



BK
1528
•A1
RG
V.81
SMR





ANNALES
CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

III

JUILLET - SEPTEMBRE

1892

Ex
15
P

PARIS. — IMP. G. PICQUOIN, RUE DE LILLE, 53

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE NN. SS. PÈRES PIE IX ET LÉON XIII

DE LEURS ÉMINENCES M^{sr} LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
DE LL. EXC. LES CARDINAUX-ARCHEVÊQUES DE REIMS ET DE TOULOUSE
DE NN. LES ARCHEVÊQUES DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON,
ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS, DE BEAUVAIS,
D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS, DU PUY,
DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIER
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTEISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, DE FRIBOURG
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE. ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

P. CHANTREL

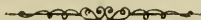
CHEVALIER DE L'ORDRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

TOME III

JUILLET - SEPTEMBRE

1892

(TOME LXXXI DE LA COLLECTION)



PARIS

114, RUE BLOMET, 114.

WYATT
CATHOLIC

AUG - 8 1957

WYATT

WYATT

WYATT

WYATT

WYATT

ANNALES CATHOLIQUES

LE JUBILÉ ÉPISCOPAL DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR THOMAS ARCHEVÊQUE DE ROUEN, PRIMAT DE NORMANDIE

~~~~~  
15 mai 1867 — 15 mai 1892  
~~~~~

L'évêque successeur des Apôtres, est le représentant de Jésus-Christ ; c'est de Dieu qu'il tient le pouvoir, et au nom de Dieu qu'il l'exerce ; les fonctions qu'il remplit sont divines, la parole qu'il annonce vient du ciel, le but qu'il poursuit est surnaturel. Quand l'homme obéit à l'homme, il discute les ordres, n'obéit qu'avec hésitation, à regret, parce qu'il ne voit que l'homme, et les faiblesses et les défauts qu'il aperçoit affaiblissent le respect et découragent la soumission. Le chrétien, qui obéit à Dieu dans la personne de son ministre, n'a ni ces hésitations, ni ces regrets ; son obéissance est entière et absolue, parce qu'elle s'adresse à un supérieur dont l'autorité est indiscutable, à Dieu lui-même.

L'évêque est élevé au-dessus des hommes non pas pour lui-même, non pas pour de vains honneurs ou de stériles satisfactions d'amour propre, mais pour le peuple chrétien. Il est obligé de veiller sur le troupeau qui lui a été confié, sur les prêtres et sur les fidèles, sur les grands et sur les petits. Il doit à tous ses pensées, ses affections, son travail, son temps, sa vie. Les services qu'il rend ne sont point de ceux qui passent ou s'oublient, ils ont la vie chrétienne pour objet et le salut éternel pour résultat.

Vienne un jour où, après un dévouement de plusieurs années, le respect et la reconnaissance aient besoin de se produire, éclatent de toutes parts, qui pourrait s'en étonner ? Durant vingt-cinq ans un évêque a gouverné son diocèse, administré les sacrements, veillé sur la foi des églises, sanctifié les âmes ; et voici qu'un jour, ces prêtres qui ont reçu de lui l'onction sacerdotale, ces fidèles qui ont reçu de lui la confirmation, qui ont eu recours à lui, se lèvent pour bénir Dieu de tout le bien qui a

été fait et remercier son ministre ! Il y a là un sentiment naturel et tout à fait chrétien.

Nourrir ces sentiments dans son cœur est toujours un devoir ; mais il est nécessaire quelquefois de les manifester.

On s'attache par le bien que l'on fait plus encore peut-être que par celui qu'on reçoit. Il y a au fond du cœur humain à côté de celui d'aimer, un besoin non moins grand d'être aimé. Quand il remarque que, par suite du travail des années, les amis de sa jeunesse sont restés l'un après l'autre sur la route, que les illusions et les espérances se dissipent avec les forces, ne laissant après elles qu'une profonde lassitude, que les prêtres et les fidèles sont restés ses seuls amis, ses enfants, sa seule famille, un évêque est heureux de voir qu'il peut s'appuyer sur l'affection et la vénération de tous, que son dévouement a été compris, que ses efforts n'ont pas été infructueux. Qu'on ne parle pas de compliments ou d'éloges ! Les compliments déplaisent, et les éloges doivent venir plus tard, *lauda post mortem* ; mais il y a sous les compliments et les éloges la preuve d'une affection et d'une sympathie qu'on est heureux de remarquer et qui plaisent toujours.

Voilà l'explication des noces d'or et d'argent, et des jubilés épiscopaux. Mais ces fêtes empruntent quelquefois une solennité et un éclat particuliers au nombre, à la grandeur des services rendus, ou à la valeur des qualités personnelles. Nous laissons à d'autres plus compétents le soin de raconter les œuvres opérées depuis un quart de siècle par Mgr Thomas dans les deux diocèses qu'il a si sagement gouvernés, de parler de ses vertus, de ses éminentes qualités dans l'accomplissement de sa tâche, de son éloquence facile, naturelle, jamais prise au dépourvu, de sa charité délicate qui cherche avant tout ce qui rapproche et multiplie les bons procédés auxquels les plus méchants ne résistent pas, de sa modération dans le commandement, de son esprit de conciliation dans les rapports avec le monde et les autorités, de son amour pour ses prêtres et ses fidèles, enfin de son dévouement à l'Église et au Souverain Pontife qui lui donnait naguère les marques d'une confiance particulière ; nous nous bornerons à transcrire quelques notes biographiques conservées depuis le jour de son sacre dont le pieux prélat va célébrer le vingt-cinquième anniversaire le 30 juin, et qu'il a retardé de quarante-six jours pour le faire coïncider avec l'inauguration du monument de Jeanne d'Arc, et

pour s'effacer humblement devant la gloire de la bergère de Domrémy, libératrice de la France, comme Sa Grandeur le dit dans sa dernière lettre du 11 juin 1892.

Lorsqu'en l'année 1867, qui avait été témoin de la consécration de huit évêques français, Nosseigneurs Hugonin de Bayeux, Gros de Tarentaise, Hacquart de Verdun, Foulon de Nancy le 1^{er} mai, de Las Cases de Constantine le 6 mai, Thomas de La Rochelle le 15 mai, Callot d'Oran le 22 septembre et Guilbert de Gap le 10 novembre, lorsque, disons-nous, le *quinze mai* 1867, Monseigneur Léon-Charles THOMAS fut sacré dans la cathédrale de Saint-Lazare d'Autun, Sa Grandeur porta au prélat consécrateur, Mgr Landriot, archevêque de Reims, son ami, le souhait touchant : AD MULTOS ANNOS!!! Toute l'assistance en s'inclinant sous la première bénédiction de l'évêque de La Rochelle, qui devait devenir le premier pasteur de l'église métropolitaine de Rouen, lui rendit le vœu d'une longue carrière consacrée à toutes les fonctions de l'épiscopat catholique. Ce vœu a été exaucé.

Depuis cette époque, Dieu a rappelé à lui l'Ange de l'église de Reims que nous avons eu l'honneur de connaître particulièrement, qui s'est dépensé pour la gloire de la religion, la bonne administration de son peuple, l'utilité de tous et qui mourut en 1874 victime de son zèle, après avoir béni la croix de la rue du Jard, à Reims, qui en remplaçait une autre érigée le 3 octobre 1757 en mémoire de la neuvaine de Saint-Remy faite pour le rétablissement de la santé du roi Louis XV. Dieu a aussi rappelé à lui les pontifes qui assistèrent à cette imposante cérémonie du sacre, Mgr de Marguerye, évêque d'Autun, mort le 20 janvier 1876 démissionnaire de son siège, Mgr Devoucoux, évêque d'Évreux, mort le 2 mai 1870, et Mgr Mermillod mort cardinal à Rome le 23 février dernier.

Heureux ceux que le Seigneur a marqués du sceau de la prédestination pour le gouvernement de son Eglise! Il n'y a pas en ce monde de vocation plus belle et plus noble; il n'y en a pas qui soit plus digne du respect des hommes et de l'admiration des Anges. Mais aussi que de fatigues, de sollicitudes et de contradictions sont attachées à cette sainte mission! Et que de responsabilités surtout dans les temps calamiteux que nous traversons!

Mgr Léon-Benoît-Charles THOMAS, archevêque de Rouen, est né le 29 mai 1826, à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), la ville

du Sacré-Cœur. Cette petite et intéressante cité du Charolais a donné à l'Eglise plusieurs célébrités, entre autres : 1^o *Guy de Paray*, abbé de Cîteaux, cardinal en 1191, évêque suburbicaire de Palestrina en 1200, archevêque de Reims en 1204, légat en Allemagne, à Cologne et en Flandre, aimé de Richard, roi d'Angleterre dont il reçut des présents, mort de la peste à Gand le 30 juillet 1206. Ce fut lui qui, dans un synode tenu à Liège, introduisit l'usage de sonner la clochette au moment de l'élévation à la messe et quand on portait le viatique aux malades ; les martyrologes français lui donnent le titre de Bienheureux ; 2^o la bienheureuse *Marguerite-Marie Alacoque* qui, admise à la Visitation en 1671, y mourut en 1690, après avoir reçu de Notre-Seigneur la mission d'établir la dévotion publique, répandue partout aujourd'hui du Sacré-Cœur de Jésus ; 3^o Mgr *Jean-Pierre Boyer*, évêque de Clermont.

Le futur archevêque de Rouen fit avec distinction ses études au petit séminaire de Semur-en-Brionnais, sous MM. Millerand et Berland supérieurs.

Ayant achevé sa philosophie, en 1844, au grand séminaire d'Autun, dirigé alors par le vénéré M. Berthault, de la Compagnie de Saint-Sulpice, et sous le professorat de M. Granet, mort en 1866, supérieur du séminaire de Québec au Canada, le jeune abbé se rendit au séminaire de Paris, où il eut pour condisciples au grand cours du séminaire de Saint-Sulpice Nosseigneurs de la Tour d'Auvergne, Lavigerie, Hugonin, et l'ex-Père Hyacinthe Loyson.

Promu au sacerdoce en 1850, il rentra dans le diocèse d'Autun, fut nommé au vicariat de la cathédrale par Mgr Bénigne-Urbain-Jean-Marie du Troussel d'Héricourt, le 28 février 1851, missionnaire diocésain en 1853, et vicaire-général en 1856, en remplacement de Mgr Devoucoux, qui devint évêque d'Évreux deux ans après : il avait pour collègue Mgr Bouange, qui fut évêque de Langres de 1877 à 1884.

Le nouveau vicaire-général s'était toujours fait remarquer par une intelligence vive et pénétrante, que ne fatiguaient ni le travail de l'administration, ni l'accomplissement des devoirs nombreux et assidus du prêtre, ni les labours de la prédication.

Par la facilité, l'élégance et la pureté de sa parole, par ses vertus, ses profondes études, la solidité de sa doctrine, sa science étendue, ajoutons aussi par la dignité de sa personne

alliée à une bienveillance de caractère qui attire, Mgr Thomas a été le successeur de deux éminents prélats, Mgr Landriot, digne de recevoir la pourpre, et le cardinal de Bonnechose. L'Église de France, qui est la gloire et l'honneur du catholicisme, compte Mgr Thomas parmi ses prélats les plus actifs et les plus dévoués. La tâche est rude aujourd'hui pour les évêques. Jamais peut-être l'épiscopat n'a eu plus besoin à la fois de fermeté et de charité, de clairvoyance et de prudence.

A La Rochelle où il passa dix-sept ans, comme à Rouen dont il est le premier pasteur depuis 1884, Monseigneur a su continuer les œuvres de conciliation et de zèle de ses vénérés prédécesseurs. Il a l'autorité que donne le talent, et a gagné la sympathie que font naître la pratique de la charité, la dignité de la personne et la bienveillance du caractère.

Mgr Thomas fut nommé évêque de La Rochelle par décret impérial du 12 janvier 1867 et préconisé le 27 mars. Il prit possession par procureur le 1^{er} mai, prêta serment le 28 avril entre les mains de l'Empereur dans la chapelle des Tuileries avec Nosseigneurs Landriot, Lavigerie, Hacquard, Foulon et de Las Cases, sur la présentation de Mgr Darboy, grand-aumônier de Sa Majesté; et fut sacré le mercredi 15 mai, par indult apostolique (les consécrations épiscopales ne pouvant avoir lieu, comme on sait, que le dimanche ou le jour de la fête d'un apôtre).

Le prélat consécrateur fut Mgr Landriot, archevêque de Reims, assisté de Mgr de Marguerie, évêque d'Autun, Mâcon et Châlon, et de Mgr Devoucoux, évêque d'Evreux; Mgr Mermillod successeur de saint François de Sales à Genève, et un nombreux clergé des diocèses d'Autun et de La Rochelle assistèrent à cette cérémonie. Après l'examen sur le dogme, la discipline et les mœurs, Mgr Landriot prononça une touchante allocution admirablement appropriée à la circonstance: prenant pour texte ce passage de l'Ecclesiaste (vi, 12): *Funiculus triplex difficile rumpitur*, il fit allusion à la présence des trois prélats, prêtres du beau diocèse d'Autun, « triple cordon autour
« de vous, Monseigneur, et nous allons vous environner avec
« les chaînes de la charité apostolique... Mais il manquait quel-
« que chose, continua l'archevêque de Reims, et la Providence
« y a pourvu. Dans un triple cordon, il faut un nœud, et pour
« la beauté et la souplesse des mouvements il faut un nœud
« gracieux. Nous l'avons dans la personne de ce digne émule de
« saint François de Sales (Mgr Mermillod) qui nous a apporté la

« charme de sa conversation, de son éloquence et de son cœur,
 « et qui complète par sa présence la douce splendeur de cette
 « fête, dont le caractère presque unique est d'avoir un vrai
 « cachet de famille. Et maintenant, cher Seigneur, j'ai envie de
 « vous adresser à l'avance les paroles que vous me direz tout
 « à l'heure : *Ad multos annos!* Vivez longtemps pour le bon-
 « heur et la gloire de votre nouvelle Eglise. Je vous la recom-
 « mande spécialement, et comme à ce roi de France qui recevait
 « sa seconde femme, vous me permettrez d'avoir encore des
 « larmes dans les yeux en vous parlant de celle qui la première
 « a possédé mon cœur d'apôtre. *Ad multos annos* : que ce soit
 « pour de longues années de paix, de joies et de consolations
 « pastorales, mais aussi de labeurs, de peines, de fatigues : car
 « plus que jamais l'épiscopat est une œuvre laborieuse et dif-
 « ficile. Mais aussi les joies finissent toujours par être en rap-
 « port avec les tribulations. Elle est la condition du succès
 « apostolique, et le divin Maître l'a glorieusement subie le pre-
 « mier, *pro eo quod laboravit anima ejus, videbit semen lon-*
 « *gævum et saturabitur* (Isaïe, LIII, 10, 11). On se fatigue à
 « recueillir les gerbes de la récolte, on les arrose de ces larmes
 « et de ces sueurs de l'âme qui semblent parfois épuiser l'énergie
 « morale, mais on se relève avec une sainte jubilation, *supera-*
 « *bundo gaudio in omni tribulatione* ; et l'on marche sainte-
 « ment fier et glorieux du poids qui devait vous accabler, *semi-*
 « *nant in lacrymis... venientes autem venient cum exultatione*
 « *portantes manipulos suos* (Ps. cxxv, 5, 6.)

« Que ce soit à de longues et belles années pour la consolation
 « et l'honneur de la sainte Église, de votre excellente famille
 « et surtout de celle dont les entrailles maternelles doivent
 « aujourd'hui tressaillir de nouvelles joies ; pour la consolation
 « de tous vos amis, de tout ce pieux clergé qui a voulu vous
 « donner une preuve de son affection, en accourant de toutes
 « parts à cette fête... Que ce soit à de longues années aussi
 « pour nous, mes chers Seigneurs, ou plutôt que ce soit sous ce
 « rapport à la volonté de Dieu. Ici-bas, les années sont si
 « courtes et si rapides, que le meilleur est de ne vouloir rester
 « au milieu de ces ombres flottantes de l'existence, que selon
 « le bon plaisir de notre divin Maître. Mais du moins que ce
 « soit pour nous tous, et pour l'excellent clergé qui m'écoute,
 « et pour tous les bien-aimés fidèles ici présents, que ce soit
 « aux longues années de l'éternité. Là il n'y aura plus qu'un

« seul évêque, ce sera Dieu, et tous nous serons ses enfants,
« *Ad multos annos!!* »

A l'office des vêpres, présidées par l'évêque d'Évreux, Monseigneur Thomas se leva pour parler, sa physionomie se ressentait visiblement des saintes émotions du jour; son regard doux et tendre s'abaissa avec mélancolie sur cet auditoire qu'il avait tant de fois charmé par l'onction de sa parole. Dans un langage élevé et pénétré d'amour, il éclaira la cérémonie du matin et en fit saisir à tous la pieuse et haute signification. C'est la fête de l'amitié qui a été célébrée; l'amour divin est venu des hauteurs du ciel pour s'unir et se confondre dans les affections terrestres. Il le sent, il est plus intimement, plus fortement lié au cœur de Jésus; il y a puisé une force qui saura le soutenir dans l'apostolat des âmes... La tâche qui vient de lui être confiée est glorieuse; il en contemple toute la responsabilité. Son âme tendre et sincère semble fléchir; mais son immense dévouement au salut des âmes le relève. A l'image du divin Maître qui est le modèle de la vie et des destinées de l'humanité, il sait que l'existence est semée de croix pour arriver à la gloire...

Son allégresse était grande en voyant groupées autour de lui les hautes amitiés qui présidèrent à cette consécration. Mgr d'Autun, son maître vénéré, qui, pendant si longtemps et si jeune l'avait accueilli dans le sein de son intimité et de ses conseils; l'évêque d'Évreux, prêtre du diocèse d'Autun, qui l'honorait de sa sympathie; Mgr de Reims, qui voulut bien descendre des hauteurs du rang que ses vertus lui avaient conquis pour venir consacrer et bénir un ami; l'éloquent apôtre de Genève, Mgr Mermillod, dont l'âme ardente se répandait en traits de feu sur les populations nombreuses qu'il a évangélisées. Tous ont quitté aujourd'hui cette terre pour un monde meilleur. Mais la mort ne tue pas l'amour. La séparation ne détruit pas le souvenir. L'amour de Jésus a ressuscité Lazare. Les affections terrestres se confondront, elles aussi, ressuscitées dans l'éternelle félicité.

Mgr de Marguerye termina les cérémonies du jour en répondant à cette allocution d'adieu. Déjà en annonçant à ses diocésain, le 21 avril 1867, le sacre de Mgr Thomas, il disait du nouvel élu dans une lettre pastorale :

«... Nous voyons avec joie notre bien-aimé frère l'évêque élu
« de la Rochelle appelé à s'asseoir parmi les princes du peuple

« de Dieu. Nous l'avions deviné de bonne heure en l'associant
 « jeune encore aux labeurs de notre vaste administration ; et
 « vous, en le voyant à l'œuvre, vous aviez applaudi à notre
 « choix. Enfant de la pieuse cité de Paray-le-Monial, il s'est
 « constamment uni à son cher collègue pour nous seconder
 « dans tout ce que nous avons si heureusement entrepris pour
 « développer de plus en plus la dévotion au Sacré-Cœur de
 « Jésus, et pour exalter la mémoire de la Bienheureuse Mar-
 « guerite-Marie. Dévoué de cœur à la sainte Eglise Romaine,
 « il se montrera digne et de l'appel du Saint Pontife qui lui
 « confie la garde d'une portion de son immense bercail, et de la
 « confiance du Gouvernement, qui aura en lui un de ces hommes
 « qui comprennent leur temps, et savent prendre les âmes par
 « leur bon côté pour les ramener au devoir, à la vertu et à
 « Jésus-Christ. Et que dirons-nous de ces qualités précieuses
 « et aimables qui firent le charme de notre vie intime pendant
 « les dix années que nous avons passées ensemble, et de cette
 « charité qui l'a fait bénir à Autun par tous les malheureux?... »

De son côté, Mgr Landriot, promu de la Rochelle à Reims, dans sa lettre d'adieu à ses diocésains, le 29 janvier 1867, qu'il donna avec son mandement de carême, avait ainsi présenté Mgr Thomas :

«... Une chose nous console grandement au milieu de toutes
 « ces tristesses de la séparation. C'est le choix de notre succes-
 « seur, qui sera, nous n'en doutons pas, bientôt ratifié par le
 « Souverain Pontife. Vous trouverez en lui un ensemble de
 « qualités qui méritent au plus haut degré votre confiance : des
 « vertus éminemment apostoliques, les dons de l'intelligence et
 « du cœur, l'éloquence, l'amabilité du caractère, il possède tout
 « ce qu'il faut pour faire le plus grand bien au milieu de vous.
 « Nous sommes sûr que vous l'accueillerez comme un autre
 « nous-même ; et lorsque nous reviendrons vous voir, il nous
 « sera bien doux de nous asseoir sous les frais ombrages de
 « l'amitié ; nous nous réjouirons de tout ce qui frappera nos
 « regards charmés, et nous nous croirons toujours en famille... »

Ces citations nous semblent avoir leur opportunité au moment de cet anniversaire ; et nous avons encore sous les yeux quatre strophes d'une poésie intitulée LES DEUX ÉVÊQUES qu'un prêtre du diocèse de La Rochelle, qui avait assisté au sacre et que nous soupçonnons être le pieux abbé Petit, vicaire général, dont la muse, la personne et les œuvres nous étaient bien connues,

écrivait à Autun le lendemain du sacre, 16 mai 1867 ; nous citons les deux premières strophes où il est fait allusion à la devise de Mgr Thomas :

Elie en nous quittant nous envoie Elisée,
Notre mère sourit et retrouve un époux.
Terre par tant de soins déjà fertilisée,
Regarde qui du ciel t'apporte la rosée :
Est-il rien de plus fort, est-il rien de plus doux ?

Celui que nous pleurions, sur un autre lui-même
Du prophète a jeté le manteau lumineux,
Dans le champ du Seigneur nous savons comme il sème !
Qu'il vous dise, chez nous, Monseigneur, comme on aime ;
Dans la sainte moisson vous aurez part tous deux.

Avant d'aller prendre possession du siège de la Rochelle, le 28 mai, Mgr Thomas voulut mettre son épiscopat sous la garde du Sacré-Cœur de Jésus et sous la protection de la bienheureuse Marguerite-Marie, et il célébra, le 22 mai, la sainte messe dans la chapelle de la Visitation à Paray-le-Monial où il adressa à toute l'assistance émue une allocution familière sur la force et la suavité de l'amour divin ; le lendemain il offrait le saint sacrifice à la chapelle de l'hospice. Il fut accompagné à Paray de son vicaire général Mgr Cortet, devenu évêque de Troyes, et de son secrétaire M. Vaison, qui fut ensuite chanoine-archiprêtre de la cathédrale.

Mgr Thomas s'était fait précéder à la Rochelle d'un Mandement d'entrée qu'il data d'Autun, jour de son sacre et dans lequel on trouve le double effet du cœur qui ne peut se séparer sans déchirement, et de l'âme remplie de foi qui se laisse aller avec confiance à des horizons nouveaux. Le premier Mandement d'un évêque est toujours un acte important ; c'est en même temps la dernière manifestation de son passé et son premier pas dans la carrière nouvelle qui s'ouvre devant lui. C'est ce que nous avons remarqué dans plus de trente volumes que nous avons réunis de lettres pastorales de prises de possession des évêques de France, d'Italie, de Suisse, de Belgique, d'Allemagne, d'Amérique et d'autres pays, écrites depuis deux siècles.

Après avoir payé le juste tribut dû aux affections du passé, Mgr Thomas dans ses deux premières lettres pastorales à La Rochelle le 15 mai 1867 comme à Rouen le 22 mai 1884, se préoccupe des besoins spirituels de ses nouveaux diocèses. Il

parle avec toutes les inspirations d'un cœur généreux et aimant, mais il ne saurait se restreindre dans le cercle limité où son autorité épiscopale doit s'exercer, il voit plus loin : il a la France, il a le monde devant lui. Mais par delà les limites de la patrie, il y a l'Eglise universelle, la patrie des âmes. L'Eglise, c'est Jésus-Christ vivant dans ses membres. Entre Jésus-Christ et son Eglise, il y a une telle fusion de vie qu'on peut dire de l'un et de l'autre, ils paraissent être deux, mais dans le fond ils ne sont qu'un. D'après cette doctrine, aimer l'Eglise c'est aimer Jésus-Christ lui-même. Entre la France et ses évêques, entre la France et Rome, il ne peut y avoir, il n'y aura jamais qu'un cœur et qu'une âme.

Ce sont les mêmes pensées que l'éminent prélat développe dans sa lettre de prise de possession du siège métropolitain de Rouen. « L'Eglise est le corps du Christ, elle est son regard qui illumine les intelligences, sa bouche qui annonce la parole du ciel, son cœur toujours ouvert pour répandre de nouvelles miséricordes, sa main qui dirige le juste, soutient l'infirme, relève le pécheur, châtie l'obstiné, et travaille sans relâche à féconder le champ où le père de famille doit recueillir les divines moissons. Comme l'évêque immortel, Jésus-Christ, je dois être au milieu de vous le témoin de la foi et de la charité, c'est la mission que j'ai reçue; et pour y être fidèle, je n'aurai qu'à me souvenir et à imiter... »

Nous pouvons donner ici les principaux sujets des mandements et instructions pastorales que Mgr Thomas a publiés tant à La Rochelle qu'à Rouen, à l'occasion du Carême surtout; et nous espérons que Sa Grandeur se déterminera à faire paraître quelques volumes de ses œuvres pastorales pour l'édification et l'instruction du clergé et des fidèles, comme l'ont fait plusieurs évêques de France, de Belgique, d'Italie, d'Allemagne, et comme le font les évêques du Canada qui nous ont fait l'honneur de nous envoyer gracieusement, de Québec, de Montréal, de Saint-Hyacinthe, des Trois-Rivières, de Rimouski, de Sherbrooke, etc... toutes les lettres et mandements publiés depuis la fondation de ces différents sièges, réédités par les soins de ces prélats et formant plus de trente volumes fort intéressants.

Nous signalerons parmi les lettres et instructions de Monseigneur Thomas, outre ses deux mandements de prise de possession à La Rochelle et à Rouen, les sujets suivants :

Voyage à Rome où le prélat se rendit peu de temps après

son sacre, le 20 juin 1867, et au moment du concile œcuménique du Vatican, le 15 novembre 1869 ;

L'Épreuve de la vie chrétienne, pour le carême de 1868, le 15 février ;

Le catéchisme, 1^{er} janvier 1869 ;

La paix de l'âme chrétienne, carême de 1869, 1^{er} février ;

L'Humanité personnifiée dans Adam et Jésus-Christ, carême de 1870, 6 février ;

Les Destinées de la France, carême de 1871, 2 février ;

La Religion et le Patriotisme, carême de 1872, 2 février ;

La Religion et l'Autorité, carême de 1873, 2 février ;

Les Riches et les Pauvres, carême de 1874, 2 février ;

Les Vocations Sacerdotales, 29 janvier 1875 ;

Devoirs envers le Pape, carême de 1875, 2 février ;

Histoire et Culte de sainte Eustelle, carême de 1876, 2 février ;

Sanctification du Dimanche, carême de 1877, 2 février ;

L'Œuvre des Petites Sœurs des Pauvres, carême de 1878, 17 février ;

La Papauté, pour le carême de 1879 ;

L'Aumône, pour le carême de 1880 ;

Espérances de l'Heure présente, carême 1881 ;

L'Eucharistie, pour le carême de 1882 ;

Jésus est notre ami, pour le carême de 1883 ;

Adieux au diocèse de La Rochelle, carême de 1884 ;

Ordonnance sur le costume canonial du chœur, 30 juillet 1884 ;

Dix-neuvième centenaire de la Nativité de la sainte Vierge ;

Exercices du saint Rosaire, 19 septembre 1884, 20 septembre 1885, 20 septembre 1889 ;

Service anniversaire pour le cardinal de Bonnechose, 18 octobre 1884 ;

Règlement sur la sonnerie des cloches, 2 décembre 1884 ;

Sur les *Conférences ecclésiastiques*, 6 janvier 1885 ;

Consécration du diocèse au Sacré-Cœur de Jésus, pour le carême de 1885, 2 février ;

Lettre à l'occasion de la Guerre du Tonkin, 7 avril 1885 ;

Consécration de l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, 1^{er} mai 1885 ;

Pèlerinage diocésain à l'église du Sacré-Cœur de Montmartre, 8 juin 1885 ;

Ordonnance instituant des archiprêtres, 1^{er} décembre 1885 ;
Conspiration contre Jésus-Christ et son Église, pour le carême de 1886, 16 février ;

Pèlerinage à Rome, 19 mars 1886 ;

Quête en faveur de l'*Institut catholique de Paris*, 4 décembre 1886 ;

L'*Œuvre des Catéchismes*, pour le carême de 1887, 10 février ;

Jubilé sacerdotal de S. S. Léon XIII, 6 décembre 1887 et 24 décembre 1888 ;

Paix de l'intelligence et paix du cœur, pour le carême de 1888, 18 janvier ;

Triduum solennel en l'honneur du bienheureux Jean-Baptiste de La Salle, 28 mai 1888 ;

Prières pour le temps, 1^{er} août 1888 et 24 août 1891 ;

Messe solennelle prescrite par le Souverain Pontife pour les fidèles défunts, 16 septembre 1888 ;

La Sanctification du dimanche, pour le carême de 1889 ;

Prescription d'une Quête pour ériger un monument en l'honneur de *Jeanne d'Arc*, 20 mai 1889, et *Discours* prononcé par le prélat en l'honneur de la bergère de Domremy dans la primatiale de Rouen, 16 mai ;

L'Eucharistie, mystère d'amour, à l'occasion des fêtes du Saint-Sacrement et du Sacré-Cœur, 10 juin 1889 ;

Les Riches et les Pauvres, pour le carême de 1890, 6 février ;

Prescription d'une Quête en faveur des victimes de la *Martinique et de Saint-Etienne*, 5 août 1890 ;

L'*Œuvre des vocations ecclésiastiques*, 21 novembre 1890 ;

Prescription d'une Quête en faveur de l'*Œuvre anti-esclavagiste*, 27 décembre 1890 ;

Les Patrons et les Ouvriers, pour le carême de 1891, 28 janvier ;

Les Sociétés de secours mutuels, pour le carême de 1892, 20 février ;

Le Jubilé épiscopal et l'inauguration du monument de Jeanne d'Arc, 11 juin 1892.

Monseigneur Thomas avait été proposé pour l'archevêché de Rouen le 10 novembre 1883, et fut préconisé le 24 mars 1884 pour ce siège primatial ; il est assistant au trône pontifical depuis le 17 juin 1867 et reçut cette dignité en même temps que Mgr Foulon, évêque de Nancy, et Mgr de Las Cases, évêque de Constantine ; il est aussi comte romain, primat de Normandie,

chanoine d'honneur des églises d'Autun, de la Rochelle, de Langres, de Nevers, de Nîmes, de Troyes, membre de la Légion d'honneur depuis 1869 et porte pour armoiries :

Ecartelé : au premier et au quatrième de gueules à la croix ancrée de sable, bordée d'argent, qui est celle du chapitre d'Autun ; au deuxième et au troisième, d'azur à une marguerite d'argent tigée et feuillée de même, souvenir de Mgr de Marguerye et de la bienheureuse Marguerite Alacoque qui a vécu et qui est morte à Paray-le-Monial, lieu de naissance du prélat ; sur le tout, d'or au cœur de gueules enflammé de même, entouré d'une couronne d'épines de sable, avec ce passage du chapitre x, livre troisième, de l'Imitation de Jésus-Christ, pour devise :

NIL FORTIUS NIL DULCIUS.

La marguerite, fleur délicate, représente la douceur, *nil dulcius* ; la croix, instrument de supplice, la force, *nil fortius*, deux mots qui deviennent comme un programme dans la bouche d'un évêque voulant aller puiser au Cœur de Jésus la force et la douceur dont a besoin son ministère.

La solennité du 30 juin 1892 promet d'être brillante à Rouen : tout l'annonce, plusieurs prélats sont attendus.

Les prêtres et les fidèles, prosternés sur les dalles séculaires de la métropole, prieront pour la conservation des jours de leur archevêque. Les diocèses d'Autun et de La Rochelle s'uniront à celui de Rouen, ainsi que les évêchés suffragants de la province ecclésiastique de Normandie. Nous unirons aussi humblement nos prières à celles du clergé de Rouen et de La Rochelle pour demander à Dieu de conserver longtemps encore le Père à ses enfants. Cette manifestation sera un acte de respect pour l'autorité de l'archevêque, de reconnaissance pour les services qu'il a rendus dans deux diocèses, d'amour pour l'Église qui donne aux fidèles de tels pasteurs.

AD MULTOS ET FELICES ANNOS

DOMINUS CONSERVET EUM!

ET VIVIFICET EUM!

ET BEATUM FACIAT EUM!

RENOVETUR UT AQUILÆ JUVENTUS EJUS!!

LONGITUDINE DIERUM REPLEAT EUM!!!

J.-B.-M.-C. D'AGRIGENTE.

SAINT-PIERRE DE ROME ET L'ÉGLISE

Ce qui attire le pèlerin à Rome c'est moins les ruines de l'antique cité de Romulus et de Cicéron que ces souvenirs religieux enfouis dans les catacombes ou conservés dans ses magnifiques sanctuaires, mais ce qui sollicite avant tout son attention, c'est la basilique de Saint-Pierre, la première église et le plus majestueux temple de l'univers si justement appelé la cathédrale de la catholicité.

C'est là le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre de Rome. Tout est parfait d'harmonie et de proportion dans ce temple, le plus vaste de tous ceux qu'habite ici-bas le vrai Dieu. C'est une majesté sereine et pleine de suavité, car elle semble bien, en effet, adoucir en les diminuant ses proportions colossales, comme pour ménager la faiblesse humaine. C'est une grandeur sans orgueil ; c'est une beauté radieuse qui charme et non une force qui opprime, c'est un hymne triomphal écrit en lettres de marbre et d'or, c'est, pour tout dire en un mot, le *Te Deum* de l'Église militante.

Nulle part il n'existe rien de comparable à cette merveille qui a épuisé les ressources des arts, le génie des plus grands artistes et les trésors de quarante Papes.

Saint-Pierre produit l'illusion des montagnes dont l'apparence est moindre que la réalité. Rien n'y paraît grand parce que tout y est immense ; mais à mesure qu'on avance, l'illusion se dissipe et le monument s'agrandit prodigieusement par l'examen des détails.

Le Panthéon, dit Mme de Staël, est construit de manière qu'il paraît beaucoup plus grand qu'il ne l'est, Saint-Pierre produit un effet tout différent et ce n'est pas d'après une première visite qu'il faut en juger. C'est une œuvre qui, comme toutes les œuvres supérieures, demande à être vue et revue, et où sans cesse on trouve à découvrir, à admirer, comme dans Homère, Virgile, Raphaël et Bossuet. « Rien ne m'a tant surpris, dit très justement le président de Brosses, à la vue de la plus belle chose qu'il y ait dans l'univers que de n'avoir aucune surprise. Si Saint-Pierre ne fait aucun fracas dans l'esprit à la première impression, c'est qu'il a cette excellente singularité de ne se faire distinguer par aucune. Il est plus étonnant la millième fois que la première ; tout y est à sa place, dans une admirable

proportion. Ici, voyez, revoyez et vous serez toujours content. »

Parvenus au cœur du monument, si on lève les yeux vers cette majestueuse coupole qui abrite le tombeau du pêcheur de Galilée et celui du faiseur de tentes cilicien, on comprend bien l'aveu d'un des coryphées du rationalisme au siècle dernier : « Je crois sous le dôme de Saint-Pierre. » Ce dôme vous donne une haute idée du génie de l'homme. Il a été construit à l'une de ces époques où il cherche à se surpasser lui-même et *s'indigne d'être mortel*.

On raconte que Michel-Ange en voyant le Panthéon s'était dit : « Je le placerai dans les airs. » Et le grand artiste s'est tenu parole.

La *Confession* est le lieu le plus saint de la Basilique Vaticane. C'est là que repose le corps du premier Pape. Les premiers chrétiens s'y réunissaient pour prier; on y venait de tous les points de l'Empire et même des contrées les plus lointaines de l'Orient. Le pêcheur de Tibériade dort là son glorieux sommeil et n'entend plus le bruit de l'orage. Sa tombe est immuable comme cette pierre de l'Evangile contre laquelle les efforts impuissants de l'enfer viendront éternellement se briser.

Pour bien comprendre ce grand tout qui s'appelle le temple du Vatican, il faut le décomposer et en contempler chaque partie séparément. Cette visite demande des jours pleins, car Saint-Pierre est une forêt de merveilles, et tout à la fois une nécropole, un musée, un monde. Toute l'histoire de l'Eglise est là, écrite en caractères indélébiles, sculptée en marbre, coulée en bronze, fixée dans d'admirables mosaïques, gravée en lettres immortelles par le talent, le génie, la reconnaissance, l'amour et la foi.

Mais il faut gravir la cime de cet édifice surhumain pour en avoir la vraie vision. Du haut du belvédère de la Ville Unique, le regard embrasse tout Rome, l'*agro romano*, les morts célèbres et la Méditerranée, *caruleum mare*, dans le lointain : grandiose panorama sur lequel planent vingt-six siècles d'histoire.

Saint-Pierre est donc plus qu'un prodige du génie humain, plus qu'un miracle de l'architecture et des arts, c'est la traduction sensible d'une idée, c'est l'apothéose monumentale du christianisme, c'est un poème de pierre, un hymne de marbre chanté à la gloire de Dieu, de l'Eglise et de la Papauté. Depuis la ruine de Sion, alors que Jéhovah abandonna la cité de son choix,

de toutes les constructions terrestres élevées en son honneur, en est-il d'un aspect plus sublime? Majesté, puissance, gloire, force, beauté, tout est réuni dans cette arche éternelle du vrai culte. Aussi vingt-quatre empereurs ont voulu s'y faire sacrer, les rois et les princes s'y sont succédé pour se purifier et apprendre à gouverner près du Pasteur suprême des nations, ou bien pour se consoler de l'ingratitude humaine et se préparer à la mort. Là, les plus grands génies sont accourus pour méditer, admirer et prier : Montaigne, Cervantès, Milton, Goëthe, Schiller, lord Byron, Mozart, et de nos jours Châteaubriand, Lamartine, Lacordaire, pour ne citer que les plus illustres. O'Connell, le libérateur de l'Irlande, ne pouvant arriver en vie jusqu'à Saint-Pierre, s'en consola en lui léguant son cœur. D'autres, retenus à l'ombre du Vatican, par la foi et par l'amour, y ont fixé leur vie, tels, après Raphaël et Michel-Ange, Nicolas Poussin, Claude Lorrain et Frédéric Overbeck.

Que de têtes de papes, d'évêques, de prêtres, de moines, d'enfants, de vieillards, se sont inclinées devant cette *Confession!* On a vu des malheureux y retrouver la consolation et l'espoir, des pécheurs s'y convertir, des princes s'y agenouiller et des reines y pleurer. C'est là que de toutes les extrémités du monde on vient chercher la flamme du zèle apostolique; c'est là qu'on prend l'étincelle des saintes ardeurs. Dieu sait les drames pieux et les épopées chrétiennes qui se sont accomplis en cet endroit, et les anges seuls pourraient nous raconter les vocations sublimes et les missions merveilleuses qui ont pris naissance sur cette tombe qui est un berceau de vie, de régénération et d'immortalité.

Ce lieu est donc saint entre tous, et après le sépulcre du Sauveur il n'en est point de plus glorieux que celui de son premier apôtre. De toutes les pierres, de toutes les colonnes, de tous les autels de la basilique qui le recouvre, il s'exhale comme un parfum d'éternité. La majesté des siècles chrétiens y réside et l'on croit y entendre la triple voix du génie, de la puissance et de la sainteté chanter incessamment un éternel *Magnificat*.

Chose admirable! On retrouve dans Saint-Pierre l'Église elle-même avec sa nature, son histoire, ses caractères principaux et sa personnalité puissante. D'abord l'unité y brille d'un incomparable éclat; et quel plan, quelles divisions grandioses, quel ordre, quelle abondance d'inspiration dans cette unité merveilleuse! Toutes les pierres du vaste édifice convergent vers un point

unique, la Confession. Ainsi dans l'Eglise catholique tout va vers le Pape, centre de toute action et de toute vie.

Nulle part non plus n'y éclate plus visiblement la sainteté de l'Eglise. Plus de dix mille corps de bienheureux reposent dans cet immense reliquaire.

Le sol même sur lequel il a été construit était l'arène où la sainteté a remporté ses premiers triomphes, et ce temple nous apparaît comme un gigantesque trophée élevé à nos pères dans la foi. Pour le peuple, l'Eglise n'a pas eu besoin de héros d'emprunt, ses propres gloires lui ont suffi. Enfin c'est là que se célèbrent les grandes fêtes de la sainteté, et qu'aux applaudissements du ciel et de la terre, le Saint-Père en décerne les honneurs immortels à ses plus vertueux enfants. Après l'unité et la sainteté, la catholicité. Ce temple auguste est catholique de la base au sommet, car il est l'œuvre de la chrétienté tout entière. Les hommes dispersés au pied de l'antique Babel semblent s'être réunis ici pour s'entendre et chanter le même *Credo* sous le dôme de Saint-Pierre.

« Bâtie par l'humanité chrétienne, dit bien H. Lemaire, cette église est faite pour l'abriter dans ses flancs. Si Saint-Jean de Latran est la cathédrale de Rome, on peut dire que Saint-Pierre est la basilique du monde chrétien. On s'est appliqué, dirait-on, à effacer de cette enceinte tous les signes qui annoncent une patrie, une époque, une civilisation, pour n'y laisser subsister que l'idée de l'universelle Eglise.

« Les hommes de toute langue, de tout pays, de toute race peuvent y entrer; pourvu qu'ils soient catholiques, ils s'y trouvent à l'aise. Les deux grandes liturgies de l'Eglise y sont représentées : l'Orient y rencontre l'Occident, le monde ancien y embrasse le monde nouveau. Cette église est comme le pays de la grande famille chrétienne, et une voix sortant de ces murs semble vous crier : « Il n'y a plus ni Grec ni Barbare, mais vous « êtes tous un en Jésus-Christ. »

Ce qui achève de faire de Saint-Pierre un saisissant emblème de l'Eglise, c'est qu'on y trouve une image fidèle de la perennité. Descendez-vous dans les catacombes; le prince des Apôtres est venu y prier, il y dort de son dernier sommeil. Les reliques de saint Paul, de saint André, de saint Simon, et de saint Jude, ses frères dans l'apostolat, entourent ses reliques. La basilique vaticane est comme le berceau des origines chrétiennes, et il semble qu'on y touche du doigt la pierre mystérieuse sur

laquelle repose l'Eglise romaine. De plus, c'est le seul temple chrétien qui offre une série de monuments correspondant à toute la durée de l'ère chrétienne, car chaque siècle en saluant la tombe de celui sur qui Jésus-Christ a fondé son Eglise, y a déposé, pèlerin centenaire, son offrande monumentale.

Enfin Saint-Pierre est bâti pour durer autant que le monde. Ses robustes murailles de vingt pieds d'épaisseur peuvent défier les temps, *tempus edax*. C'est un de ces édifices destinés comme les pyramides d'Egypte et comme le Colysée, à demeurer debout au milieu de toutes les ruines et, selon un mot célèbre, le Tibre aura tari dans ses rives de boue que Saint-Pierre subsistera encore.

« Il n'est pas une pierre dans cette montagne de gloire qui ne soit à sa place, qui ne donne une clarté, qui ne jette une parole forte et sublime. Rome, le résumé de tout, se résume dans Saint-Pierre, et Saint-Pierre crie dans Rome et dans le monde la victoire de la Croix sur Rome et sur le monde.

« Victoire par toutes les grandeurs, par toutes les lumières, par tous les dévouements. Levez-vous, apôtres, martyrs, docteurs, patriarches, saints de tous les siècles dont les ossements et les images sont ici; levez-vous, héros qui gardez les portes du sanctuaire; levez-vous, nations qui l'avez défendu!

« Victoire par tous les miracles. Levez-vous siècles! Depuis que le sang de Simon Pierre a rougi ce sol, quels torrents n'y ont pas coulé pour en arracher sa tombe! Torrents de feu, torrents de bourreaux, torrents d'armées, torrents de scribes et de blasphémateurs, chaque siècle a amené ses torrents, et chaque torrent a apporté quelques-unes des pierres qui forment l'édifice!

« Victoire par la foi plus puissante que les armes; victoire par l'amour plus fort que le temps. Le temps serait l'arme invincible de la mort; mais la mort et le temps sont vaincus par l'amour, et le chant de la victoire est aussi le chant de l'amour. L'amour a rêvé ces grandeurs, accumulé ces richesses, enlacé ces harmonies; et ce temple est magnifique et durable, parce que le Dieu qui le remplit est le Dieu qui aime et qui est aimé (1). »

Pour bien comprendre Saint-Pierre, et pour le bien saisir il faut assister à l'une de ces fêtes royales du Pontificat, quand le Vicaire du Christ vient y officier solennellement, porté sur un trône aérien, entouré de toutes les pompes du culte catholique,

(1) *Parfums de Rome.*

au milieu des flots d'une foule immense qui l'acclame. Alors le peuple de statues qui remplit la basilique semble s'animer et vivre, alors les marbres, les albâtres, les jaspes, les améthystes, les saphirs, les mosaïques, les dorures jettent de resplendissants reflets, et l'âme ravie de ce spectacle incomparable, enivrée de ces harmonies et de ces parfums, laisse échapper de son cœur et de ses lèvres le cri de l'apôtre au jour de sa vision du Thabor : « *Domine, bonum est nos hic esse!* » (1)

L'abbé BOULFROY.

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION CATHOLIQUE

DE LA JEUNESSE FRANÇAISE

L'association catholique de la Jeunesse française, qui tenait l'an dernier, à Lyon, un important Congrès, a organisé cette année à Grenoble, du 21 au 23 mai, une réunion à laquelle ont pris part trois cents associés environ appartenant surtout aux villes de la région de l'est de la France. Paris, siège de l'Association, et Lyon, étaient représentés par des délégués particulièrement nombreux.

Samedi 21 mai, avant la première séance, une messe solennelle a été célébrée à la cathédrale devant les membres du Congrès auxquels s'étaient joints de nombreux fidèles. Cette belle cérémonie était présidée par Mgr Fava, évêque de Grenoble, entouré de NN. SS. les évêques de Montpellier, de Valence et de Marseille, et du R^me Père abbé de la Trappe de Chambarand. Après l'Évangile, Mgr de Cabrières a prononcé un éloquent sermon dans lequel, s'inspirant de l'histoire de Gédéon, il a invité son auditoire à la confiance et au courage.

La messe terminée, les différentes commissions du Congrès ont commencé à entendre et à discuter les rapports envoyés par les nombreuses associations adhérentes.

À 2 heures de l'après-midi, la première séance générale a eu lieu dans la grande salle de l'institution des Frères, boulevard des Adieux.

À une place d'honneur, on remarquait entre la bannière de l'Association et la Conférence de Saint-Hugues, le drapeau tricolore que béni et que, dans un élan d'affection, embrassa Léon XIII, lors du pèlerinage français.

(1) Extrait de *Rome, ses monuments, ses souvenirs*, grand in-8 de 300 p., 100 gravures, 3 fr. 60 franco.

Après une allocution d'ouverture de M. de Roquefeuil, président de l'Association, et un discours dans lequel Mgr Fava a bien voulu donner de précieux encouragements aux efforts de la jeunesse catholique, Mgr d'Hulst a pris la parole.

L'éminent recteur de l'Institut catholique de Paris félicite d'abord les jeunes congressistes de ne s'être pas contentés d'apporter à la tribune des banalités, des lieux communs, mais au contraire des faits précis.

Les jeunes gens catholiques peuvent, dit Mgr d'Hulst, entrer en contact avec la société de deux manières : en s'en faisant aimer, ou bien en s'en faisant craindre. Mais c'est d'abord, c'est surtout l'esprit d'amour que la jeunesse doit apporter à notre société contemporaine ; en cela, elle se conformera à l'enseignement et à l'exemple que nous a donné notre divin Maître. « Aimez-vous les uns les autres », voilà la grande règle de conduite que nous a laissée Notre-Seigneur.

Mais il est des sectaires que l'on ne peut toucher même par la charité la plus aimable : à ceux-là il faut apporter la crainte, non pas la crainte de la force brutale, mais la crainte de la supériorité intellectuelle et morale. Pour ce faire, les jeunes gens doivent se préparer à l'action par l'étude consciencieuse, approfondie, non seulement de la science sociale, mais aussi de toutes les sciences humaines. Car c'est sur le terrain scientifique tout autant que sur le terrain économique que se livrera la suprême lutte entre l'Eglise et l'erreur.

Si un jour la jeunesse catholique fait la conquête du pouvoir, ce jour-là elle ne devra plus chercher à inspirer la crainte : les majorités, en effet, doivent rassurer tout le monde, et exercer leur autorité avec sérénité, avec indulgence...

Ceux qui dominent aujourd'hui n'ont pas voulu le comprendre. Portés aux affaires par le grand nombre, ils ont gouverné au profit d'une secte, Nous avons le droit et le devoir de constater leurs lois mauvaises. La même autorité qui nous invite à nous incliner devant l'organisme politique, nous interdit de nous courber devant la tyrannie d'une législation oppressive et sacrilège. C'est pour fortifier notre résistance qu'on nous conseille d'entrer sans arrière-pensée dans le jeu des institutions politiques.

Une seconde réunion générale eut lieu le soir, sous la présidence de Mgr Fava. Après la lecture de nombreux et intéressants rapports sur l'organisation des conférences locales et sur

les moyens d'étendre leur action, l'assemblée décida l'envoi d'une adresse de filiale soumission au Souverain Pontife, puis M. Descôtes, l'éloquent avocat du barreau de Chambéry, prononça un discours très applaudi sur la situation faite par les événements à la jeunesse catholique.

Après s'être demandé ce qu'il faut penser du temps où nous vivons, l'orateur compare notre époque avec les diverses phases du siècle qui touche à sa fin, et il arrive à cette conclusion qu'au point de vue religieux, s'il y beaucoup de mal, il y a par contre plus de bien que jamais.

Il y a plus de bien en ce sens que les camps sont nettement tranchés. La foi, chez ceux qui l'ont, est devenue plus vive ; la pratique ne connaît plus le respect humain. M. Descôtes pense donc qu'il faut espérer ; puis il arrive ici à la seconde question qu'il se propose d'aborder avec une entière franchise.

Voici comment il envisage l'adhésion à la République, que le Souverain Pontife conseille si fortement aux catholiques :

« Il faut, qu'à la longue, car ce ne sera pas l'œuvre d'un jour, et en vous voyant à l'œuvre, en vous suivant dans les manifestations de votre vie de citoyen, en acquérant la preuve de votre sincérité, le pays puisse se dire que les institutions qu'il s'est données, qu'il a le droit de conserver, vous les faites vôtres, non seulement vous ne les combattez pas, mais vous les considérez comme acquises, comme aussi indiscutables que la monarchie constitutionnelle en Angleterre et le pacte fédéral en Suisse et aux Etats-Unis, et que votre effort ne tend qu'à conquérir sur le terrain constitutionnel, sous le drapeau de la République, par les voies légales, les réformes et les progrès qui, à votre point de vue, s'imposent pour la sauvegarde complète de vos intérêts, de vos croyances et de vos libertés.

« A cette condition, mais à cette condition-là seulement, vous aurez, nous aurons la même force que les catholiques en Allemagne et en Belgique, et comme eux nous finirons par triompher et par fonder dans la République ce grand parti *tory* dont le pays a comme le pressentiment et la secrète espérance. »

L'orateur, après ces considérations, se demande quel peut être l'objet direct des espérances des catholiques et il répond :

« La liberté sur le terrain du droit commun, nous n'avons pas besoin d'autre chose, nous n'aspérons pas à autre chose : la liberté pour tous ! la liberté pour nous ! cela nous suffit ; car la religion du Christ est comme le soleil : qu'on le laisse luire, et par la fécondité de ses rayons il démontrera ses bienfaits.

« Oui, qu'on nous laisse aller tranquillement à la messe. Qu'on

laisse nos évêques et nos prêtres user librement des droits que leur donne le Concordat et nous enseigner librement nos devoirs.

« Qu'on laisse nos Sœurs de charité au chevet des pauvres et des malades. Qu'on laisse nos pères de famille choisir librement dans les assemblées communales l'enseignement qu'il leur plaît de donner à leurs enfants ! Qu'on laisse ceux qui croient et ceux qui prient s'associer librement pour le travail, la charité et la prière !

« Qu'on ne fasse pas deux lois, deux catégories de citoyens, de lois et d'impôts. Qu'on nous laisse la liberté. »

Il se peut que les hommes au pouvoir ne veuillent pas comprendre les généreuses intentions des catholiques.

«... Mais les hommes passent et le pays reste. Or, c'est au pays qu'il faut parler, c'est lui qu'il faut rassurer, c'est lui qu'il faut conquérir ! »

Après avoir ainsi indiqué quel est, suivant lui, le but auquel doit tendre la jeunesse catholique, l'orateur se demande quelles armes elle doit employer. Il y en a trois : l'union, la foi et la charité qui les poussera à se dévouer à la cause du peuple.

L'orateur, dans sa péroraison, adjure la jeunesse de marcher en avant et de travailler avec courage, avec constance, à l'œuvre à laquelle le Saint-Père l'a conviée.

M. Descôtes rappelle en terminant, un souvenir de la campagne de 1870 qu'il a faite dans un bataillon de mobiles de la Savoie.

« Un jour, — c'était le 16 décembre 1870 — à Lougeau-sous-Lan-gres, un vaillant officier doublé d'un grand chrétien, est cerné au moment où, le dernier sur la ligne de bataille, il protégeait la retraite de sa troupe écrasée par le nombre... L'ennemi le somme de se rendre... Lui fier, se redressant de toute sa hauteur : « Sachez qu'un officier français ne sait pas rendre son épée ! » Et une balle l'atteignant en plein cœur, face à l'ennemi, vint étouffer sur ses lèvres un dernier cri de : *Vive la France !*

« Et le lendemain, quand aux avant-postes l'ennemi nous rendit son corps, le général allemand dit à l'aumônier : « Je vous le rends, il vous appartient, une âme de héros habitait en lui. » Et des deux côtés des lignes, on put voir Français et Allemands présentant les armes à la dépouille de celui qui incarnait en lui la vertu militaire et l'honneur !...

« Eh bien ! jeunes gens, montrez-vous les dignes fils du commandant de Réget. Si la patrie est en danger, soyez prêts à lui donner votre vie. Si l'on veut vous conduire à l'abdication de votre foi, soyez prêts à tout sacrifier, et au téméraire qui vous sommerait de trahir, de marcher sur la croix, de rendre cette vaillante épée de

soldat du Christ et de soldat de la France qui brille entre vos mains, répondez comme le vaillant de 1870 :

« Plutôt mourir ! Il y a deux titres auxquels je tiens plus qu'à la vie : je suis catholique et je suis Français. Moi non plus, je ne sais pas rendre, je ne veux pas rendre mon épée et je la défendrai jusqu'à la dernière goutte de mon sang !

« Que notre cri de ralliement et d'espérance, en attendant qu'il devienne le chant du triomphe et de la liberté reconquise, soit ce double cri que je vous propose de pousser avec moi : Vive Léon XIII ! Vive la France ! »

L'auditoire se lève et pousse les cris répétés de : *Vive Léon XIII ! Vive la France !*

La séance s'est terminée par une allocution de Mgr Cotton, évêque de Valence, qui a remercié l'orateur et vivement exhorté les jeunes gens qui l'entouraient à s'efforcer de se distinguer toujours par une vie empreinte de l'esprit de foi et de piété.

Dimanche matin, à huit heures, la messe de communion a été célébrée à la cathédrale. Après l'Évangile, Mgr d'Hulst a prononcé un éloquent sermon sur l'Eucharistie qui doit être la force du jeune homme chrétien. Les nombreux fidèles ont été très édifiés par la piété avec laquelle les membres du Congrès se sont approchés de la Sainte Table.

L'assemblée de clôture s'est tenue à deux heures, dans la grande salle de la rue Lakanal, devant un auditoire de plus de deux mille personnes. NN. SS. Gouthe-Soulard, Fava, Cotton et d'Hulst honoraient de leur présence cette magnifique réunion.

Après la lecture des résolutions votées le matin dans la réunion des commissions le résumé du Congrès a été fait par M. de Roquefeuil.

M. de Mun a prononcé le discours de clôture qui a produit une profonde impression.

Votre association, a dit l'illustre orateur, n'est pas une association politique proprement dite. Je ne vous adresserai donc pas un discours politique. Je me réserve pour une occasion prochaine, où je m'expliquerai sur ce sujet avec les membres de la Ligue de propagande catholique et sociale, dont la plupart des membres de votre association font partie.

Je me bornerai à vous dire aujourd'hui que je suis de ceux qui sont résolus à placer leur action politique sur le terrain constitutionnel, et à conformer ainsi leur attitude à la direction donnée par le Pape aux catholiques.

Sans entrer non plus dans l'exposé de la situation économique sur laquelle le Pape a publié l'admirable encyclique relative à la condition des ouvriers, M. de Mun a examiné seulement le rôle et le but de l'association catholique de la jeunesse française.

Son but est de grouper les étudiants et les jeunes gens catholiques pour le bien de leur pays. Restez fidèles à ce programme. Mais il vous faut une vertu, que je crois à chacun, mais que je veux voir éclater : la confiance dans le relèvement de la patrie, par la réconciliation avec l'Eglise.

Vous êtes citoyens et vous pouvez politiquement rechercher pour l'Eglise la liberté : mais vous êtes encore autre chose. Jeunes, vous avez la force, l'ardeur ; il faut aller à d'autres jeunes gens et les convaincre par la parole, par l'exemple. Il faut que la jeunesse universitaire tout entière aille, comme vous et par vous, prendre sa flamme au foyer chrétien.

L'Eglise est faite pour tous les temps et pour tous les régimes ; ses cadres ne sont pas trop étroits pour ceux qui, y entrant, veulent aimer et adorer Dieu. Votre mission est d'amener à l'Eglise tout ce qui vous entoure. Elle est plus belle que celle de vos devanciers, que celle de nous tous, qui sommes d'une génération qui vit ses autels frappés. Vous, vous êtes d'un temps où la croix veut et peut rayonner ; à vous d'être dignes de cette mission et d'y consacrer toute votre force et toute votre énergie.

Il faut aussi aller vers les masses populaires. Il n'y a pas dans la question sociale que la lutte du capital et du travail. Le peuple se mêle à tout ; il faut ramener à l'Eglise ce peuple qui est la puissance et le nombre. La société se défait par en haut et se refait par en bas. Vous êtes le petit nombre, qu'importe ! Vous pouvez faire de grandes œuvres.

... Ainsi, dans le pays qu'un désir de transformation secoue actuellement, entrez dans ce mouvement, mais entrez-y avec des idées chrétiennes sans lesquelles vous feriez fausse route.

... Au monde endormi dans l'irréligion allez montrer la croix où votre Dieu mourut pour tous ceux qui souffrent, qui peinent dans les labeurs journaliers. Dites-lui que c'est là vraiment le signe du salut et de l'affranchissement.

La journée du lundi, qui a été la dernière du Congrès, a été marquée par une visite au monastère de la Grande-Chartreuse, à laquelle étaient conviés les membres de l'association présents à Grenoble.]

NOTRE-DAME DE L'USINE

à la Chambre

(Séance du 13 juin 1892)

(Suite. — Voir le Numéro précédent.)

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Je demande à la Chambre quelques minutes, je ne dirai pas de sa bienveillante attention, mais de l'attention qu'elle doit loyalement à tous les orateurs qui montent à cette tribune dans un débat où une seule série de notes harmoniques a été entendue, et qu'elle ne refusera pas, j'en suis sûr, à un orateur qui vient lui faire entendre une appréciation un peu différente.

Je ne répondrai pas directement au discours de M. le garde des sceaux. Ce discours a trouvé sa meilleure réponse, et, si je puis le dire, son commentaire et sa récompense dans la nouvelle interpellation déposée par M. Lafargue et dans la proposition de loi qu'il nous annonce. (Très bien ! très bien ! à droite.)

D'ailleurs, M. le garde des sceaux a apporté à cette tribune une discussion juridique ; il nous a annoncé, d'une part, que la justice était saisie et, d'autre part, que des mesures allaient être prises.

Il n'appartenait pas à M. le garde des sceaux plus qu'à moi de formuler une opinion sur des faits dont la justice est maintenant saisie. (Très bien ! très bien ! et applaudissements à droite.)

M. LE PROVOST DE LAUNAY. Il n'a pas parlé comme un garde des sceaux, mais comme un sectaire !

Un membre à gauche. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique, mais simplement de la loi, qui doit être appliquée.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Il ne nous appartient pas de nous placer entre un prévenu, entre un accusé et ses juges ; c'est un principe qu'on a toujours respecté dans les Assemblées parlementaires ; je m'étonne et je regrette que M. le garde des sceaux veuille y toucher. (Très bien ! très bien ! à droite.)

J'ai demandé la parole pour protester contre des affirmations qui ont été apportées à cette tribune par l'honorable M. Moreau d'abord et ensuite par M. Drøn.

Je déclare à la Chambre que s'il était vrai que des faits de pression eussent été commis par des industriels du Nord ou d'une autre région sur la conscience de leurs ouvriers, s'il était vrai que ces ouvriers eussent été contraints à des pratiques religieuses que leur conscience ne leur commandait pas, je serais le premier à flétrir de pareils actes. (Exclamations ironiques à gauches et sur divers bancs au centre. — Très bien ! très bien ! au centre.)

Oui, messieurs, je les flétrirais avec une indignation aussi sincère

que celle de l'honorable M. Dron, mais en même temps moins joviale que celle de M. Moreau. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. DRON. Je n'ai pas prononcé votre nom parce que je n'ai pas voulu faire de personnalité, mais j'aurais pu dire que le Père d'Aubigny vous cite parmi ceux qui ont le plus poussé à l'organisation des confréries. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Je ne redoute pas les questions personnelles, bien qu'elles soient interdites à cette tribune, mais je puis vous répondre que si un tel honneur m'est attribué, c'est un honneur qui ne m'est pas dû.

M. DRON. Vous ne connaissez pas la lettre du Père d'Aubigny... (Exclamations à droite.)

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Je ne me laisserai pas détourner de ma discussion. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. L'orateur a raison ; le débat ne doit pas dégénérer en question personnelle.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Je ne me laisserai pas détourner des explications que je viens — si la Chambre ne me force pas à être long — apporter brièvement à cette tribune.

Je ne parlerai pas de l'association catholique, ou de l'association des patrons catholiques, ou enfin — troisième formule dictée par le parquet, qui l'avait trouvée suffisante — de l'association professionnelle des patrons du nord de la France. On a déclaré que cette association était illégale : il serait facile de démontrer le contraire ; mais encore une fois, la justice est saisie, cette association saura se défendre, elle se défendra. Il y a encore des juges en France, je veux le croire.

M. PAUL DE CASSAGNAC. Il y en a, mais ils ne sont pas bons. (Rires à droite.)

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Pour moi, qui ai l'honneur d'appartenir à ce grand département du Nord, j'éprouve une admiration profonde pour la ruche industrielle — passez-moi l'expression — du vaste arrondissement de Lille, pour tous les travailleurs qui y vivent, patrons et ouvriers, patrons dont plusieurs — on vous l'a dit tout à l'heure et M. Dron paraissait leur en faire un reproche — se font gloire d'être sortis des rangs des ouvriers, et qui rivalisent tous d'intelligence, d'activité industrielle et d'initiative. J'éprouve une vive admiration pour cette grande région, que je n'ai pas l'honneur de représenter...

M. EMILE MOREAU. Et que vous ne connaissez pas !

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Mon cher collègue, encore une fois, ne faisons pas de question personnelle ; permettez-moi seulement de penser que le court séjour que vous avez fait dans la région que vous avez l'honneur de représenter ne vous permet pas de la connaître plus que moi, qui y compte de nombreuses amitiés. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. EMILE MOREAU. Si vous trouvez qu'une résidence de vingt ans est un court séjour...

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs, le temps ne fait rien à l'affaire. Ce qui importe, c'est de savoir les choses dont on parle.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. M. le président me permettra d'ajouter que le temps ici est précieux et qu'il serait regrettable de le perdre en questions personnelles, alors que des intérêts plus puissants réclament toute notre attention.

Je ne veux plus parler de l'association professionnelle des patrons, mais seulement des préoccupations des patrons, telles qu'elles apparaissent dans les écrits qui ont été produits à la tribune et dont on ne vous a lu qu'une partie.

On vous a dit que les patrons qui font partie de cette association, que les industriels qui se sont rencontrés dans ces syndicats, n'avaient que des préoccupations religieuses, qu'il n'était question dans leurs réunions que de conversations religieuses.

Nous voyons apparaître une prétention nouvelle de l'administration : c'est qu'au sein d'un syndicat, les conversations religieuses ou politiques sont interdites. J'ai ici une note qui me l'atteste.

Mais, messieurs, les patrons avaient d'autres préoccupations, et je vais l'établir par de courts passages empruntés aux procès-verbaux dont on ne vous a lu qu'une partie. Ils avaient, vous allez le voir, des préoccupations absolument professionnelles; ils avaient, notamment, le souci légitime du bien-être, des droits, de la dignité de leurs ouvriers. (Très bien ! très bien ! à droite).

Voici ce que je lis : « Depuis que notre association existe, nous n'avons cessé de protester contre l'étiollement moral et physique des jeunes enfants condamnés à un labeur prématuré. Et quand une loi a retardé jusqu'à treize ans l'entrée des enfants dans les usines, nous avons applaudi à cette prescription tout en regrettant qu'on employât si mal les années de formation dans des écoles sceptiques et irréligieuses.

« Jugeant impossible, sans affamer la classe ouvrière, de supprimer le travail des filles, nous souscrivions du moins de grand cœur à des lois qui limiteraient raisonnablement le travail des femmes mariées, surtout aux moments difficiles où leur santé ébranlée compromettrait la santé de leurs nouveau-nés.

« Nous avons été des premiers à réclamer une loi qui, au nom de la moralité surtout interdise aux femmes et aux filles le travail de nuit. » (Très bien ! très bien ! à droite.)

Lors de la grande enquête de 1889, une pétition d'industriels, patrons et ouvriers, de Roubaix et Tourcoing demandait cette suppression du travail de nuit, et en tête des signatures se trouvaient les deux présidents des syndicats mixtes de Roubaix et Tourcoing, que vous dénonciez tout à l'heure à la tribune !

M. JOURDE. Ils réclament la présence des enfants à l'usine à partir de douze ans, au lieu de treize ans !

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. « Convaincus qu'un travail matériel sans arrêt et sans trêve a pour résultat de diminuer moralement l'ouvrier; qu'il rend impossible la vie de famille; qu'il est à peine compatible avec les nécessités de la vie raisonnable et de la vie chrétienne, nous accepterions avec le même empressement une sage réduction des heures de travail. »

Voici la réponse aux affirmations de M. Moreau.

« Comme il importe néanmoins de ne pas faire d'une mesure utile une mesure ruineuse pour l'industrie du pays, nous avons insisté et nous insistons encore pour que cette réduction soit concertée entre les puissances et qu'elle se réalise par voie d'accord international. » (Très bien ! très bien ! à droite).

On peut discuter ces conceptions, mais on ne peut contester que les préoccupations de ces hommes, que vous accusez d'être les ennemis des ouvriers, procèdent du respect des forces physiques et de la dignité de l'ouvrier, de leur souci constant des intérêts matériels des femmes et des enfants des ouvriers.

M. MONTAUT. Et de leurs consciences ?

A gauche. Voilà ce que nous attendions !

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Oui, de leurs consciences, et je vais y venir. J'ai réservé cette question pour la fin, parce que c'est justement à ce respect des consciences que j'attache le plus d'importance. (Vifs applaudissements à droite.)

On vous a dit que certains patrons — certains seulement, car tous n'ont pas fondé ou laissé naître chez eux une confrérie de Notre-Dame de l'Usine — portaient atteinte à la liberté de conscience de leurs ouvriers en les embrigadant dans une confrérie qui s'appelle Notre-Dame de l'Usine et dont les statuts conseillent, non pas prescrivent — mais peu importe, puisque vous dites qu'un conseil est une prescription en pareil cas — conseillent, dis-je, certaines observances religieuses.

Voici ma réponse; elle est simple, elle m'est fournie par des chiffres :

La confrérie de Notre-Dame de l'Usine existe dans certaines villes. Elle est placée sous la direction du curé de la paroisse. Nos populations ont encore cette faiblesse d'être attachées à leur religion et il n'est pas besoin de contrainte pour les amener à faire publiquement des actes de religion. Je vous en donnerai la preuve tout à l'heure.

Mais, messieurs, dans les usines dont les chefs font partie de l'association professionnelle des patrons catholiques du nord de la France, est-ce que tous les ouvriers sont contraints de faire partie de la confrérie et, par conséquent, sont amenés plus ou moins directement à se livrer à certaines pratiques religieuses ?

Mais non, messieurs.

Un membre à gauche. Ils ne veulent pas de ces pratiques!

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Attendez, mon cher collègue, je vais vous répondre par des chiffres.

Il y a sur ce point une confusion qui, involontairement sans doute, se reproduisait tout à l'heure à la tribune.

Je vais vous donner, pour les deux villes qui ont été particulièrement visées, les grandes villes de Roubaix et de Tourcoing, une statistique très simple et contre laquelle je défie qui que ce soit de s'inscrire en faux.

A Roubaix, l'industrie textile comporte 215 usines, occupant 34,411 ouvriers. Sur ces 215 usines, il y en a 195 dans lesquelles ni les patrons ni les ouvriers ne font partie d'une confrérie quelconque, en particulier de la confrérie de Notre-Dame de l'Usine. Ces 195 usines emploient 28,623 ouvriers.

Je pourrais vous faire cette première réponse que personne n'est obligé d'offrir ou de donner ses services aux patrons des usines que vous dites affiliées de près ou de loin à la confrérie de Notre-Dame de l'Usine.

M. JULIEN. Vous en parlez à votre aise!

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Quant aux usines où le patron est affilié — je vous abandonne le mot — elles sont au nombre de vingt, occupant 5,488 ouvriers. Combien sur ces 5,488 ouvriers font partie de la confrérie de Notre-Dame de l'Usine? 1,606, et 3,882 n'en font pas partie! (Très bien! très bien! à droite.)

M. LE PROVOST DE LAUNAY. On ne se moque pas de la Chambre comme on vient de le faire pendant trois heures pour de si petites choses!

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Devant de pareils chiffres, où est l'oppression, l'absence de toute liberté?

M. EMILE MOREAU. Ce sont les patrons qui vous ont fourni ces chiffres!

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Permettez, monsieur Moreau; vous avez commencé votre enquête il y a six mois, ou plutôt elle a été faite pour vous par un journal dont vous vous êtes fait ici le porte-parole, bien qu'il ne représente pas, je pense, vos opinions.

M. EMILE MOREAU. Je ne parle qu'au nom de mes électeurs.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Vous avez apporté ici des allégations qui avaient été produites par un journal sous la forme d'enquête, il y a plus de six mois que vous avez annoncé cette interpellation. Par conséquent, vous avez pu vous munir de preuves. Ces preuves, on a vu tout à l'heure le crédit qu'on pouvait y attacher.

M. LE PROVOST DE LAUNAY. Le garde des sceaux lui-même n'a pas pu les fournir.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Oui, on a vu tout à l'heure com-

ment M. le garde des sceaux lui-même les apportait à la tribune!

Vous avez pu vous renseigner sur le nombre des usines prétendues affiliées, sur le nombre d'ouvriers employés et savoir quel était parmi eux le nombre de ceux qui faisaient partie de la confrérie. Là était le nœud de votre interpellation, le point important à connaître. (Applaudissements à droite.)

M. EMILE MOREAU. Qu'est-ce que cela signifie?

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. J'ai donc le droit de dire que les chiffres que j'apporte sont incontestables.

Vous parliez tout à l'heure du journal *le Matin*; d'autres journaux ont donné les renseignements que je produis; s'ils n'étaient pas exacts, vous auriez apporté la preuve du contraire.

M. EMILE MOREAU. Je ne connais pas l'article auquel vous faites allusion.

M. DRON. Nous ne contestons pas vos chiffres; ce que nous affirmons, c'est que l'œuvre est à son début et que si on ne l'enraye pas à temps, toutes les usines y passeront.

M. LE COMTE DE LANJUNAIS. Alors vous faites un procès de tendance?

M. TERRIER. Nous ne voulons pas qu'on divise les ouvriers en deux catégories!

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. L'œuvre, dites-vous, est à son début; je réponds à votre objection. Elle existe depuis quatre ou cinq ans et je possède des statistiques qui démontrent que ces usines comptent un grand nombre d'ouvriers qui, au moment où elles ont été installées, faisaient partie de leurs ateliers et s'y trouvent encore aujourd'hui. Quelle pression a-t-on exercée sur eux? Ils restent à demeure dans l'usine; un grand nombre sont la preuve vivante — car certaines de ces usines ne comptent pas le tiers, le quart, même le dixième des ouvriers affiliés à la confrérie — ils sont, dis-je, la preuve vivante de la liberté. (Applaudissements à droite.)

M. EMILE MOREAU. Sous la pression des patrons.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Moreau, vous vous êtes placé au pied de la tribune pour interrompre plus à votre aise. Veuillez garder le silence!

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Je souhaiterais, messieurs, que vos petits fonctionnaires, que vos malheureux cantonniers eussent la même liberté de conscience. (Applaudissements à droite.)

Plusieurs membres à droite. Et les notaires! Et les inscrits aux bureaux de bienfaisance!

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Oui, je la souhaiterais même aux officiers ministériels. Il n'y a pas jusqu'aux malheureux indigents sur lesquels ne s'exerce l'oppression de certains bureaux de bienfaisance. (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche.)

Je voudrais que, sur cette terre de France, les humbles, les petits,

tous ceux qui ont besoin de leur travail pour vivre, eussent autant de liberté qu'on en laisse aux ouvriers de Roubaix et de Tourcoing. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Je vous ai donné la statistique pour Roubaix. Vos interruptions m'ont empêché de vous mettre sous les yeux les proportions pour la ville de Tourcoing des ouvriers qui ne font pas partie de la confrérie de Notre-Dame de l'Usine : elles sont à peu près les mêmes.

Mais il y aurait des pratiques imposées à tous, il y aurait — et c'est l'un des griefs qui ont été reproduits, dans les journaux — il y aurait dans ces usines des oratoires, c'est-à-dire un christ et une vierge, ou, si vous le préférez, comme le disait dans un style élégant un de nos honorables collègues, des bons dieux !

Un membre à gauche. Cela ne s'appelle pas autrement.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Ce collègue ne sait pas qu'au milieu de cette population religieuse, je le répète, — M. Moreau et M. Dron le savent bien, — les ouvriers ne s'étonnent pas de voir dans les usines des objets religieux alors que tous ou presque tous ils tiennent à honneur d'en posséder dans leurs maisons ; il y en a jusque dans nos cabarets. (Interruptions et rires à gauche.)

M. LEYDET. Contentez-vous-en !

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Ne riez pas, messieurs. Ces populations sont aussi vaillantes, aussi indépendantes que d'autres. Et ces signes religieux, je ne vous engage pas à venir les enlever de leurs demeures, comme vous fermez les chapelles de religieux inoffensifs. (Vifs applaudissements à droite.)

M. ANTIDE BOYER. Vous enfoncez des portes ouvertes ! Ce n'est pas cela que nous attaquons.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. On a parlé de la messe obligatoire, de la confession obligatoire, et j'y arrive.

Que nous a-t-on lu ? Les statuts d'une de ces confréries de Notre-Dame de l'Usine. La confession est recommandée, je crois, deux fois par an. On a parlé de la messe. Mais cela s'applique aux membres de ces confréries.

A gauche. Aux membres du syndicat.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Permettez ! je ne confonds pas confrérie et syndicat. C'est bien différent.

Un membre à l'extrême gauche. Distinguons !

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Je ne suis pas l'ennemi de la distinction ; mais enfin je n'en fais pas là où il ne faut pas en faire.

M. CUNÉO D'ORNANO. Rappelez-leur un peu leurs principes de liberté. (Exclamations à gauche.)

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Mon cher collègue, je compte sur vous pour cela. Vous le faites avec infiniment d'à-propos et d'éloquence.

M. CUNÉO D'ORNANO. Je n'ai pas de succès.

M. LE PRÉSIDENT. Mais ne le faites pas par voie d'interruption !

M. CUNÉO D'ORNANO. Vous pourriez le faire vous-même, monsieur le président, car vous avez été un des champions de la liberté. (Bruit.)

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. On a enfin parlé de retraite. Nous allons en dire un mot.

Mais puisqu'il est question d'oppression, j'ai rappelé qu'on n'avait pas apporté de preuves. Des faits ont été cités dans les journaux ; ces faits ont été immédiatement suivis de démentis. J'ai des preuves dans mon dossier, j'ai là les signatures d'ouvriers déclarant qu'on les a indignement trompés.

M. EMILE MOREAU. On sait comment ces signatures ont été obtenues.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Je n'ai pas à les lire, ni à apporter la justification de la défense, puisque vous n'avez pas apporté la justification de l'attaque.

Vous savez notamment comment, dans une usine, l'usine Heyndrick-Noufflard, 155 ouvriers sont venus dire : « Nous n'avons pas voulu faire partie de la confrérie pour une raison ou pour une autre ; nous n'en faisons pas partie, et nous déclarons que jamais nous n'avons été inquiétés. » (Lisez ! lisez ! à gauche.)

C'est donc la preuve qu'ils n'ont pas été inquiétés.

M. ANTIDE BOYER. Vous direz comment on a recueilli les signatures.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Vous ferez une enquête, mon cher collègue.

On me demande de lire cette protestation ? (Oui ! oui ! à gauche.)

La voici :

« Nous, ses ouvriers, qui ne faisons pas partie de la susdite association, nous protestons hautement et affirmons sincèrement que jamais, en aucune manière et en aucun temps, on n'a usé de pression sur nous soit pour nous faire entrer dans la confrérie, soit pour nous enrôler dans l'œuvre des retraites de Notre-Dame du Hautmont. »

M. EMILE MOREAU. Ce n'est pas là le style des ouvriers.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Mais enfin, messieurs, vous devriez avoir le respect de cette protestation des ouvriers !

M. EMILE MOREAU. Je répète que ce ne sont pas des ouvriers qui ont rédigé cela !

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Moreau, je vous ai déjà dit une fois que vous étiez venu vous placer au bas de la tribune pour interrompre plus à votre aise, je vous prie de reprendre votre place. (On rit.)

Si vous ne pouvez pas vous empêcher d'interrompre, au moins que vos interruptions viennent de plus loin. (Nouveaux rires.)

M. EMILE MOREAU. Je n'entendais pas de mon banc.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Je suis heureux que l'observation de M. le président ait ramené sur les lèvres de notre collègue M. Moreau la gaieté qui ne l'avait pas quitté pendant tout son discours. Je vois que j'ai tort de prendre ces choses au tragique et de répondre

comme si véritablement l'attaque avait été sérieuse. (Applaudissements à droite. — Rumeurs à gauche.)

M. EMILE MOREAU. C'est là une injure d'avocat.

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas une injure. Tous les jours on dit d'une argumentation qu'elle est ou qu'elle n'est pas sérieuse.

M. EMILE MOREAU. Ce n'est pas une injure, monsieur le président, vous avez raison ; c'est au-dessous de l'injure : c'est une sottise.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Je ne réponds pas à la dernière appréciation de M. Moreau. Je me permets seulement d'anticiper et de parler immédiatement de l'œuvre des retraites.

Je suis de ceux qui croient que ces retraites peuvent être utiles même au point de vue purement intellectuel et que la réflexion n'est pas mauvaise pour la formation intellectuelle de l'homme ; je crois que l'honorable M. Moreau, avant de dire que la parole très parlementaire que je m'étais permise était une sottise, n'a pas suffisamment fait de retraite, c'est-à-dire n'a pas suffisamment réfléchi. (Applaudissements et rires à droite.)

Je continue :

« Nous affirmons sur l'honneur qu'il est aussi bienveillant à notre égard qu'envers n'importe quel confrère de l'association. »

Je puis vous en donner une autre preuve ; ce sera, si vous voulez, une affirmation de patron ; mais je défie qui que ce soit de la contester.

Il est d'usage dans l'industrie textile de la région de Roubaix de donner des primes à l'ancienneté ; c'est un usage que je trouve absolument moral, auquel j'applaudis ; eh bien, ces primes sont données sans aucune espèce de distinction aux ouvriers faisant ou ne faisant pas partie de la confrérie.

« Nous comptons, monsieur le directeur, sur votre bienveillance pour reproduire dans votre prochain numéro notre protestation, avec les noms des signataires. »

Suivent 108 signatures d'ouvriers. Par conséquent, si des signatures avaient été extorquées par la violence, il était facile d'aller trouver les signataires et de leur dire : Venez avec moi, vous protesterez et je vous défendrai.

On a parlé d'espionnage dans l'intérieur des usines, au moyen de l'institution de ces dizainiers auxquels on a fait illusion. Je n'ai pas à apprécier cette création ; je n'ai pas à m'identifier avec les patrons de Roubaix et de Tourcoing, quel que soit l'honneur qu'ait voulu me faire tout à l'heure l'honorable M. Dron, certes je serais très fier d'avoir eu certaines des conceptions sociales dont ils ont pris l'initiative, mais enfin ils ont pu quelquefois se tromper, et d'ailleurs la Chambre n'a pas à apprécier leurs conceptions sociales.

Ils ont pensé que dans l'usine l'ouvrier était souvent isolé et sans défense, isolé contre certains meneurs, contre certains ouvriers plus

audacieux, isolé vis-à-vis de l'omnipotence des contre-maîtres, qui, il ne faut pas le cacher, est une plaie reconnue par tous les hommes qui se sont occupés des questions sociales. Ils ont eu tort ou raison, ce n'est pas à la Chambre à juger ces choses, mais les intentions sont sorties d'esprits élevés : ils ont pensé qu'il fallait créer dans l'usine une sorte de représentation professionnelle qui permit à l'ouvrier de s'aboucher avec son patron, de façon à faire arriver jusqu'à lui ses griefs, ses besoins de défense. Le moyen est bon ou mauvais, mais à coup sûr les dizainiers ont le droit de protester ; ils ont protesté et ont signé une protestation contre cette indigne accusation d'espionnage.

Je ne vous lirai pas leur protestation, parce qu'ils ont fait mieux encore ; ils m'annoncent qu'à l'heure actuelle, les journaux qui se sont faits l'écho des affirmations qui ont été tout à l'heure apportées à cette tribune sont, eux aussi, comme de simples jésuites ou de simples syndicalistes, déferés à la police correctionnelle, sous l'inculpation de diffamation. (Très bien ! très bien ! à droite.)

MM. JOURDE et HUBBARD. Ce sont les ouvriers qui paieront les frais du procès.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Je ne veux pas répondre à cette interruption. Les contribuables paient souvent des choses qui ne les intéressent pas. (Applaudissements à droite.)

M. HUBBARD. Notamment le budget des cultes !

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. On a parlé de retraites dans une maison dont je ne puis plus rien dire non plus ; la voilà frappée par les foudres de M. le garde des sceaux. Mais j'ai encore cette illusion de croire que la justice est là. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Je ne discuterai pas l'œuvre des retraites ; mais la liberté des ouvriers, elle ressort des chiffres mêmes jetés à la tribune par les interpellateurs. Vous savez que dans ces maisons de retraite des hommes de toutes professions viennent réfléchir ; c'est une faiblesse que quelques-uns de nous peuvent avoir de se croire obligés, à certains moments, de se mettre en face de leur conscience et de penser à des vérités plus hautes. Que voulez-vous ! on n'est pas absolument obligé d'être matérialiste ! (Très bien ! très bien ! à droite. — Interruptions à gauche.)

Un membre à gauche. Il n'est pas sérieux de parler ainsi quand il s'agit de questions de travail.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. En ce qui concerne le nombre des ouvriers, on vous a dit — et je ne veux apporter que ces chiffres — qu'en quatre ans 1,300 ouvriers avaient passé par les retraites, ce qui représente 375 ouvriers par an. Soit ! On a dit aussi qu'une centaine d'usines envoyaient des ouvriers : cela fait donc trois ouvriers trois quarts par usine et par an ! (Très bien ! très bien ! et rires à droite.)

Un membre à gauche. On a parlé seulement des meneurs.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. — Je m'en tiens là, et M. Moreau me permettra de ne pas parler du caveau. La scène à l'Ambigu, aurait fait bon effet si elle avait été apportée avec moins de gaieté. (Interruptions à gauche.)

M. EMILE MOREAU. On ne peut que hausser les épaules.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Je ne hausse pas les épaules.

M. EMILE MOREAU. C'est moi qui les hausse !

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Je ne vous répondrai plus, monsieur !

M. EMILE MOREAU. Ne m'attaquez pas, alors ! (Très bien ! très bien ! à gauche. — Interruptions à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Thellier de Poncheville, veuillez éviter de vous adresser directement à vos collègues.

A gauche. Très bien ! très bien !

M. TERRIER. M. de Poncheville va mécontenter Notre-Dame de l'Usine en en parlant avec tant de vivacité.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Mon cher collègue, je ne vous ai pas encore pris comme directeur de ma conscience. Cela viendra peut-être un jour, je ne n'en désespère pas : on voit de ces conversions, mais, enfin, ce n'est pas encore fait. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Je voudrais simplement constater par ce seul chiffre que j'ai apporté ici la liberté laissée à l'ouvrier de faire ou de ne pas faire cette retraite.

Ce chiffre répond à tout. Je n'ai pas besoin de produire le démenti opposé par un ouvrier qu'on prétendait avoir été renvoyé d'un tissage — on avait donné son nom dans un journal — pour n'avoir pas assisté à une retraite. Il a vivement protesté.

Mais, à propos de cette maison de retraite, on vous a parlé d'une chapelle. Oh ! il paraît que c'est un péril grave pour la République : une chapelle où quelques hommes se réunissent... (Rires à droite.)

A gauche. Et la loi ?

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. ... de temps en temps, où des patrons viennent entendre des hommes qui leur parlent avec sévérité parfois de leurs devoirs, qui blâment l'exagération du luxe... (Rires ironiques à gauche.)

A gauche. Ce n'est pas la question !

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Oh ! M. Dron et M. Moreau savent bien ce que je veux dire.

... Des hommes leur parlant, dans cette maison des droits et des devoirs des ouvriers, de leur dignité. Il paraît que c'est un péril, car il y a une loi de l'Empire qui vous permet de fermer ces chapelles.

M. le garde des sceaux a lancé ses foudres. Nous verrons bien s'il atteindra le but. Mais ce n'est que le commencement, M. Lafargue nous l'a dit. Nous verrons se répéter une série d'exécutions de cette nature et nous verrons si cela peut aider à la pacification sociale. (Interruptions diverses.)

M. PAUL DE CASSAGNAC. Vous croyez à cette pacification ?

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Je ne crois pas à la pacification avec certains hommes, mon cher collègue ; je crois aux devoirs que la situation de ce pays impose à tous les Français. Vous pouvez les comprendre d'une manière différente de la mienne ; mais, je vous en prie, ne me prêtez pas des intentions et des illusions que je n'ai jamais eues. (Applaudissements à droite.)

Laissons de côté, puisque, enfin, cela a été soulevé incidemment, cette question de la forme du gouvernement qui est absolument étrangère au débat actuel. En effet, je trouve, dans un de ces journaux qui attaquent si violemment ces patrons du nord de la France, cette phrase : « .. et ce sont des hommes qui s'intitulent gravement, quand survient une période électorale, des républicains indépendants ».

Voilà ceux que l'on signale comme ennemis de la République. Il paraît qu'ils ont le tort d'être des hommes indépendants. (Interruptions à gauche. — Très bien ! très bien ! à droite.)

M. JUMEL. Non ! ce sont ceux qui s'intitulent républicains indépendants.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Avez-vous le droit, par hasard, de scruter les consciences et de douter de la sincérité de ces hommes ?

Il y a des hommes dont l'honorabilité et la loyauté ne sauraient être mises en doute par aucun de ceux qui les combattent, alors même qu'ils ne partagent pas leurs opinions.

J'arrive à un dernier point, à une autre mesure de M. le garde des sceaux.

On a parlé d'une congrégation qui se serait reconstituée. Nous n'allons pas plaider ce procès à la tribune. Vous savez bien, M. le garde des sceaux, que l'immeuble du Hautmont appartient à une société civile laïque qui est chez elle et qui y restera. (Ah ! ah ! à gauche et au centre.) Vous savez bien que des prêtres y prêchent, quels qu'ils soient, jésuites ou non, je n'en sais rien, et si vous étiez libéral, vous n'auriez pas le droit de savoir si ces hommes sont ou non voués à Dieu et s'ils sont engagés par des liens de conscience. (Très bien ! Très bien ! à droite.) Ces hommes, qu'ils soient jésuites ou non, peu importe, sont des prêtres.

M. BAULARD. Ils n'ont pas le droit de résider en France ! (Exclamations et rires à droite.)

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Vous les enverrez probablement, au nom de la liberté, promener à la Guyane, comme l'ont fait vos aïeux ! (Interruptions à gauche.)

M. GUSTAVE RIVET. Et vos rois aussi !

M. CUNÉO D'ORNANO. M. Baulard veut faire à lui tout seul, une nouvelle loi d'exil ! (Bruit.)

M. GUSTAVE RIVET. Vous oubliez, monsieur Cunéo d'Ornano, que Napoléon I^{er} a déporté cinq cents prêtres !

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Quèllè est la situation de ces hommes? Elle a été reconnue juridiquement. M. Dron n'a indiqué qu'une partie des faits qui se sont passés, car il n'a pas été exactement renseigné; le juge de paix de Tourcoing a reconnu, par un jugement, qu'ils n'avaient pas été inscrits comme électeurs parce qu'ils n'avaient pas à Hautmont une résidence habituelle, qu'ils n'étaient que des jésuites de passage, des jésuites voyageurs, comme on a dit. L'un d'eux seulement s'est pourvu devant la Cour de cassation, et celle-ci a jugé que, sans que cette résidence à Hautmont pût être considérée comme habituelle, cependant elle était suffisante pour que le réclamant pût être inscrit sur les listes électorales. Quant aux quatre autres, ils représentent, comme vous l'avez dit élégamment, des jésuites voyageurs sans résidence; et, ainsi que M. Moreau lui-même l'a reconnu, dans une interview publiée par le *Journal de Roubaix*, il n'y a pas de congrégation.

« Il s'est fondé il y a environ deux ans, a dit notre collègue, dans une maison de la commune de Hautmont, une association qui venait de Reims où elle n'avait d'ailleurs pas réussi. Cette association était dirigée par des Jésuites au nombre desquels se trouvait le P. Didier-jean, mais qui ne sont pas réunis en congrégation. » Je m'en rapporte à vous, monsieur Moreau: vous êtes grand clerc en ces matières et vous savez sans doute ce que c'est qu'une congrégation non autorisée.

M. EMILE MOREAU. Je m'inscris en faux contre ces paroles.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Cela a paru dans le *Journal de Roubaix* le 25 octobre 1891; c'est un faux qui fait un peu long feu.

M. CAMILLE PELLETAN. Enfin, c'est un ordre religieux établi en congrégation sans être un ordre religieux.

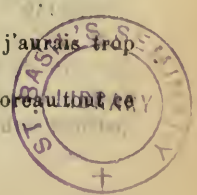
M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Encore une fois, je ne discuterai pas la question de droit ici. J'espère que le gouvernement, agissant, je ne veux pas dire avec plus de franchise, mais avec plus de dignité qu'il ne l'a fait en 1880, osera saisir la juridiction ordinaire, la juridiction compétente, de cette question de formation ou de non-formation d'une congrégation autorisée.

M. LE PROVOST DE LAUNAY. N'y comptez pas!

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. On a ajouté qu'il y avait là une organisation inquiétante, on a même parlé d'une organisation électorale; j'en ai attendu vainement les détails. Mais enfin c'est sans doute cette grande organisation électorale qui nous a permis d'entendre à la fois M. Moreau comme représentant de Roubaix, et M. Dron, comme représentant de Tourcoing. Elle n'est donc pas dangereuse. (Interruptions à gauche.)

M. EMILE MOREAU. Je ne veux pas vous répondre; j'aurais trop beau jeu.

M. LE PRÉSIDENT. Je serai obligé de laisser dire à M. Moreau tout ce



qu'il voudra. En vérité, l'orateur s'adresse à lui avec une persistance inexplicable (Exclamations à droite.)

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. Mais, monsieur le président, je réponds à un collègue qui m'a interrompu d'une façon que vous avez vous-même relevée.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y avait rien qui vous fût personnel dans le discours de M. Moreau.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. J'ai terminé, messieurs, et vous ne me forcerez pas à dire ce que je ne voulais pas dire. (Exclamations à gauche.)

On a allégué bien légèrement qu'il existait une organisation électorale, et je croyais pouvoir, sans faire de personnalité, montrer les résultats de cette prétendue organisation. Si c'est une personnalité je le regrette vivement, elle n'était pas dans ma pensée.

J'ajoute ceci : s'il y avait — ce qui n'est pas — dans les villes dont vous avez parlé, une association professionnelle qui servit de base à une action électorale et qu'elle produisit des résultats, ce serait encore l'effet de la liberté. Cela n'existe pas à Roubaix, à Tourcoing parmi les patrons chrétiens que vous avez voulu stigmatiser à cette tribune, mais cela se rencontre ailleurs, et vous avez vu de grands syndicats professionnels ouvriers produire des résultats électoraux considérables.

Il faut vous habituer à cette idée, messieurs : c'est la liberté ; ce sera peut-être le règne de demain. Vous l'aurez voulu ; vous vous en plaindrez ou non. (Très bien ! très bien ! à droite.) Encore une fois vous n'avez pas le droit de dénier à des hommes qui représentent des intérêts professionnels d'agir sur le terrain électoral, si cela leur convient, pour défendre ces mêmes intérêts. (Vifs applaudissements à droite.)

La clôture est prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai entre les mains trois ordres du jour. Plusieurs de nos collègues ont demandé l'ordre du jour pur et simple.

M. LOUBET. — Le gouvernement accepte et demande à la Chambre de voter l'ordre du jour de MM. Hubbard et Vian.

Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et confiante dans la fermeté avec laquelle il saura appliquer les lois existantes passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour pur et simple, demandé par MM. Jaluzot, Goujon, Aynard, etc., est repoussé par 325 voix contre 193.

L'ordre du jour de MM. Hubbard et Vian est approuvé par 304 voix contre 149.

M. LE GARDE DES SCEAUX. J'ai reçu la demande d'interpellation suivante de M. Lafargue : « Je demande à interpellier M. le ministre de l'intérieur sur l'extension en France de l'oppression religieuse des patrons catholiques. »

Cris au centre : A un mois !

A droite : A demain !

M. RICARD. Le gouvernement demande un certain délai pour se renseigner.

La discussion de l'interpellation est renvoyée à un mois.

M. ARMAND DESPRÉS. C'est assez de manger du prêtre une fois par mois. (Bruit.)

NÉCROLOGIE

Une dépêche de Rome annonce que le Sacré-Collège vient de faire une nouvelle perte. S. E. le cardinal *Auguste* THÉODOLI a rendu hier son âme à Dieu, après deux jours de maladie.

Il était né à Rome, le 18 septembre 1819. Il fut créé et publié cardinal-diacre dans le consistoire du 7 juin 1886. Il avait le titre de Sainte-Marie *della Scala*.

Le cardinal Théodoli faisait partie des Sacrées-Congrégations du Concile, des Saints-Rites, du Cérémonial et de la fabrique de Saint-Pierre.

Avant d'être revêtu de la pourpre romaine, Mgr Théodoli avait été administrateur de la fabrique de Saint-Pierre, et il avait fait exécuter dans la basilique, avec beaucoup d'intelligence et de zèle, des travaux très considérables.

Le Pape Léon XIII l'avait nommé, en 1882, majordome et préfet des palais apostoliques.

M. l'amiral MOUCHEZ, directeur de l'Observatoire de Paris, membre de l'académie des sciences et du bureau des longitudes, vient de mourir presque subitement, dans sa propriété de Wis-sous, près d'Antony (Seine-et-Oise).

L'amiral qui dirigeait encore vendredi les divers services de l'Observatoire, fut pris d'une syncope dans la nuit et succomba quelques heures plus tard, malgré les soins les plus énergiques.

Né à Madrid, d'une famille française momentanément établie en Espagne, M. Mouchez ontra, au sortir du lycée Louis-le-Grand, à l'École navale, où il se distingua tout de suite par son goût pour les mathématiques et plus particulièrement pour l'astronomie et la géodésie.

Envoyé sur les côtes de l'Amérique du Sud, il exécuta d'im-

portants travaux d'hydrographie et se signala dans les diverses missions scientifiques qui lui furent confiées.

En 1870, il fut chargé de mettre le Havre en état de défense et réussit à armer rapidement, avec un millier de matelots, tous les ouvrages qui devaient protéger la ville du côté de la terre.

Aussi, quand l'armée allemande, après le combat de Buchy et la prise de Rouen, voulut investir le Havre, elle trouva la ville en état de défense, et après quelques jours d'observation et plusieurs engagements sans importance, elle jugea l'attaque de vive force impraticable et se replia.

Ce fut en 1878, à son retour de l'île Saint-Paul, où il était allé commander une expédition scientifique chargée d'observer le passage de Vénus, que M. Mouchez reçut les étoiles de contre-amiral et fut appelé à la direction de l'Observatoire, en remplacement de M. Leverrier.

Pendant les quatorze années de sa direction, l'amiral Mouchez fit d'utiles réformes dans le célèbre établissement. Il créa, à l'Observatoire de Montsouris, une école pratique d'astronomie, fréquentée par les jeunes officiers de marine. Il réalisa le vaste plan d'une carte complète du ciel à laquelle doivent collaborer tous les observatoires du globe. Après avoir provoqué par deux fois des congrès d'astronomie de tous les pays, où ont été discutées et arrêtées les lignes de ce gigantesque travail, il a eu la satisfaction de voir réaliser complètement ses espérances.

L'amiral Mouchez était âgé de soixante et onze ans.



Le général de division MENGIN-LECREULX est mort à Paris, à l'âge de quatre-vingt-seize ans. Il était le doyen des généraux français.

Né à Nancy le 12 mars 1796, il était entré à l'École polytechnique le 2 novembre 1812 et en était sorti sous-lieutenant du génie, le 1^{er} octobre 1815. Lieutenant le 6 février 1818, capitaine le 30 décembre 1823, chef de bataillon le 21 janvier 1833, lieutenant-colonel le 8 septembre 1839, colonel le 30 avril 1843, il avait obtenu les étoiles de général le 5 mars 1851. Le 3 mai 1855, il était promu général de division, et le 14 mars 1860, il était élevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur.

Le 12 mars 1861, le général Mengin-Lecreulx était admis dans le cadre de réserve; il exerçait alors les fonctions de président du comité des fortifications.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La médaille annuelle du pontificat, dite de Saint-Pierre parce qu'elle est distribuée chaque année à l'occasion de la fête du prince des Apôtres (29 juin), vient d'être frappée à l'effigie de Léon XIII, avec indication sur l'exergue du millésime et de la XV^e année du pontificat. Sur le revers, elle représente, par des figures allégoriques, l'action sociale qu'a exercée au profit des classes ouvrières la mémorable Encyclique *Rerum novarum*.

Au centre du groupe, c'est la figure de la Religion, qui tient de la main droite l'Encyclique, et de la main gauche la croix, dont l'extrémité écrase la tête d'une hydre à la gueule dévorante, emblème de l'avidité effrénée du lucre. Sur le fond, à gauche, s'avancent deux personnages richement drapés et venant offrir leurs trésors à la Religion. Aux pieds de celle-ci, on voit une pauvre femme qui soutient un enfant exténué de faim : c'est la partie de la classe ouvrière réduite au dénûment. A droite, un ouvrier qui n'en est pas encore réduit là, robuste et tenant en main les instruments du travail, porte un regard plein d'espérance vers la Religion, de laquelle il attend son meilleur appui. Tout ce dessin si expressif, œuvre de l'habile graveur M. le chevalier Bianchi, est complété par l'inscription suivante, qui se déroule alentour et qui a été donnée par Mgr Nocella, secrétaire de Sa Sainteté pour les Brefs aux princes : *Jus dominii jus operariæ gentis expertum*.

Douze exemplaires en or et douze en argent de cette belle médaille vont être présentés au Souverain Pontife par S. Em. le cardinal Rampolla ; ensuite aura lieu la distribution d'autres exemplaires en argent aux EEmes cardinaux, aux ambassadeurs, aux ministres du corps diplomatique accrédités près le Saint-Siège et aux personnages de la cour pontificale.

—

Une séance, en forme de solennelle discussion scholastique, vient d'être donnée par l'Université Grégorienne, selon la tradition de ce célèbre Athénée, qui choisit un de ses plus brillants élèves pour soutenir tout un vaste ensemble de thèses soit de théologie, soit de philosophie. Cette année, le programme comprenait 276 thèses *super universa theologia*, et la défense en a

été confiée à M. Joseph Hilfrich, élève du collège hongrois-germanique. Il s'en est acquitté avec autant de sûreté que de profondeur de doctrine, rappelant ainsi, dans cette église de Saint-Ignace où la séance a eu lieu, le 22 courant, au lendemain de la fête de saint Louis de Gonzague, la mémorable *disputatio* que soutint là même ce grand protecteur de la jeunesse studieuse. Les argumentateurs auxquels a répondu M. Hilfrich étaient : S. G. Mgr Satolli, archevêque titulaire de Lépante; Mgr Tripepi, Mgr Fontana et le Rme P. Dœbling, président du collège franciscain de Saint-Isidore. A cette séance solennelle, qui était dédiée, comme le disait l'inscription imprimée sur le programme, à S. S. Léon XIII, l'auguste Mécène des études scholastiques, assistaient : LL. EEm. les cardinaux Aloïsi-Massella, Melchers, Serafini, Vincent Vannutelli, Séraphin Vannutelli, Mazzella, Macchi et Zigliara; M. de Schœzer, ministre de Prusse près le Saint-Siège; un grand nombre d'évêques, de prélats, de chefs d'ordres religieux, ainsi que tout le collège des professeurs de l'Université Grégorienne et les recteurs des divers collèges, séminaires et instituts scientifiques, avec leurs élèves.

France

AUTUN. — Nous lisons dans la *Semaine religieuse* d'Autun :

Depuis cinq semaines, Monseigneur était en visite pastorale. Il est rentré le soir du 7 juin. Le lendemain, à l'issue de la messe capitulaire, le vénérable Chapitre de la Cathédrale et le clergé de la ville se sont réunis dans les salons de l'évêché, pour saluer l'heureux retour de Sa Grandeur, et lui offrir leurs félicitations au sujet de la lettre que S. S. Léon XIII a daigné lui écrire le 28 avril. Prenant la parole au nom de tous, M. le Doyen du Chapitre a lu l'adresse qui suit :

« Monseigneur,

« Le Chapitre et le clergé de votre ville épiscopale sont doublement heureux de saluer votre retour et ils aiment à vous le dire, en devançant de quelques jours l'époque à laquelle ils ont coutume de vous offrir leurs hommages et leurs vœux, en souvenir de votre consécration épiscopale.

« Vous venez de faire une longue et pénible tournée pastorale, qui a été visiblement bénie de Dieu : nous l'en remercions de tout notre cœur.

« Il y a quelques semaines, vous receviez de S. S. le Pape Léon XIII une lettre relative à vos *Réflexions sur l'Encyclique du 16 février*; nous tenons à vous dire, Monseigneur, la grande joie que nous avons éprouvée en la lisant.

« Déjà, les appréciateurs les plus autorisés avaient proclamé que nul, plus parfaitement que vous, n'avait interprété la pensée du Saint-Père. Mais nous aimons encore mieux entendre le Souverain Pontife lui-même vous louer, vous remercier, vous féliciter de votre obéissance à accueillir toujours ses enseignements et ses actes.

« Nous comprenons l'importance majeure des enseignements que Léon XIII, dans sa paternelle sollicitude pour notre chère patrie, daignait naguère adresser aux évêques, aux prêtres et aux catholiques de France, et que vous avez exposés avec une si lumineuse exactitude.

« Sa Sainteté nous demandait « de repousser loin de nous « tout « germe de dissentiments politiques, afin de consacrer uniquement « nos forces à la pacification de notre patrie, et il nous invitait paternellement à reconnaître les pouvoirs constitués qui président en ce « moment à la direction des affaires publiques de notre pays. »

« Léon XIII a été nommé « le premier penseur de notre époque », le juge le plus sage et le plus éclairé des besoins de notre temps. Mais, pour vos prêtres, Monseigneur, Léon XIII est avant tout le Vicaire de Jésus-Christ, le pasteur suprême, ayant droit par là même à notre obéissance la plus filiale.

« Aussi, nous le déclarons dans toute la sincérité de nos cœurs : prêtres du diocèse d'Autun, nous sommes avec le Souverain Pontife et avec notre évêque. Au-dessus de nos idées personnelles et de toutes les théories gouvernementales, nous mettons la prospérité de la religion et le bonheur de la France. Dans ce but, nous acceptons, « sans arrière-pensée, avec cette loyauté parfaite qui convient au « chrétien, le pouvoir civil dans la forme, où, de fait, il existe « actuellement dans notre patrie. »

« Monseigneur, veuillez dire à Léon XIII que les prêtres du diocèse du Sacré-Cœur le remercient de la nouvelle marque d'estime et d'affection qu'il vient de donner à leur évêque; qu'ils reçoivent, avec la plus respectueuse gratitude, sa bénédiction apostolique; que, dans ces temps troublés, ils n'auront toujours qu'une ligne de conduite et qu'une devise : « Avec Léon XIII, avec leur évêque, pour l'Eglise et « pour la France ! »

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire intégralement la réponse de Mgr Perraud :

« Messieurs,

« Je reçois de grand cœur vos félicitations et vos remerciements ; mais j'en reporte immédiatement l'honneur et la consolation à l'auguste Pontife qui a daigné approuver la filiale et dévouée coopération de votre évêque à son œuvre de pacification sociale et de défense religieuse au sein de notre bien-aimée patrie.

« Fort de la sanction si explicite donnée à mon commentaire de

l'Encyclique du 16 février, j'affirme avec une nouvelle énergie qu'il serait souverainement injuste d'accuser le Pape d'être intervenu mal à propos dans des questions d'ordre purement politique ou d'avoir prétendu imposer à d'honnêtes gens, par un abus de pouvoir, des palinodies honteuses et de déloyales trahisons.

« Vous l'avez très bien dit, Messieurs. Si le successeur actuel de saint Pierre a reçu de Dieu le don d'une haute et vaste intelligence, capable d'aborder et de résoudre les problèmes les plus ardues de la philosophie, de l'histoire, de la science sociale; si, bien des fois, depuis quatorze ans et demi, ses écrits, ses paroles, ses actes ont excité l'admiration des penseurs et des véritables hommes d'Etat et provoqué des éloges d'autant plus significatifs qu'ils sont venus à lui des points les plus divers de l'opinion ;

« Pour nous, Léon XIII est le vicaire de Jésus-Christ ;

« Le pasteur suprême ;

« Le premier gardien de ce dépôt sacré de la foi dont nous sommes, sous ses ordres, les missionnaires et les défenseurs.

« Or, je l'affirme, c'est au nom de cette surnaturelle mission, c'est au nom des obligations de conscience qu'elle impose à ses sollicitudes de Chef de l'Eglise, que Léon XIII a cru devoir tracer au clergé et aux catholiques de France la ligne de conduite par lui jugée seule capable d'empêcher notre pays de sombrer dans l'abîme des négations positivistes et athées.

« Tout récemment encore, le 3 mai, dans sa lettre à nos cardinaux, le Pape s'est très nettement expliqué de son dessein et, pour rendre impossible la persistance de malentendus déplorable, il a pris soin de mettre en relief ce qu'il appelle « l'idée-mère » de son Encyclique à la France.

« Cette « idée-mère » est renfermée tout entière dans cette parole de l'Evangile, qui est pour les chrétiens le principe régulateur de toute morale individuelle et sociale : « Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît. » (S. Mathieu, vi, 33.)

« Oui, *avant tout*, — c'est-à-dire au-dessus de la liberté que l'Eglise n'a jamais contesté à ses enfants de discuter, dans l'ordre spéculatif, sur la valeur comparative des diverses formes de gouvernement (1) ;

« Au-dessus même des raisons très plausibles que peuvent faire valoir en faveur de telle ou telle constitution politique les partisans des régimes emportés par les vicissitudes historiques des événements ;

« Le Vicaire de Jésus-Christ a nettement affirmé, pour un peuple catholique, l'obligation de concentrer toutes ses forces sociales sur le point unique de la défense de la religion, indignement méconnue, outragée, molestée par les sectaires aux mains desquels des institu-

(1) Encyclique du 16 février, 14^e alinéa.

tions, fondées sur des principes d'égalité, de justice, de liberté, sont devenues un instrument d'oppression contre les consciences catholiques.

« Voilà bien, et uniquement, pour quel motif le Pape adjure les Français attachés à la religion de leurs ancêtres et soucieux de la prospérité nationale, de mettre de côté toute considération secondaire, de faire généreusement abnégation de leurs préférences ou de leurs sympathies politiques, afin de pouvoir résister avec ensemble et succès à « la violence de ceux qui voudraient déchristianiser la France et la rabaisser en face de tous les peuples (1). »

« Vous souvient-il, Messieurs, de ce qui se passait aux premiers siècles de l'histoire de l'ancienne Rome ?

« Quand les ennemis venus du Samnium ou de l'Etrurie serraient de trop près l'enceinte de la cité fondée par Romulus ; plus tard surtout, quand les perfides Carthaginois, forts de leurs premières victoires, menaçaient de réduire sous le joug les descendants des Cincinnatus, aussitôt, et comme par enchantement, dans la cité si longtemps agitée par les querelles des patriciens et des plébéiens, toute querelle cessait ; tout dissentiment s'évanouissait devant le péril de la commune patrie. Les citoyens les plus jaloux des prérogatives de leur ordre ou les plus attachés au mécanisme ordinaire des institutions gouvernementales n'hésitaient pas un instant à faire aux nécessités publiques le sacrifice de leurs préférences ou de leurs droits. Le sentiment supérieur du danger qui menaçait la patrie l'emportait sur toute autre considération, et la maxime dont s'inspiraient ces fiers républicains était celle-ci : « Que le salut du peuple soit la loi suprême : *Salus populi suprema lex esto.* »

« Ne semble-t-il pas, Messieurs, que l'âme de ces vieux Romains, revive dans ce Pontife qui, donnant à cette parole la plénitude de sa signification surnaturelle et chrétienne, a dit, lui aussi : avant tout, il faut pourvoir à l'avenir des générations qui s'élèvent. Elles ont droit à leur part du baptême de Clovis et à ce glorieux héritage composé des mérites, des œuvres, des vertus de tant de saints : depuis sainte Geneviève et sainte Clotilde ; depuis saint Louis et Jeanne d'Arc, jusqu'à saint Vincent de Paul ; jusqu'à ces saints prêtres, religieux, missionnaires que la prodigieuse fécondité de la sève chrétienne dans notre chère France ne cesse de donner à l'Eglise de la terre et à l'Eglise du ciel !

« Or, Messieurs, jusqu'à une époque très récente, la tactique habilement hypocrite des ennemis et oppresseurs de la religion parmi nous a consisté, d'abord, à se donner comme seuls capables de faire subsister les institutions politiques préférées par une nation éprise de démocratie ; puis, à représenter le clergé et les catholiques comme

(1) Lettre du 3 mai aux cardinaux français.

les adversaires-nés, les incorrigibles et irréconciliables ennemis de ces institutions et de ces aspirations.

« Il fallait qu'une main vigoureuse enlevât à ces menteurs le masque dont ils se couvraient. Il était temps qu'une parole autorisée, souveraine, indépendante, mît fin à une équivoque déjà beaucoup trop exploitée contre les droits les plus sacrés et les intérêts les plus évidents des catholiques français.

« C'est ce que Léon XIII vient de faire avec une simplicité, une énergie, une loyauté dont il nous demande de nous inspirer nous-mêmes dans nos relations avec le Gouvernement de notre pays et dans l'accomplissement de nos devoirs civiques.

« A ce titre, Messieurs, votre démarche d'aujourd'hui n'est pas seulement un témoignage, surajouté à tant d'autres, des sentiments qui vous ont toujours animés à mon égard depuis dix-huit ans. Elle a une signification plus haute que je souligne à dessein et dont, à mon tour, je vous félicite et vous remercie, tant en mon nom qu'en celui du souverain Pontife.

« Les paroles que vous venez de m'adresser seront bientôt connues non seulement dans le diocèse mais au delà, dans le pays tout entier. Elles exerceront, je n'en doute pas, la plus salutaire influence sur les fidèles dont nous sommes les guides spirituels et les conseillers.

« Ainsi que je l'ai fait moi-même, vous avez voulu vous employer à mettre en lumière la vraie pensée du Pape, si étrangère aux mesquines préoccupations de la politique humaine et à la montrer uniquement inspirée par le désir apostolique d'affermir, de défendre, de faire grandir le royaume de Dieu et sa justice.

« Votre déclaration, tout à fait conforme à vos traditions d'obéissance sacerdotale, vous rend une fois de plus, et dans une circonstance solennelle de la vie publique de notre patrie, les coopérateurs intelligents de l'épiscopat et du Pasteur suprême.

« Le Pape saura, Messieurs, en quels termes vous êtes venus affirmer votre soumission à ses enseignements et votre entière conformité d'idées et de sentiments avec votre évêque.

« Il en sera touché et consolé.

« Quant à moi, croyez-le bien, je serai toujours heureux de partager avec vous, mes fils, mes amis et mes compagnons d'apostolat, le très précieux avantage de l'affection paternelle dont Léon XIII veut bien m'honorer et le supplément de force et de vaillance que donnent aux soldats du second et du troisième rang l'approbation et les encouragements d'un tel chef. »

LES CHAMBRES

Le Sénat — honteux peut-être d'avoir laissé dormir pendant plusieurs années, dans ses cartons, la loi sur les sociétés de secours mutuels dont le projet officiel date de 1881 — vient de voter cette loi avec une précipitation singulière. La deuxième délibération a été aussi rapide que la première.

Sur les seuls points discutés, voici ce qui a été décidé :

On impose à nos sociétés une publicité nouvelle aussi inutile que coûteuse;

On adjoint au conseil supérieur qu'il s'agit de créer, et qui aura le ministre de l'intérieur comme président, deux médecins et deux actuaires (est-ce pour assurer la prépondérance des mutualistes en chambre sur les mutualistes pratiques?);

On retire à notre comptabilité les fournitures gratuites dont elle jouissait depuis quarante ans;

On prive nos dépôts, soit à la caisse des retraites, soit à la caisse des dépôts et consignations, de la fixité d'intérêt dont nous avons toujours profité et que le projet de loi de 1882 avait pour but de nous garantir.

On supprime l'allocation de 6 millions qui en remplaçait une autre plus élevée et dont l'espoir, à la fois insuffisant et incertain, atténuait aux yeux des naïfs les coups nombreux qu'on nous porte.

Il est vrai qu'on a proclamé une fois de plus que « parmi les institutions philanthropiques il n'en est pas de plus intéressantes que les sociétés de secours mutuels » ;

On avait également proclamé que la loi avait pour but d'étendre nos libertés.

Est-ce pour cela qu'on nous impose toute une série d'obligations nouvelles dont plusieurs me paraissent inexécutables :

Nécessité de faire connaître tous les ans tous les cas de maladies, d'accidents, etc., ce qui va amener des complications d'écritures, augmenter les frais de médecins, amener la démission de beaucoup d'administrateurs menacés de poursuites correctionnelles pour des erreurs de statistique dans l'exercice de fonctions gratuites, absorbantes et qui exigent déjà beaucoup de dévouement;

Nécessité de prévoir et de mettre à l'avance dans les statuts l'emploi des cotisations, les modes de placement des fonds libres,

les prélèvements à faire sur les cotisations, soit des participants, soit des membres honoraires, — comme s'il était possible de connaître plusieurs années d'avance le nombre des maladies, le chiffre des dépenses pharmaceutiques, le choix des placements le nombre, l'époque et l'importance des libéralités.

Ce n'est pas tout.

Les sociétés qui se fondent devront faire des justifications, qui auraient empêché la création de la majorité des sociétés qui existent. Les sociétés actuelles, même les plus prospères, devront, dans un délai de deux ans, modifier leurs statuts, pour se conformer à des conceptions nouvelles, préconisées par les idéologues et les politiciens, mais repoussées par la pratique, l'expérience et le bon sens.

De toutes ces innovations si graves, si nombreuses, vidant nos caisses, paralysant nos efforts, détruisant notre organisation, menaçant notre expérience, il n'a pas été dit un mot.

On a voté sans comprendre.

Seulement, il faudrait changer le titre de la loi ; ce n'est plus une loi sur les sociétés de secours mutuels, c'est une loi contre les sociétés de secours mutuels.

M. Ricard, garde des sceaux, s'est rendu hier à la commission du budget pour donner son avis sur les suppressions de crédits au budget des cultes proposées par le rapporteur, M. Dupuys-Dutemps.

Le rapporteur proposait :

1^o La suppression, par voie d'extinction, des vingt-deux archevêchés ou évêchés non concordataires ;

2^o La suppression totale, dès le 1^{er} janvier 1893, des vicaires généraux ;

3^o La suppression des vicaires ordinaires, en laissant aux communes qui voudraient avoir des vicaires, le soin de les entretenir.

Le ministre des cultes s'est prononcé contre ces suppressions. Il a dit « que de même qu'on devait appliquer toutes les lois et user de tous les moyens légaux pour imposer au clergé le respect des institutions républicaines et des lois du pays, il convenait d'appliquer le Concordat dans son véritable esprit tant que ce contrat subsisterait.

Après le départ du ministre, la commission a voté, par 5 voix

contre 5, sur 10 votants, la suppression des évêchés non concordaires et celle des vicaires généraux.

En cas d'égalité des voix, en effet, les propositions soumises au vote sont rejetées. Dans le cas présent, ce sont les crédits proposés au budget des cultes pour ces objets qui étaient mis aux voix et qui par suite se sont trouvés rejetés.

Pour les simples vicaires, le rapporteur a retiré sa proposition de suppression. On a, en effet, fait observer qu'il convenait d'attendre l'application qui doit se faire cette année pour la première fois, de la disposition de la loi de finances qui assujettit la comptabilité des fabriques aux règles générales de la comptabilité publique. On suppose que ce contrôle de la comptabilité des fabriques fera reconnaître l'existence dans le budget de ces dernières de ressources propres à l'entretien des vicaires et qu'on trouvera ainsi moyen de décharger l'an prochain l'Etat de cette obligation.

On commence à se préoccuper sérieusement de l'époque à laquelle sera close la session des Chambres. On conserve l'espoir que la clôture pourra coïncider avec la fête nationale du 14 juillet, afin que les députés et sénateurs puissent se rendre dans leurs départements respectifs pour prendre part à la période électorale en vue du renouvellement des conseils généraux.

Toutefois, il convient de faire remarquer que dans les quelques séances restant à tenir d'ici au 14 juillet, on aura un très grand nombre de questions urgentes à résoudre.

Il y a nécessité absolue de voter : la prorogation de la loi sur la marine marchande, qui expire le 31 juillet;

La prorogation des droits sur les pétroles qui, sans cela, prendraient fin le 30 septembre, sans avoir été remplacés par de nouvelles taxes;

Les crédits supplémentaires pour la marine, qui sont nécessaires pour les armements et les constructions navales;

Les contributions directes pour 1893, afin de permettre aux conseils généraux de régler le budget des départements dans leur session d'août;

La loi sur le traitement des gardiens de la paix;

La loi sur les indemnités aux victimes des explosions de dynamite;

La loi sur la réorganisation du tribunal de la Seine, qui devrait entrer en vigueur le 15 octobre;

La loi sur la réorganisation du Conseil d'Etat, qui est urgente, vu le nombre énorme des pourvois électoraux que cette assemblée va avoir à juger, par suite du renouvellement des conseils généraux et des conseils municipaux.

A tout cela, il faut ajouter la loi sur le renouvellement du privilège de la Banque de France, qui est en cours de délibération et qu'on ne peut interrompre d'une session à l'autre.

En cet état, il faudra que la Chambre procède avec activité et siège les mercredis et vendredis, pour pouvoir épuiser ce programme nécessaire avant de se séparer.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le duel Morès-Mayer.

30 juin 1892.

On sait ce que nous pensons du duel, cette institution d'un autre âge, égarée à notre époque où elle a perdu sa signification pour devenir un travers mondain. Nous évitons autant que possible de mentionner ces coupables descentes sur le terrain; mais il est des circonstances où force nous est de nous en occuper. Le tragique duel qui a abouti à la mort du capitaine Mayer est une de ces circonstances.

L'émoi a été vif dans la presse, dans l'opinion et dans les sphères gouvernementales en apprenant cette mort. Cependant, si les duels ne sont pas habituellement une affaire de pose, il faut bien que les partisans de cette institution prennent leur parti des conséquences qui peuvent en résulter. Il faut ou interdire le duel, ou en accepter sans sourciller l'issue, quelle qu'elle soit. Encourager ces rencontres par les préjugés de l'opinion et ensuite livrer à la justice celui des adversaires qui a eu la chance — ou le malheur — de coucher l'autre sur le terrain, c'est tout simplement une absurdité, et nous comprenons que les jurys acquittent presque toujours, lorsque les choses se sont passées, comme on dit, loyalement.

Le marquis de Morès, qu'on vient d'arrêter, s'en tirera-t-il aussi facilement? Nous n'oserions le garantir. Les influences qui ont amené la si sévère condamnation de M. Drumont par la cour d'assises de la Seine, 3 mois de prison et 80,000 fr. d'insertions, ne laisseront à coup sûr pas acquitter l'adversaire du capitaine Mayer. L'affaire est toute juive. Elle est née de la place vraiment exagérée que les Israélites prennent au sein de

la République française. Ils ne sont plus seulement les rois de la finance ; d'eux vient l'impulsion politique et les catholiques ont de graves motifs de leur attribuer la suggestion des mesures les plus vexatoires prises contre leur culte. Les préfetures et les hautes administrations sont peuplées de Juifs, et les voici qui pénètrent dans l'armée et, jouant des coudes avec la solidarité qui les distingue, se hissent les uns sur les épaules des autres, par-dessus la tête des officiers incirconcis.

C'est du mécontentement de ces derniers qu'est né le tragique incident dont on s'occupe.

Dans une interpellation à la Chambre, il a été demandé de garantir la liberté de conscience des Juifs à l'armée. C'est mal poser la question : la liberté religieuse des Juifs est suffisamment protégée, elle est même privilégiée. Car, tandis que l'administration militaire ne tient aucun compte du dimanche des soldats chrétiens, elle dispense les Juifs de tous exercices le jour du sabbat : elle leur accorde des congés aux dates des principales fêtes hébraïques. Nous ne blâmons pas cette tolérance ; nous voudrions au contraire qu'elle s'étendit au culte de la majorité.

La question n'est donc pas religieuse ; personne ne demande qu'on gêne les Juifs dans l'accomplissement des devoirs de leur culte. C'est une réaction contre l'envahissement des hautes carrières sociales par l'élément juif. Pour le châtiment de notre époque, où l'on a tant peur des « empiètements du cléricisme », c'est le judaïsme qui empiète jusqu'à effrayer ceux mêmes qui, pour rien au monde, ne voudraient être soupçonnés de tendances antisémites.

Le capitaine Mayer a été enterré à Paris, au milieu d'une affluence considérable de population.

Après avoir condamné la violence de la campagne antisémite entamée par M. Drumont et soutenue par le marquis de Morès, il est tout naturel de constater le zèle et le talent avec lesquels tous les coreligionnaires du capitaine Mayer ont exploité cette malheureuse issue d'un duel, pour se concilier l'opinion publique et regagner, en quelques heures bien employées, tout le terrain qu'ils avaient perdu chez nous.

Si, dans cette rencontre, un catholique avait été la victime, croyez-vous, en toute sincérité, que les couloirs de la Chambre eussent retenti comme samedi des clameurs indignées des députés qui se déclarent prêts à rendre le gouvernement responsable de la mort du capitaine Mayer ? Qu'on nous entende bien, nous n'avons nullement l'intention de défendre M. de Morès. Seule-

ment nous croyons que les personnes en cause disparaissent un peu en ce moment pour faire place à une question de principes, nous allons dire à une lutte de principes.

Il est odieux, nous dit-on, de persécuter un homme pour sa religion. C'est vrai; mais qui donc, depuis que les républicains sont arrivés au pouvoir, est persécuté pour sa religion? Les juifs ou les chrétiens? On nous parle de délateurs acharnés contre les juifs. A-t-on oublié quelles méprisables délations ont été accueillies, encouragées, sollicitées contre les fonctionnaires catholiques et par les représentants du pouvoir et par une partie de la presse? Il ne faudrait pas chercher longtemps dans la collection de telle feuille radicale pour y trouver demandée la destitution des pauvres fonctionnaires contre lesquels on n'alléguait d'autre crime que d'être allés à la messe. Et ces malheureuses filles tuées ou blessées à Châteauvillain, de quoi étaient-elles coupables, sinon de vouloir pratiquer leur religion? elles voulaient dans leur usine une chapelle où il leur fût permis de prier. On affirme que l'honorable M. Zadock-Kahn, grand-rabbin de France, projette de déposer contre M. Drumont une plainte en outrages à une religion reconnue par l'Etat. Nous serions enchantés que cette plainte fût accueillie; car, en ce cas, les quatre-vingts évêques de France pourraient déposer une série de plaintes semblables avec chance de les voir suivies d'effet, et la *Lanterne*, ainsi que d'autres journaux similaires, ne pourraient bientôt plus outrager quotidiennement le Pape, les ministres de la religion et la foi chrétienne; ils n'auraient, par conséquent, plus longtemps à vivre.

PRÉCIEUX SUFFRAGE

Parmi les QUATRE MILLE LETTRES DE FÉLICITATIONS adressées à l'auteur du **Dictionnaire des dictionnaires**, celle de la célèbre ACADEMIE DES ARCADES, qui se glorifie de compter parmi ses membres actifs Sa Sainteté Léon XIII, doit, avant toute autre, être publiée.

Nous reproduisons plus loin une traduction de ce document si flatteur pour Mgr Guérin et pour son œuvre monumentale. Après en avoir pris connaissance, ceux de nos lecteurs qui ne l'ont pas encore fait s'empresseront de s'associer à cette **œuvre essentiellement catholique et française**, absolument recommandable sous le double rapport de la **science et de la foi**; ils demanderont de suite cet ouvrage indispensable, d'une utilité quotidienne, d'autant plus qu'on peut encore se le procurer dans des conditions de faveur tout à fait exceptionnelles. On trouvera, plus loin, le bulletin de souscription à **signer sans retard**.

Le Gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LETTRE DE SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII

A MGR L'ÉVÊQUE DE GRENOBLE

Leo PP. XIII

A notre vénérable Frère Amand, évêque de Grenoble.

Nous ne voulons pas tarder à vous exprimer, Vénérable Frère, combien Nous a été agréable la lettre par laquelle vous Nous rendiez compte du congrès catholique de la jeunesse française, tenu à Grenoble, sous votre présidence, avec le concours d'hommes recommandables par leur piété, leur science et leur parfaite soumission aux actes du Saint-Siège dans lesquels Nous avons tout récemment tracé aux catholiques la ligne de conduite à suivre pour la défense efficace des droits suprêmes de l'Eglise.

Ces nouvelles ont tempéré les graves amertumes que Nous ressentons en voyant combattre de tant de manières cette religion chrétienne de laquelle dépend le salut des âmes, et par conséquent le bien-être de l'humanité, le progrès réel de la civilisation. Elles Nous sont une preuve que Notre parole trouve aujourd'hui même, comme elle trouvera toujours, des esprits empressés à l'écouter docilement et à la prendre pour règle de leur vie. Ces hommes ont donné en même temps par là un public et salutaire exemple qui venait à son heure. Il en est d'autres, en effet, nous regrettons de le constater, qui, tout en protestant de leur catholicisme, se croient en droit de se montrer réfractaires à la direction imprimée par le Chef de l'Eglise, sous prétexte qu'il s'agit d'une direction politique.

Eh bien, devant ces prétentions erronées, Nous maintenons, dans toute leur intégrité, chacun des actes précédemment émanés de Nous, et Nous disons encore : Non, sans doute, Nous ne cherchons pas à faire de la politique, mais

quand la politique se trouve étroitement liée aux intérêts religieux, comme il arrive actuellement en France, si quelqu'un a mission pour déterminer la conduite qui peut efficacement sauvegarder les intérêts religieux dans lesquels consiste la fin suprême des choses, c'est le Pontife romain. A ce principe tutélaire du bien des âmes se rattachent tous les enseignements que Nous avons cru devoir donner récemment, à plusieurs reprises, en vertu de Notre ministère apostolique. Et loin d'introduire un principe nouveau, ils n'ont fait que continuer, en les appliquant aux conjonctures présentes, les enseignements traditionnels de tous Nos prédécesseurs, qui, à diverses époques critiques, ont tout fait dans leur dévouement aux âmes pour éclairer les esprits perplexes ou préserver d'une déviation funeste ceux que leur zèle même exposait à faire fausse route, à se consumer en vains efforts et à devenir une entrave au bien.

Mais, pour en revenir aux bons et courageux exemples donnés par le congrès de Grenoble, Nous constatons avec la satisfaction la plus vive quelle part importante y a prise la jeunesse catholique, avec l'appui d'hommes remarquables par leur expérience. Dieu bénira certainement les efforts de ces jeunes gens, non moins intelligents que dévoués, dès qu'ils ont pris pour unique mot d'ordre la conservation de la foi chrétienne.

Il fut un temps où l'Orient chrétien demandait à l'Occident le renfort de ses armes pour mettre une digue aux invasions dévastatrices des infidèles, et personne n'ignore avec quel élan, quel héroïsme la France prit part à ce mouvement. Autres sont les temps, autres les maux à conjurer. Il n'est plus question, pour les catholiques français, de refouler au loin le torrent des infidèles; il s'agit de sauvegarder et de développer la foi dans leur propre patrie, menacée de se voir totalement *déchristianisée*. Ils ne peuvent lutter avec des armes matérielles semblables à celles des croisés; mais ils ont la liberté, et ils ont le devoir de courir aux armes spirituelles. Telles furent les armes maniées avec tant de vigueur dans la vérité, avec tant d'éclat dans l'éloquence, par les apologistes contre les erreurs et les

calomnies des païens d'abord, contre le rationalisme des sophistes ensuite.

Telles furent encore les armes employées par les martyrs, alors que, dans leur courage héroïque, ils alliaient si étroitement l'amour de Dieu avec l'amour véritable de la patrie, qu'ils se laissaient tuer plutôt que de trahir l'un et l'autre de ces deux amours. Telles furent, à tout âge, les armes des vrais fidèles résolus à tirer les conclusions des principes de leur foi par la pratique sincère et complète des devoirs du chrétien. Evidemment, le génie des apologistes ne peut être la part de tous ; tous ne sont pas appelés de Dieu à pousser la vertu jusqu'à l'héroïsme. Mais il n'est pas un seul chrétien qui puisse méconnaître que c'est pour lui un devoir, et un devoir proportionné aux forces communes, de conformer ses actes à sa foi et de se rendre, par là, un digne instrument de la miséricorde divine, dans la guérison des esprits aveuglés par l'ignorance ou les passions.

Ces dispositions ont été précisément celles du congrès catholique de Grenoble, ainsi que des congrès analogues qui l'ont précédé ou suivi ; aussi se sont-ils tous trouvés d'accord pour aboutir aux mêmes saintes résolutions. Puisse ces assemblées se multiplier ! puisse la France voir germer partout sur son sol des associations chrétiennes animées de sentiments identiques ! A ce prix, on peut espérer que l'esprit chrétien se maintiendra vivant, laborieux, communicatif ; et il portera la lumière de la foi au fond de toutes les âmes qui l'ont perdue ou qui ne l'ont plus que vacillante et inerte.

Partout et toujours l'ignorance fut la grande ennemie de l'Eglise de Jésus-Christ ; elle l'est encore aujourd'hui en France. Ou l'on ignore totalement, ou l'on ne connaît pas sous leur vrai jour les sublimes mystères de la religion chrétienne, ni les bienfaits incomparables prodigués à l'humanité par le Rédempteur du monde, ni le rôle salutaire de cette société divine qui s'appelle l'Eglise, maîtresse infallible de vérité, sanctificatrice des âmes et, par conséquent, source première de perfection pour les individus

comme pour les peuples. Cette ignorance, exploitée par la calomnie, envahit les masses populaires qui tombent dans le sommeil de l'indifférence et laissent le champ libre à tous ces ennemis de l'Eglise acharnés pour la bannir de la moindre participation à la vie sociale de l'humanité. Le paganisme n'avait pas d'autres procédés envers les premiers chrétiens. Heureusement que ceux-ci, loin de se démoraliser, n'en travaillèrent que plus énergiquement à répandre autour d'eux les bienfaits de la vérité chrétienne. On sait quels furent les fruits de leur confiance.

Une importante observation terminera ce que nous voulions dire : s'il est vrai que le progrès de la vie religieuse dans les peuples est une œuvre éminemment sociale, vu l'étroite connexion entre les vérités qui sont l'âme de la vie religieuse, et celles qui régissent la vie civile, il résulte de là une règle pratique qu'il ne faut pas perdre de vue, et qui donne aux catholiques une largeur d'esprit toute caractéristique. Nous voulons dire que, tout en se tenant ferme dans l'affirmation des dogmes et pur de tout compromis avec l'erreur, il est de la prudence chrétienne de ne pas repousser, disons mieux, de savoir se concilier, dans la poursuite du bien, soit individuel, soit surtout social, le concours de tous les hommes honnêtes.

La grande majorité des Français est catholique : mais, parmi ceux-là mêmes qui n'ont pas ce bonheur, beaucoup conservent malgré tout, un fond de bon sens, une certaine rectitude que l'on peut appeler le sentiment d'une âme naturellement chrétienne. Or, ce sentiment élevé leur donne, avec l'attrait du bien, l'aptitude à le réaliser ; et plus d'une fois ces dispositions intimes, ce concours généreux leur sert de préparation pour apprécier et professer la vérité chrétienne. Aussi n'avons-Nous pas négligé dans Nos derniers actes de demander à ces hommes leur coopération pour triompher de la persécution sectaire, désormais démasquée et sans frein, qui a conjuré la ruine religieuse et morale de la France.

Quand tous, s'élevant au-dessus des partis, concerteront dans ce but leurs efforts : les honnêtes gens avec leur sens

juste et leur cœur droit, les croyants avec les ressources de leur foi, les hommes d'expérience avec leur sagesse, les jeunes gens avec leur esprit d'initiative, les familles de haute condition avec leurs générosités et leurs saints exemples, alors le peuple finira par comprendre de quel côté sont ses vrais amis, ou sur quelles bases durables doit reposer le bonheur dont il a soif; alors il s'ébranlera vers le bien, et dès qu'il mettra dans la balance des choses sa volonté puissante, on verra la société transformée tenir à honneur de s'incliner d'elle-même devant Dieu. Pour contribuer à un si beau et si patriotique résultat, vous venez de Nous donner une nouvelle preuve de ce zèle dans le congrès que vous avez présidé à Grenoble. Aussi espérons-Nous que les résolutions qui ont été prises seront mises en pratique avec discernement et persévérance, et qu'elles se perfectionneront par leur application même. C'est dans cette confiance que Nous vous donnons de grand cœur, ainsi qu'à tous les membres du congrès, et tout spécialement à l'élite de la jeunesse française qui s'y est rendue, Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, le 22 juin de l'année 1892, de Notre Pontificat la quinzième.

LÉON XIII, PAPE.

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES (1)

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE
DE 1800 A 1892

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier au 25 juin.)

Année 1811. (Suite.)

23 février. — Mgr Hilarion-François DE CHEVIGNÉ DE BOISCHOLLET, évêque de Séez, descendant d'une très ancienne famille originaire d'Angleterre, duché de Lancastre, établie depuis l'an 1130 dans le duché de Bretagne, et qui avait fourni à la marine française plusieurs officiers distingués, naquit le 6 juin 1746, au château d'Hebergement, entre Clisson et la Roche-sur-

(1) Reproduction et traduction interdites.

Yon, près de Montaigu (Vendée); il était le troisième des six enfants de René-Christophe-Henry de Chevigné de Boiscollet marié à Magdeleine-Françoise Paris de Soulanges, le 1^{er} août 1736; son frère aîné fut lieutenant-général à Rennes dans les armées de la République, et sa plus jeune sœur épousa M. Espivent de la Ville-Boisnet. Son père mourut à Nantes prisonnier de la Révolution, le 12 février 1794. Il fit de bonnes études, prit ses degrés en Sorbonne, et devenu prêtre, il fut de bonne heure promu aux dignités ecclésiastiques. D'abord chanoine honoraire, puis vicaire-général de Nantes, il fut nommé en 1780, à trente-quatre ans, grand-archidiacre de ce diocèse; il eut, en 1789, le prieuré de la Sainte-Trinité de Fougères, diocèse de Rennes, après MM. de Goyon, aumônier de Mesdames de France, et de Lordat, vicaire-général de Narbonne, qui eurent cette prébende en 1759 et 1784. Quand vint la Révolution il ne prêta pas serment à la Constitution civile du clergé, et resta à Nantes muni des pouvoirs de son évêque, Mgr de la Laurentie, qui avait émigré. Il dut à son tour passer la frontière et se rendit à Enghein en Belgique, où étaient plusieurs de ses parents officiers de marine; il y exerça les fonctions d'aumônier militaire dans un corps de hussards organisé par des marins venus de France. Il put revenir à Nantes où il demeura caché durant les mauvais jours; sa mère fut détenue dans les prisons de Nantes avec sa plus jeune fille, Madame de la Ville-Boisnet et y subit un interrogatoire le 13 avril 1794. Il aida l'abbé Bernier de ses conseils, au moment de la pacification de la Vendée en 1799, et après la signature du Concordat fut recommandé par lui à Bonaparte qui le nomma à l'évêché de Sées le 9 avril 1802. Mais comme son prédécesseur, Mgr d'Argentré, était encore vivant il lui écrivit pour lui manifester ses répugnances et en reçut une réponse qui le rassura. Alors il se fit sacrer dans l'église de Saint-Roch, à Paris, le 26 mai 1802 (26 floréal an XI), et prit solennellement possession le 25 juillet, en présence de toutes les autorités civiles et militaires du département. Une fois installé, il se mit à l'œuvre pour réorganiser son diocèse où le schisme constitutionnel avait fait des ruines. Nous possédons une vingtaine de mandements ou lettres pastorales de Mgr de Boiscollet dont une, manuscrite, du 12 novembre 1805, est signée de sa main.

La première datée de Sées, le 24 thermidor an X (12 août 1802), et contresignée par M. Cheradame, secrétaire, avait pour objet

la célébration solennelle de l'*Anniversaire de la naissance du premier Consul*, la proclamation de son consulat à vie, la signature de la convention conclue entre le gouvernement français et le Saint-Siège, et enfin la promulgation des *Sénatus-Consultes* qui garantissaient la stabilité de la République et le bonheur de la plus grande des nations. Il ne tarissait pas en éloges sur le Héros de la France qui, pour le remercier, le déclarait, quelques années plus tard, déchu de son siège et lui demandait sa démission en 1811.

Le 7 décembre 1802 (16 frimaire an XI), Mgr de Boiscollet publia de Paris une ordonnance pour la *Circonscription des paroisses*, la nomination des chanoines de sa cathédrale, des curés et des desservants des succursales de son diocèse. « Le premier but de nos efforts, disait-il, en paraissant au milieu de vous, a été de connaître les nombreux coopérateurs qui nous étaient associés, pour vous donner à tous des pasteurs selon le cœur de Dieu. Chargé d'organiser ce vaste diocèse, nous craignons qu'une erreur dangereuse dans le choix des personnes ne réveillât parmi vous des dissensions que notre cœur voulait à jamais étouffer : n'attribuez qu'à ce puissant motif les retards qu'a éprouvés cet important ouvrage. » Il terminait en déclarant qu'il érigeait en cures et en églises succursales les églises désignées dans le tableau rédigé du consentement du gouvernement.

Le 24 février 1803 (5 ventôse an XI), il envoya à ses prêtres un *Règlement* en quatorze articles où sont consignées les questions qui concernent l'installation des curés, les préséances, rapports d'administration, les prières pour la République et les consuls, les registres des baptêmes, mariages, sépultures, les vocations ecclésiastiques, etc. Sous la même date il annonça la *Suppression et la translation des fêtes*, conformément à l'indult du cardinal Caprara du 9 avril 1802.

Le 23 juin 1803 (4 messidor an XI), il ordonna par un mandement des *Prières publiques pour demander à Dieu la prospérité des armes de la République française*. Le mois suivant, à l'occasion de la Saint-Napoléon que Bonaparte avait voulu associer à la fête de l'Assomption de la sainte Vierge, Mgr de Boiscollet fit un tableau saisissant des maux qui avaient pesé sur l'Église de France au moment de la Révolution ; et en regard il présenta le premier Consul comme le libérateur suscité de Dieu.

Les autres mandements ou circulaires du prélat ont pour sujets principaux : *Nécessité de la pénitence*, pour le carême de 1804, 1^{er} pluviôse an XII (22 janvier) ;

Messe solennelle en action de grâces de la *conservation des jours du premier Consul*, 15 mars 1804 (24 ventôse an XII) ;

Prières à l'occasion de l'*Avènement de Napoléon Bonaparte au trône impérial*, 9 juin 1804 (20 prairial an XII) ;

Discours adressé aux membres de son Conseil, le 17 septembre 1804 ;

Prières publiques pour l'*Heureux voyage du Souverain Pontife à Paris*, 1^{er} brumaire an XIII (23 octobre 1804) ;

Ordonnance d'un *Te Deum* en action de grâces du *Sacre et du Couronnement de l'Empereur des Français*, le 15 nivôse an XIII (5 janvier 1805) ;

Circulaire pour communiquer aux fidèles les *Bulletins des succès des armées françaises*, 12 novembre 1805 ;

Instructions aux curés sur les formalités à remplir pour toucher leur traitement, 1^{er} février an XIV (22 novembre 1805) ;

Avis divers aux curés, 20 avril 1806 ;

Mandement qui règle la manière dont la *fête de l'Assomption*, celle de la *Saint-Napoléon* et celle du *rétablissement de la religion catholique en France* seront célébrées, à l'avenir, 20 avril 1806 ;

Mandement sur la *Victoire d'Iéna*, 4 novembre 1806 ;

Lettre pastorale aux ecclésiastiques chargés de l'*Instruction des clercs*, 5 avril 1808 ;

Avis sur la retraite pastorale donnée par M. Guillou, missionnaire, né à La Rochelle en 1738, mort à Paris le 29 septembre 1817 et qui avait prêché dans toutes les parties de la France ;

Mandement sur l'*Entrée de l'empereur Napoléon à Vienne*, 27 mai 1809 ;

Circulaire au sujet de l'*État des églises, fabriques, presbytères et cimetières*, 5 juillet 1809 ;

Circulaire sur l'*organisation des fabriques*, 23 septembre 1810 ;

Mandement ordonnant des *Prières pour l'heureuse grossesse de l'impératrice Marie-Louise*, 24 novembre 1810.

En 1806, Mgr de Boiscollet reçut du gouvernement une maison pour y établir son séminaire à la porte d'Argentan. Il chargea de son organisation le P. Coudrin, supérieur général

de Picpus, qu'il avait nommé vicaire général et qu'il avait en grande estime; ce saint religieux désigna pour supérieur du séminaire de Sées le P. Astier, prêtre d'un rare mérite, et les PP. Hilarion et Timothée, tous de sa Congrégation, comme professeurs de théologie. Le P. Hilarion, dit un de ses contemporains, était docteur en Sorbonne, et il refusa le titre et le bonnet de docteur qu'on lui décerna après une soutenance très remarquable, les motifs de son refus étaient les doctrines gallicanes professées alors par la Sorbonne. Mgr de Boischollet voulut avoir dans son diocèse des religieuses des Sacrés-Cœurs aussi de Picpus, et Mme Aymer de la Chevalerie, la supérieure, envoya à Sées une colonie de ses filles pour y établir l'adoration perpétuelle et procurer à la jeunesse de leur sexe une éducation conforme à leur position dans la société. Cette fondation se fit le 30 mai 1807, et ce diocèse a donné depuis de nombreuses vocations à la Congrégation de Picpus. Le P. Astier demeura à la tête du séminaire jusqu'en 1809, époque à laquelle il dut se retirer, soit par amour de la retraite, soit à cause de son attachement aux doctrines romaines, ayant refusé, ainsi que ses professeurs, de signer l'engagement d'enseigner les *Quatre articles* de l'Assemblée de 1682, comme le voulait Napoléon des professeurs des séminaires de son empire. Le P. Astier demeura à Sées comme chanoine titulaire. (Voir l'ouvrage *les Martyrs de Picpus* par une religieuse des Sacrés-Cœurs, page 116.)

Mgr de Boischollet avait assisté au sacre et au couronnement de l'empereur Napoléon à Paris, le 2 décembre 1804, fut nommé le 15 août 1810 chevalier de la Légion d'honneur et baron de l'Empire. Mais son dévouement pour le Saint-Siège, sa conduite rigide à l'égard des prêtres jureurs, son refus d'assister au mariage des Rosières, et la solennité qu'il ordonna à ses prêtres de donner à la célébration des fêtes supprimées dont il avait parlé dans une lettre pastorale du 24 août 1808, le rendirent suspect au gouvernement et amenèrent sa disgrâce. Le 31 mai 1811, Napoléon venant de Cherbourg et de Saint-Lô avec l'impératrice Marie-Louise, traversa Sées pour se rendre à Alençon. L'évêque connaissant la piété de la princesse avait espéré avoir l'honneur de la recevoir dans sa cathédrale et avait tout préparé en conséquence; mais Napoléon ne s'y arrêta pas et arrivé à Alençon, il manda près de lui l'évêque de Sées avec son clergé par un ordre arrivé le même jour à dix heures du soir. Le sur-

lendemain 2 juin était la fête de la Pentecôte, l'évêque eut la bonhomie de croire que Napoléon était désireux de voir célébrer ce jour-là à Alençon l'office religieux avec plus de pompe, il prit ses mesures pour cela. Mais lorsque le lendemain il se présenta au lever du monarque, celui-ci prévenu contre lui, le reçut durement, l'accabla d'invectives grossières et lui demanda sa démission, ordonnant de mettre la main sur les papiers de ses secrétaires. Les contemporains ajoutent que Napoléon avait dit à Mgr de Boiscollet : « Remettez-moi votre croix ! » l'évêque alors lui avait rendu sa croix de la Légion d'honneur. — « Maintenant votre croix d'Evêque. — Sire, celle-là me vient du pape ; lui seul peut me la redemander. » On trouve le récit de cette entrevue dans les *Œuvres complètes du comte Roederer* (tome III page 567).

On lisait dans les chaires des églises de Séez les louanges et les actions de grâces que Mgr de Boiscollet avait publiées à l'occasion des dernières victoires remportées par l'Empereur, et de la naissance du roi de Rome qui fit l'objet de sa dernière lettre pastorale datée du 17 mai 1811, lorsque Napoléon adressait des reproches au doux et pieux prélat qui n'avait fait que son devoir. Il sortit de l'audience et le préfet avec lui ; quelques heures après, l'Empereur fit appeler les grands vicaires et les chanoines de Séez qui furent témoins d'une autre scène préméditée et violente, et leur intercession en faveur de l'évêque disgracié fut inutile. Ce qui se passa dans cette deuxième séance a été raconté dans l'ouvrage de M. d'Haussonville, de l'Académie française, *L'Eglise romaine et le premier empire*, tome IV.

De retour à Séez, l'évêque trouva les scellés apposés dans son palais, mais l'examen de ses papiers ne fit rien découvrir des correspondances qu'il avait entretenues avec Pie VII toujours captif à Savone. Peu après, il reçut l'ordre de se retirer à Nantes où il passa trois mois à un kilomètre de la ville près d'une campagne qu'il occupait étant archidiaque ; puis il vint à Nantes même habiter en face de la cathédrale une petite maison où il vécut pauvrement et fut frappé d'une attaque de paralysie qui le conduisit en deux ou trois jours au tombeau, le dimanche 23 février 1812. On trouva sur lui le cilice qu'il avait toujours porté. Ses funérailles eurent lieu le 24 à la cathédrale de Nantes et son corps fut inhumé au château de Saint-Thomas dans la paroisse de Saint-Etienne de Montluc, arrondissement de Savenay, appartenant au comte de Chevigné, son cousin-ger-

main. Exhumé le 3 novembre 1865, il fut transporté dans la nouvelle chapelle du château, et transféré, sur la demande de Mgr Rousselet, évêque de Séez, le 11 mars 1875, en présence de la comtesse douairière de Chevigné, des comtes Gaston et Adhéaume de Chevigné, de MM. Lebreton vicaire-général de Séez et Durassier, chanoine secrétaire de l'évêché de Nantes, délégué de Mgr Fournier, pour être rendu dans le diocèse qu'il avait édifié par ses vertus et sagement gouverné. Il fut inhumé avec Mgr d'Argentré le 13 avril 1875, dans les caveaux de la cathédrale de Séez, ainsi que nous l'avons dit dans le n° 1056 des *Annales* (12 mars 1892) ; et Mgr l'évêque de Nantes prononça l'éloge funèbre des deux prélats. Mgr de Chevigné de Boischollet portait pour armoiries : *de gueules, à quatre fusées d'or en pointe, au franc-quartier de baron-évêque, c'est-à-dire de gueules chargé d'une croix alésée d'argent.*

La vie de Mgr Boischollet a été écrite par M. Fisquet dans la *France pontificale*, diocèse de Séez, pages 88-93, et en 1875, par M. le chanoine J. Rombault, professeur d'histoire au petit-séminaire de l'Immaculée-Conception de Séez, aujourd'hui curé-doyen de Messey, arrondissement de Domfront, sous le titre de *Vie et exil de Nosseigneurs DU PLESSIS D'ARGENTRÉ et DE CHEVIGNÉ DE BOISCHOLLET, évêques de Séez.*

(A suivre.)

M.-C. D'AGRIGENTE.

LES CORPORATIONS CHRÉTIENNES

DE PATRONS ET D'OUVRIERS (1).

« Il y a une puissance qui se lève : c'est la démocratie, c'est la puissance populaire. Elle grandit, elle veut qu'on lui fasse place... Or, cette puissance s'incarne à l'heure actuelle dans les syndicats professionnels ; c'est la transformation du régime individualiste, sous lequel nous vivons encore et qui a enfanté l'égoïsme, en un régime d'association qui ne laissera pas l'ouvrier désarmé en face du capital (2). »

Ce qu'un orateur illustre vient de dénoncer en ces termes, notre *Messenger* l'avait constaté, il y a huit ans, quand il rappelait que la cause principale du mal dont la société contemporaine se voit menacée de périr est dans l'*oubli du devoir social*,

(1) Extrait du *Messenger du Sacré-Cœur*.

(2) Discours de M. le comte de Mun, au Congrès de Cherbourg (mai 1892.)

oubli qui a lui-même pour principe l'*individualisme* ou, si l'on veut, l'*égoïsme* érigé en loi et en système par la Révolution (1). De là une situation anormale, grosse de tempêtes d'autant plus imminentes que l'ordre social, tel qu'il existe aujourd'hui, repose tout entier sur une injustice, attendu qu'il repose sur cet individualisme égoïste qui a rompu tous les liens sociaux, et qui livre sans garanties les unités humaines à la merci du plus fort.

S'il n'intervient pas une organisation sociale qui rétablisse l'équilibre, nous allons assister à un choc terrible, sans précédent peut-être dans l'histoire; car voici que s'ébranlent les masses sombres et désespérées des prolétaires, armés de leurs revendications impitoyables, et nous ne savons s'il est une puissance assez sûre d'elle-même pour se flatter de barrer la route à cet océan en marche.

« Aveugle qui ne voit pas le mouvement! s'écrie M. le comte de Mun; sourd qui n'entend pas les clameurs de la classe ouvrière! Le vieux monde s'ébranle, les vieilles idées politiques se désagrègent, l'édifice social craque de toutes parts... »

C'est dire que la question sociale sera résolue, une fois de plus, ou d'après le principe païen ou d'après le principe chrétien.

On l'a, en effet, justement remarqué : si la lutte, déjà violemment engagée, se poursuit, que la victoire soit à une classe ou à l'autre, une réorganisation nouvelle se fera, par la force des choses; et, dans cette réorganisation, il y aura des forts et des faibles, des vainqueurs et des vaincus, et, infailliblement, des maîtres et des esclaves. Si, au contraire, l'Église fait accepter le principe chrétien, si elle inspire aux uns l'esprit de justice, de modération et de bienveillance, aux autres l'esprit de patience, à tous l'esprit de charité, avec l'esprit de foi et d'espérance dans les biens éternels, qui font accepter les inégalités d'ici-bas; en ce cas, on verra fleurir parmi nous des sociétés prospères et joyeuses, où, comme au premier siècle de l'Église, tous, riches et pauvres, patrons et ouvriers, n'auront qu'un cœur et qu'une âme. Ce sera le règne de la justice et de la charité. Ce sera le *règne de DIEU* dans le monde, ce règne dont, chaque jour, instruits par le divin Maître, nous demandons l'avènement : *Adveniat regnum tuum!* (2)

(1) *Messenger du Cœur de Jésus*, t. XLV, p. 747.

(2) Cf. *Le Dimanche*, de Cambrai (8 mai 1891).

I

Un siècle s'est écoulé depuis que les fabricateurs impies de la *Déclaration des droits de l'homme* s'avisèrent, en même temps, d'adopter la formule inepte du rêveur Turgot. « La source du mal, prétendaient-ils, est dans cette faculté, accordée aux artisans, de s'assembler et de se réunir en corps. » On ne pouvait plus impudemment affirmer le contraire de la vérité, tout en infligeant un démenti au droit naturel.

On connaît la grande et féconde parole que Dieu laissa tomber un jour sur le berceau du monde : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul (1). » C'était faire entendre, de quelque manière, que la solitude est faiblesse autant que stérilité et impuissance, parce qu'elle est égoïsme.

Et Dieu créa la famille, ce lien affectueux du père, de la mère, de l'enfant ; puis la patrie, société plus large et non moins belle ; enfin, couronnant ses œuvres, Dieu fit l'Eglise, société la plus vaste et la plus élevée de toutes, société de tous les hommes avec lui.

« Mais, en dehors de ce triple lien de la famille, de la patrie et de la religion, les hommes ont senti le besoin de s'associer entre eux par des liens plus nombreux et plus particuliers.

Le savant a mis la main dans la main du savant, et l'on a vu naître des sociétés scientifiques qui, en accumulant la lumière, ont décuplé les résultats. L'ouvrier, lui aussi, a mis la main dans la main du maître et ils se sont dit : Unissons-nous par une assistance mutuelle contre nos ennemis communs, c'est-à-dire contre les forces fatales qui tyrannisent la vie humaine, contre la souffrance, contre la vieillesse, contre la maladie, contre la mort. Et alors on a vu naître des sociétés ouvrières qui, sans faire disparaître le travail et la douleur, ont su cependant en adoucir les rigueurs et en tempérer l'amertume. Enfin, les hommes du même métier se sont rencontrés à leur tour, ils ont mis en commun leur adresse, leurs labours, leur habileté professionnelle et leur foi religieuse ; et l'on a vu surgir, dans l'ancienne France, les corporations et les confréries, arbre immense dont les multiples rameaux remplissent plusieurs siècles de notre histoire nationale (2) »

(1) Non est bonum esse hominem solum. (Gen., II, 18.)

(2) *Annales religieuses d'Orléans* (1^{er} septembre 1888).

Hélas ! nous venons de dire quels coups de foudre successifs (1) emportèrent ces grandes institutions, nées d'un besoin de la nature humaine et du souffle vivifiant de la sainte Eglise, qu'on voit se détacher d'une façon si originale sur le tableau de l'ancien régime.

Ce fut en vain qu'aux mensongères imputations de Turgot et des autres novateurs d'une coterie d'économistes, les corporations menacées répondirent par une protestation quasi unanime, dans le *Mémoire* célèbre, « tout plein d'un bon parfum d'honnêteté et de sincérité, » où nous lisons : « Si on excepte quelques gens sans aveux, non seulement tous les maîtres et marchands, mais tous ceux qui aspirent à le devenir rejettent les idées nouvelles pour eux et pour leurs enfants. Tous disent qu'ils aiment mieux un état stable, dans lequel leurs pères ont existé honnêtement, dans lequel ils se flattent de passer à leur exemple une vie paisible ; où ils peuvent remplir leurs devoirs de pères de famille, aider le souverain qui les protège, honorer les magistrats qui les jugent, que d'errer dans un vide immense, confondus avec une foule d'intrigants, d'usuriers, d'hommes serviles et sans honneur (2). »

Et peu de temps après, quand la Constituante voulut reprendre en 1791, sous une forme plus complète, le fatal édit de 1776 qu'on avait été forcé de rapporter l'année même, il est trop vrai de dire qu'elle fit « un acte arbitraire dont rien ne légitimait la brutalité, » car les motifs invoqués dans son rapport par le constituant Chapelier, pour justifier l'abolition radicale du régime corporatif, ne répondaient en rien aux vœux de la très grande majorité des ouvriers.

La raison capitale est que les corporations d'artisans, telles qu'on les voyait alors constituées sous la garantie de l'Église et sa maternelle influence, opposaient à la Révolution envahissante une force de résistance inattendue. Tout groupe social chrétien n'est-il pas, de sa nature, essentiellement antirévolutionnaire ? Aussi les factieux qui tenaient la tête du mouvement seront-ils conséquents avec eux-mêmes, en disloquant d'abord, en brisant ensuite l'obstacle dont leur marche se trouve embarrassée.

(1) Depuis l'édit de février 1776, portant suppression des jurandes et communautés de commerce, arts et métiers, jusqu'au Décret du 17 mars 1791, supprimant définitivement toutes les anciennes corporations.

(2) *Mémoire à consulter sur l'existence actuelle des « six corps de Paris » et la conservation de leurs privilèges*, pp. 16 et 17.

Et c'est ainsi que, d'un trait de plume, ils anéantiront, par toute la France, ces magnifiques sociétés, « corps de métiers et jurandes, » qui, depuis de longs siècles, assuraient au peuple la prospérité de son foyer, non moins qu'elles en sauvegardaient la paix et l'honneur.

II

Nous n'entreprendrons pas de retracer, même en un tableau rapide, l'intéressante histoire de ces associations diverses. Contentons-nous de faire ressortir deux ou trois détails plus significatifs, en effleurant ce que le poète appelle « le sommet des choses (1). »

L'un des premiers soins de l'Église, quand elle prit possession du monde, fut d'y renverser « la théorie païenne du travail » (2). Ce n'était point chose aisée. On sait, en effet, que les Grecs et les Romains avaient pour le travail une profonde horreur, « à laquelle ils donnèrent habilement la forme d'un profond mépris. » Qu'il suffise de rappeler la maxime dédaigneuse de Cicéron : « Tous ceux qui vivent d'un travail mercenaire font un métier *dégradant*; jamais sentiment noble ne peut naître dans une boutique » (3).

Avant donc de former des corporations de travailleurs, il fallait former des travailleurs. C'est à quoi l'Église dépensa plusieurs siècles. Se figure-t-on assez vivement toutes les difficultés qu'elle rencontra?... Les descendants paresseux des vieux Romains hésitèrent longtemps avant de saisir le marteau du forgeron ou la navette du tisserand. Ils étaient fortement sollicités par l'exemple des prêtres et des moines; ils revenaient chez eux de plus en plus ébranlés, disant à leurs femmes et à leurs enfants : « J'ai vu l'Évêque travailler, j'ai vu travailler les Frères. »

Enfin vint le jour où ils mirent vaillamment la main sur l'outil, et où ils offrirent à la terre et au ciel ce beau spec-

(1) Summa sequar fastigia rerum (Virg. *Aeneid*, I, 342).

(2) Nous suivons ici, en lui empruntant le plus souvent ses propres expressions, une très petite partie du grand travail de M. Léon Gautier sur les « corporations chrétiennes, » travail que la Société de Saint-Augustin vient d'insérer dans les « Études et travaux historiques » du même auteur.

(3) Opifices omnes in *sordida* arte versantur; nec enim quidquam ingenuum potest habere officina. (Cic. *De offic.*, I, 42.)

tacle d'un homme libre travaillant librement à un de ces métiers que l'on regardait autrefois comme avilissants et dignes d'un esclave. Puis, quand un certain nombre d'hommes libres furent suffisamment formés à ce travail, l'Eglise put songer à les grouper ensemble par métier, à les partager en corporations et confréries.

C'est alors que, sous l'inspiration de cette même Eglise, on vit, au cours du moyen âge, « des hommes libres, d'une liberté entière et à tout jamais assurée, descendre sur la place commune, se grouper par métiers autour de certaines bannières, où rayonnaient les images de quelques pauvres artisans glorifiés par l'Eglise, et s'aborder en disant : « Il faut faire bon et loyal « ouvrage; il faut veiller aux libertés de notre métier. Allons « demander au roi de confirmer nos chartes (1). »

Et ils y allaient, avec une soumission presque indépendante, libres et fiers... Oui, fiers, et justement fiers d'appartenir à un métier qui leur garantissait, pour eux et leur famille, avec la vie de l'âme et du corps, avec la considération et l'estime, une position honorable et honorée. La corporation n'avait-elle pas ses armoiries et son titre de noblesse dans la charte royale qui la constituait?

L'image des saints patrons, nous l'avons dit, était peinte sur les bannières des métiers. Ces chères bannières, elles marchaient en tête des corporations dans toutes les occasions solennelles. On les voyait à la peine, on les voyait à la gloire, un peu comme celle de Jeanne d'Arc; et l'on était si bien habitué à confondre chaque corporation avec son drapeau, que l'on donna le nom de « bannières » aux communautés elles-mêmes. « On les a vues, ces bannières, dans toutes nos grandes luttes politiques et religieuses; elles ont eu durant la Ligue (sous les derniers Valois) l'insigne honneur de marcher en tête de ces vaillants catholiques qu'il est, aujourd'hui, de bon goût de condamner comme des fanatiques et des criminels, mais qui étaient en réalité le peuple même, tout le véritable peuple de France, et qui ont empêché le sceptre de saint Louis d'être déshonoré par la main d'un hérétique. »

Les bannières des métiers, dans les processions solennelles, servaient d'escorte populaire au divin charpentier de Nazareth. « Il fallait voir et nous avons eu le bonheur de contempler

(1) *Etudes et tableaux historiques*, p. 174.

nous-même, ces beaux groupes d'ouvriers relevant la tête à la pensée de cet honneur auquel ils étaient appelés, portant gravement sur leurs fortes épaules le *chef-d'œuvre* de la corporation, recueillis et joyeux, fiers et modestes en même temps. Il nous semblait voir toute l'ancienne société qui revenait sur la terre et passait, vivante, sous nos yeux (1). »

Et parmi ces corporations, toutes si profondément chrétiennes, et où l'observation rigoureuse et joyeuse des jours de fête était sanctionnée par de fortes amendes, il y en avait de plus chrétiennes encore que les autres, et qui faisaient l'édification autant que l'admiration d'une ville entière. Tels furent, en particulier, ces *Frères tailleurs* de Paris, sorte de Tiers-Ordre, dont le règlement portait, entre autres points d'une simplicité touchante :

« On se lèvera à cinq heures : chacun se souviendra que c'est JÉSUS-CHRIST qui l'appelle au travail. — Après, chacun s'en ira à son travail, pensant à celui que le FILS DE DIEU faisait dans le bon métier de charpentier. Quand quelqu'un ira hors de la maison par la ville ou ailleurs, il se souviendra des voyages de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST et de la sainte Vierge. On se couchera avec grande modestie et sans bruit, disant son *In manus* et baisant son chapelet, sa croix et sa médaille, afin que le démon qui court comme un lion rugissant ne trouve aucun à l'écart, hors du devoir de son salut, pour le dévorer. Et l'on tâchera de s'endormir dans la pensée que JÉSUS-CHRIST dormait, mais que son Cœur était veillant, dans lequel il faudra prendre son repos ; et il veillera pour ceux qui reposent en Luy. Amen (2). »

Sans doute, comme toute institution humaine, les corporations ouvrières de l'ancien régime présentaient de nombreuses et regrettables imperfections. Cette mauvaise herbe qui s'attache à tous les édifices construits par la main de l'homme, les abus, avaient grandi sur le vieil édifice des « maîtrises ». Il fallait les arracher, et les arracher vigoureusement. Mais la Révolution trouva un moyen plus ingénieux de les détruire : elle abattit l'édifice.

(1) Nous ne savons à quelle solennité particulière fait ici allusion M. Léon Gautier ; mais nous pourrions témoigner des mêmes impressions pénétrantes, au souvenir de ce qu'il nous a été donné de voir, le 17 août 1890, dans l'incomparable procession qui ouvrit alors le Congrès eucharistique d'Anvers. Nous avons essayé d'en dire quelque chose dans le *Messenger* d'octobre suivant (t. LVIII, p. 436.)

(2) *Règlement des Frères tailleurs*, approuvé par trois Archevêques de Paris, Nosseigneurs de Péréfixe, de Harlay et de Noailles.

« Elle y mit une rage qui tint de la folie furieuse. » Elle s'approcha de la maison où, depuis cinq cents ans, « les maîtres et les ouvriers chrétiens se rencontraient, se respectaient, s'aimaient ». Elle saisit la pioche et démolit tout avec une volupté farouche. « L'œuvre est depuis longtemps terminée : nous en connaissons les résultats (1). »

Ces résultats, le Pape Léon XIII les a caractérisés en deux mots : « Le dernier siècle, dit-il, a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes qui étaient une protection pour les classes ouvrières. Tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques ; et ainsi, peu à peu, les travailleurs, isolés et sans défense, se sont vus livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée (2). »

C'est ce qu'affirme, presque dans les mêmes termes, l'un de nos grands industriels républicains : « La Révolution, qui a détruit les anciennes corporations, n'a rien mis à leur place ; et telle est la raison des convulsions et des grèves qui nous reviennent périodiquement (3). » Et Joffrin lui-même, le député démagogue, en concluait : « Plus l'ouvrier saura ce qu'il a perdu en perdant l'ancienne organisation du travail, et plus il maudira ceux qui la lui ont fait perdre. »

N'insistons pas sur un autre résultat, plus lamentable encore, pour les intérêts vitaux de la classe ouvrière : je veux dire, cette immoralité flagrante qui, dans nombre de nos ateliers et de nos usines, remplit d'épouvante jusqu'aux plus déterminés libres penseurs (4).

(A suivre.)

Emile RÉGNAULT.

(1) *Etudes et tableaux*, p. 208.

(2) *Sensim factum est ut opifices inhumanitati dominorum effrenatæque competitorum cupiditati solitarios atque indefensos tempus tradiderit.* (Encycl. *De conditione opificum.*)

(3) Témoignage de M. Gauthier, cité à la Chambre française des députés, dans la séance du 12 juin 1883.

(4) Voir notamment les déclarations expressives des congrès socialistes — celui de Marseille, par exemple — au sujet de l'effrayante corruption qui règne dans les ateliers. Cf. *Manuel des prêtres et des maîtres*, p. 215. (3^e édition.)

LE DEVOIR DES CONSERVATEURS

(Suite et Fin. — Voir le Numéro du 25 juin.)

Nous donnons aujourd'hui la suite et la fin de l'article de Monsieur Etienne Lamy.

A quelque point de vue qu'ils se placent dans la crise présente, nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de leur avoir fait connaître en entier cette remarquable étude politique :

IV

La république acceptée par les monarchistes, quels résultats suivraient ?

Un d'abord, certain, et fût-il le seul, de capitale importance : l'accession des royalistes à la république divisera les républicains.

A l'heure présente, ceux-ci forment une seule armée que les plus violents commandent. « Lentement, mais sûrement », la démagogie monte et n'a pas même à combattre pour vaincre. Autrefois, sous la direction de M. Thiers, des hommes d'ordre authentiques, ralliés au nouveau régime, en interdisaient l'accès aux idées dangereuses ; mais bientôt ce parti, comme son chef, s'est éteint sans postérité. Dans toute l'étendue de la France, plus de troupes organisées qui tiennent campagne, sous le drapeau républicain, contre les forces opportunistes et radicales. Dans le parlement, il faut un regard attentif pour reconnaître, cachés au milieu de leurs anciens adversaires, d'anciens défenseurs de la politique modérée. Le souvenir de ce passé est l'embarras de leur condition présente, et leur continuuel souci est de faire oublier ce courage devenu leur remords. Se distinguer des révolutionnaires sans se séparer d'eux suffit à l'ambition des plus hardis. Qu'une affaire ne soit pas d'importance, ils osent soulever d'une voix ferme des chicanes de détail, ils aiment à engager contre la démagogie ces duels au premier sang où s'échangent plus de poignées de main que de coups. Mais, s'il se produit un choc redoutable entre la politique d'ordre et de désordre, ils se taisent ; si le parti avancé, non content de leur obéissance, exige leur complicité, ils la donnent. Quand surtout éclatent les deux plus grands dangers du régime, l'adulation pour la populace et la haine des croyances, ils flattent et menacent à l'unisson, et toutes les fois qu'il faut

choisir entre le Christ et Barrabas, c'est pour Barrabas qu'ils demandent la liberté. Ainsi, l'unité des républicains est plus absolue à mesure que les idées deviennent plus violentes, et le terme de modéré ne semble plus que le vocable d'un ridicule disparu.

Il ne faudrait pourtant pas conclure, de ce que tous les républicains supportent la politique révolutionnaire, qu'ils l'aiment tous, ni de ce qu'ils la servent, que tous en aient le profit. Dans toute la France les vertus, les croyances, la vie d'un grand nombre désavoue les idées, les passions pour lesquelles ils votent. Parmi les hommes publics, beaucoup n'estiment ni leurs œuvres, ni leurs chefs, et à les entendre, entre gens sûrs, on constate que l'ancienne sagesse n'est pas morte. La nouveauté est qu'au lieu de faire de leurs convictions des programmes, ils en feront des confidences, et c'est merveille qu'on puisse agir si mal en pensant si bien.

Pourquoi cette contradiction ? Parce que depuis vingt ans la querelle de la République et de la monarchie domine tout et fausse tout.

Du jour où elle a commencé, les conservateurs républicains sont devenus les adversaires d'hommes avec qui ils étaient d'accord sur toutes choses, sauf une, et les alliés d'hommes avec qui, une chose exceptée, ils n'avaient rien de commun. Ils ont été réduits à sacrifier toutes leurs idées au succès d'une seule, à repousser leur propre programme parce qu'il était présenté par des monarchistes, à mettre en échec les doctrines conservatrices par leurs voix conservatrices. Quand ils ont tenté de défendre ces mêmes doctrines dans le camp républicain, ils n'étaient qu'une fraction des conservateurs contre la totalité du parti révolutionnaire : d'ordinaire, au lieu de diriger, il leur fallait obéir et faire l'appoint de la politique la plus contraire à leur volonté. De là le double mensonge de la situation. Comme les conservateurs tournent leurs efforts les uns contre les autres, les idées conservatrices sont loin d'avoir dans le gouvernement la force qu'elles ont dans le pays. Comme une partie des conservateurs vote en faveur des révolutionnaires, les idées révolutionnaires ont au gouvernement beaucoup plus de force que dans la nation.

Néanmoins, l'attachement à l'ordre est tel que, même séparés des monarchistes, les conservateurs républicains l'emportent souvent en nombre sur les révolutionnaires, et leurs élus

comptent dans les assemblées qui gouvernent les communes, les départements, l'Etat. Ceux-ci auraient donc pu se faire les champions d'une république sage contre ses ennemis de droite et de gauche. Mais qu'il faut de courage pour en avoir contre tout le monde, et que leur condition est difficile ! Elus malgré les conservateurs monarchistes et avec l'aide des républicains révolutionnaires, ils n'ont pas l'espoir de se concilier les premiers, et s'ils s'aliènent les seconds, c'en est fait de l'avenir politique. L'audace, la maîtrise du gouvernement et des meneurs appartiennent en monopole aux violents : les modérés n'ont guère que le choix de s'associer au mal pour vivre ou de se perdre pour l'empêcher, et c'est pourquoi ils choisissent le mal avec une persévérance égale à leurs regrets.

Mais le regret est profond, parce qu'en devenant des complices, ils se savent des dupes. Non seulement ces Jacob, qui, depuis plus de douze années, servent chez Laban pour obtenir Rachel, n'ont que Lia aux yeux rouges, mais les exigences croissantes de la démagogie les menacent. Ce n'est pas assez qu'ils lui soient fidèles, elle sait qu'ils ne l'aiment pas. Leur nature se trahit sous le déguisement des paroles et des actes. En vain ils ont les œuvres, il leur manque la grâce qui seule fait les élus ; ils voient s'élever contre eux des rivaux plus chers aux purs, et comme leurs capitulations désagrègent et corrompent le parti d'honnêtes gens qui les avait choisis, ils travaillent à ruiner eux mêmes ce reste de pouvoir auquel ils ont tant sacrifié.

L'adhésion des monarchistes à la République remettra chacun à sa place et tout en ordre. La République n'étant plus attaquée, l'unique, mais jusque-là indestructible lien qui assemble tous les républicains se brisera. Les hommes d'ordre qui ont dû la défendre sentent la meurtrissure et traînent l'humiliation de leur solidarité avec les révolutionnaires. Cette masse, dont la droiture n'est altérée ni par les ambitions ni par les rancunes voit l'immoralité de son œuvre, et ne s'est jamais consolée de fortifier ceux qu'elle redoute et d'affaiblir ceux qu'elle sait siens. Dès que tous, soumis au régime établi, se diviseront seulement sur les doctrines de gouvernement, elle aura enfin le droit d'obéir à ses répulsions et à ses sympathies toujours vivantes. Ce jour-là, la sincérité rentrera dans notre politique. Le parti conservateur, ayant éteint ses divisions, aura repris toute sa force ; le parti révolutionnaire, diminué de ses contingents fac-

tices, sera réduit à la sienne et chacun combattra sous son drapeau.

Dès que ce mouvement se produira dans la nation l'attitude des hommes publics sera modifiée par contre-coup. Si la coalition des conservateurs et révolutionnaires se rompt, les élus qui doivent à cette coalition leur succès verront s'écrouler par la base leur fortune politique. Les républicains qui doivent leur mandat à une majorité de modérés, sous peine d'être abandonnés par le gros de leurs partisans, seront contraints de le suivre dans son évolution conservatrice, leur seul avenir sera de regagner à droite les voix qui leur manqueront à gauche; c'est dans le parti conservateur reconstitué qu'est pour eux la vie, non-seulement la vie, mais la puissance. Car s'ils ont besoin de lui, il a besoin d'eux: si ardente que soit la réaction vers l'ordre, les hommes d'ordre républicains ne confieront pas les rênes aux monarchistes de la veille, et ceux-ci verront au pouvoir leurs idées avant leurs personnes. Les conservateurs d'origine, qui aux heures critiques ont donné des gages à la République, sont, malgré leurs défaillances, les chefs nécessaires du mouvement. Pour eux, quelle fortune! Dépouillés de considération et d'influence, traités en parents pauvres dans la République, ils verront un grand parti leur offrir la force en ne leur demandant que du courage; prisonniers des révolutionnaires, ils pourront, avec l'armée qui leur apportera la délivrance, devenir à leur tour les maîtres: au lieu des honteuses capitulations qui rachetaient pour quelques jours leur existence condamnée, la chance leur sera offerte de défendre en même temps leurs intérêts et leurs doctrines, et de fonder un pouvoir solide sur la reconnaissance de leurs véritables amis. Admettre qu'ils préfèrent s'obstiner à la fois contre l'ambition et la conscience, s'avilir aux yeux des autres, à leurs propres yeux, par délectation pure et par point d'honneur, c'est pousser au superflu le mépris des hommes publics.

Et dans cette voie nouvelle, si hésitants soient-ils d'abord, ils iront vite et jusqu'au bout: la force des situations suppléera à la faiblesse des caractères. Le jour où les chefs du parti révolutionnaire n'auront plus à compter en France que sur les suffrages révolutionnaires, le reste des ménagements témoignés encore aux scrupules des modérés cessera: leur colère et les exigences de leur armée les porteront à la rupture violente avec ceux qu'ils nommeront bientôt des traîtres. Alors le sentiment des légitimes griefs qui ont grandi dans le cœur des conservateurs,

alors l'urgence d'effacer ces dangereux souvenirs par l'éclat des services signalé forceront les modérés de dépenser à la défense tardive de l'ordre les ressources intacte de leur énergie. Après les enchères de la lâcheté, les enchères du courage peuvent monter aussi vives, aussi haut, et bien des gens miseront, qu'on ne soupçonne guère. Car, même fort avant dans les gauches, plus d'un ne se pique de fidélité qu'à la fortune et ne la laissera pas tourner seule ; et si la sagesse semble redevenir une force, après avoir vu les hommes se faire plus mauvais qu'ils n'étaient, on les verra se faire meilleurs qu'ils ne sont.

Le moindre bénéfice que puisse produire l'union des conservateurs est donc de paralyser dans le corps politique l'offensive révolutionnaire, d'y réveiller l'esprit de résistance et d'assurer par les élections futures à la politique de sagesse, au lieu d'une opposition impuissante et muette, une minorité nombreuse, vivante, capable d'empêcher beaucoup de mal.

V

Mais l'avenir ouvre aux conservateurs une perspective autrement vaste, autrement prochaine, et leur offre la récompense aussi immédiate que l'effort.

Quand un parti possède depuis longtemps l'autorité, que sa volonté se nomme la loi, que ses chefs parlent au nom de la France, la majesté et la permanence de la nation qu'il représente semblent passées en lui. C'est comme une témérité de prévoir sa décadence, et une chimère de supposer prochaine cette fin.

Pourtant, l'histoire est la fosse commune des dynasties royales ou parlementaires, qui toutes ont paru immortelles un jour et, à la fin du jour avaient passé. Et l'histoire raconte le secret, toujours le même, de leur vie et de leur mort. Un peuple accomplit sa destinée par une suite de métamorphoses ; chacun des gouvernements qui se succèdent a charge d'une de ces évolutions. Homme, famille ou assemblée, quiconque au juste moment a l'intelligence la plus claire de ce qu'il faut au peuple a droit au pouvoir. Quelles que soient ses erreurs ou son indignité, il le garde tant que l'œuvre n'est pas accomplie : il est nécessaire comme les institutions qu'il prépare. Mais le jour où l'œuvre est achevée, sa collaboration avec l'histoire est finie. Ce qu'il apportait de légitime et de durable est passé dans les

lois et dans les mœurs ; les vérités dont il avait la prescience, tombées dans le domaine public, n'ont plus besoin de son aide pour vivre. Il ne reste de lui que la partie mortelle ; ses vices, ses fautes font alors leur œuvre, et s'il lui manque le don de comprendre ou la volonté de servir d'autres intérêts, devenus à leur tour plus nécessaires, ce pouvoir que nul effort n'avait ébranlé tombe de lui-même.

La mission du parti qui occupe encore le pouvoir était de fonder la République. A une heure où nul autre régime n'était possible, ce parti s'est trouvé le seul qui la voulût établir. Peu importait dès lors s'il mêlait à cette intelligence de l'inévitable des violences, des haines que la France avait toujours condamnées : l'essentiel n'était pas que la République fût parfaite, mais fût. Tant qu'elle s'est trouvée en péril, nul vice ne pouvait devenir un danger pour lui, et pourvu qu'il la défendit, on lui pardonnait tout le reste. La république fondée, la tâche historique du parti était accomplie. Quand il s'est agi de gouverner, les mêmes hommes qui avaient eu l'intuition du régime nécessaire à la France n'ont pas donné à la France les biens indispensables à toute société.

Le plus nécessaire est la paix. Au lieu d'elle, le parti qui règne a apporté à la société française deux guerres. Elles sont la fin certaine de l'entreprise qu'il prétend poursuivre contre la misère et la superstition. Déclarer intolérable le sort des prolétaires sans savoir comment le rendre meilleur, et, en excitant les appétits sans les satisfaire, rendre plus malheureux ceux qu'il faudrait soulager ; montrer le budget de l'Etat, sans le livrer encore, comme la réserve où les victimes de l'organisation sociale reprendront un jour leur part ; en attendant, nourrir de flatteries l'ouvrier comme s'il ne pouvait avoir tort ; offrir à ses idées les plus fausses des encouragements, à ses pires violences des amnisties, et, dans un pays où la liberté d'association est toujours à venir, fournir aux moins laborieux de ceux qu'on nomme les travailleurs tous les moyens de former un Etat dans l'Etat, contre l'Etat, c'est recruter, caresser et exaspérer tout ensemble l'armée de la guerre sociale. Traiter les catholiques en ennemis publics, tourner contre l'Eglise les lois mêmes qui avaient été faites pour sa protection, descendre la pente des injustices avec la vitesse accélérée de la haine, c'est marcher droit à la guerre religieuse. Et ces deux guerres s'aggravent l'une par l'autre. Car où les lois humaines laissent

sans remède l'inégalité des conditions, affaiblir la loi divine qui enseigne aux uns la justice et aux autres la patience, c'est précipiter la haine sans pitié du pauvre sur la fortune sans pitié du riche.

La France ne s'y méprend pas. Ses votes ont mesuré tour à tour l'ascension et la décadence du parti qui tient le pouvoir. De 1871 à 1881, il ne cesse de grandir, parce que la République lutte pour la vie. En 1881, il obtient plus de 5 millions de suffrages sur 10 millions d'électeurs, et l'emporte de plus de 2,300,000 voix sur une opposition réduite à moins de 2,800,000. Le régime était fondé. C'est alors que, jusque-là retenue aux frontières de la République contre les attaques monarchistes, l'attention de la France se tourna vers l'ordre établi au dedans par les vainqueurs. Le jugement fut rendu dès les élections de 1885: les républicains n'obtinrent pas 4,200,000 voix, l'opposition dépassa 3,600,000; en quatre ans, plus de 600,000 ralliés étaient retournés à l'ennemi, et les vainqueurs ne l'emportaient plus que de 500,000 voix. Ils ont continué leur politique, la France a accentué sa désapprobation. En 1889, le parti républicain sur 10,300,000 électeurs n'a pas recueilli 4,100,000 suffrages, n'a pas battu ses adversaires de 300,000, et là ne se bornent pas ses échecs. Sans doute, les monarchistes ne regagnent plus ce qu'il perd, mais un autre parti s'est formé, et le seul qui grandisse est celui des abstenants. Ils n'étaient pas 1,900,000 en 1881; en 1885, ils atteignaient 2,300,000; en 1889, ils ont dépassé 2,500,000. Ce serait une erreur de les compter pour rien, comme le parti de la paresse. Ou cette masse croissante se recrute parmi ceux qui avaient voté jusque-là, leur inertie n'est donc pas un péché d'habitude, mais un acte de dégoût, et le dégoût est une opinion; ou les non-votants viennent des générations nouvelles, symptôme plus grave encore, car l'indifférence dans la jeunesse est contre nature. Quand de tels électeurs et en tel nombre se taisent, la présomption n'est plus qu'ils ne pensent rien, mais qu'ils ne peuvent exprimer leur pensée. S'il existe, en effet, des Français résolus à ne trahir ni la République, ni l'ordre, quelle parole diront-ils, réduits à opter entre des hommes d'ordre ennemis de la République, et des républicains complaisants de la démagogie? Tout choix serait un mensonge. Voilà pourquoi les abstentions se multiplient, et si le refuge ordinaire des sceptiques devient l'asile des volontés énergiques et des consciences scrupuleuses, leur situation est une condamnation et une menace.

La pourpre banale de l'autorité s'entr'ouvre donc et laisse voir à nu le corps amaigri et pâle du malade qui gouverne encore. Il ordonne au nom du peuple, et il n'est pas investi par la majorité des citoyens français ; entre lui et le parti adverse, un trentième à peine des électeurs fait pencher la balance dans des votes où le quart des électeurs s'abstient ; et il obtient cet infime avantage parce que des conservateurs hostiles à sa politique ne votent pas contre lui ou votent pour lui. Qui les retient ? La crainte d'atteindre, en le frappant, la République. Voter avec des monarchistes serait passer à l'ennemi. Le jour où ces monarchistes feraient leur paix avec la République et rechercheraient parmi ses loyaux partisans les champions de l'ordre, les conservateurs républicains n'auraient plus ni raison ni envie de ménager le parti qui gouverne contre eux. Et il est superflu de discuter sur l'étendue de la perte qu'il subirait alors ; car il n'est plus besoin contre lui de grandes victoires. Cette politique, enfin tentée, n'eût-elle déplacé que 500,000 voix, c'était assez pour donner aux idées conservatrices la victoire en 1885. N'en eût-elle déplacé que 300,000, c'était assez pour donner aux idées conservatrices la victoire en 1889. Et quel calomniateur de son pays osera prétendre que sur les 6,500,000 Français qui refusent leurs suffrages aux monarchistes, il ne s'en trouve pas 300,000 pour souhaiter une autre république ? La majorité en faveur d'une politique conservatrice n'est donc pas à conquérir : elle existe. Le parti opposé ne règne pas plus par la volonté nationale que par la grâce de Dieu, il règne par la volonté des monarchistes. En 1889, dès 1885, il n'a tenu qu'à eux de mettre le pouvoir aux mains d'hommes sages. Les élections prochaines leur apporteront les mêmes devoirs et un succès plus facile encore.

Durant les dernières années, l'obstacle à l'accord entre les conservateurs monarchistes et les conservateurs républicains était moins la divergence des doctrines que l'amertume des souvenirs. Des hommes séparés par un long et violent conflit n'avaient appris ni à se connaître, ni à se lier : les intelligences aspiraient en vain à la paix, les blessures des ambitions et de l'amour-propre saignaient encore, les mains qui auraient voulu se serrer étaient à vif et la chair se révoltait contre la douleur du devoir. Or, aux élections prochaines, cette génération de combattants aura cessé d'être maîtresse de la politique. En 1893, la majorité des Français sera formée d'hommes nés à l'intelli-

gence après l'ère des luttes : beaucoup, au 24 mai et au 16 mai, n'avaient d'opinion que sur le lait de leur nourrice. Pour tous, ce passé n'est pas la vie, mais l'histoire. Mêlés dans l'éducation commune des écoles et de l'armée, ces nouveaux venus ont appris non à se suspecter et à se haïr, mais à se comprendre et à s'estimer. Les plus républicains savent la république assez solide pour se montrer équitables, hospitaliers envers les monarchistes, et les plus royalistes sentent protester en eux, contre l'immobilité des respects stériles, la chaleur du sang, l'ambition, la vie. Avant d'être de leur parti, ils sont de leur âge. Cet âge connaît la générosité et la confiance, mères des pacifications.

Et en même temps que les hommes se rapprochent, les événements les instruisent. Le parti qui gouverne avait annoncé « la politique des résultats ». Les résultats apparaissent. La logique des anarchistes commence à arrêter, par des batailles dans les églises, la licence de la superstition, et à protester à coups de dynamite contre l'injuste répartition des richesses. On inaugure la politique des explosifs. Les esprits les plus indifférents aux principes, et qui se réveillent seulement aux conséquences, ont perdu leur quiétude. Le pressentiment de périls redoutables, prochains, pèse sur la paix où l'on vit encore ; on commence à juger les hommes sur qui repose la responsabilité de l'avenir. Et fussent-ils résolus à défendre la société contre les dernières violences, on constate l'immorale contradiction d'un régime où le gouvernement réprimerait en un jour d'énergie sanglante les attentats provoqués par la succession continue de ses faiblesses, de ses lâchetés ; on se demande combien de temps la corruption qui est en lui laissera saines les forces dont il a besoin pour assurer l'ordre. On découvre que tous les ouvrages avancés ont été démantelés ou livrés, et que l'ennemi touche au corps de place. On sent que les auteurs du mal ne sont plus capables de le guérir, que des hommes de parti et de secte ne deviendront jamais des hommes d'Etat, et l'on aspire à des chefs qui ne cherchent pas leur devoir dans les yeux de la populace, mais dans le regard desquels la nation connaisse enfin l'autorité.

VI

Conservateurs, la fortune est vôtre si vous ne la repoussez pas, et vous ne la repousserez pas, car elle est aussi la fortune de la France. La France a besoin d'un gouvernement sage quo

seuls vous pouvez lui donner. Il vous suffit, pour redevenir maîtres, de ne plus attendre un roi que vous êtes incapables de restaurer, et de vous soumettre à une république que vous êtes incapables de détruire. Ne parlez plus de votre honneur, il consiste à faire tout ce qui, sans être mal en soi, est nécessaire au pays ; ne parlez plus de vos répugnances, elles ne changent rien à votre devoir. La France, qui a droit à tous vos sacrifices, attendra-t-elle en vain de vous un acte de raison, d'intérêt, et préférerez-vous à votre patrie la fidélité à un homme et la haine d'un mot ?

Et puisque tout vous sollicite de prononcer enfin ce mot, sachez le bien dire. Il y a une façon de prendre son parti qui est de le pleurer, une manière de rompre avec le passé en gardant vivante la mélancolie des choses mortes, un air de tenter une opinion comme une épreuve, ou de s'y résigner comme à une contrainte. Nul ne s'étonnera que vous gardiez à la monarchie tout votre respect, on n'accepterait pas que ce respect cachât une espérance. L'obstination de cette espérance irrite depuis vingt ans le peuple. Si l'équivoque de déclarations vagues prête au soupçon ; si, tandis que votre bouche les donnera, flotte encore dans votre regard le rêve qui charmait votre sommeil ; si même, tout éveillés et sincères, vous trahissez une répugnance instinctive et un dédain inconscient pour les institutions acceptées, la barrière de défiances qui vous isole du peuple ne tombera pas. Trop d'intérêts travaillent à perpétuer entre vous et lui les discordes pour que vous puissiez le gagner à demi.

La République n'est pas une rade foraine d'où vous étendrez, au premier souffle, vos voiles vers un rivage innommé. La République est le port où abordent vos longues incertitudes, où vous prenez terre pour jamais. Voilà ce qu'il faut dire, et pour le dire ce qu'il faut croire. La sincérité seule a le don de la persuasion, parce qu'elle gagne à la fois les intelligences et les cœurs. Allez donc à ce peuple loyaux, pour qu'il vous aime, livrez-vous pour qu'il se donne. Ne soyez pas avare de la bonne nouvelle, ne vous offensez pas s'il vous demande, plus qu'il ne serait discret, de répéter vos engagements envers la République. Vous les avez fait si longtemps attendre, et il y aura tant de joie sur la terre pour cette conversion des justes ! Plus on vous verra résolu, moins on exigera de gages, et vous passerez pour républicains dans l'exacte mesure où vous sentirez l'être vous-mêmes. Et la

France ne vous constatera pas le titre si elle voit en vous le courage des sacrifices généreux, la paix des résolutions irrévocables, la fierté de la grandeur nouvelle que la démocratie libre doit ajouter aux grandeurs historiques de la monarchie, la foi enfin qu'il n'y a pas de déchéance à servir, après la gloire des rois, le bonheur des peuples.

Etienne LAMY.

L'ÉGALITÉ DEVANT L'IMPÔT

Le droit d'accroissement a vécu ou du moins il semble bien près de mourir. Mais les congrégations religieuses n'y perdront rien. Il va être remplacé, si le nouveau projet de loi du gouvernement est voté par les Chambres, par un impôt dont voici les bases : 30 cent. par 100 francs de capital brut, mobilier ou immobilier, que posséderaient des congrégations soit reconnues, soit non reconnues.

Ce projet, inspiré en apparence par un esprit de conciliation, ne fait en réalité que consacrer des inégalités fiscales contre lesquelles il est nécessaire de protester. Il est facile d'en donner la preuve. Nous en empruntons les éléments à un excellent journal, le *Nouvelliste de Lyon*, qui, dans la défense des congrégations religieuses contre la persécution fiscale, a montré un courage, un talent et une compétence tout à fait digne d'être signalée.

A l'heure qu'il est, une propriété foncière bâtie (je ne parle pas de la propriété non bâtie qui n'existe guère aux mains des communautés) paie à l'Etat, selon la loi de 1890, 3 fr. 20 par 100 francs de revenu. Pas davantage. Tout le reste est impôts éventuels (comme les enregistrements de mutation), ou bien impôts indirects supportés, non pas par le fonds, mais par un consommateur ou trafiquant quelconque.

Eh bien, une communauté reconnue va payer, par 100 francs de revenu immobilier vrai ou apparent :

1° L'impôt foncier, comme tout le monde.	3.20
2° Le droit de main-morte, calculé à 87 cent. 1/2 additionnels au principal de l'impôt précédent	2.80
3° L'impôt sur le revenu fictif des sociétés qui ne distribuent pas de dividende. — Cet impôt, par 100 fr. de revenu effectif moyen, sera au moins de.	6.65
4° Le nouvel impôt Rouvier, de 30 centimes par 100 francs du capital, soit par 100 francs de revenu effectif possible, un impôt de.	10 >
Total.	22 f. 65

C'est-à-dire qu'un immeuble qui paierait 3 fr. 20 d'impôt s'il appartenait à un laïque, paiera chaque année 22 fr. 65 centimes s'il appartient à une communauté reconnue.

On m'objectera que l'immeuble d'un particulier paierait de temps en temps des droits de mutation après décès.

C'est vrai; nous reconnaissons que le droit de main-morte a précisément pour objet de rétablir à cet égard l'équilibre entre les biens de particuliers et les biens de sociétés. Aussi, ne le comptons pas à la charge des congrégations, dans ce parallèle que nous faisons entre elles et les particuliers. Mais, lui déduit, il n'en reste pas moins que la congrégation paiera 19 fr. 85 par 100 francs de revenu annuel immobilier, tandis que le particulier n'en paiera toujours que 3 fr. 20.

Les deux derniers des quatre impôts ci-dessus examinés étaient basés sur le capital. Je les ai traduits en impôts sur le revenu, en partant d'un rendement de 3 0/0. C'est ce que rapporte la rente; les propriétés de rendement ne dépassent guère ce chiffre; et les maisons pour loger des vieillards ou des orphelins n'y atteignent ni de loin ni de près, puisque par définition elles ne rendent rien du tout.

Donc j'ai été généreux en leur attribuant 3 francs de revenu par 100 francs de capital.

L'injustice est manifeste; mais on peut la faire ressortir d'une autre façon!

Il est reconnu qu'un Français paie ou supporte en impôts de toute nature, directs ou indirects, environ 20 0/0 des revenus de son capital et de son travail. Sur cette somme, un peu plus du quart, assez exactement 6 0/0, appartient à la catégorie des impôts directs et à la taxe sur le revenu des valeurs immobilières; les trois autres quarts (assez exactement 14 0/0) représentent les autres impôts quelconques.

Eh bien, mettant à part toute la question du droit de main-morte (lequel correspond à des droits éventuels de mutation après décès), on a vu plus haut que les communautés paieront en impôts directs presque 20 0/0 du revenu que leurs immeubles donneraient, si tant fût qu'ils en donnassent!

C'est donc, en foncier ou équivalent du foncier, le quadruple de ce que paient les citoyens ordinaires.

Et voilà ce qu'est devenu, cent ans après la Révolution, le principe d'égalité devant l'impôt!

LA PERSÉCUTION AU TONKIN

Nous empruntons aux *Missions-Etrangères* un émouvant épisode de la persécution du Tonkin qui, tour à tour, s'éteint et se rallume selon le caprice des mandarins. Ce n'est pas une persécution directe comme les précédentes, mais une vexation continuelle des chrétiens, basée sur des motifs de second ordre, mais qui fait souvent des martyrs.

Ces faits sont déjà anciens d'une année et ont été recueillis dans une récente visite pastorale, par Mgr Pineau, des Missions étrangères de Paris, vicaire apostolique du Tonkin méridional :

Le 13 avril 1891, les soldats du mandarin arrêtaient Don, Dué et deux enfants, dont l'un Phé, âgé de dix-sept ans, et l'autre Cong, âgé de douze ans. Ils les conduisirent à la préfecture, où on les emprisonna.

Le plus jeune enfant fut mis en liberté le lendemain.

Le 16 avril, le mandarin se fit amener les prisonniers. Joseph Phé comparut le premier ; mais, après quelques questions et quelques coups de rotin, on le renvoya en prison. Au bout de dix jours, on lui permit de sortir, mais dans l'infection de cet affreux cachot, il avait contracté une maladie semblable à la lèpre. Son corps s'est couvert de plaies hideuses, et malgré les soins de son vieux père, dont il était l'unique enfant, il vient de mourir dans les sentiments de la plus ardente piété.

Après Joseph Phé, Michel Don fut interrogé :

« Tu es accusé d'avoir volé des habits à Chung.

— Grand mandarin, je ne lui ai rien volé ; il le sait parfaitement lui-même. Mais comme, sans être riche, j'ai largement ce qu'il faut pour vivre, je consens volontiers à donner à Chung ce qu'il réclame, mais à titre d'aumône non de restitution.

— Quel est ce chiffon que tu portes sur ta poitrine ?

— C'est mon scapulaire, grand mandarin.

— Jette-le et tu seras libre.

— Grand mandarin, vous pouvez me couper la tête ; je presserai toujours ce scapulaire sur mon cœur. »

Don était couché à terre, les pieds et les mains fortement tirés et attachés à deux piquets.

— Cet homme est un insolent, ricana le mandarin, allons, soldat, frappe ! et le soldat agite le rotin avec vivacité, le fait siffler autour de sa tête et frappe le prisonnier de toute la vi-

gueur de son bras. Aux premiers coups, Don s'agite, se tord, se soulève et retombe ; le soldat frappe impitoyablement.

Tout à coup, Don, fortifié par la grâce, prend la résolution de recevoir les coups sans faire le moindre mouvement : le soldat continue de frapper ; mais lui reste immobile ; le sang jaillit, la chair se déchire et Don ne donne pas signe de vie.

Le mandarin effrayé :

— Arrête ! dit-il au soldat, est-ce qu'il serait déjà mort ?

Le soldat se penche ; mais Don, qui a entendu, lève la tête en disant : — Je suis encore vivant, tu peux continuer.

Le soldat reprend le rotin et poursuit sa triste besogne... Un instant après, Don, faisant un violent effort, détache une de ses mains, prend un lambeau de chair sanglante et le jette aux pieds du mandarin.

Un soldat, ému, moitié de colère, moitié de pitié, lui dit :

— Insensé, tu ne vois donc pas l'intention du grand mandarin ? Signe la feuille d'apostasie et tout sera fini, j'en réponds.

— Frère aîné, dit le vaillant confesseur, quel conseil me donnes-tu là ! La religion, tu ne la connais pas, toi. Moi, je la connais un peu... Tomber de la hauteur du ciel pour continuer à vivre sur la terre... jamais je ne saurais m'y résoudre.

Et la torture continua. Quand le patient eut reçu cent trente coups, le mandarin, désespérant d'obtenir ce qu'il voulait, le fit remettre en prison où il resta plus d'un mois.

Le 17 avril, commença l'interrogatoire de Dué ; la scène qui s'était passée la veille se répète pour lui : le prétexte d'un vol d'habits, puis la proposition de l'apostasie et le refus énergique du chrétien.

Le mandarin, furieux, ordonna de le battre avec plus de cruauté que le premier.

Cependant Dué, étendu sur les briques du tribunal, se débattait dans des contorsions nerveuses qui lui causèrent de larges blessures à la poitrine et au front, pendant que le soldat frappait à coups redoublés. Ce fervent chrétien persistait dans son refus d'apostasie ; ses forces l'abandonnèrent, et il perdit connaissance. Alors on le transporta à la prison, pour qu'il reprît quelques forces, afin de subir un nouvel interrogatoire.

Le lendemain, 18 avril, l'interrogatoire, ou plutôt le supplice continua ; le mandarin espérait, cette fois, vaincre l'énergique résistance de ce chrétien dont l'apostasie serait suivie de beaucoup d'autres. Le soldat frappa si violemment, que la partie

frappée ne devint plus qu'un amas de chairs en lambeaux d'un aspect repoussant. Dué avait reçu deux cent trente coups de rotin.

Il fut rapporté dans sa prison, privé de l'usage de tous ses membres et comme, à la suite de ces tortures, se déclara un violent accès de dysenterie, les gardiens de la prison, pour se débarrasser d'un malheureux dont la présence leur paraissait intolérable, le traînèrent dans la cour extérieure et le laissèrent sur le bord d'un étang.

Dué n'avait plus qu'un souffle de vie ; cependant sa bouche murmurait encore quelques prières. Il souffrait horriblement ; mais Dieu, qu'il avait confessé, le reconfortait.

Le lendemain, sa femme vint lui porter sa nourriture. A la vue de son mari, elle pleura amèrement ; mais, ne désespérant pas de le sauver, elle voulut le ramener à Son-la.

Le mandarin la fit appeler.

— C'est bien là ton mari, lui dit-il ?

— Oui, grand mandarin, répondit-elle au milieu des sanglots.

— Eh bien ! continua cet homme cruel, signe ce papier, constatant que je t'ai remis ton mari.

La pauvre femme signa et donna ainsi au mandarin une garantie ; désormais il pouvait dire : « Je l'ai remis vivant à sa femme ; s'il meurt, elle seule est responsable. »

Des porteurs déposèrent Dué dans un filet et se dirigèrent vers Son-la. Ils y arrivaient à quatre heures.

Le missionnaire qui se trouvait là vint en toute hâte administrer les derniers sacrements au moribond. Vers six heures, il expira, après avoir donné à ses compatriotes l'exemple d'une fidélité invincible jusqu'à la mort.

C'était le jour du patronage de saint Joseph : ce grand saint recevait dans le ciel cette victime et l'offrait à Dieu comme un hommage d'agréable odeur pour le bien de l'Eglise en général, et du Tonkin méridional en particulier. Puisse le sang versé être une semence qui fasse germer une récolte abondante !

Il semble, d'ailleurs, que Dieu ait déjà béni la constance du confesseur et du martyr dont je viens de raconter les tortures et la mort. Car, cette année, nous avons la consolation d'ajouter le nombre de quatre mille baptêmes d'adultes au chiffre de nos soixante-dix-huit mille chrétiens.

Et si les bonnes âmes d'Europe veulent bien nous continuer le secours de leurs ferventes prières et de leurs aumônes, j'es-

père qu'avec la grâce de Dieu nous arriverons enfin à transformer le Tonkin en une petite France, fidèle et fervente, unie à sa sœur aînée par la même foi et le même amour : « Dieu et Patrie ! »

(Missions.)

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

La congrégation autorisée des Dames du Sacré-Cœur de Jésus a fait opposition à une contrainte décernée contre elle, par le receveur de l'enregistrement de Laval, pour le montant de droits d'accroissement. L'opposition était fondée sur ce que le droit d'accroissement n'est pas dû par les congrégations religieuses autorisées, et, subsidiairement, sur ce qu'il serait en tout cas payable en un seul versement, au bureau de la maison mère.

Le tribunal, par un jugement en date du 3 juin que la *Gazette des Tribunaux* a publié dans son numéro d'hier, a statué en ces termes :

Le Tribunal ;

Considérant que le tribunal a tout d'abord à résoudre la question de savoir si le droit de 9 pour cent en principal auquel les lois du 28 décembre 1880 et du 29 décembre 1884 ont assujéti les accroissements qui s'opèrent par décès entre les membres des congrégations religieuses est dû par les congrégations autorisées, et, au cas où le droit d'accroissement serait reconnu exigible pour lesdites congrégations, si ce droit peut être acquitté à un bureau unique sur l'ensemble des valeurs possédées par la congrégation, ou s'il doit l'être à chacun des bureaux de la situation des biens pour les immeubles et les valeurs mobilières corporelles ayant leur assiette dans le ressort de ce bureau :

En ce qui concerne l'exigibilité du droit d'accroissement relativement aux congrégations autorisées :

Considérant que l'article 9 de la loi du 29 décembre 1884 sur lequel s'appuie l'administration de l'enregistrement est ainsi conçu :

« Les impôts établis par les articles 3 et 4 de la loi de finances du 28 décembre 1880 seront payés par toutes les congrégations, communautés et associations religieuses autorisées ou non autorisées, et par toutes les sociétés ou associations désignées dans cette loi, dont l'objet n'est pas de distribuer leurs produits en tout ou partie entre leurs membres ; »

Considérant que, pour apprécier la portée juridique de cet article, il est nécessaire de le rapprocher des articles auxquels il se réfère ;

Que, notamment, l'article 4 de la loi du 28 décembre 1880 est ainsi conçu :

« Dans toutes les sociétés ou associations civiles qui admettent l'adjonction de nouveaux membres, les accroissements opérés par suite de clauses de reversion au profit des membres restants de la part de ceux qui cessent de faire partie de la société ou association sont assujettis aux droits de mutation par décès, si l'accroissement se réalise par décès, ou aux droits de donation, s'il a lieu de toute autre manière, d'après la nature des biens existant au jour de l'accroissement, nonobstant toutes cessions antérieures faites entre vifs au profit d'un ou de plusieurs membres de la société ou de l'association » ;

Considérant qu'il résulte des dispositions de la loi du 28 décembre 1880 que, pour qu'il y ait lieu à l'impôt dit d'accroissement, deux conditions sont indispensables :

Il faut, comme le déclare l'administration de l'enregistrement, que la perpétuité de l'entreprise soit assurée par la faculté indéfinie de l'adjonction de nouveaux membres et que le contrat d'association renferme une clause de reversion au profit des autres associés de la part revenant à l'associé sortant dans le fonds social ;

Considérant que l'article 4 de la loi précitée formule par ailleurs d'une façon claire et précise la règle fondamentale de l'exigibilité de l'impôt d'accroissement ; qu'il dispose que cette taxe devra être payée quand l'accroissement se sera opéré ou réalisé par le décès ou la retraite d'un membre des sociétés qu'il vise ;

Que l'accroissement effectif est la base unique et la cause génératrice de l'impôt d'accroissement ;

Considérant que, en ce qui concerne les congrégations religieuses de femmes autorisées, il résulte des dispositions de la loi du 24 mai 1825 qu'une communauté religieuse légalement constituée forme un corps de main-morte indépendant des personnes qui en font partie ;

Que celles-ci ne peuvent demander ni la dissolution de la communauté, ni le partage des biens qui appartiennent à la congrégation, et qu'en cas d'extinction de la congrégation elles n'ont droit à aucune portion de ces biens, mais à une simple pension alimentaire ;

Que dès lors, en dehors des Sociétés particulières et des Sociétés tontinières qui peuvent quelquefois exister entre les membres d'une société autorisée, le décès d'une congréganiste ne saurait transmettre aux membres survivants de la communauté une part quelconque du bien social ;

Qu'il n'y a par suite aucun accroissement en ce qui concerne le patrimoine de main-morte ;

Considérant que l'administration de l'enregistrement le reconnaît, mais qu'elle soutient qu'un accroissement nouveau ou plutôt un

accroissement fictif a été établi par la loi du 29 décembre 1884 qui a abrogé à cet égard les dispositions de la loi du 28 décembre 1880, et qu'en vertu de l'article 9 de la loi du 29 décembre 1884, toutes les congrégations religieuses se trouvent désormais soumises au droit d'accroissement, qu'il y ait ou non un accroissement effectif, par le seul fait qu'elles sont des congrégations religieuses et sans distinction entre celles qui sont autorisées et celles qui ne le sont pas ;

Considérant qu'en matière d'impôt, c'est avant tout dans le texte même de la loi qui les établit qu'il faut rechercher l'intention du législateur et que les dispositions dans lesquelles il l'a manifestement exprimée doivent recevoir l'application stricte et littérale que leur teneur commande ;

Qu'il n'appartient pas aux tribunaux d'y substituer leur appréciation ;

Considérant que le législateur, dans l'article 9 de la loi du 29 décembre 1884, se borne à renvoyer à l'article 4 de la loi du 28 décembre 1880, sans indiquer qu'il entend modifier en quoi que ce soit la nature même du droit d'accroissement et les conditions de l'exigibilité de cet impôt ;

Que, de ce que la loi du 29 décembre 1884 ne contient dans ses termes aucune abrogation ni expresse, ni tacite, de la loi du 28 décembre 1880, en ce qui concerne les principes de la prescription de l'impôt dont s'agit, on doit conclure que les congrégations autorisées ne sauraient être assujetties à la taxe d'accroissement que dans le cas où le décès ou la retraite d'un de leurs membres amène une véritable mutation de propriété et produit cet accroissement réel en vue duquel l'impôt que réclame aujourd'hui l'administration de l'enregistrement a été édifié, comme cela a lieu notamment lorsque les membres d'une congrégation ou quelques-uns d'entre eux ont constitué, en dehors de la main-morte, une Société civile ordinaire dans les conditions d'adjonction et de reversion prévues par le législateur de 1880 ;

Que, dans ces conditions, la demande de l'administration de l'enregistrement ne saurait être accueillie par le tribunal, et qu'il y a lieu de déclarer nulle et de nul effet la contrainte du 30 juillet 1891 ;

Considérant que la partie qui succombe doit être condamnée aux dépens ; — Par ces motifs,

Sans s'arrêter ni avoir égard aux autres moyens, fins et conclusions des parties dont elles sont déboutées ;

Reçoit la congrégation du Sacré-Cœur de Jésus opposante à la contrainte décernée contre elle, le 31 juillet 1891, par le receveur du bureau de Laval ;

Déclare nulle et de nul effet la contrainte dont s'agit ;

Déboute, en conséquence, l'administration de l'enregistrement de sa demande et la condamne à tous les dépens, liquidés à...

Les frais de constitution d'avoué de la part de la congrégation restent à la charge de cette dernière.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Notre Saint-Père le Pape tiendra Consistoire dans la première quinzaine de juillet pour la préconisation des évêques aux sièges vacants d'Italie, de France et d'autres pays, ainsi que pour la publication, les nominations épiscopales qui, depuis le dernier Consistoire, ont été faites par Brefs de la Propagande dans les pays de missions.

Avant les actes du prochain Consistoire sera publiée l'Encyclique pontificale aux évêques d'Italie, d'Espagne et d'Amérique, sur Christophe Colomb, à l'occasion du IV^e centenaire de la découverte de l'Amérique par l'immortel Navigateur qui fut aussi, par son zèle religieux, un grand propagateur de la foi, de même que, par ses vertus, un grand exemple d'héroïsme chrétien, au milieu même des plus pénibles épreuves.

Le journal *le Matin*, de Paris, et à sa suite d'autres journaux ont parlé d'un projet d'accord qui aurait été concerté entre le Saint-Siège et le prince Napoléon, pour le cas où celui-ci deviendrait président de la République française. L'*Osservatore Romano* dit à ce propos : « Nous sommes autorisé à donner à cette nouvelle le démenti le plus catégorique, attendu que, jamais, aucun accord de ce genre n'a eu lieu entre le Saint-Siège et le prince Napoléon ; il suffit, d'ailleurs, du simple sens commun pour faire comprendre l'absolue impossibilité de la chose. »

France

PARIS. — Nous trouvons dans la *Semaine religieuse* de Paris l'article suivant :

De temps à autre, quand un duel se termine d'une manière tragique, l'opinion publique se révolte contre cet usage barbare. L'opinion publique a raison, mais nous demandons à ceux qui s'indignent ainsi d'être logiques et de condamner le duel dans tous les cas. Quel est, en effet, le vrai mal ? c'est moins la mort d'un des combattants, qui est presque toujours un accident, que le duel lui-même. Quand même les deux adversaires auraient la plus ferme intention de s'épargner réciproquement, ils ne peuvent jamais répondre qu'un faux mouvement de l'un ou de l'autre n'aura pas une issue fatale.

Pourquoi se bat-on en duel? Pour satisfaire à un faux point d'honneur, ou, pour parler plus franc, par crainte de cette même opinion publique qui crie si fort aujourd'hui. L'Eglise condamne le duel, elle prononce l'excommunication contre les combattants et contre tous ceux qui les assistent. D'où vient donc que l'on voit des chrétiens enfreindre ses lois? C'est qu'ils ont peur de ce que pensera le monde. Cela est triste à dire, mais on entend trop souvent des chrétiens et des chrétiennes parler avec indulgence et même avec éloge de la bravoure de ceux qui se battent et avec dédain de ceux qui, en refusant le duel, obéissent aux lois de Dieu et de l'Eglise. Celui qui obéit à sa conscience s'expose donc à de continuelles railleries, à des sourires méprisants qui seront pour lui le plus cruel des supplices. Combien ont le courage de le faire? Ce sont eux pourtant qui sont les vrais braves, car il est beaucoup plus difficile d'affronter les ridicules sarcasmes du monde que de s'exposer à un coup d'épée.

Il faudrait que cela cessât. Les catholiques devraient considérer comme un devoir de lutter contre l'opinion sur ce point. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que le duel est absurde, qu'il ne prouve rien, qu'un coquin vainqueur ne devient pas pour cela un honnête homme, et qu'un honnête homme blessé n'en est pas moins respectable, qu'un coup d'épée ne donne pas raison à celui qui avait tort. Puisqu'il en est ainsi, qu'il se forme donc une ligue de tous les honnêtes gens pour réprouver ce reste de barbarie! Les duellistes sont souvent des vaniteux qui veulent de la réclame. Que les journaux s'abstiennent d'ouvrir leurs colonnes aux procès-verbaux! Et si une bonne loi contre le duel, comme celle que Mgr Freppel avait déposée à la Chambre des députés, était votée, nous serions les premiers à applaudir à l'intervention des pouvoirs publics sur ce point.

Aux funérailles de la victime, M. le grand-rabbin Zadoc Kahn a exhorté tous ceux qui ont l'honneur d'agir sur l'opinion publique, « et surtout les ministres des religions, serviteurs nés de toutes les idées justes, bonnes et élevées », à se servir de l'influence qu'ils possèdent « pour faire de tous les enfants de la France une seule famille, n'ayant au cœur qu'une passion : assurer la gloire et la grandeur de la patrie et veiller sur son bon renom ». Nous ne pouvons que nous associer à ce souhait si louable. S'il n'avait tenu qu'au clergé catholique, il y a longtemps qu'il en serait ainsi. Ce ne sont pas les catholiques de France qui ont semé la division, ce sont eux qui ont été appelés « l'ennemi ». Il ne se passe pas de jours où ils ne soient dénoncés, calomniés, poursuivis.

Certaines feuilles se sont fait une spécialité de l'injure et de la délation. Si M. le grand-rabbin a quelque influence sur elles, les catholiques lui sauraient gré d'en user. Il aura fait une bonne œuvre s'il parvient à les convaincre que c'est « un crime contre la patrie que d'exciter des haines et de semer des défiances contre les citoyens qui l'aiment d'un égal amour ».

Le même duel et la polémique qui en a été la cause ont donné occasion à M. Dreyfus de demander au gouvernement de faire respecter la liberté de conscience des juifs dans l'armée. M. Dreyfus a raison de demander que la liberté de conscience soit protégée, mais les catholiques ne seraient pas fâchés d'obtenir eux aussi un peu de liberté. Ils ne seraient du reste pas exigeants. Ce que M. Dreyfus demande pour ses coreligionnaires les satisferait amplement.

BEAUVAIS. — Le dimanche, 26 juin, ont eu lieu à Beauvais, les fêtes annuelles, religieuses et patriotiques, dites de l'Assaut, en l'honneur de Jeanne Hachette. Nous empruntons quelques traits de son récit à notre excellent confrère le *Journal de l'Oise* :

La grand'messe a été célébrée avec un éclat rehaussé par la présence de NN. SS. l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Soissons. Nous avons retrouvé l'éminent panégyriste de Mgr Péronne toujours le même, avec sa parole chaleureuse qu'impose encore davantage sa grande et belle prestance. La finesse et la bonté sont les caractères de la physionomie de Mgr Duval, si sympathiquement vénéré à Beauvais.

Avant l'office, à l'entrée du chœur, Leurs Grandeurs ont été reçues par MM. les vicaires capitulaires entourés du clergé de la paroisse. M. le chanoine Lefèvre, supérieur du grand-séminaire, a prononcé avec cette autorité de parole qui lui est propre une allocution dont nous ne dirons pas davantage aujourd'hui, espérant bien en pouvoir faire apprécier tout le charme à nos lecteurs. Mgr Lecot y a répondu par des remerciements très goûtés par ses trop rares auditeurs. Puis les deux prélats ont occupé les places qui leur étaient réservées à droite de l'autel, et l'office divin a commencé.

Il a été célébré par M. l'abbé Blond, vicaire capitulaire, et chanté par l'excellente maîtrise de Saint-Pierre, si bien disciplinée sous la savante direction de M. l'abbé Dumontier.

M. l'abbé Brettes a prononcé, à vêpres, le discours traditionnel. « Sa diction est claire, incisive, dit le *Journal de l'Oise* ; le geste est sobre et on reconnaît aux premiers mots les dons naturels de l'orateur. »

La première partie de son éloquent discours était un large tableau de notre histoire nationale ; dans la seconde, l'orateur a particulièrement montré la nécessité pour notre société de ces grandes choses : l'autorité, la liberté, la religion :

La procession de l'Assaut a offert, comme toujours, ce caractère particulier, religieux et patriotique ensemble qui en fait une cérémonie si touchante. Le nombre considérable des bannières, l'éclat

des oriflammes, des blancs costumes, de l'imposant défilé des confréries, des pensionnats, d'une délégation des élèves des Pères du Saint-Esprit, du cercle catholique, le reliquaire de sainte Angadrême porté et accompagné par les jeunes filles des meilleures familles de notre ville précédant enfin le Saint-Sacrement, excitèrent sur tout le parcours, aux sons harmonieux de l'excellente fanfare des Frères, la pieuse admiration des fidèles...

Aussitôt après la bénédiction, la foule s'est portée à l'Evêché et a formé une haie aux rangs compacts et serrés, au milieu de laquelle NN. SS. les évêques sont venus prendre place sur le perron de l'édifice, toujours en deuil de son évêque.

Là, d'une voix vibrante d'émotion, Mgr Lecot a daigné remercier l'assistance, plus nombreuse peut-être que les années précédentes à cette superbe cérémonie et a souhaité, en termes chaleureusement applaudis, au beau diocèse de Beauvais un successeur digne de l'évêque qu'il a perdu. Enfin les deux prélats ont donné leur bénédiction à la foule agenouillée et se sont retirés à l'intérieur du palais épiscopal.

ROUEN. — Le 30 juin a eu lieu à Bonsecours la bénédiction et l'inauguration du monument élevé par Mgr Thomas à la mémoire de Jeanne d'Arc. L'archevêque de Rouen tenait à marquer son jubilé épiscopal par une manifestation patriotique ; Sa Grandeur ne pouvait être plus heureusement inspirée qu'en célébrant magnifiquement la vierge-martyre.

En face de l'église de Notre-Dame de Bonsecours, à l'extrémité du plateau des Aigles, c'est-à-dire suspendue aux flancs mêmes du mont Thuringe — qui domine Rouen un peu comme Montmartre Paris, — se dresse la nouvelle et élégante construction, qui a été exécutée sous la direction de M. Lisch.

Sous un dôme complètement doré et surmonté d'un saint Michel terrassant le démon, se trouve la belle statue de Jeanne d'Arc due au ciseau de M. Barrias. L'artiste nous a représenté l'héroïne lorraine prisonnière, debout, la tête nue, les mains chargées de chaînes... C'était bien là l'attitude qu'il convenait de donner à Jeanne, dans ce monument expiatoire ; mais, si nous admirons sincèrement la conception et l'œuvre de M. Barrias dans son ensemble, il nous sera du moins permis de faire une légère critique et de regretter que l'expression de la figure et du regard soit un étrange étonnement plutôt qu'une prophétique inspiration ou une sublime résignation.

Cette inauguration avait attiré à Bonsecours plusieurs mil-

liers de personnes. Dès quatre heures, il eût été bien difficile de trouver une place sur le plateau des Aigles : la pelouse, les tribunes, les estrades sont envahies par une foule où toutes les classes de la société sont mélangées, où tous les âges, toutes les conditions sont représentés. Ici, ce sont les robes blanches des premières communiantes et des élèves des Sœurs ; là, les casques étincelants au soleil d'une compagnie de braves pompiers, ou bien les blouses bleues des ouvriers qui ont travaillé pour Jeanne d'Arc ; plus loin, les musiciens du 24^e et du 28^e de ligne ; un peu partout, les robes claires des dames et les uniformes des officiers viennent jeter une note gaie sur le fond quelque peu lugubre des redingotes noires.

Aux premiers rangs des places réservées, on remarque le général commandant en chef le 3^e corps d'armée, les généraux de division, le préfet, le premier président, le maire de Rouen, de très nombreux officiers supérieurs et les représentants de toutes les grandes administrations : nous assistons vraiment à une fête patriotique et nous sommes heureux de constater que les dix-huit crosses épiscopales n'ont pas mis en fuite le monde officiel. Jeanne d'Arc a fait ce nouveau miracle, d'unir tous les cœurs dans un même élan de foi et d'espérances nationales. Puisse la bonne Lorraine continuer et achever l'œuvre de paix si bien commencée à Bonsecours !

A quatre heures et demie, les cloches sonnent à toute volée, tambours et clairons retentissent : c'est l'arrivée de NN. SS. les évêques.

Le cortège se forme aussitôt devant l'église de Bonsecours pour se rendre au monument. En tête la croix, les acolytes et le thuriféraire ; puis la musique des Frères, conduite par un charmant petit tambour-major d'une dizaine d'années, faisant gravement et habilement tourner sa grande canne ; viennent ensuite les séminaristes, les prêtres en surplis, les chapelains de la primatiale, les chanoines, les vicaires généraux et les supérieurs des diverses congrégations.

Enfin, NN. SS. les évêques s'avancent dans l'ordre suivant :

Les abbés mitrés de Notre-Dame de Chambarrand et de la Grande-Trappe ; NN. SS. Hautin, évêque d'Évreux ; Lagrange, évêque de Chartres ; Duval, évêque de Soissons et Laon ; Fallières, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier ; Juteau, évêque de Poitiers ; Pagis, évêque de Verdun ; Petit, évêque du Puy en Velay ; Larue, évêque de Langres ; Boyer, évêque de Clermont ;

Lelong, évêque de Nevers; Goux, évêque de Versailles; Laborde, évêque de Blois; Germain, évêque de Coutances et Avranches; Hugonin, évêque de Bayeux et Lisieux; Lecot, archevêque de Bordeaux; Gonindard, archevêque de Sébaste; S. Ém. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, et sa chapelle; Mgr l'archevêque de Rouen et sa chapelle.

Tandis que le cortège épiscopal se déroule au milieu de la foule, les musiques militaires jouent, sous la magistrale direction de l'auteur, M. Ch. Lenepveu, la marche triomphale du « Sacre de Reims », extraite de l'oratorio de « Jeanne d'Arc ».

S. Em. le cardinal Langénieux, assisté de NN. SS. les évêques, procède immédiatement à la bénédiction du monument; pendant ce temps, les chœurs et l'orchestre font entendre la belle invocation *Sancte Deus*, de F. Dobrzinski.

Aussitôt après, les tambours et les clairons du 28^e de ligne saluent d'une sonnerie d'honneur la statue de l'héroïne.

Puis, les chœurs et l'orchestre exécutent « l'Ode triomphale à Jeanne d'Arc ». Cette œuvre remarquable — et qui a été fort bien rendue — a été spécialement composée pour la cérémonie d'aujourd'hui par M. Ch. Lenepveu, sur des paroles de M. Paul Allard. Nous adressons nos sincères félicitations aux éminents auteurs et à leurs interprètes.

Après le magnifique chant du *Christus vincit* de M. A. Guilmant, NN. SS. les évêques ont donné solennellement leur bénédiction à cette immense foule inclinée sous leurs mains paternelles, et processionnellement ils sont revenus au presbytère de Bonsecours, tandis que les musiques militaires exécutaient la « Marche des Prêtres » de Mendelssohn.

A 6 heures 1/4, tout était fini; mais il fallait regagner Rouen, dont on apercevait dans le lointain la masse sombre dominée par la flèche hardie de la cathédrale... Gaiement, par petits groupes, au milieu d'épais nuages de poussière, on s'est mis en route, heureux d'avoir assisté à cette grandiose cérémonie où la foi et le patriotisme se sont trouvés étroitement unis, comme ils l'ont toujours été, comme ils le seront toujours dans le cœur des catholiques français. (Monde.)

Missions

Le cardinal Ledochowski, préfet de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, vient, par décret, de détacher de la Préfecture apostolique du Dahomey, le Togoland pour l'ériger en Pré-

fecture apostolique autonome. Les Pères missionnaires de Steyl en Hollande seront chargés de cette Préfecture dont les limites correspondent à celle du protectorat allemand dans le Togoland.

LES CHAMBRES

L'opinion s'est émue à juste titre de la disparition récente de deux caissiers de l'Assistance publique; il ne suffisait plus de voir les malades indignement soignés par les laïques, il fallait aussi que les comptables de l'Assistance publique eussent l'indignité de détourner le bien des pauvres.

M. le docteur DESPRÉS, fidèle à la mission qu'il s'est donnée au Parlement, a demandé compte au ministre de l'intérieur de ces nombreux scandales.

A la fin de mai, dit le docteur Desprès, j'ai déjà porté à la tribune un détournement commis dans un bureau de bienfaisance. M. le ministre m'a répondu qu'il allait aviser et prendre toutes les mesures nécessaires pour que le fait ne se renouvelât pas.

Huit jours après un autre administrateur d'un bureau de bienfaisance était arrêté sous la prévention d'attentats aux mœurs.

J'ai déjà signalé à M. le ministre le relâchement, le désordre qui existent en haut comme en bas de l'administration. Aujourd'hui, il est avéré que trois administrateurs de l'assistance publique, — je laisse de côté le menu fretin que l'on prend tous les jours en flagrant délit, — deux économistes et un directeur d'hôpital sont sous le coup d'accusations graves.

A mon avis, le cas du directeur de l'hôpital Saint-Antoine a été singulièrement exagéré.

Ce directeur n'est pas un voleur, c'est un homme besogneux, chargé de famille, qui, à mon avis, a été frappé à tort. Cet homme avait des dettes, il avait sur ses appointements vingt saisies-arrêt; ce n'est pas là un crime!

Si donc il n'y a pas autre chose, on a été trop sévère à son égard.

Il y en a deux autres. L'économiste d'Issy a emporté 27.000 francs du bien des pauvres, c'est-à-dire de l'argent des petites rentes qu'il touchait pour le compte des malades.

Et huit jours avant un inspecteur déclarait que ses comptes étaient en règle.

Quant à l'économiste de la Maternité, il avait, pour ne pas dire plus, des comptes douteux s'élevant à 5.000 francs. Sa famille a payé, je le veux bien, mais je constate qu'il n'a pas été arrêté.

Et de deux. Il y en a d'autres que je vous signale, M. le ministre,

parce qu'on vous cache la vérité; seulement, comme je ne suis pas dénonciateur, je ne dirai pas les noms.

Il y a un directeur d'hôpital, à Paris, qui a malversé; on l'a pris la main dans le sac. A-t-il été frappé? Il a été frappé légèrement; on l'a déplacé et on l'a nommé dans un bureau de bienfaisance.

Comment voulez-vous exiger la probité de la part des petits employés, quand on voit, grâce à je ne sais quelles protections, les gros échapper à toute répression.

Dans un arrondissement voisin du mien, un administrateur du bureau de bienfaisance a fait la même chose et on lui a dit : « Allez-vous-en ! »

Sauvé ainsi, toujours par je ne sais quel protecteur, il est allé dans un autre arrondissement où, chose incroyable, il a été nommé encore une fois administrateur du bureau de bienfaisance.

Voilà ce qu'on ne vous dit pas, monsieur le ministre. C'est une situation lamentable et je pourrais à ce propos répéter le mot d'Hamlet : « Il y a quelque chose de pourri dans l'administration des hôpitaux. » (Bruits sur divers bancs.)

Sur 32 hôpitaux ou hospices, nous voyons à la tête trois voleurs, deux autres sont soupçonnés. Cela fait un sur six. C'est une honte pour le pays, et si la Chambre n'intervient pas énergiquement, c'en est fait d'une des fortunes de la France : la probité dans l'administration. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

Les révélations du docteur Després, chirurgien en chef des hôpitaux, doivent profondément agacer le sectaire M. Chautemps, qui, lui aussi, est docteur; malheureusement pour lui, les services dans les hôpitaux se donnent encore au concours, aussi, comme il se trouve dans l'impossibilité de faire connaître ses méthodes, il fait, à son maître, des reproches sur les siennes.

Cette sortie déplacée permet à M. Floquet de dire, au milieu des applaudissements ironiques de ses collègues : « Allons-nous demander à la Chambre, qui juge déjà des procès, de faire passer des examens scientifiques ? »

La leçon était un peu dure, mais le docteur Chautemps ne l'avait pas volée.

En terminant son discours, M. le docteur Després fait remarquer avec juste raison que de pareils scandales ne se sont jamais produits dans les hôpitaux qui ont encore les sœurs de charité.

Est-ce que les faits se sont passés à Saint-Louis ou à l'Hôtel-Dieu? Non : les sœurs y sont encore. Là où étaient les sœurs, elles

onnaient encore l'exemple de l'esprit de dévouement et de sacrifice, et chacun comprenait qu'il n'était pas employé dans un hôpital pour y faire ses affaires, mais pour y recueillir l'estime et la considération en faisant du bien.

Aujourd'hui, vous avez détruit tout cela, personne n'a plus peur de personne. (Interruptions à gauche. — Applaudissements à droite.)

Le *pauvre* M. Loubet, plus que jamais de Montélimart, fait au docteur Després une réponse honnête qui indique chez le premier ministre un fond excellent, mais qui ne nous permet guère d'espérer la fin de pareils errements.

Des mesures sont prises, déclare-t-il, et les services financiers de l'Assistance publique seront vérifiés par les inspecteurs des finances et des employés de la ville.

Si le premier ministre veut notre avis, nous préférons les premiers, et s'il a la force de les imposer à qui de droit, il est possible d'obtenir un résultat satisfaisant.

Mais voilà, il faut oser et vouloir.

Le duel Mayer-Morès a eu son écho à la Chambre. M. Cluseret a déposé une proposition de loi contre le duel. La prise en considération a été repoussée par la commission, mais la discussion lui a donné tort.

MGR D'HULST. Messieurs, je viens combattre en très peu de paroles les conclusions de M. le rapporteur de la commission d'initiative. Au nom de tous les membres de cette commission, il vous a proposé de ne pas prendre en considération la proposition de M. Cluseret; je vous demande au contraire de la prendre en considération et de la renvoyer à la commission qui était déjà chargée d'examiner une proposition analogue émanant, comme on l'a rappelé tout à l'heure, de celui dont j'ai le grand honneur et en même temps la grande douleur d'occuper ici la place.

M. LE RAPPORTEUR. La commission avait été nommée sous la précédente législature. Elle n'existe plus aujourd'hui.

MGR D'HULST. J'accepte votre rectification. Mais si la prise en considération est votée, une commission sera nommée, et il est évident que la proposition de loi déposée par Mgr Freppel retrouvera toute son actualité parallèlement à celle de M. Cluseret; je la reprendrais au besoin.

Ce n'est donc pas la question de fond que je traite en ce moment. Je viens répondre brièvement aux conclusions de M. le rapporteur; et mes raisons de combattre ces conclusions, je les trouve dans ses

paroles mêmes, particulièrement dans les dernières qu'il a prononcées.

Entre autres motifs allégués pour vous engager à écarter la proposition de M. Cluseret, M. le rapporteur disait : « Laissez-nous le temps de nous convertir, nous sommes tous plus ou moins coupables, quand nous serons convertis, vous pourrez proposer une loi. »

Mais cette loi sera tout à fait inutile à ce moment. C'est parce que vous n'êtes pas tous convertis qu'il faut une loi pour hâter votre conversion. (Sourires.)

Pour parler plus sérieusement — car la question est sérieuse — il ne me paraît pas que, quelle qu'ait été l'éloquence de M. Montaignat ou de M. Dupin, la jurisprudence défendue par ces jurisconsultes ait été appliquée ni avec beaucoup de suite, ni avec beaucoup de vigueur. Il ne me paraît même pas qu'elle ait été à la hauteur de la question qu'elle prétendait régler. Car enfin que disait M. Dupin? Que répète après lui M. Rabier? « Le droit commun suffit pour punir le duel; quand il a une issue fatale, c'est un meurtre comme un autre. »

Tout le monde sait bien que ce n'est pas un meurtre comme un autre; écartons cette monstruosité. Sans absoudre l'homme qui accepte un combat singulier, je ne vais pas jusqu'à l'assimiler à un assassin qui tue sa victime dans un guet-apens.

Et puis que vaut cette distinction entre les duels suivis de mort et les duels sans issue fatale? Ce n'est pas une distinction morale que celle-là. Quand deux adversaires s'alignent sur le terrain, vous ne savez pas quelle sera l'issue du duel.

Faut-il donc vous apprendre que la moralité à son siège dans la volonté, dans l'intention, et non pas dans le bras? Par conséquent si la question de moralité est engagée dans le duel, c'est la convention même du combat singulier qui l'engage, et non pas l'issue qui est presque toujours fortuite.

Donc la jurisprudence qui consiste à juger de la moralité du duel d'après son issue est une jurisprudence que j'ose qualifier d'immorale. Et comme c'est celle qui existe, je déclare qu'elle ne me suffit pas.

Mais prenons cette jurisprudence telle qu'elle est; supposons même qu'elle soit suffisante, ce que je n'admets en aucune façon. D'où vient alors cette inégalité dans l'application d'une loi pénale que vous déclarez en vigueur? Pourquoi poursuivez-vous dans certains cas et ne poursuivez-vous pas dans d'autres? La raison de votre choix, du choix des magistrats, des tribunaux, ne se trouve pas seulement dans l'issue fatale ou non; car nous connaissons et nous avons vu dans ces derniers temps des duels qui ont eu une issue fatale et qui n'ont pas donné lieu à des poursuites. On les a rappelés dans la presse tout récemment, je n'ai donc pas besoin d'y revenir.

M. CAMILLE DREYFUS. Votre mémoire vous trompe. On a au contraire rappelé dans la presse tous les duels qui, à la suite d'une issue fatale, ont entraîné des poursuites.

MGR D'HULST. Mais il y a toujours eu acquittement.

M. CAMILLE DREYFUS. Je vous demande pardon. Je vous citerai dix exemples, depuis vingt ans, où il n'y a pas eu acquittement : le duel Pierroti et Bes de Vilar, le duel Appleton-Reiset, etc...

MGR D'HULST. Il y a eu acquittement dans certains cas et condamnation dans d'autres. Il y a donc un grand flottement dans l'esprit du public et dans celui des magistrats.

J'aurais compris que la question du duel ne fût pas soulevée dans cette Chambre ; mais puisqu'il en est ainsi, et en présence des hésitations, des inexactitudes et des contradictions qui se sont produites dans la pratique, nous ne devons pas laisser ouverte cette question, nous devons la clore une bonne fois. Il faut décider si, aux yeux de la loi française, le duel est ou non un crime.

Si l'on ose déclarer qu'il n'en est pas un, ceux qui auront prononcé cette étonnante sentence en porteront la responsabilité devant l'opinion et la conscience publique.

Si l'on prononce, au contraire, que le duel est un crime, il faudra, après avoir établi avec prudence et prévoyance une échelle des peines, appliquer cette pénalité d'une façon uniforme et rigoureuse. Car il n'est pas admissible qu'on laisse au parquet la faculté de poursuivre ou de ne pas poursuivre, aux magistrats de prononcer des peines graves ou légères. C'est cette inégalité dans la répression qui jette la conscience publique dans une sorte de désarroi.

Voilà pourquoi, à cause de la gravité de la question posée, de l'actualité nouvelle que la proposition de M. Cluseret lui a donnée et que des incidents douloureux et récents lui avaient donnée avant elle, je ne crois pas que la Chambre puisse refuser la prise en considération.

Voilà pour le duel en général.

Quant au duel militaire, je crois que personne n'hésitera à reconnaître que là surtout il y a des mesures à prendre et qu'on peut les rendre efficaces.

S'il s'agit de duels entre officiers, avant de punir il faudrait essayer de prévenir. Dans la proposition de Mgr Freppel il y avait des dispositions établissant un tribunal d'honneur composé d'officiers supérieurs. On peut trouver d'autres moyens, mais il est digne du législateur d'en chercher de cette sorte pour prévenir le duel entre officiers.

Enfin il y a le duel entre soldats ou entre sous-officiers.

On a beaucoup parlé de cette discipline détestable en vertu de laquelle les chefs de corps peuvent obliger sous-officiers et soldats à s'aligner sur le terrain. Je crois qu'il y a seulement là une coutume ; qu'aucun article de loi, aucun article de règlement militaire n'oblige les colonels ou ne les autorise à contraindre les hommes de se battre. C'est une question de pratiques, de mœurs militaires, de tradition fort peu respectable.

Mais ici nous nous trouvons en présence d'une autorité qui a la

main assez ferme pour briser cette tradition : c'est l'autorité du ministre de la guerre. Il ne me semble pas indigne du Parlement d'employer tout le crédit dont il dispose auprès de M. le ministre de la guerre pour l'amener, par une indication que j'oserai appeler impérative, à mettre en œuvre les moyens qui sont actuellement à sa disposition — et il en a d'immenses — pour déraciner cet abus. M. le ministre doit faire en sorte non seulement que les colonels n'obligent pas les soldats à se battre pour des vétilles, mais encore qu'ils s'opposent à ces duels autant qu'ils le peuvent.

Il me semble, messieurs, que les questions soulevées par la proposition de M. Cluseret, tant au point de vue du duel civil que du duel militaire, méritent votre examen, et que ce ne serait pas leur accorder une attention suffisante que de repousser la prise en considération. (Très bien ! très bien !)

Les chiffres du scrutin qui a suivi sont rectifiés ainsi par le *Journal officiel* : les conclusions de la commission d'initiative (non-prise en considération) ont été repoussées par 251 voix contre 201.

Une séance de la Chambre a été également occupée par la discussion d'une interpellation de M. Delahaye sur le cas du président d'assises M. Mariage, accusé d'avoir, lors des débats de l'affaire Drumont, promis au jury que la peine serait minime ; or cette peine s'éleva, en réalité, à 80,000 fr. d'amende outre la prison. La séance a été assez chaude, M. Ricard niant les faits sans apporter aucune preuve à l'appui de sa négation, et déclarant n'avoir pas encore reçu le recours en grâce signé par les jurés et remis au président il y a plus de quinze jours. Malgré toutes les maladresses du garde des sceaux, l'ordre du jour pur et simple, qu'il avait prudemment accepté, a été voté par 309 voix contre 202.

Il n'y a plus à se faire d'illusions parmi les partisans du renouvellement *immédiat* du privilège de la Banque de France. Il n'aboutira pas avant la session d'automne au plus tôt. Le renouvellement, suivant toute apparence, franchira le cap de la première délibération ; mais la seconde se fera attendre plus longtemps qu'on ne le suppose, surtout si, comme la chose paraît vraisemblable, il se produit une crise ministérielle en novembre. En tous cas, le temps qui s'écoulera entre les deux lectures ne semble pas devoir profiter aux actionnaires de notre

grand établissement financier. C'est une affaire qu'il aurait fallu enlever d'un seul bond et avant la discussion du budget. Maintenant que la voilà en passe d'être prise dans l'engrenage des vœux des conseils généraux, elle va être passée en un crible qui menace d'en faire une seconde édition du projet Bovier-Lapierre.

Les ministres des finances et du commerce viennent de soumettre à la Chambre un projet de loi destiné à fixer les droits sur les pétroles.

Actuellement, le droit est de 25 francs par 100 kilog. sur les raffinés, et de 18 francs sur les pétroles bruts. La Chambre, lors de la discussion du budget de 1892, a émis le vœu de voir abaisser ces droits. Elle a décidé, par un article de la loi des finances, la suppression de toute taxe, à partir du 30 septembre prochain, afin de mettre le gouvernement dans l'obligation de faire voter la nouvelle législation avant cette époque.

C'est le projet de loi attendu qui vient d'être déposé.

Il tend à fixer le droit sur les raffinés à 18 francs, et le droit sur les bruts à 15 francs.

L'exposé des motifs fait connaître que le gouvernement juge un écart de 3 francs comme largement suffisant pour sauvegarder, dans ce qu'ils peuvent avoir de légitime, les intérêts de l'industrie française.

Le gouvernement estimant, d'autre part, que le projet ne pourra pas être voté d'ici à la clôture de la session, demande, par un second projet, la prorogation, jusqu'au 31 mars 1893, des droits actuels qui devraient prendre fin le 30 septembre prochain.

Le gouvernement demande la prorogation jusqu'à fin mars 1893, au lieu de se borner à fin décembre 1892, afin de tenir compte des intérêts industriels et commerciaux engagés pendant la saison d'hiver, pour troubler le moins possible les transactions ayant pour but les approvisionnements nécessaires à la durée entière de la prochaine campagne.

La séance du 4 juillet a été consacrée à la discussion des crédits supplémentaires demandés par le ministre de la marine. M. Cavaignac demande pour l'exercice 1892 des crédits s'éle-

vant à un total de quarante millions. La commission n'en accorde que vingt-huit. Le ministre a déclaré qu'il ne pouvait accepter cette réduction et a laissé entendre qu'il se retirerait si elle était maintenue. 431 voix lui ont donné raison.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Un procès. — L'Exposition de 1900. — Étranger.

7 juillet 1892.

Le procès intenté par le ministre de la justice à la congrégation de Notre-Dame de l'Usine aura une contre-partie.

Les dizainiers et les dizainières de la confrérie en question, au nombre de 235, assignent devant le tribunal correctionnel de Lille, le gérant du *Progrès du Nord*, M. Dugardin, et le rédacteur de ce journal, M. Lagrillière-Beauclerc, auteur d'articles contre la congrégation. Notre-Dame de l'Usine réclame 235,000 fr. de dommages-intérêts.

On parle beaucoup, pour 1900, d'une nouvelle Exposition universelle. Ce projet a le don de provoquer, hors de nos frontières, de violentes polémiques. La presse allemande ne se console pas de nous avoir vu prendre les devants dans cette question où elle avait des visées personnelles qui sont contrariées aujourd'hui par notre initiative. Ce n'est pas notre faute. Nous avons pris l'habitude d'organiser tous les onze ans une Exposition universelle. Nous suivons notre tradition. Nous n'empêchons nullement l'Allemagne de faire, à la même époque, à Berlin, une exposition de ce genre, si elle pense pouvoir entrer en concurrence avec nous. Nous pouvons lui affirmer que, si elle avait été, à cet égard, la première en date, nous n'aurions pas hésité à faire nous-mêmes, simultanément, notre exposition à Paris. Il y aurait eu deux Expositions universelles en Europe, en même temps, et le monde aurait pu comparer. Que l'Allemagne en fasse autant, nous n'avons rien à y redire.

Mais, à côté de ces plaintes et de ces regrets, voici qu'il se produit une idée bizarre qui mérite d'être signalée. C'est l'histoire de l'âne et des trois larrons mise en pratique. Des journaux italiens, exposant que la rivalité de la France et de l'Al-

Allemagne, en cette occasion, pourrait amener quelque complication regrettable, proposent, comme solution pratique, de faire l'Exposition de 1900 non pas à Paris ni à Berlin, mais à Rome. On éviterait ainsi toute cause de conflit, et comme, à cette époque, la triple alliance sera expirée, quoi de plus beau et de plus grandiose que de sceller alors, non seulement l'amitié de la France et de l'Italie, mais la réconciliation de la France et de l'Allemagne au sein de la Ville-Éternelle, sous les auspices de l'Italie ! C'est parfait et nous comprenons que le projet puisse sourire à nos voisins d'au-delà des Alpes. « Arrive un troisième larron, qui saisit... » on sait la suite. Seulement, ô nos bons amis... futurs d'Italie, que se passera-t-il d'ici là ? Nous garantissez-vous la paix sans nuages ? Nous donnerez-vous des gages certains de vos excellents sentiments dans l'avenir ? Il faudrait s'expliquer un peu là-dessus. Jusque-là, votre beau projet risque fort de n'être qu'une fantaisie et de rester une chimère.

Et, d'ailleurs, serez-vous encore à Rome ?

Dans quelques jours, M. Wilson va comparaître en police correctionnelle sous la prévention de corruption électorale. Pendant quelque temps, on pensa que les poursuites n'auraient pas lieu, M. Wilson jouissant d'une immunité particulière grâce à ses 22,000 dossiers, dont on avait grand'peur. Chacun de ces dossiers consistait en une chemise de papier bulle renfermant un certain nombre de fiches qui s'augmentaient en raison de la personne intéressée. Ces fiches — copiées en double expédition — étaient pour la plupart des lettres, des copies ou extraits de lettres, des documents ou photographies de documents, des *duplicata* de notes de police émanées de la sûreté générale, des copies de rapports confidentiels des préfets, des extraits de jugements et même de procédures d'anciennes dates. Chaque dossier contenait une fiche dite financière, relatant la situation de fortune, les ressources, les besoins, le train de vie de l'intéressé. On comprend le trouble que la menace d'une publication semblable pouvait jeter dans le monde politique de la gauche.

Aujourd'hui, en même temps qu'il annonce les poursuites, le *Figaro* publie une grosse nouvelle : « *Il n'existe plus de dossiers Wilson.* » Ils avaient été transportés dans l'hôtel de l'avenue d'Iéna, mais on dit qu'ils n'y sont point restés. — En 1888, peu de jours après le jugement du tribunal civil de première ins-

tance qui condamna M. Daniel Wilson à deux années d'emprisonnement, une démarche fut faite auprès de M. Jules Grévy par trois membres de la majorité républicaine — dont l'un est décédé depuis — en vue d'obtenir l'anéantissement immédiat des dossiers recueillis par le gendre de l'ex-président. Grâce à l'intervention de M. Jules Grévy, M. Wilson brûla devant ses trois collègues — et l'incinération occupa plus de cinq heures — toutes les pièces relatives aux hommes politiques : députés, sénateurs, préfets, officiers ministériels, journalistes importants. Les dossiers laissés en possession de M. Wilson n'intéressaient guère que des hommes d'affaires et des particuliers non mêlés à la vie publique.

Voilà une nouvelle qui fera pousser un soupir de soulagement à plus d'un, et, après cette publication, la condamnation de M. Wilson ne semble plus faire de doute. Mais, dans les faits rapportés par le *Figaro*, il en est un qui mérite que l'on s'y arrête. Notre confrère s'exprime ainsi : « Nous n'oserions prétendre que cet empressement de M. Wilson à détruire ses dossiers patiemment assemblés ait pu exercer une influence quelconque sur l'esprit des conseillers qui devaient, à quelques jours de là, procéder à la revision de son procès. Nous préférons tenir pour assuré que ces magistrats ont ignoré cette démarche et ses résultats au point de vue du maintien de la paix parlementaire. Le certain, c'est que la destruction des dossiers fut effectuée entre les deux instances. »

Ou tout cela n'a aucun sens, ou cela signifie clairement qu'on a acheté à M. Wilson ses 22,000 dossiers au prix de son acquittement. L'accusation est d'une telle gravité, elle pèserait d'un tel poids sur notre magistrature, qu'il nous paraît impossible qu'une enquête ne soit pas exigée. Le public a le droit de connaître la vérité ; il a le droit de savoir si la justice, en France, est une chose qui s'achète à quelque prix que ce soit.

Les élections sont commencées en Angleterre depuis le 2 juillet ; mais, chez nos voisins, ce n'est pas comme en France : les opérations électorales n'ont pas lieu le même jour, ni en un seul jour ; on commence par les élections non disputées, c'est l'affaire d'un jour ou deux. Puis viennent les élections disputées, c'est-à-dire celles qui se disputent entre deux, trois candidats. Elles commencent aujourd'hui et se poursuivront toute la

semaine. Autrefois, elles prenaient dix jours, elles n'en demandent plus maintenant que huit. Ce n'est qu'à la fin de la présente semaine que nous aurons sous les yeux le total des résultats.

L'impression générale est que si les libéraux l'emportent, ce ne sera que d'un petit nombre de voix. Aussi, lord Salisbury, chef des conservateurs et premier ministre actuel de la reine, a-t-il déjà déclaré que, dans ce cas, il ne donnerait point sa démission et affronterait le débat sur l'organisation de l'Irlande que M. Gladstone tient dans son portefeuille. Quoi qu'il en soit, nous devons tous faire des vœux pour que ces élections amènent un peu de détente dans les relations franco-anglaises.

Le résultat des élections de ballottage en Belgique a confirmé la signification des élections générales du 14 juin.

En d'autres mots, le pays repousse absolument le suffrage universel et adhère à la politique suivie par le parti conservateur, dont il a implicitement approuvé par son vote les formules de révision. Les Constituantes sont donc ainsi composées : à la Chambre les catholiques réunissent 92 voix contre 60 voix libérales; au Sénat la droite compte 46 de ses représentants contre 30 libéraux.

Or, dans ces Chambres renouvelées, il y a peut-être 32 représentants sur 152 qui soient partisans du suffrage universel, et tout au plus 15 sénateurs sur les 76 qui composent le Sénat. En présence d'un tel résultat, d'une manifestation aussi claire des volontés de la nation, les réactionnaires libéraux, radicaux et socialistes auront beau affirmer que le suffrage universel est dans les vœux du pays, dans la force des choses, qu'on sera forcé de le voter sous une poussée populaire et nationale irrésistible, le bon sens suffit pour réduire ces folles prétentions à néant, sans compter que, si les factions ne s'inclinent pas devant le verdict électoral, on entrera en plein dans l'arbitraire et l'anarchie.

Certes, nous en sommes persuadé, la gauche essayera de faire avorter les projets de la droite, elle mettra en œuvre toutes les ressources, toutes les inventions, toutes les ruses de guerre de ses plus fortes têtes pour faire échec au gouvernement. Elle flattera les passions populaires, elle se donnera un semblant de mandat impératif qui, dira-t-elle, l'empêche de se

laisser « corrompre » par les avances patriotiques des conservateurs. Tout cela, nous l'avons vu cent fois dans le passé, pourquoi ceux, auxquels ces manœuvres ont tant de fois réussi, ne risqueraient-ils pas de les expérimenter à nouveau ?

Mais l'exécution de ce programme rusé offrira plus d'une difficulté, et dès maintenant déjà, des tiraillements inévitables se produisent au sein de la coalition libérale-radical-socialiste, cette *triple alliance* au petit pied, dont l'éphémère union a eu pour résultat la victoire électorale de Bruxelles. En dehors d'une haine commune contre le parti catholique, seul obstacle à l'assouvissement de leurs ambitions personnelles, quel point de contact peut-il y avoir entre un Frère, un Janson, et tant d'autres ? L'un combat de toutes ses forces un état social dont l'avènement sera le triomphe de l'autre. Loin de jamais se rejoindre, leurs efforts ne tendent qu'à les éloigner l'un de l'autre, en menant leurs théories à l'extrême. L'un restera un doctrinaire irréductible, l'autre aboutira forcément au socialisme révolutionnaire.

En somme, le gouvernement et le parti conservateur seront forcés de marcher d'accord avec la gauche, pour faire la révision constitutionnelle. Le système de l'habitation n'a guère de chances d'être adopté, le gouvernement ne réunissant pas les deux tiers des voix pour reviser. Mais, il y a plus d'une formule, sur laquelle les éléments conservateurs des deux Chambres pourraient s'entendre. Une combinaison comprenant le cens réduit, l'habitation et le capacitarat par examen devrait, à moins que la gauche ne se dérobe totalement, réunir un nombre suffisant de suffrages.

L'entente entre les deux partis étant indispensable, c'est évidemment à la majorité que revient le droit d'en poser les conditions premières, à la gauche qu'incombe le devoir de sacrifier ses répugnances personnelles au bien du pays.

Du reste, si les circonstances sont difficiles, si la situation est épineuse, le cabinet a heureusement à sa tête un homme capable de se mesurer avec ces difficultés quelles qu'elles soient. M. Beernaert a fait ses preuves ; il a traversé sans encombre la phase la plus délicate de la période révisionniste ; avant la lutte électorale il a su coordonner, réunir en un faisceau les éléments épars du parti conservateur ; il n'est pas admissible que, appuyé sur une majorité aussi considérable, il n'accepte le défi lancé par la gauche et ne tire son parti du mauvais pas où son patriotisme l'a conduit.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. — **De la création de l'homme à Jésus-Christ**, histoire chronologique des Patriarches antédiluviens, des Chaldéens et Assyriens, des Egyptiens et du peuple de Dieu, par M. l'abbé V. Dumax. — Un fascicule de 120 pages. Paris 1892, chez Lethilleux. — Prix : 1 franc.

I. Sous ce titre, M. l'abbé Dumax, dont nous avons déjà eu souvent le plaisir d'annoncer à nos lecteurs les savantes études d'exégèse et de critique historique, commence la seconde série des volumes qui appartiennent au grand ouvrage intitulé : REVISION ET RECONSTITUTION DE LA CHRONOLOGIE BIBLIQUE ET PROFANE DES PREMIERS AGES DU MONDE.

Dans la première série composée de cinq fascicules, l'auteur a démontré l'insuffisance des chronologies admises jusqu'ici devant les révélations de la science moderne, et indiqué les grands traits d'une chronologie nouvelle, dont l'initiative est due à M. l'abbé Chevalier.

Cette chronologie nouvelle s'appuie exclusivement sur les chiffres fournis par le texte hébreu de la sainte Bible, et elle a le mérite : 1° de répondre à toutes les difficultés que soulèvent les précédentes chronologies ; 2° de concilier entre eux les passages en apparence discordants du saint Livre ; 3° de s'harmoniser avec tous les monuments des âges primitifs que nous ont révélés les découvertes modernes.

Voici ses principaux chiffres :

Apparition de l'homme sur la terre, l'an 5949 avant l'ère chrétienne.

Déluge universel, l'an 4293.

Origine des premiers empires, l'an 4229.

Vocation d'Abraham, l'an 1584.

Exode du peuple de Dieu de l'Egypte, l'an 1340.

Fondation du Temple de Jérusalem, 4^e année du règne de Salomon, l'an 1014.

Dans la nouvelle série, dont nous parlons, il s'agit de mettre dans tout leur jour les premiers résultats acquis et de faire apprécier de plus en plus, par une conséquence logique, la légitimité de la nouvelle chronologie, en adaptant à ses chiffres tous les faits que la Bible et les annales des peuples primitifs, aussi bien que les inscriptions récemment découvertes, nous révèlent sur l'histoire du monde depuis l'apparition de l'homme sur la terre.

Pour répondre à ce programme la nouvelle série renferme :

1° L'histoire de l'humanité, durant la première époque que mentionnent la sainte Bible et les plus anciennes traditions jusqu'au Déluge et à la dispersion des peuples.

2° L'histoire chronologique de la Chaldée et de l'Assyrie depuis les plus lointaines origines de ces pays jusqu'à la fin de leur VIII^e empire, mentionné par Bérosee.

3° L'histoire chronologique de l'ancienne Egypte jusqu'à la XXX^e dynastie de Manéthon, correspondant à l'époque macédonienne.

4° L'histoire chronologique : 1° des patriarches postdiluviens,

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce Bulletin.

issus de Noé, par Sem et Arphaxad, jusqu'à la vocation d'Abraham; 2° d'Abraham et de la tribu abrahamique jusqu'à l'Exode; 3° du peuple de Dieu, depuis l'exode jusqu'à la captivité de Babylone.

5° Le dernier volume sous ce titre : *LES DYNASTIES DE BÉROSE ET DE MANÉTHON EN FACE DE LA BIBLE* sera consacré à établir *une concordance générale entre le aint Livre et ces anciens auteurs*. Dans cette concordance viendront s'encadrer avec leurs traits principaux et s'harmoniser entre eux les principaux événements de l'histoire sacrée et de l'histoire profane.

2. — **Probation religieuse sur l'obéissance, — Probation religieuse sur la pauvreté, — Probation religieuse sur l'humilité**, par M. l'abbé F. Maucourant, ancien curé d'Oulon, secrétaire particulier de Mgr l'Évêque de Nevers. — 3 vol. in-18 de 156, 200 et 210 pages. —

Nevers, 1890 et 1892. — Prix : 0. 80 centimes.

C'est aux âmes chrétiennes, aux âmes religieuses surtout que s'adressent ces trois petits volumes. Chez beaucoup d'âmes de bonne volonté, trop souvent négligées au point de vue des secours spirituels, ou parfois illusionnées, ils porteront la lumière sur les points obscurs, encourageront les délaissés, dissiperont les malentendus.

Supérieurs et inférieurs y trouveront la somme de leurs droits et de leurs devoirs; ils y verront les motifs et les joies de leur pauvreté, les grandeurs de leur humilité.

C'est dire combien nous en recommandons la lecture, faisant nôtres ces paroles de Saint-Augustin : « Lisez ce petit livre, pour y voir, comme dans un miroir, si vous ne négligez rien par oubli. Puis, que le Seigneur vous donne d'observer tout ce que vous y verrez, non en esclaves qui gémissent sous la loi, mais comme des enfants de liberté dans le royaume de la grâce. »

PRÉCIEUX SUFFRAGE

Parmi les QUATRE MILLE LETTRES DE FÉLICITATIONS adressées à l'auteur du *Dictionnaire des dictionnaires*, celle de la célèbre ACADEMIE DES ARCADES, qui se glorifie de compter parmi ses membres actifs Sa Sainteté Léon XIII, doit, avant toute autre, être publiée.

Nous reproduisons plus loin une traduction de ce document si flatteur pour Mgr Guérin et pour son œuvre monumentale. Après en avoir pris connaissance, ceux de nos lecteurs qui ne l'ont pas encore fait s'empresseront de s'associer à cette **œuvre essentiellement catholique et française**, absolument recommandable sous le double rapport de la science et de la foi; ils demanderont de suite cet ouvrage indispensable, d'une utilité quotidienne, d'autant plus qu'on peut encore se le procurer dans des conditions de faveur tout à fait exceptionnelles. On trouvera, plus loin, le bulletin de souscription à **signer sans retard**.

Le Gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES (1)

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE
DE 1800 A 1892

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier au 9 juillet.)

Année 1812. (Suite.)

18 juin. — Joseph-François DE MALIDE, évêque d'Avranches et de Montpellier, né à Paris, paroisse Saint-Roch, le 12 juillet 1730, était fils de Louis de Malide, sous-lieutenant au régiment des gardes françaises, brigadier des armées du roi, tué dans une chasse royale le 6 août 1748, et d'Élisabeth-Françoise Prondre, morte à soixante-douze ans, à Paris, le 15 octobre 1771. Le jeune de Malide entra au séminaire de Paris, y reçut la tonsure le 30 août 1739, les ordres mineurs le 21 septembre 1749, le sous-diaconat le 18 décembre 1751, le diaconat le 16 juin 1753, et enfin la prêtrise le 21 décembre 1754. Il devint presque aussitôt vicaire-général du cardinal de Rochecouart, évêque de Laon, et depuis le 12 juin 1747 avait reçu du cardinal de Rohan, abbé de la Chaise-Dieu, le prieuré de Trisay, au diocèse de Saintes, dépendant de cette abbaye. Louis XV le nomma évêque d'Avranches le 9 juillet 1766, en remplacement de Mgr de Durfort, transféré à Montpellier, et il fut sacré le 31 août à Saint-Roch de Paris par Mgr de Beaumont, archevêque de Paris, assisté de Mgr de Beausset de Roquefort, évêque de Béziers, et de Mgr de Jarente de la Bruyère, évêque d'Orléans. Il prêta serment le 11 septembre, et vint aussitôt prendre possession de son diocèse, se faisant précéder d'une lettre pastorale, où il disait aux curés : « Nous tâcherons d'arracher du milieu de vous les abus et les scandales, d'apaiser les querelles et de remettre la concorde et l'unité entre les frères. » Le 23 juillet 1768, il fit une lettre sur la mort de la reine Marie Leczinska, trop flatteuse pour

(1) Reproduction et traduction interdites.

Louis XV, et le 27 avril 1770 un mandement mieux inspiré à l'occasion du jubilé. Il visita son diocèse avec un zèle attentif, ne se contentant pas d'inspecter les églises et de se faire rendre compte des choses qui concernaient le culte divin, mais allant aussi aux écoles, interrogeant maîtres et élèves et remédiant aux abus. Il continuait de se montrer en toutes choses un bon et vigilant pasteur, l'ami des pauvres, le père de ses prêtres, l'exemple de son troupeau, lorsqu'il fut appelé, le 20 janvier 1774, à remplacer à Montpellier le prélat auquel il avait déjà succédé à Avranches et qui était promu à Besançon. Préconisé le 9 mai suivant, il prêta serment au roi le 18 juin et fut intronisé à Montpellier le 28 octobre. Le 2 avril 1775, il assista le cardinal de Rochechouart pour le sacre de Mgr de Contrisson, évêque titulaire de Thermopyles, suffragant de Laon, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice. La bonté de son cœur, la rectitude de son esprit lui attirèrent l'affection générale. Il concilia avec un tact parfait ses chanoines et la Cour des aides à l'occasion de quelques questions de préséances dans la cathédrale qui les divisaient. Il fut un exact observateur de la résidence, s'occupa beaucoup de l'instruction de son clergé, encourageant les études par sa présence à l'Université ou par celle de son vice-chancelier, M. Cousin de Grainville, qui devint plus tard évêque de Cahors. Il n'était pas prédicateur, mais il encourageait ceux de ses prêtres qui avaient des dispositions pour le ministère de la parole, et établit dans son séminaire un concours pour des prix à la fin de l'année classique. Il consacra le grand autel de sa cathédrale le 5 février 1778 et eut la même année en commende l'abbaye de Belval, au diocèse de Reims, qui rapportait 9,000 livres. En 1789, il fut nommé député du clergé de la sénéchaussée de Montpellier aux États-Généraux, et y adopta les principes de la majorité; il fut l'un des signataires des protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les décrets de l'Assemblée et refusa de devenir évêque constitutionnel de l'Hérault comme on le lui proposait. Il quitta la France et se réfugia en Angleterre d'où il continua à s'occuper de son diocèse par deux prêtres de sa confiance. En septembre 1801, le Pape ayant demandé aux évêques exilés leur démission, il adhéra à l'opinion de ses douze collègues réfugiés à Londres et signa les représentations respectueuses adressées au Pape le 12 décembre 1801. En conservant le titre d'évêque de Montpellier, Mgr de Malide fit savoir dans ce diocèse que son inten-

tion était que ses diocésains se soumissent à l'évêque qui serait nommé, et il mourut à Londres, qu'il avait toujours habité, le 18 juin 1812; il fut inhumé au cimetière de Saint-Pancrace près de plusieurs autres évêques français morts aussi en exil. Il avait pour armoiries :

D'argent, à un aigle de sable, au vol abaissé et fixant un soleil d'azur, mouvant de l'angle dextre, et un chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent.

5 septembre. — Pierre-Joseph DE LASTIC, évêque de Rieux, était né en 1727 à Lastic, diocèse de Saint-Flour dont ce bourg est éloigné de trois à quatre lieues vers la source de l'Alagnon, et appartenait à une illustre famille originaire, dit-on, de Tarn-et-Garonne qui existe encore, dont une branche habite le château de Parentignat, près d'Issoire, diocèse de Clermont, et qui a donné à l'Eglise l'évêque de Cominges, Antoine de Lastic, en 1740, et à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, son trente-cinquième grand-maître, Jean de Lastic, né en Dauphiné, grand-prieur d'Auvergne, élu à Rhodes après Antoine Fluvian le 6 novembre 1437; il soutint deux fois dans Rhodes les attaques du Soudan d'Egypte (1440-1444) et força l'ennemi à lever le siège et à fuir honteusement malgré la supériorité de ses forces. Après la prise de Constantinople il refusa de payer le tribut à Mahomet II et mourut l'année suivante, mai 1454. L'abbé de Lastic fit d'excellentes études, et à trente-sept ans il devint, en 1764, un des sept vicaires généraux de Mgr Leclerc de Juigné, évêque de Châlons-sur-Marne, qui le fit proposer pour l'épiscopat, et qui avait déjà dû succéder, à Saint-Bertrand de Cominges, à Antoine de Lastic, parent de son vicaire général. Pierre-Joseph de Lastic fut nommé évêque de Rieux en Languedoc après la mort de Mgr de Castellan en 1771; il fut préconisé la même année le 29 juillet et sacré le 8 septembre. Il gouverna durant vingt ans son petit diocèse qui avait été créé par le Pape Jean XXII en 1317, au moyen d'un démembrement de celui de Toulouse dont l'église venait d'être érigée en métropole. Le diocèse de Rieux n'avait que 90 paroisses, possédait des couvents de dominicains et de franciscains et un monastère cistercien de Feuillants. L'évêque dut émigrer au moment de la Révolution, et se retira en Espagne au monastère de Montserrat, où il vécut dans la retraite, et où il fit son testament daté de ce monastère, 18 juin 1807; les archives de la paroisse de Rieux possèdent un extrait de la partie spirituelle de ce testament où

Mgr de Lastic déclare se soumettre à l'article 3 du Concordat de 1802 et donne généreusement la démission demandée par le Souverain Pontife aux titulaires des anciens évêchés de France. Mgr de Lastic mourut le 5 septembre 1812 et repose à Saint-Benoit-de-Bages, en Catalogne, abbaye dépendant de Montserrat. Son diocèse fut supprimé après avoir eu 35 évêques. L'ancienne cathédrale de Rieux n'a rien de bien remarquable sinon son clocher avec une tour de 40 mètres de hauteur, style ogival, le chœur et la sacristie qui sont une assez belle construction du quatorzième siècle. Cette petite ville de 2,000 habitants est aujourd'hui un doyenné de l'arrondissement de Muret, dans le diocèse de Toulouse, et son ancienne cathédrale de Notre-Dame est devenue une simple église paroissiale.

Mgr de Lastic portait pour armoirie : *de gueules à la fasce d'argent.*

19 octobre. — Pierre-Marie-Magdeleine CORTOIS DE BALORE, évêque d'Alais et de Nîmes, né à Dijon en 1734, y fut protégé par son parent Gabriel Cortois de Quincey, grand archidiacre et vicaire général de ce diocèse, qui, en 1751, devenu évêque de Belley, appela près de lui l'abbé Cortois de Balore et en fit son vicaire général et vice-gérant. A la mort de Mgr Louis de Buisson de Beateville, cinquième évêque d'Alais en 1776, le roi nomma pour le remplacer l'abbé Cortois de Balore qui fut sacré le 30 juin de la même année, et gouverna ce diocèse durant huit ans avec une grande sagesse et une grande tolérance pour ses diocésains dissidents, comme on le voit dans ses instructions pastorales, notamment dans celle qu'il donna, le 30 octobre 1776, pour l'ouverture des exercices du jubilé, en prenant possession de l'évêché d'Alais. « Et vous, y dit-il en s'adressant aux protestants, et vous, portion chérie quoique volontairement séparée du troupeau qui nous est confié; vous que de funestes préjugés éloignent de nos temples et de nos saintes assemblées, dans ce moment touchant où se forme entre le pasteur et les ouailles le vœu réciproque d'une tendresse inaltérable, vous qui manquez à notre bonheur et à nos serments mutuels, ô nos frères! recevez-les quoiqu'absents; qu'ils parviennent jusqu'à vous à l'aide de la sincérité qui les prononce! Oui, malgré les injustes préventions que vous nourrissez contre notre saint ministère, qui n'est à vos yeux qu'un ministère de rigueur et de violence, nous jurons par nos saints autels, au pied desquels nous désirerions par dessus tout vous ramener, nous jurons de ne l'entre-

prendre jamais que par la voie de la persuasion et des bienfaits ; moyens doux et puissants, les seuls que la religion nous prescrive, les seuls que nous y croyions propres. Venez donc à nous avec confiance dans tous vos besoins ; venez comme ceux de nos frères les plus soumis à l'Eglise, et, si vous apercevez entre eux et vous de notre part quelque différence de traitement, elle sera toute en votre faveur. Loin de nous en blâmer, loin de nous en faire des reproches, nos frères catholiques seront les premiers eux-mêmes à nous approuver, à nous seconder dans tout ce que notre tendresse, notre sollicitude pastorale nous inspirera pour vous... »

La Révolution n'était pas encore tout à fait mûre, lorsqu'en 1784 mourut Mgr Charles-Prudent de Becdelièvre, évêque de Nîmes. L'évêque d'Alais, Cortois de Balore, le remplaça le 25 juin même année. Jamais pontife peut-être ne porta plus loin le zèle de la charité ; jamais pasteur n'aima son troupeau d'un amour plus tendre et plus chrétien. Trop éclairé pour être superstitieux, lisons-nous dans son éloge funèbre prononcé par Vincens Saint-Laurent (*Mémoires de l'Académie du Gard*, II, 154), doué de trop de mansuétude pour être persécuteur, il plaignit l'erreur, mais il ne la proscrivit pas ; et sans négliger les moyens de persuasion qui pouvaient la dissiper, il se montra toujours indulgent, équitable et même généreux envers ceux qu'il y croyait livrés. Nîmes éprouvait alors le calme avant-coureur de l'orage : les anciennes haines étaient assoupies, et les rivalités semblaient éteintes, comme l'avait dit Mgr de Balore dans une instruction pastorale donnée à propos de la consécration de la nouvelle cathédrale d'Alais, le 7 mai 1780. Mais la tempête grondait aux alentours, et ses échos redoublés empêchaient même déjà la voix de nos évêques de se faire entendre. Insensible à la tolérance du pouvoir qui par l'édit de 1787, avait accordé, sur les instances de Malesherbe et de Rabant-Saint-Etienne, le bienfait de l'état civil aux protestants français, le protestantisme s'appuyant sur le peuple, se réveilla au cri de liberté, et le sang des catholiques coula dans les rues de Nîmes lors de la bagarre de 1790. Mgr de Balore émigra en Suisse et alla vivre relégué à Zurich dans un état voisin de la misère. « Ma petite existence écrivait-il, le 6 mars 1797 à M. Boissier, prêtre non assermenté, est si nécessaire, que des ports de lettres multipliés sans nécessité la gêneraient beaucoup. » (*Archives de l'évêché de Nîmes*, manuscrits du fonds Laborie).

En 1801, Mgr de Balore revenu de l'exil, avait donné sa démission, et s'était retiré à Polisy, près Bar-sur-Aube, diocèse de Troyes, où il mourut le 19 octobre 1812, âgé de soixante-seize ans, après avoir légué à son ancienne église ses ornements pontificaux et ses vases sacrés. Il portait pour armoiries : *d'azur à la croix engrêlée d'or.*

Date incertaine. — Anne-Alexandre-Marie THIBAUT, évêque constitutionnel du Cantal, était curé de Souppes près Nemours, diocèse de Meaux ; député du clergé aux Etats généraux, il adopta les principes de la Révolution, vota avec la majorité et fut élu évêque constitutionnel du Cantal. Sacré à Paris le 3 avril 1791 il se rendit dans ce département après la session, et fut nommé député à la Convention en septembre 1792. Dans le procès du Roi, il déclara ce prince coupable, vota pour sa détention, pour l'appel au peuple et pour le sursis. Il cessa toutes fonctions ecclésiastiques à la fin de 1793 et refusa de les reprendre. Effrayé du progrès des Jacobins, il parut rarement à la tribune et ne s'occupa presque que de finances. Nommé au Conseil des Cinq-Cents en 1796, il en sortit par le sort en mai 1797, devint régisseur des octrois de Paris, et rentra au Conseil des Cinq-Cents en 1799. S'étant montré favorable à la Révolution du 18 brumaire, il fit partie de la commission intermédiaire du Conseil, et fut nommé membre du Tribunat, où il s'occupa encore de finances ; mais ayant contrarié les projets de Bonaparte, dont l'ambition se manifestait de jour en jour, il fut compris en 1802, dans la première élimination du Tribunat. Depuis ce temps, Thibaut vécut dans la retraite jusqu'à sa mort, arrivée dans le cours de l'année 1812.

(A suivre.)

M.-C. D'AGRIGENTE.

LES CORPORATIONS CHRÉTIENNES DE PATRONS ET D'OUVRIERS

(Suite et Fin. — Voir le Numéro du 9 juillet.)

III

Faut-il s'étonner qu'après la douloureuse expérience d'un siècle entier, un mouvement irrésistible entraîne le monde du travail à reconstituer, de quelque façon, ces sociétés bienfaisantes et nécessaires, sans lesquelles l'ouvrier, trop faible dans

son isolement et réduit — comme dit le vieux *Mémoire* parisien — à « errer dans un vide immense », se voit exploité et écrasé par des capitalistes sans entrailles, parce qu'ils ne sont pas chrétiens?

Le malheur est que la Franc-Maçonnerie, qui détruisait brutalement les corporations ouvrières en 1791, a jugé habile de se mêler de telle manière à leur rétablissement inattendu, qu'elle fait de chaque syndicat reconstitué une machine de guerre contre la société et contre l'Eglise.

Il est vrai que, dans ce mouvement universel de grèves et de complots qui agitent le monde du travail, ce ne sont pas toujours les Loges maçonniques proprement dites qui ont la haute main : « C'est plutôt, remarque le Saint-Père, le fait des associations connues sous le nom de « collectivistes » et de « socialistes. » Mais, ajoute-t-il avec raison, « la secte maçonnique n'a pas le droit de se dire étrangère à leurs attentats, puisqu'elle favorise leurs desseins et que, sur le terrain des principes, elle est entièrement d'accord avec elles (1). »

Or, ce fils légitime, quoique indiscipliné, de la Maçonnerie anti-chrétienne, le collectivisme ou socialisme, fait chaque jour des progrès plus alarmants.

« Jamais — a pu dire, au récent congrès de la *Paix sociale*, un économiste de valeur, M. Anatole Leroy-Beaulieu — jamais le socialisme ne s'était montré si dangereux; il est devenu protéiforme. Autrefois, il avait quelque chose de grossier, de barbare; aujourd'hui, il sort des facultés, il a pris ses grades universitaires, il entre dans les salons... Les grands seigneurs, les lettrés, les bourgeois, tous ont leur petit socialisme de poche. Voilà pourquoi il est si dangereux...

« A ce propos, l'Encyclique de Léon XIII nous a rendu d'immenses services, parmi lesquels le plus grand est la condamnation courageuse et formelle dont il a frappé le socialisme. Bien peu, parmi les têtes couronnées, auraient osé prononcer cette condamnation : le Pape seul a eu le courage de dire que le socialisme était en contradiction avec la loi divine et la loi naturelle (2). »

(1) *Quorum ceptis alienam ne se dixerit secta Massonum, quæ et consiliis eorum admodum favet, et summa sententiarum capita cum ipsis habet communia.* (Encycl. *Humanum genus.*)

(2) Cité dans l'*Univers* du 20 mai 1892, d'après le compte rendu de l'*Agence Dalziel*.

En attendant, pour s'emparer cauteleusement des classes laborieuses, que leur promettent donc les docteurs du socialisme, décidés à fabriquer de toutes pièces, sur les ruines de l'ancienne société, une société absolument nouvelle? « Ils ne demandent, écrivait naguère un de nos évêques français, qu'à être les maîtres de leur patrie pendant quelque temps, comme le chirurgien est le maître du malade pendant qu'il lui fait subir une opération. Laissez-nous faire votre bonheur, disent-ils; l'opération sera peut-être pénible, mais quand nous aurons tout arrangé selon que nous le voulons, il n'y aura plus à désirer un paradis hors de ce monde; c'est ce monde même où nous sommes présentement qui sera le vrai paradis (1). »

C'est en d'autres termes, reprendre à leur compte le vieux mensonge du serpent: « Vous serez comme des dieux! » Le tout est de s'en remettre à eux-mêmes de l'avenir qu'ils élaborent, « car le jour où nous aurons supprimé la misère — vient de proclamer encore un de leurs chefs, M. Guesde — l'enfer et Dieu disparaîtront, et il n'y aura plus d'autre dieu que l'homme. »

Tels sont les effrontés et ridicules mensonges par lesquels on entraîne, de fait, le peuple abusé vers le plus dégradant esclavage. Un orateur aimé s'en expliquait de la sorte, tout récemment, auprès de nos ouvriers de Toulouse: « Le collectivisme révolutionnaire m'apparaît comme la plus monstrueuse des servitudes. L'organisation de cet esclavage sur terre me semble hideuse. Cette doctrine n'est fondée que sur la haine, elle ne s'applique qu'à allumer la guerre des classes: c'est une doctrine fausse, dangereuse, criminelle (2). »

Et les plus criminels, en vérité, ce ne sont pas les pauvres gens du peuple, de ce peuple dont un homme trop fameux dans l'histoire des révolutions, Félix Pyat, déclare nettement que c'est « un logicien qui ne manque jamais de conclure ». Aveugles et ignorants pour la plupart, dupes inconscients des hâbleurs qui les exploitent, ces malheureux au cœur ulcéré n'en sont pas moins faciles, en effet, à tirer les conséquences des prémisses posées par les autres.

Les vrais criminels, pour tout dire, ce sont les lettrés, les théoriciens beaux parleurs qui formulent les principes et débitent la doctrine; ce sont, en un mot, les sectaires de la Maçon-

(1) Lettre pastorale de Monseigneur l'évêque d'Annecy, pour le carême de 1892.

(2) Discours de M. le comte de Mun, au Pré-Catelan, le 26 mars 1892.

nerie, les libéraux équivoques et souvent antichrétiens, les initiateurs patentés des écoles sans Dieu et des lois scélérates dont la tyrannie nous opprime. En vain protestent-ils avec effroi, en ce moment, contre l'audace des Ravachol qui font sauter aujourd'hui les maisons bourgeoises et les hôtels garnis, pour livrer demain aux mêmes explosions sauvages des quartiers entiers, des villes entières peut-être. « Tu ne savais donc pas — crierait derechef à l'oreille des Ferry et des Goblet le Satan de Dante — que, moi aussi, je suis *logicien* (1) ? »

IV

Une conclusion ici s'impose à tous les hommes honnêtes, à tous les gens de bien. Puis donc que tant d'infortunés travailleurs se voient, chaque jour, puissamment attirés vers des corporations impies, et partant *anarchistes*, nous avons le devoir rigoureux d'aller au devant de l'ouvrier, pour nous efforcer de l'arracher aux tentacules de la Bête maçonnique.

« Il faut, à tout prix, nous dit S. S. Léon XIII, venir en aide à ceux qui vivent péniblement du travail de leurs mains et les enrôler dans des associations honnêtes, de peur qu'ils ne soient enrôlés dans les mauvaises. C'est pourquoi nous souhaitons vivement que partout, sous les auspices et le patronage des évêques, ces associations et ces corporations soient rétablies et adaptées aux besoins des temps nouveaux (2) ».

Et voici que, pour nous fournir en quelque sorte les éléments de cette adaptation nécessaire, le Pape lui-même a bien voulu, dans sa nouvelle Encyclique *sur la condition des ouvriers*, nous tracer de sa main, avec une admirable sagesse, les règles à suivre et les moyens à mettre en œuvre.

« Ne nous effrayons point — dirai-je, avec une Revue peu suspecte de cléricanisme, à certains attardés d'un autre âge — ne nous effrayons point de l'initiative prise par la Papauté. Les hommes qui s'en alarment font fausse route. Ce n'est point pour bouleverser la société, c'est pour la consolider que l'Eglise se

(1)

... Forse

Tu non pensavi ch'io loico fossi !

(Infern., cant. xxvii, v. 122-123.)

(2) Hujus rei causa Collegia illa magnopere vellemus auspiciis patrociniisque Episcoporum convenienter temporibus ad salutem plebis passim restituta. (Encycl. *Humanum genus*.)

risque à intervenir dans nos luttes sociales. La fonction que lui attribuait notre égoïsme, celle de barrière contre les cupidités et de rempart contre les appétits d'en bas, l'Eglise continuera, malgré tout, à la remplir, parce qu'elle est conforme à sa mission divine. Si peu dignes que nous en soyons, la religion demeurera pour nous, pour nos propriétés, pour nos droits légitimes, une défense et une protection. Aujourd'hui encore, la pire calamité qui puisse atteindre nos sociétés modernes, battues par la marée montante des convoitises, serait la ruine de ce qui reste de l'ancienne digue (1). »

Aussi bien, dociles à ces conseils du Vicaire de Jésus-Christ, patrons et ouvriers en très grand nombre recueillent-ils déjà, de ces corporations renaissantes et rajeunies, des fruits si salutaires à la fois et si doux, qu'ils récompensent surabondamment de leurs peines les généreux ouvriers de cette belle œuvre (2).

Mais à cette œuvre providentielle, nous le répétons, tous les catholiques doivent concourir avec ensemble : clergé séculier et régulier, représentants des classes élevées et simples prolétaires, les ouvriers eux-mêmes et leurs patrons. Que dis-je ? Il n'est pas jusqu'à la femme chrétienne qui ne puisse, très efficacement, fournir au labeur commun une part active et persévérante. Chacun, en réalité, doit apporter à l'édifice restauré qui s'élève ou sa pierre ou son grain de sable.

« Debout ! et bâtissons. » C'est le cri de Néhémie qui nous arrive à travers les âges. Puisse l'Esprit de Dieu nous rendre un jour, à tous, ce témoignage qu'il rendit aux travailleurs d'alors : « Leurs mains se sont affermies dans la bonne entreprise ! (3) »

En d'autres termes, il faut qu'il se passe aujourd'hui quelque chose d'analogue à ce qu'on put admirer au XI^e siècle, par exemple, quand la construction des cathédrales mit de toutes parts en relation les manouvriers des divers états. Grâce à ce

(1) *Revue des Deux-Mondes* (1^{er} mars 1892).

(2) Pour tout ce qui regarde les *corporations ouvrières*, leurs fruits, leurs avantages, leur opportunité, leur organisation intérieure et extérieure, nous ne saurions trop vivement recommander la lecture et la propagation de l'admirable livre de M. Harmel : *Manuel d'une corporation chrétienne* (au secrétariat de l'Œuvre des Cercles catholiques, 10, rue du Bac, Paris).

(3) *Surgamus et œdificemus ! Et confortatæ sunt manus eorum in bono* (II És., II, 18).

concours des bonnes volontés, rattachées entre elles par une pensée de foi plus encore que d'intérêt, les corporations chrétiennes et les confréries d'artisans furent amenées à une organisation aussi féconde que définitive.

Mais, pour déterminer pareille efflorescence des associations ouvrières, il semblait nécessaire qu'un grand événement se produisît au sein de la société catholique. « Cet événement si désirable, Dieu nous en fit don : ce fut cette belle et forte Renaissance qui est le caractère, encore trop méconnu, du XI^e siècle... Une aurore ! »

« C'est alors, ajoute M. Léon Gautier, que l'humanité chrétienne, heureuse d'avoir survécu aux horreurs des guerres privées, aux invasions normandes et à tant d'autres fléaux, voulut joyeusement remercier le grand Dieu qui permettait encore à la terre de vivre. C'est alors qu'on songea à « couvrir le sol chrétien de la blanche robe des églises ». On ne se fera jamais une idée de cet empressement, de cette généreuse ardeur : Des populations entières s'ébranlaient pour construire des églises « tout en pierre et qui ne tombassent plus. » Les ouvriers donnaient leur temps, avec quelle joie ! les enfants et les femmes faisaient de petits tas de pierres, ou remuaient le mortier. Tout le monde travaillait, tout le monde chantait (1). »

Eh bien ! répétons-le tout de nouveau, nous voulons réaliser aujourd'hui quelque chose d'analogue, et pour une œuvre plus grande encore, en nous souvenant que l'Eglise n'a pas cessé d'être la première des forces sociales. La fin qu'il s'agit d'atteindre est la reconstitution d'une société chrétienne. Or nous nous trouvons, plus que jamais, en présence de ce que M. Harmel appelait « la poussière humaine ». Il n'y a plus de cohésion nulle part : la famille est disjointe, et l'*individualisme* a tout envahi. Nos nouvelles corporations chrétiennes ayant pour base l'*association*, il est indispensable aujourd'hui, pour le salut de ces ouvriers qui nous sont si chers, que nous payions de notre personne en nous jetant avec eux dans la mêlée.

« La question sociale, on l'a dit, ne se traite pas avec des formules ; il y faut cet effort qui est le dévouement, c'est-à-dire le don de soi (2). »

Est-il besoin de rappeler, à cette occasion, que toutes les

(1) *Etudes et tableaux*, p. 172.

(2) M. le comte de Mun, au congrès de Liège.

jeunes corporations chrétiennes se sont, dès l'origine, montrées jalouses de s'enrôler sous l'étendard du Cœur de Jésus? Plusieurs fois déjà, dans le sanctuaire de Montmartre, on a vu les patrons se disputer l'honneur de prononcer l'acte officiel de leur consécration à ce Cœur divin. Nos lecteurs se souviennent, en particulier, de quel éclat fut environnée, le 1^{er} juillet de l'année dernière, la cérémonie durant laquelle trois mille patrons, présidés par M. Harmel, unirent leurs voix *pour consacrer solennellement au Cœur de Jésus le commerce et l'industrie de France* (1).

Quant à l'Œuvre excellente des cercles catholiques, laquelle travaille avec tant de succès à fonder la *corporation chrétienne*, notamment les corporations mixtes de patrons et d'ouvriers, on n'ignore point qu'elle a été, pour cette raison même, fort justement nommée, par le regretté P. Alet, *la croisade de la réforme sociale sous les auspices du Sacré Cœur*.

Et, de fait — comme le déclarèrent, dans leur organe officiel, les principaux promoteurs de cette œuvre de salut — « nous nous sommes consacrés à ce Cœur adorable pour obtenir le relèvement de la patrie par le retour complet d'un ordre social chrétien, basé sur les enseignements féconds de l'Eglise et du Saint-Siège... Nous aussi nous avons placé le sacré Cœur sur notre étendard et sur nos *insignes*, qui sont comme les armoiries de cette chevalerie, décorée par Pie IX du beau nom d'*armée de Dieu* (2). »

Il appartient donc à nos chers Associés de la *Ligue du sacré Cœur*, et surtout à nos Zélateurs et Zélatrices, de marcher au premier rang et de se signaler dans cette lutte. Qu'ils parlent au peuple, à temps et à contre-temps, de ces grands intérêts; car, ainsi que le rappelait, hier encore, M. le comte de Mun, « il n'y a pas dans la question sociale que la lutte du capital et du travail. Le peuple se mêle à tout : il faut ramener à l'Eglise ce peuple qui est la puissance et le nombre. La société se défait par en haut et se refait par en bas (3). »

Qu'importe que nous soyons, pour le moment, le petit nombre? Nous pouvons, Dieu aidant, faire avec lui et par lui de grandes choses. Joseph de Maistre n'a-t-il pas dit : « Le peuple est à

(1) Cf. *Messenger du Cœur de Jésus*, t. LX, p. 222.

(2) *Association catholique*, t. XXIX, p. 310.

(3) Discours prononcé, le 22 mai 1892, au congrès de l'*Association catholique de la jeunesse française*, à Grenoble.

qui lui parle, et il entend toutes les paroles qui jaillissent d'un cœur en contact avec le Cœur du Christ (1) ! »

Emile RÉGNAULT.

LA PREMIÈRE PENSÉE ORDONNATRICE

OU LA TRANSCENDANCE DU VRAI DIEU (2)

Ce qui arrive ne vient pas seulement de quelque part mais va quelque part : la cause renferme avec la raison du commencement la raison aussi de la fin. L'ordre des phénomènes exige une cause comme les phénomènes. « Le rapport de la raison et de l'ordre est extrême, dit Bossuet, l'ordre est ami de la raison et son propre objet. » L'accord de plusieurs phénomènes liés ensemble avec un phénomène futur déterminé suppose donc une cause intelligente où ce phénomène est idéalement représenté.

De fait, il y a prodigieusement d'esprit dépensé dans le monde où tout est fait avec nombre, poids et mesure. Certaines combinaisons sont telles que l'accord de ces combinaisons avec un phénomène final indépendant d'elles serait un pur hasard et la nature un accident.

L'attraction des mondes et des molécules, la solidarité des règnes et la loi de sacrifice entraînent le monde vers l'homme tandis que l'amour entraîne l'homme vers Dieu qui, principe jusqu'à la fin est par là-même la fin dernière de tous les êtres. Ainsi la nature entière, à travers l'espace et le temps, par mécanisme, instinct ou liberté, retourne à son principe après s'en être éloignée.

L'ordre des causes finales est tel que sa connaissance parfaite

(1) Cité dans le bel article du P. Mabile (*Messenger*, t. LIII, p. 329).

(2) Fragment d'un ouvrage très remarquable que M. Louis Bremond, docteur en théologie, vient de publier à la librairie Delhomme et Briguët, Paris et Lyon. Cet ouvrage est intitulé *La transcendance de Dieu ou les Merveilles du monde divin*. « Dans une puissante synthèse, l'auteur fait ressortir admirablement la transcendance de Dieu comme cause suprême et comme être absolu. Avec une grande vigueur d'esprit, M. Bremond aborde les questions les plus élevées de la théologie naturelle ; il réfute avec autorité les erreurs que le matérialisme, le panthéisme et le positivisme modernes se sont plu à répandre autour du nom de Dieu, le plus grand nom des langues humaines. Ce travail a le mérite de bien répondre à l'état actuel de la théodicée. » Extrait de l'*Univers*, 15 avril 1892.

dépasse pour ainsi dire les forces de tout esprit créé. Tout s'explique par la science dit-on! — Oui, la science a créé le monde et le conserve, mais peut-il y avoir une science sans savant. « Je n'ai point étudié comme vous, Dieu merci, dit Sganarelle à Don Juan (1) et personne ne saurait se vanter de m'avoir jamais rien appris; mais avec mon petit sens, mon petit jugement, je vois les choses mieux que les livres, et je comprends fort bien que ce monde que nous voyons n'est pas un champignon qui soit venu tout seul en une nuit. Je voudrais bien vous demander qui a fait ces arbres là, ces rochers, cette terre et ce ciel que voilà là-haut et si tout cela s'est bâti de lui-même... Pouvez-vous voir toutes les inventions dont la machine de l'homme est composée sans admirer de quelle façon cela est agencé l'un dans l'autre; ces nerfs, ces os, ces veines, ces artères, ces ..., ce poumon, ce cœur, ce foie, et tous ces autres ingrédients qui sont là et qui ... Mon raisonnement est qu'il y a quelque chose d'admirable dans l'homme, quoique vous puissiez dire, et que tous les savants ne sauraient expliquer. » Ce défi, comique dans sa forme, n'a jamais été relevé.

Écoutez d'abord les harmonies de la nature, dans les vastes et rapides révolutions des sphères, et contemplons dans leur réalité ces mouvements à la fois formidables et réguliers qui emportent les terres célestes sur leurs orbites idéales. L'univers astronomique justifie bien son nom: *quasi versus ad unum*. Toujours mêmes constellations, partout mêmes lois de gravitation, même plan dans l'architecture de l'univers, même lumière reliant les astres entre eux, même matière dans la constitution des astres, d'après l'analyse chimique des aéroolithes et d'après l'analyse spectrale. Mais pour embrasser l'universalité des mondes et les équilibrer il faut une force absolument une. Pour mettre leur état passé en rapport avec leur état présent, leur état présent d'accord avec leurs changements futurs, il faut une seule et même puissance prévoyante, toujours préexistante, toujours supérieure à son œuvre. Au-dessus des vaisseaux lumineux qui voguent dans l'espace se trouve donc le grand Amiral qui les conduit. « Les cieux racontent la gloire de Dieu et la terre est son marchepied. »

Tour à tour incandescente, liquide, solide, etc., la terre atteste des harmonies préétablies. Ici encore brille l'unité de

(1) Molière : *Le festin de Pierre*. Act. III, sc. 1.

cohésion, de centre et de chaleur, de lumière, de matière et de proportion. Grâce au cours réglé des saisons et à la distance proportionnée du soleil à la terre, celle-ci est successivement embellie de toutes les fleurs du printemps, enrichie des moissons de l'été, couronnée des fruits de l'automne et offre ainsi la nourriture nécessaire au monde animal.

L'animal est conformé en vue de ses sens, de ses mouvements, de son milieu, de sa nourriture et de sa famille. Quelle connaissance de l'optique n'a-t-il pas fallu à celui qui a fabriqué l'œil de l'homme ! Quel accord d'aptitude entre la lumière objective avec ses ondulations et la rétine avec sa propriété de produire les couleurs apparentes ! Quelle science transcendante dans le vol des oiseaux ! Quelle invention merveilleuse que ce vernis recouvrant l'intérieur de l'estomac pour l'empêcher de se digérer lui-même ! Quel mécanisme sublime que celui du cœur, lançant dans tous les organes le liquide qui les nourrit !

Dans la reproduction il y a appropriation parfaite de l'organe à l'organe et de l'organe à la fonction. L'adaptation réciproque de deux organes distincts et indépendants ne peut être un simple résultat de l'usage ni du temps, car l'espèce aurait péri avant cette formation. Cette détermination du présent par le futur indique une Nature prévoyante. Comment le hasard serait-il capable de fabriquer dans l'obscur sanctuaire du sein maternel une machine vivante absolument séparée du monde extérieur, mais en accord parfait avec lui ? Au dehors il y a la lumière et le son, au dedans il se fabrique une machine optique et une machine acoustique adaptées à la lumière et au son ; au dehors sont des végétaux et des animaux ; au dedans se fabriquent des cornues et des alambics adaptés à l'assimilation de ces substances ; au dehors un milieu solide, liquide ou gazeux ; au dedans se construisent mille moyens de locomotion adaptés à l'air, à la terre ou à l'eau (1). Aussitôt né le petit a faim : le voilà qui, pour tirer le lait des mamelles de sa nourrice, ajuste aussi bien ses lèvres et sa langue que s'il savait l'art des pompes aspirantes.

Qui dira toutes les merveilles de l'instinct ! « Le poisson ne se trompe jamais sur la longitude des écueils de l'abîme : la Providence est son étoile polaire, et quelque part qu'il se dirige, il aperçoit toujours cet astre qui ne se couche jamais » (2).

(1) Voir Paul Janét : *Les causes finales*, p. 57.

(2) Châteaubriant : *Génie du Christianisme*. t. I, ch. ix.

Cet instinct qui ne sait pas qu'il sait, infailible en bien des choses, plus sûr que la raison, suivi toujours sans prévision ni de son résultat, ni de son utilité, a donc pour origine, une raison plus parfaite et une sagesse supérieure résidant, non dans les animaux, mais dans l'Intelligence qui les a produits et dont la pensée transcendante se manifeste surtout en l'homme, chef-d'œuvre de la création.

A l'homme seul il a été donné de savoir qu'il sent, de connaître qu'il connaît, de penser qu'il pense : la raison est entre l'homme et la bête une marque d'essentielle et irréductible différence. Sa stature haute et droite, le front large et élevé, l'œil bleu comme l'azur du ciel, l'harmonie des lignes du visage, la délicatesse du système nerveux, la structure merveilleuse du cerveau sont chez l'homme comme un reflet de sa vie intellectuelle. Seul, parmi les animaux, il est doué de la parole, de la perfectibilité, de la moralité et de la religiosité. Mais toutes les parties de l'organisme humain sont liées entre elles en vue du tout, il y a aussi correspondance entre cet organisme et les lois physico-chimiques qui régissent la vie cosmique.

Le monde matériel a été créé pour être aux êtres sensibles et intelligents une occasion de sentir et de penser. Sans ces êtres qui, par la rétine et le tympan, prêtent à la nature le vêtement brillant des couleurs et des sons, le monde matériel est incomplet. Si le ver qui rampe sur la terre tient à la constellation qui brille au plus haut des cieux, les astres superbes eux-mêmes n'ont de splendeur que sous le regard perçant des êtres sensibles. Sous le jeu des couleurs et l'harmonie des sons, en contact avec leur âme, les êtres intelligents découvrent un monde supra-sensible qui par sa grandeur domine autant le monde des atomes vibrants, silencieux et invisibles, qu'il domine celui des apparences sonores ou colorées que nos sens perçoivent. Quelle est donc admirable la société établie entre l'homme et l'univers !

« C'est de leur union, dit M. de Broglie (1) que naissent les brillantes couleurs et l'harmonieux concert des sons ; c'est de leur union que naît la beauté merveilleuse de la science, la beauté plus merveilleuse encore de l'art et de la poésie ; c'est leur union qui produit l'hymne sacré d'adoration qui s'élève de la création entière jusqu'au pied du trône de son Auteur suprême. »

Notre conclusion se tire d'elle-même. Il y a donc dans l'uni-

(1) *Le positivisme et la science expérimentale*, t. I, p. 522.

vers une pensée ordonnatrice. Une pensée suppose un pensant. Ce sujet pensant doit être antérieur aux choses que sa pensée ordonne, et extérieur à la série entière des êtres qu'il doit expliquer. Il se pose par lui-même, il est transcendant.

Nier l'ordre dans l'univers, c'est nier la science; dire que l'ordre subsiste sans une pensée ordonnatrice, c'est faire violence à la raison; dire que la pensée ordonnatrice subsiste sans un sujet qui la pense, c'est tomber dans la contradiction. Toute intelligence est donc obligée de placer dans un être parfait indépendant du monde, antérieur et extérieur au monde, la pensée dont le monde est l'expression, et c'est rendre hommage au vrai Dieu.

Louis BREMOND,

Docteur en théologie.

LA SITUATION

I. — Où en sommes-nous ?

L'Eglise et sa mission. — Nous sommes dans le calme qui précède la tempête, on sent que le sol tremble, que tout menace de s'effondrer pour faire place à un monde nouveau.

Toutes les questions d'ordre politique et économique, toutes les questions d'ordre social et international cherchent leur solution.

La Révolution, qui s'était vantée de les résoudre toutes, n'en a su résoudre aucune; elle a tout compromis, tout troublé, et nous voici en présence d'un gouffre où tout va s'engloutir : intelligence et moralité, honneur et respect, fortune privée et fortune publique. Voilà où nous en sommes.

Il serait temps d'ouvrir les yeux et de voir, d'ouvrir les oreilles et d'entendre. Nos conservateurs eux-mêmes, pour la plupart, en ont grand besoin. Se rendent-ils bien compte de la situation et des graves obligations que cette situation leur impose? Se rendent-ils bien compte de la grande mission de l'Eglise à l'heure actuelle et du concours ardent et généreux qu'ils doivent lui prêter pour la remplir?

Que de conservateurs, hélas! sont loin de mener une vie sérieusement chrétienne! Combien d'entre eux voudraient se servir de l'Eglise et non la servir!

« Non, non, l'Eglise n'est pas instituée pour faire sentinelle

autour de trônes où siègent les puissants qui s'adorent eux-mêmes et pour leur former des sujets aveugles et dociles. Non, non, elle n'est pas faite pour veiller sur le coffre-fort des bourgeois enrichis et sur leur garde-manger.

« Ce n'est pas pour cela que le Verbe s'est fait chair et que Pierre de Galilée et Paul de Tarse ont apporté l'Évangile aux nations. »

L'Église a une mission plus grande et plus haute. Écoutez Léon XIII faisant entendre au monde les grandes vérités qui doivent le sauver, fixant aux grands et aux petits leurs droits et leurs devoirs, et indiquant la seule solution possible dans la lutte gigantesque entre le capital et le travail.

La France et sa mission. — Et en France où en sommes-nous? Voici la réponse :

La France était une monarchie chrétienne et séculaire; sous cette monarchie elle était glorieuse et faisait l'étonnement et l'admiration de l'univers : la noblesse qui entourait le trône était la première noblesse du monde, et le peuple français très chrétien pour qui travaillaient le roi très chrétien et la noblesse très chrétienne était le peuple le plus heureux du monde; cela a duré de longs siècles; tout le temps qu'en France a régné Jésus-Christ : *Regnante Domino nostro Jesu Christo*, comme disaient nos pères. Mais, ô douleur! nous voici au XVIII^e et au XIX^e siècle : la France se sépare de Jésus-Christ, le monarque et la noblesse s'en séparent par leurs mœurs, les bourgeois par les principes de 89, et le peuple par les mauvais enseignements et les mauvais exemples du roi, de la noblesse et de la bourgeoisie; nous en subissons à l'heure actuelle les cruelles conséquences.

La France est-elle condamnée à périr? Tout autre peuple périrait; mais la France ne périra pas, et cela pour trois raisons : la première, parce que son sort est providentiellement lié à celui de l'Église, et que l'Église ne peut périr; la seconde, parce que, au moment critique, Dieu est toujours intervenu pour la sauver : Geneviève et Jeanne d'Arc, le Sacré-Cœur et Notre-Dame de Lourdes, autant de preuves éclatantes de son amour; la troisième enfin, c'est l'affirmation traditionnelle des papes; tous, depuis des siècles, ont affirmé que le salut leur viendrait de la France; tous ont fait écho aux paroles de saint Remi baptisant Clovis : « Dieu l'a dit : Je me réserve cette nation pour mon Église : quand elle sera coupable, elle sera châtiée, mais elle ne périra jamais. »

Tout ceci nous prouve que la France a une grande mission à accomplir et que par elle s'établira le règne social de Jésus-Christ.

II. — Où allons-nous ?

Nous allons à un état social nouveau, nous allons au règne social et universel de Notre-Seigneur Jésus-Christ, au règne de la justice et de la charité.

Il faut que ce règne arrive et il arrivera, c'est écrit : *Oportet illum regnare*. Il faut que l'autorité souveraine que Jésus-Christ a de droit sur les sociétés civiles soit aussi une autorité de fait ; il faut que tous les peuples, que toutes les tribus de la terre le reconnaissent pour leur souverain et soient gouvernés par ses lois : *Omnes populi, tribus et linguæ ipsi servient*. Il faut que tous les ennemis qui maintenant lui font la guerre lui servent alors de marchepied : *Ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum*.

C'est un monde nouveau qui se prépare. Comme Christophe Colomb, l'humanité vogue vers des plages inconnues ; une attraction divine l'y conduit. Quiconque réfléchit le pressent, mais aussi quiconque réfléchit comprend à n'en pouvoir douter, qu'il faut avant d'y aborder doubler le Cap des Tempêtes.

C'est par l'Eglise que viendra le salut ; le peuple en sera l'instrument, et la France le principal théâtre.

Les masses populaires sont destinées à détruire et à rebâtir. Elles détruiront d'abord la société usée et satanique qui finit, et ensuite, baptisées par l'Eglise, transfigurées, dirigées par elle, elles reconstruiront le monde nouveau.

Tous les grands penseurs de ce siècle l'ont compris et l'ont annoncé.

« Je regarde devant moi, s'écriait Montalembert, et je ne vois partout que des flots populaires s'amonceler ; je vois ce déluge monter, monter toujours, tout atteindre et tout recouvrir ; je m'en effrayerais volontiers comme homme, mais je ne m'en effraye pas comme chrétien, car en même temps que le déluge je vois l'arche.

« Sur cet immense océan de la démocratie, avec ses abîmes, ses tourbillons, ses écueils, ses calmes plats et ses ouragans, l'Eglise catholique porte l'avenir du monde.

« Vous pouvez demeurer dans ce vaisseau sans défiance, sans peur, il ne sera jamais englouti.

« L'Eglise catholique seule a la boussole qui ne varie pas et le pilote qui ne fait jamais défaut. Elle a l'éternelle jeunesse de la papauté.

« Attendons-nous donc à de rudes combats, mais ayons confiance; en nous annonçant le combat, Jésus a annoncé la victoire. »

Il y a plus de cinquante ans que ceci est écrit. La société depuis a marché, et avec quelle rapidité vertigineuse ! Et nous voici à la veille d'une lutte gigantesque, à la veille du combat décisif entre le mal qui s'accroît tous les jours davantage et le bien qui s'affermi chaque jour avec plus de vigueur. Deux signes infaillibles nous annoncent que la victoire est proche.

Le premier c'est la rage de nos ennemis grandissant chaque jour. N'est-il pas écrit de Satan leur père : « Le voici furieux parce qu'il sent que son heure d'écrasement va venir : *Habens iram magnam quoniam modicum tempus habet?* »

Le second signe c'est l'embrassement mutuel de l'Eglise et du peuple :

Il y a entre le peuple et l'Eglise une parenté de naissance. L'Eglise est née dans la crèche et Jésus n'a-t-il pas voulu être appelé le Frère de l'ouvrier et le Fils du charpentier ? Ses premiers amis de la crèche n'ont-ils pas été les pauvres bergers ? C'est chez les pauvres que l'Eglise s'est toujours recrutée ; et quand la foi et les vertus sont exclues du palais des grands, c'est dans la cabane du pauvre qu'on les retrouve toujours.

L'Eglise catholique le sait bien ; aussi va-t-elle plus que jamais vers ses enfants de prédilection ; aussi prend-elle plus que jamais en mains la cause du pauvre et de l'ouvrier.

Partout et toujours elle est libératrice parce que partout et toujours elle est mère.

Vous le comprenez aux cris d'angoisse qu'elle pousse quand les juifs dévorent le dernier sou du peuple par leurs usures, et que les francs-maçons, dans leurs écoles, lui massacrent l'âme de ses enfants.

Vous le comprenez aux graves et saints enseignements qu'elle donne à ce peuple bien-aimé. Elle ne le flatte pas, comme les menteurs, les oppresseurs qui l'exploitent ; elle ne lui parle pas seulement de droit, elle lui parle surtout de devoir ; et, avant de guérir ses plaies naturelles et physiques, elle guérit, surtout, son âme et la soumet au régime sévère mais vivifiant de la vertu. Elle lui enseigne la régularité de la vie, la fidélité aux lois saintes et légitimes, le zèle pur du bien et l'amour de la

patrie ; et pour cela elle combat et arrache de son cœur tous les instincts dépravés qui font du peuple un esclave : la cupidité, l'envie, l'intempérance de la luxure.

CONCLUSION. — Nous allons au salut ; l'Église nous y mène.

Le monde nouveau que la Révolution n'a pu nous faire parce qu'elle est le mal, l'Église qui est le bien le fera.

Comme elle a résolu la question sociale à la décadence de l'Empire romain, elle va la résoudre aujourd'hui. Sans elle, le monde qui était alors en putréfaction aurait été enseveli sous les ruines. De cette boue infecte sortit un monde nouveau, la civilisation chrétienne s'épanouit dans sa splendeur ; les saints et les héros peuplèrent la terre, et notre France devint le plus beau royaume après celui du ciel : Clovis, Charlemagne, saint Louis, saint Bernard, sainte Geneviève, Jeanne d'Arc, saint Vincent de Paul furent les fleurons de sa couronne.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets ; les mêmes miracles s'accompliront ; un sang nouveau, un sang rajeuni, un sang pur et chrétien coulera dans les veines de l'humanité. Recueillons-nous, soyons prêts pour la lutte ; hâtons par la prière et par l'action le grand jour du triomphe.

LA PACIFICATION RELIGIEUSE

Sous ce titre, M. Georges Picot, de l'Institut, publie, dans la *Revue des Deux Mondes*, un intéressant article, dans lequel il examine, avec une grande élévation d'idées, la question religieuse et les persécutions dont les catholiques sont victimes de la part des radicaux ; nous plaçons les passages les plus importants de cette étude sous les yeux de nos lecteurs :

Dans neuf ans, le concordat aura un siècle. Il a vu naître et s'apaiser quatre ou cinq querelles. Les plus graves n'ont pas dépassé un très petit nombre d'années ; mais leur caractère a été très différent suivant qu'en face de l'Église se dressaient l'orgueil d'un homme ou les passions populaires. En 1811, c'était le vieux conflit entre le pape et l'empereur, entre la crosse et l'épée. La lutte entre les deux puissances, sous cette forme directe et brutale, ne s'est pas renouvelée depuis 1814.

Nous sommes aujourd'hui les témoins d'une querelle démocratique. Ce n'est plus Philippe le Bel, Louis XIV ou Napoléon,

ce n'est plus un monarque en lutte avec le corps du clergé, ce sont les adversaires des catholiques qui prétendent parler au nom de la foule devenue souveraine. C'est le conflit venant d'en bas entre le maire et le desservant, entre le conseil municipal et le curé, entre le comité radical et ceux qui portent la soutane, conflit qui est le résultat d'un mot d'ordre et qui a son écho dans les Chambres.

Les meneurs ont très habilement exploité cette idée simple. Il y a quinze ans, la haine de l'ancien régime était encore si profonde chez le paysan français, qu'il suffisait de lui parler de tailles ou de corvée pour l'affoler ; ils ont fait du curé l'image vivante de ce passé détesté. Le vulgaire a besoin de personifier en un homme ses sympathies ou ses répulsions ; les radicaux ont choisi cet homme. Dans chaque paroisse de France, il y a un groupe d'esprits forts, plus ou moins nombreux suivant les régions, qui met son point d'honneur à braver le curé, à gêner son ministère, à multiplier autour de lui les difficultés, à montrer en lui une épave oubliée de l'ancien régime. On raconte qu'un ministre anticlérical, auquel avaient été confiés par dérision les cultes, répondait à quelqu'un qui lui reprochait de ne pas songer à l'opinion publique : « Qu'appelez-vous l'opinion publique ? Je connais à fond la France. Ne savez-vous pas que, dans toute commune, existent un certain nombre d'hommes qui ne mettent pas les pieds à l'église, qui guettent les fautes que peut commettre le curé pour les dénoncer, qui exercent sur lui leur vigilance ? C'est pour eux que je gouverne. »

Cette réponse est d'une vérité cynique ; elle comprend toute la théorie jacobine, c'est-à-dire toutes les forces du gouvernement exploitées au profit des passions d'une minorité. Le parti radical en France est, avant tout, le parti anticlérical.

Dire que le clergé veut dominer est une calomnie, il le voudrait que notre société, telle qu'elle est constituée, rendrait l'œuvre impossible. Ce que veut le clergé, ce qu'il maintiendra de toutes ses forces, ce à quoi il sacrifiera tout, c'est le droit d'enseigner la doctrine chrétienne aux enfants que lui confient les pères et les mères. Il peut regretter l'école neutre ; mais ce qu'il combat bien plus ardemment, c'est l'entrave mise à son œuvre d'enseignement. Là où elle n'est pas entravée, la paix règne, malgré la loi scolaire. Ce qui est beaucoup plus grave que le texte de la loi, c'est l'esprit d'antagonisme soufflé dans l'âme de certains instituteurs. On leur a dit qu'ils étaient les

curés laïques, les apôtres d'une religion nouvelle; ils l'ont cru, et leur apostolat belliqueux est un des obstacles les plus graves à la pacification religieuse.

Si l'on veut que le curé ne cherche pas à être maître ailleurs qu'à l'église, il faut que l'instituteur rentre dans l'école : chacun a sa mission; mais il n'est que temps de faire comprendre au fonctionnaire chargé de l'instruction primaire que, missionnaire d'un nouveau genre, il n'a pas reçu de l'État, comme il l'imagine, mandat d'affranchir l'enfant de l'influence religieuse.

Depuis peu de temps, des faits nouveaux sont intervenus : les diverses encycliques par lesquelles le pape a montré l'intérêt qu'il prenait aux revendications des travailleurs.

Ceux qui prêchent l'évangile ont eu, de tout temps, les pauvres pour clients; le pape veut leur donner une seconde clientèle, les classes ouvrières; des plaintes sont montées jusqu'à lui et il a compris que, dans nos sociétés modernes, à côté du dénûment et de la faim, il y avait d'autres problèmes de misère. L'appel, vers l'Église, de cette foule qui en avait oublié le chemin, est le résultat le plus direct de l'encyclique. Il ne faut pas un instant perdre de vue cette conséquence, si on veut comprendre les événements qui se déroulent devant nous.

Les radicaux l'ont bien senti. Si la parole du pape produisait tous ses fruits, d'ici à peu d'années le langage des évêques refléterait sa pensée et, peu à peu, de toutes les chaires chrétiennes descendraient avec les conseils de la morale évangélique, ces principes supérieurs qui peuvent seuls rétablir la paix entre les hommes, cet ensemble de devoirs qui stimulent les riches et apaisent les pauvres.

Apaiser les pauvres, c'est la ruine du parti radical. Observez sa discipline, il ne perd pas une occasion de protester contre tout ce qui peut rétablir la paix. Il n'y a pas de moyen plus assuré d'augmenter la stabilité des ouvriers d'une usine et d'établir l'harmonie entre ouvriers et patrons, que d'organiser ces institutions admirables créées dans notre vieille province d'Alsace, et multipliées depuis quinze ans par les chefs d'industrie français. Ecoutez les meneurs, les politiciens, les candidats et les députés ouvriers : ce sont les organes autorisés du parti, ils n'ont pas assez d'imprécations contre les économats, les caisses de secours, les logements à bon marché. Ne vous étonnez pas des critiques. Plus l'arme employée est efficace, et plus il

importe de la briser. De là, l'unanimité d'attaques qu'explique seul le péril du parti.

En ce moment, en France, entre les groupes ou les factions qui veulent la prolongation de la guerre religieuse, parce qu'elle seule constitue leur raison d'exister, il y a une masse considérable de gens paisibles, ayant horreur des révolutions, n'en ayant jamais fait, ayant redouté à l'avance toutes celles de ce siècle, s'étant ralliés le lendemain au pouvoir nouveau par besoin de repos, conservateurs par essence, toujours enclins à se porter du côté du gouvernement, craignant par dessus tout les secousses, assez ombrageux vis-à-vis du clergé, mais ne voulant pas l'oppression, et très prête, si elle la voit poindre, à se retourner du côté des opprimés. C'est à la masse flottante qu'est demeuré presque en tout le dernier mot depuis quatre-vingts ans. Les moindres déplacements ont changé le centre de gravité. Écoutez son langage : elle a ses organes. Comptez les journaux étrangers à tout esprit de parti qui cherchent chaque matin à deviner ses secrets sentiments. Recueillez leur avis : il est certain que l'opinion paisible est aujourd'hui fatiguée des luttes religieuses. Elle cherche les auteurs responsables de ces querelles aussi irritantes que stériles, et semble leur demander grâce.

Tous les quatre ans un million d'électeurs s'approchent pour la première fois des urnes. A bien des symptômes, il est permis de deviner que ces générations nouvelles apportent dans la vie publique moins de colères antireligieuses, qu'elles regardent, non sans quelque dédain, nos vieilles disputes. Consultez tous ceux qui sont en contact avec la jeunesse : nul n'hésitera à affirmer qu'il se fait un mouvement, que leurs pensées et leurs regards commencent à se tourner d'un tout autre côté.

Ce que disait en 1867 M. Thiers, chef de l'opposition, M. Thiers, chef du gouvernement, le répétait en termes presque semblables en 1872. « Les gouvernements peuvent commettre d'insignes folies ; mais, je le déclare avec une profonde conviction, il n'y en a pas de plus dangereuse que de s'engager dans une querelle religieuse et de se faire complice volontaire ou involontaire d'une immense perturbation morale... » « Le plus haut degré de philosophie n'est pas de penser de telle ou telle façon, l'esprit humain est libre heureusement. Le plus haut degré de philosophie, c'est de respecter la conscience religieuse d'autrui, sous quelque forme qu'elle se présente, quelque caractère qu'elle revête. »

En résumé, il y a un certain nombre d'hommes qui désirent la continuation de la guerre religieuse, parce qu'ils y trouvent profit. Il s'agit de savoir si la masse des électeurs continuera longtemps à se laisser tromper et mener par ces sectaires.

TRIBUNAUX

Poursuites contre M. l'abbé Delafosse

Vicaire-général de Rennes.

Nous empruntons au *Journal de Rennes* le compte rendu du procès intenté à M. l'abbé Delafosse, vicaire général, devant le tribunal correctionnel de Rennes.

Nos lecteurs liront avec intérêt ces émouvants débats, durant lesquels M. l'abbé Delafosse a soutenu avec une apostolique fermeté les droits de l'Eglise et revendiqué la liberté d'enseigner la doctrine catholique :

L'AUDIENCE

Samedi, 2 juillet, comparaisait devant le tribunal correctionnel de Rennes M. l'abbé Delafosse, vicaire général, archidiacre de Rennes, poursuivi à l'occasion d'un discours prononcé à l'inauguration de diverses écoles libres du diocèse, discours dont nous avons annoncé la publication.

L'audience était à midi. Dès onze heures et demie, les couloirs du Palais étaient envahis par une foule immense qui avait tenu à venir assister le vénérable abbé Delafosse. A midi, la salle du tribunal correctionnel est ouverte au public. M. l'abbé Delafosse est déjà là, attendant l'heure solennelle de l'audience. A ses côtés, son défenseur, M^e Carel, l'éminent avocat du barreau de Caen, professeur à la Faculté de droit, assisté de M^e Marie, le distingué professeur de notre Faculté. Beaucoup de monde dans l'enceinte réservée : tout d'abord, les hautes personnalités de notre clergé, les vicaires généraux, M. l'abbé Contin, archidiacre de Saint-Malo ; M. l'abbé Michel, archidiacre de Dol ; M. l'abbé Richard, secrétaire particulier de Son Eminence ; M. l'abbé Brault, secrétaire de l'archevêché ; puis M. l'abbé Turmel, curé-archiprêtre de Dol ; M. l'abbé Perrault, curé-doyen de Notre-Dame ; M. l'abbé Blanchet, curé-doyen de Saint-Etienne ; M. l'abbé Game, curé de Saint-Hélier, etc.

De nombreux avocats en robe. Remarqué : MM. Grivart, Samuel Denis, Loïc Petit, Dorange, Saulnier de la Pinelais, Norbert, Saulnier, Salmon, Hari, Faligot de la Bouvrie, Hamard, Bouchard, Bodet, etc...

Sont aussi présents : MM. les avocats généraux Arnault de Gueyniveau et Frémont, MM. Denier et Martin, substitués de M. le procureur général ; tous les attachés du parquet ; quelques dames assistaient aussi à l'audience : Mme Carel et sa fille, Mme de Cepoy, Mme de Gouttepagnon.

Dans le bas de la salle, de nombreux ecclésiastiques.

A midi un quart, le tribunal fait son entrée. Président, M. Yvert ; juges, MM. Raoul de la Grasserie et Aubrée. Le siège du ministère public est occupé par M. Caill, procureur de la République.

M. le président déclare la séance ouverte. Il engage les assistants à garder le silence le plus absolu pendant les débats, les avertissant qu'à la première manifestation il s'empressera de faire évacuer la salle. Puis immédiatement on procède à l'appel des témoins et à leur audition.

TÉMOINS A CHARGE

M. DEMAURE, cultivateur à Breteil, appelé par le ministère public, déclare n'avoir rien vu que de très ordinaire dans le sermon prononcé par M. Delafosse, le 3 avril dernier, à Breteil, à l'occasion de l'inauguration de l'école libre. M. Delafosse a fait la comparaison entre l'école libre et l'école neutre.

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas ce que vous avez dit à l'instruction.

LE TÉMOIN. Peut-être bien, mais j'ai été tellement surpris d'être interrogé. Je n'ai pas été plus offusqué, je le répète, du sermon de M. Delafosse que des autres sermons que j'ai entendus.

LE PRÉSIDENT. J'avoue que j'ai entendu moi-même des sermons qui ne m'ont pas offusqué ; d'autres, au contraire, n'étaient pas irréprochables. Vous êtes maire de Breteil ?

— Oui, monsieur le président.

D. Vous avez dit : J'ai suivi le cortège pour m'opposer à ce que M. Delafosse prit la parole.

R. Non, monsieur le président.

Le président, sur la demande de M^e Carel : Reconnaissez-vous le discours que vous avez entendu dans l'imprimé ?

R. J'ai lu la brochure ; il n'y avait rien de plus dans le sermon de M. l'abbé Delafosse.

M. BOURRÉ, maréchal à Breteil, assistait le 3 avril au sermon de M. Delafosse, à l'inauguration de l'école congréganiste. On lui arrache péniblement sa déposition. Il se rappelle que M. Delafosse a dit que l'école laïque était une école sans Dieu, l'école du diable, mais il n'a pas entendu dire que les pères de famille qui envoyaient leurs enfants à l'école laïque étaient indignes de l'absolution.

M. LE PRÉSIDENT. Quelle a été l'attitude des personnes qui ont entendu ce sermon ?

R. A plusieurs il n'a pas plu.

D. Vous avez même dit que la plupart des partisans de l'école congréganiste ne l'avaient pas trouvé convenable ?

R. J'ai dit : *quelques-uns*.

D. Comme père de famille, n'avez-vous pas été offensé ?

LE TÉMOIN. Comme père de famille ? non.

C'est encore un témoin appelé par le ministère public : on croirait entendre un témoin à décharge.

M. JÉGU, instituteur à Breteil, se rappelle que M. l'abbé Delafosse a exposé le but de sa visite. Il se présentait comme délégué de S. Em. le Cardinal. Peu lui importe, a-t-il dit, la forme du gouvernement ; ce qu'il combat, ce sont les écoles neutres. Les écoles neutres sont mauvaises pour plusieurs raisons : d'abord, le clergé en est écarté ; puis les instituteurs n'y enseignent aucune religion. Il y a faute grave pour les parents qui envoient leurs enfants à l'école laïque : cette faute est de nature à motiver un refus d'absolution.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a une distinction dans le sermon de M. Delafosse.

M^e CAREL appuie sur la distinction. Faute grave quand il n'y a aucune impossibilité matérielle ou morale pour les parents d'envoyer les enfants à l'école congréganiste.

M. LE PRÉSIDENT. Quelle a été l'impression des personnes qui ont entendu M. l'abbé Delafosse ?

LE TÉMOIN. La majorité des auditeurs ont protesté contre la parole de M. Delafosse.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez ajouté quelque chose. Le parti congréganiste a même désapprouvé, avez-vous dit.

R. Certaines personnes, en effet, monsieur le président.

Le témoin sur cette dernière réponse, n'est pas très affirmatif.

M. EVEILLARD, cinquante-deux ans, fabricant de l'église, a été appelé par le ministère public. Rien ne l'a plus surpris que de se voir demandé à la mairie. Là, on lui a demandé : Vous avez bien entendu le sermon ? — Oui, a-t-il répondu, et rien dans ce sermon ne m'a vexé.

M. LE PRÉSIDENT. Enfin, quelle impression avez-vous ressentie à l'audition de ce sermon ?

LE TÉMOIN. Ce sermon ne m'a fait rien ressentir.

M. LE PRÉSIDENT. Enfin, vous avez dit que ce discours avait fait des mécontents.

R. J'ai pu dire que ce sermon ne plaisait point à quelqu'un, rapport aux élections. Peut-être ça a-t-il gêné quelqu'un.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez dit bien d'autres choses devant M. le juge d'instruction.

R. J'ai été surpris d'être appelé.

Ce témoin semble d'une absolue bonne foi. Somme toute, les témoins entendus jusqu'ici ont été plus étonnés d'être appelés devant

M. le juge d'instruction qu'ils ne l'avaient été à l'audition du sermon de M. l'abbé Delafosse.

MME LEPAGE, marchande, a entendu M. l'abbé Delafosse dire que c'était pour les parents un grand péché d'envoyer les enfants à l'école neutre quand il y avait une école congréganiste dans le voisinage.

M. LE PRÉSIDENT. Quelle est votre appréciation et celle des personnes que vous avez entendues.

R. M. l'abbé Delafosse a été désapprouvé.

M. RENAUD, instituteur à Muel, a entendu le sermon prononcé le 27 mars à Gaël par M. l'abbé Delafosse, M. l'abbé Delafosse, dit le témoin, commença par remercier la population qui avait aidé à la construction de l'école. Il remercia le Frère. Puis il dit que le pays était divisé en deux camps : l'armée du diable et l'armée du bien. Il exhorta le clergé à refuser l'absolution aux parents qui envoyaient leurs enfants à l'école laïque. Il a ajouté que même l'enseignement que l'on pouvait donner du catéchisme dans les écoles laïques ne saurait être que mauvais.

M. LE PRÉSIDENT. Quelle a été l'impression causée par ce discours.

R. Très mauvaise.

M. MÉNAGER, notaire, maire de La Bouëxière, assistait, le 18 octobre, à la bénédiction de l'école congréganiste à La Bouëxière. M. l'abbé Delafosse a dit que la loi scolaire était impie et scélérate. Il y avait deux écoles désormais : l'école de Dieu, l'école du diable. Le devoir des parents était d'envoyer leurs enfants à l'école congréganiste.

M. LE PRÉSIDENT. Qu'a-t-il dit au point de vue de l'absolution ?

R. Il n'a pas parlé des sacrements.

D. Quelle a été l'impression produite ?

R. Les auditeurs étaient très surexcités, les femmes surtout.

TÉMOINS A DÉCHARGE

M. DE GOUTTEPAGNON assistait à la cérémonie de La Bouëxière ; quant au sermon qui a été prononcé par M. Delafosse, il ne peut en dire qu'une chose, c'est qu'on le retrouve exactement reproduit dans la brochure qui a paru chez M. Fougeray. A la lecture, il a été frappé de la parfaite conformité entre la brochure et le sermon. Quant à l'impression produite, ce n'a été qu'une impression favorable ; il s'en est rendu compte tant à l'église qu'à la procession. Aucun trouble, aucune querelle n'a été suscitée. Il peut affirmer de la façon la plus absolue que le mot loi scélérate n'a jamais été prononcé.

LE R. P. HAVARD, supérieur de l'institution Saint-Martin, a entendu le sermon de La Bouëxière. Le texte presque littéral s'en trouve dans la brochure. Quant à l'effet produit, il a été bon. On a écouté avec calme, sans émotion.

M. LE PRÉSIDENT. Est-ce que ce sermon n'a pas été une diatribe contre la loi scolaire ?

R. On peut en juger par la brochure. Le sermon a été imprimé tel qu'il avait été prononcé.

M. MÉNAGER, un des témoins précédents, qui revient sur le désir de M. le procureur de la République. — L'école laïque en commençant, dit-il, n'avait que deux ou trois élèves. Elle a maintenant quatre-vingts élèves. Ce résultat est dû, en grande partie, à l'impression mauvaise produite par le sermon de M. l'abbé Delafosse.

INTERROGATOIRE DE L'ABBÉ DELAFOSSE

M. L'ABBÉ DELAFOSSE, né à Bazouges-la-Pérouse, déclare être âgé de cinquante-cinq ans, vicaire général.

M. LE PRÉSIDENT. Reconnaissez-vous être l'auteur de la brochure imprimée chez Fougeray, reproduction d'un discours prononcé à l'occasion de l'inauguration des écoles chrétiennes et dédié aux parents chrétiens?

R. Oui, monsieur le président

D. L'imprimé n'est-il pas la reproduction très exacte du sermon dans son ensemble?

R. Très exacte, monsieur le président. La brochure est la reproduction exacte du sermon et je n'ai rien dit dans le sermon qui ne soit dans la brochure.

D. Ce sermon n'a-t-il pas été prononcé à différentes reprises par vous soit du haut de la chaire dans les églises, soit dans les réunions publiques.

R. C'est toujours dans une assemblée publique que j'ai pris la parole.

D. — Vous portiez la parole comme vicaire-général, délégué de Son Éminence?

R. — Oui, monsieur le président.

D. — N'avez-vous pas réédité ce sermon dans plusieurs communes de Rennes et de Montfort?

R. — Oui, monsieur le président. Le fond est le même.

M. le président donne ensuite lecture des passages incriminés.

« J'appelle tout spécialement votre attention, dit-il à M. Delafosse, sur les passages suivants que j'ai extraits de votre discours, en vous priant de me dire si les propos relevés dans ces passages ont bien été tenus par vous dans les circonstances que je viens de préciser :

« Voilà la vérité, mes très chers Frères, voilà la vérité! A cette heure, la bataille se livre sur le terrain de l'enseignement primaire entre les soldats de Dieu et les soldats du diable. — Vous savez de quel côté sont les soldats de Dieu, de quel côté sont les soldats du diable. Vous savez de quelles armes se servent les soldats de Dieu et de quelles armes les soldats du diable. »

M. L'ABBÉ DELAFOSSE. — Ces paroles, monsieur le président, ne sont que la répétition des paroles mêmes de S. E. le cardinal-arche-

vêque de Malines, que j'ai citées plus haut : « Nous le disons avec une conviction profonde, l'école sans Dieu est de tous les engins de guerre le plus meurtrier ; elle forme inévitablement un peuple sans Dieu. Or, l'histoire le démontre, un peuple sans Dieu est un peuple fini. »

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous fais observer qu'en les introduisant dans votre discours, vous les avez revendiquées comme vôtres.

R. — Je ne dis pas cela, monsieur le président, pour diminuer ma responsabilité, mais simplement pour vous faire observer que je me suis mis sous le haut patronage d'un éminent prélat, et je m'honore d'avoir prononcé ces paroles.

M. le président continue la lecture :

« Le principal engin de guerre mis en œuvre par l'enfer et ses suppôts, le plus perfide, le plus efficace pour le mal, est sans contredit l'école neutre, si justement appelée l'école sans Dieu. Aujourd'hui, le diable et ses soldats sont plus habiles et plus perfides ; on ne veut plus faire de martyrs, on a vu que cela ne réussissait pas ; on veut faire des athées, c'est-à-dire des hommes sans Dieu, des hommes ennemis de Dieu ; mais, afin d'avoir des hommes sans Dieu, il faut commencer par faire des enfants sans Dieu, et c'est pour cela que l'on a inventé l'école neutre.

« L'école neutre, c'est une école entièrement soustraite à l'autorité de l'Eglise, à la surveillance de l'Eglise, au contrôle de l'Eglise, seule dépositaire et gardienne de la foi : — les évêques et les prêtres ne sont pas admis à pénétrer dans cette école. — L'école neutre, c'est une école d'où l'on exclut la prière, l'enseignement du catéchisme et tout ce qui tient à la religion : c'est une école dont le nom même de Dieu est banni. »

M. L'ABBÉ DELAFOSSE. Pour preuve que je n'ai pas exagéré, qu'il me suffise de dire que M. Jules Simon ayant présenté un amendement pour que soient inscrits au programme l'amour de Dieu et l'amour de la patrie, on a supprimé l'amour de Dieu.

M. LE PRÉSIDENT. Mais, en dehors de l'impossibilité physique ou morale, il y a faute très grave à envoyer ses enfants à l'école neutre.

M. L'ABBÉ DELAFOSSE. Monsieur le président, permettez-moi de vous faire observer que je n'ai pas dit qu'il y avait une faute très grave, il y a faute grave... C'est déjà beaucoup...

M. LE PRÉSIDENT. Pardon, c'est une erreur involontaire de ma part.

« Et un père qui s'obstinerait à le faire dans ces conditions, ne pourrait pas plus recevoir l'absolution que celui qui s'obstinerait à s'enivrer, à voler ou à se livrer à l'impudicité. Voilà la vérité. »

M. L'ABBÉ DELAFOSSE. Ce n'est qu'un enseignement de la théologie.

M. LE PRÉSIDENT. Vous comparez le fait d'envoyer ses enfants à l'école laïque avec le fait de se livrer à l'impudicité. Cette comparaison est le renversement des lois morales qui sont la base de la religion.

R. C'est enseigné couramment dans l'Eglise. C'est une thèse.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est en contradiction avec les lois morales. (Sourires.)

M. L'ABBÉ DELAFOSSE. — L'Eglise en est le juge.

M. LE PRÉSIDENT :

« Que feriez-vous, pères de famille, si l'on vous proposait de confier vos enfants à un maître qui, chargé de les instruire de leurs devoirs, aurait la défense de les entretenir de leurs devoirs envers leurs parents et devrait vous passer sous silence comme si vous n'existiez pas ou comme si vous n'étiez pas leur père? Que feriez-vous si vous connaissiez un lieu où il serait défendu à vos enfants de parler de vous avec respect, honneur et affection? Que feriez-vous si vous connaissiez un lieu où vos enfants ne pourraient pas même prononcer respectueusement votre nom? Est-ce que vous confieriez vos enfants à ce maître? Est-ce que vous enverriez vos enfants dans ce lieu-là?

« Eh bien! il y a un lieu où des maîtres chargés d'instruire de leurs devoirs des enfants qui sont les enfants de Dieu ne peuvent pas les instruire de leurs devoirs envers lui et doivent passer Dieu sous silence, comme s'il n'existait pas, ou comme s'il n'était rien pour eux. Ce lieu, c'est l'école neutre.

« Eh bien! Il y a un lieu où il est défendu à vos enfants de prononcer le nom trois fois saint de Celui à qui nous disons : Notre Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié!.. Ce lieu c'est l'école neutre. Attentat contre les droits de Dieu!

« Je pourrais ajouter, quoique ce soit un peu en dehors du point précis qui nous occupe : et vous, mères de famille, mères chrétiennes, que feriez-vous si vous saviez un lieu où il serait défendu à vos enfants de prononcer avec respect et affection votre nom, le nom de leur mère? Or, il y a un lieu où il n'est pas permis à vos enfants de prononcer avec l'honneur et l'amour qui lui sont dus le nom de notre chère Mère du paradis, le doux nom de Marie, la sainte Mère de Dieu, la mère de la miséricorde, notre plus sûre espérance, celle que nous aimons à saluer en lui disant : *Salve regina, mater misericordiae, vita, dulcedo et spes nostra, salve!* Ce lieu c'est l'école neutre! Est-ce que ce n'est pas une monstruosité?

« En vérité, ne semble-t-il pas, mes frères, que par un secret jugement de Dieu, les mécréants qui ont inventé l'école neutre se soient fait justice à eux-mêmes et qu'ils aient compris que ni Jésus-Christ, ni rien de ce qui le rappelle ne pouvait être là où ils sont, suivant cette parole de l'Apôtre : Est-ce qu'on peut associer la justice avec l'iniquité? ou la lumière avec les ténèbres? ou Jésus-Christ avec Bélial? »

M. L'ABBÉ DELAFOSSE. — Je vous ferai remarquer, monsieur le président, que le mot *mécréant*, que l'on a particulièrement souligné,

est employé ici dans le même sens que lui donne Littré : *Mécréant* veut dire *esprit fort*. Et Voltaire a dit : ce sont des mécréants qui contredisent que la Providence est tout.

M. LE PRÉSIDENT. Ce mot a peut-être été détourné de son sens depuis.

R. En parlant le français du XIX^e siècle, je ne crois pas me tromper.

La lecture continue :

« Vous comprenez donc, mes Frères, comment l'école neutre, en vous ôtant les facilités qui vous sont dues en vue de l'accomplissement d'un devoir sacré, est un attentat contre vos droits paternels, »

« ... Qu'il en soit ainsi chez nous comme dans la plupart des cas je le reconnais, mais je me hâte d'ajouter que c'est un motif de plus pour vous, mes très chers Frères, de vous défier de l'école neutre et de la fuir. »

« Ici, on prend des ménagements. On sait que si, au moment de la laïcisation de nos écoles, vous aviez vu tout à coup le crucifix disparaître, la prière supprimée, l'enseignement du catéchisme suspendu, en un mot, l'école neutre vous apparaître dans son odieuse réalité, vous en auriez eu horreur. »

« La Sainte-Enfance ! arracher des petits enfants, des milliers de petits enfants aux animaux immondes auxquels on les jette en pâture, ou à l'eau des fleuves dans lesquels on les noie, leur procurer le saint baptême et leur ouvrir le Paradis, à coup sûr c'est très beau, très méritoire et très digne de vous, mes Frères ; mais les vôtres, vos enfants à vous, qui sont le sang de votre sang, la chair de votre chair, il faut avant tout les sauver des empoisonnements inévitables de l'école sans Dieu. »

M. l'abbé Delafosse reconnaît, sans la moindre hésitation, être l'auteur de ces paroles.

M. LE PRÉSIDENT, s'adressant à M. l'abbé Delafosse. — M. le procureur de la République va vous dire tout à l'heure que votre sermon n'est qu'une longue diatribe contre la loi scolaire du 28 mars 1882. Il semble que le législateur et le gouvernement y sont pris à parti en termes assez violents.

M. L'ABBÉ DELAFOSSE. — Mon discours est une théorie doctrinale, dans laquelle j'expose la vérité suivant les enseignements de l'Église. Je n'ai pas une seule fois parlé de la loi, ni du gouvernement, qui du reste n'est pas l'inventeur de l'école neutre et qui n'en a pas le monopole, puisque l'école neutre existait ailleurs bien avant d'exister en France.

M. LE PRÉSIDENT. — Permettez-moi de vous faire remarquer que, d'après les dépositions recueillies soit à l'audience, soit devant le juge d'instruction, votre sermon a été sévèrement apprécié, et ce dans tous les partis.

M. L'ABBÉ DELAFOSSE. — Je n'entrerai pas dans les détails et je ne sens pas le besoin de discuter des témoignages dont vous-même, monsieur le président, pouvez si bien voir le peu d'importance, puisqu'ils varient si facilement. Comment se fait-il, d'ailleurs, que si mon discours, prononcé à Breteil à onze heures du matin, a causé dans la commune l'excitation que l'on dit, ce même discours, reproduit trois heures plus tard à Mordelles, c'est-à-dire à trois lieues de là, devant une église pleine, ait causé dans cette importante localité si peu d'émotion que M. le juge de paix, interrogé par M. le juge d'instruction, a répondu par une dépêche qui est au dossier : « Il n'y a pas eu de discours à Mordelles. » (Sensation.)

A la demande de M. le président s'il n'a pas d'autre observation à ajouter, M. l'abbé Delafosse se lève et d'une voix solennelle, avec la dignité qui le caractérise, prononce les paroles qui suivent :

DÉCLARATION DE M. DELAFOSSE

Monsieur le président, messieurs. Si ma personne était seule en cause, je serais seul ici devant vous et je me bornerais à vous dire : Vous avez entre les mains le petit livre où mes paroles sont fidèlement reproduites; j'ai parlé suivant ma conscience, prononcez suivant la vôtre. Je n'en désire pas davantage.

Mais ma personne n'est rien ici. Il s'agit des droits de la vérité religieuse, et puisque, à mon occasion, ces droits peuvent être discutés, il importe qu'ils soient mis en pleine lumière.

C'est ce que fera tout à l'heure mon honorable défenseur. Il vous parlera en jurisconsulte, moi je vais vous parler en prêtre.

Il n'entre pas dans mes habitudes de décliner la responsabilité de mes actes ou de mes paroles; dans la circonstance présente, je la revendique tout entière.

J'ai dit la vérité, c'était mon droit et c'était mon devoir.

J'ai dit la vérité telle que l'enseigne l'Eglise catholique et telle que j'ai mission de l'enseigner en son nom.

C'était mon droit, parce que c'est le droit d'un prêtre d'enseigner la doctrine catholique sur la question de l'école, comme sur tout autre point du dogme et de la morale.

C'était mon devoir, parce que ce serait de notre part une trahison de ne pas éclairer sur leurs devoirs religieux les populations chrétiennes qui attendent de nous cette lumière et qui en ont d'autant plus besoin, qu'à l'heure présente, les prédicateurs de l'erreur abondent et se donnent libre carrière par la parole et par la plume.

En disant la vérité, je crois avoir gardé la mesure de toutes les convenances. Sans doute la vérité que j'ai dite est forte de sa nature et je l'ai présentée sans déguisement comme sans réticence, mais on ne peut relever dans mon discours ni une parole violente, ni un terme inconvenant.

En disant la vérité, pourquoi ne l'ajouterais-je pas, je me suis tenu strictement sur le terrain religieux, et je ne pourrai être accusé d'avoir fait une incursion dans le domaine de la politique que par ceux-là dont toute la politique serait de faire la guerre à Dieu.

Dans ces conditions, messieurs, je ne puis que maintenir devant vous les paroles par lesquelles se termine mon interrogatoire : Je n'ai ni à retirer, ni à regretter une seule de mes paroles, qui toutes ont été prononcées par moi après mûre réflexion, en pleine connaissance de cause et en parfaite conformité avec l'exacte vérité de notre sainte foi.

J'en accepte toutes les conséquences.

Les paroles de M. le vicaire-général causent une profonde émotion dans toute l'assistance.

M. LE PRÉSIDENT, s'adressant à M. Delafosse. — Mon devoir est de vous faire une observation. La loi de 1882 est une loi comme les autres, qui doit être observée. Vous pouvez faire le vœu qu'elle soit rapportée, mais, tant qu'elle ne le sera pas, notre droit est de la faire respecter.

M. L'ABBÉ DELAFOSSE. — Je laisse à mon honorable défenseur le soin de discuter si j'ai attaqué la loi.

Sur la demande de M. le président, M^e Carel déclare qu'en sa qualité d'étranger, il tient à se conformer à la tradition du tribunal de Rennes, qui donne d'abord la parole au défenseur.

M^e Carel prend la parole à deux heures. Ayant tenu à donner tous les détails des témoignages et de l'interrogatoire et à faire les citations des passages du discours relevés par l'accusation, il nous est impossible de résumer aujourd'hui la plaidoirie de M^e Carel. Nous la réservons pour demain. Qu'il nous suffise de dire que, pendant quatre heures, M^e Carel a enthousiasmé l'auditoire.

Sa plaidoirie était divisée en deux parties : partie de droit pur, où il a exposé avec sa magistrale autorité de jurisconsulte une thèse absolument indiscutable. Dans la partie de fait, il a prouvé que M. Delafosse n'avait parlé qu'en prêtre et s'était maintenu dans les limites de sa mission sacerdotale.

De l'avis de tous, rarement plus belle plaidoirie avait été prononcée à Rennes. C'était une merveille, aussi les applaudissements ont-ils éclaté dans toute la salle aux derniers mots de la péroraison.

A six heures, la parole a été donnée à M. le procureur de la République; à huit heures moins le quart, les débats sont terminés. Le tribunal renvoie le prononcé du jugement à une audience ultérieure.

Dans le jugement prononcé contre M. l'abbé Delafosse, et qui condamne ce vénérable ecclésiastique à 200 fr. d'amende, les juges se sont, en quelque sorte, excusés de ne pas être plus

sévères : la prison, ont-ils dit en substance, eût réclamé en temps ordinaire un criminel à ce point dangereux ; mais ils ont voulu se souvenir que nous sommes « dans une période d'apaisement ». On s'en aperçoit en effet.

Les prévenus, dans l'affaire de Notre-Dame-de-l'Usine, ont été condamnés à vingt-cinq francs d'amende, la dissolution étant de plus, prononcée contre le Syndicat. Le motif principal invoqué par le jugement est que plusieurs membres de ce Syndicat étaient étrangers à l'industrie textile. Il est possible que des irrégularités aient été commises à Lille ; mais on ne peut nier que, tous les jours, la même loi de 1884 ne soit violée par des syndicats révolutionnaires, auxquels on a garde de toucher. Dans ces syndicats prennent place, au mépris de la loi, de faux ouvriers qui n'ont pas travaillé depuis dix ans, des conseillers municipaux, des fauteurs habituels de grèves, des meneurs de profession, des journalistes en quête de popularité.

Un autre grief reproché au syndicat de Notre-Dame-de-l'Usine était qu'on y traitait « des questions étrangères aux intérêts professionnels ». Ce grief est plus exorbitant que le reste, quand on réfléchit à ce qui se débite à la Bourse dite du Travail, quand on sait pertinemment que presque tous les syndicats ouvriers sont des comités de propagande socialiste et rien autre ! On a dissous ce syndicat parce qu'il était catholique tout simplement. C'est, du reste, ce qu'a dit assez clairement l'avocat général, M. Fournez, lorsque, interrompant la plaidoirie de M^e Théry, il s'est écrié : « Nous ne sommes plus dans l'ère de la tolérance, nous entrons dans celle des poursuites. » Voilà un aveu !

Voici l'analyse du réquisitoire de M. le procureur de la République et de l'éloquent plaidoyer de M^e Théry, que nous croyons devoir reproduire en raison de l'importance de ce procès :

Réquisitoire de M. le procureur.

Avant de m'expliquer sur le débat, je demande à en préciser la nature et la portée.

Ce que je poursuis, ce n'est nullement l'organisation complexe qui a son siège à Mouveaux, ce n'est un procès ni politique ni religieux.

C'est un procès de droit commun. Je poursuis pour infraction à la

loi sur les syndicats. Il en résulte que je n'ai pas à mettre le pied sur le terrain brûlant de la politique et de la religion. Si quelqu'un le fait, ce seront mes adversaires; en ce cas, je leur en laisse l'entière responsabilité. De mes lèvres ne tombera aucune parole provocatrice.

Si je suis amené sur ce terrain, je parlerai nettement, car je n'ai point pour habitude de mettre mon drapeau en poche. Je me cantonnerai sur le terrain juridique, car je poursuis des violations de la loi du 24 avril 1884.

Qu'est-ce que l'association professionnelle ?

C'est un syndicat professionnel fondé à la fin de l'année 1890.

Je trouve une lettre adressée au maire de Mouveaux par laquelle M. Féron-Vrau communique les statuts. J'ai tenu à en préciser la date, le 18 décembre 1890, car j'ai lu dans un journal qu'on se proposait de contester la date, qui, d'après lui, serait le 22 décembre 1891. Or, le ministère public fait résulter le délit de séances tenues les 15 et 16 juillet 1891. On rappellera ce vers de la fable :

Comment l'aurions-nous fait si nous n'étions pas nés ?

Je crois que cet argument ne sera pas employé, car il est incontestable, M. Féron-Vrau l'a dit, dans une déclaration très nette et très loyale, que le syndicat avait existé à partir de décembre 1890.

On fera des restrictions; il y a eu, dira-t-on, des modifications, un autre titre, soit; mais il a commencé à fonctionner à partir de décembre 1890, car à quel titre se serait-il réuni? Dans le cas contraire, il serait tombé sous le coup du Code pénal.

Qu'est-ce qu'un syndicat.

En apparence, une association professionnelle. C'est un certain nombre de patrons adonnés à titres divers à l'industrie textile; ils ont profité des dispositions libérales de la loi pour se réunir et discuter leurs intérêts.

En réalité, ce n'est nullement un syndicat professionnel. C'est une réunion publique et ouverte à tous ceux qui veulent y entrer sur invitations ou sans invitations. Voyez la déposition de M. l'abbé Courquin, qui disait : Je suis allé sans y avoir été invité; si je m'y suis rendu, c'est sur la foi d'un prospectus qui m'est tombé entre les mains. Il n'avait rien de professionnel; c'était un syndicat catholique.

Les premiers statuts portaient Association catholique des patrons du Nord. C'est sur les observations du ministre que le titre a été modifié.

J'en trouve la preuve dans cette brochure. Il était certainement difficile de se procurer le texte de cette brochure! — le garde des sceaux lui-même ne pouvait le trouver. — Je vais cependant vous dire pour qu'il n'y ait pas d'arrière-pensée, de quelle façon je l'ai en ma possession. Je l'ai reçue du procureur général de Douai, à qui le garde des sceaux l'avait envoyée.

On l'a dissimulée par tous les moyens possibles. (Murmures, rires, Ah! Ah!)

M. le procureur, se tournant vers le public :

S'il se produisait, dit-il, des manifestations, je prendrais des réquisitions pour faire évacuer la salle.

— On a donc fait tout le possible, continue-t-il, pour la dissimuler.

Le dépôt n'en a jamais été fait à la préfecture ni au parquet. Elle porte d'abord en tête : Association professionnelle des patrons du Nord. Réunions, mercredi et jeudi, 15 et 16 juillet, à Notre-Dame du Haut-Mont.

Deux séances, le matin et soir. Présidence de M. Fichaux.

Il énumère alors les titres des œuvres examinées aux séances des 15 et 16 juillet.

En voici les principaux : Notre-Dame de l'Usine. Discussion sur la propagande de la *Croix*, adresse au Saint-Père. Mariages ouvriers. Retraites de patrons et d'ouvriers.

Avec cette connaissance que vous avez de l'objet des délibérations du syndicat, vous pouvez apprécier ma prétention à l'égard de l'association professionnelle des patrons du Nord.

Je relève une double prévention :

La première est d'avoir admis des étrangers dans les réunions du syndicat.

Quatre Pères et plusieurs prêtres ont pris part aux discussions, ainsi que des industriels absolument étrangers à l'industrie textile ; de même un ancien instituteur de Roubaix, M. Alexandre Faidherbe, assistait aux réunions.

Je dis que ces personnes n'y pouvaient figurer à aucun titre.

On objectera que ces réunions n'étaient pas syndicales, mais extra-syndicales, que c'était un congrès auquel on avait convoqué un nombre de personnes étrangères plus grand.

Où prenez-vous le droit de convoquer de grandes et de petites assises ?

Ce n'étaient que des conférences politico-sociales religieuses.

C'était cependant une réunion syndicale.

Voyez la communication par laquelle M. Féron-Vrau a mis au courant la réunion des difficultés avec le Parquet. Il y avait donc des membres du syndicat.

Battu sur ce point, on en soulève un autre. On vient nous dire que les étrangers sont allés aux réunions à titre consultatif. Or, les dépositions prouvent qu'ils y ont joué un rôle prépondérant.

Le procureur conclut qu'il a bien établi d'une façon claire et évidente la première prévention.

Il en arrive au second chef d'inculpation. Le syndicat s'est occupé de questions religieuses et sociales.

Il reconnaît que les membres du syndicat ne se sont pas occupés

de politique, mais il ajoute que s'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils savaient bien que c'est la politique qui divise le plus.

Il continue en disant qu'ils se sont occupés de questions sociales et religieuses, alors que la loi ne leur permettait que d'examiner les questions industrielles, économiques et agricoles.

Ce qu'a fait le syndicat professionnel, dit-il, c'est tourner la loi sous le prétexte de la respecter. Un prévenu a dit que la loi était une loi d'oppression; non, certes, cette loi est libérale.

M. Fournez veut prouver par les travaux préparatoires au vote de la loi et entre autres par le rapport de M. Marcel Barthe au Sénat et celui de M. Allain-Targé à la Chambre que cette loi doit être interprétée dans un sens restrictif. Il y a eu au cours de cette discussion un dissentiment entre le Sénat et la Chambre des députés. Le triomphe est resté au Sénat.

La loi ne veut pas que les syndicats s'occupent de politique ou de religion.

Les deux contraventions relevées sont bien nettes, ajoute-t-il; vous appliquerez la peine aux sept prévenus.

Après l'amende, il y a une sanction à prononcer : c'est la dissolution de ce syndicat.

Les patrons du syndicat sont des pécheurs impénitents : ils ont été avertis deux fois par le garde des sceaux. Ils continueront.

M. Féron-Vrau l'a dit tantôt : La question religieuse est inhérente à la partie économique.

Un arrêt de la Cour de Paris a dissous un syndicat de mineurs qui avait en son sein d'anciens ouvriers.

La défense dira : Pourquoi nous poursuivez-vous, tandis qu'on ne poursuit pas les autres syndicats? Je suis autorisé à déclarer que partout où on signalera un syndicat illégal, de n'importe quelle nuance politique, nous le poursuivrons. L'ère de la tolérance est passée. Vous pouvez prendre acte de ma déclaration.

La plaidoirie.

M^e Théry se lève. J'ai entendu, dit-il, au début du réquisitoire de M. le procureur, un mot qui m'a étonné : Ne me provoquez pas. Nous ne provoquerons pas, mais nous nous défendrons. Il y a ici autre chose que la discussion d'un texte de loi; je dois élever le sujet. Je demande pourquoi on poursuit un syndicat qui travaille à l'amélioration du sort des ouvriers, tandis qu'on tolère tant de syndicats qui s'occupent de politique pure. Il est vrai que le ministère public vient de dire qu'on les poursuivrait enfin. Je l'en félicite.

Le défenseur, remontant à la source de la situation sociale actuelle, dit que si l'anarchie lève si audacieusement la tête et si le socialisme même devient si puissant, c'est que l'influence chrétienne disparaît de plus en plus de la société. Depuis quinze ans, les lois sont faites

pour amener cet état de choses : on n'a point peur des gendarmes. C'est un frein moral qu'il faut. La société est punie par où elle a péché.

Vous avez ôté, continue M^e Théry, l'idée de Dieu du peuple, et le peuple vous répond : s'il n'y a pas de Dieu, il n'y a pas de droit, il n'y a pas d'autorité; et avec de tels principes, que deviendra le monde, quand ces gens-là arriveront au pouvoir? et ils y arriveront: nous l'avons vu récemment à Roubaix et à Marseille. En vous disant cela, je ne fais pas de politique, je ne parle pas de religion, je peins la situation. Les patrons, devant cet état de la société, se sont dit : Nous devons travailler à rétablir la paix entre eux et nous. C'est animés de cette pensée qu'ils ont fondé le syndicat.

M^e Théry montre par des faits les résultats acquis dans l'usine de M. Féron-Vrau — ce que peut l'idée chrétienne sur des ouvriers et ce que devient une usine, un atelier, lorsque le patron, tout en sauvegardant la situation matérielle du travailleur s'occupe de son bien moral. Chez M. Féron-Vrau, tous sont heureux, tous aiment leur patron; on se dispute l'entrée de cette maison, et quand on y est on aime à y rester.

Est-ce que les patrons, qui sont riches, qui ont tout ce qu'il faut pour être heureux, ne pourraient pas laisser de côté ce soin moral des ouvriers? Aussi chez eux les relations sont faciles et les grèves moins fréquentes.

On a semblé dire tout à l'heure que M. Féron-Vrau occupait une situation fictive au syndicat; messieurs, M. Féron-Vrau est un homme de trop grande valeur pour servir de paravent! Non, M. Féron-Vrau est le véritable président, je dirai plus : si M. Féron-Vrau et les autres membres du conseil d'administration n'avaient pas eu cette situation officielle dans le syndicat, leur intelligence, leur haute compétence et leur sens pratique les auraient mis forcément en vedette et on n'aurait pu se passer d'eux!

L'honorable défenseur repousse cette idée que le syndicat n'est pas un syndicat d'industrie textile. Ce qui le prouve, c'est que M. Verley, grand amidonnier, ayant demandé d'en faire partie, on lui a répondu : « Vous n'appartenez pas à l'industrie textile. »

On répète sans cesse que le syndicat a admis des étrangers dans ses réunions; mais n'est-il pas naturel que l'on invite des spécialistes? Je vous dirai que moi-même j'ai été demandé par le conseil d'administration. Tous les jours, ces faits se produisent. Les commissions parlementaires n'appellent-elles pas dans leur sein des spécialistes? On ne veut pas que les séances des 15 et 16 juillet aient été un congrès. Cependant c'est rigoureusement exact, et si vous voulez poursuivre tous les syndicats qui organisent des congrès et des conférences, je vous prédis que vous aurez des surprises désagréables.

Incidentement M^e Théry parle des notes de police données sur les

sept prévenus et figurant au dossier. Pour deux seulement il est répondu par la mention très bien, et pour les autres, bien seulement. Je dois cependant constater, dit-il, qu'à la question posée dans le bulletin : S'adonne-t-il à l'ivrognerie ? on répond négativement pour tous les sept. (Rires dans l'auditoire.)

L'orateur se demande comment on doit interpréter la loi. C'est une loi de liberté, a dit M. le procureur, mais dans un sens restrictif. Ce n'est cependant pas ce qui ressort de la circulaire de M. Valdeck-Rousseau, alors ministre, quand il disait que la loi avait aussi pour but de protéger les intérêts, non seulement industriels ou économiques, mais généraux des travailleurs. Quand le ministère public nous dit que le syndicat peut s'occuper d'économie, mais non point du sort des ouvriers, il prouve qu'il ne sait pas bien ce que c'est que l'économie politique. S'occuper du sort des ouvriers, c'est de l'économie politique.

Le défenseur revient sur la question de l'admission des étrangers dans les réunions des syndicats ; il cite un passage des statuts de l'association des marins de Dunkerque où il est dit que l'on pourra recevoir des personnes étrangères, mais que celles-ci n'auront pas voix délibérative, et s'écrie : « Mettez-là sur votre liste, monsieur le procureur ! »

M^e Théry signale également toute une série de syndicats établis à Roanne, Troyes, Angers, Montpellier, où les étrangers sont admis à titre consultatif.

M. le procureur l'interrompt en ces termes : Je vous ai déjà dit que l'ère de la tolérance était passée.

M^e Théry : Il est malheureux alors qu'elle soit passée pour nous ! L'orateur continue en démontrant que tous les syndicats organisent des congrès et des réunions publiques ; ainsi un syndicat de chauffeurs-mécaniciens à Paris tient actuellement un congrès et hier un docteur y a pris la parole. Mieux que cela, ce congrès était présidé par M. Jules Roche, ministre du commerce, et M. Lockroy en était le président d'honneur, entouré d'ailleurs de nombreux députés et sénateurs.

Faites donc poursuivre le ministre du commerce, monsieur le procureur !

M^e Théry aborde le reproche qu'on a fait au syndicat de s'occuper de questions sociales et religieuses : il prouve avec infiniment de bon sens et avec une logique rigoureuse, à l'aide de citations, que les syndicats peuvent s'occuper des intérêts généraux de l'industrie, et par conséquent de tout ce qui touche aux intérêts professionnels et au sort de l'ouvrier.

Le libre-échange, le choix des députés ne sont-ils pas des questions importantes pour les industriels et par conséquent pour le syndicat professionnel ? Ceux-ci ont donc le droit de choisir des

députés qui partagent leur manière de voir et même de fonder des journaux qui défendent leurs intérêts. Le syndicat des mineurs du Pas-de-Calais ne s'est-il pas occupé dernièrement d'élections et a-t-il été poursuivi pour cela? mais tous les syndicats font de la politique, et on vient nous dire que nous ne pouvons pas en faire. Eh bien! non, nous ne nous en occupons pas; la *Croix* non plus, puisqu'elle accepte toutes les formes de gouvernement.

Des syndicats ont obtenu l'autorisation, bien qu'il fût spécifié dans leurs statuts qu'ils s'occuperaient de questions sociales et religieuses : à nous seuls on refuse tout.

M^e Théry parle de nouveau de l'importance des idées chrétiennes pour l'ouvrier: sans religion, dit-il, la morale est nulle. Celui qui ne croit pas, ajoute-t-il, et qui ne vole pas est un sot.

Puis il fait l'éloge du journal *la Croix*: la création d'un journal est le seul moyen de répondre aux attaques de journaux violents qui appellent les usines des bagnes et les contre-mâtres des garde-chiourmes. Il est utile et indispensable d'avoir donné au syndicat un caractère chrétien: quand le pèlerinage ouvrier a eu lieu à Rome, il y a eu une impression profonde chez tous les ouvriers qui ont su quel accueil avait été fait à leurs camarades par le Souverain-Pontife.

Il rappelle cette scène émouvante au cours de laquelle Léon XIII a attaché sur la poitrine d'un vieux travailleur de Dorignies la croix de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand; c'est par le cœur que les patrons attirent leurs ouvriers, c'est loin de leur préparer des bagnes.

On a voulu aussi voir des mystères impénétrables dans la maison de retraite de Mouveaux; 2,000 ouvriers y ont passé; parmi eux il y a l'ouvrier jeté dans les oubliettes qui aurait pu renseigner M. le ministre. (Hilarité.)

Oui, conclut l'honorable avocat, faites des ouvriers chrétiens, vous aurez de bons ouvriers. Car le devoir du patron, c'est la loi qui le dit, est de veiller au maintien des bonnes mœurs dans ses ateliers; il n'y aura pas de morale solide sans religion.

M^e Théry termine en se félicitant des poursuites qui ont été intentées contre le syndicat des patrons. « Cela m'a donné l'occasion, dit-il, de dire au grand jour ce que font et ce que savent faire les patrons chrétiens et catholiques. Si les associations catholiques se développent, au lieu de la haine dans le cœur de l'ouvrier, ce sera l'amour, la réconciliation, et c'est précisément ce qui a prévalu dans ces poursuites; on a peur, dans certains milieux, de ce progrès salutaire accompli dans les rapports du patron et de l'ouvrier, et on veut y apporter des entraves.

De là ce procès. Quant aux patrons que j'ai l'honneur de défendre, ils ont accompli leur devoir jusqu'au bout et il ne se trouvera pas un tribunal pour dire qu'ils ont outrepassé leurs droits.

A la suite de ce magnifique plaidoyer, le tribunal a rendu

le jugement que nous avons fait connaître, condamnant MM. Féron-Vrau, Cordonnier, Leclercq, Dutilleul, Tiberghien, Levasseur et de Bailliencourt, administrateurs, chacun à 25 francs d'amende et solidairement aux dépens, et prononçant en outre la dissolution du syndicat.

L'affaire sera portée en appel.

NÉCROLOGIE

Le Sacré-Collège vient d'être de nouveau douloureusement atteint par la mort de Son Em. le cardinal BATTAGLINI, archevêque de Bologne.

Il était né le 13 mars 1823. Il fut créé et publié cardinal-prêtre dans le consistoire du 27 juillet 1885, du titre de Saint-Bernard aux Thermes.

Le cardinal Battaglini était membre des congrégations des Evêques et Réguliers, de l'Index, des Etudes, Laurétane. Il était archevêque de Bologne depuis 1879. Auparavant il avait occupé le siège de Rimini.

Le cardinal Battaglini avait fait de fortes études scientifiques et littéraires, dans lesquelles il fit preuve d'une intelligence remarquable. L'état précaire de sa santé ne faisait que trop prévoir une mort qui afflige aujourd'hui le Souverain Pontife et le Sacré-Collège.

LES CHAMBRES

M. Cavaignac, ministre de la marine, a été mis en minorité par la Chambre (séance du 11 juillet) à la suite d'une question de M. Pourquery de Boisserin — transformée en interpellation au cours de la séance — au sujet des affaires du Dahomey. Nous détachons du compte-rendu des débats parlementaires, les détails relatifs à cet incident :

M. POURQUERY DE BOISSERIN demande à M. Loubet à l'aide de quel crédit il compte commencer les opérations contre Béhanzin. Après l'acte que vient de commettre ce roitelet, il ne reste plus qu'à évacuer la colonie ou à marcher en avant.

L'orateur demande ce qu'on a fait des trois millions votés par la Chambre le 11 avril dernier pour les opérations au Dahomey. On a trop tardé à occuper le territoire africain ; on a trop tardé à déclarer

le blocus. Behanzin a pu recevoir de grandes quantités de munitions de guerre et attaquer nos soldats.

L'orateur regrette les hésitations du gouvernement et demande si le colonel Dodds peut donner des ordres avec la certitude d'être obéi. Sur les trois millions votés, quelle somme reste encore à la disposition du ministre ? Si tout a été dépensé, il faut que le gouvernement réclame de nouveau un crédit.

M. CAVAINAC expose la situation telle qu'elle était au mois d'avril. Les trois millions ont été employés à augmenter l'effectif au Dahomey. On a transporté deux compagnies de Sénégalais, on a développé le recrutement des troupes coloniales. Le colonel Dodds a recruté un certain nombre de volontaires sénégalais qu'il a fallu instruire et dégrossir. Une compagnie d'infanterie et de l'artillerie ont été adjoints. On a fait partir en mer des baraquements assurant l'installation des troupes, et on a organisé une flottille.

Telles sont les mesures prises. Le commandement supérieur a été remis au colonel Doodds. Quant à la flottille, elle est placée sous les ordres de la marine. Le blocus a été retardé jusqu'à ce que l'état des forces permit de le faire respecter.

M. POURQUERY DE BOISSERIN constate que le ministre n'a pas fait connaître le nombre des hommes envoyés, ni la date de leur départ. Pourquoi n'avoir pas fait appel aux volontaires de l'armée française ?

L'orateur constate, en outre que la marine française est incapable de transporter des troupes. Il a fallu construire une flottille spéciale. Les équipages réquisitionnés ont-ils reçu l'ordre de descendre à terre ? Il faut absolument établir l'unité de commandement.

Le gouvernement a eu tort de négocier avec Béhanzin la restitution des otages ; on a manqué d'énergie.

M. CAVAINAC répond qu'à la fin de juillet, 2,000 hommes seront dans le golfe de Bénin. Le commandant du blocus et le commandant des troupes de terre ont deux missions absolument distinctes et l'unité de direction appartient au ministre de la marine, seul responsable.

M. POURQUERY DE BOISSERIN demande à transformer sa question en interpellation.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. POURQUERY DE BOISSERIN réclame des explications sur l'emploi des trois millions. Il demande pour quelles raisons on n'a pas occupé Wydah. Il estime que le ministre ne peut diriger l'opération. L'initiative appartient à celui qui se trouve sur les lieux mêmes.

Les événements ne permettent pas à ce commandant d'attendre des ordres ministériels. Il faut prendre le commandant soit dans la marine, soit dans l'armée, et on peut être convaincu qu'il sera animé du même esprit de patriotisme.

L'orateur dépose un ordre du jour invitant le gouvernement à remettre au commandant l'unité de direction des opérations.

M. CAVAIGNAC déclare n'avoir nullement l'intention d'imposer ses ordres. Les opérations du blocus sont distinctes de celles de terre.

L'ordre a été donné aux deux commandants de se prêter mutuellement le concours le plus empressé.

M. LE PROVOST DE LAUNAY constate que l'on n'est pas plus avancé aujourd'hui qu'il y a trois mois. Le gouvernement doit dire quelle est la somme dépensée ; il doit choisir dans l'armée ou la marine un homme décidé à réaliser le programme de la Chambre. Il doit dire s'il veut aller à Abomey, et il doit enfin exposer sa politique coloniale au Dahomey.

M. HERVIEU dit qu'il croit que les trois millions sont dépensés.

M. POURQUERY DE BOISSERIN demande si oui ou non il y aura unité de commandement, afin d'éviter des à-coups.

M. LE MYRE DE VILLERS dit que les flottes doivent rester sous les ordres du ministre.

M. CLÉMENCEAU demande si Behanzin a une flotte à opposer à la nôtre ; sinon, il faut que le commandant de la flotte soit aux ordres du commandant de terre. On doit faire disparaître l'ancien antagonisme qui règne entre la guerre et la marine.

M. CAVAIGNAC déclare qu'il a donné des instructions pour que les commandants se prêtent un concours mutuel. Le commandant à terre n'a aucune compétence pour conduire les opérations de la flotte.

M. CLÉMENCEAU. Rappelez-vous les fâcheux incidents qui se sont produits dans le golfe de Bénin.

M. CAVAIGNAC dit que le commandant Fournier n'avait fait qu'obéir aux ordres reçus de Paris. Il donne lecture du rapport du commandant Fournier déclarant que le tir du *Sané* protégera les troupes de terre et prenant la responsabilité du refus d'un débarquement qui aurait pu avoir de funestes conséquences. On doit donc rendre hommage à un officier qui sut prendre une initiative en face d'une situation déterminée.

Le ministre termine en déclarant qu'il lui est impossible d'accepter l'ordre du jour de M. Pourquery de Boisserin.

M. POURQUERY DE BOISSERIN modifie ainsi son ordre du jour : « La Chambre invite le gouvernement à confier à un seul officier général le commandement des troupes de terre et de mer au Dahomey. »

M. HERVIEU propose un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre convaincue que le gouvernement agira au mieux de nos intérêts, passe à l'ordre du jour. »

M. CAVAIGNAC déclare ne pouvoir accepter l'ordre du jour de M. Pourquery de Boisserin, auquel la Chambre vient de donner la priorité.

L'ordre du jour de M. Pourquery de Boisserin est adopté par 287 voix contre 150.

Aussitôt le scrutin proclamé, M. Cavaignac et les autres ministres ont quitté le banc ministériel.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Crise ministérielle. — Le guet-apens de Bac-Lé. — Le lieutenant Mizon.
Elections législatives. — Étranger.

14 juillet 1892.

Avons-nous une crise ministérielle? Peut-être bien que oui, peut-être bien que non. Toujours est-il qu'à la suite de la séance du 11 juillet, à la Chambre, et d'un ordre du jour Pourquery de Boisserin, voté par 287 voix contre 150, M. Cavaignac, ministre de la marine, a donné sa démission, et que, pendant un certain temps, on a pu croire que toutes les autres Excellences, qui avaient quitté le banc ministériel, avaient suivi son exemple.

On attendait, au cours de cette séance, une interpellation sur le Tonkin, où nous venons d'éprouver un nouvel et douloureux échec. Un convoi a été attaqué — par des *Chinois*, dit la dépêche officielle, et nous avons perdu deux officiers; nous avons douze morts et dix-sept blessés. La pacification n'avance pas. Le Tonkin, qui, d'après M. Jules Ferry, devait être un lieu de délices et de paix, n'est pas à l'abri des coups de mains les plus audacieux, de la part des pirates annamites, et même des réguliers chinois, s'il faut en croire la dépêche de M. de Lanessan. C'est sur cette question qu'on aurait pu attendre une crise ministérielle; mais, en politique, ce qui est prévu arrive bien rarement, et c'est sur une discussion relative au Dahomey que M. Cavaignac a cru devoir résigner son mandat.

La question s'est posée sur la vieille rivalité de l'armée de terre et de la marine. On n'a pas oublié, à ce sujet, le pénible incident du *Sané*. M. Pourquery de Boisserin a montré les inconvénients qui résultent de cette diversité de vues; d'après lui, il faut choisir, confier soit à un marin, soit à un officier de l'armée de terre la direction des opérations; il ne faut pas que le ministre, de son cabinet, à Paris, règle les opérations de là-bas. M. Clémenceau est intervenu dans le même sens. « J'ai voulu, a-t-il dit plus tard, tendre une perche au ministre; ce n'est pas ma faute s'il se l'est enfoncée dans la poitrine. »

Et, vraiment, M. Cavaignac a été aussi maladroit qu'il était possible de l'être. Un homme comme M. de Freycinet eût trouvé des explications et des promesses enveloppées qui eussent atténué l'ordre du jour Pourquery de Boisserin, ainsi conçu : « La

Chambre, invitant le gouvernement à confier à un seul officier général le commandement des armées de terre et de mer au Dahomey, passe à l'ordre du jour. » M. Loubet lui-même, qui, dit-on, avait l'intention de parler, aurait pu ramener les choses à leur véritable proportion. M. Cavaignac, avec obstination, « fait tête », pour employer un terme cynégétique, et la Chambre, indisposée par cette attitude, l'a mis en minorité.

A la veille des vacances il ne pouvait y avoir de crise ministérielle, et tout se borne au remplacement de M. Cavaignac mais il sera permis de faire remarquer ceci : il est déplorable sans doute que M. Cavaignac ait agi avec aussi peu de tact et de réserve; mais, ceci regretté, il est incontestable que le ministre de la marine n'est pas le seul atteint, et, qu'en bonne logique, c'est le ministère tout entier qui aurait dû se retirer. Il faut surtout se plaindre de l'inexprimable faiblesse du président du conseil, qui n'a pas su intervenir utilement dans un débat que la seule maladresse d'un de ses collègues a porté à l'état aigu.

Il est encore impossible de se rendre un compte exact de l'importance de l'échec que nous venons de subir au Tonkin. Un convoi de ravitaillement a été attaqué par les Chinois, qui nous ont fait éprouver des pertes sensibles. Ce convoi est un de ceux partant mensuellement de Hanoï pour les postes de l'intérieur jusqu'à Lang-son, et qui sont escortés par une centaine d'hommes.

Pour aller à Lang-son, dont la distance de Hanoï est de 135 kilomètres, ces convois suivent d'abord la voie d'eau sur un affluent du fleuve Rouge, jusqu'à Phu-lang-thuong. De Phu-lang-thuong à Lang-son, on suit la route mandarine, et Bac-lé se trouve presque à égale distance de ces deux points.

Immédiatement après Bac-lé, la route se trouve encaissée entre des montagnes dont l'altitude est surtout assez importante au nord-ouest. C'est à cet endroit, aux environs de Dong-dun, que le convoi a dû être attaqué. C'est là, d'ailleurs, qu'en 1884 un détachement, commandé par le colonel Dugenne, tomba également dans un guet-apens et perdit un grand nombre d'hommes massacrés par les Chinois.

De Hanoï à Lang-son, le long de la route suivie par les convois, sont installés des postes militaires occupés soit par des

troupes régulières, soit par des milices. Des postes militaires, avec des troupes régulières, existent à Kep, Bac-lé, etc., et surtout à Lang-son, où on a établi un hôpital militaire et des magasins de vivres.

C'est à Bac-Lé que le colonel Dugenne, chef d'un convoi que le général Millot avait engagé sur la route de Lang-son, fut attaqué traitreusement, il y a six ans, par toute une armée chinoise.

La petite troupe qu'il conduisait se tira d'affaire, grâce à des prodiges de valeur, et surtout grâce au dévouement admirable de ses officiers, dont l'un, chef de la section télégraphique, eut l'audace de traverser seul, avec ses appareils portés à dos de mulet, toute l'embuscade ennemie, pour aller établir des signaux de correspondance avec le quartier général.

Un nouveau guet-apent, préparé au même point et sans doute par les mêmes procédés, vient de coûter la vie, on le sait, à douze de nos soldats.

Voici d'ailleurs le texte de la dépêche officielle :

Le convoi régulier à destination de Langson, est tombé dans une embuscade chinoise, près de Bac-Lé, premier territoire militaire, le 9 juillet.

Le commandant Bonneau, de l'infanterie de marine, et le capitaine Charpentier, de l'artillerie de marine, ont été tués avec dix hommes. Il y a eu dix-sept blessés.

Les morts et les blessés ont été ramenés à Bac-Lé avec le convoi.

Le commandant Bonnaud (et non Bonneau), dont la dépêche annonce la mort, était âgé de quarante-huit ans et était entré au service en 1862. Sous-lieutenant dans l'infanterie de marine en 1864, il était chef de bataillon du 17 avril 1888. Il était officier de la Légion d'honneur.

Le capitaine Charpentier n'était âgé que de trente-six ans. Entré au service en 1877, il avait été promu sous-lieutenant dans l'artillerie en 1881 : il était capitaine en premier depuis le 26 janvier 1889.

Pour glorifier Mizon, le valeureux officier de marine qui, durant trois années, et au péril de sa vie, a parcouru les immenses bassins du Niger, de la Benoué et de la Sangha, tout ce que Paris compte de personnalités coloniales s'était donné rendez-vous mardi soir à l'hôtel Continental. On se disait qu'en

présence d'un explorateur dont l'énergie indomptable ouvre tout à la fois d'inappréciables débouchés à la France, et limite, de façon définitive, les prétentions anglaises et allemandes sur l'Adamaoua, les hommes de parti feraient silence, et qu'il ne s'agirait que de venger, par des bravos enthousiastes, les attentats commis par l'Angleterre sur le champion de la France. Malheureusement M. Etienne a tendu la perche à M. Ferry, qui a prononcé cette phrase :

« Nous avons élevé notre foi à la hauteur des injustices et des persécutions !

« Sur l'autel de la patrie, nous avons sacrifié notre vie, immolé notre popularité, et, malgré les applaudissements qu'on nous décerne, nous nous flattons peu de la reprendre.

« Grâce à nous, il faut le dire, cependant, la France s'est retrouvée et la politique coloniale la fortifie !

Bien qu'il se soit défendu d'avoir provoqué l'incident, M. Jules Ferry se savait soutenu par de nombreuses factions de partisans, et, par respect pour le marin reçu, ses affirmations ont passé sans soulever de protestations.

Le sénateur des Vosges, en s'efforçant de démontrer que, sans lui qui a lancé la France dans la politique d'expansion coloniale, le lieutenant Mizon n'aurait pas bien mérité de la patrie, a témoigné d'un véritable excès d'audace. En effet, ce n'était pas la politique coloniale qui était fêtée à l'hôtel Continental, mais uniquement l'héroïsme énergique du lieutenant Mizon, et c'était d'autant moins le moment pour M. J. Ferry de se glorifier qu'il y a quelques jours à peine le prince de Bismarck déclarait officiellement à un journaliste de Vienne que M. Jules Ferry, pendant son passage au pouvoir, avait négocié avec Berlin pour la conclusion d'une alliance franco-allemande. La conclusion, c'est que M. Jules Ferry aura beau faire, il restera toujours et quand même, pour son pays, l'homme néfaste.

Dimanche, ont eu lieu quatre élections législatives, dans la Mayenne, dans la Côte-d'Or, dans la Drôme et dans l'Yonne. Dans la Mayenne, où la mort du regretté baron de Plazanet avait laissé vacant le siège de la 2^e circonscription de Laval, nous sommes heureux de saluer le succès d'un vaillant catholique, M. Gamard, qui durant de longues années s'est fait au conseil municipal de Paris le courageux défenseur des libertés religieuses.

M. Gamard a eu pour concurrent... malheureux M. Lecomte, ancien député, qui de 1880 à 1885 avait voté la plupart des lois de persécution et approuvé les mesures vexatoires prises par les divers cabinets francs-maçons qui se sont succédé au pouvoir.

Dans la 2^e circonscription de Beaune et dans l'arrondissement de Montélimart, ce sont deux opportunistes, MM. les docteurs Guéneau et Aymé Martin, qui ont été élus. Dans la Côte-d'Or, le candidat socialiste a réuni plus de 10,000 voix, tandis que son concurrent, appuyé par le gouvernement, n'en recueillait que 5,700. Voilà un symptôme que feront bien de méditer ces messieurs du ministère.

Enfin, dans l'Yonne, à Joigny, c'est un conseiller général radical, M. Loup, qui triomphe des opportunistes et des socialistes; la candidature conservatrice de M. Dhumez n'avait été posée qu'au dernier moment; c'est ce qui explique le faible nombre de voix qu'elle a réunis.

M. Wilson demeure l'homme habile que l'on sait. On annonce, en effet, qu'à l'issue de la première audience, et en présence de l'attitude trop manifeste du tribunal, le conseil municipal de Loches s'est réuni et a décidé de donner sa démission en masse, ce qui va nécessiter de nouvelles élections municipales, dont le résultat est sûr d'avance. De telle sorte que M. Wilson sera réélu conseiller municipal et maire ensuite, avant que son procès vienne en appel devant la cour d'Orléans. Il faut reconnaître que ce coup, assez habilement joué, est fort divertissant pour la galerie.

Mais M. Wilson a-t-il corrompu les électeurs de Loches pour se faire nommer conseiller municipal? Bien que le procès correctionnel intenté contre lui soit déjà assez avancé, la chose peut se discuter encore. Cependant il y a, paraît-il, une chose qui ne peut plus se discuter: c'est qu'il sera condamné. On dit très haut que le gouvernement est sûr de son tribunal: il a du reste fait tout ce qu'il fallait pour cela.

Il n'est guère besoin de déclarer que nous n'éprouvons pas la moindre sympathie ni pour la personne de M. Wilson, ni pour ses espérances, ni pour ses idées. Mais nous ne pouvons pas nous défendre de penser que, quelle que soit l'issue du procès

actuel, ce n'est pas seulement contre le gendre de M. Grévy que cette affaire suscitera de fâcheuses réflexions.

Il faut bien le dire, l'opinion publique est persuadée que si un autre que M. Wilson eût fait ce qui lui est reproché, cet autre n'aurait pas été poursuivi. Nous avons tort de mettre la chose au conditionnel. En réalité, tout le monde se dit ; bien d'autres ont fait ce qu'on reproche à M. Wilson, et ils n'ont pas été poursuivis. Mais, contre le gendre de M. Grévy, tout est permis : il faut à tout prix l'écarter des fonctions publiques ; il faut l'empêcher de rentrer à la Chambre et l'empêcher par quelques moyens que ce soit...

Nous ne tenons aucunement à voir M. Wilson rentrer au Palais-Bourbon ; mais nous pensons qu'il serait encore moins déplorable pour le gouvernement de l'y voir pénétrer que d'être réduit à se servir, pour l'en empêcher, des moyens que l'on emploie.

M. de Bismark vient de recevoir du gouvernement de son pays un honneur exceptionnel. Par ordre de l'Empereur, le chancelier de Caprivi a adressé aux chefs des États fédérés et aux agents de l'Empire à l'étranger une circulaire tendant à critiquer les récents épanchements dans la presse du prince de Bismark. C'est un document qui échappe à l'analyse, et qu'il faut savourer d'un bout à l'autre. Il est accompagné de l'exposé des conditions que le souverain avait mises à une réconciliation apparente avec « l'ancien chancelier », et dont celui-ci n'a fait aucun cas. Loin de diminuer M. de Bismark, cette mise au ban de l'Europe le grandit, car elle le place en dehors du droit commun. Seul, de 1814 à 1817, le duc de Wellington a occupé une position analogue : on le vit figurer dans les protocoles comme une sorte de bon génie des alliés, remplissant le fauteuil d'un souverain *in partibus*. Ainsi apparaît M. de Bismark qui, aux yeux de Guillaume II, est encore quelque chose de plus qu'un simple seigneur prussien, bien qu'il ne soit plus rien !

Voici la circulaire :

Il n'a certainement pas échappé à notre connaissance que le prince de Bismark, duc de Lauenbourg, a rendu publiques, dernièrement, certaines de ses opinions. Pour autant que ces divulgations se rapportent à des questions de personnes et de politique intérieure, le gouvernement de Sa Majesté, en souvenir des services immortels que le grand homme d'Etat a rendus à son pays, croit de son devoir de garder le silence.

Mais, dans les publications dont il s'agit, des questions intéressant la politique extérieure ont été soulevées, et ce gouvernement doit considérer si son silence ne serait pas interprété d'une façon inexacte par les puissances étrangères.

Sa Majesté est d'ailleurs convaincue qu'avec le temps les esprits deviendront plus calmes, et que ces publications seront jugées dans les pays étrangers d'une manière plus conforme à leur valeur réelle.

Il n'y a pas lieu, en effet, de craindre qu'un dommage permanent puisse résulter de la propagation de déclarations qui n'offrent avec la réalité des faits qu'une conformité relative, et dont la valeur dépend du plus ou moins d'exactitude avec laquelle les ont relatées des personnes dont quelques-unes sont notoirement hostiles à l'Allemagne.

Sa Majesté établit une distinction entre le prince de Bismarck dans le passé et dans le présent, et fait, avec tout son gouvernement, des vœux pour qu'aucun événement ne vienne ternir l'image idéale que le peuple allemand s'est formée de son grand homme.

En vous autorisant, par cette lettre, à proclamer mes résolutions à cet égard, je dois formuler encore l'espérance que le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité n'attachera pas d'importance véritable aux publications de la presse relatives aux opinions du prince de Bismarck.

DE CAPRIVI.

Pour mieux souligner la circulaire du chancelier la *Reichsanzeiger* fait suivre cette circulaire du texte d'une lettre adressée au prince de Reuss lors du mariage du comte Herbert de Bismarck, en vu du séjour du prince de Bismarck à Vienne :

J'ai reçu de Sa Majesté l'ordre de vous communiquer les renseignements suivants au sujet de la réconciliation du prince et de Sa Majesté : la condition indispensable est que l'initiative vienne de l'ancien chancelier. Même si ce dernier fait une démarche dans ce sens, la réconciliation ne pourra avoir pour effet de donner à penser au public que le prince a recouvré son influence de jadis sur la conduite des affaires.

Si le prince ou des personnes de sa famille vous sollicitent, restez dans les limites traditionnelles de la courtoisie mais déclinez l'invitation à assister au mariage du comte.

Je vous prie de communiquer cette lettre au comte de Kalnoky.

DE CAPRIVI.

Voici le résultat des élections anglaises :

Ont été élus :

Conservateurs 189

Unionistes.	31
Parnellistes.. . . .	4
Gladstoniens.	166
Antiparnellistes.	25

Les gladstoniens ont gagné 49 sièges, les conservateurs 13 et les unionistes 7.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

L'Osservatore romano, recherchant pour quel motif les libéraux, les juifs et les sectaires crient si haut, surtout en Italie, contre l'intervention du Pape dans ce qu'ils appellent la politique intérieure des divers peuples, indique les trois raisons principales que voici pour expliquer leur acharnement :

« 1° Parce qu'on voit à l'évidence que le Pape, par cette intervention, ne fait pas de la politique française, allemande, anglaise, italienne, etc., mais de la politique chrétienne, catholique, papale, c'est-à-dire cette politique qui est inspirée par la foi, guidée par la raison, soutenue par l'expérience, et grâce à laquelle sont sauvégarvés et assurés les vrais intérêts religieux, politiques et sociaux d'un peuple catholique et d'une nation chrétienne.

« 2° Parce que avec une égale évidence on comprend que le Pape a le plein et indiscutable droit d'intervenir dans tous les problèmes des peuples et des nations qui concernent directement le bien de la religion, l'ordre de la société, la paix des populations, attendu que le Pape a la mission d'enseigner aux hommes et aux peuples ce qu'ils doivent faire ou omettre pour leur plus grand avantage, aussi bien spirituel et éternel que temporel et terrestre.

« 3° Parce qu'enfin, avec non moins d'évidence on reconnaît combien est efficace cette intervention du pape pour indiquer une voie sûre et droite d'action et de conduite, en ces moments de si vive agitation dans les esprits, de tant de confusion dans les intelligences et de tant d'obscurité dans les événements ; car c'est grâce à l'intervention du Pape que les hommes de foi, de bon sens et de cœur voient tout à coup s'élever, pour éclairer leurs doutes et dissiper leurs indécisions, un phare resplendis-

sant de lumière, qui dissipe les ténèbres, illumine les intelligences et suscite dans les cœurs un calme et une tranquillité auxquels on n'était plus habitué depuis longtemps. »

Dans le consistoire tenu le 11 juillet, N. T. S. P. le Pape a prononcé l'allocution d'usage et il a ensuite pourvu un assez grand nombre de sièges archiépiscopaux et épiscopaux en Angleterre, en France, en Belgique, en Espagne, en Italie, au Chili, au Mexique.

L'Encyclique sur Christophe Colomb ne paraîtra que dans quelques jours.

M. de Schloëzer va être admis incessamment à l'audience de congé qu'il a demandée au Saint-Père. On croit qu'il recevra à cette occasion un témoignage particulier des sentiments de bienveillance de Sa Sainteté, sentiments qui lui ont déjà valu la grand'croix de l'ordre de Pie IX.

On assure que le Saint-Père et le cardinal secrétaire d'Etat ont été très péniblement affectés de l'attitude que certains journaux catholiques d'Allemagne, et avec eux M. Schorlemer-Alst ont prise à l'égard du Saint-Siège au sujet des affaires de France.

Aix. — Mgr l'archevêque d'Aix vient d'adresser aux élèves du petit séminaire et du collège libre du Sacré-Cœur d'Aix la lettre suivante :

Aix, le 8 juillet 1892.

Mes chers enfants,

Votre bien-aimé supérieur est venu me dire que vous avez pris entre vous la résolution spontanée de renoncer à vos prix pour m'en remettre l'équivalent. Vous vouliez ainsi contribuer à réparer la confiscation de l'indemnité de traitement que l'Etat *me doit comme dette nationale* et que M. le ministre des cultes a suspendue par un criant abus de pouvoir.

J'en suis profondément touché, mais nullement étonné. Nous vous apprenons à aimer *le vrai, le bien, le beau*, non seulement en littérature, mais surtout dans la conduite. Vous avez en horreur l'injustice, la persécution, l'hypocrisie; c'est ce que nous appelons former

des chrétiens et des Français *honnêtes et consciencieux*. Nous tâchons de vous rendre capable autant que nous pouvons, afin que vous soyez plus utiles à Dieu et à la patrie, deux saintes ambitions que nous ne séparons jamais.

Je n'accepte donc pas votre générosité. Si le séminaire n'était pas assez riche pour vous donner les récompenses de fin d'année, la spoliation dont je suis victime ne m'empêcherait pas de vous en procurer ; la charité de vos compatriotes m'en a fourni promptement les moyens.

Vous les avez gagnées, vous les aurez, avec le mérite d'en avoir fait volontairement le sacrifice pour une très noble cause et par un sentiment qui vous honore beaucoup.

J'ai su que votre exemple allait produire un entraînement d'imitation dans nos maisons d'éducation chrétienne.

Leurs bonnes intentions me suffisent ; c'est l'élan du cœur, je ne leur en demande pas davantage, parce qu'il n'y a rien de plus beau de leur part.

Je vous bénis, mes chers enfants, comme je vous aime, vous et toute la jeunesse chrétienne du diocèse dont vous êtes et dont vous serez toujours le modèle.

† XAVIER, archevêque d'Aix.

M. le supérieur vous remettra à tous, avant le départ, un catéchisme élégamment relié. Je vous le donne comme addition à vos prix et comme livre de famille. Vous lui réserverez la première place dans votre petite bibliothèque.

La Semaine religieuse d'Aix, à laquelle nous avons emprunté cette lettre, ajoute :

Le total des souscriptions recueillies jusqu'à ce jour par la *Croix de Provence* pour réparer la suppression de l'indemnité due à Monseigneur l'archevêque est de 15,000 francs. La cinquième et dernière liste paraîtra la semaine prochaine.

CAMBRAI. — *La Semaine religieuse de Cambrai* a reçu d'un laïque connu dans le diocèse pour la haute confiance dont les trois derniers archevêques de Cambrai l'ont honoré, la lettre suivante :

Monsieur le Chanoine. — Le journal *la Croix* annonçait dernièrement qu'une « Société du théâtre chrétien », au capital de quatre cent mille francs, s'est formée dans le but de vulgariser, en France, « les pages sublimes de l'Évangile, en mettant sous les yeux des fidèles les principaux faits de la vie de Notre-Seigneur ». M. l'abbé Garnier recommande l'entreprise qui cherche des actionnaires et promet « un bénéfice annuel de 131,000 ». Le théâtre démontable et transpor-

table réunira « l'élégance et la légèreté à la solidité la plus confortable ».

Comme chrétien je ne puis résister à l'idée d'attirer votre attention sur cette annonce qui, à elle seule, me semble un scandale. Eh quoi ! la prédication de l'Évangile va être faite par des bateleurs, exploitée par une société financière !

Une telle entreprise m'effraie. Eût-elle quelque succès au début, grâce à la nouveauté, que bientôt une lamentable décadence en révélerait l'inanité et les tristes fruits. Et qui nous protégerait contre de sacrilèges parodies, contre les scandales prémédités, contre les blasphèmes proférés même par les auditeurs ? Quand ces excès ne seraient point à craindre, peut-on supposer l'idée de voir des histrions, aux gages d'une société financière, faire le personnage du Christ ?

Ozanam, assistant pour la première fois à la représentation d'une œuvre classique, éprouva une grande déception. La simple lecture de la pièce avait fait surgir dans son imagination des héros bien supérieurs à ce que les cabotins lui présentaient sur les planches. La même impression a été éprouvée par d'autres. Un homme de bon jugement voyant Rachel dans le rôle de Phèdre disait : « Je ne puis supporter ces effets étudiés et convenus ; c'est de l'art peut-être, ce n'est pas la nature. » L'art, qui ne peut atteindre la nature, touchera-t-il au divin ? On m'objectera Oberamergau. Mais là ce sont des acteurs qui ont de père en fils une tradition datant de plusieurs siècles et qui viennent s'identifier à Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la Sainte Communion, avant que de remplir un rôle qui pour eux est avant tout un acte de piété. Est-ce la finance qui formera de tels acteurs ? On m'objectera le moyen-âge et ses mystères. Mais qu'on aille me trouver les populations simples, croyantes, pieuses d'alors, qu'on me trouve des prêtres pour acteurs et un cimetière pour théâtre. Que des jeunes gens pieux représentent dans les collèges, dans les patronages, devant un public qui leur ressemble, certains mystères, je le veux bien. Encore faut-il que ces mystères aient été composés par des prêtres, et des prêtres d'élite en talent et en sainteté. M. l'abbé Garnier nous avertit que la société du *Théâtre chrétien* prépare dès maintenant la représentation de la Passion d'Harau-court.

Sans doute qu'on lui a fait observer que dans la Passion d'Harau-court il y a des choses absolument choquantes : un monologue de Jésus, qui est un galimatias sentimental ; le personnage de Judas, sentimental aussi ; tout le rôle de la sainte Vierge, dont il n'a su faire qu'une héroïne de mélodrame vulgaire, car, quelques jours après la *Croix* publiait cette note :

« Dans un article intitulé le *Théâtre chrétien*, M. l'abbé Garnier annonce qu'une société qu'il encourage prépare la représentation de la Passion d'Harau-court. Il faut ajouter à cette indication qu'il s'agit

d'une Passion de cet auteur très différente de celle qui fut jouée autrefois à Paris, et dans laquelle seront retranchés et modifiés tous les passages non orthodoxes.

« La pensée de M. l'abbé Garnier est, évidemment de poursuivre, par cette œuvre, son travail de diffusion de l'Évangile et de lutte contre la renaissance. »

L'intention peut être bonne, le moyen est déplorable. Notre-Seigneur Jésus-Christ a usé de la parabole, de l'apologue, pour mettre sa doctrine à la portée de tous les esprits; il ne s'est point servi du théâtre pour la « vulgariser », il n'a point fait choix « d'artistes » pour cette mission.

Non, ne faisons pas « jouer » la Passion sur de vulgaires tréteaux. Que la scène du Calvaire, unique et sacrée, ait ses répétitions au fond des âmes qui souffrent, qui espèrent et qui aiment, et ne soit point abaissée aux proportions d'un amusement offert à tout venant par des mercenaires enrôlés par des gens d'affaires.

GRENOBLE. — Mgr Fava a averti par lettre le ministre des cultes qu'il retirait de son catéchisme les leçons ajoutées récemment et pour lesquelles il était déféré au Conseil d'Etat.

M. Ricard a informé le vénéré prélat qu'il retirait la poursuite.

PRÉCIEUX SUFFRAGE

Parmi les QUATRE MILLE LETTRES DE FÉLICITATIONS adressées à l'auteur du **Dictionnaire des dictionnaires**, celle de la célèbre ACADEMIE DES ARCADES, qui se glorifie de compter parmi ses membres actifs Sa Sainteté Léon XIII, doit, avant toute autre, être publiée.

Nous reproduisons plus loin une traduction de ce document si flatteur pour Mgr Guérin et pour son œuvre monumentale. Après en avoir pris connaissance, ceux de nos lecteurs qui ne l'ont pas encore fait s'empresseront de s'associer à cette œuvre essentiellement catholique et française, absolument recommandable sous le double rapport de la science et de la foi; ils demanderont de suite cet ouvrage indispensable, d'une utilité quotidienne, d'autant plus qu'on peut encore se le procurer dans des conditions de faveur tout à fait exceptionnelles. On trouvera, plus loin, le bulletin de souscription à signer sans retard.

Le Gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

ACTES OFFICIELS DU CONSISTOIRE SECRET

DU 11 JUILLET 1892

N. S. P. le Pape Léon XIII a tenu le 11 juillet, au palais apostolique du Vatican, le consistoire secret dans lequel l'Eme et Rme cardinal Séraphin Vannutelli, ayant terminé ses fonctions de camerlingue du Sacré-Collège, a présenté la Bourse d'usage à Sa Sainteté, qui a bien voulu la passer à l'Eme et Rme cardinal Aloïsi-Masella. Ensuite Sa Sainteté a prononcé une allocution, après laquelle Elle a proposé et pourvu les Eglises suivantes :

L'Église métropolitaine de Tolède, pour l'Eme et Rme cardinal Antoine MONESCILLO Y VISO, transféré du siège archiépiscopal de Valence ;

L'Église métropolitaine de Valence pour Mgr Cyriaque-Marie SANCHA Y HERVAS, promu du siège cathédral de Madrid et Compostelle ;

L'Église métropolitaine de Gênes, pour Mgr THOMAS, de la famille des marquis Reggio, promu du siège cathédral de Vintimille ;

L'Église métropolitaine de Sens, pour Mgr Pierre-Marie-Etienne-Gustave ARDIN, promu du siège cathédral de La Rochelle et Saintes ;

L'Église métropolitaine de Sienne, pour Mgr Benoit TOMMASI, promu du siège cathédral de Fiesole ;

L'Église titulaire archiépiscopale de Ptolémaïs, pour Monseigneur LAURENT de la famille des comtes Passerini du diocèse de Cortone, docteur en théologie et dans l'un et l'autre droit, commandeur de *Santo Spirito* ;

L'Église cathédrale de Madrid et Compluto ou Alcalá, pour Mgr Joseph-Marie DE COS Y MACHO, transféré du siège métropolitain de Santiago de Cuba ;

L'Église cathédrale de Novare, pour Mgr Edouard PULCIANO, transféré du siège cathédral de Casale ;

L'Église cathédrale de Fossombrone, pour Mgr Vincent

FRANCESCHINI, du diocèse de Ripatransone, protonotaire apostolique *ad instar participantium*, deuxième dignitaire archidiaque dans la cathédrale de Ripatransone ;

L'Église cathédrale de Casale, pour Mgr Paul-Marie BARONE DE TURIN, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, consultant de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, administrateur apostolique des Églises cathédrales unies de Zante et Céphalonie ;

L'Église cathédrale de Lacedonia, pour le R. P. Diomède DE PESCOSTANZO, dans l'abbaye *Nullius* du Mont-Cassin, des Mineurs Réformés de Saint-François, dans le siècle Ange-Raphaël Falconio, lecteur en philosophie et en théologie, missionnaire apostolique émérite, examinateur synodal dans l'archidiocèse d'Aquila et procureur général des Mineurs-Réformés ;

L'Église cathédrale de Sarsina, pour le R. D. Henri GRAZIANI, du diocèse de Faenza, docteur dans l'un et l'autre droit et missionnaire apostolique ;

L'Église cathédrale de Vintimille, pour le R. P. Ambroise DAFFRA, du diocèse de Tortona, où il est examinateur pro-synodal et chanoine de la cathédrale ;

L'Église cathédrale de Massa et Populonia, pour le R. D. Jean-Baptiste BORACCHIA, du diocèse de Luni et Sarzano, examinateur synodal, vicaire-forain et curé-prévôt de Lerici, dans le même diocèse ;

L'Église cathédrale de Borgo San Sepolcro, pour le R. D. Raphaël, de la noble famille SANDRELLI, du diocèse d'Arezzo, docteur dans l'un et l'autre droit, curé-prieur de Saint-Martin à Vitiano, sa patrie ;

L'Église cathédrale de Saint-Flour, pour le R. D. Jean-Marie-François LAMOUREUX, du même diocèse, où il est vicaire capitulaire ;

L'Église cathédrale d'Angoulême, pour le R. D. Jean-Baptiste FRÉROT, du diocèse de Dijon, où il est vicaire général ;

L'Église cathédrale d'Arras, pour le R. D. Alfred WILLIEZ, de l'archidiocèse de Tours, où il est vicaire général ;

L'Église cathédrale de Namur, pour le R. D. Stanislas-Jean-Baptiste DECROLIÈRE, du diocèse de Tournai, où il est supérieur du grand séminaire et chanoine de la cathédrale ;

L'Église cathédrale de Colima, au Mexique, pour le R. D. Athénogène SILVA, de Guadalajara, docteur en théologie, professeur d'Écriture sainte au séminaire de Guadalajara et chanoine-lecteur de l'église métropolitaine ;

L'Eglise titulaire épiscopale de Samos, pour Mgr Jules TONTI, de Rome, docteur en philosophie, en théologie et dans l'un et l'autre droit, camérier secret surnuméraire de Sa Sainteté;

L'Eglise titulaire épiscopale d'Arcadiopoli, pour le R. D. *Emile* de la noble famille TODISCO-GRANDE, de Biscaglie, docteur en théologie, membre de l'Académie philosophico-médicale de Saint-Thomas, à Rome, examinateur pro-synodal dans sa patrie et archiprêtre curé de la cathédrale;

L'Eglise titulaire épiscopale de Sion, pour Mgr Jacques CARDONA Y TUR, de Iviza camérier secret surnuméraire de Sa Sainteté, chapelain et prédicateur de S. M. le roi d'Espagne;

L'Eglise titulaire épiscopale de Mileto, pour le R. D. *Osvald* CASALI, de Camerino, docteur en philosophie, en théologie et dans l'un et l'autre droit, archidiaque de l'Eglise métropolitaine de sa patrie, examinateur pro-synodal et pro-vicaire général, député auxiliaire de Mgr Félix Salvini, archevêque de Camerino et administrateur de Treja;

L'Église titulaire épiscopale d'Amatunte pour le R. D. *Georges* MONTES, de Santiago du Chili, docteur en théologie, doyen à Santiago de la Faculté théologique de l'Université et chanoine chantre de l'église métropolitaine;

Ensuite Sa Sainteté a annoncé les Eglises suivantes, précédemment pourvues par Bref :

L'Église titulaire archiépiscopale de Tingi, pour Mgr *Etienne* MELTHISEDÉCHIAM, évêque renonciataire d'Erzeroum;

L'Église métropolitaine de Westminster, pour Mgr *Hubert* VAUGHAN, promu du siège cathédral de Salford;

L'Église métropolitaine d'Athènes, pour Mgr *Joseph* ZAFFINO, transféré du siège archiépiscopal de Naxos;

L'Église métropolitaine de Saint-André et Edimbourg, pour Mgr *Enée* MAC-DONALD, promu du siège cathédral d'Argyll et Isles;

L'Église métropolitaine d'Agra, dans l'Indoustan, pour Mgr *Emmanuel-Alphonse* VAN DEN BOSK, promu du siège cathédral de Lahore;

L'Église titulaire archiépiscopale d'Antinoé, pour Mgr *Antoine* SABATINI, délégué apostolique et envoyé extraordinaire en Colombie, promu du siège titulaire épiscopal de Thèbes;

L'Église titulaire archiépiscopale de Césarée du Pont, pour le R. P. *Joseph-Marie* GRANNIELLO, de Naples, prêtre profès de

la congrégation des Clercs réguliers de Saint-Paul (Barnabites), secrétaire de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers;

L'Eglise titulaire archiépiscopale de Petra, pour le R. Père JÉRÔME, de l'Immaculée-Conception, dans le siècle Jean-Antoine-Benoît Gotti, de Gênes, prévôt général des Carmes déchaussés, délégué comme internonce apostolique au Brésil;

L'Eglise titulaire archiépiscopale de Thèbes, pour Mgr Ladislas ZALEWSKI, délégué apostolique dans les Indes orientales;

L'Eglise cathédrale d'Antioquia, en Colombie, pour Mgr François-Marie-Jean-Nepomucène RUEDA, transféré du siège titulaire épiscopal de Sébastopolis;

L'Eglise cathédrale de Medellin, en Colombie, pour Mgr Joachim PARDO VERGARA, évêque élu de Pasto;

L'Eglise cathédrale de Pasto, en Colombie, pour le R. D. Emmanuel-Joseph DE CAYZEDO Y CUERO, DE SANTA-FÉ DE BOGOTA, ancien élève du collège Pie-Latin américain à Rome, protecteur dans sa patrie du séminaire archidiocésain et secrétaire de la curie archiépiscopale;

L'Eglise cathédrale d'Angra, dans les Açores, pour le R. D. François-Joseph RIBEIRO DE VIEIRA Y BRITO, de l'archidiocèse de Braga, docteur en théologie, chanoine de l'Eglise primatiale et vicaire général à Braga;

L'Eglise cathédrale de Salford, pour le R. D. Jean BITSBORON, chanoine de la cathédrale de Liverpool;

L'Eglise titulaire épiscopale d'Alinda, pour le R. P. Alexandre LE ROY, de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, député vicaire apostolique du Gabon, en Afrique;

L'Eglise titulaire épiscopale d'Uranopolis, pour le R. P. Rogatien-Joseph MARTIN, de la Société dite de Piepus, des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, député vicaire apostolique des îles Marquises, en Océanie;

L'Eglise titulaire épiscopale de Paneply, pour le R. P. Gustave-François RAPERT, de la Société dite de Piepus, des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, député vicaire apostolique des îles Sandwich, en Océanie;

L'Eglise titulaire épiscopale de Germaniopolis, pour le R. P. Jean CONMY, vicaire général et curé dans le diocèse de Killala, en Irlande, député coadjuteur avec future succession de l'évêque de ce diocèse, Mgr Hugues Conway;

L'Eglise titulaire épiscopale d'Ippona-Zarito, pour Mgr Jean Joseph TOURNIER, de l'archidiocèse de Carthage;

L'Eglise titulaire épiscopale de Tuburbo, pour Mgr Etienne-Jules GAZANIOL, de l'archidiocèse de Tunis ;

L'Eglise titulaire épiscopale de Ruspe, pour Mgr Spiridion POLOMENI, de l'archidiocèse de Sfax ;

L'Eglise titulaire épiscopale d'Elusa, pour Mgr Jean-Baptiste FALLIZE, nommé au vicariat apostolique de Norvège, nouvellement érigé par Sa Sainteté ;

L'Eglise titulaire épiscopale d'Anastasiopolis, pour Mgr Jean VAN EUCH, nommé au vicariat apostolique du Danemark, nouvellement érigé par Sa Sainteté ;

L'Eglise titulaire épiscopale d'Adraa, pour le R. P. Antonin FANTOSATI, des Mineurs réformés, député vicaire apostolique du Hu-nan méridional, en Chine ;

L'Eglise titulaire épiscopale d'Amistri, pour Mgr Michel-François HOWLEY, nommé au vicariat apostolique de Saint-Georges de Terre-Neuve au Canada, nouvellement érigé par Sa Sainteté ;

L'Eglise titulaire épiscopale de Modra, pour le R. D. Jean-MICHAUD, député coadjuteur avec future succession de Mgr Ludovic de Goesbriand, évêque de Burlington.

Enfin on a fait à Sa Sainteté la postulation du sacré pallium pour les Eglises métropolitaines de Tolède, Brindisi, Valence, Gênes, Sens, Sienne, Westminster, Athènes, Saint-André-et-Edimbourg, Agra.

LE PASTEUR SELON LE CŒUR DE JÉSUS

AU TEMPS PRÉSENT

ou conditions actuelles du ministère pastoral.

Chaque époque a ses devoirs particuliers. Nos évêques sentent le besoin d'éclairer les fidèles, par les divers moyens dont ils disposent, sur ces devoirs nouveaux. Les auteurs qui écrivent sur la théologie morale ajoutent, de leur côté, un chapitre au Traité des devoirs des pasteurs et des autorités sociales.

C'est de ce chapitre additionnel de la Théologie que nous essayons de résumer ici les principales données.

Il y a pour le faire, ce nous semble, les raisons les plus graves ; car l'intelligence et la pratique de ces devoirs actuels sont une condition nécessaire du salut de la société.

Or, ces devoirs nouveaux sont évidemment en rapport avec les besoins nouveaux des âmes. Ceux qui ont la charge de leur salut doivent donc observer la tactique du démon et porter leurs efforts là où celui-ci dirige ses attaques.

Mais quel est le plan actuel du démon ?

C'est de séparer les âmes du prêtre, pour les séparer par là de l'Eglise et de Dieu. Il appelle cela *laïciser*. Il veut enlever au prêtre l'assistance des pauvres, le soin des malades, l'enseignement et l'éducation de la jeunesse, le mariage et la famille. Il porte partout sa main sacrilège.

« C'est au clergé de réagir avec vigueur contre cette sécularisation de tous les rapports sociaux et de redoubler d'activité pour *pénétrer dans la vie du peuple*, afin de conserver les âmes à Dieu... et de les lui ramener. Il y va de la perte d'un nombre incalculable d'entre elles, qui, arrachées à Dieu par la soi-disant *laïcisation*, courent à leur ruine éternelle (1). »

Et dans le clergé, c'est « spécialement à celui qui a charge d'âmes, » aux prêtres voués au ministère ordinaire des paroisses « qu'incombe cette tâche ». (*Ibid*). Si utile que soit l'intervention des coopérateurs temporaires appelés dans certaines circonstances, rien ne peut suppléer à l'action ordinaire et quotidienne du pasteur.

Pour mettre en lumière ces devoirs du clergé et en étudier la pratique, nous allons développer une série de propositions, en autant des paragraphes, dont chacune formera le thème.

(1) P. Lehmkuhl, *Le clergé et le peuple catholique*, pages 2-3 (traduction de l'allemand). — C'est dans cet opuscule du P. Lehmkuhl, si connu par sa *Théologie morale*, que nous puiserons la plus grande partie des données de cette étude, et elles s'appuient, par conséquent, sur son autorité. Souvent même nous reproduirons ses expressions, bien que nous ne l'indiquions, par des guillemets avec renvoi, que pour un petit nombre de passages, où la reproduction est plus accentuée. — Du reste, nous renvoyons le lecteur à ce précieux opuscule, où divers points sont plus développés. (44 pages in-12; Paris, Lethielleux, rue Cassette, 1891; 50 cent.)

Par contre, nous avons ajouté certains traits à ceux qu'indique l'éminent théologien : notamment ce qui concerne le concours des laïques comme auxiliaires du clergé, les moyens pratiques d'agir sur les hommes, les syndicats professionnels ou agricoles, l'estime du travail manuel, la diffusion de la presse, les sociétés d'amusement, les cabarets, etc., etc., — et l'opuscule du P. Lehmkuhl étant antérieur à l'Encyclopédie sur *La condition des ouvriers*, il n'a pu la citer, comme nous avons eu le bonheur de le faire.

Nous ne pouvons l'oublier; la force principale du prêtre, la première condition de la fécondité de son ministère, c'est la *vie intérieure*, la *vie d'oraison*, l'*union à Dieu*. Mais ce n'est point de cette base première et indispensable que nous voulons nous occuper ici; nous admettons qu'elle est posée dans l'âme sacerdotale, et c'est seulement de l'exercice extérieur du ministère que nous allons traiter.

I

La société en péril ne peut arriver au salut en dehors de l'action de l'Eglise.

Pour les membres du clergé auxquels nous nous adressons ici, cette proposition ne peut faire l'ombre d'un doute. C'est d'ailleurs la thèse même de Léon XIII dans son Encyclique sur *la condition des ouvriers*. « Tous, ... gouvernants, maîtres et riches, ouvriers eux-mêmes... doivent viser au même but et y travailler, chacun dans sa sphère; mais *ce que nous affirmons sans hésitation, c'est l'inanité de leur action en dehors de l'Eglise.* »

L'Eglise seule dispose de moyens capables de fortifier la volonté dans le bien; elle seule d'abord donne à l'intelligence la lumière complète. C'est elle spécialement, qui porte nos regards sur la grande doctrine de la *vie éternelle*, terme et but de la vie d'ici-bas. Or sans cette doctrine capitale, aucune des questions qui agitent les hommes ne trouve une solution suffisante, qu'elles se rattachent à l'ordre social ou à l'ordre individuel.

« *Tout change de face, tout prend un autre aspect, suivant qu'on envisage la vie présente comme le terme de la vie humaine ou comme la préparation à une vie éternelle et qu'il dépend de nous de rendre infiniment heureuse.* » (Mgr Freppel, *Disc. aux corporat. ouvrières d'Angers*, mai 1890.)

II

L'Eglise se personnifie dans le prêtre; c'est par lui qu'elle exerce sa mission.

L'Eglise qui enseigne, l'Eglise qui sanctifie les âmes, qui leur donne la vie spirituelle, qui en elles la conserve, la ressuscite au besoin, et la conduit jusqu'à la plénitude qu'elle doit

recevoir au ciel, ce n'est pas une abstraction : c'est le corps des pasteurs, c'est le prêtre, depuis le Souverain Pontife jusqu'au plus humble des ministres sacrés.

C'est par le prêtre que l'Eglise exerce sa maternité et sa royauté sur les âmes. Il est le héraut de la vérité, le canal de la grâce, le guide de la vertu, le conseiller de la vie, l'instrument du salut.

Le prêtre, le plus humble prêtre même, a des pouvoirs auxquels la puissance des rois ne peut être comparée.

Au nom du Christ, il baptise, il donne aux âmes l'adoption divine et la vie surnaturelle, il accomplit la transsubstantiation au sacrement de l'autel, il remet les péchés ; et, dans une partie de ces fonctions, c'est à peine si le simple prêtre est inférieur à l'évêque et au Pape.

Oui, le prêtre, c'est l'Eglise, avec sa vertu bienfaisante et sanctifiante ; et la conviction de cette vérité est tout à la fois, pour les fidèles, le fondement du respect qu'ils doivent au prêtre, et pour celui-ci, le plus puissant stimulant qui le presse de se donner tout entier à un si haut ministère.

III

Tous ceux qui possèdent une autorité ou une influence, et spécialement les hommes d'œuvres, sont appelés à être les auxiliaires du prêtre.

C'est là l'enseignement et la pratique de l'Eglise. C'est la doctrine du Concile du Vatican et celle de Léon XIII, qui, dans l'Encyclique *Sapientiae* (janv. 1890), a reproduit les paroles mêmes de la sainte Assemblée ; et nous les consignons ici, ces paroles, parce qu'un pasteur peut les rappeler à ceux qu'elles concernent, suivant les occasions dont sa sagesse appréciera l'opportunité.

« Tous les chrétiens fidèles, dit le Concile du Vatican, surtout ceux qui président et qui enseignent, nous les supplions par les entrailles de Jésus-Christ et nous leur ordonnons, en vertu de l'autorité de ce même Dieu-Sauveur, d'unir leur zèle et leurs efforts pour éloigner ces causes du mal (les doctrines perverses) et pour les éliminer de la sainte Eglise. »

« Ce ne sont pas seulement les prélats, ajoute Léon XIII, qui doivent veiller à l'intégrité de la foi, mais, comme le déclare saint Thomas : « Chacun est tenu de manifester publiquement

sa foi, soit pour instruire et encourager les autres fidèles, soit pour repousser les attaques des adversaires. » (S. Th., 2-2, q. III.)

« Les chrétiens sont nés pour le combat, dit encore le Pontife, et ceux-là sont certainement les adversaires de Dieu qui ne combattent pas avec lui et avec son Église. Refuser de combattre pour Jésus-Christ, c'est combattre contre lui » (Enc. *Sapientiae*); et, à un autre endroit de sa lettre, il formule avec non moins d'énergie la même pensée.

IV

Le devoir du pasteur a toujours été de connaître ses brebis, et d'être pour chacune d'elles un père, veillant à tous les besoins de leur âme, participant même à leurs autres sollicitudes, compatissant surtout pour les petits, les pauvres, les malheureux.

Ces obligations du pasteur à toutes les époques sont indiquées sommairement dans une parole de saint Paul et précisées par d'autres du Concile de Trente. Dans ces textes sont impliqués « autant de devoirs qu'il y a de nécessités, spirituelles d'abord, puis temporelles se liant avec les premières; autant de devoirs aussi qu'il y a de moyens confiés à l'Église pour le bien des hommes. » (P. Lehmkhul, p. 13.)

Omnis pontifex, dit saint Paul, pro hominibus constituitur in iis que sunt ad Deum ut offerat dona et sacrificia pro peccatis; qui condolere possit iis qui ignorant et errant. (Hæbr., v, 1, 2.)

Præcepto divino mandatum, dit le Concile de Trente, omnibus quibus animarum cura commissa est, oves suas agnoscere, pro his sacrificium offerre, verbique divini prædicatione, sacramentorum administratione, ac bonorum omnium operum exemplo pascere, pauperum aliarumque miserabilium personarum curam paternam gerere (Sess. 23, de Reformat. cap. 1).

« On le voit, en plus de l'administration des sacrements et de la prédication, le saint Concile insiste spécialement sur la nécessité d'une connaissance détaillée de tous les fidèles et de leurs besoins particuliers... Le pasteur doit être, pour sa paroisse, un véritable père, auquel rien n'est étranger, auquel n'échappe aucun besoin; » qui sans cesse se préoccupe de chacun des pécheurs pour travailler à les ramener, des désordres et des scandales, quels qu'ils soient, pour s'efforcer de les faire dispa-

raître, de chaque âme fidèle, pour la guider dans la vie chrétienne ; « et qui a spécialement un cœur paternel pour les petits et les pauvres. » (P. Lehmkuhl, p. 13-18, d'après l'*Homo Apostolicus* de S. Liguori.)

En face de cette étendue du devoir pastoral, peut-on s'étonner de ce que l'Eglise soit antipathique aux paroisses trop peuplées, dans lesquelles le pasteur n'a pas le moyen de connaître les fidèles et de s'occuper de tous ? Peut-on s'étonner aussi de ce qu'on ait vu plusieurs fois de saints prêtres se démettre de ces fonctions pastorales ? ils étaient effrayés de la responsabilité qu'elles entraînent ; mais si le fardeau est lourd, la grâce est là pour nous aider à le porter.

V

Pour l'accomplissement de ces devoirs de sa charge, le pasteur doit aujourd'hui tenir compte des profondes modifications qui se sont produites dans la situation religieuse, et faire de plus grands efforts pour se mettre en relations personnelles avec le peuple chrétien, surtout avec les hommes.

La situation sociale s'est absolument modifiée au cours de notre siècle. Les hommes surtout se sont éloignés du service de Dieu et des sacrements. Les procédés d'autorité n'ont plus cours. Beaucoup de gens sont hostiles au prêtre et ne peuvent plus être abordés qu'avec des ménagements et des égards qui eussent autrefois passé pour de la faiblesse. L'action des agents du démon se fait sentir partout, et souvent elle est acharnée. Le danger de la contagion pour les bons est devenu beaucoup plus considérable et plus envahissant. Ils ont besoin de moyens nouveaux pour être préservés.

En outre, aujourd'hui il est souvent difficile au pasteur de connaître en détail ses administrés. La population des paroisses des villes est trop nombreuse, celle des pays de fabrique est trop flottante et trop souvent renouvelée.

Enfin les enfants et les jeunes gens exigent une vigilance et des soins plus attentifs. L'école est athée ; la famille n'est plus chrétienne, l'influence générale de la société sur l'éducation est déplorable, les mœurs n'ont plus de frein.

Une pareille situation impose des devoirs nouveaux. *Il faut combattre avec vigilance les influences mauvaises, il faut rendre le prêtre aux hommes et particulièrement aux hommes de la classe laborieuse.*

« Quand les peuples se retirent des pasteurs, il faut que les pasteurs courent après les peuples, » disait Léon XIII, en 1885, à Mgr l'évêque de Châlons, et il insistait sur le « devoir de la visite paroissiale, chaque année. » Le Pontife disait aussi : « Je ne prodigue pas les reproches...; j'expose la vérité..., et je fais sentir que j'aime les hommes. La lumière et l'amour, tels sont mes deux moyens... Le monde appartiendra à qui l'aimera davantage. » Voilà un beau programme tracé au pasteur. (Compar. *Le prêtre et la situation actuelle*, p. 50, 51.)

Oui, pour le prêtre, se confiner à l'église, c'est abdiquer ses devoirs. Là où il a recherché les hommes, il les a retrouvés. C'est le secret du clergé alsacien, notamment de celui de Mulhouse, du clergé de l'Allemagne et de quelques centres belges. Ce clergé s'est mis en contact avec le peuple, il a pénétré dans la vie du peuple, mais aussi il vit dans le cœur du peuple.

Et si M. Harmel a obtenu des résultats religieux si magnifiques, c'est précisément parce qu'il a remis ses hommes en contact avec le prêtre. Les patrons chrétiens de Tourcoing, de Mulhouse, d'Allemagne, ont fait de même. Comme lui, ils ont compris que, bien loin de pouvoir se substituer à l'action du prêtre, l'apostolat laïque a pour mission de préparer et de seconder cette action, de remettre les âmes en rapports effectifs avec le prêtre, parce que c'est lui qui est dépositaire des moyens de sanctification et de salut sans lesquels elles ne peuvent vivre. Et plus que jamais, cette ligne est indiquée par la tendance à la *sécularisation universelle* qui est la tactique actuelle du démon.

De son côté, le prêtre peut comprendre que, s'il a besoin du concours des laïques comme précurseurs, préparateurs et auxiliaires, il ne saurait se laisser surpasser par eux dans le zèle, et que, si grands, si admirables que soient leurs efforts, bien loin qu'il soit pour cela dispensé lui-même d'agir, une part supérieure de travail lui incombe toujours et ne fait plutôt que s'accroître par là. — Ces remarques complètent ce que nous avons exposé au § III.

Si, dans ce que nous venons de dire, nous parlons spécialement des hommes du peuple, de ceux qui dans les champs ou les villes gagnent leur vie par un pénible labeur, c'est parce qu'ils forment le grand nombre, qu'ils accomplissent plus à la lettre la loi divine : *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton*

front; que Notre-Seigneur venant sur la terre, a voulu être de leur condition. Ne sont-ce pas autant de titres spéciaux qui les recommandent à la sollicitude de l'Eglise? Aujourd'hui ils sont entraînés à s'éloigner d'elle par les menées de la Révolution; mais précisément un pasteur peut-il voir ces menées dont ils sont victimes, sans redoubler d'efforts pour les atteindre et les attirer?

Il ne doit donc pas avoir seulement pour les pauvres une paternelle sollicitude, il doit étendre une partie de cette sollicitude sur tous les membres de la classe laborieuse.

Pour gagner leur affection en leur montrant qu'il ne les méprise pas, pour leur inspirer de l'estime et de l'attachement à l'égard de leur condition, et, s'il se peut, le désir de la transmettre à leurs fils, un point important est qu'en méditant le mystère de Nazareth et la loi formulée sur le premier homme, le pasteur conçoive une *grande estime pour le travail manuel* et qu'il la manifeste dans ses procédés, ses prédications, ses conversations.

A ce sujet se produisent dans notre siècle deux tendances opposées; on affecte souvent en paroles d'exalter la condition du travailleur, mais dans la réalité des faits, et sous l'influence de l'esprit de mollesse et d'ambition, les jeunes gens, les jeunes filles, même dans le peuple, n'ont-ils pas horreur des mains calleuses? Les parents aveugles ne favorisent-ils pas ces inclinations et ne cherchent-ils pas à pousser leurs enfants vers une condition qui, dans leur appréciation, semble préférable à la leur?

Cette tendance, à elle seule, suffirait à la désorganisation sociale; car elle attire l'habitant des campagnes vers les villes, et à l'ouvrier des villes elle fait désirer un emploi de bureau ou de commerce pour ses enfants; elle amène ainsi un déclassement universel, essentiellement contraire à l'ordre de la Providence.

Au clergé de travailler à arrêter ce funeste mouvement; pour cela, qu'il s'efforce de maintenir, dans sa conviction et dans celle de tous, l'estime sincère pour le travail des mains; qu'il unisse au sentiment qu'il doit avoir de « l'éminente dignité des pauvres dans l'Eglise, » — comme dit notre grand Bossuet, — celui des travailleurs en général.

Tous ceux qui s'associeront à ces sentiments et à ces efforts pour ramener la classe laborieuse, patrons, hommes d'œuvres,

dépositaires de l'autorité, contribueront à sauver leur peuple, et ils sauveront en même temps leur âme (1).

(A suivre.)

GROTTE ET TOMBEAU DE S^{TE} MARIE-MADELEINE

La France a son désert de la Quarantaine, son Thabor ; elle a son Saint-Sépulchre intimement uni à celui du Calvaire et de la résurrection : c'est la grotte et le tombeau de sainte Madeleine.

Non loin, mais à l'écart, comme Jérusalem ou Rome, du bassin central du monde, la Méditerranée, ils sont au fond de cette Provence qui fut pour nous le premier foyer de la lumière évangélique. Ces lieux, les plus saints de France, ont été méconnus quand la France, entraînée par le Jansénisme et Voltaire, allait aux abîmes. La science et la piété d'un fils d'Olier leur ont rendu leur vérité ; les fils de saint Dominique y ont recommencé leur garde, comme les fils de saint François continuent la leur en Palestine.

Madeleine, le modèle des pénitents et le chef-d'œuvre de la miséricorde divine, honnie des Juifs que sa présence importunait, un jour fut jetée avec quelques amis du Christ dans une barque démâtée, sans voiles ni avirons. Mais celui qui commande aux éléments guida la frêle embarcation qui, poussée par une douce brise, aborda au bourg actuel des *Saintes-Maries*, sur les bords de la Méditerranée où s'élève aujourd'hui le sanctuaire de Notre-Dame de la Garde. Après avoir embaumé les pieds de Jésus, Madeleine venait répandre ses parfums sur les pieds de la fille aînée de son Eglise.

Avide de solitude et de contemplation, la repentie de Magdala ne tarda pas à se soustraire aux regards des hommes, et ayant gravi la montagne escarpée, elle découvrait une grotte déserte qu'elle choisit pour y demeurer trente années durant.

Par la pensée, laissez-moi la visiter avec vous de nouveau, ami lecteur, en ce jour où l'Eglise célèbre la fête de la glorieuse pénitente de Béthanie.

Le chemin de fer de Toulon jusqu'à la station d'Aubagne et

(1) Etude due à l'auteur des livres *Renouveau dans la vie chrétienne* et *Le Prêtre et la situation actuelle*. — Spécialement communiquée à nos *Annales*.

le réseau d'Auriol nous font traverser de gracieux paysages où les arbres fruitiers et surtout les lignes multiples d'oliviers blanchâtres donnent à la campagne une teinte nouvelle. D'Auriol l'omnibus mène à Saint-Zacharie. De là, une voiture particulière nous conduira à notre but par un trajet de deux heures sur un chemin montant, rocailleux, malaisé. Ne nous plaignons pas toutefois; nous marchons vers la demeure d'une sainte pénitente. D'ailleurs si le voyageur maugrée contre les lenteurs ou les bonds subits du chariot solitaire sur ces pentes abruptes, il a bien en dédommagement quelques jouissances dans les jolis aspects qui l'environnent. Bois verdoyants ou clairières inattendues, gorges resserrées entre les monts, dédales de cimes, et enfin des rampes plus douces et un plateau cultivé; c'est parfois sauvage et toujours beau.

Les dix kilomètres depuis Saint-Zacharie touchent à leur fin; on nous introduit à l'hôtellerie des Dominicains chargés aujourd'hui comme autrefois du service religieux, du pèlerinage et du soin de recevoir les voyageurs. La prière et le silence dans le modeste cloître des Révérends Pères vont nous préparer aux saintes émotions du lendemain. Le lendemain en effet, dès l'aube, nous sommes douze pèlerins sur les sentiers de la forêt et de la montagne. Quelle perspective! Là-haut on voit comme un immense rideau de pierre, et au centre de ces roches alignées une habitation qui s'y trouve comme suspendue; c'est l'entrée de la grotte de sainte Madeleine. Au-dessous, sur un versant fort étendu, se développe le *bois sacré* que nous traverserons, le bâton ferré à la main, durant une ascension d'une demi-heure. Enfin, dépassant ces hautes futaies, nous abordons la terrasse pratiquée sur le flanc de la roche gigantesque et nous allons entrer au lieu mystérieux. Recueillons-nous, c'est la maison du Seigneur. Ici durant trente années, Marie-Madeleine, la sainte pénitente, vécut en commerce perpétuel avec les anges et avec Dieu. D'après une révélation qu'elle en a faite elle-même, plus tard à un pieux ermite elle a reçu ici cent dix fois la visite de Jésus qui descendait du ciel pour consoler son âme. On se rappelle l'histoire de Moïse et du buisson ardent et l'on est saisi d'un respect mêlé de crainte au seuil de la grotte.

Cette grotte, appelée *baume* selon l'idiome provençal, est un enfoncement vaste et bien éclairé; une longueur de 24 mètres, une largeur moyenne de 26, une hauteur de 8, telles en sont les dimensions. A droite, un double escalier conduit à une excava-

tion où descend l'eau qui coule goutte à goutte des fentes du rocher ; on l'appelle *fontaine de la pénitence* ; l'eau est regardée comme miraculeuse ; elle fait penser aux larmes de Madeleine.

Le lieu que l'on croit avoir été plus particulièrement occupé par la Sainte pour vaquer à ses sublimes contemplations se trouve derrière l'autel principal ; on l'appelle le *Lieu de la pénitence*. Une statue en marbre blanc et près d'elle une croix, une tête de mort et un vase d'albâtre désignent cet endroit comme le théâtre privilégié des communications célestes, des faits les plus étonnants d'une existence surnaturelle.

Un autel de Notre-Dame du Rosaire et un autre du Saint-Sépulcre complètent la décoration de la grotte. On nous a dit qu'autrefois on y voyait des tombeaux de grands personnages, particulièrement celui de Jeanne de Chabannes, épouse de Claude de Savoie, gouverneur de la Provence au xvi^e siècle, dame très pieuse qui avait demandé l'honneur de la sépulture là où elle avait tant de fois prié sa Sainte de prédilection.

Prions ici à notre tour ; savourons en silence les délices de cette solitude. Les anges n'entourent-ils pas l'autel comme ils entouraient Madeleine au Lieu de la Pénitence ? Selon la légende, saint Michel vint la délivrer d'un horrible dragon, nous demanderons à l'archange, pour nous et pour d'autres, protection contre le dragon infernal. Ici le bon Sauveur vint tant de fois parler à la pécheresse sanctifiée ; maintenant il est en résidence continuelle en ce tabernacle. La pieuse solitaire lui demanda à boire et elle vit sortir de la pierre une fontaine limpide ; deux racines cueillies à l'entrée de la caverne furent son dernier aliment matériel à son arrivée dans la solitude, et désormais elle ne se nourrit que d'amour. Tout à l'heure à la sainte messe nous trouverons la nourriture et le breuvage célestes, la racine et la fontaine de vie ; puissions-nous désormais vivre d'amour !

A cause des fréquentes entrevues de Madeleine avec Jésus, on a dit que la *Sainte-Baume* avait été le Thabor de la Sainte. N'oublions pas que ses contemplations furent le prix de l'abnégation de la chair et des luttes de l'âme. Mais pour recueillir tous les souvenirs de ce Thabor, il ne suffit pas de les demander à l'autre révérend où les heures coulent si vite, il faut monter plus haut. C'est sur la crête même de la montagne que se renouvelaient les ravissements extatiques. Madeleine y était portée sept fois le jour par les anges pour y prier. « C'est là,

dit un vieil auteur, qu'aux sept heures canonicales, les anges enlevaient sept fois en l'air Madeleine, puis la récréaient d'une douce et sainte harmonie, et la reportaient dans la sainte eaverne pour continuer ses pleurs et son austère pénitence. »

Un pilier, en style provençal un *pilon*, et plus tard une chapelle ont marqué aux pèlerins l'emplacement de cette scène toute séraphique. Nous avons voulu nous rendre au Saint-Pilon, perpendiculaire à la grotte qu'il domine d'une très grande hauteur. Une descente à mi-côte, dans la forêt, puis une ascension nouvelle et difficile sur les sentiers tournants de la montagne à travers les chênes, les tilleuls et les érables, et plus haut les roches dénudées qui font oublier la cime des arbres séculaires, telles sont les conditions à subir. Vous vous trouvez à plus de mille mètres au-dessus du niveau de la mer. Nul endroit plus favorable aux élans de la prière; on se croit près du ciel. Tout sous vos yeux vous parle de la majesté de Dieu.

Au loin, comme à notre niveau, une chaîne des Alpes couronnées de neiges; entre elles et vous, amphithéâtre de collines, profondes et immenses vallées; sur un autre point de l'horizon campagnes luxuriantes ondulant jusqu'à la Méditerranée dont le soleil fait étinceler les flots bleus. Notre belvédère se détache hardiment sur cet ensemble de murailles; du firmament jusqu'aux profondeurs où plonge notre regard ce sont les plus étonnantes œuvres de la création, et elles nous racontent la gloire du Seigneur plus grande que ses œuvres. Que n'entendons-nous plus les échos du concert qui accompagnait la voix de Madeleine! Du moins elle s'unira encore à notre prière. Le Saint-Pilon, l'oratoire érigé sur la trace des pas de la solitaire n'aurait-il pas une ouverture sur le Paradis? Voyons la Sainte nous bénissant de là-haut et nous prêchant le repentir et la confiance en son Bien-aimé.

On a le cœur à l'aise en cette région aérienne; pourtant nous n'y pûmes faire long séjour. Les rafales montèrent de la vallée comme des esprits mauvais qui, jaloux de notre bonheur, eussent voulu en précipiter le terme; nous dûmes songer promptement au départ. « Maintenant, dit notre guide, il vous faut visiter à Saint-Maximin le tombeau de la Sainte », et en même temps il nous indiquait du doigt un point de l'horizon. A l'aide d'une longue-vue nous aperçûmes aux pentes des coteaux comme *un navire au port sans mâture et sans voiles*; c'était l'église de Saint-Maximin. Adieu Saint-Pilon! adieu perspec-

tives admirables, et vous petits oratoires échelonnés sur le versant de la montagne, forêt dérobée à toute destruction par mainte ordonnance royale, sentiers ombragés où méditent chaque matin les disciples des Dominique et des Lacordaire, adieu !

Nous voici bientôt sur un autre chemin. Une descente horrible pour notre humble véhicule et par là même pour le voyageur, le long d'un vrai labyrinthe creusé en grande partie dans le roc, nous mènera au village de Nans d'où les chevaux s'élanceront sur une voie unie bordée d'oliviers et de mûriers.

Salut à Saint-Maximin ! c'est le nom de la petite ville où nous entrons ; c'est avant tout le nom du Saint qui la patronne et qui, à son arrivée en Provence avec les autres disciples du Sauveur avait fixé en ce lieu son siège épiscopal. A l'approche de ses derniers moments, Madeleine vint rendre ses hommages au digne pontife ; elle reçut de ses mains la communion et mourut. Maximin l'inhuma avec grand honneur ; lui-même il devait plus tard, ainsi que d'autres personnages, être enseveli à ses côtés. Au-dessus de ce tombeau s'est élevée la basilique que nous venons admirer.

Sans avoir les proportions de nos cathédrales du Nord, c'est un vaisseau d'une grande étendue et d'une légèreté de formes remarquable. Elle a été bâtie au moyen âge par les Dominicains. Les Frères Prêcheurs sont redevenus maîtres du couvent qui l'avoisine, mais elle est desservie par des prêtres séculiers ; c'est l'église paroissiale. Trois nefs dont la principale se compose de neuf travées, seize chapelles s'ouvrant sur les collatéraux, seize piliers décorés de faisceaux de colonnettes, une voûte élancée à une belle hauteur, tout concourt à la merveilleuse beauté de ce monument ogival. Les boiseries du chœur, où vingt-deux médaillons exposent des épisodes de l'histoire dominicaine, offrent des détails de sculpture pleins de mouvement et de vie ; c'est une véritable œuvre d'art.

Mais pour le pèlerin surtout, la partie principale de l'église c'est la petite crypte, mystérieux sanctuaire où des monarques et des souverains Pontifes ont fléchi le genou. Nous y trouvons à droite le tombeau de sainte Madeleine et celui des saints Innocents, à gauche le tombeau de saint Maximin et celui de saint Sidoine, l'aveugle-né, plus la frise d'un cinquième tombeau qu'on croit avoir été celui de sainte Marcelle, servante de Marthe. Des sujets empruntés à l'évangile et finement sculptés

ornent ces sarcophages de marbre et d'albâtre. Quelle impression saisit l'âme dans ce caveau antique, en présence de ces témoignages de saintes morts ! Serions-nous dans les catacombes ?

Ce n'est pas tout, au fond de la crypte sont les vrais trésors. On nous montre là les plus importantes reliques : le chef de sainte Madeleine, un os de son bras, et quelques-uns de ses cheveux, la sainte Ampoule, tube de cristal qui contient de la terre et des pierres teintes du sang du Sauveur, recueillis sur le calvaire par l'illustre pénitente. La sainte Ampoule est évidemment la plus précieuse relique de l'église de Saint-Maximin ; on lui a attribué de fréquents miracles ; ce n'est pas une médiocre faveur que de pouvoir ainsi approcher du sang précieux et des monuments de notre Rédemption. Mais nous avouerons n'avoir pas moins été frappé à l'aspect du chef de sainte Madeleine. Cette tête magnifique et de dimensions étonnantes est tout entière à découvert sur un buste de cuivre doré. Des parties plus noires nous ont été signalées comme des restes de chair, de légères marques sur le front rappellent la pression du doigt divin quand le Seigneur ressuscité écarta Madeleine en lui disant avec douceur : *Noli me tangere*, ne me touche pas ! La chair qui couvrirait cette partie du front en est maintenant détachée et on la conserve avec soin dans une boîte de cristal. En face de cette physionomie austère qui semble s'animer à la lueur de la lampe et à laquelle notre imagination prêterait si facilement des paroles, l'émotion gagne le spectateur, il tombe à genoux en se frappant la poitrine, un seul cri doit jaillir de ses lèvres : « Pitié pour moi, Seigneur ! que suis-je auprès de l'amante de la Croix ! »

Il fallait bien quitter ce sol béni. Après un dernier regard sur tant d'objets vénérables, nous sortimes de la basilique mieux instruits, il nous semble, de la majesté des saints et de la nécessité pour tous d'imiter leur vertu.

Emportons s'il est possible au milieu du monde, sans rien perdre de leur suavité, ces mystiques parfums des autels et des saintes solitudes ; car d'ici quelques heures nous le retrouverons ce monde tumultueux dans un de ses centres les plus brillants et les plus agités. Passer des poésies religieuses du Var aux prosaïques clameurs de Marseille, quel contraste !

L'abbé BOULFROY.

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES (1)

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE
DE 1800 A 1892

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier au 16 juillet.)

Année 1813.

Moururent cette année :

Moïse, évêque constitutionnel du Jura ;

Mgr ASSELINE, évêque de Boulogne ;

Mgr SAURINE, évêque de Strasbourg ;

Aubry, évêque constitutionnel de la Meuse ;

Mgr DUVOISIN, évêque de Nantes ;

Mgr DE ROHAN-GUÉMÉNÉE, archevêque de Cambrai ;

Rodrigue, évêque constitutionnel de la Vendée.

7 février. — Claude-François-Xavier *Moïse*, né le 12 décembre 1742, au village du Gras canton de Morteau, en Franche-Comté, fit sa théologie à l'université et au séminaire de Besançon, et était avant la Révolution professeur de théologie à Dôle, où l'avait fait nommer le cardinal de Choiseul pour le consoler de n'avoir pas été nommé à une chaire de théologie à l'université de Besançon bien qu'il eût obtenu le premier rang dans un concours en 1763. Il concourut une seconde fois pour remplacer l'abbé Bullet, mais il ne fut pas plus heureux, bien qu'il fût doué d'une grande subtilité d'esprit et d'une rare aptitude pour les langues et les sciences. Les étudiants qui désertèrent bientôt les bancs de l'université pour aller l'entendre à Dôle, le dédommagèrent de son nouvel échec. Un de ses condisciples qui l'avait beaucoup connu le trouva toujours enclin aux opinions hardies ; il les soutenait avec art et avec opiniâtreté ; on le connaissait pour tel, et plusieurs fois M. l'abbé Pochard, professeur distingué, depuis supérieur du séminaire de Besançon, et qui joignait à la piété le discernement des esprits, lui dit plusieurs fois : *M. Moïse, priez Dieu de mourir catholique*. Il portait parmi ses camarades le surnom d'*ergoteur*, et le savant Bullet lui disait un jour : *On perd beaucoup de temps avec vous à cause de la subtilité de vos arguments*. A Dôle, où il avait comme professeur de bons appointements, c'était le même

(1) Reproduction et traduction interdites.

homme, toujours armé de sa métaphysique pointilleuse, et semblant prendre à tâche d'obscurcir ce qui était clair. Il ne fut pourtant ni l'objet d'une prévention, ni la victime d'une injustice. Justement suspect pour ses tendances, le mécontentement qu'il en conçut ne fut pas étranger à sa conduite lorsqu'il se jeta dans le parti de la Révolution. L'amour-propre froissé fait commettre des fautes même aux plus grands hommes. On l'élut évêque du Jura en 1797 et il fut sacré à Paris le 10 avril de cette année par Gobel, évêque de Lydda. Il reprit ses fonctions après la Terreur, adhéra aux encycliques, et assista aux conciles des Constitutionnels en 1797 et 1801.

On trouve dans les *Annales* de ce parti un discours de Moïse, sous le titre de : *Considérations sur le Saint-Siège*. Il avait essayé en 1798 de tenir un synode dans son département; mais l'administration s'y opposa, et une semblable tentative qu'il fit, en 1800, ne fut pas plus heureuse. Dans un long discours, qu'il prononça dans un concile à Besançon, il proposa de réformer l'enseignement de la théologie; ses vues parurent hardies et lui attirèrent de justes reproches. Les actes du concile de 1801 renferment un autre discours de lui sur la composition de ces assemblées, et un rapport sur les démissions demandées aux constitutionnels; dans ce dernier il disait, entre autres choses étranges, que les sièges des constitutionnels étaient remplis plus canoniquement que le Saint-Siège même. Le chagrin d'être obligé de se démettre peut seul expliquer encore le ton qu'il prit, dans une lettre du 12 octobre 1801, au Pape, lettre écrite en commun avec un autre évêque de ce parti; ils y disaient, contre l'évidence, qu'ils étaient montés sur leurs sièges sans aucune opposition canonique. Un avis du 26 octobre suivant, signé par Moïse et quatre autres réunis, n'est pas moins plein d'aigreur et d'orgueil. Moïse eut encore la complaisance de publier une brochure intitulée : *De l'opinion de M. G. dans le procès de Louis XVI*; c'est là qu'on trouve cette idée ridicule qu'à la vérité M. G. (Grégoire) avait condamné Louis XVI, mais qu'il l'avait *condamné à vivre*.

Moïse quitta Paris peu après le concordat, fut fait chanoine honoraire de Besançon par son collègue Le Coz, et il est porté le troisième chanoine honoraire sur douze, après De Rans et Longpré dans le *Calendrier pour l'an XII de la République*, et pour les années 1803 et 1804 de l'ère chrétienne. Il se retira dans une petite ferme qui lui appartenait à Morteau. Il s'y

occupait d'agriculture et y portait même, dit-on, le costume des autres *Montagnons*; ce qui était assez bizarre pour un homme de son état.

On a inséré de lui dans la *Chronique* une *Dissertation sur l'origine des fausses Décrétales*, et il a laissé à M. Demandre, son ami, une *Défense des libertés de l'Eglise gallicane*, une *Dissertation sur la Vulgate*, et une autre sur le *Mariage*. Outre des lettres pastorales et des mandements, il a publié des articles insérés dans les *Annales* des constitutionnels. Enfin, il avait préparé deux derniers volumes pour terminer les réponses critiques de Bullet. On ne sait si cette suite vit le jour.

Cet évêque mourut à Morteau, le 7 février 1813. Il était instruit et avait formé une bonne bibliothèque en livres de son état, mais qui n'avait pas dû lui coûter beaucoup de peine à former, car il avait recueilli celle des Jésuites qu'il remplaçait. On doit regretter qu'il n'ait pas mieux profité de ses connaissances, et, qu'au lieu de consumer son temps à des écrits en faveur d'un parti, il n'ait pas attaché son nom à des travaux importants et utiles. La *Chronique religieuse* l'a loué outre mesure dans le dernier numéro qui ait paru de cet ouvrage périodique.

Dans le supplément qu'il donne aux *Réponses critiques* de Bullet aux *difficultés des incrédules*, 1773, les hommes versés dans la connaissance des langues orientales n'ont pas trouvé beaucoup de découvertes originales. Wagenseill, Buxdorf et autres protestants d'Allemagne, furent les guides de Moïse sans qu'il les ait cités; et le professeur Bullet, né à Besançon en 1699, mort en 1775, est aussi l'auteur d'une *Histoire de l'établissement du Christianisme*, tirée des seuls auteurs juifs et païens, 1764, de *l'Existence de Dieu démontrée par les Merveilles de la nature*, 2 volumes in-12, 1768, des *Mémoires sur la Langue celtique*, 3 volumes, 1758, sur *l'Histoire de France*, etc.

10 avril. — Mgr Jean-René ASSELINE, évêque de Boulogne, un des plus savants et des plus pieux prélats de la fin du siècle dernier, était né à Paris en 1742, dans une condition humble selon le monde; — un membre de sa famille s'établit en Normandie, et a donné à l'Eglise Mgr Auguste Asseline, camérier de Pio IX, chanoine de Versailles, qui fut vicaire de Pontoise; curé du Perray et de Bougival, et mourut curé-doyen de Meulan le 18 septembre 1885; — mais cette circonstance tourna même à sa gloire, puisqu'il eut plus d'obstacles à vaincre pour arriver

aux premiers rangs dans l'Église. Il fit ses études avec distinction au collège de Navarre, et eut le prix d'honneur au concours de l'Université. Entré ensuite au séminaire des *Trente-Trois*, ainsi appelé de son institution de trente-trois écoliers en 1633 dans l'hôtel d'Albiac, vis-à-vis le collège de Montaigu, des lettres patentes érigèrent en séminaire, le 13 juin 1659, cette maison qui, depuis 1654, servait de résidence aux écoliers dits de la Sainte-Famille de Jésus-Christ; devenu propriété nationale, ce séminaire, placé à la Montagne Sainte-Genève, fut vendu le 14 vendémiaire an IV (6 octobre 1795).

M. Asseline y suivit le cours des études théologiques, fut reçu dans la maison de Sorbonne et fut le premier de sa licence. Il prit les degrés de docteur le 27 avril 1768, et fut nommé, l'année suivante, à la chaire d'hébreu fondée en Sorbonne par le duc d'Orléans, et qu'avaient occupée l'abbé Ladvoat, ancien curé de Domrémy et bibliothécaire à la Sorbonne, mort à Paris en 1765, et l'abbé Hooke (Luce-Joseph), fils de l'historien anglais de ce nom, et qui avait présidé en 1751 la fameuse thèse de l'abbé de Prades contraire à la doctrine de l'Église et qu'il avait approuvée sans l'avoir lue; ce de Prades s'enfuit à Berlin, où, sur la recommandation de Voltaire, il devint lecteur du roi de Prusse, mais rétracta ses principes irréguliers à la fin de sa vie. M. Asseline n'avait alors que vingt-sept ans; mais la manière dont il s'acquitta de son emploi de professeur justifia un choix qui eût pu paraître prématuré. Sa modestie, son désintéressement, ses lumières, sa vie laborieuse lui concilièrent de bonne heure le respect et la confiance. Dans ses leçons, il était un modèle de précision et de clarté; dans les réunions des docteurs de Sorbonne, on admirait ses connaissances, son discernement et surtout sa sagesse. Membre du conseil de Conscience qui y était formé pour la solution des cas difficiles, ses avis proposés avec douceur mais motivés par des raisons puissantes, finissaient toujours par l'emporter. M. Asseline fut l'un des derniers et des plus brillants ornements de cette école célèbre, qui avait eu autrefois tant d'autorité dans l'Église, et dont la chute fut un des malheurs de la Révolution.

A l'étendue de la doctrine, M. Asseline joignait le zèle et la piété; il trouvait au milieu de ses études le temps de se livrer à l'exercice du ministère. Tantôt il dirigeait les âmes dans les routes du salut, tantôt il annonçait la parole de Dieu dans les chaires chrétiennes, tantôt il donnait des retraites dans des

communautés. L'onction qui animait ses paroles lui donnait plus de force et d'attrait; on le voyait si pénétré, il faisait un si heureux emploi de l'Écriture Sainte, il savait si bien adapter ses exhortations aux diverses situations et aux divers besoins, qu'il portait la lumière dans les esprits et un trouble salutaire dans les consciences.

On cite, entre autres, le discours qu'il prononça en 1789, lors des processions qui se firent à Saint-Etienne-du-Mont pour réparer le vol sacrilège commis le 4 novembre dans cette église où durant plusieurs jours eurent lieu des expiations solennelles; où vinrent processionnellement le chapitre de Notre-Dame, les séminaires, l'Université, les représentants de la commune de Paris tous vêtus de noir et ayant à leur tête le fameux Bailli, qui assistèrent à une messe célébrée le 29 décembre où l'éloquence touchante et pathétique de M. Asseline, dit le *Journal ecclésiastique* de l'abbé Barruel, fit fondre en larmes son nombreux auditoire. Les fonctions les plus pénibles ne répugnaient pas à son zèle, et il assistait les condamnés à leurs derniers moments, ministère que les plus pieux docteurs de Sorbonne se faisaient un honneur de revendiquer. Mgr de Beaumont, archevêque de Paris, s'empressa d'attacher à l'administration du diocèse un homme si pieux, si sage et si éclairé; il le nomma grand vicaire, et Mgr de Juigné, son successeur, lui montra la même estime et la même confiance.

Mgr Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, étant devenu ministre de la feuille des bénéfices en 1789, fit nommer M. Asseline à l'évêché de Boulogne vacant par la mort de François-Joseph-Gaston de Partz de Pressy. Pie VI préconisa le nouveau prélat qui fut sacré, le 3 janvier 1790, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice par le nonce apostolique, Monseigneur Dugnani, archevêque de Rhodes, qui consacra en même temps Mgr de Coucy, évêque de la Rochelle, puis archevêque de Reims et Mgr d'Aviau du Bois de Sanzay archevêque de Vienne, puis de Bordeaux; ils furent les derniers évêques donnés à l'Église de France. Le 25 janvier Mgr Asseline donna son mandement pour son entrée dans son diocèse, et se rendit de suite au milieu de son troupeau qui ne devait pas jouir longtemps de sa présence. Déjà grondaient les orages de la Révolution, déjà l'Église de France était attaquée de toutes parts, déjà se préparait un schisme déplorable. L'évêque de Boulogne fut l'un des premiers à combattre les innovations; son instruction pas-

torale du 24 octobre 1790 est un monument de sa doctrine comme de son zèle; elle traite de l'*Autorité spirituelle*, et revendique les droits de l'Eglise.

Le prélat interroge la tradition et montre les Pères, les Conciles, tous les monuments de l'Eglise déposant unanimement en faveur de l'autorité spirituelle des pasteurs. Son instruction parut si sage et si solide qu'elle fut adoptée par plus de quarante évêques, entre autres, par l'archevêque de Paris, par Mgr de Bausset, évêque d'Alais, plus tard cardinal, etc... L'année suivante Mgr Asseline fut obligé de se retirer en Flandre d'où il adressa, le 3 mai 1791, un mandement sur la *Conduite des prêtres*; le 8 août 1791, une instruction pastorale sur l'*Obligation de s'attacher aux pasteurs légitimes*, 44 pages in-8°. Il rédigea un petit écrit qu'il intitula : *Cas de conscience à consulter et consultation sur le nouveau serment prétendu civique*, du 17 novembre 1791, 12 pages in-8°. Il adressa encore d'Ypres, le 3 janvier 1792, son Mandement pour le carême, 44 pages in-8°, morceau plein de chaleur et l'on peut dire d'éloquence, où le prélat rassemblait les considérations les plus puissantes en faveur de la religion et pour détourner les fidèles des sentiers des passions. Mgr Asseline donna une lettre pastorale et mandement pour publier le Bref de Pie VI ou *Lettres monitoriales* du 19 mars 1792, cette lettre qui est de 32 pages in-8° n'est pas datée. Nous possédons son Mandement de carême de 1793, daté de Maestricht, le 7 janvier, et qui ne se trouve ni dans la collection des œuvres de Mgr Asseline, ni dans la collection ecclésiastique des ouvrages relatifs à la Constitution civile du clergé; il voyait le doigt de Dieu dans les événements dont ses fidèles étaient les témoins et les victimes, et les engageait à faire de dignes fruits de pénitence pour obtenir la fin de ces épouvantables fléaux.

Bientôt le prélat fut obligé de se retirer dans l'intérieur de l'Allemagne; mais quoiqu'éloigné de son diocèse, il ne cessa de s'occuper du soin de son troupeau et de son clergé avec lequel il entretenait des relations assidues. Chaque année, il faisait passer dans son diocèse des instructions et d'autres écrits relatifs aux besoins du moment.

Nous avons la note de plusieurs de ces écrits; le 27 août 1795, un *Avertissement concernant les devoirs envers le Roi*, 7 pages; le 23 septembre suivant, un autre *Avertissement* sur l'acte de soumission aux lois de la République, 8 pages (Mgr Asseline

s'y déclare contre la soumission); le 22 décembre 1797, une lettre pastorale pour le carême de 1798, 16 pages, où il exhorte les fidèles à *faire pénitence, et à se séparer des faux pasteurs*; le 19 décembre 1798, une lettre pastorale pour le carême suivant, 28 pages; le prélat y parle des *temps de persécution*, et s'y élève contre le serment de haine; le 27 décembre 1799, une instruction pastorale pour le carême de 1800, 31 pages, sur la *Dignité de la nature humaine manifestée par la Religion*, et, le 27 décembre 1800, une instruction pastorale pour le carême de l'année suivante, 38 pages, où il traite de la *Divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Tous ces écrits sont in-4°; et à la fin de chacun il y a des exhortations aux incrédules, aux schismatiques, à tous ceux qui vivent dans l'oubli de leurs devoirs. Le prélat, alors retiré à Münster, entretenait des relations assidues avec son diocèse, encourageait le zèle des ecclésiastiques, leur traçait des règles à suivre dans ces temps difficiles, et n'omettait rien de ce qui pouvait tourner au bien de ses ouailles et à l'honneur de la religion. Il a composé en outre dans son exil quelques écrits de piété. L'instruction sur les *Atteintes portées à la Religion*, datée du 15 août 1798, et signée par quarante-huit évêques, est aussi de Mgr Asseline.

Lors du concordat de 1801, Mgr Asseline eut quelque influence sur les déterminations des évêques français retirés dans le pays de Münster ou dans les environs, le cardinal de Montmorency, évêque de Metz, l'archevêque de Reims, les évêques de Limoges, de Séez, d'Aire, de Digne et d'Auxerre, répondirent dans le même sens que l'évêque de Boulogne, au Bref du 15 août 1801; ils ne refusaient pas précisément leurs démissions, mais demandaient un délai et des éclaircissements sur l'état futur de l'Eglise de France. La lettre de l'évêque de Boulogne est du 13 décembre 1801; le 27 du même mois, il donna le mandement du carême de 1802 sur la *Pratique de la Religion*, 24 pages in-4°.

Le même prélat rédigea la lettre du 26 mars 1802 signée par les évêques ci-dessus nommés, à l'exception des évêques d'Aire et d'Auxerre, et dans laquelle étaient exposées les raisons qui les avaient portés à faire une réponse dilatoire au Bref du 15 août. Il est encore l'auteur des *Réclamations canoniques et respectueuses*, signées par 38 évêques et datées du 4 avril 1803, et de la *suite des réclamations* datée du 8 avril 1804, quoiqu'il n'ait pas signé cette suite. Du reste, il n'entra jamais dans la

pensée du prélat de favoriser l'ombre du schisme, et il blâma les excès des anticoncordataires ; nous savons par la source la plus authentique qu'il en était navré de douleur, et le prélat, dans son testament, daté d'Hildesheim en 1806, déclare qu'il est *pénétré du plus profond respect pour le pape Pie VII légitime successeur de saint Pierre et chef visible de l'Eglise, dans laquelle il a de droit divin la primauté d'honneur et de juridiction*. Cela seul montrerait, s'il en était besoin, combien Mgr Asseline était éloigné des extravagances des fauteurs du schisme. Il autorisa les prêtres de son diocèse à se soumettre à l'évêque nouvellement institué et envoya les instructions aux vicaires généraux, curés et prêtres de son diocèse, comme le firent d'autres évêques, notamment Mgr d'Argentré, évêque de Limoges, sous la date du 20 février 1802, Mgr de Coucey, évêque de la Rochelle, le 1^{er} juillet suivant, sous le titre d'*Avertissement aux ecclésiastiques et fidèles de notre diocèse*. C'est Mgr Asseline qui rédigea ces instructions ; il jouissait d'une juste réputation de savoir et de vertu, se montra constamment opposé au schisme et sut en préserver son diocèse ; il sentait douloureusement les excès dont il était témoin et il s'en expliquait dans ce sens avec ses collègues.

Après la mort de l'abbé Edgeworth, en 1807, l'évêque de Boulogne fut appelé auprès du Roi, qui se trouvait alors à Mitau. Il n'écouta que son zèle et son dévouement pour le monarque, et se mit sur-le-champ en route pour la Courlande ; mais, quand il y arriva, le prince avait été obligé d'en sortir, et avait passé en Suède et de là en Angleterre.

Le prélat l'y suivit ; il n'arriva en Angleterre qu'en 1808, et fut choisi par Sa Majesté pour son confesseur. Monseigneur le duc d'Angoulême et Madame lui donnèrent aussi leur confiance. Mgr Asseline résidait à Aylesbury, dans le comté de Buckingham, près Hartwell. Dans les dernières années, il fut éprouvé par une longue maladie, et il soutint cet état de souffrance avec une patience inaltérable. Il mourut le 10 avril 1813, également regretté du Roi, des Princes, du clergé et de tous les fidèles, à portée de connaître cet excellent, pieux et savant évêque, lequel avait soutenu sa réputation de sagesse et de doctrine par des écrits nombreux et solides.

(A suivre.)

M.-C. D'AGRIGENTE.

LA SITUATION DES CATHOLIQUES AUX ÉTATS-UNIS (1)

Vous me faites un grand honneur en voulant bien m'entendre ce soir. Je rapporterai avec moi aux États-Unis un souvenir bien doux et bien durable de cette réunion. Vous me faites, dis-je, un grand honneur en m'invitant à parler dans la capitale de la belle et grande France.

Les messieurs qui ont bien voulu se constituer les promoteurs de cette conférence sont des hommes dont les noms redisent la gloire de votre pays (2). J'ai devant moi, je le sais, un auditoire d'élite.

Mais je suis en même temps très confus, car je ne puis répondre dignement à vos désirs. Ce n'est pas au milieu des distractions d'un voyage rapide qu'on peut se préparer à adresser la parole à un auditoire tel que celui en face duquel je me trouve en ce moment.

Ce que vous aurez la bonté d'entendre ce soir, ce sera simplement une petite causerie sur les États-Unis. Je vais vous parler simplement et franchement, vous redisant quelque chose de ce que je sais sur mon pays et vous communiquant quelques-unes des pensées de mon âme.

De l'Amérique, et de l'Amérique seulement, je dois vous entretenir. (Applaudissements.)

On a bien voulu dire que je suis par quelque côté Français. Oui, j'aime à le croire, je suis tant soit peu Français. J'ai passé de belles années de ma jeunesse en France. La France a été en quelque sorte la mère de mes idées, et toutes les fois que, dans les années de l'âge mûr, je mets de nouveau le pied sur le sol français, je sens mon âme se rajeunir; je sens que je suis dans la patrie de ma jeunesse. (Bravos et applaudissements.)

Moi, j'aime la France, parce que je l'ai connue de près. Mais qui n'aimerait votre beau pays, le pays d'une histoire si grande, si belle, le pays des idées, le pays des dévouements? Que d'autres pays travaillent et se battent pour des intérêts matériels

(1) Conférence de Mgr Ireland, sur la situation des catholiques aux États-Unis, donnée le 18 juin au soir, dans la salle de Géographie de Paris,

(2) Les invitations avaient été faites au nom de MM. Melchior de Vogüé, A. de Mun, A. Leroy-Beaulieu, Picot, Lamy, Lorin, Max, Leclerc, etc. M. de Vogüé présidait.

ou pour une question de frontière ; la France sait travailler et se battre pour l'honneur, pour la religion, pour tout ce qui élève l'âme. Le monde moral, intellectuel et religieux, ne peut se passer de la France. (Applaudissements.)

Comme citoyen des États-Unis, je ne me trouve pas, mesdames et messieurs, étranger parmi vous. Au nom de la République américaine, je rends témoignage ce soir à la France. Nous vous devons notre liberté. Il y a un peu plus d'un siècle, les colonies anglaises de l'Amérique luttèrent pour leur autonomie et leur indépendance. Leurs soldats étaient braves et dévoués. La victoire, cependant, ne penchait pas sur leur bannière : ils doutaient de l'avenir. Tout d'un coup les soldats français, commandés par Rochambeau et La Fayette, parurent en Amérique ; et les Américains et les Français unis furent invincibles. (Sensation).

D'ailleurs ce pays fut dans les siècles passés sol français. Ah ! vous avez perdu un grand empire.

Au xviii^e siècle, les Français qui colonisaient les bords du Saint-Laurent avaient envoyé leurs voyageurs et leurs missionnaires découvrir l'Ohio et les eaux septentrionales du Mississipi. Les colonies françaises de la Louisiane occupaient toute la partie du Sud-Ouest des États-Unis. Les colonies anglaises ne possédaient qu'une petite portion du territoire qui forme aujourd'hui notre République. Tout le Far-West, tout le midi était français. L'État du Minnesota, dont la ville de Saint-Paul est la ville capitale, était sur la frontière des découvertes françaises. En 1680, la partie extérieure du Mississipi fut connue pour la première fois par Hennepin. C'était un Français. Le P. Hennepin et ses deux compagnons poussèrent leur nacelle sur les eaux de ce grand fleuve jusqu'à la chute Saint-Antoine, qu'ils nommèrent ainsi, le nom demeurant toujours sur nos cartes.

En même temps un autre voyageur français, Duluth, parvenait jusqu'aux eaux les plus lointaines du Lac Supérieur, et aujourd'hui, en son honneur, la grande ville de Duluth est bâtie.

Hennepin était un des missionnaires qui avaient accompagné La Salle dans ses grands voyages de l'Ouest. La Salle était parti du Canada, et il n'y a pas dans l'histoire de l'Amérique une page plus belle que celle qui nous raconte comment il traversait nos grands lacs jusqu'à la chute du Niagara, et, ayant passé cette chute, il construisait le premier vaisseau qui navigua sur les eaux des lacs Erié et Michigan.

Sur ce vaisseau, qui s'appelait le *Griffon*, il parvint jusqu'à l'endroit où se trouve aujourd'hui la ville de Chicago; c'est de là qu'Hennepin et deux de ses compagnons furent envoyés pour découvrir le grand fleuve du Mississipi. Quelques années plus tard, la partie méridionale du fleuve fut découverte. C'était encore par un Français, Marquette.

En 1727, un fort français fut construit sur le territoire formant aujourd'hui l'Etat du Minnesota, et l'année dernière j'eus le privilège de consacrer une église sous le vocable de saint Michel, à l'endroit même où, en 1727, la première église de notre pays fut construite par l'aumônier de ce fort français et dédiée par lui à l'archange saint Michel.

C'est ainsi que les enfants de France furent les premiers à connaître notre pays, furent les premiers à répandre sur nos prairies les semences de la civilisation et de la religion.

La ville de Saint-Paul fut nommée ainsi, en 1841, par un Français. C'était un missionnaire, M. Galtier, du diocèse du Puy, qui avait suivi un évêque français, Mgr Lauruze, de Lyon.

Ce missionnaire fut envoyé jusqu'à la chute Saint-Antoine, où il trouva des tribus sauvages et quelques voyageurs canadiens.

A cet endroit où se trouve aujourd'hui la ville de Saint-Paul, avec 160,000 habitants, côte à côte avec la ville de Minneapolis, qui en compte 180,000, il y avait alors dix petites cabanes.

Le missionnaire voulut bâtir une église pour le service de ces quelques familles. L'église était en planches. Elle avait seize pieds de longueur et douze de largeur.

M. Galtier consacra l'église sous le vocable de saint Paul, l'apôtre des Gentils.

L'église est devenue la cathédrale de Saint-Paul, et la ville de Saint-Paul, qui donne aujourd'hui de si belles promesses, fut ainsi, dans sa naissance, une ville française. (Applaudissements.)

Le premier évêque de Saint-Paul, sacré en 1851, fut encore un Français, Mgr Cretin, un enfant du diocèse de Belley.

Vous avez donné naissance à la République des États-Unis. Eh bien, mesdames et messieurs, la France peut être contente aujourd'hui de cet enfant, petit alors, mais qui est devenu depuis un géant. (Applaudissements.)

Le recensement de 1880 nous donnait 65 millions d'habitants,

et à la fin du siècle, Dieu nous bénissant, nous croyons que nous atteindrons 100 millions. Dans ces conditions, il est impossible aujourd'hui aux grandes et historiques nations de l'Europe d'ignorer les Etats-Unis. (Rires et applaudissements.)

Sa taille suffit pour attirer l'attention du monde.

Ces millions nous sont venus des pays de l'Europe. L'émigration, surtout depuis trente ou quarante ans, a été un torrent. Quand la République fut constituée, il y a un peu plus d'un siècle, nous comptions 3 millions d'habitants. Mais il a fallu plusieurs causes pour attirer une telle population et lui assurer la prospérité dont elle jouit.

La première de ces causes, c'est la beauté, la fertilité, la richesse de notre pays. La Providence a été généreuse pour l'Amérique.

Depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, depuis le golfe du Mexique jusqu'à la frontière du Canada anglais, vous avez les grands lacs qui sont de véritables mers, les grands fleuves, un sol des plus fertiles, tous les climats de l'Europe et les mines les plus riches. La population qui s'est jetée, dans ces dernières années, sur l'Amérique, se composait d'hommes énergiques, entreprenants, qui aimaient le travail et qui ont mis à profit tous les avantages naturels du continent.

Ils étaient aidés dans leurs projets par les grandes et belles inventions du XIX^e siècle. L'Amérique est l'enfant du siècle. Sans toutes ses découvertes, sans les bateaux à vapeur, sans les chemins de fer, sans les télégraphes, sans l'électricité, les Etats-Unis auraient été impossibles.

Ce n'est pas étonnant que l'Amérique aime tant ce progrès matériel, aime ces magnifiques inventions, le produit du génie humain, le don de Dieu aux enfants de la terre. (Vifs applaudissements.)

Le développement de notre pays doit être, croyons-nous, attribué pour une grande part à nos libres institutions, qui permettent l'initiative au plus haut degré. (Vifs applaudissements.) La population ne serait pas encore arrivée jusqu'au Mississipi, nous n'aurions pas aujourd'hui cinq lignes de chemin de fer transcontinental, si l'Américain, individuellement, ne s'était dit : Il faut faire de grandes choses, et si l'esprit du pays ne l'encourageait dans ses vastes entreprises. (Applaudissements.)

Nous avons, comme vous le savez, reçu nos émigrés de tous les pays du monde, et nous en recevons encore chaque jour de

tous les points du globe. Sous ce rapport, les États-Unis offrent à la science sociale un champ d'études très intéressant.

Nous avons des Anglais et des Irlandais, des Français et des Allemands, des Bohémiens, des Polonais; des Italiens, des Turcs, des Arabes, des Syriens, et même un certain nombre de Chinois. (On rit.)

Nous devenons aujourd'hui un peu plus difficiles à l'égard de l'immigration. (Nouveaux rires.) On nous venait un peu trop rapidement, et il était temps de mettre le serre-frein au grand mouvement dont nous avons profité jusqu'ici : *In medio stat virtus*. La seule nation que nous avons tâché d'exclure tout à fait, ce sont les Chinois.

On trouve quelquefois à redire de notre manière d'agir sous ce rapport, on y voit une contradiction avec notre amour de la liberté. Mais la question sociale, dont je vous dirai un mot tout à l'heure, a été une des causes déterminantes de la loi sur l'exclusion des Chinois; car réellement les ouvriers ne pouvaient pas, tout en restant des hommes civilisés, entrer en concurrence avec ces peuples-là, et, d'ailleurs, ceux qui nous venaient de ce pays n'étaient prêts d'aucune façon à s'assimiler à nos populations et ne voulaient pas le faire.

Pour les Européens; qu'ils viennent aujourd'hui comme par le passé : ils peuvent compter sur un bon accueil, à quelques petites exceptions près. Nous avons appris que, dans certains pays — je suis sûr que la France n'en est pas — quand on ne savait que faire d'un individu, dans quelque ville ou quelque village, on lui disait d'aller en Amérique. (On rit.) Le Congrès est saisi d'un projet de loi aux termes duquel les individualités douteuses devront apporter des certificats de bonne conduite et de bonne santé, signés par nos consuls dans les différents pays. (Rires et applaudissements.)

Comment direz-vous, se fait cette assimilation? C'est chose difficile à expliquer. Il semble qu'il y ait quelque chose dans l'air, dans le sol; et que, dès que les émigrés respirent l'air de l'Amérique, ils l'aiment et se sentent libres; dès que leurs pieds touchent le sol, ils changent pour ainsi dire de nature. On voit les enfants des émigrés former un type tout spécial, bien différent de celui des ancêtres. Les premiers colons de la Nouvelle Angleterre, les Anglais eux-mêmes, ont réellement donné au pays un pli profond, qu'il a toujours gardé, et qui communique un cachet tout spécial aux populations d'aujourd'hui,

malgré les grandes agrégations d'étrangers qui se sont produites.

Le peuple américain actuel offre un type spécial, et dans l'avenir ce type sera de plus en plus prononcé. Nous autres, Américains, vous le savez, nous sommes bien modestes, mais il faut quelquefois dire la vérité, même aux dépens apparemment de notre modestie. (Applaudissements.)

Nous dirons volontiers que nous sommes de l'école éclectique. Nous prenons dans chaque pays ce qu'il y a de mieux, et de ces meilleurs éléments des autres pays, nous formerons un nouveau peuple — le peuple Américain. (Rires et applaudissements.)

Nous aurons l'esprit d'entreprise individuelle des Saxons, nous aurons la persévérance obstinée de l'Allemand, nous aurons les beaux sentiments, la poésie, l'amour de l'idéal, l'amour du sublime qui appartient à la France. (Applaudissements.)

Le peuple américain n'est pas toujours compris. Il a sans doute ses défauts, mais, j'aime à le dire, et à le dire bien haut, il a ses belles qualités.

Quelquefois les journaux européens citent un petit fait, et on est tenté de croire que ce fait représente le type général. Je crois aussi que plus un pays est loin de l'Europe, plus quelquefois l'Europe aime à placer dans ce pays lointain tout ce qui est exagéré, tout ce qui effraie, tout ce qu'elle ne veut pas près d'elle-même.

Je ne crois pas qu'il y ait un peuple qui, plus que le peuple américain, considère la loi comme chose sacrée.

Cependant, vous entendez dire quelquefois que toute forme de légalité a été mise de côté et qu'au lieu de juges et de jurés on a fait appel à la *Lynch loi*.

Ce sont des cas tout à fait rares et extraordinaires, qui n'ont lieu que sous une provocation très forte, ou dans des endroits encore à peine civilisés. Mais pour le citoyen américain la loi est chose sacrée. Il a conscience de la loi. Bien souvent il ne l'aime pas, mais alors il se dit : « C'est bien la loi. Nous obéissons : dans deux ans ou dans quatre ans, nous la changerons ». (Rires et applaudissements.)

Voilà un privilège du peuple américain : il peut changer ses lois et changer ceux qui le gouvernent, sans toutefois vouloir le moins du monde changer la République. (Nouveaux applaudissements.)

On nous représente quelquefois comme une nation très inté-

ressée, très matérialiste, adorant l'argent. C'est vrai que le Américains aiment faire de l'argent.

Ils sont énergiques, entreprenants, l'argent représente pour eux le résultat de leur travail. Ils aiment à le voir s'accumuler par milliers et par millions.

En même temps, ils ont la main toujours ouverte pour donner. Ils dépensent avec autant de bonne volonté qu'ils amassent. (Applaudissements.)

J'ai entendu des voyageurs dire : « Mais vous vous occupez tout le temps à bâtir des villes, à construire des chemins de fer ! »

C'est vrai. Mais c'est parce que nous avons besoin de villes et de chemins de fer.

Vous, vous avez cela tout fait. Et vous avez le temps de vous occuper d'art, de poésie, de musique, de peinture.

Nous y venons et il est à remarquer que, bien que l'Américain aime à bâtir de grandes villes et à ramasser de l'argent, il rend hommage au talent, à l'intelligence, à l'art. L'homme qui brille par son intelligence est en honneur parmi ce peuple plus que celui qui aura des millions de dollars sans intelligence. (Applaudissements.)

Petit poisson deviendra grand
Pourvu que Dieu lui prête vie.

Si vous nous donnez le temps, nous aurons aussi tout le décor et tout le brillant de la vie qui vous distingue et dont vous êtes si fiers. (Rires.) Les Américains ne désespèrent de rien avec le temps. (Nouveaux rires.)

On raconte qu'un Américain visitant Rome s'était arrêté devant le Colysée. Un de ses amis de Rome lui dit : « Voilà ce que vous n'avez pas en Amérique. »

Il regarda bien le monument et dit : « Le coût de construction serait bien grand, le revenu assez petit. (Rires.) Cela ne nous payerait pas, autrement nous l'aurions. » (Nouveaux rires.)

On dit que la femme américaine est audacieuse et frivole, tandis qu'elle a simplement l'esprit d'indépendance et de contrôle d'elle-même. Vous entendez parler souvent de réunions de femmes pour obtenir le droit de citoyennes, le droit de suffrage. Toutes n'ont pas ces idées radicales, mais toutes ont une énergie et une indépendance d'esprit qui leur fait réellement honneur.

Une Américaine reçoit d'abord une éducation forte et pra-

tique ; et si, dans le cours de sa vie, par suite de revers, elle était privée de sa fortune, elle est toute prête à se mettre au travail : son éducation l'y a préparée.

Si jamais les femmes doivent avoir droit de suffrage, je crois que cela commencera en Amérique. Nous avons déjà un Etat, celui de Wyoming, où ce droit leur est accordé. J'ai appris l'autre jour que, dans cet Etat, une femme venait d'être choisie pour maire de la ville ; et le lendemain tous les cabarets étaient fermés. (Bravos et applaudissements répétés.)

Ce qui montre qu'il ne faut pas tout à fait désespérer du monde si le suffrage des femmes vient à être décrété. (Applaudissements.)

Les Américains aiment et estiment le travail. Ceux qui sont aujourd'hui des millionnaires n'ont pas honte de raconter comment, il y a vingt ans, ils travaillaient pour un dollar par jour. Au contraire, c'est un honneur qu'ils aient pu s'élever de la situation la plus humble à la situation la plus haute.

C'est un peuple essentiellement démocratique. Vous entendez dire quelquefois qu'ils aiment les titres : oui, les titres militaires. Ils sont presque tous capitaines ou colonels. (On rit.) D'où ils tirent ces titres, Dieu le sait ! (Nouveaux rires.) Mais leur amour des titres ne va pas au-delà, et, si vous voyagez en Amérique, dans les chemins de fer, dans les hôtels, si vous mêlez avec le peuple, vous trouverez que réellement ils sont en pratique ce qu'ils professent en doctrine, une véritable démocratie. L'Amérique est la démocratie du XIX^e siècle. Sous ce rapport l'étude de ce pays est nécessairement intéressante.

Nous aimons à croire, que nous ayons tort ou raison, que nous sommes aujourd'hui dans le monde les apôtres de la démocratie, et nous ne nous refusons pas à l'honneur de croire que notre ardeur pour elle rayonne au-delà de l'Atlantique, et passe quelquefois jusqu'à la vieille Europe. (Applaudissements.)

Regrettons-nous en Amérique cet état démocratique ? Pour moi, je réponds : Certainement non.

Qu'est-ce que la démocratie ?

Le président Lincoln l'a définie : le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. Si le peuple, c'est-à-dire la multitude, les grandes masses, est parvenu à ce degré d'instruction et de *self-control* qui lui permet de se gouverner lui-même, tant mieux. Qu'était à ses débuts le christianisme ? Une véritable démocratie. (Applaudissements.)

Quand le Christ a passé sur la terre, le poète païen pouvait écrire : « Le genre humain vit pour le bien-être d'un petit nombre. » Jésus-Christ a enseigné que tous étaient frères, ayant au-dessus d'eux le Père commun de tous. C'est un apôtre de Jésus-Christ, saint Paul, qui renvoyant un esclave échappé à son maître, avertissait ce maître de le recevoir comme son frère. Dans les catacombes, parmi des centaines de milliers d'inscriptions, nous ne trouvons que trois ou quatre fois le mot *esclave* : *servus* ou *ancilla*. C'était toujours *frère* ou *sœur*, et l'esclave de la fière matrone romaine était enterrée tout près de sa maîtresse : tous étaient égaux, l'Eglise de Jésus-Christ brisa les fers des esclaves, et après un certain nombre de siècles, un pontife romain, Alexandre III, put dire : « Il n'y a plus d'esclaves en Europe. »

Puis les serfs obtinrent d'autres privilèges. Chaque siècle vit de nouveaux changements civils et politiques. Le peuple toujours grandissait, et enfin nous avons cru, aux États-Unis, que nous étions parvenus au point de pouvoir prendre dans nos propres mains le gouvernement de nos intérêts et de nos destinées.

La démocratie américaine comprend la valeur de la liberté individuelle. La décentralisation est aussi forte que possible. Chaque État de l'Union a son autonomie. Chaque comté de l'État a ses libertés, chaque municipalité, chaque village du comté a ses libertés fort étendues, et nous tâchons de laisser à chaque individu autant de liberté que possible, autant que le permet la sauvegarde de la sécurité de l'État. (Applaudissements.)

Nous ne sommes pas tous d'accord, ni sur les idées religieuses, ni sur les idées sociales, ni sur beaucoup d'autres terrains. Mais à force de nous connaître et d'aimer la liberté, nous prenons pour règle de donner aux autres ce que nous voulons pour nous mêmes. (Applaudissements et bravos.)

Nous ne nous servons jamais de la loi pour faire la propagande de nos propres idées. (Bravos.) Nous respectons toujours les autres, parce que nous voulons être respectés nous-mêmes. (Applaudissements.)

(A suivre.)

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Catastrophes, accidents et cyclones. — La fête du 14 juillet. — M. Wilson condamné. — Elections anglaises. — Etranger.

21 juillet 1892.

Le milieu de ce mois est marqué d'épouvantables accidents. Pendant que l'Etna commence une éruption qui semble devoir être très forte et dont les dégâts seront considérables, de terribles catastrophes viennent jeter parmi nous le deuil et la consternation.

A Ouchy, sur le lac de Genève, la chaudière d'un bateau à vapeur fait explosion et vingt-six personnes y trouvent la mort. — A Saint-Gervais en Savoie, l'établissement thermal est emporté par un torrent, et les victimes se chiffrent par plus de deux cents.

La catastrophe est due à un cyclone qui a déterminé un éboulement dans les glaciers voisins de Saint-Gervais.

Les bains de Saint-Gervais occupent le fond d'une gorge sauvage d'où sort le Grand-Nant, torrent qui prend sa source dans les glaciers du Mont-Blanc. Les eaux ont de la peine à se faire un passage et viennent se jeter avec fureur contre les hautes murailles de rochers.

Mardi matin 12 juillet, vers deux heures et quart, toute la population de Saint-Gervais fut réveillée en sursaut. Un bruit épouvantable comme une détonation prolongée, venait de se faire entendre au milieu de l'orage qui n'avait cessé depuis la veille de rouler sur toute la région ; puis des cris : « Au secours, au secours, nous sommes perdus », venant du côté de l'établissement des bains.

Une centaine de baigneurs se trouvaient dans l'hôtel qui s'effondra en grande partie sous l'action de l'eau rongéant les fondations et des blocs détachés roulant de la montagne.

Des cent personnes logées dans l'hôtel, une vingtaine seulement purent s'échapper par les fenêtres.

Seule, l'aile la plus rapprochée du village est restée debout, ainsi que la chapelle et un chalet de rafraîchissement.

Les hôtels des Alpes et de la Paix, qui se trouvent à droite du torrent, n'ont eu aucun mal.

Le torrent, poursuivant sa route, enterra un peu plus loin tout un hameau et une bonne partie du village le Fayet.

A Bonneville, situé à 42 kilomètres, l'Arve charriait le lendemain des cadavres mêlés à des débris de toutes sortes.

Les sauvetages ont été organisés aussi rapidement que possible ; mais ils furent très difficiles, parce que les bâtiments détruits sont en partie ensevelis dans la boue, au fond de la gorge.

La station thermale de Saint-Gervais est fréquentée chaque année par de nombreuses familles lyonnaises.

Il ne faut pas confondre l'établissement thermal de Saint-Gervais, situé dans la vallée, avec le village de Saint-Gervais, placé six cents mètres plus haut. Les personnes qui étaient dans le village n'ont pas eu à souffrir de l'avalanche.

Tous les monuments publics de Paris, y compris les églises et les temples, selon l'usage traditionnel, ont été pavoisés le 14 juillet de drapeaux tricolores et illuminés. Une des attractions de la fête était la croix gigantesque, resplendissante de lumière, qui dominait l'église du Sacré-Cœur de Montmartre. Cette innovation a déplu à la *Fédération de la Libre-Pensée*, qui a adressé au conseil municipal une protestation « contre le honteux scandale d'une immixtion éhontée de l'Eglise dans le programme de la fête nationale ». Les auteurs de la motion ajoutent que « l'exhibition d'une croix lumineuse au-dessus de l'échafaudage du grand dôme de la basilique du Sacré-Cœur est une insulte aux sentiments de la population parisienne..., un défi à la liberté. »

Si l'église du Sacré-Cœur n'avait pas été illuminée, les libre-penseurs n'auraient pas manqué de dire que les catholiques avaient voulu protester contre la prise de la Bastille et le renversement de l'ancien régime. Le Sacré-Cœur s'associe, par une splendide illumination, à la célébration de la fête du 14 Juillet : les libre-penseurs voient là un honteux scandale et une insulte aux sentiments de la population parisienne. Que faut-il donc faire pour satisfaire ces gens, qui se disent libre-penseurs, et qui ne sont en réalité que des fanatiques de l'irréligion ? Décidément, il y a des gens bien difficiles à contenter.

C'est M. Burdeau qui est devenu ministre de la marine en remplacement de M. Cavaignac.

Le remplacement au ministère de la marine d'un élève de l'Ecole polytechnique par un élève de l'Ecole normale a été dans la presse le point de départ d'une discussion assez intéressante, encore qu'elle soit purement académique. Il s'agit de savoir, au fond, dans quelle mesure il est bon qu'un homme ignore son métier pour le bien pratiquer. Nous disons : au fond, parce que la question ne se pose pas avec cette brutale simplicité. On nous dit qu'il n'est pas besoin d'être un soldat pour être à la tête du ministère de la guerre, ni un marin pour diriger celui de la marine.

On va même plus loin à la *Justice*, où l'on est quelque peu orfèvre ; le rédacteur en chef de ce journal, M. Pelletan, aborde la question de front : « Que des médecins, des commerçants, des avocats, des journalistes, des ouvriers, des agriculteurs, des rentiers, des officiers, tous confondus, décident en dernier ressort de toutes les questions spéciales qu'ils ignorent, c'est évidemment le monde renversé. Cependant c'est ce que toutes les nations arrivent à admettre. » C'est vrai, mais d'abord il n'est pas prouvé que ce système, surtout quand on en force les conséquences, donne de très admirables résultats ; et puis M. Pelletan nous parle ici du Parlement qui est un instrument de contrôle, et il s'agit des ministres qui sont des agents d'exécution.

M. Wilson, maire de la ville de Loches, poursuivi devant le tribunal d'icelle pour corruption électorale, vient d'être condamné.... à mille francs d'amende. C'est un triomphe pour le gendre de feu l'austère Grévy, et une déception pour ceux qui ont engagé le procès.

On se rappelle que le ministère public avait étayé son réquisitoire sur huit chefs d'accusation. Or, le tribunal n'en a retenu qu'un, un seul, le moins délictueux, à coup sûr, celui concernant les cent distributeurs de bulletins, et payés vingt-cinq francs par jour. Dans ces conditions, la condamnation pécuniaire qui frappe M. Wilson équivaut à un acquittement, car le nombre des distributeurs de bulletins, fût-il exagéré, n'est qu'un accessoire de l'outillage très compliqué du candidat en campagne.

Que faut-il entendre, en effet, par corruption électorale ? Si nous ouvrons un dictionnaire quelconque, nous lisons au mot « corrompre » ceci : faire agir quelqu'un contre sa conscience

au moyen de dons en nature ou en espèces bien sonnantes et bien trébuchantes. La corruption électorale est donc un acte par lequel on arrive à faire voter quelqu'un contre son opinion. Indépendamment du peu de considération qui doit s'attacher à cette sorte d'électeurs qui vendent leur vote au dernier et plus offrant enchérisseur, il est difficile de démontrer devant un tribunal la matérialité de ce délit quasi-moral. Mais où voit-on que le fait de distribuer des bulletins soit de nature à engager la conscience d'un individu et à infirmer son libre arbitre? Pour quiconque a quelque peu manié la pâte électorale, ce n'est même pas une présomption favorable, et grand est le nombre de ceux qui portent des bulletins, moyennant finances bien entendu, qui entendent garder leur indépendance et qui la gardent en effet. Pour beaucoup, c'est un moyen comme un autre de gagner une journée. Pour quelques-uns, c'est un « truc » indélicat qui leur permet de manger à deux râteliers à la fois. Ils reçoivent de l'argent de M. X... pour distribuer ses bulletins, et ils en reçoivent encore de M. Z... pour ne les distribuer qu'avec une sage, mais peu scrupuleuse lenteur, voire même pour ne pas les distribuer du tout. Cela se voit tous les jours. Aussi bien, devant un tribunal, il n'y a et ne peut y avoir entre un candidat et un distributeur de bulletins qu'un contrat de travail comme tous les autres contrats de travail, dont la rémunération, débattue puis acceptée par les deux parties contractantes, échappe à l'appréciation aussi bien de l'autorité civile que de l'autorité judiciaire.

Comment alors expliquer la condamnation de M. Wilson pour un délit purement imaginaire, car il n'y a pas cinquante députés de la majorité qui n'en aient fait dix fois autant? On nous a déjà dit qu'en politique, il n'y avait pas de justice; le verdict des juges de Loches n'est qu'une confirmation éclatante de cette mémorable sentence.

Le procès Wilson était en effet un procès politique et pas autre chose. Intenté maladroitement sur les instances de M. Ricard, il lui fallait une sanction. Les magistrats de Loches l'ont donnée, mais avec une indépendance qu'il est juste de reconnaître.

Car, on s'était flatté en haut lieu d'enlever à M. Wilson ses droits civils et politiques. On ne visait pas seulement l'écharpe du maire de Loches, on voulait lui fermer à tout jamais la porte des assemblées délibérantes, et rouler sur lui la porte du tom-

beau sous la forme d'un emprisonnement de trois mois. Tout ce machiavélisme a piteusement échoué. M. Wilson restera maire de Loches; le 31 juillet prochain, il sera candidat au Conseil général dans le canton de Montrésor, en attendant qu'il revienne à la Chambre où nous le retrouverons un jour président de la commission du budget.

Qui sait même si, grâce à ce procès et à M. Ricard, M. Wilson n'apparaîtra pas un jour dans l'histoire comme un grand calomnié!

La fin de la Chambre élue en 1889 n'est plus fort éloignée : dans un an, nous serons bien près des élections générales. Nous avons fait remarquer déjà que dans le cours de cette session même, la préoccupation de l'échéance fatale de 1893 avait joué un certain rôle; on n'a pas oublié les tentatives de reconstitution des groupes parlementaires, tentatives suivies d'un demi-succès; les discussions politiques ont eu plus d'âpreté que les deux années précédentes; le radicalisme, confondu depuis la crise boulangiste avec le parti républicain relativement modéré, a tendu à s'en séparer. Il est probable que ce mouvement s'accroîtra encore l'année prochaine et que la période des plus importants travaux de la Chambre actuelle est à peu près close. Elle vient de laisser en suspens malgré le désir très connu du gouvernement, le projet de la Banque de France; la loi sur les caisses d'épargne devra revenir en seconde délibération; celle sur le crédit agricole est à peine ébauchée.

Ces lois importantes seront-elles discutées pendant l'année qui nous reste? On n'en sait trop rien. Que serait-ce si l'on parlait d'une foule de projets qui ne sont pas venus en première discussion, sur lesquels les commissions n'ont pas encore déposé leur rapport, émanés les uns de l'initiative parlementaire, les autres de celle du gouvernement? Que devient et que deviendra, par exemple, le fameux projet qui doit assurer une retraite à tous les ouvriers? On en parlera de temps à autre, mais on ne songe guère à le voter. On le réservera précieusement pour la période électorale: il sera très utile à ce moment à plus d'un candidat. Il est bien probable du reste qu'il n'a jamais été destiné à autre chose qu'à cela.

Les vacances prolongées, les interpellations inutiles, la crise ministérielle du printemps dernier ont fort réduit cette année

le nombre des séances occupées par une discussion sérieuse. Il est bien probable que jusqu'à la fin de la législature, les députés tiendront à voir encore de près et souvent leurs électeurs, que les interpellations destinées à mettre une personnalité en relief ou à poser une question propice au futur succès de tel groupe ou tel parti manqueront moins encore cette année que les précédentes. Enfin, il semble bien difficile de croire que le ministère actuel soit destiné à faire les élections : les radicaux sont condamnés par une sorte de nécessité de situation à lui faire la guerre, et beaucoup de modérés trouvent son chef tellement insuffisant dans les débats parlementaires qu'ils pourraient bien ne pas le soutenir très vigoureusement. Si les opportunistes, dont le cabinet défend les idées, l'abandonnent et si les radicaux, dont l'avantage serait peut-être de le conserver, le renversent, cela n'avancera naturellement pas la besogne parlementaire.

L'établissement des droits de douane pour la protection du travail national et l'unification, incomplète encore, du budget, voilà en définitive quelles auront été les œuvres sérieuses de la Chambre, accomplies toutes deux dans la première partie de la législature. Ce n'est pas certes qu'il manque de questions utiles, nécessaires à résoudre. Voici par exemple celle de la constitution d'une armée coloniale : les partis les plus opposés, comme un récent vote de la Chambre l'a montré, sont d'accord sur la nécessité de créer cette armée. Seulement, ni le ministère de la guerre, ni celui de la marine ne veulent que l'on touche à leur situation actuelle : il n'est pas très probable qu'ils se soient accordés avant les élections.

Sur d'autres points, sur le plus grand nombre, c'est de la Chambre que viennent les difficultés. Cette Chambre compte dans sa majorité quelques hommes très remarquables ; mais la masse en est dominée par des préjugés et des ignorances, qui à chaque instant, l'écartent des voies utiles et praticables pour la conduire à des sottises ou à des folies. Combien de lois avantageuses au pays est-elle empêchée de voter, par exemple, par les préjugés anticléricaux qui la dominent ! Ainsi, dans la loi relative aux femmes et aux enfants employés dans les manufactures, on se rappelle qu'elle s'est résignée à ne protéger le repos hebdomadaire que d'une manière incomplète plutôt que d'écrire dans un acte officiel le nom suspect du dimanche. On pourrait citer vingt exemples analogues de cette faiblesse d'esprit de nos

législateurs. Malheureusement, comme les autres causes de l'infécondité de la législature actuelle, il n'est pas probable que celle-ci disparaisse avant la fin de la Chambre : elle pourrait bien même lui survivre.

Les élections britanniques se terminent. Elles ont été, comme toujours, menées de part et d'autre avec une ardeur passionnée et n'ont pas laissé que d'être l'occasion de violences, de troubles, parfois de sortes d'émeutes : ainsi M. O'Brien, le nationaliste très connu, a été sérieusement blessé ; un autre Irlandais, M. Sheey, a reçu trois coups de couteau ; M. Gladstone lui-même n'est pas sorti tout à fait sain et sauf de la bagarre électorale. L'intervention des femmes, qui parfois de l'autre côté du détroit font campagne avec leur mari, ne paraît pas avoir adouci beaucoup les mœurs de nos voisins : à Glasgow, Mme Stuart, femme d'un candidat unioniste, a reçu un coup de pierre ; à Rochester, Mme Maddeson, femme du candidat libéral, a reçu une coquille d'huître en plein visage ; elle s'est cependant rendue au meeting, mais elle s'y est évanouie, comme de juste. Rien de fâcheux n'est advenu à Mme Gladstone et à sa fille, qui ont accompagné le *great old man* pendant une partie de sa tournée. Mais Mme Stanley, la femme de l'explorateur, a été à certains moments fort menacée ; chose plus douloureuse, elle n'a pu réussir à faire nommer son mari.

La majorité de M. Gladstone dépassera quarante voix. En temps ordinaire, ce serait très suffisant pour assurer au cabinet que le chef des libéraux victorieux va être chargé de constituer une longue existence. Les majorités sont au Parlement britannique beaucoup plus résistantes que dans les autres parlements européens. Un ministère qui, chez nous, aurait au début quarante voix de majorité serait exposé, trois semaines après sa formation, à se trouver en minorité : ses amis auraient un beau jour, sans la moindre mauvaise intention à son égard, voté contre lui, en suivant leur inspiration personnelle, au gré d'un entraînement passager, comptant sur d'autres pour le sauver. Chez nos voisins, les majorités sont mieux disciplinées ; chacun s'y rend compte des résultats de son vote. Seulement, les circonstances au milieu desquelles le nouveau cabinet va faire son apparition ne sont pas ordinaires et la majorité de M. Gladstone ne ressemble guère aux anciennes majorités libérales.

Il s'agit d'accomplir une immense réforme, dont on ne connaît aucunement les détails dans la pensée de M. Gladstone, mais qui consiste en définitive à créer l'indépendance législative de l'Irlande; les conséquences de cette réforme sont impossibles à fixer d'avance: elles peuvent, au point de vue politique, comme au point de vue social, dépasser tout ce que l'on peut imaginer. Une minorité formidable — comme le prouve le nombre de voix obtenues par les conservateurs et les unionistes — repousse absolument ce véritable renversement de la Constitution britannique; la majorité de la Chambre des lords est de l'avis de cette minorité. Parmi les partisans de M. Gladstone, on peut enfin se demander si, alors que l'on saura au juste ce qu'il veut faire, certains ne trouveront pas que c'est trop et d'autres que ce n'est pas assez.

Et cette œuvre considérable, entourée de telles difficultés, il faut la réaliser avec une majorité au sein de laquelle il existe des divisions profondes, irréductibles, composée de libéraux, de nationalistes irlandais, de parnellistes — car M. Parnell, bien que mort, a toujours des partisans — et d'un certain nombre de socialistes. Ces deux derniers groupes voteront-ils constamment avec le gros du parti ministériel? Et, d'autre part, entre les deux groupes qui constitueront la force de ce parti, les libéraux, de nuances très diverses, et les Irlandais, M. Gladstone parviendra-t-il toujours à maintenir la concorde? En tous cas, sa majorité sera à la merci du groupe irlandais.

On voit les difficultés de la situation. Dans ces conditions, il semble probable que M. Gladstone évitera de compliquer encore sa tâche en modifiant beaucoup la politique extérieure du cabinet actuel. On n'a pas oublié que lord Roseberry, qui passe pour devoir être chargé des affaires extérieures dans le futur ministère, l'a indiqué dans un récent discours. Peut-être cependant y aurait-il dans le nouveau gouvernement sinon un peu plus de sympathie, mais un peu moins d'antipathie à l'endroit de la France. Ne nous berçons pas de trop d'illusions à cet égard. Attendons les événements, mais comprenons bien que tout, pour l'illustre homme d'Etat qui va reprendre le pouvoir, sera subordonné à sa tâche intérieure. Il lui faut avant tout ne pas perdre un membre de sa majorité. Quelques-uns de ceux que les statistiques attribuent à son parti venant par la suite à lui faire défaut, ce serait l'impuissance, une seconde dissolution de la Chambre, ses grands projets subordonnés au résultat

d'élections nouvelles... Et M. Gladstone va avoir quatre-vingt-trois ans.

—

Nous avons maintenant sous les yeux le texte intégral de la lettre que la Compagnie britannique de l'Afrique orientale vient de recevoir du capitaine Lugard sur les affaires de l'Ouganda. Ce document n'est pas de nature à faire disparaître la pénible impression causée par les lettres de Mgr Hirth, vicaire apostolique du Victoria Nyanza, et du P. Guillermain. Il contient un récit différent de l'origine des troubles et rejette sur les catholiques la responsabilité de l'initiative des hostilités; mais il n'apporte aucune espèce de preuve à l'appui de cette affirmation. Par contre, il renferme plusieurs aveux précieux dignes d'être enregistrés.

D'après le capitaine Lugard, les catholiques seraient entièrement dans leurs torts : ils auraient infligé vexations sur vexations aux protestants, se seraient livrés sans provocation à des meurtres sur certains d'entre eux et auraient donné l'assaut au fort anglais de Kampala, tandis que des négociations étaient engagées avec le roi Mwanga. D'après Mgr Hirt, les protestants auraient préparé de longue main une attaque générale et ils auraient tiré les premiers coups de feu; les catholiques, plus nombreux qu'eux, les auraient repoussés; mais les protestants, adossés au fort de Kampala et soutenus par les mitrailleuses Maxim du capitaine Lugard, auraient ensuite repris définitivement le dessus et brûlé la résidence de Mwanga avec tous les établissements des missionnaires.

Cette dernière version est tout aussi digne de foi que la première; elle a au moins pour elle les déclarations catégoriques d'un évêque et de missionnaires respectables qui ont été d'un bout à l'autre témoins des événements, tandis que le capitaine Lugard n'a assisté qu'au dénouement et dit lui-même que, dans les querelles préliminaires, les agresseurs étaient les catholiques seulement, « autant qu'il en pouvait juger ».

On a donc de bonnes raisons de supposer que, s'il a agi de bonne foi, sa bonne foi a été surprise par les protestants de son entourage, qui poursuivaient avec acharnement l'anéantissement des missions catholiques établies dans l'Ouganda.

Supposons toutefois que les torts aient été partagés et qu'une étincelle, venue on ne sait d'où, ait brusquement allumé l'in-

condie. Le devoir du capitaine Lugard semblait tout indiqué : empêcher un des deux partis rivaux d'écraser l'autre et rétablir l'ordre au moyen des troupes sous ses ordres. Que le voit-on faire, au contraire, de son propre aveu ? Il mitraille les catholiques, indigènes, missionnaires, combattants, femmes et enfants indistinctement ; il brûle les villages, les stations, les chapelles catholiques.

Mandataire d'une société philanthropique qui se donne comme une sorte d'instrument de la Providence destiné à régénérer les peuplades païennes de l'Afrique et à les délivrer de la traite, il voit paisiblement réduire en esclavage par ses amis protestants des milliers de néophytes et de catéchumènes catholiques et plusieurs centaines de jeunes esclaves rachetés par les Pères. Bien plus, plusieurs jours après le combat, il reprend l'offensive, couvre de projectiles, ravage, incendie les îles où Mwanga s'était réfugié avec quelques fidèles et les Pères. Et pourquoi ces atrocités ? Parce que, dit le capitaine Lugard, la population était dévouée à Mwanga, qu'elle ne reconnaissait aucun autre roi et qu'il importait de s'assurer de la personne de Mwanga dans l'intérêt de l'influence britannique. Voilà les raisons de cet agent civilisateur, de ce rédempteur des noirs. En continuant d'appliquer pendant quelque temps encore ces édifiants principes avec l'esprit de suite qui caractérise leur race, le capitaine Lugard et ses dignes collaborateurs auront bientôt fait de la partie de l'Afrique qu'ils évangélisent, un Etat modèle dont deviendront jaloux les chasseurs d'esclaves.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Rome, 18 juillet.

L'Encyclique sur Christophe Colomb paraît aujourd'hui ; elle porte la date du 16 juillet courant et elle est adressée aux évêques d'Espagne, d'Italie et d'Amérique.

L'Encyclique commence par déclarer qu'il convient éminemment à l'Eglise de participer à la célébration du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, d'abord parce qu'il y a une sorte de vertu divine dans ceux qui

excellent ici-bas par le génie et la grandeur d'âme, et ensuite parce que Christophe Colomb est bien une des gloires de l'Eglise, attendu que c'est la foi catholique qui l'inspira surtout dans sa glorieuse entreprise, et ainsi l'on peut dire que c'est à l'Eglise que l'humanité est redevable de ses découvertes.

Christophe Colomb fut en effet bien différent des autres hommes illustres qui, avant ou après lui, découvrirent des terres nouvelles : ceux-ci furent surtout mus par le louable amour de la science, par l'estimable désir de bien mériter de leur pays ou par la considération d'autres avantages, tandis que Christophe Colomb fut avant tout et par dessus toutes choses inspiré par l'ambition sacrée d'ouvrir de nouvelles terres à la prédication de l'Evangile et d'étendre à la portion encore inconnue de l'humanité que son génie présentait le règne de Jésus-Christ et les bienfaits de la Rédemption.

De ces sentiments de Christophe Colomb nul ne saurait douter, car ils sont attestés par les déclarations qu'il a faites devant le roi Ferdinand et la reine Isabelle, par sa lettre où il prie le Pape Alexandre VI d'envoyer des missionnaires dans les contrées qu'il vient de découvrir ; enfin cet esprit de foi se manifesta dans les principales phases de la vie de Christophe Colomb et le soutint au milieu des contradictions et des épreuves.

La découverte de l'Amérique est ainsi un événement d'un caractère providentiel ; elle est survenue au moment où la plus formidable tempête allait assaillir l'Eglise. Donc, remercions Dieu, comme le fit alors le Souverain Pontife, quand la première nouvelle de la découverte parvint en Europe.

En conséquence, le 12 octobre prochain, ou le dimanche suivant, les évêques d'Espagne, d'Italie et d'Amérique célébreront la messe solennelle de la Sainte-Trinité, et les évêques des autres nations pourront également célébrer ce grand anniversaire d'un événement sans pareil, car il intéresse tous les peuples de la terre.

—

L'abjuration solennelle du ministre protestant M. le professeur Jean Melis et de sa femme, Mme Genève Strina, a eu lieu dimanche dans la chapelle de l'hospice apostolique des *Convertendi*, place Scossacavalli. La cérémonie a été accomplie par S. G. Mgr Sallua, archevêque titulaire de Calcédoine, commissaire du Saint-Office, assisté du recteur de l'hospice des *Con-*

vertendi, D. Antoine Lombardi, qui se consacre avec le meilleur zèle à l'assistance des convertis, et du non moins zélé catéchiste Mgr Buti.

Après l'abjuration formelle, les deux nouveaux convertis ont reçu la confirmation ; puis la bénédiction nuptiale pour le sacrement de mariage et enfin la sainte communion, au moment de laquelle Mgr Sallua leur a adressé un émouvant discours.

Parmi les personnages présents à la cérémonie, on remarquait LL. GG. Mgr Reggio, nouvel archevêque de Gênes ; Mgr Daffra, nouvel évêque de Vintimille, le Rme P. Agnesi, dominicain, premier compagnon de M. le commissaire du Saint-Office, etc.

Les convertis ont eu pour parrain M. V. Valli, secrétaire et bibliothécaire de l'observatoire du Vatican.

A l'issue de la cérémonie, on a distribué aux assistants une brochure écrite pour la circonstance par le néo-converti lui-même, M. le professeur Melis, et publiée à l'imprimerie Tibérine, rue de la Lupa n° 30, sous le titre : *Ragioni che indussero ad abbandonare il protestantesimo per entrar nella Chiesa catholica Romana il prof. Giovanni Melis, ex-ministro evangelico.*

Nous sommes heureux d'ajouter que d'autres abjurations, même d'une famille entière protestante, sont annoncées comme devant avoir lieu prochainement à l'hospice des *Convertendi*.

L'*Osservatore romano* publie un décret pontifical approuvant les statuts de l'Association universelle des familles consacrées à la Sainte-Famille de Nazareth et ordonnant que toutes les associations de la Sainte-Famille existantes actuellement se fondent dans cette association unique et universelle.

Le Saint-Siège excepte cependant les congrégations religieuses de ce nom dont les statuts ont été approuvés par le Pape, ainsi que les associations d'hommes fondées d'après les règles canoniques et soumises aux règles prescrites par les pontifes romains, en particulier par Clément VIII dans sa constitution *Quaecumque* du 7 décembre 1604.

S. Em. le cardinal Parocchi, vicaire général de Sa Sainteté, est nommé préfet de l'Association universelle ; il sera assisté d'un conseil composé de prélats romains, entre autres du secrétaire temporaire de la congrégation des Rites.

Le décret fait ressortir l'utilité et l'efficacité pour les familles

chrétiennes de prendre exemple sur la Sainte-Famille et termine en invitant les chrétiens à s'affilier à l'Association.

Nous publierons ce document.

France

ORLÉANS. — Les *Annales religieuses* d'Orléans publient une lettre de Mgr Coullié portant communication au clergé de son diocèse de la lettre du Souverain Pontife Léon XIII à Mgr Fava, évêque de Grenoble.

Mgr l'évêque d'Orléans écrit :

Cette lettre complète et, sur certains points, précise les enseignements contenus dans les précédentes Encycliques.

C'est pourquoi nous avons cru utile de vous la communiquer, Elle fixera vos appréciations sur la situation présente et elle inspirera votre conduite.

Vous ne discuterez pas les droits du Pape à votre obéissance et vous n'en affaiblirez pas le mérite en la mesurant.

Dans un pays où la puissance civile et la puissance religieuse, en vertu de pactes séculaires interviennent à chaque instant dans la vie générale et mêlent leur action, qui ne voit quels biens et quels maux peuvent résulter de leur union ou de leur désaccord?

Il ne faut donc pas s'étonner que le Souverain Pontife, en traçant aux catholiques la ligne de conduite qu'ils doivent suivre dans la vie publique, cherche à prévenir ou à apaiser les conflits entre les deux puissances. Son intervention est aussi légitime qu'elle est conforme aux intérêts de l'Eglise et de la France.

Puisse-t-elle dissiper tous les malentendus, rapprocher non seulement toutes les âmes chrétiennes, mais tous les esprits sensés et tous les cœurs droits, et, en groupant toutes les forces intellectuelles et morales du pays, faciliter la solution des problèmes que soulève l'immense transformation sociale qui s'opère sous nos yeux et assurer à notre patrie les bienfaits de la paix!

Toutes les *Semaines religieuses* qui nous sont parvenues reproduisent sans commentaires la lettre du Souverain Pontife.

Le *Bulletin* religieux du diocèse de Beauvais consacre un article à la lettre du Pape et applaudit « aux sentiments si généreux et aux conseils si sagaces de Léon XIII ».

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Le *Temps* publie la note suivante :

L'évêque de Saint-Jean-de-Maurienne — imitant l'exemple de M. Fava, évêque de Grenoble — a fait connaître ce matin au garde des sceaux qu'il retirait de son catéchisme diocésain le chapitre

déféré au Conseil d'Etat. En conséquence, l'appel comme d'abus sera retiré par le ministre des cultes.

TOULOUSE. — Le Conseil d'Etat a rendu sa décision au sujet de la désaffectation du presbytère de Saint-Sernin, à Toulouse.

La *Semaine catholique* de cette ville donne aujourd'hui sur cette affaire les explications suivantes :

Tous les journaux ont annoncé, relativement au presbytère de Saint-Sernin, une nouvelle qui a pu surprendre ceux qui n'étaient pas au courant de l'affaire. Il est utile de l'expliquer.

En 1884, la municipalité Sirven fut excitée par la minorité radicale du conseil municipal à faire acte d'anticléricalisme en désaffectant le presbytère de Saint-Sernin, connu sous le nom de collégiale de Saint-Raymond.

Après quelques lenteurs, la mesure fut votée ; mais elle n'était pas encore mise à exécution, lorsque les élections de mai 1888 donnèrent le pouvoir municipal à M. Ournac et à ses partisans.

La nouvelle administration se flatta de mener rondement les choses, et, dès les premiers jours de juillet de la même année, elle sommait M. le curé de Saint-Sernin, par l'organe de M. l'adjoint Passerieu d'avoir à vider promptement les locaux.

Le clergé de Saint-Sernin et le conseil de fabrique s'y étant refusés, M. l'adjoint Durand, escorté de M. le commissaire central et d'un greffier, se présentait à la collégiale le 10 août, à huit heures du matin, pour requérir livraison des clefs de l'immeuble. M. le curé, conjointement avec ses fabriciens, répondit « qu'il ne céderait qu'à la force ou à une décision de justice, ne reconnaissant pas à une municipalité l'autorité nécessaire pour l'évincer d'une habitation qu'il occupait en vertu de son titre curial, après affectation régulière ».

On s'était beaucoup vanté qu'on userait de violence, et la ville était pleine de ce bruit. M. le maire jugea plus prudent de se retirer, après avoir dressé un simple procès-verbal de l'incident.

Dès ce moment, le curé de Saint-Sernin et la fabrique se pourvurent devant le Conseil d'Etat, lui déférant, comme entachés d'excès de pouvoir, les délibérations et arrêtés municipaux relatifs à cette affaire.

Le 9 août, la haute assemblée rendait une décision conforme au vœu des appelants et annulait, comme abusifs, tous les actes tentés par la mairie de Toulouse contre le presbytère de Saint-Sernin. L'arrêt disait que l'affectation de cet immeuble, ayant été régulière, ne pouvait être changée que par un décret du chef de l'Etat.

C'est ce décret que la municipalité de Toulouse s'appliqua dès lors à obtenir. Avec l'aide de M. Constans, tout-puissant à cette époque, elle y parvint au bout d'une année (août 1890).

L'acte présidentiel disposait toutefois, en faveur du clergé de Saint-Sernin, que l'ancien presbytère situé sur la place, au nord de la basilique, et désigné sous le nom de maison Carayon, serait convenablement réparé et mis *en bon état d'habitation* aux frais de la ville de Toulouse. On sait avec quelle mauvaise grâce et quelle parcimonie l'administration se soumit à cette exigence; on sait aussi avec quelle complaisance M. Cohn, préfet de la Haute-Garonne, chargé de veiller à l'exécution des ordres de M. Carnot, ne tarda pas à proclamer que tout était pour le mieux dans le meilleur des presbytères.

Ce fut alors que l'autorité municipale, s'entourant des formes courtoises qu'on lui connaît, réitéra au clergé de la basilique l'invitation de prendre possession de sa nouvelle résidence.

Quelques mois auparavant, c'est-à-dire aussitôt après le décret de désaffectation, le curé de Saint-Sernin et le conseil de fabrique, ayant pris l'avis d'habiles jurisconsultes de Toulouse et de Paris, s'étaient décidés à un nouveau pourvoi devant le conseil d'Etat, à l'effet d'obtenir l'annulation du décret même de M. le président de la République. Les motifs de droit étaient sérieux et de nature à impressionner une juridiction vraiment indépendante; mais, en matière administrative, le pourvoi n'ayant pas d'effet suspensif, le clergé de Saint-Sernin dut abandonner la collégiale et s'installer dans l'immeuble Carayon, ce qui eut lieu vers la fin de décembre 1890.

On voit que le Conseil d'Etat a pris son temps pour prononcer son jugement définitif, c'est-à-dire le rejet du pourvoi de l'église Saint-Sernin et la confirmation du décret de M. Carnot.

L'affaire introduite en octobre 1890, est venue à l'audience du 2 juillet 1892.

Les droits de la basilique ont été défendus avec une grande science par M. Paul Boivin-Champeaux, qui s'était déjà distingué dans plusieurs autres affaires toulousaines, notamment dans celle de la communion pascale des infirmes, où la Cour de cassation donna gain de cause au clergé de Toulouse contre le tribunal de police de la même ville.

Dans la question présente, les adversaires du décret disaient: « La maison Carayon, donnée par le curé de ce nom à la ville de Toulouse, était devenue presbytère en vertu d'un contrat régi par le droit commun. Lorsque la ville, par ses actes de 1866 et de 1871, y substitua la collégiale Saint-Raymond et se mit en jouissance de l'immeuble Carayon, il y eut comme un échange qui faisait passer sur le nouveau presbytère le caractère contractuel du précédent. Or, un contrat ne saurait être interprété que par l'autorité judiciaire; il échappe au pouvoir administratif, fût-il même celui du chef de l'Etat. Ceci est de droit élémentaire. D'où il fallait conclure que le décret présidentiel était susceptible d'appel comme d'abus. »

Telle était la thèse des demandeurs. A quoi le commissaire du gou-

vernement répond que les actes municipaux de 1866 et de 1871 n'impliquent pas un contrat, mais une simple affectation administrative soumise au régime des décrets.

En second lieu, les appelants disaient : « L'ordonnance de 1825, qui a toujours régi les questions de désaffectation des édifices consacrés au culte, exige que la désaffectation, même d'une partie superflue de ces édifices, soit légitimée par un motif d'*utilité publique*. Or, ce motif manquait dans l'espèce. La preuve en est que la ville de Toulouse a plusieurs fois varié dans ses projets d'emploi de la collégiale Saint-Raymond. »

A cette argumentation, le gouvernement répond : « La désaffectation a eu lieu non en vertu de l'ordonnance de 1825, mais à raison des pouvoirs généraux conférés au gouvernement par la loi de germinal. Cette loi ne fixe aucune limite à ces pouvoirs. La décision du gouvernement en pareille matière est une sorte d'*arbitrage* (?) qu'on ne saurait critiquer devant le Conseil d'Etat, siégeant au contentieux. »

On le voit, une telle jurisprudence ouvre de profondes échappées sur les régions de l'arbitraire. C'est pourtant ces conclusions du gouvernement que le Conseil d'Etat a adoptées dans son arrêt rendu le 7 du présent mois.

Un témoin nous écrit de Paris à ce sujet : « La ville de Toulouse triomphe définitivement dans son abus de pouvoirs. Où le Conseil d'Etat est surtout coupable, c'est d'avoir donné un premier avis favorable au décret de désaffectation. Comment eût-il osé maintenant se déjuger ? Au début de l'affaire, avec une simple phrase et sans engager aucun principe, il pouvait arrêter la ville ; mais il aurait fallu... quelque courage. »

Voilà, dans sa simplicité, l'exposé de cette affaire. Il pourra servir à l'histoire locale et c'est pour cela principalement que nous le consignons ici.

Si nous disions que le résultat final a surpris ou ému le clergé de Saint-Sernin et la fabrique de cette église, nous parlerions contre la vérité et nos lecteurs refuseraient de nous croire. Il fallait faire son devoir jusqu'au bout : on l'a fait.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

A dater de ce jour, nous publierons sous la rubrique : *Actes du Saint-Siège*, tous les documents émanant de Rome, qui n'auront pas trouvé leur place dans le corps de la Revue sous un titre spécial.

Les *Annales catholiques* seront ainsi plus complètes et

nos lecteurs n'auront plus à regretter aucune lacune dans la publication des documents romains, actes, lettres et décrets pontificaux, décisions des Congrégations, etc.

I. Lettre de la Propagande touchant les règles à suivre dans l'élection des Évêques aux États-Unis.

Illme et Rme Domine. Benignissimo divinæ providentiæ consilio referri profecto debet quod in nobilissima Statuum Fœderatorum Republica, quam omni humanitate et cultu adeo florere conspicimus, ita catholicum nomen constiterit et vigeat, ut iam plurimum in se civium et extraneorum animos intentos fecerit et maiora videatur Ecclesiæ Dei in futura tempora portendere incrementa. Quapropter cum primum Summi Pontificis benevolentia præesse me voluit huic Consilio Christianæ Fidei Propagandæ eo spectavi, ut potissimam curam ac sollicitudinem in istam invnescentem Ecclesiæ sobolem converterem, quod plurimum quod dat spei, felices rerum eventus sustentarent. Id autem eo alacriori animo mihi præstandum suscipio, quod novi quam vehementi studio in idem ferantur illustres istius ditionis Antistites, et quam solerti opera iidem adlaborent catholicæ in suis regionibus fidei et tuendæ et amplificandæ. Hæc autem sollicitudo, quam communem cum istis Episcopis habeo, expostulat ut vigilem eorum mentem revocem ad quemdam isthic invalescentem in Episcoporum electione morem, cui opportunio remediis mature est occurrendum.

Quænam sit gravissima hac de re Apostolicæ Sedis mens literis declaratum est datis die 4 superioris mensis Iulii a Card. Rampolla, Summi Pontificis nomine, ad Eminentissimum Archiepiscopum Baltimoremsem. Cum enim tunc temporis inanes rumores spargis in vulgus cepissent de Catholicæ Hierarchiæ in Statibus Fœderatis ratione ita immutanda, ut immigrantibus isthuc Catholicis ex variis Europæ nationibus populares Episcopi præfici deberent, sapientissimus Pontifex huic inani opinioni quæ plurimorum animos commoverat abolendæ, significatum voluit vigentem isthic in diligendis Episcopis disciplinam integram inviolatamque fore servandam. Id autem tanti momenti ducitur ut irrepentes quædam in contrarium consuetudines, nulla debeant tolerantia fovèri.

Profecto non ignorat Amplitudo Tua, occasione vacantium Sedium episcopalium, varios isthic excitari solitos apud clerum

populumque catholicum motus, quos graviore crebrioreque sensim fieri experientia docet. Et sane quæ nunc in tali causa evenire solent, ea nec levia sunt, nec obscura, nec eiusmodi quæ ab hac S. Cong. ne silentio prorsus præteriri possint. In proponendis enim ad episcopale munus candidatis clerum ac populum, præter statu iura, commoveri passim conspiciamus; per publicas ephemerides contentiones vulgantur et exardescunt, publice ac privatim ea de re comitia habentur, ubi proprios quæque factio candidatos extollit, alienos criminando deprimit.

Quod vero huiusmodi contentiones alere maxime solet, studium est in unaquaque factione vehemens Episcopum habendi e suorum popularium numero, quasi privatis commodis non utilitati Ecclesiæ per idonei Pastoris electionem esset prospiciendum. Porro cum hanc unam utilitatem in præficiendis populo Christiano Episcopis Apostolica Sedes ubique per orbem spectet, tum id maxime in Statibus Fœderatis Americæ, ubi variæ ex Europa gentes, novam isthuc patriam sibi constituentes in unum populum coalescunt, unamque proinde nationem efformant. Quapropter cum eligendorum Episcoporum in Statibus Fœderatis normæ accurate sapienterque definitæ tradantur in Conciliis Nationalibus, ac præsertim in Concilio Plenario Baltimorensi III, sedulo est incumbendum ut omnia hac in re submoveantur contraria molimina. Etenim ea decreta temporum locorumque necessitatibus apprime consentanea, suffragio cunctorum istius conditionis Episcoporum lata, Apostolicæ Sedis auctoritate firmata, ea profecto sunt quæ non possent, in privatorum hominum gratiam, sine gravi disciplinæ iactura præteriri.

Hæc tecum communicare officii mei duxi, ut enascenti malo occurratur, ne diutius adolescat. Scilicet velim, ut clerus ac populus in unaquaque Diœcesi in primis monetur de dolendo exitu, quem huiusmodi contentiones habent, non ideo solum quod debitam animorum concordiam disrumpunt et ecclesiasticæ disciplinæ firmitatem taxant, sed etiam quod ipsis acatholicis in offensionem et scandalum cedunt. Tum etiam S. Congregationis nomine palam significant Episcopi frustra prorsus ea agitari, quæ præter Conciliorum præscripta peraguntur, cum Apostolica Sedes nihil habeat antiquius, quam firmitatem tueri ecclesiasticæ legis, quæ vindex est ordinis et munimen pacis. Interim Deum precor, ut Te diutissime sospitet. Datum Romæ ex Aed. S. C. Propagandæ Fidei die 15 Maii 1892. Amplitudinis Tuæ addictissimus Servus Miccislaus Card. Ledochowski, Præf. — † Ignatius Archiep. Tamiathen., Secr.

II. De extensione declarationis benedictinæ (1) ad loca statuum Fœderatorum, ubi viget Cap. Tametsi.

Pariter expostulavit Amplitudo Tua, ut Declaratio Benedicti XIV, pro Hollandia edita a^o 1741 ad ea loca Statuum Fœderatorum, ubi decretum *Tametsi* concilii Tridentini viget, et de quibus non constat, eamdem fuisse extensam, extenderetur.

Supplicatio A. T. hoc modo se habet.

Beatissime Pater :

Archiepiscopi et Episcopi totius Americæ Septentrionalis Fœderatæ, in Concilio Plen. Balt. III. congregati, inter alias res, collatis consiliis, id etiam diligenter egerunt, ut ad liquidum deducerent, quibus in Statuum Fœderatorum Americæ Septentrionalis decretum Tridentinum *Tametsi* de matrimoniis clandestinis (Sep. 24, c. i. de ref.) vigeat; et in quibus non vigeat. Re studiose indagata in hanc devenerunt sententiam.

Decretum *Tametsi* NON VIGET in sequentibus Provinciis ecclesiasticis scilicet : 1, *Baltimorensi*; 2, *Philadelphiensis*; 3, *Neo-Eboracensi*; 4, *Bostoniensis*; 5, *Oregonopolitana*; 5, *Milwaukiensi*; 7, *Cincinnatiensi*, excepta diœcesi Vincennopolitana; 8, *S. Ludovici*, exceptis ipsa civitate S. Ludovici et quibusdam aliis locis ejusdem Archidiœcesis mox nominandis; 9, *Chicagiensi*, exceptis aliquibus locis diœcesis Altonensis proxime citandis.

In ceteris vero locis eorundem Statuum Fœderatorum decretum *Tametsi* VIGERE CENSETUR, scilicet : 1, in tota Provincia Neo-Aurelianensi; 2, in Provincia S. Francisci, cum territorio Utah, excepta ea parte ejusdem territorii quæ jacet ad orientem fluminis Colorado; 3, in Provincia S. Fidei, excepta parte septentrionali territorii Colorado; 4, in Diœcessi Vincennopolitana; 5, in civitate S. Ludovici, necnon in locis dictis S. Genovetæ, S. Ferdinandi et S. Caroli Archidiœcesis S. Ludovici; 6, in locis dictis Kashaskia, Cahokia, French Village et Prairie du Rocher, diœcesis Altonensis.

Ejusdem Concilii Plen. Balt. III. Patres item consilia contulerunt ad determinandum, quasnam ad partes Americæ Septentrionalis Fœderatæ, in quibus decretum *Tametsi* viget, extensa fuerit *Declaratio Benedicti XIV*, a. 1741 pro Hollandia edita.

Ea de re Patres in hanc convenerunt sententiam :

(1) Conc. Pl. Balt. III, cap. cvii seq.

Declaratio Benedictina *extensa fuit* 1, ad Provinciæ Neo-Aurelianensis sequentes diœceses scilicet : Archidiœcesim Neo-Aurelianensem, diœceses Natchitochensem, Natchetensem, Petriculanam Mobilienem; 2, ad Provinciam S. Francisci cum territorio Utah; 3, ad diœcesim Vincennopolitanam Provinciæ Cincinnatiensis; 4, ad Archidiœcesim S. Ludovic quoad partes in quibus viget decretum *Tametsi*; 5, ad loca Diœcesis, Alto-nensis in quibus idem Decretum obtinet.

Declaratio Benedictina *non extensa* fuit ad Provinciam S. Fidei. Quoad diœceses vero S. Antonii, Galvestonensem, Brownsvillensem, quæ pertinent ad Provinciam Neo-Aurelianensem, *res est dubia*, utrum necne declaratio Benedictina extensa fuerit. Quæ cum ita sint, quo uniformitas hac in re, omnibus in locis, in quibus viget Decretum *Tametsi*, inducatur, nullusque relinquatur ambigendi locus visum est Patribus Concilii Plen. Balt. III. Beatitudini Tuæ *supplicare*, ut suprema sua auctoritate benigne dignetur *Declarationem a Benedicto XIV*, pro Hollandia editam, *ad eas extendere partes* Americæ Septentrionalis Fœderatæ, in quibus viget decretum *Tametsi de quibusque constat eandem declarationem hactenus non fuisse extensam*; uti et ad omnia alia loca, de quibus *dubium movetur*, aut in posterum moveri possit, utrum necne eadem Declaratio jam extensa fuerit.

Beatitudinis Tuæ

Servus humillimus

Jacobus GIBBONS,

Archiep. Balt. Deleg. Apost.

Porro hæc petitiones ad *Congregationem S. O.* pro examine remissæ sunt. Emi. vero Universales Inquisitores re mature perpensa, die 25 nov. 1885 reposuerunt :

Ad. I. Supplicandum SSmo pro gratia juxta preces.

Ad. II. Supplicandum SSmo pro extensione ad diœceses S. Antonii, Galvestonensem et ad Vicariatum Apostolicum Brownsvillensem tantum.

Sanctitas vero Sua, cui hæc omnia eadem die relata sunt, Patrum Concilii Plen. Balt. III precibus, juxta S. Congregationis sententiam benigne annuere dignata est.

Amplitudinis Tuæ,

Uti Frater addictissimus

R. P. D. JACOBO GIBBONS, JOANNES CARD. SIMONEI, *Praefectus*.
Archiepo. Baltimorensi. † D. Archiep. Tyr, *Secr.*

(Romæ, 31 Decembris 1885.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

3. — 1792. — **A propos de 1892.** — *Les Martyrs de Septembre*, par le P. J. Delbrel, de la Compagnie de Jésus, avec une Lettre-Préface de Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris, député du Finistère. Un vol. in-12 de L-92 pages. — Paris, 1882, chez Tolra. — Prix : 1 fr. 25.

Voici un récit bien vivant de la persécution religieuse en 1792, l'histoire émouvante et appuyée sur les plus indiscutables témoignages, des prêtres fidèles victimes des massacres de Septembre. Les grands exemples de fermeté, de résistance héroïque à des lois injustes et impies, font de ce livre une lecture salutaire et opportune pour tous les catholiques français, particulièrement pour le clergé et pour les aspirants au sacerdoce.

Comme le fait remarquer Mgr d'Hulst dans sa Lettre-Préface, il

y a là des exemples de fermeté bien utiles, bien opportuns par le temps où nous vivons, pour l'instruction, pour l'édification du clergé contemporain. Il n'y a pas de plus beaux modèles que ces héros de l'unité hiérarchique de l'Eglise à proposer à l'imitation des jeunes Lévites qui viennent chercher dans nos diverses écoles ecclésiastiques l'initiation à la science et aux vertus sacerdotales. Et c'est pourquoi ce livre sera lu et répandu dans les grands et petits séminaires et dans les maisons d'éducation religieuse.

Mais, en dehors de ce public spécial à qui le désigne et le recommande l'éminent recteur de l'Université catholique de Paris, ce livre ira encore à la grande masse des chrétiens qui, au milieu des productions décevantes de la littérature contemporaine, cherchent où reposer leur esprit et de quoi reconforter leur âme. Ces lecteurs-là seront nombreux et reconnaissants.

Abonnements

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE		<i>Union postale universelle.</i>	
<i>France. — Algérie. — Corse.</i>		Un an	18 fr. »
Un an	15 fr. »	Six mois	10 »
Six mois	8 »	<i>Pays en dehors de l'Union postale.</i>	
Trois mois	4 50	Un an	24 fr. »
<i>Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.</i>		ÉDITION SUR BEAU PAPIER	
Un an	16 fr. »	Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.	
Six mois	9 »		

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Un numéro : 0 fr. 35, *franco* : 0 fr. 40.

Le Gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

ENCYCLIQUE DE N. S. P. LE PAPE LÉON XIII

AUX ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES D'ESPAGNE, D'ITALIE
ET DES DEUX AMÉRIQUES

Christophe Colomb

*A nos Vénérables Frères les archevêques et évêques d'Espagne,
d'Italie et des deux Amériques.*

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Le 14^e siècle étant accompli depuis qu'un homme de Ligurie a abordé le premier, sous les auspices de Dieu, aux plages inconnues d'au delà l'Océan Atlantique, les hommes désirent célébrer, dans un souvenir reconnaissant, la mémoire de cet événement et en glorifier l'auteur. Et certes, on ne trouverait pas facilement de motif plus digne d'exciter les esprits et d'enflammer les ardeurs, car il s'agit du plus grand et du plus beau fait que le genre humain ait jamais vu s'accomplir ; et peu d'hommes peuvent être comparés, pour la grandeur d'âme et le génie, à celui qui l'a exécuté. Par lui, un nouveau monde est sorti du sein inexploré de l'Océan ; des centaines de milliers d'êtres humains, tirés de l'oubli et des ténèbres, ont été rendus à la société et ramenés de la barbarie à la civilisation et à l'humanité, et, ce qui importe bien plus encore, rappelés par la communication des biens que Jésus-Christ leur a acquis, de la mort à la vie éternelle.

L'Europe, surprise par la nouveauté et le prodige de cet événement inattendu, a appris peu à peu ce qu'elle devait à Colomb, lorsque, par la fondation de colonies en Amérique, par les communications incessantes d'un pays à l'autre,

la réciprocité des services, les échanges commerciaux par mer, elle fut entrée intimement dans la connaissance du pays, dans l'exploitation des ressources générales et des produits indigènes, et par là, en même temps, s'accrut d'une manière extraordinaire l'autorité du nom européen.

Dans ces multiples hommages et ce concert de gratulations, il ne convient pas que l'Église se taise entièrement. Elle qui, par son caractère et son institution même, aime à encourager et s'efforce de propager tout ce qui est honnête et louable, elle réserve des honneurs particuliers, et les plus grands, aux hommes les plus éminents dans ce genre de vertus qui se rapportent au salut éternel des âmes. Elle ne méprise pas néanmoins ni n'estime peu l'autre genre de vertus ; loin de là, elle a toujours grandement apprécié et honoré ceux qui ont bien mérité de la société humaine et qui se sont rendus immortels dans la postérité. Dieu, en effet, est admirable dans ses saints ; mais les marques de sa divine vertu apparaissent aussi dans ceux en qui brille une supériorité particulière d'âme et d'intelligence ; car la lumière du génie et l'élévation de l'âme n'ont pas d'autre source que Dieu le Créateur.

Mais il y a une autre raison, et celle-là toute particulière, qui nous engage à célébrer avec l'allégresse de la reconnaissance l'immortel événement. Christophe Colomb nous appartient : car, pour peu que l'on recherche quelle fut chez lui la principale raison qui le détermina à conquérir « la ténébreuse mer », et dans quelle pensée il s'efforça de réaliser son projet, on ne saurait douter que la foi catholique n'ait eu la plus grande part dans la conception et l'exécution de l'entreprise, en sorte qu'à ce titre-là même, le genre humain doit une grande reconnaissance à l'Église.

On compte beaucoup d'hommes courageux et experts qui, avant et après Christophe Colomb, se sont mis avec un zèle obstiné à la recherche de terres et de mers inconnues. La renommée humaine, qui se souvient de leurs services, célèbre et célébrera toujours leur mémoire, parce qu'ils ont reculé les limites de la science et de la civilisation, et con-

tribué à accroître la prospérité générale; et cela non sans peine, mais avec un puissant effort de volonté, et souvent au prix des plus grands dangers. Il y a cependant entre eux et celui dont Nous parlons une grande différence. Ce qui distingue éminemment Colomb, c'est qu'en parcourant les immenses espaces de l'Océan, il poursuivait un but plus grand et plus haut que les autres. Ce n'est pas qu'il ne fût mû par le très légitime désir d'apprendre et de bien mériter de la société humaine; ce n'est pas qu'il méprisât la gloire, dont les aiguillons mordent d'ordinaire plus vivement les grandes âmes, ni qu'il dédaignât entièrement ses avantages personnels; mais, sur toutes ces considérations humaines, le motif de la religion de ses ancêtres l'emporta de beaucoup chez lui, elle qui, sans contredit, lui inspira la pensée et la volonté de l'exécution, et lui donna, jusque dans les plus grandes difficultés, la persévérance avec la consolation. Car il est constant que la principale idée et la conception qui dirigea son esprit, ce fut d'ouvrir un chemin à l'Évangile à travers de nouvelles terres et de nouvelles mers.

A la vérité, cela peut paraître invraisemblable à ceux qui, concentrant toutes leurs pensées, tous leurs soins sur cette nature des choses qui est perçue par les sens, refusent de porter leurs regards vers des choses plus grandes. Mais, par contre, on a presque toujours constaté chez les plus grands esprits, qu'ils préfèrent monter plus haut, car ils sont, mieux que personne, disposés à concevoir les instincts et les souffles de la foi divine.

A n'en pas douter, Colomb avait joint l'étude de la nature à celle de la religion, et il avait nourri son âme des principes puisés à une foi catholique profonde.

C'est pourquoi, dès qu'il eut compris, d'après l'enseignement astronomique et les monuments des anciens, qu'au delà des limites du monde connu s'étendaient, même à l'occident, de grands espaces de terres qu'aucun homme n'avait jamais explorés jusque-là, il se représenta une grande multitude entourée de ténèbres lamentables, engagée dans des rites cruels et dans des superstitions en l'honneur de dieux

insensés. Il les voyait vivant misérablement dans la barbarie, avec des mœurs cruelles ; manquant plus misérablement encore de la notion des choses les plus grandes, et plongés dans l'ignorance du seul vrai Dieu. Son esprit, faisant réflexion là-dessus, il désira par dessus tout étendre, avec le nom chrétien, les bienfaits de la charité chrétienne en Occident, ce que prouve abondamment toute l'histoire de son entreprise.

En effet, quand, pour la première fois, il pria Ferdinand et Isabelle, rois d'Espagne, de ne pas hésiter à entreprendre la chose, il exposa l'affaire à plein, disant que *leur gloire grandirait jusqu'à l'immortalité, s'ils décidaient de porter le nom et les doctrines de Jésus-Christ dans des contrées si lointaines*. Et, ces vœux ayant été bientôt accomplis, il atteste que *ce qu'il demande à Dieu, c'est que, par son secours divin et par sa grâce, les rois d'Espagne continuent à vouloir pénétrer de l'Évangile de nouvelles contrées et de nouveaux rivages*.

Au pape Alexandre VI, il se hâte de demander des missionnaires, par une lettre où se trouve cette déclaration : *J'ai confiance que, Dieu aidant, je pourrai un jour répandre aussi loin que possible le saint nom de Jésus-Christ et l'Évangile*. Et nous pensons qu'il était rempli de joie quand, revenu de l'Inde pour la première fois à Olisipone, il écrivait à Raphaël Sanchez *qu'il fallait rendre à Dieu d'immortelles actions de grâces, pour la bonté avec laquelle il lui avait donné des succès si favorables, qu'il fallait que Jésus-Christ se réjouisse et triomphe sur la terre comme au ciel, en raison du salut prochain de peuples innombrables, qui, auparavant, se ruiaient à la perdition*. Que s'il obtient de Ferdinand et d'Isabelle qu'ils ne permettent qu'aux catholiques d'aller dans le Nouveau Monde et d'y nouer des relations commerciales avec les indigènes, il en donne cette raison que, *par son entreprise et ses efforts, il n'a cherché rien autre chose que l'accroissement et l'honneur de la religion chrétienne*. Et cela était bien connu d'Isabelle, qui, mieux que personne, avait pénétré dans l'âme de ce grand

homme ; bien plus, il est constant que c'est ce qui fut nettement proposé à cette femme si pieuse, de si grand cœur et d'esprit si viril. Car, parlant de Colomb, elle avait affirmé qu'il se jetterait avec ardeur dans l'immense Océan, *afin d'accomplir, pour la gloire divine, une chose extraordinairement remarquable*. Et à Colomb lui-même, revenu pour la seconde fois, elle écrit que *les dépenses faites par elle et celles qu'elle ferait encore pour les expéditions des Indes étaient excellemment placées, la propagation de la religion catholique devant en être la conséquence*.

D'ailleurs, où donc, en dehors d'un motif supérieur aux considérations humaines, aurait-il pu puiser la constance et la force d'âme nécessaires pour supporter tout ce qu'il fut obligé de porter et de souffrir jusqu'au bout ? Contradiction de la part des savants, rebuffades des princes, tempêtes de l'océan en fureur, veilles assidues qui, plus d'une fois, lui firent perdre l'usage de la vue. A quoi il faut joindre les combats contre les barbares, les infidélités de ses amis et de ses compagnons, les conspirations scélérates, les perfidies des envieux, les calomnies des détracteurs, les embûches dressées à son innocence.

Il était inévitable que cet homme succombât sous le poids de travaux si énormes et sous des attaques si nombreuses, s'il ne s'était soutenu lui-même par la conscience de la très belle entreprise, dans le succès de laquelle il entrevoyait la gloire du nom chrétien et le salut d'infinies multitudes. Or, les circonstances mêmes du temps où elle avait lieu achèvent de glorifier merveilleusement cette entreprise. En effet, Colomb découvrit l'Amérique à l'époque où une grande tempête allait bientôt s'abattre sur l'Église. Autant donc qu'il est permis à l'homme d'apprécier, par la marche des événements, les voies de la divine Providence, c'est vraiment par un dessein de Dieu que semble être né cet homme, gloire de la Ligurie, pour réparer les désastres qui seraient infligés par l'Europe au nom catholique.

Appeler la race indienne à la religion chrétienne était assurément la charge et l'œuvre de l'Église. Cette charge, assumée par elle dès le commencement, elle a continué de

l'exercer par un perpétuel effort de charité et elle continue à le faire puisqu'elle s'est avancée, en ces derniers temps, jusqu'à l'extrême Patagonie. Cependant, Colomb, certain de préparer et d'assurer les voies à l'Évangile, et profondément appliqué à cette pensée, y rapporta tout son labeur, n'ayant pour but de ses entreprises que la religion, pour soutien que la piété. Nous rappelons des choses connues de tous, mais qui sont importantes pour manifester les intentions et l'âme du héros. Car contraint par malheur, de quitter les Portugais et les Gênois, il se retire en Espagne, et là, entre les murs d'une maison religieuse, il médite mûrement le grand dessein de la recherche qu'il s'est proposée, et cela de concert et sur les conseils d'un religieux, disciple de saint François d'Assise. Enfin, après sept ans, sur le point de s'embarquer sur l'Océan, il a soin de faire tout ce qui doit purifier son âme ; il prie la Reine du Ciel de présider à son entreprise et de diriger sa course ; il commande de ne pas déployer les voiles avant qu'on ait invoqué la puissance de l'auguste Trinité. Bientôt poussé au large, la mer sévissant et le pilote vociférant, il garde constamment son âme tranquille, parce qu'il a mis son appui en Dieu. Les nouveaux noms qu'il donne aux îles nouvelles indiquent eux-mêmes quel est son projet ; a-t-il atteint l'une d'elles, il adore en suppliant le Dieu tout-puissant, et il n'en prend possession qu'au *nom de Jésus-Christ*. A quelque village qu'il aborde, il n'a rien de plus à cœur que de planter sur le bord l'image de la sainte croix ; le premier, il prononce dans les îles nouvelles le nom divin du Rédempteur, que, si souvent, il avait chanté à haute voix au son des flots en murmure, et c'est pour cela qu'ayant à bâtir Hispaniola, il commence par l'édification d'une église et qu'il fait des cérémonies saintes le prélude des fêtes populaires.

Tel fut donc le but, telle fut l'œuvre de Colomb, dans les contrées si distantes de lui, par mer et par terre, et jusqu'alors inaccessibles et incultes, mais dont la civilisation, et la gloire, et les richesses ont acquis, depuis, si rapidement, le degré considérable d'accroissement où nous les

voyons aujourd'hui. Dans tout cela, la grandeur de l'entreprise, l'importance de la variété des bienfaits qui en sont résultés, font un devoir de célébrer ce grand homme avec un souvenir reconnaissant et tous les témoignages possibles d'honneur ; mais, avant tout, il faut reconnaître et révéler avec juste raison l'influence et l'inspiration de la pensée éternelle à laquelle le Nouveau Monde a obéi et servi en toute bonne volonté.

Afin donc que les fêtes de Christophe Colomb soient dignement célébrées et conformément à la vérité, il convient d'ajouter la sainteté de la religion à l'éclat des solennités civiles. Et c'est pourquoi, de même que, autrefois, à la première nouvelle de l'événement, de publiques actions de grâces furent rendues, sous la présidence du Souverain Pontife, au Dieu immortel et à la divine Providence, ainsi croyons-nous devoir faire encore pour la commémoration de cet heureux événement.

En conséquence, Nous avons décidé que le 12 octobre, ou le premier dimanche suivant, à la convenance de l'Ordinaire du lieu, dans toutes les églises cathédrales et collégiales d'Espagne, d'Italie et des deux Amériques, après l'office du jour, une messe solennelle de *Sanctissima Trinitate* serait célébrée. Et Nous espérons, qu'en dehors des nations ci-dessus nommées, pareille chose aura lieu dans les autres, sur l'initiative des évêques : car il convient que ce qui a été utile à tous, soit aussi célébré par tous pieusement et avec reconnaissance.

En attendant, comme gage des divines faveurs, et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, nous vous donnons affectueusement dans le Seigneur, à vous, vénérables frères, à votre clergé et à tout votre peuple, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le xvi^e jour de juillet, de l'an MDCCCXCII, l'an quinzième de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Texte latin

*Venerabilibus fratribus archiepiscopis et episcopis
ex Hispania, Italia et utraque America.*

LEO PP. XIII

Venerabiles Fratres, salutem et apostolicam benedictionem.

Quarto abeunte sæculo, postea quam homo Ligur ad ignotas trans Oceanum Atlanticum oras, Deo auspice, primus appulit, gestiunt homines et memoriam rei grata recordatione celebrare et auctorem extollere. Nec sane facile reperiatur, quæ permoveat animos studiaque inflammet, caussa ulla dignior. Res enim per se omnium est, quas ulla ætas unquam ab hominibus effectas vidit, maxima et pulcherrima: is vero qui fecit, pectoris ingenique magnitudine post natos homines cum paucis comparandus. Ejus opera, ex inexplorato Oceani sinu alter emersit orbis: centena mortalium millia ex oblivione et tenebris in communem humani generis societatem restituta, ex fero cultu ad mansuetudinem atque humanitatem traducta; quodque est longe maximum, eorum communicatione bonorum, quæ Jesus Christus peperit, ad vitam sempiternam ab interitu revocata. — Europa quidem, subitæ rei novitate et miraculo tunc attonita, quid Columbo debeat, sensim postea cognovit, cum nimirum deductis in Americam coloniis, commeatu assiduo, mutatione officiorum, dandis accipiendisque mari rebus, ad naturæ cognitionem, ad communes copias, ad opes incredibilis est accessio facta, unaque simul Europæi nominis mire crevit auctoritas. — In hac igitur tam multiplici significatione honoris, atque in hoc velut centu gratulantium, omnino silere non decet Ecclesiam, quippe quæ more atque instituto suo, quidquid usquam honestum ac laudabile videatur, probat libens ac provehere nititur. Honores illa quidem singulares et maximos reservat præstantissimis in genere morum virtutibus, qua salutem æternam animorum cohærent: non idcirco tamen spernit aut parvi æstimat ceterum genus: immo vero magna voluntate favere honoremque semper habere consuevit egregie de civili hominum conjunctione meritis atque immortalitatem apud posteros consecutis. *Mirabilis enim Deus est maxime in sanctis suis*: sed divinæ virtutis ejus in iis quoque apparent impressa vestigia, in quibus eluceat vis quædam animi ac mentis excellens, quia non aliunde in homines lumen ingenii atque excelsitas animi, nisi a parente et procreatore Deo proficiscuntur.

Sed præterea alia est caussa, eademque prorsus singularis, quamobrem recolendum nobis memori gratulatione putemus immortale factum. Nimirum Columbus noster est : quandoquidem si paulisper spectetur qua potissimum caussa consilium cepit *tenebrosum mare* conquirere, et qua ratione consilium conatus est exequi, dubitari non potest, plurimum in re suscipienda perficiendaque potuisse fidem catholicam, ita ut non parum hoc etiam nomine universum hominum genus debeat Ecclesiæ.

Fortes quidem atque experientes viri, cum ante Christophorum Cololum tum postea, numerantur non pauci qui ignotas terras, ignotiora maria pertinaci studio exquisierint. Quorum memoriam fama hominum, beneficiorum memor, jure prædicat, prædicabit, propterea quod scientiarum atque humanitatis propagavere, fines, communemque prosperitatem auxere : idque non levi negotio, sed per summam animi contentionem, nec raro per summa pericula. — Est tamen, quod hos inter atque eum, de quo loquimur, magnopere differat. Videlicet hæc præcipue nota Cololum distinguit, quod emetiendo remetiendoque immensa Oceani spatia, majus quiddam atque altius quam ceteri, petebat. Non quod nihil ille moveretur honestissima cupiditate sciendi, beneque de hominum societate merendi ; nec quod gloriam contemneret, cujus acriores in magnis pectoribus solent esse morsus, aut spem utilitatum suarum funditus aspernaretur : verum præ his humanis rationibus universis longe in illo ratio valuit religionis avitæ, quippe quæ sine ulla dubitatione et eam mentem voluntatemque homini dedit, et in summis sæpe difficultatibus constantium cum solatio præbuit. Hanc enim præcipue sententiam atque hoc propositum ejus insedissee animo constat : aditum Evangelio per novas terras novaque mari patefacere.

Id quidem parum verisimile videri eis potest, qui in hanc rerum naturam, quæ percipitur sensibus, cogitatione omni curaque contracta, recusant intueri majora. Sed contra in maximis ingeniis hoc fere existit, ut malint altius assurgere : sunt enim ad concipiendos divinæ fidei instinctus afflatusque optime omnium comparata.

Certe studium naturæ cum religionis studio Columbus conjunxerat atque haustus ex intima fide catholica præceptis mentem conformarat. Hac de caussa cum ex astronomica disciplina et veterum monumentis comperisset, trans noti orbis terminos

magna terrarum spatia etiam in occidentem patere, nulli hominum ad eam diem explorata, observabatur animo multitudo ingens, miserandis circumfusa tenebris, vesanis ritibus ac Deorum inanum superstitionibus implicita. Miserum agresti cultu ferisque moribus vivere : miserius carere notitia rerum maximarum, atque in unius veri Dei ignoratione versari. Hæc igitur apud animum suum agitans, primum omnium expetivit, christianum nomen, christianæ beneficia caritatis in occidentem extendere : quod tota rei gestæ historia abunde comprobatur. Sane cum a Ferdinando et Isabella Hispaniæ regibus primum petiit, rem suscipere ne gravarentur, plane exponit causam « fore ut ipsorum gloria ad immortalitatem cresceret, si nomen ac doctrinam Jesu Christi inferre in regiones tam longe dissitas instituissent. » Nec multo serius compos votorum factus « contendere se a Deo » testatur, « ut reges divina ejus ope gratiaque velle pergant novas oras, nova littora Evangelio imbuere. » Ab Alexandro VI Pontifice maximo viros apostolicos maturat per litteras petere, in quibus ea est sententia : « Sacrosanctum Jesu Christi nomen et Evangelium quam latissime disseminare me aliquando posse, Deo adjutore, confideo. » Atque efferebatur, putamus, gaudio, cum Raphaeli Sanchesio primum ab India redux Olisipone scriberet « agendas Deo immortales gratias, quod sibi successus tam prosperos benigne dedisset : gaudere ac triumphare Jesum Christum in terris æque ac in cœlis oportere, proxima jam gentium innumerabilium, quæ antea ad interitum ruerunt, salute. » Quod si Ferdinando et Isabellæ auctor est ut novum orbem adiri commerciaque cum indigenis institui nisi a christianis catholicis ne sinant, eam effert causam, quod « incepto conatuque suo nihil petivit aliud, quam religionis christianæ incrementum et decus ». Idque Isabellæ, quæ summi viri mentem introspexerat ut nemo mellius, optimæ cognitum : immo idem plane propositum pietissimæ et ingenio virili magnoque animo feminæ constat fuisse. Illa enim de Columbo affirmarat, futurum ut in vastum Oceanum se animose daret, « rem effecturus, divinæ gloriæ causa, magnopere insignem. » Et ad ipsum Columbum secundo redcem « optime collocatos, » scribit, « quos ipsamet in expeditiones Indicas fecisset, quosque esset factura, sumptus : inde enim amplificationem catholicæ rei consecuturam. »

Alioqui præter causam humana majorem, unde erat ille constantiam animique robur haustus ad ea perferenda, quæ

coactus est usque ad extremum perferre et perpeti? contrarias intelligimus eruditorum sententias, virorum principum repulsas, furentis Oceani tempestates, assiduas vigiliis, quibus usum luminum plus semel amisit. Accessere prælia cum barbaris, amicorum et sociorum infidelitates, consceleratae conspirationes, invidorum perfidiæ, obtreptatorum calumniæ, impositæ innocenti compedes. Omnino necesse homini erat laboribus tantæ molis ac tanto concursu succumbere, nisi se ipse conscientia sustentasset pulcherrimi facti, quod nomini christiano gloriosum, atque infinitæ multitudini salutare perspiciebat fore. — Quod quidem factum ipsa temporis adjuncta mirifice illustrant. Siquidem Americam Columbus aperuit quo tempore prope erat ut magna in Ecclesiam procella incumberet. Quantum igitur ex rerum eventis divinæ providentiæ vias existimare homini licet, vere, singulari Dei consilio natus videtur ille Liguriæ ornamentum ad ea, quæ catholico nomini ab Europa impenderent, detrimenta sarcienda.

Vocare Indorum genus ad instituta christiana, erat profecto Ecclesiæ munus atque opus. Quod illa munus statim a principio incohatum, insistere perpetuo caritatis tenore perrexit, itemque pergit, ad ultimam Patagoniam novissimo tempore progressa. Columbus tamen certus præcurrere ac munire vias Evangelio, penitusque hac in cogitatione defixus, omnem operam suam ad id retulit, nihil fere aggressus nisi religione duce, pietate comite. Res commemoramus vulgo compertas, sed ad mentem animumque viri declarandum insignes. Scilicet coactus a Lusitanis, a Genuensibus, infecta re, abire, cum in Hispaniam se contulisset, intra parietes religiosæ domus ad maturitatem alit meditataequisitionis grande consilium, conscio ac suasore religioso viro, Francisci Assisiensis alumno. In Oceanum, circumacto septennio, denique egressurus, quæ ad expiandum animum pertinent, curat in procintu : cæli Reginam precatur ut cœptis adsit cursumque dirigat : nec prius vela solvi, quam implorato numine Trinitatis augustæ, imperat. Mox in altum provectus, sæviante mari, vociferante renige, tranquillam mentis constantiam tuetur, fretus Deo. Propositum hominis ipsa loquuntur imposita insulis novis nova nomina : quas quidem ubi singulas attingit, Deum omnipotentem supplex adorat, neque possessionem earum init, nisi *in nomine Jesu Christi*. Quibuscumque appulsus oris, non habet quicquam antiquius, quam ut Crucis sacrosanctæ simulacram defigat in littore : divinumque Redemptoris nomen,

quod toties aperto salo cecinerat ad sonitum murmurantium fluctuum, in novas insulas primus infert : eamque ob causam ad Hispaniolam ædificandi initium a molitione templi facit, popularesque celebritates a sanctissimis cærimoniis exorditur.

En igitur quo spectavit, quid egit Colombus in regionibus tanto maris terræque tractu indagandis, inaccessis ad eam diem atque incultis, quarum tamen humanitas et nomen et opes celeri cursu in tantam amplitudinem, quantam videmus, postea crevere. Qua tota in re magnitudo facti, et vis varietasque beneficiorum, quæ inde consecuta sunt, grata quidem recordatione atque omni honoris significatione celebrari hominem jubent : sed primum omnium agnoscere ac venerari singulari ratione oportet æternæ mentis numen atque consilium, cui sciens paruit atque inservivit novi inventor orbis.

Quo igitur digne et convenienter veritati solemnia Columbiana agantur, ad celebritatum civilium decus religionis adhibenda sanctitas est. Proptereaque sicut olim ad primum facti nuntium grates Deo immortalis, providentissimo, publice actæ sunt præeunte Pontifice maximo : ita nunc in renovanda auspiciatissimi eventus memoria idem arbitramur faciendum. Edicimus itaque ut die XII Octobris, aut proximo die Dominico, si Ordinarius loci ita expedire censuerit, in Ecclesiis Cathedralibus et Collegiatis ex Hispania, Italia, atque ex utraque America, post Officium diei, solemniter Missa celebretur de *Sanctissima Trinitate*. Quod præter nationes quæ supra memoratæ sunt, apud ceteras quoque confidimus fore ut idem, Episcopis auctoribus, peragatur : quod enim omnibus profuit, id convenit pie grateque ab omnibus celebrari.

Interim divinorum munerum auspiciem et paternæ Nostræ benevolentiae testem, vobis, Venerabiles Fratres, et Clero populoque vestro apostolicam benedictionem paramanter in Dominus impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die XVI Julii An. MDCCCXCII, Pontificatus Nostri decimo quinto.

LEO PP. XIII.

LE PASTEUR SELON LE CŒUR DE JÉSUS

AU TEMPS PRÉSENT

ou conditions actuelles du ministère pastoral.

(Suite. — Voir le Numéro précédent.)

VI

Pour préciser davantage, le devoir pastoral dans la situation actuelle, requiert spécialement cinq choses : I° Création et développement d'associations chrétiennes; II° Relations effectives avec les fidèles ; III° Efforts pour atteindre les hommes ; IV° Soins particuliers aussi pour l'enfance et la jeunesse ; V° Lutte contre les agents du démon.

I° *Création et développement d'associations chrétiennes.* — Les bonnes associations sont nécessaires pour éloigner des mauvaises et pour fortifier leurs membres, en face du péril croissant que courent la foi et les mœurs. Elles sont variées, et l'on peut choisir. Un pasteur manque à son devoir s'il ne s'efforce pas, suivant les circonstances et les occasions, d'établir ou de développer dans sa paroisse quelques-unes d'entre elles.

C'est là un remède indispensable. Léon XIII ne cesse de le recommander. Il a proposé et conseillé le Tiers-Ordre, les Congrégations, les réunions ouvrières. Le prêtre doit suivre cette voie, pour exercer fructueusement aujourd'hui sa charge.

Nous ferons seulement à ce sujet deux remarques importantes. D'abord, si les associations purement religieuses sont très utiles aux personnes qui ont assez de foi pour y entrer, il est nécessaire pour attirer les personnes d'une foi moindre, de recourir aux associations qui ont *un côté temporel*. M. Harmel, dans son *Manuel d'une corporation* (2^e éd. p. 158-161, etc.), insiste fortement sur ce point.

L'autre remarque est qu'il est bon d'avoir des associations *pour chaque catégorie de personnes* : hommes, mères, jeunes gens, jeunes filles ; c'est ainsi qu'en inculquant à chacun les devoirs qui conviennent à son âge, à son sexe, au rôle propre qu'il a à remplir, on peut arriver à ce résultat souverainement désirable : la régénération de cet ensemble qui est la famille et que Dieu a donné pour base aux sociétés humaines. C'est un point que développe encore M. Harmel. (*Ibid.*)

II. *Relations effectives avec les fidèles.* — Les associations sont déjà, pour le prêtre, une aide, un moyen de se mettre en rapports avec les fidèles, mais c'est encore un moyen insuffisant. Les fluctuations de la population, le refroidissement de la foi, sont des obstacles à ces rapports. C'est au pasteur de s'ingénier à vaincre ces obstacles.

Notre-Seigneur nous a décrit le bon Pasteur, comme cherchant péniblement ses brebis égarées. Courir après chacune d'elles et la rapporter au bercail après beaucoup de labeur et de fatigue, n'est pas trop à ses yeux... Le représentant de Dieu qui agirait autrement, la parole de Christ le désignerait comme un mercenaire. (P. Lehmkuhl, p. 26.)

III. *Efforts pour atteindre les hommes, particulièrement les hommes du peuple.* — A ce point, comme au précédent du reste, nous avons touché sommairement plus haut; mais ici il faut entrer dans quelques détails.

« Saint François-Xavier, dans ses Instructions, exhortait son auxiliaire, le P. Barzée, à tourner vers les hommes toute sa sollicitude. Si l'homme est amené à une vraie vie chrétienne, toute la famille suit bientôt son exemple, au lieu que la réciproque n'est pas vraie... L'Écriture elle-même nous dit fréquemment qu'à la suite de la conversion d'un homme, la maison tout entière a reçu la foi. » (P. Lehm., p. 27.)

La sollicitude du pasteur doit donc se tourner très spécialement vers les hommes, puisqu'ils sont les chefs de la famille; à eux appartiennent aussi la direction de l'ordre social, les droits de vote, l'exercice des fonctions civiques. En outre, et cette considération est grave, ce sont eux qui aujourd'hui sont le plus exposés à s'éloigner de la foi.

Sans doute, la mère a dans la famille, particulièrement pour l'éducation des enfants, une grande, une *très grande* influence, et un pasteur ne peut trop s'attacher à lui faire comprendre l'importance de son rôle, pour la porter à remplir dans toute leur étendue les devoirs qui s'y rattachent.

Cependant, l'œuvre de la mère ne restera-t-elle pas incomplète, si le chef de la famille ne la seconde point?

Sans doute aussi, et nous reviendrons bientôt sur ce point, il faut donner les soins les plus vigilants à la jeunesse; mais les bons germes qu'on déposera en elle ne seront-ils pas étouffés si l'influence de la famille est mauvaise? Par conséquent, il faut *mener de front ce triple apostolat* : celui des hommes, celui des mères de famille, celui de la jeunesse.

C'est une erreur funeste de répéter : « Nous prodiguerons tous nos soins à la jeunesse; mais auprès des hommes il n'y a rien à faire. » Nous avons dit déjà qu'en recherchant les hommes, on arrive à trouver un accès auprès d'eux. — « C'est facile à affirmer, répondrez-vous peut-être, mais le moyen pratique d'y réussir? »

Le moyen pour un pasteur, c'est d'aller les chercher, les hommes, d'arriver à des rapports personnels avec eux; de profiter de toutes les occasions pour nouer avec eux conversation, pour les entretenir de ce qui les préoccupe, de leur travail, de leurs peines, de leurs espérances; de prendre à tout cela un intérêt de cœur et de le leur témoigner, non seulement par des paroles, mais par des actes, avec un dévouement réel et qui ne se démente pas. C'est, spécialement, de s'occuper de leurs enfants; ce que l'on fait pour les enfants est un moyen de gagner les parents; pour attirer un pasteur vers cette jeune portion du troupeau, n'est-ce pas un motif puissant qui vient s'ajouter aux autres.

Pour atteindre ceux des hommes qu'il ne peut guère aborder, le prêtre a le *bon journal*, excellente ressource dont nous reparlerons. Une autre ressource, ce sont les *Conférences populaires* en dehors de l'église. On sait ce qu'a fait et ce que fait encore en ce genre M. l'abbé Garnier. On n'ignore pas non plus qu'un certain nombre de prêtres sont récemment, et de la manière la plus heureuse, entrés dans cette voie : M. l'abbé Naudet, le P. Gayraud, M. Patureau, M. Fesch, et bien d'autres. Ils n'ont pu se résigner à laisser débiter les erreurs les plus monstrueuses sans y opposer l'affirmation de la vérité.

Les prêtres qui croient se sentir une aptitude pour ce genre d'apostolat trouveront dans l'exemple de ces vaillants un stimulant énergique; ils trouveront aussi, dans une *Association de conférenciers catholiques*, fondée depuis peu, un utile secours pour leur formation; — car afin d'exercer avec fruit cet apostolat, une formation spéciale semble requise, non moins qu'une aptitude (1).

(1) C'est à la suite de l'Assemblée générale des Comités de la *Croix*, tenue à Paris, en février 1892, que s'est fondée à la Maison de la Bonne Presse, rue Bayard, 5, une *Association de conférenciers catholiques pour Paris et la France*, avec un comité d'études sociales. L'Association des conférenciers cherche à réunir des prêtres et des laïques; le comité d'études sociales est surtout ecclésiastique. Par

Du reste, il est clair que c'est un devoir pour eux de consulter l'autorité ecclésiastique et de ne point se mêler sans son agrément, — si pressants que semblent les motifs, — à des controverses publiques sur des points qui se rattachent à la foi, comme sont les conférences contradictoires.

Nous avons signalé la nécessité des associations; pour attirer les hommes, il faut, comme nous l'avons indiqué aussi, en avoir de *spéciales pour eux*, notamment pour les hommes du peuple, et surtout des associations *qui les atteignent par le côté temporel* : ainsi la Confrérie de Notre-Dame des Champs ou de l'Usine, une société de secours mutuels, un économat du peuple, les syndicats professionnels ou agricoles.

Objectera-t-on que le prêtre n'a point grâce pour les affaires temporelles? — Nous le supposons bien, il laissera aux laïques qu'il aura pu grouper la gestion du côté purement temporel de ces œuvres; mais sous cette réserve et sauf aussi parfois, si la prudence le demande, à dissimuler un peu son action, il est très utile qu'il s'occupe de susciter ces sortes d'œuvres, pour les placer sous une influence chrétienne et qu'il s'efforce, avec discrétion, d'en rester l'âme, précisément afin qu'elles deviennent un instrument du bien spirituel.

Et il ne faut pas qu'il tarde; autrement il sera devancé; des associations de ce genre se formeront dans un sens anti-chrétien, et déjà, hélas! c'est ce qui a eu lieu en un trop grand nombre d'endroits.

Léon XIII, dans plusieurs Actes, a indiqué au clergé cette voie, notamment dans sa lettre adressée en avril 1890 à l'archevêque de Cologne, et où il invitait tous les évêques d'Allemagne

ses soins a paru un programme d'études assez développé. Il est suivi de cette remarque, qui contient, par occasion, la classification des conférences :

« Il y a trois sortes de conférences : 1° *contradictaires*; — 2° *non contradictaires*, privées ou publiques; — 3° *intimes* ou *d'enseignement*. C'est surtout pour ces dernières que notre programme serait utile. On le recommande aussi aux maisons d'éducation, spécialement pour les conférences d'études sociales dans les petits et les grands séminaires. » — M. l'abbé Garnier est, croyons-nous, président de l'Association.

Demander le *Règlement* à l'adresse ci-dessus (rue Bayard, 5). C'est là, dans la salle du comité d'études, que Mgr Ireland a fait au clergé de Paris, en juin (1892), une conférence sur *l'Action sociale du clergé aux États-Unis*.

à développer, avec l'action du clergé et des laïques religieux, les œuvres sociales. La lettre qu'il a adressée en octobre 1891 au cardinal Langénieux était dans le même sens.

On doit remarquer cependant que, sous ce rapport, les associations qui soulagent les *pauvres*, comme la Société de Saint-Vincent-de-Paul, ne suffisent pas, à *elles seules*. Un pasteur doit les favoriser de tout cœur; mais, outre les pauvres, il y a les travailleurs des champs ou de la ville, qui ne sont point des indigents et ne voudraient point être traités comme tels; il faut donc aussi des associations répondant à leur situation, afin de les atteindre.

Pour ce même but d'attirer les hommes, on doit avoir, à l'église, *des réunions spéciales pour eux* et les y inviter au besoin par lettres imprimées : une *messe chaque mois*, comme le propose M. Garnier, — et dans les villes, on peut avoir cette messe chaque dimanche, — messe *avec instruction propre* pour eux et, s'il se peut, des *chants populaires*, puis, des *missions*, des *retraites pour eux*, vers Pâques, ou vers Noël; et toujours leur assurer les moyens d'avoir des places à l'église, sans même qu'ils aient de siège à payer.

« Il faut leur faciliter la réception des sacrements, en prenant leurs heures et se prêtant aux circonstances qui leur sont plus commodes ; et en général dans les fonctions de la paroisse, il faut avoir égard aux goûts ou aux besoins des hommes. » (P. Lehm. 27, 28.)

Ainsi pour la prédication et l'enseignement, il est bon de viser, dans la forme, à la clarté et à la brièveté, auxquelles tiennent les hommes; les autres auditeurs n'y perdront guère. Quant aux sujets à traiter, les instructions solides sur l'apologie de la religion et sur la divinité de l'Eglise conviennent aux hommes, mais elles seront utiles également à tous les paroissiens, car, « par suite du contact avec l'incrédulité, il est devenu nécessaire de traiter à fond l'exposé des motifs de notre sainte foi. » (*Ibid.*)

De même, comme les hommes ont un très grand besoin d'être garantis contre l'ignorance religieuse, une chose qui leur sera très profitable, mais qui servira aussi à tous les fidèles, c'est dans les villes où il y a plusieurs messes le dimanche, une *instruction de cinq minutes* à chacune d'elles; car si nous avons parlé d'une messe spéciale pour les hommes, nous supposons qu'en fait un certain nombre d'entre eux seront présents à chacune des autres.

Ces instructions de *cinq minutes* sont en usage dans les églises de Hollande et aux Etats-Unis, mais, elles ont été prescrites à *toutes* les messes aussi, par le dernier Concile de Baltimore (1884) et par les synodes diocésains. — Elles sont spécialement opportunes aux messes tardives de onze heures ou de midi, dont le nombreux public, sans cela, n'entendrait jamais d'instruction.

IV. — *Soins tout particuliers aussi pour l'enfance et la jeunesse.* — Les lois civiles ont amoindri presque partout, relativement à l'éducation de la jeunesse, les droits naturels, historiques et divins de l'Eglise.

En agissant ainsi, ses ennemis savent ce qu'ils font. Alban Stolz écrivait en 1845: « Si j'étais le diable et que le peuple me choisit pour son député et m'envoyât à la Chambre, je ferais une motion qui procurerait à l'enfer le plus de clients et le plus de profit possible, à savoir qu'il faut séparer et affranchir entièrement l'école de l'Eglise. »

Hélas! ce n'est que trop certain: les impressions du premier âge sont les plus durables; et si l'enfant ne reçoit pas à l'école les premières impressions religieuses, il ne les recevra guère dans les familles, qui vivent aujourd'hui le plus souvent à l'atelier et loin du foyer, durant tout le jour.

Un pasteur doit donc faire tous ses efforts pour établir une école chrétienne; seule, une impossibilité absolue le dispense de ce devoir, mais le zèle réduit singulièrement ces cas d'impossibilité. Et de cette école il doit être l'âme, par sa présence fréquente, sa haute direction, ses conseils, afin qu'elle soit véritablement *chrétienne*.

Outre cela, il doit veiller à employer de la manière la plus profitable le temps, toujours trop court, des catéchismes, s'attacher à les rendre vraiment instructifs, à ne pas se borner à ce résultat de l'instruction, mais travailler à faire pénétrer doucement dans ces jeunes cœurs l'inclination à la vertu, l'amour de Dieu, de Jésus au tabernacle, de la sainte Vierge.

Pour arriver à ce but, il doit les gagner par des manières douces et simples, les préparer de bonne heure à la confession et les y admettre fréquemment; les disposer avec le plus grand soin à la première Communion et, après qu'elle est faite leur donner l'habitude de revenir souvent à la sainte Table (1).

(1) Un rapport très remarquable présenté au Congrès eucharistique d'Anvers (août 1890) par un curé du midi de la France, propose,

En vue spécialement de ces années qui suivent la première communion, il doit établir pour eux des catéchismes de persévérance, des associations, des *Œuvres de jeunesse*, dont le caractère est de joindre aux exercices religieux les jeux, les délassements ; tout faire en un mot pour que les enfants et les adolescents restent en rapport avec leur pasteur, pour qu'ils reconnaissent et aiment toujours en lui un père.

L'obligation de travailler à tout cela, spécialement de donner tous ses soins aux catéchismes, devient beaucoup plus urgente dans le cas d'absence d'une école catholique ; mais l'existence même de celle-ci ne dispense pas un pasteur de ces devoirs auprès de la jeunesse. L'influence de l'école n'est qu'une aide, elle ne supplée pas à l'action du prêtre ; non seulement il doit avoir sur l'école une action effective et principale, mais *la direction des âmes* est et demeure toujours *son affaire propre* (1).

pour former les enfants du catéchisme à la piété, les moyens suivants, dont l'efficacité est garantie à l'auteur du Rapport par une longue expérience :

Consacrer à cette formation, chaque jour, une partie, dix minutes peut-être, du temps réservé au catéchisme. Chaque jour donc, après la leçon, faire mettre les enfants à genoux, et leur suggérer, posément, en s'arrêtant souvent, les pensées de *l'examen de conscience* et de la *visite au Saint-Sacrement*.

L'examen, en le variant, fournit un excellent moyen de porter successivement l'attention et les efforts pratiques des enfants sur les divers défauts et vertus de leur âge, ce qui est un point capital. On peut les engager à combattre, tel jour, tel défaut surtout, l'examen devant être dirigé le lendemain sur ce sujet principalement.

Ensuite, le lundi, les conduire devant une statue, une image de saint Michel ou de l'Ange gardien, et à la chapelle du Purgatoire, si l'église en renferme une ; quelques mots d'instruction sur ces dévotions suivis d'invocations et du *De Profundis*. — Le mardi pèlerinage, dans des conditions analogues à la statue de saint Pierre, et le mercredi, à celle de saint Joseph. — Le jeudi, devant le Tabernacle, acte de foi en la présence eucharistique et communion spirituelle.

Le vendredi, *Chemin de la Croix* ; il pourrait remplacer pour ce jour, la leçon du catéchisme. — Le samedi, pèlerinage à l'autel de Marie, et là chapelet *avec les mystères*. Le dimanche, aux Offices, place spéciale pour les enfants, si c'est possible. — Les habituer aussi à faire les *mois* de l'Enfant-Jésus, de saint Joseph, de Marie, du Sacré-Cœur, des Saints-Anges. — Enfin, chaque année, *retraite* spéciale pour eux.

(1) Lorsqu'*absolument* on ne peut avoir une école chrétienne, ce que nous avons exposé dans ce n° IV montre le moyen de *suppléer au bien que l'école neutre ne fait pas*. Quant à *empêcher*, en obte-

V. *Lutte contre les agents du démon.* — Tout ce que nous avons dit jusqu'à présent se rattache bien à la lutte contre le démon et contre son plan général de tout laïciser. Il a cependant des agents plus directs, et ces agents sont nombreux aujourd'hui : les *mauvais journaux*, les *cabarets*, les *Sociétés d'amusement* qui, le dimanche, détournent de l'église; les *commis-voyageurs* impies ou autres propagateurs de mauvaises doctrines; et dans les villes surtout, la *Franc-Maçonnerie* et le *Socialisme*.

Il est d'autant plus nécessaire, pour un pasteur, d'avoir l'œil sur cette action des agents du démon et de la combattre, qu'elle peut suffire à anéantir tous ses efforts.

C'est ainsi, pour ce qui est des *mauvais journaux*, qu'on voit une paroisse, dirigée cependant par un prêtre pieux, se perdre sous leur influence mortelle, en quelques années. Et, comme on le sait, ce n'est pas dans quelques paroisses d'exception qu'un tel poison se répand. Un vicaire général de Rodez, ayant eu à se rendre compte de l'état des choses dans ce diocèse, qui est pourtant l'un des meilleurs, écrivait récemment : « J'ai été amené à des découvertes qui m'ont navré le cœur : *Nous n'avons pas dans le département une seule localité*

nant qu'elle reste vraiment neutre, *le mal qu'elle peut faire*, le moyen pour un pasteur, c'est d'insister auprès des parents sur le devoir qui leur incombe, si la neutralité est violée, d'adresser des protestations aux supérieurs hiérarchiques de l'instituteur, — en fait, plus d'une fois, ces protestations ont abouti, — et surtout de retirer provisoirement leurs enfants, ce qui est un procédé très simple et très efficace.

La Société générale d'Éducation, qui est appuyée par la plupart de nos évêques, a publié dans son *Bulletin* un article énergique sur la nécessité de suivre cette ligne (févr. 1892, pag. 91-93. V. aussi la brochure *Le prêtre en face de la laïcisation*, 3^e édit., p. 12-14; Saint-Dizier, Haute-Marne, libr. Marchand : 0 fr. 15).

Et par là on peut arriver, *ce qui est d'importance capitale*, à déjouer en partie le plan des francs-maçons qui se sont vantés parfois d'avoir, dans toute paroisse, au moyen des instituteurs, une armée organisée à l'encontre des curés.

Da reste, on ne peut raisonnablement accuser des démarches de ce genre d'être en rébellion avec la loi, car elles ont précisément pour but de *réclamer son application*, quant à la neutralité.

Sur les Écoles, lire aussi et répandre parmi les fidèles l'admirable LETTRE PASTORALE DE MGR L'ÉVÊQUE DE VIVIERS, 1892. (Édit. de propagande; Auxerre, Yonne, chez Octave Chambon, rue du Collège : 0 fr. 15; le cent, 8 fr. 70.)

importante, où la propagande de la presse maçonnique n'ait été faite avec succès » (1).

Pour combattre ce fléau, le moyen le plus pratique est d'introduire le bon journal : parvenir à le faire vendre dans la paroisse, ou faire envoyer des abonnements d'office dans les maisons où il sera le plus utile, ou encore pourvoir au recrutement d'abonnés payants. — Le Président d'une association sacerdotale dans un autre diocèse, très peuplé, écrivait récemment aussi aux membres de cette Association, que la diffusion du bon journal est, pour le clergé, *le moyen principal* de concourir à l'action catholique (2).

On cite même de zélés pasteurs qui rédigent et font imprimer tout exprès pour leur paroisse, un *Bulletin* mensuel, et le remettent dans toutes les familles à titre gracieux. C'est, du reste, sans préjudice du journal ordinaire, auquel ils recrutent aussi de nombreux abonnés ou lecteurs. Et ces pasteurs se félicitent très hautement du bien qui résulte de ce *Bulletin paroissial* (3).

Pour ce qui est des *cabarets*, chercher à en détourner par les réunions d'associations ; de même, pour les *Sociétés d'amusement*, — musique, gymnastique, tir, — qui s'adressent surtout aux jeunes gens : les en détourner par les œuvres de jeunesse.

L'action des *commis-voyageurs impies* et autres *propagateurs de doctrines antichrétiennes*, pourra être en bonne partie combattue par le courant d'opinion que formera peu à peu la lecture du journal catholique.

Quant à la *Franc-Maçonnerie*, le prêtre se trouve bien à peu près partout en face de son action, puisque c'est elle qui,

(1) *Etudes ecclésiastiques*, déc. 1891, p. 325. Bureau de cette excellente Revue : 25, rue Humboldt, Paris (3 fr. par an).

(2) Même Revue, *Etudes Ecclésiastiques*, nov. 1891, p. 299.

(3) L'un d'eux qui fait tirer sa feuille à 450 exemplaires de huit pages in-8°, dit qu'il est bien loin de regretter les vingt francs que lui coûte chaque numéro mensuel, et il engage vivement ses confrères à « employer cette nouvelle industrie. » Voir encore *Etudes Ecclésiastiques*, mai 1892, p. 129, etc., etc. — On peut s'adresser pour renseignements et spécimens, à M. Moret, curé-doyen de Saint Menoux (Allier), ou à M. Mandet, curé de Marigny, par Souvigny (Allier également). M. Mandet a fait imprimer, précisément pour répondre aux demandes de renseignement, un *Exposé* de huit pages ; il contient, entre autres choses, les textes de lois récentes qu'il est utile de connaître sur la matière.

plus ou moins, met en œuvre les autres agents de mal. Toutefois, dans les campagnes, il n'est pas, d'ordinaire, en face de son organisation même.

Quoi qu'il en soit, le moyen de détourner d'elle, c'est de faire connaître le plus qu'on peut les condamnations des Souverains Pontifes à son sujet et son but essentiellement pervers; c'est aussi, comme Léon XIII y porte les pasteurs, de faire prendre aux jeunes gens, lors de leur première Communion, la résolution de ne s'affilier à aucune Société sans prendre conseil, et de leur faire renouveler cette résolution, par exemple quand ils quittent le foyer paternel.

Enfin, pour le *Socialisme*, il ne se rencontre guère, non plus, dans la plupart des campagnes, mais pour les ouvriers des villes et des usines, il est un danger très grave. Il les attire en les flattant et en leur présentant un remède, d'apparence séduisante, à des souffrances qui réellement en demandent un. Avec une doctrine économique et politique, il a aussi une doctrine sur la religion; et c'est en cela surtout qu'il est funeste aux âmes, car cette doctrine est l'*athéisme* avec le *matérialisme*.

Pour combattre le socialisme, il faut : 1° montrer la fausseté de ses doctrines; c'est ce que Léon XIII a fait dans son Encyclique sur la question ouvrière, spécialement pour la négation de la propriété; à l'étude de l'Encyclique on peut joindre celle d'autres documents : ce sujet est l'un des grands thèmes indiqués pour les conférences hors des églises; — 2° créer les Œuvres économiques et les Syndicats professionnels, animés d'un esprit chrétien, et dont nous avons dit un mot plus haut.

VII

Ces règles sont conformes aux enseignements de Léon XIII et aux prescriptions des plus récents conciles provinciaux, qui sont, pour les prêtres, la règle pratique du ministère pastoral.

Léon XIII n'a cessé de recommander aux pasteurs le soin spécial du peuple, les associations ouvrières, la sollicitude pour l'éducation, les Œuvres de jeunesse, les Œuvres d'enseignement. Sa joie et sa consolation sont d'attirer auprès de lui les hommes et les jeunes gens, les ouvriers et les étudiants. Ses actes, dont nous avons rappelé déjà quelques-uns, par exemple ses Encycliques sur le Tiers-Ordre, sur *les principaux devoirs*

des chrétiens, sur la condition des ouvriers ; sa lettre d'avril 1890 à l'archevêque de Cologne et celle d'octobre 1891 au cardinal Langénieux ; puis ses discours ou ses lettres se rattachant, depuis 1887, aux pèlerinages des ouvriers : tout cela ne manifeste-t-il pas avec éclat les préoccupations du Pontife ?

Telle est aussi la direction donnée par les principaux Conciles provinciaux et nationaux de notre époque. Les Conciles de Sens et d'Auch, en 1850 et 1851, ordonnent aux curés de visiter à des époques déterminées tous les fidèles confiés à leur garde, pour ramener les pécheurs à faire du bien à tous.

Les Conciles de la province de Reims, en 1849 et 1853, rappellent le même devoir de la visite pastorale périodique et insistent sur sa nécessité spéciale au temps présent. Ils disent aux pasteurs qu'ils ne sauvent pas leurs âmes en restant dans leur église et leur presbytère, mais qu'ils doivent chercher les brebis égarées avec soin et sans répit, *solerter et indefesse*. Ils leur rappellent également le devoir de fonder des associations.

Les synodes diocésains de Soissons ont recommandé spécialement aux pasteurs le soin des ouvriers d'usine et les rapports avec eux. — Le Concile de Québec, en 1854, rappelle pareillement aux prêtres qu'ils ne sauvent pas leur âme en restant chez eux, le devoir de courir après les brebis égarées étant aujourd'hui plus urgent que jamais. — Le Concile de Prague en 1860, celui d'Utrecht en 1865, donnent les mêmes enseignements.

Enfin, le Concile national de Baltimore, en 1884, est encore plus formel : « Tout le monde, dit-il, veut aujourd'hui être membre de quelque association ; c'est à nous de former des associations catholiques. » Et ce Concile ordonne que dans toute paroisse fournissant un nombre suffisant de jeunes gens, le curé fonde une association spécialement pour eux et l'entoure de tout le soin possible, sans préjudice des associations d'ouvriers et d'autres classes de la société. — Pour le Concile de Baltimore, le prêtre est un homme destiné à vivre avec le peuple, cherchant à pourvoir à ses intérêts : ceux de l'âme et ceux du corps.

Conclusion. — Tel doit donc être aujourd'hui le bon pasteur, le pasteur selon le cœur du divin Maître. Il doit connaître son troupeau, se mettre en rapports avec tous ceux qui le composent, se préoccuper de chacune de ses brebis, travailler à écarter de chacune l'influence des agents du démon.

Cet ensemble de devoirs, tel que le demande la situation présente et que nous venons de l'exposer, exige, il est vrai, beaucoup de dévouement, de dévouement actif et éclairé. Mais pour paralyser cette tendance à la laïcisation qui est le fléau de notre temps, pour ramener ou retenir le peuple qui nous échappe, ce dévouement est indispensable ; et c'est un fait d'expérience : un tel dévouement, toutes les fois qu'il se trouve chez un pasteur, finit, malgré les difficultés actuelles, par obtenir des fruits précieux de salut.

Cette double pensée n'est-elle pas, pour soutenir le zèle, le plus efficace des encouragements ?

Daigne le cœur de Jésus, Souverain Prêtre et Pasteur, le mettre de plus en plus, ce dévouement, au cœur de chacun de nous (1) !

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES (2)

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE
DE 1800 A 1892

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier au 16 juillet.)

Année 1813 (Suite).

Les *Œuvres choisies de Mgr Asseline*, dédiées au roi, ont été réunies en 6 volumes par l'abbé Prémord, et publiées à Paris, chez Potey rue du Bac et chez Adrien Leclère ; le produit de la vente fut consacré au soulagement des prêtres espagnols réfugiés en France. M. Prémord avait passé plusieurs années en Angleterre, y avait connu personnellement le respectable évêque, et hérité de tous ses manuscrits après la mort de l'abbé du Bréau, que Mgr Asseline avait fait dépositaire de tous ses papiers.

Le premier volume renferme trois écrits principaux : 1^o une *exposition abrégée du Symbole des Apôtres, avec des pratiques et des prières tirées des lettres de saint François-Xavier* ;

(1) Étude due, comme nous l'avons dit, à l'auteur des livres *Renouveau de la vie chrétienne* et *Le Prêtre et la situation actuelle*. On pourra trouver cet ouvrage en brochure à la librairie Saint-Paul, rue Cassette, 6, Paris ; 32 pages in-12. — A recommander spécialement en ce temps des Retraites Pastorales.

(2) Reproduction et traduction interdites.

2^o des réflexions sur les trois vertus théologiques, la Foi, l'Espérance et la Charité, tirées des divines Écritures et des Œuvres des saints Pères; 3^o des exercices de piété pour la messe et des paraphrases de quelques psaumes.

Dans le deuxième volume, on trouve des considérations sur le mystère de l'Eucharistie, des méditations sur différents textes de l'Écriture pour un assez grand nombre de dimanches et de fêtes, et des prières, méditations et réflexions pieuses sur divers sujets.

Le troisième volume est rempli presque en entier par un écrit qui a pour titre : *Pratiques de piété pour les jours spécialement consacrés au culte du Seigneur*; cet ouvrage est divisé en trente-quatre articles dont chacun est composé de trois réflexions et d'une prière, et a pour objet un des dimanches de l'année ou quelqu'une des autres solennités de la religion. Les articles sont disposés dans l'ordre des fêtes; on y donne une idée juste de leur objet, et des dispositions que les fidèles doivent y apporter.

Le volume quatrième contient huit pièces différentes, savoir : l'instruction pastorale sur l'*Autorité spirituelle*, donnée à Boulogne le 24 octobre 1790; celle sur l'*obligation de s'attacher aux pasteurs légitimes* qui est datée d'Ypres le 8 août 1791; la lettre pastorale et ordonnance datée de Bruxelles le 26 mai 1792 pour publier le *Bref de Pie VI* du 19 mars précédent; des *Considérations* non datées sur l'*obéissance due au souverain légitime*; deux *Mandements* pour le carême, l'un donné à Boulogne le 10 février 1791, et l'autre à Ypres le 3 janvier 1792; une lettre pastorale à son clergé expatrié, datée de Bruxelles le 18 décembre 1793, et relative à la *persécution*; enfin une *Lettre pastorale* pour le carême de 1799; elle ne porte point de nom de lieu, et a pour date le 19 décembre 1798.

Le cinquième volume renferme trois autres instructions pastorales, l'une du 27 décembre 1799, sur la *Dignité de la Nature humaine*, l'autre du même jour de l'année suivante sur la *Divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, et la dernière, du 27 décembre 1801, sur la *Pratique de la religion*. Ces trois instructions étaient destinées pour le carême qui devait suivre. Après ces *Instructions* viennent des *Considérations sur le Mystère de la Croix*, tirées des divines Écritures et des Œuvres des Saints Pères; puis trois sermons sur le *bon Usage des talents*, sur les *Grandeurs de Jésus*, sur la *Crainte et l'Espérance*.

Le volume sixième est tout relatif à la controverse ; on y trouve d'abord trois *Lettres*, l'une sur la *Visibilité de l'Eglise*, l'autre sur la *Primauté de saint Pierre*, et la troisième sur l'*Infaillibilité de l'Eglise* ; ces lettres dont la première est datée du 20 novembre 1785 sont adressées à une dame protestante qui avait souhaité des éclaircissements sur diverses questions.

Leur correspondance fut interrompue pendant quelque temps ; cependant les conseils de l'habile et pieux docteur ne furent pas perdus, et l'on assure que cette dame, dont le nom n'est d'ailleurs pas connu, fit depuis abjuration du luthéranisme à Mayence. Une conquête plus célèbre, et à laquelle Mgr Asseline paraît avoir eu grande part, est le comte de Stolberg (François-Léopold), né à Bramstedt (Holstein) en 1750, mort en 1819, ami de Gœthe et de Lavater, seigneur distingué par son rang, son esprit et ses ouvrages, ministre plénipotentiaire du duc d'Oldenbourg à Copenhague, à Saint-Petersbourg, à Berlin, auteur de traductions en vers de l'*Iliade* d'*Homère*, d'*Ossian* et d'*Eschyle*, d'une *Relation* de ses voyages en Suisse et en Italie, d'une *Histoire de la religion chrétienne*, Hambourg, 1806, 15 volumes in-8°, placé par le prince-évêque de Lubeck à la tête du gouvernement du Consistoire et des finances, sans cesser de cultiver les lettres ; il s'établit une correspondance entre lui et le prélat. Le comte exposait ses difficultés et ses doutes et le prélat y répondait ; on trouve dans ce sixième volume des réflexions très étendues de Mgr Asseline sur les doutes du comte de Stolberg.

Ces réflexions portent sur l'Eucharistie, l'invocation des saints, le purgatoire, la pénitence, les sacrements, l'infailibilité de l'Eglise ; l'évêque expose la doctrine de l'Eglise sur ces divers points ; il eut la satisfaction de voir le succès de ses efforts, et le comte rentra, en mai 1800, dans le sein de l'Eglise catholique, et presque toute sa famille suivit son exemple. Cette généreuse démarche fut peut-être la récompense des services que le comte avait rendus avec autant de délicatesse que d'ardeur aux prêtres et aux autres Français proscrits.

On voit par ces détails que l'exil de l'évêque de Boulogne ne fut point pour lui un temps d'oisiveté et de repos. Le prélat ne pouvant veiller sur les lieux mêmes aux besoins de son diocèse, y faisait passer tous les ans quelque instruction adaptée aux circonstances où l'on se trouvait. Ainsi, dans le mandement

du 10 février 1791, le prélat s'élevait contre l'indifférence pour la religion et y combattait éloquemment un désordre encore si commun dans notre siècle. Dans le Mandement pour le carême de l'année suivante daté d'Ypres, le 3 janvier 1792, Mgr Asseline rappelait avec force les fins dernières de l'homme, et réfutait ces paroles que nos impies contemporains osent encore répéter : *A la mort l'homme périt tout entier.*

On peut dire que les ouvrages du pieux et savant évêque de Boulogne renferment tout ce qui peut satisfaire la piété et le goût. Le style en est abondant et facile ; il respire cette simplicité noble qui exclut à la fois, et la recherche et le ton familier. Les pensées sont solides et offrent un heureux mélange du dogme et de la morale, des principes qui doivent diriger le chrétien et des sentiments qui doivent l'animer ; on y voit un homme nourri de l'étude de la religion, fortifié par la méditation des vérités du salut, pénétré lui-même de tout ce qu'il annonce. Les considérations de l'auteur, les méditations qu'il propose, les pratiques qu'il conseille, sont le fruit d'une piété vraie et profonde qui a commencé par s'occuper de sa propre perfection avant de songer à diriger les autres, et qui puise dans sa plénitude, et les principes qu'il développe, et les affections auxquelles il s'abandonne. Mais ce qui est le plus remarquable dans ces écrits, c'est l'emploi que l'auteur sait faire des passages de l'Écriture et des Pères. Ces passages sont fondus dans son style de la manière la plus naturelle et la plus heureuse.

La lecture assidue des livres saints avait tellement familiarisé Mgr Asseline avec ces divins oracles que, sur quelque sujet que ce soit, les textes les plus appropriés à son but se présentaient sur-le-champ à son esprit, et venaient comme d'eux-mêmes se ranger sous sa plume, comme dans notre temps nous avons vu, à La Rochelle et à Reims, Mgr Landriot suivre en quelque sorte Mgr Asseline dans ses discours et dans ses écrits, fortement nourris de l'Écriture sainte et des saints Pères, dont ce prélat fit sa lecture quotidienne pendant plus de trente ans, annotant chacune de ses lectures et enrichissant sa mémoire toujours féconde des textes sacrés et de la tradition. Chez Mgr Asseline, ces textes, tantôt habilement amalgamés avec ses propres pensées, donnent à sa composition quelque chose de plus grave et de plus touchant ; c'est la sagesse même qui paraît parler par sa bouche,

tant les expressions de la Bible se lient fréquemment avec la suite de son discours, et ce mélange fait avec art et avec goût, nous semble être ce qui distingue particulièrement les œuvres de l'évêque de Boulogne, et ce qui y ajoute plus d'intérêt et de prix.

Les armoiries de Mgr Asseline étaient : *d'azur, au chevron d'or, au chef cousu d'hermine à deux étoiles à cinq raies d'or et un croissant montant d'or en pointe.*

(A suivre.)

M.-C. D'AGRIGENTE.

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE EN FRANCE

DEPUIS QUINZE ANNÉES

Le catholicisme est-il persécuté ?

Nous répondrons à cette question par le simple exposé des faits qui se sont accomplis depuis quelques années.

Clergé du second ordre.

*Vicaires-généraux, chanoines, curés, aumôniers,
vicaires, séminaristes.*

Les nominations faites par les évêques de vicaires-généraux, chanoines, curés, pour lesquelles l'agrément de l'État est requis, sont souvent refusées, malgré le mérite des sujets, sur de simples dénonciations et sous prétexte d'opinions politiques vraies ou prétendues.

Les traitements des chanoines sont supprimés par voie d'extinction; et conséquemment les chapitres cathédraux sont condamnés à disparaître au fur et à mesure de la disparition de leurs membres. (Budgets de 1885 et suivants.)

Bien que n'accordant plus aucun traitement aux chanoines, le gouvernement exige que les nominations de nouveaux titulaires faites par les évêques soient soumises à son agrément.

Il exclut systématiquement de cette dignité des catégories entières de prêtres, par exemple ceux qui n'auraient pas exercé le ministère paroissial.

L'insigne chapitre de Saint-Denis est privé successivement des crédits qui lui étaient alloués, puis il est supprimé totalement par voie budgétaire, au fur et à mesure de l'extinction de ses membres. (Budgets de 1877, 1882, 1883, 1885.)

Le chapitre de Sainte-Geneviève de Paris est supprimé par décret. (Décret du 26 mai 1885.)

Les curés et desservants sont déclarés inéligibles au conseil général dans les cantons de leur ressort. (Loi du 10 août 1871, art. 8.)

Le paiement de leur mandat trimestriel est subordonné chaque fois à la présentation d'un certificat d'identité et de résidence délivré par le maire. (Circulaires ministérielles des 14 février 1877, 9 juin 1881 et 31 janvier 1884.)

Le gouvernement supprime le traitement des vicaires non occupés depuis cinq ans; il supprime un grand nombre de titres vicariaux, et étend cette mesure jusque dans les colonies françaises. Il supprime contre l'avis des évêques, des titres de paroisses succursales (Circ. minist. des 5 novembre 1884, 12 janvier 1885 et 7 mai 1885).

Les crédits affectés au service de l'aumônerie des armées de terre et de mer sont considérablement réduits. (Budget de 1877, Instruct. minist. du 3 février 1877.)

L'indemnité pour frais de culte, le mobilier du culte, en dehors des chapelles des casernes et des camps, sont supprimés. (Lettre du minist. de la guerre aux évêques, 21 juillet 1877.)

Le nombre des aumôniers titulaires est notablement diminué. (Budget de 1877.)

La loi du 20 mai-3 juin 1874, qui avait créé l'aumônerie militaire, est abrogée. (Loi du 8 juillet 1880.)

Les crédits affectés au service de l'aumônerie des hôpitaux militaires sont sensiblement réduits. (Budget de 1885.)

Le nombre des aumôniers de prisons est diminué et leur traitement rendu dérisoire. (Budget de 1887 et circulaires subséquentes.)

Le traitement de l'aumônier de la maison nationale de Charenton est supprimé. (Budget de l'intérieur 1890.)

Les frais de mobilisation du clergé colonial et de son trousseau sont supprimés. (Budget de 1885.)

De nombreuses suppressions de traitement sont infligées, par le ministre des cultes, aux prêtres qui usent de leur influence dans les élections. Ils sont frappés d'incapacité pour toute promotion aux titres ecclésiastiques. (Circ. minist. septembre 1889.)

Des poursuites judiciaires sont intentées, des amendes et la prison sont infligées aux prêtres qui ont blâmé en chaire l'enseignement athée des écoles publiques. (Procès Deheulo, d'Audiffret, Censier, etc., etc., 1891, 1892.)

Le mariage civil des prêtres, jusque là repoussé par la justice comme incompatible avec la doctrine de la religion catholique, est déclaré valide. (Arrêt de la Cour de cassation, 25 janvier 1888.)

Il est interdit aux prêtres étrangers d'exercer en France les fonctions du culte ; les autorisations prévues par les articles organiques sont supprimées, à moins qu'ils ne consentent à se faire naturaliser. Ceux qui n'entrent pas dans cette voie sont privés de leur traitement et même reconduits à la frontière. (Circ. minist. 1886, 1887, 1888.)

Les élèves des séminaires sont astreints au service militaire, et peuvent être appelés sous les armes, alors même qu'ils seront devenus prêtres, curés ou missionnaires. (Loi du 15 juillet 1889.) L'article de loi qui les concerne est encore renforcé et aggravé par le décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi sur le recrutement de l'armée. (Décret du 23 novembre 1889.)

Ordres religieux.

Par décret du 29 mars 1880, le gouvernement ordonne la dispersion dans les trois mois, des membres de la Compagnie de Jésus, sans condition.

Il ordonne en même temps, la dispersion de toutes les congrégations d'hommes qui, dans les trois mois, ne se seront pas fait autoriser par l'Etat.

Il fait procéder à leur expulsion à main armée, usant de toutes sortes de violences envers les personnes et les propriétés. (Décret du 29 mars 1880.)

A tous les novices et adjoints des Congrégations d'hommes autorisées, il est d'abord interdit de contracter, après vingt-trois ans, l'engagement décennal qui exempte du service militaire.

Puis le service militaire de trois ans est imposé à tous les religieux sans exception, enseignants, missionnaires, hospitaliers et autres. (Circul. minist. du 8 décembre 1886, loi du 15 juillet 1889.)

Les religieux appartenant à des congrégations non autorisées, sont exclus de la direction et de l'enseignement dans les grands séminaires. (Lettre du ministre aux évêques, 4 octobre 1880.)

Les maîtres et maîtresses congréganistes sont exclus de l'enseignement dans les écoles primaires publiques ; les maîtres dans un délai maximum de cinq ans, les maîtresses sans délai préfixé. (Loi du 30 octobre 1886, art. 17.)

La municipalité de Paris entreprend d'expulser de leurs maisons mères les Frères des écoles chrétiennes (rue Oudinot), et les sœurs de Saint-Vincent de Paul (rue du Bac). (Procès de 1879 à 1892.)

La taxe fiscale, payée annuellement et à forfait par les congrégations pour représenter le droit de mutation sur les biens de main-morte est sensiblement aggravée. (Loi du 29 mars et circulaire du 14 juin 1872.)

Une taxe de 3 0/0 (aujourd'hui 4 0/0) est imposée sur le revenu des valeurs mobilières des Congrégations. Cette taxe est ensuite reportée sur le revenu, vrai ou fictif, calculé à forfait à 5 0/0, de tous les meubles et immeubles possédés ou simplement occupés par les Congrégations. (Loi du 28 décembre 1880, art. 3 et 4. Circ. diverses de 1881-1882.)

Un impôt, dit d'accroissement entre associés, est frappé sur les congrégations, à la mort ou au départ des sujets, comme pour représenter le droit de mutation, bien que ce droit de mutation soit déjà payé par elles annuellement et à forfait en vertu de la loi de 1849, sur les biens de mainmorte ; ce qui constitue le fait, unique dans l'histoire, d'un double impôt de même nature frappant à la fois le même objet. (Loi du 28 décembre 1884, articles 3 et 4.)

Cet impôt, déjà inique par lui-même, est encore aggravé d'une manière inouïe, par les instructions de l'Administration de l'Enregistrement qui prétend que le paiement de ce prétendu droit, doit être réglé, non pas au siège principal de la Congrégation, mais dans chaque bureau dans le ressort duquel la Congrégation possède quelque bien, meuble ou immeuble. (Instruction de la direction de l'Enregistrement).

Tous les efforts tentés au Parlement pour faire corriger cette loi, ou pour en atténuer les effets sont repoussés. (Chambre des Députés, séance du 9 décembre 1890).

Les Frères des Ecoles chrétiennes ayant introduit un recours devant la Cour de cassation contre cet impôt d'accroissement, sont condamnés à le payer. (Arrêt de la Cour de cassation, novembre 1889).

Sur le refus des congrégations de payer cet impôt, la régie fait saisir, sur un grand nombre de points, le mobilier ou le bétail des communautés, et fait vendre à l'encan. (Voir les journaux de toute nuance, 1891).

Les libéralités faites à des succursales de Congrégations auto-

risées, ne sont pas agréées par l'Etat, si ces succursales ne sont pas elles-mêmes spécialement autorisées. (Avis du Conseil d'Etat, section de l'Intérieur et des Cultes, 18 et 21 juillet 1880).

Les pensionnats de jeunes filles, dirigés par des religieuses cloîtrées, soumis jusqu'alors à l'inspection épiscopale, sont soumis à l'inspection des agents de l'Etat. (Loi du 28 mars 1888).

Il est interdit aux notaires de passer aucun acte d'acquisition, de vente, etc., au profit d'un établissement religieux, avant la production de l'autorisation du gouvernement. (Circulaires ministérielles des 30 avril 1881, 7 juin 1882, 1^{er} juillet 1888).

Il est enjoint aux Congrégations, par extension de l'article 1^{er} du décret du 4 Messidor an XII, relatif aux *établissements publics* de soumettre à l'inspection des préposés de l'Enregistrement, leurs registres et minutes d'actes, pour les vérifications relatives à l'enregistrement et au timbre. (Loi des 29 juin 1872, art. 5, et 21 juin 1875, art. 7.)

Les permis de circulation à prix réduits sur les chemins de fer, accordés aux membres des congrégations religieuses, leur sont retirés à partir du 1^{er} mai 1891, par ordre du gouvernement et malgré les compagnies. Mais les Députés et Sénateurs s'adjugent la gratuité.

A plusieurs reprises de 1883 à 1889, un projet de loi sur les associations, qui doit avoir pour effet et la ruine matérielle et la complète destruction des congrégations religieuses, est présenté aux Chambres par le gouvernement. Il est repris en décembre 1891 par M. Goblet au Sénat (*Journal officiel* de 1883 à 1892) en février 1892, par le gouvernement lui-même, à la Chambre des Députés.

(*Revue du diocèse d'Annecy.*)

LA SITUATION DES CATHOLIQUES AUX ÉTATS-UNIS

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Vous connaissez fort bien la forme politique du gouvernement des Etats-Unis, qui est l'expression organisée de la démocratie. Nous avons notre président, nos Chambres comme vous, nos sénateurs qui représentent les Etats de l'Union sous leur forme coopérative, chaque Etat, dans sa législature, choisit deux sénateurs, de telle sorte que, quelle que soit son étendue territoriale, il a une égale représentation.

Les membres des Chambres des représentants sont choisis par le vote populaire dans chaque Etat et sont en proportion de la population.

Nous avons dans chaque Etat notre Sénat et nos représentants, choisis directement pour chaque Etat par le peuple ; le gouverneur a à peu près les mêmes pouvoirs que ceux que le président des Etats-Unis a pour tout le pays.

Cette année nous devons choisir notre président.

Vos journaux vous ont annoncé que le parti républicain, réuni à Minneapolis la semaine dernière, avait choisi M. Harrison pour son représentant.

La semaine prochaine, le parti démocratique aura sa convention à Chicago pour choisir le sien.

Quelques-uns me demanderont peut-être quelle différence il y a entre le parti républicain et le parti démocratique.

Il n'y a pas une différence bien considérable. Il y a surtout des tendances. Le parti républicain cherche tant soit peu à fortifier le pouvoir central à Washington, tandis que le parti démocratique tendrait plutôt à fortifier les privilèges particuliers des différents États et des communautés moindres.

Quand chaque parti aura choisi son candidat, le travail commencera, et jusqu'au mois de novembre nous aurons dans chaque village, presque chaque jour, des réunions politiques et des discours politiques, dans lesquels les orateurs d'un parti nous diront que le pays est certainement perdu et qu'avec le pays le monde entier descend dans les abîmes, si ce parti n'est pas victorieux. (Rires, applaudissements.)

Un étranger passant en Amérique pendant ces quelques mois dirait : « Mais ils auront certainement la guerre civile ».

Eh bien ! dans les premiers jours de novembre, ce sera fini. Et les membres du parti vaincu se diront : Notre candidat n'a pas été élu, mais nous avons notre président.

On se demande quelquefois s'il n'y a pas en Amérique une vénalité honteuse. Je suis trop optimiste, mais partout où il y a des hommes il y a des défauts ; on peut trouver des cas de vénalité, mais l'idée qu'on a de la vénalité des votes américains est exagérée, et exagérée par notre propre faute.

Le parti vaincu dira toujours le lendemain de la bataille : « Vaincus malgré nos vertus ! Vaincus malgré nos belles qualités ! Mais vaincus parce que nos adversaires ont acheté des votes ».

Nous n'en croyons rien nous-mêmes, mais c'est une manière que nous avons de nous consoler.

Sans doute, on dépense dans les élections beaucoup d'argent, mais ce sont des frais nécessaires. Il faut envoyer des orateurs par milliers à travers le pays ; on a besoin de sommes immenses, mais ce n'est pas pour acheter des votes. D'ailleurs, aujourd'hui, on introduit généralement aux Etats-Unis ce que nous appelons le système australien d'aller aux urnes.

Dans ce système, chaque électeur se trouve seul en présence des juges de l'élection. Ces juges de l'élection sont choisis parmi les citoyens des différents partis politiques. Ces juges lui présentent un bulletin, sur lequel sont inscrits les noms de tous les candidats. Il marque les noms des candidats qui sont de son choix ; si quelqu'un avait acheté le vote d'un citoyen, on ne saurait jamais s'il a voté selon ou contre sa promesse. Il y a de cette manière bien moins de tentation d'essayer d'acheter des votes.

Quelle est la situation de l'Eglise dans les Etats-Unis ? C'est l'Eglise libre dans un Etat libre. Et elle se trouve très bien dans sa liberté. (Applaudissements.)

L'Américain assez souvent n'a pas une croyance positive bien marquée : mais il a un fond vraiment religieux.

La religion, le respect, l'amour de la religion pénètre dans toutes les institutions.

Nous avons chez nous des apôtres de l'athéisme et de l'incroyance, leurs idées ne se répandent pas dans le pays, c'est à l'éloge du peuple américain que je le dis. Il n'aime pas les matérialistes, qui lui disent qu'il n'y a aucun espoir au delà de la terre, qui se moquent ainsi de ses misères morales et physiques. Il sent le besoin d'élever son âme et de chercher plus haut le bonheur.

Nous avons en Amérique nos fêtes religieuses nationales. Chaque année le président des Etats-Unis fait la proclamation que tel jour sera consacré à rendre au Ciel des actions de grâce pour les bienfaits accordés par Dieu au pays pendant l'année précédente.

Nous avons nos aumôniers du Congrès et des différentes législatures ; jamais les séances ne s'ouvrent sans qu'une prière soit prononcée. (Applaudissements.) Jamais un banquet public n'a lieu sans qu'un ministre de quelque Eglise soit prié d'invoquer la bénédiction du Ciel sur l'assemblée. Tout cela est cer-

tainement beau. Le dimanche, chez nous, est observé de manière à étonner ceux qui nous voient pour la première fois. Il y a là un instinct religieux bien profond, qui nous donne de hautes espérances pour l'avenir.

Il n'y a pas aux États-Unis d'Église établie. Toutes les confessions, l'Église catholique, toutes les formes protestantes, l'Église israélite, sont devant la loi absolument égales, et toutes vivent sous le droit commun. Chaque paroisse forme une société civile, qui a ses propriétés qu'elle peut vendre ou augmenter à volonté.

Il est très facile, d'après nos lois, d'organiser les sociétés civiles religieuses. La loi protège tous nos droits, sans nous conférer de privilèges particuliers. Le gouvernement exempte seulement d'impôts les églises, les écoles religieuses, les hôpitaux, les orphelinats (Approbation); car, disent les Américains, toutes ces institutions sont pour nous une grande force morale dont le pays a besoin; ces charités diminuent les impôts, et c'est réellement une question financière aussi bien qu'une question morale pour nous de les encourager. (Applaudissements.)

Chaque Église se maintient par les contributions volontaires de ses adhérents. Quoique nous ayons nos croyances très fermes, nous vivons en paix civilement avec tous ceux qui ont d'autres croyances, car sous le droit commun, pour avoir nos droits, il faut accorder ces droits aux autres. (Applaudissements.)

L'Église catholique compte aujourd'hui à peu près 10 millions d'âmes : c'est un chiffre approximatif, car une statistique exacte est difficile à établir.

Au commencement du siècle, nous avions 25,000 catholiques, un évêque, une trentaine de prêtre. Aujourd'hui, avec 10 millions de fidèles, nous avons 90 évêques et 8 à 9,000 prêtres. (Applaudissements.)

L'Église catholique aux États-Unis est canoniquement établie, ce n'est plus une Église de missionnaires.

Pour choisir les évêques, les principaux prêtres de chaque diocèse se réunissent, désignent trois noms; puis les évêques de la province sont convoqués. Ils approuvent cette liste de prêtres ou forment une nouvelle liste, et toutes deux sont envoyées à Rome, où la décision finale est donnée.

S'il s'agit d'un archevêque, on consulte en outre les autres archevêques ou évêques du pays. En somme, si l'Église catholique, en Amérique, ne fait pas son chemin, ce n'est pas la faute

de la République qui lui donne toute liberté, et l'Église, se croyant la fille du Dieu incarné, sent en elle-même toutes les forces vitales nécessaires pour marcher et grandir sans demander l'appui de qui que ce soit. (Applaudissements.)

On a demandé si le catholicisme avait perdu beaucoup d'émigrés ; au récent Congrès de Liège, quelqu'un s'est avisé d'en porter le chiffre à dix millions. Je crois ou qu'il ne savait pas ce qu'il disait, ou qu'il savait qu'il ne disait pas la vérité. J'estime à un million, un million et demi au plus, le nombre de ceux qui, en y comprenant leurs descendants, ont perdu la foi catholique faute de prêtres dans les pays où ils se dispersaient.

Doublons ce chiffre et mettons trois millions. Ce serait infiniment plus que la réalité. Depuis que l'Église est constituée, il n'y a pas eu de pertes ; au contraire, une augmentation constante due à l'émigration, à l'accroissement naturel des familles catholiques, et un courant de conversions qui, sans être accentué, existe cependant : l'avenir de l'Église catholique en Amérique est donc très beau et très encourageant.

Sous bien des rapports elle se distingue assurément des Eglises des autres pays. Cela tient à la constitution libre des Etats-Unis.

L'Église en Amérique est certainement l'Église du peuple. Nos prêtres, nos évêques, sont tous dévoués au peuple ; ils vivent parmi le peuple, qui les reconnaît comme ses protecteurs et ses amis. Nous donnons, sans doute, beaucoup de temps au sanctuaire et à la sacristie, mais nous en consacrons beaucoup à la vie publique. (Applaudissements.)

Vous serez peut-être étonnés de m'entendre dire que je prononce, à Saint-Paul, presque autant de discours sur l'industrie, l'agriculture, les chemins de fer et les questions sociales, que j'en fais en chaire. (Applaudissements.) Je me rappelle avoir fait, l'année dernière, un grand discours aux ouvriers de chemins de fer, et le lendemain je parlais à une réunion de présidents des chemins de fer des Etats-Unis. (Très bien ! et applaudissements.)

En parlant aux ouvriers, je me suis montré l'ami et le défenseur de tous leurs droits. Un journal disait le lendemain que j'avais une rude tâche à plaire ensuite aux présidents des chemins de fer, aux millionnaires du pays. Je me suis très bien tiré d'affaire. (Rires.) Je leur ai dit : Messieurs, quand j'accordais hier soir aux ouvriers leurs droits et quand je leur disais

qu'ils devaient défendre ces droits, je défendais les vôtres, car vous aurez vos droits, quand vous accorderez leurs droits aux travailleurs. (Nouveaux applaudissements.)

Je dois le dire à l'éloge du peuple américain, catholiques et protestants aiment à voir le clergé s'occuper de tous les intérêts du pays. (Applaudissements.) Ils veulent avoir pour ces intérêts toutes les forces intellectuelles et morales dont le pays peut disposer. Ils sentent que le clergé est nécessairement une force sociale, et ceux qui par leurs croyances religieuses ne sont guère sympathiques aux idées catholiques savent qu'aujourd'hui les Etats-Unis ne peuvent se passer des dix millions de catholiques et des quatre-vingt-dix évêques.

C'est pour le pays une force morale et intellectuelle. Et d'ailleurs ils ne nous craignent pas. Pourquoi nous craindraient-ils? Nous prouvons par nos paroles et par nos actions que nous sommes les patriotes parmi les patriotes. (Applaudissements.)

Notre cœur bat toujours pour la République des Etats-Unis. Notre langue est toujours éloquente quand il s'agit de chanter ses louanges. Nos mains sont toujours levées pour la bénir et bénir ses soldats. (Applaudissements.)

Un ministre protestant disait que si, dans ces dernières années, le nombre des catholiques n'avait pas augmenté d'une manière surprenante, leur influence sociale et politique se développait d'une façon remarquable.

Aujourd'hui les catholiques sont plus nombreux. Ils sont plus à leur aise; un grand nombre, il y a une cinquantaine d'années, étaient des émigrés. Ils étaient en dehors des charges publiques. Aujourd'hui ils sont mieux connus, le clergé aussi est mieux connu, ses œuvres lui attirent l'estime du pays, les préjugés contre l'Eglise catholique sont presque complètement tombés.

Dans le passé, on disait que l'Eglise catholique ne pouvait pas se concilier avec la République, que l'air libre de l'Amérique lui serait fatal. On s'imaginait que les catholiques voulaient planter aux Etats-Unis les idées monarchistes ou impérialistes des autres pays.

L'Eglise catholique a respiré l'air de la République, et elle s'en trouve très bien. (Applaudissements.) On ne doute plus aujourd'hui de notre patriotisme.

Je puis vous citer un fait à cet égard. Il y a quelques années, un ministre protestant était venu à Saint-Paul. Dans un de ses sermons, il déclara que l'Eglise était opposée à la République et que la République ne devait pas endurer l'Eglise.

Après le sermon, les principaux auditeurs allèrent trouver le ministre et lui dirent : « Votre sermon ne va pas du tout ici, car le plus ardent républicain du pays, c'est l'archevêque. » (Rires.)

Vous avez pu lire dernièrement dans les journaux qu'on avait adressé un mémoire au Saint-Siège demandant que dans la nomination des évêques on nommât un certain nombre d'Allemands, d'Italiens, de Français, de Polonais et ainsi de suite.

L'épiscopat américain n'a pas voulu laisser passer un tel attentat sans protester par une déclaration catégorique en sens contraire. Si ce mémoire avait réussi, le résultat eût été de rendre tout notre épiscopat suspect au gouvernement, qui l'eût regardé comme une légion d'étrangers campés sur le sol de la République.

En Amérique, nous choisissons et nous voulons choisir nos évêques parmi les prêtres qui méritent l'épiscopat (Applaudissements), n'importe la race ; mais nous ne voulons pas que des étrangers nous les imposent. Nous avons, au point de vue civil, la doctrine *Monroë*, que vous connaissez, par laquelle nous disons aux autres pays : Arrangez vos affaires chez vous comme il vous plaira, nous ne nous occupons que des nôtres. Pour l'Eglise, nous reconnaissons l'autorité supérieure du chef suprême, mais nous ne voulons pas que les étrangers s'imaginent que nous sommes encore un pays du Congo qu'on peut se partager à volonté.

Nous avons notre autonomie, et par respect pour l'Eglise américaine et pour notre république, nous voulons la maintenir.

Je ne dois pas achever cette partie de ma causerie sans vous dire que nous autres, catholiques américains, nous sommes un peu fiers du fait que la République a eu l'approbation et la bénédiction spéciale du Saint-Siège. (Applaudissements prolongés.)

Suivant notre doctrine *Monroë*, je ne veux pas me mêler des affaires des autres pays. (Rires.) Mais je dois dire que j'ai dans mon cœur un vif sentiment de reconnaissance pour le grand pays qui est cause que la République fut canonisée par Léon XIII. (Nouveaux rires et applaudissements répétés.)

Jusqu'ici, quand je venais en Europe, je m'entendais qualifier d'évêque tant soit peu dangereux, parce que j'étais un évêque démocrate, un évêque républicain, on me prenait presque pour un hérétique. (On rit.) On disait peut-être : Ces idées vont bien

là-bas, mais c'est parce que les Américains ne sont pas encore assez civilisés. (Nouvelle hilarité.) Je n'osais presque rien dire, ou du moins je n'aurais pas eu les fières paroles d'aujourd'hui pour faire épanouir les pensées de mon âme.

Cette fois-ci, en arrivant à Rome, j'entends dire, du sommet du Vatican : « De toutes les formes de gouvernement que l'Eglise a reconnues et dont elle a fait l'essai, elle ne saurait dire jusqu'ici celle dont elle a reçu le plus de mal ou le plus de bien. » Maintenant elle fera l'essai sérieux de la forme républicaine. Et moi, comme Américain, je lui dis : Vous réussirez dans l'essai. (Applaudissements.)

On veut que je vous dise un mot sur la question sociale aux Etats-Unis. Elle présente chez nous moins de difficultés qu'aillieurs. D'abord l'ouvrier se sait l'égal de son frère qui est plus riche. La République des Etats-Unis a pour fondement la dignité humaine. Tout individu, quel qu'il soit, est mon frère, enfant de Dieu racheté par le sang de Jésus-Christ.

Une fois ce principe reconnu, si des inégalités se produisent inévitablement, nul ne demeure privé du droit sublime que Dieu lui a donné en le créant, le droit de vivre, de vivre selon la dignité humaine et de faire vivre sa femme et ses enfants. Il faut donc reconnaître comme principe social non seulement la charité, mais la justice; il faut reconnaître à chacun le droit de gagner comme fruit de son travail ce qui lui suffit pour vivre et faire vivre les siens. (Vifs applaudissements.)

Ce principe une fois reconnu, et il l'est facilement dans une société démocratique, la question sociale est presque résolue. Une autre cause, chez nous, en rend encore la solution plus facile. L'ouvrier d'hier peut toujours devenir le patron de demain. Les ouvriers sont tous assez bien instruits, chaque métier a sa corporation; et de grandes sociétés, comme les *Chevaliers du travail*, réunissent des ouvriers de métiers divers.

Dans ces réunions, ils discutent leurs intérêts et s'instruisent des méthodes qu'il faut employer pour les avancer. Ceux qui n'ont pas fréquenté ces réunions n'ont pas l'idée du sens pratique et de l'intelligence de nos ouvriers. Ils savent quels sont leurs droits et comment ils doivent les revendiquer, si on ne les leur reconnaît pas de bonne grâce.

Nous parvenons maintenant le plus souvent à éviter des grèves, qui sont la dernière ressource des pauvres et des faibles. Les ouvriers qui réclament un plus haut salaire ou une réduc-

tion d'heures de travail, nomment leurs délégués ; les patrons désignent aussi des représentants, et cet arbitrage volontaire réussit presque toujours.

Chez nous il n'y a pas, en politique, de partis politiques. La religion se trouve également bien des deux partis qui la protègent. De même nous n'avons pas pour les ouvriers d'associations exclusivement religieuses. Les catholiques sont en nombre dans toutes les corporations.

Le président des *Chevaliers du travail* actuel est un catholique très fidèle. Les évêques ont toutes sortes d'occasions de paraître à leurs séances, de leur donner des avis. Ces associations proposent même généralement les projets de lois qui semblent nécessaires pour protéger les droits des ouvriers.

Nous avons aux Etats-Unis quelques lois excellentes pour régler le travail des enfants et des femmes, pour empêcher les heures excessives de travail, pour faire examiner les machines dans les différentes usines afin qu'il n'y ait aucun danger pour la vie ou la santé des ouvriers.

Nous ne craignons pas l'intervention de l'Etat dans les questions ouvrières. Nous sommes très satisfaits quand les patrons et les ouvriers s'arrangent librement. Mais il y a des cas où l'absence de lois serait réellement le droit pour le fort de négliger la santé du faible et du pauvre. La société civile, c'est la gardienne des pauvres et des faibles, comme des droits du riche, et elle doit intervenir dans certains cas. Dans un pays libre, l'Etat est réellement l'expression de la volonté du peuple. (Applaudissements.)

L'Etat, pour nous, n'est pas quelque spectre qui plane dans les airs au-dessus de nous, qui vient de je ne sais quel endroit ténébreux, et qui a uniquement des buts ténébreux devant lui. L'Etat, c'est nous-mêmes. (Applaudissements.)

L'Etat à Washington, c'est l'expression de la volonté générale du peuple américain. C'est pour cela que nous aimons l'Etat et que nous aimons la loi. L'un et l'autre sont les enfants du peuple.

Nous sommes entrés hardiment sur le terrain social, et nous espérons que la solution des questions sociales rencontrera moins de difficultés chez nous que dans d'autres pays.

Je vous remercie, mesdames et messieurs, de la patience avec laquelle vous avez prêté l'oreille à mes accents étrangers. Je garderai toute ma vie le souvenir de cette soirée. C'est un hon-

neur pour moi d'avoir pris la parole devant vous, c'est un honneur pour les Etats-Unis que l'élite de la société parisienne ait voulu entendre parler de la République occidentale.

Comme citoyen américain, je ne dois pas m'asseoir sans avoir dit d'une manière bien franche et loyale mon amour pour le drapeau étoilé. Je suis, mesdames et messieurs, très fier de paraître parmi vous comme un citoyen de cette grande République, que j'aime pour ce qu'elle fera, que j'aime pour la liberté dont mon âme jouit chez elle. Comme son citoyen et comme son évêque catholique, je la remercie de toute sa liberté, et je prie ce soir le Dieu des nations de la bénir.

Et tout en aimant sincèrement et loyalement mon pays, permettez-moi d'ajouter que les fibres de mon cœur vibreront toujours quand le nom de la France sera prononcé devant moi. (Triple salve d'applaudissements.)

NÉCROLOGIE

La nouvelle de la douloureuse perte qui menaçait le Sacré-Collège est malheureusement confirmée : S. Em. le cardinal *Joseph* d'ANNIBAL a succombé à Borbona, diocèse de Rieti, son pays natal.

L'éminentissime cardinal était né le 22 septembre 1815. Après de fortes études ecclésiastiques, il parcourut les divers degrés de la prélature et était assesseur du Saint-Office lorsqu'il fut créé cardinal par le Souverain Pontife régnant, dans le consistoire du 11 février 1889, avec le titre des Saints-Boniface et Alexis. Il était préfet de la Sacrée-Congrégation des Indulgences et des Saintes Reliques et faisait partie des congrégations des Evêques et Réguliers, des Rites, du Concile et Laurétane.

La santé de ce prince de l'Eglise a toujours été très délicate, il n'avait même pu assister au consistoire où devait avoir lieu la remise du chapeau cardinalice. Ses forces, qu'il avait consommées au service de l'Eglise, allèrent en s'affaiblissant et une dernière crise l'a emporté, dans sa 77^e année.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Les premiers pèlerinages qui viendront à Rome pour le Jubilé épiscopal de Léon XIII sont déjà signalés. Il s'en organise un particulièrement nombreux et important en Alsace, sous la direction du nouvel évêque de Strasbourg, Mgr Fritzen, qui profitera ainsi de la circonstance pour faire sa première visite *ad limina*.

Un autre pèlerinage est annoncé comme devant venir du Mexique. Le groupe principal de ce pèlerinage comprendra 500 richissimes Mexicains qui ont décidé de fréter un navire pour venir en Europe. Ils apporteront au Saint-Père des offrandes considérables, ainsi que pour l'église de Saint-Joachim, destinée, on le sait, à représenter le don jubilaire du monde catholique, un assortiment complet de pierres et de marbres précieux dont leurs *Sierras* abondent et qui serviront au pavage de la dite église.

La presse libérale d'Italie, qui s'était empressée de signaler comme un échec pour la politique du Saint-Siège la retraite du ministre de Prusse près le Vatican, M. de Schlœzer, est condamnée à voir démentis par le fait ses commentaires malveillants. Non seulement, en effet, il est avéré que cette retraite a été motivée par des raisons tout à fait personnelles, mais aussi que le successeur de M. de Schlœzer est déjà désigné officiellement dans la personne de M. de Bülow. « Ce choix, dit le *Moniteur de Rome*, montre quel intérêt la Prusse attache à sa représentation près le Saint-Siège. M. de Bülow, comme de Schlœzer, est un des meilleurs diplomates allemands. Longtemps conseiller consulteur au ministère des affaires étrangères, ministre à Stuttgart et à Berne, M. de Bülow a été mêlé à tous les larges courants de la politique de l'Europe. C'est lui qui accompagnait l'empereur Guillaume I^{er}, comme ouvrier diplomatique, dans ses voyages à Gastein, à Teplitz, à Ems, etc. Il avait sa confiance, comme il a la confiance de Guillaume II. »

A l'appui de la ligne de conduite que le Saint-Siège a cru devoir tracer aux catholiques de France pour que tous, unis et

d'accord, sur le terrain légal, ils défendent efficacement les suprêmes intérêts de la religion et de la société, la *Civiltà Cattolica*, la première et la plus autorisée des revues catholiques d'Italie et, on peut le dire, du monde entier, vient de publier un article où elle rappelle : 1° Que l'Eglise a pleine autorité d'enseigner, non seulement les points qui concernent les dogmes de la foi et de la morale, mais aussi toute vérité concernant le bien général de l'Eglise, ses droits et sa discipline ; 2° qu'à cet enseignement l'assentiment et l'obéissance ne sauraient être déniés sans faillir à la conscience et à la profession de catholicisme ; 3° que le catholique, lequel limite son assentiment et son obéissance aux seules définitions de la foi et de la morale, s'oppose gravement au dogme du suprême pouvoir qu'a le Pontife romain de paître, de régir et de gouverner l'Eglise universelle ; 4° que l'opinion qui limite ainsi l'assentiment et l'obéissance due aux décrets et aux jugements du Saint-Siège est une opinion explicitement condamnée, comme « l'erreur propre de ceux qu'une audace orgueilleuse rend incapables de professer la saine doctrine que tout dévoué fils de l'Eglise est obligé de retenir pour certaine et indubitable. » Ces dernières paroles sont de l'Encyclique de Pie IX : *Quanta cura*.

France

LUÇON. — Un jugement récent vient nous prouver que la magistrature actuelle entend faire revivre au profit de l'Etat révolutionnaire les prétentions intolérables des anciens parlements qui, parfois, s'arrogeaient le droit de se substituer à l'autorité religieuse.

L'année dernière, on signalait le scandale dont s'était rendu coupable une institutrice laïque dans l'église des Aubiers (Deux-Sèvres), en conduisant au banc de première communion deux de ses élèves à qui le curé de la paroisse, pour des motifs dont il était juge, n'avait pas permis d'approcher de la Sainte Table.

Sur une plainte des parents, M. le curé des Aubiers fut déféré au Conseil d'Etat, et, le 7 janvier dernier, ce tribunal administratif, sans que M. le curé des Aubiers eût même eu connaissance du dossier, était condamné comme d'abus pour avoir exclus de la première communion les deux jeunes filles. Aussitôt, le tribunal de Bressuire était immédiatement saisi de la plainte des parents, excités contre leur curé.

Devant le tribunal, l'avocat du prêtre poursuivi réclama

vainement une enquête. Vainement il mit au défi la partie adverse de contester la fausseté des faits allégués et des motifs invoqués par le Conseil d'Etat dans les considérants de la déclaration d'abus ; vainement il fit ressortir l'irrégularité de l'instruction, étouffée qu'elle avait été au détriment de M. le curé des Aubiers, puisqu'il n'y avait eu ni informations ni débat contradictoire, ni notification préalable des poursuites, ainsi que l'exigent les garanties requises pour le fonctionnement impartial de la justice. On eût dit vraiment que la décision des juges était prévue d'avance. Quoi qu'il en soit, M. le curé des Aubiers fut condamné, par l'incroyable arrêt du tribunal, aux frais du procès et à 250 fr. envers chacune des familles qui avaient porté plainte.

Ajoutons que, devant le tribunal, M. le curé des Aubiers se présentait escorté d'une pétition, rédigée en sa faveur par tout le Conseil municipal et cinq cents pères de famille, pétition dont le tribunal n'a pas pris le moindre souci.

GRENOBLE. — La *Semaine religieuse* de Grenoble publie la lettre suivante, que Mgr Fava vient de recevoir de S. Em. le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté.

Illustrissime et révérendissime seigneur,

J'ai porté à la connaissance du Saint-Père, votre envoi du 29 juin dernier, ainsi que la lettre de Votre Grandeur à M. le ministre des cultes. Je puis vous assurer que Sa Sainteté a appris avec satisfaction la sage démarche que vous avez faite pour prévenir les conséquences d'une condamnation (de la part du Conseil d'Etat), sans préjudice d'ailleurs des vrais principes et de la dignité épiscopale.

Quant au catéchisme universel dont il est parlé dans votre lettre précitée, le Saint-Père m'a fait entendre qu'il se souviendra de votre désir lorsqu'il jugera opportun de saisir de cette question l'épiscopat catholique.

Avec les sentiments d'une sincère estime, etc.

Card. RAMPOLLA.

Rome, le 7 juillet 1892.

REIMS. — Le tribunal de Charleville vient de rendre un jugement déclarant qu'une seule déclaration est nécessaire au siège des congrégations pour le paiement du droit d'accroissement.

« Il résulte des discussions préliminaires, dit le jugement obtenu par les Sœurs de la Doctrine Chrétienne, qu'en cas

d'accroissement par décès, les congrégations autorisées peuvent être assujetties au seul droit de 9 0/0, 11 fr. 25 0/0 avec les décimes, sur le montant de leur actif brut, divisé par le nombre de leurs membres ; c'est en calculant sur cette quotité que M. Jules Roche, rapporteur de la loi, a présenté à la Chambre le résultat que devait produire l'impôt à créer par les dispositions qu'on incorporait à la loi des finances en délibération.

« Le mode de perception réclamé par l'administration, au lieu de laisser à 11 fr. 25 0/0 la quotité du droit le ferait ressortir au cas actuel à six mille francs pour cent. »

Bien que favorable aux communautés, le jugement renferme une erreur de droit que nous signalons.

Il est dit que « la loi avait pour but d'établir un impôt de « péréquation ayant sa cause... dans la volonté du législateur « de frapper d'un impôt équivalent d'un droit de mutation... « une association qui, par la pérennité de son institution, empê- « che la mutation de s'accomplir dans un temps normal moyen. »

C'est là qu'est l'erreur. Le droit de mainmorte, institué par la loi de 1849, remanié et augmenté par celle de 1872, avait déjà établi cette équivalence approximative.

De plus, il faut observer que d'autres tribunaux mieux inspirés, ceux d'Yvetot et de Laval, par exemple, ont à bon droit déclaré que le droit d'accroissement lui-même ne pouvait pas être réclamé aux Congrégations autorisées.

SÉEZ. — Mgr Trégaro, évêque de Séz, a adressé la lettre suivante au ministre de la justice et des cultes :

Séze, 22 juillet 1892.

Monsieur le ministre,

Par votre honorée lettre du 28 juin 1892, vous m'annoncez que je suis cité devant le Conseil d'Etat pour trois chefs d'accusation au sujet du catéchisme diocésain :

1^o Leçon 9^o bis — 4^o commandement — en ce qui concerne les devoirs « des parents relativement aux écoles chrétiennes et aux écoles mauvaises ».

2^o Leçon 20^o bis — du mariage — en ce qui concerne les appréciations du mariage civil.

3^o Leçon 25^o — des devoirs des chrétiens comme citoyens — en ce qui concerne les élections.

Je ne m'arrêterai pas à vous prouver qu'il ne s'agit nullement de politique dans les citations ci-dessus ; ce serait vous faire injure. J'en

appelle à tout homme d'honneur, à tout homme droit, sans prévention, à quelque parti politique qu'il appartienne.

J'ai voulu simplement user de mon droit comme évêque et remplir mon devoir en donnant au peuple qui m'a été confié un enseignement épiscopal que Dieu seul a le droit de contrôler, et son représentant sur la terre, le Souverain Pontife.

La question politique étant écartée, les articles 6 et 8 de la loi du 18 germinal an X, auxquels vous faites appel, ne peuvent plus avoir ici leur application.

Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, une lettre adressée à Mgr de Grenoble, en date du 8 juillet, par S. Em. le cardinal Rampolla, et que je viens de parcourir, me trace ma ligne de conduite. Je n'ai plus à hésiter, et j'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que je me conforme aux désirs qui s'y trouvent exprimés.

En agissant ainsi, j'obéis à une voix auguste, profondément respectée et filialement aimée. Mais il est bien entendu, monsieur le ministre, que je ne reconnais nullement le droit que vous vous attribuez, vous-même, de contrôler mes enseignements épiscopaux.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

† FRANÇOIS-MARIE,
Evêque de Séz.

Il ne reste donc plus que deux catéchismes déferés au Conseil d'État : celui de l'archevêque de Rennes et celui de l'évêque de Luçon.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Christophe Colomb et l'Italie. — Une déclaration du Comte de Paris.
Etranger.

28 juillet 1892.

Gênes a commencé par une Exposition dite Colombienne les fêtes organisées pour la célébration du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique. Gênes revendique Christophe Colomb; nous n'avons pas à examiner si ces prétentions sont bien fondées. A un autre titre, Léon XIII revendique aussi ce grand homme et sa découverte, comme des titres d'honneur pour l'Eglise catholique. La lettre de Sa Sainteté sur Christophe Colomb est un monument de la sagesse de la Papauté. Certains ont demandé la canonisation de l'illustre marin; c'était beaucoup trop. Le Saint-Siège ne pouvait pas s'aventurer dans cette voie que lui indiquait l'enthousiasme de Rosselly de Lorgues.

Christophe Colomb n'a de loin pas mené la vie d'un saint. Mais, s'il a eu de grandes faiblesses, il a eu une grande foi et de grandes visées. L'historien Cantù nous indique les mobiles qui poussèrent le grand marin italien à chercher, à travers l'Atlantique, la route des Indes. Il voulait apporter le salut à des âmes privées des lumières de la révélation; il voulait aussi ramasser des trésors, dont il se serait servi pour rouvrir l'ère des Croisades, délivrer le tombeau du Christ et refouler l'islamisme; il voulait enfin étendre le pouvoir spirituel et temporel de la Papauté.

La mémoire d'un homme animé de ces grands projets appartient à l'Eglise, et Léon XIII a eu une heureuse inspiration en l'arrachant des mains des révolutionnaires italiens, qui cherchent à le confisquer au profit de leurs visées. Mais Dieu traverse les desseins des méchants. Qui sait si les fêtes de Gênes auront l'éclat qu'on espérait leur donner. Le roi Humbert devait venir les inaugurer avec toute la pompe souveraine, au milieu de grandes manifestations militaires et navales. Mais voici que la marine française annonce l'intention de s'associer aux fêtes. Une escadre partirait de Toulon pour venir dans les eaux de Gênes présenter ses hommages au roi d'Italie.

Cette démarche est légitime et même prescrite par les règles de l'étiquette internationale. Lorsque, il y a deux ans, le président Carnot se rendit à Toulon et passa en revue l'escadre française, des navires italiens vinrent lui rendre hommage. La politesse doit être rendue, et la marine française n'attend que l'occasion. Mais c'est ce que ne veulent ni le Quirinal ni la Consulta. Peu après les fêtes de Toulon, le roi Humbert devait se rendre à la Spezzia pour le lancement d'un cuirassé. La France annonça l'intention d'envoyer des navires pour complimenter le souverain; Crispi prit peur, et le lancement du cuirassé se fit sans cérémonie. Il est possible que les choses se passent cette fois à Gênes comme elles se passèrent, il y a deux ans, à la Spezzia. Le roi d'Italie n'honorera très probablement pas les fêtes de son auguste présence, pour ne pas fournir à la flotte française l'occasion attendue de lui rendre une politesse aussi imposée que désagréable.

Ici encore nous voyons se produire les conséquences fatales de la politique suivie par l'Italie officielle. La Révolution impose à la Péninsule l'adhésion à la Triple alliance; mais le peuple ne comprend pas cette politique, et il la déteste, parce qu'elle lui

impose des armements extravagants, des dépenses au-dessus de ses forces et la perte de son meilleur marché d'exportation, qui était la France.

Si une escadre française se présentait à Gênes, elle y serait la bienvenue; toute la population lui ferait fête; ce serait la condamnation de la politique étrangère du gouvernement. Ce serait aussi une cause d'ébranlement pour le trône du roi Humbert, et ici nous touchons à l'argument développé, il y a deux ans, par le ministre Crispi pour empêcher le souverain d'aller à la Spezzia. La maison de Savoie s'est livrée à la Révolution bourgeoise et libérale, qui a pour idéal une monarchie parlementaire. Mais le peuple, à qui l'on a appris à chasser ses anciens rois ou grands-ducs, n'a pas de raison de leur préférer la dynastie savoyarde, et il regrette l'ancienne autonomie provinciale. De là il n'y a qu'un pas pour arriver à la République, que veulent et que préparent tous les révolutionnaires conséquents. Gênes est un des principaux centres républicains, et si les marins français se présentaient, il est à prévoir qu'on les recevrait aux cris de : Vive la République française ! L'épithète finale, faite pour échapper à la répression de la police, ne tromperait personne.

M. le comte de Paris a reçu, il y a quelques jours à son arrivée à Folkestone, un certain nombre de Français qui sont venus lui présenter leurs hommages. Le *Moniteur universel* et la *Correspondance nationale* publient le texte suivant des paroles qu'il leur a adressées :

Je suis vivement touché des sentiments que vous m'exprimez. C'est un des nombreux témoignages de dévouement et de fidélité que j'ai reçus depuis quelques mois et qui m'ont été une consolation dans mon exil.

Cette fidélité des monarchistes à leur foi politique est leur honneur, au milieu des difficultés du présent. Elle sera un jour leur titre à la confiance du pays.

Ils ont soutenu vaillamment la lutte pour la défense des intérêts conservateurs, pour la préservation de la paix sociale, pour la sauvegarde des traditions religieuses de la France et des libertés de l'Église qui trouveront toujours leur plus solide protection dans la monarchie. Mais ils ne

sauraient sacrifier leur indépendance politique, ni feindre des sentiments contraires à leurs convictions en adhérant à des institutions que condamnent à leurs yeux l'expérience du passé et l'intérêt du pays.

Groupés autour du principe national et du droit historique dont je suis le représentant, ils savent que je ne faillirai à aucun des devoirs que cette situation m'impose, et ils attendront l'avenir avec confiance, unis à moi par les liens d'un commun dévouement à la grande patrie française !

Le recensement de 1891 va avoir un effet direct sur la composition de la Chambre qui doit être élue en octobre 1893.

On sait, en effet, que d'après notre législation électorale, les arrondissements ont droit à un député par 100,000 habitants et un député en sus par chaque fraction de 100,000 habitants.

Du recensement de 1891, il résulte que 7 arrondissements, dont la population a augmenté, auront un député de plus, et que 2, dont la population primitivement supérieure à 100,000 habitants est descendue au-dessous de ce chiffre, n'auront plus qu'un député au lieu de 2.

Les 7 arrondissements qui gagnent un député sont, on s'en souvient, les suivants :

Creuse. — Arrondissement de Guéret : 100,081 habitants, 2 députés au lieu de 1.

Loire. — Arrondissement de Saint-Etienne : 312,826 habitants, 4 députés au lieu de 3.

Nord. — Arrondissement de Lille : 732,832 habitants, 8 députés au lieu de 7.

Seine. — 6^e arrondissement de Paris : 100,143 habitants, 2 députés au lieu de 1 ; 8^e arrondissement de Paris : 107,485 habitants, 2 députés au lieu de 1 ; arrondissement de Saint-Denis : 400,666 habitants, 5 députés au lieu de 4.

Seine-Inférieure. — Arrondissement de Rouen : 301,481 habitants, 4 députés au lieu de 3.

Les arrondissements perdant un député sont les suivants :

Aude. — Arrondissement Carcassonne : 99,418 habitants, 1 député au lieu de 2.

Tarn-et-Garonne. — Arrondissement de Montauban : 97,498 habitants, 1 député au lieu de 2.

Le gouvernement devra présenter, au cours de la prochaine session, un projet de loi pour faire effectuer ces modifications. Mais ces modifications ne seront pas applicables à la Chambre actuelle, et n'entreront en vigueur qu'au moment de l'élection de la prochaine Chambre.

Lorsque M. Grévy, surnommé par les assassins « papa Grätias », faisait une sinécure à M. Deibler, les journaux ne manquaient pas de lui reprocher sa trop grande mansuétude et son peu de respect pour la loi dont il annulait la sévérité suprême. Aujourd'hui l'opinion publique semble vouloir réagir contre la sévérité de M. Carnot, affublé, lui aussi, d'un surnom par la population des prisons, celui de « père Coupe-Toujours ». Cette réaction est occasionnée par la tournée sinistre que viennent d'accomplir le bourreau et la guillotine. Des télégrammes nous donnent chaque jour la dernière étape de la machine. Elle interrompt parfois sa course, elle fait halte; et le lendemain, les journaux doivent rendre compte, en détail, du plus récent exploit de M. Deibler. L'exécuteur des hautes œuvres et ses aides ont l'air d'accomplir, en belle saison, un voyage circulaire avec arrêts obligatoires. Dans les villes de province où l'exécution capitale doit avoir lieu, on voit naturellement se produire des scènes scandaleuses qui accompagnent d'ordinaire l'application de la peine de mort : et l'avidité curieuse de la foule est excitée, davantage encore, en province, par l'extrême rareté du spectacle. Malheureusement, dit le *Temps*, l'impression fâcheuse d'incidents toujours regrettables est grossie, cette fois, par la répétition.

« Il nous semble, ajoute notre confrère, qu'avec un peu de précaution et d'ingéniosité, voire avec quelque dépense supplémentaire, on pourrait nous épargner l'écoeurement que cause, depuis quelques semaines, cette promenade triomphale des bois de justice. Si l'on a fait exprès de rapprocher, dans une courte période, les exécutions de Montbrison, de Rennes, de Caen et de Montpellier, l'idée ne fut vraiment pas très heureuse; et nous n'en féliciterons pas le promoteur. Le souci d'épargner à M. Deibler, à ses aides et à son matériel une succession de déplacements fatigants, est, sans doute, l'effet d'un bon naturel. Mais de là à organiser le train de plaisir de la guillotine et à obséder le public, pendant un mois, avec la vision du couteau, il y a loin, très loin. »

Les observations de notre confrère du *Temps* partent également d'un bon naturel; cependant, on conviendra que c'est le moment ou jamais de répéter le mot d'Alphonse Karr : « Que MM. les assassins commencent. »

M. Etienne Lamy vient de prononcer à Bordeaux, dans une réunion qui avait lieu sous le patronage de la « Ligue populaire de revendications des libertés publiques », une importante conférence.

Ce discours est la condamnation en règle de la thèse jacobine qui investit l'Etat de tous les privilèges et de tous les droits. L'orateur a flétri les sectaires du Parlement et défendu contre leurs usurpations les imprescriptibles droits de la conscience. Pour venir à bout de ses odieuses entreprises, la République jacobine, a dit l'orateur, a commencé par asservir les consciences.

Eh bien! pour détruire l'œuvre malfaisante de la tyrannie sectaire, que le prochain Parlement commence par émanciper les municipalités françaises. L'Etat, s'érigeant en maître des consciences, s'est adjudgé le droit d'infliger à toutes les communes des écoles neutres. A cette odieuse et intolérable tyrannie il faut mettre un terme. Point d'immixtion de l'Etat dans la question scolaire; que le soin de déterminer le caractère de l'école revienne exclusivement à la municipalité librement élue. Mais M. Lamy n'admet pas plus la tyrannie de la commune que la tyrannie de l'Etat. Pour empêcher les municipalités radicales d'abuser de leur omnipotence, l'orateur voudrait qu'à côté d'elles, des associations puissantes défendissent les faibles contre les forts, et les droits de la conscience contre les excès de la force brutale et les erreurs du nombre. M. Lamy a développé à ce propos des considérations aussi justes qu'ingénieuses devant un auditoire comprenant de très nombreux républicains dont l'attitude a été sympathique. Nous reviendrons sur ce discours.

Les vélocipédistes n'auront pas profité des vacances parlementaires. Voici que, même par ce temps de trêve, on menace leur tranquillité. On veut imposer leurs machines. Cette taxe est originale par deux côtés : le premier, c'est qu'elle est destinée à former une caisse de secours. La logique voudrait que cette caisse fût créée au bénéfice des bicyclistes blessés par

suite de chutes dues au mauvais état des routes. Il y a, notamment, entre Mantes et Paris, certain passage... n'insistons pas.

Le second côté original de la taxe, c'est que, pour la première fois depuis de longues années, on ne nous dira pas qu'elle est démocratique. La vélocipédie est, en effet, le sport des petits et des humbles, de ceux qui n'ont pas de quoi se payer le luxe aristocratique de l'équitation. Dans beaucoup de centres ouvriers, ce procédé économique de locomotion a permis aux travailleurs de résider à la campagne dans de meilleures conditions hygiéniques. Les voitures et les chevaux payent une taxe; mais cette taxe, qui serait très légitime si elle représentait le coût de l'entretien des chaussées, n'est malheureusement qu'un vestige d'impôt somptuaire, et les vélocipèdes ne font pas plus de tort aux routes que les souliers et les sabots ferrés. En tous cas, cet impôt ne serait pas un succédané de la fameuse patente des oisifs, attendu que les vélocipédistes semblent remplir une besogne fastidieuse. Nous ne croyons pas, du reste, que le Parlement soit disposé à créer cette aggravation des charges générales que supportent les contribuables.

La majorité obtenue par M. Gladstone aux dernières élections anglaises n'a pas paru suffisante au marquis de Salisbury, pour qu'il se déclarât vaincu, et il reste au pouvoir jusqu'à ce que le nouveau Parlement l'en déloge. Nous croyions donc avoir un ministère Gladstone dès la fin de ce mois, nous ne l'aurons que dans le courant du mois prochain. Il faudra au préalable un vote de confiance qui ne viendra qu'après un long débat, dans lequel, il est vrai, le chef des vaincus ne paraîtra pas, parce qu'il siège à la Chambre des Lords, mais où le *great old man* aura à déployer toutes ses ressources oratoires. Toutefois, pour être différé, le saut final n'en est pas moins certain: que ce soit tout de suite ou dans quelques semaines, les Anglais sont assurés désormais, d'avoir un ministère libéral.

Nous ne savons ce que nous devons en attendre; mais dans tous les cas, nous ne pourrons jamais être plus maltraités et nous avons quelque chance d'être mieux traités par le cabinet qui va venir que par celui qui va s'en aller. Jusqu'à la dernière minute de son existence, le marquis de Salisbury aura tenté de cueillir des lauriers sur notre tête, comme le prouve cette expédition diplomatique au Maroc, dont nous avons souligné l'échec.

On annonce, sur ces entrefaites, que l'empereur d'Allemagne, en revenant de son excursion maritime dans le Nord, s'arrêtera en Angleterre et qu'il y est attendu le 1^{er} août. Il est bien superflu d'ajouter que cet arrêt n'a pas de signification politique. En effet, le 1^{er} août prochain, si le ministère Salisbury est toujours debout, il n'en sera que plus agonisant, et, par conséquent, entièrement disqualifié pour traiter sérieusement aucune espèce d'affaire.

Tout se bornera donc à une visite de l'empereur à sa grand-mère la reine Victoria, qui le recevra à Osborne, où elle est en villégiature. La politique de l'Allemagne vis-à-vis de l'Angleterre ne laisse rien d'ailleurs à désirer ; elle est peut-être encore plus cordiale qu'avant la chute de M. de Bismarck, qui avait en horreur, comme on sait, l'impératrice Frédéric, et qui n'a jamais laissé échapper une occasion de lui être désagréable, malgré son titre de fille d'Angleterre.

Avec le temps, la question d'Orient, c'est-à-dire la lutte pour l'influence dans le bassin de la Méditerranée s'est transformée. Elle a aujourd'hui trois points douloureux : l'Egypte, Tunis, le Maroc, et sur les trois nos intérêts sont directement engagés : en Egypte pour assurer la libre communication avec nos possessions de l'Extrême-Orient ; à Tunis et au Maroc pour nous garantir contre les intrigues étrangères dans notre empire africain.

De l'Egypte il n'y a point à parler, pour le moment. C'est une question qui restera ouverte longtemps encore ; il ne faudrait pas, en effet, se leurrer sur l'importance qu'aura pour la résoudre le changement politique accompli, en Angleterre, du fait de la victoire remportée par M. Gladstone. S'il est assez difficile de démêler l'opinion vraie du peuple britannique au sujet de l'évacuation de ce pays, il est une chose dont on peut être assuré c'est que, sauf de très rares exceptions, tous les hommes politiques en vue du Parlement y sont nettement opposés et ceux qui font grand fond sur certaines déclarations du grand *Old Man* oublient trop les réserves dont il les a accompagnées et aussi quel sentiment professe à cet égard l'état-major du parti libéral. Or lord Roseberry, sir W. Harcourt, tous les héri-

tiers présomptifs de M. Gladstone, en ce qui concerne le retrait des troupes anglaises de la terre des Pharaons ne diffèrent guère d'opinion des plus enragés torys. Le moment n'est donc pas venu de s'en occuper.

D'un intérêt plus immédiat, par contre, est la question marocaine à laquelle l'insuccès de la mission de sir Evan Smith vient de donner une réelle et fort grave actualité. Il en est de la succession du Cheriff comme de celle de « l'Homme malade » ; les héritiers sont nombreux et ardents. Il y a l'Angleterre toujours âpre à la curée, convaincue que tout héritage vacant ou sur le point de l'être lui appartient de droit, avide enfin de s'assurer les deux clefs de la Méditerranée ; il y a l'Espagne qui a toujours considéré le Maroc comme le prolongement de la péninsule ibérique, en vertu des droits acquis des sultans de Cordoue et de Grenade par les successeurs de Ferdinand et d'Isabelle la catholique ; il y a la France désireuse de ne pas voir se fixer des rivaux ou des adversaires sur les frontières de l'Algérie ; il y avait jadis les Allemands, au moment de leur grande ferveur coloniale, mais aujourd'hui ils paraissent s'en désintéresser politiquement pour se contenter des avantages, chaque jour plus considérables, que leur assurent dans ces contrées les progrès de leur commerce. La France et l'Espagne ont intérêt au maintien du *statu quo*, la première parce qu'elle ne se soucie point de provoquer des conflits dont il est impossible de démêler les conséquences, la seconde parce qu'elle se sent trop faible et trop pauvre pour intervenir utilement. Depuis quelques mois, l'Angleterre, par contre, semble prendre à tâche de précipiter une crise d'où doit sortir, espère-t-elle, l'ouverture de la succession à son profit.

Cela a commencé par une campagne très active dans le *Standard* ; l'état intérieur du Maroc était tel qu'il nécessitait une intervention immédiate de l'Europe si l'on ne voulait laisser se produire les pires catastrophes. Il a crié au loup ! mais de loup on n'a vu alors nulle trace. S'apercevant que tous ses efforts étaient vains pour émouvoir l'opinion, lord Salisbury se résolut ensuite à envoyer à Fez un ministre à l'esprit violent et tatillon, sir Evan Smith, chargé de provoquer, par ses exigences, le conflit souhaité pour réaliser au Maroc ce qui avait été accompli en Égypte. Malheureusement pour le succès de ses plans, le chef du cabinet britannique avait compté sans son hôte : je veux dire sans la ferme résolution de la France de ne

pas répéter la faute commise en Égypte et sans l'évolution parlementaire qui s'est accomplie en Angleterre. Lorsque, voyant que chaque pas en avant fait par lui serait suivi d'un pas équivalent fait par la France, il voulut brusquer les choses, il était trop tard, M. Gladstone était vainqueur.

Au premier moment, on put croire que sous l'influence d'un accès de jongoïsme aigu les libéraux allaient se compromettre dans le sens de la politique marocaine de lord Salisbury, mais, la réflexion aidant les voilà revenus à des sentiments plus doux. Le *Daily News* de ce matin, l'organe particulier de M. Gladstone désavouant implicitement les intempérances de sir Evan Smith, proclame la nécessité de ne rien précipiter et d'arriver à une entente avec la France avant de rien entreprendre sur ce terrain brûlant, et voici la question marocaine prête à s'assoupir à nouveau ce qui n'est pas une raison, au contraire, pour nous relâcher de notre vigilance sur ce qui passe à Tanger et à Fez.

Nous avons dit que le troisième point douloureux de la question méditerranéenne était la Tunisie, de la perte de laquelle les Italiens ne veulent pas se consoler.

Elle a justement donné lieu, ces derniers jours à des attaques très vives de la part de la presse italienne sous le prétexte que nous fortifions Bizerte, Bizerte qui s'avance comme un éperon entre les deux parties orientale et occidentale de la Méditerranée et qui nous offrirait le premier port du monde si nous osions vouloir l'utiliser. Si nous osions vouloir, disons-nous, car en 1886, le gouvernement commença des travaux préparatoires pour permettre l'accès de cette véritable mer intérieure à nos vaisseaux de guerre, mais il les interrompit précipitamment sur les réclamations de l'Angleterre et de l'Italie et depuis il ne les a plus repris sérieusement. Les articles 2 et 3 du traité du Bardo nous donnaient, cependant, cette faculté ; il serait bon aujourd'hui de nous en ressouvenir.

De cette position, en effet, on commande Malte et les côtes de la Sicile, l'on est en mesure de couvrir Toulon, Marseille, comme d'intervenir vers Alexandrie ou Tanger et nos flottes conquièrent le port de guerre qui leur fait défaut en Algérie. Nul argent, une quinzaine de millions environ, ne serait mieux dépensé et lorsque les questions d'Égypte et du Maroc se rouvriraient, nous serions prêts à faire entendre utilement notre voix.

Les nouvelles du Dahomey semblent indiquer que nous sommes à la veille d'une entrée en campagne, Behanzin ayant été sommé d'avoir à évacuer les territoires soumis à notre protectorat et occupés par ses troupes.

Le colonel Dodds a fait déclarer le blocus sur toute la côte depuis les Popos jusqu'à Kotonou. Le *Talisman* surveille la haute mer. Dans les lagunes, du côté des Popos et de Kotonou on a placé des pirogues, également chargées de surveiller la côte et de ne rien laisser entrer au Dahomey. Tous les jours on fait faire aux troupes des petites sorties aux environs de Porto-Novo pour les entraîner.

La saison des pluies tire à sa fin. Les grandes brises ont déjà commencé. Le Wharf, sur lequel on paraissait beaucoup compter, n'est toujours pas assez avancé pour pouvoir servir utilement au déchargement du matériel destiné à la colonne expéditionnaire. Il en résulte des difficultés et des lenteurs regrettables pour les opérations du débarquement. La *Mésange* est arrivée à Kotonou le 26 juin. Le *Sané* lui a immédiatement transmis par signaux : « Dépêche importante à vous communiquer », et, peu de temps après, la *Mésange* faisait route vers l'est. Le steamer *Nantes*, du Havre, est arrivé hier à Kotonou avec 1,500 tonnes de marchandises pour l'Etat. On attend incessamment la *Ville de Pernambuco* avec 2,000 autres tonnes.

PRÉCIEUX SUFFRAGE

Parmi les QUATRE MILLE LETTRES DE FÉLICITATIONS adressées à l'auteur du **Dictionnaire des dictionnaires**, celle de la célèbre ACADEMIE DES ARCADES, qui se glorifie de compter parmi ses membres actifs Sa Sainteté Léon XIII, doit, avant toute autre, être publiée.

Nous reproduisons plus loin une traduction de ce document si flatteur pour Mgr Guérin et pour son œuvre monumentale. Après en avoir pris connaissance, ceux de nos lecteurs qui ne l'ont pas encore fait s'empresseront de s'associer à cette œuvre essentiellement **catholique et française**, absolument recommandable sous le double rapport de la science et de la foi; ils demanderont de suite cet ouvrage indispensable, d'une utilité quotidienne, d'autant plus qu'on peut encore se le procurer dans des conditions de faveur tout à fait exceptionnelles. On trouvera, plus loin, le bulletin de souscription à signer sans retard.

Le Gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LETTRE DE S. S. LÉON XIII

Sur les familles chrétiennes.

LÉON XIII, PAPE

Pour perpétuelle mémoire.

Personne n'ignore que la prospérité privée et publique dépend principalement de la constitution de la famille. Plus, en effet, la vertu aura jeté de profondes racines au sein de la famille, plus aura été grande la sollicitude des parents pour inculquer aux enfants, par l'enseignement et par l'exemple, les préceptes de la religion, plus il en résultera de fruits pour le bien commun. C'est pourquoi il importe souverainement que la société domestique, non seulement soit saintement constituée, mais encore qu'elle soit régie par de saintes lois, et que l'esprit de religion et les principes de la vie chrétienne y soient développés avec soin et constance. C'est évidemment à cette fin que le Dieu miséricordieux voulant accomplir l'œuvre de la réparation humaine, attendue depuis des siècles, en disposa de telle sorte les éléments et l'ordre que, dès le principe, cette œuvre présentât au monde la forme auguste d'une famille divinement constituée, dans laquelle les hommes puissent tous contempler un exemplaire très parfait de la société domestique et un modèle de toute vertu et de toute sainteté.

Telle fut la famille de Nazareth, où se cachait, avant d'apparaître aux nations dans sa pleine lumière, le soleil de justice, le Christ Dieu Notre Sauveur, avec la Vierge Mère et Joseph, son très saint époux, qui, à l'égard de Jésus, remplissait l'office de Père. On ne saurait douter que la perfection résultant, dans la société et dans la vie domestique, de la fidélité réciproque aux devoirs de charité, de la sainteté des mœurs et de la pratique des vertus, n'ait brillé du plus grand éclat dans cette famille sacrée, qui devait être le

modèle de toutes les autres. Aussi, par une bienveillante disposition de la Providence, cette Famille est constituée de manière que tous les chrétiens, de quelque condition et pays qu'ils soient, puissent facilement, avec un peu d'attention, trouver un motif et une invitation de pratiquer toute vertu. En effet, les pères de famille possèdent en Joseph un modèle accompli de la vigilance et de la prévoyance paternelle; la Très Sainte Vierge Mère de Dieu est pour les mères un admirable modèle de l'amour, de la modestie, de l'esprit de soumission et de la foi parfaite; dans la personne de Jésus, qui *leur était soumis*, les enfants ont un modèle divin d'obéissance à admirer, à vénérer, à imiter.

Les personnes de condition noble apprendront dans cette famille de sang royal la modération dans la prospérité et la dignité dans l'affliction; les riches y verront combien la vertu est préférable aux biens terrestres. Quant aux ouvriers et à tous ceux que, principalement à notre époque, la pénurie des ressources et l'infériorité de la condition mettent dans une si vive irritation, ils n'ont qu'à porter leurs regards sur les très saints membres de cette société domestique pour y trouver un motif de se réjouir de leur sort plutôt que de s'en plaindre. Ils partagent, en effet, avec la Sainte Famille, les mêmes travaux, les mêmes soucis de la vie quotidienne: Joseph, lui aussi, dut pourvoir aux besoins de la vie par le fruit de son travail; bien plus, les mains divines elles-mêmes durent s'appliquer aux travaux matériels de l'artisan. Dès lors, il ne faut pas s'étonner si des hommes très sages, comblés de richesses, ont voulu s'en dépouiller, pour partager de préférence la pauvreté de Jésus, de Marie et de Joseph.

C'est donc avec raison et pour de justes motifs que, chez les catholiques, le culte de la Sainte Famille, introduit de bonne heure, prend tous les jours un nouvel accroissement. Ce qui le prouve, ce sont les associations chrétiennes instituées sous le vocable de la Sainte Famille et les honneurs particuliers qui lui sont rendus; ce sont surtout, de la part de Nos prédécesseurs, les grâces et les privilèges accordés ans le but d'exciter à son égard le zèle et la piété. Ce culte-

a été en grand bonheur dès le xvii^e siècle, et, après s'être largement propagé en Italie, en France et en Belgique, il s'est répandu dans presque toute l'Europe. Franchissant ensuite la vaste étendue de l'Océan, il s'est implanté en Amérique, dans la région du Canada, où il devint très florissant, grâce principalement à la sollicitude et à l'activité du vénérable serviteur de Dieu François de Montmorency de Laval, premier évêque de Québec, et de la vénérable servante de Dieu, Marguerite Bourgeois. Dans ces derniers temps, Notre cher Fils François-Philippe Francoz, de la Compagnie de Jésus, établit à Lyon la pieuse Association de la Sainte Famille, qui promet, avec le secours de Dieu, des fruits heureux et abondants.

Cette Association si heureusement fondée se propose le but salutaire d'unir plus étroitement à la Sainte Famille, par les liens de la piété, les familles chrétiennes, ou plutôt de les lui dévouer totalement, afin que Jésus, Marie et Joseph prennent soin de ces familles, qui leur seront ainsi consacrées, et les protègent comme leur appartenant. D'après les statuts, les membres de l'Association doivent, avec ceux qui habitent sous le même toit, se réunir devant l'image de la Sainte Famille, afin de se livrer à des exercices de piété déterminés; ils doivent, de plus, avoir soin, avec le secours de cette Sainte Famille, d'unir leurs intelligences par la foi, leurs volontés par la charité dans l'amour de Dieu et des hommes, et reproduire ainsi dans leur vie ce divin exemplaire. Cette Association pieuse, érigée à Bologne à l'instar de celle de Lyon, a été approuvée par des lettres semblables de Notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, le Souverain Pontife Pie IX. Le même Pontife, plus tard, dans une Lettre du 5 janvier 1870, adressée au pieux fondateur, a comblé l'Association d'éloges tout particuliers. Quant à nous, comme Nous recherchons souverainement et que Nous aimons tout ce qui peut être d'une grande utilité pour le salut des âmes, Nous n'avons point voulu la laisser manquer de Notre louange et de Notre recommandation. Par une lettre adressée à Notre cher Fils Augustin Bausa, cardinal de la Sainte Eglise romaine, archevêque de Florence, par

la faveur du Siège Apostolique, Nous lui avons notifié que cette Association est utile et salutaire et en harmonie avec les besoins de notre époque.

Quant à la formule de consécration des familles chrétiennes et à la prière à réciter devant l'image de la Sainte Famille, elles Nous avaient été proposées par la Sacrée-Congrégation des Rites, avec l'approbation de Notre cher Fils Cajetan Louis Masella, cardinal prêtre de la Sainte Eglise romaine et préfet de la même Congrégation. Nous les avons approuvées et Nous les avons fait transmettre toutes deux aux Ordinaires des diocèses. Ensuite, de peur qu'avec le temps, le véritable esprit de cette dévotion ne vînt à languir, Nous avons ordonné à la même Congrégation des Saints Rites de rédiger des statuts, en vertu desquels les pieuses associations de la Sainte Famille à ériger dans le monde catholique tout entier seraient liées entre elles, de telle sorte qu'elles n'eussent qu'un seul et même président les régissant toutes de sa souveraine autorité. Ces statuts, rédigés après un examen sérieux par la Sacrée-Congrégation, sont de la teneur suivante :

Statuts de la pieuse Association universelle des familles consacrées à la Sainte Famille de Nazareth.

1° Le but de la pieuse Association est que les familles chrétiennes se consacrent à la Sainte Famille de Nazareth et qu'elles la proposent à leur propre vénération et imitation en l'honorant devant son image par la prière quotidienne, et en prenant pour modèle de leur vie les sublimes vertus dont elle a donné l'exemple à toutes les classes sociales, et notamment à la classe ouvrière.

2° La pieuse Association a son centre à Rome, auprès de l'Éminentissime cardinal vicaire *pro tempore* de Sa Sainteté, qui en est le protecteur. C'est lui qui, avec l'aide de Monseigneur le secrétaire de la Sacrée-Congrégation des Rites et de deux autres prélats à son choix, ainsi que d'un ecclésiastique remplissant les fonctions de secrétaire, dirige cette même Association dans toutes les parties du monde, en veillant à ce qu'elle conserve l'esprit et le caractère de son institution et qu'elle se propage de plus en plus.

3° Dans chaque diocèse ou vicariat apostolique, l'Ordinaire, pour mieux propager la pieuse Association parmi les fidèles, se servira d'un ecclésiastique à son choix, avec le titre de directeur diocésain.

4° Les directeurs diocésains se mettront en correspondance avec les curés, auxquels est exclusivement confiée l'inscription des familles de leur paroisse respective. Au mois de mai de chaque année, les curés communiqueront aux directeurs diocésains, et ceux-ci, sous la dépendance de l'Ordinaire, au siège central de Rome, le nombre des nouvelles familles agrégées à la pieuse Association.

5° La consécration des familles se fera selon la formule approuvée et prescrite par le Souverain Pontife Léon XIII. Elle peut être faite en particulier par chaque famille, ou bien par plusieurs familles auprès de leur propre curé ou de son délégué.

6° L'image de la Sainte Famille de Nazareth devra se trouver dans chacune des familles inscrites, et leurs membres, au moins une fois par jour, et autant que possible le soir, prieront en commun devant la même image. On recommande à cet effet d'une manière spéciale la formule de prière approuvée par le Souverain Pontife régnant, ainsi que l'usage fréquent des trois invocations jaculatoires bien connues :

Jésus, Joseph et Marie, je vous donne mon cœur et ma vie !

Jésus, Joseph et Marie, assistez-moi à ma dernière agonie !

Jésus, Joseph et Marie, que mon âme expire en paix en votre compagnie (1).

7° L'image de la Sainte Famille peut être, ou celle qui est mentionnée dans la lettre de sainte mémoire de Pie IX, en date du 15 janvier 1870, ou toute autre image représentant Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la vie cachée qu'il mena avec la bienheureuse Vierge Marie, sa Mère, et avec le très chaste époux de Marie, saint Joseph. Cependant, l'Ordinaire garde toujours le droit, d'après les règles du Concile de Trente, d'exclure les images qui ne seraient pas conformes au concept propre de cette Association.

8° Les familles inscrites à l'Association jouissent des indulgences et des avantages spirituels accordés par les Souverains Pontifes, ainsi qu'il est indiqué dans le bulletin d'agrégation.

9° Le cardinal protecteur, avec son conseil, adoptera et publiera un règlement où l'on trouvera des dispositions particulières sur ce qui peut être plus utile à la pieuse Association, avec l'indication notamment de ses fêtes propres, du jour de la fête titulaire, du renouvellement annuel de l'acte de consécration à faire collectivement, des réunions à tenir, etc.

(1) Indulgence *toties quoties* de 300 jours pour les trois invocations jaculatoires réunies, et de 100 jours pour chacune d'elles.

Pape Pie VII, 28 avril 1807.

Ces statuts Nous ayant été soumis par le cardinal préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, Nous les avons approuvés de Notre autorité apostolique, ratifiés et confirmés; et tout ce qui avait été réglé sur la matière, notamment par les Lettres apostoliques du 3 octobre 1865, écrites et publiées en faveur de la première association de Lyon, Nous y dérogeons et Nous l'abrogeons. Nous voulons et ordonnons, en outre, que toutes les associations de la Sainte Famille aujourd'hui existantes, sous n'importe quel nom et quel titre, se fondent dans cette association universelle. Nous exceptons cependant les congrégations religieuses de ce nom ayant des constitutions approuvées par le Saint-Siège et les confréries proprement dites, pourvu qu'elles soient canoniquement érigées et soient dirigées d'après les règles et les statuts prescrits par les Souverains Pontifes, notamment Clément VIII dans la constitution *Quaecumque* du 7 décembre 1604. Mais ces confréries et congrégations religieuses qui, jusqu'à présent, se sont complu à agréger les familles chrétiennes, doivent désormais s'en abstenir, ce soin étant réservé désormais aux seuls curés. Toutefois, il n'est pas nécessaire que les familles déjà inscrites dans ces congrégations et confréries se fassent inscrire de nouveau pour jouir des indulgences et autres faveurs spirituelles, pourvu qu'elles observent ce qui est établi dans les présents statuts.

Nous nommons le cardinal vicaire de Rome *pro tempore* protecteur perpétuel de l'Association, et Nous lui conférons tous les droits et facultés jugés nécessaires pour remplir sa charge. Nous voulons aussi qu'il soit assisté d'un conseil de prélats romains parmi lesquels le secrétaire *pro tempore* de la Sacrée Congrégation des Rites.

Du reste, Nous avons le ferme espoir que tous ceux à qui est confié le soin du salut des âmes, principalement les évêques, partageront Nos intentions et Nos vœux dans l'établissement de cette pieuse Association et nous aideront de leur concours pour la faire prospérer. En effet, ceux qui connaissent et déplorent avec Nous la dépravation et la corruption des mœurs chrétiennes, l'extinction dans les

familles de l'esprit de religion et de piété, le réveil effréné des cupidités des choses terrestres, ceux-là désireront vivement apporter à tant et à de si grands maux des remèdes opportuns.

Or, on ne saurait concevoir rien de plus efficace et de plus salulaire pour les familles chrétiennes que de leur proposer l'exemple de la Sainte Famille, qui renferme la perfection et le complément de toutes les vertus domestiques. Ils auront donc soin que le plus grand nombre possible de familles, surtout d'ouvriers, contre lesquels sont dirigés avec plus de force les embûches des ennemis, donnent leurs noms à la pieuse Association. Mais ils veilleront à ce que l'Association ne s'écarte pas de sa fin et que son esprit ne vienne pas à s'altérer, mais que l'on y observe et pratique exactement les prières et autres exercices de piété fixés par les statuts. Que Jésus, Marie, Joseph, invoqués au foyer domestique, Nous soient donc propices, qu'ils entretiennent la charité, qu'ils règlent les mœurs, qu'ils excitent les cœurs à la vertu par leur imitation et qu'ils adoucissent et rendent plus supportables les misères dont les hommes sont accablés de toutes parts.

Nous décrétons que toutes ces dispositions et leurs détails, tels qu'ils sont édictés plus haut, soient stables et confirmés à perpétuité, nonobstant les constitutions, les lettres apostoliques, les privilèges, les indults, les règles émanées de Nous et de la Chancellerie apostolique, et toutes autres choses contraires.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 14 juin 1892, en la quinzième année de Notre Pontificat.

S. CARD. VANNUTELLI.

ANTIQUITÉ DES ASSYRIENS, DES CHALDÉENS ET DES BABYLONIENS

L'histoire doit être basée sur des faits certains, constatés par des témoins oculaires, ou bien racontés par des écrivains dignes de foi. Cette qualité fait complètement défaut dans les

écrits de quelques historiens antiques. Aujourd'hui il est certain que l'Égypte ne possède pas une haute antiquité; des savants remarquables, des archéologues éminents ont victorieusement combattu cette vieille opinion par l'étude sérieuse des monuments, et par l'interprétation de l'écriture hiéroglyphique. — Nous pouvons dire la même chose de l'histoire primitive des Assyriens, des Chaldéens et des Babyloniens. Nous savons, en effet, que les premières annales de ces peuples illustres sont environnées de mystère et de fables, grâce aux calculs erronés de quelques historiens et de Bérose en particulier. Si nous voulons avoir des détails précis et certains sur les exploits des pharaons égyptiens, nous devons demander la certitude et la lumière au récit biblique, c'est-à-dire au grand législateur du peuple juif: de même, si nous voulons connaître l'origine et la grandeur des Assyriens et des Babyloniens, nous devons encore interroger le texte sacré pour ne pas nous égarer dans les calculs chimériques d'une imagination en délire. Ainsi, comment ajouter foi aux affirmations de Bérose, historien né à Babylone, quand il veut nous persuader que l'empire des Babyloniens remontait à plus de 150,000 ans avant notre époque? Ce chiffre fabuleux a été inventé uniquement pour flatter l'orgueil national; et quelques écrivains rationalistes ont adopté cette opinion dans le but de trouver en défaut l'écrivain sacré. Mais avec des armes semblables, on n'arrivera jamais à vaincre un rival puissant, fortement retranché dans une position inexpugnable. — Voyons de quelle manière la Genèse met à néant l'antiquité fabuleuse que Bérose attribue à Babylone et à Ninive.

Nous lisons dans le dixième chapitre de la Genèse, verset 8-13: « Chus engendra Nemrod, qui commença à être puissant sur la terre. Il fut violent chasseur devant le Seigneur. De là est venu ce proverbe: Violent chasseur devant le Seigneur, comme Nemrod. La ville capitale de son royaume fut Babylone, outre celles d'Arach, et d'Achad, et de Chalanne dans la terre de Sennaar. — De ce pays sortit Assur. Il bâtit Ninive et les rues de cette ville et Chalé. Il bâtit aussi la grande ville de Resen entre Ninive et Chalé...: Chus genuit Nemrod: ipse cœpit esse potens in terra. Et erat robustus venator coram Domino. Ob hoc exivit proverbium: Quasi Nemrod robustus venator coram Domino. Fuit autem principium regni ejus Babylon, et Arach, et Achad, et Chalanne, in terra Sennaar.

— De terra illa egressus est Assur, et ædificavit Niniven et plateas civitatis, et Chale Resen quoque inter Niniven et Chale : hæc est civitas magna. »

Tels sont les détails fournis par l'Écriture sur le compte de Nemrod, de ce premier despote, qui établit en Asie une forme de gouvernement absolu. Le nom de ce prince n'est pas clairement désigné dans l'histoire profane ; mais ce qui est certain, c'est que, avant Nemrod, nous n'avons aucune lumière sur les empires assyriens, et sur les hommes politiques qui étaient à la tête du gouvernement. L'Écriture n'est donc pas contredite par l'histoire profane, qui raconte l'origine et les exploits de ces peuples illustres, de la manière suivante :

Avant la prise de Babylone par Cyrus, l'histoire des Babylo-niens et des Assyriens comprend : 1° le premier royaume de Babylone, commencé par Nemrod, et le premier royaume de Ninive, commencé par Assur ; 2° le premier empire d'Assyrie, fondé par Bélus ; 3° le second royaume de Babylone, commencé par Bélisis, et le second royaume de Ninive, commencé par Phul II ; 4° l'empire chaldéen, formé par Nabopolassar.

Nemrod, fils de Chus, bâtit Babylone sur les bords de l'Euphrate. Ce fier conquérant, après avoir fait la chasse aux bêtes féroces, fit la guerre aux hommes ; et il subjuga la plus grande partie de la terre de Sennaar. Après sa mort, la religion primitive fut complètement travestie : les habitants de Babylone rendirent un culte souverain aux astres, aux rois, aux énergies de la nature ; et Nemrod lui-même fut adoré sous le nom de Bel dans un temple, ou plutôt dans une tour qui servit d'observatoire astronomique aux prêtres chaldéens.

En même temps que Nemrod s'établissait sur les bords de l'Euphrate, Assur, fils de Sem, fondait le premier royaume de Ninive en bâtissant sur le Tigre la ville qui porta plus tard le nom de Ninus (Ninive), un de ses rois. Les successeurs d'Assur surent maintenir la puissance de leur royaume contre les invasions des tribus nomades, connues sous le nom d'hycsos, ou pasteurs. Ceux-ci s'étaient déjà emparés de Babylone ; mais Bélus, le Ninivite, marcha contre eux, et remporta la victoire. C'est alors que le royaume de Babylone fut réuni au royaume de Ninive sous le nom de premier empire assyrien.

« Bélus, dit un historien, qui fonda le premier empire d'Assyrie par la réunion du royaume de Babylone à celui de Ninive, y régna jusqu'en 1968, et reçut comme Nemrod, et sous le même

nom, les honneurs divins. Ninus, son fils, agrandit Ninive, à laquelle il donna son nom, étendit sa domination depuis l'Égypte jusqu'à la Bactriane, s'empara même de la riche Bactres, capitale de ce dernier pays, et donna sa main à la syrienne Sémiramis, veuve de l'un de ses officiers, à laquelle il devait la prise de cette ville. Femme remplie de génie et d'ambition, cette princesse, étant montée sur le trône après Ninus, qu'elle avait empoisonné, dit-on, pour régner seule, fit de Babylone la reine de l'Orient. Parmi les monuments qu'elle laissa de sa grandeur, il faut citer les murailles de Babylone, ses quais, ses palais, son port, la galerie construite sous le lit de l'Euphrate, et de nombreuses villes, entre autres Van, sur le lac de ce nom, en Arménie. Elle soumit, dit-on, l'Égypte, la Libye, l'Éthiopie, et recula les bornes de ses États, à l'ouest jusqu'à la mer Egée, et à l'est jusqu'à l'Indus. Ninyas, son fils, la détrôna et la fit mourir. »

Les princes, amollis par la volupté, la gloire et les richesses, sont presque toujours la ruine et la honte des nations soumises à leur domination. Mais, tôt ou tard, la haine empire et la révolte triomphe. C'est ce qui arriva au premier empire d'Assyrie. Après la mort de Ninyas, trente-quatre rois fainéants passent tour à tour sur le trône, et leur coupable inaction permet à Sésostris d'affranchir l'Égypte du joug assyrien, et à David d'étendre sa domination jusqu'à l'Euphrate. Qui n'a pas entendu parler de Sardanapale I^{er}, dont la vie efféminée excite encore l'indignation de tous les cœurs honnêtes ? A la suite d'une révolte, soulevée par Aïbacès, satrape de Médie, et Bélésis, grand-prêtre de Babylone, il périt misérablement dans son propre palais, en se jetant sur un bûcher ardent, où il avait entassé ses femmes et ses trésors. Avec lui finit le premier empire d'Assyrie, qui se partage en trois royaumes, le royaume de Médie, le royaume de Babylone et le royaume de Ninive.

Bélésis, en fondant le second royaume de Babylone, commença une série de onze prêtres-rois, dont l'ambition suscita des conflits malheureux et même l'anarchie. Cette ville aurait perdu de nouveau sa puissance et sa dignité, sans l'intervention de Nabopolassar, qui lui rendit son indépendance.

Le second royaume de Ninive compte quelques rois qui se sont rendus célèbres dans plusieurs expéditions. Après le règne de Phul, ou Sardanapale II, nous devons mentionner les exploits de Téglat-Phalasar, qui détruisit le royaume de Damas ; de Salmanasar, qui mit fin au royaume d'Israël ; de Sennachérib,

qui perdit, sous le règne d'Ezéchias, dans une guerre entreprise contre le royaume de Juda, 185,000 hommes, tués par l'ange exterminateur ; d'Assar-Addon, qui chargea de chaînes Manassé, roi de Juda ; de Nabuchodonosor I^{er}, qui perdit son général Holopherne devant les murs de Béthulie qu'il assiégeait. Ce farouche dévastateur reçut la mort de la main de la courageuse Judith, qui délivra sa patrie éplorée d'un ennemi cruel et puissant ; enfin de Sarac, sous le règne duquel Ninive fut conquise et ravagée par les armes de Cyaxare I^{er}, roi des Mèdes, et de Nabopolassar, satrape de Babylone. Nous arrivons alors à la formation du second empire assyrien, ou empire chaldéen, célèbre, dans l'histoire, par le règne de Nabuchodonosor II, surnommé le Grand. Ce prince, éboui par l'orgueil et la puissance, fut le vrai persécuteur des juifs. Il s'empara de Jérusalem, dont les habitants furent emmenés en captivité à Babylone. Quels tourments n'imagina-t-il pas pour torturer ses vaincus ? Mais un jour une petite pierre se détacha de la montagne et renversa le colosse. Nabuchodonosor qui se croyait invincible, égal même à Dieu, est plongé dans une noire démence, changé en bête, et séparé de la compagnie des hommes. La reine Nicotris administrait alors le royaume. Cette condition anormale disparaît peu à peu, et l'orgueilleux monarque, rendu à la raison, gouverne l'empire jusqu'à sa mort. La prédiction du prophète Daniel s'était accomplie. Son fils aîné, Evilmérodac, fut assassiné la troisième année de son règne.

Nériglissor, meurtrier d'Évilmérodac, trouva la défaite et la mort dans une bataille contre Cyrus, qui était venu au secours du roi des Mèdes, Cyaxard II. Labynit, le Balthasar de l'Écriture, fut vaincu par Cyrus, qui s'empara de Babylone après avoir accompli des prodiges de valeur. Pendant le siège de la ville, Balthasar, se croyant invincible, consacrait à la débauche un temps précieux qu'il aurait dû employer à la défense de sa capitale. Une main mystérieuse écrivit sa condamnation sur les murs de la salle du festin, et, quelque temps après, l'oracle divin, interprété par le prophète Daniel, s'accomplissait à la lettre pour le malheur du roi et de Babylone. Balthasar fut tué, et avec lui finit le second empire assyrien (538).

Les faits, que nous avons cités en marchant sur les traces des meilleurs historiens, sont assez clairs et positifs pour dissiper les doutes, et pour réduire à néant les affirmations pure-

ment gratuites de Bérosee. Nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur l'antiquité fabuleuse des Assyriens et des Babyloniens.

Les écrivains catholiques ne ferment pas obstinément les yeux à la lumière; mais ils savent reconnaître la vérité, et l'acceptent docilement toutes les fois qu'elle se présente avec clarté, avec tous les caractères essentiels qui servent à la constituer. Agir ainsi, ce n'est pas faire preuve d'ignorance; au contraire, c'est agir avec prudence pour ne pas commettre des écarts volontaires, des erreurs déplorables dans tous ces débats qui passionnent vivement l'intelligence humaine. Il importe donc de faire à l'histoire la part de vérité qui lui revient, et de rejeter impitoyablement tous les événements fabuleux qui ont existé seulement dans l'imagination de l'historien. Que Babylone et Ninive soient deux villes antiques, tout savant catholique l'affirmera, car il ne peut pas faire autrement; mais que ces deux villes remontent à plus de trois mille ans avant notre époque, voilà le point controversé que le même savant catholique ne peut pas accepter, parce qu'il est opposé aux vrais principes de l'histoire.

Nous avons exposé tous les faits relatifs aux deux empires assyriens et racontés par l'histoire profane: nous avons pu constater que la série des événements certains, s'arrête à Nemrod; après ce monarque, la certitude manque, et nous entrons alors dans le vide, c'est-à-dire dans le domaine de la fable. La lumière ne sortira jamais des ténèbres, la vie de la mort, le mouvement de l'inertie. L'histoire surtout, qui repose sur le témoignage, doit contrôler les faits avant de les accepter en aveugle, si elle ne veut pas provoquer les attaques de la critique impartiale. Parce que Bérosee, ou tout autre écrivain, jaloux de flatter l'orgueil national, donnera gratuitement à une nation une existence chimérique, je dois aussitôt ajouter foi à ses affirmations mensongères? Nullement: la logique la plus élémentaire me le défend, et la logique c'est la saine raison. Or, telle est, me semble-t-il, la conduite des ennemis de la religion. Ils ont trop d'intelligence pour ne pas comprendre qu'il font fausse route; mais, aveuglés par les préjugés et la passion religieuse, qui devient toujours une passion sectaire, ils sont fiers d'appuyer leurs négations sur l'autorité d'un écrivain, qui est loin de se douter de l'interprétation fantaisiste donnée à ses paroles. Le peuple, qui n'a pas les moyens de se livrer à l'étude à cause de ses occupations

journalières, accepte comme un article de foi toutes les opinions émanant d'une source corrompue par l'impiété et l'esprit de parti. Il devrait, au contraire, se placer sur la défensive, et demander à une autorité plus sage des éclaircissements et des lumières. Mais aujourd'hui les apôtres de l'erreur sont si nombreux que le peuple est débordé par ce courant, sans trouver la force d'y opposer une résistance. Espérons toujours; la vérité sera tôt ou tard la reine du monde.

Dans toutes les questions qui se rattachent à l'histoire des nations antiques, nous voyons avec tristesse l'école rationaliste attaquer avec violence le récit biblique pour des motifs frivoles et d'une importance plus que médiocre. L'intolérance dogmatique, qu'ils reprochent à l'Église catholique, trouve dans leur école des adeptes fervents, des défenseurs nombreux. Cette conduite équivoque est incompréhensible, surtout quand on examine de près les principes de la science rationaliste. Est-il logique et conséquent le rationaliste qui ne veut pas admettre, dans certains cas particuliers, l'évidence de la raison toujours infallible d'après ses croyances au moins apparentes?

Respectons les cendres des monarques assyriens qui reposent en paix dans leurs superbes mausolées. Écoutons l'histoire profane, écoutons surtout la Bible, et nous aurons alors une connaissance claire et certaine de leurs exploits, de leurs vertus et de leurs vices. Le nom du fondateur de ces monarchies ne se perdra pas dans les ténèbres de la fable; mais nous apprendrons sûrement que ces empires doivent leur existence et le commencement de leur splendeur à Nemrod et à Assur, descendants des patriarches bibliques. X.

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES (1)

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE
DE 1800 A 1892

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier au 30 juillet.)

Année 1813 (Suite).

9 mai. — Mgr Jean-Pierre SAURINE, évêque constitutionnel des Landes et des Basses-Pyrénées, puis évêque légitime de Strasbourg. Ce prélat était né le 10 ou 11 mars 1733, à Saint-

(1) Reproduction et traduction interdites.

Pierre d'Eysus, diocèse et canton d'Oloron qui fit partie plus tard du département des Basses-Pyrénées, diocèse de Bayonne, Il sortit très jeune d'Eysus et passa quelque temps à Bayonne où il avait deux parents prêtres. Ceux-ci l'envoyèrent vers l'âge de quatorze ans continuer ses études pour l'état ecclésiastique à Bordeaux où il resta longtemps. Il y a toute apparence qu'il y fut employé dans l'enseignement, et c'est là sans doute plutôt qu'en Espagne qu'il apprit l'hébreu. Ses parents le rappelèrent vers l'âge de vingt-huit ans dans son diocèse, où il revint avec la réputation d'un homme savant dans beaucoup de sciences, et où Mgr François de Révol, évêque d'Oloron, l'ordonna prêtre et le nomma vicaire de Sainte-Marie d'Oloron où était sa cathédrale. Mais l'abbé Saurine encourut la disgrâce du prélat, ayant refusé d'aller comme vicaire à Urdos, canton d'Accous, l'évêque lui retira tous ses pouvoirs. Un ami lui procura la place de précepteur chez le marquis de Castelar à Saragosse. Ce fut là ce qui fit passer M. Saurine en Espagne; mais il n'y resta guère qu'un an et demi. Son frère, qui était passé dans les colonies et qui y avait acquis une grande fortune, le pressa de rentrer dans sa patrie. L'abbé Saurine avait environ quarante ans lorsqu'il partit pour Paris où il amena le fils du seigneur de son pays natal dont il complétait l'éducation. Mais en même temps qu'il s'occupait de son élève, il suivait des cours de droit et prit le grade de bachelier en droit canon. A peine reçu avocat il fut admis en cette qualité au Parlement. Il plaida même dans un grand procès entre son frère et une maison de négociant de Rouen dont il était l'associé. L'abbé Saurine gagna son affaire. Bien plus, son frère ayant été empoisonné au Cap au moment où il revenait en France, la fortune passa à l'abbé Saurine, qui garda tout, sans doute par attachement à la mémoire de son frère. Il y eut quelques discussions sur ce sujet entre lui et le reste de sa famille; mais l'abbé Saurine resta maître de presque toute la succession, qui ne paraît pas lui avoir beaucoup profité; car on dit qu'il perdit une forte somme qu'il avait placée sur M. Le Pelletier de Saint-Fargeau, depuis membre de la Convention. La révolution absorba sans doute aussi une partie de cette fortune qui, à la mort de l'évêque se trouva réduite à 80,000 fr., reste à ce qu'on croit d'un million et demi. En 1823, il existait encore une sœur de l'évêque, mais elle n'avait eu aucun rapport avec lui. Les parents de son élève ayant eu à nommer à un prieuré l'offrirent à M. Saurine,

en remplacement de la pension qu'on lui avait promise. Le précepteur, flatté par l'appât d'un riche bénéfice (car il avait la réputation d'un homme intéressé), devint possesseur du prieuré. On dit que l'éclat qu'il fit relativement aux affaires du jansénisme, lui attira une lettre de cachet. Cette affaire n'aurait pas eu pour lui de suites fâcheuses si elle n'avait pas eu un certain retentissement ; prévenu à temps, il put passer en Espagne. Il fit dans ce pays la connaissance d'un certain juif, qui lui apprit, disait-il, les finesses de l'hébreu ; mais au fond, les connaissances de Saurine sur ce point furent assez superficielles, et il évitait prudemment de traiter ce sujet avec ceux qu'il savait y être versés. C'est d'Espagne qu'il suivit la marche de ce qui se passait en France. La Révolution fermentait, l'orage montait et menaçait la France de terribles ravages. Ce n'était encore que le commencement de l'agitation ; mais tous les esprits sérieux étaient effrayés.

Les États-Généraux furent convoqués ; Saurine y fut envoyé comme député par le clergé du Béarn. Ce prêtre, à la tête vive et aux idées avancées, se prononça en faveur de la Révolution, et des innovations proposées par un parti auquel il passait pour être attaché. Ce fut lui qui provoqua une consultation d'avocats en date du 27 mai 1790, en faveur du droit de l'Assemblée sur l'érection et la suppression des évêchés, à l'effet d'arriver à la Constitution civile du clergé. Son zèle le fit nommer évêque constitutionnel des Landes, dont le siège était établi à Dax. Il fut sacré à Paris, le 27 février 1791, par Gobel, évêque de Lydda, assisté des nouveaux évêques Expilly, du Finistère, et Marolles, de l'Aisne, et lui-même assista Gobel, le 6 mars suivant, pour le sacre des nouveaux élus Massieu, de l'Oise, Lindet, de l'Eure, Laurent, de l'Allier et Héraudin, de l'Indre. L'évêque des Landes n'eut pas la main heureuse dans cette rencontre ; car les trois premiers de ceux auxquels il avait imposé les mains ce jour-là, se marièrent depuis. Saurine est nommé formellement dans le Bref du 13 avril 1791, et Pie VI déclare son élection nulle, et sa consécration sacrilège, et le suspend de toutes fonctions épiscopales.

Mgr de la Neuville, évêque de Dax, s'éleva aussi contre le successeur qu'on prétendait lui donner. Ce prélat avait publié le 27 décembre 1790, une instruction pastorale sur le gouvernement de l'Eglise, instruction étendue et raisonnée ; il avait de plus donné une lettre du 19 janvier 1791, adressée à ses diocés-

sains, sur le nouveau serment ; il ajoutait en *Post-Scriptum* à cette lettre de quinze pages in-12, que nous possédons, que 122 archevêques ou évêques avaient signé l'exposition des principes contre la Constitution civile du clergé, que le très grand nombre des ecclésiastiques députés à l'Assemblée nationale avait adhéré à cette exposition. Sur environ 60 curés qui avaient prêté le serment, 48 s'étaient rétractés. Il est faux, ajoutait-il, que l'Université de Paris ait adhéré à la Constitution civile du clergé. Cette Université est composée de quatre facultés. Une seule, celle des Arts, a pris une délibération par laquelle elle adhère à ladite Constitution, mais on a éloigné la moitié de ses membres dont on redoutait les lumières et l'influence. Il protesta contre l'élection de Saurine, par une lettre pastorale du 15 mars 1791 ; ces trois pièces se trouvent dans la *Collection ecclésiastique* publiée sous le nom de M. Barruel, tomes IX et XI. Saurine, de son côté, publia aussi des pastorales, l'une du 26 mars 1791 que nous possédons aussi, et qui est la lettre de prise de possession de l'évêque du département des Landes, où il faisait la satire de l'ancien épiscopat et l'éloge de la Révolution, tout en souhaitant la paix au diocèse que la Providence lui assignait et en regardant comme le premier de ses devoirs d'instruire ses fidèles dans la foi et de les prémunir contre l'erreur ; l'autre pastorale est du 8 juillet 1792, il prémunit ses partisans contre les censures de la cour de Rome, dont il traçait le plus noir portrait : « Cette cour, disait-il, est toute profane dans ses maximes et dans ses prétentions ambitieuses, à l'exécution desquelles elle fait servir les armes spirituelles par un abus sacrilège... » Il avait pourtant écrit de Paris, le 20 mars 1791, une lettre de communion au pape, se disant sincèrement attaché à l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine.

Toutefois, il ne pouvait manquer d'être agréable au parti révolutionnaire. Il eut l'honneur d'être élu député à la Convention, après le 10 août 1792. Lors du procès de Louis XVI, il déclara que ce prince était coupable, et vota pour l'appel au peuple, pour le sursis et pour la détention jusqu'à la paix, sauf alors à prendre les mesures les plus utiles. Il se lia avec le parti qu'on appelait *fédéraliste*, et signa une protestation contre les événements du 31 mai 1793, ce qui le fit exclure de la Convention par Robespierre, avec soixante-douze autres députés ; ils restèrent en prison jusqu'au mois de décembre 1794, où ils

furent rappelés à l'Assemblée. Quand la Convention eut été dissoute, à la fin de 1795, Saurine fut encore élu pour la Législature, ainsi que ses collègues Grégoire et Royer. Il se montra aussi fort ardent pour perpétuer le schisme constitutionnel, et fut membre du comité dit des *Réunis* qui travaillèrent pendant plusieurs années à relever un parti expirant. Il rédigea, ou du moins signa avec eux les deux encycliques du 13 mars et 15 décembre 1795. Il coopéra même à leurs *Annales de la Religion*. On y trouve divers morceaux de lui, un, entre autres, sur l'Ultramontanisme, tome VI, page 200, qui est une violente philippique contre les papes; insulte d'autant plus lâche que le Directoire poursuivait alors Pie VI avec plus de fureur. L'évêque fait des vœux pour le renversement de ce *colosse absurde et menaçant* et soutient qu'avant le XII^e siècle le pape n'avait point de juridiction hors de sa métropole. Un autre écrit, signé en commun par les *Réunis*, est une lettre aux évêques d'Espagne contre les *réserves* et l'inquisition.

Nous applaudirons davantage à d'autres écrits de Saurine. Il se prononça contre la translation du dimanche au decadi, dans un temps où beaucoup de constitutionnels étaient disposés à céder sur ce point aux menaces des agents du Directoire. On a une lettre, du 3 décembre 1797, où Saurine et dix de ses collègues se déclarent contre cette translation. On trouve dans les *Annales de la Religion*, tome VII, une *réponse de J. P. S., évêque, à un curé*, sur cette question; cet écrit est de Saurine, qui décide qu'on ne peut se dispenser de l'observation du dimanche. Il présenta, peu après, une pétition au Directoire pour réclamer sur ce point la liberté de suivre les préceptes de l'Eglise; cette pétition se trouve aussi dans le tome VII des *Annales* des constitutionnels. Dans le volume suivant est une autre pétition de Saurine et de sept autres Réunis pour demander que la loi du 5 septembre 1797 sur la déportation des prêtres ne soit pas appliquée aux assermentés.

Il s'était formé parmi les constitutionnels un parti pour adopter la langue française dans l'administration des sacrements. Saurine s'éleva contre ce scandale. Il inséra dans les *Annales* (tome X, page 49), un avis motivé sur les lettres pastorales de Clément; cet avis qui formait 47 pages in-8° est une défense raisonnée des règles et des usages de l'Eglise, et fait honneur au zèle de Saurine : on n'y pourrait reprendre peut-être qu'un éloge excessif d'Arnauld, éloge qui montre assez que Saurine

était attaché au parti janséniste. Quoi qu'il en soit, son avis fut adopté par la plupart des constitutionnels; les évêques Royer et Dubois y adhérèrent dans une lettre, où ils disent qu'ils sont *incapables d'aucune faiblesse, même à l'égard de leur respectable ami* (l'évêque de Loir-et-Cher); c'est que celui-ci était déclaré pour Ponsignon. Le 5 décembre 1799, Saurine écrivait à Clément pour lui donner des conseils salutaires: il lui reproche, entre autres, de s'être rendu ridicule par un mandement sur le jubilé que Clément s'était avisé d'annoncer.

Nous ne parlerons pas de quelques autres écrits de Saurine de concert avec *les Réunis*, il paraissait se retirer peu à peu de leur société, et sur la fin on voit très rarement son nom dans leurs actes. En 1800, il se rendit à Dax, où il n'avait pas paru depuis longtemps. Le journal des constitutionnels avoue que ce diocèse, *privé de la présence de son évêque était livré aux dissidents*. Saurine devait y tenir son synode avant le concile indiqué pour l'année suivante: toutefois, on ne voit point que ce synode ait eu lieu; Saurine quitta même peu après son diocèse des Landes, et passa tout à coup à celui des Basses-Pyrénées qui était son pays natal. Y eut-il élection ou simulacre d'élection? Nous n'en savons rien, nous voyons seulement que Saurine parut au concile de 1801 comme évêque d'Oloron ou plutôt des Basses-Pyrénées. Il ne parla point dans cette assemblée, et donna sa démission quand on la demanda à ceux de son parti, mais sans protester comme firent quelques-uns de ses collègues.

La sagesse qu'il avait mise dans sa conduite pendant ces derniers temps si difficiles attira l'attention du gouvernement sur lui, et, en 1802, la protection d'un ministre accrédité le fit nommer à l'évêché de Strasbourg. Les *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France*, tome I, page 107, disent que cette nomination inattendue excita des plaintes qui ne furent pas écoutées, et que le début de l'évêque dans son diocèse ne fut pas heureux.

Arrivé à Strasbourg le 4 juin 1802, il réorganisa son diocèse et chargea M. Lienhart de la direction du Séminaire qui venait d'être rouvert par M. Hirn, l'ancien supérieur d'avant la Révolution. Il déplaçait les ecclésiastiques les plus estimables et donnait les meilleures places à des hommes turbulents et mal famés sans écouter aucun conseil. A Colmar, il refusa le logement que la ville lui avait fait préparer, et alla descendre chez MM. Rebwell et Rapinat. Il adressa aux curés et vicaires, dit

l'auteur des *Mémoires*, une instruction imprimée qui fit le plus mauvais effet, le ton qui y régnait convenait peu au caractère épiscopal. M. Saurine y menaçait constamment les prêtres de l'animadversion des lois et de la sévérité du gouvernement ; il rapportait en entier l'édit de Louis XIV sur les quatre articles de 1682, en laissant subsister le passage relatif aux ministres protestants ; ce qui déplut à ceux-ci et aux protestants en général. On reprocha en outre à l'évêque d'avoir fait imprimer à la suite de son instruction une circulaire de M. Portalis aux évêques, laquelle, roulant sur des objets infiniment délicats, n'était point destinée à être rendue publique : et une autre circulaire adressée aux préfets par le ministre de la police générale au sujet des rétractations dont le ministre avait blâmé lui-même la publication indiscrete, faite par quelques-uns de ses agents. Une notice qu'on nous a communiquée confirme ce que nous avons dit de son défaut de prudence et d'impartialité. Il fit tout ce qui était en lui pour empêcher les rétractations. Il avait d'abord appelé dans son Conseil des hommes estimables, tels que l'abbé Boug, ancien official de Belfort ; Du-Rosoy, autrefois professeur de théologie à Colmar ; l'abbé Boug fut ensuite écarté de la manière la plus incivile, l'évêque destituait et interdisait les prêtres, il donnait, de sa propre autorité, les ordres *extra tempora* avant l'âge, et sans observer les interstices, il délégua un prêtre pour consacrer le divorce, en donnant la bénédiction nuptiale à un homme dont la femme vivante en avait épousé un autre, et il voulut forcer son curé à lui donner la communion pascalle ; ce curé, M. Weisroc, curé de Landzer, et ancien jésuite, aima mieux subir une seconde émigration et se retira dans le diocèse de Mayence où il mourut. Plusieurs autres ecclésiastiques furent forcés, par les procédés de l'évêque, d'aller exercer le ministère ailleurs. Il y en eut qui aimèrent mieux retourner en Allemagne et dans des Etats protestants que de rester sous l'administration d'un homme dur, capricieux et dépourvu de mesure. Les prêtres assermentés étaient seuls favorisés et appelés de tous côtés.

Dans les examens pour les desservants, les questions roulaient sur l'autorité du pape, sur le pouvoir des évêques, sur les brefs de Pie VI, sur les articles de 1682. Pour être bien placé il fallait répondre dans le sens de l'évêque. On cite de lui des décisions de morale très relâchées. Nous avons cinq ou six mandements de Mgr Saurine dans la collection des mandements des évêques

de Strasbourg. Celui du carême de 1803 portait dans le dispositif, article V : *L'abstinence ayant, jusqu'à présent, été d'obligation les vendredis et les samedis de toute l'année dans l'Eglise catholique, on continuera à l'observer dans ce diocèse jusqu'à ce qu'il soit autrement statué.* Cette clause étonna et scandalisa beaucoup de gens qui jugèrent que Mgr Saurine ne tenait pas beaucoup à la discipline de l'Eglise, sur ce point. On l'accusait de pousser loin l'amour de l'économie, et on prétend que son secrétariat se permettait, pour les taxes des dispenses, des abus dont, sans doute, l'évêque n'était pas instruit. Mgr Saurine fut mandé à Paris au commencement de décembre 1810. Il était question de lui faire donner sa démission ; mais on était alors au plus fort des démêlés avec le pape, et l'affaire du Bref au cardinal Maury provoquait des mesures rigoureuses contre plusieurs ecclésiastiques. Cette diversion servit Saurine ; on jugea qu'il ne fallait pas faire feu sur des troupes opposées, et qu'en cas de rupture entière avec Rome on aurait peut-être besoin d'un évêque nourri dans les principes du jansénisme et des constitutionnels. On admonesta donc l'évêque de Strasbourg et on le renvoya dans son diocèse. En 1811, il prit part au concile national, et, grâce aux conseils de M. Lienhart, dont il s'était fait accompagner, il s'honora par une attitude parfaitement orthodoxe, mais à son retour néanmoins, il se trouva dans l'isolement ; le vide qui se fit autour de lui le rendit mélancolique, et ce fut pour se distraire qu'il forma le projet d'une visite pastorale dans le département du Haut-Rhin. Il avait alors quatre-vingts ans. Il avait soupé le samedi 8 mai 1813 dans l'ancien couvent des capucins de Sultz, et fut trouvé, le lendemain, mort dans son lit, soit de la fatigue du voyage, soit comme on l'a dit, des suites de mauvaises digestions et de grands repas qui s'étaient succédé rapidement dans sa tournée. On amena son corps à Strasbourg où il fut inhumé dans les caveaux de la cathédrale, sans qu'il fût prononcé d'oraison funèbre. Il laissa peu de regrets. Ses déclamations continuelles contre la cour de Rome, son attachement opiniâtre à la Constitution civile du clergé, ses injustices contre nombre de prêtres, son ton brusque, ses manières peu engageantes, son excessive économie, lui avaient aliéné les esprits. Il était d'ailleurs régulier dans ses mœurs ; sa démarche était grave, il officiait avec dignité. Sa table était frugale, et il n'y admettait guère que quelques ecclésiastiques liés d'opinion avec lui. On a assuré qu'il était affilié à des sociétés secrètes et qu'il en favorisait la propagation.

Il avait pour armoiries un écusson d'argent chargé des lettres J. S. P. (ses initiales), de sable entrelacées l'une dans l'autre. L'abbé Denys a donné, d'après l'*Ami de la Religion*, une notice sur Mgr Saurine dans l'*Armorial de l'épiscopat français*; et la *Notice sur les évêques de Strasbourg de 1592 à 1890*, grand in-4°, a présenté un portrait de cet évêque dessiné par Godefroy, et gravé par Massard.

1^{er} juin. — Jean-Baptiste AUBRY, évêque constitutionnel de la Meuse, naquit le 16 avril 1736, à Saint-Aubin, canton de Commercy, devint professeur de philosophie et curé de Besle; au moment de la Révolution, il fut élu membre de l'Assemblée constituante, nommé évêque de la Meuse et sacré le 15 mars 1791. Mais il ne tarda pas à donner sa démission dès 1793, et vécut dans la retraite. Il se réconcilia en 1802, et Mgr Osmond, évêque de Nancy qui avait alors sous sa juridiction le département de la Meuse, le siège de Verdun ayant été supprimé, s'arrêta à Bar-le-Duc, en se rendant de Paris à Nancy après sa prestation de serment, le 28 germinal an X (16 avril 1802), pour y procéder à la réconciliation des ecclésiastiques entre eux et avec l'Eglise, et ne craignit pas de faire une démarche de charité près de M. Aubry, comme il le racontait à M. le Conseiller d'Etat Portalis, directeur des Cultes, dans une lettre datée de Nancy, le 22 prairial (11 juin 1802) :

« ... Je ne pourrais vous exprimer, lui disait-il, quelle consolation j'ai éprouvée à mon passage à Bar-sur-Ornain, chef-lieu du département de la Meuse. Je ne suis resté que 36 heures dans cette capitale, et j'ai eu le bonheur d'y procurer aux gens sensés et sages le spectacle touchant d'une réunion non seulement extérieure, mais vraiment cordiale de tous les prêtres constitutionnels et inconstitutionnels dont la séparation avait entretenu jusqu'à présent la division la plus funeste parmi les habitants... Je n'ai pas hésité à faire sur ma route une visite à M. Aubry, évêque constitutionnel de la Meuse. Je n'ai pas cru que la confiance et la dignité dont on a bien voulu m'investir fussent m'interdire cette *démarche de charité*. Nous sommes tombés d'accord; c'est un homme loyal, plein de droiture, d'honneur et de connaissances. Je l'aurais relevé de toute suspension dès le moment, si cela eût été en mon pouvoir; mais dès qu'il aura obtenu sa réconciliation de la puissance supérieure à la mienne, dans l'ordre de la religion, je suis prêt à lui donner toutes les marques de confiance possibles, dans l'espoir que

cela produira un bon effet; en attendant, cela assure la réconciliation de tous les prêtres qui, ayant été jusqu'à ce jour sous sa direction et dans sa communion, vont se trouver incessamment dans celle du Chef de l'Eglise; car ils ont en lui la confiance la plus étendue; et, en vérité elle m'a paru bien méritée. » M. Aubry se mit promptement en mesure de rentrer au sein de l'unité catholique et d'obtenir l'absolution des censures qu'il avait encourues.

A la supplique qu'il dut adresser au Légat Apostolique, à Paris, Mgr Osmond, évêque diocésain, joignit une lettre qui ne se peut lire qu'avec une certaine émotion, et que nous sommes heureux de transcrire, d'après le savant chanoine Guillaume, aumônier de la Chapelle ducale de Nancy (mort en 1884), dans la *Vie épiscopale de Mgr Antoine-Eustache Osmond*; la voici : « Au milieu de tout le désordre qui a régné dans les opinions, il est un évêque constitutionnel, M. Aubry, qui n'a pu être ébranlé dans la résolution que je lui avais inspirée et qu'il avait prise de s'adresser à Votre Eminence pour, conformément aux ordres de Sa Sainteté, en obtenir la levée des censures. Il avait envoyé sa requête à Paris; son procureur fondé n'a pas été fidèle à s'acquitter de la commission. Je l'ai engagé à m'en charger tant pour conserver les droits du Souverain Pontife, qui vous a réservé la connaissance de la position des évêques constitutionnels, que pour mettre parfaitement à couvert sa conscience et la mienne. Je prie Votre Eminence de vouloir bien obtempérer à sa requête suivant la forme qu'elle voudra bien adopter. »

Si M. Aubry justifia par ses paroles et par sa conduite, le jugement qu'en avait porté d'abord son supérieur légitime, s'il se montra constamment disposé à se conformer à la volonté de son évêque, à s'acquitter avec plaisir de toutes les affaires que l'on voudrait bien lui confier, comme il l'écrivait de Saint-Aubin à Mgr Osmond, le 15 messidor an X (4 juillet 1802), le prélat ne laissa jamais échapper l'occasion de relever le mérite, les travaux et les succès de son honorable coopérateur. Il en entretint plusieurs fois le ministre des cultes, et il confia l'importante cure de Commercy, à la sollicitude pastorale de M. Aubry, comme il avait donné celle de Bar-sur-Ornain, à un autre prêtre constitutionnel réconcilié, M. Magot.

En rendant compte à M. Portalis d'une visite épiscopale qu'il venait de faire dans la Meuse, Mgr Osmond lui écrivait à Brienne le 23 août 1806 :

« Les trois cantons de Commercy, de Saint-Mihiel et Pierrefitte ne m'auraient rien offert de digne de remarques de Votre Excellence, si je ne savais combien elle aime à entendre répéter que les ecclésiastiques en général se conduisent bien. Il en est dans ces trois cantons un grand nombre que je pourrais citer comme exemple. Mais, comme tel, je me plais toujours à citer M. Aubry, évêque constitutionnel de la Meuse et actuellement curé de Commercy. Votre Excellence pressentira aisément combien il a trouvé d'ennemis dans une paroisse considérable de son même département. Eh bien ! aujourd'hui je ne lui connais pas un seul opposant. Je crois n'avoir pas besoin d'ajouter à ces deux mots pour en faire un éloge complet. Partout les paroisses seraient également tranquilles et non moins satisfaites si tout le monde était animé d'un aussi bon esprit que M. Aubry... » Quelques années avant sa mort, M. Aubry ayant à cœur de réparer toujours davantage le scandale de son intrusion, il choisit pour sujet d'un prône son acceptation de l'Épiscopat. Du haut de la chaire, en présence de ses paroissiens, il la désavoua, déclara qu'il s'était fourvoyé en agissant comme il l'avait fait. Puis tirant de son doigt l'anneau pastoral qu'il y avait mis à dessein, il le déposa en déclarant qu'il n'avait pas le droit canoniquement de le porter. Il mourut à Commercy le 1^{er} juin 1813.

Un des parents de M. Aubry, portant les mêmes nom et prénoms, né aussi en 1736, à Deyvillier près d'Épinal et mort à Commercy, le 4 octobre 1809, était bénédictin de Saint-Vannes à Moyenmoutier en Lorraine, et a laissé plusieurs ouvrages fort estimés, entre autres : *L'ami philosophe*, 1774, in-8° ; — *Théorie sur l'âme des bêtes*, 1780 et 1790 ; — *Questions philosophiques sur la religion naturelle*, 1783, in-8° ; — *Lettres critiques sur plusieurs questions de la métaphysique moderne* ; — *Leçons métaphysiques à un mylord incrédule sur l'existence et la nature de Dieu*, 1790 ; — *L'Anti-Condillac ou harangues aux philosophes modernes*, 1801 ; — *Nouvelle théorie des Êtres*, 1804, ouvrage maltraité dans le *Journal des Débats*, auquel l'auteur répondit par son *Aubade, ou lettres apologetiques et critiques à MM. Geoffroi et Mongin* ; — *Le nouveau Mentor*, 1807.

(A suivre.)

M.-C. D'AGRIGENTE.

L'APAISEMENT

L'apaisement continue. En voici plusieurs témoignages :

1° L'entrée de M. Burdeau dans les conseils du Gouvernement : M. Burdeau est le député qui avait en 1887 pris l'initiative d'une proposition destinée à interdire l'accès de l'école navale aux jeunes gens préparés au collège de Jersey dirigé par les Jésuites. M. Paul de Cassagnac lui répondit : « Le langage que vous venez de faire entendre est un crime national, monsieur. » C'est ce monsieur qui est aujourd'hui ministre de la marine.

2° La condamnation d'abord comme d'abus par le Conseil d'État, puis à 250 francs de dommages et intérêts par le tribunal de Bressuire (Deux-Sèvres), prononcée contre le curé des Aubiers. Son crime? Il avait refusé d'admettre à la première communion trois petites filles de l'école laïque qu'il jugeait insuffisamment préparées à ce grand acte...

Espérons que l'on ne s'arrêtera pas en si beaux chemins et que les sacrements seront bientôt administrés par autorité de justice. Cela nous promet de beaux jours!

3° La sentence prononcée par le conseil supérieur dans sa séance du 18 juillet courant à l'effet d'interdire, non pas dans les écoles officielles bien entendu, où depuis longtemps l'on n'enseigne plus le catéchisme, mais dans les écoles libres, le catéchisme de Mgr l'archevêque d'Aix.

Après le Conseil d'Etat se substituant au Curé pour se prononcer sur l'opportunité de l'administration des sacrements, voilà le Conseil supérieur de l'Instruction publique se faisant juge de l'orthodoxie des doctrines épiscopales.

4° L'annulation par le Conseil de Préfecture de l'Ardèche (dans sa séance du 19 juillet 1892), des élections municipales de la commune de Rochessauve, pour la raison que le maire conservateur avait fait distribuer dans la commune, l'exposé de la situation faite à l'Eglise de France connu sous le nom de déclaration des Cardinaux. Nos adversaires peuvent faire distribuer tous les pamphlets électoraux qu'il leur plaît, il paraît que cela n'a aucune influence sur les électeurs! Mais distribuer une lettre d'Evêque cela n'est pas permis; c'est une manœuvre électorale!

5° La condamnation par le Tribunal de Saint-Dié (Vosges), de M. l'abbé Mangin, curé de Champdray, coupable, paraît-il, d'avoir fait dans un sermon la critique des actes du gouvernement (21 juillet);

6° L'approbation définitive donnée par le Conseil d'Etat au décret prononçant la désaffectation du presbytère de Saint-Sernin, à Toulouse (2 juillet).

7° Le refus d'autorisation d'acceptation de deux legs faits à l'école congréganiste d'Ambérieu (Ain) et à la fabrique de Saint-Germain-Lespinasse (Loire) en faveur de l'école congréganiste de cette commune;

8° Enfin la petite manifestation de M. le maire de Montluçon, dénonçant les sœurs de l'école congréganiste qui ont, *au mépris des arrêtés municipaux, organisé une procession d'enfants pour se rendre en grande pompe à l'église de la place de la République, bannières et idoles (sic) en tête*. Aussi ce digne émule de Chion-Ducollet promet-il de prendre l'an prochain les mesures nécessaires pour empêcher les sœurs de recommencer.

Voici d'ailleurs les distributions de prix :

Nous verrons bien à cette occasion, si, à défaut d'actes que nous attendons toujours, le gouvernement ou ceux qui seront chargés de parler en son nom, nous donneront au moins de bonnes paroles! Si cela se produit, nous ne manquerons pas de le noter ici, et nous donnerons volontiers à qui de droit un prix de sagesse!

AFFAIRES DE L'UGANDA

RAPPORT DU CAPITAINE LUGARD

Voici les passages principaux du rapport adressé à la Compagnie de l'Afrique orientale anglaise par le capitaine Lugard.

Kampala, 11 février.

Le 12 janvier, l'évêque français étant allé à Mengo, à la rencontre de prêtres nouvellement arrivés, expédia sa correspondance sans attendre le départ de notre courrier qui devait avoir lieu deux ou trois jours plus tard.

Presque aussitôt après, la paix fut troublée, des conflits s'élevaient chaque jour entre catholiques et protestants, et dans chaque circonstance, autant que j'ai pu m'en assurer, les catholiques étaient les agresseurs.

Pour cette raison et pour d'autres, dans le détail desquelles je n'ai pas à entrer ici, j'acquis la conviction que les prêtres récemment arrivés avaient apporté la nouvelle que les journaux anglais parlaient de l'abandon de l'Ouganda. Forts de ce rensei-

gnement, les catholiques étaient décidés à amener une crise. Finalement, un catholique assassina un protestant dans la rue, à Mengo. Le roi auquel je m'étais adressé, refusa de punir l'assassin, et comme j'insistai, il me fit répondre que, si j'intervenais à propos de cette affaire, il massacrerait tous mes soldats et s'emparerait du fort de Mengo.

C'était la première fois, depuis mon arrivée dans l'Ouganda, qu'on osait tenir en plein conseil un langage aussi arrogant.

Pendant plusieurs jours, les partisans des Français ne cessèrent d'affluer à Mengo et, le 24, le rappel ayant battu pendant la nuit, le parti français se trouva le lendemain sous les armes; et alors que j'étais en négociations avec le roi et que je m'efforçais d'éviter un conflit sanglant, le parti français, supérieur en nombre, commença l'attaque, portant tous ses efforts contre la forteresse de Kampala.

Je le repoussai avec mon canon Maxim. Il s'enfuit dans la ville en pleine déroute. Malheureusement, il avait trouvé moyen d'enlever avec lui le roi. Or, la population de l'Ouganda est très attachée à son roi et ne veut obéir qu'à lui. J'offris donc de réinstaller le roi et le parti français dans la situation exacte qu'il occupait avant le conflit et d'oublier la guerre. Le roi répondit qu'il voulait bien revenir, mais l'évêque français, qui m'avait cependant promis de le faire revenir, l'exhorta, au contraire, à ne pas accepter mes propositions, et il resta même auprès de lui.

Je n'avais plus qu'une chose à faire: attaquer la ville. L'ennemi en fut chassé avec de fortes pertes; il se réfugia dans le Boudou.

La situation est très critique sur notre gauche; nous avons le parti français en forces considérables. Devant nous, nous avons les musulmans qui n'ont pas encore pris parti, et l'on dit que, pour nous prêter main-forte, ils poseraient des conditions impossibles; qui, si même on les acceptait, aboutiraient à des conflits sanglants au sujet du partage des terres conquises. Sur notre droite, les Subabandji païens, qui se sont mis en rébellion contre la tyrannie constante de deux sectes et contre les expulsions de propriété dont ils étaient les constantes victimes. De plus, tout le bas peuple nous est hostile.

Nos troupes se composent de 500 fusils. Dix pour cent des hommes sont malades. Nos communications avec les troupes soudanaises sont coupées. Si le roi ne nous revient pas, les indigènes protestants nous abandonneront; nous courrons le danger de manquer de vivres.

Le capitaine Lugard termine en demandant de nouveaux officiers; il demande en même temps à rentrer en Angleterre pour réfuter les allégations des prêtres français.

Le 7 mars, en transmettant la dépêche du capitaine Lugard, le capitaine Williams demande une pièce de campagne, un canon Hotchkiss ou Nordenfeld. La situation s'améliore, dit-il, l'autorité de la Compagnie britannique sera bientôt fermement établie.

Le capitaine dit que, s'il ne peut s'emparer de Mwanga qui est sur le territoire allemand, il s'emparera de ses deux neveux avec le concours des Allemands.

Il y a lieu de signaler la contradiction évidente qui existe entre ce récit et les instructions générales que le capitaine Lugard avait reçues.

Il avait pour mission de faire observer la neutralité entre les sectes religieuses qui se contrebalançaient dans l'Ouganda. Or, il reconnaît lui-même que sa situation est précaire et qu'il a presque tout le monde contre lui.

La majeure partie de la presse anglaise trouve que ce document est une réfutation éclatante de la version donnée par les Pères blancs. Il y a lieu toutefois de noter le *Daily News*, qui tire les conclusions suivantes :

Il nous paraît évident que la difficulté ne peut être tranchée par les réclamations de deux sectes irritées et que cette querelle devra être réglée par les deux gouvernements.

En fin de compte, les droits des Français et des catholiques devront s'adapter à la nouvelle situation politique.

En tout cas, la création de la Compagnie de l'Est-Africain n'a pas été un chef-d'œuvre politique, et lord Salisbury peut s'estimer heureux de la fin prochaine de son administration.

RÉPONSE AU RAPPORT DU CAPITAINE LUGARD.

Maison-Carrée, le 19 juillet 1892.

Il y a quinze jours, nous avons répondu au résumé du rapport du capitaine Lugard, envoyé de Zanzibar au *Morning Post* par télégramme. Le rapport écrit est enfin arrivé. Nous en trouvons les principaux passages dans le numéro du 16 juillet de l'*Univers* qui nous est parvenu aujourd'hui.

Il ne contient presque rien de neuf, soit dans l'exposition des faits, soit dans les calomnies lancées contre nos chrétiens et nos missionnaires. Puisqu'on répète les mêmes accusations mensongères, nous nous voyons dans l'obligation de répéter les mêmes réponses, en y

ajoutant quelques mots à l'adresse des divers griefs dont la dépêche n'a pas parlé.

1° Nous lisons dans ce rapport que, presque aussitôt après l'arrivée des nouveaux missionnaires envoyés il y a un an, *la paix fut troublée. Des conflits s'élevaient chaque jour entre catholiques et protestants, et, dans chaque circonstance, autant que j'ai pu m'en assurer, les catholiques étaient les agresseurs.*

M. Lugard voudrait faire croire que l'arrivée de nos nouveaux confrères a été le signal des troubles. Cette insinuation perfide n'est que trop démentie par les faits, comme le constate la lettre qui suit, écrite par Mgr Hirth, six mois avant nos désastres.

Lettre de Mgr Hirth à Mgr Livinhac.

Sainte-Marie de Rabuga, 24 juillet, 1891.

« MONSEIGNEUR ET TRÈS VÉNÉRÉ PÈRE,

« Depuis longtemps déjà, combattus plus ou moins sourdement par les protestants, nous sommes de nouveau menacés aujourd'hui d'une persécution violente et sanglante : c'est ce qui me fait jeter le cri d'alarme.

« Il y a dix-huit mois environ que les chrétiens ont ramené Mwanga sur le trône, après avoir expulsé, dans une lutte héroïque, les Arabes musulmans qui n'avaient guère occupé le pays qu'une année environ. Catholiques et protestants avaient uni leurs efforts pour reconquérir, pied à pied, tout l'Ouganda. Les catholiques étaient deux fois plus nombreux que les protestants ; mais, dans le partage du pays, les hérétiques, grâce à leur audace et à leurs procédés iniques, obtinrent pour eux plus de la moitié des provinces. Ce partage s'est fait de telle sorte que chaque chef, grand ou petit, a sous lui un sous-chef de la religion contraire. Dans l'Ouganda, tout est tellement divisé et réglé que tous, jusqu'au dernier, exercent quelque charge. Avec l'ardeur du prosélytisme des Baganda, un pareil état de choses devait amener bientôt des conflits, d'autant plus que les protestants ont à leur tête le Katikkiro ou premier ministre, dont l'ambition ne connaît point de bornes : sous prétexte de zèle et de religion, il rêve, à son profit, domination absolue sur tout l'Ouganda.

« Pendant quelque temps, les protestants, semés partout au milieu des catholiques, espéraient séduire ceux-ci ou les intimider pour les faire apostasier ; mais c'est le contraire qui est arrivé. Beaucoup d'hérétiques de bonne foi ont été gagnés par les nôtres, et le nombre de ceux qui abjurent l'hérésie est toujours plus nombreux.

« Le Katikkiro, voyant son parti compromis, nous fait, depuis six mois surtout, une guerre acharnée. L'arrivée des premiers officiers anglais, avec une petite armée de la côte, l'a rendu plus audacieux que jamais. Tous ceux qui se convertissent au catholicisme sont chassés impitoyablement de leurs places et dépouillés, non seulement de leurs charges, mais bien souvent de tous leurs biens personnels. Tout cela n'a pu arrêter le mouvement de la grâce de Dieu : les conversions continuent.

« Ces jours derniers, enfin, les protestants ont voulu se compter. Toutes leurs troupes se sont réunies autour du Katikkiro, et les troubles ont éclaté à l'occasion de l'érection, à la cour, d'un grand mâât portant l'ancien drapeau de Mtésa : les ennemis du roi se sont entendus pour y reconnaître un drapeau catholique. Mwanga a été obligé, lui aussi, de réunir ceux de ses hommes qui lui sont demeurés fidèles, c'est-à-dire les catholiques, et, depuis plusieurs jours, nous n'entendons plus au pied de notre colline que des cris de guerre et les battements frénétiques du tambour. Les catholiques sont bien supérieurs en nombre, mais les hérétiques l'emportent par l'audace ; d'ailleurs, il semble que tous les moyens leur sont bons pour faire triompher le protestantisme dans tout le pays.

« Se voyant si faibles, ils ont immédiatement menacé Mwanga de faire cause commune avec les musulmans, qui sont encore une dizaine de mille sur les frontières de l'Ouganda. Cette tactique est, dit-on, l'œuvre des prédicants de l'erreur. Unis aux musulmans, les protestants sont plus forts que les catholiques : aussi Mwanga, cédant à la crainte, a-t-il capitulé.

« L'officier anglais qui reste dans l'Ouganda avec quelques hommes seulement de garnison (les autres troupes font la chasse à Emin-Pacha, qui, depuis trois mois, est rentré dans sa province) a obtenu de lui, en faveur du parti protestant, la moitié des îles Sésé, jusqu'ici à peu près exclusivement catholiques. La prise de possession par les hérétiques a commencé aussitôt par l'expulsion de tous les catholiques ; c'est ainsi que, sous notre régime, on entend la liberté du culte, stipulée pourtant dans le contrat passé entre Mwanga et le premier officier anglais qui a pénétré en Ouganda.

« Les îles Sésé étaient pour les catholiques leur dernier refuge en cas de défaite sur terre ferme, et voilà que l'ennemi nous a coupé la retraite.

« Les protestants, enhardis par leurs premiers succès, ne

peuvent s'arrêter : tous les jours, leurs cris retentissent plus furieux. Ils sont loin de désarmer : la guerre est imminente. »

On voit, par ce qui précède, combien le rapprochement que fait le capitaine Lugard entre l'arrivée de nos confrères et le commencement des hostilités est mal fondé. Ce sont des victimes plus nombreuses qui viennent se jeter, inconscientes, dans le guet-apens qu'on prépare à leurs néophytes, voilà tout. Que pouvaient faire, en effet, six pauvres missionnaires arrivant sans armes et sans escorte ? en quoi leur venue pouvait-elle inviter les chrétiens à entrer en guerre ?

Il est une autre coïncidence plus significative que ne fait pas remarquer M. Lugard et que nous allons indiquer à sa place. C'est celle-ci : Comment se fait-il qu'après tant d'attaques simulées depuis un an, pour se compter et essayer leurs forces, les protestants n'ont attaqué nos catholiques qu'après l'arrivée d'un ravitaillement d'armes et de munitions, d'un renfort de mille Nubiens enlevés à Emin-Pacha, et une distribution générale faite par le fort anglais à tous ses partisans, les jours précédents ? Nous le défions, lui et ses avocats, de prouver que tout n'était pas préparé de longue main. Il n'attendait qu'un prétexte pour assaillir nos catholiques et en finir avec eux. Voilà la vérité.

2° *Dans chacun de ces conflits, ajoute M. Lugard, autant que j'ai pu m'en assurer, les catholiques étaient les agresseurs.* Admironons ici le joli correctif dont se sert notre modeste capitaine. Il a raison de dire : autant que j'ai pu m'en assurer ; ou plutôt, il devrait ajouter : par autrui, car, ne sachant pas la langue, il lui était absolument nécessaire de s'en rapporter aux autres. « Aucun de ces messieurs du fort, nous écrivait Mgr Hirth, ne connaissant le moindre mot de Kiganda, il n'est pas étonnant qu'ils soient souvent trompés. La comédie (c'est-à-dire les faux rapports des noirs ou des ministres protestants) durait ainsi depuis un an. » On ne saurait donc trop plaindre sa confiance aveugle en des noirs, qui avaient intérêt à le tromper, ni trop condamner les révérends, qui se gardaient bien de le détromper, mais, au contraire, par jalousie et par intolérance, tiraient profit, pour attirer vers eux de nouveaux catéchumènes, de ses erreurs et de ses partialités.

« Les catholiques étaient toujours les agresseurs. » C'est facile à dire, mais des preuves, en avez-vous, M. Lugard ? Nous, nous avons les preuves du contraire. Voici quelques faits :

Étaient-ils les agresseurs, lorsqu'au lendemain de votre arrivée dans l'Ouganda, dans le courant de janvier, vos protestants dévalisent plus de cinquante de nos catholiques sur tous les chemins de la capitale, leur enlevant médailles et chapelets, pour les fouler aux pieds, comme de véritables iconoclastes. Ne voulant pas se battre, quoiqu'ils fussent les plus nombreux, ils vous donnent la liste de leurs assaillants. Or, qu'en avez-vous fait ? Vous l'avez passée au bishon, et tout est resté là.

Étaient-ils les agresseurs, le 16 et le 18 juillet, quand le Katikkiro, protestant, fit frapper le tambour de guerre et réunir tous ses gens, puis s'excusa insolemment devant le roi, en disant que c'était un homme ivre qui l'avait frappé ?

Étaient-ils les agresseurs le jour où, vous-mêmes, monsieur Lugard, poussé à bout par les vôtres, qui étaient sur le point de se précipiter sur nos catholiques, les avez menacés de tirer sur eux ; et tout rentra immédiatement dans l'ordre. Plût à Dieu que vous eussiez toujours montré la même justice ! Mais, sans doute, vous n'étiez pas encore prêt à ce moment ; vos mercenaires nubiens et votre ravitaillement ne vous étaient pas encore arrivés...

Enfin, car il faut s'arrêter (il nous serait, en effet, facile de continuer cette triste énumération), étaient-ils les agresseurs, le jour de la lutte suprême où, patientant depuis plus d'un an, ils n'ont enfin répondu qu'après que les vôtres eurent tiré les deux premiers coups de feu. Ils prévoyaient pourtant bien ce qui les attendait, puisque, venant demander à nos pères quelques objets de piété qui, au moment suprême, leur rappelleraient les grandes vérités de la foi, ils entendaient depuis plusieurs jours retentir à leurs oreilles ce sarcasme cruel et significatif : « A vous autres, catholiques, on distribue des croix et des médailles ; à nous, on nous donne des fusils et des cartouches ? »

Faire des victimes, c'est une cruauté ; mais les insulter ensuite et vouloir les faire passer pour des bourreaux, c'est une lâcheté.

3^o *Forts de ce renseignement, les catholiques étaient décidés à amener une crise.*

Chose étrange ! Les catholiques voient, dites-vous, que les Anglais et les soldats aguerris, qu'ils ont amenés de la côte ou enlevés à Emin-Pacha, sont sur le point de se retirer avec leurs canons, et priver ainsi le parti protestant de sa plus grande force.

Et ils se seraient hâtés d'amener une crise avant le départ de ces derniers ! Vraiment, M. Lugard voudrait faire passer les Baganda pour des gens de bien peu d'esprit. Stanley ne les a pas jugés tels. N'était-il pas, au contraire, de leur intérêt le plus élémentaire, s'ils avaient eu l'intention d'attaquer les protestants, d'attendre que ceux-ci fussent réduits à leurs seules ressources ? Cet argument nous paraît tellement naïf que nous nous demandons s'il se trouve dans le rapport en question. Rien d'impossible, cependant ; n'est-il pas dans les destinées du mensonge de s'empêtrer dans les lacets mêmes qu'il prépare pour les autres ?

4^o *Finally un catholique assassina un protestant !...*

Quel vague dans cet exposé ! La cause réellement occasionnelle est traitée d'une façon bien légère. On voit que M. Lugard essaye de se dérober sans rien expliquer...

... *tua un protestant...* Quel est-il, ce protestant ? Il eût été utile de réduire à leur juste valeur, par un nom propre, les fables répandues par le *Morning Post* et consorts autour des noms de Mlondo et du Katikiro.

... *tua un protestant...* Et dans quelles circonstances, s'il vous plaît ? Encore une explication absolument nécessaire que vous ne donnez pas et qu'il serait pourtant très utile de connaître, puisqu'elle change absolument le cas en question. Puisque vous ne racontez pas les faits, nous allons les citer pour la troisième fois, en rectifiant le mot incorrect *dans la rue de Mengo* :

Voici les faits : l'anarchie régnait depuis quinze jours... assassinats, enlèvements de fusils, devenaient toujours plus fréquents, surtout au détriment des catholiques.

Le capitaine Lugard voulut juger lui-même un de ces procès. Il s'agissait d'un chef catholique, Mongolaba, qui avait été attaqué dans sa maison par les gens d'un chef protestant appelé Muwanika, armés jusqu'aux dents et munis de torches incendiaires. Aux coups de feu, Mongolaba répondit par des coups de feu et un des agresseurs tomba mort.

Voilà le fait qui a servi de prétexte à tous les massacres racontés dans nos dernières lettres. Le capitaine Lugard voulait donc faire condamner Mongolaba.

Le roi ne voulait pas consentir à punir un homme qui s'était trouvé dans le cas de légitime défense...

Pendant que le fort parlemente avec la cour pour obtenir ce qu'il appelait justice, il fit distribuer de nuit des centaines de fusils, et le reste, on le sait.

Eh bien ! nous le demandons, peut-on accuser Mwanga d'avoir mal agi en cette circonstance, alors que les agents de la compagnie avaient auparavant refusé de lui livrer un de leurs adeptes qui, la nuit, avait tenté de l'assassiner ?

Quant aux menaces que Lugard met dans la bouche du roi, elles paraissent bien invraisemblables. Mwanga avait supporté patiemment les insolences de son Katikkiro protestant, alors qu'autrefois, d'un mot, il aurait pu l'envoyer à la mort ; lui qui a entendu retentir à ses oreilles des paroles comme celles-ci : « Gare à toi le jour où l'Angleterre aura la force ! » sans répondre à une telle provocation, et cela, lorsqu'il était le plus fort, comment croire qu'ayant conscience de sa faiblesse, il l'eût oubliée à ce point.

Puisque le capitaine ne sait pas un mot de Kiganda, il ignore peut-être ce dernier fait et le nom de celui qui a proféré cette menace ? Eh bien ! c'est M. de Winton. Il faut croire, du reste, que de telles idées couraient dans les cervelles de nos messieurs, puisque M. Bagge, de passage à Bukoba, avait osé dire que, « dès que l'Angleterre aurait la force, Mwanga serait bientôt étranglé. » — De pareils propos sont vraiment édifiants ! On ne s'étonnera pas ensuite que leurs fervents adeptes aient essayé de réaliser les désirs de leurs prédicants et de leurs maîtres. Aussi voyons-nous Siméon Muliagonya, traître et apostat, pénétrer, dans la nuit du 29 au 30 juillet 1891, dans le palais royal, pour tuer le roi, et se réfugier, le 20 septembre suivant, au fort anglais, où il trouve l'impunité de son crime à l'ombre du drapeau de la compagnie.

Nous défions encore M. Lugard de nier ces faits. Que deviennent donc quelques paroles, fussent-elles vraies, ce dont nous doutons fort, en présence d'un pareil attentat ?

5° « Pendant plusieurs jours, les partisans français ne cessèrent d'affluer à Mengo, etc. » Nous ne savons pourquoi ces messieurs jettent à la face de nos chrétiens, comme si c'était la plus grossière injure qu'ils pussent leur faire, le nom de parti français. Nos chrétiens étaient catholiques, et voilà tout. Ils ne se sont pas battus pour se donner à la France, qui leur avait autrefois refusé son protectorat, mais pour conserver leur foi.

Quoi qu'il en soit, nous prenons note de cette épithète. C'est donc la France qu'ils ont essayé de viser en massacrant de pauvres noirs que nous avions convertis, en emprisonnant nos confrères, puis en les expulsant du Buganda.

... ne cessèrent d'affluer à Mengo. Quoi d'étonnant que le roi appelât pour le défendre ses catholiques fidèles ? Ne savait-il pas qu'on voulait en finir avec lui, et qu'on avait distribué des armes à ses ennemis jusque dans les provinces les plus éloignées ? Ce n'est pas à l'attaque que le roi se préparait, mais à la défense.

« Alors que j'étais en négociations avec le roi et que je m'efforçais d'éviter un conflit sanglant... »

Si M. Lugard avait eu réellement un désir de la paix aussi sérieux qu'il veut le faire paraître, comment se fait-il qu'il se préparait à la guerre avec tant de soin ? Mgr Hirth nous écrit, en effet : « Pendant que le fort parlementait avec le roi pour obtenir ce qu'il appelait justice, il fit distribuer de nuit des centaines de fusils de l'armée anglaise ; même distribution avait déjà été faite quelques jours auparavant dans la capitale du Pokino, au Buddu. »

Voilà qui le condamne. Mais soit ; supposons un instant qu'il ait sincèrement voulu la paix... c'est possible ; ces noirs fanatiques étaient capables d'agir en conséquence : « Attaquons d'abord, nous nous replierons ensuite sur le fort, il sera bien obligé d'entrer en ligne. » Comment ose-t-il prétendre que ce sont les catholiques qui ont commencé l'attaque et essaye-t-il de faire croire qu'elle aurait été dirigée directement sur lui ? Il veut donner le change. Il n'y parviendra pas, car l'ordre des faits est clairement indiqué dans la lettre de Mgr Hirth.

Voici le passage en question :

Bukoba, 10 février.

« ... Le dimanche, 24 janvier, l'affaire éclata : dans la matinée, plusieurs coups de feu isolés retentirent ; vers 2 heures du soir, deux nouveaux coups donnèrent le signal. *Les catholiques durent répondre.* Leur premier coup abattit Sembera Makay, un des sept diacres protestants, au moment même où il couchait en joue un des nôtres. Ce fut tout à coup une mêlée épouvantable sur une surface de deux lieues carrées qu'occupe la capitale. La lutte était par trop inégale... Les catholiques devaient être écrasés par les protestants seuls, et ils avaient encore tout le fort anglais contre eux. Mais les catholiques combattaient pour leur foi.... Cinq fois de suite, Mjasi accula les bandes des protestants jusque sous le fort anglais. La cinquième fois, il montait à l'assaut du fort sous le feu même de deux mitrailleuses qui fauchaient les guerriers tout autour de lui. Il dut s'arrêter, les munitions lui manquaient, ainsi qu'à ses hommes... »

Il est facile de le voir, ce drame épouvantable est assez sim-

plement raconté pour prouver : 1° que les premiers coups sont partis des rangs des protestants; 2° que la tactique de ceux-ci a été d'attirer nos catholiques sous le fort anglais pour leur faire essayer tout le feu de son artillerie; et 3° que nos néophytes ne se sont définitivement précipités sur Kampala qu'après avoir subi les décharges de ses mitrailleuses et des soldats qui y étaient cachés.

6° Lugard voudrait encore faire croire que le roi a été enlevé malgré lui par nos catholiques. C'est ridicule. Mwanga n'est plus un enfant. Il était libre de ses mouvements; s'il avait voulu se livrer aux protestants, il l'aurait bien pu faire depuis longtemps.

Il accuse encore notre vénéré vicaire apostolique de s'être opposé au retour de Mwanga, affirmation aussi gratuite que les autres. Comment! Lugard venait de faucher avec ses mitrailleuses la fleur de ses guerriers, et Mwanga eût été assez simple pour aller baiser la main de ses pires ennemis, *si on ne l'avait empêché*. C'est un comble!

7° *Je n'avais plus qu'une chose à faire : attaquer la ville (lisez l'île de Bulingugwe, où Mwanga s'était réfugié).*

Faisons remarquer que l'attaque eut lieu à l'improviste, alors que les négociations n'étaient pas encore rompues. C'était donc une attaque contre le droit des gens, un acte digne de sauvages plutôt que d'hommes civilisés. Lugard, furieux d'avoir manqué son coup le 24 janvier en laissant au roi le temps de fuir avec le reste de son armée, voulait l'amuser par de fausses négociations, laisser aux barques le temps de se réunir et se précipiter sur l'île pour s'emparer brutalement de Mwanga. Voici, en effet, comment les faits se sont passés (c'est toujours Mgr Hirth qui parle):

« Nous étions tous sur les bords du lac, sauvant avec nous nos effets les plus précieux ou les plus indispensables. Je me rendis encore une fois chez le roi, à cinq minutes, pour lui faire mes adieux. Il était deux heures du soir. En chemin, je vis une quinzaine de barques se précipiter à toutes rames vers l'île. Tout à coup, les coups de feu se mirent à pleuvoir sur la hutte royale, avec un fracas épouvantable dans les taillis qui nous entouraient: c'était la mitrailleuse Maxim qui combinait son feu avec celui des barques bondées de soldats.

« Le roi me saisit par la main et m'entraîna; si nous n'avons pas été criblés, c'est bien encore le bouclier du Seigneur qui nous recouvrait. »

8° *L'ennemi en fut chassé avec de fortes pertes et se réfugia dans le Buddu.*

Pour être complet, M. Lugard devrait dire comment il en chassa l'ennemi, et raconter les actes de sauvagerie dont cette île a été le théâtre. Puisqu'il a soin de les cacher (il a au moins la pudeur d'en rougir), nous allons le faire à sa place en donnant la suite de la lettre précitée.

« Avec nous fuyait une foule de femmes et d'enfants. Combien tombèrent !

« Nous eûmes bientôt gagné l'autre bord de l'île; les balles ne pouvaient plus nous atteindre. Mais là, quel spectacle ! Quelques rares pirogues seulement, et une foule de trois à quatre mille personnes se jetant à l'eau pour s'y accrocher : c'était navrant ! Quels cris ! Quelle fusillade ! Quelle noyade ! Le roi fut poussé dans une barque; je dus le suivre sans pouvoir même songer aux six confrères que je laissais derrière moi. Nous fûmes bientôt au large. Du haut lac, nous vîmes la flamme trahir la présence de l'ennemi dans l'île. Elle leur fut disputée pied à pied; il y avait là Gabriel avec le reste de nos plus braves, le Fundi, Kangao, Kaggero, tous les pages du roi. Ils se massèrent sur la crête boisée de l'île; les coups de feu les poursuivirent jusqu'à la nuit.

« Et les Pères ? Je ne les ai plus revus depuis. On me dit que, dès les premiers coups de feu, ils se précipitèrent aussi vers les barques; il n'en restait qu'une. Ils se jetèrent dedans et y firent monter des chrétiens, tant, tant, que la barque se brisa sur le bord. Ils durent se résigner encore une fois à la mort; on me rapporte qu'ils allèrent eux-mêmes au-devant, évitant de se mêler aux combattants. Ils purent se livrer aux Baganda avant d'être frappés et ceux-ci, par un reste d'humanité, se contentèrent de les dépouiller de tout ce qu'ils avaient, leur enlevant même leurs chapeaux; leurs enfants furent dépouillés complètement; ils furent traînés dans l'eau jusqu'aux premières barques et déposés sur le continent, où ils trouvèrent, je crois, le capitaine. Ils furent conduits au fort, où ils sont prisonniers. A la faveur de la nuit, tout ce qui n'avait pas été tué dans l'île fut délivré par les barques du continent. »

Nous pourrions suivre le capitaine dans la seconde partie de son rapport et écouter les lamentations qu'il fait sur la situation critique où il se trouve, la difficulté qu'il rencontre à gouverner sans le roi légitime, etc. Qu'il nous suffise de relever une phrase : *Tout le bas peuple nous est hostile.*

La situation est critique, c'est vrai, très critique. Mais à qui la faute ? Si ces messieurs avaient été plus politiques, si, au lieu de menacer le roi de mort, ils lui avaient conservé son prestige ; s'ils lui avaient rendu justice quand on a voulu l'assassiner au lieu d'assurer l'impunité à son assassin ; si, au lieu de favoriser partout et toujours les rebelles protestants, ils avaient usé d'impartialité à l'égard de tous, ils ne se seraient pas aliéné l'esprit de la population, scandalisée de la façon dont on traitait son roi, qu'elle regardait naguère presque comme une divinité.

Que dire aussi de leur infâme politique à l'égard des musulmans, et des conséquences que leur manière d'agir à leur égard peut avoir pour l'Afrique équatoriale tout entière. Laissons Mgr Hirth nous les décrire. Elles méritent d'attirer l'attention de tout homme qui désire pour l'intérieur de l'Afrique l'avènement de la véritable civilisation par la Croix et l'Évangile :

« Je n'en suis pas moins sûr que Dieu ressuscitera la foi au Nyanza, malgré les efforts que fait maintenant la Compagnie *East Africa* pour nous asservir au joug musulman. Les dernières lettres du capitaine Lugard à Mwanga menaçaient toujours ce dernier de donner l'Ouganda à Mbogo, roi des Baganda musulmans. Que les protestants le préfèrent, cela est tout à fait logique. Mais, hélas ! tant de conférences en Europe n'ont-elles donc pu aboutir qu'à ce triste résultat en faveur de nos pauvres noirs ? « Si Mwanga avait été libre depuis une « année, il n'y aurait plus maintenant de royaume musulman « par ici, » partant, plus de traite. Mais ce n'était pas là le compte des officiers de la compagnie anglaise ; l'un d'eux même me disait naguère : « Parmi les trois sectes connues au Nyanza, « protestants, catholiques et musulmans, je préfère de beau- « coup ces derniers. » A ces derniers, en effet, il a bâti, au fort, une mosquée et une école. C'est l'aveuglement qui le fait parler contre les catholiques, mais il semble rendre justice aux protestants, dont la morale est aussi basse que celle des musulmans. »

Telle est la vérité sur les tristes événements de l'Ouganda ; tels sont les faits que le rapport de M. Lugard essaye en vain ou de taire, ou de voiler, ou de dénaturer.

Aux esprits impartiaux de juger.

(*Un ancien missionnaire de l'Ouganda.*)

LA CRIMINALITÉ DE L'ENFANCE

A PROPOS DE LA CONDAMNATION DU CURÉ DE VERCEL

Un récent jugement du tribunal de Baume-les-Dames (Doubs) a condamné M. le curé-doyen de Vercel à quatre mois de prison pour avoir médité en chaire des lois qui ont organisé en France l'enseignement sans Dieu. Parmi les considérants de ce jugement, il en est un qui mérite tout particulièrement d'être relevé. Le voici en résumé :

« Attendu que le curé de Vercel a prétendu dans son sermon que la criminalité est en croissance depuis l'application des lois scolaires, tandis que les statistiques officielles établissent que, depuis un certain nombre d'années, au contraire, le nombre de crimes diminue; attendu la mauvaise foi dont il fait preuve sur ce point, etc., etc... »

A ce singulier considérant, qui affirme mais ne prouve pas, ce qui est toujours très commode, nous nous bornerons à répondre par des citations et par des chiffres.

Les citations, nous les emprunterons à un magistrat, dont nous espérons bien que les juges de Baume-les-Dames ne suspecteront ni la compétence, ni la bonne foi. Il s'agit de M. Guillot, juge d'instruction au tribunal de la Seine, membre de l'Académie des sciences morales et politiques :

Voici ce qu'il écrit dans son livre, *Paris qui souffre* (1888) :

Page 252 : « On remarque dans leurs actes (des jeunes criminels), une recherche de lubricité, une forfanterie du vice qui ne se rencontrent pas dans l'âge le plus avancé. Il ne peut échapper à aucun homme sincère, quelles que soient ses opinions, que l'effrayante augmentation de la criminalité chez les jeunes gens a coïncidé avec les changements apportés dans l'enseignement public; ce doit être pour la conscience de ceux qui ont cru trouver le progrès dans cette voie nouvelle un lourd souci que de voir la jeune génération se distinguer par sa perversité brutale. »

Page 257 : « Aussitôt que l'enfant du peuple a appris à lire, loin de le protéger, sa petite instruction ne sert qu'à l'exposer davantage; ce qui est un bien en principe devient un danger en fait. Depuis quelques années je n'ai jamais rencontré de jeune assassin qui n'eût reçu une instruction primaire assez développée et montré un goût très marqué pour la mauvaise littérature. »

Page 258 : « L'instruction universelle a entraîné la lecture universelle, mais le catéchisme avec ses leçons si claires de morale pratique est ce qu'on lit le moins. »

D'autre part nous lisons dans le *Temps* (janvier 1890) :

« Il est certain que séparé des principes religieux l'enseignement de la morale est impossible à donner par le maître d'école. »

Et plus récemment dans le *Siècle*, dans un article concernant le patronage des détenus et des libérés :

« La criminalité et la récidive prennent des proportions effrayantes, et, chose plus grave, l'âge des criminels va sans cesse s'abaissant. Des adolescents, presque des enfants, commettent maintenant des crimes qui n'étaient autrefois le fait que d'hommes complètement formés.

« Le remède à cet état de choses n'est pas facile à trouver. Chacun suivant ses convictions morales, politiques ou religieuses suggère un moyen, critique ceux des autres, et, en attendant, le mal grandit sans cesse. »

Voilà pour les citations qu'il serait très facile de multiplier. Quant aux chiffres, nous les empruntons aux comptes-rendus de l'administration de la justice criminelle en France (publiés par le ministre de la Justice), ils montrent l'augmentation continue de la criminalité de l'enfance.

Comptes-rendus de l'Administration de la justice criminelle en France (publiés par le Ministre de la Justice).

TABLEAU XXXIII.	1886	1888
Prévenus âgés de moins de 16 ans	4.937	6.342
Prévenues âgées de moins de 16 ans	659	1.809

RÉCIDIVISTES

Décisions rendues contre des accusés déjà condamnés :

en 1884	89.169
en 1885	91.332
en 1886	92.825
en 1888	95.871

L'année 1888 est la dernière connue.

Affaires jugées par les tribunaux correctionnels.

RAPPORT DE 1887 (PAGE XIX)

En 1886	187.720
En 1887	191.108

Criminalité générale (proportion des accusés et prévenus jugés à la requête du ministère public, par 100,000 habitants.

RAPPORT DE 1887 (PAGE LXIII)

En 1876	489	En 1882	500
» 1877	484	» 1883	518
» 1878	476	» 1884	536
» 1879	487	» 1885	552
» 1880	495	» 1886	540
» 1881	515	» 1887	552

Influence de l'Instruction

RAPPORTS DE 1887 ET 1888 (TABLEAU XIX)

RAPPORT DE 1880 (TABLEAU XX)

Degré d'instruction des accusés.

	Complètement illettrés	Sachant lire et écrire	Instruction supérieure
1888	949	3093	216
1887	1036	3065	197
1880	1205	2750	170

D'où il résulte que si le nombre des illettrés diminue, le nombre des accusés instruits augmente.

Citations et chiffres portent avec eux leurs enseignements, nous laissons à la bonne foi de la cour de Besançon, saisie présentement de l'appel de M. le curé de Vercel, le soin de les tirer.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort de M. TEISSERENC DE BORT, sénateur, ancien ministre. Il était né à Châteauroux (Indre), le 4 septembre 1814; à peine sorti de l'école polytechnique, il s'occupa d'études techniques relatives aux chemins de fer, fit paraître diverses brochures sur ces questions et fut chargé par le gouvernement de diverses missions en Angleterre, en Belgique, en Allemagne. Élu député de Pézenas (Hérault) en 1846, il prit rang dans la majorité conservatrice qui soutint la politique de M. Guizot. En 1848, il rentra dans la vie privée.

Aux élections pour l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, M. Teisserenc de Bort fut élu représentant de ce département; il siégea au centre gauche. Appelé le 22 avril 1873 à succéder à

M. de Goulard au ministère de l'agriculture et du commerce, il quitta le pouvoir avec M. Thiers, le 24 mai 1873.

Élu le 30 janvier 1876 sénateur de la Haute-Vienne, il reprit son portefeuille le 9 mars dans le cabinet Dufaure et proposa le décret qui décidait l'ouverture à Paris, pour l'année 1878, d'une exposition universelle. Il conserva son portefeuille dans le cabinet Jules Simon et ne le résigna que le 17 mai 1877. Il reprit alors sa place au centre gauche du Sénat.

Il rentra pour la troisième fois au ministère de l'agriculture et du commerce quand fut nommé le second cabinet Dufaure. En cette qualité, il présida, le 1^{er} mai 1878, l'inauguration solennelle de l'Exposition.

Après la démission du maréchal de Mac-Mahon, M. Teisserenc de Bort fut nommé par M. Grévy ambassadeur à Vienne (1879). Il occupa ce poste jusqu'au 17 avril 1880. Depuis quelques années, le rôle politique de M. Teisserenc de Bort était très effacé.

—

Jean GRANGE, l'écrivain populaire bien connu du monde catholique, vient de mourir à Limoges. La *Gazette du Centre* lui consacre la notice biographique suivante :

Nous avons à annoncer à nos lecteurs une bien douloureuse nouvelle : M. le chanoine Grange, qui avait dû s'aliter, il y a cinq ou six jours à peine, est mort hier (dimanche), dans l'après-midi, au moment même où sa famille se félicitait de l'amélioration apparente de son état et où tout semblait présager une prochaine guérison.

Les nombreuses personnes qui, en France et à l'étranger, connaissent le nom de Jean Grange et lisent ses ouvrages, s'associeront au deuil légitime de la famille et des amis de cet excellent prêtre, de cet écrivain si consciencieux, si fin, d'un commerce si facile, d'une si ferme droiture, d'un bon sens si rare.

Modeste vicaire, il avait cherché de bonne heure un supplément de ressources dans la littérature populaire. Grâce à la tournure de son esprit, à l'inaltérable bonne humeur de ses récits, à la fidélité de son observation, aux leçons de philosophie et de morale pratique qu'il semait sans affectation dans ses ouvrages, il avait réussi au delà de ses espérances.

L'*Ouvrier* n'a pas eu, depuis vingt ans, de collaborateur plus constant et plus apprécié. Son nom jouissait d'une très réelle popularité. Comme tous les vrais écrivains, il avait le respect de ses lecteurs. Aucun des romanciers qui s'adressent au public ouvrier et campagnard n'a réussi comme lui à varier ses récits, à rendre attachantes des histoires absolument irréprochables dans le fond comme dans les

détails, à plaire à ses lecteurs, en un mot à se concilier leur faveur sans jamais s'écarter de la vraisemblance et d'un réalisme sainement compris. Les héros de M. Grange sont modestes et laborieux comme lui; comme lui, ils disent des choses pleines de sens, et ses livres sont émaillés d'apophtegmes saisissants, d'excellents conseils qui ont plus d'une fois fait comparer le bon chanoine à Franklin, mais à un Franklin catholique. La comparaison ne lui déplaisait pas.

M. Grange a publié trente ou quarante volumes d'historiettes, nouvelles, petits romans, mélanges, dont plusieurs ont eu trois ou quatre éditions. Il écrivait aussi des articles de journaux, et plus d'une fois *l'Univers* reçut de lui des boutades étincelantes de bon sens et de logique serrée. Il a même, dans quelques vives brochures, dit leur fait aux francs-maçons, aux solidaires, aux conseillers municipaux ridicules, aux laïciseurs d'écoles et d'hôpitaux, à tous les petits tyrans, à tous les petits inquisiteurs, à tous les petits cabotins qui ont déchaîné sur nous la manie anticléricale et la furieuse haine de toutes les libertés.

Esprit éminemment robuste et sain, il ne promenait jamais ses lecteurs à travers des illusions décevantes ou des mirages dangereux. Il avait horreur des fadaises, des inutilités, des redondances et du pur remplissage.

Il n'aimait point le merveilleux purement imaginaire et le bannisait avec soin de ses ouvrages. Ajoutons que le style de ces derniers n'est nullement sans valeur. On y trouve de remarquables pages où l'observation est poussée très loin, des portraits extrêmement ressemblants et d'une vie intense, de délicieux paysages où se complaît tout particulièrement le lecteur limousin ou marchois, car il aimait son pays et s'associait avec plaisir aux travaux collectifs concernant notre province.

C'était un vrai prêtre, entièrement dévoué à son ministère, rigide observateur de ses devoirs, soumis comme pas un à la discipline ecclésiastique. Tous ceux qui l'ont connu vicaire à Saint-Pierre de Limoges ou curé à Saint-Paul d'Eyjeaux lui rendront cette justice que Jean Grange, s'il était un écrivain distingué, était un prêtre avant tout. C'était un véritable chagrin pour lui de laisser à d'autres la moindre partie du service de son troupeau. Nous l'avons vu à Saint-Paul, un jour de grande fête, suivre du regard, les larmes aux yeux, de la chambre où le clouait la maladie, une procession à laquelle il n'avait pu présider. Ce ne fut pas sans un grand serrement de cœur qu'il se décida à donner sa démission; mais il avait une haute idée de la responsabilité du pasteur, et, ne pouvant obtenir un vicaire, il ne se crut pas le droit de conserver plus longtemps des fonctions dont il ne pouvait plus remplir tous les devoirs. Il se retira à Limoges et revint, comme prêtre libre, prêter son concours au vénérable curé de Saint-Pierre.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les élections du 31 juillet. — Étranger.

4 août 1892.

Les républicains peuvent triompher : ils enlèvent aux conservateurs environ 160 sièges aux conseils généraux, dont un tiers a été renouvelé le 31 juillet.

C'est le résultat des divisions actuelles, il ne nous surprend pas.

On connaît 1,355 résultats sur 1,421 élections au conseil général qui ont eu lieu dimanche. Ces résultats se décomposent comme suit :

Conseillers généraux républicains élus	1.040
Conseillers généraux conservateurs élus	201
Ballottages	114
Total	<u>1.355</u>

Les républicains gagnent 163 sièges et en perdent 9, soit un gain de 154 sièges en leur faveur :

Voici quelques particularités du scrutin :

Sénateurs républicains sortants réélus :

MM. Loubet, président du conseil ; Coste, Lades-Gout, Frédéric Petit, Guindey, Forest, Gravin, Magnier, Brunet, Neveux, Péronne, Magnin, Waddington, de Verninac, Jouffrault, Seblin, Labiche, Chaumontel, Jules Ferry, de Casabianca, Dusolier, de Savigny, Dauphin, Péraldi (élu dans deux cantons), Leclerc, Leporcher, Turgis, Guyot-Lavaline, Barrière, Lenoël, Roger, Cochery, Mazeau, Barbey, Margaine, Bizot de Fonteny, Chauvet, Desmoulins de Riols, Pauliat, Galtier, Griffé, général Deffis, Xavier Blanc, Maret, Malézieux, Bisseuil, Combes.

Sénateurs républicains sortants qui ont échoué :

MM. Trystram, Marquis, Campanan, colonel Meinadier.

Sénateurs conservateurs sortants réélus :

MM. Halgan, Poriquet, Martel, de Callac, de Raismes, de Carné, Porriquet, de la Bourdonnaye.

MM. Bernard-Lavergne, Durand-Savoyat et Pazat, sénateurs républicains, qui n'étaient pas sortants, ont été élus.

Par contre, M. Morellet, sénateur conservateur non sortant, a échoué.

Députés républicains sortants réélus :

MM. Sibille, Malausséna, Dubois, Evrad-Eliez, Merlou, Boudeville, Terrier, Isambart, Gavini, Horteur, Guillemaut, Rey, Talou, Vival, Goirand, David, Moroux, Lecomte, Darland, Brousse, Cambe, Thierry-Delanoue, Corneau, Ceccaldi, Lévêque, Cosmao-Dumenez, Le Borgne, Fidèle Simon, Lebon, Albert Ferry, Lorio, Chaulin-Servinière, Tassin, Razimbaud, Orsat, Folliet, Boucher, Dubost, Villemonte, Herbet, Gotteron, Viger, Lacôte, Cavaignac, Déroulède, Sarrien, Euzière, Bizot, Dujardin-Beaumetz, Graux, Vallé, Duchassient, Bonny-Cisternes, Laville, Guyot-Dessaigue, Legras, Clament, de la Batut, Hémon, G. Cochery, Silhol, Bonnefoy-Sibour, Bizouard, de Mondeville, Maruejous, Ouvré, Rivet, Bovier-Lapierre, Delpeuch, Dubois, Jonnart, Vacherie, Lascombe, Morel, Poincarré, Hély-d'Oïssel, Lebaudy, Guillemet, Garnier, Rambourgt et Leroy.

Députés républicains sortants ayant échoué :

MM. Hervieu et Martinon.

Députés conservateurs sortants réélus :

MM. des Rotours, Plichon, Lecour, de Bernis, de Ramel, Haussmann, Gamard, de Soland, Bourgeois, Dugué de la Fauconnerie, Gaillard, de Possesse, Nivert, du Bodan, Taillandier, Loreau, de Colombet, de Colbert-Laplace, Delafosse, de la Bassetièrre, Gauthier de Clagny, d'Arenberg, de Kermenguy, de Kergariou, de la Noue, de Largentaye, de Guilloutet, prince de Léon, Morillot, de la Martinière, Abrial, de Terves, de Maillé, Schneider.

Députés conservateurs sortants qui ont échoué :

MM. Olry, de Meyran, de Belleval, de Lareinty, Prax-Paris, de Montfort, Daynaud, de Soubeyran, Gusman Serph.

Députés républicains non sortants qui ont été élus :

MM. Lalou, Leydet, Legludic, Audiffred, Delpech.

M. Delahaye, député conservateur, a échoué.

La majorité passe de droite à gauche dans les départements de l'Eure, de la Sarthe et de l'Ille-et-Vilaine. Il en sera de même dans le Gers, car le conseil se compose actuellement de 15 républicains et de 11 conservateurs, et il y a trois ballottages.

MM. Cordier et Guérin, sénateurs républicains, sont en ballottage. Il en est de même de MM. de Saint-Martin et Rathier, députés républicains ; du baron Piérard, député conservateur, et de M. Vilfeu, conservateur rallié.

M. Marcou, sénateur républicain, devra, de son côté se soumettre à un second vote. Quoique seul candidat, il n'a pas obtenu le quart des électeurs inscrits. Il n'est donc pas élu.

Enfin, M. Wilson est en ballottage dans le canton de Montrésor (Indre-et-Loire).

Dans un ou deux cantons, le premier tour n'a pu avoir lieu, quelques bureaux n'ayant pu être formés.

La question de la réélection de M. Carnot à la présidence de la république commence à être discutée non seulement par divers journaux, au point de vue de certaines compétitions personnelles et d'intérêts de boutique ; mais, ce qui est plus grave, parmi les hautes sphères parlementaires ou simplement politiques.

« Attendons seulement 1894, disent les uns, et l'expiration du septennat en cours : ne diminuons pas avant l'heure le prestige du président. — Mieux vaut, réplique un autre, discuter la chose froidement et à distance que de la mêler aux compétitions fatales et aux passions de la veille du scrutin. » — Cependant le projet fait son chemin et l'on s'accoutume à une perspective que l'on n'envisageait hier que bien timidement et dans le secret.

Il suffit de signaler que cette question est dans l'air, semée par des mains habiles. A ne prendre que les principes, il y a beaucoup à dire pour et contre. Lorsque fut réélu M. Grévy, à la fin de 1885, J.-J. Weiss, reprenant la plume de l'écrivain politique, fit valoir toutes les raisons qu'on avait d'agir autrement et combien la dévolution correcte du pouvoir suprême d'une personne à une autre eût été d'un bien meilleur exemple et d'une plus grande prudence. L'avenir lui donna cruellement raison. De fait, dans ces vingt-deux années de république, pas un président n'a quitté le pouvoir par la voie normale, par la cessation pure et simple de fonctions temporaires : M. Thiers, le maréchal, M. Grévy se sont démis. M. Carnot créerait un précédent considérable en sortant de l'Élysée sans contrainte, à la façon de Sylla ou, s'il l'aime mieux, de Cincinnatus.

Une chose qu'on reproche aussi beaucoup au président Carnot c'est d'avoir un beau-frère, nommé Gaston David, qui vient, dans une lettre rendue publique, d'exprimer la plus subversive de toutes les opinions. D'après M. Gaston David, la république

ne doit pas être la domination exclusive d'un parti, elle doit être ouverte à tous, et il ne faut cesser de demander la liberté pour tous et l'égalité dans la liberté.

Cette opinion-là inspire à la *Lanterne* la moins contenue des fureurs. La *Lanterne* en conclut que M. Carnot est devenu le complice de Léon XIII pour faire triompher les ennemis de la république. Le crime de M. Gaston David ne s'est pas borné à formuler le programme dont il vient d'être question, dans une lettre adressée à un candidat au conseil général d'Indre-et-Loire. Il a ajouté imprudemment : « Je vous souhaite de tout mon cœur un complet succès. » Et il signe : « Beau-frère de M. Sadi Carnot, président de la République. » Sur quoi le journal de M. Jules Ferry monte sur ses grands chevaux, et constate l'incorrection du procédé.

Tout cela ne laisse pas que d'être fort instructif. Les amis de la *Lanterne* se tordent de rire quand Léon XIII, le complice de M. Carnot, parle du péché originel. Or, voici que ledit M. Carnot, élu président de la République en considération de son grand-père, est menacé d'être renversé en considération de son beau-frère. N'est-ce pas comique ?

—

La distribution des prix du concours général a eu lieu lundi à la Sorbonne.

Etaient présents : MM. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, Jamais, Poubelle, Lozé, Gréard, Roujon, Larroumet, etc., etc.

La garde républicaine prêtait son concours à la solennité.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a prononcé un discours dans lequel il se félicite de l'augmentation du nombre des élèves de l'Université, de la discipline qui règne dans tous les établissements de l'Etat et des excellents résultats des examens.

L'orateur dit que les élèves de l'Université sont l'élite intellectuelle de la France, mais veulent aussi en « être l'élite morale », Il fait un éloge très vif des professeurs et des maîtres du corps enseignant. Puis il continue en ces termes son discours, dont nous aurons à reparler :

« Ah ! comme je voudrais qu'ils vous aient, comme moi, connus et pratiqués, ceux qui font à l'Université de France une guerre de tous les instants, ceux qui organisent contre elle ces

campagnes de calomnies, que vous avez raison de mépriser, mais qui nous attristent et nous indignent, parce qu'elles font la joie des ennemis de notre patrie !

« Je sais bien qu'en attaquant l'Université, c'est l'enseignement public, l'enseignement de la nation républicaine que l'on veut atteindre, et je ne relèverais pas ces attaques si certains esprits généreux, et qui se croient impartiaux, ne se laissaient parfois entraîner, et ne s'imaginaient défendre, en vous combattant, cette cause de la liberté individuelle, de la liberté de conscience dont vous êtes au contraire les serviteurs, et qui, sans vous, eût été compromise aux heures périlleuses et serait peut-être aujourd'hui perdue.

« Vous représentez l'enseignement de l'État et c'est le motif de tant de reproches. L'État excède-t-il donc ses droits légitimes en constituant un enseignement ? Je ne répondrai pas par le mot de Michelet, si éloquent et si profond pourtant : « La première partie de la politique est l'éducation ; la seconde est l'éducation ; la troisième est l'éducation. »

« Je sais que le mot de « politique » a perdu dans les polémiques de chaque jour, son sens véritable, et qu'on n'y veut entendre que les querelles des partis. Je voudrais m'élever au-dessus de ces querelles et demander à nos adversaires de les oublier comme moi.

« On confond volontiers l'État et le Gouvernement ; ce sont choses distinctes. Je veux bien, avec tous les républicains, laisser à nos ennemis toute liberté d'attaquer le gouvernement de la République : ils s'y sont pris d'ailleurs de telle manière que bientôt tout le monde va devenir républicain ! Mais je demande grâce pour l'État, qui est la société elle-même organisée et vivante.

« L'État n'a-t-il pas le droit — je vais plus loin — n'a-t-il pas le devoir d'ouvrir à tous un enseignement public ? Messieurs, cette nécessité d'un enseignement commun est de tous les temps, et si loin qu'on puisse prévoir, quelques modifications que le temps apporte aux rapports des hommes vivant en société, cette nécessité subsistera tant qu'il subsistera un lien social, tant qu'une nation aura un nom de nation et tant que son existence dépendra de la conservation fidèle de l'ensemble de ses traditions, de ses souvenirs et de ses espérances. »

Le ministre, continuant à développer cette pensée, dit que

« supprimer l'enseignement commun » serait préparer la division et l'anéantissement de la patrie.

Comparant ensuite l'Université actuelle avec l'Université impériale, il affirme que « l'Université républicaine » est la « liberté et la vie. »

L'État indépendant du Congo se heurte en ce moment à de grosses difficultés. Le gouvernement français vient de lui adresser une énergique protestation au sujet de l'assassinat de M. de Poumayrac et de son escorte. M. de Poumayrac, un des lieutenants de Brazza, a été tué sur un point de ces territoires dont la possession, à l'heure actuelle, n'est pas encore définitivement réglée. La plupart des journaux de Bruxelles reconnaissent que l'affaire est mauvaise pour le gouvernement congolais ; ils expriment cependant l'espoir qu'elle aura pour résultat de faire résoudre ces questions de délimitation depuis trop longtemps suspendues, et de faire écarter une fois pour toutes les causes de conflit. Malheureusement, ces causes sont nombreuses et elles ne tiennent pas uniquement à la délimitation des deux territoires. Certains faits qui se passent à l'intérieur même de l'État libre du Congo, sont difficilement acceptables.

La presse européenne s'est douloureusement émue du drame sanglant qui vient de terminer le procès de haute trahison de Sofia. Les quatre accusés, dont M. Stambouloff a obtenu de la faiblesse des juges la condamnation à mort, ont été impitoyablement exécutés dans la cour de leur prison. On devait espérer que le prince Ferdinand se ferait un devoir et un honneur, aux yeux de l'Europe civilisée, de commuer la peine capitale. C'était même un moyen pour lui, par cet acte de générosité, de se concilier bien des sympathies de nature à servir sa cause. Il a obéi aux conseils barbares de son ministre, et il a jeté les cadavres des quatre suppliciés en défi à l'opinion et en défi plus grand et plus téméraire encore à la Russie, contre laquelle était incontestablement dirigé le procès de Sofia. C'est une malheureuse inspiration qui, au contraire, tourne contre lui tous ceux qui ont le sentiment de la justice, et qui ajoute une force de plus aux protestations dont est l'objet son usurpation en Bulgarie.

Il est clair qu'on s'est imaginé, à Sofia, que l'exécution des

quatre condamnés provoquera en Russie des manifestations et en Bulgarie des agitations dont on pourrait profiter pour amener des conflits, justifier de nouvelles rigueurs et peut-être faire naître des complications internationales. Ces mauvais desseins seront déjoués. Personne en Europe ne veut, à l'heure actuelle, mettre le feu aux poudres dans les Balkans et risquer de faire éclater une conflagration générale pour satisfaire l'ambition du prince Ferdinand et de M. Stambouloff. La Russie a trop de sagesse pour se laisser entraîner par ces pièges grossiers. Elle restera impassible en face de cette nouvelle provocation. Seulement, le meurtre juridique qui vient d'avoir lieu sera une nouvelle pièce dans le dossier qui se forme peu à peu contre la Bulgarie; mais, cette fois, cette pièce a une tache de sang que rien n'effacera, comme celle qui souillait, implacable, la main de lady Macbeth, dans le beau drame de Shakespeare!

NOUVELLES RELIGIEUSES

France

AIX. — Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, vient d'adresser au journal *la Croix de Provence* la lettre suivante, au sujet des traitements ecclésiastiques:

Monsieur le Rédacteur,

Je ne puis remercier directement les nombreux fidèles qui ont protesté par leurs généreuses souscriptions contre la confiscation de mon *indemnité* de traitement que l'Etat me doit comme *dette nationale*, et que M. le ministre des Cultes a suspendue arbitrairement et au mépris de toute justice. Vous voudrez bien être l'interprète de ma très vive reconnaissance. Je prie les autres journaux de me rendre le même service auprès de leurs lecteurs qui ont répondu à leur charitable appel.

J'ai été profondément touché de ce témoignage d'estime et d'affection.

Mes œuvres sont assurées au moins pour un an: d'ici là peut-être aurai-je paru devant Dieu. J'espère que le Souverain Juge me dira: « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice: le royaume des cieux leur appartient. » M. le ministre paraîtra tôt ou tard lui aussi devant ce tribunal redoutable.

Je ne puis me contenter de simples remerciements pour mes bienfaiteurs: je dois leur montrer de nouveau qu'ils ont réellement con-

tribué à réparer une révoltante iniquité. Je vais le faire par des preuves irréfutables aux yeux de la plus vulgaire bonne foi.

L'indemnité du clergé est une faible compensation des biens qu'il possédait très légitimement, et qui ont été confisqués par la révolution de 1789.

Cette indemnité a été authentiquement reconnue et solennellement garantie.

Le 2 novembre 1789, l'Assemblée nationale promulgua un décret ainsi conçu :

« Elle décide que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, mais à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du Culte, à l'entretien de ses ministres, et au soulagement des pauvres. »

En 1791, l'Assemblée Constituante affirma à son tour les droits de l'Eglise catholique dépouillée de son patrimoine séculaire, en insérant l'article suivant dans sa Constitution :

« Les fonds nécessaires au paiement de la Dette Nationale... ne peuvent être refusés ni suspendus. »

Le traitement *des ministres du Culte catholique*, fait partie de la *Dette nationale*.

En 1801, le premier Consul, au nom du peuple français, ratifie les engagements précédents, par l'article 14 du Concordat, qui règle que : « Le Gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les paroisses seront compris dans la circonscription nouvelle. »

Le Concordat est un traité signé par le Pape et par la France, agissant l'un et l'autre dans la plénitude de leur indépendance réciproque, traité strictement obligatoire pour les deux parties contractantes.

Il ne peut pas exister de contrat plus indiscutable.

Le Concordat ne crée pas le droit à la dette : il affirme que ce droit existe, et il en fait, lui aussi, une dette sacrée, une *dette nationale*. L'Etat se proclame débiteur de l'Eglise catholique par devoir de justice.

Ces engagements trois fois renouvelés sont nets, précis : ils sont pris, ne l'oublions pas, en dédommagement des biens ecclésiastiques dont la nation s'est emparée injustement : c'est leur raison d'être qui en fait une *dette nationale*.

Ces engagements sont sans condition : la dette est absolue ne pouvant être ni *refusée*, ni être *suspendue* : elle est *nationale*, est-ce clair ?

La nation française s'est engagée non gratuitement, non par un sentiment de générosité, non même par reconnaissance pour d'innombrables services rendus à la patrie ; elle a souscrit une *dette* de justice rigoureuse qu'elle appelle *dette nationale* et qu'elle ne pouvait décliner sans forfaire à l'honneur.

Le Clergé catholique français est créancier de la nation au même titre que les créanciers inscrits sur le grand livre de la dette publique, avec cette différence que ces créanciers ont acheté des rentes ou prêté leur argent à l'Etat, parce qu'il leur aura plu de le faire, tandis que le clergé, violemment dépossédé en 1789, est devenu créancier malgré lui, recevant un revenu qui représente *cinquante centimes pour cent des biens confisqués*.

Cette *dette nationale* repose sur un principe sacré. Le pape voulant tranquilliser la conscience des acquéreurs des biens ecclésiastiques, en fait l'abandon au gouvernement français, à la *condition stricte* qu'une indemnité convenable sera payée au Clergé. Le Concordat serait dénoncé que la *dette nationale* ne pèserait pas moins sur la nation car cette dette est *indépendante du Concordat*, elle est *antérieure au Concordat*.

Le Concordat est un billet signé par la France qui prouve mon droit et ma créance. — Vous avez pris mon bien : vous devez me le restituer, ou donner une compensation dans les conditions déterminées d'un commun accord, et c'est là précisément l'arrangement réglé par le Concordat.

Les Concordats se font fréquemment pour le règlement des affaires temporelles. Il n'y a que les malhonnêtes gens qui ne les respectent pas.

Aucun tribunal au monde n'a le droit de décider qu'un bien volé est un bien légitimement acquis : l'obligation qui résulte de cette inique spoliation est au-dessus de toutes les sentences humaines. Il n'y a pas de droit contre le droit.

M. le ministre suspend mon traitement par mesure administrative, c'est-à-dire que je ne puis en appeler à aucun tribunal : il est infailible, autant qu'inattaquable.

L'Etat est soumis à une procédure minutieuse et spéciale, protectrice des droits acquis, quand il croit avoir quelques raisons de suspendre en tout ou en partie, mais pour un temps très limité, le traitement des magistrats de l'ordre judiciaire, des officiers de l'armée de terre et de mer, des professeurs de l'enseignement secondaire et même primaire et autres. Et un ministre d'un jour suspend de son autorité privée, sans débat, sans discussion, l'indemnité du Clergé catholique, qui est reconnue *Dette nationale*, reposant sur un titre de propriété, titre sacré chez tous les peuples du monde.

Mon indemnité de traitement est attachée à mes fonctions épiscopales : tant que je les exerce, elle m'est due rigoureusement. Il n'y a qu'un moyen de me la retenir légitimement, c'est de prier le Saint-Père de me demander ma démission : l'entente entre nous deux sera très facile, quoique je sois inamovible de droit divin.

M. le ministre nous traite en esclaves : nous lui répondrons toujours en évêque : *Non licet. Vous n'avez pas ce droit.*

Et qu'on ne me dise pas que M. le ministre me traite avec cette justice à la *Turque*, selon l'expression du cardinal Place, parce que je suis fonctionnaire. Je lui ai prouvé que même les fonctionnaires n'étaient pas livrés aux caprices des ministres sans une puissante défense de leurs droits.

Je ne suis pas un fonctionnaire. J'ai une profonde estime pour les fonctionnaires de l'Etat à tous les degrés : nos relations ont toujours été correctes et courtoises : mais je ne puis figurer dans leurs rangs : je n'y serais pas à ma place.

Les sectaires ont laïcisé beaucoup de choses, pas encore cependant la grammaire, le dictionnaire et tout bon sens. Or ces trois autorités nous enseignent que le fonctionnaire est celui qui exerce une fonction par délégation d'un pouvoir supérieur.

Mes fonctions sont de prêcher l'évangile, de baptiser, de confesser, de célébrer la Sainte Messe, d'administrer les mourants, d'ordonner les prêtres, de bénir l'union des fidèles. M. le Ministre pourrait-il m'indiquer celle de ces fonctions sacrées que j'exerce en son nom? Je suis fonctionnaire de Jésus-Christ, dans le diocèse d'Aix, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège.

M. le Ministre n'ignore pas que la Cour de Cassation et même le Conseil d'Etat ont décidé par de nombreux arrêts que le prêtre n'est point un fonctionnaire, parce qu'il n'exerce aucune fonction au nom de la puissance civile.

Je subis la force, mais je proteste contre la violation de mon droit : or la violation d'un droit s'appelle persécution dans toutes les langues du monde. Vous me prenez mon bien : je ne vous le donne pas : je ne puis vous le donner : je tâche de me mettre en pratique ce précepte de l'Evangile : *Ce qui vous reste, donnez-le aux pauvres.*

Ce qui reste, je m'étudie à le faire aussi large que possible : on pourrait vous en rendre témoignage à Aix, et ailleurs.

Je charge mes héritiers de revendiquer la part de mon traitement qui n'aura pas été payée, et de la consacrer aux bonnes œuvres. — L'Allemagne a bien restitué les 25 millions injustement retenus sur le budget du Culte catholique. La France vaut bien l'Allemagne. — La force ne primera pas toujours le droit.

Je finis, mon cher rédacteur, par un souvenir de mon jeune âge. A cette époque déjà bien lointaine, on ne connaissait pas dans nos chrétiennes montagnes de la Loire, les assurances contre l'incendie. — Lorsque nos braves paysans éprouvaient un sinistre, ils allaient de porte en porte quêter pour relever leur chaumière, en disant dans leur touchant et naïf langage : *Nous ramassons pour le brûlé.*

Mes œuvres, je vous l'ai dit, sont assurées au moins pour un an. — Si M. le ministre ne répare pas son iniquité, les amis qui sont toujours là m'assurent qu'ils se mettront en quête s'il le faut, en disant : *Nous ramassons pour le volé.*

Recevez, bien cher rédacteur, la nouvelle expression de mes remerciements et de mon affection *in Christo*.

XAVIER, ARCHEVÊQUE D'AIX.

— Le Conseil supérieur de l'Instruction publique vient d'interdire dans les écoles libres le catéchisme de Mgr l'archevêque d'Aix. Voici les articles qui ont motivé cette interdiction, il nous semble tout particulièrement utile de les reproduire :

« 12. — Comment obtiendrons-nous un gouvernement chrétien? — Nous obtiendrons un gouvernement chrétien en choisissant, pour nous gouverner, des chrétiens honnêtes, consciencieux et capables.

« 13. — Est-ce un devoir de voter aux élections? — Oui, c'est un devoir de voter aux élections.

« 14. — Est-ce un péché de mal voter? — Oui, c'est un péché.

« 15. — Pourquoi est-ce un péché de mal voter? — Parce qu'en votant mal, nous choisissons pour nous gouverner des ennemis de Dieu et de la religion, et par conséquent des ennemis du pays. »

Naturellement les journaux républicains approuvent maintenant la décision du Conseil supérieur. On ne doit pas, disent-ils en chœur, introduire la politique à l'école ni parler des devoirs des électeurs à des enfants qui ne sont pas appelés à voter de sitôt. Mgr l'archevêque a répondu à cette objection d'une façon topique dans une lettre pastorale relative à ce catéchisme.

« Je réponds que le catéchisme est le livre des petits et des grands, des mineurs et des majeurs, de l'enfance, de la jeunesse et de tous les âges; il enseigne la doctrine qui doit être suivie du berceau à la tombe. De plus, j'en ai fait un manuel qui peut remplacer beaucoup de livres par les additions que j'y ai introduites.

« Les enfants de nos catéchismes ne sont pas encore en âge de voter, c'est vrai; mais sont-ils en âge d'être ordonnés prêtres ou de se marier? Cependant nous leur enseignons le sacrement de l'ordre et le sacrement du mariage.

« Et vous dans vos manuels de morale civique, vous leur enseignez bien des devoirs qu'ils ne rempliront que plus tard. »

On le voit, l'argument est sans réplique. D'ailleurs au moment même où le Conseil supérieur prononçait cette interdiction, motivée par le désir de bannir la politique de l'école, on

donnait à développer, dans le Pas-de-Calais, aux aspirants aux certificats d'études primaires, le sujet suivant :

Rédaction. — Des élections municipales ont eu lieu récemment dans votre commune, et un de vos camarades vous en demande la raison. Dans une lettre que vous lui écrivez, faites-lui connaître pourquoi et comment se font ces élections, ainsi que celles des maires et adjoints. Montrez, en terminant, quels sont, à ce sujet, les devoirs des électeurs.

On voit ce qu'il faut penser des journaux républicains qui soutiennent que parler du devoir électoral aux enfants des écoles, c'est *une flagrante illégalité!*

Pas de chance les avocats du gouvernement!

CAMBRAI. — Au sujet de la constitution du « théâtre chrétien », la *Semaine religieuse* de Cambrai publie une lettre qui a été adressée à son directeur, M. le chanoine Delassus. En voici la partie principale :

Monsieur le chanoine,

Le journal *la Croix* annonçait dernièrement qu'une « société du théâtre chrétien », au capital de quatre cent mille francs, s'est formée dans le but de vulgariser, en France, « les pages sublimes de l'Evangile, en mettant sous les yeux des fidèles les principaux faits de la vie de Notre-Seigneur ». M. l'abbé Garnier recommande l'entreprise, qui cherche des actionnaires et promet « un bénéfice annuel de 131,000 francs ». Le théâtre, démontable et transportable, réunira « l'élégance et la légèreté à la solidité la plus confortable ».

Comme chrétien, je ne puis résister à l'idée d'attirer votre attention sur cette annonce, qui à elle seule me semble un scandale. Eh quoi! la prédication de l'Evangile va être faite par des bateleurs, exploitée par une société financière!

Une telle entreprise m'effraie. Eût-elle quelque succès au début, grâce à la nouveauté, que bientôt une lamentable décadence en révélerait l'inanité et les tristes fruits. Et qui nous protégerait contre de sacrilèges parodies, contre les scandales prémédités, contre les blasphèmes proférés même par les auditeurs? Quand ces excès ne seraient point à craindre, peut-on supporter l'idée de voir des histrions aux gages d'une société financière faire le personnage du Christ?

M. l'abbé Garnier fait à cette lettre, dans la *Croix*, une intéressante réponse dont nous donnons d'importants extraits :

Monsieur le directeur,

La lettre que vous avez récemment publiée m'attaque trop directement pour ne pas me donner le droit, sinon même m'imposer le

devoir, de vous répondre. Je vous demande de bien vouloir l'insérer dans votre plus prochain numéro.

Il s'agit d'un théâtre chrétien que j'avais recommandé dans le journal *la Croix*. Ce projet a deux côtés, l'un religieux et l'autre financier.

Le premier a choqué mon contradicteur au point qu'il m'accuse d'avoir causé un scandale en l'annonçant. Expliquons-nous.

Le matérialisme nous envahit; beaucoup d'âmes n'ont plus aucune connaissance de la religion. On ignore les moindres détails de ce qu'il y a de plus nécessaire. Le nombre des païens de France, je veux dire des Français qui n'ont pas reçu le baptême, est effrayant. C'est par millions que les hommes vivent parmi nous et, ce qui est plus triste, meurent en dehors du salut.

Comment ne pas en être ému? Comment ne pas chercher le remède? Mais quel est-il?

Le moyen de les convertir, c'est de les instruire, de leur apprendre l'Évangile, notamment la vie et la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Si le théâtre pouvait servir à cela, quelle action on pourrait obtenir de ce côté! on aime tant le théâtre! on y va de tous côtés et on y apprend de si tristes choses! Ce serait changer le poison en remède.

Voilà ce que se sont dit des hommes de cœur et de foi. Mettons qu'ils se soient trompés; peut-être leur intention si apostolique méritait-elle quelque indulgence.

D'autant plus que ce n'est pas une innovation. Nos pères au moyen âge avaient tenu le même raisonnement, et ils avaient fondé les représentations théâtrales, qu'on appelait les mystères, pour populariser l'Évangile et en perpétuer le souvenir.

Des prêtres zélés l'ont tenu dans ces dernières années à Lyon, Saint-Étienne, Saint-Chamond, Toulouse, etc.; ils ont recommencé les mystères et ils assurent que le succès d'édification a dépassé toutes les espérances.

Après avoir rappelé les récentes tentatives faites à Paris et réfuté plusieurs objections, M. l'abbé Garnier ajoute :

Quand j'ai fondé la *Ligue du dimanche*, beaucoup de puritains m'ont fortement blâmé de collaborer avec M. Jules Simon et autres personnages du même esprit; or, dernièrement Léon XIII nous demandait de nous unir à tous les hommes honnêtes pour faire triompher la cause de Dieu.

Dans le théâtre chrétien, nous voudrions appliquer le même principe et employer tous les moyens honnêtes pour arracher les âmes de l'enfer.

Voilà pour le côté religieux: arrivons au côté financier. Quand on fonde une école, un collège, un cercle, un patronage, on a besoin

d'argent; on fait souvent une société financière par actions, et souvent les actions produisent intérêt. C'est sur le même principe qu'on voudrait établir le théâtre chrétien.

S'il a été question de bénéfices considérables, ce n'est pas pour les garanties, mais seulement pour laisser entrevoir que l'affaire semble bonne, sérieuse même comme affaire, et que probablement l'argent mis dans cette bonne œuvre, loin d'être perdu, sera bien placé.

Toutefois je m'arrête là et je demande aux personnes décidées à seconder nos efforts, au point de vue religieux, d'aller prendre auprès du notaire et des hommes compétents les renseignements capables de garantir leurs intérêts.

Nous ne pouvons ni ne voulons garantir le succès matériel, nous recommandons le but spirituel.

Un mot en finissant. On nous dit que Jésus-Christ ne s'est pas servi de théâtre pour vulgariser sa doctrine. Pourtant il a voulu mourir sur un bien grand théâtre et devant un bien nombreux auditoire. Parmi les assistants les uns pleuraient, les autres blasphémaient, les autres se convertissaient et les autres restaient indifférents. Puis Jésus-Christ a dit: « Je vous ai donné l'exemple pour que vous fassiez comme j'ai fait. »

Agréé, etc.

Abbé GARNIER.

Quoi qu'en dise M. l'abbé Garnier, nous continuerons à nous refuser à voir un acteur dans Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Abonnements

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE		<i>Union postale universelle.</i>	
<i>France. — Algérie. — Corse.</i>		Un an	18 fr. »
		Six mois	10 »
Un an	15 fr. »	<i>Pays en dehors de l'Union postale.</i>	
Six mois	8 »	Un an	24 fr. »
Trois mois	4 50	ÉDITION SUR BEAU PAPIER	
<i>Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.</i>		Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.	
Un an	16 fr. »		
Six mois	9 »		

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Un numéro : 0 fr. 35, *franco* : 0 fr. 40.

Le Gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LE THABOR

De tous les monts de la Palestine, celui-ci est l'un des plus renommés et des plus remarquables. Les Arabes l'appellent « Montagne de la lumière ».

Au lendemain du jour anniversaire d'un des plus grands événements de la vie du Sauveur, sa Transfiguration, qu'il nous soit permis de recueillir nos souvenirs d'antan pour l'édification de nos chers lecteurs.

Aux premiers rayons de l'aurore, voici le Thabor qui s'élève devant nous comme un dôme majestueux. Il se détache des colines de Nazareth et s'avance dans la plaine d'Esdrélon pour former un mamelon isolé, haut de 610 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée et de 400 au-dessus de la plaine. Le soleil levant en couronne la cime d'un diadème de feu, comme pour le proclamer le roi des monts, et, à mesure que l'astre-roi s'élève, il l'environne de rayons d'or et de pourpre qui se déroulent autour de la sainte montagne semblables aux draperies d'un dais royal. Tout à coup il bondit comme un géant sur les crêtes glacées de l'Hermon, et le voici radieux sur le sommet de la sainte montagne prêt à nous rappeler la glorieuse scène de la Transfiguration. Bientôt nous atteignons Plabourieh, petit village construit au pied du Thabor et qui garde les vestiges d'une église dédiée par sainte Hélène aux neuf apôtres que le divin Maître avait laissés en ce lieu pendant qu'il révélait un rayon de son inaccessible gloire aux trois privilégiés qu'il préparait ainsi au *scandale* de sa Passion. C'est là aussi que Jésus délivra, en redescendant du Thabor, le jeune homme rendu muet par ce démon qu'on ne chasse que par le jeûne et la prière, et contre lequel le zèle des apôtres avait échoué.

Les sentiers deviennent de plus en plus escarpés : il nous faut une heure pour atteindre le faite de la montagne en laissant de temps en temps souffler nos montures dont le sûr jarret d'acier semble fait tout exprès pour ces ascensions périlleuses. Une verdure réjouissante couvre les flancs de la célèbre montagne, des chênes verts nous offrent leur ombre, des fleurs à l'éclatante corolle parfument l'air de leurs suaves odeurs, les arbustes

cachent d'aimables hôtes ailés qui nous saluent au passage de leurs joyeux refrains. Leur cantique matinal remplace les hymnes sacrées que des voix chrétiennes faisaient entendre ici du fond de leurs cloîtres en des temps plus heureux. Pour nous, nous aimons chanter avec le prophète : *Montes et colles, benedicite Dominum... benedicite omnes volucres cœli Domino.*

Lorsque Dieu fit les montagnes, dit le P. de Damas, sa main puissante semble avoir formé le Thabor pour la gloire comme il entourait le Sinaï d'une majesté pleine de sublime horreur. Il le dressa au milieu d'une vaste plaine illustrée par les plus mémorables souvenirs de l'Écriture, comme un gigantesque piédestal pour la manifestation éclatante de son Fils. Il en arrondit les contours qu'il couvrit d'une abondante végétation, il ne les rendit accessibles que d'un seul côté et disposa les assises de ses rocs comme d'immenses degrés conduisant au ciel. Il le fit si beau que lui-même, épris de sa magnificence, en fit un terme de comparaison pour exprimer la puissance, la force et la splendeur. *Je jure par moi-même, dit le Dieu des armées, que Nabuchodonosor à sa venue, paraîtra comme le Thabor entre les montagnes... Thabor et Hermon feront retentir leur joie par les louanges de votre nom.* (P. 89, 13).

Un jour il tressaillit sous les pas du Fils de l'Éternel. Au milieu de cette lumière inaccessible dans laquelle vivent les Anges, avec un éclat plus admirable mille fois et plus brillant que le soleil en son midi, le Fils de l'Homme parut transfiguré sur cette hauteur. La gloire de Jéhovah l'environnait, et tout à coup, des profondeurs de l'éternité, les deux plus illustres représentants de la loi et des prophètes vinrent s'entretenir avec lui; le ciel s'entr'ouvre, la voix du Père céleste proclame son Fils bien-aimé; Pierre, Jacques et Jean, ravis, demandent à perpétuer leur bonheur. Et le Thabor étonné de porter tant d'honneur se sentait tressaillir...

Que de douces émotions pendant cette course de trois heures ! Quels panoramas splendides ! Quelle délicieuse méditation ! Tranquillement assis sur ma docile cavale, j'aime à rester à l'écart pour me livrer à l'aise à toutes mes réflexions; J'ai voulu demeurer à jeun par amour pour Notre-Seigneur, afin de pouvoir célébrer. Je suis ravi. — Mon Jésus, oh ! transfigurez-moi que je devienne humble, zélé, homme d'oraison, d'esprit intérieur, digne de vous, *alter Christus*, enfin.

Escortés de ces émouvants souvenirs, nous nous avançons à

travers les fourrés épais, tout fiers de l'énergie de nos montures qui gravissent avec ardeur les sentiers qui serpentent jusqu'au sommet. Enfin, nous atteignons, vers sept heures, le plateau supérieur du mamelon, et nous nous empressons de célébrer la sainte messe dans la petite chapelle que les Pères Franciscains viennent d'édifier en ce lieu béni. Avoir pour autel le rocher où se posèrent les pieds lumineux du Christ, le faire descendre en ses mains sous les humbles voiles de l'Eucharistie, là même où il laissa échapper un rayon de sa gloire, faisant cesser le miracle qui recouvrait son humanité comme elle recouvre le sacrement, le sentir enfin transfigurant les âmes dans les clartés et dans les allégresses de la foi, quel moment sublime ! quelle heure délicieuse ! *Bonum est nos hic esse !* Seigneur, il fait vraiment bon ici, sur ces hauteurs où tout bruit fait silence, où l'on se croit à mi-côte du ciel !

Les bons Pères nous offrent aimablement un frugal déjeuner. Que le pèlerin dont ils sont la providence, est heureux de trouver là-haut ces vigilants et séculaires gardiens de vos Saints Lieux ! Comment un Français, un prêtre surtout, pourrait-il visiter la Palestine s'il n'était assuré de trouver à chacune de ses étapes ces vaillants fils de saint François prêts à toute heure à le servir à table comme à l'autel, et lui offrant avec une cordiale hospitalité des soins de propreté et de bien-être relatif qui le reposent de ses accablantes fatigues, le réconfortent et lui rappellent avec attendrissement le souvenir de la patrie absente.

Nous parcourons ensuite en tous sens le plateau supérieur de la montagne dont la circonférence ne dépasse guère une demi-lieue. Il est couvert de pans de murailles, de fûts de colonne, cryptes souterraines, de citernes, de décombres de toute espèce, qui attestent les vicissitudes que les hommes et les choses ont subies en cet endroit. Çà et là poussent en liberté l'yeuse, l'alibonfier et le margousier dont les baies servent à composer le *Pater* des chapelets. Les sangliers, les léopards, les chacals, les gazelles si nombreuses autrefois dans les antres de la montagne y sont devenus rares. Les Grecs schismatiques établis là depuis des siècles, nous font visiter la belle et riche église qu'ils ont élevée en l'honneur de saint Elie, sur les ruines de celle qu'y fit ériger la glorieuse sainte Hélène. Huit religieux basiléens la desservent. Les pèlerins russes viennent fréquemment les visiter et leur laissent des marques visibles de leur munificence ;

car leur chapelle est resplendissante de dorure et de brillantes décorations. Les vases sacrés sont de toute beauté, les ornements enrichis de pierreries, et les peintures exposées à l'ambon, selon la fête du jour, sont soigneusement exécutées. Le curé de Tibériade qui se trouve là avec nous, en présence de ses ennemis les plus acharnés, ne peut s'empêcher de gémir devant cette profusion, en pensant à sa pauvre église et le voilà parti en guerre contre la paresse, l'ignorance et l'avarice de ses frères séparés. Cinq propositions nous séparent, dit-il : l'infaillibilité, la Transubstantiation, la Procession du Saint-Esprit, le Purgatoire et la Béatitude ; du reste, ajoute-t-il, pour la plupart il est impossible de discuter avec eux.

Lamartine et plusieurs écrivains n'ont pas manqué d'attaquer la tradition catholique en disant que Notre-Seigneur n'a pu venir sur la montagne puisque saint Luc la dit déserte et que Josèphe y constate une ville ; mais cet historien ne prouve que la construction des fortifications trente-cinq ans après la Transfiguration. D'ailleurs nous avons la tradition constante de l'Eglise fixée par sainte Héléne.

Tout en devisant et en étudiant l'histoire de ce mont radieux érigé par l'Eternel comme un gigantesque autel pour servir à l'éclatante manifestation de la Divinité de son Fils unique nous rencontrons les ruines des fortifications élevées par Vespasien et restaurées par les Romains, les Musulmans et les Croisés.

Sainte Héléne avait laissé des sommes considérables à l'usage des religieux qui se vouaient à habiter ce lieu, afin d'y rendre au Seigneur Jésus un culte solennel digne de la gloire qu'il y avait manifestée. Les Bénédictins de Cluny y remplirent ce rôle durant plus d'un siècle, Melchisédech, le saint roi de Salem y habita ; sainte Paule, saint Antonin le visitèrent. Mais les conquérants, en se disputant si souvent ce point culminant de la Galilée, y auraient accumulé les ruines et banni la prière ; ce ne fut qu'en 1300 que les Franciscains purent s'y établir, et en continuant leurs infatigables fouilles ils ont récemment découvert une vaste crypte à trois nefs dont les absides sont bien conservées ; nous y avons recueilli quelques mosaïques du pavé. C'était probablement là le lieu même de la Transfiguration, et nous nous prosternons pour y adorer notre divin Jésus. A cette hauteur, le panorama dont on jouit est de toute beauté ; assis à l'écart sur un fût de colonne, je ne puis me rassasier de contempler la magnificence de ce spectacle ravissant... Quelle

splendeur ! quelles sites grandioses ! pleins d'immortels souvenirs !

Au couchant, voici le Carmel avec ses crêtes découpées où la lumière se décompose comme dans un prisme. Au midi, les gracieuses collines de Gelboé servent de piédestal aux âpres montagnes d'Ephraïm et de Juda qui bornent l'horizon, semblables à des vapeurs bleuâtres se confondant au loin avec l'azur du ciel. A leur pied va mourir l'immense plaine de Jezraël qui déroule au loin ses larges plis de terrains comme les vagues d'une mer tranquille ; çà et là au milieu des flots de verdure se détachent quelques cabanes de fellahs qu'on prendrait pour la voilure des navires passant à l'horizon.

A l'orient, c'est la plaine du Jourdain avec son fleuve sacré, son lac de pestilence et la mer de Tibériade dont les eaux scintillent dans leur bassin resserré, et qui vit tant de fois le Sauveur sur ses rives et sur ses flots. Là-bas le grand Hermon, ancien repaire des lions et des léopards, à la tête environnée de brouillards et couronnée de neiges, sert de fond à ce magique tableau. Ici les monts de la Décapole, les sommets de l'Anti-Liban et les solitudes de l'Houran se prolongent dans le lointain et laissent deviner le plateau où florissait jadis Damas-la-Belle. Vers le nord, le regard se promène avec ravissement sur la Galilée où s'écoula presque toute la vie publique du Messie, et chaque ville, chaque bourgade, chaque hameau a gardé un souvenir de l'Évangile : « C'est Nazareth cachée dans son nid de verdure ; Saphed dans la tribu de Nephtali, l'une des quatre villes saintes pour les Juifs dispersés, suspendue comme un nid d'aigle sur la cime d'une haute montagne ; Endor aux lugubres évocations ; Naïm, Cana, témoins de la puissance du Messie, mise au service de sa bonté ; Loubieh, Hattin, de funeste mémoire ; Afouleh, témoin de la brillante victoire de Bonaparte. A travers une échancrure la Méditerranée vous apparaît resplendissante. De la vaste plaine d'Esdselon enfin, ce champ de bataille de tous les peuples où tant d'armées ont dressé leurs tentes et déployé leurs étendards, on croit entendre monter au milieu du cliquetis des armes les grands noms de Gédéon, de Débora, de Saül, de Godefroy de Bouillon, de Raymond de Toulouse, de Tancred, de saint Louis, de Bonaparte

Etonné, ravi, devant la splendeur de ce spectacle à nul autre comparable, je tombe à genoux sur les pierres bouleversées ; il

me semble apercevoir dans un nuage lumineux, Jésus resplendissant de gloire, escorté de ses deux grands prophètes, j'entends leur mystérieuse conversation, et la solennelle proclamation du Père Eternel; je vois la nuée fulgurante, et les Apôtres la face contre terre, et Moïse et Elie radieux, et avec saint Augustin je m'écrie : *Si hæc tam pulchra sunt, quantum ipse!* et avec saint Pierre, au comble de l'extase : *Bonum est nos hic esse!*

Le savant naturaliste Linné après avoir étudié les merveilles des plantes s'écriait : « J'ai vu Dieu en passant et par derrière comme Moïse ; j'ai découvert quelque trace de ses pas dans la création, et je suis demeuré muet, frappé d'étonnement... » Et nous aussi devant la splendeur de ce point de vue, nous restons en contemplation comme devant une apparition de la majesté du Très-Haut. Nous prêtons l'oreille au plus léger bruit, croyant entendre du haut du ciel entr'ouvert la voix du Père disant : « Celui-ci est mon fils bien-aimé, écoutez-le. » Et agenouillé sur ces ruines, je m'incline devant l'auteur de tant de merveilles ; je laisse défiler un à un mes compagnons et je m'attarde au milieu des décombres à recueillir de gentilles anémones ; le soleil est radieux et revêt de teintes splendides tout l'espace qu'embrasse nos regards..... *Campos lumine vestit purpureo.*

Mon âme n'est point lasse encore,
D'admirer l'œuvre du Seigneur...

Comme on est bien sur les lieux élevés ! Seigneur que ne puis-je ici fixer ma tente ! Mais déjà... déjà il faut partir !

O montagne ardue,
Illustre Thabor,
Mon âme à ta vue
Reprend son essor
Ave, ave, mont Thabor!

Je consigne sur le registre des Pèlerins, couvert d'illustres noms, l'inspiration du moment.

Je te salue, ô mont sublime !
Le divin fils de Jéhovah
Avant d'expirer à Solyme
Sur le sommet du Golgotha,
Brillant de gloire et de lumière,
Tel qu'il apparaît dans les cieux,

A voulu se montrer aux yeux
 De Jacques, de Jean et de Pierre.
 Ecrasés de crainte et d'effroi,
 Le front courbé dans la poussière
 Ils ont vu de l'antique Loi
 S'évanouir l'heure dernière.
 Tout à coup les portes du ciel
 Se sont ouvertes sur leurs têtes,
 Et de leur séjour radieux
 Sont descendus de grands Prophètes,
 Elie et Moïse apparus
 Dans une extase séraphique
 « S'entretenaient avec Jésus :
 Du ciel image symbolique !
 C'étaient l'Horeb et le Sina
 Se confondant sur cette cime
 Et préludant à l'Hosanna
 Dont devait retentir Solyme.
 C'est alors que du haut du ciel,
 Planant sur la sainte montagne
 On entendit de l'Éternel
 La voix que l'amour accompagne :
 C'est ici mon fils Bien-aimé,
 Le front ceint de mon auréole. »
 Chacun de respect abîmé
 Écoutait sa sainte parole.

A. BOULFROY.

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES (1)

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE
 DE 1800 A 1892

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier au 6 août.)

Année 1813 (Suite).

9 juillet. — Mgr Jean-Baptiste DUVOISIN, évêque de Nantes.
 Ce prélat, né à Langres, le 19 octobre 1741, de Didice Duvoisin
 et d'Anne Perrot, était encore enfant quand il perdit son père.

(1) Reproduction et traduction interdites.

Il fit ses premières études au collège de Langres dirigé par les Jésuites ; et à l'âge de quatorze ans il avait déjà fait une année de philosophie et soutenu des thèses avec distinction. Mgr de Montmorin, évêque de Langres, s'intéressa à lui et le plaça à la petite communauté de Saint-Sulpice où il fit ses cours de philosophie et de théologie, et put bientôt enseigner ces deux sciences aux séminaristes de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. En 1768, agrégé à la maison de Sorbonne, il fut nommé premier de licence et eut une chaire de Sorbonne. Il fut ensuite nommé promoteur du diocèse de Paris, censeur royal, chanoine d'Auxerre, vicaire-général et chanoine de Laon où il se trouvait au commencement de la Révolution. En septembre 1792, il passa en Angleterre, de là en Belgique où il rejoignit son évêque de Laon Mgr de Sabran. L'invasion de la Belgique par les troupes françaises, força les émigrés à quitter ce pays, l'abbé Duvoisin se retira à Brunswick où le duc lui donna des marques d'estime, et où il trouva dans ses talents d'honorables moyens d'existence, donnant des leçons, ouvrant des cours de littérature et de mathématiques auxquels on se portait on foule ; il composa même plusieurs ouvrages dignes de sa réputation de savant. Rentré en France en 1801 au moment où le Concordat venait d'être conclu, il fut nommé le 5 juillet 1802 (16 messidor an X) à l'évêché de Nantes, préconisé le 25 du même mois, et sacré dans l'église de Saint-Thomas d'Aquin à Paris, le 1^{er} août (13 thermidor an X), par Monseigneur André, évêque de Quimper, assisté de Mgr Montanier de Belmont, évêque de Saint-Flour, et de Mgr Mannay, évêque de Trèves. Il arriva à Nantes à la fin de septembre, y fut installé avec solennité le 10 octobre, (18 vendémiaire an XI) jour où il donna son mandement de prise de possession. Ses vertus et sa sagesse lui concilièrent tous les esprits.

Le 6 pluviôse an XI (26 janvier 1803), eut lieu à la cathédrale de Nantes la prestation du serment de fidélité par les ministres du culte catholique entre les mains du préfet qui prononça un discours, et l'évêque parla à son tour, après la messe qu'il avait célébrée ; il indiqua comment il fallait envisager un engagement consacré par la religion du serment qu'il avait prêté lui-même entre les mains des premiers magistrats de la République. Le secrétaire de l'évêque procéda, par arrondissement de justice de paix, à l'appel nominal de tous les prêtres admis au serment, au nombre de 210, dont nous avons conservé les noms. Les deux vicaires généraux, MM. J.-B. Leflo de Tremolo et Gilles-

Bertrand-Marie Garnier furent les premiers appelés à prononcer le serment prescrit par le Concordat, et furent suivis des chanoines titulaires MM. de Boissieu, de Hercé, Dubreuil, de Méliant, de Monti, Dupé-Landais, etc..., la cérémonie se termina par un *Te Deum*. Mgr Duvoisin organisa son diocèse, rétablit les séminaires et les communautés religieuses, entreprit ses visites pastorales, remplit avec zèle toutes les fonctions épiscopales, prêchait dans sa cathédrale, avant la grand'messe à toutes les fêtes solennelles. Bonaparte qui ne tarda pas à connaître ses lumières et sa capacité eut en lui la plus grande confiance, et le consulta souvent sur les affaires concernant la religion. Il se trouva du nombre des quatre évêques nommés pour résider auprès du Pape Pie VII pendant sa captivité à Savone et à Fontainebleau, fit partie d'une commission composée de cardinaux et d'évêques chargés de donner leur avis sur des questions relatives à la discipline ecclésiastique, et quoiqu'on ait parlé de sa complaisance pour Bonaparte, on entendit toujours ce prélat blâmer les mesures violentes prises contre le Souverain Pontife, il écrivit même à ce sujet à l'empereur à ses derniers moments. Nous possédons vingt-six lettres, circulaires ou mandements de ce prélat. L'abbé Migne, dans les *Œuvres complètes de Mgr Duvoisin*, suivies d'œuvres inédites, et formant un volume de 1,548 colonnes in-4°, avec 240 colonnes d'œuvres posthumes du même prélat publiées en 1856, a reproduit trente-sept mandements, lettres ou ordonnances, le tout précédé d'une notice biographique. Voici les principaux sujets de ces lettres et ordonnances : Sur le *culte extérieur* et la *discipline ecclésiastique*, 3 février 1803; sur la *Pénitence*, carême de 1803, 5 février; *Prières publiques* à l'occasion de la guerre, 16 juin 1803; pour la célébration de la *fête de l'Assomption*, 3 août 1803; Ordonnance relative aux *Oblations* pour la ville de Nantes, 16 septembre 1803; sur les *Fabriques*, 11 octobre 1803; le *Jubilé et le carême*, 29 janvier 1804; Lettre sur les *Hospices de Nantes*, 7 mars 1804; *Te Deum* en actions de grâces pour la découverte de la conspiration formée contre la personne du premier consul, 21 mars 1804; Mandement sur le Senatus-Consulte organique du 28 floréal an XII, 4 juin 1804; sur les *fêtes supprimées*, 8 juin 1804; *Voyage de N. S. P. le Pape en France*, 24 octobre 1804; le *Jeûne*, pour le carême de 1805; *Prières à l'occasion de la guerre*, 4 octobre 1805; *Te Deum* en actions de grâces des victoires remportées par

l'empereur en Allemagne, 30 octobre 1805, et pour la victoire d'Austerlitz, 21 décembre 1805; sur l'*abstinence*, pour le carême de 1806, 6 février; *Etablissement d'un séminaire diocésain*, 18 mars 1806; *Publication du catéchisme de l'Empire*, 25 septembre 1806; *Te Deum* pour la victoire d'Iéna, 4 novembre 1806. Lettre aux curés sur la *conscription*, décembre 1806 et 14 janvier 1809; *Te Deum* pour les nouveaux succès des armes de l'empereur, pour le carême de 1807, 23 janvier; *Te Deum* pour la reddition de Dantzig, 10 juin 1807; *Etablissement d'un séminaire diocésain*, 18 septembre 1807; le *Précepte de la pénitence* pour le carême de 1808, 9 février; Circulaire sur l'*obéissance aux lois de l'Empire* 1^{er} juillet 1808; communication d'un *Message impérial au Sénat* 18 septembre 1808; *Te Deum* pour le succès de nos armes en Espagne, novembre 1808. pour le carême de 1809, 27 décembre 1808; sur la *Confrérie du Saint-Sacrement et du Sacré-Cœur de Jésus*, 27 décembre 1808; *Te Deum* pour les victoires remportées en Autriche, 7 mai 1809; pour la reddition de Vienne, 25 mai 1809; pour les victoires d'Enzersdorf et de Wagram, 17 novembre 1810.

C'est en 1809 que se réunit la commission chargée de rechercher les moyens de pourvoir aux besoins des églises, tandis que le Pape était prisonnier de Napoléon à Savone, commission dont Mgr Duvoisin faisait partie, avec les cardinaux Fesch et Maury, Mgr de Barral, archevêque de Tours, NN. SS. Canavari, évêque de Verceil, Bourlier, évêque d'Évreux, Mannay, évêque de Trèves, le P. Fontana, général des Barnabites, M. Émery, supérieur de Saint-Sulpice. Le palais du cardinal Fesch, rue du Mont-Blanc, maintenant Chaussée-d'Antin, fut assigné comme lieu des séances. Trois séries de questions furent soumises à cette commission, qui ne pouvait tenir ses pouvoirs que d'elle-même, puisqu'elle était convoquée sans le Pape, et dont, par conséquent, la décision ne pouvait avoir qu'une valeur très relative.

La première série des questions concernait le gouvernement de l'Église en général. La seconde avait trait au Concordat. La troisième regardait les églises d'Allemagne et d'Italie et la Bulle d'excommunication.

La rédaction des réponses à faire à ces questions fut confiée, pour la première série, à l'évêque de Trèves, pour la seconde à l'évêque de Nantes, et pour la troisième à l'archevêque de Tours. L'opinion publique, qui était loin d'être favorable à ces

trois prélats, fut surtout sévère à l'égard de Mgr Duvoisin. Le chevalier Artaud, dans la *Vie de Pie VII* (chap. xxii), rend compte de ce qui se passa dans cette commission, où M. Émery tint une conduite si honorable. Nous nous bornerons à citer une partie de ses réponses. Après avoir parlé, Napoléon regarda tous les assistants, puis il dit à l'abbé Émery : « Monsieur, que pensez-vous de l'autorité du Pape ? » M. Émery, interpellé, jeta les yeux avec déférence sur les évêques, comme pour demander une permission d'opiner le premier, et il répondit ainsi : « Sire, je ne puis avoir d'autre sentiment sur ce point que celui qui est contenu dans le catéchisme enseigné *par vos ordres* dans toutes les églises, et à sa demande : Qu'est-ce que le Pape ? On répond qu'il est le Chef de l'Eglise, le Vicaire de Jésus-Christ, à qui tous les chrétiens doivent obéissance. Or, un corps peut-il se passer de son chef, de celui à qui de droit divin il doit l'obéissance ? » Napoléon fut surpris de cette réponse, et vaincu sur tous les points, ce qui ne l'empêcha pas de remplacer l'autorité du Pape, qui avait protesté courageusement contre l'usurpation de son autorité temporelle, par une apparence de comité national convoqué en 1811 en vertu d'un décret impérial. L'évêque de Nantes qui, envoyé à Savone avec les prélats de Tours et de Trèves pour presser Pie VII de prendre des engagements que sa conscience ne lui permettait pas de contracter, dans des négociations qui durèrent du 10 au 19 mai 1811, se trouva au Concile de Paris ouvert le 17 juin, et fut chargé de lire, le 1^{er} juillet, le Rapport qui avait été fait dans la commission épiscopale de 1810. M. l'abbé Denys, qui a écrit dix-huit pages in-folio sur la vie de Mgr Duvoisin dans l'*Armorial de l'épiscopat français*, s'est longuement étendu sur le rôle joué par ce prélat à l'inutile Assemblée de 1811 que l'on décora du nom de Concile national, et du blâme sévère qu'y mérita la conduite du prélat. Toutefois, il est convaincu que dans la simplicité de son âme l'évêque de Nantes avait agi de bonne foi, et croit pouvoir reconnaître que l'accusation qui pèse sur sa mémoire, fondée sur l'attachement sans bornes que Mgr Duvoisin portait à l'Empereur et sur les honneurs dont il fut comblé, ne saurait le faire condamner au tribunal de la postérité, parce qu'en réalité elle ne porte atteinte ni à sa foi ni à son respect pour le Saint-Siège ; car, en fait, il se montra toujours plein d'égards et de soumission pour le Chef de l'Eglise, tout en cherchant à servir l'Empereur avec plus ou moins d'intelligence. Aussi trouva-t-il

des défenseurs dans plusieurs écrivains très catholiques qui cherchèrent à le justifier, en disant que le désir d'éviter de plus grands maux à l'Église, en ces temps désastreux, avait été le seul mobile de sa conduite, et que plusieurs fois il avait fait à Napoléon de justes observations, et même d'assez hardies représentations. L'Empereur ne se fâchait pas de sa liberté de langage parce qu'il comptait sur la générosité de son dévouement.

Mgr Duvoisin mourut dans sa ville épiscopale, inopinément, d'une fluxion de poitrine, après soixante heures seulement de maladie, le 9 juillet 1813 à midi un quart. Il fut inhumé dans sa cathédrale de Saint-Pierre, et emporta les regrets de son clergé et de nombreux amis. En société, Mgr Duvoisin était doux, gai et aimable. Son penchant le portait à une plaisanterie fine, mais innocente et qui ne blessait jamais. Sa conversation était instructive et nourrie du fruit de ses nombreuses lectures. Sa fortune, toujours demeurée médiocre, même dans le commencement de son épiscopat, mais dont il avait su se contenter et même faire un noble usage, était depuis peu de temps améliorée lorsqu'il mourut.

Les armoiries de Mgr Duvoisin se composèrent d'abord d'un écu, aux initiales J. B. D. enlacées, entouré des insignes de l'épiscopat. Ce n'est que vers 1810 que ses mandements portent des emblèmes héraldiques proprement dits qui s'expliquent ainsi : *d'hermine, à l'étoile d'or en abîme, au franc-quartier de baron-évêque qui est de gueules à la croix alaisée d'or, brochant sur le tout.*

Outre les notices publiées par l'abbé Migne et dans l'*Armorial de l'épiscopat français* dont nous avons parlé, on trouve une biographie de Mgr Duvoisin dans l'*Eglise de Bretagne*, par le savant chanoine Tresvaux du Fraval (diocèse de Nantes, page 180).

La liste des ouvrages qu'a composés Mgr Duvoisin est assez nombreuse. En voici les titres principaux :

1^o *Dissertation critique sur la vision de Constantin*, Paris 1774, in-12;

2^o *L'Autorité des livres du Nouveau Testament*, Paris 1775, in-12;

3^o *L'Autorité des livres de Moïse établie et défendue contre les incrédules*, Paris, 1778, in-12;

4^o *Essai polémique sur la Religion naturelle*, Paris 1780, in-12;

5° *De vera religione ad usum theologiæ candidatorum*, Paris 1785, 2 volumes in-12 ;

6° *Examen des principes de la Révolution française*, 1785, in-8° ;

7° *Défense de l'ordre social dans les principes de la Révolution française*, 1798, in-8° ;

8° *Démonstration évangélique*, in-8° et in-12, imprimée deux fois à Brunswick en 1800, réimprimée à Paris en 1802 et 1805 pour la quatrième fois. A cette quatrième édition se trouve ajouté un *Essai ou Traité sur la Tolérance*. C'est un livre de la plus haute érudition, fait sur un autre plan que celui du savant Huet, évêque d'Avranches, *Demonstratio evangelica*, autre ouvrage d'une érudition immense qui parut à Paris, in-folio 1679, 1690, à Amsterdam, in-8° 1680, à Leipsick 1694, 2 volumes in-4°.

30 octobre. — Mgr Ferdinand-Maximilien MÉRIADÉC prince DE ROHAN, archevêque de Bordeaux et de Cambrai, né à Paris, le 7 novembre 1738 d'Hereule Mériadec de Rohan, prince de Guéméné, duc de Montbazou, pair de France, et de Louise-Gabrielle-Julie de Rohan Soubise, appartenait à une maison descendant en ligne directe et masculine des anciens rois et ducs de Bretagne qui remontent à Conan régnant en 384 de notre ère. Une de ses branches prit le nom de Rohan en 1021. Il n'y a plus que deux branches existantes de la maison de Rohan, qui a fourni un grand nombre de prélats à l'Eglise, les princes de Rohan-Guéméné, et les princes de Rohan-Rochefort, branche cadette des Rohan-Guéméné. Les autres familles de Rohan, comme les Rohan-Chabot une des plus illustres de France, descendant des anciens ducs d'Aquitaine, comtes de Poitou et d'Auvergne, et qui a donné un archevêque à Besançon, le cardinal Louis-François-Auguste de Rohan-Chabot (1828-1833), n'appartenaient à cette maison princière que par alliances de femmes.

Le prélat dont nous nous occupons fut baptisé à l'église de Saint-Paul à Paris, le jour de sa naissance, fit ses études à Paris, se destina à l'état ecclésiastique, fut nommé chanoine du noble chapitre de Strasbourg, devint prévôt de cette église, docteur et prieur de Sorbonne. L'abbaye de Mouzon, au diocèse de Reims, qui rapportait 20,000 livres, et qui fut possédée en 1782 par Mgr Moreau, évêque de Mâcon, lui fut donnée, le 15 septembre 1759. Nommé à l'archevêché de Bordeaux le 26 décembre 1769, après Mgr de Lussan, mort subitement quarante jours

auparavant, il fut préconisé le 29 janvier 1770, et sacré dans l'église de la Sorbonne le 12 mars par son frère Louis-René-Edouard de Rohan, coadjuteur de Strasbourg, assisté de Mgr de Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, et de Mgr de la Croix de Castries, évêque de Vabre ; le lendemain il prêta serment entre les mains du roi, prit possession par procureur, et publia le 7 janvier 1771 un mandement de carême, pour combattre les *Doctrines philosophiques* ; il ordonnait la publication d'un ouvrage intitulé : *Avertissement du clergé de France aux fidèles du royaume sur les dangers de l'incrédulité*. Ce discours, que nous trouvons dans le *Recueil des Ordonnances et Mandements des archevêques de Bordeaux* (tome 1, pages 381-425), est signé par les archevêques de Reims, Arles, Narbonne, Toulouse, Embrun, et par les évêques de Grenoble, Vannes, Meaux, Aix, Poitiers, Troyes, Vabre, Gap, Tulle, Coutances, Autun, et par vingt ecclésiastiques parmi lesquels nous relevons les noms de plusieurs qui devinrent évêques, les abbés de Jarente, de Leyssin, de Bellescize, de Beausset, de Bayanne, de La Luzerne, de Cicé, secrétaire, et du Lau, massacré aux Carmes dans la Révolution. C'est un document plein de convenance et d'opportunité.

Mgr de Rohan entra à Bordeaux le 5 mai 1771 et y fut reçu avec l'appareil qui convenait à sa dignité. Le 3 juin 1772, il publia un mandement sur les *chapelles domestiques* ; le 23 décembre un autre sur les *petites écoles*, qui est signé des vicaires-généraux Du Mirat, Boudin et de Bar, car l'archevêque était déjà revenu à Paris d'où il adressa, le 27 janvier 1773, son mandement de carême.

Le 13 août il donna une lettre sur les *Conférences ecclésiastiques* ; le 21 mai 1774 un Mandement à l'occasion de la *Mort de Louis XV* ; le 20 mai 1775, lettre sur les *Troubles publics* avec une instruction de Louis XVI aux curés de son royaume. Le 2 août 1775, les vicaires généraux, MM. Boudin, Leberthon, de Bar et Montdauphin demandèrent des prières pour leur archevêque tombé dangereusement malade à Paris, et le danger fut conjuré. Le prélat eut en commende, le 25 décembre 1775, l'abbaye du Mont Saint-Quentin, au diocèse de Noyon, qui rapportait 18,000 livres et qu'il garda jusqu'à la Révolution. Le 11 mars 1776 il publia le *Jubilé universel* accordé par Pie VI et fit dans son Mandement une peinture frappante de la dépravation et de l'incrédulité. Le 2 octobre et le 21 décembre 1778,

Mgr de Rohan data de Paris deux mandements relatifs à la *grossesse de la reine Marie-Antoinette* et à la *naissance de la Dauphine*. La dernière pastorale que nous ayons de ce prélat Bordeaux est datée de Paris le 13 septembre 1779, elle a trait au *Succès des armes de la France en Afrique et en Amérique*.

Le 4 février 1781, Louis XVI appela Mgr de Rohan à succéder à Cambrai à l'archevêque de Rosset de Fleury, mort le 22 janvier précédent. Préconisé le 2 avril, il fit prendre possession de son siège par son auxiliaire ou suffragant, Mgr Daigneville de Millancourt, évêque d'Amyclée, le 2 mai, et ne fit son entrée à Cambrai que le 29 août 1782. Il data de Paris la plupart de ses Mandements, retenu dans la capitale par les affaires de son diocèse. Le 12 septembre 1789, il poussa son premier cri d'alarme, et consacra un mandement à faire voir que l'oubli de la religion entraîne la ruine des mœurs et des lois et cause tous les malheurs publics. En 1790, il fut nommé régent de la principauté de Liège, lors des troubles qui éclatèrent dans cette ville et firent fuir le prince-évêque César-Constantin de Hoensbroeck; et les insurgés liégeois étant rentrés dans le devoir, Mgr de Rohan revint à Cambrai le 6 janvier 1791, mais ayant repoussé le serment schismatique à la Constitution civile du clergé, il fut obligé de se retirer dans la partie de son diocèse non soumise à la domination française, à Saint-Ghislain près de Mons, d'où il écrivit à ses diocésains, le 15 avril, pour les prémunir contre l'intrusion de l'évêque constitutionnel du Nord, Claude-François-Marie Primat, sacré à Paris, le 10 avril et installé à Cambrai le 17 du même mois.

Il leur envoya en même temps la belle instruction de Mgr de la Luzerne sur le serment et les évêques intrus, instruction adoptée par un grand nombre d'évêques. Chassé de Belgique par les armées françaises, Mgr de Rohan fit un court séjour à Paris et s'établit à Munster où il passa les mauvais jours de la Révolution. En 1801 il donna sa démission pour obtempérer aux désirs du Pape, devint premier aumônier des impératrices Joséphine et Marie-Louise, et mourut à Paris, rue de Verneuil n° 5, le 30 octobre 1813, à onze heures du soir.

Membre de la Légion d'honneur, le 5 novembre 1804, comte de l'Empire le 1^{er} mars 1808, Mgr de Rohan portait pour armoiries : *Ecartelé, au premier et au quatrième, de gueules aux chaînes d'or, posées en sautoir, croix et orle, qui est de Navarre; au deuxième et au troisième, d'azur, à trois fleurs de*

lys d'or qui est de France ; sur le tout, *mi-partie, au premier, de gueules à neuf macles d'or*, trois, trois, trois, qui est de Rohan, au *deuxième d'hermine*, qui est de Bretagne.

9 décembre. — François-Ambroise RODRIGUE évêque constitutionnel de la Vendée, était né en 1730 à Nantes où il fit ses études et se fit connaître par une humeur bizarre et un défaut de jugement. Il voulut entrer dans la Compagnie de Saint-Sulpice, mais il en fut éconduit par ses opinions singulières. Il passa alors dans le diocèse de Luçon où on recevait facilement les prêtres étrangers et y fut nommé curé de La Crosnière, entre Beauvais et Noirmoutier, petite paroisse réunie aujourd'hui à Beauvais, puis curé de Fougère, canton de La Roche-sur-Yon. Il avait figuré parmi les commissaires chargés de rédiger le *Cahier des demandes, plaintes et doléances de l'ordre du clergé du Poitou*, en 1789. Il occupait la paroisse de Fougère, lorsqu'ayant prêté serment, il fut élu évêque du département, on ne sait par quelle influence. Il accepta la position qui lui était offerte contrairement aux canons de l'Eglise, et reçut sacrilègement l'onction épiscopale le 29 mai 1791. Les électeurs avaient d'abord nommé un oratorien de Saumur, nommé Servant, qui refusa sans doute. Peut-être qu'ils se rejetèrent sur Rodrigue, parce qu'il ne se présentait pas de choix propre à les fixer.

Il était difficile d'en faire un plus malheureux. Rodrigue n'avait aucune des qualités d'un évêque. La première fois qu'il parut en cette qualité à Fontenay, il était en sabots, mal vêtu, et croyait par là ressembler mieux à un apôtre. Il entra à Luçon accompagné de la force armée et consumma son intrusion. Les prêtres du diocèse refusèrent de communiquer avec lui et ne reconnurent d'autre évêque légitime que Mgr de Mercy. Durant la courte durée de son épiscopat, Rodrigue se montra tranchant, entêté, fantasque. Il profita bientôt du délire qui suivit, renonça à ses fonctions et refusa de les reprendre après la Terreur, malgré les instances des *Réunis*. Il obtint une place de juge au tribunal civil de Montaigu, où on dit qu'il faisait profession d'impiété. Quand le tribunal de Montaigu fut transféré à Bourbon-Vendée, Rodrigue resta à Montaigu et se retira ensuite à Nantes où il mourut le 8 ou 9 décembre 1813. A Montaigu comme à Nantes, sa vie était fort solitaire. Il ne se montrait point à sa paroisse, et affectait un costume singulier. M. Paty, curé de Saint-Similien de Nantes, allait le voir quelquefois et en était assez bien reçu. Rodrigue ne manquait guère de mettre

la conversation sur des sujets de religion, et se fâchait quand il se sentait un peu pressé. Un autre respectable ecclésiastique, M. Petit des Rochettes, alors chanoine de Nantes, avait été condisciple de Rodrigue, et témoigna le désir de le voir. Les deux charitables prêtres se rendirent chez lui, et quoiqu'il fût alors dans un état de dépérissement sensible, il s'oublia plus qu'à l'ordinaire et tint des propos impies. Toutefois, le sage curé, apprenant qu'il était plus malade, retourna le visiter et lui donna de bons avis. Rodrigue connaissait son état. *Je suis, dit-il, persuadé de la vérité de tout ce que vous me dites ; un homme raisonnable peut-il en douter ? Mais...* On n'en put tirer autre chose. M. l'abbé Paty y retourna le lendemain et le jour suivant ; la dernière fois, il parla au mourant avec la plus tendre affection et avec les plus vives instances. Rodrigue ne prononça pas une seule parole, ne fit aucun geste, et le zélé curé fut obligé de se retirer sans rien obtenir. Deux heures après, Rodrigue n'était plus. Ainsi finit ce pauvre évêque, qui, depuis son entrée dans le schisme, avait répété souvent qu'il avait trompé le monde et qu'il n'avait prêché que des faussetés.

(A suivre.)

M.-C. D'AGRIGENTE.

LA QUESTION POLITIQUE RELIGIEUSE EN FRANCE

D'APRÈS LA « CIVILTA CATTOLICA »

On écrit de Rome au *Monde* :

Les témoignages de soumission des catholiques de France aux directions du Saint-Siège, qui deviennent de jour en jour plus nombreux, sont d'autant plus appréciés par le Saint-Père qu'il sait combien il leur en coûte pour ne pas reporter sur la forme même du gouvernement l'aversion que leur inspirent tant d'actes hostiles aux libertés de l'Église. Sans doute, à mesure que se fera mieux la lumière sur la distinction essentielle à établir entre la loyale acceptation d'une forme régulière et légale de gouvernement, et la lutte décidée, unanime qu'il s'agit de poursuivre contre une législation essentiellement mauvaise ; à mesure que l'on saisira mieux les rapports intimes qu'il y a entre les suprêmes intérêts de la religion et le moyen tout pratique proposé à cet effet par le Saint-Père, ce moyen sera adopté, non seulement avec plus d'unanimité, mais aussi avec un généreux élan.

Il ne sera pas, ce me semble, sans utilité, ni sans intérêt, de mettre sous les yeux de vos lecteurs un aperçu des principes et des idées que la *Civiltà cattolica* a exposés, sur cette question, dans un article de sa dernière livraison, avec cette hauteur de vues, cette exacte appréciation des choses que réclame la nature même du sujet et que l'éminente revue catholique est à même de si bien saisir.

Et d'abord, quant aux principes généraux, la *Civiltà cattolica* rappelle :

1° Que l'Église a pleine autorité d'enseigner non seulement les points concernant les dogmes de la foi et de la morale, mais aussi toute vérité se rapportant au bien général de l'Église, à ses droits et à sa discipline;

2° Que l'on ne saurait dénier à cet enseignement l'assentiment et l'obéissance sans faillir à la conscience et à la profession de catholicisme;

3° Que le catholique qui limite strictement son assentiment et son obéissance aux seuls dogmes de la foi et de la morale méconnaît gravement le dogme du souverain pouvoir qu'a le Pontife romain de paître, de régir et de gouverner l'Église universelle;

4° Que l'opinion qui limite ainsi l'assentiment et l'obéissance dus aux décrets et jugements du Saint-Siège est une opinion explicitement condamnée comme « une erreur propre de ceux qu'une audace orgueilleuse rend incapables de professer la saine doctrine que tout dévoué fils de l'Église est obligé de retenir pour certaine et indubitable. » Ces dernières paroles sont du Saint-Père Pie IX dans l'Encyclique *Quanta cura*.

Quant aux causes déterminantes de l'union qui doit se faire parmi tous les catholiques de France par-dessus les intérêts contingents des partis et dans l'intérêt suprême de la religion, la *Civiltà cattolica* s'exprime ainsi : « C'est un fait aussi douloureux qu'indéniable que la France fille aînée de l'Église et honorée à bon droit, pour la grandeur de ses œuvres, du titre de nation très chrétienne, se débat maintenant, au milieu des angoisses, contre la violence de ceux qui voudraient la déchristianiser et l'avilir devant tous les peuples. Nos lecteurs se souviennent de la déclaration du 16 janvier 1892 des cardinaux français sur les conditions créées à la France par la Franc-Maçonnerie qui en est devenue maîtresse et que le Pape désigne dans son Encyclique comme « une vaste conspiration ourdie en France pour

anéantir le christianisme ». Et, rappelant, d'après la lettre des cardinaux, la trame de cette conspiration, la *Civiltà cattolica* poursuit en ces termes : « Pauvre France ! s'écrie le Pontife, Dieu seul peut mesurer l'abîme de maux où elle se précipiterait si la législation, loin de s'améliorer, persistait dans cet égarement qui finirait par arracher de l'esprit et du cœur des Français la religion qui les a rendus si grands. Il faut ajouter à ces maux, l'inextricable mêlée et la confusion babylonienne qui existent parmi ceux-là mêmes qui devraient arrêter la France sur la pente où elle est poussée à l'abîme. Là, républicains modérés, républicains progressistes, impérialistes, radicaux, monarchistes, conservateurs de partis de toute couleur, se poursuivent, se pourchassent, pour l'emporter les uns sur les autres au cri de *Vive la France !* pendant que la France ainsi ballottée y perd l'haleine et la vie. » C'est ainsi, comme l'observe opportunément la *Civiltà cattolica*, que se trouvait Dante Alighieri lorsqu'il errait

... per una selva oscura

Che la diritta via era smarrita.

« En présence de ces tendances, devant les maux qui en dérivent au grand détriment de l'Eglise en France et qui s'aggravent de jour en jour, qui ne voit avec combien de raison le Souverain Pontife, ne pouvant contempler d'un œil impassible les souffrances de ses fils, a réputé qu'il y va de son devoir strict, « dont l'omission l'eût rendu coupable devant Dieu et devant les hommes », d'élever sa voix apostolique pour exhorter instamment, nous ne dirons pas seulement les catholiques, mais tous les Français honnêtes et sensés, à rejeter loin d'eux tout germe de dissentiment afin de conserver uniquement leurs forces à la pacification de leur patrie ? »

Et plus loin la *Civiltà cattolica* ajoute : « La suprême nécessité de la religion pour créer et conserver le lien social et pour maintenir sur de solides bases la paix d'une nation, voilà le principe incontestable d'où part l'Encyclique de Léon XIII aux Français, vrai message de paix, soit que l'on en considère la substance, soit que l'on en regarde la forme. De ce principe, le Saint-Père tire la suivante conséquence très grave, sur laquelle aucun dissentiment n'est possible parmi ceux qui n'ont pas perdu la notion de la rectitude. La suprême sollicitude de tous les catholiques français doit consister à assurer à leur patrie le maintien de la religion, et cela avec d'autant plus d'ar-

deur que le christianisme est en butte au milieu d'eux, de la part des sectes, aux hostilités les plus implacables. Le devoir des catholiques français est donc tracé en toute clarté et précision. Comme catholiques et comme Français, ils sont tenus, selon l'enseignement du Pape, à se liguer pour maintenir dans la nation le vrai sentiment religieux et pour le défendre au besoin si jamais une école athée, en dépit des protestations de la nature et de l'histoire, s'efforçait de chasser Dieu de la société, en étouffant ainsi le sens moral jusqu'au fond de la conscience humaine.

« Sur ce *terrain religieux*, les Français ne sauraient se permettre ni indolence dans l'action, ni division dans les esprits; celle-là dénoterait une bassesse indigne du chrétien, celle-ci serait la cause d'une faiblesse désastreuse...

Le Saint Père leur dit : « Qu'il n'y ait plus de partis parmi vous. Acceptez la République existant parmi vous, respectez-la, soyez-lui soumis, en tant qu'elle représente le pouvoir venu de Dieu. » Par là, le Pontife, comme on l'a déjà observé, ne fait pas de la politique; mais il juge d'une façon autorisée et légitime quelle conduite politique peut nuire ou peut profiter aux intérêts religieux d'un peuple et à l'ordre social d'une nation. Le Pape trace donc des règles à suivre dans le camp politique, pour un but non pas politique, républicain ou monarchique, mais pour un but religieux, moral et social.

« En demandant que les catholiques français acceptent la République, Léon XIII demande simplement ce que le criterium suprême du bien commun et de la tranquillité publique impose à tous : *Salus publica, suprema lex*. Ce fut en vertu de ce criterium que fut accepté en France le premier Empire, au lendemain d'une épouvantable et sanglante anarchie, ainsi que les autres pouvoirs, tant monarchiques que républicains, qui se sont succédé jusqu'à nos jours. Tel fut le criterium appliqué par Pie VI, alors que, par son Bref du 5 juillet 1796, il enjoignait à tous les catholiques de France attachés au Saint-Siège, de se soumettre au gouvernement du Directoire.

« Quoi qu'il en soit des diverses transformations extraordinaires dans la vie des peuples, dont il appartient à Dieu de régler les lois et à l'homme d'utiliser les conséquences, « l'honneur et la conscience, comme l'enseigne sagement le Souverain Pontife, exigent en tout état de choses une subordination sincère aux gouvernements constitués, et il convient de la pro-

« fesser au nom de ce droit suprême, indiscutable, qui s'appelle « la raison du bien social... » Que si le gouvernement de fait répond à la fin à laquelle Dieu a ordonné le pouvoir social, alors non seulement on peut, mais on doit aussi lui prêter aide et soutien, suivant les diverses fonctions sociales. Mais ce soutien n'est pas prêté par les sujets directement au gouvernement de fait dans le but de le rendre stable, mais seulement par égard pour la conservation et la prospérité sociale.

« L'intention du Pontife en traçant cette ligne de conduite aux catholiques français n'a donc été et n'est autre chose que la sauvegarde des intérêts religieux commis à sa garde. En demandant ainsi l'acceptation de la République, il n'a pas demandé l'acceptation de la législation républicaine sur les points où la République, oublieuse de sa mission, s'est mise en lutte avec la loi de Dieu et de l'Eglise. Il enseigne expressément qu'il faut tenir compte avec soin de la distinction capitale qu'il y a entre les pouvoirs constitués et la législation. La législation diffère à ce point des pouvoirs politiques et de leur forme, que sous un régime dont la forme est excellente, la législation peut être détestable, tandis que, par contre, sous le régime à la forme la plus imparfaite, il peut se trouver une législation excellente... »

Enfin, quant aux nuances dont il faut savoir se rendre compte pour ne pas exagérer dans un sens ou dans l'autre la *Civiltà cattolica* dit : « Parmi les défenseurs de l'Encyclique, il s'en est trouvé quelques-uns qui, mus par un zèle indiscret pour les institutions républicaines, ont prétendu que le Pontife avait par ce document « canonisé la République », comme si celle-ci était la seule forme légitime de gouvernement ou la plus parfaite considérée en elle-même. Or rien ne serait plus opposé à la pensée de Léon XIII. » Et la *Civiltà* cite à l'appui les propres paroles de l'Encyclique ; puis elle reprend et conclut en ces termes :

« Cela posé, il n'est pas défendu par le Pape aux catholiques français de retenir que la forme républicaine, en soi, n'est pas la meilleure, et de préférer, dans l'ordre des idées spéculatives, une forme de gouvernement à une autre, précisément parce qu'aucune de ces formes sociales ne s'oppose, de soi, aux principes de la saine raison ou aux maximes de la doctrine chrétienne. Au reste, quelle que soit la forme des pouvoirs civils dans une nation, on ne peut la considérer comme tellement dé-

finitive qu'elle doit rester immuable, fût-ce même là l'intention de ceux qui, à l'origine, l'ont établie...

Il est enfin certain et évident que, de même que, dans l'Encyclique du Saint-Père, on ne demande rien de contraire à la conscience, de même, on ne prétend rien exiger qui soit opposé aux sentiments d'honneur et de dévouement à d'autres causes nobles et à d'autres mémoires glorieuses et chères. Les choses étant posées en ces termes, ni les idées, ni les sentiments, ni l'honneur, ni les affections ne souffriront de détriment si tout catholique français, obéissant au Pape, unit ses forces de la manière voulue par le Pape lui-même à celles de ses frères. *Pro Deo et pro Patria*, doit être la devise à adopter. Sauver la religion en France et, avec la religion, la France elle-même, telle doit être la noble cause que les catholiques français doivent placer avant et au-dessus de tout autre parti. »

A MON TOUR

Souvenirs militaires.

Collobrières, 30 juillet 1892.

Jean, voulant imiter l'Évangéliste son patron, se voua de bonne heure à une cause sainte sans avoir une souillure au front. C'était beau pour un jeune homme sorti des entrailles du XIX^e siècle qui, tout enfant, avait été exposé, comme Moïse sur les eaux, au torrent des passions humaines. Orphelin, dès l'âge le plus tendre, il n'avait jamais senti les baisers de sa mère ; on lui avait donné pour le soutenir à cette heure matinale de la vie quelques gouttes de lait qu'il avait puisées sous le regard de l'Assistance publique au sein presque tari d'une étrangère. Mal nourri, mal vêtu, il végéta entre la vie et la mort, jusqu'au moment où l'ange du berceau le recueillit et se chargea devant Dieu d'en faire un homme. Prenant dans ses mains pures cette argile humide et tendre, l'invisible sculpteur la modela sur le reflet de sa propre image ; il lui mit des cheveux blonds, des yeux bleus, le sourire aux lèvres et le courage au cœur ; pénétrant, ensuite, dans l'intérieur de son âme il la parfuma de charité et d'amour.

A dix-sept ans, Jean était devenu un beau et solide garçon

capable d'affronter les difficultés de l'existence qui se montrait à lui sous des apparences malheureuses. Arrivé à ce rond-point de la vie où l'adolescent s'arrête pour examiner les voies qui se dirigent vers le vaste horizon de l'avenir il chercha à distinguer celle qu'il serait heureux de suivre.

— Je veux être prêtre, dit-il, en indiquant du doigt le sentier ensoleillé qui se trouvait devant lui.

— Non, fais-toi soldat répondit la voie cachée dans son âme.

Jean obéit, prit le sac, le fusil et se donna à la patrie. Il était sergent au moment où le coup de canon de Sinope *résonna si douloureusement* dans le cœur de Napoléon III. L'Anglais dominait, alors, dans les conseils de l'empire ; il fallut à tout prix, pour condescendre à la politique britannique, arrêter, un moment, la Russie dans sa marche constante et sûre vers l'Orient ; l'armée s'ébranla fière d'aller au feu mais sans haine pour la nation qu'elle était appelée à combattre. Le jeune sergent accompagna son régiment à l'Alma, à Inkermann et dans les tranchées de Sébastopol où il se trouva coude à coude avec un de ses collègues, nommé Antoine, le fils d'un vieux paysan lorrain. Sous le feu du canon l'on s'aime vite ; deux jours suffirent aux jeunes gens pour être frères par le cœur.

Or, un soir vers dix heures, le clairon sonna le *garde à vous*. On prit les armes.

— Ami, dit Jean en entendant sonner le clairon, si tu veux, entre nous à la vie et à la mort !

— Je le jure, répondit Antoine.

La nuit était sombre ; des masses noires franchissaient les lignes russes disparaissant bientôt dans le ravin qui les séparait des tranchées françaises. Le capitaine Barnicaud qui commandait une compagnie de garde, en apercevant le mouvement de l'ennemi, prit aussitôt les dispositions nécessaires pour le recevoir dignement.

— Jean, cria-t-il d'une voix forte, vite au trou de loup et veille au grain !

Le sergent se précipita hors des tranchées et disparut dans les ombres de la nuit.

Les trous de loup étaient des excavations faites en avant des lignes ayant pour but de mettre les sentinelles avancées à l'abri du feu et, dans la retraite, de retarder la marche des soldats ennemis en les exposant à se casser les reins dans ces trous dangereux et profonds. Celui que Jean allait occuper était placé

sur un petit mamelon dominant une gorge formée par deux lignes de rochers dans laquelle les assiégés ne pouvaient s'engager que sur une file, sans pouvoir combattre; les deux hommes marchant les premiers étaient, seuls, en état de faire usage de leurs armes.

Ce passage dangereux semblait être délaissé depuis quelque temps par les défenseurs de la place. Ce jour-là, ce fut le contraire qui arriva; les fantassins russes y entrèrent dès le début de l'action en essayant de tourner vers le sud la position occupée par la compagnie du capitaine Barnicaud.

— Attention, dit sourdement celui-ci, en prêtant l'oreille de ce côté-là, Jean va parler!

Au même instant un coup de feu retentit qui fut suivi de deux détonations simultanées. Jean venait de parler à sa façon; on lui avait répondu, il riposta et, pendant une heure, il continua avec l'ennemi immobilisé dans son étroit passage un échange de procédés militaires dont il eut, à la fin, tout l'honneur.

— Hum! murmura le vieil officier qui avait pris jusque là un certain plaisir au bruit de cette lutte, Jean n'est pas de fer, il finirait bien par y laisser sa *Cocarde*.

S'adressant alors à Antoine qui trépignait d'envie de se battre.

— Va, lui dit-il! à deux finissez la besogne.

Antoine s'élança, par dessus le parapet, au secours de son frère d'armes. Arrivé au pied du mamelon il se mit à plat ventre et rampa comme une couleuvre jusqu'à l'orifice du trou où Jean se tenait accroupi, le cou tendu, l'arme à l'épaule.

— Frère, dit Antoine en se jetant à son côté, à mon tour!

— Tu viens à l'heure, je suis à ma dernière balle répondit Jean en lâchant la détente.

A ce moment, la fusillade crépitait avec fureur sur tout le front malgré l'obscurité de la nuit. De son côté Antoine ne restait pas inactif; l'ennemi ne pouvait faire un pas en avant sans voir tomber le premier homme de sa longue file; découragé, il se décida à battre en retraite devant le fusil du franc-tireur en laissant sur le carreau une douzaine des siens.

Lorsque l'aube parut le combat cessa; les troupes qui avaient fait la sortie se retirèrent sans succès; d'un côté comme de l'autre, on s'étendit par terre la tête sur le sac en attendant de nouvelles alertes.

— Halte au *flingot*, s'écria Antoine en désarmant son arme; Jean, il n'y a plus ici que des cadavres; rejoignons la compagnie!

Les deux sergents bondirent sur le bord de leur cachette.

— On respire à l'aise, reprit Antoine, en aspirant bruyamment l'air pur apporté par le premier rayon de l'aurore.

Jean ne répondit rien à ce sentiment de bien-être exprimé par son ami, mais il étendit, avec tristesse, la main vers l'entrée du défilé.

— Je comprends, murmura son frère en inclinant la tête ! Respect à ceux qui ne respirent plus !

Le brave soldat venait de prononcer ses dernières paroles : un éclair jaillit soudain, du côté de la ville, un obus siffla et broya en passant, le corps du malheureux sergent qui retomba lourdement sur le sol.

Jean se précipita sur ce corps mutilé et sanglant ; Antoine vivait encore.

— Frère, dit le soldat, d'une voix entrecoupée par les hoquets de la mort, à ton retour, va donner à mon père ce dernier témoignage de mon amour !

Et de ses mains défaillantes, il attira sur ses lèvres le front de son ami.

Après avoir recueilli son dernier soupir, Jean rejoignit sa compagnie.

— Qu'as-tu fait de ton camarade ? demanda le capitaine d'un ton sec.

— Il est mort, répondit Jean, les dents serrées.

— Mille peste, grommela l'officier, en apprenant le résultat de l'affaire, douze pour un Antoine, c'est peu ! l'ennemi me le paiera plus cher...

L'armée victorieuse était rentrée en France depuis quelques mois, au milieu des ovations populaires ; chaque régiment comptait les siens, reformait ses cadres et couronnait de laurier la soie de son drapeau. Jean qui avait droit à son congé partit un jour, le sac au dos et la boîte en fer blanc sur le côté ; en sortant du quartier il sembla s'orienter un moment et commanda : Par le flanc droit, marche ! Il prit la route des Vosges, piqua sur Mirecourt et s'arrêta sur le seuil de la maisonnette du père Fischer. Celui-ci était assis sur un escabeau près de l'âtre à demi-éteint ; en apercevant un soldat debout sur le pas de sa porte il fit un effort pour se lever et fixa son regard voilé sur les traits du jeune homme qui se tenait devant lui.

— Antoine, mon fils, est-ce toi ? s'écria-t-il.

Jean baissa la tête.

— Père Fischer, répondit-il avec une émotion profonde, nous étions Antoine et moi, frères sous les armes ; il n'est plus. Voulez-vous Jean pour votre fils ?

Le vieillard pâlit affreusement et retomba sur son banc de bois où il resta plongé dans un silence douloureux. La vie semblait s'être arrêtée dans ce corps usé par l'âge et par un labeur soutenu pendant plus de soixante années ; mais le sentiment de l'honneur, dominant les angoisses qui l'envahissaient, ranima, tout à coup, cette âme virile et forte ; il se releva et regardant en face l'ami d'Antoine immobile et silencieux :

— Il est mort en brave, n'est-ce pas, dit-il en appuyant sur chaque mot ? Que celui qui l'a aimé prenne sa place à mon foyer !

Jean se jeta dans les bras du vieillard, posa ses lèvres sur son front ridé comme il l'avait promis à Antoine mourant et lui dit, en essuyant ses larmes :

— Père, à mon tour !

BLANC,
capitaine en retraite.

LE PAPE ET L'ANTISÉMITISME

INTERVIEW DE LÉON XIII

Sous le titre que nous venons de transcrire, le *Figaro* a publié le récit longuement commenté d'un entretien que Mme Séverine, la célèbre socialiste, aurait eu avec N. T. S. P. le Pape Léon XIII.

Le *Figaro* nous apprend que Mme Séverine est allée à Rome, au nom même du *Figaro*, pour demander à S. S. Léon XIII ce qu'il fallait penser de la « question antisémitique ».

C'est mon tour d'audience.

J'entre, m'incline trois fois ; une main prend la mienne, me relève doucement :

« — Asseyez-vous, ma fille, et soyez la bienvenue... »

Très pâle, très droit, très mince, à peine accessible au regard, tant il reste peu de matière terrestre en cette gaine de drap blanc, le Saint-Père siège, au fond de la pièce, dans un vaste fauteuil adossé à une console que surmonte un Christ douloureux.

La lumière, venant de face, tombe d'aplomb sur cet admirable visage de prélat latin, en fait ressortir les méplats, les finesses de modelé, la structure « primitive » au sens pictural du mot, vivifiée, animée, galvanisée pour ainsi dire par une âme si juvénile, si vi-

brante, si combative pour le bien, si compréhensive des misères morales, si pitoyable aux détresses physiques, que le regard étonne, semble une aube miraculeuse surmontant un déclin de jour...

L'incomparable portrait de Chartran peut seul donner idée de cette acuité de vision. Mais encore est-il d'un éclat un peu bien somptueux, et toute la pourpre qui flamboie derrière la soutane neigeuse met-elle aux joues un reflet, aux prunelles une étincelle qui s'adoucisent dans la réalité.

Pour rendre mon impression, je dirai que j'ai trouvé le Pape « plus blanc », d'un rayonnement plus intime et plus émouvant, moins souverain, davantage apôtre et presque aïeul !

Une bonté attendrie, timide, semblerait-il, est tapie dans la moue des lèvres, se dénonce seulement dans le sourire. Et, en même temps, le nez long, solide, révèle la volonté, une volonté inflexible — *qui sait attendre !*

Léon XIII ressemble aux modèles du Pérugin et à tous ces portraits de donateurs qu'on voit dans les tableaux de sainteté, sur les vitraux des antiques cathédrales, agenouillés, de profil, en leurs habits de laine, les doigts allongés et humblement rejoints, parmi les apothéoses, les Nativités, le triomphe des saints et la gloire de Dieu.

Il me paraît aussi incarner les armes de sa maison, le blason des Pecci, avec sa taille aussi svelte, aussi altière que le pin qui se silhouette en *i* sur le ciel bleu, et, entre ses paupières, cette clarté d'étoile matutinale et précurseuse d'aurore qui tremble à la cime du grand arbre héraldique !

Mais ce qui, presque autant que le visage, attire et retient l'attention, ce sont les mains : des mains longues, fines, diaphanes, d'une pureté de dessin incomparable ; des mains qui semblent, avec leurs ongles d'agate, des ex-voto d'un ivoire très précieux sortis pour quelque fête de leur écriin.

La voix est comme lointaine, exilée par l'usage de la prière, plus accoutumée à monter vers le ciel qu'à descendre vers nous. Et pourtant, dans la causerie, elle revient, avec, de-ci, de-là, un souvenir d'intonation majeure qui en coupe la mélodie grégorienne.

Puis un rien, une habitude du terroir donne aux propos tenus une saveur particulière, les épices de nationalité. Alors que le Pontife s'exprime très correctement, très élégamment en français, à toute minute l'exclamation italienne par excellence : « *Ecco !* » (Voilà !) revient, fait claquer ses deux syllabes comme un léger coup de fouet qui active ou détourne la conversation.

Et les mots dociles, prennent le galop, bifurquent, mènent où il plaît au Saint-Père d'aller.

Je le suis respectueusement, notant au passage, de mémoire, les réponses qu'il veut bien me faire, les provoquant d'une brève interro-

gation lorsque je le puis; remarquant combien sa pensée, d'essence toujours évangélique, revêt volontiers le peplum latin, se traduit en périodes cadencées, harmonieuses, révélant le délicat et docte lettré.

Comme j'ai parlé de Jésus pardonnant à ses bourreaux, alléguant leur ignorance pour excuse à leur férocité; comme j'ai demandé si, avant toute chose, il n'était pas du devoir chrétien d'imiter son exemple :

« — Le Christ, dit Léon XIII, a versé son sang pour *tous les hommes*, sans exception, et même de préférence pour ceux qui, ne croyant pas en lui, s'obstinant dans cette méconnaissance, avaient le plus besoin d'être rachetés. Envers ceux-là, il a laissé une mission à son Eglise : les ramener à la vérité. »

— Par la persuasion ou la persécution, Saint-Père ?

« — Par la persuasion ! répond avec vivacité le Pontife. La tâche de l'Eglise est, n'est que douceur et fraternité. C'est l'erreur qu'elle doit atteindre, s'efforcer d'abattre, mais toute violence envers les personnes est contraire à la volonté de Dieu, à ses enseignements, au caractère dont je suis revêtu, au pouvoir dont je dispose. »

— Alors, la guerre de religion... ?

« — Ces deux mots-là ne vont pas ensemble ! »

Et la main qui porte l'anneau épiscopal a fait un geste impératif.

— Reste, Saint-Père, la guerre de races...

« — Quelles races ? Toutes sont issues d'Adam, que créa Dieu. Que les individus, suivant les latitudes, aient un teint différent, un aspect dissemblable, qu'importe cela, puisque leurs âmes sont de même essence, pétries du même rayon ? Si nous envoyons des missionnaires chez les infidèles, chez les hérétiques, chez les sauvages, c'est parce que tous les humains, tous, vous entendez bien, sont des créatures de Dieu ! Il y a celles qui ont le bonheur d'avoir la foi et celles auxquelles nous avons le devoir de la donner, voilà tout ! Elles sont égales devant le Seigneur, puisque leur existence est l'œuvre de sa commune volonté ».

Puis le Pontife ajoute :

« — Même quand le Ghetto existait à Rome, nos prêtres le sillonnaient en tous sens, causant avec les Israélites, s'appliquant à connaître leurs besoins, soignant leurs malades, s'efforçant de leur inspirer assez confiance pour parvenir à discuter les textes, à les convertir enfin ! »

— Et quand la populace voulait massacrer les Juifs ?

« — Les Juifs se mettaient sous la protection du Pape... et le Pape étendait sur eux sa protection ! »

« Seulement, reprend le Saint-Père, si l'Eglise est une mère indulgente, aux bras toujours ouverts pour ceux qui lui reviennent, il ne s'ensuit pas que les impies qui se refusent à elle doivent être ses préférés. Elle est sans colère contre eux ; ils sont sa douleur, sa plaie,

mais elle garde ses préférences pour les fidèles qui la consolent, qui lui sont des fils pieux et fervents. Enfin, si l'Eglise a mission de défendre les faibles, elle a mission aussi de se défendre elle-même contre toute tentative d'oppression. Et voici qu'après tant d'autres fléaux, le règne de l'argent est venu. »

Le successeur de saint Pierre raidit plus encore son torse droit et, le regard soudainement dur :

« — On veut vaincre l'Eglise et dominer le peuple par l'argent ! Ni l'Eglise, ni le peuple ne se laisseront faire ! »

— Alors, Saint-Père, les grands juifs... ?

Sous le voile des paupières, la lueur a disparu. Et décolorée soudain, la voix répond :

« — Je suis avec les petits, les humbles, les dépossédés, ceux que Notre-Seigneur aime... »

Je comprends que c'en est fini sur ce sujet et n'insiste pas. D'ailleurs, maintenant, Léon XIII parle de la France, de la tendresse profonde qu'il lui porte, de son désir de la voir prospère, sous quelque gouvernement qu'elle ait choisi.

Et brusquement, sans préparation, avec une malice apparue soudain aux angles de sa bouche, aux coins de ses yeux :

« — Et chez vous, que pense-t-on du Pape ? Est-on content de lui ? »

— Saint-Père...

C'est que je ne sais quoi répondre, en vérité. Il voit mon embarras, et avec bonhomie frottant ses longues mains pâles :

« — Allez, allez ! n'ayez pas peur ! »

Je rassemble mon courage :

— Saint-Père, voulez-vous me permettre d'employer envers vous un terme très hardi ?

« — Allez, allez !

— Eh bien ! si les monarchistes en veulent au Pape, les républicains de gouvernement l'exècre... il est « la concurrence » !

Un tout petit rire, tout voilé, tout discret, accueille le mot.

« — Et les socialistes ? »

— Pour les socialistes de gouvernement, les états-majors, encore la concurrence !

« — Et le peuple ? »

— Le peuple ? Jamais je ne me permets de parler en son nom. Il est plutôt indécis, je crois, vaguement méfiant... il a tant été trompé ! Mais tout de même ça l'étonne, un Pape qui s'occupe de lui... et qui soumet les cardinaux !

Les longues mains pâles accentuent leur geste satisfait. Et souriant :

« — Je ne veux pourtant pas être roi de France (*sic*) ! »

Maintenant, sans que j'ose l'interrompre, la grêle voix seule trouve le silence :

« — Quand donc comprendront-ils, tous, que l'Eglise ne veut pas,

n'a pas à faire de politique, qu'elle entend y rester étrangère, s'en tenir résolûment écartée? Mon Maître a dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Donc, le mien non plus! J'aspire à la domination des âmes, parce que je veux leur salut, parce que je souhaite le règne de la fraternité entre les hommes, l'oubli des discordes, l'avènement de la sainte paix, de la sainte pitié! Mais rien que cela... cela seulement! »

Le haut vieillard est presque debout, et ses yeux, plus lumineux encore, s'ourlent d'une brume.

Il s'est tu. Alors, très vite, presque bas, contente que j'ai été d'entendre bien parler de la France, dans cette ville toute pleine officiellement d'autres tendances :

— Saint-Père, vous savez, cet abbé Jacot, ce renégat, cet Alsacien-Lorrain qui prêche aux nôtres de là-bas l'oubli de la mère-patrie, il se vante d'être l'interprète de vos commandements. Est-ce vrai? Approuvez-vous son acte?

« — Je le déplore... répond gravement le Pontife. J'aime la France. C'est vers elle que mes yeux se tournent toujours quand ma voix s'élève du fond de ces chambres où j'erre depuis quinze ans... sans jamais sortir! »

Sans jamais sortir! a-t-il répété mélancoliquement, ce captif sans paille ni cachot, prisonnier de sa seule dignité, mais plus entravé par ces invisibles liens que par les lourdes chaînes de fer.

Je m'incline pour prendre congé; la longue main pâle se pose doucement sur mon front :

« — Allez, ma fille, et que Dieu vous garde! »

—

Nous lisons dans le *Moniteur de Rome* sous la date du 7 août :

La presse hostile mène grand tapage autour d'une « interview » que Mme Séverine, collaboratrice de plusieurs journaux de Paris, aurait obtenue du Saint-Père.

Disons que cette « interview » se réduit à une simple audience qui a été accordée à Mme Séverine au même titre qu'à tous les pèlerins qui la sollicitent.

Mme Séverine a eu d'autant moins de peine à franchir le seuil du Vatican qu'elle était munie de lettres de recommandation émanant de personnages respectables et qui jouissent de l'estime du Saint-Siège.

Il a plu à Mme Séverine de raconter et d'amplifier son audience avec un grand luxe de mise en scène; ce n'est pas une garantie, loin de là, de la parfaite exactitude de tous les propos qu'elle prête au Souverain Pontife. C'est ainsi que le passage qu'elle met dans la bouche du Saint-Père : *Mon royaume n'est pas de ce monde*, ne

rend nullement le sens et la forme des paroles prononcées par Léon XIII.

Comme certains journaux libéraux italiens se sont empressés d'exploiter ce dernier passage, dans le sens de leurs opinions bien connues et contre la liberté territoriale du Pape, nous tenons à rectifier, entre autres, ce dernier point.

M. Séverine a cru devoir répondre à ces différentes observations, dans le *Figaro* aussi. Voici cette réponse :

Comment j'ai interviewé le Pape

Hé ! quoi, tant de bruit pour si simple chose, tant d'émoi parce que le vicaire du Christ, imitant son Maître, a laissé venir à lui, sinon les petits enfants, du moins celle dont les pensées, troupe ingénue, s'avançaient timidement vers le Père à tous, le Pasteur blanc de la chrétienté ?

Et tant de colères, aussi, à la fois contre le Souverain Pontife qui, foulant l'étiquette sous le talon de sa mule, a osé reprendre la sereine tradition évangélique : contre ce journal, « qui n'est pas un sanctuaire, » insinuent aigrement les sacristies voisines — et contre moi, humble femme, qui avait fait mon métier en conscience, et ne m'attendais guère, s'il se produisait quelque attaque, à ce qu'elle vint de par là !

J'avais compté sans les « professionnels », les plus papistes que le Pape ; ceux dont il est moins le chef que le bien ; qui ne l'admettent point accessible à d'autres qu'eux-mêmes, ou émettant un avis qui ne suive leur filière — si laminé alors, si éteint, si amoindri, si fait à leur image, cet avis, quand il parvient au public, que celui-ci ne tourne la tête ni pour entendre ni pour voir, indifférent... tant pâle est le reflet et faible l'écho !

Léon XIII n'est pas le prisonnier que de ses ennemis !

Et certains de ceux qui se déclarent ses serviteurs paraissent vraiment intéressés à perpétuer l'antagonisme qui l'attriste ; à le voiler d'ombre ; à lui interdire tout rapport avec la foule, qui lève les yeux vers lui et vers qui il tend les bras — tant leur tolérance monte une garde jalouse autour de celui qu'ils ont mission de défendre et non d'isoler.

Ils préférèrent le Pape, semblerait-il, méconnu que populaire, ignoré que révélé. Leur égoïsme s'accommode de ce que leur devoir serait de souhaiter voir abolir — comme ces magistrats que le chômage du crime, l'Age d'or revenu, laisserait sans emploi parmi la société nouvelle, donc qui s'arrangent mieux de celle-ci.

Certes, je ne prétends point englober, dans ce reproche, toute la presse catholique, dont une partie témoigne, au cas présent, d'extrême

courtoisie et d'absolue loyauté. Mais il est impossible de ne pas s'effarer à voir la rancune sournoise que marquent quelques feuilles pieusement restreintes, parce que j'ai parlé de Léon XIII avec respect et sympathie dans un journal universellement répandu ; parce que j'ai fait de lui un portrait qui certes, je le crois, n'inspirera nul éloignement pour sa personne.

Plutôt injurié que loué ailleurs — tel semble le mot d'ordre de ces singuliers partisans du Pontife. Et alors, commence une campagne presque insaisissable, bien mesquine en tout cas, de sous-entendus, de réserves, de demi-mots, d'insinuations...

Comme on ne peut pas dire que j'ai menti, peut-être ai-je « amplifié », mal traduit, dénaturé... Ou c'est peut-être la transcription télégraphique... Et tandis que les uns déclarent qu'on se passera du Pape pour la proscription antisémite s'il ne veut pas en être ; que d'autres lui reprochent le Denier de Saint-Pierre — affirmant que celui-ci est le produit des grosses souscriptions, alors qu'il suffisait de détailler les cadeaux du Jubilé, qu'il suffit de relever le compte des paroisses, pour voir, au contraire, combien sont rares les énormes offrandes et innombrables les petites oboles — tandis que les « fidèles » du Saint-Père le morigènent, le réprimandent, j'ai, naturellement, ma part de leur mauvaise humeur et mon compte d'égratignures.

Je ne m'en émeus pas plus que de raison.

Certes, quand on entreprend, et surtout quand on réussit, quelque action difficile, disons même insolite, étant donné le but de mon voyage et la nature de mes opinions, il faut compter avec la malignité ambiante. On s'y expose, c'est justice qu'elle s'exerce ; et l'on ne saurait, sans ridicule, ne point la subir de bonne grâce.

Que *Spectator*, dans une chronique étincelante, dégage, avec atticisme, le côté risqué de la démarche — je suis la première à sourire et à m'émerveiller de ce feu d'artifice, même si ma gravité en est un peu roussie. Pendant que M. Pichon, M. Pelletan et M. Lepelletier, trinité laïque, déchainent ou déposent l'anathème sur mon front impénitent, gouailleuse Sicambresse, je me sens plutôt gaie. A peine si M. de Kérohant m'afflige, en me traitant de libre-penseuse, ce qui est pourtant bien désagréable, alors que j'ai seulement défendu, solée, indépendante, et quelquefois en faveur de ses idées, la pensée libre ! Et si le *Triboulet* raconte que je brûle de verser du pétrole dans les caves — moi qui, excusant tous les excès dont la misère, en même temps que la cause, est l'absolution, ne me reconnais, par cela même, le droit d'en commettre aucun — j'avoue demeurer indifférente à cette fantaisie.

Tout cela, ou peu s'en faut, est du domaine de l'appréciation. Si elle est juste, tant mieux ! Si elle est injuste, tant pis ! Seulement, quand on entre dans le domaine des faits, c'est autre chose.

Et de la réserve que j'eusse préférer garder, voici qu'on me fait sortir. Point par point, très nettement, je vais riposter.

Je ne suis pas arrivée à Rome avec « des lettres de recommandation ». Une seule référence a été expédiée de Paris en même temps que la demande d'audience *motivée* que j'adressais à S. E. le cardinal Rampolla et que voici :

9 juillet 1882.

Monseigneur,

J'ose solliciter, par votre entremise, une audience privée de Sa Sainteté.

Qui je suis ? Mon nom vous le dira. C'est celui d'une servante des pauvres suivant votre loi ; d'une femme qui fut chrétienne, et s'en souvient pour aimer les petits et défendre les faibles ; d'une socialiste qui, si elle n'est point en état de grâce, a gardé intact, dans son cœur meurtri, le respect profond de la foi, la vénération des vieillesse augustes et des souverainetés captives.

Et la plume qui vous écrit, coutumière d'autres défenses, a osé plus d'une fois, et contre même ses coreligionnaires politiques, affirmer son indépendante admiration pour la sollicitude de Sa Sainteté envers les déshérités de ce monde.

C'est cette politique du Vatican, si conforme à l'esprit du Christ, si encourageante pour ceux qui rêvent de fraternité, si chrétienne dans la plus sublime acception du mot, qui m'a donné l'idée de venir, vers le successeur de saint Pierre, tenter ce qu'aucun catholique n'a osé à faire, — et l'audace d'écrire à Votre Eminence.

Je suis envoyée par le *Figaro*, accréditée par M. Magnard, son directeur, pour demander à Sa Sainteté de prononcer sur une question qui menace encore de diviser les hommes, de semer entre eux la discorde et la haine, de faire couler le sang en des luttes fratricides.

Je souhaiterais que Sa Sainteté daignât prononcer sur l'antisémitisme, persuadée qu'après qu'Elle aura parlé, il ne se trouvera plus de chrétiens pour être rebelles à ses avis.

Enfin, je désirerais personnellement faire s'il m'est possible, un aussi beau portrait de Léon XIII, en littérature, que l'a fait en peinture mon compatriote et ami M. Chartran.

J'insiste auprès de Votre Eminence pour que mon vœu soit exaucé ; elle la sait toute puissante, et je remets mon sort entre ses mains.

J'ai l'honneur d'être, etc.

SÉVERINE.

Voici la réponse :

Madame,

J'ai reçu votre lettre du 9 courant et j'en ai mis le contenu sous les yeux du Saint-Père. Sa Sainteté n'aura pas de difficulté de vous recevoir en audience privée, tout aussitôt que vous lui ferez connaître,

par mon entremise, votre arrivée et que ses occupations lui permettront de satisfaire vos désirs. Il importe donc que vous vouliez me renseigner de votre arrivée dès qu'elle aura lieu, et moi je tâcherai de vous faciliter l'audience qui est le but de votre voyage.

En attendant, je saisis l'occasion de vous offrir l'assurance de mes sentiments distingués.

Cardinal RAMPOLLA.

Rome, le 15 juillet 1892.

Alors, je me suis mise en route ; pas absolument certaine du succès, mais ayant quelque raison de l'espérer, et le souhaitant de toute mon âme, non par amour propre, mais par le désir de faire — si possible — quelque chose de beau et quelque chose de bien !

Je ne fus pas « reçue en simple audience comme le Pape en accorde à tous les pèlerins ». Je n'étais pas venue en pèlerinage, j'étais l'envoyée du *Figaro* dans un but déterminé, et c'est comme telle que je fus admise auprès du Saint-Père. Un seul détail suffira à préciser la portée de cette réception : je suis entrée dans le salon où se tenait Léon XIII à midi un quart, j'en suis ressortie à une heure vingt-cinq — donc après une heure et dix minutes d'entretien.

Enfin, ma visite avait eu lieu le dimanche 31 juillet. J'employai le restant du jour à en transcrire immédiatement les impressions, les mots, tant je craignais l'ombre d'une erreur, tant je me faisais scrupule de risquer même une fausse interprétation... je dirais volontiers une fausse intonation ! Et le lendemain lundi, à onze heures sonnantes, je soumettais à Mgr Rampolla — le premier de la chrétienté après le Pape — toute la partie du récit qui concerne ce dernier, portrait et interview ; de cette phrase : « Très pâle, très droit, très mince... » à la signature.

Le ministre d'Etat me demanda de biffer quatre lignes d'appréciations personnelles, mais d'espèce, peut-être, à soulever des difficultés au Saint-Siège. Je le fis bien volontiers. Et telle ma copie est sortie ce jour-là du Vatican, telle elle a paru ici, sans qu'il y fût — j'en engage ma parole — changé une syllabe.

Telle est ma réponse aux scandalisés de la presse catholique, aux Pharisiens qui préfèrent nier que croire, et recrucifieraient Jésus comme incorrect, si celui-ci revenait à nous dans sa pauvre robe de lin blanc, pieds nus sur les cailloux des routes, s'inclinant vers les faibles, consolant les affligés...

Ils la rendent lourde au front, Saint-Père, votre bénédiction douce ; et ce que vous faites dans les âmes, eux le déferaient — si l'on ne se souvenait de vous !

NÉCROLOGIE

On annonce la mort de Mgr BONJEAN, archevêque de Colombo, de la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée.

Mgr Bonjean (Christophe-Ernest) était né à Riom, diocèse de Clermont, le 21 septembre 1823. Ordonné prêtre le 19 décembre 1846, au séminaire des Missions-Etrangères de Paris, il fut envoyé immédiatement dans la mission de Coïmbatour. En 1857, il demanda à être admis dans la congrégation des missionnaires Oblats de Marie-Immaculée et fit sa profession religieuse le 20 mai 1858. Le 5 juillet 1868, il succédait à Mgr Séméria en qualité de vicaire apostolique de Jaffna (île de Ceylan); transféré en 1883 à Colombo, avec le titre de vicaire apostolique, il fut nommé archevêque le 25 novembre 1886, lorsque le Souverain Pontife Léon XIII institua la hiérarchie ecclésiastique dans les Indes.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France

ANGERS. — On lit dans l'*Anjou* :

Mgr Freppel avait créé de divers côtés des écoles libres et avait affecté à leur intention les biens de la mense épiscopale. L'Etat a décidé de faire vendre toutes ces propriétés, qu'il régit à son gré pendant la vacance du siège.

En conséquence, le commissaire administrateur des biens de la mense épiscopale d'Angers devra faire procéder à l'aliénation soit aux enchères publiques, soit de gré à gré, des immeubles dont la désignation suit :

Divers immeubles situés communes de Saint-Georges-du-Bois, Fontaine-Guérin, la Chapelle-sur-Oudon, la Jumellière, Andard, Soullaines, Bouillé-Bénard, Montilliers.

Les immeubles, à Cholet, affectés à l'orphelinat dirigé par les Sœurs de la Providence.

Les immeubles affectés au collège de Combrée.

Les immeubles affectés au collège de Saumur et ceux du patronage des jeunes apprentis.

Une chapelle et dépendances, situées à Angers, boulevard de Nantes, affectées à un patronage de jeunes ouvrières.

Une maison rue des Boufs, 12, à Angers, affectée au cercle militaire.

Et enfin divers immeubles au Pouliguen.

Puis il devra également poursuivre la cession de gré à gré, au profit des communes ou des fabriques intéressées, des immeubles suivants :

1° Une maison, sise à Saint-Sulpice-sur-Loire, affectée au desservant ;

2° L'église succursale de Sainte-Barbe-des-Mines et la cure, le tout situé commune de Chalonnès.

Le produit de ces aliénations sera employé en achats de rentes 3 0/0 sur l'Etat français et mis au nom de la mense épiscopale d'Angers.

Comment ne pas protester une fois de plus contre l'abus de pouvoir commis par l'Etat et ne pas dénoncer la pensée de spoliation qui se cache derrière cette transformation arbitraire et illégale de la propriété ?

CLERMONT-FERRAND. — La Cour d'assises du Puy-de-Dôme a acquitté samedi le Frère Camille, directeur de l'école de Bourg-Lastic, poursuivi à la suite de monstrueuses accusations.

On sait le bruit qu'a fait cette affaire, dit l'excellent journal *la Dépêche du Puy-de-Dôme*.

Les feuilles républicaines s'en étaient emparées et, avec leur bonne foi habituelle, répandaient sur le compte du Frère Camille les plus odieuses calomnies.

Cependant, une première enquête avait démontré la complète innocence du pauvre religieux, victime d'accusations mensongères, et M. Chomette, juge d'instruction, avait rendu en sa faveur une ordonnance de non-lieu.

L'honorable magistrat fut violemment pris à partie, pour avoir fait son devoir, par le *Petit Clermontois*. Les républicains tenaient à leur scandale.

M. Chomette ayant été remplacé dans ses fonctions, une nouvelle instruction fut ouverte et elle vient d'aboutir à l'acquittement du Frère Camille.

Cet acte de justice est une satisfaction donnée à la conscience publique, et le verdict du jury du [Puy-de-Dôme] flétrit les diffamateurs et les meneurs de scandale, qui ont, dans cette affaire, donné tant de preuves de leur haine de sectaires.

Il est inutile de rendre compte des débats répugnants au cours desquels toutes les calomnies dont la presse républicaine s'était faite si complaisamment l'écho, ont été étalées.

L'acquittement du Frère Camille a répondu à ces odieuses accusations.

Disons seulement avec quelle éloquence et quelle noble indignation M^e Everat, avocat du directeur de l'école de Bourg-Lastic, a su

réhabiliter cet innocent, proclamer la vérité et imposer sa conviction à tous.

Des mensonges entassés dans un but facile à deviner, par les tristes accusateurs du Frère Camille, il ne reste rien, sinon une honte ineffaçable pour leurs auteurs.

Et dire cependant que c'est à de telles armes que des journaux comme le *Moniteur* et le *Petit Clermontois* ne craignent pas d'avoir recours, dans leur haine de la religion et du clergé!

MEAUX. — Nous lisons dans l'*Echo de la Brie* :

Vendredi est venue devant le tribunal de Meaux une affaire relative au droit d'accroissement.

L'administration des domaines et du timbre réclamait à la Congrégation des Sœurs Saint-Joseph de Cluny, aussi connue qu'appréciée dans notre ville, une somme de *dix mille francs* — excusez du peu ! — à raison de prétendus accroissements réalisés par suite de décès survenus parmi les membres de la Congrégation, depuis le 24 janvier 1885.

Les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny ont formé opposition à la contrainte de paiement, et en ont demandé la nullité.

Le rapport sur cette affaire avait été confié à M. Thibault, juge. M. le procureur de la République concluait au maintien de la réclamation de l'enregistrement.

Le tribunal de Meaux, adoptant la jurisprudence de la Cour de Cassation, telle qu'elle résulte d'un arrêt du 13 janvier 1892, a annulé la contrainte par le motif qu'une seule déclaration doit être faite au siège principal de la Congrégation, c'est-à-dire à Paris, et a condamné l'administration de l'enregistrement et des domaines aux dépens.

Cette décision équitable du tribunal de Meaux, est du reste, à cette heure généralement adoptée.

RENNES. — Le *Journal officiel* n'a pas encore publié les documents relatifs à la décision du Conseil d'Etat dans le recours pour abus formé par le ministre des cultes contre S. Em. le cardinal archevêque de Rennes et Mgr l'évêque de Luçon au sujet de certains chapitres des catéchismes approuvés par eux. En attendant, voici l'information que publie le *Temps* :

Les deux catéchismes sont déclarés d'abus en tant qu'ils engagent les parents à ne pas envoyer leurs enfants dans les écoles mauvaises, qu'ils déclarent que c'est un péché de mal voter dans les élections (catéchisme de Rennes), qu'ils qualifient l'union simplement civile des époux de fausse, criminelle et scandaleuse, et formulent une doc-

trine anticoncordaire touchant l'institution des évêques et curés et la délimitation des circonscriptions ecclésiastiques (catéchisme de Luçon). La décision du Conseil d'Etat s'appuie sur ce que les textes incriminés violent les maximes fondamentales du droit français, consacrées par l'article 1^{er} de la convention du 26 messidor an IX et le décret du 26 février 1810, d'après lesquelles l'Eglise et ses ministres n'ont reçu de puissance que sur les choses spirituelles et non sur les choses temporelles et civiles, et cela dans des termes agressifs de nature à constituer une injure aux institutions civiles du pays, et elle ordonne la suppression des passages entachés d'abus.

Dans ce simple exposé de quelques lignes, le *Temps* montre très bien — ce n'était pas son intention — que ce que le Conseil d'Etat a frappé, c'est la pure doctrine catholique. Nos lecteurs feront eux-mêmes d'avance les réflexions que nous aurons le devoir d'exprimer dès que le texte de la décision nous sera connu.

Le *Journal de Rennes* annonce la décision du Conseil d'Etat et il ajoute :

Tous les catholiques du diocèse adresseront à S. Em. le Cardinal leurs respectueuses félicitations à l'occasion de la mesure inique autant qu'inconvenante par laquelle on prétend l'atteindre. Ils sont fiers de la fermeté et de la haute dignité dont leur archevêque a fait preuve dans cette délicate et pénible affaire.

Et si cette mesure platonique devait devenir effective, si le gouvernement la faisait suivre, contre tout droit et toute légalité, d'une suppression de traitement, les catholiques sauraient témoigner leur respectueuse admiration à leur vénérable archevêque.

Nous lisons encore dans le même journal :

M. le vicaire général Delafosse nous communique la dépêche suivante, qu'il vient d'adresser à Son Eminence, qui est en ce moment à la maison-mère des Petites Sœurs des Pauvres :

« *Cardinal Place.*

« La Tour-Saint-Pern (Ille-et-Vilaine).

« Apprenant déclaration d'abus prononcée hier, nous nous empressons tous de présenter à Votre Eminence nos très respectueuses et très filiales félicitations pour avoir si bien compris et si parfaitement réalisé la parole de Léon XIII : *Salvis principiis et dignitate.*

« Si votre noble attitude honore l'épiscopat français tout entier, c'est notre honneur à nous de vous voir devenir de plus en plus le centre autour duquel se réuniront les vaillants, comme le fut autrefois Judas Machabée, dont il est dit : *Convenerunt cum ipso omnes constantes corde.*

« Au nom de tout votre clergé, dont j'ai la certitude d'être le fidèle interprète.

« DELAFOSSE,

« *archidiacre de Rennes.* »

ROUEN. — Nous lisons dans le *Courrier de l'Eure* :

Le préfet de la Seine-Inférieure s'est rendu lundi à Dieppe pour remettre la croix de la Légion d'honneur à la Sœur Elisabeth, fondatrice de l'orphelinat de Notre-Dame des Flots, en présence du personnel et des enfants des deux orphelinats, du maire et des principales autorités de la ville de Dieppe, ainsi que les membres de la Légion d'honneur. Mgr l'archevêque de Rouen s'était fait représenter.

M. le préfet a adressé à la Sœur Elisabeth l'allocution suivante :

« Madame, je considère comme une des bonnes fortunes de ma vie publique d'avoir obtenu du gouvernement pour la Sœur Elisabeth la croix de la Légion d'honneur. L'orphelinat de Notre-Dame des Flots que vous avez fondé, auquel vous vous êtes consacrée depuis de longues années avec un dévouement infatigable, est une de ces œuvres qui honorent l'humanité.

« Vous êtes, madame, la charité même, cette vertu suprême qui a sa source dans les grands cœurs et les âmes d'élite, qui n'est le monopole et le privilège exclusif d'aucune religion, d'aucun culte, d'aucune croyance, mais que les humbles Sœurs de Saint-Vincent de Paul ont toujours pratiquée et dont vous avez donné un exemple admirable. (Vifs applaudissements.)

« Au nom du président de la République, et en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés par M. le grand-chancelier, je vous remets la croix de la Légion d'honneur. Permettez, madame, qu'aux termes des statuts de l'ordre, je vous donne l'accolade. »

La Sœur Elisabeth, dominant son émotion, a répondu par quelques mots simples et touchants, très chaleureusement applaudis.

SÉEZ. — S. G. Mgr Trégaro, évêque de Séz, a adressée à M. le ministre de la justice et des cultes la lettre suivante :

Séze, le 8 août 1892.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 26 juillet, par laquelle vous m'annoncez que vous avez reçu vous-même ma lettre du 22 même mois.

Je regrette, monsieur le ministre, que ma lettre ait pu vous déplaire pour le fond et pour la forme. Il ne vous est pas échappé cependant, j'aime à le croire, combien il m'en avait coûté pour vous l'écrire; l'obéissance absolue que je dois au Souverain Pontife a pu seule m'y décider.

Vous signalez avec regret, dites-vous, le désaccord qui existe entre le gouvernement et moi sur les droits respectifs de l'Eglise et de l'Etat; me serait-il permis de vous exprimer la peine que j'éprouve aussi de le voir subsister entre l'Etat et l'Eglise, qui ne demande que les libertés qui lui sont dues, auxquelles elle a droit et qu'on s'obstine arbitrairement à lui refuser.

Quoi qu'il en soit, j'ai le devoir de maintenir ma lettre dans toute son intégrité, en protestant énergiquement contre toute immixtion de la politique dans mon enseignement sur les devoirs des électeurs, sur le danger des écoles sans Dieu, sur le divorce qui est contraire à la loi divine, qui prime toutes les lois.

Je ne saurais accepter ce que vous me présentez comme une faveur, le retrait de votre recours comme abus contre moi devant le conseil d'Etat.

Agréez, monsieur le ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

† FRANÇOIS-MARIE,
évêque de Sées.

VANNES. — Les fidèles Bretons étaient accourus à Sainte-Anne-d'Auray de tous les points de la Bretagne, pour fêter, au jour des solennités traditionnelles, sainte Anne, la patronne de leur pays. A l'heure où tant de lèvres se déshabituent de la prière, ils restent fidèles ceux-là; et, malgré les sophismes, les blasphèmes, les séductions qui s'attaquent à leur foi, résistant au flot d'indifférence qui monte même chez eux, ils gardent leur amour à sainte Anne — qui les gardera. A l'heure des premières vêpres, le village est plein d'une animation joyeuse : partout, dans la basilique, près de la Fontaine, dans les rues, au Champ de l'Epine, la foule se presse avec ses costumes pittoresques, ses dialectes divers, tranquillement, sans hâte, car la gravité bretonne ne perd jamais ses droits; quand le clergé sort de la basilique, suivi de Mgr d'Hulst, de Mgr l'évêque de Vannes, — l'évêque de Sainte-Anne, comme l'appelle la voix populaire — et du R. P. abbé de la Trappe de Thymadeuc, qui va présider la solennité; quand les invocations des litanies et les strophes des cantiques, alternant avec les harmonieuses fanfares de la musique du petit séminaire, ont donné le signal, cette multitude se dirige vers la Scala-Sancta, décorée de riches tentures, et se masse dans la vaste enceinte.

Mgr d'Hulst avait accepté de prendre la parole dans cette solennité.

Après avoir pris pour texte ce passage des psaumes : *Deus in*

loco sancto suo, Deus qui inhabitare facit unius moris in domo.

« Mes Frères, s'écrie l'orateur, vous attendez sans doute, dans cette incomparable solennité, que je vous parle de la Mère de Marie, de l'Aïeule de Jésus, patronne de la catholique Bretagne. Que vous dire d'elle, que vous n'avez cent fois entendu? Des échos de cette enceinte, les cœurs surtout sont pleins de son souvenir et de l'amour qu'elle inspire. Il faut donner une forme efficace à nos hommages, il faut que notre pèlerinage nous rende meilleurs

« Je demanderai des leçons au culte de votre protectrice : je vous parlerai de la doctrine qui fonde et qui conserve les foyers chrétiens. Sainte Anne est la patronne de la famille chrétienne.

« Dieu créateur a fondé la famille ; Dieu rédempteur l'a refaite et sanctifiée. Puisant dans les trésors de sa vie divine, Dieu a établi dans les familles humaines deux éléments qui n'appartiennent qu'à lui : la perpétuité et la réciprocité des affections. Les sociétés animales ont les premiers linéaments de l'amour ; elles ne sont pas des familles : ces deux éléments leur manquent. Chez elles, parfois le père devient l'ennemi de sa race, que la mère est réduite à défendre. Le rôle de celle-ci est admirable : elle accourt, protège et combat, avec un dévouement instinctif qui la pousse à donner sa vie. Mais ce dévouement passager ne répond qu'à un mouvement transitoire ; l'amour diminue, puis il disparaît, et la mère autrefois si dévouée, devient une étrangère pour ceux qu'elle a protégés.

« Là encore, l'affection n'est pas réciproque, elle descend des parents aux petits ; elle ne remonte pas des petits aux parents : l'ingratitude prend la place de l'affection et bientôt tout lien est brisé. Dans ces sociétés, la famille n'existe pas.

« C'est au sein de la Trinité adorable qu'il faut aller chercher le type de la famille. Nous y trouvons, avec la réciprocité, la permanence éternelle de l'amour. »

L'orateur expose dans un magnifique langage, les relations des trois personnes divines, et il continue :

« Dieu réalise en lui-même la perfection de l'échange : chaque personne peut dire aux autres : *Omnia mea tua sunt, et tua mea sunt.*

« Dieu met au cœur du premier homme un amour dont il est le principe et qui s'épanche sur la compagne qu'il lui a donnée. Cet amour qui va du cœur de l'époux au cœur de l'épouse revient plus fort du cœur de l'épouse au cœur de l'époux. Il descend sur leurs enfants, provoque en leur faveur les élans de la tendresse, les inspirations du sacrifice et quand l'enfant sera devenu homme, quand sa virilité puissante sera capable de les secourir, on verra la même réciprocité d'amour entre les enfants et les parents. O Dieu, votre œuvre est belle ; la famille humaine est vraiment votre image !

« Vous le savez mes frères : Dieu qui est l'auteur de nos destinées, a voulu faire de nous les coopérateurs de son œuvre. Il faut que l'homme agisse avec Dieu ; mais il peut lui refuser son concours, et alors c'est une suite de perturbations et de désordres. La famille a été altérée, en partie détruite par le péché ; l'égoïsme y a remplacé l'affection ; la passion sensible y a pris la place de l'amour supérieur. D'où, comme conséquence, la polygamie, le divorce, l'avisement de la femme, l'abandon des enfants — désordre et honte. Les civilisations païennes, si brillantes en apparence ont eu cette tache.

« Heureusement Dieu a eu pitié de notre race ; il a pourvu, dans son amour, à la restauration de nos destinées. Le Verbe incarné a refait par son divin contact ce que le péché avait détruit ; il a voulu guérir non seulement les individus, mais la société ; en rétablissant le mariage dans la pureté de son type idéal, il l'a élevé à la dignité d'un sacrement. De là les magnifiques restaurations de la famille humaine ; les deux éléments nécessaires y sont rentrés, la perpétuité et la réciprocité de l'amour.

« Dans ces pays privilégiés où la loi de Dieu garde son empire, on sait encore ce qu'est une véritable famille, j'en puis parler ici, dans cette noble Bretagne, où les foyers chrétiens conservent la réciprocité dans l'affection, où se maintient le concert des efforts et des travaux.

« C'est l'œuvre propre de l'Évangile. Là où la foi a été altérée par les infiltrations de l'erreur, la famille chrétienne perd de sa vitalité. Les réformateurs modernes prennent à Jésus ce qu'il leur faut pour vivre, et prétendent ensuite se passer de lui.

« Ils se servent de la révélation chrétienne et en nient le principe : qu'ils prennent garde ! Cette société qui se détache du christianisme fait entendre de sinistres craquements. Dans les familles, la fidélité diminue, les enfants perdent le respect et nous ne sommes qu'au commencement ! Que sera-ce quand l'éducation sans Dieu aura produit tous ses ravages ? Parents aveugles, je vous attends là ; vous comprendrez alors que Dieu est seul capable de conserver la famille dans sa sainteté.

« Voilà, mes Frères, le grand enseignement que nous rappelle la solennité de votre patronne. Sainte Anne représente la sainteté de l'Ancien Testament et fait présager la sainteté plus haute du Nouveau. Vous faites bien de venir ici recueillir ses leçons et méditer ses exemples.

« O protectrice de la Bretagne, regardez ce peuple, qui est le vôtre ; écoutez les supplications des vieillards, des parents et des enfants, des vierges et des veuves !

« Cette basilique, ces ex-voto, ces foules, tout redit votre puissance et votre bonté. Obtenez-leur un don plus précieux que l'or ; gardez à votre peuple ses mœurs chrétiennes, et pour cela gardez-lui sa foi.

La vitalité de notre pays s'épuise, tandis que croissent les énergies des nations rivales. Le remède est dans la morale évangélique, et il n'est que là; cette morale est dans la foi chrétienne, et elle n'est que là. Bretons, gardez votre foi et vos mœurs! Sainte Anne, défendez vos enfants contre la contagion des doctrines mortelles, gardez les fidèles à Dieu et à son Christ, ce qui est, dès ici-bas et pour l'éternité, le secret du bonheur.»

Ces hauts enseignements, auxquels l'orateur a su donner une forme que nous sommes impuissants à reproduire, devraient être médités partout, et pratiqués, pour hâter le retour de notre France aux fortes et saines traditions d'autrefois.

La bénédiction apostolique, donnée au nom du Souverain Pontife, par Mgr l'évêque de Vannes, la bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement, terminèrent cette première partie de la fête, ou plutôt préparèrent les âmes à la procession triomphale qui allait commencer. Sur un signe, la foule s'ébranle sans désordre et se prépare à suivre le Saint-Sacrement, que porte le R. P. Abbé. Devant le dais, quatre-vingts prêtres un cierge à la main; derrière, plusieurs centaines d'hommes heureux et fiers de faire à Notre-Seigneur Jésus-Christ une escorte d'honneur.

A Sainte-Anne, la nuit n'interrompt pas la fête: la Scala-Sancta, la Fontaine, la basilique, le cloître s'illuminent dès que l'ombre descend; et c'est une procession incomparable où, parmi les lumières qui marchent, les chants qui se croisent, les dialectes se mêlent, unissant dans un concert harmonieux, quoique divers, les prières rythmées, les récits, les louanges, auxquels la vieille musique bretonne prête le charme de ses rustiques mélodies.

Les chants se font toujours entendre, aussi édifiants que variés, lorsque d'une tribune qui domine le cloître, les voix fortes et disciplinées des élèves du petit séminaire lancent sur la foule les strophes d'un cantique entraînant, et toutes les voix, reprenant le même refrain, redisent avec une union parfaite: *Laudate, laudate Patronam Britonum.*

Mgr l'évêque de Vannes adresse ensuite aux pèlerins des félicitations, des remerciements, des conseils, auxquels ils répondent par des *virats*, et l'on se sépare après le chant de l'hymne à la croix: *O Cruce, ave.*

Le lendemain, la fête s'est terminée par la messe et les vêpres solennelles.

Parmi les fidèles accourus aux pieds de sainte Anne, était un marin vaillant qui est, en même temps, un grand chrétien. Au cours d'un de ses voyages, M. l'amiral de Cuverville avait promis de venir en pèlerinage à Sainte-Anne, si son expédition était heureuse; l'expédition a été heureuse, et il est venu. Au petit séminaire, on a eu la joie de l'entendre : dans une allocution toute vibrante de foi et de patriotisme, il a parlé, avec une éloquence admirable, de manière à montrer que plus on aime l'Église, plus on aime son pays.

Etranger.

ÉTATS-UNIS. — S. Em. le cardinal Ledochowski, préfet de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, vient d'adresser aux évêques des États-Unis une nouvelle lettre, dont nous empruntons la traduction au *Courrier de Bruxelles* :

Monseigneur,

Par notre lettre à tous les archevêques et évêques des États-Unis, envoyée au nom de cette Sacrée-Congrégation à la date du 3 mai dernier et relative à la grave question des écoles paroissiales, qui donnait lieu à cette date à un très vif conflit, nous vous avons informé que les Émes membres de la Congrégation avaient pris, entre autres décisions, celle-ci : les archevêques de ce pays étaient invités à rechercher avec soin, dans leur plus prochaine réunion, les moyens de pourvoir aux besoins religieux des enfants catholiques qui, en dehors du système des écoles paroissiales, fréquentent en très grand nombre — c'est un fait — les écoles officielles.

Tout le monde rend hommage aux vertus et à la sagesse des éminents prélats qui gouvernent vos provinces ecclésiastiques, et l'on peut à bon droit attendre de leur esprit éclairé des fruits très abondants au point de vue de l'éducation de la jeunesse catholique. Cependant, comme il s'agit d'une question qui, dans une matière très grave de discipline, intéresse chacun de ces diocèses, comme il est à désirer que l'on accumule sur la question débattue les avis, les lumières et les autorités, le mieux à faire sera que les métropolitains de chaque province s'abouchent préalablement avec leurs évêques suffragants au sujet de ce qui doit être débattu dans le congrès. Quand les avis des évêques auront été de la sorte recueillis et rapprochés, les délibérations des archevêques seront plus près d'aboutir, et la résolution qu'ils prendront aura plus d'importance, grâce à l'appui de leurs confrères dans l'épiscopat.

Cette manière de procéder pourra être observée utilement chaque fois que les archevêques de la République trouveront bon d'avoir

leurs réunions traditionnelles. En effet, bien que dans ces réunions on n'édicte point de lois ecclésiastiques, s'il s'agit de formuler une proposition en matière disciplinaire, ou de conseiller une mesure d'application générale, cela se fera avec plus de prudence et d'efficacité après que l'on aura pris l'avis de tous ceux que l'Esprit-Saint a chargés de diriger, dans votre pays, l'Eglise de Dieu en qualité d'évêque.

Permettez-moi de profiter de cette occasion pour me réjouir, avec tout l'épiscopat des Etats-Unis, de l'admirable concorde qui règne parmi ses membres, concorde qui, dans votre pays, assure la prospérité de l'Eglise et facilite ses progrès.

Je prie Dieu de tout cœur de vous garder longtemps en bonne santé. Donné à Rome, au palais de la S. C. de la Propagande, 31 juillet 1892.

De Votre Grandeur, le très dévoué serviteur.

MIECISLAS card. LEDOCHOWSKI, *préfe*

. † IGNACE, *archevêque, secrétaire.*

Missions

MADAGASCAR. — La cour d'appel d'Aix a prononcé, le 5 août, son arrêt dans le procès que deux francs-maçons de Madagascar avaient intenté au vicaire apostolique, Mgr Cazet, se prétendant diffamés par la publication d'une brochure contre la Franc-Maçonnerie dont le vénéré prélat avait pris la responsabilité.

Mgr Cazet était défendu par M^e Anninard, l'éloquent bâtonnier du barreau d'Aix. Les auteurs du procès ont eu pour organe M. Pourquery de Boisserin, député d'Avignon. Les fonctions du ministère public étaient remplies par M. Bourgarel, avocat général.

Mgr Cazet, qui n'a pas quitté Madagascar, avait envoyé pour le représenter le R. P. Pierre Caussègue, procureur de la mission de Madagascar.

L'affaire a occupé trois audiences.

M. l'avocat général Bourgarel a conclu à la confirmation de la décision rendue par les premiers juges.

Conformément à ces conclusions, la Cour, après une assez courte délibération, a rendu l'arrêt suivant :

Sur le fait d'injures, attendu que l'article 60, § 3 de la loi spéciale sur la presse exige l'allégation des faits précis d'injure ; qu'une jurisprudence constante exige que ces faits soient précisés dans la requête introductive d'instance ; que ces faits ont été produits sur simples conclusions prises à la barre ;

Déclare la plainte en injure non recevable et réforme, sur ce point, le jugement dont est appel.

Sur le fait de diffamation, adoptant les motifs des premiers juges, confirme le jugement dont est appel, et condamne Cazet aux dépens.

Le jugement dont est appel, nous l'avons dit, condamnait Mgr Cazet à 1,000 francs d'amende et 5,000 francs de dommages-intérêts envers M. Iribe et autant envers M. Rigaud, les deux francs-maçons qui avaient porté plainte, quoiqu'ils ne fussent pas personnellement désignés dans la brochure incriminée.

Au sujet de l'arrêt de la cour d'Aix, la *Liberté* fait les réflexions suivantes :

La cour d'appel d'Aix vient de rendre un jugement condamnant Mgr Cazet, vicaire apostolique de Madagascar, à l'amende pour avoir diffamé la franc-maçonnerie.

Cette jurisprudence est contraire à celle du tribunal d'Amiens dans l'affaire de Douville-Maillefeu, et du tribunal de Lille dans l'affaire des dizainières de Notre-Dame de l'Usine, car ces deux tribunaux ont déclaré qu'il ne pouvait pas y avoir de diffamation sans désignation de personne.

Nous connaissons assez les difficultés de procédure pour ne pas comprendre certaines divergences d'opinion ; mais ce qui est difficile à admettre, c'est que le parquet professe une doctrine à Aix et une autre à Lille ou à Amiens. Le rôle professionnel des procureurs généraux est précisément de maintenir la double unité de vues et de réquisitoires. Est-ce donc que l'on voudrait faire de la franc-maçonnerie un quatrième pouvoir dans l'Etat ?

Non seulement on voudrait le faire, mais il y a une bonne quinzaine d'années que c'est fait, et que ce quatrième pouvoir manifeste son influence sur les trois autres.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les ballottages. — Budget des cultes. — Les fêtes régimentaires. —
Etranger.

11 août 1892.

On a le résultat des 120 scrutins de ballottage qui ont eu lieu dans la journée de dimanche. D'après l'*Agence Havas*, les républicains perdraient sur ce chiffre quatre sièges, pendant que les conservateurs en perdraient vingt-six, soit un gain final de vingt-deux sièges en faveur des premiers. La majorité passe de

droite à gauche dans deux nouveaux départements : l'Indre et la Charente. Deux particularités sont à signaler : l'élection, comme conseiller d'arrondissement à Roubaix, du fameux socialiste Culine, condamné à cinq ans de prison pour sa part des responsabilités dans les événements de Fourmies, et celle de M. Wilson, comme conseiller général, dans le canton de Montrésor.

Nous avons fait prévoir que là aboutiraient les poursuites dirigées contre lui. Il n'y a plus rien désormais à quoi il ne puisse de nouveau prétendre. Il remonte lentement, mais à pas sûrs, vers le pouvoir. Conseiller municipal, maire, conseiller général, l'an prochain il sera sans doute député. Pourquoi pas bientôt après ministre ? Mais ce n'est pas de lui que nous voulons nous occuper en ce moment. Une caractéristique bien autrement grave des élections qui viennent d'avoir lieu, parce qu'elle est générale, ce sont les abstentions.

Un de nos confrères, républicain-radical, s'en effraie et, après avoir passé en revue les moyens de combattre l'abstention qu'il repousse, à savoir l'amende ou la suppression du droit électoral, il ajoute :

Le remède est ailleurs. Il serait difficile de convertir la génération actuelle, fatiguée par de mémorables luttes, habituée aux grandes batailles, et un peu portée, en temps ordinaire, à se reposer sur sa quiétude. Mais on peut agir d'une façon efficace sur les jeunes générations, en leur inculquant, dès l'école, le respect des droits du citoyen, et, en particulier, du devoir électoral. La raison réussira là où la répression serait impuissante et sans doute nuisible, et peut-être les anciens se laisseront-ils toucher par les leçons données aux enfants.

Rapprochez cela du *tolle* soulevé — bien facticement — contre les catéchismes électoraux et vous m'en direz des nouvelles. Que prétendait-on ? Que les enfants sont trop jeunes pour qu'on leur parle politique et notamment élection. Et voici qu'on soutient tout le contraire. Mais, précisément, l'abstention que vous déplorez, les évêques la combattaient. Comme vous ils voulaient « inculquer dès l'école, aux jeunes générations, le respect des droits du citoyen, et en particulier du devoir électoral ». Comme vous ils espéraient « toucher les anciens par ces leçons données à l'enfance ».

Nous ne voyons pas bien comment peut se trouver coupable dans un catéchisme ce que la presse républicaine réclame comme

une mesure urgente au profit de l'ordre social et des institutions politiques elles-mêmes.

C'est donc toujours la même histoire : vérité en deçà, erreur au delà !

Le rapport sur le budget des cultes nous apprend que la commission du budget est sortie une fois de plus de son rôle en tranchant des questions politiques qui ne la regardent pas. Cette commission a déclaré qu'il y avait des évêchés concordataires, et d'autres qui ne le sont pas. Elle a reculé, dit le rapport, devant une exécution immédiate; mais elle a décidé que désormais il ne serait plus pourvu au remplacement des sièges épiscopaux prétendus non concordataires, qui viendront à vaquer à partir de la promulgation de la loi de finances. En outre, elle a supprimé le crédit de 482,500 fr. destiné aux vicaires généraux, sous le prétexte que « ceux-ci ne sont pas, à proprement parler, des ministres des cultes, mais des sortes de chefs de service institués dans l'intérêt des évêques ».

Cette admirable commission termine son rapport en s'excusant de n'avoir pas touché aux traitements des curés, ni à ceux des desservants et des vicaires, « bien que strictement les sommes destinées à certaines cures ne soient pas dues »; mais elle a estimé que « ce serait en quelque sorte supprimer le budget des cultes lui-même, alors qu'aucune proposition en ce sens ne lui avait été faite ». On n'est pas plus aimable, n'est-ce pas ?

Nous avons déjà démontré que la création des nouveaux évêchés et des nouvelles cures était prévue dans le Concordat, et que, par conséquent, tous les évêchés et toutes les cures sont concordataires au même titre; mais, les radicaux de la commission du budget cherchent des moyens détournés pour sabrer le budget des cultes en attendant qu'ils se croient assez forts pour le supprimer tout à fait. Ils violent le Concordat par petites fractions, espérant que le Saint-Siège ne protestera pas. Nous attendons avec curiosité les réponses du ministre des cultes et du président du conseil à des propositions illégales à tous les points de vue.

M. de Freycinet en veut décidément à ces fêtes régimentaires que, depuis quelques années, les corps de troupe, sur l'invitation d'un prédécesseur du ministre actuel — il est vrai que

c'était un militaire — organisent pour fêter l'anniversaire de l'événement le plus saillant de leur histoire, et dans le but d'entretenir l'esprit de corps et de consacrer les souvenirs glorieux du drapeau. Le ministre civil de la guerre trouve que l'on donne trop d'extension à ces fêtes, il voudrait qu'elles revêtissent un caractère plus austère; il leur reproche enfin certaines comédies et chansons un peu grivoises. Bref, l'on devra désormais s'en tenir à un programme réduit et dûment expurgé; les fêtes auront lieu exclusivement dans l'intérieur des casernes; les invitations seront limitées aux chefs militaires et aux familles des officiers et de sous-officiers du corps; pour plus de sûreté, la liste de ces invitations sera soumise à l'approbation du général commandant le corps d'armée.

On voit d'ici le rôle ridicule que le ministre entend faire jouer à nos généraux en chef chargés de vérifier les programmes et d'écarter tout sujet grivois : chargés aussi d'éplucher les listes d'invités et d'invitées, d'apprécier leur degré de parenté avec les officiers et les sous-officiers du corps, etc. C'est la revanche du préfet de Lille que le colonel du 29^e chasseurs avait omis d'inviter au carrousel de son régiment. Nous n'insisterons pas sur ce point, pas plus que sur les allures austères que doivent prendre désormais les distractions permises à nos troupiers; on sait que l'austérité est la caractéristique du régime sous lequel nous vivons. Mais nous relèverons une petite phrase de la circulaire ministérielle, celle qui limite à l'intérieur des casernes la célébration des fêtes régimentaires.

A l'heure qu'il est, dans toutes les garnisons ou à peu près, la fête régimentaire débute par un service religieux, célébré à la mémoire des officiers, sous-officiers et soldats du corps qui sont morts pour la patrie. Or, cette cérémonie a pour don d'exaspérer la radicaile, et déjà plusieurs personnes ont appelé les foudres ministérielles sur la tête de ces colonels qui se permettent d'inviter leurs officiers et leurs hommes à les accompagner à l'église pour rendre un pieux hommage à leurs camarades défunts. M. de Freycinet n'a pas osé interdire ouvertement ces cérémonies religieuses; mais il s'est dit qu'il atteindrait le même but en proscrivant toute manifestation en dehors des casernes, et c'est ainsi que, sous couleur de conserver aux fêtes régimentaires un caractère exclusivement militaire, de n'apporter aucune entrave au service de l'instruction, le ministre civil de la guerre a trouvé le moyen de donner à ses amis un

nouveau gage de sa docilité et de sa passion antireligieuse.

L'installation du Parlement anglais n'a été marquée par aucun incident extraordinaire ou imprévu. M. Arthur Peel a été réélu président de la Chambre, sans opposition; puis les prestations de serment des nouveaux élus ont duré jusqu'à samedi soir. C'est seulement lundi que les séances du nouveau Parlement ont commencé à présenter un intérêt politique et que s'est engagé, à propos de l'adresse en réponse au discours du trône, le débat qui doit aboutir à la chute du cabinet Salisbury. Le discours du trône a été extrêmement court, le cabinet Salisbury ayant renoncé à l'idée de la comédie qu'aurait constitué l'énoncé d'un vaste programme de réformes de la part d'un gouvernement moribond appelé à disparaître immédiatement.

Le débat en réponse à ce discours n'en sera probablement que plus court, et dès lors la transmission des pouvoirs se fera sans grande difficulté et sans la perte de temps qu'eût entraînée la tactique projetée en premier lieu par le parti conservateur. Suivant les bruits qui circulent à cette heure, M. Gladstone, en formant son ministère, aurait l'intention de n'y faire qu'une place très modeste aux membres de la Chambre des lords. Pour être un peu prématuré, ce renseignement n'en est pas moins vraisemblable et intéressant. S'il est exact, il aurait de la part de M. Gladstone la portée d'un utile avertissement à la Chambre des lords, qui se trouvera ainsi prévenue que le parti libéral ne la compte plus pour grand'chose et qu'il a la volonté bien arrêtée de ne souffrir aucun obstacle de la part de la Chambre héréditaire, à la loi du *home rule* irlandais que voteront vraisemblablement les nouvelles Communes.

La fête organisée à Palos, en célébration du quatrième centenaire du départ de Christophe Colomb pour son expédition aventureuse à la recherche du chemin des Indes, par l'ouest, a eu lieu avec le concours des escadres étrangères. Palos est un misérable port sur la côte de la province de Huelva, où s'abritent seulement quelques barques de pêcheurs. Près de Palos se trouve le fameux couvent de la Rabida, où Colomb trouva, de la part du prieur, un appui confiant qui lui permit d'arriver jusqu'à

la reine Isabelle la Catholique. C'est cette reine qui, pour subvenir aux frais de l'entreprise dut engager ses bijoux chez un banquier israélite de Saragosse. Malgré ces souvenirs, le couvent de la Rabida fut compris dans la vente des biens du clergé régulier, et fut sauvé des mains des vandales par le duc de Montpensier, qui l'acheta, le répara et le fit admettre au rang de monument historique.

Un incident de la fête de Palos mérite une mention particulière. En Espagne, comme chez tous les peuples civilisés, sauf en France, toute fête officielle débute par une cérémonie religieuse. Il était donc convenu qu'un service religieux serait célébré dans l'église même où Christophe Colomb reçut la communion le 1^{er} août 1492. Or, ce service n'a pas eu lieu, le clergé ne s'étant pas rendu à l'église. On ne s'explique pas pour le moment, ce malentendu, Léon XIII ayant déclaré lui-même que Colomb était un grand croyant. Le reste de la fête s'est effectué conformément au programme. Une caravelle semblable à celle qui portait Colomb et sa fortune, et qui montrait, inscrit sur sa poupe, le nom de Santa-Maria, a appareillé au point du jour, et est sortie du port de Palos. Cette caravelle est destinée à figurer l'année prochaine aux fêtes que l'Amérique célébrera en l'honneur de Christophe Colomb.

Les correspondances impartiales qui nous arrivent du Tonkin ne concordent guère avec les renseignements officiels, et le résumé qui nous en est fait à l'arrivée du *Saghalien* à Marseille, par le *Soleil du Midi*, n'est guère rassurant ; malgré les bulletins rédigés dans le palais du gouverneur, à Hanoï, notre situation empire de jour en jour. Les pirates chinois, les révoltés annamites, sont au courant de nos faits et gestes, ils connaissent notre faiblesse, et, chose plus grave, qui ne s'était jamais présentée depuis notre occupation, tous ces chefs, dont les soldats bien armés se comptent par milliers, se sont entendus, et dès le début de l'hiver, c'est-à-dire maintenant, sont décidés à tenter le suprême effort et à nous jeter hors du Tonkin.

Le général Reste et l'amiral Fournier, mis au courant de cette coalition de nos adversaires, ont prévenu M. de Lanessan et lui ont demandé vingt mille hommes. Mais l'ancien député de Paris est parti avec un programme personnel de pacification ; il ne veut pas qu'on l'accuse de s'être trompé ; il veut pa-

cifier avec une poignée d'hommes, par des discours et de l'argent. Alors les deux officiers supérieurs, ne voulant pas endosser la terrible responsabilité des événements qu'ils prévoient, se sont retirés. Les dissentiments entre le général, l'amiral et le gouverneur, n'ont pas d'autres causes.

Quel est donc le moyen de pacification de M. de Lanessan ? L'argent. Toutes ces soumissions que l'on nous annonce à grands renforts d'orchestre, ne sont obtenues que par l'or des contribuables. Les résidents ont le mot d'ordre, ils appliquent le système anglais. Malheureusement, le système anglais ne réussit pas. Les grands chefs, les Lun-Ky et autres, ne viennent pas à Hanoï. Ils envoient un de leurs lieutenants avec deux ou trois hommes. Et pendant que ceux-là vont à Hanoï toucher le prix convenu, le reste de la bande descend vers le Delta, pille les villages et attaque les postes.

Cet argent même retourne à la piraterie, car les soumissionnaires désertent un jour et vont, du côté de Lang-Son ou ailleurs, retrouver leurs anciens maîtres, qui achètent des fusils avec l'argent français.

C'est comme quand on lit un récit d'exécution de pirates. Sur le nombre, il y en a, sans doute, quelques-uns de vrais, mais, le plus grand nombre sont encore des trompe-l'œil.

On prend, en flagrant délit de vols et de pillages, de pauvres diables, rôdeurs de routes, rebuts de bandes en campagne, qui se déclarent *Phu* ou *Doc* quelconque. Le nom suffit, la France ne sait pas, elle croit que cet individu est, comme on le lui dit, un chef ou un lieutenant de bande. Il est fusillé, l'effet est produit. Le prochain courrier apprendra à la Chambre que M. de Lanessan est impitoyable et que la pacification avance.

Et l'on voit trois mille pirates s'échapper au Yen-Thé et revenir quelques jours après plus nombreux, plus audacieux que jamais. Les pirates enlèvent M. Vezin, directeur des travaux du chemin de fer de Phu-Long-Thuong à Lang-Son, et réclament quelques centaines de mille francs pour sa rançon.

Nos courriers sont dévalisés, nos officiers sont assassinés dans la brousse, le capitaine Perrin est tué à Chobaï, le capitaine Péchillot se voit contraint de battre en retraite sans pouvoir empêcher la jonction de deux bandes qui outragent les cadavres qu'on est forcé de leur abandonner. Les Chinois descendent vers le Tonkin en masses compactes, sans rencontrer de la résistance, promettant à la poignée de Français, qui lut-

tent désespérément, la plus rude campagne que notre armée ait eu à supporter au Tonkin.

Et l'on entend soldats et officiers, après des campagnes de six mois, sans résultats, revenir attristés et inquiets. Il faudrait vingt mille hommes pour frapper un grand coup. Il est difficile de croire que M. de Lanessan ait encore des illusions sur le Tonkin. Mais s'il lui en reste une, il succombera à la peine.

Les journaux, même les mieux disposés en faveur du gouvernement, comprennent qu'il n'est plus possible de cacher la situation critique qui nous est faite à Madagascar. Les relations politiques entre le gouvernement malgache et le résident général ne subsistent même plus pour la forme. Rainilaiarivony ne se gêne plus pour appeler le représentant de la France un *vahara*, c'est-à-dire un étranger. Conformément aux traités, les consuls anglais et allemands passent par l'intermédiaire du résident général pour leurs affaires politiques, mais la cour d'Emyrne ne tient aucun compte de cette procédure. Ainsi, le consul d'Allemagne nommé au mois de septembre 1891 attend encore l'exécutif que nous avons demandé pour lui. Quant à l'organisation de la juridiction devant s'étendre sur les étrangers, il semble qu'il n'en ait jamais été question. En résumé, nous sommes tenus en échec, à Madagascar, par le parti national, que dirige le premier ministre, et par le parti anglais, qui a su se faire un homme-lige d'un des fils du premier ministre, le jeune Rajœline, élevé en Angleterre.

Le *Temps*, après avoir constaté cette situation que personne ne peut plus nier, ajoute : « Les intrigues des méthodistes anglais et les velléités du gouvernement malgache de se soustraire à l'exécution du traité de 1885 n'auront d'autre importance que celle qu'il plaira au gouvernement de leur laisser prendre. Nos compatriotes de Madagascar dont nous recevons les plaintes découragées, doivent prendre patience et ne pas oublier qu'à diverses reprises M. Ribot et avec lui le Parlement ont déclaré qu'ils maintiendraient le protectorat avec toutes ses conséquences. » Nous sommes très disposés à croire que le gouvernement de M. Loubet dispose de la puissance nécessaire pour rappeler à l'ordre les Malgaches et les méthodistes anglais ; mais nous sommes moins rassurés sur ce qu'il plaira à notre gouvernement de faire. Lorsque la politique coloniale exigerait des mesures

promptes, mais coûteuses, le ministère n'ose pas dire carrément la vérité à la Chambre. On craint bien plus une crise ministérielle qu'une crise malgache. Voilà le principal obstacle à la politique coloniale. Tant que le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif seront confondus, comme ils le sont en France, les colonies seront exposées à périr sans que, du reste, leur perte sauve aucun principe.

On sait ce qui vient d'arriver au Congo. Un officier français, M. de Poumayrac, à la tête d'une mission, a été assassiné par les indigènes, ainsi qu'un garde de pavillon français. Depuis que les naturels du pays ont été armés de fusils à tir rapide, ces événements sont devenus fréquents, parce que l'Etat indépendant du Congo n'est pas muni de la force nécessaire pour les prévenir et les réprimer. Mais on sait que, depuis 1890, l'Etat indépendant du Congo a subi une modification internationale très importante. Son union avec la Belgique était restée jusqu'à une union personnelle; mais le 5 août 1889, et dans une lettre qui ne fut publiée que l'année suivante, le roi faisait connaître qu'il lèguerait par testament le Congo à la Belgique. A la suite de quoi les Chambres belges, aux termes d'une loi spéciale, ont approuvé une convention aux termes de laquelle la Belgique pourra annexer ledit Congo, même du vivant du donateur, et prêter à cet Etat la somme de 25 millions de francs. De telle sorte que le Congo est rattaché aujourd'hui à la Belgique par un lien direct.

Dans ces conditions, M. Ribot a demandé des explications et des réparations à la Belgique, au sujet des derniers incidents. Mais le cabinet de Bruxelles répond : « En ce qui concerne M. de Poumayrac, il s'est produit dans la région du Kotto, que l'Etat du Congo n'occupe pas; c'est donc une réédition du massacre de la mission Crampel. Mais il ne faut s'en prendre qu'aux indigènes eux-mêmes. » Quant au meurtre du garde français, le gouvernement belge répond qu'il est controuvé. Il serait le fait, non des indigènes proprement dits, mais de noirs Français soustraits momentanément à la surveillance de leurs chefs. Enfin, c'est le traité de 1885 qui fixe au dix-septième méridien la frontière des deux pays. Or, les événements dont se plaint la France ne se sont pas passés dans ladite région. Le gouvernement belge propose un arbitrage. Les choses en sont là et ne semblent pas près d'une solution.

La politique anglaise vient de se voir infliger un grave échec en Afghanistan. D'après les dernières nouvelles reçues par les *Moskavski Viedomosti*, la situation serait à un tel point tendue entre le gouvernement de l'Inde et l'émir Isac-Khan qu'une guerre serait à craindre. Les Anglais désireux avant tout de barrer aux Russes la route de l'Inde, auraient voulu ajouter à la barrière naturelle du Pamir une autre barrière, l'Afghanistan. Depuis quelque temps déjà, leurs émissaires travaillaient l'émir : « Vous avez tout à craindre des Russes, leur disaient-ils seul, vous ne pourrez rien contre eux ; acceptez notre protectorat. »

Pour appuyer leurs dires, les Anglais cherchèrent à affaiblir l'émir par des difficultés intérieures. Ils soulevèrent la puissante tribu des A-Hazara, lui donnèrent de l'or et des armes. Ils faisaient en même temps courir le bruit que les Russes étaient les seuls instigateurs de cette révolte. L'émir eut vite fait de percer à jour les intentions des Anglais. Il renvoya immédiatement leurs émissaires en déclarant que personne n'avait à se mêler de ses affaires personnelles et qu'il voulait rester maître chez lui. Il refusa même de répondre aux observations qui lui auraient été faites par le gouvernement de l'Inde au sujet de l'expulsion des négociateurs. « L'émir ne cédera pas, ajoutent les *Moskavski Viedomosti*, il est sûr que les Russes ne l'attaqueront jamais ; il peut donc combattre à son aise son seul véritable ennemi, l'Anglais. »

La politique chôme en Allemagne ; aussi M. de Bismarck fait-il prime dans les colonnes de la presse germanique qu'il encombre sous toutes les formes. Sa mauvaise humeur n'est d'ailleurs pas calmée, elle s'est encore manifestée en speeches à Kissingen, lors la réception d'une députation de Wurtembergeois. Le prince a bu à la santé du roi de Wurtemberg, à la paix tant à l'Est qu'à l'Ouest, et il est revenu sur son sujet favori des bons rapports avec la Russie, dont son éloignement des affaires a précipité la fin. Les faits ne concordent guère avec cette thèse qui ne résiste pas au plus léger examen ; aussi n'y verrait-on qu'un entêtement de vieillard, si elle n'était reprise en sous-ordre et développée avec une aigreur amère par les journaux à

la dévotion du prince. Les *Nouvelles de Hambourg* se signalent particulièrement dans cette campagne de dénigrement contre le chancelier de Caprivi, campagne à laquelle les journaux catholiques et progressistes donnent la réplique avec une très vive ardeur. Ce sont jeux de vacances.

Comme il est probable, en effet, que l'ex-chancelier, restant un mécontent *in partibus*, ne se résoudra pas à reprendre la direction du cartell réformé et amoindri, et à se faire au Reichstag le chef d'une véritable opposition parlementaire, ces polémiques ne seront que feu de paille, dont il ne faudrait pas s'exagérer l'importance. Elles rappellent cette exquise pantomime de la *Statue du commandeur*, de Chamfleury, où l'on voit le commandeur, sous la provocation de don Juan, descendre de son socle de marbre et se griser abominablement, puis regagner le piédestal, d'où il dominera éternellement la foule. M. de Bismarck descendu, lui aussi, de son piédestal, se grise.

PRÉCIEUX SUFFRAGE

Parmi les QUATRE MILLE LETTRES DE FÉLICITATIONS adressées à l'auteur du **Dictionnaire des dictionnaires**, celle de la célèbre ACADEMIE DES ARCADES, qui se glorifie de compter parmi ses membres actifs Sa Sainteté Léon XIII, doit, avant toute autre, être publiée.

Nous reproduisons plus loin une traduction de ce document si flatteur pour Mgr Guérin et pour son œuvre monumentale. Après en avoir pris connaissance, ceux de nos lecteurs qui ne l'ont pas encore fait s'empresseront de s'associer à cette œuvre essentiellement **catholique et française**, absolument recommandable sous le double rapport de la **science et de la foi**; ils demanderont de suite cet ouvrage indispensable, d'une utilité quotidienne, d'autant plus qu'on peut encore se le procurer dans des conditions de faveur tout à fait exceptionnelles. On trouvera, plus loin, le bulletin de souscription à **signer sans retard**.

Le Gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LES ÉGLISES D'AMÉRIQUE (1)

Il y a quatre siècles — le vendredi 3 août 1492 — trois cava-
relles espagnoles, déployant leurs voiles « au nom de Notre-
Seigneur Jésus-Christ », allaient, sous le commandement de
Christophe Colomb, à la découverte de cette terre pressentie
qui révélera bientôt tout un nouveau monde. Mais ce fut seule-
ment le 12 octobre de la même année que l'illustre navigateur,
débarquant enfin dans l'île de San-Salvador, put planter sur un
des tertres du rivage cette modeste croix de bois qui devait,
avec le temps, ombrager de ses rameaux le continent des deux
Amériques.

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'on se dispose partout, en cet
anniversaire séculaire de 1892, à célébrer, par une rivalité de
fêtes exceptionnelles, la mémoire du grand homme « qui a bien
mérité, écrit Sa Sainteté Léon XIII, de la chrétienté entière et
de toutes les nations civilisées de l'univers. » On peut dire, en
effet, de Christophe Colomb, qu'il a comme « réuni les deux
fractions de la race humaine, longtemps séparées », en rendant
ainsi à chacune d'elles de tels services, que, « parmi les bien-
faiteurs de l'humanité, il y en a peu qui lui soient égaux, et pas
un seul qui lui soit supérieur (2). »

De là les félicitations chaleureuses adressées par le Souverain
Pontife, au cours de la même lettre, pour témoigner aux Etats-
Unis de l'Amérique du Nord qu'il leur sait gré d'être entrés, si
libéralement, dans la lice pacifique du « tournoi d'honneur »
qui s'ouvre, en cette mémorable circonstance, à l'émulation des
divers pays.

« Rien, dit-il, rien, certainement, ne saurait être plus gran-
diose que ce que l'on Nous raconte de la vaste et splendide
Exposition qui va avoir lieu à Chicago, et qui réunira en un
même lieu tous les fruits que produit la nature et toutes les
œuvres que crée l'esprit ingénieux de l'homme. »

(1) Extrait de l'excellent *Messenger du Sacré-Cœur*.

(2) Lettre du 27 février 1892 à M. Thomas Ryan, chargé par son
gouvernement de prier le Saint-Père de se faire représenter officielle-
ment à l'Exposition de Chicago.

Le Pape ajoute que le succès de cette entreprise fournira sans doute « une nouvelle preuve de l'intelligence supérieure et de l'énergie active de ce peuple, qui entreprend des tâches énormes et difficiles avec tant d'audace et de bonheur. » Sa Sainteté constate d'ailleurs, avec satisfaction, que « l'objet qu'on a en vue est aussi noble que l'entreprise elle-même est grande (1). »

I

Nous devons toutefois reconnaître, que, dès la première annonce du quatre centième anniversaire, on a vu se manifester en Europe, et surtout en Amérique, des courants de pensées, d'aspirations et d'efforts, complètement contradictoires.

Sans doute, ainsi que nous l'avons dit, le monde catholique s'apprête à fêter dignement le glorieux serviteur de Dieu et de l'Eglise; mais de son côté, la Franc-Maçonnerie, qui né fut jamais fertile en héros, surtout de cette taille, n'épargne rien pour confisquer à son profit le navigateur-apôtre, comme elle tente vainement de le faire pour notre Jeanne d'Arc, comme elle s'y est vingt fois employée — non moins vainement — pour ce type par excellence de la charité chrétienne qu'elle affecte d'appeler, en le saluant d'hypocrites louanges, « le grand philanthrope Vincent de Paul ».

Jaloux de protester, aussi nettement que possible, contre ces adultères hommages préparés à Christophe Colomb par les hauts dignitaires des Loges, le Congrès de la *République du Sacré-Cœur*, siégeant à Quito, vient de confier au clergé catholique de l'Equateur le soin de conserver leur vrai caractère — le caractère chrétien — à ces solennités de la glorification d'un homme messenger du Christ, que le Pape Innocent VIII avait voulu instituer son « légat ». Aussi les représentants des divers pouvoirs, depuis le président de la République jusqu'au simple soldat de l'armée, devront-ils assister d'office aux cérémonies religieuses que dirigera le corps épiscopal. Ne faut-il pas qu'il reste bien établi, conformément à la décision souveraine des

(1) Non content de cette Lettre d'approbation, Léon XIII vient de consentir à prêter aux organisateurs de l'Exposition de Chicago la première carte qui ait été dressée du Nouveau-Monde, carte qui fait aujourd'hui partie de la bibliothèque Vaticane. Elle est connue sous le nom de *Carte de Diego Ribera*. Commencée en 1494, elle fut achevée en 1524, et c'est par le cardinal Borgia qu'elle fut léguée à la bibliothèque des Souverains Pontifes.

Chambres que l'Eglise doit avoir le principal rôle dans la célébration d'une fête destinée à remémorer, sur tout le territoire équatorien, les services rendus par l'humble Tertiaire de saint François auquel l'Amérique est redevable de son initiation à la divine lumière ?

Nous ne sommes point sans savoir que les détracteurs de cette gloire la plus pure de Colomb, désespérant de laïciser à leur gré les fêtes du centenaire, s'efforcent aujourd'hui de répandre quantité d'ouvrages, tous plus ou moins marqués à l'estampille maçonnique, ouvrages qui ont la prétention de réduire ce géant aux raccourcis d'un vulgaire navigateur de fortune — marin plus aventureux que de raison, et chrétien, en somme, assez médiocre.

C'est en prendre singulièrement à l'aise avec les documents de l'histoire. Mais la tentative sectaire échouera aussi piteusement qu'elle réussit à être odieuse, et nous n'aurons pas la douleur de voir célébrer, sans la croix, la découverte d'une terre dont la prise de possession fut constatée par la plantation même de la croix. Aussi bien la vie entière de Colomb attesterait, au rapport de Léon XIII, que « s'il entreprit des voyages difficiles, s'il affronta de grandes fatigues et d'immenses dangers, il s'y résolut dans le seul but de frayer de nouvelles voies à la prédication de l'Évangile, d'amener des peuples nombreux à la connaissance du Dieu véritable et de les gagner à Jésus-Christ (1). »

On sait que Pie IX ne s'exprimait pas autrement dans son Bref au promoteur infatigable, aujourd'hui presque nonagénaire, de la cause de béatification du « Chevalier servant » de notre auguste Sauveur (2). « Enflammé de zèle pour la foi catholique, Colomb résolut, en entreprenant la plus audacieuse des navigations, de découvrir un monde nouveau, non point pour ajouter de nouvelles terres à la souveraineté de l'Espagne, mais afin de placer de nouveaux peuples sous le règne du Christ (3). »

On nous pardonnera de rapprocher de ces graves témoignages, en dehors assurément de toute comparaison possible, celui qu'arrachait au moins clérical des écrivains une étude sérieuse des monuments historiques du xvi^e siècle. Malgré l'étrangeté

(1) Bref de Léon XIII au comité américain de Buenos-Ayres.

(2) *Servus altissimi Salvatoris*: tels étaient les mots dont Christophe Colomb aimait à faire précéder son paraphe.

(3) Bref de Pie IX à M. le comte Roselly de Lorgues.

d'un style à effet, on appréciera l'impression produite par la piété du célèbre amiral sur cet adversaire notoire de nos croyances. « Son nom de *Christum-ferens* (1) exerçait, dit-il, sur lui son influence. Que de fois, dans les nuits de l'Atlantique, il s'est apparu à lui-même comme son colossal patron, appelé à porter le Dieu-Enfant sur ses épaules, du vieux continent au nouveau. L'équipage ne savait pas où il puisait sa force, et murmurait. Pour lui, il sentait le Dieu-Enfant qui souriait sur ses épaules, et le grand océan mugissant tombait à ses genoux ». — L'historien ajoute : « Je ne dirai pas, du journal de Colomb : C'est beau comme l'antique, mais bien : C'est beau comme la Genèse (2). »

Rappelons plus simplement, nous autres, avec M. le comte Roselly de Lorgues, que l'homme qui portait le Christ dans son cœur, comme dans son nom, en arborait aussi l'image dans son navire; qu'il fit peindre sur l'étendard royal l'effigie du Christ mis en croix; que ce fut officiellement au nom de Jésus-Christ qu'il commanda le départ, en même temps qu'à ce nom divin il inaugurerait son livre de bord, dominait les terreurs de la mer ténébreuse et la révolte des équipages, et prenait possession de la première île où l'avait conduit la divine bonté. « Bien qu'à cette époque la dévotion au Cœur de Jésus ne fût point établie encore; elle existait latente dans la piété de Christophe Colomb, ce contemplateur infatigable des œuvres du Verbe, ce libérateur en espérance du Saint-Sépulcre (3). »

II

A l'époque de la fameuse découverte, ce que nous appelons aujourd'hui le Nouveau-Monde était, au dire des historiens (4), peuplé en majeure partie de tribus sauvages toujours armées l'une contre l'autre, toujours prêtes à s'entre-dévorer dans les excès d'un cannibalisme de race. A peine eût-on relevé — au Mexique, par exemple, et au Pérou — les éléments avortés d'une civilisation primitive sur laquelle, à tout prendre, les érudits sont loin de tomber d'accord.

(1) C'est-à-dire *Porte-Christ* ou *Christophore*, dont le nom de *Christophe* est une sorte d'abréviation.

(2) *Les Révolutions d'Italie*, par Edgar Quinet.

(3) Lettre aux membres du Comité provisoire de Paris.

(4) Cf. *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, par Rohrba-cher, t. LXXXIII, § 1^{er}.

Il paraît néanmoins avéré que, longtemps avant cette fin du xv^e siècle, les terres américaines auront pu recueillir quelques rumeurs de la bonne nouvelle, soit par le Groëland, soit par d'autres voies providentiellement ménagées aux approches de l'Évangile. Mais c'était là de simples lueurs d'aurore au milieu de la nuit. « Avec Christophe Colomb, c'est le soleil qui se lève. Le royaume du Christ en ce monde, l'Église de Dieu, va se manifester comme le grand jour. » Bientôt à la suite du hardi navigateur, arrivent les ambassadeurs de Jésus-Christ envoyés par son Vicaire pour porter la lumière de la foi à ces divers peuples, en les agrégeant tous au royaume de Dieu et de son Christ.

Il est à remarquer que dans le manifeste des conquérants espagnols, lequel était le même pour les uns et pour les autres, se détachaient trois idées principales : Dieu, roi suprême du ciel et de la terre; le Pape, que Jésus-Christ investit de l'autorité nécessaire pour convertir et régir toutes les nations; le roi d'Espagne, à qui le Pape donne commission de seconder, par sa puissance, la propagation de la foi et de la civilisation chrétienne dans une partie du Nouveau-Monde. Et la commission s'exécute de telle sorte qu'après quatre siècles, lors même que les Espagnols n'y sont plus, l'Amérique demeure chrétienne et en grande partie catholique, au point de marcher la première en civilisation après l'Europe (1).

Ajoutons que les Portugais au Brésil et, plus tard, les Français au Canada, n'avaient pas inauguré la conquête par des procédés d'un caractère moins catholique. Et c'est ainsi, répétons-le, que dans l'espace des quatre siècles qui s'achèvent, Dieu a largement béni les vœux de Christophe Colomb, ce grand chercheur d'âmes, dont le nom est fait pour survivre à la mémoire déjà évanouie des chercheurs d'or.

Oh! comme le poète chrétien, admiré de nos pères, chanterait aujourd'hui, avec des accents nouveaux, cette transformation merveilleuse qui rappelle, sur plus d'un point, celle des anciens barbares aux premiers âges de l'Église!

Là aussi on aura vu, avec les années, « des mœurs sauvages s'adoucir, » les farouches peuplades d'autrefois « emplir d'un lait pur la coupe où leur soif s'était jadis étanchée dans le sang, »

(1) Voir notamment (*loc cit.*) la proclamation d'Alonso de Ojeda (en 1509).

et les néophytes baptisés « tremper leurs lèvres au breuvage sacré des plaies du Christ (1) ».

Aujourd'hui, en effet, l'Amérique est habitée par près de cent millions d'hommes civilisés, et ce chiffre va chaque jour grossissant. Or, parmi les cultes qui se partagent tant de millions d'âmes, l'Église romaine occupe de beaucoup et sans conteste le premier rang.

Ne disons rien, en ce moment, de cette belle église canadienne demeurée, en dépit de tout, si catholique et si française, et qui donne à son antique métropole de si vivants exemples de foi traditionnelle et de généreuse ardeur. Notons seulement, en passant, une de ces coïncidences que la piété des familles religieuses se plaît à relever, car elle ramène, pour la présente année 1892, avec les souvenirs séculaires de Christophe Colomb, le deux cent cinquantième anniversaire de la première messe qui fut célébrée à Montréal par les anciens missionnaires de la Compagnie de Jésus, ainsi que le cinquantenaire de la fondation de leur mission nouvelle dans ce cher et fraternel pays.

Nous reviendrons plus loin, en peu de mots, sur les jeunes républiques, d'origine espagnole et portugaise, qui s'étendent du Mexique aux extrémités de la Patagonie. Elles ont, il est vrai, grandement besoin du suffrage de nos prières pour s'affranchir entièrement du joug que fait peser, sur plusieurs d'entre elles, la tyrannie toujours oppressive de la révolution maçonnique; et cependant, même dans ce milieu si fortement atteint, quelles riches espérances n'est-il pas permis de concevoir pour l'avenir religieux d'un pays où, dès l'arrivée de ses premiers apôtres, la vieille foi du Christ a plongé des racines aussi tenaces que profondes!

En attendant, qu'on nous permette de nous étendre ici, un peu plus longuement, sur la puissante République des États-Unis du Nord, à cause de l'intérêt particulier qui s'attache aujourd'hui à cette étude, envisagée surtout au point de vue religieux et catholique.

III

L'Église de France — disent les *Missions catholiques* auxquelles nous empruntons, en l'abrégeant, ce résumé substan-

(1) Mansuevere Getæ, feritasque cruenta Geloni
Lacte mero sitiens exanguia pocula miscet,
Libatura sacros Christi de sanguine potus.

(Prudent, *Apotheosis*, v. 430-433.)

tiel (1) — est, dans toute la force du terme, la mère de l'Eglise des Etats-Unis. Elle l'a enfantée dans les travaux et les souffrances de ses Jésuites et de ses Récollets, et dans le sang de ses martyrs. L'intolérance protestante arrêta longtemps les progrès de la foi; mais, en 1776, une trêve générale mit fin au régime de persécution. L'esprit religieux se réveilla, cet esprit profondément chrétien, encore aujourd'hui si vivace, qui a été incontestablement une des causes les plus puissantes de la prospérité des Etats-Unis.

Le troupeau fidèle ne comptait guère alors que cinquante mille âmes; il prit un accroissement rapide. La participation de l'armée française à la guerre de l'indépendance acheva de faire tomber en désuétude toutes les prohibitions légales contre la prédication du catholicisme.

Le Pape Pie VI put ériger, en 1789, l'évêché de Baltimore; il nomma, pour l'occuper, un Jésuite, désigné par Franklin, le P. Carroll, d'une famille distinguée du Maryland. La consécration de ce premier évêque des Etats-Unis eut lieu en 1790. Ainsi, par une de ces compensations dont la Providence a le secret, une Eglise nouvelle se levait au-delà des mers, dans la sérénité de la jeunesse et de la paix, au temps même où la vieille France chassait Dieu de ses sanctuaires et forçait ses pontifes à mendier le pain de l'exil. En 1791, Mgr Carroll tint son premier synode diocésain. Tous ses prêtres y assistèrent : ils n'étaient qu'au nombre de vingt-deux!

Trois ans plus tard, Pie VI créait un deuxième évêché à la Nouvelle-Orléans pour les catholiques du Sud : un grand nombre de prêtres émigrés de France commençaient, dès lors, par leurs prédications et leurs exemples, le mouvement de cette restauration catholique dont l'éclat rejaillit sur la patrie française. Qui n'a entendu parler des du Bourg, des Flaget, des David, des Cheverus?...

De plus en plus ce mouvement s'est accéléré, et les magnifiques progrès du catholicisme, dans ce pays de liberté, combleront un jour de joie le cœur si apostolique de Pie IX. Après Grégoire XVI, et avec plus de raison encore, il pourra dire que, « dans aucun pays du monde, il ne se sentait plus Pape qu'aux Etats-Unis ».

Aussi, lorsque ce doux et bien-aimé Pontife s'endormit, en

(1) Cf. T. XIII, p. 604.

1878, dans la gloire de ses épreuves, il aura consolé sa grande âme attristée des défections de la vieille Europe, en arrêtant ses regards sur cette race jeune et énergique de l'Extrême-Occident, que le mystérieux travail de la grâce rapprochait de plus en plus de la vérité, et sur quarante millions d'âmes dont six millions déjà s'honoraient d'être les enfants.

Dès 1875, M. Claudio Jannet avait écrit, dans son beau livre sur les Etats-Unis contemporains : « Le catholicisme est aujourd'hui la confession religieuse qui compte aux Etats-Unis de beaucoup le plus grand nombre d'adhérents; et l'on comprend les forces croissantes qu'il acquiert, quand on compare la vigueur de son organisation et de ses principes internes avec le fractionnement indéfini et la décomposition intérieure des différentes confessions du protestantisme. Ses progrès ne sont pas seulement dus à l'émigration et à l'accroissement remarquable des familles catholiques; il entame constamment la société protestante par des conversions individuelles. Le catholicisme se présente, en effet, aux Etats-Unis comme la nécessité religieuse et la nécessité sociale... Loin de s'affaiblir avec l'affaïssement des sectes protestantes, il a absorbé en lui tout le mouvement chrétien et le meilleur de la vie religieuse de la nation; aujourd'hui, il est l'un des éléments les plus considérables dans la vie du peuple américain (1). »

Voici, du reste, d'après les statistiques récentes, quelques chiffres assez expressifs en eux-mêmes pour se passer de tout commentaire.

Tandis qu'en 1800 il n'y avait, aux Etats-Unis, qu'un seul évêque, on y comptait, en 1890, *treize* archevêques, *soixante-sept* évêques, *cinq* vicaires apostoliques. Total : *quatre-vingt-cinq* titres hiérarchiques. On peut être assuré qu'avant la fin du siècle ils atteindront la centaine, s'ils ne la dépassent point.

A côté des évêques, au lieu des *vingt-deux* prêtres dont nous parlions, il faut aujourd'hui en comprendre *huit mille*. Et que dire de la multiplication absolument remarquable des ordres religieux d'hommes et de femmes ! Sous ce rapport, les Etats-Unis égalent, s'ils ne leur sont points supérieurs, les nations les plus catholiques. Environ *trois mille cinq cents* religieux, relevant de quarante-deux ordres ou congrégations différentes; plus de *seize mille* sœurs, se rattachant à soixante familles. Ce qui

(1) *Les États-Unis contemporains*, par M. Claudio Jannet, t. II, p. 46.

constitue une armée de *vingt mille* religieux des deux sexes, marchant les uns et les autres à l'avant-garde de tous les dévouements et de toutes les immolations, sous le triple étendard de la chasteté, de la pauvreté et de l'obéissance.

Là-bas, en outre, aucun pouvoir hostile ne vient s'interposer entre l'Eglise catholique et ses fidèles. Point d'autorisation à solliciter pour se réunir. Les Pasteurs légifèrent et décident dans la plénitude du droit ecclésiastique. Ainsi que le rappelait à Paris, le 18 juin dernier, l'éloquent archevêque de Saint-Paul en Minnesota, dans une conférence qui est l'événement du jour, les diverses églises, les hôpitaux, les écoles, toutes les institutions catholiques de bienfaisance sont exonérées d'impôts, parce qu'on juge qu'elles déchargent l'Etat de services publics qu'il serait obligé de rétribuer.

La liberté la plus complète est donc laissée à toutes les formes d'associations religieuses, de s'organiser, dans certains cadres généraux très larges, de se développer, de posséder, de vivre à leur guise. Inutile de dire, par conséquent, que le clergé catholique est mêlé à toutes les manifestations de la vie nationale. On ne redoute pas son influence, parce qu'on sait qu'il apporte une incomparable force morale, et qu'on connaît son patriotisme.

Le respect humain, concluent les *Missions catholiques*, est à peu près inconnu, aussi bien que cette impiété brutale et bête qui nous fait tant de mal en Europe. Là, aux Etats-Unis, chacun professe librement sa religion; et les catholiques, autrefois si méprisés, alors qu'ils ne formaient qu'un centième à peine de la population, sont justement fiers aujourd'hui de leur Eglise et se font honneur de lui appartenir. Ils subviennent largement aux besoins de leurs prêtres, bâtissent, comme à New-York, de splendides cathédrales, et soutiennent généreusement toutes les œuvres de leur Eglise (1).

IV

Pourquoi faut-il qu'en regard de si réjouissantes espérances, fondées d'ailleurs sur les résultats obtenus jusqu'ici dans les diverses contrées du Nouveau-Monde, nous ne puissions pas nous distraire des appréhensions qu'éveille en nous, pour leur avenir, plus d'un point noir à l'horizon!

(1) La nouvelle cathédrale de New-York vient de coûter, dit-on, *cent treize millions*, uniquement fournis par les fidèles (Cf. *Les Missions catholiques* du 19 février 1892).

Aux Etats-Unis, par exemple, la situation, relativement aux écoles, semble à peu près celle que la Franc-Maçonnerie vient de nous imposer en France. Dans la grande majorité des Etats, l'école publique est dite *non confessionnelle*, ce qui signifie que, sous prétexte de respecter la liberté de conscience de chacun, tout enseignement religieux en est banni. Il est vrai qu'on y rencontre plus rarement qu'en Europe l'hostilité systématique; mais l'absence de l'enseignement religieux n'en constitue pas moins, comme nos lecteurs le savent, un très grave danger pour la foi de la jeunesse (1).

D'autre part, un grand nombre d'écoles du gouvernement sont *mixtes*, c'est-à-dire que les enfants des deux sexes sont élevés ensemble, au grand détriment de la moralité. De ces causes et de l'influence délétère des hérésies protestantes, il résulte qu'aux Etats-Unis à côté des belles conquêtes de l'Eglise, l'indifférence religieuse, ce fruit naturel du protestantisme et de l'école sans Dieu, multiplie chaque jour les ravages de ses empoisonnements secrets.

C'est une atmosphère vraiment *païenne*, nous dit l'auteur cité plus haut, qui se forme ainsi dans la société générale. « Sept à huit millions de personnes seulement fréquentent régulièrement les temples protestants; l'Eglise catholique a autant d'adhérents *pratiquants*. Il reste une masse énorme de plus de trente millions d'âmes qui vivent en dehors de toute pratique religieuse régulière.

« Tous les freins de la parole et de la presse ont été rompus... Tout est mis en discussion; le mal a presque autant de liberté que le bien... Le matérialisme pratique, l'immoralité, la corruption politique, la malhonnêteté financière débordent... La famille est ruinée dans sa fécondité et sa stabilité (2). »

D'où cette conclusion d'un article qui eut naguère son heure de grand retentissement, et dans lequel, après un tableau tout

(1) Il va de soi que nous faisons abstraction ici de la décision récente, rendue, pour un cas particulier, par la Sacrée Congrégation de la Propagande, en faveur de l'arrangement que Mgr Ireland a jugé bon de prendre relativement aux écoles de deux localités de son diocèse, à Faribault et à Stilwater.

(2) Il est manifeste que cette triste peinture ne se réalise que dans les masses profondes retombées dans le paganisme pratique aux Etats-Unis. Mais on voit aussi combien déplorable est la situation de ces millions d'âmes, et à quel point elle réclame le secours urgent de nos prières.

semblable à celui qu'on vient de lire, M. Richard Grant White était amené à formuler cet aveu dépouillé d'artifice : « Telle est la condition où nous sommes réduits après plus d'un demi-siècle d'expérience de notre système d'écoles publiques, ce système dont la seule justification était qu'il devait être une panacée pour la guérison de tous les maux sociaux et politiques (1). »

Et M. Claudio Jannet de conclure à son tour : « Voilà le côté nouveau et redoutable de la situation morale aux Etats-Unis (2). »

Est-il besoin d'ajouter, pour en finir avec l'exposé de nos motifs de crainte, que les jeunes Républiques de l'Amérique du Sud — où le règne du Sacré-Cœur, on s'en souvient, a déjà opéré de si mémorables conquêtes — sont trop souvent, par suite de l'application des funestes principes de 89, victimes de maints bouleversements périodiques, toujours fomentés par la Maçonnerie et autres sociétés sectaires. Il faut plaindre un généreux peuple devenu ainsi la proie de ces impitoyables « rongeurs » qui, suivant l'expression du célèbre *Libertador* Bolivar, « le dévorent sans pitié ni vergogne. » Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Eglise aura souffert, dans la personne de ses fils, de cette race de fourbes malfaisants qui « croient ou voudraient faire croire que la doctrine chrétienne est incompatible avec le bien de l'Etat, parce qu'ils veulent fonder l'Etat lui-même non sur la solidité des vertus, mais sur l'impunité des vices (3). »

C'est donc pour nous un devoir, non seulement de louer du fond du cœur, mais encore d'imiter de notre mieux l'exemple que nous offrent, soit en Amérique, soit en Europe, ceux qui se piquent d'émulation pour donner le plus d'éclat possible aux fêtes du centenaire. Déjà ces fêtes ont été inaugurées en divers pays, notamment à Gênes, par une cérémonie grandiose où douze cents enfants, unissant leurs fraîches voix en un immense concert d'actions de grâces, chantaient l'*Hymne à Colomb*, aux applaudissements de la ville entière pavoisée d'oriflammes. Pendant ce temps-là, sur l'initiative et aux frais de l'élite des

(1) *The public school failure* : article publié, en décembre 1880, par la *North american Review*.

(2) *Les Etats-Unis contemporains*, t. II, p. 282.

(3) Putant, vel putari volunt christianam doctrinam utilitati non convenire reipublicæ quia nolunt stare rempublicam firmitate virtutum, sed impunitate vitiorum (August. *Epist. cxxxvii ad Volusianum*, c. v, n° 20.)

amis du Sacré-Cœur, s'élevaient les premières assises d'un monument, dans l'île Saint-Domingue, à la place même de l'ancienne *Isabela*, où Christophe Colomb fonda la première colonie chrétienne du Nouveau-Monde.

Mais voici que la Ville éternelle tient à se distinguer, entre toutes, dans les hommages à rendre à celui qu'elle appelle « le Révélateur du globe. » Tandis que, sous la haute présidence du cardinal Mertel, entouré d'une couronne d'archevêques, d'évêques et prélats de diverses nations, une académie scientifique et littéraire mettait en saillie, avec des aperçus nouveaux, le caractère éminemment catholique du centenaire de la découverte, la société la *Romanina* organisait des réjouissances populaires dans le quartier du Testaccio, dont une rue porte le nom de l'illustre navigateur.

C'est ainsi que, le soir du dimanche 8 mai, une brillante illumination de tout ce quartier a fait resplendir derechef, sur les hauteurs de la colline, la croix jadis sacrilègement renversée. Souhaitons que la *Romanina* soit aussi heureuse dans le vaste pétitionnement qu'elle organise encore pour replacer, au sommet même du Capitole, cette autre croix qu'une statue de sainte Hélène montrait au monde, avant que la Révolution triomphante l'échangeât contre une Minerve s'appuyant sur sa lance, symbole de la force brutale. Cet acte réparateur coïnciderait si bien avec les souvenirs de la croix plantée par Colomb!

En attendant qu'il plaise au Souverain Pontife de publier l'Encyclique inspirée par les fêtes commémoratives, c'est à la France, fille aînée de l'Eglise, que revient, après Rome, le devoir d'y porter une part active et sérieuse. Cette glorieuse « aïnesse » constitue même tellement ici son droit d'initiative, qu'on a pu jusqu'à ce jour s'étonner un peu de notre silence. Mais enfin nous constatons, avec un sentiment de patriotique gratitude, le vœu que vient d'émettre la dernière assemblée des catholiques de France, réunis à Paris.

Informée que Sa Sainteté Léon XIII se réserve de prendre elle-même cette « initiative, » elle déclare « saluer d'avance les résolutions que prendra le Saint-Siège; elle invite les catholiques français « à s'y conformer avec un empressement filial, » les engageant, au surplus, « à éclairer l'opinion, tant au moyen de la presse quotidienne que par la propagande des bons écrits, sur le caractère chrétien de l'œuvre de Christophe Colomb, et sur les conséquences religieuses de la célébration de ce cente-

naire, notamment en ce qui concerne l'ordre social chrétien et la Papauté dans le monde (1). »

Il reste à nos Associés de tous pays de s'intéresser devant Dieu au procès de béatification de ce grand homme de mer. On sait que plus de neuf cents évêques ont déjà sollicité l'introduction de cette cause, en faveur de celui que leur *postulatum* appelle « serviteur de Dieu vraiment extraordinaire, » et déclare « héros apostolique ayant supérieurement bien mérité de la religion et de l'humanité entière. »

Quoi qu'il en soit de la réussite plus ou moins prochaine de ces espérances, un devoir urgent s'impose immédiatement à notre zèle : celui de féconder le présent centenaire selon l'esprit et les vœux de Christophe Colomb lui-même, en offrant au divin Cœur de Jésus, pour le triomphe complet de son Eglise dans les deux Amériques, le tribut de nos prières ferventes et l'appoint de nos humbles sacrifices.

Plaise à ce Cœur sacré de hâter, sur nos confiantes instances, l'heure bénie où le Nouveau-Monde, avec son énergie et ses immenses ressources, se révélera comme le plus beau fleuron de l'Eglise romaine et — pour emprunter la propre expression des souhaits de notre héros — comme « la plus belle partie du royaume du Christ ici-bas ! »

LA LÉGENDE DE L'ASSOMPTION

D'APRÈS SAINT JEAN DAMASCÈNE

Les Apôtres étaient dispersés à travers le monde pour prêcher la religion de leur Maître. Marie était restée à Jérusalem. Elle habitait une maison près de la montée de Sion, passant le meilleur de ses jours à refaire les chemins parcourus par son divin Fils. Elle avait soixante ans. Un jour, son cœur embrasé du désir de revoir son Bien-Aimé, elle se laissa défaillir. Un ange lumineux lui apparut portant une branche de palmier, lui annonçant que dans trois jours, ses vœux réalisés, elle irait rejoindre son Jésus ; et il lui remit une branche verdoyante pour qu'on la portât devant son cercueil.

(1) Commission des *Œuvres pontificales* (séance du 10 mai 1892).

Marie, à cette nouvelle, bénit le Seigneur, et pria l'ange d'obtenir de Dieu qu'à l'heure de sa mort, les Apôtres, ses fils spirituels, fussent rassemblés auprès d'elle, et que son âme, à son départ, ne rencontrât aucun esprit mauvais. L'ange promit et dans des flots d'azur s'envola. La palme cependant était étincelante et verte comme un rameau printanier, et pétillantes ses feuilles comme l'aster. Marie se mit au lit pour y rester jusqu'à sa sépulture.

Jean prêchait alors à Ephèse. Soudain le tonnerre gronde, et une nuée blanche l'enveloppe, le transporte et le dépose devant la maison de la Vierge qui, avec larmes de joie, dit : « Jean, mon fils, souvenez-vous des paroles de votre Maître qui m'a confiée à vos soins. Dieu m'appelle à mourir. Je vous recommande mon corps, car les Juifs le voudraient jeter aux flammes. Cette palme vous la ferez porter devant mon cercueil. » Alors, Jean pleura.

Au même instant, de nouveaux éclats, le feu du ciel et les Onze, enlevés par des nuages miraculeux, aux diverses contrées où ils se trouvaient, tombèrent comme rosée bénie à la porte de Marie. Jean, allant au-devant d'eux, leur apprit que Notre-Dame allait trépasser.

Pour la douce Vierge, à la vue des Onze, elle rendit grâces à Dieu, les fit asseoir, leur montra le rameau lumineux, revêtit ses habits de mort et s'arrangea sur sa couche, en attendant sans crainte sa fin.

Vers trois heures, après minuit, un grand coup de tonnerre ébranle la maisonnette et un parfum si suave s'y répand que tous s'endorment à l'exception des Apôtres et de trois Vierges portant des flambeaux.

Alors apparut Jésus entouré d'un cortège d'anges, patriarches, martyrs, confesseurs, vierges, qui, tous se rangeant autour du lit, psalmodiaient de doux et suaves cantiques.

Et Jésus dit : « Venez, mon élue, que sur mon trône je vous place. » « Seigneur, mon cœur est prêt, je veux faire votre volonté, ô mon Dieu. » Et l'âme de Marie sortit de son corps, et s'envola dans les bras de son divin Fils qui la porta lui-même au Ciel où elle fut reçue avec des acclamations de joie. Et ceux qui dormaient dans la chambre mortuaire s'éveillèrent et à la vue du corps sans âme de la Vierge, grandement pleurèrent. Les trois vierges dépouillèrent le cadavre pour le laver, mais il s'illumina d'une si grande clarté qu'ils pouvaient bien le toucher

mais non le regarder. Cette lumière persista jusqu'à ce que le corps fût lavé et vêtu de suaires.

Les Apôtres le placèrent ensuite avec respect sur le cercueil, et le cortège funèbre se mit en marche vers la vallée de Josaphat, où Jésus lui-même avait ordonné qu'on ensevelît sa Mère.

Jean marchait le premier tenant la palme étincelante. Pierre entonna l'*In exitu*, et les autres continuèrent à faible voix. Une nuée enveloppait les Apôtres et le cercueil de telle sorte qu'on entendait les chants sans voir ceux qui les disaient. Les anges, deux à deux, remplissaient l'air d'une ravissante mélodie.

Tout le peuple ému sortait en foule demandant ce que c'était. « C'est Marie qui est morte, et les disciples de Jésus l'emportent. » A cette nouvelle, le prince des prêtres, Bézeray, frémit de rage. « Voilà donc, s'écria-t-il, le tabernacle de celle qui a troublé mon pays, voilà la gloire qu'on lui rend. » Et en proférant ces paroles, il porte sur le lit funèbre une main sacrilège ; mais, ô miracle ! ses deux bras desséchés y restent cloués. Le peuple en même temps est frappé d'aveuglement par les anges du nuage.

Cependant le prince des prêtres suppliait saint Pierre : « Ayez pitié de moi, comme je vous ai aidé lorsque la chambrière vous accusait naguère. » — « Je n'ai pas le temps, je suis empêché au service de Notre-Dame, mais crois en Dieu et en la Vierge sa Mère, et tu seras guéri. »

— J'y crois, dit le Juif, en baisant la bière, et soudain ses mains se détachèrent et ses bras furent revivifiés.

— Prends maintenant, ce rameau, ajouta saint Pierre, étends-le sur le peuple aveugle, et à qui croira, la vue reviendra.

Parvenus au fond de la vallée, les Apôtres déposèrent leur précieux fardeau dans un sépulcre semblable à celui du Christ, et ils restèrent là trois jours, pleurant et chantant de saints cantiques. Le troisième jour, une nuée resplendissante descendit des cieux, une odeur suave se répandit autour du sépulcre, des voix célestes retentirent dans les airs, et Jésus apparut entouré d'une multitude d'anges. « La paix soit avec vous, dit-il à ses Apôtres ! » — « A vous la gloire, ô Maître, qui seul faites les grandes merveilles. » — « Quel honneur, pensez-vous, dois-je faire à ma Mère ? » — « Seigneur, ressuscitez-la, et placez son corps près de vous. » — « Levez-vous, dit Jésus, levez-vous, ma Bien-Aimée, vase d'honneur, temple de gloire, afin que votre corps ne soit pas gâté par les vers du tombeau. »

Et l'âme de la Vierge, unie à son corps, s'envola glorieuse au Ciel, portée par les phalanges célestes.

Telle est, dans son charme naïf, la légende de l'Assomption. Cette légende qui, au VII^e siècle, avait inspiré déjà un charmant poème à saint Jean Damascène, était très populaire au moyen-âge. Les prédicateurs et les artistes de cette époque aimaient à la développer pour raconter et décrire les derniers moments de la mort glorieuse de la Vierge Marie.

Elle a été représentée, un très grand nombre de fois, sur les murs, vitrines, tapisseries, reliquaires de nos anciennes églises, et aujourd'hui encore on peut la voir sculptée au pourtour extérieur de Notre-Dame de Paris, depuis le transept septentrional jusqu'à l'abside.

A. BOULFROY.

LE DIVORCE

Voilà huit ans environ déjà que le divorce est rétabli, et l'on peut juger des biens qu'il produit, des maux qu'il prévient ou qu'il empêche. Ceux qui le prênaient avec le plus d'insistance doivent maintenant être édifiés sur sa valeur.

Il y a peu de lois qui aient donné des résultats plus diamétralement opposés à ceux qu'on en espérait. On dirait que le divorce a pris à tâche de faire mentir tous les pronostics que ses amis nous faisaient en sa faveur, de réaliser toutes les prévisions fâcheuses qu'exprimaient tous ceux qui trouvaient dans leur foi religieuse, dans leur philosophie ou même dans leur simple bon sens des raisons de le combattre.

M. Naquet et M. Alexandre Dumas nous vantaient la panacée du divorce pour apaiser les ménages troublés, pour dénouer sans violence et sans esclandre des situations que l'indissolubilité du mariage et la simple séparation de corps ne permettaient pas de dénouer pacifiquement. Par la crainte du divorce les maris en l'air allaient immédiatement se trouver retenus et assagis, et les petites femmes coquettes ne pouvaient manquer de prendre de la conduite ou du sérieux.

Or, il arrive qu'il n'y a pas moins de ménages troublés après la loi qu'il n'y en avait avant. Les gens qui courent avec le mariage indissoluble ne courent pas moins avec le mariage dissoluble. Le divorce n'a pas attaché à leur cœur ou à leurs sens des ailes de plomb. Ce n'est pas d'ailleurs le bon moyen de

retenir les gens que de leur dire : « Vous pouvez changer de temps en temps de voiture conjugale, mais ne soyez pas trop pressés, et avant de changer accomplissez les formalités et faites viser au contrôle votre billet. »

Comme si les trois quarts du temps les personnes fort aimables qui font oublier le devoir aux gens mariés étaient de celles que l'on voudrait épouser et qu'on voudrait voir présider à l'éducation de ses enfants !

Quant aux scandales et aux violences, on peut dire que jamais il n'y en a eu davantage que depuis le rétablissement du divorce. C'était, il y a quelques mois, le drame que M. Deacon expie à l'heure qu'il est dans la prison de Nice ; c'était, l'autre jour, cet autre drame de la rue du Rocher qui s'est dénoué il y a quelques jours en cour d'assises.

M. Alexandre Dumas n'en revient pas, qu'ayant le divorce on se mette à tuer les gens. Mais, comme on l'a fait si bien observer, ceux qui tuent ainsi ne veulent point du divorce. Ils aiment au contraire et voudraient garder celui que le divorce leur rendrait à tout jamais étranger.

Les inventeurs du divorce ont cru que les femmes et les maris trompés seraient trop heureux de se séparer à l'amiable de l'époux coupable. Mais ignoraient-ils donc que c'est le propre de l'amour d'être indulgent à celui qu'on aime et d'espérer contre toute espérance ?

Il semble, au vrai, que le divorce n'ait été inventé que pour faire plaisir aux gens à qui pèse le lien conjugal. Car pour ceux ou celles à qui leur dignité imposait de rompre la vie commune, la séparation suffisait, surtout si l'on s'était avisé de voter les quelques articles de loi adoptés ces jours derniers, qui permettent à la femme séparée de disposer librement de ses propres biens et qui lui imposent dans certains cas de ne plus porter le nom qu'elle déshonore.

De ce que l'un des époux cascade, il ne s'ensuit pas que l'autre ait envie d'en faire autant ou, s'il en a envie, il n'en est pas pour cela plus estimable. L'homme, la femme véritablement estimables, sont ceux qui supportent leur malheur dans la dignité d'une vie sérieuse où la bagatelle n'a point de place et où la vie manquée s'ennoblit par l'acceptation voulue de la solitude austère.

Or, la loi du divorce a justement été faite pour empêcher l'existence de ces nobles vies. Elle n'a favorisé que les moins

dignes et les moins bons. Voilà pourquoi ses conséquences néfastes commencent à apparaître à tous les yeux. Les romanciers déjà s'en emparent et savent en tirer des drames fort tristes.

Cet hiver, M. Alphonse Daudet nous racontait l'histoire de ces deux enfants qui ne savent plus se retrouver dans la dislocation de leur famille et qui ne peuvent plus respecter ni la mère coupable, ni le père emporté à d'autres amours.

Tout à l'heure, Mme Henri Gréville publiait dans le *Temps* un autre roman où le divorce n'a réussi qu'à troubler deux familles et à faire souffrir à la fois les coupables et les innocents.

Encore un peu de temps et tout le monde sera près de reconnaître que le divorce n'a point rétabli la paix des foyers, qu'il a au contraire troublé les familles, disloqué les ménages qui, sans lui, eussent marché sans trop d'accrocs, cahin-cahá, vers leur terme, et rendu désastreuse l'éducation de beaucoup d'enfants qui, sans lui, eussent été convenablement élevés. Et comment pourrait-il en être autrement si le divorce n'est qu'une prime à l'inconduite et à la légèreté?

On croyait encore que le nombre des divorcés irait diminuant chaque année. Il devait, semblait-il, y en avoir beaucoup les premiers temps pour liquider les anciennes séparations de corps, puis le nombre devait diminuer et enfin le nombre des ménages désunis soit par le divorce, soit par la séparation, devait revenir au chiffre antérieur des séparations.

Or, c'est le contraire qui s'est produit. Le chiffre des séparations n'a guère été moindre après qu'avant la loi du divorce, et le nombre des divorces a été sans cesse croissant. De dix-huit cents la première année, il est arrivé l'an dernier à plus de six mille. C'est ainsi que le divorce a assuré la stabilité de la famille. On a semé le vent et, comme il est juste, on récolte la tempête.

Beaucoup de législateurs n'ont voté la loi du divorce que pour de mesquines raisons. Cette loi devait embêter les catholiques, il fallait donc la voter. Admettons, pour alléger leur conscience, qu'ils croyaient sincèrement que tout ce qui déplait à l'Église est utile au bien du pays.

Si vraiment ils ont pensé ainsi ils devraient maintenant être détrompés. Ils peuvent voir que, cette fois au moins, les vrais principes sociaux sont d'accord avec les enseignements de

l'Église. Si donc ce sont vraiment les intérêts du pays qui les ont excités à voter la loi Naquet, ils n'hésiteront certainement pas, au nom de ces mêmes intérêts, à en proposer et en voter la suppression.

Jean LACOSTE.

LE MEURTRE RITUEL

Le crime de Xanten a donné à la question du meurtre rituel tant de fois soulevée, un regain d'actualité. L'attitude des sectateurs de la juiverie est pour le moins imprudente en voulant toujours prendre la défense des individus accusés de meurtres rituels, au lieu de les désavouer comme des criminels.

A ce sujet, un savant religieux qui s'est occupé de la question adresse à l'*Univers* la lettre suivante :

« Il faut avouer que les juifs, ordinairement si avisés, se montrent bien maladroits sur cette question du meurtre rituel. Ils semblent tenir absolument à se solidariser avec les misérables qui commettent des abominations pareilles ; et, dans un temps où ils doivent sentir le flot de la réprobation et des colères monter et gronder de toutes parts autour d'eux, leur tactique est terriblement imprudente ; car un jour viendra où tous se trouveront chargés d'une responsabilité qui ne devrait retomber que sur quelques-uns. Mais en se faisant les défenseurs des assassins par leurs plaidoyers et leur argent surtout, les juifs en masse se font complices et seront écrasés comme tels. Car le jour du châtiment viendra certainement, il faut qu'ils soient aveugles pour ne pas le voir. Croient-ils que les explications et les dissertations du rabbin Zadoc puissent prévaloir contre l'évidence ? Les Gohim peuvent bien être assez dociles pour se laisser tondre, mais ils ne sont pas assez niais pour ne savoir plus raisonner.

Il y a un ensemble de faits trop concordants, et cependant trop indépendants les uns des autres pour que la conclusion ne s'impose pas. Il ne s'agit point là d'un retour de fanatisme, mais simplement d'un raisonnement commandé par le bon sens. Et puis, que les avocats des juifs nous expliquent donc pourquoi la vigilante police, après avoir relaxé les assassins de Tisza-Szlar, de Corfou, de Xanten, n'a pu réussir à découvrir aucun indice qui la mît sur la trace des vrais coupables ! Et cela pas davantage dans les affaires du même genre qui avaient précédemment

ému l'Europe ! Qu'ils nous disent enfin pourquoi d'horribles exhalaisons empoisonnent la vallée d'Hinnom, à Jérusalem, de nos jours mêmes ?

Le pèlerin solitaire qui visite la ville sainte, sans s'astreindre à l'itinéraire trop restreint des grands pèlerinages, a bientôt remarqué l'odeur de putréfaction qui s'exhale de ce lieu, maudit de toute antiquité ; s'il questionne à ce sujet quelque chrétien de Jérusalem, on lui répond tout bas que ces miasmes proviennent des corps d'enfants chrétiens égorgés par les juifs à l'époque de la Pâque. Dans ces jours-là les parents veillent avec un soin inquiet sur leurs enfants ; et, néanmoins, chaque année, quelqu'une de ces petites créatures disparaît, quand il n'y a pas plusieurs victimes à la fois.

Jérusalem n'est plus si loin de l'Europe que tout cela ne soit devenu facile à savoir et à vérifier ; le nier, c'est nier un fait avéré ; il serait plus habile de ne pas s'obstiner dans ces négociations inutiles, et de laisser à qui de droit la responsabilité du crime.

L'argument tiré des calomnies lancées contre les premiers chrétiens ne vaut rien ; il se retourne même contre ceux qui prétendent l'exploiter. Les chrétiens se sont toujours défendus de ces crimes, et ils n'en étaient nullement coupables, c'est parfaitement vrai ; mais les crimes étaient cependant commis bien réellement. Seulement ils devaient être mis à la charge des sectes gnostiques, que la police impériale ne distinguait pas aisément des chrétiens orthodoxes ; d'autant moins aisément que dès lors les juifs étaient là pour l'aider à commettre cette confusion. Qu'ils avouent donc aujourd'hui la culpabilité de telle secte ou de tels individus en les réprouvant publiquement ; ce sera plus honnête et plus habile que de chercher à lutter contre l'évidence. »

Il y a dans cette lettre dit l'*Univers*, des observations et des conseils dont les juifs s'ils étaient sages, feraient bien de profiter. Que leur sert-il, en effet, de s'obstiner contre toute évidence et de prétendre supprimer l'histoire ? On ne soutient pas contre eux que le meurtre rituel soit prescrit par la loi mosaïque. Pourquoi veulent-ils soutenir, contre tous les témoignages accumulés depuis dix-huit siècles, que le meurtre rituel ne se rattache pas aux indications du Thalmud et de la Kabale ? C'est à eux de dire s'ils entendent en partager la responsabilité.

Or, plus ou moins consciemment, ils la prennent, quand ils

croient y échapper par des négations audacieuses qui visent, non tel ou tel fait particulier, mais l'ensemble des cas de meurtre rituel. Contester d'une façon absolue l'existence de cette nature de crimes, c'est vouloir couvrir de la complicité du silence les misérables qui s'en sont rendus coupables et, par suite, jouer un jeu fort dangereux. Les juifs auront donc mauvaise grâce à se plaindre le jour où l'indignation du public, ne pouvant plus être contenue en présence de ces meurtres répétés dont jamais on ne trouve les coupables, tournera en exaspération et réclamera de salutaires exemples.

Aux juifs mosaïstes l'Église catholique elle-même a toujours largement accordé une protection dont ils ne surent pas toujours se rendre dignes ; aujourd'hui encore, ils la retrouveront quand on voudra s'armer contre eux du grief de leur culte pour la loi de Moïse. Mais quant aux juifs thalmudistes, c'est autre chose. Ceux-là sont les premiers violateurs de la loi de Moïse, travestie par eux abominablement ; par leur doctrine et leurs rites criminels, ils sont un danger permanent pour les sociétés au milieu desquelles ils se trouvent, et si un jour, à l'exemple de l'Espagne, quelque autre nation se trouve obligée, pour sauvegarder son existence, de prendre contre eux des précautions sévères, les thalmudistes ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes et à leur propre fanatisme.

MONSIEUR THÉODORE LAMARCHE

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON (1)

Non habemus hic manentem civitatem ; sed futuram inquirimus.

Nous n'avons pas ici notre demeure définitive ; nous la cherchons dans l'avenir.

(Hebr., XIII, 14.)

Eminence (2),

Messeigneurs,

Mes Frères,

Les paroles de l'apôtre que je viens de citer sont celles qui viennent naturellement à l'esprit chrétien chaque fois qu'une

(1) Oraison funèbre prononcée par Mgr d'Hulst, le mardi 19 juillet, en la cathédrale de Quimper.

(2) S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris.

tombe nouvelle se referme sur ses affections et ses espérances. Ce spectacle de la mort, plein d'horreur pour l'âme asservie aux idolâtries de la terre, ravive en lui le souvenir de ses destinées éternelles. C'est trop peu dire qu'il le détache des trompeuses félicités d'ici-bas : le cœur de l'homme ne peut rester vide ; et maudites seraient les leçons de l'expérience si, en lui montrant le néant des illusions terrestres, elles ne pouvaient lui ouvrir les horizons meilleurs d'un contentement plus solide et plus durable. Nous avons appris à l'école de l'Évangile que le chrétien est l'homme du siècle futur et nous laissons au sceptique cette froide et désolante sagesse qui devrait s'appeler la philosophie du désespoir. Pour nous tout trépas est une naissance, toute tombe est un berceau. Nous savons que Jésus-Christ n'a voulu, selon l'expression de l'apôtre, *goûter au fruit de la mort* que pour lui ôter son amertume et y déposer un germe de vie. *Ut pro omnibus gustaret mortem* (1).

Mais quand le deuil qui nous rassemble est celui d'un de ces hommes dont une mission sublime a fait ici-bas les hérauts de la divine parole et les dispensateurs de la Rédemption, c'est alors que les grands enseignements de la tombe prennent toute leur éloquence pour nous apprendre le chemin du bonheur. Ce pasteur, aujourd'hui endormi dans la mort, n'a traversé la vie que pour nous en révéler le vrai sens, pour nous en montrer le terme. Chacun de ses actes a été un exemple, chacune de ses paroles une exhortation : par ses travaux, par ses sollicitudes, par ses douleurs, par toutes les formes qu'a revêtues son apostolat, il n'a cessé de crier à ses frères : Enfants des hommes, jusques à quand aurez-vous le cœur pesant ? Jusques à quand aimerez-vous la vanité et vous repaîtrez-vous de mensonges (2) ?

Et maintenant qu'il a touché au rivage éternel, maintenant qu'il a éprouvé en lui-même la vérité des divines promesses, du sein de Dieu, son amour, agrandi au contact du souverain Bien, nous jette, avec une puissance inconnue à la terre, le cri de ralliement qui nous appelle au Ciel. Même et surtout du fond de son sépulcre, le père que nous avons perdu nous instruit encore : *Defunctus adhuc loquitur* (3).

C'est cette voix d'outre-tombe que j'ai mission de vous faire entendre aujourd'hui en payant un tribut de filial regret à la

(1) Hebr., II, 9.

(2) Ps., IV.

(3) Hebr., XI, 4.

mémoire vénérée de votre père en Dieu, Monseigneur Théodore Lamarche, évêque de Quimper et de Léon.

Hélas! mes Frères, que son passage a été court au milieu de vous! Il n'y a pas encore cinq ans, vous le receviez en cette église cathédrale comme l'envoyé de Dieu. Toute la Cornouaille, tout le Léon s'étaient assemblés pour l'accueillir aux portes de la cité, au seuil du temple, et lui offrir l'hommage de son peuple d'adoption. Vous ne le connaissiez pas encore et vous l'aimiez déjà, parce que Pierre l'avait choisi pour vous par l'organe de Léon XIII : *Petrus per Leonem locutus est*. Votre confiance filiale allait au-devant de ce choix.

Mais, d'où vous venait votre évêque? Quels titres l'avaient désigné à l'honneur de continuer parmi vous l'œuvre bienfaisante du saint Pontife qui avait fait fleurir sur le siège de saint Corantin, avec les mérites du pasteur, les vertus du religieux? C'est ce qu'il me faut rappeler en quelques mots.

C'était l'Eglise de Paris qui l'envoyait; Paris, autrefois cité sainte, célèbre par sa foi dans le monde entier; Paris, la ville baptisée dans le sang de saint Denis, sanctifiée par les larmes de Geneviève, illustrée par la charité de ses évêques, par la science de ses docteurs, par la piété de ses rois; Paris qui avait entendu à travers les âges la douce voix de Germaine et de Landry, les sublimes leçons de Pierre Lombard, d'Alexandre de Halès, de Bonaventure et de Thomas d'Aquin; Paris, où saint Louis avait rendu la justice et dédié la sainte Chapelle à la garde de ces reliques sans égales qui s'appellent la Vraie Croix et la sainte couronne d'épines; Paris, témoin de la conversion de François-Xavier et des vœux d'Ignace de Loyola; Paris, enfin, théâtre des merveilles que fit briller sur le monde la charité d'un Vincent de Paul!

Hélas! noble cité! Comment donc as-tu laissé s'obscurcir ta gloire! *Quomodo obscuratum est aurum?* Comment ta renommée chrétienne s'est-elle changée en une réputation sinistre de crime et d'impiété? *Mutatus est color optimus* (1). Pour redire ta récente histoire, il faudrait emprunter la touchante apostrophe du Sauveur à cette Jérusalem ingrate qui tue les prophètes et lapide les envoyés de Dieu. *Jérusalem que occidis prophetas et lapidas eos qui ad te missi sunt* (2).

Toutefois, mes Frères, ce n'est là qu'un aspect, le plus appa-

(1) Thren., iv, 1.

(2) Matth., xxiii, 37.

rent, je le veux bien, mais non pas le plus véritable de la vie du Paris moderne. Si vous pénétrez aujourd'hui dans son enceinte, trois sanctuaires attireront votre attention : la vieille basilique de Notre-Dame, qui garde les souvenirs de la foi des anciens âges ; le sanctuaire béni de Notre-Dame des Victoires, dont chaque pierre recouverte des ex-voto de la reconnaissance, raconte les triomphes chaque jour renouvelés de la miséricorde sur le péché ; et là-haut, sur la colline de Montmartre, près du lieu où saint Denis couronna son apostolat par le martyre, la basilique votive qui porte jusqu'au ciel l'hommage rendu à l'amour rédempteur par la France pénitente et vouée au Sacré-Cœur : *Sacratissimo Cordi Jesu Gallia pœnitens et devota*.

Quand du haut de nos falaises escarpées vous contemplez la mer en furie, il vous semble que la masse entière de l'Océan se soulève pour monter à l'assaut du rivage. Mais si vous pouviez, à cet instant même, pénétrer dans ses profondeurs, au-dessous de cette couche agitée où se heurtent les flots contraires, vous verriez régner un calme surprenant et vous seriez forcé de reconnaître que la tempête la plus violente n'est, pour l'immensité des eaux, qu'un accident de surface.

Il en va de même des sociétés humaines. Ce sont les passions coupables qui occupent la scène du monde ; leurs conflits destructeurs secouent la surface de l'histoire ; mais aux époques même les plus troublées, un grand nombre d'existences poursuivent, par-dessous ces agitations, leurs pacifiques destinées.

Ainsi, à travers ses annales, fertiles en révolutions tragiques, Paris a toujours compté dans son sein un grand nombre de familles fidèles aux traditions du passé, gardiennes de la foi et des vertus des anciens âges. C'est au sein de l'une d'elles qu'est né Théodore Lamarche. Le premier quart de ce siècle venait de finir quand il vint au monde. Trois ans après sa naissance éclatait la première de ces crises qui, dans le cours d'une existence trop courte au gré de notre affection, devaient le rendre quatre fois témoin d'un changement violent de la constitution des pouvoirs publics.

La période où se placent son enfance et son adolescence, allait ouvrir pour notre pays une ère de liberté politique et de prospérité matérielle ; mais impuissante à contenir le débordement de l'impiété, elle devait préparer l'explosion des passions subversives qui après avoir renversé le trône, ne tarderaient pas à mettre l'ordre social en péril. Est-ce le sentiment de cette fra-

gilité des espérances terrestres qui tourna de bonne heure l'âme de Théodore vers les seuls biens qui ne trompent jamais nos désirs? Je ne sais, mais une action puissante de la grâce se fit bientôt sentir à son âme. Au sein même de sa famille, deux influences contraires se disputaient son avenir; d'un côté un prêtre vénérable, blanchi au service de Dieu, sous l'égide de Notre-Dame de Chartres, n'aspirait qu'à faire de son neveu le continuateur de son apostolat; de l'autre un vieil officier rêvait pour le fils de son frère l'honneur du métier des armes. L'appel qui l'emporta dans le cœur du jeune homme fut celui qui avait arraché les fils de Zébédé à leurs filets : « Venez à ma suite, avait dit le Sauveur, et je vous ferai pêcheurs d'hommes. » Théodore entendit cette voix et sa réponse empressée le voua au service des autels.

N'attendez pas de moi, mes Frères, un récit détaillé de la vie de votre évêque. Les événements y sont rares, j'entends ceux qui attirent l'attention des hommes. La carrière du prêtre n'est pas faite d'aventures propres à défrayer la curiosité. Son ministère est, pour l'humanité faible et malheureuse, un secours permanent, une source silencieuse d'où dérivent sur elles les influences qui la préservent ou la guérissent de la corruption. De loin en loin, la rencontre de cette charité bienfaisante avec les maux que le péché déchaîne sur le monde, fait éclater, en quelque incident plus remarqué, l'action salutaire qu'elle exerce en tout temps et dont la société profite alors même qu'elle la méconnaît. Parmi ces hommes qui annoncent aujourd'hui le dessein impie de réduire à néant le rôle du prêtre, combien en est-il qui n'aient pas été ses obligés, qui n'aient pas dû à son intervention salutaire une des phases heureuses de leur vie? On reçoit le bienfait, on demande à quoi sert le bienfaiteur. L'homme de Dieu ne relève pas l'ingratitude et, comme son maître, bénissant celui qui l'outrage, continue de passer en faisant le bien.

Bornons-nous donc à suivre d'un regard rapide les étapes que parcourt l'élu de Jésus-Christ. Au petit séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, il trouve pour l'initier tout ensemble à la piété et aux lettres humaines l'incomparable éducateur qui devait être un jour le grand évêque d'Orléans. Il y rencontre aussi des amitiés illustres, et tel général, aujourd'hui l'honneur et l'espoir de notre armée, n'oubliera jamais, au cours d'une carrière agitée et brillante, les liens d'amitié qui l'unirent alors

à l'élève du sanctuaire. Au séminaire de Saint-Sulpice, le clerc se forme et l'homme d'église se prépare à l'apostolat sous la direction des guides vénérés en qui le clergé de France reconnaît ses maîtres et ses modèles.

Voici le sacerdoce avec ses gloires et ses fardeaux. Prêtre de Jésus-Christ, dit l'évêque au lévite qu'il vient de consacrer, tu n'as pas allégé ta charge. *Ecce sacerdos factus es, non alleviasti onus tuum* (1). Touchant euphémisme qui, en ménageant l'expression, annonce au nouveau sacrificateur qu'il est devenu du même coup une victime !

Dans ces immenses paroisses des faubourgs de Paris, dont la population égale celle de plus d'un diocèse, le jeune vicaire est l'intermédiaire permanent entre la sollicitude du pasteur et les besoins spirituels et temporels du troupeau. Que d'enfants à instruire, que de pauvres à soulager, que de malades à visiter, que d'œuvres à susciter pour mettre partout le remède à côté du mal, le secours à côté de la tentation, la préservation à côté du péril ! La naissante paroisse de Saint-Augustin, l'antique faubourg de la Chapelle sont pour l'abbé Lamarche le théâtre d'un laborieux apprentissage.

Quand l'apôtre est formé, voici que le fléau de la guerre, enchaîné depuis quarante ans, éclate aux confins de l'Europe et de l'Asie. A nos marins, à nos soldats de Crimée il faut des aumôniers. Le jeune prêtre de vingt-sept ans a senti se remuer en lui la fibre guerrière qu'une vocation plus haute avait réduite au silence. Il partira, il sera pour les généreux enfants de la France le compagnon volontaire qui partage leurs épreuves, enflamme leur courage, soutient leur dévouement, console leur agonie et leur ouvre, à travers le sacrifice de leur vie, le chemin du ciel. A bord de nos vaisseaux, dans les tranchées du siège, partout où il y a quelque péril à courir, quelque souffrance à soulager, on le verra présent et souriant, alliant la douce charité du prêtre à la belle humeur, à l'héroïque gaieté du soldat. De ce commerce passager avec les hommes de guerre son âme gardera une empreinte ineffaçable. Plus tard, quand il s'agira non plus de porter au loin le drapeau victorieux de la France, mais de défendre son sol envahi, rien ne pourra arrêter l'élan qui l'attirera de nouveau au milieu des camps. Et lorsque enfin l'onction épiscopale aura fait de lui le père de tout un

(1) Pontifical Romain.

peuple, le soldat français restera toujours l'objet de ses prédilections, le favori de son zèle.

Pour cette fois, une paix glorieuse a mis fin à son ministère au milieu des troupes. Il revient à Paris, où l'obéissance l'envoie tour à tour travailler dans deux paroisses bien différentes de celles qui avaient eu les prémices de son apostolat : à Saint-Eugène, c'est la bourgeoisie commerçante; à Sainte-Clotilde; c'est l'aristocratie dans ses plus illustres représentants, qui recueillent les fruits de son expérience déjà mûre. Mais les pauvres l'attiraient toujours et c'est vers eux qu'il revient pour ne plus les quitter, jusqu'à son élévation à l'épiscopat.

La Chapelle le revoit, investi d'un nouveau témoignage de la confiance de ses supérieurs, puis le quartier Clignancourt, enfin l'ancien village de Charonne, englobé maintenant dans l'enceinte de Paris et formant à lui seul une populeuse cité. Associé de plus près, avec le titre de premier vicaire, aux sollicitudes pastorales, il apprend à sonder les abîmes de misères physiques et morales qu'enferment les faubourgs d'une grande capitale. C'est là que jeune prêtre, appliqué dans une paroisse toute voisine à un ministère semblable, j'eus le bonheur de le rencontrer pour la première fois et de recueillir autour de lui les échos de l'estime publique rendant hommage à son zèle.

Mais l'heure sombre a sonné pour la France. Hélas ! nul ne s'y était préparé. Une joie trompeuse, un enivrement d'espérance soulèvent dans un commun enthousiasme la population et l'armée.

Mais la confusion règne dans les conseils, l'imprévoyance aveugle les chefs, le désordre et le blasphème éloignent des troupes la bénédiction de Dieu. On va au feu comme à la fête et, dès les premières rencontres, la fête se change en désastre.

L'abbé Lamarche a répondu au premier appel du clairon. Il a rejoint à Metz l'héroïque armée du Rhin; mais c'est pour la voir disputer à l'ennemi le chemin qui conduit au cœur de la France. Rosny, Gravelotte, Saint-Privat, en quatre jours trois batailles de géants, des prodiges de valeur rendus inutiles, la route de l'invasion d'abord fermée à l'envahisseur par le dévouement des généraux et des soldats, puis rouverte par l'inertie suspecte d'un chef infidèle, voilà les spectacles auxquels assiste l'aumônier patriote.

Mais que dis-je, des spectacles ? Ah ! le prêtre a autre chose à faire que de nourrir sa curiosité des poignantes péripéties du

champ de bataille ! Il est là pour agir, pour compatir, pour sauver. Il se tient à quelques pas en arrière des combattants, recueillant les blessés qui viennent à l'ambulance, ou courant au milieu des rangs pour les relever sous le feu. Il pense d'abord aux mourants : que le chirurgien vienne en aide à ceux que l'art peut guérir ; pour lui, le remède qu'il dispense va rendre la vie à l'âme dont le corps agonise.

Pauvres enfants, arrachés aux champs ou à l'atelier, peut-être aviez-vous oublié le Dieu qui avait béni votre enfance, le Dieu de votre baptême et de votre première communion. Peut-être ne vous étiez-vous plus souvenus de son nom que pour le déshonorer par le blasphème, de son jour sacré que pour le profaner par le travail ou la débauche, de sa loi que pour la railler ou l'enfreindre. Mais la foi dormait au fond de vos cœurs, et voici qu'aux approches de la mort, elle se réveille, pleine tout ensemble de terreur et d'espérance. Vous avez vu passer près de vous l'homme de paix et d'amour dont l'habit vous rappelle le curé de votre village. D'un regard suppliant vous l'avez appelé, et le voici près de vous. Écoutez : en ce moment même la mitraille fauche l'air au-dessus de vos têtes ; mais le prêtre n'en a souci ; il se couche par terre à vos côtés, son oreille près de votre bouche ; il écoute vos aveux et y répond par le pardon ; il reçoit vos dernières confidences et vos derniers messages et les recueille pieusement pour les transmettre à votre mère. Puis il vous présente le crucifix que vous portez à vos lèvres, il fait sur vos membres les onctions saintes pour effacer dans votre être les vestiges du péché ; enfin sa main presse la vôtre, son regard vous montre le ciel. Partez, âme chrétienne, âme régénérée dans le sang du Christ. Le coup fatal qui a brisé dans sa fleur votre vie terrestre, vous a ouvert, grâce au prêtre, l'entrée de l'éternelle vie.

Voilà, mes Frères, ce que fait l'aumônier sur le champ de bataille. Il le fait pour Dieu, il le fait pour les âmes, et non pour une récompense humaine. Toutefois, c'est l'honneur de l'armée de savoir reconnaître de tels services. Le signe glorieux qui symbolise le dévouement du soldat à sa patrie, sera bien placé sur la poitrine du prêtre qui a promené dans la mêlée son dévouement pacifique. L'abbé Lamarche a reçu des chefs de l'armée ce témoignage mérité. Soldats, quand vous verrez passer le prêtre décoré, vous saluerez en lui l'indissoluble alliance du patriotisme et de la foi.

Et maintenant, après les heures terribles de la bataille, voici les heures lourdes du siège. L'armée est enfermée dans Metz. Chaque jour resserre autour d'elle le cercle fatal qui l'enserme : la famine ajoute ses horreurs aux tristesses de la défaite. Les assiégés peuvent compter les jours qui les séparent de la capitulation. Eh quoi ? aucun secours ne viendra du dehors conjurer cet odieux dénouement ? Hélas ! un grand effort a été tenté : il a abouti à un désastre sans précédent. Tout espoir s'est évanoui ; la crise suprême approche ; on y touche ; la cité vierge, celle que nos pères appelaient Metz la pucelle, tombe aux mains du vainqueur. Voyez là-bas nos vieux officiers d'Afrique, d'Italie, de Crimée ; des larmes inondent leurs mâles visages ; ils ont dû rendre leurs épées ; ils ont vu emporter leurs drapeaux !

Tout est fini pour l'armée du Rhin. Ailleurs dans nos provinces du centre et de l'ouest, des armées sortent de terre pour prolonger la résistance. Vous en serez, vaillants Bretons ; les longues marches, les rigueurs d'un hiver implacable, l'insuffisance de l'armement, l'équipement défectueux, le désordre d'une organisation improvisée ; rien ne saura lasser votre constance. Mais tandis que vous lutterez pour l'honneur, vos frères d'armes, qui avaient lutté pour la victoire, ne connaîtront plus que les misères d'une captivité lointaine, en pays ennemi.

Que fera l'abbé Lamarche ? Son devoir est accompli. Rien ne l'empêche de rentrer en France. Mais quoi ? Tandis qu'il goûterait un repos mérité, ses pauvres enfants languiraient sans consolation et sans secours dans les forteresses de l'Allemagne ? Il ne peut supporter cette pensée. Et le voilà en route pour les suivre, là-bas, bien loin, à la frontière orientale de la Prusse, dans la froide et brumeuse Silésie. Qu'elles sont longues et dures ces étapes des prisonniers ! Le prêtre qui les encourageait au feu, les soutient dans ce douloureux exode. Il y a parmi eux des désespérés, il les relève : il y a des malades, il obtient pour eux les soins et la pitié ; il y a des mourants, il les assiste et reçoit leur dernier soupir. Enfin la colonne captive atteint le terme de son voyage. La petite ville de Kosel sert de geôle à six mille prisonniers. C'est là que durant sept mois, et jusqu'à la fin de la guerre civile qui succède en France à la guerre étrangère, ils attendront leur délivrance. L'assistance de leur aumônier ne leur fera pas défaut un seul jour, et plus d'un parmi eux lui devra d'avoir été préservé du désespoir.

La mort même ne marque pas le terme de ce dévouement. La sépulture chrétienne est le dernier office que l'Eglise rend à ses enfants; et ce n'est pas une des moindres horreurs de la guerre que la promiscuité profane qui, dans des fosses sans honneur, entasse et confond les corps d'hommes comme on ferait des dépouilles d'animaux. L'abbé Lamarche a fait le plus pressé pour assurer une inhumation décente aux victimes de l'exil. Mais ces premiers soins ne suffisent pas à son cœur. Plus tard il reviendra, en des jours meilleurs, porteur des offrandes qu'il aura recueillies en France pour cette pieuse destination; il traitera avec les autorités allemandes et, fort du crédit qu'il a su conquérir, entourera de respect la tombe de nos morts tombés pour la patrie sur la terre étrangère.

La mission de l'aumônier était terminée : mais la mission du prêtre ne finit qu'avec sa vie. L'abbé Lamarche revint donc à Paris. Tant de dévouement n'avait pas échappé à l'attention de ses supérieurs. Les vicaires généraux ne manquèrent pas de le signaler à la confiance du nouvel archevêque qui venait de prendre, sur le siège de saint Denis, la place d'un pontife martyr. Les premiers soins de Mgr Guibert, en arrivant dans la capitale encore fumante des incendies de la guerre civile, furent pour la population ouvrière, victime des maux qu'avaient déchaînés sur elle les criminels exploiters de sa crédulité. Fidèle à sa belle devise : *Evangelizare pauperibus misit me*, il réservait ses prédilections aux paroisses des faubourgs et leur destinait ses meilleurs prêtres. Nul ne fut donc étonné qu'après des services qui semblaient le désigner aux postes les plus enviés, l'abbé Lamarche débutât comme curé de la pauvre paroisse de Grenelle. Encore moins fut-on surpris du zèle charitable que déploya le nouveau pasteur au sein de cette population indigente.

Peu d'années après, la confiance du cardinal Guibert l'appela à diriger une paroisse plus considérable, où les deux éléments, la classe ouvrière et la classe bourgeoise, étaient largement représentés. où des traditions de piété encourageaient l'ardeur du clergé en même temps que les immenses besoins d'une agglomération chaque jour grandissante attiraient sa sollicitude. C'est là que, durant dix ans, celui qui devait être votre évêque s'exerça aux responsabilités du ministère pastoral. C'est une histoire monotone que celle dont le cadre enferme les actions fermes et sans éclat par où se révèle dans l'Eglise la

présence de Celui qui le premier a jeté dans le monde ce cri d'amour : *Misereor super turbam*, j'ai pitié de la multitude. Déjà le prophète avait signalé dans la personne même du Sauveur ce caractère modeste et bienfaisant qui devait se retrouver dans les continuateurs de l'œuvre rédemptrice : « On n'entendra pas au dehors les éclats de sa voix, il n'achèvera pas le roseau à demi brisé et n'éteindra pas la mèche qui fume encore. » Quand le pasteur est à son devoir, c'est à peine si le monde s'en aperçoit : qu'il disparaisse et vous verrez le vide que laissera son absence. C'est alors que les roseaux à demi rompus, c'est-à-dire les âmes faibles, atteintes par la douleur ou meurtries par le péché, achèveront de se briser ; c'est alors que s'éteindra dans le cœur de l'enfant ou du vieillard la lueur tremblante de la foi, la flamme vacillante de l'espérance.

Passons donc rapidement sur cette période de la vie de Mgr Lamarche et signalons seulement d'un mot l'œuvre que les nécessités du temps présent lui imposèrent comme à tous les pasteurs : la création d'une école chrétienne. Eminence, vous avez dit un jour cette parole qui servira aux catholiques de cri de ralliement dans les luttes prochaines : « Il s'agit de savoir si la France restera chrétienne ou cessera de l'être. » Cette question en appelle une autre, à laquelle on peut dire qu'elle se réduit : il s'agit de savoir si l'enfance restera chrétienne. Et comme la loi ne permet plus que l'école publique soit chrétienne, voici une troisième question qui résume les deux précédentes : Il s'agit de savoir si les chrétiens sauront créer, multiplier, entretenir des écoles libres. Là est le grand souci des pasteurs, parce que de là dépend l'avenir du troupeau. Mgr Lamarche l'avait compris, et en donnant à la paroisse de Sainte-Marie-des-Batignolles cette preuve nouvelle de son zèle, il se préparait, sans le savoir, à seconder un jour le zèle admirable du clergé breton dans l'œuvre capitale du rachat de l'enfance par l'école chrétienne.

(A suivre.)

LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE RENNES

ET MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE LUÇON

DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT

Au nom de la section de l'intérieur, des cultes, de l'instruction publique et des beaux-arts du conseil d'Etat, M. le conseil-

ler Lamé-Fleury présente le rapport sur les recours pour abus formés par le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes contre l'archevêque de Rennes et l'évêque de Luçon, à raison de l'addition, par ces prélats, aux catéchismes de leurs diocèses, d'articles concernant : le devoir électoral et la législation scolaire, pour le premier ; le mariage civil et la nature des rapports de l'Eglise et de l'Etat, pour le second. Voici ce rapport :

Messieurs,

Le 28 juin dernier, le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, vous a déférés pour abus, par application des articles 6 et 8 de la loi du 18 germinal an X, l'addition aux catéchismes précédemment en usage dans les diocèses de Rennes, de Luçon, de Grenoble, de Saint-Jean-de-Maurienne et de Séez, des articles relatifs au devoir électoral, à la législation scolaire, au mariage civil, à la législation concordataire.

A la même date le ministre a invité ces prélats à prendre connaissance de ce recours au secrétariat général du conseil d'Etat et à y adresser les observations qu'ils pourraient avoir à présenter. En réponse à cette invitation, l'évêque de Luçon a seul envoyé, le 9 juillet, des explications qui vont être reproduites.

L'évêque de Grenoble, le 29 juin, les évêques de Saint-Jean-de-Maurienne et de Séez, les 8 et 22 juillet, ayant déclaré qu'ils supprimaient, dans leurs catéchismes, les passages contre lesquels était dirigé ledit recours, le ministre l'a retiré, les 6, 18 et 26 juillet, en ce qui concerne ces trois diocèses.

I

La seconde partie d'un petit *Supplément au catéchisme diocésain* de Rennes que l'archevêque y a ajouté, le 12 septembre 1891, est consacrée aux « devoirs des chrétiens comme citoyens, » et nous nous y trouvons en présence de la théorie du devoir électoral que vous avez censurée par votre décision du 2 juin dernier. Comme son collègue d'Aix, l'archevêque de Rennes enseigne que « c'est un péché de mal voter aux élections ».

Dans une lettre adressée au ministre des cultes, le 31 mai dernier, à propos d'une question de personnel, lettre qui se trouve au dossier, ce prélat justifiait ainsi l'innovation de ce *Supplément* :

« En le promulguant, je me suis acquitté d'une obligation de ma charge, j'ai obéi à ma conscience qui m'avertissait d'instruire de leurs devoirs, en matière grave, intéressant au plus haut point la conscience, les âmes dont je répons devant l'Eglise et devant Dieu. On ne parlait ni des écoles, ni des devoirs des électeurs dans les catéchismes publiés au temps de Bossuet ; il n'est pas besoin d'être pro-

fond juriste pour en comprendre le motif. Mais, avec les temps nouveaux sont nés de nouveaux devoirs et, par conséquent, pour l'évêque l'obligation d'éclairer les fidèles, sans qu'on puisse l'accuser d'envahir le domaine de la puissance temporelle.

« On a dit : Mais l'enfant ne vote pas ! A-t-on pu faire sérieusement cette objection ? Comme si l'objet même du catéchisme n'était pas d'apprendre à l'enfant ce que l'homme devra pratiquer, de lui inculquer les principes et les règles qui devront présider à sa conduite et dominer sa vie ! Comme si les *manuels civiques* qu'on a pu croire rédigés pour remplacer le catéchisme catholique, ne renfermaient pas, et dans une bien plus large mesure, toutes sortes de notions et d'instructions dont l'enfant n'a que faire, mais qu'on lui fait apprendre pour que, devenu homme, il s'en inspire et s'y conforme. »

Vous connaissez cette argumentation et cette prétention de transformer le catéchisme catholique en un manuel civique ; vous les avez rencontrées dans le recours pour abus formé par le ministre des cultes contre l'archevêque d'Aix. Nous avons réfuté l'argumentation, vous avez condamné la prétention, en des termes que nous vous proposons de reproduire purement et simplement, les circonstances étant identiques dans les deux cas.

L'archevêque de Rennes, dans la première partie du même Supplément au catéchisme de son diocèse, traite de la législation scolaire et y qualifie abusivement les écoles municipales laïques. A propos des « devoirs des parents par rapport à l'éducation de leurs enfants », il s'exprime notamment ainsi :

« 5. D. *Les parents peuvent-ils envoyer leurs enfants dans des écoles mauvaises ?* — R. Non, les parents ne peuvent point envoyer leurs enfants dans des écoles mauvaises. »

La leçon XXVI du catéchisme du diocèse de Luçon contient l'article suivant :

« 4. *L'union des personnes qui se borneraient aux formalités civiles serait-elle un véritable mariage ?* — Non, une telle union ne serait pas un véritable mariage et, dès lors, elle serait criminelle et scandaleuse ? »

Est-il admissible qu'à propos du sacrement du mariage, un évêque traite, dans un catéchisme, le contrat civil avec mépris, en présence des prescriptions des articles 54 et 55 de la loi du 18 germinal an X, 199 et 200 du code pénal ? « Les registres tenus par les ministres du culte, — dit le législateur de l'an X, — n'étant et ne pouvant être relatifs qu'à l'administration des sacrements, ne pourront, dans aucun cas, suppléer les registres ordonnés par la loi pour constater l'état civil des Français (art. 55) ; les curés ne donneront la bénédic-

tion nuptiale qu'à ceux qui justifieront, en bonne et due forme, avoir contracté mariage devant l'officier civil » (art. 54). Tout ministre d'un culte, qui procéderait à la cérémonie d'un mariage sans que cette justification lui fût produite, s'exposerait, vous le savez, aux peines les plus sévères.

Ainsi que le fait observer le ministre des cultes dans son recours, « ni le catéchisme de 1806, ni les catéchismes postérieurs, ne contiennent de semblables critiques. On enseignait que le mariage est un sacrement... mais on n'avait point encore songé à joindre l'attaque à l'enseignement; on catéchisait les fidèles sans se livrer à des polémiques et à des censures à l'endroit de la loi civile. »

Dans la leçon XVI du même catéchisme (suite du 9^e article du Symbole : *De l'autorité de l'Église*), on lit :

« *Qu'a fait l'Église toutes les fois que les gouvernements ont voulu l'enseigner ou la gouverner ?* — Toutes les fois que les gouvernements ont voulu l'enseigner ou la gouverner, l'Église leur a résisté.

« *De qui les évêques reçoivent-ils leur institution ?* — Les évêques reçoivent leur institution du Souverain Pontife, et c'est en demeurant unis au Souverain Pontife qu'ils conservent l'exercice légitime de leur juridiction ?

« *L'autorité civile ne donne-t-elle aucun pouvoir aux évêques en les nommant ?* — Non, et là où l'autorité civile nomme les évêques, ce n'est qu'en vertu d'une concession de l'Église.

« *De qui les curés et les autres prêtres reçoivent-ils leurs pouvoirs ?* — Les curés et les autres prêtres reçoivent leurs pouvoirs de l'évêque, et ils ne peuvent exercer légitimement leurs fonctions que sous sa dépendance.

« *Les curés ne tiennent donc pas leurs pouvoirs de la puissance civile ?* — Non, pas même pour le cas où l'agrément de la puissance civile est demandé pour leur nomination.

« *L'autorité civile peut-elle fixer les limites des diocèses et des paroisses ?* — Non, c'est à l'autorité ecclésiastique qu'il appartient de fixer ces limites, mais le plus souvent elle se concerta sur ce point avec l'autorité civile. »

Alors même que ces indications sur la nature des relations du gouvernement et de l'Église, en France, seraient exactes, il y aurait lieu de s'étonner que des détails de cet ordre se trouvent dans un catéchisme, c'est-à-dire dans une instruction familière donnée aux enfants par demandes et par réponses, sur les principes et les mystères de la foi religieuse. Mais les indications du catéchisme du diocèse de Luçon sont, comme vous avez pu le remarquer, la négation même des bases de la convention du 26 messidor an IX et des articles organiques du 18 germinal an X.

C'est le gouvernement qui nomme les évêques, et le Pape leur

confère l'institution canonique, suivant des formes établies (art. 4 et 5 de la convention de l'an IX).

Les évêques nomment aux cures, et leur choix ne peut tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement (art. 10). Ils ne manifestent la nomination des curés et ne leur donnent l'institution canonique qu'après que cette nomination a été agréée par le gouvernement (art. 10 de la loi de l'an X).

Les circonscriptions des métropoles et diocèses sont concertées entre le Saint-Siège et le gouvernement (art. 2 de la convention de l'an IX, 58 et 59 de la loi de l'an X, 2 de la loi du 4 juillet 1821). Aucune partie du territoire français ne peut être érigée en cure ou en succursale sans l'autorisation expresse du gouvernement (art. 9 de la convention de l'an IX et 62 de la loi de l'an X).

L'appréciation, par l'évêque de Luçon, des rôles respectifs de l'Église et de l'État dans l'organisation du personnel ecclésiastique n'est donc point à sa place et, conçue d'ailleurs dans une forme manifestement agressive, constitue une contravention aux lois de la République, prévue par l'article 6 de la loi du 18 germinal an X et réprimée par l'article 8.

« Le catéchisme de Luçon — dit l'évêque dans sa lettre du 9 juillet — a été enseigné dans le diocèse, depuis 1849, par ordre de cinq évêques successifs, sans qu'aucun gouvernement ait jamais songé à formuler la moindre objection. Je ne saurais désavouer l'enseignement de mes prédécesseurs, qui n'est que l'exposé de la doctrine catholique, non pas sur des questions politiques, mais sur des points très intimes de l'ordre purement spirituel. » Cette sorte de prescription, opposée par l'évêque de Luçon au ministre, est inopérante devant le Conseil d'État, dont le pouvoir de juridiction n'est pas spontané et qui n'examine un acte incriminé que lorsqu'il en est saisi par qui de droit.

Quant au gouvernement, il a répondu par avance à cette objection au commencement de la dépêche ministérielle du 28 juin, qui soumet à votre juridiction le recours actuel. « Depuis quelques années, écrit le garde des sceaux, dans un grand nombre de diocèses, des additions ont été apportées aux catéchismes, qui en ont complètement altéré le caractère. Ces additions ont eu pour effet de les convertir en manuels politiques et même, pour certains d'entre eux, d'en faire de véritables ouvrages de polémique... C'est ce qui explique que le gouvernement, ayant à réprimer ces empiètements sur le domaine temporel et ces censures de nos lois, ne défère au conseil d'État que les catéchismes de Rennes, de Séez, de Luçon, de Grenoble et de Saint-Jean-de-Maurienne. — Quand la décision qui interviendra à leur égard aura posé des règles précises et fermes, tous les prélats respectueux de la légalité supprimeront spontanément, le gouvernement en est convaincu, les passages déclarés d'abus. »

Vous avez vu que les évêques de Grenoble, de Saint-Jean-de-Maurienne et de Séez ayant, sans attendre votre décision, supprimé les passages incriminés de leurs catéchismes diocésains, le ministre des cultes a retiré son recours. Relativement à l'archevêque de Rennes et à l'évêque de Luçon, nous avons l'honneur de vous soumettre le projet de décret ci-annexé.

CONSEIL D'ÉTAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 4 août 1892.

Au nom du peuple français,

Le président de la République,

Sur le rapport de la section de l'intérieur, des cultes, de l'instruction publique et des beaux-arts ;

Vu la dépêche, en date du 18 juin 1892 par laquelle le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, propose de déclarer qu'il y a abus, de la part de l'archevêque de Rennes et de l'évêque de Luçon, dans l'addition aux catéchismes respectivement approuvés par ces prélats pour leurs diocèses, de passages concernant le devoir électoral, la législation scolaire, le mariage civil et la législation concordataire ;

Vu les deux suppléments au catéchisme diocésain de Rennes, intitulés : « Les devoirs des parents par rapport à l'éducation de leurs enfants ; les devoirs des chrétiens comme citoyens », où on lit notamment que *les parents ne peuvent point envoyer leurs enfants dans les écoles mauvaises* (I, art. 5) et que *c'est un péché de mal voter aux élections* (II, art. 5).

Vu les six derniers paragraphes de l'article 7 de la leçon XVI (de l'autorité de l'Eglise) du catéchisme diocésain de Luçon, relatifs à l'institution des évêques et des curés, ainsi qu'à la délimitation des circonscriptions ecclésiastiques ; vu également l'article 4 de la leçon XXVI (Du mariage) qualifiant de fausse, *criminelle et scandaleuse*, l'union simplement civile des époux ;

Vu les deux dépêches, en date du 28 juin 1892, par lesquelles le ministre des cultes, informant lesdits prélats du recours pour abus qu'il a formé contre eux, les invite à prendre connaissance du recours au secrétariat général du conseil d'Etat, et à produire leurs observations ;

Vu l'accusé de réception de l'archevêque de Rennes, en date du 1^{er} juillet ;

Vu la réponse de l'évêque de Luçon, en date du 9 du même mois ; Ensemble les autres pièces jointes aux dossiers ;

Vu l'article 1^{er} de la convention du 26 messidor an IX ;

Vu le décret du 25 février 1810 qui déclare loi de l'Etat l'édit de

mars 1882 sur la déclaration du clergé de France de la même année ;
Vu les articles 6 et 8 de la loi du 18 germinal an X :

Considérant qu'il est de maxime fondamentale, dans le droit public français, et qu'il résulte notamment de l'article 1^{er} de la convention du 26 messidor an IX et du décret du 25 février 1810 que l'Eglise et ses ministres n'ont reçu de puissance que sur les choses spirituelles, et non sur les choses temporelles et civiles ;

Considérant que l'archevêque de Rennes et l'évêque de Luçon ont introduit dans leurs catéchismes diocésains des articles relatifs soit au devoir électoral, soit aux écoles laïques, soit au mariage civil, et ont ainsi voulu tracer aux fidèles de leurs diocèses, au sujet de devoirs civiques ou civils, une ligne de conduite sous une sanction religieuse : qu'en outre l'évêque de Luçon, en déclarant que le mariage, envisagé en dehors du sacrement, n'est pas un véritable mariage et constitue une union « criminelle et scandaleuse », s'est livré à des attaques injurieuses contre une des institutions civiles de l'État ;

Considérant que l'évêque de Luçon a donné, dans son catéchisme sur l'institution et la répartition du personnel ecclésiastique, un enseignement qui induit les fidèles en erreur sur les rôles respectifs de l'autorité civile et de l'autorité ecclésiastique tels qu'ils résultent de la législation concordataire ;

Considérant que ces faits rentrent dans les cas d'abus prévus par l'article 6 de la loi du 18 germinal an X et que, dès lors, la suppression des divers articles sus-visés doit être prononcée ;

Le Conseil d'État entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. — Il y a abus dans les passages suivants des catéchismes des diocèses de Rennes et de Luçon :

1^o Les deux suppléments du 12 septembre 1891 au catéchisme de Rennes ;

2^o Les six derniers paragraphes de l'article 7 de la leçon XVI et l'article 4 de la leçon XXVI du catéchisme de Luçon.

Art. 2. — Lesdits passages sont et demeurent supprimés.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Approuvé :

Fontainebleau, le 10 août 1892.

CARNOT.

Par le Président de la République :

*Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,*

L. RICARD.

Pour copie conforme :

*Le maître des requêtes,
secrétaire général du Conseil d'État,
Abel FLOURENS.*

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

A propos de la célébration du centenaire de Christophe Colomb, un incident vient de se passer à Rome, qui montre bien la rage des sectaires, lesquels, tout en comprenant qu'ils ne pouvaient, sans dommage pour eux-mêmes, se désintéresser d'un anniversaire si glorieux pour l'Europe entière, auraient bien voulu en dénaturer le caractère en le laïcisant.

Dimanche 7 août, pendant l'après-midi, environ deux cents personnes appartenant à des associations catholiques, précédées de bannières et d'une musique, se rendirent à cinq heures, à la promenade du Pincio pour déposer une couronne de lauriers sur le buste de Christophe Colomb.

Sur le parcours, elles furent l'objet de démonstrations hostiles. Près de la place del Popolo, un groupe d'adversaires, portant des drapeaux nationaux, se mirent en tête du cortège.

Arrivés au Pincio, les catholiques trouvèrent le buste de Colomb renversé et entouré de drapeaux nationaux. Quelques bousculades se produisirent et la police fit les sommations légales. Les manifestants se sont dispersés par les diverses issues du Pincio.

Il y a eu quelques arrestations.

Sa Sainteté vient de nommer S. Em. le cardinal Sepiacci, préfet de la Congrégation des Indulgences, en remplacement du regretté cardinal d'Annibale.

Le T. R. P. Bernardin de Portogruaro, ancien général des Franciscains, vient d'être nommé par le Saint-Père, archevêque titulaire de Sardiga.

L'illustre orientaliste, Mgr Augustin Ciasca, des Augustins, évêque titulaire de Larisse, a été nommé coadjuteur de Monseigneur Persico dans la secrétairerie de la Propagande pour les affaires orientales.

Nous traversons la monotone et accablante période des fortes chaleurs. Peu de touristes se hasardent à braver une température de trente-quatre ou trente-cinq degrés à l'ombre ; le mou-

vement et la vie font donc défaut, en cette saison, à Rome. Mais si le reste de la ville manque généralement de gaieté, il faut avouer que le Vatican est particulièrement triste, en sa majestueuse et sévère grandeur.

Léon XIII passe une bonne partie de la journée dans les jardins, au Casino et dans la tour. C'est vers une heure de l'après-midi que le Pape descend maintenant de ses appartements. Il fait sa promenade, appuyé sur une canne à pomme d'or qui lui a été donnée par un riche espagnol, tout en causant avec les gardes-nobles et les prélats de sa suite. Ceux-ci souffrent beaucoup de la chaleur, et Léon XIII semble prendre un malin plaisir à les voir essoufflés, haletants, poussant des soupirs de détresse, épongeant leur front emperlé de sueur, tandis que lui, sec et nerveux, ne transpire jamais, n'éprouve pas la moindre fatigue.

La chaude saison est celle qui convient le mieux au tempérament de Léon XIII; il se porte à merveille pendant l'été. C'est l'automne qui est pour lui la saison la plus dangereuse; mais la chaleur lui est on ne peut plus favorable.

Mens sana in corpore sano : on admire la verte vieillesse du Pape; mais ce qu'il y a de plus extraordinaire encore, c'est sa merveilleuse lucidité d'esprit. A quatre-vingt-deux ans et quatre mois, le Souverain Pontife peut encore écouter une longue et ennuyeuse relation d'affaires sans donner le plus léger signe d'impatience... ou d'asscupissement. Léon XIII laisse son interlocuteur lire ou parler jusqu'au bout, sans l'interrompre une seule fois, presque sans avoir l'air de l'entendre. Mais celui-ci, quand il a fini, se voit faire des observations et demander des éclaircissements qui prouvent que le Pape n'a pas perdu un seul mot, une seule parole.

France

Jusqu'à présent, les séminaristes devaient, pour faire leur temps de service militaire, attendre l'époque où était appelée sous les drapeaux la classe dont ils faisaient partie, c'est-à-dire leur vingt et unième année.

Une loi du 11 juillet 1892 est venue modifier cet état de choses. D'après cette loi nouvelle, les étudiants ecclésiastiques pourront accomplir leur année de service militaire sans attendre leur vingt et unième année. Dès qu'ils auront dix-huit ans accomplis, ils pourront s'engager pour leur année; ils devront,

en contractant cet engagement, demander à bénéficiaire de la dispense à laquelle ils ont droit (c'est-à-dire de la disposition de la loi de 1889 qui leur permet de ne faire qu'un an de service); et l'année de service faite dans ces conditions satisfait aux obligations qui leur seront imposées.

BELLEY. — Le 33^e anniversaire de la mort du Vénérable curé d'Ars avait amené à Ars, le jeudi 4 août, une foule considérable qu'on peut évaluer à 4,000 personnes. Le temps était splendide, les cérémonies ont pu avoir lieu en plein air.

Mgr Luçon a dit la messe de sept heures au milieu d'une affluence déjà nombreuse. La grand'messe a été célébrée sous la tente immense de la place de l'Eglise. Aux côtés de Mgr de Belley on remarquait un clergé nombreux, venu de tous les points du diocèse. Le panégyrique du Curé d'Ars a été prononcé par Dom Gréa. Les personnes qui ont pu l'entendre ont été charmées de l'élévation des pensées et de la délicatesse des expressions.

A trois heures, les vêpres ont été célébrées au même endroit. Mgr Luçon a pris la parole avant la bénédiction. Il a remué profondément ses auditeurs et leur a fait partager l'émotion qu'il éprouve toujours en revoyant l'humble maison, l'église austère dans lesquelles le Curé d'Ars a vécu comme un saint. Monseigneur a dit aux pèlerins la joie dont son cœur débordait, en présence du spectacle édifiant qu'ils donnaient à la paroisse, au diocèse et à l'Eglise. Puis, il a donné à ses chers diocésains les plus utiles conseils. Le curé d'Ars, a dit Monseigneur, parle encore; il parle par sa vie, ses œuvres, ses mortifications. Sa vie, il serait difficile de la reproduire; ses conseils, peu sont appelés à les réaliser; ses mortifications sont faites pour nous effrayer; et nous pouvons cependant imiter le saint, dans une certaine mesure: nous n'avons pour cela qu'à rester attachés *au devoir* dans la sphère où la Providence nous a placés.

Avec cela nous aurons des caractères virils, des âmes fortement trempées, ce qui manque le plus à l'époque où nous sommes. Avec cela aussi, par nos prières et nos mérites, nous hâterons la réalisation d'un désir bien cher au diocèse de Belley: la béatification de M. Vianney.

Après la bénédiction du Saint-Sacrement, la foule s'est paisiblement écoulee, emportant le souvenir d'une pieuse et belle journée.

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, vient de trancher, dans sa séance du 5 août, une question délicate à laquelle ont donné lieu les conventions intervenues en 1860 entre le gouvernement et le clergé des provinces sardes annexées à la France.

Les ecclésiastiques de ces provinces et notamment du diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne possédaient des titres de rente appelés « Cartelles » qui leur avaient été délivrés par les États sardes en échange de leurs biens sécularisés. Ces titres furent, d'un commun accord, remis à l'État français, à la suite de la promesse d'un traitement suivant la loi française, qui devait être servi en échange au clergé, dont le montant se trouvait, d'ailleurs, être très supérieur au produit des arrérages de ces rentes.

Ce traitement fut payé aux chanoines de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne jusqu'en 1885. A cette époque, la loi de finances réduisit, comme l'on sait, les crédits afférents aux traitements des chanoines dans toute la France, ne maintenant que ceux des titulaires en exercice et supprimant les crédits correspondant aux sièges non pourvus ou à pourvoir à l'avenir.

Un chanoine de Saint-Jean-de-Maurienne, M. Truchet, pourvu d'un siège postérieurement à la promulgation de cette loi, se vit, en conséquence, refuser par le ministre la remise des mandats de traitement sur lesquels il estimait pouvoir compter.

Mgr l'évêque de Saint-Jean-de-Maurienne et M. l'abbé Truchet portèrent l'affaire devant le Conseil d'État. Il s'agissait de savoir si la convention précitée entre l'évêque de Saint-Jean-de-Maurienne et l'État n'avait pas eu pour résultat d'obliger le gouvernement, en tout état de cause, au paiement du traitement ou tout au moins de la part afférente au canonicat du réclamant dans le montant des titres de rente dont la remise avait été effectuée par l'évêque.

Le Conseil d'État, après avoir entendu M. Mayniel, conseiller d'État, en son rapport, M^e Sabatier, avocat de l'abbé Truchet et de l'évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, M^e Renault-Morlière, avocat du ministre de la justice et des cultes en ses observations, et M. Jagerschmidt, commissaire du gouvernement, en ses conclusions, a décidé :

« Article premier. — L'évêque de Saint-Jean-de-Maurienne et l'abbé Truchet sont renvoyés devant le ministre des cultes pour 1^o justifier que la « cartelle » de 9,200 fr. remise par

l'évêque au gouvernement français au nom du chapitre de sa cathédrale, constituait pour le chapitre une propriété; 2° et, dans le cas où cette justification serait faite, obtenir liquidation des droits afférents au canonicat dont l'abbé Truchet est titulaire dans les arrérages de la « cartelle » dont s'agit, avec intérêts à partir du 7 avril 1887 pour les termes alors échus.

« Art. 2. — La décision ci-dessus visée du ministre des cultes, en date du 15 janvier 1887, est réformée en ce qu'elle a de contraire à la disposition qui précède:

« Art. 3. — Les dépens exposés par les requérants seront supportés par l'État.

« Art. 4. — Le surplus des conclusions du pourvoi est rejeté. »

RENNES. — Nous lisons dans le *Temps*:

Par décret, la supérieure générale de la congrégation des Filles de la charité de Saint-Vincent-de-Paul, existant à Paris, n'est pas autorisée à accepter: 1° le legs fait à cet établissement par Mlle Mérel, suivant son testament olographe du 10 juin 1878 et consistant en divers immeubles situés à la Guerche (Ille-et-Vilaine), estimés approximativement à 70,500 fr., à la charge de fonder et d'entretenir un orphelinat à la Guerche et, éventuellement, d'organiser un service de vente en faveur des pauvres à la Guerche; 2° le legs éventuel de 20,000 fr. fait par Mlle Mérel, à la charge de l'employer à l'entretien de l'orphelinat.

Le *Temps* a glissé cette note à ses « informations diverses », en troisième page. Il a eu tort: elle méritait une meilleure place. Il a donc peur de laisser voir que, pour le gouvernement, la volonté du testateur ne compte plus, du moment qu'un legs est fait au profit des pauvres et des malheureux et qu'il doit leur parvenir par des mains qui n'en retiendraient rien?

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le 10 août. — Grève de cochers. — Une démission. — Instituteurs laïques. — Angleterre. — Etranger.

18 août 1892.

La presse radicale est indignée de ce qu'on n'ait pas célébré officiellement le centenaire du 10 août 1792. Le *Radical* déclare que la journée du 10 août a été « de toutes les journées de la Révolution la plus patriotique dans son inspiration, la plus heu-

reuse par ses conséquences, la plus respectable par l'exemple qu'elle donne d'héroïsme clairvoyant ». Comment ce journal peut-il prononcer le mot d'héroïsme en parlant de l'attaque et de la prise des Tuileries par les insurgés du 10 août ? On commença par attirer dans un guet-apens Mandat, le commandant de la garde nationale, qui avait la responsabilité de la défense des Tuileries. Il fut tué d'un coup de pistolet et son corps jeté à la rivière. Cet assassinat, dit M. Thiers, « paralysa tous les moyens de défense, détruisit toute unité et empêcha l'exécution du plan de défense ». Quand les Suisses, attaqués, répondirent au feu des assaillants, les Marseillais se mirent à fuir à toutes jambes, ce qui n'avait rien d'héroïque. Ils revinrent quand les Bretons se furent joints à eux et qu'une partie des Suisses eurent évacué les Tuileries.

La prise des Tuileries ne fut pas un combat : ce fut un massacre. On égorgea impitoyablement les Suisses qui avaient jeté leurs armes. On massacra de vieux serviteurs qui fuyaient éperdus.

Après le massacre, le pillage et la dévastation : c'est dans l'ordre habituel. Les vainqueurs du 10 août brisèrent les magnifiques ameublements du palais. M. Thiers nous montre le peuple « se répandant dans les secrets appartements de la reine et s'y livrant à la gaité la plus obscène. » Tout en se livrant à la gaité, on continuait à massacrer : « Un bruit presque continu de mousqueterie a succédé à celui du canon et révèle à chaque instant de nouveaux meurtres. »

Loin de glorifier de pareilles journées, les apologistes de la Révolution, les hommes du *bloc*, devraient jeter un voile sur ces horreurs. Fêter le centenaire du 10 août ! Pourquoi pas, s'écrie le *Soleil*, celui des journées de septembre ? La fête durerait toute une semaine, car on égorgea les prisonniers depuis le 2 jusqu'au 6 septembre.

Par ce temps de chaleur sénégalienne, les infortunés Parisiens qui ont à courir de la Porte-Maillot à la Bastille, s'ils sont pressés, se sont trouvés lundi dans un cruel embarras. Les cochers de fiacre viennent en effet de se mettre en grève, et les mauvais plaisants ont choisi le 15 août pour se livrer à cette manifestation. C'est contre les loueurs qu'est dirigée cette grève et ceux-ci prétendent qu'elle ne durera pas. En atten-

dant, hier, il n'était sorti que six pour cent des cochers. C'est peu, et l'optimisme de la chambre syndicale des loueurs nous paraît plus qu'exagéré. Ajoutons qu'en outre de leurs griefs contre celle-ci, les cochers s'en prennent aux pouvoirs publics qui se refusent toujours à faire appliquer le compteur horométrique.

Cette grève imprévue n'a pas empêché les fidèles du comité plébiscitaire de se réunir. Il y a eu nombre de discours, le plus saillant, celui qui va soulever certainement bien des polémiques, a été prononcé par M. Engrand, député du Calvados, lequel aux applaudissements de ses auditeurs, s'est associé à la campagne antisémite de la *Libre Parole* contre la Haute-Banque. Est-ce simplement son opinion personnelle que M. Engrand a exprimée? Est-il au contraire le héraut d'une évolution sociale du groupe bonapartiste? Il n'est pas inutile de rappeler que le *Petit Caporal* avait avant Drumont entamé la campagne que le célèbre publiciste poursuit avec tant d'ardeur. Ajoutons que l'assemblée a voté d'acclamation la résolution suivante :

En vue des élections générales prochaines, l'assemblée estime que les bonapartistes ne doivent voter que pour ceux qui accepteront le programme de *l'élection du chef de l'Etat par le peuple directement consulté.*

Le député d'Argelès (Hautes-Pyrénées), M. le marquis de Breteuil, vient de donner sa démission. Il est utile de rappeler qu'aux dernières élections il avait eu 6,803 voix sur 8,465 votants. Voici le texte de cette lettre qui, dans les circonstances actuelles, constitue un document intéressant :

Tarbes, 11 août 1892.

Messieurs et chers concitoyens,

Pendant les quelques semaines que je viens de passer au milieu de vous, j'ai pu me rendre compte de la perturbation profonde qu'ont jetée dans les rangs du parti conservateur les instructions venues de Rome.

Ce résultat ne m'a pas surpris, car chez vous les convictions religieuses ont toujours primé les préférences politiques.

L'expérience des quinze dernières années vous avait convaincus que la forme républicaine était synonyme de persécution et de des-

truction de votre foi, et si, malgré la pression gouvernementale dont vous garderez longtemps le souvenir, vous m'avez depuis cette époque trois fois confié l'honneur de vous représenter à la Chambre, c'est parce que je combattais de toutes mes forces les hommes chargés d'appliquer la politique républicaine, c'est parce que je vous affirmais que, sous un autre régime, vous verriez votre culte et vos croyances respectées : mais vous tolérez plutôt que vous n'approuviez mes convictions et mon dévouement monarchiques.

Aujourd'hui, le Chef suprême de l'Église, pour éviter sans doute des maux plus redoutables, estime que le devoir des catholiques est d'oublier les injures passées et d'accepter loyalement la forme républicaine. Il retire publiquement sa confiance aux royalistes qui n'ont pas su vaincre, et les adjure de renoncer, pour le bien de la France, à leurs opinions politiques.

La parole de Léon XIII s'est fait entendre dans un moment de calme relatif, et vous y avez vu comme une promesse de pacification après ces longues années de luttes où vous avez connu toutes les rancunes et toutes les tracasseries d'une administration mesquine.

Avec vous, mes chers amis, je m'incline respectueusement devant les conseils du Souverain Pontife, et je veux espérer qu'ils seront entendus de ceux qui dirigent la politique républicaine.

Mais j'estime qu'à cette situation nouvelle il faut des hommes nouveaux.

Je crois qu'il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, à ceux qui déployaient hier toute leur énergie à détruire la forme du gouvernement, de renoncer tout à coup et sincèrement à des convictions raisonnées et profondes.

Je comprends, je ne crains pas de le dire, les justes défiances que des conversions si subites doivent inspirer au suffrage universel comme au parti républicain.

Et, à mes yeux, il n'est qu'un moyen de contribuer loyalement à la grande œuvre d'apaisement et de sauvegarder en même temps sa dignité personnelle, quand on a affirmé à tant de reprises une foi politique : c'est de céder sa place à ceux que ne peuvent rendre suspects ni des luttes ni des déclarations antérieures.

Je demeure, pour ma part, convaincu que la monarchie seule, une monarchie libérale et soucieuse des besoins de la démocratie, pourrait résoudre les questions sociales, conjurer les dangers extérieurs toujours menaçants, administrer sagement la fortune publique, sauvegarder les intérêts religieux et rendre à la France son éclat séculaire.

Et mon respectueux dévouement au prince que la République a proscrit n'a jamais été plus ferme ni plus inébranlable...

Ces sentiments et ces réflexions ont dicté ma résolution de quitter la Chambre des députés, où je ne crois plus, en toute conscience,

représenter vos véritables opinions, et je viens d'envoyer ma démission au président de cette Assemblée.

Qu'il me soit permis, en vous quittant, d'adresser un dernier remerciement à tous ceux qui m'ont aidé et suivi dans la longue lutte que nous avons engagée ensemble, aux amis qui ont combattu à mes côtés, comme à tous les inconnus dont les suffrages m'ont été fidèles.

Vous me trouverez, dans ma retraite, comme au temps où j'avais l'honneur de vous représenter, toujours prêt à vous obliger et à vous aider, si l'occasion s'en offre, et je vous garde mon plus reconnaissant souvenir.

BRETEUIL.

Les instituteurs laïques commencent à causer quelques embarras au ministre de l'instruction publique et au gouvernement. Les flatteries et même les flagorneries ont été pendant longtemps le lot de ces fonctionnaires. On augmentait leurs traitements ; on leur construisait de belles demeures. On les regardait comme des agents électoraux et on les traitait avec la considération que demandent ces personnages ; on voyait en eux les apôtres de l'athéisme et on vantait en conséquence leurs mérites.

Il est arrivé ce qui devait nécessairement se produire. Les instituteurs, après avoir été de dociles instruments dans la main du gouvernement, ont eu la pensée de faire la leçon à leurs chefs et d'imposer leurs volontés. A ce moment, un conflit devait se manifester ; peut-être va-t-il éclater bientôt ; du moins une circulaire de M. Bourgeois permet de croire qu'il y a du trouble dans les esprits.

Un instituteur en retraite, conseiller général dans le département de Vaucluse, a imaginé de convoquer les instituteurs en une sorte de congrès national à Avignon. Des adhésions sont venues, adhésions au congrès et au programme surtout, qui est des plus accentués. Le préfet s'est ému et il a questionné le ministre. La réponse de M. Bourgeois vient d'être publiée. Elle s'efforce de faire la large part aux instituteurs, plus grande assurément qu'aux membres des administrations. Il repousse tout syndicat, toute fédération aboutissant à un comité central pouvant discuter avec lui de pouvoir à pouvoir ; mais il accepte les congrès qui permettent aux instituteurs de traiter et d'approfondir « entre eux toutes les questions qui intéressent leur profession, sans en exclure celles qui se rapportent à leur situa-

tion personnelle ». Il justifie sa réponse par les décisions antérieures de ses prédécesseurs et par cette considération que « l'un des meilleurs moyens de faire l'éducation d'un peuple libre, c'est d'exercer ses éducateurs eux-mêmes à la liberté. »

M. Bourgeois accorde ainsi aux instituteurs plus qu'aux autres fonctionnaires, car ni les agents des postes ou des télégraphes, ni les agents des douanes ou des forêts ou de l'enregistrement ne peuvent jouir de facultés pareilles. Encore une fois, le ministre tient compte des services politiques des instituteurs laïques.

Depuis quelques années, pendant que la diminution des naissances s'accroît, l'augmentation des cabarets ne s'accroît pas moins. Jamais les salons du pauvre, comme disait Gambetta, ne s'étaient plus largement ouverts. Actuellement, le nombre des débits de boissons s'élève à 440,000 pour toute la France; sur ce nombre, Paris figure pour 27,000. Sur les 413,000 débiteurs des départements, 205,000 sont affranchis de l'exercice, et 208,000 sont soumis à l'exercice.

En 1873, le nombre des débits (Paris excepté) était pour toute la France de 348,000; il s'est élevé graduellement en vingt ans de 348,000 à 413,000. Mais c'est surtout de 1880 à aujourd'hui que l'augmentation a été sensible. Cet effet est dû à l'application de la loi du 17 juillet 1880, qui a abrogé le décret du 29 décembre 1851 qui exigeait pour l'ouverture des cabarets l'autorisation préfectorale. Depuis que cette autorisation n'est plus nécessaire, c'est-à-dire depuis douze ans, le nombre des débits de boissons s'est élevé de 56,000. Voici, au surplus, le chiffre des débits par année, depuis 1880; on pourra juger par là du chiffre des créations nouvelles :

1880.	356.863
1881.	367.823
1882.	372.587
1883.	377.514
1884.	386.856
1885.	395.713
1886.	401.021
1887.	404.832
1888.	408.751
1889.	410.609
1890.	413.141

Quand le gouvernement aura sauvé la société menacée par les catéchismes diocésains, il aura peut-être le temps de songer au miracle laïque de la multiplication des cabarets.

En Angleterre, la motion de défiance déposée à la suite du discours de la Reine, a été votée par 350 voix contre 310, soit une minorité de 40 voix pour le ministère conservateur.

C'est la majorité gladstonienne.

Voilà donc le ministère Salisbury par terre ! et ce n'a pas été sans peine. Les conservateurs anglais se sont cramponnés au pouvoir avec toute l'énergie de gens qui savent que, lorsqu'on meurt, c'est pour longtemps, et malgré toutes les belles phrases qui ont été prononcées à Westminster, malgré toutes les assurances de confiance dans l'avenir, il est clair que le mouvement d'opinion en Angleterre s'en ira toujours plus à gauche et que le prochain Parlement sera plus teinté encore de radicalisme que celui qui vient d'être élu. Mais ce sont là choses anglaises qui ne nous regardent que peu et qui ne nous intéressent qu'indirectement. Ce qui pour nous est d'une véritable importance, c'est de savoir quelle influence l'arrivée au pouvoir du parti libéral peut avoir sur la politique étrangère de l'Angleterre.

Maintenant que lord Salisbury n'est plus ministre, on peut dire très haut ce que l'on était obligé de ne dire que très bas pour ne pas augmenter encore les sentiments peu aimables de sa seigneurie et de son entourage. Lord Salisbury n'aime ni la France ni les Français : il a beau avoir château à Beaulieu et chalet à Dieppe, nous sommes pour lui des indifférents antipathiques, et s'il n'avait tenu qu'à lui, l'Angleterre serait très ouvertement entrée dans la triple alliance.

Le ministre n'a pu faire ce que les goûts, les origines du noble lord auraient désiré : mais le ministre, dans la mesure du possible, a gouverné selon ses sympathies et l'on peut dire que, depuis 1845, jamais les relations franco-anglaises n'ont été aussi mauvaises qu'en ce moment : il n'y a pas une seule question en Europe ou ailleurs dans laquelle la France et l'Angleterre ne suivent une politique diamétralement opposée.

M. Gladstone pourra-t-il du jour au lendemain changer cette situation ? On peut sans hésitation et sans crainte de se tromper répondre : non. Il n'est pas dans l'habitude des partis anglais d'accepter la succession étrangère de leurs adversaires sous

bénéfice d'inventaire, et M. Gladstone ne pourra faire qu'une seule chose : ne pas aggraver la situation actuelle, ne pas pousser les difficultés à l'extrême ; c'est déjà quelque chose et c'est même beaucoup. De plus M. Gladstone, devenu très démocrate avec l'âge, obligé de s'appuyer sur les radicaux, peu nombreux encore à la Chambre des Communes, mais partisans très chauds d'une alliance étroite avec la France, ne mettra pas dans ses relations avec la république française la raideur qu'y mettait lord Salisbury. Voilà ce qui résultera pour la France du changement survenu dans la politique anglaise.

Pour le surplus, M. Gladstone et ses collaborateurs auront à lutter avec tant de difficultés intérieures, ils auront à régler tant de questions et la question irlandaise par dessus le marché, qu'ils n'auront pas le loisir de faire de la grande politique étrangère, de la politique impériale, comme disait lord Beaconsfield. Ils auront pendant cinq ou six mois d'excellents prétextes à invoquer pour refuser de causer de la question d'Égypte, qui sera dans l'avenir la grosse pierre d'achoppement comme elle l'a été dans le passé.

Mais on n'en suit pas moins en France avec le plus vif intérêt la courageuse tentative que fait un vieillard de quatre-vingt-trois ans, d'essayer de régler cette terrible question irlandaise ; — et puisque le grand Old Man avait le désir de rentrer au pouvoir avant la fin de sa longue carrière, il n'y a pas de raison pour qu'on ne le félicite pas d'avoir pu réaliser son désir. Les Anglais ne trouveront pas que les Français s'emballent ! Nous avons, hélas ! appris à nos dépens que, dans tous les pays d'Europe, les hommes d'Etat n'étaient « français » que tant qu'ils sont dans l'opposition.

Les opérations militaires ont commencé au Dahomey. Il ne faut pas prendre au pied de la lettre la dépêche annonçant le bombardement de la côte dahoméenne. Les feux de notre marine ne peuvent avoir porté que sur quelques points de cette côte déserte, où ils n'auront pu atteindre que des cocotiers. C'est donc surtout une démonstration pyrotechnique destinée à mettre à l'épreuve l'unité de commandement. Mais les choses ne se passent pas sur un terrain restreint comme à Sébastopol. Pendant que l'on bombardait, une colonne opérait, paraît-il, une reconnaissance, et, après avoir brûlé deux villages, est revenue

à son point de départ. Nous ne comprenons guère l'utilité de cette manœuvre, car avec un ennemi se déplaçant avec la légèreté de troupes qui n'ont pas d'*impedimenta*, les reconnaissances ne peuvent fournir que des renseignements instables. Ce qu'il faut, c'est, ou marcher de l'avant, ou se borner à un blocus qui, dans un temps donné, pourrait amener à une soumission ces nègres qui, déjà, ne savent pas se passer de rapports d'échange avec l'Europe.

Le peuple genevois, par un vote important dans l'histoire des démocraties, vient d'adopter le système de la représentation proportionnelle pour les élections du grand conseil et des conseillers d'Etat. C'est-à-dire que désormais ce ne sera plus le mode brutal de la moitié des électeurs plus un qui disposera des destinées du pays. Quand après le vote on dépouillera le scrutin, à chaque parti qui dans l'urne aura été représenté par un nombre suffisant d'adhérents, sera attribué un nombre de députés proportionnel à celui des électeurs qui auront voté pour lui.

Ce système électoral a été inventé il y a environ trente ans par un professeur de philosophie, M. Ernest Naville, assurément un des meilleurs citoyens dont puisse s'honorer la ville de Genève. Ce n'est qu'à force de peine et de patientes tentatives que M. Naville est parvenu à se faire écouter; combien qui au premier abord ont traité son système d'utopie philosophique et de rêverie!

Cependant en insistant, M. Naville a d'abord conquis des adhérents, puis après bien des années la représentation proportionnelle a fini par devenir une réalité pratique au Danemark et plus tard en Suisse, dans les cantons de Neuchâtel et du Tessin.

Il faut dire que c'est dans les pays relativement petits, où les partis se partagent les électeurs en fractions presque égales, que l'on a été plus vite disposé qu'ailleurs à introduire la représentation proportionnelle.

A Genève on a été plus lent à se rendre à la proposition de M. Naville. Les partis y sont plus âpres, plus tenaces que partout ailleurs; il faut dire aussi que le radicalisme despotique et autoritaire installé dans le pays depuis 1847 ne pouvait se résoudre dans les conseils à un partage d'influence avec ses adversaires.

Il a fallu l'avènement du parti conservateur, soutenu vigou- reusement par les catholiques, pour voir prendre en considéra- tion sérieuse la représentation proportionnelle.

Enfin c'est un fait accompli et déjà l'on commente les résultats possibles de cet événement. On s'attend à un remaniement des partis. Les radicaux déjà mis à l'état de minorité (toujours importante d'ailleurs) verront diminuer encore leur influence si longtemps néfaste pour le pays.

Une question vient de surgir, qui fait l'objet de polémiques assez vives de l'autre côté des Alpes et dont il importe de dire un mot. Elle est née d'une publication récemment faite en Italie sous ce titre : « *La Neutralité suisse* » et qui, chose à noter, a été simultanément imprimée en italien et en français. Les conclusions de cet écrit portent que, la Suisse n'étant pas une nation capable de protéger suffisamment sa neutralité, et cette neutralité devant être violée par la France à la première guerre générale, il est urgent pour la Suisse de s'allier à l'Italie, ou plutôt à la triple alliance, qui l'agrandirait des dépouilles de la France, en compensation de sa neutralité perdue. Est-il possible que le premier écrivain venu ait pris la responsabilité d'une proposition si audacieuse ? En réalité, il paraît admis aujourd'hui que l'auteur de la brochure est un officier de l'état-major italien et que les bureaux de la *Consulta* (ministère italien des affaires étrangères) ne sont pas étrangers à sa large distribution.

D'ailleurs, il est certain qu'elle fait partie de la *Biblioteca minima popolare italiana* (petite bibliothèque populaire ita- lienne) dans laquelle, selon l'avis de l'éditeur, « se publient les ouvrages des écrivains militaires les plus renommés », et qui a pour but « d'un côté, de populariser l'histoire et l'art de la guerre, avec un style clair et facile ; d'autre part, de développer la culture, l'esprit et le sentiment militaire ». Nous sommes donc en face d'une entreprise quasi-nationale, et ce à quoi vise l'auteur de la brochure, c'est à familiariser le peuple italien avec l'idée de réaliser le plan résumé plus haut. N'est-ce pas, à proprement parler, une véritable provocation ?

Si l'on en doute, un extrait de la brochure fera disparaître toute hésitation. Nous y lisons :

La constitution d'une forte Confédération suisse pour garantir l'Italie des attaques faciles de la France est la mesure la plus pratique.

En augmentant le territoire de la Confédération justement des provinces qu'elle devrait occuper militairement en temps de guerre comme garantie des traités existants, sa mission d'Etat neutre serait bien plus facile. Alors seulement, elle aurait les forces nécessaires pour faire respecter sa neutralité, elle pourrait vraiment servir à amortir les chocs entre l'Italie et la France, chocs qui deviendront toujours plus graves à mesure que celle-là s'affirmera à son tour grande nation.

La Suisse ne présente aujourd'hui aucun des caractères d'une nation bien définie, ayant raison d'être et ayant droit à son existence; sa seule mission est la neutralité, qu'elle ne peut pas faire respecter.

Augmentée et renforcée par ces régions (françaises), elle pourrait, au contraire, comprendre trois facteurs de nationalité : le territoire capable d'un meilleur développement de ses activités individuelles et collectives; ses défenseurs en nombre suffisant pour en défendre les intérêts; sa mission faite pour conjurer sur terre les conflits des deux sœurs, qui pourront seulement alors rivaliser sur mer.

Le courant que la Confédération a tout intérêt à suivre résulte clairement de ce qui précède; elle seule au reste est arbitre de cet intérêt.

Quand la Suisse possédera un territoire et des forces suffisantes pour faire respecter vraiment sa neutralité, l'Italie aura ses intérêts communs avec la Suisse, et pour cela elle fera tous ses efforts ou pour l'avoir comme alliée ou pour en procurer l'agrandissement comme garantie de sa propre sûreté, de sa défense, et par conséquent du développement de son commerce.

Et si, — comme tout le fait croire, — le conflit est inévitable, — si, — comme tout le fait présumer et espérer, — la victoire sourit au bon droit, l'Italie, dans la position durable de paix qui succèdera à l'état actuel d'incertitude et de préparations anxieuses, protégera encore cet agrandissement comme l'unique moyen qui lui permettra de rendre sa frontière inexpugnable, sans sacrifices énormes d'argent pour avoir sous les armes de grandes armées permanentes.

Quelle que soit l'avidité des convoitises italiennes, on s'expliquerait mal, dit l'*Univers*, la maladresse de propositions offrant d'une façon si grossière un marché si peu dissimulé; mais il faut tenir compte de l'irritation provoquée en Italie par les mesures militaires que la Suisse a cru devoir prendre dernièrement pour garder sa frontière du côté de l'Italie. Étant donnée la bonne foi italienne, qui ressemble de fort près à l'ancienne foi punique, ainsi qu'en témoigne l'invasion des États

pontificaux, les Suisses ont cru qu'il serait dangereux d'ouvrir, sans quelques précautions préalables, une voie comme le tunnel du Saint-Gothard à la facile jonction des troupes italo-allemandes.

On a donc établi, du côté de l'Italie, des fortifications très sérieuses qui, à un moment donné, fermeront soudain l'accès du tunnel. N'est-ce pas un acte tout simple de prudence pour la Suisse, tout comme le sera l'achèvement des fortifications en cours qui commanderont à Saint-Luziensteig le défilé menant dans la haute vallée du Rhin, et à Saint-Maurice le défilé s'ouvrant sur la haute vallée du Rhône. En agissant de la sorte, la Suisse obéit à de sages préoccupations; car si — ce qu'elle n'ignore pas — elle est à l'abri de toute convoitise du côté de la France, en est-il de même du côté de l'Allemagne?

Ces suggestions teutoniques et italiennes, où la menace est si étrangement jointe aux caresses, n'ont pas reçu en Suisse le meilleur accueil. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les déclarations faites à M. Ernest Judet, du *Petit Journal*, par le colonel Frey, chef du département de la guerre.

Nos voisins, en effet, ne songent pas le moins du monde à troquer leur neutralité contre un agrandissement éventuel ou une amitié dangereuse avec l'une quelconque des monarchies engagées dans la triple alliance.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

III. — Indulgences accordées aux fidèles à l'occasion du jubilé épiscopal de S. S. Léon XIII.

Beatissime Pater,

Commissio centralis, Romæ constituta, ut debito honore celebrentur solemnia Jubilæi episcopalis S. Vestræ, humiliter pro-voluta ad osculum S. Pedis, hæc quæ sequuntur exponit.

Una simul cum operibus constitutis ad faustum celebrandum eventum, promotum fuit etiam pium opus orationis, de Emi Cardinalis Vicarii consensu. In programmate, ad id evulgando, proponuntur Fidelibus sequentia pietatis exercitia.

1. Celebratio sanctæ Missæ qualibet Dominica, a die 19 februari 1892 ad diem 19 februari 1893 cum communionem fidelium, SSmi Rosarii recitatione, brevi sermone addita aliqua precatione

pro Summo Pontifice, et benedictione SSmi Sacramenti in Ecclesiis designandis a respectivis Ordinariis.

2. Communio, aut sanctæ Missæ, quibus adsistant fideles utriusque sexus.

3. Recitatio sanctissimi Rosarii, aut privatim, aut in commune, præcipue apud domesticos lares.

4. Visitationes ad SSimum Sacramentum, tempore præsertim, quo publicæ exponitur venerationi.

Quamobrem eadem Commissio humiliter exorat Sanctitatem Vestram, ut adnectere dignetur prædictis pietatis exercitiis sequentes Indulgentias.

1. Indulgentias partiales :

a) Septem annorum totidemque quadragenarum ab illis lucrandas qui devote et corde contrito adfuerunt functioni hebdomadali, de qua agitur sub n. 1.

b) Tercentum dierum pro quolibet, ex tribus pietatis exercitiis, de quibus agitur sub n. 2, 3, 4.

2. Indulgentiam plenariam primo die, quo locum habebit præfata functio sub n. 1; dummodo fideles qui illi adfuerint vere pœnitentes, confessi sacram synaxim susceperint.

Finis præfatorum piorum operum ille est quem sibi Commissio præstituit, nempe :

1. Incolumitas SS. Dni Nostri Patris et S. Sedis exaltatio.

2. Bonus exitus incœptorum et solemnitatum jubilæi.

3. Triumphus et propagatio S. Ecclesiæ.

SS. D. N. Leo PP. XIII in Aud. habita die 16 januarii 1892 ab infrascripto Secretario S. C. Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præpositæ, universis Christifidelibus pietatis opera peracturis, prout in precibus exponitur, petitas Indulgentias, etiam, animabus igne Purgatorii detentis applicabiles, benigne concessit, servatis de jure servandis. Præsenti valituro absque ulla Brevis expeditione. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Datum Romæ ex secretaria ejusdem S. Congr. die 16 januarii 1892.

J. Card. D'ANNIBALE, *Præf.*

† AL. ARCHIEP. NICOP. *Secretarius*

IV. — Léon XIII et Dante.

Le Souverain Pontife a voulu généreusement concourir aux frais du monument qu'il s'agit d'élever à Ravenne en faveur de Dante Alighieri.

Voici, d'après le texte qu'en publie le *Faro Romagnolo*, la traduction du Bref que Sa Sainteté a adressé à cet effet à SE. m. le cardinal Galeati, archevêque de Ravenne :

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons réputé sans doute très dignes d'approbation et d'encouragement ceux qui ont décidé d'élever à Ravenne en l'honneur de Dante un mausolée, auquel contribueraient tous les peuples. Qui plus que lui, en effet, a droit au respect et à la reconnaissance de la postérité? Du moment que l'on met aujourd'hui tant de soin à illustrer le génie et les écrits de l'éminent poète, il est juste que l'on consacre aussi un monument à sa mémoire et à ses cendres. C'est à bon droit que l'on fait appel, dans ce but, à la libéralité de toutes les nations, parce que lorsqu'il s'agit d'honorer les grands hommes qui ont bien mérité plus que les autres et d'une manière éclatante de la commune civilisation des peuples, c'est leur mérite qu'il faut avoir en vue plus encore que leur patrie.

Quant à Nous particulièrement, Nous sommes surtout porté à réfléchir combien est splendide la gloire qu'il a fait rejaillir sur le christianisme; car, quoiqu'il errât parfois dans ses jugements, poussé qu'il était au ressentiment par les amertumes de l'exil et par l'esprit de parti, jamais cependant il ne se montra contraire à la vérité de la sagesse chrétienne. Bien plus, il tira du fonds même de la religion d'incorruptibles et sublimes pensées; et l'étincelle du génie qu'il avait reçue de la nature, il l'alimenta et la vivifia toujours par le souffle de la foi divine; de telle sorte que, par ses accents, la poésie chanta dans des vers, qu'on n'avait pas entendus jusque-là, les plus augustes mystères.

Par ces motifs, Nous voulons qu'il ne manque pas une preuve manifeste de Notre estime et de Notre affection envers un nom si grand; et c'est pourquoi nous avons décidé de concourir au monument précité de Dante Alighieri, moyennant la somme de dix mille lires italiennes, que Nous avons donné l'ordre, cher fils, de vous remettre, pour que vous les passiez à qui de droit. En outre, Nous envoyons en don à la bibliothèque Classense un exemplaire du divin Poème tel qu'il a été publié, avec une ingénieuse diligence, d'après un Code du Vatican, par un homme docte et érudit, sur l'ordre que Nous lui en avons donné.

En même temps, Nous accordons de grand cœur à vous, à votre clergé et à votre peuple la bénédiction apostolique, comme gage des faveurs célestes et témoignage de Notre bienveillance.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 20 mars 1892, en la quinzième année de notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

V. — Décret de la Sacrée Congrégation de l'Index.

Un décret de Sacrée Congrégation de l'Index, en date du 14 juillet 1892, condamne et proscrit les livres suivants :

Anelli Abb. Luigi. — *I Riformatori nel Secolo XVI*. — volumi 2. Milano 1891.

Mantegazza Paolo. — *Igiene dell'Amore* — Terza impressione dell'edizione del 1889. — Milano 1891.

— *Fisiologia dell'odio* — Milano 1889.

— Epicuro. — *Saggio di una fisiologia del bello* — Milano 1891.

— Epicuro II. — *Dizionario delle cose belle* — Milano 1892.

— *L'Arte di prender moglie* — Milano 1892.

Graf Arturo. — *Il Diavolo*. — Milano, Fratelli Treves Editori.

Uzard Prof. Leopoldo. — *Storia del Diavolo*, illustrata splendidamente da 50 disegni. — E. Perino Editore, Roma 1892.

Libro di Divozioni per le diverse ore della giornata e le principali feste dell'anno, aggiuntovi il matutino, i vespri, i notturni, ed i salmi penitenziali. — Piccola Biblioteca di libri devoti, edita dalla rivista *Cuore e Critica*. — Savona.

Il mese di Maggio (Strenna per nozze) — (A. Ghisler compilatore). — Bergamo. Fr. Cattaneo succ. Gaffuri e Gatti.

Ansault (M. l'abbé). — *Le culte de la Croix avant Jésus-Christ*. I. *La Croix avant Jésus-Christ* (extrait du *Correspondant*). — Paris 1889.

— *Le culte de la Croix avant Jésus-Christ. Réponse à M. de Harlez, professeur à l'Université de Louvain* (extrait de la *Science catholique*). — Emile Colin, Imprimerie de Lagny, 1890.

— *Mémoire sur le culte de la Croix avant Jésus-Christ* — Paris 1891. — (*Auctor laudabiliter se subjecit et opuscula reprobavit.*)

Renan Ernest. — *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*. — Paris 1883.

— *Feuilles détachées faisant suite aux Souvenirs d'enfance et de jeunesse*. — Paris, 1892.

De Réglà Paul. — *Jésus de Nazareth au point de vue historique, scientifique et social*. — Paris, 1891.

Le Gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT EN ANGLETERRE

Nous trouvons dans les rapports entre l'Église et l'État en Angleterre presque la même suite de faits, d'incidents, de catastrophes, que nous avons déjà observés dans le saint Empire romain.

Au début, généralement nous voyons l'État accueillir l'Église avec cordialité, quelquefois même avec enthousiasme. Il l'associait à son œuvre, il ne croyait jamais trop faire pour lui témoigner sa reconnaissance; puis un jour venait où celle-ci devenait un objet d'envie pour les fils de ceux qui l'avaient portée sur le pavois. Cela tient à cette loi qui ne se révèle pas seulement dans l'histoire de l'Église, mais aussi dans l'histoire des sociétés politiques que tout triomphe appelle une réaction, et que les choses où l'homme intervient avec sa libre activité, ne subsistent et ne se développent qu'au milieu d'un antagonisme permanent. « L'humanité, a écrit Mgr Darboy, oscille entre ses limites nécessaires, et va, d'une course haletante et éternelle, du bien au mal et du mal au bien, ne se donnant et ne se refusant jamais tout entière ni à l'un ni à l'autre. L'absolu est son but, le relatif sa condition. De là vient que ses tendances sont meilleures que ses résolutions, et ses résolutions meilleures que ses actes. De là vient aussi qu'il y a du guelfe et du gibelin dans tout siècle, tout pays et tout homme (1). »

Lorsqu'à la fin du vi^e siècle, le moine Augustin fut envoyé par le Pape saint Grégoire à la conquête spirituelle de l'Angleterre, il fut accueilli avec bienveillance et générosité par Éthelbert, le plus puissant des princes anglo-saxons, qui se convertit. En signe de reconnaissance et de dévouement à l'Église, Éthelbert alla fixer sa résidence à Reculver, abandonnant aux moines italiens son palais de Cantorbéry, ainsi que des possessions considérables. Son exemple fut imité par les autres princes et les seigneurs saxons, à mesure qu'ils arrivaient à la foi chrétienne. Un roi de West-Sex donna la ville de Dorches-

(1) Mgr Darboy. *Saint Thomas Becket*, t. I, p. 126.

ter à l'évêque envoyé par le pape Honorius pour évangéliser la contrée ; son fils et son successeur bâtit une église et un couvent à Winchester et mit l'évêché en possession de toutes les terres qui environnaient la cité jusqu'à une distance de sept milles. Édilwach concéda à saint Wilfrid, évêque exilé d'York, l'île entière de Selsey. Coëdvalla offrit au même évêque le quart de l'île de Wight, afin qu'il en tirât parti pour la gloire de Dieu. La libéralité des nouveaux chrétiens prenait le même essor que l'Évangile. De toutes parts on bâtissait et on dotait de nombreux monastères, constituant ainsi des fiefs ecclésiastiques et accumulant dans les mains du clergé des richesses considérables. Cette fortune finit par susciter des envieux, des jaloux, et fut le point de départ de vexations iniques contre le clergé.

Aux richesses s'ajoutaient, comme ailleurs, les privilèges et les immunités personnelles. Princes et seigneurs regardaient, en effet, comme un devoir d'honorer les conquérants de leur âme et de les faire marcher de pair avec les conquérants du sol ; de là les immunités personnelles accordées au clergé, et qui étaient généralement de deux sortes : l'exemption de la juridiction séculière et la liberté du ministère ecclésiastique.

Ce fut partout, dans le moyen âge, le privilège des clercs d'échapper aux tribunaux laïques, et de faire juger leur cause, même en matière temporelle, par un tribunal ecclésiastique ; bien plus, les évêques purent quelquefois connaître des différends survenus entre les simples fidèles. L'origine de la juridiction épiscopale en matière temporelle remonte aux premiers jours du christianisme (1). Constantin déclara les évêques investis des fonctions d'arbitres dans leur diocèse respectif, et voulut que leur sentence eût force de chose jugée et restât sans appel (2). Ainsi, ce qui, au commencement, n'avait eu de force que par le compromis volontaire des parties, reçut ensuite, dans le droit romain, le caractère d'une véritable juridiction et devint la source d'obligations légales. Le principe qui réservait à un tribunal ecclésiastique la connaissance de certaines causes fut admis par l'autorité civile dans l'Empire, chez les Francs, chez les Visigoths, par Charlemagne, en Angleterre, en Espagne, en Germanie, dans toute la chrétienté. Malheureuse-

(1) I Cor., vi. Cf. *Const. apost.*, II, 45.

(2) Eusèbe, *Vit. Constant.*, IV, 27.

ment, cette juridiction temporelle des évêques ne fut pas toujours nettement ni uniformément déterminée. De là des conflits fréquents entre les deux pouvoirs, l'État voulant reprendre à l'Église ce qu'il lui avait accordé, l'Église protestant et défendant ce qu'elle était autorisée à appeler son droit. C'est ainsi que les immunités personnelles, qui auraient dû attacher l'Église à l'État et réciproquement, ne servirent souvent qu'à les détacher l'un de l'autre.

S'il y a dans la doctrine catholique un point nettement établi et constamment pratiqué, c'est l'autonomie de l'Église. Aussi, l'Église en aucun temps n'a renoncé au droit de se gouverner elle-même; elle ne saurait d'ailleurs renoncer à ce droit qui est aussi une obligation. Toutefois, son pouvoir apparaît tour à tour plus restreint et plus étendu, suivant qu'elle rencontrait plus ou moins d'obstacles avant d'acquiescer quelque liberté d'action, et qu'elle perdait ou obtenait alternativement des prérogatives, à raison de la générosité ou de la défiance des rois et des peuples. Il y a, en effet, dans les formes sous lesquelles l'autorité religieuse s'exerce, des choses essentielles, dont l'Église ne saurait jamais se départir; et des choses accidentelles qu'il est permis aux deux puissances de prendre pour objet de transactions amiables et de concessions réciproques. Malheureusement, les deux pouvoirs furent trop souvent portés à tout confondre pour tout envahir; aussi de même que les biens ecclésiastiques et les immunités personnelles, les élections et les investitures devinrent une pierre d'achoppement où trébucha l'amitié établie à l'origine entre les deux pouvoirs; d'autant que lorsqu'il s'agit de juridiction spirituelle, les droits du clergé sont imprescriptibles et inaliénables. Qu'il renonce, à quelque degré, et en certaines circonstances et pour un intérêt public, à ses richesses ou à ses exemptions personnelles, il en a le droit et souvent le devoir; mais, lorsqu'il s'agit du mode d'élection de ses sujets et de leur institution canonique, il ne peut à aucun titre faire de sacrifices.

Malheureusement lorsque la considération et la richesse environnèrent les évêques, la vacance de certains sièges principaux acquit toute l'importance d'un événement politique. En vue de prévenir les conflits, le pouvoir civil s'arrogea de faire à lui seul l'élection pour ces Eglises. Le clergé crut sage et prudent de tolérer cet empiètement du pouvoir laïque, jusqu'au jour où un pape et des évêques énergiques se levèrent qui voulurent

ramener vigoureusement la création des évêques à des formes plus canoniques. Ce jour-là un troisième ferment de lutte accentua le désaccord entre les deux pouvoirs.

Dès le septième et le huitième siècles, quelques princes anglo-saxons, regrettant les concessions de leurs prédécesseurs, et craignant que la libéralité publique n'allât trop loin envers l'Eglise décrétèrent que les donations pieuses n'auraient leur plein effet qu'en vertu de la particulière approbation du pouvoir royal. Justement blessé d'une pareille résolution le clergé protesta. Il fit de même lorsque le pouvoir civil s'immisça dans les affaires ecclésiastiques ; des compromis mirent assez généralement fin aux débats, et la paix publique ne fut jamais gravement troublée. La lutte entre le sacerdoce et l'empire ne prit un caractère sérieux en Angleterre, qu'à partir de Guillaume le Conquérant. Jusque-là, il s'était produit des dissensions violentes, mais passagères, semblables à l'éclat d'une passion impétueuse ; à partir du onzième siècle, ce fut un système de contradictions calculées, d'hostilités soutenues, où l'on trouve plus de politique et de stratégie, mais non moins d'élan furieux et d'âpreté ; aussi le malaise devint-il général ; autant l'entente entre les deux pouvoirs avait favorisé le développement de la nation, autant ces luttes perpétuelles entravèrent la paix et le bonheur de l'Angleterre.

Ce qu'il y eut de vraiment funeste pour l'Eglise d'Angleterre dans le règne de Guillaume le Conquérant, c'est qu'il sembla poser l'arbitraire comme règle de sa conduite dans les affaires ecclésiastiques de la nature la plus délicate. Lors même que ses mesures étaient inspirées par un sentiment de bienveillance et devaient aboutir, par le fait, à d'heureux résultats, il laissait sentir les susceptibilités jalouses et les défiances du pouvoir royal. Ce n'est plus le religieux Ethelbert abandonnant avec simplicité sa résidence au moine Augustin, son père spirituel, ni le juste Edward sanctionnant de son autorité les règlements adoptés par les évêques ; c'est le suzerain serrant les mailles du réseau de la féodalité, de peur que le vassal, clerc ou laïque, ne parvienne à s'échapper ; c'est le politique faisant du bien aux Eglises, et témoignant du respect pour les institutions catholiques, sous l'impression de ses croyances sans doute ; mais intervenant aussi d'une manière abusive dans les actes de l'autorité spirituelle, et commettant par précaution des injustices tyranniques sous prétexte d'empêcher les empiètements du clergé.

Une fois la route ouverte, ses successeurs y descendirent après lui; ils n'y portèrent pas autant de génie; ce fut une raison pour eux d'y mettre plus de violence.

Au reste, au onzième siècle, la lutte entre l'Eglise et l'Etat était devenue générale. En raison des avantages temporels qu'il faisait aux gens d'Eglise, l'Etat s'attribuait désormais le droit de s'immiscer dans les affaires spirituelles, et de juger en dernier ressort dans les affaires mixtes. L'Eglise se défendit, résista, jetant, à certaines heures, l'interdit, ou fulminant l'excommunication; à d'autres heures, au contraire, se prêtant à de sages compromis, à des attermoiements prudents qui donnaient aux princes le temps de la réflexion, et leur facilitaient un retour qui ne ressemblât pas pour eux à une défaite humiliante. La politique de l'alliance des deux pouvoirs domine quand même cette période du onzième au seizième siècle en Angleterre, comme en témoignent particulièrement le concordat du Bec en 1106, et la grande Charte de Runnymede en 1215.

Cette double attitude de l'Eglise, tantôt résistant à l'Etat, tantôt se rapprochant de lui; de l'Etat rebelle, puis soumis à l'Eglise, est d'autant plus intéressante à étudier, que nous traversons une époque qui rappelle par certains côtés cette période agitée, et que nous pouvons y trouver plus d'un précieux enseignement.

Guillaume le Conquérant n'était encore que duc de Normandie qu'il faillit entrer en lutte avec l'Eglise. L'affaire n'eut heureusement de suites fâcheuses ni pour l'Eglise, ni pour l'Etat; ce fut à l'occasion du mariage qu'il contracta avec une de ses parentes au degré prohibé sans en avoir demandé la dispense à Rome. Lanfranc, prieur de l'abbaye du Bec, consulté par le duc sur la validité de cette union, n'hésita pas à la déclarer contraire aux règles canoniques. Le duc furieux bannit Lanfranc de ses états, et voulant punir tous les moines de l'abbaye de la témérité de leur prieur, fit mettre le feu à une ferme du couvent. Lanfranc ne trouva dans les écuries du monastère qu'un cheval usé et boiteux; il le monta pour prendre le chemin de l'exil. Ayant rencontré le duc dans la forêt, il mit pied à terre. « — Que veux-tu? lui dit-il le duc. — Je viens vous demander, Seigneur, une meilleure monture, si vous voulez que je puisse atteindre les frontières de Normandie, et exécuter vos ordres sans délai. » Le roi se mit à rire, et renvoya Lanfranc au Bec, où il lui permit de rester en attendant d'avoir plus

tard un meilleur cheval. Or il se trouva que le Pape Nicolas II fut de l'avis de Lanfranc; non seulement il désapprouva le mariage de Guillaume, mais il frappa d'interdit la Normandie. Au lieu de se révolter, Guillaume pria Lanfranc de plaider sa cause auprès du Pape. Lanfranc obtint la dispense dont le roi et la reine avaient besoin, l'interdit fut levé, le mariage légitimé et le pardon accordé aux deux époux. Dans cette circonstance, Guillaume n'agit pas autrement que ne l'auraient fait Alfred Knut, ou Edouard le confesseur. Aussi ne sommes-nous pas surpris que, lorsque, six ou sept ans après, il eût fait la conquête de l'Angleterre, une de ses premières préoccupations fût d'imprimer un caractère religieux à son titre royal. Il demanda au Pape de lui envoyer des légats pour l'aider à réformer et à civiliser les Anglo-Saxons. « On les reçut, dit un vieux chroniqueur, comme des anges de Dieu, et le roi les garda avec lui presque une année entière. » La première grâce que Guillaume pria l'un des légats, Ermenfrid, de lui accorder ce fut de lui remettre la couronne royale de la part du Souverain Pontife. Cet acte eut lieu à Pâques et pour en perpétuer le souvenir, trois fois par an, à Noël, à Pâques, à la Pentecôte, Guillaume renouvelait cette cérémonie. Bientôt il s'associa Lanfranc, qu'il nomma archevêque de Cantorbéry, pour mettre fin aux relâchements disciplinaires de l'Eglise anglo-saxonne, et se montra son auxiliaire dévoué. En dépit des heurts inévitables causés par le caractère impérieux de Guillaume, les deux pouvoirs parvinrent à se donner la main et à marcher appuyés l'un sur l'autre.

Bien plus, Guillaume fut préoccupé de faire cesser la confusion qui avait toujours régné sur certains points entre les deux pouvoirs. Il publia une lettre à ce sujet, où il proclama que ce qui appartient au gouvernement des âmes, *regimen animarum*, ne devait pas être du ressort des juges laïques ou séculiers. En revanche, il relégua les gens de l'Eglise dans leur domaine propre, leur ôtant leur part d'influence au sein des cours plénières où l'on jugeait des affaires séculières ou des crimes féodaux commis par les tenanciers laïques de la couronne. Cette conduite très sage en principe amena de graves complications.

En séparant, en effet, le clergé anglo-saxon de l'Etat, Guillaume n'avait pas prévu qu'il l'amènerait à se rapprocher davantage de Rome. Or, c'est ce qui arriva. Ce rapprochement né de

la politique *séparatiste* de Guillaume, excita bientôt la jalousie de ce prince impérieux et ombrageux de son pouvoir. Il en vint même à interdire à son clergé de proclamer comme pape un nouveau Pontife élu à Rome avant qu'il l'eût reconnu lui-même ; à défendre que les lettres et les bulles du Pape fussent reçues et publiées dans son royaume, sans son autorisation. Quand le primat convoquait un Concile national, les décrets de ce Concile n'avaient aucune force lorsqu'ils n'étaient pas revêtus du sceau de son consentement royal. Il fallait que les évêques fussent pourvus de son autorisation avant de lancer l'excommunication contre ses barons, ses ministres et les officiers de sa cour, même quand ceux-ci étaient notoirement convaincus, par le cri public, de quelque crime capital ; enfin, aucune peine canonique ne pouvait leur être appliquée si le roi n'y donnait son consentement.

Les évêques anglo-saxons portèrent leurs plaintes au pape Grégoire VII, qui était dans le plus fort de sa lutte avec Henri IV. Chose curieuse et qui prouve que le pape était moins intransigent qu'on ne le dépeint ordinairement, Grégoire VII ne voulut pas appliquer à l'Angleterre les mesures rigoureuses qu'il avait prises sur le continent. Est-ce parce que le moment ne lui paraissait pas opportun, et qu'il voulait éviter un choc trop violent entre les deux puissances au delà de la Manche ? ou parce qu'il savait gré à Guillaume des efforts que celui-ci avait déjà faits pour garder à l'Eglise une indépendance relative dans ses Etats et pour amener les choix épiscopaux sur les hommes les plus remarquables par leur foi, leur piété et leur science ? Toujours est-il que Grégoire VII traita Guillaume avec une bienveillance exceptionnelle ; et que les prélats anglais continuèrent même à recevoir des mains de leur roi les marques de leur autorité spirituelle comme au temps d'Edouard le Confesseur. Bien plus, alors même que Grégoire VII se croyait obligé de rappeler à Guillaume les raisons de la suprématie de la tiare sur les couronnes, il voilait habilement la clarté de son exposition théorique afin d'adoucir, dans la forme, la rigueur d'une doctrine qui devait paraître pénible à ce prince altier et très attaché à ses prérogatives royales.

Il est bien vrai que Grégoire VII avait espéré que son attitude conciliante amènerait Guillaume à se déclarer le vassal du pape ; il se heurta à un refus absolu. Tout en conservant le langage respectueux qui était conforme aux traditions de l'Angle-

terre à l'égard de la papauté, Guillaume protesta. Le pape n'insista pas. Il aurait voulu que Lanfranc fût plus pressant auprès de son roi : « J'ai tâché de le dissuader de faire certains actes de gouvernement, répondit Lanfranc avec finesse, mais je ne l'ai pas persuadé. » Tous les efforts, en effet, du primat tenaient surtout à persuader à Guillaume de ne pas aller jusqu'au bout de ce qu'il croyait être son droit ; c'est ainsi qu'il parvint, sinon à éviter toujours, du moins à tempérer des chocs qu'auraient précipités des exigences mutuelles absolument inflexibles et à concilier les deux puissances. Lanfranc eut le grand talent de ne pas vouloir arriver à la perfection dans des choses où la perfection est une chimère ; et à ne pas se faire le complice de ceux qui exigeaient de lui certaines rigueurs gratuites qui n'auraient fait qu'irriter le roi et le porter à des violences regrettables. C'est pourquoi, quand le pape se plaignait trop vivement de Guillaume le Conquérant à Lanfranc, celui-ci lui répondait avec une tristesse inquiète, et qui n'était que trop clairvoyante : « Priez Dieu qu'il vive, car lui vivant, nous jouissons d'une certaine paix. Après sa mort, nous ne devons plus espérer aucune paix, aucun bien (1). »

Aussi Lanfranc regretta-t-il vivement Guillaume, malgré les sauvages excès auxquels ce prince, ivre de fureur et de vengeance, s'était laissé aller dans sa dernière campagne de Normandie. En somme, il était parvenu à obtenir de lui qu'il demeurât le type, à peu près unique à cette époque, d'un conquérant imposant à ses compagnons d'armes une mission religieuse et civilisatrice.

Dans les regrets de Lanfranc les inquiétudes que lui inspirait son successeur au trône d'Angleterre entraient d'ailleurs pour une grande part. Guillaume-le-Roux reproduisait en effet, en les exagérant, les traits, les qualités, mais surtout les défauts caractéristiques de son père. Dans ses fréquents accents de colère, il proférait des blasphèmes comme ceux-ci : « Dieu, c'est mon ennemi personnel. » Un jour que Lanfranc lui rappelait les engagements qu'il avait pris lors de son sacre : « Bah ! lui répondit-il en ricanant, qui donc tient toutes ses promesses ? »

Aussi aggrava-t-il par ses entreprises violentes ce qu'il y avait de vicieux dans la situation créée par son père. Il s'empara de l'administration de l'Eglise, distribua à ses créatures la plus

(1) M. A. du Bois. *L'Eglise et l'Etat en Angleterre*. Paris, 1887, p. 64.

grande partie des abbayes et des évêchés; taxa les moines dont il épargna les biens, transportant violemment ces biens à d'autres qui payaient mieux, laissant sans pasteurs les églises afin de s'en attribuer les revenus. Lanfranc répondait à tant de violences par une douceur et une patience inaltérables, s'efforçant de dérober tout ce qu'il pouvait au pillage général. Il parvint ainsi à sauver un certain nombre de monastères fondés ou dotés par Guillaume-le-Conquérant. Ce qu'il invoquait auprès du fils ce n'était ni les droits de l'Église, ni les avantages que l'État pouvait retirer d'une alliance loyale avec l'Église, Guillaume-le-Roux n'aurait compris ni accepté ces arguments, mais le respect qu'il devait à la mémoire de son père; Guillaume, vaincu par la douceur de Lanfranc, cédait assez facilement.

Mais lorsque Lanfranc fut mort, Guillaume-le-Roux s'abandonna à toute la fougue de sa nature violente et déchaînée et prit nettement le rôle d'ennemi de l'Église. Ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'il se forma parmi les clercs de sa chapelle une école de pseudo-canonistes qui imaginèrent, pour obtenir ses bonnes grâces, de justifier par les lois mêmes de l'Église les usurpations de Guillaume sur les propriétés du clergé.

Anselme, le successeur de Lanfranc sur le siège de Cantorbéry, résista et fut exilé. Il ne revint en Angleterre que sous Henri I^{er}, successeur de Guillaume-le-Roux; mais ce fut pour soutenir une lutte d'autant plus dangereuse que Henri I^{er} mettait plus de formes dans son despotisme. Anselme dut s'exiler de nouveau. La dureté du gouvernement d'Henri était telle qu'il finit par soulever contre lui les évêques qui s'étaient montrés les plus serviles. Aussi cédant à un mouvement de l'opinion de plus en plus prononcé, il se rendit à l'abbaye du Bec où l'attendait Anselme, et le 15 août 1106, on signa de part et d'autre une espèce de *Concordat* dont voici les principales clauses :

Les églises que Guillaume-le-Roux avait mises à contributions furent replacées, franches et libres, dans les mains de l'archevêque et le roi promit de ne rien prélever lorsqu'elles deviendraient vacantes.

L'expulsion de tous les laïques, introduits comme gérants, collecteurs ou garnisaires dans les églises ou dans les couvents, fut promise solennellement, et le clergé redevint seul administrateur de ses biens et de ses affaires (1).

(1) Cf. M. de Rémusat, *Vie de saint Anselme*.

L'anneau et la crosse, étant les signes d'une juridiction toute spirituelle, ne devaient plus être conférés que par les représentants de l'Église; le roi se borna à conférer l'épée, le sceptre ou la bannière.

(A suivre)

Abbé MOREAU.

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES (1)

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE
DE 1800 A 1892

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier au 13 août.)

Année 1814.

Sont morts cette année :

Villa, évêque constitutionnel des Pyrénées-Orientales ;

Mgr d'ALBIGNAC, évêque d'Angoulême ;

Molinier, évêque constitutionnel des Hautes-Pyrénées ;

Mauviel, évêque constitutionnel des Cayes ;

D'Anglars, évêque constitutionnel du Lot ;

Mgr FLORENS, coadjuteur du Su-Tchuen ;

Mgr DE CLUGNY, évêque de Riez.

24 janvier. — Dominique-Paul VILLA, deuxième évêque constitutionnel des Pyrénées-Orientales, était né le 25 septembre 1735 à Mondavezan, alors au diocèse de Rieux, canton de Cazères (Haute-Garonne). Il entra dans l'ordre des religieux de la Merci, et y fut professeur et provincial. A l'époque de la Révolution, il était commandeur de la communauté du même ordre, à Perpignan. Il fit le serment, et devint supérieur du séminaire. Le premier évêque des Pyrénées-Orientales, *Gabriel de Ville*, du diocèse d'Alet, ancien curé de Saint-Paul de Fenouillet (Aude), sacré le 26 avril 1791 et qui s'était rétracté, étant mort le 20 juin 1796, Villa fut élu pour le remplacer et sacré à Perpignan le 6 mai 1798. On trouve dans les *Annales* des Constitutionnels le discours prononcé à cette occasion par Sermet, évêque de la Haute-Garonne (tome VII, page 88). Le même journal rend compte (tome IX, page 184), d'une visite pastorale faite par Villa et d'un synode tenu par lui. Cet évêque assista au concile de 1801 et donna sa démission la même année. Il se fixa

(1) Reproduction et traduction interdites.

à Perpignan sur la paroisse Saint-Mathieu, dont le curé était un constitutionnel qui s'était soumis à ce qu'on exigeait de lui, mais qui n'avait pas pour cela changé de sentiment. Villa persévéra aussi dans son attachement aux mêmes idées, et ne voyait que des ecclésiastiques de la même opinion. Il disait la messe chez lui et assistait aux offices de la paroisse, mêlé avec les fidèles. Étant tombé malade, il fut visité par le Père Brutus, cordelier fort estimable, dont il avait quelquefois recherché les entretiens. C'était M. l'abbé Antoine-Jacques Carrière, pro-vicaire général dans le diocèse de Carcassonne, pour les Pyrénées-Orientales réunies à ce diocèse, et ancien chanoine officiel de Perpignan, qui avait engagé ce Père à voir le malade. Le bon religieux fut bien accueilli, mais il ne crut pas devoir, dans sa première visite, parler de ce qui en faisait l'objet. Malheureusement il n'eut pas le temps de faire d'autre visite. M. Mailhat, curé de Saint-Mathieu, persuada au Père Villa qu'il devait regarder comme des scrupules les doutes qu'il témoignait sur son serment. Il le confessa et lui donna le viatique. Bientôt après le malade fut frappé d'apoplexie, mourut le 24 janvier 1814, dans sa soixante-dix-neuvième année. On ne vit à son enterrement aucun signe de la dignité épiscopale, et le seul clergé de Saint-Mathieu y assista.

Janvier. — Mgr Philippe-François d'ALBIGNAC DE CASTELNAU, né au château de Trioda ou Triadou, diocèse de Mende, au diocèse de Montpellier, le 20 août 1742, devint aumônier de quartier du Roi en 1778, puis vicaire-général de Bayeux sous les évêques de Rochechouart et de Cheylus, et posséda de 1776 à 1784 l'abbaye d'Hérivaux, au diocèse de Paris, qui rapportait 7,000 livres et où il eut pour successeur en 1784 M. de Damas d'Autigny, et où M. Boisot, ancien vicaire général d'Arras l'avait précédé. Il fut sacré évêque d'Angoulême, après Mgr de Broglie le 18 juillet 1784, dans la chapelle du palais de Versailles. Il émigra en Angleterre au moment de la Révolution, refusa de donner la démission de son siège, et mourut à Londres, non en 1806 comme l'ont dit quelques auteurs, mais au mois de janvier 1814. Il portait pour armoiries :

D'azur, à trois pommes de pin d'or, au chef de même, écartelé de gueules au lion d'or, qui est d'Albignac; et fascé de gueules et d'or de six pièces, au chef d'argent, chargé de cinq mouchetures d'hermine, qui est de Castelnau.

Mars. — Jean-Guillaume MOLINIER, évêque constitutionnel

des Hautes-Pyrénées, était prêtre de la Doctrine chrétienne, professeur de théologie et recteur du collège de Tarbes, lorsqu'il fut élu par les habitants des Hautes-Pyrénées comme évêque constitutionnel pour remplacer Mgr Gain de Montagnac qui avait émigré au moment de la Révolution et qui mourut à Londres. Molinier fut sacré le 26 avril 1791 et ne craignit pas d'aller s'asseoir sur le trône épiscopal de l'évêque légitime. Il siégea plusieurs années comme schismatique, et sa fin nous étant inconnue, on ignore s'il se rétracta avant sa mort arrivée au mois de mars 1814.

Mars. — Guillaume MAUVIEL, évêque constitutionnel des Cayes (Haïti) mourut le même mois et la même année que Molinier. Il était né au diocèse de Coutances, fut vicaire de Noisy-le-Sec, près de Paris, et ensuite curé. Il était secrétaire de ceux qu'on appelait parmi les Constitutionnels *Les Réunis*, et rédigeait les *Annales*. Il fut sacré évêque des Cayes, dans l'île de Saint-Domingue, le 3 août 1800, et partit en 1803. Son arrivée dans cette colonie fut une source de troubles; plusieurs prêtres refusèrent de reconnaître son autorité; mais Mauviel trouva le moyen de se faire appuyer par le général Leclerc, et, dans une de ses lettres, du 20 mai 1802, il rapporte sérieusement que *le capitaine général l'a chargé spécialement de la souveraine vigilance sur tout ce qui appartient au culte*, dans l'ancien district de la métropole de Saint-Domingue; ainsi c'était un général qui donnait la mission à un évêque. Mauviel fut remplacé, comme secrétaire des *Réunis* par François Orange qui concourut peut-être aussi à la rédaction des *Annales*. Mais beaucoup d'articles portaient le cachet de l'un des *Réunis* qui vivait encore en 1822. On y trouve aussi des articles de Lecoz, de Leymonerie, de Passumot, des lettres de Lefesquier, Ponsignon, évêques de l'Orne et de l'Yonne. Ces *Annales* des Constitutionnels cessèrent de paraître en 1804, par ordre de Bonaparte; la collection forme 18 volumes ou neuf années, depuis le mois de mai 1795 jusqu'au mois d'avril 1804. Mauviel revint des Colonies en 1806, et mourut franc-maçon en 1814.

15 septembre. — Jean d'ANGLARS, évêque constitutionnel du Lot, naquit en 1739 à Sarlat, dans le Périgord, d'une famille originaire de Gourdon. Quelque temps après son ordination il exerça plusieurs fonctions du ministère, et, en 1788, nous le trouvons archiprêtre de Carjac dans l'arrondissement de Figeac.

Nommé évêque constitutionnel du Lot, il fut sacré le 3 avril 1791 par Brival, évêque constitutionnel de la Corrèze. Il fut mal reçu à Cahors quand il s'y présenta. Les Sœurs de la charité de l'hospice ne voulurent pas reconnaître son autorité. Les Frères de la doctrine chrétienne refusèrent également obéissance et furent remplacés par des laïques. Il finit par se réconcilier avec l'Eglise, donna sa démission le 8 fructidor an X (26 août 1801), et fut nommé chanoine titulaire de Cahors en 1802 par Mgr Cousin de Grainville. Il fit beaucoup d'œuvres de charité et dépensa toute sa fortune en aumônes. On nous a envoyé cette phrase de son testament : « Je donne le peu qui me reste aux pauvres de la ville, et si on réclame quelques dettes que j'aurais pu oublier, je prie ma famille de les payer. » Ce désir fut entièrement rempli. M. d'Anglars mourut le 15 septembre 1814, et son corps repose dans la chapelle des Cloîtres. Il fut exposé en chapelle ardente dans la maison, aujourd'hui détruite, qu'il occupait et qui était située tout près de la chapelle des Artisans. Il fut enterré le 17 septembre, deux jours après sa mort, et son convoi fut suivi d'un grand nombre de pauvres. Tous les rangs de la société y étaient représentés.

14 décembre. — Mgr Louis FLORENS, coadjuteur du vicaire apostolique du Su-tchuen, en Chine, appartenait aux Missions-Etrangères de Paris et fut envoyé en Chine où il devint le coadjuteur de Mgr Taurin-Dufresse, vicaire apostolique du Su-tchuen, après la mort de Mgr Pierre Trenchand, évêque de Caradre, décédé en 1806. Mgr Florens fut élu évêque titulaire de Zela le 29 juin 1810, mais il mourut en 1814 avant le vicaire apostolique dont il était le second coadjuteur, Mgr Dufresse, qui souffrit le martyre l'année suivante, 14 septembre 1815.

Date incertaine. — Mgr François DE CLUGNY, dernier évêque de Riez. Ce prélat appartenait à une ancienne et illustre famille, originaire d'Autun au duché de Bourgogne, connue dès le xiv^e siècle dans lequel vivaient trois frères dont deux ont laissé des descendants : 1^o *Hugues de Clugny*, un des sept bourgeois des principales villes de Bourgogne qui s'établirent caution envers Edouard III roi d'Angleterre, de la somme de 200,000 deniers d'or au mouton, promise par Philippe L'Enfant, dit *de Rouvre*, dernier duc de Bourgogne de la première race, pour rendre au duc la ville de Flavigny par le traité conclu entre ces deux princes à Guillon, le 10 mars 1359; 2^o *Guillaume de Clugny*, comme ses autres frères citoyen d'Autun, fut baillif

d'Auxois puis de Dijon, et conseiller de Jeanne d'Eu, comtesse d'Etampes et duchesse d'Athènes, mort le 13 novembre 1386, inhumé chez les Oratoriens de Dijon ; 3^o *Jean de Clugny*, conseiller-avocat du duc de Bourgogne ès-bailliage d'Autun et de Montcenis en 1404, et déjà son garde des sceaux en 1400, marié en 1382 avec Guiotte de Bèze dont il eut cinq enfants, Jean, chanoine d'Autun, Guillaume, Geoffroy, Jean et Alix. Il mourut le 7 août 1452. Son frère Hugues avait épousé Marie Lombard dont il eut deux fils, Guillaume et Jean. Guillaume n'avait pas été marié. Mais cette famille se partagea en plusieurs branches, celle de Mennesserre et d'Alonne, celle de Conforgien et de Monthelon, celles d'Estours, d'Estaulles et de Préjouan, d'Aisy et de Colombier.

L'évêque de Riez appartenait à la branche de Conforgien, qui avait donné à l'Eglise *Ferri de Clugny*, cardinal de Saint-Vital, évêque de Tournai en 1474, mort à Rome en 1483 ; *Guillaume de Clugny*, évêque de Poitiers en 1479, mort l'année suivante. Il était le quatrième des huit enfants issus du mariage du chevalier Charles-Antoine de Clugny, seigneur de l'Epervière, de Darzey, de Gigny-la-Colonne, de Lampigny, etc., et de Marie de Choiseul, fille de Jean-Edme de Choiseul d'Esquilly, seigneur de Bussièrès, de Montsaugé.

Les enfants nés de ce mariage, contracté le 30 novembre 1722, furent : Charles de Clugny né en 1723, mort en bas-âge ; Victor-François ; Charles, chevalier de Malte, reçu de minorité ; François qui fut évêque de Riez ; Charles-François aussi chevalier de Malte ; Marie-Anne ; Marie-Anne-Françoise ; et une troisième fille. François, notre évêque, naquit en 1728, embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique et fut pourvu en 1751 d'un canonicat dans le chapitre noble des comtes de Lyon dont il devint prévôt. Le crédit de sa famille lui valut la dignité d'aumônier du Roi, et en 1761, celle d'abbé et baron de Saint-Martin de Savigny, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Lyon, et non au diocèse d'Avranches où se trouvait en effet une autre abbaye du nom de Savigny dont était pourvu depuis 1745 M. d'Aydie, ancien doyen de Tours ; l'abbaye de Savigny de l'ordre de Saint-Benoît, dans le canton de l'Arbresle, à quelques lieues de Lyon, existait du temps de Charlemagne, elle rapportait 11,000 livres, fut unie aux abbayes et chapitres nobles d'Alix, de l'Argentière et de Leigneux, et Mgr de Clugny en fut le soixante-troisième et dernier abbé. Il fut nommé à

l'évêché de Riez par brevet du 12 avril 1772, préconisé le 1^{er} juin, et sacré dans la chapelle du château de Versailles par le cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, assisté de NN. SS. A. de Roquelaure, évêque de Senlis, et J. G. de la Marthonie de Caussade, évêque de Meaux. Il prit possession le 21 septembre de la même année; et reçu solennellement dans Riez, il fut conduit à la cathédrale où il entonna l'antienne de la Vierge qui fut suivie du chant du *Magnificat* en faux-bourdon et de la bénédiction du Saint-Sacrement. Les autorités rangées aux portes du palais épiscopal le reconnurent comme seigneur spirituel et temporel de la ville; le lendemain, le prélat officia pontificalement et reçut l'obédience du clergé. Il s'occupa de l'amélioration de son diocèse, fit rédiger par une commission, à la tête de laquelle était M. Garcin, supérieur du séminaire, un catéchisme diocésain rendu obligatoire par Mandement du 1^{er} octobre 1773 et suivi jusqu'en 1820 qu'on lui substitua l'abrégé du catéchisme d'Avignon. Ami des nouveautés liturgiques, il trouva de l'opposition dans son chapitre pour l'introduction du Missel et du Bréviaire parisiens, et laissa subsister l'ancien état des choses. Il fit imprimer à Aix, chez Mouret, une nouvelle édition des *Propres de l'Eglise de Riez*, publiés par son prédécesseur, Mgr de Valavoire, et dans son Mandement du 26 décembre 1784 qu'on trouve à la tête du livre, il discuta la véritable orthographe du nom latin de Riez. Il embellit son palais, en fit construire la façade intérieure et l'escalier qu'on voit encore. Il acheta la propriété de Pilon et y fit édifier une maison de campagne. Il maintint la discipline ecclésiastique, déclara la guerre aux abus, exerça la charité, quand, en 1789 et 1790, la disette des grains se fit sentir à Riez, il fit distribuer du blé aux familles nécessiteuses. La Révolution l'obligea à quitter Riez, il se retira à Manosque, puis à Autun qu'il fut forcé de quitter aussi, et il alla se fixer à Lausanne avec plusieurs évêques français. Il avait protesté contre la Constitution civile du clergé et laissé des pouvoirs à plusieurs prêtres du diocèse. En 1802, le siège de Riez fut supprimé, Mgr de Clugny refusa d'abord de donner sa démission, mais il déclara ensuite résigner ses pouvoirs entre les mains de Mgr Dessoles, évêque de Digne. Il continua à résider à Lausanne dans le recueillement et la retraite et y mourut en 1814. Mgr de Clugny portait pour armoiries :

D'azur, à deux clefs d'or adossées et posées en pal, les an-

neaux en losange pommetés et entrelacés. Sa famille ajoutait :

Pour cimier, un casque de fasce d'où sort une tête de daim à deux cornes herminées, portant sur le toupet une pomme ronde sur laquelle est un lion assis; et pour supports, deux daims à têtes contournées, aux ramures herminées.

(A suivre.)

M. C. D'AGRIGENTE.

LES AFFAIRES DE L'UGANDA

Au sujet des graves et tristes affaires de l'Ouganda, nous publions deux documents dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance. Le premier est une réponse autorisée faite par un ancien missionnaire de l'Ouganda aux dernières dépêches anglaises, nous la trouvons dans le *Monde*; le second est une lettre de Mgr Hirth à S. Em. le cardinal Lavigerie, que nous trouvons dans les *Missions catholiques*, qui apprend le sort déplorable fait à la mission de l'Ouganda et montre quel mépris la Compagnie anglaise affecte pour la liberté et les idées de civilisation chrétienne.

Réponse aux dernières dépêches anglaises.

Les journaux nous apportent la dépêche suivante de l'*Agence Havas* :

1. Un *Livre bleu* relatif à l'Ouganda a été déposé sur la table de la Chambre des communes... La dernière dépêche est de M. Portal, envoyé spécialement dans l'Ouganda par lord Salisbury; elle porte la date du 27 juillet.

Remarquons avant d'aller plus loin qu'il n'est pas possible que M. Portal soit arrivé dans l'Ouganda. On n'a parlé de son envoi que depuis quelques semaines; or le voyage demande de trois à cinq mois. Donc M. Portal, qui est tout au plus à Zanzibar, n'a rien vu par lui-même et doit s'en rapporter au dire des intéressés.

La dépêche est ainsi conçue :

2. Des lettres jusqu'à la date du 3 mai ont été reçues des missionnaires protestants. Elles annoncent que le roi Mwanga s'étant échappé avec difficulté des mains des catholiques à Bouddu, est revenu dans sa capitale et a repris le pouvoir royal.

Mwanga n'a jamais été l'esclave des catholiques. Il est vrai qu'escorté par eux, il s'était sauvé au Bouddu. Se sentant trop faible pour résister aux protestants, il a consenti, sur le conseil

des missionnaires, à entrer en pourparlers avec eux et a pris le chemin de la capitale avec deux chefs catholiques : Sakiboro et Kimbugwe.

Les Anglais avaient besoin de lui pour se faire supporter par la masse des indigènes ; mais ils voulaient le dépouiller de toute autorité et en faire un roi de théâtre. Aussi, pour pouvoir à leur aise lui imposer leurs conditions, ils ont eu soin de l'isoler en le séparant des seuls Bagandas dévoués à sa personne. C'était peu loyal ! Les agents anglais le sentaient. C'est pourquoi ils ont cherché à légitimer leur conduite et se sont posés en libérateurs d'un prince prisonnier.

3. Mwanga a repris le pouvoir royal.

Lisez : A accepté les conditions qu'il a plu au vainqueur de lui imposer. Nous en avons le texte sous les yeux ; on peut les résumer ainsi : Tout se fera désormais par la Compagnie de Mombas ; le roi règne, mais ne gouverne pas. Dire donc que Mwanga a repris le pouvoir royal n'est qu'une amère dérision.

4. Il a arboré le drapeau anglais.

Ajoutez : parce qu'on l'y a obligé, afin de lui faire comprendre que c'en était fait pour lui de la puissance royale et qu'il ne serait plus que l'humble serviteur de la compagnie anglaise.

5. Et s'est déclaré protestant.

Voici ce qu'écrit Mgr Hirth à ce sujet : « Le roi Mwanga aux yeux de tout le pays s'est déclaré Anglais, ce qui veut dire ici protestant. Les catholiques qui l'entouraient par le passé sont remplacés par les hérétiques les plus rusés. On espère de cette manière gagner promptement le pays à l'erreur, Mwanga était simple catéchumène, peu affermi dans la foi. Il est fort possible que, pressé par son entourage, il se dise protestant. Depuis deux ans les Anglais le poussent à entrer dans leur secte. »

6. Il paraît que le capitaine Lugard a consenti à une division du territoire d'après laquelle les catholiques français armés (que vient faire ici le qualificatif français ?) resteront à Bouddu.

Pour éviter la persécution des protestants qui depuis deux ans ne cessent de les molester, les deux représentants des catholiques, qui s'étaient rendus au fort anglais avec Mwanga, ont demandé qu'on laissât leurs coreligionnaires au Bouddu où ils s'étaient réfugiés. Le capitaine Lugard leur a permis de rester dans un coin de cette province (le reste est occupé par

des païens). Le petit coin concédé ne représente que le septième du royaume de Mwanga. Quatre septièmes sont concédés aux protestants quoique bien moins nombreux que les catholiques, et les deux autres septièmes aux Bagandas musulmans, pillards esclavagistes, dont les catholiques avaient fini par délivrer le pays.

D'après le traité, les gens de la Compagnie, noirs et blancs, pourront aller et venir armés de fusils à tir rapide dans cette province, en toute liberté; tandis que les catholiques ne pourront sortir en armes de leur retraite. Si au moins on rendait aux familles les femmes et les enfants réduits en esclavage; mais il n'en est pas question, les malheureux seront vendus et revendus comme vil bétail.

7. Tandis que dans l'Ouganda toutes les religions sont libres.

Voici la singulière manière dont cette liberté est proclamée dans l'article 2 du fameux traité : Les catholiques ne pourront enseigner leur religion en dehors du Bouddu sans la permission du chef de la compagnie anglaise.

Voici le mot de la fin :

8. On assure que l'évêque français pousse les catholiques à la guerre.

Qui assure cela? Probablement les noirs protestants, qui voyant les catholiques impuissants à leur résister, cherchent un prétexte pour les attaquer et les anéantir. Les pousser à la guerre serait la plus grande des folies. Dans tous les cas ce n'est pas Mgr Hirth qu'on peut accuser de le faire, lui qui est allé trouver le capitaine Williams pour lui proposer d'entrer en négociations avec les vaincus; lui qui a poussé Mwanga et les catholiques à se rendre au fort anglais pour conclure la paix.

9. Mais la position des protestants dans l'Ouganda est maintenant absolument sûre.

Rien de plus certain; du moins ils n'ont rien à craindre des catholiques. Mgr Hirth le sait aussi bien que les protestants et on ne comprend pas que ces derniers l'accusent de pousser les catholiques à tenter l'impossible.

Comme on le voit, la dépêche envoyée par M. Portal ou plutôt par les missionnaires protestants de l'Ouganda est loin d'être l'expression de la vérité. Pour la rendre vraie, il faudrait la modifier ainsi :

Mwanga et les catholiques qui lui étaient si dévoués, indignement attaqués et écrasés par les protestants, ses sujets rebelles, qu'avait armés la Compagnie anglaise, s'étaient réfugiés (du moins ceux qui avaient échappé à la mort et à l'esclavage) dans la province du Bouddu. Là encore ils étaient à la veille d'être attaqués par leurs implacables ennemis. Mwanga, sur le conseil des missionnaires catholiques, se rendit au fort anglais pour traiter de la paix. Les capitaines qui ne pouvaient se passer d'un prince du sang royal, acceptèrent ses avances avec empressement. La paix fut conclue. D'après le traité, Mwanga doit accepter le drapeau de l'Angleterre et se dire sujet anglais. Les catholiques sont relégués dans un coin du royaume, avec défense d'en sortir (1). Il leur est interdit d'enseigner leur religion en dehors de leur district sans la permission, non de Mwanga qui porte seulement le titre de roi, mais du chef de la Compagnie anglaise, qui est le roi véritable de l'Ouganda.

Les agents de cette Compagnie et leurs hommes pourront voyager en toute liberté et devront être hébergés gratuitement par les catholiques. Ceux-ci devront en outre faire toutes les corvées que leurs maîtres jugeront bon de leur imposer. C'est la Compagnie et non le prétendu roi qui fera la paix ou la guerre et qui réglera toutes les affaires du pays. Si des catholiques veulent rester dans quelque province autre que le Bouddu, ils seront sans armes et ne pourront être élus aux charges. On permet aux protestants d'employer tous les moyens pour les faire apostasier. Ce qu'il y a de plus sacré dans nos croyances peut être impunément insulté. On voit déjà les chapelets et les médailles au cou des chiens, les ornements de la messe sur le dos des protestants. On entend les chansons les plus grossières contre le Pape et nos mystères augustes. Les agents et les révérends anglais honorent de leurs sourires ces jeux innocents.

Ces conditions sont dures, M. Lugard l'avoue dans le traité même. Aussi promet-il (art. 6) de les adoucir peut-être, si les catholiques se montrent, durant deux ans, des modèles de paix et de patience; de sorte que, même en se laissant fouler aux

(1) On leur permettra cependant de voyager, mais à condition qu'ils soient absolument désarmés, ce qui équivaut à une défense formelle, les païens, protestants et musulmans qui emplissent le pays étant toujours sur le pied de guerre et prêts à dévaliser ceux qui ne peuvent se défendre.

pieds, ils n'ont que l'espoir, fondé sur un peut-être, de voir leurs chaînes non pas brisées, mais changées en chaînes moins lourdes.

Un ancien missionnaire de l'Ouganda.

Lettre de Mgr Hirth à S. Em. le cardinal Lavigerie.

Du Kiziba, 25 avril 1892.

Après deux mois et demi de troubles, on a trouvé enfin pour l'Ouganda un nouveau *modus vivendi* ou plutôt un vrai *modus moriendi*.

Votre Eminence sait que, le 24 janvier dernier, les protestants, appuyés par le fort anglais qui leur a fourni les armes et est même directement intervenu dans la lutte, ont surpris les catholiques dont une bonne partie était dispersée dans les provinces pour combattre le parti païen révolté.

Les catholiques, vainqueurs d'abord des hérétiques, puis écrasés par les armes supérieures du fort anglais, ont été refoulés dans la province du Buddu. C'est après qu'on les eut chassés peu à peu de toutes les autres provinces et même des îles du Nyanza qu'Anglais et protestants Bagandas réunis consentirent à déposer les armes.

On attira au fort le roi Mwanga et les catholiques sous prétexte de mettre fin au conflit et de partager loyalement le pays. Une fois en possession du roi, les officiers anglais ou ce qui est plus juste, les Bagandas protestants dictèrent leurs volontés. Les conditions qu'on impose montrent suffisamment dans quel esprit a été conduite cette guerre d'extermination.

Voici quelques-unes de ces conditions :

Le pays est partagé en trois parties. Les protestants, jusqu'ici toujours inférieurs en nombre aux catholiques, en retiennent une qui est égale aux quatre septièmes de l'Ouganda, y compris les îles du Nyanza. Les Bagandas musulmans ont été rappelés de l'Unyoro et occuperont deux septièmes du pays. Reste aux catholiques un septième.

Dans les trois parts ainsi taillées, le parti païen, composé de tous ceux qui ne veulent d'aucune religion, s'est soulevé et compte beaucoup d'adhérents.

Les protestants se font aider par le fort et la mitrailleuse Maxim à dompter les païens. De leur côté, les Musulmans, chez eux, imposeront la circoncision. Les catholiques seuls ont

défense expresse de combattre les païens qui retiennent pour eux plus de la moitié du Buddu, part concédée officiellement, où ils persécutent librement et ouvertement tous ceux qui se font instruire. Les catholiques resteront relégués au Buddu, à plusieurs journées de la capitale, où ils ne pourront se rendre sans permission préalable.

Le roi Mwanga, aux yeux de tout le pays, est déclaré Anglais, ce qui veut dire ici protestant dans l'esprit des chefs et du peuple.

Les catholiques qui l'entouraient par le passé sont remplacés par des protestants. On espère de cette manière gagner promptement tout le pays à l'erreur.

Tout ce qui reste de catholiques dans les provinces est persécuté et sollicité à l'apostasie. Toutes nos missions, en dehors du Buddu, soit sur le continent, soit dans les îles, sont détruites. Les chefs catholiques sont chassés partout de leurs places, excepté au Buddu. Défense nous est faite de faire de la propagande, même dans les pays vassaux du Buddu, sans permission préalable.

Des mesures sont prises et plusieurs lois de rigueur sont portées à l'effet de désarmer peu à peu les catholiques.

Les protestants, de leur côté, ont toutes les ressources du fort à leur disposition, etc.

Ma plume se refuse à transcrire ce tissu d'iniquités et je me contente de faire ressortir aujourd'hui quelques-unes des tristes conséquences que réserve pour l'avenir à nos malheureuses régions de l'Equateur et même, dans un avenir plus ou moins prochain, à tout le reste de l'Afrique païenne, ce brutal triomphe que vient de remporter l'impiété, complice de l'hérésie.

On a armé de quantité d'armes perfectionnées des noirs fanatiques qui, dans l'ivresse de leur triomphe, deviendront bientôt un danger réel pour tous les Etats voisins où le protestantisme compte bien pénétrer dorénavant par la force des armes.

Les officiers qui les ont armés sont impuissants maintenant à les contenir : les révérends ministres, sur leur terrain, sont vaincus et dépassés depuis bien plus longtemps encore.

Nos officiers européens eux-mêmes, malgré leur aversion pour la religion catholique (ils sont affiliés aux loges), n'auraient pas osé faire de pareilles conditions ; ils nous l'ont avoué.

Les chefs catholiques les plus intelligents ont été mis systé-

matiquement de côté ; c'est sans doute pour semer dans le camp de la vérité des éléments de jalousie et de discorde.

Les horribles profanations et les sacrilèges dont nous avons été témoins nous font comprendre que l'avenir nous réserve bien d'autres luttes. On chante, contre le Pape surtout, des couplets ignobles ; les chapelets et les médailles sont mis au cou des chiens : on s'affuble publiquement de nos ornements sacrés, etc., et MM. les ministres et officiers se contentent de sourire à cette vue.

Le résident anglais commence à redouter justement les exigences du parti dont il a fait toute la force : il a donc cru prudent de lui enlever le plus possible de provinces et pour cela, a dû rappeler les Bagandas musulmans à peu près vaincus et expulsés depuis un an. Ils seront placés entre les catholiques et les protestants qu'ils semblent avoir pour mission de surveiller également.

On leur laisse leur roi. Leur interdire les razzias d'esclaves, leur grande source de richesse, est chose impossible pour le moment. La traite augmentera donc.

C'est à ces musulmans que seront vendus, tout d'abord, des milliers de femmes et d'enfants enlevés depuis trois mois aux catholiques.

Le chef de la station allemande de Bukoba au Kisiba m'a renvoyé cette semaine une centaine de ces pauvres esclaves qu'il a pu libérer. La joie que j'ai éprouvée de pouvoir rendre ces malheureux à leur famille, ne me fait que gémir davantage sur la mort spirituelle et temporelle de tant d'autres qui ne verront plus ni prêtres ni patrie.

La religion musulmane, sous le régime actuel, semble devenir la religion de l'Etat. Les officiers du fort encouragent les cérémonies musulmanes le plus possible. Le chef de la prière est un de leurs Somalis payé par la Compagnie.

La circoncision donne lieu à des réjouissances solennelles et l'appel à la prière ainsi que les chants se font comme dans les grandes mosquées ; il y a des écoles aussi.

Tout cela est nouveau dans l'Ouganda et d'importation anglaise.

Dans le traité pourtant qu'on nous impose on fait toujours force promesses de « liberté pour toutes les religions », alors qu'il n'y a pas, à l'heure actuelle, de pays au monde où, au mépris de tous les traités et de tous les congrès, la vérité soit aussi persécutée.

Il est impossible de se faire en Europe une idée exacte du terrible drame qui s'accomplit en ce moment sous nos yeux. Il faut remonter au commencement du protestantisme, à trois siècles, ou même aux iconoclastes, pour trouver dans des hommes prétendus religieux de pareilles haines contre notre sainte foi.

On nous annonce d'Europe un puissant renfort de ministres protestants. S'ils allument dans le reste de l'Afrique le même feu que dans l'Ouganda, c'en est fait de la véritable civilisation.

Les Bagandas nous prouvent ce que l'audace, mise au service de l'erreur, peut faire en ces pays. On suivra cet exemple. Qui songera à s'y opposer ?

A la vue de tant de milliers de catéchumènes désormais privés du moyen d'arriver au baptême, à la vue de tant de millions d'autres noirs irrémédiablement condamnés à être élevés dans l'hérésie, Votre Eminence s'explique ma tristesse et ma douleur. Elle ne s'étonnera pas que comme Rachel, je sois inconsolable sur la perte de mes enfants : *Plorans filios suos et noluit consolari, quia non sunt.*

Je suis ici trop loin d'Europe pour me rendre compte des opinions du jour, mais j'ose vous prier de vouloir bien faire appel aux sentiments de justice et d'équité de la reine même d'Angleterre. Des résidents moins hostiles pourraient réparer un peu l'immense désastre que subissent ici la sainte Eglise et la civilisation, s'ils ne tardent pas trop. Quelque écœurant que soit le tableau que je me suis cru obligé de mettre sous les yeux de Votre Eminence, je puis affirmer qu'il est bien au-dessous de la réalité.

LETTRE DE M. DE MUN

Nous trouvons dans le *Figaro* la lettre suivante que M. le comte de Mun vient d'adresser à M. Henri Schneider, directeur du Creuzot et député de Saône-et-Loire :

Voré, le 8 août 1892.

Mon cher collègue,

Le *Figaro* du 6 août publie, sous le titre : « La question sociale », un entretien de M. Jules Huret avec vous, dans lequel l'auteur vous attribue, à mon sujet, des appréciations qui m'ont vivement surpris. Il est arrivé souvent que mes opinions sur les questions sociales ont été dénaturées dans la

presse, sans que j'aie cru nécessaire de protester; mais l'autorité de votre nom est trop grande, la place que vous occupez dans l'industrie et dans le Parlement est trop considérable, pour que je ne vous demande pas la permission de vous répondre quelques mots.

M. Jules Huret cite, de vous, les paroles suivantes :

« M. de Mun, qui est un de mes amis, veut aussi supprimer les patrons. Je lui ai dit un jour : Je n'entends pas être supprimé; je me défendrai, soyez-en sûr. »

Je n'ai pas le souvenir de la conversation à laquelle ces paroles font allusion; mais elles me prêtent certainement une pensée qui n'est pas la mienne. Sans doute, j'ai plus d'une fois constaté, en la déplorant, la transformation économique qui tend, de plus en plus, à changer les conditions du patronat, en substituant la société de capitaux formée d'hommes le plus souvent inconnus des ouvriers, vivant loin d'eux et dénués de compétence professionnelle, au patron, homme du métier, mêlé effectivement à la vie des travailleurs : je sais à merveille que ce n'est pas le cas du Creuzot, mais nul ne peut nier que ce ne soit celui d'un nombre, de plus en plus grand, d'établissements industriels; c'est un fait social dont la responsabilité n'incombe à personne en particulier, mais qui a pour effet de modifier profondément les rapports des ouvriers avec ceux qui les emploient : j'ai, souvent, fait ressortir cet état de choses, ainsi que la nécessité, qui en découle, de réformer, sur beaucoup de points, la législation du travail, et j'ai cherché, en même temps, à montrer, dans l'organisation corporative, le moyen non seulement de dénouer pacifiquement les conflits qui naissent du choc des intérêts, mais d'offrir une garantie efficace aux droits de chacun, et de donner satisfaction aux légitimes aspirations des travailleurs vers une certaine propriété collective : c'est pourquoi j'ai toujours appuyé, quand je ne les ai pas proposées moi-même, toutes les mesures qui tendent à préparer cette organisation, en favorisant la constitution et le développement des associations ouvrières. De tout cela, je n'ai rien à retirer. Mais je n'ai jamais demandé, ni indiqué comme une solution sociale, la suppression des patrons.

Voulez-vous me permettre d'ajouter que je crois, au contraire, en soutenant ces idées, opposer la seule barrière sérieuse au socialisme révolutionnaire qui les menace, et qu'à mon avis, si, comme vous le dites, ils veulent se défendre, ils

le feront plus utilement en secondant des réformes aussi justes qu'inévitables, qu'en essayant de les retarder par de vaines résistances ?

M. Jules Huret cite encore, plus loin, ces autres paroles de vous :

« C'est très amusant de voir M. de Mun qui se dit catholique, et qui obéit au Pape quand il s'agit de devenir républicain, se mettre en dehors des prescriptions pontificales pour devenir socialiste. »

Je me dis, en effet, catholique, mon cher collègue, et je le suis. Mais je ne me suis jamais dit socialiste : j'ai toujours repoussé cette qualification et je l'ai fait, en particulier, d'une manière très catégorique, à la tribune, dans la séance du 8 décembre 1891, en répondant à M. Lafargue, dans les termes que voici :

« Je ne me suis jamais qualifié de socialiste ; je ne me qualifierai jamais ainsi, parce que cette formule répond à tout un ordre d'idées absolument différent du mien, en particulier sur deux points principaux : le point de départ qui est entièrement opposé aux doctrines religieuses que je professe, et le point d'arrivée, c'est-à-dire la conception collectiviste que je réproouve parce que je ne la crois ni juste, ni pratique. »

Je crois ainsi avoir donné, dans cette circonstance comme dans toutes les autres, le témoignage de mon entière obéissance aux enseignements et à la direction du Saint-Siège ; et j'ai, d'ailleurs, la conscience de ne m'être mis en dehors des prescriptions pontificales dans aucune des opinions que j'ai soutenues sur les questions sociales ; bien au contraire, j'ai la joie très profonde d'en avoir trouvé la pleine et entière justification dans l'Encyclique sur la condition des ouvriers.

M. Jules Huret rapporte que vous lui avez répondu, lorsqu'il vous demandait ce qu'il était bon de faire étant donné la situation présente :

« L'Encyclique ! lisez l'Encyclique ! c'est tout à fait cela. »

Je me réjouis, mon cher collègue, et j'ose vous féliciter de cette déclaration. Il n'y a donc plus de désaccord entre nous, ni sur l'intervention des pouvoirs publics dans les questions ouvrières, ni sur la réglementation des heures du travail, ni sur l'interdiction du travail de nuit, ni sur le juste salaire, ni sur l'organisation des corps professionnels, car l'Encyclique prévoit et approuve tout cela.

En terminant cette lettre, je veux, mon cher collègue, invoquer le titre d'ami que vous avez bien voulu me donner dans votre conversation avec M. Huret. Cette amitié, qui m'honore, me pardonnera, j'en suis sûr, de rendre publiques, comme l'a été votre entretien, des rectifications dont vous comprendrez l'importance et qui n'altèrent en rien les sentiments affectueux de votre bien cordialement dévoué.

A. DE MUN.

PÈLERINAGES DES OUVRIERS FRANÇAIS A ROME ET LA QUESTION SOCIALE (1)

Y a-t-il au monde un pays qui ait été l'objet des sollicitudes du Saint-Siège au même degré que la France? Assurément non. Mais la France elle-même, à une époque quelconque de son histoire, a-t-elle jamais reçu de cet amour de prédilection des témoignages plus touchants, plus positifs, plus constants que depuis un an, de la part de Léon XIII? Nous ne le pensons pas.

Certes, la préoccupation du gouvernement pontifical pèse assez lourdement sur les épaules du Vicaire de Jésus-Christ; les affaires générales de l'Église catholique absorbent assez le zèle apostolique, les forces, le temps de Celui que Dieu a établi Pasteur des nations, pour qu'il ne s'attarde point à prodiguer des soins plus paternels à l'une d'elles, et à prendre en mains plus particulièrement ses intérêts.

N'est-ce point cependant l'attitude actuelle du Pape vis-à-vis de notre pays? La France souffre, et l'Église, qui ne lui a jamais ménagé ses tendresses parce qu'elle a toujours compté sur son dévouement, s'émeut aujourd'hui du mal qui la ronge et des dangers qui la menacent, comme une mère le ferait pour le meilleur de ses enfants.

C'est qu'en effet, Messieurs, la France a été pour l'Église une fille aînée; elle en a pris le nom parce qu'elle en a rempli la mission. La première au baptême parmi les nations chrétiennes, elle a partagé avec l'Église, sa mère, les fatigues de l'apostolat, lui préparant les voies, toujours prête à faire entendre sa

(1) Allocution prononcée par Son Éminence le Cardinal à la séance d'ouverture de l'Assemblée diocésaine des Œuvres, le jeudi 18 août 1892.

parole, à tirer l'épée, à donner son or ou à verser son sang pour étendre sur la terre le règne de Jésus-Christ.

Elles sont donc justifiées, les préférences du Saint-Siège à l'égard de la France, par des siècles de fidélité et de dévouement, et elles le sont si bien, que le Pape lui aussi répète ce que nous aimons à nous dire à nous-mêmes pour relever notre espérance : « *Que l'Eglise a besoin de la France !* »

Les événements se sont précipités chez nous depuis quelques années, depuis dix mois surtout : le fait qui les domine tous, c'est l'intervention du Pape pour pacifier, au nom des principes supérieurs de la morale chrétienne, notre pays d'abord, que des luttes stériles de politique intérieure livrent en proie aux sectes maçonniques, et le monde du travail ensuite, dont la crise menace de bouleverser l'ordre social tout entier.

C'est à ce dernier point de vue, messieurs, que nous voulons aujourd'hui vous parler du Pape et de son œuvre, non pas tant pour insister sur les enseignements de l'Encyclique dont nous vous avons entretenus plusieurs fois déjà, mais surtout, pour refaire avec vous l'historique et la genèse de tout ce mouvement et mettre en relief, d'abord, l'heureuse influence des pèlerinages de la France du travail sur l'esprit de Léon XIII, puis, son action toute personnelle auprès des ouvriers. Nous les lui avons fait mieux connaître : il nous a appris à les mieux aimer.

I

La question sociale, Messieurs, a toujours été, en définitive, une question de liberté pour les petits, une question de pain pour les malheureux. Elle s'est présentée sous divers aspects, selon les circonstances de temps et de lieux, mais tournant sans cesse sur le même pivot, la propriété, et perpétuant sous des noms différents, le même antagonisme de classes : d'une part la multitude qui travaille, et, de l'autre, des privilégiés qui l'oublent, l'oppriment ou l'exploitent.

On peut suivre, à travers les siècles, les phases douloureuses et souvent tragiques de cette lutte sociale, dont les sinistres rumeurs alternent dans l'histoire avec le bruit des grandes guerres ; mais toujours, à la plainte des malheureux, a répondu la voix de l'Eglise ; toujours, les revendications légitimes des travailleurs ont trouvé un écho dans le cœur des Papes. Le *Misereor super turbam*, tombé des lèvres du Christ, n'a pas

vieilli; comme la justice, comme la charité, comme la vérité, il est resté et il demeure l'expression même, non seulement des sympathies intimes de l'Église de Dieu, mais de l'action sociale des Pontifes romains.

Dès l'origine, ils condamnent et renversent, à force d'énergie, tout le régime économique du vieux monde romain fondé sur l'esclavage; ils réhabilitent le travail manuel avili par le paganisme. Sixte IV, Clément IV, Jules II, Clément VII, réprouvent le droit abusif de propriété en autorisant les pauvres à cultiver, à leur profit, le tiers des domaines laissés en friche par leurs propriétaires; — Paul V, Clément VIII exemptent de la saisie les semences et les instruments de travail; — Sixte V veut que les propriétaires laissent glaner librement dans les champs, après les récoltes, grevant ainsi d'une servitude, au bénéfice des pauvres, la propriété individuelle; — Alexandre III, Benoît XIV protègent les travailleurs contre la rapacité des usuriers; — Pie VI et Pie VII revendiquent pour le peuple le droit de vivre de la terre et prennent en main la cause de tous ceux qui gagnent leur pain à la sueur de leur front; en un mot, l'Église ne se contente pas de parler de justice et de charité, de répéter aux puissants du jour les sévérités de l'Évangile, de leur rappeler quelles lourdes charges pèsent sur la richesse et quelles responsabilités elle entraîne: on dirait qu'elle veut encore assurer ici-bas aux travailleurs, dans la mesure du possible, la béatitude évangélique réservée à l'autre vie.

Mais, Messieurs, l'éternel problème du labeur et du morceau de pain est entré de nos jours, avec un immense développement de l'industrie, dans une phase nouvelle et très particulière: c'est l'usine et l'ouvrier, c'est le salaire et les heures de travail, c'est l'être humain dévoré par la machine, et le foyer domestique désorganisé par la servitude du jour et de la nuit, qu'imposent, non seulement au père de famille, mais à la femme et aux enfants, la concurrence, l'avidité du gain et l'*usura vorax* dénoncée par le Pape.

Le mal est profond, les plaintes sont amères; et, à défaut des clubs et de la presse, à défaut des congrès révolutionnaires, les grèves et la dynamite disent assez haut quelle froide audace et quelle implacable détermination inspirent les menaces du peuple, dont la patience est à bout.

Les mêmes, qui signalaient naguère dans le cléricanisme l'ennemi du progrès et des libertés modernes, fermaient les yeux

sur la crise ouvrière, et s'en allaient répétant qu'il n'y avait point de question sociale; et voilà qu'après moins de dix ans le péril s'est affirmé avec une telle intensité, que les sceptiques d'hier, contraints par la force des choses, s'avouent, à eux-mêmes qu'en dehors de la religion, il n'y a pas de puissance morale capable de faire entendre une parole de sagesse dans ces débats passionnés, et de préserver des abîmes l'évolution qui s'annonce.

L'Eglise, Messieurs, n'a point attendu que le péril fût imminent pour prendre dans le combat social qui trouble la fin de ce siècle, le rôle qui lui convenait. Sans méconnaître les droits des patrons, tout en tenant compte des nécessités de l'industrie moderne et des modifications apportées par le temps à la situation économique, elle s'est préoccupée, avec des préférences qu'elle n'avait point à dissimuler, du sort des ouvriers.

Chez nous, pour ne parler que de la France, — car la Belgique, l'Angleterre, l'Amérique, tous les pays de grande industrie, ont vu surgir les mêmes initiatives au nom de la religion, — chez nous, l'œuvre des Cercles catholiques et d'autres similaires, sous le patronage actif des Evêques, se sont vouées, avec un zèle tout apostolique, au rapprochement des classes, travaillant l'opinion publique dans la presse, provoquant de loyales discussions dans des congrès multipliés, fondant des institutions, et portant jusqu'au sein des parlements les légitimes revendications, les doléances trop fondées, hélas! de la famille ouvrière; et partout, le clergé est intervenu, partout il s'est fait l'apôtre du peuple, réclamant la justice, prêchant la charité, soulageant la misère.

Ces nobles efforts, certes, ne furent point stériles; ils ont mis la question ouvrière à l'ordre du jour, ils ont rallié, à la cause sacrée des malheureux, les sympathies du pays; ils ont rappelé à une génération qui voulait les ignorer les droits du travail et les responsabilités de la richesse; ils ont posé les bases d'une organisation morale de l'industrie; enfin, ils ont adouci bien des haines et pansé bien des plaies, et, s'ils n'ont pas tout fait, s'ils n'ont pas vaincu le mal, c'est qu'il est immense et intimement lié à un état de choses général en face duquel l'initiative privée reste forcément impuissante.

Il fallait pour se faire entendre de tous, une voix qui tombât de plus haut; comme aux époques les plus critiques de l'histoire sociale, l'intervention du Pape était nécessaire; sa parole pou-

vait seule prononcer le jugement indiscutable qui jetterait, au milieu du trouble des doctrines et du conflit des intérêts, la lumière des principes surnaturels; qui fixerait les strictes obligations de la justice et les devoirs méconnus de la charité; qui délimiterait, enfin, les attributions des pouvoirs civils et les droits respectifs des libres citoyens, associés, à des titres divers, dans une entreprise commune d'où doit résulter, pour eux, la vie de chaque jour, et, pour le pays, l'honneur et la prospérité nationale.

Léon XIII, Messieurs, à ce point de vue plus encore qu'à tout autre, si l'on peut dire, était un Pape providentiel. Depuis longtemps déjà, sa grande âme, incarnant et dominant tout son siècle, avait devancé les événements et pressenti, avec les maux qui le tourmentent, dans son déclin douloureux, l'aurore d'une ère nouvelle; les tendances naturelles de son génie à la fois large, hardi dans ses conceptions et tenace dans sa résolution, les tendresses de son cœur, l'inclinaient d'ailleurs vers ces questions sociales dont les préférés du Christ sont toujours les victimes; ne disait-il pas, hier encore : « Je suis avec les petits, avec les humbles, avec les dépossédés que Notre-Seigneur aime! » Et alors, lentement, avec cette maturité d'action qui déconcerte parfois l'agitation fébrile de notre époque, mais qui marque les choses de l'Eglise d'un reflet de l'éternité, le vicaire de Jésus-Christ instruisait la cause des travailleurs au XIX^e siècle.

L'Esprit Saint, assurément, fait son œuvre dans le monde par l'Eglise; il est à la fois la lumière d'en haut qui l'éclaire, la conscience intime qui l'inspire, et les principes évangéliques, les divins enseignements du Christ, dont elle a le dépôt, sont la base immuable et nécessaire, aussi bien de la sanctification d'une âme que de la régénération morale d'une société. Mais l'action de Dieu par l'Eglise n'exclut point les éléments humains; en elle, comme dans le Christ, le Verbe divin qui enseigne demande à l'homme son humble coopération; et le Pape, avant de proclamer au nom de son magistère suprême la pensée de Dieu, en élabore l'expression dans l'étude, la réflexion et la prière.

Il était donc utile, nécessaire, de porter jusque sous les yeux du Souverain Pontife la question du travail dans sa vivante et poignante réalité; il était nécessaire de lui faire toucher du doigt les plaies qu'il devait guérir; il fallait le mettre à même

d'entendre des patrons, d'écouter des ouvriers, de recueillir les doléances de ceux-ci, les inquiétudes de ceux-là, et d'aborder ainsi sur le vif le redoutable conflit du capital et du travail, qui se dénouerait dans le sang et dans les larmes si la voix de l'Eglise, par malheur, était méconnue.

Il fallait solliciter cette parole de salut, la provoquer, l'éclairer, et en même temps préparer l'opinion publique à la recevoir, et accoutumer les hommes à lever les yeux vers la sainte montagne d'où leur viendrait le secours.

C'est ainsi, par la force des choses, de cette espérance et de ce désir, qu'est née la première pensée d'un pèlerinage de la France du travail à Rome. (A suivre.)

MONSEIGNEUR THÉODORE LAMARCHE

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

(Suite et Fin. — Voir le Numéro du 20 août.)

Il y avait trente-six ans que le généreux pasteur usait ses forces dans les labours du ministère sacerdotal lorsque le choix du gouvernement français et l'institution donnée par le vicaire de Jésus-Christ firent de lui votre évêque. C'est un précieux avantage pour un diocèse que d'hériter de l'expérience acquise par son nouveau chef dans de longs travaux; mais n'est-ce pas aussi un sujet d'inquiétude que de voir le fardeau de l'épiscopat jeté sur les épaules d'un sexagénaire? Dans les pays neufs, dans les missions, partout où l'Eglise dispose seule du choix de ses pasteurs, elle les prend plus jeunes, en pleine sève de maturité, et elle leur confie les fortes entreprises de la conquête. Les transactions de la politique des vieux peuples mettent chez nous à la tête des armées les généraux usés et les prêtres lassés à la tête des églises. Mais ici, grâce à Dieu, l'énergie de l'âme compense le plus souvent ce qui manque à la vigueur du corps, et plus d'un jeune trouverait pesante la charge que ces vétérans savent porter en cachant leur fatigue et en abrégeant leurs derniers jours.

Mgr Lamarche fut de ceux-là. La douceur du caractère, la modération dans les conseils, l'horreur du bruit s'alliaient en lui à la fermeté, d'autant plus sûre de ne pas reculer devant le devoir qu'elle a d'abord accordé davantage au désir de la conci-

liation. *Da mihi animas, cætera tolle tibi.* Laissez les âmes, je vous abandonne le reste (1). Ce cri du patriarche Abraham, devenu en ce siècle finissant le cri du Pontife dont le monde admire la sagesse, fut aussi la devise de votre évêque. Ennemi des combats qu'il jugeait inutiles, alors même que d'autres également désintéressés les croyaient opportuns, il savait dire à temps à ceux qui pensaient l'entraîner aux concessions que la conscience réproouve : Je n'irai pas plus loin.

Ce serait d'ailleurs une erreur que de placer tout le ministère épiscopal dans ces luttes du dehors qui n'en sont que les accidents. Même aux époques troublées, le pasteur a plus souvent à promouvoir le bien qu'à réprimer le mal, à tirer parti des ressources que son siècle lui laisse qu'à revendiquer celles qu'il lui refuse. Et là, dans ce rôle principal de l'évêque, rôle pacifique et bienfaisant, se déploient sans fracas les plus hautes énergies de son âme. Laissez-moi vous signaler en passant les principaux objets qui attirèrent et retinrent la sollicitude de Mgr Lamarche : les enfants, les pauvres, les soldats, le culte des saints.

J'ai rappelé par avance, en parlant des écoles, ce qu'il a fait pour l'enfance. Le concours des prêtres et des fidèles vint ici largement en aide à son zèle. Ce ne fut pas trop, pour suffire à cette œuvre lourde entre toutes, de l'obstination dans le bien qui est le trait distinctif du caractère breton. Certes, mes Frères, votre foi vous serait chère alors même que nul ne songerait à vous la ravir. Mais s'il était un moyen de vous la rendre plus chère encore ce serait de prétendre vous contraindre à la trahir. Voilà pourquoi rien ne vous a paru trop coûteux pour relever partout l'école chrétienne en face de l'école laïcisée. L'âme de vos enfants était l'enjeu de ce combat ; la liberté d'enseignement, inscrite depuis quarante ans et pour toujours dans nos codes en réglait les conditions : la charité, le sacrifice volontaire en fournissaient les subsides. Honneur au peuple qui sait défendre ainsi ses meilleurs trésors ! Honneur au pasteur qui soutient son courage et dirige ses efforts !

L'enfance est une faiblesse, la pauvreté en est une autre. S'ils disaient vrai, ces réformateurs de la pensée qui substituent au gouvernement d'un Dieu juste et bon l'évolution d'une énergie fatale ; si tout ce qui arrive était nécessaire et tout ce

(1) Gen., xiv, 21.

qui prévaut légitime, la loi de la civilisation et de la morale se confondrait avec la loi de la guerre. Malheur aux vaincus de la vie comme aux vaincus du champ de bataille : *Væ victis*. Alors si les faibles se coalisent, s'ils compensent la puissance par le nombre et terrassent enfin ceux qui les dominaient jusqu'ici, gloire à eux ! Mais en attendant, les privilégiés de la force, de l'argent, du savoir, feront bien de fouler aux pieds les déshérités pour les maintenir dans la dépendance. D'où vous vient donc, ô hommes de mon temps, ce souci des intérêts du pauvre, cette noble envie d'élever sa condition, de l'affranchir progressivement des servitudes qui l'accablent ? Ah ! quelles que soient vos doctrines, c'est là dans vos cœurs un legs du christianisme, un écho du sermon sur la montagne. Pourquoi donc faites-vous la guerre à ce principe d'amour qui, à votre insu, vous inspire ? Pourquoi poursuivez-vous le dessein d'anéantir, avec l'influence de l'Église, cette force morale qui peut seule faire prévaloir la pitié sur la haine et le dévouement sur l'égoïsme ?

La charité envers les pauvres est par excellence la vertu de l'évêque. Elle fut la passion de Mgr Lamarche ; et s'il eut des préférences, ce fut pour cette charité à la fois plus discrète et plus large qui soulage, en se cachant, les misères cachées, de toutes assurément les plus dignes de sympathie, mais les plus lourdes à secourir. Seuls vous en avez surpris quelque chose, vous qui partagiez naguère, qui suppléiez aujourd'hui la sollicitude pastorale en cette douloureuse vacance du siège de Quimper. Et c'est de votre bouche que j'ai recueilli ce secret. L'heure est venue de le trahir.

Père des enfants, père des pauvres, ce sont là les titres de l'évêque. Le vôtre aimait à les mériter plus encore qu'à les porter ; mais le souvenir de son ministère dans l'armée lui en faisait ambitionner un autre, celui de père des soldats.

Depuis que l'aumônerie militaire a été supprimée en temps de paix, qui donc assurera aux jeunes gens que la milice arrache à leurs foyers, les ressources religieuses que leur foi réclame ? Sans doute la loi proclame à leur profit la pleine liberté des consciences. Mais les exigences du service ne leur permettent pas toujours de se mêler dans nos églises à la foule des fidèles. Seul un zèle industriel et prudent pourra mettre à la portée de ces braves enfants les secours moraux que la religion leur destine et qui profitent à la patrie. A peine arrivé au milieu de vous,

Mgr Lamarche pensa aux soldats : respectueux des règlements militaires, il sut rendre féconds les loisirs qu'ils consacrent ; la prière, la lecture, les récréations honnêtes, les sollicitudes d'un prêtre dévoué remplacèrent auprès des soldats la famille absente et toutes les saines influences du foyer. La plus grande joie de l'évêque était de se rendre au milieu d'eux, tantôt pour présider à quelque réunion religieuse, tantôt pour être témoin de leurs divertissements. Dans ces rencontres, l'ancien aumônier se retrouvait sous le Pontife et la confiance naïve des fils allait au-devant de la bonté du père.

Mais s'il était heureux de revivre ainsi de loin en loin les jours de sa jeunesse, il ne laissait pas pour cela de se donner tout entier à sa tâche agrandie, aux intérêts de sa famille d'adoption, petite patrie dans la grande, la Bretagne. Or, mes frères, qui donc a fait la Bretagne ? Qui l'a faite, ce qu'elle est, la terre de la foi invincible, du courage chrétien, de la fidélité sans défaillance ?

Ce sont ses saints. Oui, les saints des temps primitifs ont conquis l'Armorique sur la barbarie ; et plus près de nous, quand, il y a deux cents ans, les désordres des guerres civiles, le relâchement de la discipline et des mœurs avaient comme défait la Bretagne, ce sont les saints modernes qui l'ont refaite. Tandis que Grignon de Montfort régénérait la Vendée, un prêtre séculier et un jésuite, Michel Le Nobletz et Maunoir, réveillaient en Bretagne les ferments endormis de la vie surnaturelle. Ce n'est pas à vous, mes Frères, qu'il faut raconter leur admirable histoire. Elle est gravée depuis votre enfance dans la mémoire de vos cœurs. Vos parents vous l'ont contée au foyer. Vous savez comment ces hommes héroïques préludèrent à l'apostolat par la contemplation et la pénitence, avec quelle sainte audace ils s'attaquèrent aux plus énormes abus, convertissant les prêtres d'abord, puis avec eux convertissant les peuples ; enfin quelle abondance de bénédictions couronna leurs travaux et, par un rare privilège, les rendit témoins eux-mêmes de cette régénération dont ils avaient été les artisans et dont vous avez recueilli le bienfait.

Mais, alors, dites-moi comment de telles lumières dorment-elles encore sous le boisseau ? Pourquoi cet oubli du dernier siècle et cette lenteur du nôtre à les élever sur le chandelier ? Le xviii^e siècle, presque stérile en saints, semblait avoir perdu le souci de leur culte. Le xix^e a fait heureusement revivre cette

forme, bienfaisante et populaire entre toutes, de la piété catholique. De toutes parts, on interroge les souvenirs anciens et les souvenirs récents, pour leur demander les trésors d'édification, les leçons d'héroïsme chrétien qu'ils contiennent. Mgr Lamarche était possédé au plus haut degré de cet esprit de religion envers les saints. Comment n'aurait-il pas été jaloux de relever la mémoire de vos apôtres? Grâce à son initiative, la cause de Michel Le Nobletz et du P. Maunoir, celle aussi d'un fils de saint François, Jean Discalcéat, furent introduites et poussées avec vigueur. Et lorsque, dans un avenir prochain, je l'espère, il vous sera donné de vénérer sur les autels ceux à qui la Bretagne doit sa meilleure gloire, vous recueillerez dans l'allégresse ce que votre évêque aura semé dans le labeur.

Mais au-dessus de tous les saints, notre vénération et notre amour placent la reine des saints. Et qu'est-ce donc, je vous prie, que ce culte privilégié rendu par la Bretagne à sainte Anne, sinon une forme nouvelle du culte de Marie? C'est la dignité unique de la fille qui fait la grandeur de la mère et lui assigne un rang à part entre les femmes dont Dieu a sanctifié la maternité. Nourri dans les sentiments d'une tendre piété envers Marie, Mgr Lamarche aimait, là encore, à renouveler sa dévotion aux sources du passé. Ce fut une joie pour lui de trouver dans son diocèse un sanctuaire antique, monument de la confiance des Bretons envers la Mère du Sauveur. Relever la gloire de ce lieu sacré, y faire affluer les foules priantes, placer sous ce miséricordieux patronage tous les labeurs de son épiscopat, tout l'avenir religieux de son troupeau, telles furent les pensées qui l'inspirèrent et le soutinrent dans l'entreprise du couronnement de Notre-Dame du Folgoat.

Quel fut l'éclat de ces fêtes; quel élan renouvelé des anciens âges, attira dans ce coin perdu du Léon près de cent mille pèlerins; avec quelle magnificence ils y furent reçus; quelle splendeur ajoutait à ces solennités la présence de tant de pontifes et, à leur tête, celle de l'éminent métropolitain de la Bretagne que la maladie, hélas! retient aujourd'hui loin de nous ce n'est pas à moi de vous le dire, mes Frères. Il faudrait, pour faire revivre cette journée sans égale, la voix de celui dont la puissante parole traduisit alors dans un incomparable langage les sentiments d'un peuple entier. Hélas! elle est éteinte aussi, cette grande voix. La chaire sacrée, la tribune française n'en recevront plus les échos. Il y a sept mois, nous étions réunis à

Angers autour du cercueil de Mgr Freppel. Votre évêque était là; il pleurait un frère, un grand serviteur de l'Eglise et de la France, le défenseur des intérêts religieux au sein du Parlement, le vaillant député du Léon.

Pardonnez-moi, mes Frères, d'évoquer ces souvenirs; l'honneur d'une succession dont je sens tout le poids, l'honneur d'une adoption dont je sens tout le prix, m'ont fait entrer trop avant dans vos sentiments pour que je n'éprouve pas avec vous l'amertume du double deuil qui, en quelques mois, vous a enlevé deux évêques : l'un, l'élu de Dieu auprès de vous; l'autre, l'élu de vos suffrages auprès des pouvoirs publics.

N'est-ce pas encore l'amour de Marie qui avait inspiré à Mgr Lamarche le dessein de conduire à Lourdes une nombreuse délégation de son diocèse? Hélas! c'est au retour de ce pèlerinage que la maladie le terrassa. Il dut s'arrêter à Bordeaux, et de là, gagner, dans un coin de la Bretagne qu'il chérissait, un lieu de repos qui fut pour lui, pendant de longs mois, un séjour de douleur pour le corps et pour l'âme. Depuis longtemps son énergie seule triomphait d'une secrète langueur qui consumait ses forces. Cette fois, le mal avait pris un caractère de violence qui ne devait plus lui laisser que de rares intervalles de paix. Vous savez, mes Frères, comment il savait mettre à profit ces trêves et ramasser, pour l'offrir à Dieu, ce qu'elles lui rendaient de vigueur.

Le carême de cette année fut la dernière de ces périodes de grâce. Autour de cet évêque, chacun se reprenait à l'espoir de voir s'affermir une santé si précieuse. Partagea-t-il ces illusions? J'en doute. Mais il n'avait pas besoin d'y croire pour se remettre à sa tâche. Il suffisait de ne pas la sentir impossible. Trois semaines avant Pâques, il entreprenait une tournée pascalle, ce grand labeur des évêques. Hélas! son courage l'avait trompé. Quelques jours de fatigue eurent bientôt raison de ses forces défaillantes. Un pontife, enfant de Brest, et fils de saint François, s'offrit à le suppléer dans son ministère. Pour lui, le service de Dieu allait reprendre la dernière forme qu'il revêt sur la terre et qui s'exprime par ces trois mots : souffrir, attendre, obéir.

Souffrir, parce que l'âme assiste à la dissolution de son enveloppe et ne lui prête plus, que pour ressentir la douleur, cette influence de vie qu'elle lui avait longtemps fournie pour les entreprises de l'activité.

Attendre, parce que l'heure fatale appartient à Dieu. Quand il la diffère, la nature frémit et défaille devant l'horreur de la destruction prochaine; mais l'âme qui se ressaisit dans la foi, bénit le maître de toutes choses de l'arrêter ainsi dans un recueillement suprême au seuil de l'éternité.

Obéir, parce que la mort est le ministre de Dieu : autrefois ministre de ses justices, elle est devenue, de par la Rédemption, le ministre de ses miséricordes. A ce double titre elle commande autant qu'elle contraint. Le devoir du chrétien, à plus forte raison le devoir du pasteur, est de l'accepter librement comme si elle ne s'imposait pas par la force. « Père, je remets mon âme entre vos mains (1). » Ainsi disait Celui qui, pour mourir, nous avait emprunté notre vie. Ainsi dira quiconque voudra placer sa mort sous la protection de la mort d'un Dieu. Comme Jésus, il jettera son âme dans un cri d'obéissance, dans une profession d'espérance, dans un suprême exercice de l'amour.

Telle fut, mes Frères, la fin de votre évêque. Après la souffrance qui avait duré des années, après l'attente qui dura des semaines, l'heure vint pour lui d'obéir. Il y a toujours de l'imprévu dans la mort. Rien n'annonçait d'avance l'accident qui amena la crise finale : il fallut lui apprendre que l'appel de Dieu était pour ce jour-là. Il reçut avec une soumission sereine l'austère message. Presque aussitôt la parole lui manqua; mais son âme éveillée suivait avec une pleine possession d'elle-même les cérémonies saintes où l'Eglise achève d'épancher sur le moribond le trésor de miséricorde dont elle est la dépositaire. Autour de l'évêque agonisant, le Chapitre, sénat de son Eglise, se réunit pour faire cortège au Dieu qui vient une dernière fois visiter son serviteur. Et de la couche où il gémit, le pontife instruit son peuple; il lui apprend à bien mourir.

Et maintenant, ô père, ô pasteur, votre course est achevée, votre combat est fini. Que vous dirons-nous, à l'heure de ce suprême adieu? Dormez en paix? Mais ce vœu ne s'adressait qu'à votre dépouille. Nous ferons mieux; nous emprunterons aux murailles des catacombes la touchante expression que l'espérance plaçait sur les lèvres de nos pères dans la foi; nous vous dirons comme eux : *Vivez dans la paix : Vivas in pace.* Oui, dans cette paix de Dieu qui ne connaît plus d'orages, dans cette lumière de Dieu qui ne connaît plus d'ombre, vivez d'une

(1) Luc, XIII, 46.

vie qui ne redoute plus la mort ! Ah ! nous le savons ; pas plus au ciel que sur la terre vous ne voudrez vivre pour vous seul. Vous vivrez pour nous. Vous exercerez en faveur de votre peuple le crédit que Dieu vous a donné sur son cœur.

O père, puisque je parle en ce moment au nom de ce peuple, laissez-moi vous confier ses vœux. J'en pourrais exprimer un grand nombre. Je les résumerai tous dans un seul ; envoyez-nous un saint évêque pour perpétuer vos exemples, pour garder la religion des Bretons, l'innocence des enfants, la pureté des vierges, l'honneur des épouses, la fidélité des époux ; pour entretenir en ce coin de terre la flamme sacrée du patriotisme et de la foi.

A regarder les apparences, il semble que l'heure prochaine appartienne à la puissance des ténèbres. Mais l'Église a connu d'autres périls ; elle en est sortie victorieuse par la vertu de l'apostolat, par l'étroite union des peuples à leurs pasteurs.

Que Dieu nous donne des saints pour guides ! Nous marcherons à leur suite, confiants et fidèles ; car nous savons que le triomphe des ténèbres ne peut durer qu'un jour ; le triomphe de la lumière sera éternel !

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Grèves et désordres. — Les mystères de la Fouilleuse. — Conseils généraux.

25 août 1892.

En raison de ses absences fréquentes, la Compagnie de Carmaux avait renvoyé, il y a quinze jours, un ouvrier ajusteur.

C'était, ce nous semble, le droit absolu de la Compagnie, maîtresse chez elle, seule juge d'apprécier les services d'un employé, de le congédier au besoin.

Dans cette détermination dernière, impossible de relever aucune infraction à la loi commune dont usent les industriels et les commerçants, libres dans le choix de leur personnel, à plus forte raison aucun abus de pouvoir.

A ceux qui ont la responsabilité de la direction d'une entreprise quelconque incombe assurément le droit et le devoir de prendre les décisions relativement au personnel et au matériel, qui leur paraissent conformes aux intérêts dont ils ont la garde.

La violation de ce principe serait la ruine de l'industrie, du commerce.

Il semble que sur cette doctrine générale l'accord devrait être unanime.

Mais les socialistes, partisans de la mine aux mineurs, de l'usine aux ouvriers; de la terre aux laboureurs, du capital au travail ne l'entendent point ainsi.

Soit. Mais quelle est, à ce sujet, l'opinion du gouvernement républicain? Nous la cherchons dans ses actes.

Or, que s'est-il passé en cet incident de Carmaux?

Le renvoi de l'ouvrier ajusteur, pour cause d'absences fréquentes, eût passé sans doute inaperçu, s'il se fût agi d'un ouvrier ordinaire, dans le sens propre du mot.

Mais on a touché à un politicien, à un ouvrier tout à la fois secrétaire-général de la chambre syndicale des mineurs et maire de la commune.

C'est le renvoi du politicien et non celui de l'ouvrier qui a soulevé l'agitation socialiste.

Sous menace de mort, acculé à l'angle de deux murs, après avoir vu son domicile violé, ses portes enfoncées, son mobilier brisé, le directeur de la Compagnie a dû signer sa démission. Peu s'en est fallu qu'il ne subît le sort de l'infortuné ingénieur Watrin.

Maintenant, la mine est occupée militairement: le travail est entièrement suspendu. Ajoutons que, d'après les dernières nouvelles, des mesures ont été prises pour assurer la liberté du travail et le fonctionnement des mines.

D'autre part, ce ne sont point non plus des notes optimistes qui nous sont envoyées de Lens. L'animation est grande à Liévin, grande à Lens, et dans ces deux centres miniers on y réclame énergiquement le renvoi des ouvriers belges. Plusieurs brigades de gendarmerie ont été mobilisées en prévision d'incidents qui pourraient surgir: leur présence calmera peut-être les meneurs, comme le fait s'est produit à Carmaux.

L'arrivée de la troupe a, d'ailleurs, très vite refroidi les citoyens Lafargue, Ferroul, Basly, Baudin, Lamendin, qui, à la tête d'une minorité turbulente et audacieuse, ont fait la loi dans la région. Le citoyen Ferroul surtout, subitement assagi par la vue des baïonnettes, s'est transformé du jour au lendemain d'agitateur forcené en apôtre de la modération. Mais forcés, pour ne pas démeriter aux yeux de leurs compères, de ne pas désertier leurs rôles, ils ont adressé à tous les membres socialistes des conseils municipaux de France une proclamation

dans laquelle, parlant au nom des travailleurs qu'ils s'imaginent représenter, ils reproduisent — loin des sommations et de la troupe — les récriminations et les excitations que nous avons pu lire dans les feuilles radicales. A les entendre, le renvoi de l'ajusteur Calvignac constituerait un attentat contre le suffrage universel, et le bulletin de vote serait entre les mains des prolétaires une arme rendue inefficace par la bourgeoisie « qui organise elle-même l'insurrection contre ce qu'elle appelait l'exercice de la souveraineté populaire ». Le bourgeois, ce pelé, ce galeux, d'où provient tout le mal, nourrit, d'après Ferroul et C^{ie}, les plus noirs desseins contre l'ouvrier et vient de s'essayer à Carmaux à une série de coups d'État au profit de la république bourgeoise, au détriment de la classe des travailleurs. Les municipalités socialistes feront certainement un chaleureux accueil à ce factum révolutionnaire, mais nous aimons à espérer que son effet sera singulièrement atténué auprès des intéressés par l'attitude prudente que prennent ses auteurs dès qu'ils se voient en face de graves responsabilités à encourir. Les mineurs de Carmaux, le renvoi de Calvignac importent peu, en somme, aux citoyens Ferroul et Lafargue, le but qu'ils poursuivent et qu'il aisé d'apercevoir c'est l'organisation révolutionnaire des syndicats ouvriers. L'obtiendront-ils? Et réussiront-ils à faire définitivement de ces syndicats autant de centres d'action d'où s'élèveront à chaque instant des conflits entre le capital et le travail?

Si, à Carmaux, tout est rentré dans le calme, aux Etats-Unis, c'est à coups de canon que l'on a pacifié une grève éclatée à Buffalo. Après un combat sanglant, le général Carnes a occupé en effet la gare de Coalkeck, et a fait prisonniers cent mineurs, qu'il a gardés comme otages. Leurs camarades ont alors relâché un colonel qu'ils avaient fait prisonnier. Tout est ainsi fini, et c'est presque malheureusement comme toujours, soit après le sang versé, soit après des ruines matérielles considérables que grévistes et patrons se trouvent en présence. La question sociale ne se résoudra pas ainsi, et ce n'est point par l'emploi des moyens violents que l'on arrivera, de part et d'autre, à une entente nécessaire et équitable entre le travail et le capital.

Les mystères de la Fouilleuse ne sont pas éclaircis par le sin-

gulier procès qui a eu lieu samedi devant le tribunal correctionnel de Versailles ; et, maintenant, il est très probable qu'ils ne le seront jamais.

L'affaire est terminée, le verdict est rendu, et deux comparses expiatoires, qui étaient seules assises au banc des accusés, sont condamnées sans l'être, l'une à quinze, l'autre à huit jours de prison, qu'elles ne feront pas en vertu d'une application, d'ailleurs peu intéressante, de la loi Béranger.

L'établissement... utilitaire de la Fouilleuse est fermé ; l'ouverture ne remontait qu'à 1887. C'est un établissement qui a fait beaucoup parler de lui pour avoir si peu duré.

L'audience de samedi a été fort longue au tribunal correctionnel de Versailles ; elle n'a rien appris à personne, mais elle a été tout de même singulièrement instructive.

Ce qui, dans les affaires de la Fouilleuse, intéressait la moralité publique et aussi l'honneur de quelques particuliers, ce n'était pas de savoir si une ou deux obscures surveillantes avaient eu parfois, à l'égard de leurs surveillées, la main un peu lourde et la camisole de force un peu facile ; c'était de savoir si M. Herbette, directeur révoqué des services pénitentiaires, avait organisé cet établissement dans des conditions financières beaucoup moins défavorables pour lui que pour les autres ; si les détenues n'avaient pas été sérieusement exploitées, maltraitées plus sérieusement encore ; si des travaux inhumains et excessifs n'avaient pas été exigés d'elles ; s'il ne s'était pas commis, avec de hautes complicités, de vrais, d'abominables crimes.

Le « semblant de procès » a été mené de la manière la plus bizarre.

Pour tout ce qui concerne les affaires de la Fouilleuse, il y a un rapport très complet et très volumineux de M. l'inspecteur général Groslier.

Où est le rapport de M. Groslier ? Plusieurs journaux en ont publié, au mois de février, des extraits : il y avait là dedans des détails atroces sur les actes de sauvage cruauté qui se commettaient journellement dans cet établissement de tortures.

Mais une partie, la plus considérable, est restée secrète : celle qui traite des désordres financiers, des prévarications, de l'exploitation des jeunes détenues.

Le rapport est faux ? M. Groslier a exagéré ? M. Groslier a menti ? Alors qu'on le dise et qu'on le prouve !

Mais pas du tout ! M. l'inspecteur général Groslier était là

comme témoin. Sa déposition a eu lieu dans les conditions les plus extraordinaires. Il ne pouvait faire la moindre allusion à son rapport sans être interrompu par M. le président.

Jamais on ne vit président aussi discret. Il pose au témoin principal un minimum de questions, les plus brèves possible, et lorsque M. Gróslíer veut aborder le point capital, il lui coupe la parole.

— Il y a des faits bien autrement graves...

— Le tribunal n'est pas saisi sur ce point : veuillez n'en pas parler.

Et, un peu plus tard :

— Monsieur le président, les faits que j'ai relevés sont, je le répète, bien autrement graves que cela.

— Renfermez-vous dans le procès.

— Mais, monsieur le président, insiste l'inspecteur général, j'ai relevé dans l'administration de la Fouilleuse les violations les plus graves aux règles de la comptabilité publique, aux règlements administratifs.

— Le tribunal n'est pas saisi.

— Pourtant toute la partie financière...

— Vous n'avez pas à en parler.

— Je dirai pourtant une dernière fois, avant de quitter la barre, que j'ai constaté des faits d'une gravité exceptionnelle ; j'ai pensé qu'il n'y avait qu'une chose à faire : fermer la Fouilleuse, ce qui a eu lieu peu après.

Je ne suis pas un délateur ; comme fonctionnaire, j'ai l'obligation de me taire. Mais je demande qu'on publie enfin mon rapport !

Le tribunal, qui n'a pas voulu entendre cet honnête inspecteur général, a pourtant, deux heures d'horloge, écouté M. Herbette.

Le *Figaro*, lequel n'est pas, croyons-nous, suspect d'hostilité à l'égard des hommes du régime actuel, a un mot cruel pour l'ancien directeur des services pénitentiaires : « Il semble que le procès intenté à deux comparses qui n'en peuvent mais, n'ait eu d'autre but, en réalité, que de lui permettre de répondre aux accusations portées contre lui. »

Cela, non plus, n'était pourtant pas dans le procès ; le plaider *pro domo sua* (c'est M. Herbette qui a fondé la Fouilleuse) qu'il a prononcé n'était pas à sa place dans une affaire où l'on écartait systématiquement le rapport de l'inspecteur général.

M. Herbette a parlé très longuement, non pour se défendre, mais pour accuser.

« J'ai passé sept années à organiser *des œuvres laïques*, a-t-il dit en terminant. Je sais maintenant ce qu'il en coûte : on y laisse sa vie, sa santé et quelquefois son honneur ! »

La Fouilleuse était une œuvre ! Laïque et républicaine, il est vrai... Tout commencerait-il à s'expliquer.

Les opérations des conseils généraux ont commencé lundi, sans qu'aucun incident nous ait été signalé.

C'est toujours chose grave que critiquer les décisions prises par l'autorité militaire ou la conduite d'un chef de corps, mais les nombreux cas d'insolation qui se sont produits récemment, pendant les marches d'entraînement sur divers points de la France, ont si vivement ému l'opinion que le *Temps*, lui-même, intervient et proteste contre le système qui consiste à soumettre notre armée à des marches excessives. Nous avons en effet des soldats, comme le dit notre confrère, pour défendre la patrie et non point pour engager contre le soleil des duels inégaux. Le ministre, d'ailleurs, n'a qu'à rappeler les règlements anciens et nouveaux qui autorisent les chefs de corps à modifier l'ordre et la date des exercices et manœuvres lorsque la santé des troupes l'ordonne. Or, n'est-il pas évident qu'il n'y a aucun avantage à faire exécuter aux soldats des marches pénibles, mais un danger réel, par une température qui ôte toute énergie à ceux-là mêmes qui ne sont pas lourdement habillés comme nos malheureux fantassins ?

Décidément, la manœuvre dirigée contre le renouvellement des pouvoirs de M. Carnot se dessine et est menée avec persistance. On avait pu croire que l'idée de combattre la réélection immédiate du Président de la République avait été lancée par les prétendants à sa succession dans le seul but de tâter l'opinion publique. C'est bel et bien une campagne fortement organisée par les intéressés, et elle continue. Hier, c'était au tour du *Radical* de formuler sa déclaration. Pour lui, l'institution de la présidence est non seulement « inutile » mais « dangereuse » et il ajoute : « C'est pourquoi si l'institution n'est pas supprimée, nous partageons l'avis de ceux qui veulent en res-

treindre au moins la durée dans les mêmes mains, en prohibant constitutionnellement la réélection des présidents sortis de charge. » En d'autres termes : « Faites place, M. Carnot, à l'un des trois concurrents qui voudraient bien, à leur tour, coucher à l'Élysée ! » M. Carnot assiste impassible à cette ouverture de sa succession et comme le disait hier, en parlant de lui, A. Milaud :

Quant à lui — le quatrième,
Le bon coq, il ne dit rien.
Il restera tout de même,
Où d'ailleurs il est très bien !

Ce n'est ni l'avis de M. J. Ferry, ni celui de M. Constans, ni surtout celui de M. de Freycinet.

Parmi les membres du cabinet Gladstone, nous remarquons lord Rippon, qui devient secrétaire d'Etat pour les colonies anglaises. Lord Rippon est catholique ; il ne l'a point toujours été, il fut même autrefois grand-maître des francs-maçons pour l'Angleterre.

La conversion au catholicisme de ce grand-maître des francs-maçons est due à la consolante dévotion aux âmes du Purgatoire.

Le beau-frère de lord Rippon, M. Vyner, dans une excursion en Grèce, fut fait prisonnier par des brigands. La rançon arriva trop tard, disent les uns ; le prisonnier fut trop raide vis-à-vis de ses pirates, disent les autres, et il fut coupé en morceaux.

La nouvelle de cette mort affreuse jeta le marquis et la marquise Rippon dans une grande désolation et le grand-maître de la maçonnerie chercha des consolations du côté de la religion ; mais le temple protestant étant habituellement fermé, surtout le soir, il entra à diverses reprises en l'église catholique de Saint-Georges. Il fut là témoin de pieux exercices en faveur des âmes du Purgatoire, chose inconnue aux protestants. Ce dogme consolant lui révéla un côté des grandeurs du catholicisme ; il eut des conférences avec les Oratoriens, connut la vérité, abjura l'hérésie.

Les francs-maçons furent consternés, car le marquis de Rippon avait été pour eux un chef puissant, militant, glorieux ; et sa retraite était un lourd pavé tombé sur toute la corporation. Pour se relever de l'échec, ils élevaient à la dignité de grand-maître le prince héritier qui s'y prêta.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Pape, le 21 août, à l'occasion de la fête de saint Joachim, son patron, a reçu de nombreux télégrammes de félicitations des souverains de presque tous les Etats. Dans la matinée, il a reçu dans la salle du trône une députation de l'ordre de Malte et de la jeunesse catholique. Passant dans sa bibliothèque, il a trouvé les cardinaux au nombre de quatorze, et s'est entretenu avec eux une heure un quart.

Léon XIII a surpris tout le monde par la lucidité et la vivacité de son esprit. Il n'a pas dit un seul mot de politique, contrairement à l'attente générale. Il a plaisanté les cardinaux absents qui ont besoin de cures d'eaux, et a voulu ensuite entendre de la bouche du cardinal Parocci la description de la nouvelle église dédiée à saint Joachim aux Prati-di-Castello, dont l'abside avait été inaugurée la veille.

Il a parlé ensuite de Christophe Colomb, rappelant que le nonce de Madrid de cette époque fut le seul à écouter avec bienveillance le grand navigateur. Il a raconté, enfin, que pour la rédaction de son Encyclique sur Colomb il s'était servi d'une biographie écrite par un certain Foglietto, au seizième siècle.

L'Unione romana, ou comité catholique organisé à Rome sous la présidence de M. le comte Vespignani, pour le concours aux élections administratives et pour entretenir une étroite correspondance de sentiments entre les électeurs catholiques et leurs mandataires, vient de lancer une protestation énergiquement motivée pour flétrir, comme elles le méritent, les scènes de violence et de sauvagerie par lesquelles les plus intolérants sectaires ont troublé la manifestation du 7 août en l'honneur de Christophe Colomb. Il s'agit de savoir, comme il ressort de cette protestation, si, dans la capitale du monde chrétien, on a le droit de ravalier les catholiques au rôle d'ilotes et de parias. Le seul fait que, sous le régime actuel, on puisse émettre une pareille prétention, en dit assez sur la condition qui est faite présentement au Pape et aux catholiques dans la cité pontificale. Aussi toutes les sociétés catholiques de Rome s'empressent-elles d'adhérer en masse à la ferme protestation de l'*Unione romana*.

Cela a produit, au moins sur quelques libéraux, l'impression de honte qu'éprouve le criminel lorsqu'il voit son méfait dénoncé au grand jour. *L'Opinione*, la *Perseveranza* et d'autres feuilles libérales ont avoué que la contre-manifestation sectaire du 7 août avait violé sans raison plausible les notions les plus élémentaires des libertés publiques. Il n'est pas jusqu'au *Secolo*, de Milan, feuille radicale s'il en fut, qui ne dise, par la plume de son correspondant romain : « On conteste, d'une part, la spontanéité de la contre-manifestation ; et, d'autre part, on déplore ce qui est arrivé, comme étant de nature à inspirer, surtout à l'étranger, une idée peu favorable du sentiment de tolérance de la population romaine (*sic*) et de son respect pour la liberté. » Ce sont là, sans doute, des larmes de crocodile, mais il faut bien en prendre acte quand même, pour achever de faire pleine lumière sur le nouvel attentat dont les catholiques ont été victimes à Rome. La police italienne elle-même, d'abord tolérante à l'excès à l'égard de la contre-manifestation du 7 août, a fini par l'interdire.

Pour se dédommager sans doute de cette défense *in extremis* à laquelle il ne s'attendait pas, le parti radical entreprend une nouvelle agitation en vue des prochaines élections générales. Il se propose à ce que l'on assure, de convoquer à Rome un meeting irrédentiste, en septembre prochain, à l'effet d'organiser une manifestation contre la Triple-Alliance et de susciter pour les élections un certain nombre de candidats ouvertement hostiles aux engagements de l'Italie envers les empires du centre, l'Autriche notamment. On ajoute que les Bovio, les Imbriani et les autres coryphées du parti irrédentiste se sont donné rendez-vous à ce meeting.

Les catholiques ne restent pas inactifs et s'il ne leur est pas permis de prendre part à la vie politique d'un Etat dont l'existence se base sur la violation de la suprême liberté du chef de l'Eglise, du moins ils agissent autant qu'il leur est possible, à Rome même, sur le terrain des œuvres sociales chrétiennes. A l'effet de mettre en pratique les préceptes de l'Encyclique *Novarum Rerum* et de répandre l'esprit chrétien dans l'organisation sociale, il vient de se constituer, d'après le projet soumis aux autorités ecclésiastiques, une vaste association désignée sous le nom d'*Unione cattolica* et destinée à étendre ses ramifications dans les diocèses et les paroisses de tous les pays, afin d'organiser un service éclairé et pratique d'assistance en faveur des

classes agricoles, industrielles et commerciales, et de les affranchir ainsi de l'influence délétère des sociétés libérales. Une circulaire du comité promoteur annonce la constitution de l'*Unione cattolica*, comme l'une des œuvres qui doivent contribuer le mieux à appliquer les enseignements de Léon XIII à l'occasion de son jubilé épiscopal.

France

PARIS. — Un jeune ouvrier de Laval, dangereusement malade dans un des hôpitaux laïcisés de Paris, ne pouvant obtenir un prêtre pour se confesser et se voyant près de mourir, écrivit à son ancien confesseur de Laval pour lui exposer sa triste situation. Celui-ci, sans hésiter, se rend à Paris et se présente à l'hôpital.

« On ne peut pas vous recevoir comme cela, lui dit le concierge, il vous faut l'autorisation du directeur. » Le prêtre va trouver le directeur, qui le reçoit aussi malhonnêtement que possible et le congédie brutalement. Il n'y avait plus qu'une ressource. Le lendemain, le prêtre se présenta de nouveau, en compagnie de quelques jeunes gens, et exigea l'autorisation de voir le malade à titre d'ami.

On la lui accorda ; mais, pour l'empêcher d'user de cette permission comme il l'entendait, on le fit accompagner d'un gardien qui ne le quitta pas un seul instant. La confession fut impossible, et le prêtre, indigné, fut contraint de se retirer sans avoir accompli son ministère de charité. Le malheureux jeune homme mourut de désespoir.

ANGOULÊME. — Mgr Frérot a reçu du Saint-Père la lettre suivante :

LÉON XIII, PAPE

Cher fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Nous avons eu pour très agréable la lettre respectueuse que vous nous avez écrite la veille des nones d'avril ; néanmoins, il a fallu en différer la réponse, parce que Nous avons voulu vous écrire comme à l'évêque élu ; ce qui n'était pas du tout permis tant que vous n'aviez pas été annoncé en consistoire selon le rit.

En vérité, Nous avons ressenti un plaisir très grand de l'attestation par laquelle vous déclarez que vous entrez dans la charge épiscopale avec le dessein de manifester votre fidélité et votre respect pour ce Siège apostolique. De cela, Nous faisons le plus grand cas, surtout au temps présent où il faut défendre la vérité catho-

lique contre des ennemis très unis entre eux; c'est pourquoi il est absolument nécessaire que les chefs des diocèses associent leurs forces et combattent pour la religion.

Mais cela ne peut se faire que si tous écoutent l'Évêque suprême, enseignant ce qu'il faut faire, selon que le demandent les choses et le temps. Le zèle avec lequel vous vous proposez de faire ce qui aura le plus Notre approbation, Nous est un indice que, de toutes vos forces, vous vous donnerez vaillamment et avec soin à toutes les parties de votre charge pastorale.

Et comme les forces humaines n'y peuvent suffire par elles-mêmes, Nous demandons à Dieu, pour vous, dans toute leur ampleur, les lumières de la sagesse et les secours de la grâce céleste, dont vous sera l'augure la bénédiction apostolique que Nous vous accordons très tendrement.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 27 juillet de l'année 1892, la quinzième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, Pape.

ARRAS. — La *Semaine religieuse* du diocèse publie le texte latin d'une lettre de Léon XIII à Mgr Williez. En voici la traduction, sous notre propre responsabilité :

A notre cher Fils Alfred Williez, Evêque élu d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, Léon XIII, Pape.

Cher Fils, Salut et Bénédiction apostolique,

La lettre que vous avez eu à cœur de Nous envoyer, sitôt que vous avez su votre nomination à l'évêché d'Arras, Nous a procuré la plus vive satisfaction. La force avec laquelle vous affirmez votre dévouement à Notre Personne, et vous déclarez prêt à agir sans hésiter selon les enseignements et les prescriptions de ce Siège Apostolique. Nous console surtout et Nous réjouit : car, plus les supérieurs ecclésiastiques sont unis au Pasteur suprême, plus grandes sont les forces dont on dispose dans l'Eglise, plus vite aussi vient-on à bout des difficultés dues au malheur des temps ou à la perversité des hommes.

D'autre part, vous ajoutez que, ne comptant pas sur vos propres forces, vous mettez votre espoir dans l'Esprit divin, dont vous réclamez l'assistance : cela encore Nous réjouit et nous porte à bien augurer ; car Dieu répand d'ordinaire sur les hommes animés de ces dispositions de plus abondantes faveurs, et leur ménage des grâces plus puissantes. Assumez donc de bon cœur et sans inquiétude le ministère qui vous est confié, si ardu qu'il soit ; efforcez-vous de suivre les conseils que l'Apôtre des nations donnait à son cher Timothée, et soyez sûr que, là où vous ne pourrez réussir avec les forces humaines, le Dieu tout-puissant se rendant à votre prière, mènera tout à bien.

Comme gage de la bienveillance divine, et preuve de Notre paternel

amour, Nous vous accordons très affectueusement la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près St-Pierre, le 25 juillet de l'année MDCCCXCII, la quinzième de Notre Pontificat. LÉON XIII, PAPE.

LA ROCHELLE. — M. le comte Tanneguy-Duchâtel, allié aux La Trémouille, vient de faire un magnifique don aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Il vient de leur offrir son vieux manoir de Mirambeau pour être transformé en hôpital.

La plus belle pièce de ce riche castel, la salle à manger, est destinée à devenir la chapelle qui prochainement, sera bénite solennellement.

TARBES. — M. Louis Colin envoie de Lourdes à l'*Univers* le récit d'une entrevue qu'il a eue avec M. Zola. Nous reproduisons ce récit qui sera lu avec curiosité :

La grosse nouvelle du jour est l'arrivée réelle d'Emile Zola à Lourdes, au milieu des pèlerins. D'heure en heure, le bruit en avait circulé d'une façon si persistante, qu'il n'était plus possible de douter. Le romancier était bien dans les murs de la cité de Marie. On en donnait la description, le costume gris, la couleur du chapeau qui était blanc. A ses côtés avait été vue une femme d'un certain âge, habillée de bleu pointillé, le cou entouré d'un fichu jaune.

Muni de ces renseignements, j'ai eu l'idée de lui demander une interview. L'époque est à ces sortes d'articles, et la présence de Zola à Lourdes méritait de devenir le thème d'un dialogue. Mais où le trouver, au milieu de cette foule de trente mille personnes ?

J'en étais là avec mon désir, cherchant de tous côtés à découvrir le romancier réaliste dans la ville du surnaturel, lorsque, passant sur la porte du bureau des constatations, j'ai avisé l'un des fils du docteur Boissarie, l'auteur de *l'Histoire médicale de Lourdes*, qui se trouvait-là :

— Avez-vous vu Zola ?

— Non, mais il est venu ici trois fois pour demander d'entrer au bureau.

— Et que lui a-t-on répondu ?

— Que la question serait tranchée demain.

— Et il n'est plus ici ?

— Je ne sais, peut-être...

Jé continuai mon chemin du côté de l'hôpital des Sept-Douleurs.

Là j'appris qu'il était remonté au haut de la vieille ville, où il dinait à l'hôtel des Pyrénées. Et, sans plus de cérémonie, j'allai là

dans l'intention de le trouver à l'heure de son repas. Mais, soit lenteur de ma part soit précipitation de la sienne, Emile Zola était déjà ressorti en compagnie d'un prêtre venu pour le chercher. Ils étaient partis ensemble du côté de l'hôpital que je venais de quitter, et de là, sur le parcours de la féerie merveilleuse qui s'appelle la procession aux flambeaux.

A dix heures, Zola, fatigué, remontait à son logement. Il était épuisé d'*émotions humaines*, c'est le mot dont il s'est servi.

— Monsieur Zola ?

— C'est moi.

— Je suis journaliste et j'ai une petite commission pour vous.

— De quel journal ?

— Je suis le correspondant de l'*Univers*.

— Ah ! l'*Univers* ! Dernièrement François Veillot m'a consacré un article très intéressant. Il a du talent, ce garçon-là. Et quelle est votre commission ?

— Ma commission est de vous dire que demain vous déposez votre carte chez les Pères de Lourdes et chez le P. Picard. Puisque vous désirez entrer au bureau des constatations, puisque vous avez frappé à la porte, *on vous ouvrira*. Lourdes est le lieu qui traduit le mieux l'Évangile sur la terre.

— Très bien, je vous remercie.

— Et comment êtes-vous venu à Lourdes ? Avez-vous lu quelque ouvrage qui vous y a conduit ?

— J'ai acheté le volume de Henri Lasserre, qui est sur ma table. Déjà, l'année dernière, ma résolution était prise. Me trouvant à Cauterets avec ma femme, l'idée m'est venue de passer par Lourdes pour regagner Paris. Là, j'ai vu un groupe de pèlerins de la Vendée et de la Bretagne, et, ma foi, j'ai été très saisi par ce spectacle. J'aime les grands mouvements, les grands courants, les grandes passions qui soulèvent l'humanité. Et, en voyant ce qui se passait ici, je me suis dit : Mais voilà un monde nouveau qui est digne au plus haut point d'être examiné. J'y reviendrai faire de nouvelles études. Henri Lasserre est-il ici ?

— Oui, il est ici.

— Je désirerais le voir, car c'est un esprit très intelligent, avec lequel je serais heureux de lier connaissance.

— Vous le verrez certainement. Et quelles sont vos premières impressions d'ensemble ?

— *Très saisissantes*. Le spectacle des malades devant la grotte, le bruit de toutes ces prières, l'écho de toutes ces plaintes m'a littéralement saisi à la gorge. Je trouve cela supérieurement beau. Donner du courage, faire tomber un rayon d'espérance de guérison sur tant de désespérés et d'infortunés ! N'y eût-il que cela, Lourdes serait un grand bienfait *humanitaire*. Et ce serait un *crime de lèse-*

humanité que de ne pas le reconnaître. Les journaux, qui ont l'habitude de parler sans rien savoir, m'ont prêté toutes sortes d'intentions que je n'ai pas. Le *Figaro* a publié, l'autre jour, huit lignes qui n'ont pas de sens. D'autres ont prétendu m'avoir vu à Cahors, les autres ailleurs. Je n'ai pas passé par Cahors ni par Quimper-Corentin, j'ai tout simplement pris le sud express, le 18 au soir, à la gare du Nord, et me voici à Lourdes, sans aucun parti-pris, comme on l'a répandu. Ma pensée est de faire une étude de mœurs. Je ne suis ni médecin, ni pèlerin, ni croyant, ni incroyant, je suis, comme disait Balzac, *docteur ès-sciences humaines*, et je viens faire un cours tout nouveau de choses toutes naturelles à Lourdes. J'irai partout, je veux tout voir, et tout interroger.

— Pour cela, vous n'auriez qu'à demander une croix qui vous permettrait de circuler en tous les sens.

— Une croix de passage?

— Oui.

— Parfaitement, je le veux bien, et demain elle sera là, comme la vôtre, puisque c'est une clef nécessaire. J'y avais songé, mais on aurait cru que je jouais un rôle au milieu des pèlerins. Je ne pouvais me résoudre à cette attitude-là.

— Que pensez-vous de la procession que vous venez de contempler?

— Comme mise en scène, c'est la chose la plus merveilleuse qui soit au monde. Rien ne peut lui être comparé de ce que j'ai vu. Mais que de fatigues pour ces pauvres gens venus de si loin, qui se tiennent encore debout après un si pénible voyage!

— Somme toute, vous êtes très content?

— Je suis plus que content, je suis enchanté.

— Et votre livre s'appellera, dit-on, le *Docteur Pascal*?

— Point du tout; ce sont les journaux qui ont raconté cela. Il s'appellera *Lourdes* tout uniment, et contiendra avec Lourdes pour centre, une sorte de synthèse de l'idée religieuse de cette fin de siècle, qui a vu naître la Grotte et qui voit surgir en ce moment le *néo-catholicisme* de Rome.

On aime les idées mystiques, de nos jours.

Un courant très fort y porte la jeunesse, même celle de Paris, comme je le constate, au cours de mes observations. Mon *Lourdes* sera le foyer autour duquel seront groupés, et les tendances, et les besoins, et les manifestations contemporaines. Des faits, et pas de jugements.

Encore une fois je n'ai d'autre but que de faire une étude de choses visibles que je rapporterai avec la conscience et l'impartialité la plus absolue. Mon pèlerinage est celui de la science humaine, sans rien préjuger des choses surnaturelles, que je ne connais pas suffisamment pour les traiter.

Et demain, je vous serai très reconnaissant de me servir de *cicérone*, si vous le voulez bien !

— Je suis à votre service, et j'irai jusqu'à vous conduire manger la *popotte* avec les brancardiers.

— Très bien, très bien ! Merci mille fois et à demain !

Il était onze heures du soir quand j'ai quitté mon interlocuteur, et lorsque je l'ai revu ce matin, il se dirigeait d'un air content vers le bureau des constatations où il rencontrera plus de cinquante médecins *humains* comme il dit, et peut-être aussi ce médecin céleste qui guérit les âmes, lequel, un jour peut-être, s'il veut faire une grande miséricorde, dressera le procès-verbal de la guérison de M. Émile Zola.

Ce serait, en l'année 1892, le plus beau, le plus consolant, le plus étonnant des miracles de Lourdes.

Un brancardier a offert sa vie, pour que le miracle ait lieu, en cette fin de siècle où rien n'étonne plus parce que tout arrive...

Même Zola à Lourdes !

TULLE. — Le tribunal civil de Tulle vient de prononcer, dans son audience du 13 août, son jugement sur le litige entre l'administration de l'enregistrement et la congrégation des Dames de la Providence. La *Gazette des Tribunaux* résume ainsi la jurisprudence qui en résulte :

L'autorisation accordée à une congrégation lui confère le privilège de l'existence légale, c'est-à-dire le droit d'acquérir et de posséder comme une personnalité civile : les membres qui composent cette société ne sont personnellement propriétaires d'aucune partie des biens de la communauté ; ils n'ont qu'un intérêt dans une société, bien meuble, sans assiette déterminée, ne pouvant donner lieu qu'à une déclaration unique, conformément à la disposition contenue en l'article 27 de la loi du 22 frimaire an VII, qui est ainsi conçu : « Les rentes et autres biens meubles sans assiette déterminée lors du décès, seront déclarés au bureau du domicile du décédé. »

La déclaration unique satisfait pleinement au vœu des lois de finance de 1880 et 1884 sans causer aucun préjudice à l'administration.

Voici, d'ailleurs, le texte du jugement, que nous croyons utile de publier :

Le Tribunal ;

Attendu qu'il est soutenu par l'administration qu'aux termes de l'article 4 de la loi du 28 décembre 1880, les accroissements sont assujettis au droit de mutation par décès, si l'accroissement se réalise par le décès, que la liquidation et le paiement de ce droit auront lieu

dans la forme, dans les délais et sous les peines établies par les lois en vigueur pour les transmissions d'immeubles, que ces termes rapprochés de ceux de l'article 27 de la loi du 22 frimaire an VII, qui sont ainsi conçus : Les mutations par décès seront enregistrées au bureau de la situation des biens... ne laissent place à aucun doute et exigent que la déclaration et le paiement aient lieu à chaque bureau dans le ressort duquel existent des biens meubles ou immeubles faisant l'objet de l'accroissement ;

Attendu, ajoute l'administration, que lors de la discussion du budget de 1891, des amendements furent proposés tendant précisément à faire ajouter que l'accroissement opéré par suite du décès dans les communautés religieuses seraient l'objet d'une déclaration unique ; que ces amendements ont été repoussés, ce qui achève de démontrer que le droit commun, c'est-à-dire des déclarations multiples entraient parfaitement dans les prévisions et dans la volonté du législateur, que la loi étant ainsi formulée, doit être exactement exécutée ;

Attendu que toutes les parties sont d'accord pour reconnaître que la liquidation des droits, les délais et les peines sont prévus et régis par les lois en vigueur et que la seule question à résoudre est celle de savoir s'il suffit d'une déclaration générale et unique soit au lieu du décès, soit au siège social, ou bien s'il faut appliquer le premier paragraphe de l'article 27 de la loi du 22 frimaire an VII et exiger une déclaration à chaque bureau dans le ressort duquel il existe des biens ;

Attendu que l'article 27 de la loi du 22 frimaire an VII dont l'application est demandée, n'est point spécialement visé dans l'article 4 de la loi du 28 décembre 1880, que l'historique et la discussion de cette loi semblent, au contraire, écarter cette disposition de la loi du 22 frimaire an VII, puisque, dans la rédaction primitive de cet article 4, il était dit que le droit d'accroissement serait perçu, comme en matière de succession, et que ces mots ont été supprimés et n'ont pas été reproduits dans le texte définitif ;

Que cette question a donc été discutée, et qu'à supposer que l'adoption du texte définitif ne contienne pas une réponse péremptoire il convient d'examiner si cette disposition de loi est applicable, et à quels résultats conduirait son exécution ;

Attendu qu'en présence des prescriptions de l'article 2 de la loi du 27 ventôse an IX qui exige que le droit de mutation, en principe de 9 pour 100, dans les conditions actuelles, porté à 11 pour 100 par les décimes supplémentaires suive la matière imposable de 20 fr. en 20 fr. sans fraction et soit perçu sur un minimum de valeur de 20 francs, ce qui porte le droit simple minimum à 2,25, et avec le droit en sus comme pénalité à cause du retour à 3,37. Le système des déclarations multiples aboutirait à ce résultat, que, dans l'espèce actuelle, la valeur totale de chaque succession, calculée par l'admi-

nistration de l'enregistrement, suivant l'évaluation par elle donnée aux biens de la communauté, étant de 2,25, donnerait ouverture à un droit de 3,37. C'est-à-dire que l'impôt perçu serait supérieur à la matière imposable : mais que l'exactitude de ce calcul est positivement contestée par la congrégation qui, au lieu de la valeur de 2,905 fr. donnée par l'administration aux biens que la communauté possède dans la commune de Meilhards, prétend ne posséder rien autre chose dans cette commune qu'un mobilier évalué 177 francs, ce qui porte la part de chaque congréganiste décédé, à environ 0,15 centimes, qui dans le système de l'administration donnerait ouverture à un impôt de 3 fr. 37 ;

Attendu que l'énormité de ce résultat, obtenu, ou simplement possible, démontre que ce système des déclarations multiples s'écarte dans des proportions considérables de la prescription des lois de finance qui fixent le droit de mutation ou d'accroissement à 9 pour cent. Tandis qu'au contraire la déclaration unique à condition d'être sincère et complète, satisfait pleinement au vœu des lois de finances de 1880 et 1884 sans causer aucun préjudice à l'administration qui possède tous les moyens de vérification et de contrôle pour s'assurer de l'exactitude des déclarations, sous les peines édictées par les lois en vigueur, auxquelles la communauté ne fait aucune difficulté de se soumettre ;

Attendu que l'argument tiré du rejet de l'amendement Clauzel de Coussergue, lors de la discussion du budget de 1891, ne contient non plus aucune décision définitive sur la question dont il s'agit. Il résulte au contraire de la discussion de cet amendement que le rejet n'en a été obtenu que sur la demande de M. le ministre des finances invitant la Chambre à ne point faire une loi spéciale pour les congrégations religieuses, et sur son assurance que l'application des lois en vigueur n'aboutirait à aucun résultat exorbitant pour les congrégations. Que pour qu'il en soit ainsi, il est nécessaire de s'en tenir à une déclaration unique, puisque, dans le système opposé, le droit exigé dépasserait tellement la matière imposable qu'il deviendrait plus qu'une confiscation du capital, puisqu'il s'élèverait dans l'espèce actuelle, à plus de vingt fois ce capital ;

Attendu qu'un pareil résultat, joint aux paroles de M. le ministre des finances dans la discussion dont il vient d'être parlé, doivent faire rejeter le système des déclarations multiples et démontrent que l'article 4 de la loi du 28 décembre 1880 et l'article 9 de la loi du 29 décembre 1884 doivent être interprétés dans le sens favorable à une déclaration unique ;

Attendu de plus, qu'à un autre point de vue, admettant l'application de l'article 27 de la loi du 22 frimaire an VII, la question présente un autre aspect qu'il convient d'examiner. La loi du 29 décembre 1884 n'établit, il est vrai, aucune distinction : toutes les congré-

gations religieuses autorisées ou non autorisées sont assujetties au paiement du même droit d'accroissement, par cela seul qu'elles sont des congrégations religieuses; que ce principe est incontesté; mais que, en toute autre circonstance, notamment en ce qui concerne le droit de propriété, il est également certain que les congrégations autorisées sont placées dans une situation légale dont aucune disposition fiscale ne peut leur retirer le bénéfice. La reconnaissance, l'autorisation accordée à une confrérie lui confère le privilège de l'existence légale, c'est-à-dire le droit d'acquérir et de posséder comme une personnalité civile;

Que la congrégation des Dames de la Providence et de l'Instruction chrétienne est régulièrement autorisée par décret du 21 janvier 1841; que c'est donc la Société seule qui possède et que les membres qui composent cette Société, cet être de raison, ne sont personnellement propriétaires d'aucune partie des biens de la communauté; qu'ils n'ont qu'un intérêt dans une Société, bien meuble, sans assiette déterminée, ne pouvant donner lieu qu'à une déclaration unique, conformément à la disposition contenue en l'article 27 de la loi du 22 frimaire an VII, qui est ainsi conçue : « Les rentes et autres biens meubles; sans assiette déterminée lors du décès, seront déclarés au bureau du domicile du décédé; » ainsi, du reste, qu'il résulte de l'arrêt de la chambre des requêtes de la Cour de cassation en date du 13 janvier 1892, suivie de nombreuses décisions rendues dans le même sens par les tribunaux;

Qu'il y a donc lieu de repousser le système des déclarations multiples proposé par l'administration et de dire qu'il sera procédé à une déclaration unique;

Attendu que les dépens doivent rester à la charge de la partie qui succombe;

Par ces motifs,

Déclare la congrégation bien fondée en son opposition à la contrainte décernée contre elle, et dit n'y avoir lieu à des déclarations multiples.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

V. — Autorité de la Congrégation des Rites.

Les décisions et les décrets de la Congrégation des Rites ont la même autorité que s'ils émanaient directement du Souverain Pontife : « An decreta a S. Congregatione emanata et responsiones quæcumque ab ipsâ propositis dubiis scripto formaliter editæ, eandem habeant auctoritatem ac si immediate ab ipso S. Pontifice promanarent, quamvis nulla facta fuerit de iisdem relatio Sanctitati Suae? — R. *Affirmative*, et facta de præmissis omnibus SS. D. N. Pio IX P. M. relatione, Sanctitas Sua

rescripta a S. Congregatione in omnibus et singulis approbavit confirmavitque (23 maii 1846). — Les canonistes distinguent les décrets de cette congrégation en *décrets généraux*, *œquivalenter généraux* et *particuliers*.

Les premiers sont adressés expressément *urbi et orbi* et établissent par le fait même une loi; les seconds leur sont assimilés parce qu'ils interprètent les rubriques de droit commun; les derniers enfin n'ont qu'une autorité locale et n'obligent que pour des cas particuliers et déterminés (les rituels diocésains). Une coutume même invétérée ne peut déroger à une loi promulguée par les décrets de la Congrégation des Rites (3 août 1839), tandis que ces décrets dérogent à toute habitude contraire, (11 septembre 1847), même quand il n'en est pas fait mention, car ils se prononcent sur le sens d'une loi déjà existante contre laquelle, ainsi qu'il vient d'être dit, cette coutume ne peut jamais prévaloir. Pour que des coutumes puissent prévaloir contre le Missel et le Cérémonial, elles doivent être expressément approuvées (*Revue des sciences ecclésiastiques*, 419, p. 77).

Les évêques, archevêques et autres prélats ne peuvent rien en fait de rites et de cérémonies: « An Praelati, Archiepiscopi et Episcopi possint esse judices ad declaranda dubia super sacris ritibus et cæremoniis? — Resp. *Negative* » (in Visen. 1605); le clergé ne pourrait, *illæsa conscientia*, mettre en pratique ce qu'en ces matières un évêque tolérerait, permettrait ou statuerait de sa propre autorité: « An Pontificalis, Cæremonialis Episcoporum, Martyrologii et Ritualis Romani præceptivas regulas, tolerante nempe aut permittente, aut etiam quidpiam aliter statuente RR. Episcopo, canonici aliive sacerdotes possint, *illæsa conscientia*, infringere aut omittere, atque RR. Episcopi voluntas, his in casibus, sit pro ipsis sufficiens dispensatio? — R. *Negative et amplius* (10 jan. 1852). » Dès qu'il est question de *rites sacrés*, il faut donc s'en rapporter strictement à ce que la Congrégation chargée de les déterminer a ordonné; on sait que beaucoup de rituels diocésains ont été ou approuvés ou *expressément tolérés* par elle.

AVIS URGENT AUX LECTEURS

Nous engageons vivement ceux de nos lecteurs qui désirent profiter de la magnifique prime gratuite, *Vie des Saints* en 4 vol., de Mgr Paul Guérin, et des autres avantages, à souscrire sans retard au Dictionnaire des Dictionnaires; car sur le nombre considérable d'exemplaires de la *Vie des Saints*, nouveau tirage, destinés par suite de conventions particulières, à servir de prime, il n'en reste plus que 800 environ; on trouvera plus loin le bulletin de souscription, avec l'ingénieuse combinaison qui intéresse les souscripteurs privilégiés aux bénéfices de l'œuvre en reconstitution du montant de leur souscription.

Le Gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

L'ASSYRIE ET LE RÉCIT BIBLIQUE

L'Assyrie a été le berceau de l'humanité, le foyer primitif des croyances religieuses et des connaissances humaines. Aussi l'histoire de cette contrée se rattache-t-elle d'une manière intime à l'histoire des patriarches bibliques. La Chaldée est la patrie d'Abraham, et c'est dans la plaine de Sennaar que les hommes construisirent la tour de Babel après le déluge. C'est encore de là qu'ils partirent, après la confusion des langues, pour se partager l'empire de la terre. On peut difficilement mettre en doute la véracité des écrivains sacrés, quand ils racontent les événements qui se sont passés dans cette partie de l'Asie. Les incrédules du XVIII^e siècle, accordant facilement l'infailibilité à leur science orgueilleuse, ont voulu nier tous les faits importants racontés par la Bible; les rationalistes modernes ont dirigé les mêmes attaques contre les Livres inspirés; mais les uns et les autres ont dû capituler devant les découvertes récentes, opérées dans ces contrées de l'Asie si fertiles en souvenirs. S'ils ne veulent pas s'avouer vaincus, ils doivent au moins comprendre que leurs théories ne sont pas bien solides.

L'interprétation de l'écriture hiéroglyphique, usitée en Égypte, a été favorable à la Genèse; elle a clairement démontré que l'Égypte n'avait pas l'antiquité que lui attribuaient certains historiens; l'interprétation de l'écriture cunéiforme, usitée en Assyrie, a rendu à l'histoire les mêmes services. En pratiquant des fouilles dans le palais d'Assurbanipal, on a fait la découverte d'une bibliothèque curieuse, composée de tablettes en briques argileuses sur lesquelles on distingue une écriture tout à fait rudimentaire. C'est l'écriture cunéiforme, qui renferme des caractères phonétiques et des caractères idéographiques, que l'on peut difficilement distinguer en maintes circonstances. On ignore souvent si l'on se trouve en présence d'un caractère phonétique ou bien d'un caractère idéographique. Malgré cette difficulté, on est arrivé à donner l'interprétation de plusieurs textes qui viennent confirmer certains passages de la Genèse. Il suffit de les soumettre à une étude sérieuse pour constater l'harmonie des deux textes.

Après le déluge, les hommes construisirent une tour immense pour échapper à une nouvelle invasion des eaux. Mais, comme la tour était un monument d'orgueil, Dieu arrêta les travaux d'une façon singulière : il confondit le langage des hommes qui travaillaient à la construction, et ceux-ci, se trouvant dans l'impossibilité de se faire comprendre, durent renoncer à leur entreprise téméraire pour se répandre dans toutes les contrées de la terre. Ce fait, raconté par Moïse avec la plus grande simplicité, n'existe pas seulement dans l'imagination de l'historien, il est mis en lumière par des découvertes nombreuses. « Les ruines de cette tour, dit un grand savant, ont été reconnues à douze kilomètres au sud-ouest de Hillah, l'ancienne Babylone ; les collines produites par ces ruines s'appellent aujourd'hui encore Bis-Nimrud, la tour de Nemrod, l'antique Borsippa. Parmi les ruines se trouvait une inscription de Nabuchodonosor qui ne permet guère d'en contester l'authenticité. Cependant, le passage le plus important de cette inscription a reçu trois interprétations différentes. »

Contentons-nous de donner l'interprétation qu'en a faite M. Oppert. « Le temple des sept lumières de la terre, et auquel se rattache le plus ancien souvenir de Borsippa, fut bâti par un roi antique (on compte de là quarante-deux vies humaines), mais il n'en éleva pas la faite. Les hommes l'avaient abandonné depuis les jours du déluge en désordre préférant leurs paroles. Le tremblement de terre et le tonnerre avaient ébranlé la brique crue, avaient fendu la brique cuite des revêtements : la brique crue des massifs s'était ébranlée en formant des collines. Le grand dieu Mérodach a engagé mon cœur à le rebâtir ; je n'en ai pas attaqué les fondations. Dans le mois du salut, au jour heureux, j'ai percé par des arcades la brique crue des massifs et la brique cuite des revêtements. J'ai inscrit la gloire de mon nom dans la frise des arcades. »

La traduction de cette même inscription, donnée par M. Lenormant d'un côté, et par MM. Rawlinson et Talbot d'un autre, diffère essentiellement de la traduction de M. Oppert. Cette différence peut s'expliquer ; on se trouve ici en présence de caractères idéographiques qui offrent les plus grandes difficultés.

Mais la tour, dont parle l'Écriture, a réellement existé ; les ruines immenses, qui composent aujourd'hui plusieurs collines, possèdent un langage plus éloquent et plus persuasif que toutes

les inscriptions. Le monument que Nabuchodonosor restaure est élevé sur l'emplacement que les hommes avaient choisi pour la construction de la tour de Babel : l'inscription citée plus haut nous permet d'émettre cette opinion que la tradition et la Bible font passer à l'état de certitude historique.

La connaissance plus exacte de l'écriture cunéiforme dissipera tous les nuages qui peuvent encore assombrir ce fait mémorable. Les merveilleux résultats obtenus par la science philologique, dans ces derniers temps, nous donnent le droit d'attendre une lumière plus vive, une certitude plus rigoureuse. Moïse, le premier historien de l'humanité, excitera alors l'admiration et des cœurs droits et des esprits sceptiques.

Quittons maintenant la Genèse pour embrasser un autre ordre d'idées. Entrons dans le cœur de Babylone, de cette grande cité, dont Dieu se servit pour châtier son peuple coupable. Daniel est à la cour du roi, et son esprit prophétique se révèle d'une manière surprenante. Pendant plusieurs siècles, on n'a pas voulu croire au règne de Nabuchodonosor parce qu'Hérodote ne mentionne jamais ce nom dans ses écrits ; en conséquence, l'histoire de Daniel devenait aussi une fable pour l'école rationaliste. Est-il bien difficile de remarquer le côté ridicule de ces négations ? Daniel est un témoin oculaire, tandis que la parole d'Hérodote n'a été écrite que trois siècles après sur des traditions orales. D'un autre côté, grâce à certaines découvertes récentes, nous pouvons avoir une idée à peu près exacte du milieu social dans lequel vivaient Nabuchodonosor et le prophète Daniel, nous pouvons connaître la civilisation et la richesse intellectuelle de la célèbre Babylone. Pour nier la splendeur de cette civilisation, et les rapports qui existaient entre le peuple juif et les monarques assyriens, il faudrait détruire les bases de l'histoire, il faudrait surtout imposer silence aux monuments grandioses qui existent encore, et qui sont la confirmation authentique de la puissance et de la valeur de ces nations florissantes.

Daniel raconte que Nabuchodonosor eut un songe dont il rapporte les moindres détails : « La seconde année de son règne, dit-il, le roi eut un songe qui le remplit d'épouvante, et que tous les devins de l'Assyrie ne purent expliquer. Mais Daniel se présentant devant le monarque s'exprima ainsi : 'Tu voyais, ô roi, une grande statue. Sa tête était d'or, sa poitrine et ses bras d'argent, son ventre d'airain, ses jambes de fer et ses

pieds en partie de fer et en partie d'argile. Une petite pierre se détacha de la montagne, frappa la statue et la mit en mille morceaux. » Le prophète donne ensuite l'interprétation de ses paroles.

En Assyrie, comme en Egypte, on attachait aux songes une grande importance; et souvent, s'il faut en croire des savants distingués, le roi et les principaux de la nation changeaient leurs résolutions, parce que les songes leur avaient indiqué la route à suivre. Par conséquent le songe de Nabuchodonosor est absolument conforme aux mœurs des Assyriens: nous pouvons affirmer la même chose de la statue d'or érigée par ordre de ce fier souverain, et des instruments de musique qui célébraient triomphalement la dédicace de la statue: « La musique, dit l'abbé Moigno, occupait une large place dans la vie des Babyloniens et des Assyriens. On peut en juger par cette inscription d'Assurbanipal; Dunanu et ses frères du milieu de cette ville (Sabepel) vivants, je tirai sa femme, ses fils, ses filles, ses musiciens et ses musiciennes, j'emmenai et comme butin je comptai. — L'argent, l'or, les meubles et les instruments de son palais j'emportai et comme butin je comptai. — Avec le butin d'Elain et les dépouilles de Gambul que par le commandement d'Assur mes mains avaient pris avec des musiciens faisant de la musique dans Ninive j'entrai au milieu des réjouissances. »

Daniel nous apprend aussi que Nabuchodonosor, séparé de la compagnie des hommes, tomba dans une noire démence qui le rendit semblable aux animaux sans raison. Ce détail concernant la vie du monarque assyrien avait excité les railleries des incrédules; mais on a trouvé des inscriptions qui confirment hautement ce passage curieux des prophéties de Daniel: « Nabuchodonosor, roi de Babylone, je dis: Nabopolassar, mon père, qui m'a engendré, a entrepris de construire la grande enceinte de Babylone que Bel-Dagon garde. Dieu Mérodach, grand maître, bénis aussi les tentatives de ma main; accepte mon humiliation, accorde-moi la prolongation de ma vie jusqu'aux jours les plus reculés. »

Cette inscription réduit à néant les négations des rationalistes qui ne voulaient pas ajouter foi au témoignage de Bérosee et de Josèphe; et cependant le texte de Bérosee est assez significatif: « Après avoir commencé, dit-il, la construction des murs, ce monarque (Nabuchodonosor) tomba dans une maladie qui le réduisit à l'impuissance... » Dieu voulait faire voir au

monarque orgueilleux que les plus grands rois de la terre doivent reconnaître sa majesté souveraine, son empire absolu sur toutes les créatures. Si puissants soient-ils, les souverains qui font trembler les hommes, échappent rarement à la justice divine, quand leurs iniquités sont trop nombreuses.

Après avoir examiné succinctement le règne de Nabuchodonosor, il s'agit de savoir si le Balthasar de l'Écriture a réellement siégé sur le trône de Babylone.

Ce nom, inconnu aux historiens, a été présenté au monde savant par M. Oppert, qui a pu lire sur une brique de Chalauné-Maghéer ces lignes remarquables : « Quand même Naboned a continué de pécher contre la grande divinité, accordez-moi largement une existence jusqu'aux jours les plus reculés. Et puisqu'il existe Balthasar (Bel-sar-Assur) le rejeton de mon cœur, mon fils aîné, propage à cause de lui l'adoration de la grande Divinité. » Naboned ou Nabonide eut donc un fils qui porta le nom de Balthasar. Nous savons en effet que Nabonide a été le dernier roi de Babylone. Il usurpa le pouvoir, et pour légitimer son usurpation, il épousa une fille de Nabuchodonosor. Cette alliance lui donna un fils (Bel-sar-Assur), qu'il associa à l'empire, afin de mieux consolider son autorité. Babylone était gouvernée par Nabonide et Balthazar, lorsque Cyrus vint mettre le siège devant cette ville. Le père dirigeait à l'extérieur les opérations militaires contre l'armée ennemie, pendant que le fils gouvernait Babylone. Vaincu à Rutum, Nabonide prit la fuite sans rentrer dans la ville, qui fut prise par Cyrus. Les incrédules pourront trouver dans l'inscription suivante la confirmation certaine de ce fait historique : « Au mois de Tammouz, Cyrus, une bataille à Rutum contre.... De la rivière de Nizal-lat au milieu de l'armée de la terre d'Accad.... Les hommes d'Accad se révoltèrent. Les soldats de Cyrus, le quatorzième jour, Sippara, sans combat prirent. Nabonide s'enfuit... »

Le peuple juif, captif à Babylone, versait des larmes amères en pensant à la patrie absente. Pour calmer sa douleur, ranimer son courage et le préserver des séductions de l'idolâtrie, Dieu avait envoyé deux grands prophètes, Daniel et Ezéchiel. Le premier, malgré tous les services qu'il avait rendus aux monarques assyriens par l'interprétation des songes, fut deux fois sauvé des lions. Aucune inscription ne mentionne clairement cette circonstance particulière de la vie du prophète; on voit cependant des sculptures qui représentent tantôt un lion posé

sur un homme, tantôt deux hommes et deux lions. « Le lion était commun en Assyrie, et les bas-reliefs et les inscriptions démontrent qu'une des gloires que revendiquaient les rois assyriens, était la lutte et la victoire contre les lions. » Le second, c'est-à-dire Ezéchiel, pour rendre ses prophéties plus intelligibles, se sert d'images empruntées au symbolisme assyrien. La signification de ces images a fait, pendant plusieurs années, le désespoir des commentateurs. Mais aujourd'hui, elles ne demeurent plus à l'état de problème insoluble; l'interprétation de l'écriture cunéiforme a fait jaillir la lumière du sein de ces épaisses ténèbres, les images symboliques sont devenues à peu près intelligibles. Les monuments assyriens, sérieusement étudiés, ne contredisent donc pas les textes de nos saints Livres; ils sont à la fois leur force et leur confirmation. X.

LES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

EN ANGLETERRE

(Suite. — Voir le Numéro précédent.)

Cette victoire de l'Eglise, comme l'a appelée M. de Montalembert eut une grande portée. D'abord, la distinction des investitures ecclésiastiques et féodales donna une idée plus nette de la nature des deux pouvoirs et délimita les deux domaines; ensuite, ce recul du pouvoir civil produisit un effet moral très réel dans l'opinion. Il était la reconnaissance officielle du droit que seule possède l'Eglise, de donner l'investiture spirituelle et en même temps de la condescendance de fait qu'elle avait jusque-là témoignée au pouvoir civil toutes les fois que celui-ci n'en avait pas abusé. C'est ainsi qu'elle avait laissé Charlemagne, Otton le Grand, Guillaume le Conquérant nommer et investir des prélats, parce que ces princes ne normaient que ceux dont la capacité était proportionnée à leur dignité. Bien que cette puissance ne fût pas de *leur ordre*, l'Eglise les laissait jouir d'un privilège que la coutume avait introduit, que le bon usage que ces princes en faisaient rendait excusable; mais dont ils ne pouvaient jouir qu'avec l'agrément et la tolérance de l'Eglise. Le jour où les rois d'Angleterre n'écoutèrent plus que leurs passions dans le choix des évêques, l'Eglise renouvela les anciens canons qui excluaient les princes des

élections. C'est ce qui a permis à Thomassin « d'admirer la conduite de l'Eglise, si différente d'elle-même en apparence, et si uniforme en effet par une *invariable* conformité aux lois immuables et éternelles de la charité et de la vérité. » (1).

Anselme ne jugea pas opportun de soulever, à la réunion du Bec, d'autres questions brûlantes que pouvaient faire naître certaines coutumes restrictives des droits des Eglises que Guillaume le Conquérant avait introduites et dont nous avons dit un mot plus haut, il espérait que le temps en aurait raison; malheureusement ses prévisions furent loin de se réaliser. C'est pour n'avoir point voulu ratifier ces coutumes que Thomas Becket souffrit l'exil et le martyre.

Henri 1^{er} avait maintenu les coutumes introduites par le Conquérant, entre autres celle qui proscrivait de recevoir en Angleterre les nonces et les lettres du Pape sans l'ordre exprès du roi. Son successeur Etienne alla plus loin. Il transforma les églises et les abbayes en châteaux-forts et en places de guerre, pilla odieusement le patrimoine des pauvres et fit répandre à flots le sang chrétien. La lutte était donc déjà très engagée entre l'Eglise et la couronne d'Angleterre, lorsque Henri II succéda à Etienne.

Une querelle de principes ne peut guère avoir que de fâcheux résultats qui s'aggravent encore lorsque les adversaires sont des hommes d'un esprit supérieur; car, chacun d'eux pouvant croire qu'il atteindra le but de ses efforts, est d'autant moins disposé à faire des concessions. Tel est précisément le caractère du débat soulevé entre Henri II et son ancien favori, Thomas Becket, devenu archevêque de Cantorbéry.

Tous deux avaient déjà parcouru une carrière où, grâce à leur habileté, ils avaient rivalisé de bonheur et de succès. Or, tous deux s'engageaient maintenant dans une dispute où leurs talents devaient être également vaincus, et où le succès ne pouvait que leur paraître désespéré. Au mois de juin 1162, Becket montait les degrés du trône archiépiscopal de Cantorbéry. Un an ne s'était pas écoulé que les événements les plus graves se succédaient et s'accumulaient de façon à faire éclater la plus vive inimitié entre le roi et l'archevêque. Thomas Becket n'avait pas été longtemps à laisser entendre qu'il était décidé à combattre ce qu'on appelait alors la tendance à la *féodalisation* de l'Eglise, et saisit la première occasion qui se présenta de faire preuve d'indépendance envers le roi.

(1) Thomassin. *De la discipline de l'Eglise*, t. II, liv. II, ch. XXXIII.

Appelé en 1163 au concile de Tours, il y alla, sur l'invitation du Pape, sans s'inquiéter de savoir si sa présence à ce concile plairait ou ne plairait pas à Henri II. A ce concile de Tours on rappela certains principes relatifs à l'indépendance de l'Eglise dont Thomas fut tellement pénétré que, quand il revint à Cantorbéry, il réclama pour le clergé l'exemption de la juridiction ordinaire de l'Etat en matière criminelle et civile, et refusa aux schérifs royaux de droit de percevoir aucune indemnité sur les tenanciers des églises. Le roi invoqua les coutumes royales. Les évêques réunis en concile à Westminster déclarèrent qu'ils étaient prêts à observer ces coutumes, sauf les droits de leur ordre *salvo ordine suo*. Le roi, irrité, convoqua en janvier 1164, à Clarendon, une assemblée plénière du haut clergé, des pairs et des barons d'Angleterre. Henri II avait fait rédiger d'avance les coutumes royales que l'on regardait comme lois de l'Etat, sous prétexte qu'elles existaient en Angleterre de temps immémorial. Il demanda à tous les prélats de signer cette constitution connue sous le nom de *Constitution de Clarendon*. Nos articles organiques rappellent assez ces Constitutions. Or, une partie de ces coutumes étaient tombées en désuétude, d'autres tendaient à dépouiller l'Eglise de ses droits les mieux établis. Quand on présenta au primat cette constitution pour qu'il y apposât son sceau : « Moi, répliqua-t-il vivement, je déclare devant Dieu que je ne scellerai jamais un acte semblable. » Il se hâta de consulter le Pape Alexandre III qui lui donna raison, tout en le rappelant à la condescendance dont il y avait lieu d'user à l'égard des princes. Des négociations furent engagées entre le pape, le roi et le primat qui ne purent jamais aboutir. Jamais Thomas ne voulut rapporter les censures qu'il avait fulminées contre Henri II et les évêques dévoués à sa cause. L'assassinat du primat rompit définitivement les relations entre Rome et l'Angleterre.

Mais il se produisit alors une curieuse réaction. Ce crime suspendit les hostilités en appelant les sympathies et le respect de l'Angleterre sur la cause que Thomas avait si noblement défendue, et ce que le primat n'avait pu obtenir de son vivant il l'obtint après sa mort.

Henri II fut traité plus sévèrement encore que les meurtriers de l'archevêque. Avant d'obtenir son pardon, il dut rejeter les Constitutions de Clarendon, rétablir les privilèges de la primatie de Cantorbéry, et restituer à ce siège toutes les possessions qui

lui avaient appartenu. Il promit ensuite d'aller guerroyer trois ans en Terre-Sainte. Mais cela ne suffisant pas aux yeux du peuple anglais, Henri II fut obligé de se soumettre à des peines corporelles sur la tombe de saint Thomas, et il dut renouveler en Normandie la série de dures humiliations et de mortifications sanglantes qu'on lui avait imposées en présence des évêques et des abbés anglais. Les engagements qu'il prit en faveur des libertés de l'Eglise sur le tombeau de Becket firent revivre pour un temps la distinction des deux pouvoirs et l'incompétence de la puissance civile pour le gouvernement des âmes.

Le caractère violent et fantasque de Richard, fils d'Henri II, rompit le charme et fit surgir des difficultés entre l'Eglise et l'Etat, difficultés qui grandirent encore avec Jean-sans-Terre, frère et successeur de Richard, qui reprit les errements de ses plus mauvais prédécesseurs.

Jean-sans-Terre inaugura son règne en répudiant sa femme après douze ans de mariage, et peut-être en faisant mourir de sa main son neveu, Arthur de Bretagne. Il eut tous les vices et souilla sa vie par tous les excès. « Le roi Jean souille l'enfer, dit une épitaphe composée par quelqu'un de ses contemporains, mais ce n'est pas mon affaire, parce que ce n'est pas sûr; il est dangereux d'écrire contre ceux qui peuvent proscrire. » Fourbe, défiant, sanguinaire, il n'eut l'estime et l'affection de personne, il insulta lâchement ses barons dans leurs filles et leurs femmes, allant jusqu'à relever par la saveur du sang humain les plaisirs devenus fades pour ses sens émoussés. D'un caractère abject et cruel, il se montra bas et ignoble dans les revers, insolent et vindicatif dans la prospérité. On ne doit pas s'étonner que de pareils êtres, ne voyant dans l'Eglise qu'un reproche et qu'un embarras, deviennent ses oppresseurs et ses ennemis.

A son avènement, Jean-sans-Terre avait juré sur les reliques des saints et sur les Evangiles, de maintenir l'Eglise dans ses droits et ses prérogatives. Il ne tarda pas à oublier son serment.

Hubert, archevêque de Cantorbéry étant mort les religieux du monastère annexés à la cathédrale, nommèrent pour son successeur, les uns Reginald, les autres Jean de Gray protégé de Jean-sans-Terre. Innocent III cassa ces deux élections et fit élire le cardinal Etienne Langton. Jean-sans-Terre furieux écrivit au pape une lettre de menaces et refusa d'obéir à Innocent. Le pape essaya de calmer et de raisonner le roi, celui-ci fut intraitable. Ni avis, ni menaces n'ayant raison de Jean, Innocent mit d'abord

le royaume en interdit, puis quelque temps après lança l'excommunication sur la personne même du monarque, et enfin le déclara déchu du trône, à cause de ses violences sacrilèges et de ses cruautés répétées, puis Innocent invita le roi de France à exécuter la sentence de déposition.

Jean-sans-Terre, effrayé, se soumit et prit l'engagement d'accueillir Etienne Langton comme archevêque de Cantorbéry, de rendre leur patrie, leur liberté, leurs terres et leurs emplois aux clercs et aux laïques exilés, emprisonnés ou proscrits pour la cause de l'Eglise, enfin, de réparer les torts commis, et de s'abstenir de mesures vexatoires contre le clergé. Il alla même jusqu'à remettre à Dieu, aux apôtres Pierre et Paul, à l'Eglise romaine, au pape Innocent et à ses légitimes successeurs les royaumes d'Angleterre et d'Irlande, pour ne les tenir que du Saint-Siège et ne les gouverner qu'en son nom. Il prêta serment de fidélité au Souverain pontife régnant, à ses successeurs légitimes, à l'Eglise romaine, et promit d'envoyer tous les ans à Rome, en signe d'hommage, une rente de 1,000 mares.

Il aurait bien voulu briser toutes ses entraves, mais ses gentilshommes l'en empêchèrent, et ce furent eux qui l'obligèrent à signer le 15 juin 1215 à Runnymede, cette *charte* célèbre que les Anglais ont toujours regardée comme le fondement et la garantie de leurs libertés nationales. Il n'entre pas dans notre sujet d'expliquer la portée politique et civile de la *Grande charte* ; mais nous avons à faire remarquer qu'elle assurait à l'Eglise d'Angleterre la possession inviolable et l'exercice de ses droits et de toutes ses libertés : « Quelles que soient, dit-elle, les coutumes jusqu'ici dans l'Eglise d'Angleterre sous notre règne et celui de nos prédécesseurs, et quelques prétentions que nous ayons élevées, nous voulons qu'à l'avenir les élections des prélats soient entièrement libres dans les cathédrales et les monastères du royaume, sauf les droits de la couronne pendant la vacance des sièges. Nous promettons de ne point empêcher et de ne pas permettre qu'on empêche les électeurs de choisir qui bon leur semble, pourvu qu'ils nous demandent au préalable congé d'élire, ce que nous ne refuserons ni ne différerons jamais, ou bien, si nous opposons des retards ou des refus, on procéderait néanmoins à l'élection canonique. De même, après l'élection, on demandera notre assentiment que nous donnerons toujours, à moins de motifs plausibles et dont nous établirons la légitimité. »

Jean-sans-Terre n'eut pas plus tôt signé cette charte qu'il en

eut regret, il supplia le pape de l'annuler. Le pape refusa, Jean promena le meurtre et l'incendie d'un bout de son royaume à l'autre. Sa mort ne mit pas fin aux collisions des deux puissances en Angleterre. Ses successeurs Richard, Edouard I^{er}, Edouard III, continuèrent à dépouiller périodiquement l'Eglise. Les deux pouvoirs furent souvent troublés dans leurs rapports ; mais l'Eglise était désormais armée pour se défendre : à force de se plaindre et d'appeler à son secours la *Grande Charte*, protectrice de sa liberté, le clergé était parvenu à recouvrer ses droits, lorsque Henri VIII succéda à son père sur le trône d'Angleterre.

Au commencement du xvi^e siècle, la prédication des indulgences en Allemagne, avait donné lieu, en Angleterre, à quelques abus de détail. L'esprit de révolte soufflé par Luther avait pénétré jusqu'à Cambridge. Les Bulles papales sur les indulgences avaient été affichées aux portes principales des collèges de l'Université. Un des *fellows* de cet établissement colla audessous des documents pontificaux une bande où il avait écrit ces mots : « *Beatus vir cujus est nomen Domini spes ejus, et non respexit in istas vanitates et insanias falsas.* » Ajouter ISTAS au texte, c'était appliquer la citation aux bulles de Léon X. Fisher, chancelier à vie de l'Université, apprit avec indignation cette insolente incartade contre l'autorité de Rome. Il fit réunir une assemblée du haut clergé d'Angleterre, où la vraie doctrine fut vengée, et où Pierre de Valence fut solennellement condamné ; mais Fisher ne put empêcher que des ferments d'hérésie ne couvassent dans sa chère Université ; ils germèrent de manière à étouffer bientôt le respect dû à l'autorité spirituelle.

Au reste cette autorité spirituelle était depuis longtemps affaiblie par le faste et la mondanité des prélats anglais. A la suite de la *Grande Charte*, le primat de Cantorbéry et les autres évêques avaient été appelés à prendre dans le pays une situation politique prépondérante. Sans doute, au moyen-âge, dans les divers pays de l'Europe, le clergé formait un ordre important dans l'Etat, partageant et souvent contrebalançant le pouvoir des barons. Mais en Angleterre, la haute prélature jouissait de privilèges véritablement excessifs. Elle faisait partie de la cour du monarque ; à ce titre, chaque évêque pouvait être d'un moment à l'autre arraché à son siège et appelé à orner le cortège royal lors de la réception d'un ambassadeur ou de la visite d'un prince étranger. Henri VIII habitué à rencontrer les évêques, non seulement dans les assemblées purement politiques,

mais dans ces solennités un peu théâtrales où s'étalait le luxe royal, cessa bientôt de les considérer comme les hommes de Dieu. Il perdit peu à peu le respect de leur caractère et de leur indépendance, d'autant que ces évêques finissaient eux-mêmes par perdre le sentiment de leur dignité, et par n'être plus que des courtisans. Ce qui était arrivé avec Thomas Becket arriva avec le cardinal Fisher. Le jour où il fallut s'opposer aux exigences coupables du roi, les évêques-courtisans lui donnèrent raison, et Fisher fut victime de son devoir.

De plus, Henri VIII avait l'encombrante manie de se mêler de théologie, de casuistique, de mysticité même. Il mit au profit de son amour pour Anne de Boleyn sa science ecclésiastique, la courtoisie de ses évêques et les ferments d'hérésie qui travaillaient déjà son royaume. Ainsi armé, il se crut de taille à rompre en visière avec l'autorité spirituelle, lorsque celle-ci voulut s'opposer à ses débordements. Ce jour-là, il rompit brusquement en s'attribuant le droit de régner sur les âmes aussi bien que sur les corps, et prit résolument le titre de chef de l'État et de chef de l'Église. Pour établir ce régime, il ne recula pas devant les moyens les plus violents, brisant toutes les résistances, multipliant les martyrs. Le clergé essaya de résister, puis bientôt il se soumit; et c'en fut fait du catholicisme en Angleterre.

Une fois de plus, nous sommes en présence de ce fait que la lutte entre l'Église et la royauté n'arrivait sur le terrain de la politique qu'après avoir déjà duré quelque temps sur celui de la morale. M. Joseph de Maistre n'a pas craint d'affirmer que la licence des princes fut même ordinairement la cause originelle des dissensions qui ont troublé l'harmonie des deux autorités (1). Les princes essayant de briser le frein que l'Évangile met aux passions humaines, c'était le droit et le devoir des évêques de réclamer contre le scandale avec l'autorité de leur caractère et tout l'ascendant qu'ils puisaient dans l'esprit général de leur époque. Leur voix, en effet, avait quelque chose d'énergique comme le cri de tout un peuple, et quelque chose de sacré comme un avertissement du Ciel. Aux grands du monde qui ne voulaient pas obéir, il ne restait qu'à prendre le parti des violences extrêmes, qu'à bannir et à dépouiller leurs embarrassants contradicteurs. C'est ce qui explique les persé-

(1) M. J. de Maistre, *Du Pape*, liv. II, chap. VII.

cutions infligées à la plupart de ces généreux Pontifes qui, durant le moyen âge, ont défendu la vertu et le bon droit contre la dépravation des princes et la jeunesse intempérante des peuples de l'Europe.

Quoi qu'il en soit, les résultats ne suffirent pas à justifier les actes. Le triomphe de la violence et le règne d'un arbitraire insolent n'eurent d'autre effet que d'altérer la conscience publique; c'est ce qui arriva pour l'Angleterre à partir d'Henri VIII. La plus grande part de responsabilité en vient à ces ambitieux cachés sous l'habit ecclésiastique, qui, s'occupant plus d'avoir des places que de les mériter, allaient à la cour, prenaient les habitudes d'une vie dissipée et mondaine, se frayaient le chemin de la faveur par des présents et des façons obséquieuses. De tels sujets ne pouvaient prévenir ou réprimer les abus. En temps ordinaire, un tel état de choses créait à l'Église un danger permanent; il la condamnait à une lutte de tous les jours. Le jour où elle cessa de lutter et consentit à recevoir des chaînes d'or, elle périt dans l'abaissement.

L'alliance de l'Église et de l'État avait fait la force et la grandeur de l'Angleterre; l'absorption de l'Église par l'État fut la cause d'une désorganisation à peu près générale, et l'origine de scandales et de troubles qui ont duré des siècles.

P.-G. MOREAU,
vicaire général de Langres.

PÈLERINAGES DES OUVRIERS FRANÇAIS A ROME

ET LA QUESTION SOCIALE

(Suite et Fin. — Voir le Numéro du 27 août.)

II

En 1885, une centaine de patrons venus des quatre coins de la France répondent à notre appel; ils représentent des milliers d'ouvriers. Léon XIII accueille avec bonté cette députation étrange d'hommes d'affaires, appartenant à cette classe aisée où la fortune, d'ordinaire, pèse légère sur des cœurs désaccoutumés de la pitié par l'excès du bien-être. Ceux-là, riches, influents, accablés déjà par les soucis de leurs propres intérêts, ont voulu regarder autour d'eux; ils savent que leur maison s'étaie sur les mille et mille foyers de leurs ouvriers; ils se sen-

tent liés à ces familles ouvrières, dont ils accaparent les bras tout le jour, et souvent hélas ! toute la nuit, par les liens moraux qui relèvent de leur conscience, et ils fléchissent sous le poids de leurs responsabilités de patrons et de chefs d'industrie.

Leurs paroles trouvent au Vatican un écho sympathique ; à mesure qu'ils exposent les difficultés, les dangers de la situation, le Pape, avec un visible intérêt, pénètre dans ce monde nouveau pour lui, de l'usine et de l'atelier ; car l'ouvrier tel que l'industrie moderne l'a fait, unité isolée d'une armée anonyme, esclave de la machine, sans foyer, sans vie de famille, sans air pur, sans dimanche, ne ressemble en rien à l'artisan ou au journalier italien, et il faut l'avoir vu de près pour comprendre qu'on ait pu appeler l'usine un bagne ou un enfer.

Ce premier pèlerinage, ou plutôt cette première instruction de la cause ouvrière par le Saint-Siège fut bénie. Léon XIII, si préoccupé déjà de la question sociale, sentit grandir en son âme cette divine pitié qui troublait le cœur de Jésus en présence des malheureux ; il nous fit promettre de revenir bientôt avec des patrons et des ouvriers ; et, la veille même du départ, avant de se séparer, tout émus encore des fortes impressions de l'audience pontificale, nos cent pèlerins jurèrent solennellement à Dieu et au Pape de se préoccuper, en véritables patrons, dans l'acceptation toute paternelle du mot, du sort de leurs ouvriers.

Fidèles au rendez-vous, en 1887, nous étions de nouveau à Rome avec un groupe d'industriels qu'accompagnaient environ douze cents ouvriers, délégués des cercles, des associations, des usines de France.

Cette fois, le pèlerinage a pris les proportions d'un événement qui attire l'attention du monde catholique tout entier.

Le Pape veut loger au Vatican une centaine d'ouvriers ; il réserve à cette députation des classes laborieuses une réception solennelle ; sans doute, il aura pour chacun de paternelles condescendances, mais ces entretiens intimes ne lui suffisent plus, il veut une affirmation officielle, si l'on peut dire, de sa pensée et de ses sentiments, et il prononce un discours dont l'écho a été porté dans tous les centres industriels :

« Grande est la joie que nous éprouvons, très chers Fils, en vous voyant réunis si nombreux autour de nous..... Nous vous félicitons de la part que vous prenez à l'œuvre de la régénération chrétienne du monde du travail manuel. C'est dans le retour aux principes chrétiens et aux enseignements de l'Eglise

catholique que réside uniquement la solution des questions sociales qui vous touchent de si près.

« Alors que sa parole était mieux écoutée et obéie par les peuples, que sa liberté d'action était moins entravée, l'Eglise venait en aide aux travailleurs, en créant et en encourageant les grandes institutions corporatives qui ont si puissamment contribué au progrès des arts et métiers, et procuré aux ouvriers eux-mêmes une plus grande somme d'aisance et de bien-être. Et cet esprit de maternelle sollicitude, l'Eglise l'avait fait entrer dans les mœurs des peuples, dans les statuts et règlements des cités, dans les ordonnances et les lois des pouvoirs publics.

« L'Eglise, très chers Fils, continuera à s'occuper de vous, de vos véritables intérêts, de vos légitimes revendications. Nous-même, dès le début de notre pontificat, Nous avons pensé à vous quand Nous rappelions aux peuples les principes fondamentaux de l'ordre social. Nous avons suivi depuis, avec attention, les travaux des congrès, et Nous ne cesserons de faire, pour l'amélioration de votre sort, tout ce que notre charge et notre cœur de père pourront nous suggérer... »

La promesse de Léon XIII, ses bontés, les impressions de ce pèlerinage rapportées en France, tout cela finit par creuser son sillon dans l'opinion publique. Le peuple fatigué des déceptions, las d'être trompé toujours, prêta peu à peu l'oreille au récit de ces choses qui l'étonnèrent d'abord, mais auxquelles bientôt il rattacha ses meilleurs souvenirs d'enfance chrétienne et l'instinctif besoin qu'il a d'espérer ; et c'est ainsi que dans la classe ouvrière, où l'ignorance religieuse, hélas ! égale souvent la misère matérielle, le Pape, jusqu'alors à peu près oublié ou méconnu, commença à rencontrer de puissantes sympathies.

Comme il arrive sur un champ de bataille que le centre de l'action se déplace, ainsi l'influence du Pape se révélait comme devant être prépondérante dans la lutte ; et déjà on pouvait dire : *Oculi omnium in te sperant, Domine !*

Ce fut donc sous cette poussée de sympathies, d'espérances et aussi de craintes, — car de jour en jour le socialisme révolutionnaire rendait plus amer et plus profond l'antagonisme des classes, — que se décida le grand pèlerinage ouvrier de 1880, qui devait être décisif.

Léon XIII voulut donner un éclat inaccoutumé à cette manifestation, à cette audience accordée par le Vicaire de Jésus-Christ au monde du travail manuel.

Jamais, en effet, princes ni seigneurs, nobles ni puissants, n'ont été comblés au Vatican d'honneurs plus grands, et surtout d'affections plus tendres, que ces ouvriers, ces délégués de la véritable démocratie française, chrétienne, loyale, ardente de foi et de patriotisme, qui fléchit bien encore sous le poids du pouvoir que les événements lui ont mis prématurément dans la main, mais qui sera, si elle le veut, l'instrument de la Providence pour le salut des sociétés modernes.

« Très Saint Père, les ouvriers qui sont aux pieds de Votre Sainteté et tous ceux qu'ils représentent... repoussent toute suggestion de haine contre les personnes et d'atteinte à la propriété, toute insinuation de révolte contre l'autorité, tout recours aux moyens violents pour améliorer leur sort. Ils en appellent à la justice des pouvoirs publics..., et, regardant plus loin et plus haut vers ce sommet lumineux d'où découle toute vérité, d'où est descendue toute civilisation, ils élèvent respectueusement la voix et les mains vers Vous, en qui ils vénèrent l'autorité et la paternité de Dieu, répétant le cri suppliant des apôtres au divin Maître : *Domine, salva nos, perimus!*

« Leur espérance ne sera pas trompée. Ils savent en qui ils ont cru...; et, remplis d'une filiale confiance, ils osent supplier Votre Sainteté de ne point se lasser de rappeler au monde le respect des lois de la justice et du droit... afin de garantir à l'ouvrier, dont le travail est la seule ressource, la stabilité de son foyer, la facilité de nourrir sa famille, de l'élever chrétiennement et de faire quelque épargne pour les mauvais jours (1). »

C'était bien la pensée qui amenait au Vatican tous ces hommes de labeur, et c'est en ces termes que nous l'avions exprimée.

Léon XIII y répondit par une importante allocution, doctrinale déjà et toute lumineuse — que vous avez lue, Messieurs, et qu'il voulait bien, à plusieurs reprises, appeler « la préface d'une prochaine encyclique ».

« Non, très chers Fils, le Vicaire de Jésus-Christ ne cessera jamais de veiller sur vous en père, de s'enquérir de vos intérêts et de les favoriser en rappelant à tous leurs devoirs respectifs et leur parlant le langage de la charité (2). »

(1) Notre Adresse au Saint-Père à l'audience solennelle du pèlerinage de 1889.

(2) Allocution de Léon XIII aux ouvriers français, le 20 octobre 1889.

Pendant six semaines d'enthousiasme et de bénédictions, les trains se succédaient, amenant à Rome les divers groupes d'ouvriers de toutes provinces et de toutes industries, ceux du sol et ceux de l'usine, le mineur et l'artisan, et les audiences se répétaient, durant lesquelles chacun parlait au Pape, entre deux caresses, de son âme, de son pays, de son foyer et aussi... de son métier; et, partout, en Italie comme en France, de la Belgique et de l'Angleterre, jusqu'en Amérique, on était attentif à ce qui se passait au Vatican entre les ouvriers et le successeur de Pierre.

Enfin l'Encyclique parut, et je n'ai point à vous redire, Messieurs, avec quelle émotion elle fut accueillie, quels sentiments de filiale reconnaissance elle inspira aux catholiques et quel respect elle imposa aux adversaires.

Il nous restait un devoir à remplir, aussi doux qu'impérieux : porter à Léon XIII l'action de grâces du peuple ouvrier!

C'était, Messieurs, l'œuvre propre du pèlerinage de 1891, celui qu'on devait appeler le pèlerinage des vingt mille! Les autres, en 1885, en 1887, en 1889, avaient supplié, celui-là venait remercier. « Vous teniez à Nous exprimer de vive voix, disait lui-même le Souverain Pontife, votre filiale gratitude pour la parole apostolique que Nous avons récemment dite au monde en votre faveur (1). »

Vous n'avez point oublié, Messieurs, comment cette pacifique et joyeuse manifestation, si populaire en France, si sympathique au vrai peuple romain, si louable dans son but, si digne dans son évolution, fut brutalement interrompue par les menées de la maçonnerie révolutionnaire, toute puissante en face des faiblesses du gouvernement italien. Il en coûterait trop à notre patriotisme humilié et blessé de refaire l'histoire de ces tristes journées, et de dire ce que la vérité nous obligerait à ne point taire. Il nous suffira de dégager, ici, la responsabilité des ouvriers français, et de constater à leur honneur que, sous le regard malveillant des Loges aux aguets, ils ont su conquérir l'estime publique, et que le prétexte malhonnête, attendu et provoqué, on n'a pu le trouver parmi les dix mille qui sont venus à Rome en 1891.

Nous ne considérons ici les événements du 2 octobre que par

(1) Allocution du Souverain Pontife à la réception du pèlerinage ouvrier, le 19 septembre 1891.

le côté où ils touchent à la cause des pèlerinages de la France du travail à Rome. Ils lui ont apporté le couronnement que Dieu se plaît souvent à réserver aux entreprises qu'il bénit et qu'il veut rendre fécondes : ils l'ont marquée par l'épreuve du signe divin de la Croix ; mais ils n'ont pu ni la compromettre, ni l'amoinrir.

Non seulement le but était atteint, l'Eglise avait fait entendre cette parole qui vient du ciel et ne retentit jamais en vain sur la terre ; elle avait pris incontestablement la direction du grand mouvement de régénération sociale qui s'élabore au déclin de ce siècle, et le Pape nous avait permis de déclarer solennellement que l'Encyclique de *Conditione opificum* était la récompense des pèlerinages des ouvriers français (1), rendant ainsi à nos chers pèlerins le plus bel hommage qu'ils eussent jamais osé ambitionner.

Non seulement la moisson était faite quand l'orage a grondé, mais la tempête révolutionnaire, qui faisait rage à la fois contre l'Eglise et contre la France, n'a pu que rendre plus expressive la scène inoubliable des adieux de Léon XIII.

Le défilé, ce jour-là, avait été interminable, le Pape s'attachait avec nous, plus tendre, plus paternel que jamais. Un voile de tristesse pesait sur son front, et, quand il bénissait, sa voix tremblait dans les larmes. Il se montrait père avec ses chers ouvriers de France, et ceux-ci se faisaient enfants avec le Pape, et le temps s'écoulait, sans épuiser l'inaltérable mansuétude de son cœur dans l'angoisse.

Et il nous semblait qu'au surlendemain des *Hosannah* du 29 septembre, dont les échos vibraient encore sous les voûtes de Saint-Pierre, qu'après les cris de mort et les *tolle* de la veille, un autre ange, celui de la France, consolait en son Gethsémani cet autre Christ, écrasé lui aussi sous l'outrage d'un peuple abusé, auquel on avait fait répéter le *Nolumus hunc regnare super nos !*

A la fin pourtant, après cinq longues heures de causeries pleines d'abandon, de pieuses audaces, de discrètes confidences, d'empressements, d'incidents naïfs et touchants qui feraient, au tableau évangélique de Jésus au milieu des enfants, le plus magnifique pendant qu'on puisse imaginer, Léon XIII a caressé le dernier des pèlerins.

(1) Notre Adresse au Saint-Père à l'audience solennelle du 19 septembre 1891. — Lettre de Sa Sainteté à S. E. le cardinal de Toulouse, en date du 22 octobre 1891.

C'en est fait de ces audiences ineffables où le Vicaire du Christ, descendu de la chaire de l'infaillible vérité, se mêlait à la foule des petits et des humbles comme le divin Maître, pour ajouter à la force lumineuse de son enseignement l'irrésistible puissance de l'exemple. C'en est fait de ces rencontres loyales et familières du peuple avec la papauté, sublimes commentaires de l'Encyclique, où les prêtres, les patrons et tous ceux qu'on appelle « grands » sur la terre venaient apprendre du Pape comment on respecte l'ouvrier, comment il faut l'aider, comment on doit l'aimer !

Les groupes se sont rassemblés au centre de la basilique, l'émotion est profonde, parce qu'elles sont finies toutes ces grandes choses qui, dans la ville éternelle, honoraient l'Eglise de Dieu et exaltaient son pontife, en réjouissant notre patriotisme et notre foi !

Léon XIII s'avance au milieu du cercle ; tout est simple, austère même dans cette séparation de la dernière heure : pas de trône, plus de gardes, plus d'honneurs !

Présenté par son patron, un pèlerin que sa mise modeste désigne comme un simple ouvrier au milieu même des autres ouvriers, s'agenouille aux pieds du Pape ; il a déjà sur la poitrine la croix de la Légion d'honneur et deux médailles militaires : c'est un chrétien, un apôtre de l'usine, qui veut gagner ses frères à Jésus-Christ, et Léon XIII a pensé ennoblir toute la classe ouvrière en décorant cet humble travailleur : il le crée chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, et, de ses propres mains, attache sur la poitrine de cet enfant du peuple la croix pontificale.

Puis, longtemps, gardant dans sa main la main de l'ouvrier et la main du patron, il écoute les adieux de la France et ceux des ouvriers.

Nous lui exprimons notre reconnaissance et les regrets poignants que laisse dans nos cœurs l'interruption tragique de ce beau et consolant mouvement des pèlerinages du travail ; nous lui disons que dans l'isolement de son palais, dans l'amertume de son intolérable situation, la France catholique prie, veille et pleure avec lui ; nous lui répétons que nous l'aimons comme un père, que notre dévouement lui est acquis, et que nous sommes prêts, si Dieu le veut, à verser notre sang pour sa cause !

Alors, un grand cri retentit, qui fit passer dans nos veines un tressaillement d'enthousiasme et de sainte fierté : nos

trois mille ouvriers, saisis d'un même élan de foi, émus, les larmes dans la voix, répètent le serment : *Nous le jurons !*

Le Pape, dominant son émotion, se leva ; il dit la joie que nous lui avons apportée, les douleurs qui étreignaient son âme, et il bénit « les pèlerins, tous les ouvriers de France et la France tout entière » !

Des acclamations lui répondirent, et le captif insulté, Pierre, reentra au Vatican !

Telle est, Messieurs, la vérité sur l'œuvre des pèlerinages que nous avons entreprise pour hâter l'heure de la génération chrétienne du monde du travail, et qu'avec l'aide de Dieu nous avons poursuivie jusqu'au bout.

III

Elle s'achevait dans la paix comme elle avait commencé, et les voix les plus autorisées aussi bien que l'opinion publique, en France et en Italie, nous rendaient le témoignage qu'en travaillant pour la cause de la religion et pour le bien des classes laborieuses, nous avons servi, à l'étranger, par l'exemple donné, par les résultats obtenus et par l'impression produite, les intérêts de notre patrie.

La Providence, en permettant que la joie des derniers jours fût douloureusement troublée, en associant les ouvriers français à la captivité et aux douleurs du Souverain Pontife, leur réservait la mission suprême d'affirmer avec éclat, à la face du monde, qu'en dépit des déclarations intéressées de la franc-maçonnerie et de la politique, le Pape n'est pas libre, et que la question romaine reste au premier rang parmi toutes celles qui troublent cette fin de siècle.

Nos pèlerins ont eu l'intelligence de tout ce qu'il y avait de grand et de délicat dans cette mission, et ils l'ont su remplir avec une abnégation héroïque, en évitant de mêler à la pensée supérieure qui dominait les événements le souci de leurs propres personnes.

Ces hommes à l'âme virile, que nous connaissons tous, dont le cœur bondissait sous l'outrage, ont fait preuve, durant tous ces événements, d'une sagesse et d'une prudence au-dessus de tout éloge : pas un n'usa de représailles.

Ils ont puisé, dans leur foi robuste, plus que ce courage humain de légitime défense qui tient tête à l'injuste agresseur :

cette force morale plus haute, cette constance des martyrs qui ne savent verser d'autre sang que le leur, parce qu'ils sont témoins de la vérité et qu'il est des causes saintes qui triomphent par le sacrifice comme d'autres le font par l'épée.

Enfin, Messieurs, pour revenir, en terminant, à ma pensée première, si le Pape, depuis six mois, s'est tant préoccupé de la France, si la Fille aînée de l'Eglise a été l'objet de sollicitudes si maternelles, ne serait-ce point, pour une part au moins, parce qu'ayant vu de plus près, en la personne des quinze ou vingt mille ouvriers de nos pèlerinages, les belles et nobles qualités de ce peuple français, loyal, dévoué, ardent, chrétien quand il n'est pas trompé; ne serait-ce point parce qu'ayant senti battre plus près du sien, durant ces longues audiences, le cœur de la France, il a conçu plus d'amour encore pour « la très noble Nation » déjà tant aimée, chez laquelle il rencontrait de si vives affections pour sa personne et pour l'Eglise.

Ce serait, Messieurs, douce à notre patriotisme, une bénédiction de plus que le Ciel nous aurait accordée, et le siècle dont nous entrevoyons, à travers les contradictions de ce temps, l'aube déjà naissante, en serait redevable à nos chers ouvriers.

Si je vous ai rappelé ces choses, avant d'inaugurer les travaux de ce congrès, Messieurs, c'est sans doute pour ramener votre pensée à l'Encyclique, parce qu'elle est désormais l'évangile et le catéchisme de la question sociale, la lumière qui doit éclairer nos études, l'âme de nos œuvres, le guide de nos discussions; mais c'est aussi pour vous remettre sous les yeux, en la personne du Pape, le type idéal d'un prêtre, d'un apôtre de la classe ouvrière dans les temps où nous vivons. C'est pour vous dire combien est tendre la sollicitude de Léon XIII pour ses chers fils les ouvriers, avec quelle constante énergie il entend les protéger; comment à l'autel il intercédait, il implorait pour eux auprès de Dieu; comment, le chapelet à la main, il mêlait sa prière à la leur; comment il se faisait tout à tous avec patience, avec douceur, n'estimant pas perdues les longues heures qu'il consacrait aux audiences, ni compromise la suprême dignité pontificale qu'il inclinait paternellement jusqu'au plus humble de ces humbles; comment il honorait le travail manuel, la souffrance, les fières délicatesses de l'infortune, de la pauvreté, du malheur; comment il consolait; comment il supportait; en un mot, comment, après avoir livré son palais, il savait donner son cœur, nous laissant ainsi une leçon pratique, vivante de

dévouement, d'abnégation et de charité : *Exemplum dedi vobis ut quemadmodum ego feci, ita et vos faciatis.*

Si je vous ai rappelé ces choses, c'est encore pour relever votre espérance, car si nous nous consacrons tous, avec l'émulation du zèle apostolique, aux œuvres ouvrières, c'est avec le Pape et sous sa direction. Dans le cadre modeste de notre ministère, nous prenons notre part du labeur commun, nous prêtons les mains à l'action générale de l'Eglise, nous perpéтуons au XIX^e siècle, pour la régénération sociale du monde, les grandes traditions du christianisme.

La cause est sainte, Messieurs, c'est celle du Christ, c'est celle de Dieu; elle vaut bien nos veilles, nos fatigues et nos sacrifices!

LE POÈME DE MARIE AU XIX^e SIÈCLE

A l'heure où reviennent les heureux pèlerins de Lourdes, fêtant leurs miraculés et recueillant leurs merveilleuses émotions, voulez-vous que nous allions, nous aussi, amis lecteurs, pèlerins du souvenir ou de l'espérance, saluer notre blanche Madone pyrénéenne en son site enchanteur, qui aimante, fascine, magnétise et fait jeter à tous ce cri échapper à l'apôtre en une heure de béatitude ineffable : « *Bonum est nos hic esse!* »

Ici viennent mourir les derniers bruits du monde
Nautonniers sans étoile, abordez, c'est le port...

Notre-Dame de Lourdes, c'est, pour le dire avec un auteur moderne (1), c'est le grand poème contemporain de la sainte Vierge, poème à trois chants dont chacun a sa note dominante, sa signification particulière. La *Grotte*, c'est la terre ou le Calvaire, le théâtre de la souffrance. Regardez plutôt : malades,

(1) *A Notre-Dame de Lourdes*, par l'abbé H. Cailliat, missionnaire apostolique, docteur en théol. et en droit can. (à Montauban, chez l'auteur, 3 fr. 50 franco).

Cet article n'est qu'une pâle analyse de ce beau et intéressant ouvrage qu'il faut lire pour mieux comprendre et aimer Lourdes, son pèlerinage, ses merveilles, sa poésie. Ce livre est moins une monographie qu'un hymne à la Vierge de Masabielle, chaque page nous réserve une surprise en nous révélant un styliste consommé, un peintre achevé. C'est, pour tout dire, une lecture pleine d'attrait, d'onction, de charme pieux et communicatif et nous la recommandons volontiers à nos abonnés.

infirmes, agonisants sont là qui gémissent, pleurent et prient ; âmes troublées, ulcérées, saignantes qui réclament une lumière, une consolation, un baume. Ces flambeaux sont l'emblème d'autant de cœurs angoissés qui brûlent d'obtenir une grâce ou un sourire de Marie ; ces béquilles, panoplie d'un nouveau genre, harpes éoliennes du surnaturel, sont le merci palpable des guérisons obtenues par la foi ; cette boîte aux lettres, au fond de la sainte excavation, c'est le bureau des réclamations de mécontents de la vie.

Remarquez aussi l'attitude et le costume de l'Immaculée. Elle a les yeux levés vers le ciel pour prêcher la foi, la croyance aux destinées immortelles ; ses mains jointes nous rappellent l'Espérance chrétienne qui jamais, elle, n'est *lasse d'être mère* ; ses pieds nus nous recommandent la charité, prête à tout affronter pour voler au secours du pauvre, de l'orphelin, de l'infortuné, d'où qu'ils viennent.

Sa robe est blanche, comme un drapeau levé à la face du monde pour condamner notre sensualisme et remettre en honneur le culte de la pureté. Sa ceinture bleue est un symbole de pénitence : le bleu est la couleur du ciel qu'aiment à contempler les âmes mortifiées, les plus joyeuses ; et Marie nous avertit de mettre quelques gouttes de pénitence dans la coupe de nos plaisirs, même innocents, si nous voulons avoir du bleu dans nos cœurs et jouir de perspectives riantes.

Les deux roses qu'elle porte sur ses pieds représentent les deux prérogatives de la Vierge incomparable : sa Maternité divine et son Immaculée Conception. Le rosaire, sa parure ordinaire dans ses épiphanies à l'humble bergère de Bartrès, est le signe autorisé de sa tendresse pour l'humanité, le bouclier de l'Eglise, la théologie du peuple, le sacrement de la sainte Vierge, un *monocorde* sublime dont la mélodie ne lasse jamais les âmes chrétiennes.

La crypte, c'est le Purgatoire, ou encore le Sinaï, le sanctuaire de la réhabilitation. Dans cette catacombe mystérieuse, à toute heure, des âmes endolories passent et repassent qui, dans l'ombre des saintes *guérites*, réclament humblement des sentinelles de Dieu un mot de passe pour le paradis, et le chemin qu'elles ont perdu. Les voici qui se relèvent, graves et recueillies, portant dans leur âme régénérée les *tables de la loi* et se dirigeant vers la Terre promise, tandis qu'au-dessous, les *orantes* préparent, auprès des piscines, les miracles que sont

venus *commander* les pèlerins, ambassadeurs accrédités auprès de la *Toute-Puissance suppliante* en faveur de ces déshérités de la santé, si nombreux à certaines époques, qu'on se croirait au lendemain d'une bataille sanglante dans une ambulance organisée près d'un camp.

La basilique, cette action de grâces granitique, cette prière de marbre, c'est le ciel, ou bien le Thabor, le séjour du bonheur.

La voyez-vous s'élançer dans les airs, élégante et radieuse ? On dirait, l'apercevant à l'aurore sous le souffle des frais zéphyrés, qu'elle se balance gracieusement sur sa base. Sa flèche gothique semble gazouiller sous le ciel des chants incompris. Avec ses clochetons, ses aiguilles, ses oriflammes, elle donne l'illusion d'un navire de haut bord en partance pour l'éternité, et l'on voudrait la suivre, quitter la terre, monter à bord et partir pour un voyage vers les sphères étoilées... Ah ! c'est que la joie est là ; elle règne, elle triomphe ; on la respire ; tout la trahit, tout l'annonce, tout lui répond, car on se sait chez la sainte Vierge. L'enthousiasme remue les fibres les plus intimes ; on respire une atmosphère chargée d'électricité divine ; un vent de miracle passe sur les têtes ; on sent un je ne sais quoi de sur-humain, un prélude d'extase, un commencement de béatification. On ne se lasse pas de voir, d'admirer, d'écouter. Un *Credo* triomphant, un *Magnificat* émouvant éclatent sous les voûtes du sanctuaire et l'on répète : *Encore ! Encore !* On se croit dans le vestibule du paradis et, en sortant, on serait capable de tous les dévouements et de tous les héroïsmes. On descend du Thabor, et les souvenirs qu'on emporte donnent une force inconnue jusque-là. S'il le fallait, on se ferait apôtre ; et si Dieu le demandait, on deviendrait martyr. Aussi les vrais pèlerins de Lourdes laissent-ils en quelque sorte des parcelles de leur cœur au rocher béni. Ils pleurent en s'éloignant comme pleuraient Adam et Eve au sortir de l'Eden, comme on pleure à la porte de tous les paradis perdus.

Et quelles sont les strophes harmonieuses de ce poème unique ? Ce sont les cinq parties du monde. C'est surtout la France malheureuse, qui envoie, dans un rythme merveilleux, ses provinces, ses villes, ses cercles, ses comités, ses paroisses, ses communautés ; c'est la France représentée par ses évêques, ses prêtres, ses religieux ; c'est la France avec toutes ses forces, toutes ses espérances et toutes ses douleurs ; c'est la France avec toutes ses bannières, ses oriflammes et ses drapeaux ; la

France, fille aînée de l'Eglise, soldat de Dieu et enfant de Marie.

L'épilogue de notre poème se trouve dans les prières incessantes, qui se font à Lourdes et dans les spectacles merveilleux qui s'y produisent, dans ces *Ave Maria* attendris, dans ces accents suppliants qui provoquent les miracles et dans ces hymnes délirants qui les proclament, dans ces cris enthousiastes qu'on écoute avec tant de plaisir aux abords du site miraculeux quand dix, quinze, vingt mille flambeaux serpentent le soir, autour du sanctuaire, dans cette prairie, fief seigneurial de Marie, comme une *voie lactée*, et font croire aux pèlerins émerveillés que le ciel est descendu, que les étoiles ne sont plus *en haut*, au firmament, mais *en bas*, sur la terre des miracles. Spectacle d'une solennité à nulle autre pareille? La montagne, le rocher, le gave, la grotte, cette germination de sanctuaires et de monastères qui l'entourent d'une parure splendide, tout semble prendre voix pour donner sa note dans ce concert admirable. On dirait un orchestre gigantesque, où des cordes inconnues confondent leurs harmonies rivales pour l'honneur de Notre-Dame.

Les cantiques, les hymnes se répondent, s'entrecroisent, se répercutent dans les échos profonds d'alentour, les voix d'hommes et de femmes se mêlent, les accents du Nord et du Midi se confondent, les poitrines sont émues, les cœurs palpitent, les acclamations redoublent. On comprend à ce moment qui met des ivresses dans l'âme et des larmes dans les yeux, la puissance de la foi dans les masses. On voit là le vrai suffrage universel des consciences catholiques.

Ainsi donc à vrai dire, Notre-Dame de Lourdes peut être considérée comme le grand poème contemporain de la Reine du ciel et en même temps comme le paratonnerre de la patrie, le rendez-vous de ses nécessités, de ses actions de grâces et de ses espérances.

A vous aussi, si vous voulez, pieux lecteurs, la Madone de la grotte parlera : le meilleur moyen de comprendre son langage c'est de reproduire son portrait dans notre vie. Soyons comme des *ostensoirs* pour faire briller la pureté, la pénitence que nous prêche la blanche Madone ; reproduisons son attitude et sa toilette et nous deviendrons ainsi pour la gloire de la France et l'Eglise, les portraits palpitants de la Vierge Immaculée.

L'abbé BOURFRUY.

LE COMMANDANT GRANGER

Souvenirs militaires.

Collobrières, 20 août 1890.

Par une belle nuit d'été de l'année 1873, trois compagnies d'infanterie commandées par un chef de bataillon, traversaient le massif des Maures qui domine la plaine de Cogolin, se dirigeaient vers l'étroit défilé formé par les collines du Don qu'elles parcoururent dans toute sa longueur et, tournant ensuite vers le nord, prenaient pour objectif de leurs manœuvres le petit hameau de Saint-Guillaume que l'on trouve assis à l'ombre des grands bois dans l'un des plus frais vallons de la Provence. Il était dix heures du soir environ; la lune se montrait radieuse sur les crêtes des montagnes, refoulant les ombres de la nuit sous le feuillage de gigantesques châtaigniers qui couvrent le sol de cette belle contrée; une brise embaumée murmurant à peine dans les tiges des arbousiers et des myrthes répandait, sur ces hauteurs boisées, les parfums de mille petites fleurs sans cesse renaissantes: un calme profond régnait au sein de cette belle nature qu'un ciel toujours bleu inonde, chaque matin, d'une bienfaisante rosée. Les soldats, quoique fatigués par une longue route, marchaient d'un pas vif en essayant de dissiper par la rapidité de leur marche ce besoin impérieux de sommeil qui se fait sentir aux premières heures de la nuit; après avoir franchi la chaîne septentrionale qui sépare le défilé de la gorge abrupte de Valcros, la colonne arriva au sommet du Babaou.

— Halte et repos pendant quinze minutes! dit le chef de bataillon en arrêtant son cheval. Les soldats jetèrent leurs sacs à terre et s'étendirent sur le talus de la route en respirant à pleins poumons l'air salin qui s'élevait de la Méditerranée.

Le point de vue par un beau clair de lune était admirable. Au sud la mer réfléchissant les feux du ciel suspendus au-dessus d'elle s'étendait, moirée d'argent et d'azur, jusqu'aux dernières limites de l'horizon; à quelques milles du rivage les îles d'or couchées sur les flots immobiles comme trois Néréïdes endormies laissaient voir au milieu d'elles le golfe lumineux (1) des Salins, marqué, çà et là, de taches noires indiquant la position occupée

(1) Le golfe des Salins d'Hyères, vu des hauteurs qui l'entourent apparaît phosphorescent à certaines époques de l'année.

par les vaisseaux de l'escadre. Vers le couchant, apparaissait Costebelle aux gracieuses villas à demi-cachées sur ses flancs ombreux appuyant sa tête couronnée de pins sur la côte sablonneuse et prolongeant ses douces ondulations jusqu'à la verte colline sur laquelle s'étagait, pleine de rayons et d'ombres, la vieille cité de Massillon; derrière ce rideau féérique, le mont Coudon dressait son front rocheux chargé de canons, semblable à un titan debout aux portes du premier port de guerre français et placé là pour surveiller la mer et l'Italie. Au nord c'étaient les Alpes dont les sommets neigeux touchaient aux nues, rendant plus sombre par leur réflexion éclatante la teinte foncée des Maures couchés à leurs pieds.

— Quel ravissant tableau! Vraiment Dieu a fait de belles choses dit le capitaine Bourgeois en se tournant vers tous les points de l'horizon.

— Celui qui voudrait le nier, répondit le commandant, s'exposerait à paraître peu raisonnable.

— C'est mon avis, dit à son tour un lieutenant de la vieille école; je crois même que s'il nous était permis d'assister au lever du soleil nous aurions sous les yeux le plus éloquent témoignage de la grandeur des conceptions divines.

— Malheureusement, l'heure de nous remettre en route est venue, malgré tout le plaisir que l'on éprouve dans la contemplation de ce délicieux paysage, nous devons lui dire adieu et nous en éloigner, reprit le chef de la troupe.

— En avant, commanda-t-il ensuite, en se remettant en selle.

La colonne commençait à se mettre en mouvement lorsqu'une voix harmonieuse se fit entendre sous le feuillage des bois environnants. Elle chantait :

Ici bas rien ne m'importune,
Je ris, je chante et puis encor
Je souris aux rayons de lune
Où voltigent des papillons d'or.
Pendant la nuit bien étoilée
Quand dort l'enfant dans son berceau
Dans les grands bois, seule, isolée,
Je veille près de mon troupeau.

Le commandant s'était arrêté aux premiers accents de cette voix suave.

— Qui peut chanter ainsi dans les bois à pareille heure ? dit-il.

— Une fillette sans doute, si je m'en rapporte à la douceur de son organe, répondit un officier.

— En effet, la voilà, s'écria le commandant en montrant de l'autre côté du ravin un endroit de la forêt éclairé par la lune.

Tous les regards se fixèrent sur le lieu que le chef de bataillon venait d'indiquer.

Dans une clairière entourée de genêts odorants, un troupeau de chèvres blanches, surveillé par un chien de forte taille, broutait autour d'un rocher dont la base disparaissait dans des touffes de lierres et de clématites; à demi couchée sur le roc sous la pleine lumière de l'astre de la nuit, une jeune fille d'une dizaine d'années environ chantait, remplissant les bois de ses accents sonores. Au moment où le commandant l'aperçut, sa voix, sous l'impression d'un souvenir douloureux, devint tremblante et s'arrêta dans un sanglot; puis elle reprit :

Pourtant mes yeux sont pleins de larmes;
 Mon cœur est presque sans espoir;
 Je vis dans les mêmes alarmes
 Au souvenir d'un certain soir,
 Où, passant dans la forêt sombre,
 Poussé par un mauvais destin,
 Mon père fut frappé dans l'ombre
 Près de la croix du vieux chemin.

— Pauvre enfant! murmura le chef de bataillon en piquant des deux pour se mettre à la tête de son détachement. Elle a chanté sa joie et son malheur. Puisse-t-elle chanter, un jour, son espérance!

Au point du jour, la troupe campa sur les bords de la Ma-lière, petit cours d'eau coulant à l'ombre des chênes verts et des lambrusques qui le cachent sous un rideau de verdure impénétrable aux rayons du soleil. Officiers et soldats se disposèrent aussitôt à prendre un repos rendu absolument nécessaire par une marche forcée de nuit. Le commandant, seul, ne put dormir.

L'image de cette pauvre enfant faisant pâître son troupeau pendant la nuit, dans une forêt déserte, avec l'insouciance d'une âme chaste et pure, chantant à pleine voix les impressions qui, tour à tour, faisaient tressaillir ou brisaient son cœur, remplissait sa pensée et chassait le sommeil de ses paupières. Alourdi, fatigué, il sortit de sa tente au moment où un bruit de petits pas et de sonnettes résonnait sur le chemin près duquel elle avait été dressée. Le troupeau de chèvres suivi de la bergère s'avancait rapidement regagnant la ferme voisine. En passant devant l'officier l'enfant baissa la tête en disant :

— Bonjour, monsieur le soldat !

— Que Dieu te bénisse ! répondit celui-ci en allant vers elle.

La bergère s'arrêta ; elle était nu-pieds, en jupons courts et coiffée d'une calotte d'indienne d'où s'échappaient de longues boucles de cheveux noirs.

— Dis-moi, petite, reprit le commandant d'un air étonné, tu es donc seule, la nuit, pour garder ton troupeau ?

— Non, Monsieur, fit-elle avec vivacité, nous sommes deux : mon ange gardien et moi !

— Un fier compagnon celui-là qui t'apprend, sans doute, à chanter comme lui, riposta l'officier en souriant.

Elle sourit à son tour en devenant rouge comme une cerise.

— Mon père, continua-t-elle en répondant à la première question qui lui avait été faite, ne voulait pas me laisser aller seule, la nuit, dans la forêt ; mais depuis...

— Ton père que fait-il ? interrompit le commandant en voyant l'embarras de l'enfant.

— Il est mort et ma mère est aveugle ; depuis ce jour je dois obéir au maître qui m'emploie et me donne du pain, répondit-elle.

A ces mots, le commandant Granger ému d'une si grande pauvreté mit vivement la main à l'une des poches de son habit ; mais la petite bergère s'éloigna aussitôt en courant sur les traces de son troupeau.

— La misère est impitoyable, murmura-t-il en la suivant du regard. En vérité, il faudrait désespérer du sort de cette bonne créature si l'on ne savait que la main de Dieu est là pour sauver l'innocence.

C'est drôle, se disait-il tout bas en rentrant dans sa tente, cette fillette me tient au cœur ; j'ai le pressentiment de la revoir un jour.

Le commandant Granger, après avoir franchi les échelons de la hiérarchie jusqu'au grade de chef de bataillon, était sur le point d'avoir droit à sa pension de retraite. Usé par une vie des plus rudes et des mieux remplies il se décida à quitter une carrière qu'il aimait et se retira dans une ville de garnison du littoral méditerranéen pour avoir l'avantage, disait-il, de jouir sans cesse de la vue de l'uniforme et de la chaleur du soleil. Installé dans une modeste villa des environs de Nice il passait son temps en bon chrétien, faisant l'aumône, vivant en paix avec sa conscience et son prochain. Ne voulant pas rompre de front avec certaines habitudes qu'il avait contractées sous les dra-

peaux, il avait fait correspondre celles que lui imposait sa nouvelle existence avec les divers services militaires qui avaient lieu dans le courant de la journée : il se levait régulièrement au premier son de l'*Angelus* comme le soldat au premier coup de clairon ; s'habillait prestement et, la redingote boutonnée, le torse droit, la jambe tendue, il se rendait au Champ-de-Mars où il attendait, assis, le menton appuyé sur sa canne, la troupe qui venait manœuvrer.

Vers huit heures, à l'appel qui lui était fait par la cloche de sa paroisse, il allait assister à l'église *au rapport du bon Dieu*, ainsi qu'il aimait à le dire dans son langage pittoresque. Après la messe, il parcourait les principales rues de la ville, souriant aux uns, toisant un peu les autres, inspectant au passage chaque soldat qui, interloqué par ce regard inquisiteur du vieil officier, portait instinctivement la main à son képi pour le saluer ; le commandant rendait le salut, frisait sa moustache avec la ferme assurance que ce moment était le plus beau de sa journée.

Un matin, il se trouva en présence d'un groupe de curieux qui entouraient deux mendiantes, dont l'une, jeune encore, la main ouverte, le regard levé vers les fenêtres qui s'ouvraient à sa voix, chantait :

Pourtant mes yeux sont pleins de larmes,
Mon cœur est presque sans espoir...

A ces accents douloureux qui résonnaient encore dans son souvenir, le commandant sentit toutes les fibres de son cœur se détendre, un flot de larmes soulever ses paupières ; il fendit la foule et, prenant la main de la jeune mendicante dans les siennes :

— Petite bergère, me reconnais-tu ? lui dit-il avec une émotion qu'il semblait puiser dans un sentiment paternel.

L'enfant ouvrit de grands yeux et parut réfléchir un moment ; puis tout heureuse de revoir celui qui avait daigné s'occuper d'elle un jour où elle ramenait au bercail son troupeau de chèvres, elle répondit avec un bon sourire :

— Oui, monsieur le soldat.

Un éclair de joie illumina le regard du commandant ; il se pencha vers elle et avec une exquise bienveillance il lui demanda :

— Pourquoi as-tu quitté ton maître et laissé ton troupeau ?

— Un incendie ayant détruit la ferme où nous avions été

recueillies, ma mère et moi, après la mort de mon père, nous avons dû nous éloigner et demander la vie à la charité publique, fit-elle avec tristesse.

— Heureusement pour vous ce malheur n'est pas irréparable, reprit le vieux retraité; je me charge de vous, suivez-moi!

Il fit ouvrir les rangs aux curieux en agitant sa canne au-dessus de sa tête et se dirigea avec elles vers l'asile des petites Sœurs des pauvres.

— Ma Sœur, dit-il en abordant la Supérieure avec respect, je confie à vos soins ces deux amies de Dieu que la misère forçait à chanter dans la rue; l'une est aveugle, l'autre presque une enfant; toutes les deux ont besoin d'être aimées; prenez-les avec vous jusqu'à ce que la plus jeune puisse gagner sa vie et celle de sa mère.

En même temps il laisse tomber un rouleau d'or sur la table du parloir.

Heureux d'avoir pu secourir dans son infortune l'enfant dont il n'avait jamais perdu le souvenir, le commandant continua ses promenades *militaires* et sa vie réglée avec un bonheur qu'il n'avait pas connu jusqu'alors. Mais tout a une fin dans ce bas monde, même les meilleures choses; il succomba, lui aussi, sous les coups de cette main puissante qui détruit d'un côté pour rebâtir éternellement de l'autre. Un jour, sentant sa barque aller à la dérive, il ne voulut pas s'échouer sur la côte ténébreuse avant d'avoir tous *ses papiers en règle*; il fit appeler un prêtre qui lui donna les sacrements; un notaire qui écrivit ses dernières volontés; s'adressant, ensuite, à la religieuse qui le soignait dans sa maladie, il lui dit :

— Sœur Hélène, je voudrais voir encore une fois ma petite bergère.

La religieuse sortit et revint bientôt avec la jeune fille qui s'arrêta, pâle d'émotion et de tristesse, au pied du lit de l'officier mourant.

Celui-ci l'examina avec attention.

— Bonne tenue, beau physique, obéissante et dévouée! dit-il après l'avoir inspectée comme si elle eût été un fantassin; ma fille, je suis content de toi!

Après avoir prononcé ces mots, il garda le silence pendant quelques instants. Pensif, il cherchait à revoir dans son esprit l'image de cette douce enfant veillant sur son troupeau au milieu des genets odorants, chantant sa joie et sa tristesse sous un ciel plein d'azur.

— Ah! fit-il soudainement frappé par une pensée qui le fit sourire. Tu sais chanter, n'est-ce pas?

« Eh bien ! dis-moi le dernier couplet de cette jolie romance que tu chantas si bien dans les bois de Babaou ? »

« Auparavant, pour te remercier, prends ce papier ; je te fais héritière de mes économies, ajouta-t-il en inclinant la tête de son côté. »

Surprise du désir que son protecteur lui manifestait dans un moment si pénible, elle interrogea du regard la religieuse qui baissa la tête en souriant. L'enfant comprit qu'elle devait faire taire sa douleur et obéir à la volonté dernière du malade ; et, d'une voix tremblante, elle chanta :

Il faut prier, m'a dit ma mère ;
 La vie est pleine de douleurs ;
 Le Dieu du ciel et de la terre
 De l'innocent sèche les pleurs.
 Depuis je prie avec confiance,
 Bénissant Dieu de ses bienfaits.
 Cieux étoilés, mon espérance,
 Recevez-moi, je meurs en paix !

Sœur Hélène qui avait observé, pendant tout le temps que la jeune fille chantait la physionomie du commandant, mit, alors, un doigt sur sa bouche et se pencha vers lui. Le vieux soldat avait cessé de vivre ; son âme était montée aux cieux étoilés avec les derniers accents de la bergère.

— Louise, dit la religieuse en la faisant agenouiller près d'elle, si tu veux qu'à son tour il chante là-haut, prions ici pour lui !

BLANC,

Capitaine en retraite.

M. ZOLA A LOURDES

Nous pouvons bien revenir sur cet « événement » puisque la presse de toute couleur s'en occupe et qu'il y a, en effet, dans les réflexions et les impressions de cet étrange pèlerin, de ce témoin inattendu des merveilles de Lourdes, un sujet d'études plein d'intérêt.

Des rédacteurs du *Temps*, du *Gaulois*, de la *Croix du Sud* ont interrogé M. Emile Zola.

Nous reproduisons tout entier, malgré sa longueur, le récit du *Temps*. Nous le donnons à titre d'information, convaincus, d'ail-

leurs, qu'il provoquera de nécessaires et inévitables rectifications :

J'ai traversé Lourdes, — c'est M. Emile Zola qui parle — l'année dernière, en septembre. Frappé du spectacle dont j'étais le témoin, je résolu de revenir cette année-ci, à l'époque du « pèlerinage national », pour en étudier le mécanisme. Les deux premiers jours, j'ai gardé l'incognito. J'ai assisté à l'arrivée des malades, à la gare. Quelle cour des miracles, bon Dieu ! J'ai vu débarquer les douleurs humaines les plus épouvantables. Les larmes me sont venues aux yeux devant ce grand déballage de souffrances. Quiconque ne l'a pas vu ne saurait le soupçonner. Souvent, les médecins défendent le voyage aux malades, vu leur état de faiblesse ; mais ils l'accomplissent malgré cette interdiction, et quelquefois ils meurent en route. C'est ce qui vient d'arriver : dans le trajet de Paris à Lourdes, on a perdu deux malades.

Je n'ai pas tardé à être reconnu. Je suis allé alors trouver le P. Picard, des Pères de l'Assomption qui dirigent chaque année le pèlerinage ; j'ai vu également le P. Bordebat, supérieur des Pères de la Grotte, et je leur ai dit ce que je venais faire. Ils m'ont reçu avec la plus grande courtoisie. « Nous n'avons rien de caché ici, m'ont-ils dit : nous agissons au grand jour, vous pourrez tout voir. » Le docteur Boissarie, médecin de la grotte, s'est mis à ma disposition, et le président de l'hospitalité du Salut, M. de Raymond-Cahusac m'a délivré un laissez-passer au moyen duquel j'ai pu circuler partout. Après avoir visité le sanctuaire, je suis allé au bureau des constatations, où les guérisons sont enregistrées.

— En avez-vous constaté ?

— Non, aucune, pendant les heures que j'y suis resté. Il est vrai que je n'ai ni la foi qui pourrait me les faire voir ni la science médicale qui pourrait me les faire connaître. Je ne suis ni croyant ni médecin. Mais, au surplus, comment voulez-vous qu'on puisse se rendre compte de la guérison d'une maladie organique comme une lésion au cœur ou une phtisie, par exemple ? Dans ces sortes d'affections, les diagnostics sont toujours incertains. Tel médecin atteste une cavité dans le poumon droit, qu'un autre ne distinguera jamais, s'il ne la place pas dans le poumon gauche. Dans ces conditions, il est à peu près impossible d'établir la guérison d'une maladie organique : elle pourra, d'ailleurs toujours être contestée. Il n'en serait pas de même de la guérison de plaies apparentes, telle qu'une carie des os, par

exemple. Si vraiment un bain d'eau claire guérit ces maladies-là, que tout le monde peut constater, il faut crier au miracle.

A ce propos, on m'a cité le cas d'une jeune fille nommé Clémentine Trouvé, de Rouillé. Cette jeune personne, qui m'a été présentée, avait une carie des os du talon gauche avec un commencement de névrose. Avant son départ pour Lourdes, un médecin avait certifié son état ; une résection de l'os qui était à moitié rongé, avait été jugée indispensable. Elle arrive à Lourdes. Que se passa-t-il ? On la trempe dans une des piscines, où elle reste deux minutes (c'est la durée ordinaire de ces sortes de bain) ; on l'en retire : la plaie suppurante a subitement séché ; les os se sont refaits : elle est guérie sur-le-champ.

— Vous l'avez vu ?

— Ah ! non pas. On me l'a dit. Ceci s'est passé l'année dernière. J'ai vu la personne cette année-ci : je l'ai vue guérie, mais je ne l'ai pas vue malade. Elle m'a montré son pied, qui est sain ; mais comment était-il l'année dernière ? Je n'en sais rien. J'aurais voulu le voir avant le bain. Mlle Clémentine Trouvé est une personne fort délurée qui conte son cas avec la facilité de quelqu'un qui n'en est pas à son premier récit.

— M. Zola, me disait-elle, vous ne croyez pas aux miracles. Vous êtes un incrédule. Je prierai Dieu pour vous.

— Comme vous voudrez, mon enfant, lui ai-je répondu en riant ; ça ne peut pas me faire du mal.

A propos de ces plaies apparentes, j'ai soulevé une question qui a quelque importance. Il faut vous dire que ces plaies préoccupent beaucoup les médecins attachés au sanctuaire et que ce sont celles-là surtout que l'on entend guérir. « Eh bien, disais-je au docteur Boissarie, vous avez un moyen de convaincre tout le monde de leur guérison. Vous devriez avoir dans vos hôpitaux une salle de plaies apparentes. Quand une personne atteinte d'une de ces affections vous est présentée, il faudrait la faire examiner par une commission. Un procès-verbal de constat serait rédigé. On pourrait même faire une photographie instantanée de la plaie. Ces précautions prises, si la guérison intervenait, personne ne pourrait la révoquer en doute. Mais, au fait, pourquoi diable vouloir guérir ces plaies compliquées ? Si un croyant qui a une écorchure au doigt trempe ce doigt dans l'eau de Lourdes, et si, après le bain, toute trace d'écorchure a disparu, le miracle sera tout aussi grand. »

Ah ! ces piscines où l'on immerge les malades, s'écrie tout à

coup l'auteur de la *Débâcle*, quel spectacle douloureux elles offrent ! L'eau est à une température de 10°, on ne la change que deux fois par jour, et, comme il y passe des bataillons de malades dans la journée, on y voit la sanie sortie des plaies qu'on a baignées, des restes de charpie, que sais-je ? C'est un bain de bacilles, une quintessence de microbes, un horrible bouillon de culture. Ce qui est surprenant, en vérité, ce n'est pas qu'on en sorte guéri, c'est qu'on n'en sorte pas plus malade qu'auparavant ; c'est que cette eau contaminée ne soit pas le véhicule de maladies contagieuses. Ah ! les théories de Pasteur reçoivent ici un bien singulier démenti !

Quel spectacle ! Je ne puis m'empêcher d'y revenir. J'ai vu plonger dans ces piscines un ataxique et un paralytique qu'on tenait suspendus au moyen de courroies. Au contact de l'eau froide, ils ont eu un spasme douloureux ; je les ai vus rejeter violemment en arrière leur tête convulsée ; leur visage exprimait l'angoisse ; un long frémissement agitait leur corps. Mais on ne tient compte de rien, et les malades restent plongés le laps de temps nécessaire. Souvent les médecins s'opposent à ces immersions, mais les malades passent outre.

— Il n'y a donc point de guérison ?

— Aux piscines, je n'en ai pas remarqué, ni au bureau des constatations ; mais devant la Grotte, c'est autre chose. Hier, j'ai suivi la procession : je me tenais juste derrière le Saint-Sacrement. Sur le passage du cortège, devant la Grotte, les pèlerins se tenaient prosternés, la tête dans la poussière ou les bras en croix. Les malades, couchés sur des civières, tendaient vers le Saint-Sacrement des mains suppliantes. Il y en avait qui éclataient en sanglots ; d'autres faisaient entendre des cris : « O Marie ! ô Vierge ! guérissez-moi ! » Ou bien encore : « Guérissez-les ! » criait-on de toutes parts. C'était un immense cri de foi, demandant la vie. Car les malades ne s'adressent pas à la Vierge pour qu'elle leur assure une autre vie, mais pour qu'elle leur conserve celle-ci ; ce n'est pas le ciel qu'ils demandent, c'est la terre.

Devant la Grotte, l'élan de la foule est extraordinaire, l'exaltation des pèlerins, malades ou bien portants, est, là, à son comble. Eh bien, j'ai vu des gens qui ne pouvaient remuer se lever tout à coup et marcher. Mais de pareils résultats sont obtenus dans les hôpitaux par la suggestion. Aucun médecin ne nie que des guérisons se produisent devant la Grotte, et Charcot

envoi à Lourdes ceux de ses malades qui sont croyants. Certainement, des maladies nerveuses sont guéries à Lourdes, mais les médecins du sanctuaire ne s'arrêtent pas à ces guérisons-là. Ce sont les plaies apparentes qui fixent leur attention. Je leur ai indiqué le moyen d'attester publiquement leur guérison. Le suivront-ils? Je n'en sais rien, mais il est curieux que je sois d'accord là-dessus avec le Pape Léon XIII, si toutefois ce qu'on me rapporte est exact.

« Est-il vrai, disait un jour le Pape, qu'il y ait des miracles à Lourdes? » Comme on lui répondait affirmativement : « Eh bien, ajouta-t-il aussitôt, il faut les faire constater scientifiquement, afin que personne n'en doute. »

— En somme, vous avez été très intéressé par le spectacle que vous avez vu, demandons-nous à l'éminent écrivain.

— Très intéressé et très ému, nous répond-il. Il règne parmi tous ces malades une confraternité touchante, et il est fréquent de voir un malade prier pour la guérison de son voisin, non pour la sienne propre. Mon Dieu! au fond, c'est un appel au bonheur qu'ils viennent faire ici. Ils demandent une meilleure répartition de la santé, comme les anarchistes demandent une meilleure répartition de la richesse. Ces croyants ressemblent aux anarchistes par ce désir du mieux qu'ils expriment. Les anarchistes font appel à la violence; les croyants font appel à des puissances supérieures; mais ceux-ci ne menacent pas l'ordre social, et leur moralité est bien au-dessus de celle des anarchistes, car tous ces croyants sont de très bonne foi, et ce n'est pas une comédie qu'ils jouent. Chrétiens et anarchistes ont un grand besoin d'illusions, de rêve. Les religions, les formes politiques, peuvent passer; ce qui demeure, c'est cette poursuite du rêve.

— Croyez-vous à l'éternité de ces manifestations religieuses?

— Je crois à l'éternité de l'illusion. Il est certain qu'il y a en ce moment un retour marqué vers le mysticisme, et cet accès de foi est assez surprenant dans cette fin de siècle mouvementée, où nous voyons la débâcle de tout. Pourquoi ce recul inattendu? Parce que la science n'a pas tenu ses promesses (pourra-t-elle les tenir toutes?), et alors les foules déçues se retournent vers la religion. La science ne peut pas donner l'égalité, ni cet idéal de justice que l'humanité poursuit sans relâche. Au reste, des manifestations comme celles de Lourdes ne font courir aucun danger à la société. Tout au plus, le philosophe peut y trouver

à redire, parce qu'elles ne constituent pas précisément un triomphe pour la raison ?

— Vous allez donc écrire un livre sur ce sujet religieux ?

— Oui, pour moi, c'est un sujet merveilleux, aussi beau que celui de la *Débâcle*. Je vais faire entrer dans ce nouveau livre le mouvement néo-catholique que préconisent M. de Vogüé et la nouvelle attitude politique de Léon XIII. Je suis séduit par cette œuvre et j'y pense toujours, mais je ne commencerai pas à écrire ce livre avant l'an prochain. Il faut que j'achève celui auquel je travaille en ce moment. L'an prochain, je reviendrai peut-être à Lourdes, et peut-être aussi m'établirai-je dans une solitude au bord de la mer pour travailler à mon ouvrage sur Lourdes.

Le correspondant du *Gaulois* conte que M. Zola a voulu visiter la Grotte après le départ des pèlerins :

Zola s'arrête longtemps devant un Frère quêteur qui se tient sous la première arcade de l'église du Rosaire et qui doit, paraît-il, avoir les honneurs d'une description dans son prochain livre sur Lourdes.

Son tricorne usé, posé sur son prie-Dieu, est rempli de sous qui semblent en appeler d'autres.

Le moine, vêtu d'une robe de bure sur laquelle pend un long crucifix de bois, est un vieillard nonagénaire qui quête pour d'autres vieillards.

— Je suis le père des pauvres : un petit sou pour mes vieillards.

Le Frère est connu de Zola, qui, après lui avoir donné son aumône, nous apprend qu'il est le quêteur d'un asile de vieillards de la montagne. L'été, il mendie à Lourdes ; l'hiver il court les montagnes avec un âne pour aller de ferme en ferme demander de la nourriture pour ses vieux.

— Voilà du socialisme, nous dit M. Zola, et du vrai socialisme !

Nous allons à la Grotte que nous pouvons visiter en détail. Impossible de l'approcher pendant les jours de pèlerinage ; les malades seuls sont admis près de la roche sainte.

L'aspect quasi solitaire de la Grotte émeut Zola. Ce groupe agenouillé contre la grille excite sa curiosité.

Le père récite à haute voix son chapelet, tandis que ses deux charmantes filles lèvent les bras au ciel, au-dessus de la mère étendue dans une petite voiture de malade. Ces pèlerins viennent de Varsovie en actions de grâces. Le comte Alfonso

Skarzynski, parent du cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, nous raconte, aussi simplement que s'il s'agissait d'un voyage de Paris à Chartres, comment il vient de Varsovie à Lourdes.

— Ma fille cadette, nous dit-il en montrant une charmante jeune fille de vingt ans, aux grands yeux noirs et langoureux, avait une maladie de l'épine dorsale; nous avons fait une neuvaine à Notre-Dame de Lourdes, et le neuvième jour elle s'est levée guérie de son lit de douleur, je pourrais dire d'agonie.

« Quant à ma femme, poitrinaire depuis huit ans, elle avait été abandonnée par ses médecins et attendait, résignée, sa dernière heure.

« Nous faisons le vœu de venir à Lourdes si elle est sauvée. A l'instant, elle a été guérie et nous avons cessé de réciter les prières des agonisants pour entonner le joyeux *Te Deum* des vivants.

« Nous sommes ici en action de grâces. Le voyage a un peu affaibli ma femme, mais elle ne veut pas demander sa guérison. *Nous ne voulons pas abuser de la bonne Vierge.* »

Ce mot charmant est dit avec une émotion qui vous touche. Zola note chaque détail de cette conversation.

Un paysan des environs de Besançon est venu à pied, traînant sa femme infirme dans une petite voiture fabriquée par lui et qui a l'aspect d'un vrai cercueil. Durée du voyage, soixante-dix jours.

Dans la grotte se tient une toute jeune femme atteinte de cette maladie de poitrine qui met dans les yeux de ses victimes des éclairs de beauté. A genoux, à côté d'elle, son mari, un officier d'avenir, récite son chapelet. La jolie petite poitrinaire ne tousse pas à la grotte.

Rien n'est touchant comme de voir ce soldat égrener son chapelet comme une nonne et déposer sur les genoux de sa femme des gerbes de fleurs qu'il passe pieusement sur la grotte.

— Ce couple aura une page dans mon livre, nous dit Zola en se retirant ému.

Zola visite ensuite la basilique.

Il exprime son admiration et prend des notes à la vue des bannières de soie et d'or, des cœurs et des épées de soldats.

Nous descendons ensuite à la crypte où nous nous croisons avec un étrange visiteur. Au premier abord, on se croirait en présence de Mounet-Sully. Les longs cheveux noirs tombent en

désordre comme ceux du grand comédien ; les yeux sont aussi profonds et le teint aussi basané. Mais Mounet-Sully ne s'habille ainsi que sur la scène de la Comédie-Française. Zola interroge cet étrange personnage, qui lui apprend à sa stupéfaction qu'il est un simple pèlerin et qu'il arrive à pied de Russie pour accomplir son pèlerinage de Lourdes.

Notre pèlerin porte vingt coquilles de Saint-Jacques sur sa pèlerine de bure et s'appuie sur un long bâton surmonté de la gourde du pèlerin.

En quittant son interlocuteur, M. Zola aurait résumé ainsi son impression :

— Voyez-vous, nous dit-il en nous quittant, ce que je vois ici est trop grave pour que je puisse me décider à la légère. Je veux étudier. Je suis comme saint Thomas, je veux palper les miracles, enfoncer mes mains dans les plaies, me rendre compte qu'elles sont bien cicatrisées.

« Même après avoir constaté ces miracles, je ne dirai pas ce qui se passe dans le fond de ma conscience. Il y a une chose que je puis dire et que j'écrirai. J'avais entendu parler de Lourdes comme d'une superstition honteuse pour notre siècle, je l'avais cru moi-même, mais je constate au contraire que Lourdes est le foyer de la charité, de l'enthousiasme, du dévouement, et je maintiens que Lourdes est utile dans un siècle d'égoïsme. Quant au surnaturel, j'en parlerai plus tard. Ce que je puis vous dire dès maintenant, c'est que j'ai vu ici des choses *extra naturelles*. »

Le lendemain, M. Zola, causant avec le même journaliste, lui a dit :

— Je suis resté longtemps avec les médecins, et j'ai entrepris le docteur Boissarie, pour l'amener à installer une salle des plaies apparentes, où tout le monde pourrait constater les plaies avant et après la guérison.

S'il est vrai que ces plaies se cicatrisent dans la piscine comme me l'affirment des personnes dignes de foi, eh bien, le monde doit être converti à Lourdes, ou plutôt par Lourdes.

M. Zola s'anime en prononçant ces paroles.

Nous parlons ensuite de la procession du Saint-Sacrement au milieu des malades.

— Il se passe des choses inouïes à ce moment, nous dit-il, et que je décrirai longuement. A ce propos, savez-vous par qui

j'étais accompagné à la procession? Par un Assomptionniste, le Père Roger Desfourniels, de la Société des gens de lettres. Quand il était dans le monde, il a écrit un livre, *Floréal*, pour combattre *Germinal*. Après la mort de sa femme et de ses deux enfants, il est entré au couvent. Il a été charmant pour moi...

Puisque vous devez transcrire notre conversation, détruisez donc une légende : je n'ai jamais attaqué la religion. Citez dans mes livres un seul prêtre caricaturé?

On me reproche le nom du Christ donné à un personnage de la *Terre*. Mais ce reproche ne tient pas debout. Dans nos campagnes nous avons des vagabonds avec la barbe inculte, qu'on appelle Jésus-Christ, et le curé parfois emploie ce surnom pour désigner l'individu. J'ai fait de même dans mon livre.

Je demandai alors à M. Zola ce qu'il pensait de tout ce qu'il avait vu.

— Inutile ! m'a-t-il répondu. Le moment n'est pas venu. Je me refuse à dire ce que je pense. Dieu seul le sait. Je parlerai plus tard.

L'explication que donne M. Zola ne justifie ni n'excuse l'abominable profanation qu'il a faite du nom du divin Sauveur.

Sur la question des miracles, M. Zola a été particulièrement interrogé et pressé par un rédacteur de la *Croix du Sud* :

... M. Zola s'est jeté dans des explications embarrassées et sans valeur. Il se demande si on peut avoir confiance dans l'authenticité des certificats qu'apportent les malades.

Je lui ai répondu que si les certificats des médecins, apportés par les malades, n'étaient pas authentiques, quand on rapporte dans les ouvrages ou les revues les guérisons avec la publication de ces certificats, il se serait bien trouvé des médecins qui auraient protesté contre l'abus criminel qu'on aurait fait de leur nom et de leur signature.

Il m'a dit alors qu'il faudrait aussi que chaque médecin qui a signé le certificat accompagnât le malade à Lourdes, de manière que ce soit le même observateur qui constatât le mal et la guérison.

Je lui ai répondu que, lorsque les miraculés rentraient chez eux, ils étaient ordinairement visités par le médecin qui les avait vus au départ ; que, par conséquent, de ce côté aussi, toute supercherie était impossible, et que, d'ailleurs, il ne me paraissait pas se rendre compte de l'impossibilité de faire droit à ses

exigences inutiles et excessives. « Comment voulez-vous, lui
« ai-je dit, que ces 1,500 malades soient accompagnés chacun de
« leur médecin spécial et que tous ces médecins, qui souvent se
« font tirer l'oreille pour signer le certificat, veuillent et même
« aient le loisir de les accompagner? »

Tout cela m'a montré que, lorsqu'il s'agit de franchir l'abîme qui sépare le naturel du surnaturel et d'embrasser la foi avec ses conséquences, l'homme a toujours mille raisons pour s'en dispenser et s'amuser, comme on dit, « à chercher des poils dans un œuf ». Ce qui m'a amené à dire à M. Zola, tout doucement et sur le ton de la plaisanterie, que si on se montrait aussi exigeant au sujet de l'exactitude des observations qu'il a écrites dans ses ouvrages, qu'il l'est lui-même au sujet des manifestations surnaturelles, il faudrait en effacer bien des pages.

Cependant M. Zola ne m'a pas paru hostile.

— Enfin, croyez-vous au miracle?

— Je crois à la possibilité du miracle. Il me semble bien difficile, à moins de ne croire à rien, de mettre en doute cette possibilité.

— Et si vous étiez témoin d'un miracle dans les conditions de contrôle que vous exigez, auriez-vous la foi?

M. Zola a gardé le silence, il est devenu pensif, et au bout d'un moment :

— Je n'en sais rien, je ne le crois pas, mais c'est une question que je ne me suis pas posée, elle est en réserve.

— Cette réponse ne me surprend pas, ce n'est pas le miracle qui donne la foi; pour croire, il faut la grâce de Dieu. Vous me rappelez la parole de Jean-Jacques Rousseau qui disait : « Si je voyais un miracle, je deviendrais fou. »

— Je ne dis pas cela, mais enfin je verrais...

— Et le spectacle de ces malades, de ces immenses foules en prière... quelle impression en avez-vous ressentie?

— Ce côté du pèlerinage est admirable. J'ai été frappé du caractère de sincérité que revêt ici la charité; quant à ces foules en prière, soit qu'on les envisage au point de vue humain, soit qu'on les considère comme manifestation du sentiment religieux, on ne saurait trouver rien de plus beau; ça vous émeut, ça m'a empoigné (son geste indiquait jusqu'au cou). Supprimer cela serait un crime de lèse-humanité.

M. Louis Colin, dans une lettre à l'*Univers*, rapporte la réflexion que M. Zola a faite au moment du départ des trains du pèlerinage des malades :

Au moment du départ des trains, lorsque tout Lourdes a l'habitude de se transporter à la gare, pour assister à la scène inoubliable de la séparation, Emile Zola se trouvait au milieu de la foule. Lui aussi allait de wagon en wagon, de portière en portière, visiter malades et guéris, à l'heure du départ. Et, tout étonné de contempler la résignation des moins bien partagés, malgré les infirmités qu'ils remportaient avec eux, il disait à son entourage: « Ce spectacle me charme et me touche. Voilà des religieuses admirables de bonne humeur, de douce gaieté, de sérénité et de dévouement. Leur bonheur est un bonheur particulier, il a un cachet tout spécial qui se reconnaît entre tous. A défaut de la guérison, les malades emportent un renouveau visible qui brille dans leurs yeux. Tout y est fraîcheur, cordialité, sympathie, fraternité, épanouissement. »

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le duel Morès-Mayer devant les Assises. — Conseils généraux. — Finances communales.

1^{er} septembre 1892.

Lundi et mardi de cette semaine, ont comparu devant la Cour d'Assises de la Seine, le marquis de Morès, ses témoins et les témoins du malheureux capitaine Mayer dont on se rappelle le duel si tragiquement terminé. Les débats se sont terminés par l'acquiescement pur et simple des prévenus.

Si l'on veut être impartial, on doit avouer, après le procès Morès-Mayer, que les faits qui ont motivé et précédé la rencontre, ont été singulièrement dénaturés par une partie de la presse. La vérité, c'est que M. Drumont, dans la *Libre Parole*, avait laissé critiquer, en des termes excessifs — mais qui paraissent louangeurs à côté de ceux que la *Lanterne* emploie lorsqu'il s'agit des officiers de la marine — les officiers israélites. Là-dessus, M. Crémieu-Foa de menacer M. Drumont de se battre avec lui, de se rebattre avec M. de Lamase, et par une série d'étourderies, pour ne pas employer un terme plus sévère, d'amener la rencontre qui devait être fatale à M. Mayer. Ceci résulte de la simple lecture des débats, comme il en résulte, malgré tout ce que l'accusation a pu tenter, que l'attitude de M. de Morès et des témoins a été parfaitement correcte. Du

moment que vous acceptez le duel, acceptez-en les suites possibles. En revanche, il est un homme qui peut se reprocher éternellement la mort de M. Mayer : c'est M. Ernest Crémieu-Foa. Par son intervention aussi inqualifiable qu'inattendue, par cet abus de confiance qui a consisté à détourner un document que les parties intéressées gardaient secret, le procès-verbal, et à lui donner la plus grande publicité, il a forcé deux galants hommes de croiser le fer, et il a gardé le silence alors que les pourparlers ont duré trois jours et qu'un mot de lui dégageait la responsabilité du capitaine Mayer. Ce ne sont point les témoins du capitaine, ni les témoins de M. de Morès, ni M. de Morès qui, en bonne justice, auraient dû s'asseoir sur les bancs de la cour d'assises, mais M. Ernest Crémieu-Foa. Il est vrai que pour ne pas avoir eu à répondre devant le jury de sa scandaleuse et néfaste intervention, il n'en est pas moins sévèrement jugé par l'opinion publique et que ses tentatives d'apologie personnelle, si mal accueillies par le tribunal, n'auront aucune prise sur ceux que n'aveugle pas l'esprit de parti, et qui, dégagés de toute préoccupation d'intérêt, de secte et de politique, sont aujourd'hui convaincus par ce qui s'est passé au grand jour de l'audience que, s'il y a eu légèreté ou inadvertance, de la part de la *Libre Parole*, ce sont ceux qui avaient pris fait et cause contre elle et ses amis et se présentaient comme les défenseurs des israélites outragés qui ont accumulé et les provocations et les plus graves incorrections.

Sans compter que le résultat des débats démontre une fois de plus la sottise du duel, ce préjugé indéracinable, puisque M. Mayer, qui n'était pour rien dans la divulgation des procès-verbaux de l'affaire de Lamase-Crémieu-Foa, a été tué pour cette divulgation, tandis que le seul coupable, M. Ernest Crémieu-Foa, se promène tout tranquillement sur le boulevard, vaque d'un cœur léger à ses affaires, et passe le douloureux incident, qu'il a soulevé et dans lequel il s'était si malencontreusement jeté, au compte : profits et pertes.

—

Il convient de relever, ne fut-ce que d'un mot, quelques vœux émis par les conseils généraux.

Signalons, d'abord, le conseil général de l'Eure, qui s'est ingénié à trouver le meilleur moyen de prouver que la majorité avait passé de droite à gauche, et qui s'est arrêté dans son

choix à la suppression de l'allocation de cinq mille francs qu'il attribuait jusqu'ici à Mgr l'évêque d'Evreux.

Les conseillers généraux du Gers et ceux du Cher se sont donné un pareil lustre, les premiers en supprimant un crédit de mille francs qui avait pour objet des services religieux, les seconds en refusant de voter le traitement des aumôniers des asiles de Beauregard et de Saint-Fulgent, à Bourges.

De même encore, le conseil général du Loiret, qui a retiré le secours accordé précédemment au séminaire diocésain. La science a été traitée un peu mieux que la religion — sans être pour cela bien traitée : le conseil a réduit la subvention aux sociétés savantes.

C'est la poésie qui n'est pas en faveur auprès du conseil général du Gard; mais le conseil se rattrape par son goût pour la bonne politique et ceux qui l'ont pratiquée. Il n'a pas voulu donner un sou pour la statue d'André Chénier, mais il s'est montré prodigue de cent francs pour le monument de Madier de Montjau (!) et de cent francs pour celui d'Anatole de la Forge (!).

Nous proposerions volontiers une souscription pour acheter onze bonnets de jacobins à onze conseillers généraux d'Indre-et-Loire; ces messieurs ont demandé d'interdire toute fonction civile ou militaire à tout citoyen qui n'aura pas passé au moins deux années dans les établissements d'enseignement de l'Etat. — La fonction de simple soldat compte-t-elle parmi les fonctions militaires interdites?... Il faudrait peut-être agrémentez le bonnet rouge d'un petit bout d'oreille d'âne.

Le conseil général du Morbihan a voté cette année, comme les années précédentes, un crédit de 6,000 francs à Mgr l'évêque de Vannes, pour l'aider à soutenir ses œuvres charitables. Mgr Bécel a adressé à M. le comte de Lambilly, président, une lettre de remerciement où il dit :

En me fournissant, messieurs, le moyen d'assister moins imparfaitement d'intéressantes infortunes, qui réclament à la fois discrétion et générosité, vous entrez d'autant mieux, me semble-t-il, dans les vues de ceux dont vous êtes les dignes représentants à l'assemblée départementale.

D'autre part, vous daignez accorder à votre évêque une confiance qui l'honore. Il aura toujours à cœur de seconder vos généreux efforts pour vous rendre utiles à tous, sans acception de personne. Heureux le département dont les intérêts sont confiés à des hommes de votre valeur et de votre caractère!

Autre vœu, mais d'un autre genre, et qui trouvera certaine-

ment un bon accueil auprès du gouvernement, auprès d'un de ses membres tout au moins, nous voulons parler de l'honorable M. Burdeau. Ce vœu émis par le conseil général d'Indre-et-Loire, tend à interdire l'entrée des carrières publiques aux élèves des établissements religieux. Une dépêche adressée aux journaux dit que ce vœu a été très énergiquement combattu par M. G. Houssard, dont la majorité avait fort applaudi au début de la session la déclaration d'adhésion à la République. Inutile défense : quatre voix seulement se sont prononcées contre l'adoption. Naturellement, M. Wilson a voté pour. Mais si l'on refuse à ceux qui sortent des maisons d'éducation religieuses l'entrée des fonctions publiques, pourquoi leur demande-t-on de contribuer, de leur poche, aux frais que nécessitent les budgets qui alimentent les titulaires de ces fonctions ?

Ce sont là des procédés révolutionnaires qu'inspirent sans doute les souvenirs de la grande date de 1792, qui se succèdent pendant ce mois d'août et vont se succéder le mois prochain. Aujourd'hui, il y a cent ans que le tribunal révolutionnaire fut fondé, dans quelques jours, d'autres centaines seront fêtés. Nous espérons que celui du 2 septembre sera oublié et qu'on laissera célébrer, en paix, en l'église des Carmes, à Paris, les messes qui y seront dites en mémoire des massacres qui l'ensanguinèrent et qui inaugurèrent d'une si terrible façon la période tragique qui ne devait être close que le 9 thermidor, après l'exécution de cet excellent M. de Robespierre, si méchamment calomnié par M. Sardou dans *Thermidor*.

Enfin la dernière séance du conseil général du Finistère a été signalée par un incident que nous trouvons relaté en ces termes :

Un certain M. Du Laurens de La Barre, par un testament dont les dispositions sont des plus étranges, a fondé un prix de vertu à décerner à des jeunes filles « anti-cléricales » des arrondissements de Guingamp, Lannion et Morlaix.

Les lauréates doivent être choisies, dans chacun de ces arrondissements, par cinq conseillers généraux républicains du département.

En vain la droite du conseil a protesté et, au nom du bon sens comme de la dignité même de l'assemblée, a refusé tout entière de prendre part au vote.

La majorité du conseil n'en a pas moins désigné les cinq commissaires, les cinq « vérificateurs républicains » réclamés par le testateur.

Il est heureux que les conditions du legs n'exigent pas,

comme en beaucoup de pays pour les rosières, que les « lauréates » soient mariées aussitôt après leur couronnement. Malgré le certificat de vertu apostillé par les cinq conseillers généraux, nous avons idée que la qualité d'« anticléricales » ne ferait pas foisonner les épouseurs.

Plaisanterie à part, n'est-il pas monstrueux que des récompenses publiques soient décernées à l'impiété chez les jeunes filles, et que des participants des pouvoirs publics acceptent un rôle dans ce scandale ?

De temps en temps, le ministre de l'intérieur s'enquiert de l'état financier des communes. Cet état se trouvant récapitulé dans les préfectures, la statistique est aisée, mais on n'aime guère à la faire parce que ces chiffres dénotent à quel point la France s'est endettée et continue à s'endetter.

Le nombre des communes était en 1891 de 36,140.

Les recettes ordinaires s'élèvent à 675 millions 009,532 francs. Sur ce total, les recettes de Paris sont de 264,691,174 francs, et celles des autres communes de 400,318,358 francs.

Les dépenses ordinaires s'élèvent à 641,619,116 francs dont 264,691,174 francs, pour Paris et 376,927,942 francs pour les autres communes.

Si l'on s'en tenait à ces chiffres, il y aurait un excédent apparent de 33,390,416 francs. Bien entendu, Paris ne participe pas à cet excédent, malgré ses énormes recettes, tant est grand le gaspillage qui sévit à l'Hôtel-de-Ville.

Si l'on compare le montant des recettes communales par département aux dépenses de même nature, on constate que l'excédent des recettes se répartit dans une proportion variable entre tous les départements sauf trois : le Gers, la Haute-Marne et le Rhône, où les dépenses sont un peu supérieures aux recettes.

Le montant de la dette des communes en capital s'élevait en 1881 à 3,224,087,823 francs dont : 1,872,336,971 francs pour Paris ; 1,351,751,861 francs pour les autres communes.

Sur 36,140 communes, il n'y en a qu'un chiffre infime, 9,706 qui ne soient pas grevées de dettes. Les préfets disent triomphalement : les communes s'endettent, donc elles sont en progrès. Le vieil esprit conservateur et économe disparaît. Les idées républicaines et démocratiques s'enracinent.

Voici quelle est la quotité moyenne de la dette par habitant dans un certain nombre de grandes villes :

Rouen, 389 francs ; Marseille, 285 francs ; Le Havre, 246 francs ; Nice, 217 francs ; Rennes, 205 francs ; Montpellier, 201 francs ; Lille, 190 francs ; Nîmes, 188 francs ; Saint-Etienne, 180 francs ; Bordeaux, 142 francs ; Nantes, 138 francs ; Lyon, 136 francs ; Roubaix, 133 francs ; Toulouse, 124 francs.

L'ensemble de la dette des communes, Paris y compris, s'élève, on l'a vu, à 3,224,336,971 francs.

Ce chiffre représente une quotité de 84 fr. 30 par habitant. Si l'on excepte Paris, la quotité de la dette descend à 37 fr. 60 par habitant pour l'ensemble des autres villes et communes de France.

Il s'est rencontré des officieux pour remarquer que les dépenses des communes étaient maintenant inférieures de 100 millions à ce qu'elles étaient en 1885. En effet, mais il faudrait constater en même temps, que l'Etat, faisant de la centralisation à outrance, avait pris à sa charge les dépenses de l'enseignement primaire, en accaparant, bien entendu, les recettes correspondantes.

Pour voir la progression énorme des impôts perçus par les communes, on n'a qu'à rapprocher deux chiffres : en 1838, les centimes des contributions directes leur fournissent 33 millions ; en 1891, plus de 186 millions.

Les octrois produisent 288,700,000 francs sur lesquels 141,500,000 fr. sont perçus par la ville de Paris. Au moment où va s'agiter la question de la suppression des octrois, il est à noter que quatorze municipalités seulement, depuis la dernière statistique ont renoncé à cet impôt.

Ce qui frappe surtout dans ces tableaux officiels, c'est l'accroissement des dépenses, accroissement continu et pour beaucoup de communes, très rapide. Le gouvernement pousse aux dépenses tant qu'il peut, quand il n'y force pas, et cela arrive souvent.

Il cite son exemple aux municipalités et leur dit : Faites comme moi, ne payez pas vos dettes anciennes et empruntez, empruntez tant que vous pourrez, je vous y aiderai ; et il aide à ce dévergondage financier, il prête ou il fait prêter par toutes les caisses qu'il tient sous sa dépendance.

Aucun ministre ne songe à ralentir ce mouvement de dépenses exagérées ; aucun Parlement n'y veut mettre obstacle. Le troisième milliard de dettes est dépensé ; on ne le reverra plus ; on

court maintenant vers le quatrième, et on y va allègrement, d'un pied rapide et d'un cœur léger, sans souci du présent, sans préoccupation de l'avenir.

Au bout de cette course effrénée, il y aura peut-être une petite culbute pour beaucoup de communes qui seront allées trop à l'aventure; mais pour le moment, les conseillers de morale et d'économie sont aussi importuns que des empêcheurs de danser en rond.

On danse donc un peu partout, — et les écus aussi.

Lorsqu'en 1887 fut votée la loi de réorganisation de l'infanterie, loi qui, d'un trait de plume, ne supprimait pas moins de 678 compagnies, ce ne fut pas un motif d'économie que l'on invoqua pour justifier une pareille hécatombe de nos unités constituées du temps de paix. Ce que l'on fit valoir, c'était la nécessité de relever l'effectif de la compagnie qui est l'unité de combat. A cette époque, la compagnie d'infanterie ne comprenait en moyenne que quatre-vingts hommes, chiffre qui, réduit encore par les non-valeurs de toutes sortes, donne, pour l'exercice et la manœuvre, une troupe absolument insuffisante. D'où deux inconvénients des plus graves. En temps de paix, les cadres ne se rendent pas compte de leur importante mission, et l'instruction des hommes est incomplète; en temps de guerre, la compagnie va aux premiers combats avec une proportion trop forte de ces réservistes, qui ne deviennent les soldats excellents qu'ils doivent être qu'après quelques semaines de service. C'est pourquoi l'on avait reconnu nécessaire d'augmenter l'effectif de la compagnie, et le chiffre à atteindre avait été fixé à 125 hommes; chiffre considéré comme un minimum, à en juger par l'armée allemande dont les compagnies, sur le pied de paix, comptent 144 hommes, et même 173 avec l'effectif renforcé.

La réforme opérée en 1887, obtenue par la répartition du contingent sur un nombre moins grand de compagnies, constituait un premier pas dans cette voie; on espérait atteindre le chiffre de 105 hommes par compagnie. Mais, depuis cette époque, deux faits très graves se sont produits, qui nous ont ramenés à une situation au moins aussi désavantageuse que celle qui existait avant 1887.

En premier lieu, on a créé de toutes pièces toute une série

de nouvelles unités ; un quatrième bataillon a été organisé dans chacun des dix-huit régiments régionaux ; un 163^e régiment subdivisionnaire a été constitué ; presque tous les bataillons de chasseurs à pied ont été portés de six à huit compagnies ; treize nouveaux régiments de cavalerie ont été formés ou sont en voie de formation ; un cinquième régiment du génie a été créé, etc., etc. Or, pour toutes ces formations nouvelles, il a fallu puiser dans les unités existantes, attendu que l'on ne voulait, ni ne pouvait augmenter l'effectif global de notre armée, et aujourd'hui nos compagnies d'infanterie en sont au même point, ou à peu près, qu'avant le vote de la loi de 1887.

Nous venons de dire que l'on ne voulait, ni ne pouvait augmenter l'effectif général : on ne le voulait point, parce qu'il aurait fallu imposer au budget des charges nouvelles ; on ne le pouvait point, parce que, sur ces entrefaites, était intervenue la loi du 25 juillet 1889, qui réduisait de cinq à trois ans la durée du service, et que, simultanément, le chiffre annuel du contingent diminuait dans les proportions les plus inquiétantes. Malgré l'incorporation de tout le monde sans exception, le ministre de la guerre n'arrive plus à remplir ses cadres, et une récente circulaire ministérielle, qui règle la répartition du contingent de 1892 (classe 1891) entre les armées de terre et de mer, nous fournit à ce sujet des renseignements topiques. Le total des hommes, qui seront incorporés au 1^{er} novembre prochain dans l'armée de terre pour un, deux ou trois ans, ne sera que de 173,398, inférieur de 12,439 au chiffre correspondant de 1891. Or, l'an dernier déjà, ce chiffre était insuffisant pour remplir les cadres du temps de paix, et l'on constatait un manquant de 6,581 hommes. En additionnant ces deux nombres, on arrive pour l'année militaire, qui commencera le 1^{er} novembre 1892, à un déficit de 19,020 hommes.

Ainsi donc, à l'heure qu'il est, ce sont les recrues qui nous font défaut et il ne nous est plus possible de conserver à nos diverses unités leurs effectifs tels qu'ils sont prévus par la loi des cadres pour le temps de paix. On a dit que la faiblesse des contingents de 1891 et de 1892 était la conséquence de l'année terrible ; peut-être, mais cette funeste conséquence se continuera pour les contingents prochains, car, d'après les statistiques officielles, la courbe de la natalité en France, n'a pas cessé de s'abaisser depuis 1870, en même temps que se relevait celle de la mortalité. On est même arrivé à ceci, c'est que depuis

1890 la courbe de la mortalité a dépassé la courbe de la natalité, si bien que le nombre annuel des décès est actuellement supérieur à celui des naissances.

Ce serait donc une illusion que de croire que nous aurons en 1893 et dans les années suivantes des contingents plus nombreux qu'en 1891 et en 1892. Plus nous irons et moins nous aurons de jeunes soldats à encadrer, il faut en prendre notre parti. Sans doute, le ministre de la guerre n'y peut rien, mais du moins pourrait-il ne pas aggraver encore la situation, en augmentant incessamment le nombre des unités à entretenir en temps de paix. Ce qui était vrai en 1887 ne l'est pas moins aujourd'hui, et tout autre qu'un ministre civil de la guerre reconnaîtrait que ce n'est pas le moyen d'accroître la puissance militaire d'un pays, que de multiplier le chiffre de ses bataillons et de ses escadrons, juste au moment où l'on manque d'hommes pour remplir les cadres de ces bataillons et de ces escadrons. On croyait en avoir fini avec ce que l'on appelait les régiments squelettes ; nous allons, de par la faute de M. de Freycinet, les voir reparaître de plus belle.

Tous les esprits sensés étaient las, depuis bien des années, des exhibitions grotesques de ces jeunes vengeurs de la patrie jouant aux soldats, fusil en mains, et retrouvaient dans leurs exercices un arrière-souvenir des odieuses mascarades de la Commune. Ils seront satisfaits d'apprendre la fin d'une comédie contre laquelle nous avons protesté, depuis l'institution qui, pour Paris seulement, comptait dix ans d'existence.

Avant de les voir disparaître définitivement de la scène parisienne, enterrés par une délibération du conseil municipal publiée par une douce ironie au *Bulletin municipal officiel* du 14 juillet dernier, il est intéressant de rappeler les pompeuses déclarations par lesquelles le même conseil municipal préludait, en 1880, à cette malencontreuse et ridicule fondation.

L'édilité parisienne estimait alors « que la gymnastique enseignée dans les écoles était absolument insuffisante, que la Convention — qui a eu toutes les initiatives (*sic*) — avait organisé des bataillons d'enfants et qu'il y avait lieu d'organiser en bataillons armés et équipés les enfants des écoles municipales. Le relèvement de la nation dépendra exclusivement d'une rénovation complète dans l'éducation des jeunes générations.

Au double point de vue pédagogique et physiologique, il importe de développer harmoniquement toutes les forces de l'enfant et de combiner dans un juste rapport les travaux de l'esprit et les exercices du corps. » — « L'oubli de ce principe, disait le rapporteur, M. Aristide Rey, a pour conséquence la démoralisation et l'abaissement de la race par le développement, chez l'enfant, du névrosisme et des vices précoces qui l'accompagnent. »

Où sont les vices d'antan ? Serait-ce qu'ils sont totalement extirpés ? Non, certes ! Vraisemblablement, le conseil municipal de la Ville-Lumière, en observant leurs gradations et leur multiplicité, se prend tout de bon à en désespérer.

Il y a déjà belle lurette que les bataillons scolaires ont été supprimés dans les écoles communales de la ville de Paris. Il ne restait plus que les bataillons des cinq écoles primaires supérieures Turgot, Colbert, Lavoisier, Jean-Baptiste Say, Arago, et du collège Chaptal, au total, 6 bataillons sur 24, créés en 1882.

Ce sont ces six bataillons, ainsi que ceux de l'école Diderot, qui sont supprimés purement et simplement à partir du 1^{er} septembre après dix ans de campagne à l'intérieur, sinon glorieuse, du moins bruyante.

Les points de « réorganisation » sont les suivants : suppression des bataillons et des instructeurs militaires nommés par le gouverneur militaire de Paris ; création d'un corps d'instructeurs de gymnastique militaire pris exclusivement parmi les élèves de l'École de Joinville-le-Pont, lesquels seraient rétribués sur le taux des maîtres auxiliaires des écoles primaires supérieures, et enseigneraient aux élèves, à raison de deux heures par semaine pour chaque élève, un programme comprenant : les marches diverses, les principes de la boxe, de la canne, du bâton, le maniement des armes, les exercices d'assouplissement avec et sans armes, l'escrime à la baïonnette, le tir, etc.

Le nouveau programme, on le voit, va faire une plus grande part aux exercices physiques qu'aux exercices militaires proprement dits ; il formera, avec la gymnastique réglementaire, le cours d'enseignement physique. Il n'empêche qu'à la rentrée des classes, il ne restera plus qu'un méchant souvenir des fameux bataillons scolaires dont, a dit le conseil municipal, la Convention avait eu l'initiative.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France

ANGERS. — Depuis quelques jours, des affiches apposées à Angers et en divers lieux du département annoncent la mise en vente des immeubles appartenant au diocèse. C'est le gouvernement qui ordonne cette mesure. D'après un décret du président de la République, en date du 30 juillet dernier, le prix de ces immeubles doit être employé en achat de rente trois pour cent sur l'Etat français, au nom de la mense d'Angers. Dès qu'ils ont eu connaissance de ces dispositions, MM. les vicaires capitulaires ont exposé à M. le ministre des cultes les graves conséquences qui en peuvent résulter. On comprendra, dès lors, que nous nous abstenions de tout commentaire.

Ainsi parle la *Semaine religieuse* du diocèse d'Angers.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'illégalité de cette décision qui est contraire au décret de 1813.

La *Patrie*, sur la question des menses épiscopales, publie un article qui fait très bien ressortir le caractère des visées administratives en la matière. Comme on le verra, ce journal déclare n'avoir pas toujours été des amis de Mgr Freppel. Son témoignage n'en est que plus intéressant à recueillir :

« Nous annonçons l'autre jour la décision du conseil d'Etat prescrivant la mise en vente de la mense épiscopale d'Angers. Cette nouvelle a donné lieu aux commentaires les plus étranges. Quelques journaux ont été jusqu'à prétendre que toutes les œuvres catholiques de ce diocèse étaient compromises par la gestion mauvaise de feu Mgr Freppel. Il n'en est rien. Nous n'avons pas été toujours des amis de l'ancien évêque d'Angers, mais la justice force à reconnaître que, au dire des personnes les mieux renseignées, le prélat n'a pas augmenté les dettes qu'il avait trouvées à son avènement en 1870.

« La vérité, c'est que les tendances du gouvernement sont favorables à tout ce qui amène une liquidation des propriétés immobilières d'un évêché.

« L'objectif est de convertir toutes les propriétés en titres de rente 3 0/0, dont l'évêque aura l'usufruit.

« D'autres affirment que les vrais auteurs de cette manière « d'administrer la mense épiscopale » ont pour second objectif d'arriver par là à mettre dans la main de l'Etat toute la fortune

des évêchés, tous les biens de l'Eglise de France et, du jour où l'Eglise se séparerait de l'Etat, on ne recommencerait plus la mise en vente des biens dits nationaux, on confisquerait purement et simplement au profit de la République, tout l'argent provenant des fondations pieuses et charitables...

« Quoi qu'il en soit, ces ventes de biens paraissent s'effectuer avec un mépris des intérêts que l'on est censé ménager.

« C'est souvent une liquidation onéreuse, irréparable. C'est la ruine des fondations.

« On nous citait par exemple, un grand collège faisant partie d'une mense épiscopale, aujourd'hui administrée par l'Etat. Ce collège très prospère a coûté près d'un million. Il doit en ce moment environ 300,000 francs empruntés à d'anciens élèves, à des curés, par 1,000 francs par 2,000 francs dont il sert l'intérêt à 4 ou 4 1/2.

« On veut le mettre en vente. Il ne sera peut-être pas vendu 50,000 francs, étant données sa destination, son appropriation spéciales. Qui paiera les 300,000 francs de dettes contractées par le collège? Notez que chaque année le dit collège amortit sa dette; il l'éteindra dans un bref délai, si on ne fait pas la folie de le mettre en vente. N'importe! l'administrateur délégué par le ministère prescrit la vente — autant dire la ruine.

« A Angers des maisons d'école ont été données à l'évêché; on va les faire vendre. Même système, même résultat probable.

« Voyons! est-ce là une manière loyale d'administrer les biens d'un évêché?

« On nous parle toujours de l'observation des lois. Est-ce là une observation du décret du 6 novembre 1813?

« Nous avons bien vu insinuer que telle maison avait été créée, pour une école, pour un cercle, par l'évêque défunt, « au mépris de la loi ». A qui donc veut-on le faire croire? Chaque acquisition de terrain a été autorisée par décret, pour tel objet déterminé. C'est en se conformant aux lois, c'est en obtenant une autorisation légale, que l'évêque a construit.

« Quand on donne des raisons aussi manifestement déraisonnables, c'est qu'on a intérêt à cacher les raisons raisonnables. C'est triste en l'espèce, mais ce qui est plus triste encore, c'est l'hypocrisie avec laquelle les vrais meneurs de cette campagne essaient de cacher leur jeu, en accusant les évêques de manquer aux lois, qu'ils transgressent eux-mêmes avec tant de désinvolture. »

La *Patrie* proteste en outre contre la longue vacance des sièges épiscopaux, qu'elle attribue, pour bien des cas, à de vils calculs, « pour permettre à l'Etat de faire quelques économies sordides, au préjudice des intérêts supérieurs d'un diocèse dépourvu d'évêque. »

TARBES. — La semaine dernière s'est terminé le pèlerinage national qui conduit chaque année de si nombreux fidèles aux pieds de Notre-Dame de Lourdes. Quinze mille pèlerins, mille malades se sont trouvés réunis de tous les points de la France sur l'initiative de l'Œuvre de Notre-Dame de Salut. Ils ont prié pendant plusieurs jours la sainte Vierge avec la ferveur qu'on ressent si facilement à Lourdes, pour l'Église, pour la France, pour les pauvres malades et aussi pour leurs familles et pour eux-mêmes. On ne saurait assez dire les heureux et invisibles résultats de ce grand acte de foi pour notre pays et pour ceux qui y ont participé. Quant aux grâces corporelles, aux guérisons, témoignage visible de la puissance, de la maternelle protection de la sainte Vierge, elles se sont produites en grand nombre. Comme les années précédentes, le plus sérieux contrôle est exercé sur elles, avec l'aide des nombreux médecins présents à Lourdes, afin d'opposer les constatations les plus exactes aux négations et aux moqueries de l'incrédulité.

Voici un court récit de ce magnifique pèlerinage qui a coïncidé avec le jubilé extraordinaire accordé à l'occasion du nouvel office de l'apparition de Notre-Dame de Lourdes :

Les quinze trains qui le composaient sont partis le 17. Avant le départ de Paris, une commission de sept médecins, présidée par le médecin en chef d'un grand hôpital de Paris, a procédé à l'examen des certificats médicaux donnés aux malades.

De nombreux brancardiers volontaires s'étaient mis au service des malades pour les transporter soit dans les gares, soit à Lourdes.

Malgré la chaleur accablante, les pèlerins dont la ferveur était très édifiante sont heureusement arrivés à Poitiers. Les malades ont reçu l'hospitalité au collège Saint-Joseph, à la Visitation, au Carmel et chez les Sœurs hospitalières.

Les pieux voyageurs se sont rendus le 18 août dans l'antique église de Sainte-Radegonde. Les communions ont été très nombreuses. On sait que l'épouse de Clotaire, après avoir passé cinq ou six ans à la cour et y avoir donné l'exemple de toutes les

vertus, demanda et obtint de son royal époux la permission de se retirer à Noyon, dans un monastère où elle reçut le voile des mains de saint Médard. Peu après, elle fixa sa demeure à Poitiers, non loin du tombeau de saint Hilaire, et y fonda un couvent de religieuses auquel elle donna le nom de Sainte-Croix. Elle mourut, entourée de sa famille religieuse, en 587.

Son tombeau, qui fut longtemps un lieu de pèlerinage célèbre dans les Gaules, se trouve dans l'ancienne église du couvent.

A Cahors, où le pèlerinage n'a pas tardé à arriver, une messe a été célébrée par Mgr l'évêque à la cathédrale. A neuf heures, une magnifique procession a eu lieu en l'honneur du Saint Suaire, dont on conserve à Cahors la partie qui a enveloppé la tête de Notre-Seigneur.

Le 19 août, le pèlerinage était arrivé à Lourdes, et une prière constante commençait auprès de la Grotte. Le chant du *Magnificat* était l'expression des actions de grâces des pèlerins, quand on signalait une guérison.

A quatre heures a eu lieu une procession du Saint-Sacrement. Un nombreux clergé précédait le dais. Pendant cette belle cérémonie, plusieurs malades ont quitté leur grabat.

Le soir, une procession de dix mille flambeaux s'est déroulée devant la basilique du Rosaire et a serpenté à travers les sentiers de la montagne.

Pendant la journée, plusieurs réunions de prêtres ou d'hommes d'œuvres avaient été organisées par les directeurs du pèlerinage.

Le dimanche 21 août, dès le matin, les pèlerins et les malades assiégeaient de nouveau la Grotte et la basilique.

Comme la veille, la procession du Saint-Sacrement a été une magnifique manifestation de foi et d'amour envers Notre-Seigneur. La journée s'est terminée par une nouvelle procession de douze mille flambeaux. Puis de nombreux pèlerins ont commencé une nuit de prière à la basilique du Rosaire devant le Saint-Sacrement exposé. La communion a duré depuis minuit jusqu'au matin très tard. Dès cinq heures, les malades se pressaient devant les piscines.

Le matin, une messe a été célébrée pour les membres défunts de l'hospitalité de Notre-Dame de Salut.

On s'est préoccupé beaucoup de la présence à Lourdes de M. Zola, le trop célèbre romancier, qui suit avec une extrême curiosité les cérémonies du pèlerinage national et l'examen des guérisons par le corps médical.

On dit cet écrivain fort impressionné de ce qu'il voit; mais de ce sentiment à la conversion il y a un profond abîme à franchir. Grâce à cet incident piquant, certains journaux, qui se gardaient de prononcer le nom de Lourdes, ont fait connaître à leurs lecteurs cette terre des miracles.

Lundi soir, 22 août, les trains du pèlerinage commençaient à quitter Lourdes, ramenant les pèlerins qui garderont de ce voyage béni le plus durable souvenir.

Quelques jours après, arrivait le second pèlerinage lyonnais, pour implorer à son tour la puissante intercession de la sainte Vierge et participer aux précieuses faveurs du Jubilé, qui conduit, cette année, tant de pèlerins dans le glorieux sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes.

Abonnements

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE		<i>Union postale universelle.</i>	
<i>France. — Algérie. — Corse.</i>		Un an	18 fr. »
Un an	15 fr. »	Six mois	10 »
Six mois	8 »	<i>Pays en dehors de l'Union postale.</i>	
Trois mois	4 50	Un an	24 fr. »
<i>Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.</i>		ÉDITION SUR BEAU PAPIER	
Un an	16 fr. »	Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.	
Six mois	9 »		

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Un numéro : 0 fr. 35, *franco* : 0 fr. 40.

AVIS URGENT AUX LECTEURS

Nous engageons vivement ceux de nos lecteurs qui désirent profiter de la magnifique prime gratuite, *Vie des Saints* en 4 vol., de Mgr Paul Guérin, et des autres avantages, à souscrire sans retard au Dictionnaire des Dictionnaires; car sur le nombre considérable d'exemplaires de la *Vie des Saints*, nouveau tirage, destinés par suite de conventions particulières, à servir de prime, il n'en reste plus que 800 environ; on trouvera plus loin le bulletin de souscription, avec l'ingénieuse combinaison qui intéresse les souscripteurs privilégiés aux bénéfices de l'œuvre en reconstitution du montant de leur souscription.

Le Gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES (1)

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE
DE 1800 A 1892

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier au 27 août.)

Année 1815.

Moururent cette année les évêques suivants :

Mgr LAFONT DE SAVINES, évêque de Viviers ;

Mgr CAFFARELLI, évêque de Saint-Brieuc ;

Mgr DE NICOLAÏ, évêque de Béziers ;

Mgr LECOZ, archevêque de Besançon ;

Mgr DE FLAMARENS, évêque de Périgueux ;

Mgr BÉCHEREL, évêque de Valence ;

Mgr DE PUYSEGUR, archevêque de Bourges ;

Mgr DUFRESSE, vicaire apostolique de Su-tchuen ;

Mgr DE CÉLY, évêque d'Apt.

5 janvier. — Charles LAFONT DE SAVINES, évêque de Viviers, était né à Embrun le 17 février 1712, d'une noble famille qui avait la seigneurie de Savines, près d'Embrun, où il étudia ; et ordonné prêtre, il remplit plusieurs fonctions du ministère, et devint en 1768 vicaire général de Mgr de Castellane, évêque de Mende où il passa dix ans. Nommé évêque de Viviers en 1778, il fut sacré le 26 juillet et prit aussitôt possession de son diocèse qu'il gouverna jusqu'au moment de la Révolution. L'évêque de Viviers était comte de sa ville épiscopale, prince de Donzère et de Châteauneuf-du-Rhône. Quand la Révolution éclata, Mgr de Savines en accepta les principes avec exaltation et fut l'un des quatre évêques français qui affligèrent l'Eglise en prêtant serment à la Constitution civile du clergé ; on sait que les trois autres furent : de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun ; Loménie de Brienne, archevêque de Sens ; et de Jarente, évêque d'Orléans. Mgr de Savines donna, en 1791, la démission de son évêché entre les mains des électeurs de son département, comme

(1) Reproduction et traduction interdites.

pour réparer les vices de sa première institution. Confirmé par eux, il prêta le serment à la Constitution civile du clergé et la défendit par ses écrits ; sa conduite comme ses discours devinrent si extravagants qu'on soupçonna, non sans fondement, qu'il avait perdu la tête. Le 24 juin 1792, il osa donner la consécration épiscopale à deux de ses curés. Le 1^{er} décembre 1793, il vint renoncer à ses fonctions devant l'administration de son département, et livra toutes les marques de sa dignité, lettres de prêtrise, crosse, croix, mitre, vases sacrés et tous les ornements de son église. Il prononça à cette occasion, dit l'abbé Sauret, cité par M. le chanoine Gaillaud, archiprêtre de la cathédrale de Gap, dans ses *Ephémérides historiques des Hautes-Alpes*, le discours le plus scandaleux. Il écrivit contre l'autorité de l'Eglise, la discipline, la célébration des fêtes, le célibat ecclésiastique, la loi du jeûne et de l'abstinence. Malgré toutes ces démonstrations, de Savines fut arrêté comme suspect, et ce ne fut qu'après le 9 thermidor, qu'il put recouvrer sa liberté. Il voulut alors reprendre l'administration de son diocèse et y faire appliquer les réformes décrétées par la Révolution, telles que le divorce et le mariage des prêtres. Mais il avait aliéné tout le monde par ses écarts et trouva une énergique opposition devant laquelle il dut se retirer. Il vint à Paris, et comme on avait cent raisons de le croire fou, il fut, en 1802, enfermé à Charenton, tandis que l'archevêque de Vienne, Mgr d'Aviau, faisait administrer par un conseil le diocèse de Viviers. Il revint alors dans sa patrie, se retira d'abord à Savines, dans le château de sa famille que M. le chanoine Jouve, archiprêtre de Savines, nous fit visiter en 1888, puis à Embrun, dans l'hôtel où il était né. On rapporte que quand il arriva à Savines, dit M. l'abbé Sauret, dans l'*Essai historique* cité par M. le chanoine Gaillaud, sa noble mère, qui était âgée de plus de quatre-vingts ans, se présenta sur le seuil du château et lui en interdit l'entrée ; il fallut une longue intercession du marquis de Savines, frère de l'évêque, pour fléchir cette femme courroucée, dont les joies avaient été empoisonnées par la scandaleuse apostasie de son fils... Elle lui imposa pour pénitence d'être enfermé dans un appartement du château et d'y observer pendant un mois le jeûne le plus rigoureux. L'évêque, tremblant et respectueux devant cette majesté maternelle qui le condamnait, se soumit en versant des larmes de repentir. Il ne cessa jusqu'à sa dernière heure de pleurer et d'apaiser la justice

divine, en se livrant aux austérités les plus rudes pour un vieillard et qui purent abrégier ses jours. On nous a communiqué des pièces qui prouvent qu'il avait rétracté sa conduite et ses écrits. Nous avons eu la copie certifiée d'une lettre que M. de Savines écrivit, en juin 1805, à un évêque, avec lequel il avait été lié autrefois. « Mes yeux, dit-il, se sont ouverts sur ma faute et mes erreurs passées, et je n'ai vu dans toute ma conduite, et mes pensées, et mes écrits, que le plus grand désordre. Je m'adresse à vous pour vous prier de faire connaître que je désavoue et déplore de tout mon cœur les écarts sans exemple auxquels je me suis livré. Je rétracte sans exception tout ce que j'ai dit, ou écrit, ou fait dans le sens des mauvais principes que j'avais adoptés. Je prie le clergé du diocèse de Viviers de me pardonner mes égarements et de ne se souvenir de moi que pour me plaindre et prier Dieu pour moi... »

Le reste de la lettre est plein des mêmes sentiments. L'évêque y fait même des aveux qui prouvent qu'il ne craignait point l'humiliation. « *J'ai été dans une espèce de démence, dit-il, jusqu'à ce que je l'aie pleinement rétracté.* » Enfin nous avons vu aussi une lettre de la propre main de cet évêque et datée du mois de septembre 1811, dans laquelle il fait un portrait déplorable de son intérieur. Nous aimons à croire que dans l'excès de son repentir il a un peu chargé les couleurs. Mais cette lettre montre toujours combien il était affecté du passé, et combien il avait à cœur de l'expié en se couvrant lui-même de confusion. Ceux qu'il avait scandalisés par des écarts malheureusement trop connus apprirent avec joie qu'il les avait confessés, et qu'il avait rétracté et ses écrits, et ses erreurs, et ses actes de schisme, et toutes les folies par lesquelles il signala la fin de son administration à Viviers. Il mourut à Embrun, le 5 janvier 1815. Les armoiries des La Font du Dauphiné étaient : *d'azur, au huchet d'or, lié de sable, accompagné de trois étoiles de même, 2 en chef et 1 en pointe.*

11 janvier. — Mgr Jean-Baptiste-Marie DE CAFFARELLI, évêque de Saint-Brieuc, était né le 1^{er} avril 1763, au Falga, en Languedoc, canton de Revel, arrondissement de Villefranche-de-Lauragais. Après avoir fait ses humanités au collège établi dans l'abbaye de Sorrèze, il embrassa l'état ecclésiastique, entra au séminaire des Lazaristes à Toulouse et fut, en 1786, promu au sacerdoce par l'archevêque de Brienne. Placé vicaire dans une paroisse du diocèse de Toulouse auquel il appartenait, il ne put

longtemps remplir paisiblement ses fonctions. La révolution qui ne tarda pas à éclater poursuivait à outrance les prêtres fidèles ; aussi M. de Caffarelli se vit-il bientôt obligé de fuir et de passer en Espagne. Il y trouva un asile chez l'évêque de Cordoue, qui était alors Mgr Antoine Caballero y Gongora, ancien évêque de Chiapa, Yucatan et Santa-Fé de Bogota, et habita ensuite quelques autres villes. Son frère aîné, officier d'un mérite distingué, général de génie, faisait partie de l'armée d'Egypte en 1798, et fut blessé mortellement devant Saint-Jean d'Acre en 1799, à quarante-trois ans, M. de Gérando a fait imprimer sa vie à Paris en 1801. En mourant, il recommanda sa famille à Bonaparte qui, on le sait, commandait cette armée, et avait pour le général Louis-Marie-Joseph Max Caffarelli une grande estime. Bonaparte promit de prendre intérêt à ses frères, et remplit cet engagement quand il fut parvenu au pouvoir. Un des MM. Caffarelli fut nommé préfet maritime de Brest, et appela près de lui son frère exilé. L'abbé de Caffarelli habitait Brest lorsqu'à l'époque de la publication du Concordat, Bonaparte le nomma à l'évêché de Saint-Brieuc pour lequel il fut préconisé au commencement de 1802, et sacré le 1^{er} mai par Mgr de Boisgelin, archevêque de Tours, assisté de Mgr Couet du Vivier de Lorry, ancien évêque d'Angers, alors évêque de La Rochelle, et de Mgr de Maillé de la Tour-Landry, évêque de Rennes, dans l'église de Saint-Roch, à Paris. On n'était pas sans inquiétude dans le diocèse de Saint-Brieuc, au sujet du nouveau prélat, inconnu à la population et frère de l'un des puissants du jour, à une époque où la religion n'était guère tolérée que par ceux qui avaient le pouvoir en main ; mais l'on fut bientôt rassuré sur son compte, lorsque l'on sut qu'il avait souffert l'exil pour la foi, et qu'on vit sa conduite envers les prêtres constitutionnels. S'il ne put, par un obstacle imprévu, obtenir d'eux des rétractations formelles, il leur fit sentir au moins combien il était opposé à leurs faux principes, et le peu d'estime qu'il avait pour eux. L'obligation que le gouvernement lui imposa d'en placer plusieurs le jeta dans la peine et retarda l'organisation de son diocèse. Nous avons sous les yeux le procès-verbal de son installation qui eut lieu le 1^{er} messidor an X (20 juin 1802), présidée par Jean-Pierre Boullé, préfet du département des Côtes-du-Nord, assisté de Claude Le Gorrec, secrétaire général de la Préfecture. La cérémonie fut annoncée par la sonnerie de l'église cathédrale ; les membres des autorités constituées et des

agences des administrations générales, convoqués par le préfet, se rendirent en grand costume à la Préfecture où se trouvaient la gendarmerie nationale, le général de brigade Lorcet, commandant le département, toutes les troupes de la garnison composées de grenadiers et soldats de la 77^e demi-brigade de l'infanterie de ligne, d'un escadron du 7^e régiment de chasseurs à cheval, d'un détachement du 6^e régiment d'artillerie à pied et de l'élite de la garde nationale. L'évêque, accompagné de deux ecclésiastiques, MM. Odio-Barchamps et Manoir, partit de la préfecture où vint le chercher un clergé nombreux, et le cortège se rendit à la cathédrale où le préfet et le général Lorcet lui adressèrent des discours où ils dirent que l'entrée solennelle du prélat dans ce temple serait pour ce département, si longtemps agité et malheureux, une époque bien mémorable ; elle remplissait les intentions bienfaisantes du gouvernement et de l'Église qui l'avaient envoyé comme un ange de paix, comme un centre de réunion pour rallier tous les partis, faire cesser toutes les disputes, et mettre un terme à toutes les divisions. Après l'installation canonique faite par le citoyen Manoir, porteur de pouvoirs du citoyen Boisgelin, archevêque métropolitain de Tours, et proclamée à haute voix, sans opposition ni réclamation quelconque, l'évêque monta en chaire et y prononça une allocution par laquelle il protesta de son attachement à la patrie, de sa soumission aux lois, de son respect pour le gouvernement et les autorités constituées de la République, de son amour pour le peuple dont la direction spirituelle lui était confiée, et de sa ferme volonté d'employer toute son attention, de faire tous ses efforts pour contribuer à le rendre heureux. La grand'messe fut célébrée pontificalement ; et les ecclésiastiques des deux opinions, déjà réunis sous les auspices du premier pasteur, reçurent de lui le baiser de paix, et se le donnèrent réciproquement en présence du public, en signe d'une réconciliation sincère et inaltérable. En témoignage de l'allégresse publique, la ville fut le soir illuminée.

La lettre de prise de possession de Mgr de Caffarelli porte la date de son installation, 20 juin 1802, elle commence ainsi :
« Nos très chers Frères, après tous les troubles qui ont agité la
« France, tant de maux qui ont affligé l'Église, le Seigneur, le
« Dieu de toute bonté, nous a regardés dans sa miséricorde ; il
« a apaisé la tempête qui nous a si longtemps agités et nous
« voyons luire sur nous un nouveau jour ; jour qui nous annonce

« la paix, la tranquillité ; jour qui doit être à jamais remarqué
 « parmi tous les autres, parce qu'il est l'époque de notre bon-
 « heur, de la réconciliation et de la réunion de tous les esprits
 « et de tous les sentiments. Ces merveilles, c'est le Seigneur
 « qui les opère ; ce bonheur c'est le Dieu d'Israël qui nous le
 « prépare... » Et après avoir fait l'éloge du premier Consul
 qu'il compare à Cyrus, et celui de Pie VII, qui se sont entendus
 pour éteindre le schisme et rendre la paix à l'Église Gallicane
 en signant le Concordat, il engage ses diocésains à recevoir leur
 évêque avec les sentiments de respect qu'ils ont toujours témoi-
 gnés à ceux que leur envoyait le Chef de l'Église ; il parle du
 bienfait inappréciable du rétablissement de la religion.

Le premier des évêques de Bretagne, Mgr Caffarelli rouvrit
 son séminaire qu'il avait racheté du produit des aumônes des
 fidèles. Actif et zélé, il visitait chaque année une portion consi-
 dérable de son troupeau, et prolongeait ses courses pastorales
 jusqu'à l'espace de deux mois sans interruption. Sous son épis-
 copat, les membres épars des diverses communautés se réu-
 nirent et reprirent leurs fonctions. Ce respectable prélat eut la
 consolation, le 14 mars 1807, d'élever au sacerdoce un de ses
 diocésains qui lui était bien cher, Mgr de Quélen, qui fut
 archevêque de Paris. Le 5 septembre 1810, il établit à Tréguier
 une école ecclésiastique qui ne put longtemps résister aux tra-
 casseries de l'Université, et fut détruite au bout de quelques
 mois. Quoique Mgr Caffarelli fût dévoué à Bonaparte, qui avait
 comblé sa famille de bienfaits, il ne trahit point la cause de
 l'Église dans le comité assemblé à Paris en 1811 ; au contraire,
 il y soutint avec fermeté les droits du Saint-Siège et s'attira
 une honorable disgrâce de la part de l'Empereur qui le priva
 pendant presque tout le reste de son règne de la faculté de
 faire des ordinations, une disposition des articles organiques du
 Concordat exigeait en effet une permission du gouvernement
 pour que les évêques pussent admettre les sujets aux ordres
 sacrés.

Nous possédons une quarantaine de mandements et circulaires
 de Mgr Caffarelli, publiés de 1802 à 1814. En voici les princi-
 paux sujets :

*Ordonnance d'un TE DEUM en actions de grâces des Sénatus-
 Consultes qui nomment les consuls à vie, 11 août 1802 ;*

*Discours aux curés lors de la prestation de leur serment de
 fidélité au Gouvernement, 22 mai 1803 ;*

Mandement demandant des *Prières publiques pour la prospérité des armes de la République*, 18 juin 1803 ;

Mandement ordonnant des *Prières en action de grâces de la découverte de la conspiration contre le Gouvernement*, 25 février 1804 ;

Prières publiques pour l'Avènement de Napoléon Bonaparte à la dignité héréditaire d'Empereur des Français, 7 juin 1804 ;

Mandement pour l'*Établissement de l'Adoration perpétuelle dans le diocèse*. 24 octobre 1804 ;

Ordonnance d'un TE DEUM en actions de grâces du *Sacre de Leurs Majestés Impériales*, 4 janvier 1805 ;

Mandement sur la *Visite pastorale*, 7 juin 1805 ;

Ordonnance de *Prières publiques pour le succès des armes de Sa Majesté Impériale et Royale*, 4 octobre 1805 ;

Ordonnance d'un TE DEUM pour les *Victoires remportées par les armes de Sa Majesté*, 2 novembre 1805 ;

Sur la *Visite pastorale* de 1805 et de 1806, 15 juin ;

Ordonnance d'un TE DEUM pour les *Victoires remportées à Iéna sur les Prussiens*, 7 novembre 1806 ; — sur *les ennemis de l'Etat à Golymin et à Pultusk*, 27 janvier 1807 ; — pour la *prise de Dantzic*, 15 juin 1807 ;

Lettre sur le *Message de l'Empereur au Sénat*, pour assurer la paix du continent, 13 septembre 1808 ;

Ordonnance d'un TE DEUM pour les *Victoires remportées en Espagne par les armes de l'Empereur*, 26 décembre 1808 ;

Circulaire sur le *choix des instituteurs primaires*, 8 février 1809 ;

Ordonnance d'un TE DEUM en action de grâces de l'*Entrée triomphante de l'Empereur à Vienne*, 26 mai 1809 ;

Autre TE DEUM pour les *Victoires d'Enzersdorf et de Wagram remportées sur les Autrichiens*, 31 juillet 1809 ;

Autre TE DEUM pour la *Paix conclue entre l'Empereur des Français et l'Empereur d'Autriche*, 20 novembre 1809 ;

Circulaire sur l'*Education des aspirants au sacerdoce*, 24 décembre 1809 ;

Lettre pastorale sur l'*Œuvre du séminaire diocésain*, 23 janvier 1810 ;

Circulaire pour la *Formation d'une société maternelle*, d'après un décret impérial daté d'Anvers le 5 mai 1810, 20 juillet 1810 ;

Circulaire pour une *Institution des sourds-muets de naissance*, à la Chartreuse d'Auray, 1810 ;

Prières à l'occasion de la *Grossesse de l'Impératrice*, 19 novembre 1810 ;

Circulaire à l'occasion du *Concordat entre le Pape et l'Empereur, pour terminer les différends élevés à l'occasion des affaires de l'Eglise*, 1^{er} février 1811 ;

Circulaire concernant les *Infractions à la loi du service militaire*, 22 avril 1811 ;

Circulaires à l'occasion du *Concile national de Paris*, et de *l'Heureuse délivrance de l'Impératrice*, 16 mai 1811 ;

Mandement ordonnant un *TE DEUM* pour la naissance du Roi de Rome, 24 mai 1811 ;

Ordonnance d'un *TE DEUM* pour les *Victoires remportées sur les Russes*, 5 octobre 1812 ; — sur le *Roi de Prusse et l'Empereur de Russie à Wurtcken en Lusace*, 10 juin 1813 ; — et les 26-27 août à Dresde, 21 septembre 1813 ;

Mandement ordonnant des *Prières publiques pour attirer la protection de Dieu sur les armes de l'Empereur*, 31 janvier 1814 ;

Mandement ordonnant un *TE DEUM* pour l'heureux *Avènement de Louis XVIII au trône de France*, 13 avril 1814 ;

Mandement ordonnant un service solennel pour le repos de l'âme de Louis XVI, de Louis XVII, de Marie-Antoinette, de Mme Elisabeth et du duc d'Enghien, 17 juin 1814 ;

Ordonnance d'une *Messe solennelle pour la délivrance du pape Pie VII*, 18 juin 1814 ; — et d'un *TE DEUM* pour la *Paix conclue entre le Roi et les puissances coalisées*, 18 juillet 1814 ;

Circulaire sur la *Bénédiction nuptiale à donner aux militaires et marins revenant de pays étrangers*, 31 octobre 1814.

Mgr Caffarelli ne fournit pas une longue carrière ; il était d'un tempérament assez délicat, et sa santé s'altéra visiblement vers la fin de l'année 1814 ; cependant on ne le croyait pas en danger, lorsqu'il expira presque subitement, à 52 ans, le 11 janvier 1815. Son corps fut inhumé dans sa cathédrale et déposé dans un tombeau adossé au mur du sanctuaire en face de l'autel de la sainte Vierge. C'était un homme remarquable sous le rapport des qualités du cœur, et les vicaires capitulaires MM. Manoir, Floyd, Boulard, J.-M. Robert de la Mennais, firent son éloge dans un mandement du 13 janvier 1815, où ils ordonnaient des prières pour l'âme du prélat toujours appliqué à ses devoirs, bon, compatissant, généreux, animé du désir du bien, d'un zèle aussi vif qu'éclairé, d'une candeur

toujours prête à déférer aux bons conseils, d'une aménité qui lui conciliait le respect et l'attachement, aimé de tous ceux qui le connurent. Appelé, dans des temps difficiles, à gouverner un vaste diocèse composé de fractions de plusieurs autres, il sut y maintenir la tranquillité et y fit fleurir la religion.

Mgr Caffarelli était baron de l'empire, membre de la Légion d'honneur, et jusqu'en 1809 ne porta d'autre écusson qu'un écu d'azur chargé des initiales J.-B. C. enlacées de sable; de 1809 à 1814, il prit les armoiries de sa famille qui s'expliquent ainsi : *parti : à dextre d'argent au lion de gueules, à senestre fuselé d'argent et de gueules; au chef aussi parti, à dextre d'or, à senestre de gueules à la croix d'argent*; le tout accompagné de la toque de baron de l'Empire et de la croix de la Légion d'honneur.

(A suivre.)

M. C. D'AGRIGENTE.

MONSEIGNEUR JEAN-JOSEPH MARCHAL

ARCHEVÊQUE DE BOURGES (1)

Labora sicut bonus miles Christi Jesu.
Travaille comme un bon soldat du Christ
Jésus. (II Tim., II, 3.)

Travailler et combattre; travailler jusqu'au complet épuisement de ses forces; combattre en vaillant soldat, sans se laisser arrêter ni par la crainte des blessures, ni par la perspective de la mort; cette exhortation de saint Paul à son disciple Timothée résume bien les obligations essentielles de l'apostolat, en tant qu'il nous voue, de la part de Dieu, au service de l'Église et des âmes.

Notre mission est d'abord un labeur, et, je pourrais dire, sans jouer sur les mots, un *labour*, puisque Jésus-Christ, avec lequel nous ne faisons qu'un par notre sacerdoce, nous établit les aides, les journaliers de ce Père céleste qui a bien voulu permettre à son divin Fils de l'appeler « l'agriculteur par excellence » : *Pater meus agricola est* (2). *Dei sumus adjutores* (3).

(1) Oraison funèbre prononcée dans l'Église métropolitaine de Bourges, le mercredi 3 août 1892, par Mgr Perraud, évêque d'Autun.

(2) Joann., xv, 1.

(3) I Cor., III, 9.

Ce monde est le vaste champ qu'il nous donne à cultiver. *Ager est mundus* (1). Enlever de ce champ les pierres qui l'encombrent, les épines qui l'embarrassent, les mauvaises herbes qui le stérilisent; puis, creuser droits et profonds les sillons où nous jetterons à pleines mains les bonnes semences de la vérité, de la justice, des vertus évangéliques, *exiit qui seminat seminare* (2): c'est un travail sans relâche.

Le psalmiste avait raison de montrer le laboureur arrosant de ses sueurs et de ses larmes cette terre qui ne livre les trésors de sa fécondité qu'en échange des plus vigoureux et pénibles efforts. *Euntes ibant et flebant, mittentes semina sua* (3).

Mais ce travail est en même temps une milice. L'ennemi de Dieu et des âmes ne nous permet pas de cultiver en paix le champ du père de famille. L'Évangile le nomme « le fort armé (4) ». Il mérite bien cette appellation. D'une activité que tient constamment en éveil la passion de mal faire, il ne laisse pas un moment de répit aux ouvriers de Jésus-Christ. Comme ces colons des continents nouveaux qui défrichent leurs terres au milieu de peuplades hostiles, si d'une main nous guidons la charrue, l'instrument pacifique de la culture, nous devons tenir l'autre toujours armée et prête à combattre: *Una manu sua faciebat opus et altera tenebat gladium* (5).

Honneur au ministre de l'Évangile, dans lequel, sans altérer la vérité par d'indignes flatteries, on peut montrer tout à la fois l'ouvrier infatigable sans cesse appliqué à sa tâche et le soldat discipliné, courageux, qui a obéi, jusqu'à la mort inclusivement, à la consigne du devoir et de l'honneur.

Tel a été, durant trente années de sacerdoce et dix-sept d'épiscopat, le pontife que pleurent trois diocèses de France, Mgr Jean-Joseph Marchal, ancien vicaire général de Saint-Dié, évêque de Belley, appelé depuis 1880, par Léon XIII, à s'asseoir sur ce siège métropolitain de saint Ursin de Bourges, auquel l'ancienne hiérarchie de l'Église des Gaules avait annexé les prérogatives glorieuses de Patriarcat et de Primatie des Aquitaines.

(1) Matth., XIII, 38.

(2) Matth., XIII, 3,

(3) Ps. cxxv, 6.

(4) Luc., XI, 21.

(5) II Esdr., IV, 17.

I

Né au pied de ces montagnes des Vosges (1) qui, hélas ! depuis vingt-deux ans, forment du côté de l'est la frontière extrême de la France, Joseph se montra dès ses jeunes années un enfant docile et appliqué, un écolier studieux, attentif à ne rien perdre des leçons élémentaires que lui donnait un oncle paternel à l'ombre d'un modeste presbytère de village.

Aux mauvais jours de la Révolution, quand l'impiété déchaînée et triomphante faisait une guerre inexpiable à la foi chrétienne, à l'Église, au sacerdoce, les grands parents du jeune Marchal avaient donné asile à des prêtres proscrits.

Il serait facile de montrer, par l'histoire religieuse de nos diocèses, combien souvent Dieu s'est plu à récompenser par de visibles bénédictions ces actes de charité dont l'héroïsme pouvait si aisément coûter à leurs auteurs la liberté ou la vie.

Derrière eux, dans les familles qui avaient abrité, avec leurs personnes, les plus saints mystères de la religion, ces vénérables confesseurs de la foi semèrent les germes féconds de vocations sacerdotales destinées à éclore longtemps même après leur passage dans ces foyers hospitaliers et à préparer de meilleurs jours pour l'Église de France.

Deux des quatre enfants orphelins que le bon curé de Tendon (2), leur oncle, avait reçus chez lui et auxquels il avait généreusement donné le pain du corps et le pain de l'intelligence, Joseph et Augustin devaient être appelés à la grâce insigne de devenir un jour des ouvriers et des soldats de Jésus-Christ dans les rangs du sacerdoce ; à tous deux même il était réservé de monter un jour jusqu'au sommet de la hiérarchie et d'être élevés à la dignité épiscopale.

Je parle aujourd'hui en présence d'Augustin. Il m'a demandé de vous faire connaître la vie et les œuvres de son frère aîné. Puissé-je répondre à sa confiance et à celle de cette grande église en deuil !

Après avoir terminé au Petit-Séminaire ses études classiques, marquées chaque année par de brillants succès, Joseph entra au Grand-Séminaire de Saint-Dié.

(1) Le 22 avril 1822, à Raon-l'Étape.

(2) Paroisse de l'arrondissement et du canton de Remiremont (Vosges).

La sagacité et la maturité précoces de son esprit, son application persévérante au travail, l'habitude qu'il avait déjà contractée de ne se laisser rebuter par aucune difficulté et de pousser à fond ses efforts intellectuels, le désignèrent bien vite à l'attention des Directeurs du Séminaire. Ils eurent hâte de s'associer un collaborateur que la Providence avait si libéralement doué des aptitudes nécessaires aux importantes fonctions de l'enseignement. Aussitôt après son ordination au diaconat, ils lui confièrent la classe de philosophie et, peu d'années après, celle de théologie dogmatique (1).

Je dois à une bienveillante communication de pouvoir faire connaître, dans ses traits essentiels, la méthode que le jeune professeur sut se créer, non seulement pour donner à ses élèves une instruction solide et approfondie ; mais, ce qui n'est pas moins précieux, pour leur communiquer ce que l'on peut appeler sans fausse rhétorique « le feu sacré ». Il s'agit en effet d'allumer dans les futurs ministres du sanctuaire et apôtres de l'Évangile cet amour de la vérité divine dont ils devront plus tard, suivant une belle parole d'Isaïe, communiquer tout autour d'eux, à d'autres âmes, la lumière bienfaisante et les saintes ardeurs : *Ecce vos omnes accendentes ignem accincti flammis, ambulate in lumine ignis vestri et in flammis quas succendistis* (2).

Après avoir fait choix d'un manuel élémentaire (3), l'abbé Marchal s'imposa l'obligation de lire, sur chacune des questions traitées par l'auteur, les Pères de l'Église, les grands théologiens et même les écrivains ascétiques. Il avait déjà la préoccupation, qu'il a gardée toute sa vie, de ne jamais séparer la

(1) Réserve faite de certaines nécessités impérieuses auxquelles on est obligé de tout subordonner, de telles exceptions ne sauraient, sans de très graves inconvénients, devenir la règle ordinaire du recrutement des professeurs soit dans nos grands, soit dans nos petits séminaires. S'il est vrai de dire avec un illustre penseur « qu'enseigner, c'est apprendre deux fois, à tout le moins faudrait-il éviter d'improviser, surtout pour les hautes classes, des maîtres qui ont à peine quitté les bancs des écoliers et n'apportent aucun acquit à l'accomplissement de leurs fonctions. A cet égard, les écoles de hautes études annexées à nos universités libres sont appelées à rendre de très grands services au clergé.

(2) *Is.*, L, 2.

(3) Les *Prælectiones theologicae*, du P. Perrone, le savant jésuite dont l'enseignement eut tant d'éclat au collège romain.

science purement dogmatique de ses applications aux devoirs du ministère pastoral, et, par conséquent, à la conduite morale des âmes et à leurs progrès dans la pratique des vertus chrétiennes.

Combien, j'en suis sûr, il eût goûté cette parole un peu rude et originale d'un docteur de nos anciennes universités : « Il faut siffler le professeur de théologie qui agite froidement des questions très difficiles pour faire montre de son habileté, et qui laisse de côté, comme trop connu et banal, tout ce qui peut développer la piété et l'amour de Dieu (1). »

De ces divers éléments, groupés dans un ordre logique et harmonieusement fondus entre eux, le professeur composait des thèses qu'il rédigeait avec tout le soin possible. Le début de chacune de ses leçons ressemblait à un catéchisme, et il avait soin de ne laisser passer aucun terme technique de la langue théologique sans l'avoir expliqué à fond. A lui tout seul, cet abrégé substantiel donnait aux élèves sur chaque question des notions si exactes et si claires qu'elles étaient aisément assimilées par tous les esprits. Le maître reprenait ensuite, les unes après les autres, ces données élémentaires ; à chacune d'elles il ajoutait les raisons théologiques qui en établissaient la vérité, les raisons philosophiques qui en faisaient ressortir les convenances et les rapports avec les aspirations légitimes de l'ordre naturel ; enfin il montrait comment les déductions expérimentales des mystères les plus sublimes de la foi s'adaptaient admirablement soit aux exigences intimes de la piété individuelle, soit aux progrès généraux de la morale sociale, inséparables de la religion bien entendue et bien pratiquée.

Dès lors, et comme à son insu, le professeur de théologie s'inspirait d'une parole de saint Paul qui devait plus tard devenir sa

(1) *Exsibilandus est theologiæ magister qui rigidas et valde implexas quæstiones agit, ostendens quantum in palæstra litteraria profecerit; quæ vero ad charitatem et pietatem conducunt, tanquam pervia et exposita negligens.* (BARTHELEMY MÉDINA, cité par Contenson, *Theologia mentis et cordis*, I, præloq. I, appendice 2.)

Le P. Contenson (né en 1641, mort en 1674), de l'Ordre de Saint-Dominique, ajoute pour son compte :

« La théologie mérite d'être cultivée avec un soin religieux, car elle est, par elle-même, une racine de sainteté et la source très abondante qui alimente toutes les vertus : *Quum... de se radix sit sanctitatis et omnium virtutum copiosissima scaturigo.* (*Id.*, *ib.*)

devise épiscopale: « Faisons la vérité dans la charité: *Veritatem facientes in charitate* (1). »

Sans doute, entendu dans son sens le plus direct, ce texte nous prescrit à nous, ministres de l'Évangile, de ne jamais séparer la vérité, qui nous vient de Dieu, de la charité qui unit à Dieu, mais en comprenant, comme élément essentiel, l'amour de nos frères.

Il est encore permis de trouver dans la recommandation de l'apôtre la formule de ce que doit être sur nos lèvres, à tous ses degrés et sous toutes ses formes, l'enseignement de la religion.

Oui, Messieurs, qu'il s'agisse du catéchisme élémentaire fait aux petits enfants, ou des instructions adressées aux fidèles, depuis le prône paroissial de nos églises de campagne jusqu'à ces grandes apologies que le P. Lacordaire inaugurerait il y a plus d'un demi-siècle, et qui se continuent avec tant de science et d'éclat sous les voûtes de Notre-Dame de Paris, n'oublions jamais que ce serait peu de chose de démontrer la vérité des principes de la foi si, en même temps, nous n'excitons à leur égard ce sentiment de l'enthousiasme qui, par la force de son sens étymologique, ἐν Θεῷ, doit soulever les âmes et les porter jusqu'au sein de Dieu, le vivant idéal de la beauté parfaite, l'inextinguible foyer de l'amour éternel: *Veritatem facientes in charitate*.

L'abbé Marchal aurait volontiers consacré tout le reste de sa vie à ce ministère qui avait beaucoup d'attrait pour lui et dont il appréciait l'importance capitale, rien n'étant plus propre à favoriser les progrès du royaume de Dieu en ce monde que de préparer à l'Église un grand nombre de prêtres saints et instruits. Mais des occupations trop sédentaires et l'application excessive qu'il avait apportée à son travail avaient déjà altéré sa santé (2). Ses supérieurs durent l'appeler à un genre de vie plus actif. C'était en 1851.

Le professeur devint curé, d'abord dans une petite paroisse rurale (3) où il resta quatre ans et fit promptement l'apprentissage des fonctions pastorales; puis, dans la paroisse la plus

(1) *Ephes.*, iv, 15.

(2) Il fut même obligé d'interrompre son cours pendant l'année 1847 et de prendre un complet repos, tout en continuant à demeurer au séminaire.

(3) Damas-devant-Dompaire, dans l'arrondissement de Mirecourt.

populeuse du diocèse, Saint-Maurice d'Epinal, qui fut administrée par lui depuis 1855 jusqu'en 1864.

Villageois et citadins apprécièrent bien vite les qualités de l'excellent prêtre que l'évêque du diocèse leur avait envoyé pour cultiver leurs âmes et leur faire porter en abondance les fruits de la vie éternelle.

Mais le bon ouvrier ne travaille pas seulement beaucoup, il travaille encore bien, c'est-à-dire avec ordre et méthode. C'est le secret presque infaillible de multiplier le temps et de faire des heures fugitives qui composent la trame de la vie ces « jours pleins » célébrés par le Psalmiste (1), dont un seul, dit saint Pierre, peut équivaloir devant Dieu à mille années (2). Après avoir obtenu de l'administration diocésaine qu'elle porterait de quatre à six le nombre de ses vicaires, le curé de Saint-Maurice partagea entre eux tous les détails du ministère paroissial. Chacun de ses collaborateurs avait sa tâche très nettement délimitée. Œuvres de zèle et de charité, catéchismes, confréries, chaque service avait son chef responsable. Mais le curé avait l'œil à tout, se faisait rendre compte de tout, et ramenait ainsi la multiplicité des efforts accomplis à l'unité d'une idée directrice d'où rayonnaient sur l'ensemble le mouvement et la vie.

A vrai dire, le nouvel évêque de Saint-Dié, Mgr Caverot (3), formé lui-même à l'école d'un des évêques les plus laborieux et les meilleurs administrateurs de ce siècle, le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, n'avait confié la cure d'Epinal à l'abbé Joseph Marchal que pour lui donner occasion de faire apprécier, d'abord par le clergé, puis par les autorités civiles, son aptitude remarquable à manier les affaires et à traiter avec les hommes.

Aussitôt que les circonstances le lui permirent, il appela près de lui un prêtre qui pouvait l'aider d'une manière si efficace pour le gouvernement du diocèse. En 1864, le curé d'Epinal fut nommé vicaire général titulaire.

Tout récemment, un de nos hommes politiques, soucieux d'opérer d'importantes économies dans nos finances et d'aider ses collègues de la Chambre à équilibrer notre budget, confiait aux indiscretions intentionnelles et professionnelles de la presse

(1) Dies pleni invenientur in eis. (*Ps.* LXXII, 10.)

(2) Unus dies apud Dominum sicut mille anni. (*II Petr.*, III, 8.)

(3) Précédemment curé de la cathédrale et vicaire général de Besançon.

ses pensées et ses projets relativement aux vicaires généraux. Il annonçait l'intention de provoquer leur suppression, en tant qu'ils exercent des fonctions rétribuées par l'Etat. D'après lui, l'institution n'est pas concordataire. Quant aux personnages, ils ne sont bons à rien, ou, s'ils servent à quelque chose, c'est à faire du mal, puisque d'ordinaire ce sont eux qui excitent les évêques à guerroyer contre le Gouvernement (1).

Messieurs les vicaires généraux sont trop bons chrétiens pour retourner cette proposition contre son auteur et demander qu'on lui applique la peine du talion. Combien de Français cependant seraient disposés à penser que les hommes inutiles — quand ils ne sont pas nuisibles — ne sont pas tous dans les chancelleries de nos évêchés et qu'il y aurait peut-être des épurations et des économies plus pressantes à faire, avant de toucher aux prêtres laborieux, modestes, dévoués, sans le concours desquels, je le dis bien haut et en connaissance de cause, il serait à peu près impossible aux évêques de France de remplir leur mission.

L'abbé Marchal porta dans ses nouvelles fonctions les habitudes de travail persévérant, d'ordre, de régularité qui l'avaient si bien servi au temps où il était professeur et curé. Les correspondances et les affaires étaient expédiées avec la plus rigoureuse exactitude par le vicaire général. La droiture naturelle de son caractère et sa connaissance approfondie de la science administrative rendaient faciles ses relations avec les représentants du pouvoir civil. D'autre part, dans cette situation délicate où un prêtre se trouve être le supérieur hiérarchique d'autres prêtres qui sont ses égaux par l'ordination sacerdotale, il sut exercer l'autorité tout à la fois sans faiblesse et sans rai-deur et conquérir, non seulement l'estime, mais l'affection des membres du clergé diocésain pour lesquels il était moins un

(1) « Les vicaires généraux ne rendent aucun service à l'Etat, et je pourrais ajouter qu'ils n'en rendent pas davantage à l'Eglise. Choisis par l'évêque, ils ne sont utiles qu'à lui, quand ils ne lui sont pas nuisibles. Ils représentent par excellence l'élément belliqueux. » (M. Dupuy-Dutemps, député du Tarn, rapporteur de la commission du budget, *interviewé* par un rédacteur du journal *le Matin*. Juin 1892) Il ne sera pas sans intérêt d'ajouter que le même député demande aussi une réduction notable du nombre des évêchés. Il en donne pour raison que « en agrandissant les diocèses des évêques qui seront conservés, on diminuera leur influence, laquelle perdra en profondeur ce qu'elle gagnera en étendue ». (*Id.*, *ib.*) On voit que la race des grands hommes d'Etat n'est pas près de disparaître en France

surveillant qu'un conseiller, un guide, un frère aîné sur le bras duquel il faisait bon s'appuyer.

Tandis qu'il s'acquittait de ses devoirs professionnels avec la plus consciencieuse ponctualité, l'abbé Marchal n'oubliait pas qu'il avait été homme d'étude. Loin de s'absorber tout entier dans ses occupations quotidiennes, il se réservait des loisirs pour d'autres travaux et il avait raison.

Les prêtres appliqués aux fonctions du ministère extérieur ou aux affaires administratives s'imaginent parfois gagner tout le temps qu'ils enlèvent à la prière, aux exercices de piété et même à des occupations d'ordre intellectuel, indépendantes de leurs obligations d'état.

C'est une grande erreur.

Sans parler de la qualité du travail, sa quantité elle-même ne dépend pas uniquement de la durée chronologique des instants qu'on y emploie. Il faut aussi tenir compte, et grand compte, de l'équilibre, de l'hygiène, de la santé des facultés qui sont l'instrument de ce travail.

Or, c'est le propre de l'esprit de l'homme de se faire, pour ainsi dire, à la mesure des objets qui l'occupent et des aliments dont on le nourrit.

A capacités égales entre deux intelligences, mettez dans l'une beaucoup de petites affaires, de petits détails, de petites préoccupations, elle s'encombre et se rétrécit. Elle ne dispose plus des grands ressorts qui font les grands élans. Elle s'agite, tourne et s'épuise dans le cercle toujours plus resserré de ses étroits horizons. Elle produit moins de travail et le travail est de moins bonne qualité.

Au contraire, mettez dans l'autre quelques grandes idées ; ayez soin d'entretenir en elle le souci, la curiosité, la passion des questions capitales qui s'agitent parmi les hommes et qui toutes, plus ou moins directement, se rattachent à l'intérêt suprême des conquêtes et des progrès de la vérité chrétienne, un tel régime dilatera l'âme dans tous les sens. Elle acquerra plus de souplesse et plus de vigueur. Le travail accompli par elle, en quel genre que ce soit, deviendra plus abondant et meilleur.

Oui, en vérité, celui qui est fidèle à se retremper régulièrement aux sources de la vie d'en haut, par la prière d'abord, puis par l'étude appliquée au culte désintéressé de la vérité, celui-là développera en lui-même une énergie dont bénéficiera l'accomplissement de tous les autres devoirs. Ce que l'âme pieuse aime

à dire des heures d'adoration qu'elle consacre à l'Hôte du tabernacle eucharistique :

Je gagne tout le temps que je passe avec vous,

elle peut, sans paradoxe, l'appliquer à la lecture de l'Écriture Sainte, des Pères de l'Église, des livres de théologie et de philosophie, et même de ces œuvres littéraires ou scientifiques dans le commerce desquelles ses facultés intellectuelles renouvellent leurs forces et deviennent plus capables de servir la cause de Dieu. N'est-ce pas là ce que nous enseigne saint Augustin, lorsque, dans une saisissante antithèse, il met en regard les uns des autres les efforts laborieux qu'imposent les obligations de la charité et les saints loisirs uniquement employés à la recherche et à la méditation de la vérité : *Otium sanctum quaerit charitas veritatis, negotium justum suscipit necessitas charitatis* (1).

« Si le fardeau des préoccupations et des affaires nous est imposé, ajoute le saint docteur s'adressant spécialement aux pasteurs des âmes, nous devons le porter avec courage. Mais, même en ce cas, ne nous laissons pas opprimer par le tumulte des œuvres extérieures ; ne renonçons jamais aux chastes délices attachées à la contemplation de la vérité, de crainte que la douceur de son commerce ne nous soit ravie et que nous ne soyons écrasés par le poids des affaires (2). »

Le vicaire général de Saint-Dié, qui professait déjà pour saint Augustin un culte auquel il est demeuré fidèle toute sa vie, se serait bien gardé de mépriser des conseils d'une si haute sagesse. Aussi, sans négliger aucune de ses occupations personnelles, trouva-t-il le temps de composer un livre qui intéressait à la fois sa piété sacerdotale et son patriotisme d'enfant des Vosges.

Pour réunir les matériaux nécessaires à son œuvre, il passa plusieurs mois à Rome, dans le courant de 1869. Puis, en 1870, c'est-à-dire l'année même où la longue absence de Mgr Caverot, retenu loin de son diocèse par les travaux du Concile, augmentait sensiblement les labours, les soucis et la responsabilité de

(1) S. Aug., *de Civit. Dei*, l. XIX, c. xix.

(2) Si imponitur sarcina, suscipienda est propter charitatis necessitatem ; sed nec sic omni modo veritatis delectatio deserenda est, ne subtrahatur illa suavitas et opprimat ista necessitas. (*Ib., ib., ib.*)

Il dit ailleurs : Ego requiesco a negotiosis actibus et animus meus divinis se intendit affectibus. (*Tract. in Joann.*, LVII n° 3.)

son vicaire général, celui-ci écrivit la vie de l'abbé Moÿe, prêtre du diocèse de Saint-Dié, fondateur de la Congrégation enseignante de la Providence de Portieux, missionnaire en Chine pendant douze ans (1771-1783), mort en 1793, laissant après lui, avec une œuvre qui a survécu aux orages de la Révolution, un renom d'héroïque vertu, voisin de la sainteté (1).

Dès les premières lignes de la préface mise en tête de ce livre, l'auteur parle avec une visible complaisance de « ces hommes que la Providence daigne associer à l'accomplissement de ses desseins, mais dont l'action est ignorée du monde et qui souvent ne connaissent pas eux-mêmes l'importance de la mission qu'ils ont à remplir.

« ... Ils vivent dans le silence et l'obscurité et disparaissent avant que leurs œuvres en se développant les aient désignés au souvenir et à la reconnaissance des générations qui recueilleront les fruits de leurs travaux.

« D'ailleurs, le concours de ces ouvriers connus seulement du Père céleste qui les a choisis, n'est ni moins nécessaire, ni moins efficace que celui de leurs frères plus illustres... (2). »

J'aime à trouver sous la plume d'un prêtre que son seul mérite avait élevé à une des situations les plus honorables du ministère ecclésiastique l'expression sincère de cette estime, de ce goût, j'allais dire de cette prédilection pour l'activité silencieuse qui s'enveloppe d'humilité et se contente de plaire « au Père qui voit dans le secret », *Pater, qui videt in abscondito, reddet tibi* (3).

Or, par une de ces dispensations providentielles dont il ne serait pas difficile d'expliquer le beau et instructif mystère, c'est au moment même où l'abbé Marchal trahissait son amour du travail accompli pour Dieu seul, loin des regards et des applaudissements des hommes, qu'il allait être appelé à gravir la faite de la sainte hiérarchie, et, suivant la comparaison du Sauveur dans l'Évangile, « placé sur le chandelier (4) » afin d'éclairer de sa lumière une partie plus considérable de l'Église.

Au mois d'août 1875, l'évêque qui gouvernait depuis quatre ans seulement le diocèse de Belley, où il a laissé de sa personne,

(1) La cause de l'abbé Moÿe a été introduite, et l'Église permet de lui donner le titre de *Vénéérable*.

(2) *Vie de M. l'abbé Moÿe*, Paris, Retaux et Bray, préface, p. 1.

(3) Matth., vi, 4.

(4) S. Matth., v, 14, 15.

de son caractère, de sa piété, de son zèle, de sa charité, des souvenirs ineffaçables, Mgr Richard (1) devenait, malgré sa résistance, le coadjuteur du vénérable cardinal Guibert, archevêque de Paris.

Sacrifiant généreusement à un bien d'un ordre plus élevé et plus étendu les convenances particulières de ses affections et de ses intérêts, Mgr Caverot présenta son vicaire général pour le siège vacant. L'accord se fit immédiatement entre Paris et Rome sur le nom d'un prêtre que tant de titres recommandaient. Le 8 septembre, sous les auspices de la sainte Vierge, dans la cathédrale de Saint-Dié, Jean-Joseph Marchal recevait l'onction qui fait les évêques.

Peu de temps après, il quittait ses chères Vosges et la famille sacerdotale dans les rangs de laquelle il avait travaillé pendant trente années avec tant d'application, de suite, de modestie, de persévérance et de succès. Lui-même était mis à la tête d'un clergé. Suivant l'expression d'un concile du ix^e siècle que vous me permettrez de traduire en langage contemporain, il devenait « chef d'atelier », dans ce grand laboratoire où l'Église catholique travaille sans relâche à l'œuvre de Dieu (2).

(A suivre.)

A NOTRE-DAME DE LOURDES

Regnum Galliæ Regnum Mariæ.

Ave ! salut à toi qu'aux heures de souffrance
 Nous implorons toujours.
 Notre-Dame de Lourde, ô Reine de la France,
 Viens à notre secours !

Nous sommes à tes pieds, douce Vierge Marie,
 Soumis et repentants,
 Et nous t'en conjurons : pitié pour la patrie,
 Pitié pour tes enfants ! ..

(1) Aujourd'hui le cardinal Richard, archevêque de Paris.

(2) *Episcopi primi in Ecclesia ipsi fabricæ Dei præsent.* (*Conc. roman. ann. 865.*)

Ton amour la poursuit, cette France infidèle ;
 Il veille à tout instant.
 Si nous fermons les yeux, ta beauté se révèle
 Aux regards d'une enfant.

Ah ! que lui disais-tu, quand son front dans l'extase
 Brillait, transfiguré ?
 Quel esprit descendait dans le fragile vase
 De ce cœur ignoré ?

Ton amour inquiet lui criait : *Pénitence !*
 Tu lui montrais du doigt
 La source merveilleuse où vient toute souffrance
 Se réclamer à toi.

Sur notre sol qui tremble, ô Reine, ta présence
 Est un gage de paix.
 Ton royaume béni conserve l'espérance,
 Puisque tu souriais.

Vois la foule à genoux, écoute sa prière ;
 Elle est là tout en pleurs,
 Suppliant nuit et jour. Où te rend-on sur terre
 De semblables honneurs ?

N'aurais-tu pas pitié de ton peuple en détresse ?
 A tes pieds, Mère, vois,
 Nous sommes là vingt mille, et nous t'offrons sans cesse
 Et nos cœurs et nos voix.

Oui, l'abîme est ouvert, mais sa profondeur même
 Excite notre foi.
 Nous sauver de la mort en ce péril suprême
 Serait digne de toi.

Le peuple juif avait dans les nuits de voyage
 La colonne de feu ;
 Dans la nuit de ses maux la France a ton image,
 Sainte Mère de Dieu !

A. BOULFROY.

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Voici l'analyse donnée par l'*Éclair* du rapport de M. Jules Dupuy sur le budget de l'instruction publique :

Quelques chiffres.

Tout d'abord, il convient de constater que les crédits de l'instruction publique étaient, pour l'exercice de 1892, de 168 millions 563,724 francs. La commission propose pour l'exercice 1893 des crédits dont le total s'élève à 176 millions 2,370 francs.

Soit une augmentation de 7,438,646 fr.

Cette augmentation va presque en totalité aux trois chapitres suivants : lycées nationaux pour 765,250 francs ; traitements des instituteurs pour 2,295,196 francs, et subventions pour constructions scolaires 3,561,681 francs.

M. Charles Dupuy, avant de s'expliquer sur chacune de ces augmentations, les justifie ainsi en bloc :

« La commission, dit-il, a constaté qu'à vouloir réduire incessamment les crédits, on compromettrait les services ou on éluderait des engagements solennels ; cette double conséquence deviendra manifeste si l'on veut bien examiner, d'une part, la situation des crédits de l'enseignement supérieur, et d'autre part le mouvement d'application de la loi du 19 juillet 1889 sur le traitement des instituteurs. »

L'enseignement supérieur.

Avant d'aborder les chapitres relatifs aux Facultés, le rapporteur présente une statistique des étudiants qui constate une augmentation sensible dans les Facultés de l'État.

En 1875, l'effectif des Facultés était de 9,963 étudiants ; en 1890, de 16,587 ; en 1891, de 20,758 ; en 1892, nous le trouvons de 22,328, soit pour l'année dernière une augmentation de 1,543 étudiants.

L'accroissement porte pour plus de moitié sur les étudiants en médecine, 876 sur 1,543. Le droit accuse 198 étudiants de plus, les sciences 194, les lettres 187, la pharmacie 213, la théologie 4. Par contre les écoles de plein exercice et les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie perdent 129 étudiants, conséquence naturelle de la loi à l'étude devant le Parlement et

tendant à la suppression de l'officiat de santé et du grade de pharmacien de 2^e classe.

Quant aux boursiers que l'on avait représentés comme peuplant les Facultés de l'État, il n'y a guère que 210 boursiers de licences et 137 boursiers d'agrégation, soit un total de 347 boursiers sur 4,675 étudiants.

« Nous ne dissenterons pas sur ces chiffres, dit M. Charles Dupuy, ils montrent clairement que les études supérieures ont reçu de la République un élan et un développement considérables.

« L'augmentation du nombre des étudiants, continue le rapporteur, crée à l'État des devoirs et lui impose des sacrifices auxquels il ne saurait se soustraire.

« Il ne suffit pas d'ouvrir des Facultés, il faut les entretenir et rendre possible le travail personnel de chaque étudiant. On ne se contente plus aujourd'hui — et l'on a mille fois raison — de la leçon magistrale du professeur. On veut que l'étudiant participe en quelque sorte à l'enseignement; il ne doit plus être seulement un auditeur des cours et un spectateur des expériences. Il doit, comme on dit, mettre lui-même la main à la pâte. Les Facultés de médecine et des sciences, comme les écoles de pharmacie, ont développé les travaux pratiques auxquels chaque étudiant doit prendre part. Mais, pour que cette participation naturelle se produise, il faut mettre à la portée et à la disposition des étudiants des moyens nouveaux, des instruments plus nombreux, des produits plus abondants, en un mot un matériel plus complet. Et ce matériel ne peut être utilisé que si le personnel auxiliaire (préparateurs, garçons de laboratoire, etc.) est lui-même en proportion des besoins nouveaux de l'enseignement, du nombre des étudiants et de l'étendue des locaux. De là une nécessité croissante d'accroître les crédits mis à la disposition des Facultés. »

Cette augmentation est de 210,000 francs.

L'enseignement secondaire.

A l'occasion des chapitres de l'enseignement secondaire, M. Charles Dupuy se livre à une étude comparative sur l'état de prospérité des différents établissements de cet ordre : lycées, collèges, établissements laïques libres, établissements ecclésiastiques et petits séminaires.

Il résulte de cette étude qu'en 1892 la population universitaire des lycées et collèges est de 85,291 élèves; celle des établissements laïques libres de 15,508, des établissements ecclésiastiques de 50,699, des petits séminaires de 23,359.

Les lycées ont, de novembre 1890 à mars 1892, gagné 1,819 élèves, les collèges communaux, après avoir perdu 1,152 élèves de novembre 1890 à novembre 1891, en ont regagné 438 au 31 mars 1892.

Les établissements libres laïques continuent de décroître, pris entre la double concurrence de l'Etat et des établissements religieux.

Les établissements religieux se maintiennent à peu près aux chiffres des dernières années. Il est à noter toutefois que les établissements ecclésiastiques proprement dits, après avoir gagné 2,516 élèves de novembre 1890 à novembre 1891, en ont ensuite perdu 482 jusqu'au 1^{er} mai 1892. Les petits séminaires au contraire comptaient à cette dernière date 117 élèves de plus qu'en novembre 1891.

Il y a entre les chiffres de l'internat et de l'externat un léger mouvement, une tendance en faveur du second, mais la statistique ne donne rien de précis.

Enfin, dans le total des 174,857 élèves qui reçoivent l'instruction secondaire, la proportion pour cent dans chaque groupe est la suivante :

Lycées et collèges, 49 0/0; établissements laïques, 9 0/0; établissements religieux et petits séminaires, 42 0/0.

M. Charles Dupuy termine cette étude comparative par un état numérique des élèves de l'Université admis en 1891 aux grandes écoles du gouvernement.

Ces chiffres donnent les totaux suivants : à l'Ecole normale supérieure, 42; à l'école polytechnique, 270; à Saint-Cyr, 450; à l'Ecole navale, 70, et à l'Ecole centrale, 248.

Quant à la population de l'enseignement secondaire des jeunes filles, elle a continué à s'accroître. En novembre 1891 elle comptait 11,647 élèves au lieu de 10,903 en novembre 1890, réparties entre 29 lycées, 26 collèges et 61 cours secondaires, soit en moyenne 100 élèves par établissement.

Les exercices physiques.

Le député de la Haute-Loire consacre quelques mots en passant aux exercices physiques.

« L'excès, dit-il, est vu de suite et le remède ne se fait pas attendre, mais l'inaction est un mal et l'esprit a beau faire, il a pour instrument nécessaire le corps, et le corps n'est un bon instrument que s'il est souple et fort. L'université, en adoptant les exercices physiques, revient simplement à la tradition antique, qui peut se résumer tout entière dans ces paroles que Xénophon met dans la bouche de Socrate : « Sache bien que dans aucune lutte, dans aucun acte de la vie, tu n'auras à te repentir d'avoir exercé ton corps. Dans les fonctions mêmes où tu crois que le corps a le moins de part, je veux dire dans celle de l'intelligence, qui ne sait que la pensée commet souvent de grandes fautes parce que le corps est mal disposé? Le défaut de mémoire, la lenteur d'esprit, la paresse, la folie, sont souvent la suite d'une disposition vicieuse du corps... »

Enseignement primaire.

En 1890, la population des écoles primaires élémentaires, enfantines, maternelles, était de 6,308,632 enfants dans les écoles publiques ou privées. Elle n'était plus en 1891 que de 6,303,482. Soit une diminution de 5,150 élèves que M. Levasseur, de l'Institut, n'hésite pas à attribuer à la diminution de la population générale.

Le crédit demandé sur ce chapitre est supérieur de 2,295,196 francs à celui de l'exercice courant.

Ce chiffre représente la troisième des quatre annuités nécessaires pour exécuter la loi du 19 juillet 1889 sur le traitement des instituteurs.

L'exécution de cette loi sera faite en trois années au lieu des huit années prévues primitivement.

A la date du 1^{er} janvier 1893, les contingents des diverses classes seront égaux à l'effectif normal prévu par l'article 6 de la loi.

Quant aux institutrices, elles devront attendre jusqu'au 1^{er} janvier 1894 l'entière application de la loi.

« Il faut remarquer d'abord, dit le rapporteur, que beaucoup d'entre elles ne pourraient être promues, eût-on les crédits nécessaires, faute d'avoir le temps requis par la loi pour les promotions. En outre, les institutrices ont bénéficié jusqu'ici plus largement que les instituteurs des augmentations résultant de l'exécution de la loi...

« Le personnel enseignant primaire, conclut M. Dupuy, sera sensible à l'effort accompli par le Parlement pour hâter l'heure des satisfactions promises. Les Chambres, désireuses de faciliter par les mises à la retraite le mouvement des promotions, viennent de voter un crédit de 2 millions en addition aux crédits prévus au budget de 1892 pour les pensions. Ce crédit assurément vise tous les services, mais on peut compter que l'enseignement primaire en aura une très bonne part. Aussi, en attendant que les conclusions de la commission Viger corrigent les imperfections de la loi du 19 juillet 1889, il est permis de dire qu'en appliquant méthodiquement et régulièrement cette loi, la présente législature a témoigné d'une sympathie effective et incontestable pour les membres de l'enseignement primaire. Mais il faut absolument en venir à créer un mouvement régulier d'admissions à la retraite, sinon on retombera périodiquement dans l'encombrement qui décourage à la fois les vieux, qui ne peuvent pas s'en aller à l'âge du repos, et les jeunes, qui ne peuvent pas entrer malgré leurs titres. »

UNE PAGE D'HISTOIRE

Le régiment des gardes suisses à la journée du 10 août 1792.

De nombreuses fêtes commémoratives ont été célébrées en Suisse ces dernières années : anniversaires des batailles de Morat, de Sempach, de Næfels ; fondation de la ville de Berne et bien d'autres encore, où nous avons rappelé avec joie des événements heureux pour notre patrie. Le 10 août, jour illustré à jamais, en 1792, par la conduite héroïque du régiment des gardes suisses, a amené le centenaire d'un fait d'armes qu'on n'a pas fêté par de gais banquets ou par des jeux populaires : c'est un jour de deuil, mais en même temps un jour de gloire et d'honneur.

Une solennité commémorative a célébré à Lucerne, au pied du Lion de Thorwalden, la mémoire des braves restés fidèles jusqu'à la mort à leur serment. A Fribourg, un office funèbre a été dit, dans la matinée du 10, pour les officiers, sous-officiers et soldats tombés en défendant les Tuileries et massacrés les 2 et 3 septembre.

Nous avons parlé du Lion de Lucerne, mais les historiens, eux aussi, ont tenu à élever un monument aux Suisses du 10 août. Pfyffer, Morell et Gonzenbach avaient déjà traité cette page de l'histoire suisse. Dernièrement, un historien bernois, M. le Dr W. F., de Mulinen, a repris ce sujet.

La *Liberté* donne un aperçu de ce travail que nous reproduisons en partie.

Depuis 1789, la Révolution marchait à pas de géant ; le vieil édifice de la monarchie légitime, miné de toutes parts par les clubs et l'Assemblée nationale, allait bientôt s'écrouler. Le roi Louis XVI, prince doux et clément, qui eût fait en d'autres temps le bonheur de ses sujets, se trouvait sans défense. L'armée, d'ailleurs infectée par les idées nouvelles, se trouvait à la frontière, tandis qu'on avait fait venir à Paris une troupe d'émeutiers appelés les « fédérés », parmi lesquels on remarquait les Marseillais, « la fleur des scélérats du Midi ». Trouvant que les événements ne marchaient pas assez vite, les Girondins organisent une insurrection pour le 10 août 1792.

Le seul appui du roi était ses Suisses et quelques fidèles grenadiers de la garde nationale. Les révolutionnaires avaient tâché de gagner le régiment des gardes suisses. On avait pu lui enlever ses canons, affaiblir ses rangs en envoyant un détachement en Normandie, le priver presque entièrement de munitions, mais ce qu'on n'avait pas pu lui ôter, c'était son esprit militaire et le sentiment du devoir. Les officiers n'avaient pas caché à leurs soldats le sérieux de la situation : « Votre dévouement, disaient-ils, va être mis à une rude épreuve ; mais nous comptons sur vous et nous savons que vous vous conduirez comme de vrais Suisses et de fidèles gardes du roi. » L'excellent corps des sous-officiers, les braves soldats répondaient en montrant le plus grand zèle pour le service du roi, dût-il leur en coûter la vie. Plus d'un volontaire se présentait ; un Guillet de Treyvaux et deux autres soldats, licenciés le 20 juillet, déclarèrent vouloir partager les dangers de leurs camarades. Le régiment était commandé en ce moment par deux hommes énergiques et dévoués : le lieutenant-colonel marquis de Maillardoz, de Fribourg, et le major de Bachmann, de Glaris.

Dans la nuit du 8 au 9 août, les gardes suisses, casernés à Rueil et Courbevoie, reçoivent l'ordre de se rendre à Paris. On distribue la munition, mais il ne revient que 20 à 30 cartouches à chaque soldat ! Le régiment, fort d'environ 800 hommes, se

met en marche et arrive le 9, à trois heures du matin, aux Tuileries, où la journée se passe tranquillement. Dans la soirée du 9 août, Mandat, commandant de la garde nationale, et les officiers suisses organisent un service de sûreté. Le capitaine Durler occupe la place royale, le capitaine de Salis est placé sur le grand escalier; des petits détachements surveillent le Jardin des Tuileries et l'intérieur des appartements.

Le jour du 10 août se levait à peine que le roi était déjà au milieu de ses conseillers. La reine, bien que conservant peu d'espoir, donnait, comme toujours, des avis pleins de courage et de vigueur. On décida que le roi se montrerait aux défenseurs du château, afin de les animer par sa présence. Il parut sur le balcon. A sa vue, les cris de « vive le roi » éclatèrent. A six heures, il descendit dans les cours pour se présenter la dernière fois à ses troupes comme chef militaire. Une partie des gardes nationales cria « vive le roi »; les Suisses, habitués à une sévère discipline, gardèrent une contenance martiale et un silence respectueux. Pendant ce temps d'autres bataillons parisiens acclamaient la nation, les sans-culottes, et maudissaient le roi qu'ils appelaient « Monsieur Veto ». Les canonniers surtout paraissaient animés du plus mauvais esprit. Le roi continuait sa marche sans paraître donner attention à ces manifestations hostiles. Aucune parole ne sortait de sa bouche, mais la tristesse empreinte sur son visage avait bien son éloquence. Cependant cette revue passée dans ces tristes conditions fut plutôt fatale à sa royauté. Si Louis XVI était monté à cheval, s'il avait trouvé des paroles enflammées pour électriser le cœur du soldat, la grande majorité des bataillons parisiens se déclarait pour lui, tandis que cette attitude passive et résignée inspira peu de courage aux gardes nationales qui quittèrent peu à peu leurs postes en emmenant leurs canons. Les grenadiers des bataillons des Filles Saint-Thomas et des Petits Pères restèrent fidèles à leur devoir.

Le nombre des insurgés augmentait rapidement; des milliers de sans-culottes couvraient la place du Carrousel. Le procureur-syndic et les officiers municipaux parcoururent les postes: ils proclamaient l'ordre déjà reçu par écrit de défendre le château et de repousser la force par la force. L'instant décisif arrivait. Rœderer et les magistrats de la Commune disent au roi qu'ils ne répondent pas de sa vie, ni de celle de sa famille, en cas de combat, et ils l'engagent vivement à chercher un asile auprès

de l'Assemblée nationale. La reine voudrait se confier aux troupes et résister à l'émeute les armes à la main, mais Rœderer fait valoir le petit nombre des défenseurs et la masse des insurgés. Cédant à sa répugnance naturelle pour les mesures énergiques, le roi se décide à suivre les conseils du procureur-syndic. « Allons, dit-il, donnons cette dernière marque de résignation ; nous n'avons plus rien à faire ici ! » La reine se lève et, saisissant la main de Louis XVI, elle demande aux magistrats s'ils peuvent répondre de la vie du roi et de ses enfants. Rœderer dit qu'il fera son possible pour la protéger. Tant de courage et d'abnégation de la part de cette femme héroïque fait venir les larmes aux yeux de chacun. Les officiers suisses regrettent la détermination qui vient d'être prise et Bachmann dit avec amertume : « Si le roi va à l'Assemblée, il est perdu. »

A huit heures et demie du matin, la famille royale entreprend sa marche funeste. Une centaine de Suisses et cinquante gardes nationaux forment la haie. Les ministres et les conseillers municipaux accompagnent le roi, ainsi que l'état-major des gardes suisses, composé de MM. de Maillardoz, Bachmann, Rodolphe de Salis, d'Erlach, Wilds, Chollet et Allemann. Le roi remet le commandement du château aux maréchaux de Mailly et de Boissieux. Les Suisses, sous les ordres du brave capitaine Durler, de Lucerne, ont reçu l'ordre de résister à une attaque et de ne pas rendre les armes. Le triste cortège arrive à l'Assemblée nationale à travers les plus grandes difficultés. Les officiers supérieurs suisses sont aussitôt mis en état d'arrestation et les soldats de l'escorte sont livrés à la populace ; il est probable qu'ils furent massacrés. La famille royale, enfermée pendant dix-sept heures dans la loge du « Logographe », assista à l'agonie de la royauté, triste présage d'événements plus lugubres encore.

Quelle était pendant ce temps la position des troupes restées aux Tuileries ? Les Suisses voyaient que leur mort était certaine, mais ils ne perdaient pas courage pour cela. Deux colonnes de Jacobins commandées par Santerre et Westermann débouchèrent sur la place du Carrousel qui fut remplie d'insurgés vers les neuf heures. Ils avaient avec eux une nombreuse artillerie de gros calibre. Dans ces circonstances, il devenait impossible pour les défenseurs du château de conserver les positions avancées prises dans la nuit. Les postes extérieurs étaient trop faibles et trop disséminés ; en conséquence, le ma-

réchal de Boissieux ordonna de se replier et d'occuper l'intérieur des Tuileries. A neuf heures, les troupes évacuèrent les cours et le jardin. Le capitaine Henri de Salis, ayant sous ses ordres le sous-lieutenant Romain de Diesbach, occupa la façade située du côté du jardin, tandis que le capitaine Durler fut chargé de la défense du grand escalier donnant sur la cour royale. La porte du palais est enfoncée et bientôt les Marseillais montent l'escalier pour tâcher d'engager les Suisses à se rendre. Durler fait placer une pièce de bois au travers de l'escalier et il répond aux propositions de Westermann : « Nous nous croirions déshonorés si nous nous rendions à vous ; laissez-nous tranquilles à nos postes ; nous ne vous ferons point de mal ; mais si vous nous attaquez, nous nous défendrons jusqu'à la dernière extrémité ! Je suis responsable envers les cantons, mes souverains, de ma conduite, ajouta-t-il, jamais je ne mettrai bas les armes. » Le sergent Blaser s'écria : « Nous sommes Suisses, et les Suisses ne rendent leurs armes qu'avec la vie. » Le brave adjudant Roullin, qui voulait faire rétrograder les assaillants, est saisi par les émeutiers ; on lui faisait déjà pencher la tête pour la couper, lorsqu'il fut délivré par ses camarades.

Voyant que toute séduction est impossible, les Marseillais descendent l'escalier et ils ouvrent le feu en faisant une décharge générale d'artillerie et de mousqueterie. Philippe de Gloutz a la cheville du pied fracassée. Les grenadiers des Filles de Saint-Thomas et les Suisses entrent en furie à la vue du massacre de leurs officiers ; ils répondent par un feu très vif. Une salve bien dirigée cause du désordre dans les rangs des Jacobins ; Durler, sans leur laisser le temps de se reconnaître, se met à leur poursuite. Soutenu par le feu partant des fenêtres, il nettoie la cour royale et arrive avec ses hommes à l'entrée de la place du Carrousel ; quelques salves suffisent pour disperser la populace qui s'enfuit de toutes parts, en répandant dans la ville les bruits les plus exagérés. On s'empare des canons ; malheureusement, les Marseillais, en s'enfuyant, avaient emporté les munitions. Du côté du jardin les sans-culottes avaient aussi été repoussés et leur artillerie étaient conquise par les soldats de Salis.

Les défenseurs du château étaient donc vainqueurs de tous côtés, mais ils voyaient arriver avec anxiété le moment où les munitions allaient manquer. A cet instant, vers 10 heures, arrive

M. d'Hervilly; il est nu-tête, sans armes et vient de traverser les rangs des émeutiers. « De la part du roi, dit-il, je vous ordonne de cesser le feu et de vous retirer à l'Assemblée nationale. » Ces paroles sont reçues avec joie par les Suisses. Ils croient pouvoir rendre encore des services au roi et ils pensent que leur sang ne sera pas versé inutilement. Une voix amie s'écrie : « Oui, braves Suisses, allez sauver le roi, vos ancêtres l'ont fait plus d'une fois. »

Les tambours échappés à la mort sont réunis; ils battent l'assemblée. Ceux qui entendent le signal se rallient; malgré une grêle de balles, ils se mettent en rang, comme en un jour de parade, et marchent vers l'Assemblée nationale. Deux coups de canon couvrent la retraite; le soldat Jean Hayoz, de Cressier, met le feu très à propos à l'une d'elles en battant briquet sur la lumière. La petite colonne, exposée de trois côtés différents au feu de l'ennemi, perd beaucoup de monde.

L'arrivée des Suisses remplit l'Assemblée de terreur. Lorsqu'on voit entrer MM. de Salis, Gibelin et plusieurs autres officiers, l'épée nue à la main, les députés crient : « Les Suisses ! Les Suisses ! A la trahison ! » et plusieurs braves de la gauche cherchent à fuir par les fenêtres. Mais les officiers se retirent aussitôt. Durler se rend auprès du roi pour prendre ses ordres. « Déposez les armes, dit Louis XVI, je ne veux pas que des braves gens comme vous périssent. » Pendant que le capitaine retourne auprès de ses hommes, il reçoit encore le billet suivant : « Le roi ordonne aux Suisses de déposer à l'instant leurs armes et de se retirer dans leurs casernes. »

Ces mots agirent comme un coup de foudre. Dès cet instant, les Suisses se virent livrés sans défense aux révolutionnaires altérés de sang. Bien des larmes de rage coulèrent sur les joues des vieux soldats. « Nous pouvons encore nous défendre avec nos baïonnettes », disaient-ils. Cependant le roi avait ordonné, il fallait obéir. Ce fut le dernier sacrifice qu'on exigea d'eux. La première partie de l'ordre fut exécutée, mais la retraite vers les casernes était impossible. Les soldats furent enfermés dans l'église des Feuillants et les officiers dans une salle située près de l'Assemblée.

Une faible partie du régiment avait pu se rallier au son du tambour; le reste, soit environ 150 hommes, était dispersé dans le palais et le jardin des Tuileries.

Lorsque les braves sans-culottes, qui avaient fui avec tant de

vitesse devant le feu, voient que le château est privé d'une partie de ses défenseurs, ils reviennent à la charge. Chaque Suisse est attaqué par cent ennemis. Il s'agit maintenant de vendre chèrement sa vie. Il faut lire, dans l'ouvrage de M. de Mulinen, les traits isolés d'héroïsme, la bravoure déployée par les officiers, sous-officiers et soldats. Le lieutenant Hubert de Diesbach-Torny combat à la baïonnette, il tombe blessé; aussitôt le chirurgien du régiment, Béguin, s'approche de lui pour le panser. La populace arrive : elle tue le médecin et le blessé. Un détachement de cent hommes avait pu se faire jour par un passage dérobé, il est bientôt remarqué et détruit. Quelques hommes seulement, parmi lesquels on signale Joseph Michel de Léchelles, furent préservés de la mort. Une colonne de deux cents hommes se forme pour se diriger vers les Champs-Élysées et de là gagner les casernes : attaquée de toutes parts par le feu de l'infanterie, par la mitraille, chargée par les gendarmes à cheval, elle est dispersée et détruite. Les lieutenants Simon de Maillardoz, de Waldner, Muller d'Uri, sont tués dans le jardin. Plus heureux, le lieutenant Repond peut s'échapper, quoique blessé à la jambe. Le sous-lieutenant Saint-Venant de Forestier et l'enseigne de Montmollin arrivent sur la place Louis XV, ils sont sabrés par les gendarmes. Le jeune de Montmollin venait d'entrer au régiment depuis deux ans; il emprunta un uniforme pour pouvoir se trouver au combat. Voyant que tout est perdu, il s'enveloppe dans son drapeau et tombe percé de coups (1). D'horribles mégères arrachent son cœur et le dévorent. L'aumônier du régiment, le Père Lorétan, du Valais, qui, depuis le commencement du combat, n'avait cessé d'apporter aux blessés les secours de la religion, put échapper grâce à un vêtement bourgeois qu'il avait endossé le matin. Le quartier-maître, Joseph de Forestier, était venu au château vers les 7 heures; il sauva une partie de la caisse du régiment au péril de sa vie. On ne sait où moururent les lieutenants de Gotirau, Jean de Maillardoz et Capretz.

Une véritable chasse à l'homme fut organisée; tout ce qui

(1) Prévoyant l'issue de la journée, les Suisses avaient caché une partie de leurs drapeaux dans les casernes. Ils furent découverts plus tard et portés comme un trophée dans la salle des séances de la Commune. Un Fribourgeois, domicilié à Paris, fut un des auteurs de cette découverte. Il signait ses lettres : Chaney, ci-devant Suisse, maintenant citoyen français et républicain.

portait le nom de Suisse était massacré; on s'attaquait même aux porteurs de cette nationalité. Deux musiciens du régiment : Büler, de Fribourg, et Mainguet, d'Estavayer, sont jetés par les fenêtres des Tuileries; le premier est assommé, le second tombe sur un monceau de cadavres et peut s'échapper. Les scènes les plus horribles sont commises, tandis qu'à deux pas, à l'Assemblée nationale, on parle de liberté et de fraternité.

Le détachement qui était venu se réfugier à l'Assemblée nationale, sur l'ordre d'Hervilly, était toujours prisonnier. Dans la soirée du 10, le député alsacien Bruat, dont la femme était Suisse, réussit à faire évader les officiers Durler, Henri de Salis, Pfyffer, Gloutz, Giblin, Romain de Diesbach, Ernst, deux Zimmermann, de la Corbière, Ignace de Maillardoz et de Luze. Ils menèrent dans Paris une vie extrêmement agitée et misérable. Sauf Ernst et Diesbach, ils purent rentrer en Suisse à l'aide de déguisements.

Les soldats et les officiers qui n'avaient pas pu échapper furent conduits dans différentes prisons, et surtout à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, où ils devaient être jugés par un conseil de guerre. Quelques jours plus tard, un officier de la garde nationale, nommé Coque, sauva la vie à 238 soldats en les faisant entrer dans la milice parisienne.

Les Girondins avaient travaillé pour d'autres en organisant la journée du 10 août : le pouvoir leur échappait pour tomber entre les mains de la commune de Paris. Danton, Marat, Santerre et d'autres scélérats de leur espèce veulent inaugurer leur règne par la terreur ; ils font arrêter une foule de personnes et ils décident le massacre des prisonniers.

Le dimanche 2 septembre, les assassins se portent à la prison des Carmes où ils égorgent deux cents prêtres. Leur horrible besogne terminée, ils se dirigent vers l'Abbaye. « Il y a des Suisses ici, disent-ils, ils sont tous coupables, aucun ne doit échapper . » Il y avait, en effet, dans cette prison trois officiers : le capitaine Rodolphe de Reding, les lieutenants Frédéric d'Ernst, Romain de Diesbach-Steinbrougg et environ 150 soldats. Ernst et Diesbach avaient été repris dans une visite domiciliaire. Ce dernier déclara, dans son interrogatoire, que lors de son arrestation, il a eu la faiblesse de se dire Hollandais. L'interrogatoire se termine par cette belle et fière parole : « C'est la seule chose que le déposant ait à se reprocher . »

Afin de pouvoir opérer avec plus de sécurité, les bourreaux

n'annoncèrent pas à leurs victimes le sort qui leur était réservé : « Venez, leur disaient-ils, on va vous conduire à la Force; il ne s'agit que de changer de prison. » Mais les Suisses prévoyaient leur destinée; aucun d'eux ne voulait sortir, ils se pelotonnaient dans le fond de la salle et se tenaient étroitement embrassés. Au dehors des hurlements féroces se faisaient entendre; les tigres réclamaient leur proie. Ceux du dedans criaient : « En avant, décidez-vous. » Cette agonie durait depuis quelques minutes, lorsqu'un jeune homme s'avance fièrement; il jette son chapeau en l'air et dit d'une voix forte : « Je marche le premier; où dois-je aller? » Les portes de la prison sont ouvertes, il croise les bras et contemple avec calme les assassins étonnés. Tout à coup il s'élance sur les piques, les haches et les sabres et meurt percé de coups. Les autres eurent bientôt le même sort.

Les assassins croyaient avoir terminé leur œuvre, mais ils remarquent sur la liste des prisonniers encore un nom suisse. Le capitaine de Reding, grièvement blessé au 10 août, était étendu presque mourant dans la chapelle. Des hommes couverts de sang viennent le chercher. « J'ai assez souffert, dit-il, je ne crains pas la mort; de grâce donnez-la-moi ici. » Insensibles à cette demande, les bourreaux le chargent sur leurs épaules et le portent dans la rue transformée en boucherie.

Dans la soirée du 2 septembre, le massacre continue à la Conciergerie. Le lieutenant colonel de Maillardoz avait eu l'honneur de commander le régiment dans la journée du 10 août; il partagea le sort du plus grand nombre de ses malheureux subordonnés. Appelé un des premiers, il périt au pied du grand escalier. Les officiers et adjudants de son état-major, MM. Rodolphe de Salis, Zimmermann, Wilds, Chollet, Allemann, eurent le même sort. Salis lutta comme un lion et tua, avant de mourir, un des assassins.

D'autres Suisses furent tués dans diverses prisons; ainsi le jeune Castella d'Orgemont périt à la Force.

Le baron de Bachmann, de Glaris, l'âme du régiment, était réservé pour la guillotine. Il monta le lendemain sur l'échafaud placé devant les Tuileries. Et là il frappa par sa contenance fière et martiale lorsque, se tournant vers le palais des rois en rejetant en arrière son grand manteau rouge d'ordonnance, il s'écria : « Ma mort sera vengée. » Les bourreaux, en s'entre égorgeant plus tard, réalisèrent l'accomplissement de cette prophétie.

Des 800 hommes que le régiment des gardes suisses comptait le 9 août, lorsqu'il arriva aux Tuileries, 400 furent tués au 10 août, 150 ont été massacrés dans les journées de septembre et environ 250 purent échapper à la mort.

Le détachement envoyé en Normandie eut beaucoup à souffrir du mauvais vouloir des patriotes, il fut licencié dans le courant de septembre de la manière la plus irrégulière. Plusieurs officiers et soldats revinrent dans leur patrie, d'autres restèrent en France et formèrent le noyau d'une compagnie suisse qui combattit glorieusement dans les rangs des Vendéens.

Après avoir assisté, sous Louis XIV, aux journées glorieuses de la monarchie, le régiment des gardes-suisse finit le même jour que la royauté. Semblable à un rocher puissant, exposé depuis longtemps aux vagues et aux tempêtes, il fut englouti dans l'abîme de la révolution par l'ouragan qui brisa le trône de Louis XVI. Mais le souvenir des braves survivra et la Suisse qui visite le Lion de Lucerne sera toujours fier de contempler l'inscription :

- Helvetiorum fidei ac virtuti.

M. D.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Voyage en Savoie. — Inaugurations et discours. — Mesure sanitaire. — Une lettre de Mgr Goux.

8 septembre 1892.

M. le président de la République s'est rendu à Chambéry pour les fêtes du centenaire de l'annexion de la Savoie à la France. La version que donne le *Journal Officiel* de ce voyage est fort calme. Nous n'y ajouterons qu'un point omis par l'historiographe officiel ; c'est que les fêtes ont été quelque peu troublées par une violente ondée. Il paraît que le même phénomène s'était produit lors de la précédente visite de M. Carnot en Savoie : il y apporte la pluie. Cette fois sa visite aura été d'autant mieux accueillie qu'on se plaignait, paraît-il, d'une sécheresse persistante.

Ajoutons qu'il est oiseux de rappeler que la Savoie n'est réellement française que depuis 1860 : c'est un fait dont les conséquences ont été telles que nous ne saurions l'oublier. Si, en

1792, les Etats du roi de Sardaigne sur le continent furent français, c'est transitoirement, comme pour la Belgique et la Suisse. Du reste, les dates ne concordent même pas.

C'est le 22 septembre que le général Montesquiou entra en Savoie avec sa proclamation célèbre : « Guerre aux despotes, paix aux peuples. » Ce fut le 28 que le général Anselme s'empara de Nice et le 30 de Villafranca. Il y a à la bibliothèque de Chambéry une plaquette de l'époque qui porte ce titre : « Programme d'une fête nationale à donner à Chambéry, le 28 octobre 1792, à l'Assemblée nationale des Allobroges à l'occasion du vœu qu'elle a émis, d'ordre de ses commettants, d'être réunie et de faire partie intégrale de la République française. » La réunion fut prononcée par la Convention, pour la Savoie (département du Mont-Blanc), le 4 novembre 1792, sur le rapport de Grégoire, et Nice (Alpes-Maritimes) le 4 février 1793.

Les réceptions ont lieu avec le banal cérémonial ordinaire. Tous les corps constitués ont été admis à présenter leurs hommages à M. Carnot.

Voici en quels termes l'évêque de Tarentaise a salué le président :

« J'ai l'honneur de vous offrir les hommages et les vœux du clergé de la Tarentaise. Bien que la dernière entrée dans la famille française, la Savoie ne le cède à aucune province en affection pour la patrie. Le clergé s'associe pleinement à ces sentiments patriotiques. Aussi nous désirons voir régner partout l'union des esprits et des cœurs basée sur le même amour de la justice et de la liberté, sur le même dévouement pour notre belle et chère patrie.

« Veuillez, Monsieur le président, agréer, avec nos hommages pour votre personne et la haute magistrature dont vous êtes investi, nos vœux pour le succès de votre noble tâche. »

Les journaux officieux disent que M. Carnot a « remercié le prélat de ses paroles ». C'est tout.

Puis est venu le clergé de Chambéry. L'archevêque est depuis longtemps gravement malade. Il s'est excusé par lettre auprès du président de la république et ses vicaires généraux sont venus saluer le chef de l'Etat. Leur doyen a prononcé ce discours :

« Monsieur le président de la république,

« L'archevêque de Chambéry aurait été heureux de venir lui-même vous offrir l'hommage du profond respect et de l'en-

tière soumission qu'il a toujours professés pour le chef de l'État. Mais une cruelle infirmité l'oblige encore, durant quelques semaines, à suivre un traitement dont les médecins lui défendent d'interrompre le cours.

« C'est pourquoi, Monsieur le président de la république, les vicaires généraux viennent en son nom, et au nom du clergé, vous prier d'agréer les sentiments et les vœux qu'en cette circonstance solennelle leur archevêque vous aurait offerts avec la sincérité et la reconnaissance dont la ville de Chambéry et la Savoie tout entière, sont pénétrées à votre égard.

« Personne assurément n'est plus attaché à la France et respectueux pour le gouvernement de la république que le clergé de la Savoie. Il en a donné constamment des preuves manifestes et il ne cessera point de le faire en priant pour la paix, la prospérité et la grandeur du pays où vous exercez avec tant de noblesse et de modération la suprême magistrature. »

« J'ai été très heureux de vous entendre, a répondu M. Carnot. J'ai reçu une lettre de Mgr l'archevêque qui s'excuse de ne pouvoir venir. J'espère que son état s'améliorera bientôt. »

Dimanche, à huit heures, a eu lieu la revue des troupes de la 28^e division au Champ de Mars. Une foule enthousiaste y assistait. Tous les régiments ont été acclamés.

Un vin d'honneur a été offert, sur la place de l'Hôtel de Ville, aux maires du département.

Après un déjeuner intime qu'il a offert aux fonctionnaires, M. Carnot, suivi du cortège officiel, s'est rendu à l'inauguration du monument du centenaire de la réunion de la Savoie à la France. Dès que le voile qui recouvrait le monument est tombé, une acclamation s'est élevée : Vive la France.

La cantate : la *Savoie au drapeau*, la *Marseillaise* et le *Chant des Allobroges* ont été exécutés.

Le monument représente la Savoie pressant sur son cœur le drapeau de la France. La statue est due au ciseau de Falguière.

M. Perrier, maire de Chambéry et député de la Savoie, a prononcé un discours dans lequel il a rappelé les actes de l'Assemblée des Allobroges qui demanda l'annexion de la Savoie à la France et a insisté sur l'idée qui a présidé à l'organisation des fêtes du centenaire.

« Nous n'avons eu qu'un but, s'est-il écrié, célébrer grandio-

sement l'union de la petite patrie, la Savoie, à la grande patrie, la France, et montrer une fois de plus notre attachement inébranlable à la Mère-Patrie.

« Nous avons tenu aussi à affirmer solennellement que notre réunion à la France, en 1792, comme en 1860, a été libre, spontanée et unanime, qu'il n'y a pas eu conquête, mais délivrance.

« Faite dans ces conditions de consentement mutuel et de sympathie réciproque, l'union des deux peuples durera éternellement, tandis que les annexions violentes, imposées par la force des armes, sans consultation des intéressés, ne sont qu'éphémères et sont brisées quand vient à sonner l'heure de la justice immanente. »

Est-ce le grand et beau souvenir historique dont on célébrait le centenaire qui a élevé M. Carnot au-dessus des mesquines passions des hommes de son parti? Nous ne savons, mais nous ne faisons point difficulté de reconnaître qu'il a parlé, en ces circonstances, comme devait le faire le représentant de la France. Il a eu, sur le droit des peuples à disposer librement de leurs destinées, à n'être unis à un Etat que s'ils se sont donnés à lui, une phrase très correcte, mais qui fera peut-être néanmoins quelque bruit en Europe. Il a parlé d'une manière très élevée du rapprochement de toutes les forces vives de notre pays, et il a montré qu'il le désirait; il a salué « la France unie et tous ses enfants ». Seulement, si c'est le président qui parle, ce sont ses ministres qui agissent. On a pu penser plus d'une fois déjà que, dans la répartition des pouvoirs, il est chargé de faire les promesses, et ses ministres de les oublier.

Le même jour, à Royan, M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, inaugurerait la statue d'Eugène Pelletan, une des figures secondaires de l'opposition républicaine sous l'Empire, un orateur solennel et ennuyeux, dont il est assurément plus facile aujourd'hui de vanter les mérites que de relire les discours. Enfin, dans le Gard, à Perpignan, avait lieu l'inauguration de la statue que ses compagnons d'armes du corps franc des Vosges ont élevée au colonel Bourras, un des vaillants de la guerre de 1870-1871, qui mena jusqu'au dernier jour contre les Allemands une lutte héroïque et savante à la fois, qui alors refusa de se retirer en Suisse dans l'espoir de pouvoir combattre

encore et qui, la paix une fois faite, ne craignons pas de l'avouer, ne vit pas rendre à ses services toute la justice qui leur était due.

Pendant que M. Carnot voyage et que les ministres inaugurent, la situation ne s'améliore pas à Carmaux, comme on avait pu l'espérer un moment. La faute en est aux exploiters des revendications ouvrières, qui s'en vont comme M. Bauquier, député, dans des syndicats dont ils ne font pas partie, prêcher la révolte et les grèves. M. Ricard laisse M. Bauquier poursuivre son œuvre néfaste, alors qu'il a traduit devant les tribunaux des individus qui, ne faisant pas partie de *Notre-Dame de l'Usine*, avaient parlé dans les réunions de cette association. Il est vrai que ces personnes prêchaient la concorde et que M. Bauquier prêche la désunion, et c'est ainsi que s'exerce la justice distributive du garde des sceaux actuel.

La faiblesse du gouvernement encourage d'ailleurs les mineurs de Carmaux dans leur malheureuse attitude. Il laisse, en effet, et les députés et les municipalités délibérer et voter des ordres du jour en faveur de la grève ; ce sont là de pures manœuvres destinées à perpétuer un état de choses dont les patrons peuvent souffrir, mais dont les premières victimes sont les ouvriers mineurs. C'est ainsi que M. Ferroul, député et maire de Narbonne, a fait adopter une proposition « invitant le gouvernement à faire respecter le suffrage universel et à défendre contre l'autocratie capitaliste les droits des travailleurs à propos de la grève de Carmaux ». La même résolution invite les pouvoirs publics à reviser les lois sur les mines dans le sens d'une juste répartition des produits et de l'admission des travailleurs dans les conseils d'administration. Trop de vœux, trop de résolutions, et pas assez, hélas ! de sages conseils de conciliation.

C'était dimanche l'anniversaire de la révolution du 4 septembre ; les journaux républicains en ont profité pour chanter la gloire de la République à laquelle ils attribuent tous les mérites. Leur enthousiasme s'accroît de cette circonstance que le 4 septembre tombait cette année un dimanche comme en 1870.

Nous comprenons la fierté des républicains célébrant la longévité, vingt-deux ans, de la République, mais il faudrait ne pas complètement oublier que la proclamation de la République

a été la suite et la conséquence de la journée de Sedan que célèbrent les Allemands, avec trop de raison, hélas ! et que la douloureuse amputation de 1871 n'a pas encore été réparée.

A la suite des commencements d'épidémie qui se sont déclarés à l'étranger et en France, le président de la République a signé le décret suivant :

Le président de la République française,
 Sur le rapport des ministres de l'intérieur et des finances,
 Vu la loi du 3 mars 1822 sur la police sanitaire ;
 Vu l'avis du comité de direction des services de l'hygiène ;
 Décrète,

Art. 1^{er}. — Toute personne entrant en France par les frontières du Nord et de l'Est, de Dunkerque à Delle inclusivement, est tenue de déclarer à la frontière, aux autorités chargées de recevoir cette déclaration, la commune dans laquelle elle se rend.

Elle est en outre tenue de présenter au maire de cette commune, dans les vingt-quatre heures de son arrivée, le passeport sanitaire qui lui aura été remis à la frontière.

A Paris, cette présentation du passeport sanitaire devra être faite à la préfecture de police ou aux mairies.

Art. 2. — Il est enjoint à toute personne logeant un ou plusieurs voyageurs entrés en France dans les conditions prévues à l'article 1^{er} d'en faire la déclaration à la mairie de la commune dès l'arrivée du voyageur.

A Paris, cette déclaration devra être faite à la préfecture de police ou aux mairies.

Cette obligation s'applique non seulement aux aubergistes et aux logeurs en garni, mais encore à tout particulier.

Art. 3. — Tout maire auquel aura été faite, conformément aux articles 1^{er} et 2, la déclaration d'arrivée d'un voyageur devra faire visiter ce voyageur pendant un délai de cinq jours au minimum à partir du jour de l'entrée de ce voyageur en France ou en Algérie. S'il survient quelque accident suspect et notamment de la diarrhée, le maire devra faire visiter le voyageur par un médecin. En cas d'impossibilité, il en référera au préfet et au sous-préfet par les voies les plus rapides.

Art. 4. — Le voyageur est tenu de subir les visites prescrites par l'article précédent.

S'il vient à se rendre dans une nouvelle commune avant l'expiration du délai de cinq jours, il est tenu de faire une nouvelle déclaration conforme à celle prescrite par l'article 1^{er}.

Art. 5. — Le voyageur empêché par un motif quelconque de se

rendre dans la commune désignée par lui aux autorités sanitaires de la frontière est tenu, dans les douze heures de son arrivée, de le déclarer au maire de la commune où il s'arrête. Le maire fera procéder aux visites prescrites par l'article 3.

Art. 6. — La déclaration à la mairie de tout cas suspect d'être un cas de choléra est obligatoire dans un délai de vingt-quatre heures pour tout docteur en médecine ou officier de santé qui en a constaté l'existence, pour le chef de famille ou les personnes qui soignent le malade et pour toute personne qui le logerait.

A Paris, cette déclaration devra être faite à la préfecture de police ou aux mairies.

Art. 7. — Est interdite, jusqu'à nouvel ordre, l'importation en France des drilles et chiffons, ainsi que des objets de literie, tels que matelas, couvertures, etc., venant de Russie, d'Allemagne ou de Belgique.

Art. 8. — Est interdite, jusqu'à nouvel ordre, l'importation en France des fruits et légumes poussant dans le sol ou au niveau du sol et provenant de Russie, d'Allemagne ou de Belgique.

Art. 9. — Les dispositions du présent décret sont applicables aux personnes et aux objets entrant dans un des ports de la France ou de l'Algérie et provenant de Russie, d'Allemagne ou de Belgique.

Art. 10. — Les contraventions aux dispositions du présent décret seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à l'article 14 de la loi du 3 mars 1822, qui punit d'un emprisonnement de trois à quinze jours et d'une amende de 5 à 50 francs quiconque aura contrevenu, en matière sanitaire, aux ordres des autorités compétentes.

Art. 11. — La loi du 3 mars 1822 et le présent décret seront publiés et affichés dans toutes les communes du territoire de la République.

Les ministres de l'intérieur et des finances, le docteur Proust, inspecteur général des services sanitaires, les docteurs Netter et Thoinot, auditeurs au comité consultatif d'hygiène publique en France, les préfets, les maires de France et d'Algérie sont délégués, conformément à l'article 1^{er} de la loi du 3 mars 1822, pour assurer l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Fontainebleau, le 29 août 1892.

CARNOT.

Monseigneur l'évêque de Versailles vient d'adresser la lettre suivante à M. Frédéric Passy, membre de l'Institut, président du comité de défense de Seine-et-Oise contre l'empoisonnement de la Seine :

Monsieur,

Empêché par mes devoirs d'état de prendre part à la réunion géné-

rale qui avait été provoquée par vous et d'autres hommes généreux pour rechercher en commun les moyens de remédier à l'infection de la Seine et de mettre nos intéressantes populations à l'abri des dangers que leur occasionne son voisinage ou l'usage de ses eaux, je ne veux pas manquer de vous dire avec quel intérêt je suis vos travaux et combien vivement j'en désire le succès.

Un évêque est père ; à ce titre, rien de ce qui touche les peuples qui lui sont confiés ne peut lui demeurer étranger. Sans doute, il a comme mission spéciale de s'occuper des âmes, pour les régénérer, les instruire, les sauver ; mais la charité dont il est l'apôtre et dont il doit avoir les sentiments, ne lui permet de rester indifférent à aucune des souffrances, à aucune des afflictions de ceux qu'il doit aimer.

Cette qualité de père, avec tous les devoirs qui en découlent, appartient plus particulièrement à l'évêque vis-à-vis de ces personnes timides, consacrées à Dieu, vivant sous une règle commune, dont il est le tuteur et le défenseur naturel ; elle lui impose surtout une responsabilité spéciale à l'égard de ses prêtres, dont il détermine la résidence, qu'il a le droit d'envoyer, selon les inspirations de sa conscience, dans les lieux salubres et dans ceux où l'on est exposé.

L'épidémie cholériforme qui a éclaté au nord et au nord-ouest de Paris, dans les localités que baigne immédiatement la Seine, après avoir reçu l'égout collecteur d'Asnières, les observations faites sur l'usage de telles ou telles eaux montrent bien que c'est à l'empoisonnement du fleuve par les provenances des égouts de Paris qu'il faut attribuer la mortalité extraordinaire de ces derniers temps, et la plus vulgaire prudence commande de prévoir et de conjurer les maux que les mêmes causes pourraient engendrer dans l'avenir.

A tout prix, par respect pour la vie humaine et pour la sécurité de tous, il faut chercher un autre déversoir que la Seine pour les immondices de la ville de Paris. Ce n'est pas seulement un acte de charité pour les riverains, c'est encore un devoir de justice.

Les fleuves sont une propriété commune, les grandes agglomérations qui se forment sur leur parcours n'ont pas le droit de les altérer. Partis de lieux élevés où leurs eaux sont admirablement pures, ils descendent à travers les vallées et les plaines comme les messagers de la Providence pour y porter la fertilité et la vie. L'eau est indispensable à l'entretien de la vie humaine comme à toute fécondité de la terre, la limite de l'eau est celle de la vie, là où elle ne coule plus, commence le désert. Mais si, au lieu de rouler des flots purs et salutaires, les fleuves et les rivières sont transformés en ruisseaux d'immondices et ne portent plus que des germes de mort, le plan du Créateur est vicié dans une de ses dispositions essentielles, l'homme devient la cause d'un désordre dont ses semblables et lui-même sont victimes, que par conséquent il aurait dû empêcher.

L'épreuve est faite ; envoyer le tout à l'égout, quand l'égout collecteur est finalement le lit de la Seine, c'est une flagrante injustice vis-à-vis de tous ceux qui ont droit à l'usage de ses eaux, c'est un acte brutale d'égoïsme indigne de notre civilisation, et surtout de l'administration d'une ville qui a la prétention de marcher à la tête de l'humanité. C'est bien assez de tout ce qui se déverse inévitablement par l'action des pluies et des cours d'eau dans le lit d'un fleuve. Tout ce qu'il est possible d'en détourner de nuisible doit l'être ; les villes comme les usines en ont le devoir, et la loi devrait au besoin les y contraindre. N'y a-t-il pas dans le Code des articles qui règlent les obligations du propriétaire d'un sol supérieur vis-à-vis de ceux qui occupent une position inférieure ? Pourquoi n'y aurait-il pas aussi des dispositions légales pour interdire aux riverains des fleuves de rendre intolérable la situation de ceux qui en occupent le cours inférieur ? Ce serait une bonne réglementation à faire et un utile projet de loi à présenter dans une des prochaines sessions de nos Chambres législatives.

Quel est, d'ailleurs, actuellement le meilleur moyen de remédier à l'infection de la Seine ? Je laisse à de plus compétents le soin de le rechercher. L'exécution d'un canal à la mer, aboutissant à quelque plage déserte, d'où le reflux, deux fois par jour, entraînerait dans l'immense abîme des mers les immondices de la terre, paraît à beaucoup d'esprits la meilleure solution, peut-être la seule efficace.

Le chiffre de la dépense, évalué, disent certains journaux, à 90 millions, n'est pas au-dessus des ressources de la ville de Paris, qui vient de voter 200 millions pour des travaux d'embellissement. Ne pourrait-on pas prélever sur ce crédit considérable la somme reconnue nécessaire pour le canal en question ? Les embellissements peuvent attendre, tandis que le choléra et la mort n'attendent pas.

Mais si l'idée de creuser un canal était inexécutable, ou devait entraîner à de trop grands frais et à de trop longs délais, ne pourrait-on pas diriger vers la mer le fleuve des égouts au moyen de vastes tuyaux pour le placement desquels on pourrait utiliser les terrassements faits pour les lignes de chemins de fer qui suivent la vallée de la Seine ou des vallées secondaires aboutissant aussi vers les plages les plus rapprochées de la Normandie ? Sans doute, des difficultés sont à prévoir, mais toute grande entreprise en rencontre, et le mérite des ingénieurs consiste à les surmonter. Paris fait bien venir par des moyens semblables, pour alimenter ses fontaines, les eaux de la Dhuis et de la Vanne, qui ne naissent pas précisément dans sa banlieue. Pourquoi ne ferait-il pas des sacrifices analogues pour transporter aux lieux où ils ne peuvent nuire les germes de mort auxquels il donne naissance ?

Je m'arrête ; je sens que je viens de mettre le pied sur un terrain que je ne dois pas fouler, parce qu'il ne m'est pas assez connu. Tout ce

que j'ai voulu, Monsieur le président, c'est affirmer la part que je prends aux maux de mes ouailles et la sympathie avec laquelle je suis les travaux de ceux qui en cherchent le remède.

J'espère que vous voudrez bien me pardonner, en faveur de ce double sentiment, de vous avoir infligé la lecture d'une aussi longue lettre, et je vous prie d'agréer l'hommage des sentiments avec lesquels je suis :

Votre très humble et très dévoué serviteur.

† PAUL, évêque de Versailles.

Versailles, le 25 août 1892.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On attache une haute importance à un article que la *Civiltà cattolica* a publié récemment sur « la situation du Pape en cas de guerre » et qui est vivement commenté ici dans les cercles diplomatiques. La conviction qui s'en dégage, c'est qu'il faut aviser à temps à la redoutable éventualité d'une guerre où l'Italie se trouverait engagée et dont il pourrait résulter pour le Pape un état de captivité plein de dangers. Il est à désirer que l'action catholique se manifeste énergiquement, comme l'indique la *Civiltà*, afin qu'il soit pourvu à la sécurité et à la liberté du Pape en pareil cas, et que la diplomatie soit amenée à s'en occuper comme d'un intérêt de premier ordre pour la tranquillité des consciences.

Sur l'avis du secrétaire de la Sacrée-Congrégation des Rites, Mgr Nussi, le Souverain Pontife a décidé de promulguer les décrets portant que l'on peut procéder sûrement (*tuto procedi posse*) à la solennelle béatification des vénérables serviteurs de Dieu : Bianchi, de la congrégation des Clercs réguliers Barnabites; Balducci, missionnaire de la Compagnie de Jésus, et Majella, Rédemptoriste, au sujet desquels furent déjà publiés, le 25 mars dernier, les décrets relatifs à l'authenticité des miracles opérés à leur intercession. Les décrets définitifs dont nous parlons seront promulgués, au Vatican, le 8 septembre, fête de la Nativité de la très sainte Vierge. Ce même jour, le Souverain Pontife promulguera le décret sur l'authenticité des miracles du vénérable Léopold de Gaichis, Frère lai profès des Mineurs de

Saint-François, au diocèse de Pérouse. La cause de ce serviteur de Dieu pourra ainsi être terminée à l'époque du jubilé épiscopal de Léon XIII, et la cérémonie solennelle de sa béatification aura lieu aussitôt après les cérémonies analogues qui se feront en trois dimanches successifs pour les vénérables Bianchi, Baldinucci et Majella.

Dans la séance ordinaire qu'elle a tenue mardi, dans le palais du Vatican, la Sacrée-Congrégation des Rites a discuté la question de la reprise de la cause de béatification et de canonisation du Vénérable Charles de Blois, duc de Bretagne.

L'*Unita cattolica de Turin* a reçu une correspondance relatant des faits prodigieux qui viennent de se produire à Osimo dans la province d'Ancône.

Après avoir déploré la puissance que le mal a acquise dans cette ville depuis l'invasion piémontaise, le correspondant rapporte les faits qui suivent :

Le jour du *Corpus Domini* (de la fête du Très Saint-Sacrement), plusieurs mécréants ont mis le feu au baldaquin, au moment même de la procession, pendant que le prêtre portant le Saint-Sacrement se trouvait dessous ; ils ont fait d'autres insultes encore. La nuit suivante une bonne grêle est venue apporter une première réponse du Ciel aux gens d'Osimo.

Le lendemain, le bruit se répandit que, dans une chapelle située à deux kilomètres d'Osimo, une femme avait vu une image de Notre-Dame des Sept-Douleurs mouvoir les yeux et verser des larmes. La nouvelle se répandit au loin : de tous les environs une multitude de personnes accourut, et presque toutes ont vu le prodige.

Un fonctionnaire public d'Osimo s'est transporté dans la chapelle pour faire une enquête. Il est monté sur une chaise et il a vu les larmes ; il les a essuyées et elles ont recommencé à couler. Tout ému, il s'est alors retourné vers les personnes présentes en disant : « Il n'y a aucun doute ; c'est un miracle. » Puis il a tiré sa montre de sa poche et l'a suspendue au cadre du tableau, en guise de présent. Un autre fonctionnaire public a vu les yeux se mouvoir, il a tiré l'anneau d'or qui était à son doigt et l'a également suspendu au cadre.

Les visiteurs continuent à affluer, et tous ou presque tous voient distinctement le mouvement des yeux de l'image de la sainte Vierge. Mardi passé, ayant été invité à constater le fait, je me suis rendu moi-même à la chapelle. A peine arrivé, j'ai fendu la foule et je me

suis approché du tableau de manière à pouvoir très bien voir. Il y avait à peine quelques minutes que j'avais les yeux fixement attachés sur ceux de l'image, quand un cri général s'éleva du groupe des personnes présentes.

Je regarde alors l'image avec plus d'attention encore, et je vois distinctement la pupille de l'œil gauche s'élever, se cacher presque entièrement sous la paupière, puis revenir lentement à sa première place, après un mouvement lent à droite et à gauche. Ce phénomène se répéta pendant deux heures environ, avec des intervalles d'immobilité.

Le concours des populations, concours énorme, continue; à peu d'exceptions près, tout le monde voit le même fait.

Il y a plus; on dit que plusieurs grâces déjà ont été obtenues. Mercredi, on a porté devant l'image un enfant muet de naissance; à peine se trouva-t-il près du tableau qu'il cria : *mama! mama!* On dit que, hier, un paralytique a été guéri instantanément.

Au moment même où je vous écris, arrive Dom Ubaldo, lequel me raconte que toute la ville de Lorette est sous le coup d'une vive émotion, par suite de la guérison subite d'un garçon sourd-muet de naissance, qui maintenant parle très bien.

D'autre part, on écrit à l'*Osservatore Romano* :

Je laisse à la sagesse de l'autorité ecclésiastique le soin de juger des faits qui se manifestent depuis quelque temps; je ne vous en dis que deux mots à titre de simple chroniqueur.

A dix-huit kilomètres environ de Rome, du côté d'Osimo et Castelfidardo, il y a une petite église de campagne où l'on vénère une image de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Depuis quelques jours on voit cette sainte image pleurer, ouvrir et fermer les yeux.

Cette nouvelle s'étant répandue, de tous côtés des milliers de personnes accourent chaque jour dans cette église, y restent à genoux plusieurs heures à prier, et, le soir, elles s'en retournent chez elles convaincues du fait.

Le 21 juin dernier, j'ai voulu moi aussi me rendre dans cette église, et avec des milliers d'autres personnes j'ai été témoin du fait suivant : un petit garçon de sept ans, de Loreto, sourd-muet depuis sa naissance et connu de tous les voisins, a été porté par son grand-père sur l'autel près de l'image de la sainte Vierge. Après quelques instants, l'enfant est descendu de l'autel et s'est mis à appeler *papa, mama, nono*. Aujourd'hui j'ai été le trouver, et il parle facilement comme les autres.

Il est impossible de vous décrire ce qui se passe ici pendant ces jours, comme il est impossible de vous dépeindre la dévotion et la foi de ces milliers de personnes qui accourent ici.

Un miracle semblable eut lieu dans le diocèse de Cambrai à Wormhoudt, le dimanche 25 avril 1406. Le prodige ne dura qu'un jour, depuis l'ouverture de l'église le matin, jusque vers trois heures de l'après-midi. La nouvelle s'en répandit aussitôt dans le voisinage, et les paroissiens de Ledringhem et d'Esquelbecq, accourus aussitôt avec leurs curés, purent en être témoins. Le pape Innocent XI accorda une indulgence plénière annuelle pour ceux qui visiteraient l'église de Wormhoudt le dernier dimanche d'avril, et y invoqueraient la très sainte Vierge sous le titre de NOTRE-DAME DES LARMES.

Vers 1850, le même fait se produisit à Rimini.

« Je ne prétends pas, écrivait alors à ce sujet M. Veillot à un incrédule, qu'il faille tout croire, mais s'il faut des raisons pour croire, il faut des raisons pour douter. Les raisons de croire abondent ici, et les raisons de douter manquent. Ce prodige « absurde » est attesté autant qu'il peut l'être avant la sentence définitive de l'Eglise ; par ce prodige « absurde », Dieu convertit les âmes ; et enfin, ce prodige « absurde » n'éclate pas pour la première fois. Vous ignorez sans doute qu'on célèbre à Rome une fête des Miracles de la sainte Vierge, en mémoire de prodiges tout semblables à ceux qui ont remué Rome et l'Italie à la fin du siècle dernier. »

France

ANGERS. — Le gouvernement vient de faire publier par le *Journal des Débats* un long plaidoyer en faveur des mesures prises à l'égard de la mense épiscopale d'Angers ; le voici. A côté des hypocrites théories que nous n'avons pas besoin de signaler on remarquera certains aveux bons à retenir :

On a beaucoup parlé, en ces derniers temps, de la vente par autorité d'un certain nombre d'immeubles de la mense épiscopale du diocèse d'Angers et faisant partie de l'héritage administratif de Mgr Frepel. La vente, qui est très prochaine, a lieu en vertu d'un décret du président de la République pris sur avis du Conseil d'Etat en date du 30 juillet 1892. Les journaux religieux ont vu dans cette mesure un acte de persécution.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir au ministère des cultes sur toute cette affaire :

« On désigne sous le nom de mense épiscopale l'ensemble des biens que peut acquérir un évêché en tant qu'établissement public. L'étymologie du mot mense (*mensa*, table) indique le but de l'institution : l'amélioration de la condition matérielle des titulaires successifs d'un

siège épiscopal. Chaque évêque, en dehors de son traitement de 10,000 fr., jouit ainsi de revenus qui, en certains diocèses, peuvent être très importants et dépasser de beaucoup la somme des émoluments attachés à ses fonctions. Pour n'en citer qu'un exemple, à Amiens, de l'aveu des vicaires capitulaires, la vente des dispenses pour l'usage du lait et du beurre en carême rapporte à elle seule environ 60,000 francs par an, qui, paraît-il, sont affectés à l'entretien des séminaires et des collèges libres. Si l'on joint à ces revenus périodiques les arrérages de biens fonciers, les donations entre vifs, les libéralités testamentaires et les sommes versées de la main à la main par les fidèles, soit dans un but d'aumônes, soit pour tout autre motif, on arrive à la conviction que chaque évêque a à sa disposition un budget plus ou moins important.

« Les évêques ont une tendance à créer avec les produits de leur mense quantité d'œuvres dont l'entretien est souvent trop lourd pour leur budget ; ils escomptent l'avenir et peuvent se trouver dans une situation très obérée, ainsi qu'un commerçant ou un industriel imprudent. La jurisprudence, en effet, n'a pas établi de manière irrévocable et sans variation la limite du droit des menses, sous la tutelle gouvernementale. Jusqu'où va cette capacité ? Avant 1880, on était assez disposé à la considérer comme illimitée. Les tribunaux même, se fondant sur une décision du Conseil d'Etat de 1874, avaient un instant reconnu comme personne civile, à côté de la mense, l'évêché ou diocèse. C'est à la faveur de cette interprétation qu'on vit des évêques non seulement acquérir des écoles et des couvents, mais créer des établissements de sourds-muets, des bureaux de placement pour domestiques, etc.

« En 1880, un revirement eut lieu ; le Conseil d'Etat, revenant à la jurisprudence qui avait prévalu durant de longues années, déclara que le diocèse n'était pas une « personne » au sens juridique du mot, mais simplement une circonscription territoriale, et qu'en conséquence la capacité civile n'appartenait qu'aux évêchés considérés comme menses épiscopales (avis de principe du 17 mars 1880).

« Néanmoins, au milieu de la confusion créée par les interprétations antérieures, l'Etat, impuissant à connaître le budget des évêchés et à exercer ses droits de contrôle et de tutelle, ne possédait plus qu'un moyen d'investigation.

« Voici lequel :

« Quand un évêque meurt, et en attendant que son successeur soit nommé, l'Etat devient administrateur de la mense.

« Il délègue, à cet effet, un laïque, avoué, notaire ou conseiller de préfecture, qui procède à un inventaire et peut se faire une idée de la situation budgétaire du diocèse. Pendant toute la durée de l'intérim, le délégué encaisse la mense, qui, suivant le droit de régale, doit appartenir à l'Etat. Ceci est le principe. En fait, l'Etat ne s'attribue

pas les revenus, mais les remet au nouvel évêque le jour de sa nomination.

« Quand l'inventaire est terminé, le Conseil d'État ordonne la conversion en rentes des immeubles qui ont été détournés du but légal de la mense, en commençant par les établissements les plus onéreux. Il est arrivé que les nouveaux évêques, une fois titulaires, ont voulu contester la légalité de ces opérations. Dans la Haute-Vienne notamment, le prélat intronisé a intenté un procès au commissaire administrateur, mais il l'a perdu définitivement en cour de Limoges.

« Donc, les droits de l'État ne font plus de doute aujourd'hui et les vicaires capitulaires d'Angers ne songent pas eux-mêmes à les contester. Pourtant il a fallu prendre des mesures énergiques pour liquider la succession de Mgr Freppel.

« Confiant en son étoile et en l'inépuisable libéralité de ses amis, l'évêque d'Angers avait créé une profusion d'établissements qui ne pouvaient vivre qu'au jour le jour et grâce à des aumônes non interrompues. Plusieurs de ces fondations étaient criblées de dettes du vivant même de Mgr Freppel. A sa mort, le désarroi s'accrut et il semblait impossible d'offrir son siège à un successeur avant de lui avoir fourni les moyens de pouvoir faire, comme on dit en style commercial, « honneur à ses affaires ».

« D'autre part, à un autre point de vue, le nouvel évêque, obligé pour ses échéances de tendre la main à certaines personnalités militantes de tel ou tel parti politique, se fût trouvé prisonnier de ces bailleurs de fonds et n'eût pas eu les mains libres pour l'administration de son diocèse. »

Telles sont, ajoutent les *Débats*, les raisons qui, au dire de l'administration des cultes, ont dicté sa conduite dans l'affaire de la mense épiscopale d'Angers. Nous les reproduisons à titre de simple information et sans prétendre nous les approprier.

G. T.

CAMBRAI. — La vingtième assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais se tiendra à Lille du 22 au 27 novembre prochain, sous le patronage de NN. SS. les évêques de la province ecclésiastique de Cambrai.

Les travaux de ce congrès seront divisés en trois sections : 1^o Œuvres de foi et de prière ; 2^o Enseignement, propagande, art chrétien ; 3^o Œuvres sociales, œuvres charitables.

Toutes les communications ou demandes de renseignement doivent être adressées au secrétariat général, rue Négrier, 9.

LUÇON. — Lundi 29 août s'est ouvert, à la Roche-sur-Yon,

le congrès des Œuvres présidé par Mgr Catteau, évêque de Luçon.

L'assistance était considérable à l'église paroissiale pour la messe d'ouverture.

A cinq heures s'est ouverte la première assemblée générale, où a été donné lecture d'une lettre de S. Em. le cardinal Rampolla, envoyant la bénédiction du Saint-Père pour les travaux de l'assemblée.

Le Congrès a entendu ensuite deux rapports, l'un de M. le comte Yvert, sur l'Union des Œuvres, et l'autre de M. Fénelon Gibon, sur le repos du dimanche.

Un discours très applaudi a été prononcé par M. l'abbé Mil-laut, curé de Saint-Roch, directeur des travaux du Congrès.

LE PUY. — La *Semaine religieuse* du diocèse du Puy-en-Velay publie la communication suivante de l'évêché :

Les prêtres du diocèse du Puy réunis au grand séminaire pour la Retraite pastorale ont cédé au pieux désir d'envoyer une adresse au Souverain Pontife le remerciant de sa sollicitude pour la France et lui exprimant leur entière soumission aux enseignements si lumineux et à la direction pratique contenus dans l'Encyclique du mois de février qui leur servira de guide dans les conjectures de l'heure présente.

Mgr l'évêque avait joint à l'envoi de cette adresse l'assurance de sa communauté parfaite de pensée et de sentiments avec son clergé et le témoignage de son profond dévouement à l'illustre successeur de Pierre.

Léon XIII a daigné répondre lui-même à cet hommage de notre clergé diocésain, et, en transmettant à Sa Grandeur le Bref pontifical, le cardinal secrétaire d'Etat a bien voulu y joindre une lettre personnelle.

Les prêtres et les fidèles seront heureux de lire ces deux documents qui demeureront pour tous un honneur et une consolation.

Voici la traduction que donne la *Semaine religieuse* de la réponse du Souverain Pontife :

A notre Vénérable Frère l'évêque du Puy. — Le Puy.

LÉON XIII

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Avec quelle bienveillante satisfaction Nous avons reçu, par votre entremise, l'adresse signée par le clergé de votre diocèse, réuni pour les pieux exercices des retraites pastorales, vous pouvez aisément le

conjecturer par le désir qui Nous presse de voir tous les fidèles de France s'unir étroitement en de communs efforts pour faire tout ce qui peut contribuer au bien de la religion et à la prospérité vraie de la commune patrie. Et certes, ce que Nous avons lu dans l'adresse de vos prêtres révélait nettement des âmes pleines de zèle pour la religion, d'amour pour la patrie, pleines aussi d'attachement pour le Saint-Siège et disposées à se conformer de tout point à Nos enseignements.

Aussi pensons-Nous que ces devoirs, que vos prêtres Nous rendent en fils aimants et qui sont pour Nous une consolation, seront pour ces prêtres eux-mêmes un précieux titre d'honneur, et pour leurs concitoyens un illustre exemple. Dans Notre désir que Dieu confirme ces nobles déterminations, et qu'en récompense, il donne à la parfaite soumission dont elles sont l'expression, la victorieuse promesse à l'obéissance, comme gage de Notre paternelle affection, Nous vous accordons de tout Notre cœur, à vous, Vénérable Frère, aux ecclésiastiques dont il vient d'être parlé, au reste du clergé et à tous les fidèles du diocèse confié à vos soins, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 22 juillet de l'année 1892, la quinzième de Notre Pontificat.

LEON XIII, PAPE.

Lettre de S. Em., le cardinal Rampolla.

Illustrissime et révérendissime Seigneur,

J'ai remis au Saint-Père l'adresse qui lui a été envoyée par le clergé de votre diocèse, réuni pour les saints exercices de la retraite pastorale.

Sa Sainteté l'a reçue avec une grande bienveillance, et elle apprécie hautement le zèle que met Votre Grandeur à inspirer à son clergé ces sentiments de parfaite soumission à l'autorité pontificale, que traduit l'adresse de vos prêtres. Le Saint-Père ayant voulu y faire lui-même réponse, je suis heureux de transmettre à Votre Excellence la lettre de Sa Sainteté.

Je suis, avec une parfaite estime.

De Votre Grandeur illustrissime et révérendissime,

Le serviteur,

Cardinal RAMPOLLA.

Rome, 25 juillet 1892.

VERDUN. — Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Verdun :

Plusieurs feuilles ont annoncé, ce qui est vrai, que Mgr l'évêque de Verdun a récemment acquis l'emplacement du château fort où Jeanne d'Arc vint officiellement déclarer sa mission et d'où elle partit pour délivrer Orléans et sauver la France. Il est vrai aussi que les

travaux préparatoires, en vue du monument qui doit consacrer cet incomparable souvenir, sont commencés. Mais la faute en est-elle à quelques expressions des journaux, ou bien aux commentaires dont cette annonce a été l'objet? Toujours est-il que certains esprits paraissent s'être fait une idée inexacte des projets de Mgr Pagis. L'écho de ces bruits est arrivé à M. Siméon Luce, membre de l'Institut, bien connu par ses études si remarquables sur les commencements de Jeanne d'Arc. Dans une lettre publique, l'érudit et intéressant écrivain suppose que le plan de Mgr Pagis tend à faire disparaître la chapelle castrale et la crypte où Jeanne d'Arc a répandu de si ferventes prières. Ces glorieuses reliques céderaient la place à une basilique de dimension et de style différents. C'est une destruction barbare, un acte de vandalisme, dit M. Siméon Luce, répétant un mot que Montalembert mettait avec tant de raison à l'ordre du jour, il y a soixante ans.

Nous nous permettons d'en appeler de M. Siméon Luce à M. Siméon Luce lui-même mieux informé. La crypte si chère à Jeanne d'Arc, et qui existe encore tout entière, sera conservée et demeurera visible. On n'y touchera pas plus qu'à la Porte-de-France, seul reste de l'enceinte du château-fort. Quant à la chapelle supérieure, les quelques débris, il serait plus juste de dire les vestiges que l'on en peut voir ne perdront rien au plan adopté par l'apôtre si dévoué de la sainte héroïne. Il n'y aura pas lieu de répéter mélancoliquement avec le poète : *Ipsæ periere ruinae* ; en prenant place dans un édifice plus vaste ces débris y manifesteront une vie nouvelle ; ils apparaîtront comme le germe d'où le vœu de la France aura fait surgir une puissante et splendide végétation.

Etranger.

ALLEMAGNE. — Dimanche 28 août s'est ouvert à Mayence le congrès annuel des catholiques allemands ; il a duré du 28 août au 1^{er} septembre. Les principales questions à l'ordre du jour étaient le rappel des ordres religieux, et notamment des jésuites ; le projet de loi scolaire, dont le retrait au mois de mars a causé une grande émotion parmi les catholiques ; le manque d'églises à Berlin, dont on se plaint depuis bien des années ; enfin, la situation faite au Pape à Rome. Quelques jours auparavant les évêques allemands avaient tenu leur réunion annuelle à Fulda, auprès du tombeau de saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne.

Voici le résumé du discours prononcé par le comte Ballestrem.

D'abord l'orateur porte son regard vers Rome, autrefois si heureuse sous le gouvernement paternel des Papes, aujourd'hui arrachée des mains du Souverain Pontife. Ce qui s'y passe

provoque une véritable indignation. A preuve les scènes scandaleuses à propos des fêtes de Christophe Colomb (*pfui! pfui!*), les manœuvres contre la loi des garanties, loi non acceptée, il est vrai, par le Saint-Siège, mais qui, entre beaucoup d'autres torts, a celui de ne rien garantir, puisqu'elle n'est pas un contrat international et qu'elle peut être abrogée du jour au lendemain. Les catholiques allemands protestent une fois de plus contre l'intolérable situation du Père des fidèles et réclament le rétablissement du pouvoir temporel du Pape, pouvoir qui est le premier, le plus légitime et le plus nécessaire de tous. « Le Pape ne doit être le sujet de personne (vifs applaudissements); il ne relève et ne doit relever que de Dieu, dont il est le Vicaire. » (Nouveaux applaudissements.)

Il faut que les catholiques le répètent sans cesse bien haut, le Pape doit recouvrer son bien, car la propriété, même celle du Pape, est toujours la propriété. (Applaudissements.)

Mais, dit-on, et la triple alliance? Il a été répondu à cette objection dans des congrès précédents, mais il convient d'y revenir à cause de récentes affirmations. La *Gazette de Cologne* publiait naguère un article intitulé : « Le Pape, une gêne pour le Centre. » (Rires.) L'orateur approuve les rires, seule réponse à faire, car il est évident que jamais le Pape n'est, ni peut être un embarras pour des catholiques dévoués toujours et partout à leur père, lui appartenant corps et âme. Dire le contraire, c'est se couvrir de ridicule. Il n'en n'est pas moins certain que les catholiques allemands reconnaissent la triple alliance comme utile et nécessaire.

Du côté ami, on a prétendu que le Centre s'est déjugé sur ce point et que son attitude n'est plus celle de Windthorst. L'orateur cite à ce sujet les paroles prononcées par Windthorst en 1888 au congrès de Fribourg, où le défunt chef du Centre affirmait nettement la nécessité de la triple alliance, mais non moins nettement la nécessité du rétablissement du pouvoir temporel. Celui-ci, loin de nuire à la triple alliance, loin de l'affaiblir, la fortifierait. Le comte Ballestrem s'associe et n'a rien à ajouter aux déclarations de Windthorst. Et son sentiment est celui de tous les membres du Centre sans exception. D'ailleurs un Bref pontifical a approuvé formellement l'attitude des catholiques allemands réunis à Fribourg.

Passant à la loi scolaire Zedlitz, le comte Ballestrem dit que ses vues optimistes de l'an dernier ont reçu un cruel démenti.

Il croyait, avec beaucoup d'autres, à une action gouvernementale nettement chrétienne: la « gelée de mars » est venue tout perdre. L'orateur fait l'éloge de Caprivi, dont les catholiques n'oublieront jamais les nobles paroles, surtout du comte de Zedlitz « vrai gentilhomme, chrétien des pieds à la tête ». Le jour où le projet a été retiré, ce n'est pas le christianisme qui a subi un échec, mais bien la royauté. (Applaudissements prolongés.) La confiance n'a pas été ébranlée que chez les catholiques, mais même chez les autres, nul ne pouvant comprendre comment du jour au lendemain le noir a pu devenir blanc pour le gouvernement. Toutefois il se peut que ce soit un simple fâcheux incident, puisqu'un homme d'État croyant a été appelé au ministère des cultes. On a donné pour cause du retrait l'émotion du pays: il est singulier que cette émotion, soulevée par les nationaux-libéraux, ait été ressentie avant tout par les révolutionnaires et les socialistes! Preuve de la touchante union des deux groupes soi-disant hostiles! Cela ouvre des horizons curieux. Quant au Centre, il a fait son devoir. La catastrophe ne lui a nullement fait « perdre la tête ». Il est habitué à de tels à-coup. Tandis que les conservateurs se débandaient, le Centre a fait face à l'ennemi pour couvrir leur retraite et pour leur permettre de reformer leurs rangs. (Rires et bravos.)

Quant à la question des Jésuites, le comte Ballestrem se borne à assurer qu'hier le député Lieber a parlé au nom du Centre tout entier. Il s'engage pour son compte à être l'exécuteur testamentaire de Windthorst.

Les socialistes se sont beaucoup chamaillés. Il serait imprudent de prendre leurs querelles au sérieux. Au bon moment, ils marcheront comme un seul homme. Très malins, ils se tiennent cois quand d'autres font leurs affaires. Et on les faisait en repoussant le projet scolaire. Bismarck les faisait, lui le père de la loi anti-socialiste, quand il prenait le rôle de « commis voyageur » de tous les mécontents. (Applaudissements vifs et nourris.) Ici l'orateur rend hommage à l'attitude réservée des catholiques à l'occasion de la tournée de Bismarck, et particulièrement à la sagesse de la presse catholique. Et à ce propos le comte Ballestrem recommande la lecture et la diffusion de la *Germania*.

En terminant, le chef du Centre fait justice de la légende d'une scission du groupe en conservateurs et en démocrates. On a entendu les prétendus démocrates Lieber et Græber: y a-t-il

une différence entre leur langage et celui de Schorlëmer-Alst et de lui Ballestrem? Tous les hommes du Centre sont démocrates quand il s'agit des intérêts et des droits du peuple; tous sont conservateurs quand il s'agit du bien de la patrie. (Applaudissements.) Le Centre est un, aujourd'hui autant et plus que jamais, dans son amour de l'Eglise et du pays, dans sa soumission au Pape et au souverain; il est un, plus que n'importe quel groupe, dans toutes les questions importantes. C'est feu Windthorst qui lui a obtenu cette unité; il l'a demandée au bon Dieu au ciel. Le Centre est uni et le restera pour la vérité, la justice et le droit. (Applaudissements enthousiastes.)

DE MOLTKE ET LA GUERRE

Le nouveau volume des œuvres de M. de Molke, qui vient de paraître, contient la correspondance de l'ancien chef du grand état-major allemand. Voici une lettre dans laquelle M. de Moltke résume ses idées sur la nécessité et l'utilité de la guerre; elle est adressée à M. Gonbareff, en réponse à un mémoire que celui-ci avait envoyé au maréchal sur l'œuvre du congrès de la paix.

Honoré monsieur,

Vous avez eu la bonté de m'envoyer un mémoire dans lequel vous développez vos idées sur les questions graves qui agitent le temps présent et vous me faites l'honneur de demander mon avis sur ces questions.

Je dois me borner à répondre à mon point de vue à ce que vous dites sur la question de la guerre.

Vous déclarez que la guerre est un crime absolu, bien qu'on la célèbre en vers. Je la tiens pour un moyen suprême, mais parfaitement légitime, de défendre l'existence, l'indépendance et l'honneur d'un Etat.

J'espère que ce moyen suprême sera employé toujours plus rarement, par l'effet de la civilisation, qui fait d'incessants progrès; mais aucun Etat ne saurait y renoncer complètement.

La vie de l'homme, bien plus, la vie de la nature n'est qu'une lutte de ce qui devient contre ce qui existe, et la vie des peuples ne diffère pas de la vie de l'homme. Qui pourrait nier que toute guerre, même la guerre heureuse, soit un malheur pour celui qui la fait? Aucune acquisition de territoire, aucun milliard ne saurait, en effet, remplacer une vie humaine, ni fournir de compensation pour le deuil des familles.

Mais qui donc, en ce monde, peut se dérober au malheur, à la nécessité? Le malheur et la nécessité ne sont-ils pas, par un décret

de Dieu, les conditions de notre vie sur cette terre? Ce n'est pas à Wallenstein, mais à Max que notre grand poète fait dire ceci :

« La guerre est horrible comme un fléau de Dieu ; mais elle est bonne comme lui et conforme à notre destinée comme lui. »

Personne, du reste, ne saurait nier que la guerre ait aussi ses beaux côtés et qu'elle donne lieu à l'exercice de vertus qui, autrement, sommeilleraient et s'éteindraient.

Il est certainement plus facile de célébrer les bienfaits de la paix que d'indiquer comment on pourrait la maintenir. Pour concilier les intérêts si divergents des nations, pour apaiser leurs différends et, par conséquent, pour empêcher les guerres, vous voulez mettre à la place de la diplomatie une assemblée permanente d'élus des peuples.

J'ai plus de confiance dans la sagesse et la puissance des gouvernements que dans cet aréopage. Le temps des guerres de cabinets appartient au passé, et l'on trouverait difficilement aujourd'hui un chef d'Etat qui consentît à se charger d'une lourde responsabilité en tirant l'épée sans nécessité. Puissent seulement les gouvernements être partout assez forts pour dominer les passions des peuples qui poussent à la guerre!

Votre mémoire insiste sur le goût particulièrement prononcé de la race germanique pour la guerre. Je vous prie d'examiner l'histoire de notre siècle et de voir si la cause des guerres doit être cherchée en Allemagne.

L'Allemagne a atteint son but : la réunion de ce qui était séparé. Elle n'a pas le moindre motif de se lancer dans des aventures guerrières, mais elle peut être forcée de se défendre, et il faut qu'elle soit prête à se défendre. Je souhaite sincèrement avec vous que cette nécessité ne se présente pas.

Je ne m'oppose pas à ce que vous livriez cette réponse à la publicité.

Respectueusement votre dévoué,

MOLTKE.

AVIS URGENT AUX LECTEURS

Nous engageons vivement ceux de nos lecteurs qui désirent profiter de la magnifique prime gratuite, *Vie des Saints* en 4 vol., de Mgr Paul Guérin, et des autres avantages, à souscrire sans retard au Dictionnaire des Dictionnaires ; car sur le nombre considérable d'exemplaires de la *Vie des Saints*, nouveau tirage, destinés par suite de conventions particulières, à servir de prime, il n'en reste plus que 800 environ ; on trouvera plus loin le bulletin de souscription, avec l'ingénieuse combinaison qui intéresse les souscripteurs privilégiés aux bénéfices de l'œuvre en reconstitution du montant de leur souscription.

Le Gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LES SAINTS ET LA QUESTION SOCIALE

Saint Thomas de Villeneuve (1).

Tous les saints ont été les bienfaiteurs de la société humaine. Ceux même dont l'existence tout entière s'est écoulée au fond du cloître, lui ont été d'une incalculable utilité. Aimant Dieu, ils aimaient leurs semblables, priaient pour eux, et attiraient sur la société l'abondance des faveurs divines.

Cependant il est d'autres saints dont l'action bienfaisante sur le peuple a été plus visible, qui ont produit des œuvres sociales dont la manifestation a paru à tous les yeux.

Parmi eux occupe un rang remarquable saint Thomas de Villeneuve, dont le mois de septembre ramène et l'anniversaire et la fête. C'est de ses œuvres sociales que nous désirerions entretenir nos lecteurs.

Lorsque s'ouvrit le seizième siècle, l'Europe chrétienne, menacée au dehors par la puissance ottomane, était affaiblie au dedans par les discordes sociales. Le dérèglement des mœurs avait suivi de près l'affaiblissement de la foi chez le peuple excité d'ailleurs par le triste exemple des classes dirigeantes. Les passions prenaient un essor si violent que l'Eglise semblait à la veille de perdre toute autorité et toute influence sur les masses. La réforme sociale était un besoin de plus en plus urgent. Aussi depuis longtemps déjà tous les saints, qui apparurent dans l'Eglise, travaillaient-ils à cette salutaire rénovation, chacun dans la sphère que la Providence lui avait tracée.

Saint Thomas de Villeneuve est un de ces pacifiques réformateurs. Jeune encore il est vivement touché des misères du peuple, il se sent pressé de dévouer sa vie à la réforme de la société qui l'entoure. Il sera religieux, prédicateur, évêque ; et

(1) Nous empruntons cet article, plein des plus hauts enseignements, à la revue *le Règne du Cœur de Jésus* que nous avons déjà eu occasion de signaler (mensuelle, Casterman éditeur, 3 fr. par an.) — *Note de la Direction des Annales.*

partout il se montrera l'intrépide apôtre de cette réformation sociale.

Mais le moyen le plus puissant par lequel il l'établira, cette réforme, c'est l'aumône ; l'aumône inépuisable qui se reproduit tous les jours avec une mystérieuse fécondité ; l'aumône industrielle et discrète qui sait revêtir toutes les formes et se cacher à tous les regards ; l'aumône prévenante, qui devine le besoin et n'attend pas pour donner que la main du pauvre se soit ouverte ; l'aumône intelligente enfin qui soulage le corps au profit de l'âme, et qui, tout en remédiant aux maux du temps, se propose pour fin suprême de prévenir ceux de l'éternité.

Saint Thomas posséda éminemment le génie de l'aumône, entendue selon l'esprit de l'Évangile. C'est par la pratique de cette œuvre de miséricorde, qu'il contribua puissamment à faire disparaître ces deux grandes causes de désordre social : le luxe effréné des classes dirigeantes d'une part, et de l'autre la misère et la pauvreté des classes ouvrières.

Il naquit en 1488 près de Villeneuve, *Villanuova*, dans le diocèse de Tolède. La vertu qu'on admirait le plus dans ses parents était la charité envers les pauvres, au service desquels ils consacraient la majeure partie de leurs biens et de leur temps. Cultivant une belle étendue de terres, ils ne vendaient jamais leurs récoltes aux marchands, mais les tenaient en réserve pour les distribuer aux malheureux en temps opportun et selon la mesure des besoins, aimant mieux avoir du grain pour nourrir les pauvres, que des trésors pour enrichir leurs héritiers. Le vin de leurs celliers était destiné en grande partie à reconforter les indigents ; et ils se dépouillaient souvent de leurs habits pour les couvrir.

Aussi saint Thomas aurait-il pu dire, comme Job, que la compassion pour les pauvres était née avec lui et qu'elle s'était développée en lui dès le berceau. En effet, la loi de la ressemblance physique et morale de l'enfant avec ses parents semble, à son égard, avoir été appliquée dans une mesure plus qu'ordinaire, comme si la Providence, pour récompenser la charité des parents de saint Thomas, avait fait passer cette vertu, toute formée, de leur cœur dans celui de leur enfant.

Dès son plus bas âge, la seule vue d'un pauvre attendrissait son cœur et lui faisait venir les larmes aux yeux ; il éprouvait alors un besoin si impérieux de le soulager, qu'il aimait mieux se priver lui-même du nécessaire que de voir le pauvre s'éloigner sans aumône.

Lorsqu'il allait à l'école, comme il ne revenait que dans l'après-midi, il emportait chaque matin son petit repas. Mais au lieu de le garder, il le donnait au premier mendiant qu'il rencontrait sur son chemin, et souffrait ensuite en silence la faim, qui est si pénible à son âge.

Quand il voyait un enfant n'ayant que quelques haillons pour se garantir du froid, il lui donnait ses propres vêtements, et revenait à la maison, sans habit, sans chapeau et sans chaussure, ayant revêtu Jésus-Christ dans la personne des malheureux.

Un jour qu'il était seul à la maison, six mendiants vinrent à la porte comme à l'ordinaire pour demander l'aumône ; l'enfant ne pouvant pas ouvrir l'armoire où se trouvait le pain, leur fait don à chacun d'un poulet. La mère en rentrant, ayant demandé des nouvelles de ses poules, il lui dit en souriant : « Ma mère, je viens de les donner à six pauvres ; ils m'ont fait tant pitié que si d'autres mendiants comme eux étaient venus, je leur aurais donné le reste de la basse-cour. »

De tels débuts font pressentir à quel héroïsme s'élèvera un jour la charité de Thomas.

Il serait intéressant de le suivre et d'admirer ses vertus croissant avec l'âge dans les diverses positions qu'il occupe successivement, comme étudiant à l'Université d'Alcala, comme professeur de philosophie et de théologie à Salamanque, comme religieux dans l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, comme prêtre et prédicateur, comme Prieur et Provincial de son Ordre, comme conseiller de l'empereur Charles-Quint. Mais le but que nous nous sommes proposé nous conduit à raconter seulement quelques traits de la période qui a couronné l'histoire de notre saint, lorsqu'élevé, malgré lui, à l'archevêché de Valence, il se montra pendant onze ans le père des pauvres, le protecteur et le défenseur des ouvriers.

Le jour même de l'entrée de Thomas dans sa ville épiscopale, les membres du Chapitre ayant remarqué son indigence (car l'évêque avait voulu conserver la pauvreté du religieux) vinrent lui offrir une somme de 4,000 écus, afin qu'il pût pourvoir à ses besoins les plus pressants. Saint Thomas reçut ce don, avec reconnaissance ; mais il demanda si, en lui donnant cette somme, on lui laissait en même temps la liberté d'en user comme il le jugerait convenable.

Les envoyés du Chapitre lui répondirent qu'il avait toute

liberté d'en disposer à son gré. « Eh bien ! reprit alors l'archevêque, le vénérable Chapitre de mon église trouvera bon que je dispose en faveur d'une bonne œuvre de cet argent que je tiens de sa générosité. Vous connaissez les ravages que le feu a faits, l'autre jour, aux bâtiments de l'hospice ; l'intérêt des pauvres et des ouvriers malades demande que cet édifice soit au plus tôt réparé ; cette somme vient très à propos pour commencer immédiatement les travaux. » Et saint Thomas, faisant appeler les administrateurs de l'hospice, leur remit la somme, en leur recommandant de faire procéder sans délai à la restauration des bâtiments.

Les *domestiques* du palais archiépiscopal furent des premiers à ressentir les effets de charité miséricordieuse de leur archevêque. Rien ne pourrait exprimer l'affection tendre et paternelle que saint Thomas portait à ses serviteurs. On l'a vu souvent verser des larmes sur les accidents qui venaient les frapper. Lorsqu'ils tombaient dans quelque maladie, l'ami le plus assidu au chevet de leur lit, le plus attentif à pourvoir à leurs besoins, c'était le saint archevêque ; alors il montrait la sollicitude d'une mère. Il voulait que le médecin visitât le malade tous les jours, que ses prescriptions fussent exécutées à la lettre ; et il s'assurait par lui-même que tout se faisait comme il le voulait.

Passant un jour vers dix heures du soir devant la chambre occupée par le valet d'écurie, il y aperçoit de la lumière et y entend du bruit. Il ouvre et trouve le malheureux serviteur en proie à une grave indisposition qui l'a saisi subitement. Le bon prélat, ému de compassion, se jette à genoux au pied du lit du malade et prie Dieu avec ferveur de lui rendre la santé. Ensuite il se lève, bénit le serviteur, et lui dit avec un sourire qui annonce une guérison prochaine : « Ayez confiance mon frère. Dieu vous soulagera. » Quelques heures après, le malade était guéri.

C'est ainsi que l'archevêque de Valence comprenait les devoirs du maître envers ses serviteurs ; devoirs de charité qui incombent à tout patron envers ses ouvriers, à un chef quelconque envers ses subordonnés ou employés ; devoirs sacrés dont l'oubli, presque universel de nos jours, est une des causes de la crise et de la discorde sociale.

Mais le soin de ses domestiques n'était qu'une faible partie du champ ouvert au zèle du saint prélat ; ce qui réclamait surtout son attention c'était la misère corporelle et morale profonde du *peuple de Valence*.

A cette époque, en Espagne du moins, la richesse se trouvait concentrée entre les mains des classes élevées, seules propriétaires du sol. Les classes ouvrières, qui forment toujours la masse de la population, étaient souvent exposées à la gêne et au dénuement. Le travail, médiocrement rétribué, suffisait à peine aux besoins pressants des familles ouvrières. Quand ce travail venait à cesser, par suite de maladie, de troubles politiques ou d'autres circonstances, le père, la mère et les enfants étaient obligés de venir grossir la foule des malheureux vivant sur le fonds commun de la charité publique (1).

Dans ces temps où la foi dominait encore, la charité chrétienne n'était assurément pas éteinte dans les cœurs ; mais elle était paralysée en partie par les besoins nés de l'amour du luxe et des plaisirs. L'homme riche reconnaissait bien, selon le précepte évangélique, que son superflu appartenait à l'indigence ; mais comme il étendait son nécessaire en se créant des besoins factices, il ne lui restait à donner aux pauvres qu'une part bien modique.

C'est à ce malheureux état de la population ouvrière du diocèse de Valence, qu'il fallait remédier. Saint Thomas s'y dévoua tout entier. Embrassant dans son immense charité toutes les souffrances de son troupeau, il se proposa de n'en laisser échapper aucune sans y pourvoir par un soulagement convenable.

Il était nécessaire pour cela d'avoir à sa disposition des ressources abondantes. Ces ressources consistaient principalement dans les revenus de l'archevêché ; or depuis plusieurs années ils étaient tombés fort bas. Le prélat, qui les considérait à juste titre comme le patrimoine des pauvres, décida, pour les accroître, d'introduire dans l'affermage des biens ecclésiastiques, la forme des enchères. Ce procédé réussit à faire monter le chiffre des revenus. Mais lorsque la passion de surenchérir avait emporté trop loin quelque fermier et l'exposait à se ruiner, le compatissant archevêque lui réduisait en secret le prix de sa location.

(1) Nous reproduisons tel quel le texte donné par l'auteur de l'article. Mais nous ne pouvons nous empêcher de songer aux révélations péremptoires et appuyées sur d'irréfragables documents, que de récents historiens, tels que Mgr Janssen, nous ont faites sur la situation relativement aisée des classes laborieuses à la fin du moyen âge. Il est vrai que Mgr Janssen a porté ses études spécialement sur l'Allemagne. (*Note de la Direction.*)

Saint Thomas ne pouvait espérer faire face à toutes les misères qui assiégeaient sa charité, qu'en distribuant les aumônes avec ordre et discernement. C'est pourquoi *il divisa ses pauvres en plusieurs catégories*, dont chacune recevait en temps opportun tous les secours réclamés par la position spéciale de ceux qui la composaient.

Il y avait d'abord la catégorie des *mendiants*, qui demandent chaque jour à la charité publique le morceau de pain destiné à soutenir leur existence jusqu'au lendemain. Tous les jours de la semaine, ils se réunissaient à dix heures du matin dans la grande cour du palais épiscopal ; ils s'y formaient en cercle, et chacun d'eux recevait des mains d'un domestique du prélat un pain, une assiette de ragoût et des légumes, un verre de vin et une pièce de monnaie. Le nombre de ces mendiants n'était jamais moindre de quatre cents ; il s'élevait souvent à six cents. Saint Thomas présidait lui-même de temps en temps à cette distribution.

Une autre classe d'indigents était celle des *pauvres honteux*. Ils étaient l'objet des plus actives recherches et des soins les plus assidus du zélé pasteur. Mais, doué de ce tact exquis que la charité chrétienne peut seule donner, il savait couvrir par d'ingénieux procédés ses largesses, et les faire accepter à ceux qui auraient préféré souffrir le tourment de la faim plutôt que de subir la honte de l'aumône.

Les pauvres dont nous venons de parler étaient entièrement dépourvus de moyens d'existence. Mais il y en avait d'autres, non moins intéressants, qui, doués de santé et d'activité et aptes au travail, étaient néanmoins *réduits à la misère par un chômage forcé*. Ceux-là n'étaient pas admis à la distribution régulière des aumônes ; car le sage archevêque savait bien que des secours périodiquement donnés dans de telles circonstances, n'auraient servi qu'à autoriser l'oisiveté avec les vices qui en sont la suite. Thomas confiait à ces ouvriers un capital dont l'exploitation devait leur fournir les moyens de vivre. Par ce système le prudent pasteur eut souvent la consolation de voir des familles tombées dans le malheur se relever peu à peu, grâce à la somme qu'il leur avait avancée, et rentrer bientôt dans une honnête aisance.

Il fit un jour appeler un père de famille, tisseur de profession, qu'il savait dans la gêne, et il lui dit : « Mon ami, vous êtes pauvre, je le sais ; mais vous êtes aussi un homme de cœur et

vous désirez gagner, en travaillant, votre vie et celle de votre famille. Combien vous faudrait-il pour vous mettre en état de travailler? — Monseigneur, vous connaissez ma profession, il me faudrait une centaine de ducats pour acheter une provision de soie en état d'être mise sur le métier. — Cent ducats, mon ami, reprend le prélat, vous les aurez. »

Et faisant venir son trésorier, il lui ordonne de se procurer cette somme avant la fin du jour et de la remettre à l'ouvrier. Quelques années plus tard ce dernier était en possession d'une petite fortune.

Le tissage de la laine et de la soie était la principale industrie de Valence et de toute la province. Les bienfaits de saint Thomas contribuèrent puissamment à ranimer le courage et à seconder les efforts des petits fabricants voués à cette industrie. Non content de leur avancer de l'argent, il les prémunissait encore par ses avis contre les écueils qu'ils pourraient rencontrer. Ainsi, pour les tenir en garde contre la tentation du besoin pressant, si funeste souvent aux petites entreprises, il leur recommandait de ne pas se hâter de vendre leurs produits, mais d'attendre avec patience l'occasion favorable. « Le commerce, disait-il, est exposé à des moments de crise, qui ralentissent le débit et diminuent la valeur des marchandises. Ne vendez point vos étoffes dans ces circonstances; mais si vous avez besoin d'argent pour satisfaire à vos engagements, venez me trouver; je vous prêterai ce qui sera nécessaire. »

Un jour un petit fabricant, qui avait déjà fait cinq emprunts au bon archevêque, vint une sixième fois le trouver. « Eh bien, mon ami, lui dit Thomas, les affaires vont toujours mal? — Toujours bien mal, Monseigneur, et cependant j'espère avoir dans quelque temps un débouché avantageux pour mes marchandises. Il doit arriver ici, dans deux ou trois semaines, des marchands de Tolède, à qui je pourrais vendre mes étoffes à bon compte, si je pouvais attendre jusque-là. — Et combien vous faudrait-il pour pouvoir attendre? — Une vingtaine d'écus, Monseigneur. — C'est bien, mon ami, mon économe va vous remettre cette somme; et si les marchands n'arrivent pas aussitôt que vous l'espérez, et que vous soyez encore dans le besoin, revenez me trouver avec confiance. »

Heureux l'homme qui a l'intelligence des besoins du pauvre,
dit le Psalmiste. Saint Thomas possédait ce précieux don dans

toute sa plénitude. « On croit, répétait-il souvent, avoir accompli le devoir de l'aumône quand on a mis dans la main de l'indigent un morceau de pain pour apaiser le besoin présent. C'est une erreur. *L'aumône bien comprise est celle qui prévient les nécessités de l'avenir. L'office de la charité intelligente est d'OUVRIR AU PAUVRE UNE SOURCE DE MOYENS D'EXISTENCE qui ne tarisse jamais.* »

Ce principe si rempli de lumière, si digne d'être médité, notre Saint, qui l'appliquait avec une telle libéralité pour soulager les besoins matériels, l'appliquait avec plus de libéralité encore quand il fallait protéger la vertu contre les séductions de l'âge et les inspirations de la misère. Aussi, l'une de ses œuvres les plus chères était de favoriser *l'établissement des filles pauvres*, en leur faisant une dot convenable pour leur condition. Sa générosité s'étendait même à leurs époux, toutes les fois que ceux-ci étaient dans l'impossibilité de se procurer les instruments ou les matières premières de leur profession. Dans ce cas le charitable archevêque faisait lui-même, pour le jeune ménage, les frais de premier établissement.

Les ouvriers *malades* ou blessés étaient l'objet de sa sollicitude particulière. Son économe avait ordre de faire délivrer à tous ceux qui étaient atteints d'infirmités passagères, tout ce que le médecin leur ordonnerait, soit en fait de remèdes, soit en fait d'aliments; les malades incurables recevaient chaque semaine une aumône abondante. L'archevêque payait une rétribution annuelle à deux médecins et à un chirurgien, pour soigner les indigents qui leur seraient confiés. Il avait un registre contenant les noms de tous les ouvriers malades ou infirmes de la ville, avec l'indication de leur paroisse et de leur domicile; et *chaque semaine, il consacrait une soirée à les visiter*, suivi de deux domestiques qui leur distribuaient du linge.

Il nous reste à parler d'une dernière classe de malheureux qui occupaient une grande place dans le cœur du saint archevêque. C'étaient les *enfants abandonnés* dès leur naissance, par des mères qui voulaient cacher leur honte, ou que la pauvreté rendait impuissantes à subvenir à une nouvelle charge. La condition de ces enfants était alors particulièrement triste. Délaisés dans les rues, beaucoup mouraient avant qu'une main charitable soit venue les secourir, et la plupart de ceux même qui étaient recueillis à l'hospice ne tardaient pas à s'éteindre, faute de soins.

Pour remédier à un état de choses si déplorable, saint Thomas fit connaître qu'il adopterait à l'avenir tous les enfants nouveau-nés, qui seraient exposés à la porte de son palais. En même temps il prenait toutes les précautions nécessaires pour assurer la facilité, la liberté et le secret de ces expositions. Afin que les enfants fussent recueillis sans retard, il fit placer une sonnette, dont le tintement avertissait les domestiques qu'un nouveau membre demandait à entrer dans la famille du charitable père. Deux nourrices logées près de la grille étaient chargées de donner aux pauvres petits le lait et les premiers soins. Les enfants étaient ensuite confiés à d'autres nourrices et le prélat se les faisait amener chaque mois, pour se rendre compte de la manière dont ils étaient soignés. Il récompensait celles d'entre les nourrices qui remplissaient bien leur tâche, et il réprimandait celles qui se montraient négligentes.

Telles furent les œuvres par lesquelles saint Thomas opéra la réforme sociale de son diocèse. L'admirable charité qui est le caractère de sa vie lui fit terminer sa carrière par un acte héroïque. Sentant sa mort prochaine, il envoya distribuer aux pauvres tout ce qui lui restait d'argent et de meubles. Ses serviteurs étant venus lui dire qu'après avoir donné abondamment à tous, il y avait encore quelques centaines de ducats, il en fut contristé et ordonna de donner jusqu'au dernier écu, disant qu'il ne mourrait pas, tant qu'il posséderait quelque chose.

Pendant qu'on exécutait son ordre, il se souvint d'un pauvre père de famille, auquel il n'avait rien assigné dans la distribution de son mobilier. Il le fit venir, lui demanda pardon de son oubli et lui donna le lit sur lequel il était couché : c'était le seul meuble qui lui restât. Puis il voulut qu'on le mît à terre sur une natte, afin que l'ouvrier pût emporter son bien. Aucun des assistants n'y ayant consenti, le saint se tourna vers l'ouvrier et le pria de lui accorder jusqu'à la mort l'usage de son lit.

Saint Thomas mourut le 8 septembre 1555, dans la soixante-septième année de son âge. L'Espagne n'a pas connu dans les rangs de son illustre épiscopat de cœur plus compatissant et plus généreux que lui. Aussi a-t-elle décoré sa mémoire du surnom d'*Aumônier*, titre simple mais touchant que l'Église a consacré en l'inscrivant dans son Martyrologe.

P. D.

MONSEIGNEUR JEAN-JOSEPH MARCHAL

ARCHEVÊQUE DE BOURGES

(Suite. — Voir le numéro du 10 septembre.)

II

L'apôtre saint Paul définit l'épiscopat « un noble ouvrage (1). »

Dans sa langue liturgique, l'Eglise appelle un fardeau *Onus*, les trois ordres supérieurs de la hiérarchie sacrée, le diaconat, la prêtrise, l'épiscopat.

Il va de soi que plus on est placé haut dans cette société fondée par le divin travailleur de Nazareth, puis le labeur devient considérable, plus le poids à porter est lourd.

Que dire de l'épiscopat ?

Amis et frères vénérés que, depuis quinze et quatorze ans, je vois non seulement avec une joie profonde, mais — j'ai le droit de parler ainsi — avec une légitime fierté, travailler d'une façon si visiblement bénie de Dieu au service des diocèses de Nevers et de Clermont (2), j'en appelle à votre témoignage : Saint Basile le Grand a-t-il exagéré lorsque, s'adressant à un évêque nouvellement élu, il lui disait : « Si vous étiez abandonné à vos seules forces, le fardeau dont on a chargé vos épaules ne serait pas seulement lourd à porter : il serait complètement intolérable. Mais le Seigneur est là qui vous aidera à en soutenir la pesanteur (3). »

C'est bien le cas de rappeler ici le vieux dicton de nos pères : « Aide-toi, le ciel t'aidera »

Oui, sans doute le ciel nous aide, et sans lui, comme le dit si justement saint Basile, nous serions absolument incapables de suffire à la tâche. — Mais de son côté, Dieu exige la coopération de notre bonne volonté et de notre courage. Il nous demande « de travailler comme de bons soldats du Christ Jésus ». *Labora sicut bonus miles Christi Jesu.*

Professeur au Grand-Séminaire, curé, vicaire général, l'abbé Marchal avait déjà beaucoup et bien travaillé.

(1) *Κάλον ἔργον*, bonum opus. (I TIM., III, 1.)

(2) Mgr Lelong, évêque de Nevers, né à Châlon-sur-Saône, ancien vicaire général d'Autun ; Mgr Boyer, évêque de Clermont, né à Paray-le-Monial, au diocèse d'Autun.

(3) Saint Basile le Grand, lettre 161^e à l'évêque Amphilochius.

Evêque du diocèse de Belley, auquel il aurait voulu pouvoir consacrer tout le reste de sa vie, comme en font foi ses instances auprès du Pape, afin de n'être pas promu à une situation plus haute (1); devenu cependant malgré lui, et par pure obéissance, archevêque de Bourges, il n'eut qu'à persévérer dans les habitudes de sa vie sacerdotale pour être plus que jamais bon ouvrier et vaillant soldat. Je puis lui appliquer ce que saint Grégoire de Nazianze dit du vieil évêque son père selon la nature, dont il devait être l'auxiliaire et le successeur : « Toujours constant avec lui-même et fidèle à marcher dans ses premières voies, il mit la plus belle harmonie entre les travaux de sa vie de prêtre et ceux de son épiscopat (2). »

Le second successeur de Mgr Marchal sur le siège de saint Anthelme lui rendait naguère un hommage que je lui emprunte et que j'étendrai, sans distinction de temps ni de diocèse, à l'Evêque qui, durant dix-sept ans, s'est si consciencieusement acquitté des devoirs de sa charge. Ici et là, en Bresse et en Berry, il a montré « une intelligence prompte et élevée, un caractère grave, une entente remarquable des affaires, une rare aptitude pour le gouvernement et pour l'administration, l'amour de l'ordre, un profond esprit de foi, un dévouement sans bornes à l'Eglise, une filiale soumission à l'égard du Saint-Siège.

« Plus on le pratiquait, plus on l'appréciait sous le rapport de l'esprit et du cœur (3). »

Dans son mandement de prise de possession, le nouvel évêque,

(1) J'ai eu sous les yeux la copie de ses deux lettres à Sa Sainteté le Pape Léon XIII, 29 novembre et 8 décembre 1879.

(2) Saint Grégoire de Nazianze, éloge funèbre de son père, (18^e discours, n^o 15.)

(3) Mgr Luçon, évêque de Belley. Lettre du 30 mai 1892.

On a dit de Mgr Marchal qu'il avait l'écorce rude, « sentant son montagnard ». Il est vrai que par-dessus toutes les qualités naturelles, il prisait la droiture et la loyauté parfaite des paroles et des actions. En certaines circonstances, lorsque sa conscience lui en faisait un devoir, il parlait net et franc; et parfois ses interlocuteurs auraient été tentés de le trouver sévère. Mais on pouvait lui appliquer ce que saint Grégoire de Nazianze dit à ce même sujet de son père et prédécesseur, Grégoire l'Ancien, « ceux mêmes qu'il était contraint de réprimander, étaient les premiers à l'admirer et à l'aimer parce qu'ils sentaient que ses paroles les plus vives étaient inspirées par leur meilleur intérêt et avaient pour principe une réelle bonté. » (Saint Grégoire de Nazianze, 18^e discours, n^o 26.)

résumant avec modestie la carrière déjà parcourue par lui, au temps de sa vie sacerdotale, la caractérisait en ces termes : « Un travail sans repos ; une lutte sans trêve (1). »

Plus que jamais ces paroles allaient devenir la règle et la devise de son nouveau ministère. Dès son premier synode diocésain, devant ce clergé de Belley dont la fécondité glorieuse a donné à l'Église de France l'abbé Gorini et le saint curé d'Ars, Mgr Marchal encourageait ses prêtres en leur redisant les paroles mêmes de l'Apôtre à son fidèle Timothée : « Travaillez comme de bons soldats de Jésus-Christ. »

Certes, il avait déjà acquis le droit de tenir un pareil langage. Mais la loyauté native de son caractère et la surnaturelle délicatesse de sa conscience devaient lui imposer plus que jamais l'impérieux devoir de faire toujours le premier ce qu'il recommandait aux autres, suivant la règle des saints si fortement inculquée par le pape saint Grégoire à tous ceux qui exercent dans l'Église une part d'autorité (2).

Je n'entreprendrai pas de récapituler, même d'une manière sommaire, les œuvres accomplies par le laborieux ouvrier pendant ses dix-sept années d'épiscopat. Au commencement de ce discours, je m'autorisais d'une comparaison de l'Évangile pour caractériser le travail dont nous charge le Maître de ce champ qui est le monde.

Labourer, semer, moissonner ; puis labourer encore et, chaque année, recommencer les mêmes travaux dans le même ordre : telle est la vie de l'agriculteur. C'est aussi la nôtre. Si parfois certains incidents différencient une année d'avec celles qui la précèdent ou la suivent, d'ordinaire elles se ressemblent beaucoup entre elles. On chercherait vainement dans l'enchaînement régulier de nos travaux et de nos fonctions ces incidents dramatiques et imprévus qui seraient une si bonne fortune pour l'historien et pour l'orateur.

Cependant, sur ce fond d'une édifiante monotonie se détachent parfois certains épisodes, que les circonstances et les nécessités des temps mettent davantage en relief.

S'il est de nos jours une œuvre qui s'impose à l'attention, à la

(1) Lettre pastorale du 8 septembre 1875.

(2) Sit ractor operatione præcipuus, ut vitæ viam subditis vivendo denuntiet. Qui loci sui necessitate exigitur summa dicere, hac eadem necessitate compellitur summa monstrare. (S. GREG., *Lib. Past.*, l. II, c. III.)

conscience, au zèle des ouvriers du royaume de Dieu, c'est assurément l'éducation et l'instruction chrétienne de l'enfance et de la jeunesse.

Jamais, assurément, les évêques n'ont négligé une partie de leur ministère que l'on peut dire être essentielle, puisque de la manière dont elle est remplie, dépendent la conservation et la transmission de la foi à travers les générations qui arrivent à la vie et préparent l'avenir. Mais, jusqu'à une époque reculée, les pasteurs de l'Eglise, évêques et prêtres, n'étaient pas les seuls à porter le poids et la responsabilité de ce labeur.

Au sein même d'une société qui avait beaucoup trop subi l'influence des doctrines naturalistes mêlées par le mouvement de 89 à de légitimes revendications, les pouvoirs publics, guidés par la juste appréciation de leurs devoirs envers une nation baptisée, s'étaient bien gardés de séparer la religion d'avec l'instruction donnée au nom de l'Etat.

Due en grande partie à l'initiative d'un ministre étranger à notre foi, puisqu'il était protestant, mais d'un homme politique de premier mérite — j'ai nommé M. Guizot — la loi organique de 1833 pour l'enseignement primaire faisait à la religion une place non seulement convenable, mais honorable dans la rédaction des programmes et des méthodes pédagogiques, dans la formation des maîtres, dans la tenue des écoles.

Les législateurs d'alors, imités en cela par ceux de 1850 qui travaillaient cependant en pleine constitution républicaine, auraient regardé comme une criante iniquité et comme un nonsens politique d'assujettir les enfants du peuple à un système d'éducation où il ne serait jamais fait devant eux, pendant leurs exercices de classe, la moindre allusion à la religion de leurs parents et à la leur.

Bien moins encore eussent-ils imaginé d'établir officiellement, et comme un rouage nécessaire au bon fonctionnement de l'Etat, l'antagonisme de l'instituteur et du curé.

Ils auraient craint par là d'allumer dans notre pays des « guerres plus que civiles » et d'attirer sur eux l'anathème prononcé par nos Livres saints, contre ceux qui sèment la discorde entre frères, et, par conséquent, entre concitoyens et enfants de la même patrie (1).

Hélas ! c'est au lendemain même des désastres sans nom qui

(1) Odit Deus eum qui seminat inter fratres discordias. (*Prov.*, vi, 19.)

auraient rendu plus nécessaire que jamais la cordiale union de tous les Français que des hommes, aveuglés par cette haine de la religion dont on peut dire avec l'Évangile qu'ils sont *possédés*, ont organisé légalement un dualisme fatal entre l'instruction qui éclaire l'esprit et la religion nécessaire à l'âme.

Déjà, ces écoles où, sous la tutelle vigilante et sévère de l'État, on applique à de jeunes catholiques des méthodes d'enseignement que l'on pourrait tout aussi bien employer, sans y changer un iota, s'il s'agissait d'élever de jeunes bouddhistes ou de jeunes mahométans.

En présence du péril religieux et social créé par ce régime, les ouvriers évangéliques ne sont pas demeurés inactifs. Gémir, c'est bien sans doute, et, Dieu le sait, nos âmes pastorales ont redit souvent la plainte pathétique de Jérémie : « Mes yeux versent des larmes et il n'y a personne qui puissent me consoler; parce que l'ennemi est devenu le plus fort et que mes enfants sont conduits à leur perte (1). »

Mais ce n'était pas assez de gémir, il fallait agir, travailler, se donner de la peine.

Le clergé et les catholiques de France ont agi et travaillé. Dieu seul peut savoir ce qu'ils ont accumulé d'efforts et de sacrifices pour atténuer les effets du nouveau et déplorable système d'enseignement public.

Créer et entretenir, partout où cela sera possible, des écoles dans lesquelles les maîtres et les maîtresses ne commettraient pas un délit justiciable des lois lorsqu'ils feraient réciter aux enfants leurs prières et leur catéchisme ;

Fortifier, développer, perfectionner dans tous les sens, l'enseignement de la religion destiné à l'enfance et à la jeunesse afin de combler des lacunes lamentables ;

Éclairer par de plus vives et décisives lumières la conscience des parents; les empêcher de s'endormir dans une fausse et dangereuse sécurité; leur rappeler avec énergie qu'ils ont charge d'âmes et qu'il ne leur est pas permis de se désintéresser de la formation religieuse de leurs enfants :

Voilà ce qui a été fait, et je puis dire supérieurement fait par Mgr Marchal, dans les deux diocèses de Belley et de Bourges.

(1) Idcirco ego plorans et oculus meus deducens aquas; quia longe factus est a me consolator; facti sunt filii mei perditii, quoniam invaluit inimicus. (*Lam. Jer.*, I, 16.)

On l'a dit dans une substantielle et intéressante monographie publiée peu de jours après la mort du vénéré Prélat (1), et je souscris entièrement à cette appréciation :

Les instructions pastorales de Mgr Marchal sur ces graves questions forment dans leur enchaînement logique un des meilleurs traités de pédagogie pratique dont puissent s'inspirer des parents et des maîtres vraiment soucieux de s'acquitter dignement de leurs devoirs et de répondre aux vues de Dieu, de l'Église et de la société.

L'Archevêque prend l'enfant dès sa naissance à la vie de la grâce par le baptême. Il le conduit pas à pas, d'étape en étape, d'abord à sa première confession, puis à sa première rencontre eucharistique avec Jésus-Christ et à sa confirmation.

Il indique les moyens de développer, à l'aide d'exercices sagement gradués, les notions élémentaires d'instruction religieuse reçues par lui et de protéger contre les premiers et perfides assauts des passions les impressions de grâce reçues à l'occasion de la première communion. Il l'achemine ainsi, à travers la crise périlleuse de l'adolescence, jusqu'au seuil même de la vie virile, c'est-à-dire jusqu'au moment décisif où il devra se déterminer pour un état de vie. Le zèle pasteur couronne tout cet ensemble de conseils par deux instructions consacrées, l'une à l'état du mariage qui est la destinée la plus ordinaire, l'autre à la vocation sacerdotale ou religieuse qui est réservée à un petit nombre de privilégiés.

Toutefois, saint Paul nous le rappelle, il ne suffit pas au ministre de Jésus-Christ de travailler comme un laborieux et infatigable ouvrier. Encore une fois « l'homme ennemi, le fort armé » est là qui ne cesse de l'épier, de le harceler, de lui tendre des embûches, d'interrompre ou de détruire son ouvrage. L'ouvrier de l'Évangile doit en même temps être soldat. *Una manu sua faciebat opus, altera tenebat gladium.*

C'est de l'Église que les commentateurs entendent le psaume cxxviii^e où sont prophétisés tous les assauts qui lui seront livrés par les pécheurs; tous les coups dont ils l'accableront (2).

(1) *Notice sur Mgr l'Archevêque de Bourges*, par M. l'abbé Auguste Lorain, Directeur des Œuvres catholiques de la ville de Bourges et de la *Semaine religieuse* du diocèse.

(2) *Sæpe expugnauerunt me a iuuentute mea. Supra dorsum meum fabricauerunt peccatores.* (Ps. cxxviii.)

Elle-même, la sainte Église, dans le pontifical pour l'ordination des diacres, se compare à une armée toujours en marche, toujours en combat (1).

Déjà le sacrement de confirmation imprime au chrétien le caractère sacré de soldat de Jésus-Christ. Quand saint Paul veut faire comprendre aux Éphésiens les devoirs et les périls qui les attendent, il emploie à dessein un langage tout militaire, et il énumère une à une toutes les pièces de l'armure sous laquelle ils devront s'engager dans la bataille et lutter énergiquement pour l'honneur de Dieu et pour le salut de leurs âmes (2).

S'il en est ainsi des simples fidèles, à plus forte raison ces comparaisons conviennent-elles aux prêtres, aux évêques, capitaines et chefs supérieurs dans la milice chargée d'établir partout le règne victorieux de l'Évangile (3).

« Quel honneur ! s'écrie saint Jean Chrysostome, d'être le soldat de Jésus-Christ ! Mais aussi, ne me parlez pas de ces hommes qui ne voient dans l'épiscopat que l'éclat extérieur d'une haute dignité et le repos ; — qui s'en chargent comme d'une chose aisée, facile, où l'on peut se donner du bon temps et dormir tout à l'aise (4). »

Oui, certes, ce serait pour nous une grande honte et une faute impardonnable si nous étions capables de supporter avec une lâche indifférence les incursions de l'ennemi dans ce territoire sacré des consciences confiées à notre garde. Ici, pas de neutralité possible. Quand Jésus-Christ et son Église sont sans cesse attaqués dans leurs droits les plus essentiels, dans leurs plus nécessaires libertés, n'être pas ouvertement avec eux pour les défendre, c'est être moralement contre eux pour les trahir.

Sans doute, dans ses protestations contre les attentats si fréquemment dirigés parmi nous contre la religion, Mgr Marchal a mis la mesure et la discrétion qui étaient dans son tempérament. Il a dit la vérité avec des ménagements qui pouvaient la mieux faire accepter. Mais il ne l'a jamais retenue captive dans des calculs d'intérêt personnel dont sa droiture d'honnête homme et sa conscience d'évêque auraient eu horreur.

(1) *Ecclesia Dei quæ semper in procinctu posita, incessabili pugna contra inimicos dimicat. (Pont. rom. in ord. Diac.)*

(2) *Éphésiens*, vi, 11-17.

(3) *Tim.*, i, 18.

(4) S. Jean Chrysos., homélie III^e sur les *Actes des Apôtres*, n^o 4 et IV^e homélie sur la seconde épître à Timothée, ch. ii, n^o 4.

Dès les premières discussions parlementaires sur le projet de loi qui devait restreindre parmi nous la liberté de l'enseignement supérieur et porter le plus grave préjudice aux universités créées à grands frais par les évêques, avec le concours du clergé et des catholiques de France (1), l'évêque de Belley disait avec une énergie qu'aucun de ses collègues n'a surpassée :

« De toutes les tyrannies, la plus odieuse et la plus insupportable, c'est celle qui consiste à enlever aux parents le droit et le pouvoir d'élever ou de faire élever leurs enfants par des maîtres de leur choix, selon leurs vues et conformément aux inspirations de leur conscience. »

Cette revendication si ferme du droit des familles avait pour conclusion ces nobles paroles :

« Quand on laisse violer la justice envers un innocent, un seul, il ne faut plus compter pour soi sur la protection de la justice. C'est la leçon de l'histoire, c'est aussi celle de l'honneur (2) ».

Dans ces dernières années, socialistes, possibilistes, anarchistes, se sont chargés de démontrer l'exactitude vengeresse et quasi prophétiques de ces paroles. La logique implacable de l'erreur et du mal a retourné contre les politiciens à courte vue les arguments sophistiques et les faux principes à l'aide desquels ils avaient cru pouvoir opprimer impunément l'Église sans qu'il leur en revînt aucun mal. « Vous avez tissé des toiles d'araignée, s'écrient les prophètes Isaïe et Osée; semeurs de vent, vous n'avez que ce que vous méritez quand vous moissonnez les tempêtes (3) ».

Quelques semaines seulement après que Mgr Marchal avait pris possession du siège de Bourges, les fameux décrets du 20 mars 1880 venaient révéler aux catholiques de France l'implacable dessein formé par les sectaires de mettre hors la loi plusieurs de ces ordres religieux que des peuples protestants, mais sincèrement respectueux de la liberté, tiennent à honneur

(1) A Belley et à Bourges, Mgr Marchal s'est toujours montré un des coopérateurs les plus actifs et les plus dévoués des Instituts catholiques de Lyon et de Paris, comme en font foi les lettres pastorales publiées par lui chaque année pour exciter le zèle et la charité de ses diocésains en faveur de ces grandes et coûteuses entreprises.

(2) Lettre de Mgr l'évêque de Belley à un de ses diocésains, 15 avril 1879, page 4 et 5.

(3) *Is.*, LIX, 6; *Osée*, VIII, 7.

de protéger, qu'ils secondent même dans leurs œuvres de zèle et de charité.

Au milieu des travaux et des préoccupations de sa première visite pastorale l'archevêque de Bourges écrivit au Président de la République. Il lui rappela que « le droit et la liberté ne sont pas de vains mots et ne sauraient être le partage exclusif d'un parti ».

A l'encontre de ces théologiens laïques, si habiles à démontrer dans des journaux libre-penseurs comment les ordres religieux ne sont nullement nécessaires à l'Église et constituent plutôt pour elle une superfétation gênante dont elle a tout intérêt à être débarrassée, il disait avec autant de sagesse que de fermeté :

« S'il n'est pas essentiel à l'Église que tel ordre religieux subsiste actuellement, il l'est absolument que la vie religieuse soit toujours possible dans la société chrétienne et que l'Église soit libre d'en régler les conditions. La force peut mettre obstacle pour un temps à l'exercice de ce droit, mais non le rendre nul ou en obtenir l'abandon ».

En terminant, il annonçait que si le pouvoir exécutif passait outre aux réclamations unanimes de l'épiscopat, « l'exécution des décrets détruirait pour longtemps la paix religieuse du pays (1) ».

La passion anti-chrétienne l'a emporté sur le respect du droit et de la liberté. Les décrets ont été exécutés. La violence matérielle est venue en aide à l'iniquité morale. La France républicaine et réputée libre a vu renouveler sous ses yeux les procédés employés il y a un siècle par un Pombal, ministre de ces rois absolus qui contresignaient leurs ordonnances de cette formule, expression parfaite de l'arbitraire « car tel est notre plaisir ».

Je n'ai pas à rechercher ce que la religion y a perdu, j'ai peut-être le droit de demander ce que la liberté et la paix sociale y ont gagné.

Ce fut encore l'archevêque de Bourges, un des premiers qui, dans une lettre adressée à un député du Cher, fit voir par les raisons les plus solides le tort que l'on porterait à l'Église si l'on astreignait les séminaristes au service militaire. « Cette

(1) Lettre à M. Jules Grévy, Président de la République, datée de Menetou-Salon, 15 mai 1880.

question n'est pas politique, disait justement Mgr Marchal; elle est d'un ordre plus général; de l'ordre social et religieux. »

Comme nous l'avons tous fait, il avait eu grand soin de sauvegarder les exigences sacrées du patriotisme, et il n'avait eu que l'embarras du choix pour rappeler comment, dans la cruelle guerre de 1870-71, sans porter les armes, sans faire le coup de feu, sans sortir des limites de leurs pacifiques et miséricordieuses attributions, « les Frères et les membres du clergé séculier et régulier avaient rempli leurs devoirs d'habiles et intrépides ambulanciers, de zélés et charitables aumôniers (1). »

Sur ce point, comme sur tant d'autres, nos plus légitimes réclamations sont demeurées sans résultat.

Les prérogatives de l'Eglise, consacrées non seulement par ses lois canoniques, mais par le respect séculaire de tous les peuples civilisés, ont été méconnues. Une atteinte profonde a été portée à l'économie de nos études ecclésiastiques et à cette préparation des futurs ministres du sanctuaire qui exige des conditions si spéciales. Nous n'avons même pas eu la consolation de penser que tant de douloureux sacrifices trouveraient leur compensation dans une amélioration notable de nos services militaires. Au témoignage des juges les plus compétents et les plus impartiaux, le préjudice qu'on nous a porté n'a profité en rien à la cause de la défense nationale.

Quoi qu'il en soit de nos doléances, elles ne sauraient nous empêcher d'exprimer bien haut nos sentiments de profonde sympathie pour notre vaillante armée et d'y ajouter le témoignage de notre reconnaissance pour les égards pleins de courtoisie avec lesquels nos chers enfants, les élèves de nos séminaires, ont été reçus dans ses rangs. Il me sera d'ailleurs permis de rappeler qu'ils ont su s'en montrer dignes. Ils ont mis en pratique nos instantes recommandations de faire honneur à l'éducation que l'Eglise leur a donnée; d'être les plus consciencieux observateurs de la discipline, les plus respectueux pour leurs chefs, les plus fraternellement dévoués à leurs compagnons d'armes, enfin, toujours et partout — comme il sied à des soldats de Jésus-Christ — « sans peur et sans reproche. »

(A suivre.)

(1) Lettre du 1^{er} février 1881.

LA QUESTION SOCIALE ET LE CATHOLICISME

Le sujet si grave, si difficile et si actuel indiqué par ce titre a été traité, avec la supériorité que le nom de l'orateur suffisait à garantir, par S. Em. le cardinal Alphonse Capecelatro, archevêque de Capoue et bibliothécaire de la Sainte Eglise romaine, dans un discours adressé, le jour de la distribution des prix, aux élèves du séminaire de Capoue. Nous croyons être agréables à nos lecteurs en leur faisant connaître cette magistrale étude.

**Discours de S. Em. le cardinal Capecelatro aux élèves
du séminaire de Capoue.**

Mes chers amis,

J'ai longtemps hésité avant de choisir le sujet de ce discours, et mon hésitation provenait d'un grand désir de faire du bien ; de faire du bien à vous, surtout, jeunes plantes privilégiées du jardin de l'Eglise, qui attendez de moi, et à juste titre, l'aliment de votre vie religieuse et morale. D'un côté, se présentaient obstinément à mon esprit des idées simples et faciles sur ce qu'on appelle aujourd'hui la question ou le problème social ; et bien que n'ayant ni le temps ni l'opportunité d'étudier ces idées à fond, il me semblait que je pourrais vous les exposer avec quelque fruit. D'un autre côté, je me disais : A quoi bon parler à des séminaristes d'une chose tout à fait étrangère à leurs études, et peu proportionnée à l'âge même des plus grands d'entre eux ? Que les prêtres et les autres personnes qui veulent bien honorer notre réunion de leur présence, tirent quelque profit de mon discours, c'est possible, mais quant à nos élèves, quel avantage en espérer pour eux ? En quoi les touche ce discours ? Après l'avoir entendu, ne sortiront-ils pas d'ici à *jeun* intellectuellement ?

Cependant j'ai triomphé de ces craintes et voici pourquoi : D'abord, chers enfants, s'il est vrai que vos études présentes n'ont aucun rapport avec la question sociale il est tout aussi vrai que votre intelligence ne vit pas, ne se nourrit pas exclusivement de ce qu'on vous enseigne ici ; la maison du séminaire n'est pas si bien fermée, si bien calfeutrée, que l'air du dehors n'y pénètre par quelque endroit : ce serait impossible, et sous plus d'un rapport, ce n'est pas désirable. D'ailleurs, avant de venir ici, vous étiez dans le monde ; vous y retournerez, prêtres,

je l'espère, pour l'amener à Jésus-Christ et le sauver; de plus, vous passez chaque année deux mois chez vos parents, au milieu des pensées, des affections, des intérêts domestiques: il est donc impossible que vous n'ayez pas respiré, que vous ne respiriez pas l'air dont nous vivons tous aujourd'hui, et dans lequel la question sociale entre comme erreur, comme menace ou comme péril; parfois aussi, comme sujet d'étude ou comme espoir d'un avenir meilleur et plus serein.

Ce qui me porte encore à vous entretenir de la question sociale, mes chers enfants, c'est que, examinée de près, elle est, en substance, profondément religieuse et morale. Elle a des rapports si intimes et si actifs avec la doctrine du Christ, que vous en parler est encore vous parler de la foi sainte et de la morale consolante qui sont les plus précieux joyaux du chrétien. Et d'autre part, il est tout à fait conforme à la nature de notre époque de considérer la religion moins en elle-même que dans ses relations et ses harmonies avec des besoins plus humains plus terrestres que ceux de notre vie surnaturelle. L'humanité, oui, voilà le terrain où se livrent aujourd'hui les plus grandes luttes intellectuelles, soit philosophiques, religieuses ou morales. Et il est juste que vous, prêtres, et vous, jeunes gens destinés au sacerdoce, vous vous exerciez d'avance à ces luttes, et que vos premières armes, en ce genre de combat, aient lieu au séminaire.

Mais sachez-le bien, ces luttes de la pensée religieuse et morale, nobles et glorieuses entre toutes, sont en même temps les plus difficiles, car notre intelligence n'y combat pas seule: à ses côtés, se tient toujours une force terrible, la force des passions humaines; et quand ces passions sont désordonnées, elles troublent, confondent, et parfois même obscurcissent entièrement la lumière des plus beaux génies. Leibnitz l'avait bien compris; nous le voyons dans ces paroles profondément philosophiques: « Si la géométrie combattait nos passions et nos intérêts humains comme les combattent la religion et la morale, écrivait-il, nous la repousserions comme fausse, malgré l'évidence des démonstrations d'Euclide et d'Archimède, qui, dès lors, nous sembleraient sophismes, ou rêves d'esprits malades. »

Je vais donc, mes chers enfants, vous exposer mes idées sur les rapports qui existent entre la question sociale et le catholicisme. J'y suis encouragé, d'ailleurs, par l'exemple de plusieurs évêques distingués, et surtout, par l'exemple de notre maître à

tous, ici-bas, notre bien-aimé Léon XIII, qui, dans son admirable encyclique adressée non seulement au clergé, mais à tous les chrétiens, vient de traiter ce sujet et d'y répandre une vive lumière de sagesse et d'amour.

En substance la question sociale ne me paraît pas différer de celle du paupérisme, qui est presque aussi vieille que le monde. Cependant, aujourd'hui, elle change d'aspect et se fait plus âpre, plus inextricable qu'elle ne l'a jamais été. Elle prend la forme vive d'un combat, parfois, purement intellectuel, je le veux bien, mais, d'autres fois, sanglant aussi. Les combattants sont, d'un côté, le peuple, les ouvriers; de l'autre, les riches et la classe aisée. D'où vient cette recrudescence effrayante dans l'antagonisme des deux camps? Hélas! tout ce qu'il y a de nouveau dans notre siècle y contribue. La vapeur et l'électricité; le développement extraordinaire de l'industrie; les nouveaux moyens d'augmenter le capital et de le faire fructifier; l'invention des machines qui centuplent la force et la vitesse et, souvent, rendent machinal le travail même de l'ouvrier; l'accroissement démesuré de la production industrielle et les concurrences qui en résultent; l'agglomération de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sous le même toit et à une même tâche, toutes ces choses réunies grossissent la question sociale, l'exaspèrent et lui donnent une importance redoutable. En outre, plusieurs causes morales, dont je parlerai tout à l'heure, sont comme des brandons jetés sur un feu déjà si ardent et menaçant (Dieu veuille que je me trompe!) d'en faire un véritable incendie.

Cependant, pour bien comprendre la nature et la force de cet effrayant problème, il faut en connaître les racines; les voici: 1^o Le travail étant, depuis le péché originel, un effort désagréable et souvent pénible, ceux qui, pour vivre modestement, sont contraints à travailler acceptent à contre-cœur que d'autres, sans travail (ou du moins, sans travail forcé), vivent plus commodément, plus largement qu'eux. 2^o Les hommes étant égaux, en substance, voient de mauvais œil toute inégalité, et surtout celle de la fortune, qu'ils croient voulue et artificielle; bien qu'en réalité, elle résulte presque toujours des différences physiques ou morales qui existent entre chaque individu.

Ceux qui sont forcés à un travail pénible, crient à l'injustice et imputent leur état présent soit à des particuliers, à la société, à la science, ou même parfois à la religion, lui faisant un crime de ne pas savoir détruire des inégalités... *indestructibles de leur*

nature. Quand à tout cela viennent se joindre, comme aujourd'hui, d'orgueilleux sophistes qui enflamment l'imagination des ignorants en leur montrant comme possible sur terre un paradis où tous seraient riches et heureux, il s'ensuit facilement que le peuple veut à tout prix ce paradis fantastique; et, ne pouvant l'obtenir, il se prend contre les riches d'une colère qui le pousse parfois jusqu'aux émeutes, aux vengeances, aux massacres.

II

Telle est la question sociale; et voilà où elle en est aujourd'hui, plus particulièrement dans le nord de l'Europe, Il est vrai; mais ignorons-nous qu'à cette heure, les Etats de l'Europe sont beaucoup plus voisins qu'ils ne l'étaient jadis! En conséquence, si n'importe quel vent de passions humaines vient à souffler sur l'un d'eux, les autres ne tardent guère à en ressentir aussi les effets. N'y a-t-il pas là matière à réflexion? Tout esprit un peu sérieux ne se demande-t-il pas quelle sera l'issue d'un tel état? La question sociale peut-elle se résoudre et y arrivera-t-elle? ou bien, restera-t-elle à jamais tendue et embrouillée comme elle l'est aujourd'hui? Eh bien, un seul, au monde, peut répondre justement et complètement à ces interrogations, parce qu'un seul connaît réellement la nature de l'homme, c'est Jésus-Christ, Jésus-Christ qui vit et parle dans son Eglise.

Si nous écoutions les réponses qui se donnent à ce sujet en dehors de Jésus-Christ et de l'Eglise, nous ne rencontrerions qu'erreurs, erreurs grosses de nombreux et terribles périls. Ceux qui se disent « socialistes » se forgent une humanité de fantaisie, et ils enseignent qu'en détruisant le présent état de choses, et en mettant en œuvre je ne sais laquelle de leurs utopies, tous les hommes seront riches et heureux. D'autre part, ceux d'entre les riches, que n'éclaire point la lumière de l'Evangile et que ne réchauffe point sa charité, croient que cette question n'avancera jamais d'un pas; qu'il en est du pauvre et du riche comme de la plante et de la pierre, par exemple, qui, vu la diversité de leur nature, resteront toujours aussi distinctes l'une de l'autre qu'elles le sont aujourd'hui.

« Quelques efforts que l'on fasse, disent-ils, non seulement il y aura toujours l'ouvrier et le capitaliste, le laboureur et le propriétaire du terrain, le pauvre et le riche, mais la distance qui sépare ces diverses classes d'hommes ne diminuera jamais. »

— Quant à l'Eglise, bien que n'ayant rien défini au sujet de cette question, elle trouve dans ses plus savants maîtres une doctrine puisée dans sa propre histoire et dans la profonde connaissance qu'elle a de l'homme. Cette doctrine enseigne, me paraît-il, que s'il est impossible de détruire entièrement l'inégalité de la richesse (inégalité correspondant à certaines différences intimes innées dans les hommes), du moins, il est possible, il est juste, il est saint qu'elle la diminue peu à peu grâce à la religion, à la morale, à la vraie science.

Jusqu'à quel point pourra-t-on, par ces moyens, et en marchant prudemment pas à pas, diminuer la distance entre l'ouvrier et le capitaliste, le laboureur et le propriétaire, etc.? Personne ne peut le prévoir, mais l'histoire de la vie de l'Eglise, à partir de son origine jusqu'aujourd'hui, peut bien nous servir de lumière et nous permettre d'espérer beaucoup. Réellement, dans le monde chrétien, les relations et les distances de propriétaire à prolétaire sont-elles ce qu'elles étaient dans le monde païen? Non certes, la différence en est immense; qui ne le voit pas est aveugle par passion ou par irréflexion, ou parce que l'œil de son esprit est malade. Il suffit de constater que l'ouvrier, jadis esclave, est libre aujourd'hui; que son travail, même s'il est dur, pénible et vil en apparence, a été sanctifié par Jésus, l'ouvrier divin, et en conséquence, il est considéré comme très noble, au moins par ceux pour qui le christianisme est lumière et vie.

Constatons encore que le travail en tous genres est aujourd'hui la principale source de la richesse, que l'égalité des droits juridiques donne à chacun la facilité d'améliorer et d'élever sa position, que la charité chrétienne consacre tous les ans des millions et peut-être des milliards au soulagement des malheureux; que dans les pays chrétiens, on élève gratuitement une multitude d'enfants pauvres et on ouvre des refuges pour presque toutes les infirmités humaines; et qu'enfin, ce que les ouvriers d'aujourd'hui nomment « pauvreté » eût été appelé « richesse » par ceux d'autrefois.

III

Mais quels sont les moyens du catholicisme pour résoudre ainsi et graduellement la question sociale? Mettons en premier lieu sa pleine connaissance de la nature de l'homme et des richesses humaines. Le christianisme connaît l'homme, plus à

fond que nul ne l'a jamais connu. L'homme : certains philosophes l'élèvent à une telle hauteur qu'il en est pris de vertige et roule bientôt d'abîme en abîme. D'autres, au contraire, le mettent si bas qu'il en est fatalement corrompu et abruti. Quant au christianisme, voici sa théorie : Tous les hommes, nés de l'homme qui n'a pas eu de père, sont également fils de Dieu, créés à l'image de Dieu et rachetés par le même Sauveur. Tous sont capables de s'élever du fini à l'infini, des créatures à Dieu. Tous, tant que nous sommes, riches ou pauvres, civilisés ou barbares, savants ou ignorants, nous avons une même fin, fin sublime, qui est de connaître et d'aimer Dieu, puis de le posséder après les épreuves de la vie terrestre.

Posséder Dieu, c'est-à-dire posséder la vérité, la beauté, la bonté infinies... Or, si à tant de points de vue nous sommes tous frères, et frères égaux, il est manifeste que le christianisme, qui pose comme base de notre existence beaucoup d'égalités substantielles, tend constamment à faire disparaître, ou du moins à atténuer dans la mesure du possible, les différences accidentelles. Aujourd'hui, si le capitaliste est sans entrailles pour le prolétaire, c'est que l'égoïsme l'aveugle, en lui montrant comme ses inférieurs tous ceux qui, pour vivre, ont besoin du travail de leurs mains ; néanmoins, en substance, ils lui sont absolument égaux ; souvent même, ils lui sont de beaucoup supérieurs par la noblesse de leur âme et par l'abondance de leurs mérites devant Dieu.

Et voilà pour la nature de l'homme. Examinons maintenant la nature de la richesse humaine. Qu'est-ce que la richesse ? Qu'elle nous ait été transmise par héritage, ou qu'elle provienne de notre travail intellectuel ou matériel, elle est un don de Dieu, souverain Maître de tout. Certes, aux yeux de la société, l'homme est le vrai propriétaire des biens qu'il possède par des voies ou des moyens honnêtes, toute doctrine qui le nie est fausse et compromet la paix sociale. Mais aux yeux de Dieu, qui de nous est vraiment propriétaire et seigneur ? Qu'avons-nous qui soit tout à fait nôtre et qui ne nous ait été donné ? Si l'intelligence, la volonté, la mémoire, l'imagination, le corps de l'homme lui viennent de Dieu et, sans la perpétuelle création de Dieu, retomberaient dans le néant, si nous ne pouvons mouvoir un de nos doigts sans la coopération naturelle de Dieu créateur ; si nous ne pouvons pas même avoir une pensée bonne et méritoire sans l'aide surnaturelle de Dieu rédempteur, com-

ment serions-nous, devant Dieu, propriétaires et maîtres de ces richesses que nous tenons de lui d'une manière ou d'une autre et qui n'ont point cessé d'être siennes ?

Ne l'oublions jamais : Dieu seul est seigneur, roi, créateur de tout, et il reste notre père à tous ; père infini en qui nous vivons, nous agissons et nous sommes : c'est donc lui qui met à notre portée les richesses de la terre et nous en permet l'usage ; mais en même temps, il nous impose l'obligation d'en user selon la justice et la charité.

Aussi est-il absolument faux de croire que le riche ait le droit de dépenser son argent suivant son inclination ou, ce qui serait pire, suivant son caprice. Non, cent fois non. Certes, le riche peut pourvoir à ses besoins et aux exigences de son rang ; mais il doit donner aux pauvres son superflu, c'est l'exprès commandement de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Or, ce commandement bien compris est un système complet d'économie publique chrétienne ou, du moins, il en est la source et la base.

IV

Mais ce discours n'éveille-t-il pas en vous une pensée troublante, c'est-à-dire que mes théories sont belles, consolantes et vraies ; mais que, malheureusement, les théories les plus nobles ne produisent pas grand effet quand elles ont contre elles (et c'est notre cas) l'égoïsme si fortement enraciné en chacun de nous ?

Et cette pensée est juste, je l'avoue tout simplement, et j'ajoute même que, si le christianisme ne nous avait apporté que des théories, il ne nous aurait pas apporté grand'chose. Mais il est de fait que les théories du christianisme deviennent foi dans notre âme ; elles y deviennent « foi », par l'action d'une lumière et d'une force surnaturelles ; et cette foi que féconde la rosée d'en haut, produit une fleur sublime : la charité qui vainc l'égoïsme et transforme tout l'homme. Et c'est elle, la divine, c'est elle qui, animant, vivifiant nos théories chrétiennes, arides et infécondes par elles-mêmes, leur fait opérer des prodiges de toute sorte, même dans le champ social.

La charité est la forme d'amour la plus nouvelle et la plus noble qui se soit jamais vue ou rêvée. Nouvelle, dis-je, car avant Jésus-Christ on ne l'avait jamais entièrement connue. Jésus-Christ, le premier, l'a enseignée par ses paroles, par sa vie et par sa mort.

Mais qu'est-ce donc qu'aimer selon cette nouvelle forme d'aimer? C'est aimer, par une seule et même impulsion de l'âme, Dieu qui nous est infiniment supérieur et les hommes, nos égaux ou inférieurs; c'est voir et aimer Dieu dans les créatures, et les créatures en Dieu. C'est admirer et bénir la beauté suprême dans ses images créées, et les images créées dans cette beauté infinie qu'elles reflètent en un mode fini. Or, on le comprend sans peine, les effets de la charité sont admirables dans la question sociale; car si tout homme qui aime donne volontiers ce qu'il a, et se donne lui-même, celui qui aime avec la charité divine, aime avec une telle perfection qu'il donne tout ce qu'il possède, tout, même sa vie; et il lui est doux de se dépouiller, de se sacrifier pour assister, soulager ou sauver la personne de son prochain.

Donc, pensez-vous que si les riches aimaient chrétiennement les pauvres, les richesses resteraient réparties comme elles le sont aujourd'hui? La charité qui a dit à l'esclave? « Sois libre »; au malade : « J'accours t'assister chez toi ou dans un hôpital »; à l'enfant et à l'ignorant : « Approchez et je vous enseignerai le bien, le vrai et le juste »; au pauvre : « Viens dans mes bras, mon frère; dis-moi tes besoins et j'y pourvoirai »; ah! cette charité divine, n'en voyez-vous pas la puissance? Si elle pénétrait plus profondément les sociétés et les nations, ne croyez-vous pas qu'elle améliorerait, qu'elle transformerait la condition de l'ouvrier, du laboureur, du prolétaire, de l'enfant et de la femme du peuple, de quiconque, enfin, souffre misère et douleur? Si tous les riches (ou du moins le plus grand nombre d'entre eux) croyaient fermement que, pour acquérir la vie éternelle, ils doivent employer en bonnes œuvres une large portion de leurs revenus; si tous les pauvres (ou le plus grand nombre d'entre eux) croyaient fermement aussi que les inégalités dont ils souffrent sur la terre ne les suivront pas dans le royaume de Dieu, qui est leur royaume à eux, leur royaume éternel, pensez-vous que les richesses humaines seraient réparties comme elles le sont aujourd'hui?

Les esprits vulgaires, je le sais, objecteront à ce raisonnement que la foi et la charité chrétiennes sont déjà vieilles de dix-neuf siècles et que, néanmoins, elles n'ont pas su ou pu résoudre la question sociale. A cela, je répondrai ce que j'ai déjà dit tout à l'heure, à savoir que la question sociale n'est pas de celles qui se résolvent d'un trait; et que la foi et la charité chrétiennes ont déjà fait pour elle plus qu'il ne semble au pro-

mier abord. Est-ce leur faute, d'ailleurs, si aujourd'hui elles sont dédaignées et repoussées par une multitude d'orgueilleux et d'égoïstes ?

Et notez-le bien, mes amis ; pour que le christianisme agisse très efficacement sur la question sociale, il ne suffit pas qu'il vive en un plus ou moins grand nombre d'individus : il faut qu'il pénètre et s'infiltré profondément dans les entrailles du monde et qu'il le ravive au moyen de sa lumière et de sa force. Or, autant qu'il nous est permis d'en juger, cette infiltration a lieu ; elle s'effectue par degrés, progressivement toujours, encore que, dans certaines heures d'abattement et de ténèbres, sa marche paraisse s'interrompre tout à coup. En somme, l'infiltration du christianisme dans les sociétés civiles ressemble à l'action du soleil sur la terre. L'action du soleil commence à se faire sentir à l'aube ; puis elle augmente à mesure que le jour s'avance, et à midi, elle est dans son plein.

Ainsi du christianisme dans l'humanité. Son action y croîtra par degrés dans les siècles qui sont les heures et les fractions d'heures de la vie religieuse et civile du genre humain. Faisons des vœux et agissons même pour que cette infiltration s'accélére, surtout maintenant que tout, dans la vie humaine, est si rapide. Mais il n'est pas en notre pouvoir de faire que la société résolve le problème social, si elle répudie la religion chrétienne et substitue à son aide bienfaisante des moyens qui ne peuvent que la compliquer davantage.

(A suivre.)

UNE LETTRE DE M. L'ABBÉ DELAFOSSE

La *Gazette de France* constatait récemment que les trente-trois millions de catholiques français sont gouvernés par une minorité infime de sectaires et d'athées.

Et, à ce propos, examinant la condition des catholiques allemands, elle commentait en ces termes les discours prononcés au récent congrès de Mayence :

Quand on lit les discours prononcés dans le congrès de Mayence, on est encore plus frappé de cette vérité.

Les catholiques allemands forment une minorité. Mais leur persévérance dans une opposition intransigeante leur a permis de triompher de la majorité qui les opprimait. Ils sont sortis vainqueurs de la lutte. Mgr de Mayence s'est plu à le rappeler,

en saluant la grande figure de Pie IX et en demandant « au peuple allemand de ne jamais oublier que c'est à Pie IX qu'il doit d'avoir su résister dans le Kulturkampf, d'avoir eu l'énergie de résister jusqu'à la fin. »

Les catholiques français sont tombés dans la situation misérable où ils se trouvent, par leur indifférentisme politique. Voilà ce qu'il faut avoir le courage de constater.

Ces considérations ont valu à la *Gazette de France* la remarquable lettre suivante, que lui adresse M. l'abbé Delafosse :

Rennes, le 2 septembre 1892.

Monsieur le rédacteur,

Dans votre article de ce matin intitulé *Catholiques allemands*, après avoir montré par quelques extraits des discours prononcés, ces jours derniers, au Congrès de Mayence, comment les catholiques allemands, si longtemps dirigés par M. Windthorst, sont restés fidèles à la politique du vigoureux défenseur de l'Eglise », vous admirez avec raison « la vaillante intelligence de ces évêques, de ces catholiques, de ces députés, marchant ensemble à la conquête des libertés de l'Eglise », et vous déplorez avec non moins de raison la conduite des catholiques français qui, « par un effacement persévérant, facilitera à la franc-maçonnerie l'accomplissement de la victoire de l'athéisme ». La conduite de beaucoup de catholiques, et, hélas ! non pas des plus petits, est telle en effet que l'on se demande avec stupeur ce qu'ils pourraient faire de plus, s'ils étaient eux-mêmes francs-maçons, pour assurer le triomphe de la secte.

Il y a quelques semaines déjà, dans un article qui avait pour titre : *Prétexte et Désertion*, vous reproduisiez, en vous les appropriant, les gémissements de l'*Emancipateur de Cambrai* sur la situation lamentable à laquelle nous sommes réduits. Voici ces paroles :

« Sous prétexte d'apaisement, de pacification, de conciliation, d'évolution, tout le monde se retire de la lutte, se croise les bras et laisse faire.

« Encore une fois, jamais, au grand jamais, le Pape n'a eu de semblables intentions. »

L'*Emancipateur* disait très vrai ; jamais le Pape n'a demandé cela ; mais beaucoup de catholiques se le persuadent, et nous sommes victimes d'équivoques et de malentendus.

Nos ennemis, comme c'est leur intérêt de le faire, chaque fois

que nous essayons de nous défendre contre leurs attaques, tous les jours renouvelées, ne cessent de nous répéter sur tous les tons *que nous allons contre les volontés du Pape, que nous lui désobéissons, que nous sommes en révolte ouverte contre lui*, etc., et beaucoup des nôtres ont la naïveté de les croire. Et puis, par une permission de la Providence, — épreuve ou châtement, c'est le secret divin, — tandis que le Souverain Pontife répand la lumière à flots, par la faute des hommes qui ne savent pas en profiter, les ténèbres se répandent de plus en plus sur nous, de sorte qu'il semble que l'on puisse dire : *lumen in cœlo, cœcitas in terra!* et, comme résultat, on fait tout le contraire de ce que demande le Pape qui nous appelle à la lutte et non pas au repos.

Alors même que le Souverain Pontife aurait donné l'ordre de cesser la lutte, — et, on ne saurait trop le répéter, c'est tout le contraire qu'il a fait, — il y aurait manière et manière de comprendre et d'exécuter cet ordre.

Quand un général en chef donne à son armée l'ordre de battre en retraite, on peut exécuter ce mouvement de deux manières : ou bien pas à pas et en reculant, pour faire face à l'ennemi, continuer de lui envoyer des balles et le tenir en respect ; ou bien en jetant bas ses armes, et tournant le dos à l'ennemi et en courant à toute vitesse. La première manière, c'est la retraite, qui peut être belle, parfois même n'être pas sans gloire ; la seconde, c'est la déroute, elle est honteuse. La première, est celle des braves, qui ont pour premier souci le salut de l'armée, le devoir et l'honneur : c'est la seule qui convienne à des Français ; la seconde est celle des lâches qui songent avant tout à sauver leur peau. Dans les deux cas, on peut recevoir des blessures, mais avec cette différence que, dans le premier, on les reçoit en pleine poitrine, et dans le second, autre part ; dans les deux cas, elles sont à leurs places.

Mais, encore une fois, le Souverain Pontife ne nous a pas donné l'ordre de cesser la lutte. Tout au contraire, Léon XIII, en recommandant aux catholiques de n'être ni des rebelles, ni des conspirateurs vis-à-vis des pouvoirs publics, mais de se soumettre à la majorité de la nation, qui, à ses risques et périls, veut actuellement être en République, ne nous exhorte à nous placer sur ce terrain qu'afin d'être plus forts pour combattre victorieusement *les abus progressifs de cette législation qui aboutirait à arracher de l'esprit et du cœur des Français la religion qui les a faits si grands* et pour écarter du pou-

voir les organisateurs de ce vaste complot formé pour anéantir en France le Christianisme, c'est-à-dire les hommes qui nous gouvernent à cette heure, et qui les inspirent et les mettent en mouvement.

Jamais le Pape ne nous a dit autre chose. Jamais, quoi qu'on ait osé l'affirmer, Sa Sainteté ne nous a demandé de crier : *Vive la République!* contre nos croyances. Nous en avons pour garant, non seulement la parole de l'*Osservatore romano*, fidèle interprète de la pensée pontificale, dans un article récent qui a été reproduit par plusieurs journaux religieux, mais le bon sens lui-même.

Que pourrait, en effet, signifier dans la bouche du chef de l'Eglise, ce cri de « Vive la République! » appliqué au gouvernement qui régit la France?

Vive la République! c'est-à-dire la forme républicaine en elle-même, qui peut être acceptée par l'Eglise comme toute autre forme de gouvernement honnête? — C'est une vérité de la Palisse.

Vive la République! telle qu'elle existe, avec ses principes, ses lois et ses hommes? — Ce serait une impiété.

Ce cri de : « Vive la République! » ne pourrait avoir qu'un sens, un seul : nous acceptons le navire et la forme du navire, mais à la condition de jeter l'équipage à la mer et de prendre sa place. Il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque, voilà le sens qu'un catholique puisse donner à ce cri. Il faudrait être bien naïf pour se persuader qu'il fera se pâmer d'aise ceux qui détiennent le pouvoir et les jettera dans les bras des catholiques.

Non, jamais le Souverain Pontife ne nous a dit de crier : « Vive la république! » Il a seulement déterminé le terrain de la lutte : pas de résistance aux pouvoirs publics en tant que pouvoirs ; mais si ces pouvoirs sont auteurs, fauteurs, défenseurs de lois mauvaises, guerre implacable par tous les moyens loyaux et honnêtes, non pas encore une fois contre l'autorité, mais contre son exercice inique et abusif! Voilà le sens très précis des instructions de Sa Sainteté.

Tout récemment encore, dans sa lettre à Mgr l'évêque de Grenoble, Léon XIII invite à prendre part au combat, non seulement tous les catholiques, mais aussi les hommes qui, bien qu'étrangers aux idées religieuses, ont des opinions modérées et des sentiments honnêtes.

« Aussi n'avons-nous pas négligé dans nos derniers actes,

dit le Pape, de demander à ces hommes leur coopération pour triompher de la persécution sectaire désormais démasquée et sans frein qui a conjuré la ruine religieuse et morale de la France. » Il est difficile d'être plus explicite et plus clair pour quiconque veut bien comprendre.

Ce ne sera donc pas aller contre la pensée pontificale que de nous approprier en les modifiant légèrement, les paroles prononcées naguère au Congrès de Münster, par le regretté M. Windthorst : « C'est notre faute si, grâce à *notre mollesse, à nos concessions*, la lutte s'accroît de plus en plus et tourne contre nous.

« Nous ne sommes pas des mendiants ; nous avons le droit de revendiquer nos biens les plus sacrés ; nous sommes les fils aînés de la patrie.

« En France, nous ne pouvons compter que sur nos propres forces... »

Ce ne sera pas aller contre la pensée pontificale, mais, au contraire, ce sera faire acte d'obéissance à la volonté du Pape que de réclamer, comme M. von Schorlener Alst le faisait, hier, au Congrès de Mayence :

« La liberté de l'Église ;

« L'école chrétienne ;

« Une législation et une organisation ayant pour base le christianisme. »

Et de redire avec lui :

« *Il faut tripler l'effort.* Tout le monde peut et doit y prendre part avec courage et persévérance. La foi chrétienne triomphera de tout et de tous. » Ne dirait-on pas un écho de la parole de Léon XIII à Monseigneur de Grenoble et par lui, à la France ? Est-ce donc que les catholiques français seraient incapables de l'attitude énergique de leurs frères d'Outre-Rhin ? Non, non, ils sauront comprendre les appels réitérés du Père commun, marcher vaillamment à la conquête des libertés de l'Église « et combattre sans relâche tant qu'ils n'auront pas la victoire sur toute la ligne. »

Toutefois, pour aller sûrement à la victoire, il nous faut trois choses :

1° Des chefs aussi fermes que sages ;

2° Un programme formulé en peu de mots, intelligible pour tous, et revendiquant ce qu'aucun catholique ne peut abandonner sans renier sa foi ;

3° Une direction suivie, remplaçant les à-coups et les secousses auxquels nous avons été réduits jusqu'ici.

Ces trois choses, les catholiques allemands les ont eues : on sait s'ils ont été forts.

Ces trois choses, elles ont manqué aux catholiques français : on sait s'ils ont été faibles. Le jour où elles leur seront données, ils seront invincibles, et les ennemis de Dieu et de l'Eglise le savent bien.

Si nous ne pouvons faire davantage — je ne parle pas à des infidèles, je parle à des chrétiens qui me comprendront, — si nous ne pouvons faire davantage, demandons avec les plus ardentes prières et les plus humbles supplications, que ces trois choses nous soient enfin données. Il n'est pas possible que Dieu, qui les a données à l'Allemagne, les refuse à la fille aînée de son Eglise!

A.-M. DELAFOSSE, *vicaire général.*

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES (1)

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE
DE 1800 A 1892

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier au 10 septembre.)

Année 1815 (Suite).

24 janvier. — Mgr Aimar-Claude de Nicolaï, évêque de Béziers, était né à Bourg-Saint-Andéol, dans le Vivarais, d'une famille illustre qui occupa longtemps une des plus importantes dignités dans la magistrature. Le plus ancien dans cette famille, Jean Nicolaï, seigneur de Saint-Victor, accompagna Charles VIII au royaume de Naples, fut maître des requêtes sous Louis XII en 1504, premier président de la Chambre des Comptes de 1505 à 1518, et laissa cette dernière charge à son fils, Simon Nicolaï, qui avait épousé Anne Baillet dame de Goussainville dont il eut Antoine de Nicolaï qui lui succéda en 1553.

Se succédèrent ensuite de père en fils dans la charge de premier président de la Chambre des Comptes : Jean Nicolaï, deuxième du nom, fils d'Antoine, marié à la fille du baron de Courville, dont il eut six enfants ; l'aîné, Antoine, deuxième du

(1) Reproduction et traduction interdites.

nom, eut de Marie Amelot, sa femme, deux enfants, Nicolas et Catherine; Nicolas fut président de la Chambre des Comptes en 1656, et à sa mort en 1686, son fils, Jean-Aimar de Nicolaï, lui succéda et épousa, en 1690, la fille unique de Jean Le Camus, maître des requêtes, et en secondes noces, en 1705, la fille de Lamoignon, président à mortier; il eut de ces deux unions sept enfants dont l'aîné, Antoine-Nicolas Nicolaï, lui succéda et mourut en 1731 sans avoir été marié. Le frère d'Antoine-Nicolas, Aimar-Jean, issu du second mariage de Jean-Aimar, et né en 1709, marquis de Goussainville, maître de camp d'un régiment de dragons, président de la Chambre des Comptes, marié en 1733 avec Charlotte-Madeleine-Wilhelmine-Léontine de Vintimille du Luc, fut le père de l'évêque de Béziers. Son frère, Aimar-Charles, périt sur l'échafaud révolutionnaire trois jours avant son fils, Aimar-Pierre-Léon, âgé de vingt-quatre ans, et fut un des plus remarquables magistrats de son temps par ses talents et ses vertus. Cette famille de l'Île-de-France existe encore.

L'évêque de Béziers était né à Paris, le 6 août 1738, y fit ses études, devint chanoine de Paris, le 22 juin 1758, vicaire-général de Verdun, sous l'évêque Aimar-Chrétien-François-Michel de Nicolaï, son parent, qui occupa le siège de Verdun de 1754 à 1770 et avait été aumônier de madame la Dauphine; il fut aussi vicaire-général de Reims, abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte, en août 1766, et enfin nommé évêque de Béziers en juillet 1771, élu le 26 septembre, sacré le 13 octobre suivant. Il prêta serment au Roi, le 21 de ce même mois, prit possession de son siège par son procureur M. de Barrès, archidiacre de Béziers, et fut intronisé le 6 septembre 1772. En 1775, il donna à son clergé un Mandement contenant des prescriptions pour l'administration du sacrement de pénitence, ordonna, le 25 août, même année, un *TE DEUM* à l'occasion du sacre de Louis XVI; reçut à Béziers solennellement, le 26 juin 1777, Monsieur frère du Roi (depuis Louis XVIII), et le 30, l'empereur d'Autriche, Joseph II frère de la reine Marie-Antoinette; créa, en 1778, une chaire de mathématiques au collège de Béziers; fit chanter, le 11 novembre 1781, un *TE DEUM* pour la naissance du Dauphin (Louis XVII), fit construire en 1784, au-dessous de son palais la magnifique terrasse qu'on admire encore et d'où on jouit d'une belle vue sur la vallée de l'Orb; cela pour procurer du travail et du pain à de nombreuses gens qui en manquaient; ce palais, est devenu

aujourd'hui la sous-préfecture et le palais de justice. En 1788, Mgr de Nicolai siégea à l'Assemblée de la Sénéchaussée avec les évêques d'Agde et de Saint-Pons, et fut élu aux Etats-Généraux en 1789. L'hiver de cette année ayant été très rigoureux, l'évêque de Béziers fit d'abondantes aumônes, réprima les désordres occasionnés par le taux excessif de l'impôt sur le sel ; officia le 14 juillet sur la place de la Citadelle pour la fête de la fédération ; mais refusa, avec les curés de Saint-Nazaire, de la Madeleine et de Saint-Aphrodice, le serment à la Constitution civile du clergé ; et comme on lui contestait son titre d'évêque de Béziers, il refusa de se rendre à la municipalité, et quitta secrètement, le 31 mai 1791, sa ville épiscopale où il dut revenir le 3 juin, ayant été arrêté à Perpignan ; il se prononça contre la Constitution civile du clergé, adhéra au Mandement de l'évêque de Langres, quitta Béziers qu'il ne devait plus revoir, et partit pour Paris.

L'auteur de l'*Histoire de la ville et du diocèse de Béziers*, M. Sabatier, énumère toutes les bonnes œuvres de Mgr Nicolai durant son épiscopat de vingt ans, parle de ses largesses et de l'argent qu'il versait à pleines mains dans la caisse des pauvres, sa fortune de 70,000 livres de rentes lui permettant de se livrer à son penchant pour la libéralité et pour la représentation que commandaient sa naissance et sa dignité.

Le prélat se retira d'abord à Paris, au sein de sa famille, et fut forcé de fuir durant la Terreur ; son frère Aimar-Charles-François fut exécuté le 28 avril 1794, comme coupable d'avoir cherché à émigrer à Bruxelles ; Aimar-Charles-Marie, frère puiné du précédent, subit le même sort, le 7 juillet suivant, comme convaincu de s'être rendu l'ennemi du peuple ; et Aimar-Pierre-Léon, fils de celui-ci, périt sur l'échafaud trois jours après son père. L'évêque de Béziers put gagner la frontière, arriva à Florence d'où le chassa la marche des armées françaises en Italie ; il passa en Suisse et revint à Florence où il demeura jusqu'en 1814, qu'il revint à Paris où, miné par la maladie, il mourut à 77 ans, non le 25 novembre comme quelques auteurs l'ont dit, mais le 24 janvier 1815, comme nous le disons dans le volume in-4° de l'*Ami de la Religion* qui annonce que les obsèques de Mgr de Nicolai eurent lieu le 26 janvier à l'Abbaye-aux-Bois. Plusieurs évêques y assistèrent, ainsi que ses parents, ses amis et des ecclésiastiques qui avaient eu des relations avec ce prélat. Comme il avait expressément recommandé que ses

funérailles fussent modestes, on suivit ses intentions autant que le permettaient et sa dignité et l'honneur de sa famille. Immédiatement après la messe, Mgr Dubourg, évêque de Limoges, fit l'absoute. Le corps fut porté au cimetière de Vaugirard.

Mgr de Nicolaï portait pour armoiries : *d'azur, au lévrier courant d'argent, accolé de gueules, bouclé d'or.*

(*A suivre.*)

M.-C. D'AGRIGENTE.

M. ZOLA AU MILIEU DES MÉDECINS DE LOURDES

Sous ce titre, M. le docteur Boissarie, président du bureau des médecins de Lourdes, adresse à l'*Univers* la très intéressante communication que voici :

Lourdes, 29 août 1892.

Monsieur le rédacteur,

Le journal le *Temps* a donné de longs détails sur la visite de M. Zola au bureau des médecins de Lourdes. Ces détails sont incomplets par quelques côtés et ne reproduisent pas exactement la physionomie de cette séance.

Voulez-vous permettre au président du bureau de vous résumer le procès-verbal de cette réunion? vous connaîtrez ainsi les impressions et les réflexions du célèbre romancier à propos des diverses guérisons qui lui ont été présentées.

Le temps lui a manqué, sans doute, pour étudier complètement la méthode que nous suivons, mais il a écouté nos discussions avec un vif intérêt et a bien voulu reconnaître que nous avions avant tout le désir d'arriver à la démonstration de la vérité.

M. Zola est venu deux fois dans le bureau des médecins de Lourdes.

La première fois, le samedi 20 août : il y avait en ce moment quinze ou vingt médecins qui étudiaient les guérisons qui venaient de se produire. Au milieu de nous se trouvaient un membre correspondant de l'Académie, plusieurs anciens internes des hôpitaux de Paris, des médecins de nos grandes villes et de nos principales stations thermales, des représentants des facultés étrangères.

La première malade interrogée fut *Clémentine Trouvé*. Clémentine avait été guérie l'année précédente, à pareille date.

Elle était atteinte depuis trois ans d'une carie des os du talon avec fistules nombreuses ; son médecin déclarait dans son certificat que cette maladie n'était justiciable que d'une opération radicale ou d'un traitement à longue échéance. Cette enfant, venue à Lourdes, le pied tout enveloppé de bandes et de charpie pour étancher la suppuration qui coulait abondamment, avait laissé ses linges dans la piscine et, en sortant de l'eau, toute trace de ses plaies, de ses fistules avait disparu ; son talon gonflé ou déformé avait retrouvé son état normal et elle marchait sans bâton et sans douleur.

En venant constater sa guérison, huit jours après, son médecin reconnaissait franchement que toute trace de son ancienne affection avait disparu, et qu'il ne restait que des stigmates cicatriciels, empreintes des lésions éteintes.

— Mais c'est du miracle que vous me montrez ! nous dit M. Zola.

— Nous ne prononçons jamais ce mot, lui dis-je ; mais nous devons reconnaître que ce fait échappe à toute explication rationnelle et scientifique.

— Mais, avec un exemple pareil, je voudrais faire la lumière et imposer à tous la conviction !

Je regrette, ajoute-t-il, de ne pas voir autour de moi des professeurs de Paris.

— Nous le regrettons avec vous ; la porte de notre clinique est ouverte à tous et nous faisons appel à toutes les volontés. *Nous voulons la discussion la plus large.*

Cependant, dans le fait actuel, tout le monde peut constater si une plaie existe ou si elle se ferme ; il est à peine besoin d'être médecin, il suffit de regarder, d'avoir des yeux.

— Aviez-vous vu la plaie avant la guérison ?

— Son médecin l'avait vue ; que vaudrait mon témoignage ? Il serait suspect. Celui du médecin du malade offre toute garantie, d'autant que, dans l'espèce, son médecin n'est pas un convaincu et ne croit guère aux guérisons surnaturelles.

— Mais enfin, j'aurais voulu une enquête complète, ne laissant aucun doute ! Avez-vous d'autres témoignages ?

— Cette enfant habite Rouillé, dans la Vienne, commune composée en grande partie de protestants ; dans cette commune, tout le monde a été témoin de la maladie, de la guérison ; on a construit une grotte sur le modèle de celle de Lourdes. Pendant le voyage à Lourdes, les malades qui accompagnaient la malade

dans le train ont vu cette plaie. Ici, à l'hôpital, la directrice de la salle qui accompagne encore cette enfant au milieu de nous peut vous dire comment était cette plaie à l'arrivée et avant la piscine; enfin, les deux dames préposées aux piscines nous ont dit comment bandes et charpie étaient restées au fond de l'eau et comment la guérison s'était faite sous leurs yeux.

— Mais je voudrais une enquête officielle, la photographie de la plaie à l'arrivée.

— La photographie renseigne mal, ne donne pas les teintes, ne pénètre pas dans les profondeurs des tissus. Et je me demande quelle garantie l'écharpe du commissaire ou le chapeau du gendarme nous donneraient de plus?

— Mais ce fait est ancien; nous ne pouvons recommencer cette information, je voudrais voir un fait récent.

— Je serai heureux de vous le montrer s'il vient à se produire.

La seconde malade était une poitrinaire, *Marie Lebranchu*, rue Championnet, 172, Paris. Longtemps soignée à l'Hôtel-Dieu, elle sortait de l'hôpital franco-néerlandais.

Le médecin, le docteur Marquezy, constatait dans son certificat qu'elle était atteinte de tuberculose pulmonaire avec ramollissement et cavernes; à l'Hôtel-Dieu, du reste, on avait trouvé dans ses crachats du bacille de Koch.

Elle était alitée depuis plusieurs mois; avait perdu quarante-huit livres de son poids, remplissait chaque jour un crachoir et toussait constamment. Elle venait, après sa première immersion, nous faire constater sa guérison. L'auscultation la plus minutieuse, pratiquée par les médecins présents au bureau, ne permet de constater ni souffle, ni râles; plus de matité, plus de toux, plus de crachats. Une modification instantanée et complète s'est produite dans l'état de ses poumons.

— Je trouve l'œil de cette femme bien brillant, nous dit Zola.

— Il n'est pas étonnant, lui dis-je, que sa joie se reflète sur son visage; si nous avions été plongés nous-mêmes dans la piscine et si nous en sortions guéris, nous contiendrions difficilement notre émotion.

— Je ne crois guère à la démonstration des miracles pour les maladies internes. Là on n'y voit pas clair, et les médecins eux-mêmes s'y trompent souvent.

M. Zola nous expose sa foi en la médecine, elle est des plus limitée, et nous n'avons pas en lui un adepte convaincu.

— Avez-vous un médecin ?

— Non, je n'en appelle que pour les membres de ma famille ; pour moi, je me soigne seul ; je ne prends pas de remèdes et je m'en trouve bien.

— Vous nous tenez rigueur, vous nous reviendrez quand vous serez malade ; que ce soit le plus tard possible !

Mais, tout n'est pas conjectural dans notre cas : la guérison d'une maladie de poitrine peut être appuyée par nous presque avec la même évidence que la guérison d'une plaie.

Quand le poumon a la matité d'une planche, quand on a tous les signes d'une caverne, quand on voit un malade avec les yeux caves, la voix éteinte et cette physionomie si caractéristique des dernières périodes, il est à peine besoin d'être médecin : le premier venu lit sur la physionomie du malade le nom de sa maladie. Du reste, cette femme habite Paris, vous pouvez la revoir, la faire ausculter à son retour, faire prendre son observation dans les hôpitaux où elle a été soignée.

— Mais je n'ai pas besoin de tant de faits, nous dit M. Zola, un seul me suffit. La guérison instantanée d'une égratignure peut avoir la même force de démonstration que celle d'une plaie profonde.

La troisième malade était une sourde-muette de naissance qui venait de retrouver l'ouïe dans la piscine : *Noémie Leroux*, venue de la Ferté-Macé (Orne). Elle avait été élevée dans un établissement de sourdes-muettes et lisait la parole sur les lèvres.

La discussion de ce fait donne lieu à une étude des plus intéressantes entre le docteur Chaume, chirurgien de l'hôpital de Périgueux, ancien interne des hôpitaux de Paris ; le docteur Aussilloux, médecin à Narbonne, et les autres membres du bureau.

Cette discussion ne peut trouver sa place ici ; quelques renseignements importants nous font défaut et nous réservons ce fait pour une étude ultérieure.

La dernière malade était atteinte de névrose grave. Alitée depuis le mois de décembre, elle ne pouvait se tenir sur ses jambes, vomissait continuellement.

C'était un véritable squelette, elle ne pesait que 60 livres.

Au sortir de la piscine elle avait marché, ressenti une faim depuis longtemps inconnue, avait mangé sans souffrance, et c'est d'une voix bien assurée qu'elle nous faisait le récit de ses longues souffrances et de sa longue maladie.

Cette guérison, sur laquelle nous faisons les plus grandes réserves, ne pouvait donner lieu à aucun débat. Elle était intéressante pourtant, car la maladie ne pouvait être poussée plus loin, sans danger pour la vie ; l'usure organique était complète et comme le disait le médecin de la malade : « *La lampe était prête à s'éteindre faute d'huile.* »

M. Zola était resté environ une heure et demie au milieu de nous, et il avait dû être frappé de la physionomie particulière et bien intéressante que la clinique de Lourdes présente pendant le pèlerinage national. C'est une clinique où il n'y a ni maître ni élève, où le désir de surprendre et de démontrer la vérité fait disparaître, pour un moment, toute autre préoccupation.

— N'êtes-vous ici que des convaincus ? nous dit M. Zola.

— Loin de là, le plus grand nombre de nos confrères sont ici sans parti pris, sans conviction arrêtée ; ils veulent voir et ils réservent au moins leur adhésion. Je lui nomme même quelques médecins parmi nous qui sont réfractaires à toute idée de surnaturel et de miracle.

M. Zola est venu nous voir une seconde fois, j'étais à peu près seul à ce moment. Il revint sur le fait de Clémentine Trouvé, qui le préoccupe particulièrement.

— Connaissez-vous son médecin ?

— Personnellement, non, mais je sais que ce n'est pas un convaincu. Il a dit bien haut : « *Que ce soit le diable ou le bon Dieu qui ait guéri cette enfant, ça m'est égal, mais la vérité est qu'elle est guérie.* »

— Je voudrais que vos enquêtes fussent plus complètes.

— A Paris, lui dis-je, nous avons une commission de dix médecins, présidée par un médecin des hôpitaux, qui examine tous les malades avant leur départ, délivre des certificats détaillés et les dossiers qui nous arrivent à Lourdes sont très complets. Je voudrais que tous nos maîtres vinssent ici pour voir comment nous procédons.

— Ils ne viendront pas, nous dit M. Zola ; leur passé, leurs écrits, leur situation, tout les retient loin de vous et les retiendra longtemps encore.

— Reconnaissez que nous procédons avec une entière sincérité et qu'on ne peut mettre en doute notre bonne foi.

— Je l'admets, nous dit-il, mais je voudrais plus de précautions.

— Enfin, ajoute M. Zola, vous avez dit dans votre *Histoire*

de Lourdes, que vous aviez mis quatre ans pour voir un miracle ; donnez-moi huit jours.

— Je vous en accorde quinze si vous voulez.

— Je suis très surmené, nous dit M. Zola. Tout le jour, je vais des piscines aux processions, j'étudie, j'examine, et le soir, jusqu'à une heure avancée dans la nuit, je dois classer mes notes. Je vous quitte, mais je reviendrai vous voir. Je veux assister seul à une de vos enquêtes et pouvoir me rendre mieux compte de votre façon de procéder.

M. Zola n'est pas revenu, le temps lui fait défaut. Son scepticisme médical le rend très méfiant à notre endroit ; il s'arrête à des objections de détail et qui sont loin d'avoir la même valeur. Il n'est pas avec nous sur son terrain ; mais nous nous plaisons à reconnaître sa courtoisie parfaite, le désir sincère qu'il paraît avoir de connaître ce que nous faisons ici. Cependant s'il veut que les miracles soient constatés scientifiquement, il doit admettre, en principe, que seuls les médecins sont compétents en la matière et que l'on ne peut mettre en doute les données les plus incontestées de notre art. On ne peut nous refuser de connaître une maladie de poitrine à sa dernière période et de marquer dans chaque maladie ce qui paraît dépasser les forces de la nature.

La visite de M. Zola dans le bureau des médecins de Lourdes pourra, malgré ses réserves et ses principes qui le retiennent loin de nous, attirer ici un plus grand nombre de médecins, nous aider à mettre au grand jour et en pleine lumière les résultats que nous constatons. On verra qu'à côté des questions de foi et d'enthousiasme, il s'édifie une œuvre critique sérieuse et scientifique, faite sous les yeux d'hommes compétents. Mieux encore que dans le passé, l'on saura que la porte de notre bureau est ouverte à tous les médecins, à tous les savants.

Veuillez agréer, etc.

Docteur BOISSARIE,

*Ancien interne des hôpitaux de Paris,
membre correspondant de la Société
de chirurgie.*

NÉCROLOGIE

Le général CIALDINI vient de succomber à Livourne, à la longue maladie dont il était atteint.

Né à Castelvetro, près de Modène, le 8 août 1841, Cialdini mena une existence pleine d'aventures.

Mêlé au mouvement insurrectionnel de 1831, il se vit forcé, après la capitulation d'Ancône, de se réfugier à Paris, où il étudia la médecine. Il y fut aux prises avec la misère et fit des traductions italiennes d'auteurs français pour se procurer quelques ressources.

Puis, il s'engagea successivement dans les rangs des troupes recrutées en 1833 pour soutenir les droits de la reine dona Maria de Portugal contre dom Miguel, et dans ceux de l'armée des christinos, lors de la lutte contre les carlistes en 1835.

Entré quatre ans après dans l'armée régulière espagnole, Cialdini repartit pour son pays en 1848, dès qu'il apprit les événements qui s'y préparaient.

Chargé de la défense des monts Bereci, il fut atteint au bas-ventre par une balle qui lui perfora l'intestin.

Remis de sa blessure, il combattit vaillamment, l'année suivante, à la désastreuse affaire de Novare.

Général de brigade dans l'armée piémontaise au moment de la guerre de Crimée, il organisa, en 1859, les chasseurs des Alpes de Garibaldi et, à la tête de la 4^e division piémontaise, battit les Autrichiens à Casale, à Borgo-Vercelli et à Palestro ; c'est au lendemain de cette dernière affaire qu'il fut nommé lieutenant-général.

L'année suivante, Cialdini envahissait les Etats pontificaux, dont il annexait la moitié au royaume d'Italie, après la bataille de Castelfidardo.

En 1861, il entra dans le royaume des Deux-Siciles, prit Gaëte et Messine. Il reçut le titre de duc de Gaëte.

Lors de la guerre de 1870, il se montra favorable à la France et se prononça hautement pour que l'Italie intervînt en notre faveur.

Accrédité, en 1876, comme ambassadeur du roi d'Italie près le gouvernement français, il conserva ce poste jusqu'en 1882.

Pour nous français et catholiques, nous ne saurions oublier que le général italien adressa, le 11 septembre 1860, à ses troupes

une proclamation dont le marquis de Beaufort dans son *Histoire de l'Invasion des Etats pontificaux*, atteste l'authenticité et qui commençait par ces mots : « Soldats, je vous conduis contre une bande d'ivrognes étrangers, et que la soif de l'or et le désir du pillage a conduits dans notre pays. » Or, les ivrognes et les pillards ainsi flétris s'appelaient La Moricière, Pimodan, Charette, de Maistre, de Lorgeril, de Luynes, de Monti, de Cazenove, de Becdelièvre, de Quatrebarbes, de Rainneville, de Tournon, etc., etc. Mais Cialdini a une autre tâche dans sa vie militaire. Quand la ville d'Ancône se rendit à l'amiral Persano, le commandant de la place, M. de Quatrebarbes, envoya le major Mauri prévenir Cialdini de ce fait, et l'informer qu'en conséquence les pontificaux cessaient le feu. En dépit de cette notification officielle, et bien que le drapeau blanc fût arboré sur la citadelle, Cialdini, furieux de n'avoir pas contribué à la prise de la place, fit bombarder pendant douze heures une ville sans défense, rendue. L'amiral Persano ne voulant pas tremper dans une pareille infamie rappela à bord les marins qui servaient à terre une batterie. Mais Cialdini n'en continua pas moins jusqu'à l'épuisement de ses munitions.

Eh bien ! N'est-ce pas là un de ces actes qui suffiraient à déshonorer pour toujours un homme de guerre ? Un rapport officiel du commandant de Quatrebarbes flétrit la conduite du général, mais les feuilles libérales de l'époque, comme le *Siècle*, l'*Opinion nationale*, n'en félicitèrent pas moins le général.

Une dépêche de Rome annonce la mort de Mgr VICENTINI, archevêque d'Aquila, qui a succombé à l'âge de soixante-trois ans.

Mgr Vicentini avait été promu le 13 mai 1881.

Nous apprenons aussi la mort de Mgr RICCAZ, évêque de Nagpore (Indes-Orientales).

Ce prélat, qui était originaire de la Savoie, occupait depuis cinq ans le siège épiscopal de Nagpore, érigé par S. S. Léon XIII.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France

ANGERS. — Mercredi, a commencé, en la chambre des notaires d'Angers, rue Chevreul, n° 19, la vente des biens de la mense épiscopale, faite au nom du gouvernement par M. Le Bon, secrétaire général de la préfecture.

Cette première journée comprenait la mise en adjudication des cinq lots suivants : la villa Saint-René, la villa Saint-Maurille et le Pré Fanny, situés commune de Pouliguen ; le patronage Saint-Vincent de Paul, sis à Angers, boulevard de Nantes, et le Cercle militaire, également sis à Angers, rue des Bœufs, n° 12.

On sait que le notaire-vendeur est M^e Hasselmann.

Après la lecture du cahier des charges, M^e Hasselmann annonce qu'il a reçu des prêtres légataires universels de Mgr Freppel une protestation dans laquelle ils font toutes leurs réserves de propriétaires au sujet de la mise en vente qui va s'ouvrir.

Au nom de M. Le Bon, M^e Hasselmann déclare que le gouvernement prend la responsabilité la plus entière contre les risques que pourraient courir les acquéreurs.

— Mais, fait observer M^e Chérière, notaire de l'évêché, le cahier des charges dit que ni la mense, ni l'Etat ne garantissent rien.

M. Le Bon et M^e Hasselmann se concertent un instant et ce dernier vient finalement déclarer qu'il n'y aura aucune garantie, et que les adjudicataires seront exposés à tous risques de revendication.

Puis l'adjudication a commencé :

La mise à prix de la villa Saint-René était de 28,000 francs ; M. l'abbé Grimault a été déclaré adjudicataire au prix de 28,050 francs.

La villa Saint-Maurille, dont la mise à prix était de 5,000 fr. ; a également été acquise par M. l'abbé Grimault, au prix de 10,000 francs.

M. Chanlouineau, du palais des Marchands, a fait monter les enchères jusqu'à 9,000 francs.

La mise à prix du Pré-Fanny était de 2,800 francs ; il a été acquis pour 2,950 par M. l'abbé Grimault.

Le Patronage de Saint-Vincent de Paul a été adjugé au prix de 25,050 francs à M. Grangé, avoué, avec faculté de déclarer commande dans les délais de la loi. Nous croyons savoir que M^e Grangé est acquéreur au nom de M. l'abbé Fournier, directeur de l'établissement.

La mise à prix de la propriété était de 25,000 francs.

Enfin le Cercle militaire a été acheté 19,000 francs par M. Fournet, propriétaire, rue de l'Esvière.

La mise à prix était de 12,000 francs.

Ainsi, le gouvernement ne veut tenir aucun compte des considérations, nous ne disons pas de convenance, de sage politique, de bonne administration, mais de justice et de légalité que l'on a fait valoir. Plus on approfondit cette question de la vente des biens des évêchés, plus on est stupéfait devant tout l'arbitraire et toute l'iniquité que l'on y découvre.

Ce que l'on rencontre en premier lieu, c'est ce fait inouï, monstrueux, d'un simple administrateur temporaire qui, en contradiction avec son titre même, avec le pouvoir que lui confèrent la législation et le droit, et contre la volonté de ceux qui ont donné les biens qu'il administre, de ceux qui les ont possédés et de ceux à qui ils doivent être transmis, les aliène, les vend, au lieu de les conserver et de les régir.

Si l'on cherche le prétexte dont le gouvernement colore une mesure aussi injuste et aussi illégale, voici ce que l'on trouve : le gouvernement veut rendre les biens des menses épiscopales à leur destination première.

Dans l'ordre de la théorie, on sait ce que prétendent nos gouvernants : les biens des évêchés, englobés sous le titre de biens des menses épiscopales, doivent servir uniquement à améliorer la situation personnelle des évêques. Ils sont armés pour faire prévaloir ce système dans l'avenir, puisque menses ni évêchés ne peuvent acquérir de propriétés à aucun titre sans leur autorisation. En l'appliquant, ils feront preuve de malveillance et acte d'hostilité contre la religion, ils méconnaîtront l'esprit du Concordat, qui autorise des fondations en faveur des églises ; mais présentement, bien plus révoltante et bien plus odieuse encore est leur conduite ; ils donnent, en effet, une valeur rétroactive non pas même à une loi, mais à une volonté arbitraire pour supprimer une propriété établie selon toutes les formes légales.

Dans l'ordre des faits, la prétention de rendre à leur destina-

tion première les immeubles des évêchés, en les vendant pour constituer de simples rentes, est une fausseté : leur destination première était, presque toujours, celle-là même qu'on leur fait perdre.

Ce qui se produit pour les biens de l'évêché d'Angers peut servir de démonstration et d'exemple.

CHAMBÉRY. — Le *Patriote savoisien*, organe radical, publie les lignes suivantes qui ont double intérêt en sortant d'une telle plume.

« Au cours de sa visite à l'Hôtel-Dieu, M. le Président de la République a remis solennellement à sœur Gonzague, directrice de la pharmacie des hospices de Chambéry, une médaille d'argent de première classe, et l'a félicitée de son zèle pour le bien, de son intelligente bonté et de son incomparable activité. Très modestement, mais d'une voix claire et assurée, sœur Gonzague a remercié M. Carnot; elle lui a dit qu'ayant passé cinquante années de sa vie dans les hôpitaux, elle ne pensait pouvoir mieux faire, pour se rendre digne de la haute récompense qui venait de lui être accordée, que de continuer à soigner de son mieux ses chers malades, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de la rappeler à lui.

« Sœur Gonzague est une des personnalités les plus originales et les plus sympathiques de notre cité. On peut dire justement qu'elle est l'âme de la charité privée à Chambéry. Les dames qui s'occupent d'aider les malheureux trouvent chez elle, mieux que des secours et de l'argent à distribuer, des conseils et une direction, car elle est avertie de toutes les infortunes et elle a l'art de grouper autour d'elle et d'encourager les bonnes volontés chancelantes. Les pauvres connaissent tous le chemin de sa demeure.

« Pâle, d'une santé délicate, le visage amaigri par le jeûne et les austérités, on se demande comment une si frêle enveloppe renferme tant d'énergie. Quelques tasses de lait suffisent chaque jour à sa nourriture; mais elle ne se plaint jamais et, dans ses heures de souffrance, son accueil reste bienveillant et son sourire est le même. Les mains croisées sous sa blanche cornette, elle va du laboratoire de la pharmacie à la chapelle, sous les arceaux pleins d'ombre, tandis que le soleil jette ses chauds rayons sur les fuschias et les roses qui fleurissent dans le jardin de l'Hôtel-Dieu, ou bien, parfois, après avoir compté la fruc-

tueuse recette de la pharmacie (le trésor de ses malades), comme elle dit, elle rêve, dans le charme reposant de la vie du cloître, embaumé de l'odeur des plantes pharmaceutiques, des sirops et des électuaires, au milieu des flacons de cristal ou des gros vases antiques peinturlurés de fleurs bleues; elle rêve aux malheureux qui demeurent inconnus et qu'aucune main secourable ne peut aider et elle prie pour eux ».

DIJON. — Le 24 août a eu lieu à Dijon avec une grande solennité le sacre de Mgr Frérot, le nouvel évêque d'Angoulême.

Ce prélat était depuis longtemps désigné par l'opinion générale comme digne de faire partie de l'épiscopat français. Après avoir gravi les degrés de la hiérarchie ecclésiastique du diocèse de Dijon, il était devenu vicaire général et était une des lumières de l'évêché. Sa famille est de la vieille race bourguignonne; son frère était, comme lui, curé en 1870. Desservant la paroisse de Verrey-sous-Salmaise, pittoresque village qu'on aperçoit sur la ligne P.-L.-M. avant d'entrer dans le tunnel de Blaisy, ce patriote ecclésiastique avait résisté avec énergie à l'invasion brutale des Allemands. En refusant de se prêter à leurs exigences de vainqueurs, il avait trouvé la mort dans son presbytère même. Un soldat prussien l'avait transpercé d'un coup de baïonnette comme réponse à sa fierté française.

Le nouvel évêque avait un autre frère qui a servi dans les zouaves pontificaux; aussi n'est-on pas surpris de le voir adopter des *armes parlantes*, représentant sur le fond deux jeunes hommes se tenant par la main; ce sont sans doute les frères unis par le sang et par le cœur de cette famille vraiment patriote et religieuse.

Ces armes surmontaient le portail de l'église Saint-Michel de Dijon où avait lieu la cérémonie du sacre de Mgr Frérot.

Cette superbe basilique, d'un style gothique pur, était magnifiquement décorée. Une estrade avait été élevée devant le chœur; un dais rouge immense garni de crépines d'or planait au-dessus. A tous les piliers se balançaient des banderolles qui jetaient la note gaie sous le sévère vaisseau.

Mgr Oury, évêque de Dijon, était le prélat consécrateur. Les évêques assistants étaient Mgr Sonnois, évêque de Saint-Dié, et Mgr Marpot, évêque de Saint-Claude.

C'est Mgr Lecot, archevêque de Bordeaux, ancien évêque de Dijon, qui a prononcé le discours.

Dans un très beau langage il a fait ressortir les devoirs de l'évêque. Celui-ci doit être l'action qui fortifie, la lumière qui éclaire, la grâce qui sauve.

L'orateur a fait allusion à la difficile mission d'un évêque par les temps que nous traversons. Il a dit qu'il devait faire abnégation de ses sentiments personnels et écouter la voix de Celui qui est appelé à le diriger toujours, le Chef de l'Eglise.

Il a été particulièrement émouvant en faisant le portrait du véritable évêque qui, tout en maintenant son autorité, doit être pour ses prêtres le *primus inter pares*.

Il a terminé en faisant une délicate allusion aux *armes parlantes* de Mgr Frérot; il y a vu le nouvel évêque tendant, comme les deux frères, la main à son clergé, scène touchante surmontée d'une étoile, image de l'espérance pour ses nouveaux diocésains.

Cette belle cérémonie s'est terminée par la bénédiction donnée par tous les évêques.

Etranger.

ANGLETERRE. — Le nouvel archevêque catholique de Westminster, Mgr Vaughan, successeur du cardinal Manning, a reçu le pallium en l'oratoire de Brompton, à Londres. Une telle cérémonie n'avait pas eu lieu en Angleterre depuis trois siècles, depuis que le cardinal Pole le reçut sous le règne de la reine Marie.

Les deux derniers archevêques, les cardinaux Wiseman et Manning, en avaient été investis à Rome.

La remise du pallium a été faite par le légat apostolique, l'archevêque de Trébizonde, entouré de trente évêques anglais, écossais et irlandais et de nombreux membres du clergé régulier et séculier. Les franciscains, les capucins, les cisterciens, les bénédictins étaient représentés. Les principaux représentants de la noblesse catholique anglaise étaient présents : le duc de Norfolk, lord Denligh, lord Ashburnham. Assistaient également à la cérémonie les ambassadeurs d'Espagne, des Etats-Unis, du Portugal, du Brésil, de Suisse et de Grèce et les chargés d'affaires de France et d'Autriche-Hongrie.

La cérémonie a été imposante. Le légat du Pape, l'archevêque de Trébizonde, a chanté la grand'messe et prononcé un sermon sur la signification de la remise du *pallium*. Un *Te Deum* et une procession ont terminé la solennité, qui a duré trois heures.

SUISSE. — La *Liberté*, de Fribourg, publie la Lettre suivante adressée par le Souverain Pontife à Monseigneur l'évêque de Sion, doyen de l'épiscopat suisse :

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Puisque Nous prenons à cœur d'une manière toute particulière la bonne éducation de la jeunesse, et principalement celle du clergé, c'est avec le plus grand intérêt et beaucoup de joie que Nous avons appris les nouvelles qu'on Nous a fait parvenir, concernant l'université de Fribourg, qui est un ornement pour toute la Suisse, et offre la garantie que, chez elle, on cultive cette vraie science qui est en harmonie avec la religion. Nous croyons d'autant plus devoir vous communiquer directement ces impressions et ces sentiments, que, dans votre qualité de doyen de Nos vénérables frères les évêques de la Suisse, vous pouvez très aisément les porter à leur connaissance.

En première ligne, Nous devons exprimer Notre joie de ce que cette université est si bien fréquentée; et le zèle des professeurs et des étudiants se manifeste si clairement, qu'il est hautement reconnu par tous ceux qui vivent le plus rapprochés, et qui ont l'occasion de connaître de plus près ce qui s'y passe. A cette joie est lié indivisiblement le bon espoir qu'il faut en attendre de plus en plus chaque jour des fruits salutaires. Toutefois, afin que cet espoir soit plus sûr et plus certain, Nous ne pouvons Nous empêcher de vous recommander à vous, ainsi qu'aux autres Vénérables frères susnommés, cette magnifique entreprise, et spécialement la faculté qui s'occupe de la connaissance des choses divines, puisqu'il convient que les évêques accordent avant tout leur faveur à celle-ci. Nous savons qu'ils sont nombreux ceux qui s'appliquent à cette science, et, comme l'exige la nature de Notre office, Nous désirons très vivement que leur nombre augmente encore. Nous devrions, par contre, beaucoup regretter s'il devait diminuer. Or, puisque à vous et aux troupeaux dont vous êtes les pasteurs il doit tenir au cœur que cela n'arrive pas, vous ferez sans doute un bon accueil à Notre exhortation d'appuyer cette entreprise avec la plus grande sollicitude et le plus grand zèle, et de la porter, pour autant que possible, à une plus grande floraison et à un plus grand développement, car plus elle prospérera et fleurira, plus magnifiquement elle témoignera de la foi efficace de la Suisse catholique et de votre zèle sacerdotal.

En attendant, Nous supplions Dieu qu'il veuille soutenir de sa main puissante vos travaux et vos labeurs pour le progrès d'une œuvre si glorieuse et utile, et Nous vous donnons, à vous et à vos confrères les autres évêques de la Suisse, ainsi qu'à votre clergé et aux fidèles confiés à votre garde, la plus abondante bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 3 août 1892, quinzième année de Notre Pontificat.

LÉON, XIII, PAPE.

Le même journal publie encore le Bref que voici adressé au R. P. Berthier :

LÉON XIII, PAPE

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Comme il est parvenu à Notre connaissance que le collège théologique institué à Fribourg fait un bien non médiocre aux jeunes gens qui fréquentent l'université catholique de cette ville, et que son habileté est vivement recommandée par le suffrage des hommes éclairés, Nous ne voulons pas laisser ignorer que cette nouvelle Nous a très grandement réjoui. Nous comprenons en effet que le clergé catholique sera imbu d'une science d'autant plus solide des choses divines, qu'il sera plus pleinement et plus profondément imbu des doctrines de saint Thomas d'Aquin.

En vous félicitant de tout cœur, vous et vos collègues, Nous vous exhortons de plus en plus à marcher constamment dans la voie où vous êtes entrés, et à persévérer avec un cœur joyeux dans ces débuts. Nous avons en effet la persuasion certaine que vos soins et vos labeurs, consacrés à ce ministère, ne seront pas d'une moindre utilité à vos auditeurs, qu'ils ne seront une louange pour vous, une consolation pour Nous et un honneur pour l'Eglise catholique. Comme gage de la grâce céleste, qui vous soutienne et vous aide, Nous vous donnons avec affection à vous et à vos collègues la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 28 août 1892, de Notre Pontificat l'année quinzisième.

LÉON XIII, PAPE.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La fête du 22 septembre. — Elections. — Le congrès de Saint-Ouen. — L'agitation socialiste. — Etranger.

15 septembre 1892.

On oubliait un peu que le 22 septembre approche et que ce jour-là, nous aurons une seconde fête nationale. Le conseil municipal organisait bien des cortèges — plus simplement appelés cavalcades quand ils ont lieu le mardi-gras et le jeudi de la mi-carême — où l'on verra le char de la *Marseillaise*, celui du *Chant du départ*, ceux de l'apothéose de la République, de la Concorde et de la Paix, et autres nouveautés de cette sorte. Le gouvernement n'a pas trouvé que cela dût suffire à exciter au degré nécessaire la joie des Parisiens, et, pour l'augmenter, il

a résolu de figurer lui-même — non pas dans un de ces cortèges — mais dans la fête. C'est au Panthéon que la chose se fera. Une note officieuse nous avertit que l'on y organise « une cérémonie à laquelle assisteront tous les ministres, les bureaux des Chambres et les représentants de tous les corps constitués. Des discours seront prononcés par le président du conseil et les présidents des Chambres. La cérémonie sera complétée par l'exécution de chœurs et de morceaux d'orchestre à l'aide du personnel du Conservatoire de musique. »

Le croira-t-on ! La perspective de cette représentation, où l'on entendra agréablement mêlées les voix de M. Loubet, des élèves du Conservatoire et de M. Floquet, des morceaux d'orchestre et l'organe quelque peu fêlé de M. le président du Sénat, ne satisfait pas encore certains partisans passionnés de la fête du 22 septembre. Ils voudraient mieux. Le docteur Robinet a, paraît-il, exposé dans un journal hebdomadaire et le *Radical* reproduit un plan qui, nous sommes prêts à l'avouer, du reste, aurait beaucoup plus de succès. A la cavalcade qu'organise le conseil municipal, composée de choristes, de figurants déguisés en soldats de la Révolution, de musiciens munis de plus de bonne volonté que de talent et de mesure, il s'agirait d'en substituer une autre — on pourrait même joindre les deux, — un immense cortège « précédé et fermé par la force publique, ayant à sa tête le président de la République, les ministres, les membres des deux Chambres, le conseil municipal de Paris, avec des représentants de toutes les fondations de bienfaisance et d'instruction, hôpitaux et écoles, des délégations de l'enseignement secondaire et supérieur : Institut, Université, Facultés, écoles spéciales, collèges, des sociétés scientifiques, artistiques et politiques, des syndicats industriels, patrons et ouvriers, enfin le peuple républicain tout entier... » Tout ce monde partirait de la Bastille en procession. Au départ, M. Carnot ferait un discours ; dans le jardin des Tuileries, ce serait le président du conseil municipal ; puis à la place de la Concorde, M. Floquet. On supprimerait M. Le Royer et même M. le président du conseil. Peu importerait d'ailleurs : si l'on nous laissait quelques chars et le personnel du Conservatoire, la fête ne manquerait pas de gaieté. Les réactionnaires seraient affligés de cette grande manifestation, dit le *Radical*. Pas le moins du monde : nous pouvons l'assurer que les réactionnaires — si réactionnaires il y a — en seraient enchantés. En cher-

chant bien, M. Sigismond Lacroix, qui émet cette idée, trouvera peut-être pourquoi... Mais voilà : M. le président de la République et ses ministres préféreront leur petite fête à huis-clos du Panthéon. Nous entendrons M. Le Royer, mais M. Carnot restera chez lui.

Le scrutin de ballottage pour l'élection, dans le quartier de Gaillon, à Paris, d'un conseiller municipal, en remplacement de M. Gamard, a donné la victoire à M. Blachette, candidat radical, qui a été nommé par 418 voix contre 357 à M. de Lassus. C'est un siège perdu par les conservateurs, et perdu par leur faute, car ils ont, dans ce quartier, la majorité ; mais, malgré les appels de M. de Lassus, ils ne se sont pas dérangés et n'ont pas quitté leurs villégiatures ou leurs plaisirs pour assurer le triomphe de leur candidat. Ajoutons que les républicains modérés, qui voulaient le retour des religieuses dans les hôpitaux, comme le réclamait M. de Lassus dans son programme, ont préféré voter pour M. Blachette, partisan de la laïcisation. Conservateurs et républicains dits modérés du quartier de Gaillon se valent et n'ont rien à s'envier réciproquement.

Le congrès qui devait être d'abord celui des « communes socialistes » et qui n'est plus que celui des « conseillers municipaux socialistes », s'est ouvert, à Saint-Ouen, chez un marchand de vins qui lui a prêté ses salles à défaut des locaux scolaires qui ont été interdits par une décision du préfet de la Seine. Dans la salle du congrès on a groupé des drapeaux rouges et inscrit sur les murailles cette renversante bêtise : « Ni Dieu ni maître ! » Les délégués ont acclamé comme président, à défaut du citoyen Calvignac, maire de Carmaux, le citoyen Bouteille, conseiller municipal de cette commune. Inutile d'ajouter que l'on a débuté par une adresse aux « prolétaires » de Carmaux. Puis, le citoyen Rochette a donné lecture d'un rapport qui constitue, à l'entendre, une déclaration solennelle de principes. On nous saura gré de ne la point reproduire. En revanche, il n'est pas sans intérêt de connaître le programme examiné par le congrès. Le voici : « Mise à la charge des communes et de l'Etat des vieillards et des pupilles sans famille et sans ressources. Suppression des octrois. Hygiène

des communes, et sous ce titre les communes pourront faire un exposé des plus remarquables de l'organisation actuelle. Suppression des monopoles. Liberté pour les communes de disposer de leur police. Question des adjudications et des cahiers des charges, afin de préciser les clauses à introduire pour sauvegarder les intérêts des travailleurs employés sur les chantiers communaux. » Il y a dans ce programme bien des points qui réclament une solution, mais que de chimères à côté !

L'agitation socialiste est bien loin de s'apaiser. Dans le Pas-de-Calais, ouvriers français et belges continuent d'échanger des coups et des horions ; quelques maisons habitées par des Belges ont été envahies et tout y a été cassé. Une dépêche annonce bien que « l'agitation semble être terminée » ; mais comme cette dépêche ne donne d'autre preuve de cet apaisement que le fait de l'incinération sur la place publique de Lens d'un mannequin représentant un Belge, on ne la trouvera peut-être pas encore absolument décisive. A Carmaux, tout est tranquille, affirment aussi les dépêches officieuses, mais dans des conditions quelque peu analogues. Tout est tranquille, à condition que les grévistes aient le droit d'empêcher de travailler ceux des ouvriers qui voudraient le faire. Les députés socialistes ont organisé des patrouilles qui parcourent pendant la nuit les chemins conduisant à la mine, pour y arrêter ceux qui auraient assez de la grève. Le préfet les a interdites et a menacé de les faire empoigner par la gendarmerie. Alors M. Baudin, député, s'est mis à la tête de ces patrouilles et de l'exécution des menaces du préfet il n'a plus été question. Il s'est même passé quelque chose d'assez bizarre : les grévistes affirment qu'ils font toujours leurs rondes et les gendarmes déclarent qu'ils ne les rencontrent jamais. Aurait-on donné aux bons gendarmes l'ordre d'aller quelque part où ils sont sûrs de ne pas trouver sur leur route le redoutable M. Baudin ?

Le « congrès de la fédération ouvrière du Midi » vient de voter « la grève générale ». Seulement, comme le Midi dont il s'agit dans le nom de cette association ne comprend en réalité que trois départements et que la grève générale devrait naturellement s'étendre à toute la France, on attendra un peu pour mettre ce décret à exécution. Il va se réunir à Marseille un congrès de chambres syndicales, où l'on parlera de la chose et

on tâchera de le décider à se placer à la tête de l'entreprise. Et puis le comité de la grève vient de sommer les députés républicains d'aller à Carmaux, porter aux grévistes l'appui de leur parole et d'exercer en leur faveur une pression sur le pouvoir exécutif. « C'est la République elle-même qui est mise en cause », ont écrit dans cette sommation trois inconnus et quatre députés. Il faut bien donner aux autres députés le temps de venir — ou d'envoyer leurs excuses au comité de la grève. Ce n'est décidément pas encore qu'éclatera « la grève générale », qui, supprimant toute production, ne manquera pas — les socialistes s'en flattent tout au moins — de faire capituler l'ordre social actuel. Mais, en attendant cet heureux jour, on entretient par ces divers moyens l'agitation dans les centres ouvriers, ce qui, comme personne ne l'ignore, est toujours une bonne chose. Les mineurs de Carmaux y perdront sans doute, mais si M. Calvignac est élu député l'an prochain, tout le monde n'y aura pas perdu.

On voit sur les affiches du théâtre génois Christophe Colomb et l'Amérique, mais dans la salle de spectacle il n'est plus fait mention de l'immortel Génois, comme on dit dans l'*Africaine*. Le sujet de la pièce est tout autre. Il s'agit de l'apothéose du roi Humbert qui n'a rien découvert du tout, et il s'agit aussi de traités de commerce absolument étrangers à l'Amérique.

Depuis quelque temps, Sa Majesté italienne n'avait pas vu croître son prestige, malgré l'amitié et la visite de Guillaume II. La Rome intangible a été tellement touchée par une crise financière qu'il a fallu prendre des précautions exceptionnelles contre l'exportation des plus célèbres galeries de tableaux. Les faillites sont devenues le cours habituel des choses, et, pour comble de malheur, les catholiques, exaspérés par les persécutions de M. Crispi, ont fini par montrer qu'ils comptaient, lorsqu'on a procédé aux élections municipales de Rome.

Il n'y a pas du reste que les catholiques italiens qui professent pour la couronne une admiration mitigée, il y a un parti républicain puissant et remuant, qu'on a vu à l'œuvre l'année dernière aux fêtes de Nice, à ces fameuses fêtes où le nom du roi d'Italie n'a été prononcé par aucun discoureur, pas même par M. Rouvier représentant officiellement le gouvernement de la République.

Le roi d'Italie a cherché une revanche et a eu une idée très

italienne et très machiavélique. Prétexter la découverte de l'Amérique, réalisée il y a quatre siècles par Christophe Colomb avec l'aide d'une reine espagnole, pour faire crier à Gênes : *Vive le roi Humbert!* ce n'est vraiment pas mal. Peut-être la couronne italienne, menacée dans son prestige, recevra-t-elle un nouveau lustre par les saluts que lui portent à Gênes toutes les grandes nations du monde.

Nous verrons bien.

Pour le moment, il est un point qui nous paraît acquis. La parfaite courtoisie que nous sommes décidés à montrer vis-à-vis de l'Italie n'implique en rien la volonté de favoriser les intérêts italiens, soit dans l'ordre économique soit dans l'ordre financier.

Toutes les concessions que nous ferions à l'Italie se retourneraient contre nous, et nous avons tout intérêt à ce que l'Italie, membre de la triple alliance, ne fasse pas de bonnes affaires.

Si nous lui faisons des concessions avantageuses, si nous lui facilitons un emprunt, elle en profiterait pour accroître cette armée qui est la coopératrice de l'armée allemande et cette flotte qui est la coopératrice désignée de la flotte anglaise pour combattre notre influence dans la Méditerranée et en Afrique.

Nous persisterons donc dans le système de protection adopté vis-à-vis de l'Italie tant que sa politique ne sera pas modifiée. Les Italiens auraient tort de s'impressionner de la conduite que la France vient de tenir vis-à-vis de la Suisse. Le gouvernement a accordé à ce pays des conditions économiques favorables que peut-être les Chambres auront tort de ratifier, mais cette nation garde la neutralité et ne fait pas partie de la triple alliance.

Être sur ses gardes ne signifie pas manquer de politesse.

Nous rendons de grand cœur à Gênes la politesse que nos voisins nous ont faite à Toulon; mais cela ne modifie en rien le groupement actuel de l'Europe et ne marque aucune modification de la triple alliance ou de l'accord franco-russe.

Une dépêche de Porto-Novo, arrivée hier à Paris, donne les nouvelles suivantes :

La colonne expéditionnaire, toujours devancée par la cavalerie, occupe Fanvié.

On continue à ouvrir la route et une ligne télégraphique relie la colonne à Porto-Novo.

Les chefs du Dékamé, que leurs guerriers ont quittés, sont en fuite et contraints de se cacher.

Une révolution a éclaté à Abomey, où le roi s'est empressé de rentrer, pour rétablir l'ordre et organiser la défense. L'oncle et le frère aîné du roi, promoteurs de la révolte, ainsi que leurs principaux partisans, ont pris la fuite.

Le vingt-cinquième congrès des trade-unions s'est réuni à Glasgow. On peut mesurer les progrès accomplis par cette assemblée, qui s'intitule volontiers le Parlement de travail, en comparant les chiffres de 1868 avec ceux de l'année dernière ou de la présente année. Il y a un quart de siècle, 34 délégués, représentant moins de 120,000 syndiqués, composaient tout le congrès. En 1891, on comptait déjà 552 délégués, représentant 1,250,000 syndiqués. Cette année-ci on a vu apparaître plus de 600 délégués munis de mandats réguliers au nom d'environ 2,000,000 de commettants.

Cette grande classe, que John Bright qualifiait jadis de *résidu social*, a fait irruption dans les cadres de l'unionnisme organisé. Il est même hors de doute que c'est cet élément nouveau qui est, à l'heure actuelle, le plus en vue et qui semble devoir jouer le rôle le plus actif. La plupart des députés ouvriers qui ont forcé l'entrée de la Chambre des communes aux dernières élections générales, comme MM. John Burns et Keir-Hardie, appartiennent, sinon par leurs origines personnelles — le premier est mécanicien et le second mineur — du moins par toutes leurs sympathies, au néo-unionnisme.

Chose plus significative encore ! Il est question de certains côtés de déposer le secrétaire parlementaire du congrès, M. Fenwick, mineur et député du Northumberland, et à qui songe-t-on pour le remplacer ? A M. Tom Mann, c'est-à-dire à celui qui avec M. John Burns et Ben Tillet a été le principal initiateur du mouvement pour les *unskilled labourers* ou journaliers.

ANNALES CATHOLIQUES



LETTRE ENCYCLIQUE DE S. S. LE PAPE LÉON XIII

Pape par la divine Providence

AUX PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET AUTRES
ORDINAIRES DES LIEUX AYANT PAIX ET COMMUNION AVEC LE
SIÈGE APOSTOLIQUE.

Sur le Rosaire en l'honneur de Marie

A nos vénérables frères les patriarches, primats, archevêques, évêques et autres ordinaires des lieux ayant paix et communion avec le Siège apostolique.

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Toutes les fois que l'occasion Nous est donnée d'exciter et d'accroître dans le peuple chrétien l'amour et le culte de la glorieuse Mère de Dieu, Nous sommes inondé d'une joie et d'une satisfaction merveilleuses, non seulement parce que la chose est, par elle-même, très importante et très féconde en bons fruits, mais aussi parce qu'elle s'harmonise de la plus suave façon avec les sentiments intimes de notre cœur. En effet, la piété envers Marie, piété que Nous avons sucée avec le lait, grandit vigoureusement avec l'âge et s'affermite dans Notre âme; car Nous voyons combien était digne d'amour et d'honneur celle que Dieu lui-même aime

le premier, et d'une telle dilection que, l'ayant élevée au-dessus de toutes les créatures et l'ayant ornée des dons les plus magnifiques, il la choisit pour sa Mère. De nombreux et éclatants témoignages de sa bonté et de sa bienfaisance envers Nous, que Nous ne pouvons Nous rappeler sans la plus profonde reconnaissance et sans que Nos yeux se mouillent de larmes, augmentèrent en Nous cette même piété et l'enflamment plus vivement. A travers les nombreuses et redoutables vicissitudes qui sont survenues, toujours elle a été Notre refuge, toujours Nous avons élevé vers elle Nos yeux suppliants ; ayant déposé dans son sein toutes Nos espérances et toutes Nos craintes, toutes Nos joies et toutes Nos tristesses, Notre soin assidu a été de la prier de vouloir bien se montrer en tout temps Notre Mère et d'invoquer la précieuse faveur de pouvoir lui témoigner en retour les sentiments du plus tendre des fils.

Lorsque, dans la suite, par un mystérieux dessein de la providence de Dieu, il est arrivé que Nous ayons été appelé à cette chaire du bienheureux Pierre, pour représenter la personne même de Jésus-Christ dans son Eglise, ému du poids énorme de cette charge et n'ayant, pour Nous soutenir, aucune confiance dans Nos propres forces, Nous avons sollicité avec plus d'instances les secours de l'assistance divine par la maternelle intercession de la Bienheureuse Vierge. Notre espérance, Nous sentons le besoin de le proclamer, n'a jamais été déçue dans le cours de Notre vie, ni surtout dans l'exercice de Notre suprême apostolat. Aussi cette même espérance Nous porte-t-elle maintenant à demander, sous les mêmes auspices, et par la même intervention, des biens plus nombreux et plus considérables, qui contribuent également au salut du troupeau du Christ et à l'heureux accroissement de la gloire de l'Eglise.

Il est donc juste et opportun, Vénérables Frères, que Nous invitons tous Nos fils et que vous les exhortiez après Nous à célébrer le prochain mois d'octobre, consacré à Notre-Dame et Reine auguste du *Rosaire*, avec le redoublement de piété que réclament les besoins toujours grandissants.

Par quels moyens de corruption et par combien la malice du siècle s'efforce d'affaiblir et d'extirper entièrement la foi chrétienne et l'observance de la loi divine, qui nourrit la foi et lui fait porter des fruits, ce n'est déjà que trop visible ; déjà le champ du Seigneur, comme sous un souffle emporté, est presque couvert d'une végétation d'ignorance religieuse, d'erreurs et de vices. Et ce qui est plus cruel à penser, loin qu'un frein soit imposé ou que de justes peines soient infligées à une perversité si arrogante et si coupable par ceux qui le peuvent et surtout qui le doivent, il arrive le plus souvent que leur inertie ou leur appui semble accroître la force du mal.

De là vient qu'on a à déplorer avec raison que les établissements publics où sont enseignés les sciences et les arts soient systématiquement organisés de façon que le nom de Dieu n'y soit pas prononcé, ou y soit outragé ; à déplorer que la licence de publier par des écrits ou de faire entendre par la parole toutes sortes d'outrages contre le Christ-Dieu et l'Eglise devienne de jour en jour plus impudente. Et ce qui n'est pas moins déplorable, c'est cet abandon et cet oubli de la pratique chrétienne qui en ont résulté pour beaucoup et qui, s'ils ne sont pas une apostasie ouverte de la foi, y mènent certainement, la conduite de la vie n'ayant plus aucun rapport avec la foi. Celui qui considérera la confusion et la corruption des plus importantes choses ne s'étonnera pas si les nations affligées gémissent sous le poids de la colère divine et frémissent dans l'appréhension de calamités plus graves encore.

Or, pour apaiser la justice de Dieu offensé et pour procurer à ceux qui souffrent la guérison dont ils ont besoin, rien ne vaut mieux que la prière pieuse et persévérante, pourvu qu'elle soit unie avec le souci et la pratique de la vie chrétienne, ce que Nous croyons devoir être principalement obtenu par le *Rosaire en l'honneur de Marie*.

Son origine bien connue, que glorifient d'illustres monuments et que Nous-même avons plus d'une fois rappelée, atteste sa grande puissance. En effet, à l'époque où la secte des Albigeois, qui se donnait l'apparence de défendre l'inté-

grité de la foi et des mœurs, mais qui, en réalité, les troublait abominablement et les corrompait, était une cause de grandes ruines pour beaucoup de peuples, l'Eglise combattit contre elle et contre les factions conjurées, non pas avec des soldats et des armes, mais principalement en opposant la force du très saint Rosaire, dont la Mère de Dieu elle-même donna le rit à propager au patriarche Dominique; et ainsi, magnifiquement victorieuse de tous les obstacles, elle pourvut, et alors et dans la suite, pendant des tempêtes semblables, au salut des siens, par un succès toujours glorieux. C'est pourquoi, dans cette condition des hommes et des choses que Nous déplorons, qui est affligeante pour la religion, très préjudiciable au bien public, nous devons tous prier en commun avec une égale piété la Sainte Mère de Dieu, afin d'éprouver heureusement, selon nos désirs, la même vertu de son Rosaire.

Et, en effet, lorsque nous nous confions à Marie par la prière, nous nous confions à la Mère de la Miséricorde, disposée de telle sorte à notre égard que, quel que soit le besoin qui nous presse, surtout l'acquisition de la vie immortelle, elle vient aussitôt et d'elle-même, sans être appelée, toujours à notre aide, et elle nous donne du trésor de cette grâce dont elle reçut de Dieu, dès le principe, la pleine abondance, afin de devenir digne d'être sa Mère. Cette surabondance de la grâce, qui est le plus éminent des nombreux privilèges de la Vierge, l'élève de beaucoup au-dessus de tous les hommes et de tous les anges et la rapproche du Christ plus que toutes les autres créatures : « C'est beaucoup pour un saint de posséder une quantité de grâce suffisante au salut d'un grand nombre ; mais, s'il en avait une quantité qui suffit au salut de tous les hommes du monde entier, ce serait le comble ; et cela existe dans le Christ et dans la Bienheureuse Vierge (1). »

Lors donc que nous la saluons pleine de grâce par les paroles de l'ange et que nous tressons en couronne cette louange répétée, il est à peine possible de dire combien

(1) S. Th. *op. VIII super salut. angelica.*

nous lui sommes agréables et nous lui plaisons : chaque fois, en effet, nous rappelons le souvenir de sa sublime dignité, et de la rédemption du genre humain que Dieu a commencée par elle ; par là aussi se trouve rappelé le lien divin et perpétuel qui l'unit aux joies et aux douleurs, aux opprobres et aux triomphes du Christ pour la direction et l'assistance des hommes en vue de l'éternité. Que s'il a plu au Christ, dans sa tendresse, de prendre si complètement notre ressemblance et de dire et se montrer à tel point fils de l'homme et notre frère, afin de mieux faire éclater sa miséricorde envers nous, « il a dû devenir semblable en tout à ses frères, afin d'être miséricordieux (1) » ; de même Marie, qui a été choisie pour être la Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est notre frère, a été élevée par ce privilège au-dessus de toutes les mères, pour qu'elle répandît sur nous et nous prodiguât sa miséricorde.

En outre, si nous devons au Christ de nous avoir fait participer au droit qui lui appartenait en propre d'avoir Dieu pour Père et de lui en donner le nom, nous lui devons également de nous avoir tendrement communiqué le droit d'avoir Marie pour Mère et de lui en donner le nom. Et comme la nature elle-même a fait du nom de mère le plus doux d'entre tous les noms, et de l'amour maternel comme le type de l'amour tendre et dévoué, la langue ne peut pas exprimer, mais les âmes pieuses sentent combien brûle en Marie la flamme d'une affection généreuse et effective, en Marie qui est, non pas humainement, mais par le Christ, notre Mère.

Ajoutons qu'elle voit et qu'elle connaît beaucoup mieux que tout autre ce qui nous concerne ; les secours dont nous avons besoin dans la vie présente, les périls publics ou privés qui nous menacent, les difficultés et les maux dans lesquels nous nous trouvons, surtout la vivacité de la lutte pour le salut de notre âme contre les ennemis acharnés, en tout cela et dans les autres épreuves de la vie, bien plus que tout autre, elle peut et elle désire apporter à ses fils

(1) *Hebr.*, II. 17.

chérés la consolation, la force, les secours de tout genre. C'est pourquoi adressons-nous à Marie hardiment et avec ardeur, la suppliant par ces liens maternels qui l'unissent si étroitement à Jésus et à nous ; invoquons avec piété son assistance par la prière qu'elle a elle-même désignée et qui lui est si agréable ; alors, nous pourrons nous reposer avec sécurité et allégresse dans la protection de la meilleure des mères.

Au titre de recommandation pour le Rosaire qui ressort de la prière même qui le compose, il faut ajouter qu'il offre un moyen pratique facile d'inculquer et de faire pénétrer dans les esprits les dogmes principaux de la foi chrétienne ; ce qui est un autre titre très noble de recommandation.

Il est de foi avant tout que l'homme monte régulièrement et sûrement vers Dieu et qu'il apprend à révéler d'esprit et de cœur la majesté immense de ce Dieu unique, son autorité sur toutes choses, sa souveraine puissance, sa sagesse, sa providence : « Il faut, en effet, que celui qui s'approche de Dieu croie qu'il existe et qu'il récompense ceux qui le cherchent (1). » Mais parce que le Fils éternel de Dieu a pris l'humanité, qu'il luit à nos yeux et se présente comme la voie, la vérité, la vie, il est, à cause de cela, nécessaire que notre foi embrasse les profonds mystères de l'auguste Trinité des personnes divines et du Fils unique du Père fait homme : « La vie éternelle consiste en ce qu'ils te connaissent toi, le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ (2). »

Dieu nous a gratifiés d'un immense bienfait, lorsqu'il nous a gratifiés de cette sainte foi ; par ce don, non seulement nous sommes élevés au-dessus de la nature humaine, comme étant devenus contemplateurs et participants de la nature divine, mais nous avons un principe de mérite supérieur pour les célestes récompenses ; et, en conséquence, nous avons la ferme espérance que le jour viendra où il nous sera donné de voir Dieu, non plus par une image tracée

(1) *Héb.*, XI.

(2) *Joann.*, XVII, 3.

dans les choses créées, mais en lui-même, et de jouir éternellement du souverain bien.

Mais le chrétien est tellement préoccupé par les soucis divers de la vie et si facilement distrait par les choses de peu, que, s'il n'est pas souvent averti, il oublie peu à peu les choses les plus importantes et les plus nécessaires, et qu'il arrive ainsi que sa foi languit et même s'éteint.

Pour préserver ses fils de ce grand péril de l'ignorance, l'Église n'omet aucun des moyens suggérés par sa sollicitude et sa vigilance, et le Rosaire en l'honneur de Marie n'est pas le dernier qu'elle emploie dans le but de venir en aide à la foi. Le Rosaire, en effet, avec une très belle et fructueuse prière revenant dans un ordre réglé, amène à contempler et à vénérer successivement les principaux mystères de notre religion : ceux, en premier lieu, par lesquels le *Verbe s'est fait chair* et Marie, Mère et toujours Vierge, accepte avec une sainte joie cette maternité ; ensuite, les amertumes, les tourments, les supplices du Christ souffrant, qui ont payé le salut de notre race ; puis ses mystères glorieux, son triomphe sur la mort, son ascension dans le ciel, l'envoi du Saint-Esprit, la splendeur rayonnante de Marie reçue par-dessus les astres, enfin la gloire éternelle de tous les saints associés à la gloire de la Mère et du Fils.

La série ordonnée de toutes ces merveilles est fréquemment et assidument présentée à l'esprit des fidèles et se déroule comme sous leurs yeux ; aussi le Rosaire inonde-t-il l'âme de ceux qui le récitent dévotement d'une douceur de piété toujours nouvelle, leur donnant la même impression et émotion que s'ils entendaient la propre voix de leur très miséricordieuse Mère leur expliquant ces mystères et leur adressant de salutaires exhortations. C'est pourquoi il est permis de dire que, chez les personnes, dans les familles et parmi les peuples où la pratique du Rosaire est restée en honneur comme autrefois, il n'y a pas à craindre que l'ignorance et les erreurs empoisonnées détruisent la foi.

Mais il y a une autre utilité non moins grande que l'Église attend du Rosaire pour ses fils : c'est qu'ils confor-

ment mieux leur vie et leurs mœurs à la règle et aux préceptes de la sainte foi. Si, en effet, selon la divine parole connue de tous : « La foi sans les œuvres est une foi morte(1) », parce que la foi tire sa vie de la charité et que la charité se manifeste en une moisson d'actions saintes, le chrétien ne tirera aucun profit de sa foi pour l'éternité, s'il ne règle sur elle sa vie : « Que sert à quelqu'un, mes frères, de dire qu'il a la foi, s'il n'a pas les œuvres ? Est-ce que la foi pourra le sauver (2) » ? Cette classe d'hommes encourra, au jour du jugement, des reproches bien plus sévères de la part du Christ que ceux qui ont le malheur d'ignorer la foi et la morale chrétienne ; car ceux-ci ne commettent pas la faute des autres, de croire d'une manière et de vivre d'une autre, mais, parce qu'ils sont privés de la lumière de l'Évangile, ils ont une certaine excuse, ou du moins certainement leur faute est moins grande.

Pour que la foi que nous professons produise l'heureuse moisson de fruits qui convient, la contemplation des mystères peut admirablement servir en enflammant les âmes à la poursuite de la vertu.

Quel sublime et éclatant exemple ne nous offre pas, sur tous les points, l'œuvre de salut de Notre-Seigneur Jésus-Christ !

Le Dieu tout puissant, pressé par l'excès de son amour pour nous, se réduit à l'infime condition de l'homme ; il habite et il converse fraternellement comme l'un de nous, au milieu de nous, il prêche et il enseigne toute justice aux particuliers et aux foules, maître éminent par la parole, Dieu par l'autorité. Il se donne tout entier au bien de tous ; il guérit ceux qui souffrent de maladies corporelles et sa paternelle miséricorde apporte le soulagement aux maladies plus graves des âmes ; ceux qu'éprouve la peine ou que fatigue le poids des inquiétudes, il leur adresse les premiers le plus touchant appel : « Venez à moi vous tous qui travaillez et qui êtes chargés et je vous soulagerai (3) » .

(1) Jac., II, 20.

(2) *Ib.*, 14.

(3) Matth., XI, 28.

Lui-même, alors que nous reposons entre ses bras, nous souffle ce feu mystique qu'il a apporté parmi les hommes et nous pénètre de cette douceur d'âme et de cette humilité par lesquelles il désire que nous devenions participants de la vraie et solide paix dont il est l'auteur : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos pour vos âmes (1). » Et néanmoins, pour cette lumière de la sagesse céleste et cette insigne abondance de bienfaits dont il a gratifié les hommes, il a éprouvé la haine et les plus indignes outrages de la part des hommes, et, attaché à la croix, il a versé son sang et sa vie, n'ayant pas de plus vif désir que de les enfanter à la vie par sa mort.

Il n'est pas possible que l'on considère attentivement en soi-même de tels témoignages de l'immense amour pour nous de notre Rédempteur sans que la volonté reconnaissante s'enflamme. La force de la foi éprouvée sera si grande que, l'esprit de l'homme étant éclairé et son cœur vivement touché, elle l'entraînera tout entier sur les pas du Christ, à travers tous les obstacles, jusqu'à pouvoir répéter cette protestation digne de l'apôtre Paul : « Qui donc nous séparera de la charité du Christ ? La tribulation, ou la pauvreté, ou la faim, ou la nudité, ou le péril, ou la persécution, ou le glaive (2) ?... Ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi (3). »

Mais, de peur que, devant les exemples si sublimes donnés par le Christ, Dieu et homme tout à la fois, la conscience de notre faiblesse native ne nous décourage, en même temps que ses mystères ceux de sa très sainte Mère sont placés sous nos yeux et offerts à notre méditation.

Elle est sortie, il est vrai, de la race royale de David, mais il ne lui reste rien des richesses ou de la grandeur de ses aïeux ; elle mène une vie obscure dans son humble ville, dans une maison plus humble encore, d'autant plus contente

(1) *Ib.*, 29.

(2) *Rom.*, VIII, 55.

(3) *Gal.*, II, 20.

de son obscurité et de sa pauvreté qu'elle peut plus librement élever son esprit vers Dieu et s'attacher à ce bien suprême et aimé par-dessus tout.

Et le Seigneur est avec elle, et il la comble des consolations de sa grâce; un message céleste lui est envoyé, la désignant comme celle qui, par la vertu du Saint-Esprit, donnera naissance au Sauveur des nations. Plus elle admire la sublime élévation de sa dignité et rend grâces à la bonté du Dieu puissant et miséricordieux, plus elle s'enfonce dans son humilité, ne s'attribuant aucune vertu, et elle s'empresse de se proclamer la servante du Seigneur alors qu'elle devient sa Mère. Ce qu'elle a saintement promis, elle l'accomplit avec une sainte ardeur, sa vie étant dès lors en intime communion, pour la joie et pour les larmes, avec celle de son Fils Jésus.

C'est ainsi qu'elle atteindra une hauteur de gloire où personne, ni homme, ni ange, ne s'élèvera, parce que personne ne pourra lui être comparé pour le mérite et la vertu : ainsi la couronne du royaume d'en haut et du royaume d'ici-bas lui est réservée, parce qu'elle deviendra l'invincible Reine des martyrs ; ainsi, dans la cité céleste de Dieu, elle sera assise éternellement, la couronne sur la tête à côté de son Fils, parce que, constamment, pendant toute sa vie, plus constamment encore sur le Calvaire, elle aura bu avec lui le calice d'amertume.

Voici donc que, dans sa sagesse et sa bonté, Dieu nous a donné dans Marie le modèle de toutes les vertus le plus à notre portée. En la considérant et la contemplant, nos esprits ne se sentent pas comme écrasés par l'éclat de la divinité, mais, au contraire, attirés par la parenté d'une commune nature, nous travaillons avec plus de confiance à l'imiter. Si nous nous donnons tout entiers à cette œuvre, avec son assistance surtout, il nous sera certainement possible de reproduire en nous au moins quelques traits d'une si grande vertu et d'une si parfaite sainteté, et, imitant l'admirable conformité de sa vie à toutes les volontés de Dieu, il nous sera donné de la suivre dans le ciel.

Poursuivons vaillamment et fermement, quelque pénible

et quelque embarrassé de difficultés qu'il soit, notre pèlerinage terrestre ; au milieu des labeurs et des épreuves, ne cessons pas de tendre vers Marie nos mains suppliantes, en disant avec l'Eglise : « Nous soupirons vers vous, gémissant et pleurant, dans cette vallée de larmes... Tournez vers nous vos regards miséricordieux. Donnez-nous une vie pure, ouvrez-nous un chemin sûr, afin que, contemplant Jésus, nous nous réjouissons à jamais avec vous ! (1) »

Et Marie, qui, sans en avoir jamais subi personnellement l'épreuve, sait combien notre nature est faible et vicieuse, et qui est la meilleure et la plus dévouée des mères, avec quel à-propos et quelle générosité elle viendra à notre aide ! avec quelle tendresse elle nous consolera ! et avec quelle force elle nous soutiendra ! Marchant par la route que le sang du divin Christ et les larmes de Marie ont consacrée, nous sommes certains de parvenir sans difficultés à la participation de leur bienheureuse gloire.

Le Rosaire en l'honneur de la Vierge Marie, dans lequel se trouvent si bien et si utilement réunis une excellente formule de prière, un moyen efficace de conserver la foi et un insigne modèle de vertu parfaite, est donc entièrement digne d'être fréquemment aux mains des vrais chrétiens et d'être pieusement récité et médité.

Nous adressons particulièrement ces exhortations à la *confrérie de la Sainte-Famille* que Nous avons récemment approuvée et recommandée. Puisque le mystère de la vie longtemps silencieuse et cachée de Notre-Seigneur Jésus-Christ, entre les murs de la maison de Nazareth, est la raison d'être de cette confrérie, qui a pour but d'obtenir que les familles chrétiennes s'appliquent à se modeler sur l'exemple de la très sainte Famille, divinement constituée, les liens particuliers qui la rattachent au Rosaire sont évidents, spécialement en ce qui regarde les mystères joyeux qui se sont accomplis lorsque Jésus, après avoir montré sa sagesse dans le temple, *vint*, avec Marie et Joseph à Nazareth, où il leur était soumis, préparant les autres mys-

(1) *Ex sacr. liturg.*

tères qui devaient le mieux contribuer à instruire et à racheter les hommes. Que tous les associés s'appliquent donc, chacun dans la mesure de ses moyens, à cultiver et à propager la dévotion du Rosaire.

Pour ce qui Nous regarde, Nous confirmons les concessions d'indulgences que Nous avons faites les années précédentes en faveur de ceux qui accompliront pendant le mois d'octobre ce qui est prescrit à cet effet. Nous comptons beaucoup, Vénérables Frères, sur votre autorité et votre zèle pour que le Rosaire soit récité, avec une ardente piété, en l'honneur de la Vierge, Secours des chrétiens.

Mais Nous voulons que la présente exhortation finisse, comme elle a commencé par le témoignage renouvelé avec plus d'insistance de Notre reconnaissance et de Notre confiance envers la glorieuse Mère de Dieu. Nous demandons au peuple chrétien de porter à ses autels ses prières suppliantes et pour l'Eglise, ballottée par tant de contradictions et de tempêtes, et pour Nous-même qui, avancé en âge, fatigué par les labeurs, aux prises avec les difficultés les plus graves, dénué de tout secours humain, tenons le gouvernail de l'Eglise.

En Marie, Notre puissante et tendre Mère, Notre espoir va tous les jours grandissant et Nous est de plus en plus doux. Si Nous attribuons à son intercession de nombreux et signalés bienfaits reçus de Dieu, Nous lui attribuons avec une particulière reconnaissance la faveur d'atteindre bientôt le cinquantième anniversaire de Notre ordination épiscopale.

C'est assurément une grande chose pour qui considère une si longue durée du ministère pastoral, surtout ayant encore à l'exercer, avec une sollicitude de tous les jours, dans la conduite du peuple chrétien tout entier. Pendant cet espace de temps, en Notre vie, comme en celle de tout homme, comme dans les mystères du Christ et de sa Mère, ni les motifs de joie n'ont manqué, ni de nombreuses et graves causes de douleur n'ont été absentes ; des sujets de Nous glorifier en Jésus-Christ Nous ont été donnés aussi. Toutes ces choses, avec soumission et reconnaissance envers

Dieu, Nous Nous sommes appliqué à les faire servir au bien et à l'honneur de l'Eglise.

Dans la suite, car le reste de Notre vie ne sera pas dissemblable, si de nouvelles joies ou de nouvelles douleurs surviennent, si quelques rayons de gloire brillent, persévérant dans les mêmes sentiments et ne demandant à Dieu que la gloire céleste, Nous dirons avec David : « Que le nom du Seigneur soit béni : que la gloire ne soit point pour Nous, Seigneur qu'elle ne soit point pour Nous, mais pour votre nom (1). »

Nous attendons de Nos fils, que Nous voyons animés pour Nous de tant de pieuse affection, moins des félicitations et des louanges que des actions de grâces, des prières et des vœux offerts au Dieu très bon ; pleinement heureux s'ils obtiennent pour Nous que ce qui Nous reste de vie et de force, ce que Nous possédons d'autorité et de grâce, serve uniquement au grand bien de l'Eglise et avant tout à ramener et à réconcilier les ennemis et les égarés que Notre voix appelle depuis longtemps.

Que de la fête prochaine qui, si Dieu le permet, Nous réjouira, découlent pour Nos fils bien-aimés la justice, la paix, la prospérité, la sainteté et l'abondance de tous les biens ; voilà ce que Notre cœur paternel sollicite de Dieu, voilà ce que Nous exprimons par les paroles divines : « Entendez-moi... et fructifiez comme la rose plantée sur le bord des eaux ; soyez parfumés d'un doux parfum comme le Liban. Fleurissez comme le lis, et donnez votre parfum, et couvrez-vous d'un gracieux feuillage, et chantez le cantique de la louange, et bénissez le Seigneur dans ses œuvres. Glorifiez son nom, confessez-le de bouche et dans vos cantiques et sur vos cithares... Louez de cœur et de bouche et bénissez le nom du Seigneur. »

Si ces résolutions et ces vœux rencontrent l'opposition des méchants qui *blasphèment tout ce qu'ils ignorent*, que Dieu daigne leur pardonner ; que, par l'intercession de la Reine du très saint Rosaire, il nous soit propice ; comme

(1) Ps. cxiii, 2 ; cxiii, 1.

augure de cette faveur et comme gage de Notre bienveillance, recevez, Vénérables Frères, la bénédiction apostolique que Nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur, à vous, à votre clergé et à votre peuple.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 7 septembre 1892, la quinzième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII PAPE.

LA QUESTION SOCIALE ET LE CATHOLICISME

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

V

Cependant aujourd'hui, des hommes sagaces et cultivés (et en assez grand nombre, hélas !) espèrent résoudre bientôt cette question ardue ; par quel moyen ? — Au moyen de la science moderne. Encouragés, enorgueillis peut-être, par les prodiges qu'elle opère journellement dans l'ordre matériel, ils se figurent qu'elle ne tardera pas à en opérer aussi dans l'ordre moral. Mais pour Dieu ! qu'ils soient prudents ! qu'ils tiennent en bride leur imagination parfois généreuse ! Ces deux ordres de choses sont bien différents ; du reste, un simple coup d'œil sur l'extrême confusion scientifique et morale de notre époque devrait suffire pour modérer leur ardeur.

Quoi qu'il en soit, j'aime de grand cœur la science, et j'estime qu'elle doit avoir sa part dans la solution du problème social — une part plus grande, peut-être, qu'on ne peut le prévoir. Mais notons d'abord qu'il y a science et science. Il en est une qui cherche à résoudre en dehors de Dieu et du christianisme la terrible question qui nous occupe ; et une autre qui ne veut et n'espère la résoudre qu'avec leur aide.

Je ne parle pas de la première, car elle n'arrive jamais, j'en suis convaincu, à connaître l'homme tel qu'il est réellement ; elle est toujours mêlée de passion et d'orgueil, et cherche la lumière là où ne se trouvent que ténèbres et ombres de mort. Je parle de la seconde, qui prend pour base de tout raisonnement les principes du christianisme ; et s'élevant de cette base, pense, réfléchit, argumente librement, courageusement et je dirai même audacieusement.

Où aucun vol hardi ne m'effraie quand il part du point sûr et stable du christianisme, et en cela, je crois être d'accord avec les deux plus grands génies chrétiens, saint Augustin et saint Thomas. D'autre part, il est beau de voir aujourd'hui Léon XIII et les plus illustres évêques de la catholicité exhorter tous les chrétiens, prêtres ou laïques, à venir en aide aux ouvriers, non seulement par les trésors de la foi et de la charité, mais aussi par ceux de la science chrétiennement sociale. Mgr Ketler, évêque de Mayence, a pris l'initiative et depuis ses publications sur la question sociale, un grand nombre d'évêques, de prêtres et de laïques ont traité le même sujet avec plus ou moins d'efficacité. Dans un congrès convoqué par l'empereur d'Allemagne, dans un but réellement chrétien, Mgr Kopp, évêque catholique, a rempli le premier rôle en son nom et en celui du Pape. En Amérique, le cardinal Gibbons est célèbre par la largeur de ses idées sur ce sujet vital. Mais en Europe, parmi tous les socialistes catholiques (qu'on me passe l'expression), nul ne l'emporte en hardiesse et en générosité sur mon très cher ami le cardinal Manning, aussi efficace dans ses œuvres qu'audacieux dans ses idées (1). Ses idées, ce n'est point en de gros livres qu'il les dépose ; comme tout esprit supérieur et vraiment sûr de soi, il les manifeste en formules brèves, précises, lumineuses, accessibles aux intelligences les plus bornées. Manning, appartenant à une nation tenace et très libre, n'a pas hésité à se mettre, en Angleterre, à la tête du socialisme chrétien. Ami du peuple, parce qu'il est ami de Dieu, il précède tous les philanthropes, les économistes et les philosophes modernes dans la recherche et l'étude de moyens capables de relever la dignité des masses et d'améliorer leur condition.

Nul homme n'est, plus que lui, aimé et vénéré par les ouvriers et les cultivateurs ; et en général, les protestants l'aiment presque autant que les catholiques, et les riches, presque autant que les pauvres. Il va sans dire aussi que les sociétés de tempérance, les syndicats ouvriers, les assurances pour la paix, les comités de secours dans les calamités publiques, etc., etc., trouvent en Manning un apôtre éloquent, tenace et hardi.

VI

Cependant voulant pénétrer plus à fond dans la question so-

(1) L'éminent cardinal Manning vivait encore lorsque ce discours fut prononcé.

ciale, j'affirme en pleine sûreté qu'en tout ce qui la concerne, le christianisme nous est d'une immense ressource ; en voici une preuve. Il est hors de doute que, tous, nous devons travailler, et que ce devoir est de suprême nécessité pour l'ouvrier qui a besoin de son salaire pour vivre, et souvent aussi, pour sustenter sa famille. Mais d'autre part, qu'est-ce que l'ouvrier au point de vue chrétien ? Sa nature d'homme ne lui confère-t-elle pas des droits imprescriptibles et sacrés ? Celui, par exemple, de s'élever vers l'infini et de nourrir son âme de l'aliment religieux que nous offre le culte ? Et ne doit-il pas, en conséquence, avoir le temps nécessaire pour réparer ses forces après son labeur ? N'a-t-il pas droit, encore, à une honnête récréation, à l'amour conjugal, à la vie de famille ? Et la femme qui, par le mariage chrétien, devient mère, n'a-t-elle pas droit au temps voulu pour soigner, nourrir et élever ses enfants ? Et les enfants, garçons et filles, déjà enrôlés dans les rangs des travailleurs, n'ont-ils pas le droit de conserver leur santé, ce bien suprême qu'ils tiennent de Dieu, et qu'un labeur excessif détruit ou compromet peu à peu ? Et n'ont-ils pas une âme à instruire du vrai, à former au bien, à sauver ? Et, en conséquence, n'ont-ils pas droit au temps indispensable à ces choses d'importance suprême ?

Je ne dis pas que la science chrétienne puisse harmoniser d'un coup, dans la pratique de la vie, tous ces droits, avec les inexorables nécessités du travail, du commerce, de l'industrie, mais elle a, certes, le devoir de proclamer solennellement et toujours que la morale et les droits chrétiens dont je viens de parler, doivent présider à tout contrat libre entre propriétaires et cultivateurs, capitalistes et ouvriers ; et de même, elle a le droit d'étudier consciencieusement et à fond les moyens de rapprocher et de faire marcher ensemble des choses qui, dans l'ordre social, paraissent si distantes à cette heure.

Que les esprits élevés et vraiment religieux ne s'exagèrent pas la difficulté d'harmoniser la richesse publique, produit du travail, avec la morale et les droits chrétiens : n'a-t-on pas cru, un temps, que les esclaves étaient indispensables à la prospérité matérielle de la société ? Et n'est-ce point un fait qu'aujourd'hui, en beaucoup d'endroits où il n'y a plus d'esclaves, la terre, par exemple, rend infiniment plus qu'elle ne rendait autrefois ?

Mais pour en venir à des faits plus récents, ne sait-on pas,

et par expérience, et par l'affirmation de nombreux économistes catholiques et protestants, que le repos d'un jour par semaine (la sanctification du dimanche) ne diminue en rien la production des ouvriers ? Oui, la chose est avérée : les ouvriers qui se reposent le dimanche ont, dans leurs six jours de travail, plus de vigueur, de tranquillité d'esprit et de bonne volonté que les autres, et ils font autant et quelquefois plus d'ouvrage que ceux-ci n'en font en sept. On peut en dire autant d'une mesure équitable dans les heures de travail, lesquelles, selon Manning, devraient être huit par jour pour les besognes pénibles, et dix pour les travaux plus faciles. La science et l'expérience ont prouvé aujourd'hui, qu'il est inutile et même dangereux d'outrepasser certaines limites dans le travail ; car presque toujours, l'ouvrier dont les heures de travail ont une juste mesure produit davantage que ne le fait tel autre en un temps plus long.

En outre, la science chrétienne a aussi le devoir de songer à l'avenir. Qu'elle cherche, sans sacrifier la morale, à augmenter dans la mesure du possible la production et la richesse, je le veux bien ; mais qu'elle n'oublie pas, cependant, que l'excès de travail débilite les générations ouvrières, les rend peu à peu inhabiles à leur tâche et, par conséquent, tue dans ses germes la production de l'avenir. De plus n'est-il pas juste, n'est-il pas prudent de porter notre attention sur la tempête qui nous menace, et d'envisager les fureurs probables et peut-être prochaines, des populations ouvrières abruties par un travail sans repos, sans mesure, sans amour familial, sans respect pour qui que ce soit, sans confort de foi et de culte, sans espérance de vie future ? Certes, si la morale et la science chrétiennes ne viennent en aide aux ouvriers, leur cécité intellectuelle augmentera de plus en plus ; la colère s'emparera d'eux, et ils se précipiteront comme un torrent sur ces riches, sur cette société qu'ils considèrent comme fauteurs de leurs maux.

Mais la science chrétienne envisage encore le problème social sous d'autres aspects, car les questions les plus ardues n'ont rien qui l'effraie. Par exemple, elle n'hésite pas à étudier les rapports qui existent entre l'ouvrier et le capitaliste, rapports bien tendus à cette heure ; aussi cherche-t-elle le moyen de les améliorer sans violer la stricte justice et la liberté des contrats ; mais en même temps, sans oublier la loi morale et la charité qui doivent présider à tous les actes et transactions de

la vie civile. Elle cherche encore avec une égale sollicitude à définir quelle part l'État doit prendre dans la question sociale : ici, les catholiques les plus compétents ne sont pas d'accord ; mais leur dissidence est peut-être plus apparente que réelle. A mon avis, là où l'État se laisse gouverner par les principes chrétiens, son ingérence dans la question sociale (ingérence limitée, j'entends) est juste et utile, car il puise dans la morale, la liberté et l'autorité chrétienne, la lumière et la règle de son immixtion ; et en ce cas, les lois sociales, loin de diminuer la liberté des particuliers, comme il pourrait sembler, accroissent la liberté de tous en la dirigeant vers le bien ; et l'État respectant toujours le droit certain de propriété, ne fait qu'empêcher la licence ou l'arbitraire des plus forts qui, trop souvent, à l'aide de belles paroles philanthropiques, séduisent, oppriment et ruinent les faibles. Au contraire, l'ingérence d'un Etat incroyant dans la question sociale est déplorable ; car n'ayant pas pour base l'éternelle loi morale, elle est entièrement arbitraire ; aussi elle contribue à diminuer la liberté individuelle et à accroître l'omnipotence des Etats modernes, omnipotence qui est peut-être aujourd'hui le plus grand péril que coure la Société européenne.

Mais il est temps de finir ce discours. J'ai peut-être déjà lassé votre attention, chers enfants ! Or, pour conclure, c'est encore à vous que je m'adresse d'abord. Mon thème était « la question sociale » ; néanmoins c'est surtout de la foi, de la charité et de la science que je vous ai entretenus, et voici pourquoi : je désire, oui, je désire de toute mon âme que, dorénavant, ces trois choses sublimes, la foi, la charité et la science, soient pour vous comme trois cordes d'un même instrument, trois cordes vibrant toujours dans vos âmes des sons suaves, puissants, efficaces ; je désire que ces sons deviennent une ineffable harmonie qui vous inspire et vous guide, non seulement durant vos années de séminaire, mais toute votre vie ; et que cette harmonie vous fasse comprendre la beauté, la noblesse, la sainteté du sacerdoce vers lequel se dirigent beaucoup d'entre vous. Depuis dix ans que je suis votre évêque, tous mes discours à vos réunions ont eu le même but : éveiller, développer en vous la foi, la charité et la science comme germe du sacerdoce. Dieu m'accordera-t-il de voir le fruit de tant d'efforts, et de voir ce fruit mûrir en beaucoup d'entre vous ?

Quant à vous, messieurs, sans doute, vous vous êtes atta-

chés plus particulièrement à ce que j'ai dit de la question sociale ; aussi, en finissant, veux-je vous communiquer encore une de mes pensées à ce sujet. Je crois la vie du catholicisme constituée par Dieu de telle manière que chaque siècle, ou, pour mieux dire, chaque groupe de siècles, lui forme et lui apporte une apologie nouvelle, produite spontanément par les nouvelles conditions historiques du genre humain. Or, si je ne me trompe, l'apologie que notre époque prépare au christianisme naîtra de la question sociale. J'en ai l'espoir : cette question, qui nous cause une telle épouvante, fera un pas de géant soit à la fin de ce siècle, soit au début du siècle prochain ; et elle le fera certainement par le moyen de Jésus-Christ vivant dans son Église.

Ainsi, aux diverses apologies que la succession des temps a données au christianisme, le martyre, la floraison toujours belle et suave de la sainteté dans l'Église, la doctrine des Pères, le monachisme, le triomphe sur les barbares, la littérature et l'art chrétiens, la poésie nouvelle, la science harmonisée avec la sagesse, la vie libre des communes, particulièrement en Italie, la réforme catholique du xvi^e siècle, les formes neuves de la charité dans les deux derniers siècles ; à toutes ces apologies admirables, viendra s'en ajouter une nouvelle, admirable entre toutes : l'apologie résultant de la question sociale, résolue enfin, autant que le comporte la nature des choses et des temps, et résolue par le catholicisme et par la science chrétienne.

MONSEIGNEUR JEAN-JOSEPH MARCHAL

ARCHEVÊQUE DE BOURGES

(Suite. — Voir le numéro du 17 septembre.)

Trois fois, dans le cours d'une année, l'Archevêque de Bourges eut la joie et le grand honneur de conférer à des prêtres de son diocèse le caractère épiscopal.

Le premier fut un de ses vicaires généraux, Mgr Blanchet, montré plutôt que donné au diocèse de Gap qui eut à peine le temps d'apprécier le trésor dont l'Église de Bourges s'était dépouillée pour l'enrichir (1).

(1) Mgr Jean-Alphonse Blanchet, sacré dans la cathédrale de Bourges, le 1^{er} août 1888.

Le second fut un missionnaire appartenant à la Société de Notre-Dame du Sacré-Cœur d'Issoudun. Mgr Navarre, apôtre des tribus encore sauvages qui peuplent une des terres lointaines de l'archipel océanien (1).

Le troisième lui était donné il y a quatre ans par le Souverain Pontife pour lui servir d'auxiliaire et lui permettre de travailler plus longtemps et avec plus de fruits.

Avec quelle touchante simplicité, le 2 juillet 1888, l'Archevêque sollicitait les prières de son clergé et de son peuple en faveur du prêtre sur la tête duquel il allait faire couler l'huile sainte!

Après avoir présenté à son diocèse celui qui « déjà son frère par le sang, allait le devenir plus parfaitement encore par la plénitude du sacerdoce », l'Archevêque ajoutait (et là encore je retrouve l'écho fidèle de ses constantes préoccupations) :

« Un même amour pour Jésus-Christ nous a unis dès notre jeunesse dans le sacerdoce. Désormais, cet amour nous appliquera au même travail pour l'établissement de son règne dans les âmes : *Pro Christo amor unus et labor* (2). »

Hélas, Monseigneur, malgré l'incomparable dévouement avec lequel, depuis quatre ans, vous vous êtes prodigué, *impendam et super impendar* (3), pour alléger à votre bien-aimé frère et consécrateur le poids de la charge épiscopale, vous n'avez pu que le disputer un peu de temps à la mort. La cruelle ! Elle est venue, suivant la pathétique expression de saint Bernard, opérer une horrible séparation — *horrendum divortium* — entre deux frères si étroitement liés l'un à l'autre dans le partage des mêmes labeurs et des mêmes combats pour la cause de Jésus-Christ !

En me demandant aujourd'hui d'être l'interprète de votre douleur, ne m'avez-vous pas autorisé à révéler la blessure profonde que, moi aussi, je porte au cœur depuis bientôt sept mois ? C'est bien pour nous deux qu'il a parlé, cet admirable saint Ber-

(1) Mgr André Navarre, d'abord évêque titulaire de Pentacomie, sacré le 30 novembre dans l'église paroissiale d'Issoudun, vicaire apostolique de la Nouvelle-Guinée, est, depuis le 17 août 1888, archevêque titulaire de Cirrhe.

(2) Lettre pastorale du 2 juillet 1888, Mgr Augustin Marchal, vicaire général de son frère, a été consacré le 30 juillet dans la cathédrale de Bourges sous le titre d'évêque de Sinope.

(3) II *Cor.*, XII, 15.

nard, le jour où, après avoir contenu par un effort surhumain les sanglots qui s'étaient accumulés dans sa poitrine devant la tombe à peine fermée de son frère Gérard, il leur donna enfin un libre cours et ne craignit pas de dire devant ses moines, témoins quotidiens de la force héroïque avec laquelle il supportait d'ordinaire les plus dures épreuves : « Lui parti, le cœur m'a manqué : *Subtracto siquidem illo, simul cor meum dereliquit me...* Oui, je l'avoue, je suis vaincu, ayez compassion de moi ! Il faut qu'elles s'échappent, ces larmes que j'ai trop refoulées au dedans de moi-même. *Fateor, victus sum... Exeat necesse est quod intus patior... Exite, exite lacrymæ* (1). »

Aussi bien, Monseigneur, avec et comme vous, ce n'est pas seulement au nom des affections de famille et des liens du sang, c'est bien à cause de l'Église, des intérêts de son apostolat, de son action sur les âmes que je pleure un frère qui était, lui aussi, un des vaillants ouvriers, un des soldats intrépides de Jésus-Christ !

Pardonnez-moi si je nomme tout haut mon Charles (2) à côté de votre Joseph dans cette antique basilique de Saint-Étienne où, il y a un demi-siècle et davantage, nos prières d'enfants et d'adolescents montèrent si souvent vers Celui qui devait un jour nous faire signe de quitter nos filets et de le suivre pour devenir « des pêcheurs d'hommes » — comme il avait appelé sur les bords des lacs galiléens Pierre et André, Jacques et Jean, — comme il vous appelait vous-même, avec votre aîné, dans les jours lointains où un petit presbytère des Vosges abritait vos premières études et vos premiers jeux !

Mais, si nous pleurons tous les deux ces frères dont nous ne pouvons plus être séparés bien longtemps, nous ne voulons pas être des ingrats, et nos larmes ne sauraient étouffer en nous le cantique de la reconnaissance pour les grâces si visiblement répandues sur la vie et sur la mort de ceux qui nous ont quittés.

Oui, mon Dieu, soyez remercié et béni de ce que vous leur avez donné de travailler et de combattre pour vous jusqu'à leur dernier soupir.

Soyez remercié et béni de leur avoir accordé à tous les deux le privilège, enviable entre tous, de faire servir leur agonie elle-même à confirmer les enseignements de leur apostolat, et à

(1) S. BERN., *Serm.* XXVI, *in Cant.*

(2) L'abbé Charles Perraud, chanoine honoraire d'Autun, mort à Paris le 18 janvier 1892.

les rendre ainsi plus persuasifs et plus capables de vous gagner des âmes !

III

Quand l'archevêque de Bourges sollicitait et obtenait du Souverain-Pontife le précieux concours d'un auxiliaire de ses fonctions pastorales, sa santé était déjà profondément altérée. Il pouvait s'approprier la parole de saint Paul : « Je m'en vais goutte à goutte, et le temps de ma dissolution finale n'est pas éloigné (1). »

A chaque instant, de cruelles infirmités venaient l'interrompre dans l'accomplissement de ses devoirs. Mais l'infatigable ouvrier était bien décidé à ne pas abandonner l'œuvre qui lui avait été confiée; soldat, il ne pouvait lui venir à l'esprit de désertier le champ de bataille sous prétexte qu'il était exposé à y recevoir une de ces blessures auxquelles on ne survit pas.

C'est précisément ce qui lui est arrivé.

Dans un livre de forte et profonde spiritualité, un pieux et savant jésuite, recteur du collège de Bourges où il achevait sa carrière en 1635, a dit une parole bien digne de nos plus sérieuses méditations :

« L'occasion d'une belle mort est si précieuse que nul homme sage ne la doit perdre, quand elle se présente (2). »

Il en a été ainsi pour Mgr Marchal. En toute vérité, je puis dire qu'il a été bien plutôt au-devant de la mort qu'il ne l'a laissée venir à sa rencontre.

Quel simple et saisissant récit j'ai trouvé dans la lettre du 27 mai dernier, adressée au diocèse par MM. les chanoines du Chapitre métropolitain ! Je le citerai presque textuellement.

Monseigneur l'évêque de Sinope, surpris par la maladie et succombant aux fatigues de la visite pastorale, avait dû s'aliter. Il était aux prises avec une bronchite et un épuisement général qui, durant plusieurs jours, donnèrent les plus vives alarmes. Mgr Joseph Marchal se mit en route pour aller le remplacer. La charité fraternelle renversait les rôles : c'était l'archevêque qui allait porter secours à son auxiliaire.

Mais il était manifeste qu'il entreprenait une tâche au-dessus de ses forces. On le supplia de s'arrêter.

(1) Ego enim jam delibor et tempus resolutionis meæ instat. (II *Tim.*, iv, 6.)

(2) Le Père LOUIS LALLEMANT, *Doctrine spirituelle* édition de 1844, p. 237.

« *Jusqu'au bout*, » répondit-il à ceux qui, par leurs affectueuses sollicitations, s'efforçaient d'entraver sa marche et de le ramener en arrière.

« Mais Monseigneur, lui fut-il répondu, vous y êtes, au bout de vos forces.

« Soit, répliqua-t-il, et plus encore. Je ne puis imposer cette déception aux peuples qui m'attendent, à un si grand nombre de confirmands qui ont été laborieusement préparés. »

On croit entendre saint Paul répondant aux instances des anciens de Milet qui voulaient le retenir au milieu d'eux dans le pressentiment où ils étaient des douloureuses épreuves réservées à l'apôtre et au père de leurs âmes.

Il leur disait : « Oui, je le sais, et l'Esprit-Saint me l'a révélé, des chaînes et des tribulations m'attendent. Mais je ne crains rien de tout cela et je fais bon marché de ma vie, pourvu que j'aie jusqu'au bout de ma carrière et que j'accomplisse le ministère dont m'a chargé le Seigneur Jésus de rendre témoignage à son Évangile (1) ».

Mgr Marchal poursuivit ainsi ses courses pastorales au prix d'efforts inouïs, renouvelés avec la constance la plus héroïque, non seulement chaque jour, mais, on peut le dire, à chaque instant. Enfin, le mercredi 25 mai, il fut obligé de reconnaître et d'avouer qu'il lui était impossible d'aller plus loin. Il avait atteint — ou, pour parler exactement, — il avait dépassé la limite extrême de ses forces. Il dut consentir à se laisser ramener à Bourges. Durant la route, malgré son épuisement, désireux de fêter un anniversaire cher à sa piété, il essaya de dire son bréviaire, cette prière liturgique du prêtre qui, plus que toute autre, doit être appelée dans la langue de saint Paul « le glaive spirituel (2) ».

Il dut y renoncer; la vie baissait rapidement; les armes lui tombaient des mains.

A minuit et demi, aux premiers moments de la fête de l'Ascension, l'ouvrier entra dans le repos de son éternité. *Ingrederemur in requiem, qui credidimus* (3). L'intrépide soldat, tombé sur le champ de bataille de son apostolat, était mis en possession de la récompense promise à ceux qui auront combattu

(1) *Actes des Apôtres*, xx, 23-24.

(2) *Et gladium spiritus, quod est verbum Dei.* (*Eph.*, vi, 17.)

(3) *Hebr.*, iv, 3.

jusqu'au bout. *Ad bravium supernæ vocationis in Christo Jesu* (1).

Messieurs du Clergé de Bourges,

Vous vaquez cette semaine aux exercices de votre retraite. J'ai la confiance que cette imposante cérémonie ne vous distraira pas des sérieuses réflexions qui vous sont suggérées par l'Esprit de Dieu durant ces jours de solitude et de recueillement.

Après avoir montré la couronne placée à l'extrémité du stade pour les athlètes qui auront dignement travaillé et généreusement combattu, l'apôtre adresse aux chrétiens de Philippes une exhortation que je vous demande la permission de redire pour vous et pour moi. « Nous, qui (par notre sacerdoce) faisons profession de tendre à la perfection du christianisme, recueillons pieusement les leçons et les exemples de ceux qui, sous nos yeux, se sont montrés de si bons ouvriers et des soldats si courageux (2). »

Imitons de notre mieux les hommes apostoliques dont on peut répéter le substantiel et véridique éloge fait de saint Paul lui-même par votre illustre compatriote Bourdaloue, « ils ont rempli leur ministère, ils ont honoré leur ministère, ils se sont sacrifiés pour leur ministère (3) ».

Et d'abord, comme votre digne Archevêque, soyons des hommes de travail; d'un travail persévérant, opiniâtre, qui remplisse et féconde toutes les heures de notre vie.

Avant et par dessus tout, travaillons à nous sanctifier. Car nous aurions beau multiplier nos efforts et nous dépenser sans mesure dans les labeurs du ministère extérieur, si la pleine vie de la grâce ne mettait Dieu en nous et avec nous dans tout ce que nous entreprenons pour son service et pour sa gloire, nous ne ferions rien : *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam* (4).

Votre Archevêque vous le disait il y a trois ans en vous convoquant aux retraites annuelles, et j'aime à vous faire entendre

(1) *Phil.*, III, 14.

(2) *Quicumque perfecti sumus hoc sentiamus, idem sapiamus; in eadem permaneamus regula... observate eos qui ita ambulant. (Phil., III, 15-17.)*

(3) BOURDALOUE, division de son Panégyrique de saint Paul.

(4) *Ps.* CXXVI.

sa voix dont la mort augmente encore la puissance et l'autorité.

« Plus le présent est triste, vous disait-il, plus l'avenir est obscur et plein de menaces, plus nous devons redoubler d'efforts pour nous sanctifier tous les jours davantage, et faire de nos âmes des foyers de plus en plus ardents et lumineux de charité et de vérité et devenir ainsi les sauveurs de ce monde penchant vers sa ruine (1). »

En outre, Messieurs, travaillons à conserver et à étendre la foi, au sein de cette grande nation française que nous avons l'honneur d'avoir pour mère et dont les sectes anti-chrétiennes veulent faire leur proie : et afin que nos labeurs aient plus d'efficacité, rangeons-les sous la discipline salutaire de l'obéissance ; plus que jamais, mettons dans nos efforts la cohésion et l'unité.

Quand un général veut faire enlever par ses troupes une redoute formidable, ou quand il s'agit pour des travailleurs de renverser un obstacle dont la résistance dépasse notablement leurs forces, il faut avant tout que soldats et ouvriers soient attentifs au commandement donné par le chef. Ils le regardent, ils l'écoutent, ils se tiennent prêts à obéir. Puis, dès qu'ils ont vu ou entendu le signal, avec une précision mathématique ils exécutent le mouvement prescrit. C'est une masse qui agit et on croirait voir un seul homme ne donner qu'un seul coup d'épaule. En un clin d'œil, la muraille est franchie, l'obstacle est renversé (2).

« Un seul coup d'épaule », — Messieurs, la comparaison n'est pas de moi. Je l'emprunte au prophète Sophonie : *Ut serviant ei humero uno* (3).

Par une image saisissante, elle rend ce que le Pape Léon XIII demande en ce moment aux évêques, aux prêtres, aux catholiques et à tous les Français de bon sens et de bonne volonté.

L'unité et la cohésion de nos efforts, en dehors des querelles politiques qui dispersent et neutralisent les forces, pour empêcher la France d'être dépouillée de l'inestimable trésor de ses croyances, et aussi, pour débarrasser nos institutions de l'alliage parasite de lois contraires aux droits de la conscience chrétienne, et en flagrante contradiction avec l'esprit d'un gouvernement dont le nom, s'il n'est pas une étiquette menteuse,

(1) Lettre circulaire du 15 juillet 1889.

(2) *In Deo meo transgrediar murum.* (*Ps.* xvii, 30.)

(3) *Soph.*, III 9.

signifie qu'il doit être « la chose de tous, *Res publica* », et non l'apanage exclusif d'un parti qui l'exploite au gré de ses rancunes et de ses convoitises :

Voilà, Messieurs, ce qu'attend de nous le Pontife qui a reçu de Jésus-Christ lui-même la mission de diriger notre travail et de présider à nos combats.

Lorsque Samson captif donnait ce vigoureux coup d'épaule qui faisait crouler l'édifice où il avait été amené prisonnier, il goûtait sans doute la joie terrible de se venger de ses ennemis et de faire périr un grand nombre de Philistins. Mais il s'écrasait lui-même avec eux sous les décombres des colonnes que son bras puissant avaient secouées jusque dans leurs fondements (1).

Ce n'est pas ce que nous prescrit Léon XIII, dans ses paternelles et toutes pastorales sollicitudes pour notre bien-aimée patrie.

Il nous demande, non pas de détruire, mais d'édifier; non pas d'écraser les philistins qui nous oppriment et nous insultent; mais de les délivrer de leur ignorance, de leurs haines, de leurs étroits préjugés, de leurs passions malfaisantes; puis encore de sauvegarder sans eux, ou contre eux, s'il le faut, cette démocratie qui ne peut fonder la liberté que sur le respect de la justice.

Travaillons à cette grande œuvre suivant la méthode même que nous trace le Vicaire de Jésus-Christ, c'est-à-dire, en nous plaçant résolument sur le terrain qu'il assigne à nos efforts et où il nous prescrit de nous unir : *Ut serviant uno humero*.

S'il devient nécessaire de repousser des agressions injustes, comme celles qui cherchaient à empêcher Nehemias et ses compagnons de relever les ruines de Jérusalem, sachons, comme ces vaillants hommes, être à la fois ouvriers et soldats (2).

Combattons, d'abord avec le glaive sacré de la prière; mais aussi avec les armes légales que nous tenons de nos institutions elles-mêmes. Imitons saint Paul qui revendiquait fièrement ses prérogatives de citoyen romain devant les abus de pouvoir d'un fonctionnaire plus soucieux de plaire à César et aux Juifs que de se faire, comme c'était son devoir, le protecteur du droit opprimé (3).

(1) *Juges*, ch. xvi.

(2) *II^e Livre d'Esdras*, ch. iv et vi.

(3) *Actes des Apôtres*, xxii, 25.

A l'exemple de votre courageux archevêque, prenons pour devise de nos labeurs et de nos combats sa simple et forte parole *jusqu'au bout!* Peu importe ce qui nous arrivera, pourvu que nous fassions notre devoir! *Nec facio animam meam pretiosiorum quam me, dummodo consummem cursum meum et ministerium verbi* (1).

Mais cette parole, *jusqu'au bout*, ce n'est pas seulement, Messieurs, un cri de ralliement pour la bataille. C'est davantage encore un cri du cœur, une parole toute brûlante de charité; et la charité doit être l'unique mobile de notre apostolat. Le Sauveur Jésus l'a dite, au moins dans l'intimité de ses pensées et de ses résolutions, peu de jours avant de consommer sa douloureuse passion et de donner aux hommes, par l'institution de la sainte Eucharistie, le gagé perpétuellement vivant d'un amour infini. *Quum dilexisset suos qui erant in mundo, in finem dilexit eos!* (2)

Qu'il sera bon, Messieurs, quand nous aurons, nous aussi, bien travaillé et répandu toutes nos sueurs; bien combattu, et, s'il le faut, versé dans une dernière blessure notre dernière goutte de sang, qu'il sera bon de pouvoir appuyer doucement notre tête, pour y rendre le dernier soupir, sur le cœur de Celui que nous aurons aimé et servi en aimant nos frères et en nous dévouant pour eux JUSQU'AU BOUT!

LA CONCENTRATION CATHOLIQUE

M. l'abbé Delafosse, vicaire général de l'archevêque de Rennes, vient d'adresser à la *Gazette de France* une nouvelle Lettre dans laquelle il expose les conditions qui, selon lui, pourraient réunir tous les catholiques de France, dans une action commune, contre la *Législation franc-maçonne* et contre les législateurs qui l'ont conçue et l'appliquent.

Quand un vaillant prêtre comme M. l'abbé Delafosse, dit la *Gazette*, — qui donne par ses actes de si beaux exemples de ce qu'est l'action — demande la parole, il a le droit d'être entendu.

M. l'abbé Delafosse est attristé, quel catholique ne l'est pas, à la veille des élections générales, de l'état de désorganisation des forces catholiques en présence de la concentration républicaine qui réunit toutes les sectes ennemies de Dieu.

(1) *Ib.*, XX, 24.

(2) JOANN., XIII, 1.

M. l'abbé Delafosse croit avoir trouvé le terrain sur lequel pourrait s'opérer la concentration chrétienne.

Que Dieu l'entende!

Monsieur le directeur,

L'accueil si bienveillant que vous avez fait à ma lettre du 2 septembre m'enhardit peut-être jusqu'à la témérité, car je viens vous demander la permission de continuer chez vous, avec les esprits distingués qui composent le personnel très choisi de vos lecteurs, nos explications simples, loyales et surtout charitables sur la situation.

Ma précédente lettre était un écho de la parole pontificale nous appelant à la lutte contre les ennemis de Dieu; celle-ci est un écho de la parole pontificale nous appelant à l'union pour lutter « avec ensemble et succès ». Elle a en effet pour objet, après avoir constaté l'absence et les difficultés de l'union, d'indiquer la première et principale condition de l'union, de montrer la possibilité de réaliser cette condition essentielle sans rien compromettre de ce que l'on doit sauver, *salvis principiis et dignitate*, et enfin de déterminer le terrain sur lequel nous pouvons avantagement nous unir.

Oui, puissé-je contribuer à préciser de plus en plus le terrain sur lequel tous les serviteurs de Dieu et de l'Église, sans tenir compte de ressouvenirs personnels plus ou moins amers, sans se laisser arrêter par quelques divergences inévitables, même entre les hommes de volonté parfaite — il en est, en effet, des esprits comme des yeux, tous n'ont pas la même vue, — doivent s'unir pour la défense des intérêts sacrés qui sont également chers à tous!

Il semble que cette union s'imposait et qu'elle devait s'établir d'elle-même, entre soldats d'une armée qui est en présence de l'ennemi, car nous sommes en présence de l'ennemi, d'un ennemi très fort, très discipliné, qui, nonobstant ses divisions intestines, forme toujours contre nous une masse compacte; et puis, le général en chef avait parlé, nous conviant tous à l'union pour la bataille.

D'où vient donc le désarroi que nous avons constaté parmi les catholiques, et qui va jusqu'à ce point que l'on n'en rencontre pour ainsi dire pas un qui ne vous dise: « Où allons-nous? quelle obscurité! quel gâchis! Jamais peut-être notre foi et notre obéissance n'ont été mises à une épreuve plus redoutable

et plus pénible! » Car, ces cris, on les entend chaque jour, ils s'échappent de toutes les poitrines. On a d'autant moins de doutes sur leur sincérité, que c'est surtout de la bouche des meilleurs parmi les bons qu'on les recueille.

A quoi tient cet état des esprits? Comment des hommes qui ne manquent ni d'intelligence, ni de droiture, qui, pour la plupart, ont fait leurs preuves, quant au dévouement religieux, ont-ils pu se tromper si lourdement sur la pensée du Pape? et en si grand nombre! et avec des conséquences si désastreuses! c'est-à-dire, jusqu'à se diviser entre eux, tirer les uns sur les autres, ou se persuader qu'il n'y a plus qu'à se retirer sous sa tente? Que les ardents tirent comme les modérés, cela se comprendrait encore, en raison de la *furia francese!*... mais, que les modérés cessent d'être modérés pour tirer sur les ardents, c'est plus drôle. Enfin, voilà le spectacle attristant que nous avons sous les yeux, et que nous mettons sous les yeux de nos ennemis. Ce problème psychologique n'est peut-être pas aussi difficile à expliquer qu'on pourrait le croire à première vue. Il s'explique même aisément par les conditions particulières dans lesquelles nous nous trouvons à la suite des vicissitudes politiques dont notre pauvre France a été le théâtre depuis un siècle. République, monarchie, empire, nous avons vu toutes les formes de gouvernement se succéder l'une à l'autre, laissant chacune après elle des partisans et des adversaires, des amis et des ennemis.

De là, et des dispositions naturelles de l'esprit humain, doivent naître et naissent, en effet, discussions sur discussions.

Si rien ne survient pour mettre d'accord les discutants, c'en est fait de l'union parmi les catholiques, de leur force, par conséquent. Car tous les partis existent chez les catholiques comme chez les adversaires, et plus encore peut-être chez les catholiques que chez les autres.

Mais par là même que sous sommes catholiques, nous devons savoir nous élever au-dessus des préoccupations de l'amour-propre, et — ceci est une règle fondamentale en toute société — subordonner nos idées personnelles aux principes supérieurs dictés par l'amour du bien commun.

N'est-il pas d'expérience que très souvent l'homme opine ainsi plutôt qu'ainsi, moins par propension de l'esprit que par inclination du cœur? Nous avons tous à nous tenir en garde contre cette faiblesse naturelle.

Eh bien, si la charité du cœur est la maîtresse des opinions de l'esprit, il ne nous sera pas malaisé d'arriver à ce genre d'unité qui consiste dans le bon accord pratique, malgré les dissentiments théoriques, et décide les hommes vertueux à agir uniformément, alors même qu'ils pensent différemment.

Seulement, pour cela, il faut l'esprit de foi, et on ne trouvera pas mauvais que j'insiste fortement sur ce point, puisque je m'adresse à des catholiques, c'est-à-dire à des hommes de foi, et que l'esprit de foi peut seul inspirer l'abnégation nécessaire à quiconque veut se conduire en « bon soldat de Jésus-Christ, *sicut bonus miles Christi Jesu* ».

Toujours penser selon la vérité, toujours opiner d'une manière modeste, toujours agir conformément à la charité, ce n'est pas chose facile, ni commune. De là, l'immense besoin qu'ont éprouvé tous les hommes animés d'un profond amour du vrai et du bien, d'avoir un guide et de le consulter. C'est l'Église qui est ce guide, parce qu'elle a reçu de Jésus-Christ la doctrine du salut pour les nations comme pour les individus. Et c'est précisément dans le recours à cette salutaire intervention de l'Église que consiste le nécessaire esprit de foi dont je parlais tout à l'heure.

Or, l'Église a un chef, et ce chef a parlé.

En principe, avant même de savoir ce qu'il a dit, on sait que le Vicaire de Jésus-Christ, lui-même, ne demande rien d'impossible : *Deus impossibilia non jubet*.

En fait, ce chef, qui en même temps est Père, ne demande rien à ses enfants qui ne soit parfaitement raisonnable, parfaitement sage, parfaitement opportun, parfaitement avantageux au bien commun. Il fallait des malentendus, créés par les surprises de la première heure et perfidement exploités, pour persuader le contraire à des hommes très bien intentionnés.

Jamais le Pape ne nous a demandé ni de renoncer à des convictions infiniment respectables, ni de sacrifier des affections souverainement légitimes, ni d'approuver ce contre quoi notre conscience proteste, ni de regarder comme la plus parfaite des formes de gouvernement celle sous laquelle nous vivons; d'abord, il n'y a qu'un seul gouvernement parfait, celui de Dieu; mais pour des considérations d'un ordre absolument supérieur, inspirées par l'amour du bien commun, celui qui est le chef et le Père de la grande famille chrétienne nous demande de réaliser le *bon accord pratique malgré des dissentiments théoriques, et*

d'agir uniformément quoique nous pensions différemment.

Il a parlé à peu près comme le père d'une nombreuse et noble famille, digne de tous les respects, et pourtant environnée d'ennemis jaloux et puissants, lequel, voyant que ses fils discutent entre eux avec animation sur un sujet quelconque, qu'ils s'échauffent de plus en plus, que la discussion se renouvelle fréquemment, qu'elle menace de dégénérer en dispute, que la paix de la famille peut en être troublée, leur dit : « Mes chers fils, que chacun de vous garde son opinion, je ne pénètre point dans le domaine de votre conscience pour vous ordonner de penser ainsi plutôt qu'ainsi, mais je ne veux plus de ces discussions qui amèneraient des divisions entre vous ; outre ce qu'elles ont d'attristant pour notre intérieur domestique, ces divisions seraient bientôt connues au dehors, elles nous amoindriraient, elles nous affaibliraient ; nous avons besoin de rester unis pour être forts contre nos ennemis de l'extérieur. »

Ainsi a parlé notre Père commun dans ses instructions que j'ai résumées en ces termes : « Pas de résistance aux pouvoirs publics », en tant que pouvoirs ; mais si ces pouvoirs sont auteurs, fauteurs ou défenseurs des lois mauvaises, guerre implacable par tous les moyens loyaux et honnêtes, non pas, encore une fois, contre l'autorité, mais contre son exercice inique et abusif. »

Cela, c'est la distinction si parfaitement établie par Léon XIII entre « les pouvoirs constitués et la législation » ; c'est le respect des pouvoirs constitués, et la lutte contre cette législation mauvaise dont le Saint-Père dit : « Pauvre France ! Dieu seul peut mesurer l'abîme de maux où elle s'enfoncerait, si cette législation, loin de s'améliorer (on ne sait si elle est en train de s'améliorer !), s'obstinait dans une telle déviation qui aboutirait à arracher de l'esprit et du cœur des Français la religion qui les a faits si grands (1). »

On a épilogué sur cette formule : *accepter* le gouvernement que la France s'est donné. Qu'est-ce que cela veut dire ? Voici, *si parva magnis componere licet* :

Je suis, par supposition, le citoyen d'une ville qui a un maire radical et un conseil municipal à l'unisson. J'ai voté contre eux avec mes amis, bien entendu ; nous avons été battus et pas contents. On peut croire que je ne crie pas : Vive M. le maire !

(1) Encyclique du 16 février.

Vive le Conseil municipal ! Mais, d'un autre côté, je ne tenterai pas de créer une révolution dans mon Landerneau. Je me sou mets au verdict des électeurs, tout en le condamnant du fond de mon âme. J'accepte ce maire et ces édiles comme on accepte une humiliation ou une peine, si vous le voulez, mais je les accepte. Je traite avec M. le maire comme avec le premier magistrat de la cité ; je l'honore de même quand les circonstances le demandent ; par exemple, s'il vient à mourir, je lui rends les honneurs funèbres dus à son rang ; et je fais de même, proportion gardée, avec MM. les adjoints.

Est-ce que cela m'empêche d'être convaincu que ma ville s'est mise en de bien mauvaises mains, et de déplorer son aveuglement ? Pas le moins du monde. Est-ce que cela m'empêchera, quand ils seront au terme de leur mandat, de voter selon ma conscience ? Pas le moins du monde.

Passons au pays : Si, en mon âme et conscience, j'estime que mon pays se trompe ; si je déplore l'entraînement auquel il cède et les catastrophes auxquelles il marche, il ne m'est certainement pas permis de l'approuver et de l'encourager dans cette voie ; mais, pourvu que je ne participe à aucun acte essentiellement mauvais, il m'est bien permis d'accepter un état de choses qui, d'ailleurs, s'impose, afin de faire tout ce qui dépendra de moi pour empêcher le mal, et tirer de la situation le meilleur parti possible dans l'intérêt du bien commun, puisque ce bien est, après Dieu, dans la société, la loi première et dernière (1) ».

Voilà ce que c'est que l'acceptation sur laquelle on a tant disserté, et il me semble que ce n'est ni bien effrayant pour nous, ni bien enchanteur pour nos adversaires. Mais cela nous fournit un terrain éminemment favorable à l'union de toutes les volontés.

Entendons Mgr Perraud, évêque d'Autun. Voici comment il s'exprime, dans ses *Réflexions au sujet de l'Encyclique du 16 février*, brochure pour laquelle il a eu l'honneur de recevoir les félicitations de Sa Sainteté : « Si Léon XIII demande aux catholiques d'accepter la République en tant qu'elle est une forme de gouvernement, contre laquelle notre foi religieuse n'élève aucune objection, en retour il demande à la République de ne pas opprimer les catholiques par des lois ou des mesures hostiles à leur foi. De plus, il rappelle « à tous les gens de bien qu'ils doivent s'unir comme un seul homme, pour combattre,

(1) Encyclique du 16 février.

par tous les moyens légaux et honnêtes, ces abus progressifs de la législation (1).

Je n'ai pas dit autre chose.

Il me semble aujourd'hui, les émotions de la première heure s'étant un peu calmées, que, de divers côtés, on éprouve le besoin de voir cesser toutes les querelles intestines et de faire appel au concours de toutes les volontés pour la lutte en commun.

« Si cependant, disait hier l'*Emancipateur* de Cambrai, au lieu de passer le temps sous prétexte de ralliement ou de non ralliement, à taper, entre catholiques, sur le dos les uns des autres, l'on pouvait voir tous les catholiques et tous les honnêtes gens réaliser, comme il a été dit plus haut, « le bon accord pratique malgré des dissentiments théoriques, et agir uniformément, quoiqu'ils puissent penser différemment. » Ce serait, si l'on veut, l'*union antimaçonnique*.

Sans doute, il y aura toujours des nuances : l'un mettra plus de poudre dans son fusil, l'autre moins ; l'un aura son arme de meilleur calibre, ou de plus grande portée, l'autre une arme moins bonne ; l'un tirera plus de coups, l'autre moins ; les tempéraments restent, *gratia naturam non tollit* ; mais qu'importe ? nous tireront sur l'ennemi.

Et puisque nous parlons de bataille, répétons un mot déjà dit plus haut, et rappelons-nous que la loi fondamentale de toute discipline militaire, c'est l'abnégation.

A. H. DELAFOSSE.
vicaire général.

NÉCROLOGIE

Une dépêche de Londres annonce la mort de S. Em. le cardinal Howard, survenue à Brighton. Il souffrait depuis longtemps de la phtisie et il était en outre atteint d'une maladie mentale.

Le cardinal HOWARD était né à Hainton, diocèse de Nottingham, le 13 février 1829 ; il appartenait à la branche cadette des ducs de Norfolk. A l'âge de 26 ans, Edouard Howard quitta le service militaire pour entrer dans les ordres. Il fut ordonné prêtre à Rome.

En 1872, Mgr Howard fut préconisé archevêque titulaire de Césarée, et en 1877, le Pape Pie IX le créa cardinal, dans le

(1) Encyclique du 16 février.

consistoire du 12 mars. Il était un des six cardinaux évêques, étant évêque de Frascati. Le cardinal Howard était en même temps archiprêtre de la basilique patriarcale du Vatican et préfet de la S. Congrégation de la fabrique de Saint-Pierre: il faisait partie aussi des Sacrées-Congrégations de l'Immunité, de la Propagande, de la Propagande pour les affaires du rite oriental, de l'Index, des Saints-Rites, du Cérémonial, des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.

Le cardinal Howard était protecteur de la Compagnie de Saint-Sulpice, de la congrégation des Clercs de Saint-Viateur et d'un grand nombre de congrégations de religieuses.

—

On lit dans l'*Espérance* de Nancy :

Les Sœurs hospitalières de Saint-Charles, à Nancy, viennent d'être douloureusement éprouvées. Leur supérieure générale, la vénérable Sœur MARIE-ALEXANDRE-PIERRE, est pieusement décédée à Nancy, dans la maison-mère, le lundi 19 courant, dans la soixante-et-onzième année de son âge et la cinquantième de sa profession religieuse, munie des sacrements de l'Eglise.

L'éloge de la défunte serait ici superflu. C'est dans sa communauté, loin des yeux du monde, qu'elle a pu être le mieux appréciée, parce qu'elle y vivait toute en Dieu, humble et modeste comme le sont les âmes de choix. Elle était originaire de Nancy, et bien des prières seront adressées au Ciel pour le repos de son âme, qu'il nous est permis de croire déjà en possession des éternelles récompenses destinées aux dévouées servantes des pauvres.

—

C'est avec douleur que nous avons appris la mort de M. *Louis* BACUEZ, prêtre de Saint-Sulpice, l'un des trois directeurs du séminaire de Paris, décédé à Issy, le 1^{er} septembre, dans sa 73^e année. M. Bacuez avait passé au Séminaire d'Angers neuf années, de 1854 à 1863, en qualité de supérieur de la maison de philosophie. Tous ceux qui, parmi nous, ont connu ce saint prêtre n'ont pas oublié ses éminentes qualités, son savoir, sa piété, ses travaux sur l'Écriture Sainte, ses ouvrages ascétiques qui sont dans toutes les mains. A le voir toujours recueilli, digne, continuellement occupé de son devoir, on ne pouvait se défendre d'un profond respect pour ces prêtres vénérables qui, à la suite de M. Olier, ont élevé le clergé de France en lui donnant tous les exemples. De tels hommes sont vraiment le sel de

la terre. En les voyant passer quelquefois dans la rue, modestes, silencieux, toujours occupés de leur tâche élevée, le monde ne soupçonne pas quels trésors de science et de bonté sont renfermés dans ces natures d'élite, avec la pureté du cœur et l'innocence de la vie.

Il ne nous appartient pas, dit l'*Univers*, de déchirer le voile qui dérobe au public la vie intime et pleine d'édification de M. Bacuez. Le vénérable supérieur de Saint-Sulpice, M. Icard, mieux que personne, a vu son regretté collaborateur à l'œuvre depuis de longues années, et seul il est capable d'écrire la biographie de celui qui s'est montré, tant qu'il a vécu, un digne fils de M. Olier.

Mais nous ne pouvons taire que M. Bacuez a été l'émule et le successeur des Emery, des Boyer, des Gosselin, des Brugère. Ses nombreux travaux, qui sont entre les mains, non seulement des ecclésiastiques, mais de tous les gens un peu instruits et soucieux de pouvoir défendre la religion par des arguments empruntés à la science moderne, attestent de son savoir vaste et profond tout à la fois. Il suffit de nommer le *Manuel biblique*, à la composition duquel il a travaillé de concert avec M. Vigoureux, qui continue de s'imposer au monde savant par la publication de son *Dictionnaire de la Bible* pour qu'aussitôt on n'ait que des actions de grâces à rendre à celui qui a contribué, pour sa grande part, au relèvement des études bibliques dans les séminaires.

Le succès de cet ouvrage vient surtout de ce que M. Bacuez, avant d'écrire, avait enseigné. Depuis 1864, il faisait, au séminaire de Paris, le cours d'Écriture sainte, et ceux qui furent ses élèves, se rappellent toujours avec bonheur quelle âme et quel enthousiasme leur maître mettait dans l'explication des épîtres de saint Paul. Toutes les parties de l'Écriture sainte lui étaient chères, mais il paraît que sa physionomie avait quelque chose qui se ressentait du contact intime et journalier de l'apôtre ravi un jour au troisième ciel quand il commentait les belles et vibrantes paroles du grand saint Paul.

Comment aurait-il donc pu rester froid dans son enseignement, le docte professeur de Saint-Sulpice, lui dont toutes les journées étaient consacrées à la méditation de nos livres sacrés.

Quel bonheur c'était pour lui quand, durant les vacances, on le chargeait de la garde du Séminaire; alors il pouvait être certain ne n'être point distrait dans ses recherches, et le soir, il se

plaignait encore de ce que la journée avait passé trop rapidement et qu'il n'avait pu achever un travail commencé. Il suffisait de pénétrer dans sa chambre pour y reconnaître immédiatement l'habitation d'un infatigable travailleur : partout, sur les tables, sur les chaises, à terre, des livres, des liasses de notes, des paperasses.

Aussi le plus mauvais souvenir qu'il garda de la Commune de 1871 ne fut pas d'avoir été mis en prison et exposé ainsi à la mort, mais bien d'avoir perdu de précieux manuscrits, fruits de longues années de veilles, que des gardes nationaux jetèrent de sang-froid au feu, quand ils envahirent le Séminaire Saint-Sulpice, semblables en cela au barbare qui fit brûler autrefois la riche bibliothèque d'Alexandrie.

Depuis quelques années, M. Bacuez ne prenait presque plus de récréation : aussi ce supplément de temps était-il pour lui soigneusement utilisé, toujours à la composition de quelque nouvel ouvrage. C'est que l'éminent professeur d'Écriture Sainte n'avait pas seulement les rares qualités qui font l'ornement de tout vrai commentateur, il possédait à un suprême degré les qualités de l'écrivain ascétique : simplicité, onction, piété, doctrine tout évangélique, tels sont les caractères qui apparaissent à la première lecture des ouvrages de M. Bacuez.

Dès 1854, il avait publié un *Manuel des vacances à l'usage des séminaires*, qui est un petit chef-d'œuvre ; depuis lors, il a donné le *Saint-Office* et les *Méditations sur les Saints Ordres*, pour ne nommer que les principaux de ses ouvrages. L'année dernière, il faisait paraître une petite brochure sur *l'usure*. On le voit, la vie de M. Bacuez était une vie d'étude, de prière et de méditation : une vraie vie de sulpicien.

Aussi la mort d'un homme si éminent et en même temps si modeste plongera-t-elle dans la douleur tous ses vénérés confrères de Saint-Sulpice, tous les séminaristes et membres du clergé de Paris qui avaient eu avec lui quelque relation.

C'est au séminaire d'Issy qu'il est venu mourir, loin du bruit et des agitations de la capitale, celui qui avait tant aimé le silence et la solitude. Le vénérable M. Icard, supérieur général de Saint-Sulpice, présida lui-même aux obsèques de M. Bacuez, en chantant la grand'messe et en donnant l'absoute, dans la chapelle du séminaire.

On remarquait dans l'assistance : M. Caron, vicaire général, archidiacre de Notre-Dame ; M. Fages, vicaire général, official ;

M. Séguin, chanoine titulaire, un grand nombre d'ecclésiastiques du diocèse, les directeurs de Saint-Sulpice et les séminaristes actuellement à Paris.

On conduisit ensuite le corps du vénéré défunt au cimetière de Montparnasse, où reposent déjà plusieurs directeurs et plusieurs séminaristes de Saint-Sulpice, et tous se retirèrent ensuite, bénissant Dieu qui continue de donner à l'Eglise de saints prêtres, et le priant de conserver toujours à la France une compagnie qui n'a d'autre désir que d'être à la peine, sans jamais accepter d'être à l'honneur.

(Semaine d'Angers.)

On mande de Rome, le 13 septembre :

Malgré les versions diverses que l'on fait courir sur les derniers moments du général Cialdini, décédé à Livourne à l'âge de 81 ans, il est malheureusement avéré désormais que, tant qu'il a gardé sa lucidité d'esprit, le général a formellement refusé tout secours religieux et indiqué qu'il ne voulait absolument pas qu'on lui administrât les sacrements. Un prêtre appelé par le neveu du général, l'avocat Cialdini, a bien pu administrer au moribond l'extrême-onction, mais c'est alors que celui-ci avait perdu connaissance.

On est tristement impressionné aussi par ce détail que rappelle la *Tribuna*, à savoir que le général Cialdini ne pouvait souffrir, de son vivant, la présence de prêtres chez lui et qu'une fois, à l'époque de Pâques, il avait brusquement chassé deux prêtres qui s'étaient présentés dans sa maison.

Ainsi, d'après toutes les apparences, la mort du malheureux Cialdini aura été en rapport avec tant d'actes condamnables et sacrilèges de sa vie.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La fête du 22 septembre. — Fin des grandes manœuvres.

Les grèves. — Dahomey.

22 septembre 1892.

Pendant que nous écrivons, les pompes de la fête du 22 septembre se déploient sur nos boulevards au milieu d'une cohue indescriptible. Si la suppression des trains de plaisir sur Paris, demandée aux compagnies par l'administration supérieure par mesure d'hygiène, nous a privés de la présence de la province, la bousculade n'en est ni moins grande ni moins désagréable.

Nous croyons devoir reproduire *in extenso* et tel quel le programme officiel de la fête. Nous le donnons à titre d'information et même, si l'on veut, comme sujet de réflexions et de commentaires. Le voici :

Centenaire de la bataille de Valmy et de la proclamation de la République.

Des salves d'artillerie seront tirées à 8 heures du matin, 1 heure et 6 heures du soir.

Célébration du centenaire de la République, au Panthéon, sous la présidence du président de la République.

Décoration et pavoisement des statues et monuments élevés aux grands hommes de la Révolution.

Pavoisement des principaux édifices de Paris.

Grands cortèges historiques, organisés d'une façon identique sur la rive droite et la rive gauche de Paris, avec le concours de l'armée, conformément aux deux itinéraires ci-après.

Cortège de la rive droite.

A 2 heures. — Point de départ : Place de la Concorde et rue Royale.

Le cortège suivra les boulevards de la Madeleine, des Capucines, des Italiens, Montmartre, Poissonnière, Bonne-Nouvelle, Saint-Denis, Saint-Martin, du Temple, des Filles-du-Calvaire, Beaumarchais jusqu'à la place de la Bastille.

Arrêts pour exécution de scènes et chants patriotiques :

1° Au départ place de la Concorde et rue Royale ; 2° aux boulevards des Capucines et des Italiens ; 3° à la place de la République ; 4° à l'arrivée place de la Bastille.

Cortège de la rive gauche.

A deux heures. — Point de départ : Esplanade des Invalides.

Le cortège suivra les boulevards des Invalides, du Montparnasse, de Port-Royal, Saint-Marcel et de l'Hôpital, jusqu'à la Seine.

Arrêts pour exécution de scènes et chants patriotiques :

1° Au point de départ, esplanade des Invalides ; 2° au boulevard du Montparnasse, avant la gare ; 3° au commencement du boulevard de Port-Royal, vers le boulevard Saint-Michel ; 4° à l'arrivée, boulevard de l'Hôpital.

Composition et ordre des deux cortèges.

Mise en scène de M. Baudu. — Cavalerie de M. Hostein. — Costumes de MM. Bianchini, Lepère et Millet. — Accessoires de M. Hallé.

1° Cavalerie du XVIII^e siècle, par l'armée de Paris.

2° Char des *précurseurs de la Révolution au dix-huitième siècle*, exécuté par MM. Amable et Gardy, artistes décorateurs.

Corporation des métiers avec bannières.

Hymne : le *Réveil du Peuple*, paroles de Voltaire, musique de J. Gossec, reconstituée pour harmonies militaires d'après la partition vocale par M. Th. Dureau.

Exécution chorale et instrumentale par l'Union chorale de Paris, les Amis de la Rive gauche et l'Harmonie de Javel (cortège de la rive droite); les Enfants de Paris et l'Harmonie de Grenelle (cortège de la rive gauche).

3° Char de la *Marseillaise*, exécuté par M. Lemeunier, artiste décorateur.

Peuple et bourgeois de 1780.

La *Marseillaise*, parole et musique de Rouget de l'Isle.

Hymne : l'*Etendard de la Liberté*, paroles de A. Vialon, musique de A. Sacchini, instrumentée pour harmonies militaires d'après la partition originale par M. Th. Dureau.

Exécution chorale et instrumentale par la Lyre de Belleville et l'Harmonie de la Ville de Paris (cortège de la rive droite) : le Choral de Plaisance et la fanfare municipale de Courbevoie (cortège de la rive gauche).

4° *Volontaires de la République*.

Marches militaires du XVIII^e siècle pour fifres et tambours exécutées par les élèves des écoles municipales de Paris.

Hymne à la *Liberté*, paroles de Joseph Chénier, musique de J. Gossec, instrumentée pour harmonies militaires d'après la partition originale par M. Th. Dureau.

Exécution chorale et instrumentale par les Enfants de Lutèce et la fanfare la Voltairienne (cortège de la rive droite); le choral de Belleville et la fanfare de Ménilmontant (cortège de la rive gauche).

5° Victoire de Valmy, cavalerie et infanterie de 1792, par l'armée de Paris.

6° Char du *Chant du Départ*, exécuté par M. Jambon, artiste décorateur.

Peuple et soldats de 1794.

Le *Chant du départ*, paroles de Joseph Chénier, musique de Méhul.

Exécution chorale et instrumentale par le Choral du chemin de fer de l'Est et l'Harmonie de la Muette (cortège de la rive droite); l'Abeille, le Choral Alsacien-Lorrain, le Choral de la Belle-Jardinière et l'Harmonie commerciale (cortège de la rive gauche.)

7° *Les Arts et les Sciences*.

Harmonie Dufayel (cortège de la rive droite); Lyre du Commerce (cortège de la rive gauche.)

8° Char du *Triomphe de la République*, exécuté par M. Carpezat, artiste décorateur.

Prélude et apothéose de l'ode triomphale *Le Triomphe de la République*, paroles et musique d'Augusta Holmès, adaptation pour har-

monies militaires par M. Th. Dureau (pour le prélude) et par M. Blin, chef de musique de la 1^{re} brigade d'artillerie à Vincennes (pour l'accompagnement.)

Partie chorale exécutée, dans les deux cortèges, par les chœurs Galin-Paris-Chevé, conduits par M. A. Chevé, avec le concours de MM. Vinardi et Fromentin. Accompagnement par la musique du 1^{er} régiment du génie (cortège de la rive droite), et la musique de la 1^{re} brigade d'artillerie de Vincennes (cortège de la rive gauche.)

9^o Groupe de sociétés de gymnastique et d'instruction militaire modernes.

10^o Musiques civiles modernes.

L'Harmonie de Montmartre (cortège de la rive droite) et l'Union musicale de Saint-Denis (cortège de la rive gauche.)

11^o Char de la *Concorde, du Travail et de la Paix*, exécuté par MM. Rubé et Chaperon, artistes décorateurs.

La Liberté éclairant le monde, paroles de Guiard, musique de Charles Gounod ;

Marche républicaine, paroles de Jules de Prémaray, musique d'Adolphe Adam.

Exécution chorale et instrumentale par les orphéonistes parisiens, la Cigale de Paris, l'Union franco-néerlandaise et la fanfare La Sirène (cortège de la rive droite) ; l'Alliance chorale, le Choral de Montreuil, le Choral du XVII^e arrondissement et l'harmonie La Moissonneuse (cortège de la rive gauche.)

12^o Délégations de l'armée actuelle (infanterie, cavalerie, artillerie et garde républicaine, musique militaire.)

Fête de nuit.

Illuminations des principaux édifices publics ainsi que des statues et monuments élevés aux grands hommes de la Révolution française.

Fêtes locales avec le concours des municipalités et des comités d'arrondissement de Paris.

Les grandes manœuvres, cette année, se sont terminées par une grande revue passée à Montmorillon par le Président de la République lui-même. Une fois de plus l'armée française s'est montrée digne de la confiance que le pays a mis en elle ; la satisfaction a été générale.

Pour la première fois à cette occasion depuis qu'il est président de la République, M. Carnot s'est permis de sortir des banalités que lui imposait son rôle constitutionnel. Dans sa réponse au maire de Poitiers, la veille de la revue, il a laissé échapper une allusion à la future échéance présidentielle. Le maire de

Poitiers avait exprimé l'espoir de le « voir continuer pendant de longues années encore, l'œuvre de paix et de concorde » entreprise, à l'en croire, par M. Carnot. Le président de la République s'est déclaré touché d'un « vœu si cordialement exprimé », et il a ajouté : « La concorde et la liberté au dedans, la paix et l'estime du monde, tels sont les biens que le pays entier veut avec vous. La République saura les lui conserver; et notre chère France trouvera toujours des dévouements prêts à obéir à ses volontés souveraines, quand elle devra confier de nouveau la garde de son drapeau et de ses institutions. Les personnalités s'effacent devant l'intérêt supérieur de la patrie et de la République », Pour être présidentielle, cette affirmation n'en est pas plus claire. M. Carnot sera-t-il candidat? A-t-il pris, au contraire, la résolution de ne pas briguer les suffrages du congrès? Bien malin qui saura indiquer, d'après les phrases incolores que nous venons de citer, la pensée de derrière la tête de M. Carnot.

Un autre fait a été mis en relief par la revue de Montmorillon; l'habile direction de nos grandes compagnies de chemin de fer qui, en toutes ces circonstances, savent se montrer à la hauteur des grands devoirs qui leur incombent. Le ministre de la guerre a tenu à en féliciter lui-même le président du conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans par la lettre suivante :

Monsieur le président,

Le transport des troupes, au retour des manœuvres du Centre, s'est effectué par les voies de votre compagnie avec un ordre, une célérité et une précision remarquables.

L'ensemble des mesures prises témoigne à la fois de l'habileté de la direction et du dévouement du personnel d'exécution à tous les degrés. Je vous adresse mes vifs remerciements et je vous prie d'exprimer ma satisfaction à M. Heurteau, directeur de votre compagnie, ainsi qu'à tous les agents qui ont concouru à cette vaste opération.

Recevez...

Ces félicitations, comme le dit très bien le *Temps*, sont d'autant plus méritées que le transport des troupes a présenté des difficultés imprévues, par suite du retard du train présidentiel! Celui-ci est parti une heure et demie après l'heure fixée, et la circulation du matériel a dû être retardée d'autant, la ligne Poitiers-Montmorillon étant à voie simple.

Ce retard n'a apporté aucune autre perturbation dans les mesures prises. De neuf heures du soir à six heures et demie du matin, on a transporté près de 30,000 hommes de troupe, 1,133 officiers et 3,000 chevaux. Tous ceux qui sont au courant des questions de chemin de fer savent combien est déjà difficile une circulation intense sur des lignes à une seule voie, à fortes rampes nécessitant souvent double traction. On ne peut triompher des difficultés qu'avec des ordres précis et une célérité extraordinaire. Si un retard se produit, il faut modifier toutes les dispositions prises et le moindre oubli pourrait amener des catastrophes.

La 3^e section technique et tous les agents de la Compagnie appelés à conduire les trains ou à surveiller les voies sur lesquelles ceux-ci circulaient ont fait preuve du plus grand dévouement et de la plus grande intelligence. Aucun accident n'a troublé cette énorme opération, qui restera un modèle. Tout le monde s'associera donc aux justes éloges de M. de Freycinet.

La grève de Carmaux continue. M. Goblet a été désigné par les mineurs pour s'intéresser à leur cause. Il est allé conférer longuement avec M. Loubet, au sujet du conflit entre les Compagnies et les ouvriers. Est-ce que M. Goblet ne ferait pas mieux de prêcher à ses mandants la conciliation et de leur faire comprendre l'absurdité de la grève dans laquelle ils s'entêtent pour le plus grand profit du sire Calvignac ?

Le ministre de la marine vient de recevoir du colonel Dodds une dépêche par laquelle le commandant du corps expéditionnaire prie l'administration de la marine de lui expédier une dizaine de kilomètres de fils télégraphiques, destinés à relier d'une façon permanente les différents points importants de l'intérieur avec Porto-Novo. Cette demande n'est pas faite pour les besoins mêmes de l'expédition actuelle, mais en vue de l'avenir. Comme les dernières dépêches nous l'ont signalé, le colonel Doobs a déjà, en effet, à sa disposition le matériel nécessaire pour relier télégraphiquement la colonne expéditionnaire avec nos possessions du littoral, de façon à assurer au fur et à mesure de la marche en avant, les communications de l'arrière. En ce moment la colonne expéditionnaire est encore installée à Dogba, sur les

bords de l'Ouémé, où l'a rejointe, au moyen de radeaux construits *ad hoc*, l'escadron de spahis sénégalais. Le gros des troupes dahoméennes est toujours concentré à Allada, et non à Abomey, comme pouvaient le faire croire les derniers télégrammes, d'après lesquels Behanzin avait regagné sa capitale, afin de réprimer la révolution éclatée à la suite de la retraite des troupes royales loin en pays Dékamé.

La position de Behanzin semble assez critique; ses sujets paraissent, en effet, assez disposés à lui faire défection. Il a suffi que le roi reculât devant les troupes du colonel Dodds, opérant dans le pays Dékamé, pour qu'une révolution éclatât dans la capitale et que le frère même du roi essayât de le détrôner. Si, maintenant, quand le colonel Dodds, faisant sa conversion à gauche, marchera soit sur Abomey, soit sur Allada, Behanzin refuse encore le combat et, abandonnant sa capitale, se retire dans l'intérieur, il est plus que probable que son autorité diminuée ne sera plus assez forte pour maintenir ses sujets, qui n'hésiteraient pas à se soumettre à nous. Behanzin trouverait, d'ailleurs, difficilement à faire vivre son armée au delà d'Abomey, dans un pays désert et stérile. Allada n'a été, en effet, choisi pour la concentration de ses troupes, qu'en raison des ressources que présentent, au point de vue des subsistances, les plaines entre Allada et Whydah.

L'épidémie de choléra qui sévit actuellement à Paris et dans la banlieue parisienne vient de fournir un argument irrésistible en faveur de la réintégration des Sœurs dans les hôpitaux.

Une note préfectorale informe les directeurs d'hôpitaux que, dorénavant, il ne sera plus admis de cholériques dans leurs établissements, sauf à l'Hôtel-Dieu pour la rive gauche, et à Saint-Louis pour la rive droite. Le communiqué officiel explique cette mesure bizarre en disant que les services d'isolement des autres hôpitaux sont pleins.

Le *Soleil* qui a fait une enquête, se demande pourquoi certains hôpitaux ne reçoivent plus de cholériques, et voici comment il explique la note préfectorale: « Les malades atteints du choléra ou affections similaires sont très nombreux. Mais ils sont soumis à l'isolement le plus absolu; pas de visites de parents et par conséquent pas de pourboires pour les infirmiers. Ceux-ci ont trouvé la situation mauvaise pour eux et une

agitation sourde n'a pas tardé à régner dans leurs rangs. Sans prononcer le gros mot de grève, nous croyons savoir qu'à la reprise du service, samedi, quelques défections *motivées* se sont produites. L'administration eut peur et décida qu'à l'avenir tous les cholériques seraient transportés à l'hôpital Saint-Louis et à l'Hôtel-Dieu, *les deux hospices parisiens où existent encore des Sœurs.*

Pas de grève à craindre avec ces braves et dignes femmes. Que leur importent les pourboires? Elles n'ont pas de famille à nourrir et à entretenir!

Aussi l'administration, en ayant recours à ces saintes filles dans un moment critique, a-t-elle formulé la plus sanglante satire de sa conduite à leur égard et des coupables mesures de laïcisation qu'elle a prises pour plaire aux sectaires du conseil municipal.

A Gênes, les fêtes sont finies : le roi Humbert est rentré chez lui, et les escadres, réunies pour lui faire honneur, se sont dispersées. On a fortement discoursu, harangué, banqueté : on a bu à l'union des races latines; les Italiens qui oublient avec une aisance singulière les offenses qu'ils ont commises, se sont montrés charmants pour nos marins et nos officiers, et tout le monde s'en va satisfait — en apparence. De Christophe Colomb, le prétexte de ces solennités militaires, il a été fort peu question. C'est un aventurier adroit Améric Vespuce, qui baptise le nouveau continent qu'il a découvert, et la même injustice le poursuit à travers les siècles puisque, pendant les fêtes de Gênes, on a beaucoup parlé du roi Humbert, de l'amiral Rieunier et presque pas de lui. Décidément, le pauvre grand homme n'a pas de chance!

NOUVELLES RELIGIEUSES

France

ARRAS. — On écrit de Berck au *Monde* :

Le conseil municipal de Paris en est arrivé à ses fins : l'hospice de Berck est laïcisé. Le 12 novembre, les religieuses franciscaines devront quitter l'établissement où elles ont rendu depuis trente-deux ans tant et de si grands services. Le coup est dur pour ces saintes femmes : du moins leur œuvre va-t-elle se continuer.

En effet, les Sœurs viennent de louer, route de Berck-ville, à proximité de la plage, une maison qu'elles vont ouvrir le 1^{er} octobre, et où elles prodigueront leurs soins intelligents et dévoués aux enfants qui leur seront confiés. N'ayant d'autre ressource que les dons provenant de la charité publique, les religieuses, qui ont dû subvenir à des dépenses assez importantes, seront obligées tout d'abord de demander une modeste subvention de 40 francs par mois aux familles; mais elles espèrent pouvoir diminuer prochainement cette rétribution. Déjà plusieurs enfants se sont fait inscrire et les Sœurs ont aménagé leur immeuble pour en recevoir une centaine.

Un médecin distingué, M. le docteur Calot, qui a été attaché un certain temps à l'hospice municipal et dont l'expérience est hautement appréciée par les nombreux baigneurs de Berck, prêtera son concours au nouvel établissement. Les personnes charitables désireuses de concourir à cette belle œuvre soit par leurs dons, soit par l'envoi d'enfants pauvres, n'auront qu'à s'adresser aux Sœurs franciscaines, à Berck-plage, route de Berck-ville (Pas-de-Calais.) Mme la supérieure se tient à leur disposition pour leur donner verbalement ou par écrit tous les renseignements dont elles pourraient avoir besoin.

E. F.

GAP. — Lundi 12 septembre, a comparu devant la cour d'assises des Hautes-Alpes, présidée par M. Jean, le sieur Jean-Joseph Jouve, en religion Frère Thiébaud, Frères des Ecoles chrétiennes, instituteur libre à Embrun.

Ce Frère était accusé d'actes immondes que nous ne pouvons même indiquer.

A l'audience, l'accusation s'est absolument effondrée : il a été établi qu'un commissaire de police n'avait pas craint d'offrir de l'argent à un enfant pour avoir des renseignements et avait, dans son enquête, négligé de recueillir les dépositions qui n'accusaient pas le Frère. Il était de plus établi par l'information que les enfants dormaient à la fin de l'interrogatoire et des confrontations.

M^c Jacquier, du barreau de Lyon, a fait justice des accusations portées contre le Frère Thiébaud et a sévèrement qualifié et dénoncé à l'opinion publique la conduite du commissaire de police d'Embrun.

Des applaudissements ont même éclaté dans la salle à ce moment-là.

Après une courte délibération, le jury a rapporté un verdict négatif sur toutes les questions et la cour a acquitté le Frère Thiébaud.

Après le prononcé de l'acquittement M^e Lemaître, avoué à Cap, a demandé acte de la demande qu'il adressait au procureur, conformément à l'article 358 du Code d'instruction criminelle, de lui faire connaître le nom du dénonciateur du Frère acquitté, se réservant de le poursuivre dès qu'il le connaîtra.

Très bien ! Il convient de poursuivre sans miséricorde les calomniateurs infâmes qui se font une joie de salir la robe du prêtre ou du religieux. Mais la question que nous avons posée hier, nous la répéterons : Les magistrats qui font arrêter un prêtre, un Frère, une religieuse, sans aucuns renseignements sérieux, ou qui, avec une partialité cynique, font contre eux les enquêtes qu'ils ont à faire à leur sujet, continueront-ils à recevoir de l'avancement pour toute punition ?

ORLÉANS. — La dépêche suivante du *Soleil* se passe de commentaires :

Une affaire qui a fait un bruit énorme dans toute la région, vient d'être clôturée par une ordonnance de non-lieu.

Voici ce dont il s'agit :

Il y a quinze jours environ, un vicaire d'Ingré, commune voisine d'Orléans, et une sœur institutrice communale, à Ingré, étaient accusés, par une fillette de onze ans, d'actes immoraux. Le procureur de la République étant absent, le substitut fit procéder à l'arrestation des prévenus qui protestèrent énergiquement de leur innocence.

L'instruction judiciaire se poursuivit jusqu'à hier, où l'enfant reconnut qu'elle avait menti et que l'accusation était fausse.

Le procureur de la République fit immédiatement mettre en liberté le vicaire et la sœur, après avoir fait des excuses et promis d'intervenir auprès du préfet et des autorités académiques, pour que l'on ne procédât pas à la laïcisation de l'école, dont il avait été question à la suite de cette arrestation.

Combien de fois, depuis 10 ans, cette cruelle et scandaleuse épreuve a-t-elle été infligée à des gens d'Eglise sans aucune réparation ?

Or il est bon de se rappeler la belle assurance et le luxe de détails avec lesquels ces deux malheureux ont été désignés à l'indignation publique.

Toutes les élèves étaient au courant de la chose, mais aucune d'elles n'avait osé parler.

C'est seulement il y a une quinzaine de jours, le lendemain de la distribution des prix que l'enfant fit elle-même ses confidences à son père, un honorable habitant d'Orléans, qui courut à Ingré, gifla le libidineux vicaire et déposa une plainte au parquet.

Après une enquête de quarante-huit heures, le parquet n'avait plus aucun doute sur la culpabilité des deux religieux.

Et ce récit s'est répandu dans toute la France. Et il y a des millions et des millions de pauvres gens qui sont convaincus d'avoir lu une histoire véridique, et qui ne liront jamais la rectification.

Et il en est ainsi, en moyenne, sept fois par semaine!

Eh bien! non plus après quarante-huit heures, mais après plusieurs semaines de prison préventive, le prêtre et la religieuse calomniés viennent d'être mis en liberté, *l'enfant qui les avait accusés ayant reconnu qu'elle n'avait fait que mentir!!*

Tout, entièrement tout, n'était que mensonge.

Et maintenant, l'affaire va-t-elle en rester là? Nous espérons que non.

Le prêtre et la sœur odieusement pris à partie peuvent dire personnellement: nous pardonnons. Mais ce n'est pas l'abbé X... ni la sœur Y... qui ont été attaqués ici, pas plus qu'ailleurs. C'est la soutane du prêtre et la cornette de la sœur. Et cette soutane et cette cornette sont des emblèmes. Ils représentent extérieurement la religion, que les fanatiques ont essayé une fois de plus de salir.

Et c'est pourquoi ni ce prêtre ni cette religieuse n'ont le droit de pardonner.

Qu'ils poursuivent, qu'ils poursuivent impitoyablement les inventeurs de cette odieuse calomnie.

QUIMPER. — La *Semaine religieuse* de Quimper publie la note suivante :

Nous avons attendu, pour des raisons de haute convenance, à parler de la suppression de traitement dont étaient menacés quelques prêtres du diocèse, et personne n'avait mission, de la part de l'administration diocésaine, de l'annoncer. Aujourd'hui, d'après le *Finistère* du 13 septembre, bien que MM. les vicaires capitulaires n'en soient pas officiellement avisés, la mesure paraît définitive pour M. le recteur et M. le vicaire de Pluguffan. Ces messieurs sont frappés « pour avoir refusé l'absolution à des pénitents rien que pour leurs opinions politiques ». Déjà, par ordre de Mgr Lamarche, dès l'arrêté du conseil de préfecture en date du 29 mai, la *Semaine religieuse* a protesté contre cette immixtion dans le domaine réservé des consciences et établi en termes bien simples et bien clairs la situation spéciale faite aux prêtres en face de telles accusations. Quant aux autorités ecclésiastiques, quelles qu'elles soient, elles sont tenues de s'incliner devant l'obligation du secret absolu et ne peuvent, en aucune façon, intervenir dans cette matière délicate.

« Ceux qui sont momentanément à la tête du diocèse », en s'appuyant uniquement sur ces principes, ont le profond regret de n'avoir pu faire prévaloir près de M. le ministre les observations respectueuses, mais légitimes et fondées en droit, pensent-ils, qu'ils ont cru de leur devoir de lui adresser.

Quant aux prêtres qui sont frappés, ils ont pour les soutenir, avec le témoignage de leur conscience, les sentiments de sympathie et de solidarité de leurs confrères, et aussi, nous ne craignons pas de le dire, l'estime de tous les honnêtes gens, à quelque parti qu'ils appartiennent.

RODEZ. — L'*Union catholique*, de Rodez, mentionne un arrêté du conseil d'Etat rendu en des questions concernant les séminaristes, et elle l'accompagne des réflexions auxquelles tous les esprits droits ne peuvent pas ne pas s'associer :

Il y a quatre ans, dit notre confrère, la municipalité de Rodez obtint que les étudiants séminaristes fussent inscrits sur le rôle de la contribution personnelle et sur celui des journées de prestation.

La population s'indigna de cette mesquine tracasserie.

Les intéressés réclamèrent. On porta le débat devant le conseil de préfecture.

Comme il fallait s'y attendre, le conseil de préfecture donna raison à la municipalité.

Les séminaristes firent appel au Conseil d'Etat.

Celui-ci, à son tour, par un arrêté du 23 juillet dernier, a rejeté la requête des étudiants séminaristes.

On a de la peine à s'expliquer une pareille décision.

Voici un séminariste âgé de vingt-deux ou vingt-trois ans : il est pauvre ; il ne gagne rien ; il est simplement élève. Il occupe une chambre, c'est vrai ; mais il n'en a ni libre la jouissance, ni le choix. Elle ne saurait constituer une habitation particulière.

D'autre part, ce séminariste continue d'avoir un domicile légal au lieu où ses parents ont leur principal établissement.

Tout cela ne fait rien. On lui fera payer la taxe personnelle et la taxe des prestations.

Mais s'il ne gagne rien ? N'importe, il paiera pour ce qu'il gagnera plus tard.

Mais s'il n'a rien ?

Ses parents l'aideront.

Mais si ses parents sont pauvres ?

Il paiera toujours !

Telle est la logique des pouvoirs publics.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 30 septembre de ne pas attendre plus longtemps pour le renouveler.

Cette exactitude aura un double avantage pour eux : elle diminuera les chances d'erreur et elle évitera des frais.

Il est utile de joindre à toute lettre, quel qu'en soit l'objet, une des dernières bandes d'adresse imprimées rectifiée s'il y a lieu.

Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 50 cent. en timbres-poste.

Voyage en Auvergne

Depuis quelques années déjà, nos excursionnistes délaissent les voyages hors de France pour fréquenter les beaux sites de notre pays, aujourd'hui en vogue et recherchés même des étrangers.

Septembre et octobre sont les meilleurs mois pour explorer les montagnes ; les fortes chaleurs sont passées et le touriste sent le besoin de mettre à profit les quelques beaux jours qui lui sont encore donnés avant l'hiver.

Quoi de plus agréable qu'une excursion en Auvergne ? Les Monts Dore suffiraient seuls à la rendre attrayante.

Les touristes peuvent facilement d'ailleurs combiner les excursions en Auvergne avec un voyage dans le Limousin ; ils trouvent en effet, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, des billets à prix très réduits, d'une durée de validité de trente jours, et comprenant l'itinéraire ci-après :

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), Evaux (Bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (Bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

Des billets d'aller et retour de 1^{re} et de 2^e classe sont délivrés également, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau de la Compagnie d'Orléans situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

AVIS URGENT AUX LECTEURS

Nous engageons vivement ceux de nos lecteurs qui désirent profiter de la magnifique prime gratuite, Vie des Saints en 4 vol., de Mgr Paul Guérin, et des autres avantages, à souscrire sans retard au Dictionnaire des Dictionnaires ; car sur le nombre considérable d'exemplaires de la Vie des Saints, nouveau tirage, destinés par suite de conventions particulières, à servir de prime, il n'en reste plus que 800 environ ; on trouvera plus loin le bulletin de souscription, avec l'ingénieuse combinaison qui intéresse les souscripteurs privilégiés aux bénéfices de l'œuvre en reconstitution du montant de leur souscription.

TABLE DES MATIÈRES ⁽¹⁾

Numéro 1072 (2 juillet 1892).

— Le Jubilé épiscopal de S. G. Mgr Thomas, archevêque de Rouen, par M. M.-C. d'Agri-
gente, 5. — Saint-Pierre de
Rome et l'Eglise, par M. l'abbé
Boulfroy, 18. — Congrès de
l'association catholique de la
Jeunesse française, 23. — No-
tre-Dame de l'Usine à la Cham-
bre (suite), 29. — Nécrologie,
43. — Nouvelles religieuses, 45.
— Les Chambres, 51. — Chro-
nique de la semaine, 54.

Numéro 1073 (9 juillet 1892).

Lettre de S. S. le Pape Léon XIII
à Mgr l'évêque de Grenoble, 57.
— Nécrologies épiscopales, 61.
— Les corporations chrétiennes
de patrons et d'ouvriers, par
M. Emile Regnault, 67. — Le
devoir des conservateurs, par
M. Etienne Lamy (suite), 75.
— L'égalité devant l'impôt, 85.
— La persécution au Tonkin,
87. — Le droit d'accroissement,
90. — Nouvelles religieuses, 93.
— Les Chambres, 99. — Chro-
nique de la semaine, 106. —
Bulletin bibliographique, 111.

Numéro 1074 (16 juillet

1892). — Nécrologies épisco-
pales, par M. M.-C. d'Agri-
gente (suite), 113. — Les corpora-
tions chrétiennes de patrons et
d'ouvriers, par M. Emile Re-
gnault (suite), 118. — La pre-
mière pensée ordonnatrice, par
M. Louis Brémond, 125. — La
situation, 129. — La pacifica-
tion religieuse, par M. Georges
Picot, 133. — Tribunaux, 137.
— Nécrologie, 154. — Chro-
nique de la semaine, 157. — Nou-
velles religieuses, 164.

Numéro 1075 (23 juillet

1892). — Actes du consistoire
secret du 11 juillet 1892, 169.
— Le pasteur selon le cœur de
Jésus, 173. — La grotte et le
tombeau de sainte Marie-Made-
leine, par M. l'abbé Boulfroy,
181. — La situation des catho-
liques aux Etats-Unis, par Mgr
Ireland, 195. — Chronique de
la semaine, 204. — Nouvelles
religieuses, 213. — Actes du
Saint-Siège, 219. — Bulletin
bibliographique, 224.

Numéro 1076 (30 juillet

1892). — Encyclique de N. S.
P. le Pape Léon XIII, 225. —
Le pasteur selon le cœur de
Jésus (suite), 237. — Nécrolo-
gies épiscopales, par M. M.-C.
d'Agriente (suite), 248. —
La persécution religieuse en
France, 252. — Nécrologie,
265. — Nouvelles religieuses,
266. — Chronique de la se-
maine, 270.

Numéro 1077 (6 août 1892.)

— Lettre de S. S. Léon XIII
sur les familles chrétiennes,
281. — Antiquité des Assyriens,
des Chaldéens et des Babylo-
niens, 287. — Nécrologies épis-
copales, par M. M. C. d'Agri-
gente (suite), 293. — L'apai-
sement, 304. — Affaires de l'Ou-
ganda, 305. — La criminalité
de l'enfance, 318. — Nécro-
logie, 320. — Chronique de la
semaine, 323. — Nouvelles re-
ligieuses, 329.

Numéro 1078 (13 août 1892.)

— Le Thabor, 337. — Nécrolo-
gies épiscopales, par M. M.-C.
d'Agriente (suite), 343. — La

(1) Les chiffres placés à la suite des articles indiquent les pages.

question politique religieuse en France, 353. — A mon tour, par le capitaine Blanc, 358. — Le Pape et l'antisémitisme. Interview de Léon XIII, par Mme Sévérine, 362. — Nécrologie, 371. — Nouvelles religieuses, 371. — Chronique de la semaine, 382.

Numéro 1079 (20 août 1892.)

— Les églises d'Amérique, 393. — La légende de l'Assomption, par M. l'abbé Boulfroy, 405. — Le divorce, par M. Jean Lacoste, 408. — Le meurtre rituel, 411. — Mgr Théodore Lamarche, oraison funèbre prononcée par Mgr d'Hulst, 413. — Le cardinal archevêque de Rennes et Mgr de Luçon devant le conseil d'Etat, 423. — Nouvelles religieuses, 430. — Chronique de la semaine, 434. — Actes du Saint-Siège, 445.

Numéro 1080 (27 août 1892).

Les rapports de l'Eglise et de l'Etat en Angleterre, par M. l'abbé Moreau, 449. — Nécrologies épiscopales, 458. — Les affaires de l'Ouganda, 464. — Lettre de M. de Mun, 471. — Les pèlerinages des ouvriers français à Rome, 474. — Mgr Théodore Lamarche, Oraison funèbre prononcée par Mgr d'Hulst (suite), 479. — Chronique de la semaine, 486. — Nouvelles religieuses, 493. — Actes du Saint-Siège, 503.

Numéro 1081 (3 septembre 1892).

— L'Assyrie et le récit biblique, 505. — Les rapports de l'Eglise et de l'Etat en Angleterre, par M. l'abbé Moreau (suite), 510. — Les pèlerinages des ouvriers français à Rome, 517. — Le poème de Marie au XIX^e siècle, par M. l'abbé Boulfroy, 526. — Le commandant Granger, par M. le capitaine

Blanc, 530. — Emile Zola à Lourdes, 536. — Chronique de la semaine, 546. — Nouvelles religieuses, 556.

Numéro 1082 (10 septembre 1892).

— Nécrologies épiscopales, par M. M.-C. d'Agri-gente (suite), 561. — Mgr Jean Joseph Marchal, Oraison funèbre prononcée par Mgr Perraud, évêque d'Autun, 569. — Notre-Dame de Lourdes, par M. l'abbé Boulfroy, 580. — Le budget de l'Instruction publique, 582. — Une page d'histoire, 586. — Chronique de la semaine, 595. — Nouvelles religieuses, 604. — De Moltke et la guerre, 615.

Numéro 1083 (17 septembre 1892.)

— Les saints et la question sociale, 617. — Mgr Jean Joseph Marchal, oraison funèbre prononcée par Mgr Perraud (suite), 626. — La question sociale et le catholicisme, 636. — Une lettre de M. l'abbé Delafosse, 644. — Nécrologies épiscopales, par M. M.-C. d'Agri-gente (suite), 651. — M. Zola et les médecins de Lourdes, 652. — Nécrologie, 658. — Nouvelles religieuses, 660. — Chronique de la semaine, 666.

Numéro 1084 (24 septembre 1892).

— Encyclique de S. S. Léon XIII sur le Rosaire, 673. — La question sociale et le catholicisme (suite), 686. — Mgr Jean-Joseph Marchal, oraison funèbre prononcée par Mgr Perraud (suite), 691. — La concentration catholique, par M. l'abbé Delafosse, 699. — Nécrologie, 705. — Chronique de la semaine, 709. — Nouvelles religieuses, 716. — Avis important, 720. Voyage en Auvergne, 721. Table de matières, 722. Table alphabétique, 724.

TABLE ALPHABÉTIQUE ⁽¹⁾

A

Accroissement (Le droit d'). — Décision, 90, 268, 373, 500

Actes du Saint-Siège. — Lettre la Propagande touchant les règles à suivre dans l'élection des évêques aux États-Unis, 220. — *De extensione declarationis benedictinæ ad loca statuum fœderatorum, ubi viget cap. Tametsi*, 222 — Indulgences accordées aux fidèles à l'occasion du Jubilé épiscopal de Léon XIII, 445. — Léon XIII et Dante, 446. — Décret de la Congrégation de l'Index, 448. — Autorité de la congrégation des Rites, 503.

AGRIGENTE (M. M.-C. d'). — Le Jubilé épiscopal de S. G. Mgr Thomas, archevêque de Rouen, 5. — Nécrologies épiscopales, 61, 113, 187, 248, 293, 343, 458, 561.

Allemagne. — Congrès des catholiques, 612 — (V. ce mot dans la *Chronique de la Semaine*.)

Amérique (Les Eglises d'), 393. (V. ce mot dans la *Chronique de la Semaine*.)

A mon tour, par le capitaine BLANC, 358.

Angers. — Mesures à l'égard de la mense épiscopale, 371, 557, 607.

Angleterre. — Rapports de l'Église et de l'État, par l'abbé MOREAU, 449, 510.

Août (10) 1792. — Le régiment des gardes suisses à cette journée. — Une page d'histoire, 586.

Apaisement (L'), 304.

Association catholique de la jeunesse française. — Congrès de Grenoble, 23.

Assomption (Légende de l'), par M. l'abbé BOULFROY 405.

Assyrie et le récit biblique, 505.
Assyriens, Chaldéens, Babylo- niens. — Leur antiquité, 287.

B

BLANC (Capitaine). — A mon tour, 358. — Le commandant Gran- ger, 530.

BOULFROY (M. l'abbé). — S. Pierre de Rome et l'Eglise, 18. — La grotte et le tombeau de sainte Marie-Madeleine, 181. — Le Thabor, 337. — La légende de l'Assomption, 405. — Le poème de Marie au XIX^e siècle, 526. — Notre-Dame de Lourdes, 580.

BREMOND (M. Emile). — La pen- sée première ordonnatrice, 125.

Budget de l'instruction publique, 582 — des cultes, 384.

Bulletin bibliographique. — *De la création de l'homme à Jésus-Christ*, par M. l'abbé Dumax, 111. — *Probation religieuse sur l'obéissance, sur la pau- vreté, sur l'humilité*, par M. l'abbé Maucourant, 112. — 1792, à propos de 1892, Les martyrs de septembre, par le P. J. Delbrel, S. J., 224.

C

Cabarets. — Leur nombre en France, 439.

CAPECELATRO (Mgr). — La ques- tion sociale et le catholicisme, 636, 686.

Carmaux. — Grèves et désordres, 486.

Catteaux (Mgr), évêque de Luçon, devant le Conseil d'Etat, 423.

Christophe Colomb. — 4^e Cente- naire, 281, 386, 430.

Chambres (Les), 51. — Scandales à l'assistance publique, 99. — Le duel Mayer-Morès, 101. — Les affaires du Dahomey, 154.

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

Chronique de la semaine. — *France*: Le duel Morès-Mayer, 54. — Procès de N.-D. de l'Usine, 106. — L'Exposition de 1900. — Wilson en police correctionnelle, 107, 161, 206. — Crise ministérielle, 157. — Le guet-apens de Bac-Lé, 158. — Le lieutenant Mizon, 159. — Elections législatives, 160. — Catastrophes, accidents et cyclones, 204. — La fête du 14 Juillet et l'illumination de l'église du Sacré-Cœur à Montmartre, 205. — Christophe Colomb et l'Italie, 270. — Une déclaration du comte de Paris, 272. — Le recensement de 1891 et les élections de 1893, 273. — Père Coupe-toujours, 274. — Discours de M. Lamy à Bordeaux, 275. — Les vélocipédistes, 275. — Les élections du 31 juillet, 323. — Ballottages, 382. — La réélection de M. Carnot, 325. — La distribution des prix du concours général, 326. — Budget des cultes, 384. — Les fêtes régimentaires, 384. — Le 10 août, 434. — Grève de cochers, 435. — La démission de M. le marquis de Breteuil, député d'Argelès, 436. — Instituteurs laïques, 438. — Les cabarets en France, 439. — Grèves et désordres, 486. — Les mystères de la Fouilleuse, 488. — Conseils généraux, 498, 547. — Le renouvellement des pouvoirs de M. Carnot, 491. — Le duel Morès-Mayer devant les assises, 546. — Finances communales, 550. — La réorganisation de l'infanterie, 552. — Les bataillons scolaires finis, 554. — Voyage présidentiel en Savoie. Inauguration de statues et discours, 595. — Mesure sanitaire, 600. — Une lettre de Mgr Goux, 601. — La fête du 22 septembre, 666. — Congrès de Saint-Ouen, 668. — Agitation socialiste, 669. — La fête du 22 septembre, 709. — Fin des grandes manœuvres. — 712. — Les grèves, 714.

Etranger: Allemagne, 162, 277, 391. — Amérique: 4^e centenaire de Christophe Colomb, 386. — Angleterre: élections, 108, 163, 210, 276. — Incident parlementaire, 386, 440, 492. — Belgique: élections, 109. — Egypte, 277. — Italie, 270. — Ouganda, 212. — Madagascar, 389. — Dahomey, 280, 441. — Congo, 328, 390. — Russie, 328. — Tonkin, 387. — Suisse: système de représentation, 442. — Sa neutralité en temps de guerre, 443. — Dahomey, 714.

Congrégation des Rites. — Son autorité, 506.

Concentration (la) Catholique, lettre de M. l'abbé DELAFOSSE, 699.

Conservateurs. — Leurs devoirs, par M. Etienne LAMY (suite), 75.

Consistoire secret du 11 juillet 1892.

Corporations chrétiennes (Les) de patrons et d'ouvriers, par M. Emile REGNAULT, 67, 118.

Criminalité de l'enfance (La), 318.

D

Dante et Léon XIII, 446.

Delafosse (M. l'abbé), vicaire général, devant le tribunal correctionnel de Rennes, 137. — Sa déclaration, 145. — Lettre à la *Gazette de France*, 644. — La concentration catholique, 699.

Divorce (Le), par M. Jean LACOSTE, 408.

Duel. — A propos du duel Morès-Mayer, 54; — devant la Chambre, 93; — devant les assises, 346.

E

Egalité (L') devant l'impôt, 85.

Eglise (L') et l'Etat. — Rapports en Angleterre, par M. l'abbé MOREAU, 449, 510.

Eglise (L') de Saint-Pierre de Rome, par M. l'abbé BOULFROY, 18.

Encyclique de LÉON XIII sur le Rosaire, 673.

Enfance (La criminalité de), 318.
 Etats-Unis (La situation des catholiques aux), par Mgr IRELAND, 195, 256. — Lettre de la Propagande touchant les règles à suivre dans l'élection des Evêques, 220.

F

Familles chrétiennes. — Lettre de SS. LÉON XIII, 281.
 France. — La persécution religieuse, 252. — La question politique religieuse d'après la *Civiltà cattolica*, 353.
 Frérot (Mgr), évêque d'Angoulême. — Lettre de Léon XIII, 695.

G

GOUTHE-SOULARD (Mgr), archevêque d'Aix. — Les traitements ecclésiastiques, 329.
 GOUX (Mgr), évêque de Versailles. — Une lettre au Comité de défense de Seine-et-Oise contre l'empoisonnement de la Seine, 601.
 Granger (Le commandant), par le capitaine BLANC, 530.

H

HULST (Mgr d'). — Discours à Ste-Anne d'Auray, 376. — Oraison funèbre de Mgr Lamarche, 413, 479.

I

Instruction publique. — Le budget, 582.
 IRELAND (Mgr). — La situation des catholiques aux Etats-Unis, 195, 256.

L

LACOSTE (M. Jean). — Le divorce, 408.
 Lamarche (Mgr Théodore), évêque de Quimper et de Léon. — Oraison funèbre prononcée par Mgr d'HULST, 413.
 LAMY (M. Etienne). — Le devoir des conservateurs (suite), 75.
 LÉON XIII. — Lettre à Mgr Fava, évêque de Grenoble, 168. — Encyclique sur Christophe Co-

lomb, 225. — Lettre sur les familles chrétiennes, 281. — et l'anti-sémitisme : Interview de Madame Séverine, 362. — Indulgences accordées à l'occasion de son Jubilé sacerdotal, 445 — et Dante, 446. — Lettre à Mgr Frérot, 495; — à Mgr Williez, 496. — Encyclique sur le Rosaire, 673.

Lourdes (Notre-Dame de), par M. l'abbé BOULFROY, 530. (V. dans les *Nouvelles religieuses*, le mot *Tarbes*), 673.

M

Marchal (Mgr Jean-Joseph), archevêque de Bourges. — Oraison funèbre prononcée par Mgr PERRAUD, évêque d'Autun, 569, 626, 691.
 Marie-Madeleine. — Grotte et tombeau, par M. l'abbé BOULFROY, 181.
 Meurtre rituel (Le), 411.
 Moltke (M. de) et la guerre, 615.
 MOREAU (M. l'abbé). — Les rapports de l'Eglise et de l'Etat en Angleterre, 449, 510.
 Morès-Mayer. — Duel : Au point de vue religieux, 93, 54. — A la Chambre, 101. — Devant les Assises, 546.
 MUN (M. le comte de). — Lettre à M. Henri Schneider, directeur du Creusot, 471.

N

Nécrologie. — S. E. le cardinal Auguste Theodoli, 43. — M. l'amiral Mouchez, directeur de l'Observatoire de Paris, 43. — Le général Mengin-Lecreux, 44. — S. E. le cardinal Battaglini, archevêque de Bologne, 154. — Cardinal d'Annibal, 265. — M. Teissereinc de Bort, sénateur, 320. — M. le chanoine Jean Grange, 321. — Mgr Bonjean, archevêque de Colombo, 371. — Le général Cialdini, 658, 709. — Mgr Vicentini, 659. — Mgr Riccaz, 679. — Le cardinal Howard, 705. — La Supérieure des Sœurs de Saint-Charles, 706. — M. Bacuez, 706.

Nécrologies épiscopales. (Evêques français décédés durant le XIX^e siècle, de 1800 à 1892). — Année 1811 (suite) : Mgr de Chevigné de Boischollet, évêque de Séez, 61. — Année 1812 (suite) : Mgr de Malide, évêque de d'A vranches et de Montpellier, 113 — de Lastic, évêque de Rieux, 115. — De Balore, évêque d'A lais et de Nîmes, 115. — Thi baut, évêque constitutionnel du Cantal, 118. — Année 1813 : Moïse, évêque du Jura, 187. — Asseline, évêque de Boulogne, 189, 248. — Saurine, évêque de Strasbourg, 293. — Aubry, évê que de la Meuse, 301. — Du voisin, évêque de Nantes, 343. — De Rohan-Guéméné, ar chevêque de Cambrai, 347. — Rodrigue, évêque de la Vendée, 352. — Année 1814 : Villa, évê que des Pyrénées-Orientales, 458. — Mgr d'Albignac, évêque d'Angoulême, 459. — Molinier, évêque des Hautes-Pyrénées, 459. — Mauviel, évêque des Cayes, 460. — D'Anglars, évê que du Lot, 460. — Mgr Flo rens, coadjuteur du Su-tchuen, 461. — Mgr de Clugny, évêque de Riez, 461. — Année 1815 : Mgr Lafond de Salives, évêque de Viviers, 561. — Mgr Caffa relli, évêque de Saint-Brieuc, 563. — Mgr de Nicolai, 649.

Notre-Dame de Lourdes (V. le mot *Lourdes*) et Zola, 536.

Notre-Dame de l'Usine. — A la Chambre (suite), 29. — Au tri bunal, Requisitoire du Procureur, 647; plaidoyer de M^e THERY, 150.

Nouvelles religieuses. — *Rome et l'Italie* : La médaille an nuelle de Saint-Pierre, 45. — Séance de discussion scholasti que à l'Université grégorienne, 45. — Le consistoire, 93. — Raisons principales de l'interven tion du Pape dans la poli tique intérieure des divers peuples, 164. — L'encyclique sur Christophe Colomb, 213. — Ab juration du ministre protestant Melis, 215. — Décret autori-

sant l'Association universelle des familles consacrées à la Sainte-Famille de Nazareth, 215. — Pèlerinages pour le Jubilé épiscopal de Léon XIII, 266. — Ligne de conduite du Pape vis-à-vis la France, 260. — Inci dent, 430. — Une journée de Léon XIII en été, 431. — A l'occasion de la Saint-Joachim, 493, 604. — Faits prodigieux à Osimo (province d'Ancône, 605, *France* : Paris : A propos d'un duel récent, 23, 495. — Angers : Mesure à l'égard de la messe épiscopale, 371, 557, 687, 660. — Angoulême, 495. — Aix : Lettre de l'Archevêque aux élèves du petit Séminaire et du collège du Sacré-Cœur, 165. — Lettre au sujet des traitements ecclésiastiques, 329. — Au tun : A propos d'une lettre de Léon XIII, 46. — Arras, 498, 716. — Beauvais : Fête annuelle de l'Assaut, 95. — Belley : 33^e anniversaire de la mort du curé d'Ars, 432. — Cambrai : Une lettre à propos d'une So ciété du théâtre chrétien, 167. — Une réponse, 337. — 20^e as blée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, 609. — Clermont - Ferrand, 372. — Chambéry : Une reli gieuse décorée, 662. — Dijon : Sacre de Mgr Frérot, 663. — Grenoble, 168, 268. — La Ro chelle, 497. — Le Puy, 610. — Luçon : Un curé au Conseil d'Etat, 267, 609. — Meaux, 373. — Orléans, 210, 718. — Reims : Jugement au sujet du droit d'accroissement, 268. — Ren nes : Condamnation comme d'a bus formée contre le cardinal Place, 373, 434. — Rouen : Bé nédiction du monument érigé à Bonsecours en l'honneur de Jeanne d'Arc, 96, 375. — Saint-Jean de Maurienne, 216. — Séez, 269, 375. — Tarbes, 497. — Notre-Dame de Lourdes, 550. — Toulouse : Décision au sujet de la désaffectation du presby tère de Saint-Sernin, 217. — Tulle, 500. — Vannes : Sainte-

- Anne d'Auray, 376. — Verdun : Acquisition du château-fort où Jeanne d'Arc vint officiellement déclarer sa mission, 611.
- Missions* : Madagascar, 98. — Condamnation de Mgr Cazet, à propos d'une brochure anti-maçonnique, 381.
- Etranger* : Allemagne : Congrès des catholiques allemands, 612. — Etats-Unis, 380. — Suisse : Lettre du Pape à l'évêque de Sion, 665.
- O**
- Ouganda (Affaires de l'), 305, 464.
- Ouvriers français à Rome (Pèlerinages, 517.
- P**
- Pacification religieuse (La), par M. Georges PICOT, 133.
- Pasteur selon le Cœur de Jésus (Le), au temps présent, ou conditions actuelles du ministère pastoral, 173, 237.
- Pèlerinage (Le) des ouvriers français à Rome, 517.
- Pensée ordonnatrice (La première) ou la transcendance du vrai Dieu, 125.
- PERRAUD (Mgr), évêque d'Autun. — A propos d'une lettre de Léon XIII, 46. — Oraison funèbre de Mgr Marchal, archevêque de Bourges, 569, 626, 691.
- Persécution religieuse (La) en France, 252.
- PICOT (M. Georges). — La pacification religieuse.
- Place (Mgr le cardinal), archevêque de Rennes, devant le Conseil d'Etat, 373, 423.
- Poème de Marie au XIX^e siècle, par M. l'abbé BOULFROY, 526.
- Q**
- Question (La) sociale et le catho-
- licisme. Discours de Mgr CAPELATRO, 636, 686.
- R**
- REGNAULT (M. Emile). — Les corporations chrétiennes de patrons et d'ouvriers, 87, 118.
- S**
- Saints (Les) et la question sociale, 617.
- Séminaristes. — Epoque de leur appel à la caserne, 431.
- SÉVERINE (Mme). — Interview de Léon XIII : le Pape et l'antisémitisme, 362.
- Situation (La). — Où en sommes-nous? La France et sa mission, 129. — Où allons-nous, 131.
- T**
- Thabor (Le), par M. l'abbé BOULFROY, 337.
- Théâtre chrétien. — Une lettre sur une Société de théâtre chrétien, 166. — Une réponse de M. l'abbé Garnier, 324.
- THELLIER DE PONCHEVILLE. — Discours à la Chambre sur N.-D. de l'Usine, 29.
- Thomas (Mgr), archevêque de Rouen. — Son Jubilé épiscopal, par M. M.-C. d'AGRIGENTE, 5.
- Tonkin. — La persécution, 87. — Le guet-apens de Bac-Lé, 158.
- Traitements ecclésiastiques, par Mgr d'Aix, 329.
- Z**
- Zola à Lourdes, 497, 536. — Et les médecins de Lourdes, lettre du docteur BOISSARIE, 662.
- W**
- Williez (Mgr), évêque d'Arras. — Lettre de S. S. LEON XIII, 496.

